LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 1, vendredi 7 janvier 1994

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Pêche à la lotte sur la rivière Liard. Reportage en pages 5 et 6.

Une histoire d'amitié

L'Acadie et les Mi'kmaqs reprennent contact

Halifax - Près de 400 ans après leur première rencontre sur les rivages de la baie de Fundy, Acadiens et Mi'kmaqs veulent renouer leurs relations ancestrales. Profitant de l'année internationale des peuples autochtones, la Société nationale de l'Acadie (SNA) et le Grand conseil mi'kmaq ont signé, le 15 août à Charlottetown (I.P.E), un protocole ressuscitant l'amitié entre les deux peuples.

«Depuis des générations, nos peuples se sont respectés, soutenus et entraidés, dit le texte. Par les présentes, nous reconnaissons que l'histoire, le présent et l'avenir du peuple acadien et de la nation mi'kmaq sont intimement liés. Par les présentes, la Société nationale de l'Acadie et le Grand conseil mi'kmaq renouvellent les liens d'amitié qui les unissent».

Depuis deux cents ans, Acadiens et Mi'kmaqs ne se fréquentaient plus guère. Et pourtant, les deux communautés ont longtemps vécu côte à côte, partageant la même vie et échangeant leurs connaissances respectives. «Dès les premières heures de la colonisation, le contact entre les Français et les Mi'kmaqs a été positif, explique Dan Paul, historien mi'kmaq. Contrairement aux Anglais, qui débarquaient en Amérique du Nord avec l'instinct de tuer, les Français avaient soif de liberté individuelle. Ils n'étaient pas venus ici avec l'intention d'asservir des gens. Ils ont tout de suite voulu comprendre notre peuple, et n'ont jamais cherché à faire des Mi'kmaqs des clônes d'eux-mêmes...sauf en ce qui concerne la religion».

Très vite, les Mi'kmaqs enseignent aux colons comment survivre dans le Nouveau Monde. Grâce à eux, les Acadiens apprennent à s'habiller de façon à résister aux longs hivers, à se soigner à partir d'herbes sauvages (encore aujourd'hui, beaucoup de vieux remèdes traditionnels acadiens doivent leur existence aux Mi'kmaqs), à «boucaner» le poisson, à extraire la sève de l'érable, etc. Les Français, pour leur part, transmettent aux Mi'kmaqs leurs connaissances en agriculture et en gestion des forêts. Les Français partageaient, semble-t-il, le même goût pour la nature et la vie dans les bois.

Plus l'Acadie prend forme, plus les relations entre Acadiens et Mi'kmaqs deviennent étroites. Les mariages mixtes sont innombrables, et les autochtones se convertissent massivement au catholicisme (moins par foi profonde que par volonté de faire plaisir à leurs hô-

Acadie et Mi'kmaqs
Suite en page 2

Inspirés des Jeux de l'Acadie

Les premiers Jeux francophones de l'Ouest sont prévus pour l'été 1995

St-Boniface - Les quatre provinces de l'Ouest se placent sur la ligne de départ avec un objectif en tête : les premiers Jeux francophones de l'Ouest à l'été 1995.

Les quatre membres du comité ad hoc, mandaté pour mettre en place les premiers JFO, se sont réunis à Saint-Boniface du 25 au 28 novembre et ont discuté de structures, d'objectifs et de planification. En a résulté une entente de principe entre les quatre provinces, qui sera maintenant présentée aux associations jeunesse provinciales pour qu'elles y apposent leurs signatures.

«On a choisi les disciplines pour la première année : l'athlétisme (piste et pelouse) et le volley-ball», indique Denis Desgagné de l'Alberta. Le comité ad hoc s'est aussi entendu sur le nombre approximatif d'athlètes pour 1995 : ils seront 240, âgés de 12 à 18 ans, soit 60 par province.

Chaque province ou territoire doit organiser des jeux provinciaux pour participer aux Jeux de l'Ouest. Le Manitoba a été la première province de l'Ouest à organiser un tel événement en 1991. La Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique lui ont emboîté le pas en 1992.

Le comité ad hoc estime que l'un des deux territoires aura organisé ses jeux à temps pour participer aux premiers JFO.

Les jeux provinciaux permettent de sélectionner les athlètes qui s'affronteront ensuite à un niveau supérieur.

L'idée des JFO est née en 1991, au moment où une délégation de l'Ouest s'est rendue aux Jeux de l'Acadie à titre d'observateur. «On s'est donné notre mission à ce moment-là», se rappelle Gary Jean-Baptiste Kenler de la Saskatchewan.

Le comité ad hoc a ensuite été formé lors d'une téléconférence en juin 1993, et s'est rencontré à Saskatoon en juillet.

«Depuis, on a fait un gros travail de recherche. On a acquis de l'expérience en organisant nos jeux provinciaux». Le comité adhoc dis-

Jeux
Suite en page 2



Photo Pascale Labé

Depuis longtemps, les petits oiseaux ont déserté cette maison. D'autant plus que de gros corbeaux l'ont à moitié détruite en venant picorer du vieux pain.

En janvier 1993, *l'Aquilon* devenait hebdomadaire. Cette semaine, nous vous proposons un rappel des faits marquants de l'année 1993 à Yellowknife et dans les T.N.-O. en page 3. Sur ce sujet, lire également l'éditorial en page 4.



La Société cinématographique de Yellowknife présente dimanche 9 janvier au NACC à 19h30 deux films à ne pas manquer : *Nanook of the North* (1920) et *The Northern Lights* (1992). Lire en page 4.

La chronique juridique, en page 8, est consacrée ce mois-ci à l'affaire Socanav. L'histoire porte sur un contrat conclu entre le gouvernement des Territoires et la compagnie Pétroles Norcan.

Les échos des T.N.-O. se trouvent en page 2.

Une vieille amitié ressuscitée

Suite de la page 1

tes, comme l'exige la coutume mi'kmaq). La langue des uns, peu à peu, accueille des expressions des autres. Poêle, assiette, magasin, montre sont aujourd'hui des mots mi'kmaqs à part entière (avec une prononciation totalement différente).

Plus étonnant : les Mi'kmaqs ont donné le qualificatif de «français» à bon nombre de choses qu'ils ne connaissaient pas avant la colonisation. Ainsi, «maison» se traduit pas whenauch whengiomi, «wigwam français» et le mot «vache» par whenauch diaum, «orignal français». Les mots d'origine mi'kmaqs, quant à eux, sont innombrables dans le vieux parler acadien.

Les guerriers mi'kmaqs ont aidé les Acadiens

L'amitié profonde entre les deux peuples se raffermit davantage lorsqu'éclate le conflit entre la France et l'Angleterre. «Les bonnes relations que les Acadiens entretenaient avec les Mi'kmaqs rendaient les Britanniques perplexes», écrit Dan Paul dans son récent livre *We were not the Savages*. «Ils attribuaient ces affinités au fait que les deux peuples avaient la même religion. Il ne leur vint jamais à l'esprit que la cause de cette amitié était le respect mutuel qui existait entre eux».

La terreur que les guerriers mi'kmaqs inspirèrent aux soldats britanniques contribuera pour beaucoup à retarder la déportation des Acadiens. Et lorsque survient finalement le «Grand Dérangement» de 1755, des centaines d'Acadiens parviennent à s'enfuir dans l'arrière-pays du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse (dans ce qui est à l'heure actuelle le parc national Kejimkujik), où ils vivent cachés parmi leurs alliés pendant des années, adoptant complètement leur mode de vie. «Sans l'intrusion anglaise, Mi'kmaqs et Acadiens auraient probablement fondé ensemble une grande civilisation», pense Dan Paul.

En 1763, les Acadiens sont autorisés à rentrer, et n'entendent pour ainsi dire plus jamais parler des Mi'kmaqs. «Les deux peuples devaient survivre dans un environnement hostile, explique Dan Paul. Les Acadiens avaient perdu leurs terres, et les Mi'kmaqs étaient en voie d'extinction totale. Notre population avait diminué de 99% depuis la colonisation. Si nous avions voulu reprendre le contact à ce moment là, les Anglais nous seraient tombés dessus : ils avaient de bonnes raisons de considérer notre alliance comme dangereuse pour eux».

Alors, Acadiens et Mi'kmaqs mènent une vie séparée pendant deux siècles, et les connaissances acquises pendant deux siècles de cohabitation harmonieuse finissent par se perdre. Mais le pas définitif de la reprise des relations a peut-être été franchi, le 15 août 1993, à Charlottetown.

Lors du Congrès mondial acadien en août 1994, une place spéciale sera réservée pour reconnaître la part de la nation mi'kmaq dans la vie des Acadiens.

Roland de Courson

Premiers jeux francophones de l'Ouest

Suite de la page 1

paraîtra en mars 1994, au moment où la Société des Jeux francophones de l'Ouest verra le jour, avec son bureau de direction, son comité organisateur et ses multiples sous-comités (sportifs, culturel, marketing et gestion de bénévoles, entre autres).

Côté financement, le comité ad hoc pense à long terme. «En ce moment, on est subventionné par le ministère fédéral du Patrimoine et par le Bureau du Québec, souligne Denis Desgagné. Mais c'est seulement pour débuter, pas pour organiser les jeux. On ne veut pas entretenir une idée de dépendance. On veut aller vers le privé, vers l'autofinancement. On pense même créer un fonds pour distribuer des bourses». Le comité précise que les JFO ne sont pas seulement une activité sportive : «C'est également un événement socio-culturel, aux couleurs de l'Ouest!, affirme Denis Desgagné. Et aussi, selon notre philosophie, c'est une étape vers des jeux francophones pancanadiens».

Karine Beaudette, APF

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Un vernissage à deux

David Milligan et Isabel Guibert exposaient leus toiles, acrylique et huile, du 15 au 18 décembre dans les anciens locaux de la FFT et de L'Aquilon. Un premier vernissage réussi. David a vendu trois peintures, Isabel trois également. Pas de jaloux.
Isabel Guibert, dont L'Aquilon avait publié un portrait en décembre 1992, habite dans la vieille ville. C'est là qu'ont été réalisées une partie des toiles exposées avant les vacances. David a lui peint principalement cet été et cet automne, en Colombie-Britannique.
Cette peinture des deux visages à côté de David s'intitule Lorenzo's Last Night on Trapeze et c'est l'avant-dernière qu'il a peinte. L'autre peinture est l'oeuvre d'Isabel, sans titre, réalisée l'hiver dernier à Yellowknife.

E.C.

Echos des T.N.-O.

Nomination des membres de la Commission de mise en oeuvre du Nunavut

M. Ron Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a dévoilé le 17 décembre les noms des 10 membres de la Commission de mise en oeuvre du Nunavut (CMN).

Le président choisi, M. John Amagoalik, est conseiller politique et constitutionnel auprès de la Nunavut Tunngavik, qui avait proposé sa nomination, soutenue par la première ministre des T.N.-O.

M. Amagoalik travaillera avec MM. William Lyall, David Alagalak et Meeka Kilabuk, représentant la Nunavut Tunngavik; MM. Kenn Harper, Guy Alikut et Joe Ohokannoak, représentant le GTNO; Mme Mary Simon et MM. George Quviq et Peter Ernerk, représentant le gouvernement fédéral.

La Commission a reçu pour mandat de conseiller les gouvernements et la Nunavut Tunngavik sur la conversion du Nunavut en un territoire.

Les sujets sur lesquels la CMN devra se pencher et donner des recommandations comprennent un calendrier de transfert des responsabilités au gouvernement du Nunavut pour qu'il procède à la mise en place des services, à l'organisation du premier gouvernement du Nunavut, à l'élaboration et au financement des programmes de formation, à l'élaboration d'un protocole pour les premières élections; les besoins fondamentaux en matière d'infrastructures; un calendrier de réalisation et le procédé pour le choix d'une capitale.

De nouvelles lignes directrices pour la Fédération du travail

En 1994, la Fédération du travail des T.N.-O. donnera la priorité aux projets communautaires ou tendant à renforcer les liens entre les différents peuples des Territoires, a annoncé son président, M. Jim Evoy, dans son communiqué du jour de l'an.

La Fédération organisera le recrutement de travailleurs dans plusieurs communautés au cours de l'année et tentera de focaliser l'attention du GTNO sur les besoins des travailleurs.

L'organisme s'est aussi donné pour objectif de faire pression sur le gouvernement pour que soient mises en place avant fin 1994 de nouvelles lois sur la sécurité dans les mines et sur les normes de travail. Enfin, la Fédération va créer un comité chargé d'évaluer tous les problèmes que rencontrent les travailleurs des Territoires.

Un aîné meurt de froid à Yellowknife

Un pensionnaire du centre des aînés de Yellowknife, qui était sorti dehors la veille de Noël sans être chaudement habillé, a été retrouvé mort par la GRC.

M. Cassian Edgi, qui était âgé de 75 ans, souffrait de problèmes psychiques. Le personnel du centre avait remarqué son absence le matin du 24 décembre à 1h39 et avait alerté la GRC.

Les policiers avaient alors entamé des recherches aux alentours du centre et avaient découvert le corps sans vie du vieil homme environ trois heures plus tard, à 4h10. M. Edgi avait été victime d'hypothermie.

Karen Lajoie

Les faits marquants de l'année 1993 dans les T.N.-O.

Janvier

L'Aquilon passe à une parution hebdomadaire avec son premier numéro du mois.

Le Sahtu signe l'accord sur sa revendication territoriale. Les 2000 Dénés et Métis bénéficiaires deviennent propriétaires de 20% du sol de la région et obtiennent 75 millions de dollars.

La compagnie Coopers & Lybrand révèle dans un rapport que la mise en place de la structure gouvernementale du Nunavut dans l'Arctique de l'Est, qui devrait s'effectuer de 1992 à 2008, pourrait coûter près de 50 millions de dollars par année.

La Nation métis entame des négociations avec le GTNO et le gouvernement fédéral pour obtenir l'autonomie gouvernementale, en particulier pour les régions du Deh Cho et du traité 8.

Février

Joël Fournier, commissaire responsable des conflits d'intérêt dans la fonction publique, rejette la plainte du député Sam Gargan contre le ministre Titus Allooloo. M. Gargan avait demandé une enquête au sujet d'un conflit d'intérêt entre M. Allooloo et Betty Harnum, la commissaire aux langues officielles.

Le député Ernie Bernhardt démissionne de son poste après avoir été reconnu coupable d'agression contre sa femme.

Bill Erasmus effectue un voyage en Europe pour discuter des lois européennes concernant le marché de la fourrure et de leurs conséquences sur la vie des autochtones.

Mars

Les policiers de la GRC chargés d'enquêter sur l'explosion à la mine Giant de Yellowknife, qui avait fait neuf morts le 18 septembre 1992, aboutissent à la conclusion de l'acte criminel.

Le ministre de la Sécurité, John Todd, annonce une trêve avec le milieu syndical dans le cadre des discussions sur la composition du comité de révision de la Loi sur la sécurité dans les mines. Les syndicats des mineurs avaient jusqu'alors refusé de participer aux discussions en raison d'un litige sur la représentation.

The Press Independent ferme ses portes temporairement, l'administration de la Native Communications Society ayant jugé que la situation financière de l'entreprise ne pourrait pas être redressée.

Avril

L'Assemblée législative vote un nouvel impôt sur les salaires, touchant tous les travailleurs des Territoires. Cet impôt, qui a été l'objet de nombreuses controverses pendant plusieurs mois, est censé rapporter 1,6 million de dollars en 1993.

Les exilés du Haut-Arctique obtiennent enfin l'attention du pays tout entier, au moment où la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones tient une séance spéciale sur les problèmes rencontrés par les Inuit déportés entre 1953 et 1955 à Resolute Bay et à Grise Fiord principalement.

Mai

Le gouvernement fédéral annonce son intention de se retirer complètement du programme de construction de logements sociaux dans le Nord dès 1994. Le ministre territorial du Logement, Don Morin, réagit vivement contre cette décision.

Kelvin Ng obtient, avec 43% des voix, le poste de député du Kitikmeot laissé vacant par M. Bernhardt.

Le 23 mai marque le premier anniversaire du début de la grève à la mine Giant.

L'accord du Nunavut est signé à Iqaluit par le premier ministre Brian Mulroney, la première ministre des Territoires Nellie Cournoyea, et le président de la fédération Tungavik du Nunavut James Eetoolook. L'entente doit encore être présentée au Parlement pour devenir officielle.

Juin

Un mois après la parution de sa première édition, *The Northern Star* se définit comme le successeur de *The Press Independent* et cherche un nouveau marché à Yellowknife et dans l'Arctique de l'Ouest.

Le Parlement adopte les deux projets de loi nécessaires à la création du troisième territoire du Nord, le Nunavut, pays des Inuit, aboutissement de 20 ans de travail.

Des homosexuels organisent pour la première fois à Yellowknife un rassemblement public, pour permettre aux gens de s'exprimer sur le sujet et pour répondre à leurs questions.

Juillet

Après le rassemblement des homosexuels, une nouvelle ligne téléphonique d'information est mise à leur disposition.

La compagnie minière Miramar rachète la mine Nerco Con à Yellowknife.

Audrey McLaughlin, chef du nouveau parti démocratique, déclare que «le Nord sera protégé» si elle est élue première ministre aux prochaines élections.

Le deuxième Festival du soleil de minuit propose une semaine d'activités artistiques à Yellowknife.



La revendication territoriale du Sahtu est acceptée par 87% des électeurs de la région.

Les époux Sikiyea de N'dilo organisent une grande fête au centre communautaire à l'occasion de leur 70e anniversaire de mariage.

Août

L'anthrax terrasse 110 bisons du sanctuaire Mackenzie.

Les avocats du secteur privé s'inquiètent au sujet des modifications apportées au système d'aide juridique.



En novembre, CASAW vote avec 96% de oui le retour au travail à la mine Giant.

La saison des feux de forêt s'achève, avec un bilan de 456 incendies au cours de l'été.

Le film *The Northern Lights* remporte cinq prix cinématographiques internationaux, dont celui du meilleur film scientifique au festival de Melbourne, en Australie. Le film a été produit par des cinéastes de Yellowknife avec un budget de 585 000 dollars.

Septembre

La Nation dénée survit, malgré le retrait de trois de ses cinq régions membres après sa 23e assemblée annuelle.

L'entente territoriale du Sahtu est signée par la ministre des Affaires indiennes et du Nord au cours d'une cérémonie à Fort Norman.

Un an après l'explosion à la mine Giant, l'enquête reste toujours en suspens. Une flamme symbolisant l'espoir est allumée devant la mine après un service commémoratif.

La campagne pour l'élection fédérale est ouverte et les citoyens du Nord reçoivent une abondante information sur les programmes des neuf candidats.

Le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle est accepté par le syndicat CASAW. La fin de la grève dépend alors de la réponse de Royal Oak.

Octobre

Royal Oak donne sa réponse aux commissaires, mais se refuse à tout commentaire. Les commissaires révéleront peu après que la compagnie a rejeté leur rapport, parce qu'elle «refuse de négocier avec des personnes peut-être impliquées dans l'explosion».

L'avocate Katherine Peterson de Yellowknife est nommée enquêtrice spéciale après la déposition, au cours de l'été, de plaintes d'abus sexuels et physiques par d'anciens étudiants de l'école Joseph Bernier à Chesterfield Inlet.

Le gréviste Roger Warren est accusé du meurtre au premier degré des neuf mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant le 18 septembre 1992. Il est arrêté par la GRC le 15 octobre. Son enquête préliminaire débutera le 14 février prochain.

Jack Anawak et Ethel Blondin-Andrew sont réélus lors de l'élection fédérale.

La décharge municipale de Yellowknife s'équipe d'un système de compactage des ordures. L'accès en est limité.

Novembre

Le GTNO reçoit une amende de 89 000 dollars après avoir été reconnu coupable d'avoir pollué le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit.

Ethel Blondin-Andrew est nommée secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Formation.

CASAW vote le retour au travail, avec 96% de «oui».

La Commission canadienne des relations du travail juge que la compagnie minière Royal Oak a négocié de mauvaise foi avec CASAW durant la grève.

Les nouveaux bâtiments de l'Assemblée législative sont inaugurés au cours d'une cérémonie fastueuse. C'est seulement la troisième fois au cours de ce siècle que l'on fête l'ouverture d'une nouvelle Assemblée au Canada.

Décembre

A l'occasion de la Journée mondiale du sida le 1er décembre, l'organisme AIDS Yellowknife, qui existe alors depuis quelques semaines, fait connaître ses objectifs, offrir des services et des renseignements au public au sujet de cette maladie.

Le ministre des Affaires municipales, Titus Allooloo, démissionne à la demande de la première ministre, celle-ci ayant découvert qu'il avait menti à l'Assemblée.

La Ville d'Iqaluit est placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, les dettes de la municipalité s'élevant à plus de six millions de dollars.

Le rapport de la commissaire aux langues officielles provoque des remous à l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée, Mike Ballantyne, quitte ses fonctions pour retrouver son siège de député et le contact avec les citoyens. Jeannie Marie-Jewell, de Fort Smith, est nommée à sa place.

Sept personnes trouvent la mort au cours d'un accident d'avion près de Tuktoyaktuk.

Karen Lajoie



Mary Pepper et Robert Hay fondent AIDS Yellowknife en décembre.

L'Aquilon publiera la semaine prochaine une chronologie des faits marquants dans la francophonie ténoise.

ÉDITORIAL

Voilà un an que *l'Aquilon* est hebdomadaire

Avec ce premier numéro de 1994, *l'Aquilon* fête un anniversaire, puisque cela fait maintenant un an que le journal paraît chaque semaine. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par d'importants changements et de nombreuses améliorations pour *l'Aquilon*.

Début 1993, l'ancienne directrice du journal, Mme Louise Doren, avait pris la décision, surtout pour des raisons économiques, de faire désormais paraître *l'Aquilon* chaque semaine.

L'expérience s'est révélée très positive. Nos lecteurs, ainsi que les organismes communautaires francophones, nous ont souvent exprimé leur satisfaction au sujet de l'évolution du journal, sur deux points en particulier. Tout d'abord, la parution hebdomadaire de *l'Aquilon* lui permet d'être plus proche de l'actualité, de fournir des nouvelles plus fraîches à ses lecteurs. Depuis un an, le journal est aussi devenu un meilleur outil de communication pour les organismes francophones des Territoires.

Le passage à une parution hebdomadaire avait en effet été motivé en particulier par la volonté de tenir la communauté francophone au fait de l'actualité, dans sa langue. Nous avons fait le pari de devenir, au cours des prochaines années, le principal journal des francophones et des francophiles des Territoires et nous avons déjà bien avancé sur cette voie, en introduisant dans nos pages plus d'informations générales sur la politique et sur la vie dans le Nord et en ne nous limitant pas exclusivement aux informations sur la communauté francophone.

Depuis sa naissance en 1986, *l'Aquilon* s'est toujours donné comme objectif d'informer les francophones des Territoires sur les sujets qui les touchaient le plus. Après un an de parution hebdomadaire qui a également été efficace sur le plan économique, notre journal peut désormais envisager de proposer une couverture plus large des événements et de présenter des dossiers complets sur des sujets aussi bien territoriaux que francophones.

L'équipe de *l'Aquilon* est fière que vous lui fassiez confiance pour vous informer et continuera à faire de son mieux pour vous tenir au courant de ce qui vous intéresse, en espérant que notre journal vous donnera encore de la satisfaction en 1994.

Karen Lajoie

1994 commence et vous avez pris la résolution d'écrire, de rouspéter, de faire connaître votre opinion d'une manière ou d'une autre ? Ne vous gênez pas, nous publierons avec plaisir votre courrier. N'hésitez pas non plus à venir nous voir dans nos nouveaux locaux, au deuxième étage du Precambrian Building.

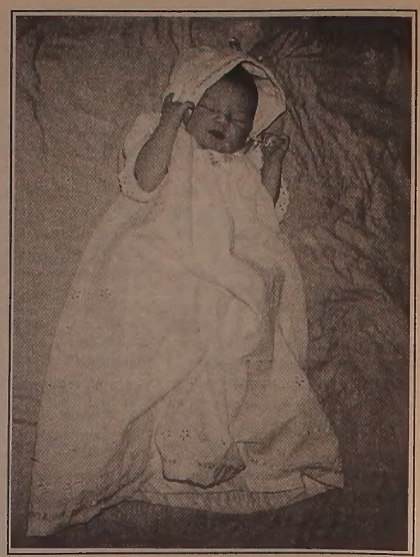
L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158



Daniel Duval et Nicole Loubert sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille Amélie à Yellowknife, le 16 novembre 1993 à 8h. Un merci tout spécial à Louise Gilbert, infirmière à l'hôpital Stanton de Yellowknife, et au docteur Sanjeev Bhatla, qui ont offert un service francophone de qualité à l'accouchement.

Au NACC, le 9 janvier à 19h30

Nanook of the North et *The Northern Lights*

Nanook of the North, tourné en 1920 par l'Américain Robert Flaherty, a été considéré comme le premier véritable documentaire, instituant des critères de base selon lesquels furent jugés par la suite d'autres films du même genre.

Né en 1884 dans une ville minière du Michigan, Flaherty apprend très tôt à apprécier la nature et à ne jamais sous-estimer ses pouvoirs. Tout d'abord prospecteur, il devient à la fin de sa vie un fervent défenseur de l'environnement et s'interroge sur les conséquences de l'extension de la technologie sur l'équilibre de la nature.

Fasciné par le mode de vie des peuples autochtones, du Pacifique sud à la terre de Baffin, Flaherty commence à emmener avec lui des caméras cinématographiques au cours de déplacements qu'il effectue pour le compte de grosses compagnies et finit par créer le documentaire de voyage.

Nanook of the North, le plus connu de ses films, est aussi le premier qu'il a tourné. Flaherty prendra d'ailleurs un cours de trois semaines pour se familiariser avec le maniement de la caméra, avant de se mettre en route pour la terre de Baffin.

Nanook est un jeune chasseur inuit dont la famille vit d'une manière traditionnelle et mène une existence nomade à travers la toundra. Au moment où Flaherty se rend dans leur région, les Inuit souffrent de terribles privations car les animaux qu'ils chassent habituellement pour se nourrir se sont raréfiés, leur cycle de vie ayant amorcé une courbe descendante.

Le film de Flaherty est financé par les frères Revillon, fourreurs internationaux, qui ont des intérêts commerciaux considérables au nord du 60e. Mais, ironie du sort, au moment même où *Nanook of the North* est salué dans le monde entier comme un chef-d'oeuvre cinématographique, Flaherty, qui est revenu aux Etats-Unis depuis deux ans, apprend que le jeune Inuit est mort de faim.

The Northern Lights, réalisé en 1992 par Alan Booth et Lanny Cooke de Yellowknife Films, est un documentaire assez différent, qui nous propose une brillante et fascinante interprétation du phénomène des aurores boréales. Ce film de 48 minutes est le fruit de cinq années de travail intensif.

Le duo de Yellowknife Films entame des recherches, après avoir entendu parler d'une possibilité de financement offerte par le gouvernement fédéral pour des projets scientifiques. Stimulés par cette opportunité, les deux réalisateurs mettent rapidement sur pied leur projet et voyagent dans le monde entier. Ils mettront des années à réunir les 585 000 dollars nécessaires à la réalisation de leur documentaire. Au cours de ses recherches, Lanny Cooke découvre que les aurores boréales terrifiaient les peuples autochtones de la région circumpolaire et que plusieurs légendes existaient. Ces récits évoquaient tous la destruction, la mort et la cruauté et non pas la célébration de la beauté naturelle comme on aurait pu le croire.

La présentation de ce film et de *Nanook* sera l'occasion d'une visite approfondie, en une soirée, de ce coin du monde.

Karen Lajoie

Une étude de Pêches et Océans pour déterminer les taux de contaminants

Pêche à la lotte sur la rivière Liard

Depuis des centaines d'années, la lotte ou loche (burbot en anglais), constitue un mets apprécié des Dénés. En particulier le foie. Seulement, c'est dans le foie que peuvent s'accumuler des contaminants. C'est l'une des raisons pour laquelle le ministère de Pêches et Océans a entrepris des études dans les rivières et les lacs de l'Ouest des Territoires. Caroline Lafontaine, biologiste, et Mario Paris, technicien, tous les deux originaires du Québec, se sont rendus à Fort Liard durant quatre jours en décembre pour y pêcher de la lotte.



Caroline Lafontaine vérifie l'un des trous où l'épaisseur de la glace est bien plus importante que celle de l'eau.

Fort Liard - La rivière n'est gelée que depuis trois semaines, à hauteur de la communauté. Ses remous semblent avoir été pétrifiés par le froid tant la glace est sculptée.

Le lendemain matin de notre arrivée dans cette communauté autochtone située dans le sud-ouest des T.N.-O., nous descendons en contrebas du village installer nos lignes, 24 au total.

Pour multiplier les chances de pêcher les 20 lottes requises pour l'étude, Mario et Caroline décident d'installer des lignes à trois endroits de la rivière. Une dizaine du côté de la communauté, le reste de l'autre côté de la rivière. Elle est, parait-il, gelée depuis trois semaines. C'est ce que nous apprenons au bureau des Ressources renouvelables.

Là où nous perçons les premiers trous, la glace est déjà épaisse : environ 70 cm. Malheureusement il n'y a pas beaucoup de fond. On verra ce que ça donne. Si aucune lotte ne décide de mordre à l'appât, il faudra mettre les lignes ailleurs. Mario et Caroline décident ensuite de traverser la rivière et de poser des lignes en face. Ils ont déjà pêché de ce côté-là en été et se souviennent d'un contre-courant qui est sûrement encore là, sous la glace.

Deux motoneiges ont traversé peu de temps auparavant. Une motoneige après l'autre, nous suivons la piste qu'indiquent des branches de sapin plantées dans la glace. De l'autre côté, nous installons environ six, sept lignes. Puis nous retraversons la rivière et descendons un peu plus loin pour y installer une troisième série de lignes.

Une fois les trous recouverts de neige pour qu'ils ne gèlent pas trop rapidement, il n'y a plus qu'à attendre.

Nous allons vérifier les trous le soir, vers 20h. Il fait nuit depuis longtemps déjà et c'est à la lueur des phares des motoneiges que nous remontons les lignes, impatients. Pas le moindre poisson aux deux premiers endroits. Déception.

Si les lottes pêchées dans la rivière Liard sont contaminées, pour une raison ou pour une autre qui restera à déterminer, les conséquences sur la population peuvent être plus ou moins importantes.

Samedi matin, c'est presque un temps de printemps. Le ciel s'est dégagé depuis la veille et il fait un sympatique -15°C sur la rivière. Le spectacle des montagnes qui se dessinent au loin dans le ciel est saisissant. Ce sont les premiers contreforts des Rocheuses.

Ce matin-là, la météo et la chance sont avec nous. Nous sortons six lottes de l'ensemble des trous. Ceux qui se trouvent de l'autre côté de la rivière donnent les meilleurs résultats. Mario et Caroline avaient vu juste. Dix des 20 lottes doivent être «préparées»; le reste sera envoyé tel quel dans des sacs en plastique.

Samedi en fin de matinée, alors que toutes les lignes ont été relevées, Mario et Caroline se rendent au garage de Ressources renouvelables où ils vont pouvoir préparer les six poissons.



Caroline Lafontaine traverse la rivière, en suivant la piste scrupuleusement.

Nous sommes vendredi soir et lundi dernier délai Mario et Caroline doivent être de retour à Yellowknife. Il faut que la pêche soit bonne.

Ce vendredi soir, nous ne vérifierons que deux des trois endroits. De retour à la maison, Mario et Caroline discutent de la meilleure tactique à adopter. Des lignes, il n'y en a plus, nous ne pouvons donc pas en mettre davantage. Nous pourrions éventuellement rajouter un bout de fil et un hameçon à chaque ligne.

Finalement, nous décidons d'attendre les résultats du lendemain matin avant de faire quoi que soit. De la lotte, il y en a dans la rivière. Quelques habitants de Fort Liard ont eux aussi leurs lignes ailleurs sur la rivière. Régulièrement, Mario et Caroline s'arrêtent lorsqu'ils croisent des gens pour leur expliquer pourquoi ils sont là et ce qu'ils font.

Cet homme, par exemple, leur explique que de tout temps, sa famille a mangé de la lotte, particulièrement le foie, très riche en vitamines. Mais son grand-père lui a toujours déconseillé de le manger s'il était rouge.

Le foie, de par sa fonction dans le système digestif, accumule plus que tout autre organe les polluants.



Mario Paris «bataille» avec cette lotte pour récupérer l'hameçon qu'elle a avalé.





Au plus épais, la glace mesure environ 90 cm.

Suite du reportage en page 6

Texte et photos : Emmanuel Carcano

Pêche à la lotte

Les préparer, cela signifie donner un numéro à chaque poisson, le mesurer, le peser (la plus grosse lotte pèse 5,4 kg et mesure 97cm), prélever les otolithes, le foie, les gonades, prendre un peu de bile avec une seringue et des muscles, autrement dit un filet d'environ 100 grammes.

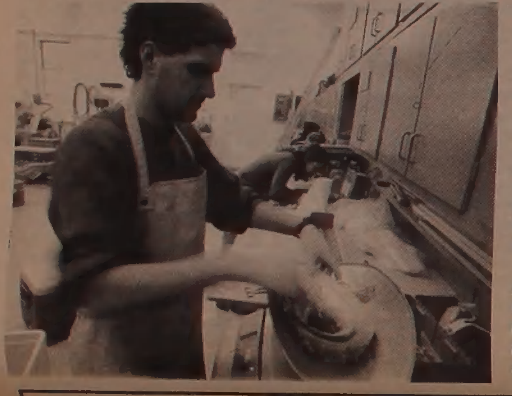
Chaque morceau ainsi que les restes sont placés dans des sacs distincts puis dans de la glace sèche à -78°C, ce qui permettra de les geler jusqu'au retour à Yellowknife.

Les otolithes, ce sont de minuscules concrétions calcaires qui se trouvent au-dessus du crâne du poisson et lui servent de balancier. Ils lui permettent de conserver son équilibre. Les gonades, ce sont des glandes sexuelles dont l'étude permettra de déterminer assez précisément à quelle période de l'année les femelles frayent. Samedi soir, aux alentours de 21h, nous nous équippons pour aller vérifier les lignes une nouvelle fois. Nous embarquons dans le traîneau le strict minimum : une lampe à combustible, la vrille à moteur, des cuillères et une barre à glace pour nettoyer les trous, de la ficelle, des hameçons, des appâts, des pelles, une glacière pour mettre les poissons. Ce soir-là, malheureusement, elle ne servira pas. Nous travaillons pendant deux heures pour nettoyer les trous, percer à nouveau lorsqu'il y a trop de glace, remplacer les appâts. Nous émettons l'hypothèse que les poissons ne se nourrissent pas le jour, mais la nuit essentiellement. Dimanche matin, les choses se présentent bien : sept lottes au bout des lignes, dont la majorité, encore une fois, ont mordu aux appâts de l'autre côté de la rivière. Autour du troisième trou, nous observons des traces de loups. Ce qui n'est pas étonnant. Deux jous auparavant, Michel Labine, un officier des Ressources renouvelables, en a aperçu un proche du village.



Au bout de deux jours, il faut aggrandir les trous à nouveau et les nettoyer, de sorte à ce que le poisson puisse au moins être sorti de l'eau. Les lottes ont en effet le réflexe de se contorsionner dans le trou pour y rester coincées.

Dimanche en fin d'après-midi, nous retournons relever les lignes, au cas ou... Trois lottes ont mordu, ce qui contredit notre hypothèse selon laquelle les lottes se nourrissent la nuit essentiellement. La veille du départ, nous avons donc un total de 16 lottes. Il en manque encore quatre, pour mener l'étude à bien. C'est exactement le nombre que nous prendrons lundi matin, vers 8h, juste avant de reprendre la route. Les dix lottes préparées et les dix conservées entières seront envoyées à Winnipeg, dans un laboratoire du gouvernement fédéral. Il faudra attendre quelques mois pour connaître les résultats. Ce qui n'empêchera pas les habitants de Fort Liard de continuer à manger de la lotte et du foie, comme ils le font depuis des années et des années.



Ici, Mario pèse une lotte, tandis que Caroline note toutes les données sur un calepin.

Avis publics, appels d'offres



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Livraisons par routes de glace en 1994

Appel d'offres nº 95-CS09-300

2 maisons à prix modéré*	- F.A.B. Ft. Franklin, NT
1 maison à prix modique**	- F.A.B. Ft. Franklin, NT
5 maisons à prix modique	- F.A.B. Norman Wells, NT (pour Colville Lake)
2 maisons à prix modique	- F.A.B. Nahanni Butte, NT
1 maison à prix modéré	- F.A.B. Trout Lake, NT
2 maisons à prix modéré	- F.A.B. Yellowknife, NT (pour Snare Lake)
1 maison à prix modique	- F.A.B. Yellowknife, NT (pour Snare Lake)
3 maisons à prix modéré	- F.A.B. Lac La Martre, NT
2 maisons à prix modique	- F.A.B. Lac La Martre, NT
2 maisons à prix modéré	- F.A.B. Rae Lakes, NT
1 maison à prix modique	- F.A.B. Rae Lakes, NT

* ACCESS unit
** Alternate unit

Les entrepreneurs devront fournir des services dans les domaines suivants :

Le bois de construction de dimensions courantes
Les divers travaux de menuiserie et les travaux accessoires (y compris la toiture)
Les fermes
La mécanique
Les réservoirs d'eau fraîche et les réservoirs des eaux-vannes
L'électricité (appareils ménagers seulement dans les maisons à prix modique)

Les entrepreneurs intéressés peuvent présenter des soumissions pour l'un ou pour tous les domaines mentionnés ci-dessus dans toutes les communautés. Des contrats séparés seront accordés pour chaque groupe de domaines pour toutes les communautés.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest applique à cet appel d'offres la Politique d'encouragement aux entreprises du Nord.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des Services de la société, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau du directeur des services de la Société, 10e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard à :

15 heure, heure locale, le 18 janvier 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Pour toute renseignement composez : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations d'une salle de classe portative #71-402

Le projet vise des rénovations extérieures et intérieures. – Broughton Island, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 h, heure d'Iqaluit, le 14 janvier 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 24 décembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : David MacPherson, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Perdus dans la tempête non loin de Deline

Trois hommes en motoneige passent à travers la glace

Trois jeunes hommes de Deline ont trouvé la mort le 23 décembre lorsque la motoneige qu'ils conduisaient est passée à travers la glace de la rivière de l'Ours.

Les trois hommes se rendaient à Norman Wells, qui se trouve à environ six heures de chez-eux. Ils ne sont pas rentrés à l'heure le 26 décembre.

Des recherches ont été entreprises par les membres de leurs familles et leurs amis, avec la GRC.

Lundi 27 décembre, deux corps ont été ressortis de la rivière après avoir été repérés par les secours depuis un avion. Les trois hommes - Kevin John Andre (26 ans), Gary Menacho (26 ans) et Charlie Modeste (27 ans) - ont traversé le Grand lac de l'Ours après leur départ de Deline, mais ils se sont perdus en cherchant la piste d'hiver qui mène à Fort Norman.

La tempête de neige et le peu de visibilité aidant, les trois hommes ont pris la mauvaise direction et se sont retrouvés à l'embouchure de la rivière de l'Ours où la glace n'est jamais très sûre, notamment à cause du fort courant. Le corps de M. Modeste n'a pas encore été récupéré. La GRC pense que le courant de la rivière l'a fait dériver près de Fort Norman.

La communauté de Deline, qui compte une population de 600 personnes, est un village Nord Slavey.

L'enterrement de MM Andre et Menacho a eu lieu le 31 décembre dans leur communauté.

Cet accident survient seulement six semaines après que deux jeunes hommes de Dettah aient trouvé la mort le 12 novembre en essayant de traverser la baie en motoneige pour se rendre à Yellowknife.

Karen Lajoie

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1993-172. En réponse à l'avis 1993-77, pour de nouveaux services canadiens de programmation spécialisée et de télévision payante, un certain nombre de demandes ont été présentées au Conseil, notamment plusieurs propositions de services de télé-achats et/ou d'infopublicités. Par la présente, le Conseil invite les parties intéressées à lui soumettre leurs observations sur la question de savoir s'il y a lieu d'exempter les personnes proposant ces services de l'obligation de détenir une licence et, le cas échéant, dans quelles circonstances. Après avoir pris connaissance des observations reçues, le Conseil déterminera s'il y a lieu d'émettre une ordonnance d'exemption ou d'inscrire ces demandes à l'ordre du jour d'une audience future portant sur l'attribution de licences. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont), K1A 0N2 le ou avant le 8 février 1994. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre d'orientation professionnel

L'entrepreneur devra fournir les matériaux et la main-d'oeuvre pour améliorer des locaux de 280 m² situés au rez-de-chaussée de l'édifice Laing. Les travaux comprennent (mais ne se limitent pas à) : les cloisons sèches, les prises de courant et les dispositifs pour les appareils électriques, les appareils de télécommunications et d'informatique (y compris les conduites), les appareils d'éclairage, les installations techniques, les couvre-fenêtres, le plafond suspendu, les travaux de menuiserie et la finition. – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 h, heure locale, le 17 janvier 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 20 décembre1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Karen Hayny, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-6947 ou Wayne Guy, Northern Design, Téléphone : (403) 873-3266



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Services d'expédition - divers endroits

Appel d'offres nº 95-CS-09-600

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres à toute compagnie ou à toute personne qualifiée pouvant fournir des services d'expédition pour la fourniture et le transport de matériaux en 1994-1995.

Le gouvernement prévoit des services d'expédition comme suit :

Endroits	Expéditeurs requis
Edmonton, AB	3
Hay River, NT	1
Montréal, PQ	3
Yellowknife, NT	1

Toute compagnie ou toute personne intéressée est invitée à venir chercher les documents d'appel d'offres détaillés au Bureau du directeur des services de la Société, Société d'habitation des T.N.-O., 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT Téléphone : (403) 873-7868.

Les soumissions remplies doivent parvenir au Bureau du directeur des services de la société, 10e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard à :

15 h, le 21 janvier 1994, à Yellowknife NT.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest applique à cet appel d'offres la Politique d'encouragement aux entreprises du Nord.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations du premier étage de la résidence pour étudiants célibataires du campus Nunatta

Le projet vise la rénovation de la salle d'entrée principale et de la salle de jeux du premier étage et l'installation d'un porche fermé. – Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 h, heure d'Iqaluit, le 14 janvier 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 24 décembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : David MacPherson, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Chronique juridique

L'affaire Socanav

Les faits: Dans cette affaire, la compagnie Socanav vise à faire annuler un contrat conclu entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la compagnie Pétroles Norcan pour l'approvisionnement en carburant de 11 communautés de l'Arctique de l'Est. Socanav recherche l'annulation du contrat sur la base d'illégalités au niveau de l'attribution du contrat.

Les circonstances ayant mené à cette action sont les suivantes : depuis plusieurs années, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'occupe d'assurer l'approvisionnement en carburant de certaines communautés de l'Arctique qui ne sont accessibles par mer que pendant certaines périodes de l'année. De manière à assurer cet approvisionnement, le gouvernement procède généralement ainsi: dans un premier temps, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour l'achat de produits pétroliers dans l'est du Canada. Parallèlement, le ministère des transports du gouvernement fédéral procède lui aussi, par le biais de la Garde côtière, à un appel d'offres pour différents projets de transport, incluant la livraison du pétrole acheté en conformité avec le premier appel d'offres.

Jusqu'à cette année, le pétrole était acheté auprès de distributeurs canadiens et expédié à partir du port de Montréal.

Le demandeur dans cette affaire, Socanav, est propriétaire d'une flotte de navires battant pavillon canadien. La compagnie a détenu, en plus de différents contrats de transport dans l'Arctique, le contrat de transport du pétrole jusqu'en 1992, date à laquelle le gouvernement a décidé de revoir sa politique d'approvisionnement afin de réduire les coûts qui y étaient associés.

En vertu d'une nouvelle politique, le gouvernement des T.N.-O. décidait de procéder par voie de «demande de proposition» pour l'octroi du contrat d'approvisionnement pour les trois prochaines années. Ainsi, une demande de proposition fût envoyée à sept compagnies différentes (toutes dributrices de produits pétroliers) pour qu'elles soumettent des propositions couvrant à la fois l'achat et le transport du pétrole jusqu'aux communautés de l'Arctique (Socanav ne faisait pas partie de ces compagnies, bien qu'elle fût contactée par quelques distributeurs afin de fournir une estimation des coûts de transport associés à l'approvisionnement. Ces distributeurs inclurent l'estimation de Socanav dans leurs propositions, ce qui fait de Socanav un sous-contractant potentiel).



Après examen des différentes propositions, le gouvernement des T.N.-O. opta pour la compagnie Norcan, en raison du montant de sa proposition (sur la base des propositions et d'informations connexes, le gouvernement estima que la proposition de Norcan représenterait une économie de 3 million $, pour un contrat de trois ans, par rapport aux autres propositions).

Un mois après la fin du délai pour la présentation de propositions, le gouvernement des T.N.-O. et des représentants de Norcan se réunirent pour discuter des détails du contrat. Les représentants de Norcan firent valoir les différentes options qui s'offraient à eux afin de mener le contrat à terme. Parmi ces options, on retrouve la possibilité de l'achat de produits pétroliers au Canada ou au large des côtes ou le transport par des navires canadiens ou étrangers. Un contrat fût conclu quelques temps après.

Après la signature du contrat, Norcan fît part au gouvernement qu'elle avait décidé d'acheter le pétrole au large des côtes, de le charger dans un port étranger et d'utiliser des navires étrangers pour son transport.

La question qui se pose alors est la suivante: la demande de propositions faisait-elle état du fait que le pétrole devait provenir du Canada, qu'il devait être chargé dans un port canadien et livré par un navire canadien?

Décision: Afin de déterminer les exigences de la demande de propositions, le juge Vertes se penche d'abord sur la législation applicable au niveau des contrats gouvernementaux. Le *Règlement sur les contrats du gouvernement* précise que le gouvernement ne peut conclure de contrats que par le biais d'appel d'offres ou de demande de propositions. La différence entre ces deux types de procédure n'est pas claire et la décision de choisir l'un plutôt que l'autre appartient au gouvernement. Le juge Vertes précise cependant que l'appel d'offres semble réservé aux cas où le gouvernement possède déjà une bonne idée du travail à accomplir (et de la façon de l'accomplir) et qu'il recherche alors le meilleur prix, alors que dans le cas des propositions, le gouvernement sait ce qu'il veut accomplir mais recherche des propositions sur la façon d'accomplir le travail et négocie en conséquence. Les textes législatifs font aussi état du fait que les demandes de propositions doivent préciser les critères utilisés lors de la sélection et qu'aucun critère ne figurant pas dans la demande ne doit être utilisé.

C'est sur ce dernier point que Socanav base son action. Socanav prétend qu'un des critères de la demande était le contenu canadien. On peut en arriver à une telle conclusion en examinant les termes utilisés dans la demande et en s'en remettant à une interprétation coutumière fondée sur les pratiques antérieures. S'il existe bel et bien un tel critère dans la demande, alors l'octroi du contrat à Norcan, en sachant que la compagnie risquait d'utiliser des ressources provenant d'un autre pays, est illégal puisqu'il s'agirait de l'application d'un critère ne figurant pas dans la demande.

La demande de propositions contient-elle un critère de contenu canadien? Socanav fait valoir qu'un tel critère se retrouve dans certaines dispositions de la demande, telles que les références au prix du pétrole dans l'est du Canada, l'exigence de chargement au Port de Montréal, les mentions des coutumes antérieures au niveau de la livraison, etc.

Socanav maintient que tous ces éléments indiquent clairement qu'il existe une exigence de contenu canadien. Plus encore, toutes les compagnies, à l'exception de Norcan, ont indiqué qu'elles comptaient utiliser des navires canadiens pour expédier du pétrole canadien.

En défense, le gouvernement soutient que les mentions des prix dans l'est du Canada ne sont que des points de repères destinés à permettre une comparaison basée sur des données semblables. En outre, on maintient qu'on ne peut présumer d'une exigence de contenu canadien en l'absence de dispositions expresses à cet effet (comme c'est le cas dans les demandes de propositions émanant du gouvernement fédéral).

Pour sa part, l'avocat de Norcan fait valoir que l'exigence de contenu canadien en est une plus pertinente au gouvernement fédéral qu'au gouvernement territorial parce que ce dernier est plus intéressé à obtenir le meilleur prix possible plutôt qu'à encourager l'économie canadienne. En acquiesçant à la proposition de Norcan, le gouvernement territorial réalise des économies de 3 million $ alors que l'économie canadienne perd 24 million $. «Il s'agit là d'une question économique, pas d'une question légale» conclut le juge Vertes. Le juge Vertes donne finalement raison au gouvernement en se rangeant du côté des arguments de ce dernier quant à la présence des prix de l'est du Canada comme simple point de référence. Il en va de même du lieu de chargement. «Le lieu d'origine du pétrole ou l'identité de son transporteur ne font l'objet d'aucune disposition dans la demande», note le juge.

Quant à l'argument de la coutume (la pratique dans le passé consistait à avoir recours à des navires canadiens pour livrer du carburant acheté au Canada), le juge Vertes en dispose ainsi: la coutume peut faire partie d'un contrat si certaines conditions sont remplies, notamment la notoriété (cette coutume est-elle à ce point commune dans de tels types de contrat qu'elle en devient sous-entendue?), la certitude (la coutume est-elle suffisamment établie que son contenu en est évident pour tous?), la raisonnabilité (cette coutume est-elle raisonnable? Va-t-elle à l'encontre du bon sens?) et la légalité (cette coutume est-elle légale?).

Dans le cas présent, aucune de ces conditions n'est présente et l'action de Socanav est rejetée.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 2 vendredi 14 janvier 1994

Des pertes totales d'environ 800 000 dollars

Un incendie ravage trois commerces

Le bar The Right Spot, le restaurant Pizza Factory et le dépanneur Corner Mart, situés au centre-ville de Yellowknife, sur la 50e rue, ont été détruits par le feu dans la matinée du mercredi 12 janvier. En moins d'une demi-heure, le feu s'est propagé dans les faux plafonds et dans les murs, détruisant le bâtiment qui abritait les trois commerces. Les pompiers sont intervenus à 9h30.

Le feu a progressé si rapidement que les 30 pompiers présents sur les lieux ont perdu de l'équipement et ont dû sortir d'urgence.

Deux d'entre eux ont cependant été blessés en combattant les flammes. La cause de l'incendie reste indéterminée et une enquête a été ouverte par le commissaire aux incendies. Mais selon le vice-chef des pompiers, Mike Lowing, le feu n'a pas atteint les réservoirs de propane du bâtiment, comme semblait l'indiquer la rumeur le jour-même.

Du fait de la vétusté du bâtiment, des faux plafonds et de la structure des murs, il a fallu systématiquement détruire l'immeuble morceau par morceau durant la nuit pour s'assurer que tous les foyers étaient bien éteints.

La température de -44°C ce mercredi matin a sérieusement compliqué la tâche aux pompiers, l'eau utilisée (6820 litres par minute) gelant l'équipement et rendant la chaussée très glissante.

Les pertes sont estimées au total à environ 800 000 dollars.

K.L.



Photo Pascale Labé

Suite à des problèmes financiers

The Northern Star ferme ses portes

Moins d'un an après la parution de sa première édition, *The Northern Star* a fermé ses portes le 7 janvier, victime de la récession et d'un manque de soutien financier de la communauté.

Selon Mme Vi Beck, directrice de Type Unlimited, l'agence de graphisme et de publicité qui possédait le journal, *The Northern Star* n'a pas fait faillite, mais il ne disposait pas de fonds suffisants pour fonctionner normalement. Mme Beck a donc pris la décision de fermer ses portes avant que la faillite ne soit bien réelle.

The Northern Star avait succédé à *The Press Independent*, publié pendant 20 ans par la Société des communications autochtones des T.N.-O. Après avoir connu de nombreux problèmes financiers et avoir été poursuivi par l'imprimerie Canarctic pour des factures impayées, *The Press* avait cessé de paraître. De ses cendres, était né *The Northern Star*.

Depuis le mois de mai, le journal avait vu le nombre de ses abonnés passer de 3000 à 6000, ce qui représentait un premier succès encourageant. Par ailleurs, sous la direction de la nouvelle rédactrice en chef, Mme Judy Langford, qui avait remplacé M. Lee Selleck en juin, la politique rédactionnelle du journal avait connu une évolution. Mais sans le soutien des entreprises locales, ces changements arrivaient trop tard et représentaient une goutte d'eau dans l'océan. «C'est très difficile de publier un journal sans vendre de publicités. Ce que je déplore le plus, c'est que des gens lisaient *The Star* et l'appréciaient. Mais sans argent, il était impossible de continuer», m'a expliqué Mme Beck le 5 janvier au cours d'un entretien exclusif.

Au moment du lancement du *Northern Star* au printemps dernier, Mme Beck avait déclaré que sa priorité était de s'attitrer une part du

The Northern Star
Suite en page 2



Bateau abandonné sur l'une des rives qui dominent la rivière Liard à Fort Liard.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

L'Aquilon propose cette semaine une rétrospective des faits marquants de la francophonie ténoise en 1993. Lire en page 8.

Michel Labine est garde-chasse. Depuis qu'il est arrivé dans le Nord, il a choisi de vivre dans de petites communautés : Cape Dorset, Fort Norman, Fort Liard aujourd'hui. Portrait en page 5.

La nouvelle année est souvent l'occasion de prendre de nouvelles résolutions. Découvrez celles de quelques francophones en page 5.

La chronique du patrimoine se penche cette semaine sur Sam Steele, un homme dont l'histoire se confond avec celle de la ruée vers l'or au Yukon. Lire en page 6.

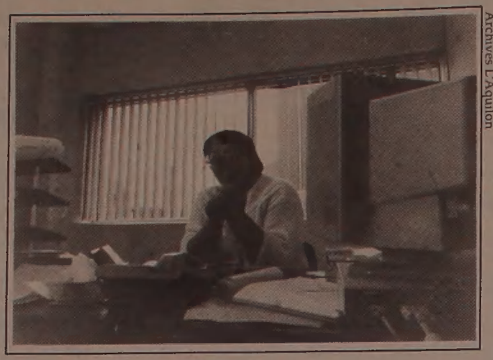
Au sommaire de la chronique disques et livres, le dernier album de Laurence Jalbert, *Corridors*, et *Brel Québec*, ainsi que deux ouvrages : *Des castors gros comme des bisons* (René Ammann) et *Ma petite histoire de la nouvelle France* (Gilles Proulx). Lire en page 7.

L'Office national du film (ONF) vient de produire un nouveau film signé Tahani Rached, dans lequel il est question des médecins face au sida. Lire en page 6.

The Northern Star ferme ses portes

Suite de la page 1

lectorat de Yellowknife et de l'ouest des T.N.-O. Malgré une expérience de plusieurs années de travail sur ce marché, elle ne prévoyait pas de problèmes majeurs pour *The Northern Star*, face à la concurrence de *News/North*. «Je ne pense pas que l'un ou l'autre devra céder la place. Nous desservirons un marché différent dans la région, il n'y aura donc pas de monopole», avait-elle déclaré. Aujourd'hui, elle voit les choses différemment.


Archives L'Aquilon

Vi Beck, directrice du Northern Star.

Le gouvernement et la publicité

«Quand l'économie changera-t-elle? Le gouvernement dépense actuellement peu d'argent en publicité et j'ai l'impression que dans ce domaine, il n'offre son soutien qu'à un seul journal et non pas à tous. Ce n'est pas juste que l'organisation gouvernementale ait le monopole et un pouvoir si important. Les médias ont bien sûr eux aussi des pouvoirs, puisqu'ils peuvent par exemple orienter l'opinion publique dans le cas de certains dossiers brûlants. Je suis d'ailleurs certaine que c'est parce que nous proposions un regard différent sur l'actualité que nous avons pu doubler le nombre de nos abonnés».

Mais pour Mme Beck, qui a souffert d'une pneumonie et a été gravement malade pendant les fêtes et qui devait partir par ailleurs le 10 janvier en Europe avec sa famille pour soutenir son mari Richard qui participe à l'Alpirod, trop, c'est trop.

«J'étais épuisée d'avoir travaillé 18 heures par jour, sept jours par semaine, depuis le mois d'avril. Je n'avais pas assez d'énergie pour cela et lorsque finalement, je suis tombée sérieusement malade, j'ai pris la décision de fermer le journal. Je déciderai peut-être un jour de réouvrir, mais c'est fort peu probable», déclare Mme Beck.

Les anciennes employées du *Northern Star* se sont quant à elles déclarées choquées par la brutale disparition de leur journal. Mme Langford a appris la nouvelle quelques minutes après son retour au bureau après les fêtes le 3 janvier. Mme Beck l'a avertie que le numéro du 5 janvier serait le dernier à paraître.

«Je suis déprimée, reconnaît Mme Langford. Mon emploi a disparu au cours de la semaine qui a suivi Noël. Je savais que nos moyens financiers étaient limités, mais je croyais que nous pourrions nous en sortir en travaillant ensemble pour réduire nos dépenses. D'un autre côté, je savais aussi que Vi était très malade et qu'elle allait partir en Europe ce mois-ci. Je pense que le moment était venu pour elle de prendre une décision».

Les deux autres journalistes du *Northern Star* étaient encore en vacances lorsque Mme Langford a été officiellement informée de la disparition du journal et elle a dû leur téléphoner pour les avertir. Elles pensent toutes les trois rester dans le Nord et pouvoir y trouver un autre emploi. Mais pour le moment, elles essayent simplement de comprendre ce qui est arrivé. Selon Mme Langford, «c'est une triste fin pour un journal qui avait déjà une longue histoire dans le Nord».

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

L'enquête préliminaire de Bettger et Shearing retardée

L'enquête préliminaire des deux hommes contre lesquels ont été portés plusieurs chefs d'accusation liés à deux explosions à la mine Giant durant la grève, qui devait commencer le 10 janvier, a été retardée de quelques semaines.

Les deux accusés, Tim Bettger et Al Shearing, viennent juste d'engager deux nouveaux avocats de Colombie-Britannique et voulaient avoir le temps de les informer du dossier.

Neuf plaintes au total ont été déposées contre les deux hommes après leur arrestation le 18 octobre dernier : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux grévistes était liée aux autres explosions qui avaient précédé celle du 18 septembre 1992. Elles avaient détruit l'antenne parabolique de Giant et endommagé un puits d'aération.

M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes. Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

De plus, deux autres plaintes conjointes ont été déposées contre les grévistes quelques semaines plus tard pour des actes de violence sur la ligne de piquet de grève. Au total, 19 plaintes ont été déposées contre les deux hommes.

Ils comparaîtront à nouveau devant la cour territoriale le 31 janvier pour déterminer la date de l'enquête, qui permettra de savoir si la Couronne possède assez de preuves pour intenter un procès.

Exercices militaires à Coppermine

Cent vingt soldats de l'Ontario se déplaceront à Coppermine du 11 au 25 janvier pour participer à des manoeuvres.

Ces exercices devraient permettre entre autres de tester l'équipement dans des conditions extrêmes. Les soldats apprendront à construire des abris, à naviguer, à survivre et à procurer des soins de première nécessité.

Echo Bay attire l'attention

La compagnie minière Echo Bay, à qui appartient la mine Lupin, a été citée ce mois-ci par un magazine américain parmi les 10 meilleurs investissements en matière d'actions.

Dans l'édition de janvier de GQ, un magazine économique, on peut lire que «les investisseurs vont commencer à s'inquiéter des conditions économiques dans le monde et ils vont commencer à acheter de l'or. Ma compagnie favorite est Echo Bay Mines, parce qu'elle a une bonne structure de financement et qu'elle est bien organisée». Chaque année en janvier, GQ publie une liste des 10 meilleurs investissements pour ses lecteurs. En moyenne, la valeur de ces actions monte de 48% durant l'année.

Karen Lajoie

Deux ans après la mort d'un des leurs à Fort Liard

La famille Sassie poursuit le GTNO et des employés du centre de santé

La femme, la mère, les trois frères et la soeur d'un jeune homme, mort en 1991 à Fort Liard des suites d'une blessure, ont déposé en décembre devant la Cour suprême une plainte civile contre le commissaire des T.N.-O., les services régionaux du Mackenzie, un docteur et deux infirmières.

Cette plainte remet directement en cause la qualité des soins médicaux dispensés dans les petites communautés du Nord.

Les circonstances du décès de M. Clem Sassie, âgé de 25 ans au moment de sa mort, avaient été déterminées au cours d'une enquête du coroner en juin dernier. M. Sassie est mort le 8 décembre 1991, après une soirée bien arrosée, passée en compagnie de son meilleur ami, M. Billy Nelson. Dans la rue à la sortie d'un bar, les deux hommes s'étaient disputés et bousculés, M. Sassie avait glissé et était tombé sur un petit couteau que son ami tenait à la main.

Les deux hommes s'étaient alors rendus au centre de santé, où les infirmières avaient fait à M. Sassie quelques points de suture à l'abdomen.

Dans le document déposé devant la Cour, la famille Sassie affirme que les deux infirmières qui se sont occupées du jeune homme entre 4h45 et 8h30 le matin du 8 décembre 1991, l'ont laissé rentrer chez lui alors qu'elles auraient dû savoir que la blessure était plus sérieuse qu'une simple coupure superficielle.

A 11h30, moins de trois heures après être revenu chez lui, M. Sassie est mort d'une hémorragie interne; le couteau avait tranché une artère sur la paroi de l'estomac.

La famille du jeune homme affirme également que les services régionaux du Mackenzie auraient pu utiliser le système medivac pour le transporter à Yellowknife ou vers un autre centre hospitalier, si les infirmières et le médecin avec qui elles s'étaient entretenues ce soir-là s'étaient aperçus de la gravité de la blessure comme ils auraient dû le faire.

A l'issue de son enquête, le jury du coroner avait émis six recommandations pour améliorer les soins dispensés dans les centres de santé des petites communautés.

Le jury avait demandé que les infirmières reçoivent une meilleure formation pour le traitement d'urgence, que des cours de premiers soins et de techniques de réanimation soient offerts à la communauté et à l'école chaque année et avait suggéré la formation d'un comité de la santé, qui pourrait fournir des renseignements sur les tâches et les responsabilités du centre à la population et servir de lien entre les deux.

Le jury avait également recommandé que le médecin ou le système medivac soient informés dans le cas d'une complication avec un patient.

M. Nelson avait quant à lui été arrêté et accusé d'homicide involontaire. Il a été reconnu coupable lors de son procès en 1992 à Fort Simpson et condamné à deux ans moins un jour de prison. De plus, il restera en liberté conditionnelle pendant trois ans à sa sortie de prison. La famille Sassie a également cité son nom dans sa déposition de plainte civile.

Ni le commissaire ni le gouvernement n'ont pour le moment donné suite à la plainte déposée contre eux.

Karen Lajoie

Naissances, petites annonces, nouvelles : n'hésitez pas à joindre *L'Aquilon* au 873-6603 ou passez nous voir au Precambrian Building, 2e étage, à Yellowknife.


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La communauté de Fort Liard est réputée pour ses paniers en écorce de bouleau. Fort Liard vient de Fort-aux-Liards. Le liard est une variété de peuplier dont les branches peuvent remplacer l'osier. Il est utilisé pour la confection de ces paniers.

Premier forum public sur l'avenir constitutionnel de l'Arctique de l'ouest

Premiers pas vers une nouvelle constitution

Le comité des communautés de l'ouest des T.N.-O. a organisé le 6 janvier à Yellowknife le premier forum public sur le thème de la future constitution de l'Arctique de l'ouest, qui devrait entrer en vigueur après la mise en oeuvre du Nunavut en 1999.

Une soixantaine de personnes s'étaient déplacées pour participer au forum et prendre connaissance du projet de constitution proposé par le comité. Une des préoccupations majeures du public était de savoir de quelle façon allait être organisé le référendum permettant aux habitants de l'Arctique de l'ouest d'accepter ou de refuser le projet final de constitution qui leur sera présenté en 1996.

De nombreux petits comités représentant les différentes minorités de l'Arctique de l'ouest travaillent actuellement pour présenter eux aussi une ébauche de constitution et faire connaître leurs souhaits.

Certains d'entre eux préconisent un système d'une voix par région, ce qui pénaliserait les électeurs des régions à forte densité de population, comme celle de Yellowknife, qui regroupe 40% de la population de l'Arctique de l'ouest (estimée à 35 000 personnes) et qui n'aurait pas plus de poids que les régions les moins peuplées. De plus, avec ce système, la majorité des électeurs de chaque région doivent voter pour le texte proposé pour qu'il soit accepté. Si une seule région, par exemple le Deh Cho, vote contre le document proposé, le projet sera rejeté, même si toutes les autres régions y étaient favorables. «J'espère que le référendum sera organisé selon le système «une voix, un vote» et que nous aurons les mêmes chances que les électeurs des autres communautés de dire oui ou non à la constitution proposée», commentait M. Brendan Hennigan, un habitant de Yellowknife présent au forum public.

M. Bob MacQuarrie, ex-député de Yellowknife, trouvait quant à lui que le projet proposé par le comité des communautés de l'ouest des T.N.-O. constituait une grande amélioration par rapport à celui présenté en 1992 par la commission Bourque qui s'était déjà penchée sur la future constitution de l'Arctique de l'ouest. Cette commission avait en effet préconisé la mise en place de gouvernements communautaires, auxquels le gouvernement territorial aurait délégué la plupart des pouvoirs, ce que M. MacQuarrie considérait comme «inquiétant et diviseur». Selon lui, le projet présenté le 6 janvier est un «bon début», mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Le comité des communautés de l'ouest des T.N.-O. propose deux niveaux de gouvernement pour l'Arctique de l'ouest, un gouvernement central avec d'importants pouvoirs et des gouvernements municipaux ou régionaux qui pourront collecter des impôts et déterminer les priorités de leur région ou de leur communauté. Le gouvernement central pourrait offrir aux citoyens les services que leur communauté ne prendrait pas en charge. Une constitution étant un texte valable à long terme, les pouvoirs et les responsabilités de chaque niveau gouvernemental ne sont cependant pas strictement définis car ils doivent pouvoir évoluer pour s'adapter à la réalité. Des projets de loi seront votés par la suite pour définir des responsabilités spécifiques.

Le comité a travaillé plusieurs mois pour pouvoir présenter au public le 6 janvier cette première ébauche de constitution et en discuter.

Les membres du public ont d'ailleurs émis de nombreuses suggestions pour améliorer le projet proposé, entre autres des clauses pour imposer un budget équilibré, un système judiciaire dans les communautés, le respect des droits humains et pour laisser la porte ouverte à l'accès au titre de province.

Le comité prendra en considération les recommandations du public avant de présenter son projet définitif fin janvier à un grand comité constitutionnel, composé de membres de l'Assemblée législative, du gouvernement et de représentants des différents groupes de l'Arctique de l'ouest, qui sera chargé de rédiger le texte final qui sera proposé au référendum en 1996. Le grand comité examinera également les propositions de tous les petits comités qui travaillent actuellement sur la constitution.

«Je sais que beaucoup de gens pensent que la constitution ne sera jamais prête dans les délais, en partie parce que son élaboration dure depuis très longtemps déjà, commentait M. Mike Ballantyne, député de Yellowknife nord. Mais personnellement, je ne doute pas que tout sera mis en place avant la fin du siècle. Les citoyens de l'Arctique de l'est voulaient avoir leur propre constitution, ils ont beaucoup travaillé en ce sens et aujourd'hui, elle existe, et je suis sûr que nous aurons bientôt la nôtre, nous aussi».

Selon la mairesse de Yellowknife, Mme Pat McMahon, membre du comité des communautés de l'ouest des T.N.-O., le public a jusqu'au 17 janvier pour faire parvenir les propositions qu'il souhaite voir prises en compte dans le projet final du comité.

Mme McMahon prévoit une autre rencontre avec le public à l'automne prochain pour évaluer la progression de l'élaboration de la constitution au cours de l'année. Les électeurs de l'Arctique de l'ouest ont en tout cas tout intérêt à trouver une solution ensemble, car s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, le gouvernement fédéral leur imposera une constitution pour faciliter la mise en oeuvre du Nunavut.

Karen Lajoie

Quelques éléments chronologiques

1967: la Commission Carruthers recommande que Yellowknife devienne la capitale des T.N.-O. Le manque de consultation avec les autochtones entraîne la création d'organismes pour représenter les Dénés, les Métis et les Inuit.

Années 1970 : l'enquête Berger étudie un plan pour construire des oléoducs et des gazoducs dans la région du Mackenzie. Ce qui ouvre la voie aux revendications territoriales et le début de la reconnaissance officielle des nouveaux pouvoirs des autochtones.

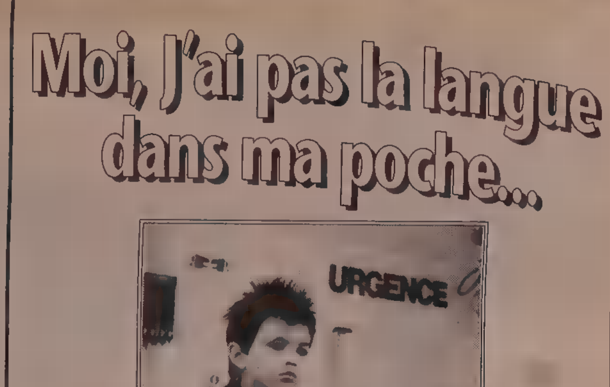
1984 : la revendication territoriale des Inuvialuit, la première du genre, est signée.

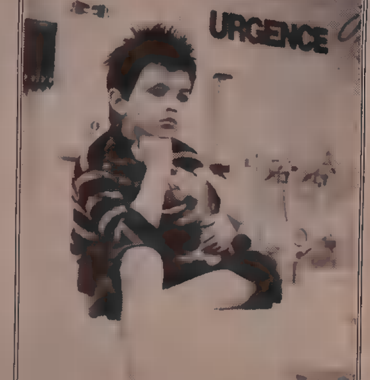
Années 1980: les revendications territoriales des Dénés, des Métis et des Inuit commencent à être négociées. A la fin de la décennie, l'accord des Dénés et des Métis tombe à l'eau, mais celui des Inuit progresse.

1982: un référendum dans les T.N.-O. montre que 56% des citoyens sont en faveur de la création du Nunavut.

Années 1990: les revendications territoriales des Gwich'in, des Inuit et des Dénés du Sahtu deviennent réalité.

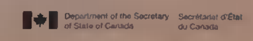
1991-93: la Commission Bourque essaie d'établir les règles du jeu pour rédiger une nouvelle constitution pour l'Arctique de l'ouest.











ÉDITORIAL

La mort du *Northern Star*

Après la fermeture du *Northern Star* cette semaine, le choix des lecteurs anglophones des T.N.-O. se trouve limité, puisqu'ils ne disposent plus que d'un journal pour s'informer. Cela est regrettable, non pas parce que *News/North* n'est pas capable d'informer les lecteurs ténois, mais parce qu'un journal représente plus qu'un ensemble d'articles paraissant chaque semaine.

Un journal est une fenêtre sur les communautés dans lesquelles nous vivons. Nous retrouvons, dans les pages des journaux communautaires, les priorités, les événements et les tragédies qui nous touchent de près ou de loin.

De plus, les politiques rédactionnelles qui varient d'un journal à l'autre nous offrent des perspectives différentes sur l'actualité.

Prenons par exemple le cas de *l'Aquilon*. Dans notre journal, outre des informations générales en français, vous trouvez par ailleurs dans chaque numéro plusieurs textes qui traitent des dossiers francophones, parce que ce sont des sujets qui intéressent nos lecteurs. Les journaux anglophones consacrent très rarement une place dans leurs pages à ces dossiers, qui ne constituent pas une priorité pour le public qu'ils touchent. Les membres de la communauté influencent donc directement les journaux dans leur choix rédactionnel.

Depuis 1985, 45 journaux canadiens, dont neuf quotidiens, ont fermé leurs portes. Certaines communautés ne bénéficient plus aujourd'hui de la même qualité d'information, soit parce qu'elles ne disposent plus d'aucun média de proximité, soit parce que l'unique journal dont elles disposent désormais n'est plus obligé de faire autant d'efforts pour fournir des articles de qualité, la concurrence n'existant plus.

Un monopole est toujours dangereux et celui de l'information est peut-être le pire de tous. Lorsqu'un journal détient le monopole de l'information, ses propriétaires ont la possibilité, s'ils le souhaitent, d'occulter complètement une partie de la réalité, en particulier lorsqu'il s'agit de dossiers controversés, puisque personne n'est là pour donner une version différente des faits. Les lecteurs qui n'auront pas pris part directement à la controverse se feront une opinion à partir d'un point de vue unique sur le sujet.

L'absence de concurrence les empêchera d'avoir une vision globale du dossier et ils considéreront comme réalité une version des faits qui ne sera pas forcément objective.

The Northern Star a fermé ses portes parce qu'il n'y avait pas assez de publicité et d'argent pour faire vivre deux grands journaux. C'est dommage que la communauté n'ait pas fourni le support financier nécessaire, car c'est cette même communauté qui va souffrir à l'avenir de ce monopole de l'information.

Karen Lajoie



Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaboratrice: Sylvie Francoeur
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Le ministre des Finances devra faire des choix en février

Les comptes de l'Etat

Ottawa - Le ministre des Finances, Paul Martin, devait entreprendre à compter du 15 janvier ses consultations prébudgétaires. Gageons que le déficit anticipé de 45 milliards de dollars pour l'année fiscale 1993-1994 sera l'une de ses préoccupations.

Depuis qu'il est en poste, le ministre n'a pas caché que les coupures feraient mal, mais, en même temps, il annonçait son intention de mettre dans le coup tous les Canadiens. Paul Martin vient de publier une brochure résumant les dépenses fédérales pour l'année 1992-1993. Voici les chiffres.

Il faut d'abord savoir que le gouvernement fédéral a dépensé 161,9 milliards de dollars entre le 1er avril 1992 et le 31 mars 1993. Puisque les dépenses ont été supérieures aux recettes, le déficit s'élevait cette année-là à 40,5 milliards. La dette fédérale, c'est-à-dire la somme de tous les déficits antérieurs, atteignait, elle, 465 milliards le 31 mars 1993.

Une dette, cela se rembourse. Or, les intérêts de cette dette ont coûté aux Canadiens 39,4 milliards l'an dernier, soit 24% des dépenses du gouvernement. Mais si on soustrait les intérêts de la dette, le gouvernement canadien a, en réalité, dépensé 122,5 milliards en 1992-1993. Les recettes se chiffrant à 121,5 milliards, cela veut dire que le gouvernement a pratiquement équilibré ses revenus et ses dépenses.

L'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté à lui seul 58,3 milliards en 1992-1993, ce qui représente 48% de tous les revenus du gouvernement. La taxe sur les produits et les services, que le gouvernement Chrétien a promis de remplacer dans deux ans, a rapporté 14,9 milliards.

Le gouvernement a dépensé 41,9 milliards pour soutenir le revenu des particuliers. Ce sont les 3 millions de personnes âgées qui ont reçu la plus grosse part du gâteau avec 19,1 milliards, ce qui représente 46% de tous les paiements. Les trois-quarts de ces prestations ont cependant été versées à des personnes dont le revenu familial était inférieur à 30 000 dollars..

Les chômeurs suivent tout juste derrière, puisqu'ils ont reçu un peu plus de 19 milliards en prestations d'assurance-chômage en 1992-1993, soit une hausse de 5,2% par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement transfert également chaque année des sommes considérables aux provinces. En 1992-1993, le fédéral a fourni 40,5 milliards aux provinces. Le gouvernement a aussi dépensé 12 milliards l'an dernier pour les autres programmes sociaux, 2,8 milliards pour les autochtones, 2,2 milliards pour l'aide au développement industriel et régional, 3,5 milliards pour la formation des travailleurs, 1,7 milliard pour aider les agriculteurs et 1,3 milliard pour l'aide aux sciences et à la technologie.

Le gouvernement fédéral a aussi dépensé 500 millions pour l'aide aux étudiants, 270 millions pour le soutien aux pêcheurs, surtout ceux touchés par le moratoire sur la pêche à la morue et 320 millions pour le soutien des deux langues officielles.

APF



De Cape Dorset à Fort Liard

Michel Labine, garde-chasse

Michel Labine, un garde-chasse francophone, est installé à Fort Liard avec sa femme Colette et ses deux enfants depuis un an. Ils ont choisi de vivre dans des petites communautés, par curiosité et désir d'aller à la rencontre des autres cultures. Michel raconte ses diverses expériences, de Cape Dorset à Fort Liard en passant par Fort Norman.

Sur le mur de son petit bureau à Fort Liard, une tête de bison qu'il a été obligé d'abattre parce que l'animal était blessé et dangereux. Sur un petit meuble, un portrait de lui lorsqu'il était à Cape Dorset : pantalons en peaux d'ours polaire, manteau de caribou. C'est ici que Michel Labine travaille depuis un an comme garde-chasse.

Comme d'autres francophones, Michel Labine est arrivé dans les Territoires pour travailler dans les mines. C'était en 1980, à Cominco (désormais Nerco), où il travaillait comme technicien au moulin. Puis Michel s'oriente vers les Ressources renouvelables et, doté d'un diplôme en février 1982, part pour Cape Dorset. C'est là que commence l'aventure de cet homme amoureux du Nord et désireux d'en savoir un peu plus sur la vie dans les petites communautés. Il restera à Cape Dorset jusqu'en février 1988. «Je travaillais comme garde-chasse et la plupart de mes activités concernaient l'étude de la conservation des espèces : caribous, ours polaires, etc. J'effectuais des patrouilles d'environ 8000km au total chaque hiver. J'ai appris beaucoup sur la vie simple des gens, sur l'environnement. Il y avait beaucoup de liens dans la communauté qui était d'ailleurs très active. La culture était très présente». Yellowknife, Iqaluit ? «Des centres de Blancs», dans lesquels Michel n'a pas envie de vivre. «J'aime les petites communautés, l'échange entre les cultures. A Cape Dorset, j'ai vécu des choses spéciales». Et Michel de conter cette aventure survenue en octobre : «Une famille était coincée à 240 milles de la communauté. Une famille dont j'étais très proche. Les gens m'ont dit de ne pas y aller. Finalement, ça m'a pris un jour pour les rejoindre, 10 jours pour revenir, à cause d'une tempête de neige. C'était pas mal dur». Toute la famille était embarquée sur un bateau, mais la tempête et la formation de la glace aidant, la progression fut lente. «Trente-six heures pour faire 40 milles entre deux camps. Il a fallu se servir d'essence Coleman pour mettre dans les moteurs du bateau et jeter par-dessus bord le superflu. Les Inuit survivent parce qu'ils ont une patience que les Blancs ne pourront jamais atteindre. On dit qu'ils sont «lâches». Non, ils savent seulement être sages».

Michel et le chef de cette famille ont établi des liens étroits. «On allait camper ensemble. On a observé des caribous pendant deux mois. C'était le printemps, le temps du hockey. On allait voir une partie puis on retournait au camp, à 40 milles de la communauté. On jouait beaucoup... Ils m'avaient surnommé «le gros garde-chasse qui fait des blagues aux autres»; ça faisait du sens».

Jardin et poulailler

En février 1988, Michel veut aller voir ailleurs. Il déménage à Fort Norman. «Les gens avaient tout le temps quelque chose à faire, je ne m'ennuyais pas. J'aimais aller à la chasse l'automne et l'hiver. C'est une communauté où la culture dénée est très présente, même si 80% des gens parlent anglais maintenant. Quelques vieux parlent encore un peu français. J'ai essayé d'apprendre le North-Slavey mais peu de gens voulaient me l'apprendre parce que c'était plus facile de communiquer en anglais. L'été, les gardes-côtes francophones s'arrêtaient nous dire bonjour. J'avais un jardin, un poulailler, une serre. Mes poules donnaient des oeufs. Tous les enfants de la communauté venaient les voir. Pour vivre dans une petite communauté, il faut faire les premiers pas, établir des relations, trouver sa place dans la communauté. Il faut montrer que tu veux être accepté. Moi-même, je viens d'une petite communauté franco-ontarienne de 6000 habitants. Dans une petite place, les choses se font en famille. Si tu t'adaptes, tout se fait plus facilement. A Fort Norman et Cape Dorset, j'ai été comme adopté à la naissance. A Fort Liard, je trouve ça plus difficile qu'ailleurs. Ils prennent davantage leurs distances. Mais cette méfiance, elle a surtout été forcée par les Blancs. Pour faire son travail correctement, il faut avoir de bons contacts avec les gens de la place. Chez nous, par exemple, on a le satellite. S'il y a quelque chose d'intéressant, les gens se ramassent chez nous».

Chez nous, c'est-à-dire avec sa femme, Colette, et leurs deux enfants, Patrick, 12 ans, et Nicole, 7 mois. Ensemble, ils ont choisi de découvrir le Nord, et s'en sont donné les moyens».

Emmanuel Carcano



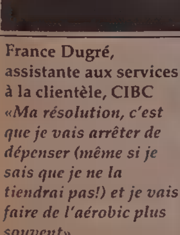
Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Michel Labine devant chez lui : une bonne dose d'humour et de curiosité.

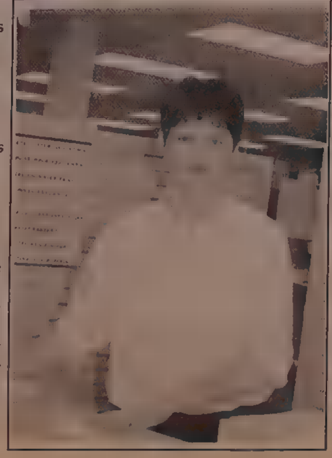
Les résolutions de quelques francophones pour 1994



France Dugré, assistante aux services à la clientèle, CIBC
«Ma résolution, c'est que je vais arrêter de dépenser (même si je sais que je ne la tiendrai pas!) et je vais faire de l'aérobic plus souvent».



X, Y et Z
«Notre résolution pour 1994 : rester incognito!».



Roselle Scott, service à la clientèle, bureau de poste de Yellowknife
«Perdre 10 livres et vraiment essayer d'avoir une attitude plus positive envers la température».



Michael Wilson, gérant de Creative Paper and Supplies
«Ma résolution? Je pense que ça serait d'essayer d'être plus organisé dans ma vie professionnelle et personnelle».

Irène Sihvonen, services en français, ministère de la Santé
«La plupart du temps, je ne prends pas de résolution, mais cette année, j'ai décidé d'écrire une lettre ou une carte postale par année. Mon autre résolution, c'est un grand projet : mettre de l'ordre dans toutes mes finances».

Texte et photos : Sylvie Francoeur

Un film de Tahani Rached produit par l'ONF

Les médecins face au sida

Ottawa - Ceux qui ont des frissons simplement en entendant quelqu'un prononcer le mot «sida» seront rassurés : le dernier film de Tahani Rached produit par l'Office national du film n'est pas un film sur le sida ou sur les malades atteints du sida. C'est un film sur la tolérance, la dignité, la peur et la moralité. C'est surtout un film sur le cauchemar des médecins face à une nouvelle maladie, sur leurs interrogations, leurs angoisses, leur isolement, leur fatigue, leur incompréhension devant l'ennemi invisible. Ce sont les Médecins du coeur.

Le film débute par une messe commémorative à la mémoire des victimes du sida et se termine par les funérailles du docteur Michel Marchand, cofondateur de la clinique l'Actuel, pionnier de la médecine du coeur, qui est mort du sida durant le tournage. Entre ces deux séquences, il y a un long questionnement.

Lorsqu'il est sorti de la Faculté de médecine en 1979, le docteur Réjean Thomas n'avait jamais entendu prononcer le mot sida. En 1981, la maladie commençait à faire parler d'elle.

Jusqu'en 1985, les médecins n'avaient aucun instrument pour diagnostiquer les signes et les symptômes du sida. En 1987, Réjean Thomas fondait la clinique l'Actuel. Aujourd'hui, la maladie fait partie de sa vie. «On travaille avec la mort», dit-il.

Comme pour le consoler de ne pas trouver des réponses à toutes les questions de ses patients, on entendra un collègue lui dire qu'il n'est «pas donné à toutes les générations de médecins de connaître et de vivre une nouvelle maladie». Pionnier? On devine que Réjean Thomas s'en serait bien passé.

Les questions que se posent les médecins devant la caméra nous permettent de mieux saisir les problèmes d'éthique entourant cette maladie.

Faut-il rechercher les ex-partenaires des séropositifs? Faut-il empêcher les malades d'avoir des relations sexuelles? Faut-il abréger la vie d'un malade, à sa demande? «Quand c'est la vie et non le sida qui n'est plus tolérable, qu'est-ce qu'on fait?», se demande le docteur Thomas.

La question n'est pas sans intérêt lorsqu'on apprend que son meilleur ami, atteint de la maladie, lui a justement demandé de mettre fin à ses jours.

Faut-il installer des machines distributrices de préservatifs dans les écoles? La séquence où l'on voit des membres de la Commission des écoles catholiques de Montréal voter sur cette question controversée devrait être vue et revue par tous les conseillers scolaires.

Un médicament de 300$

On apprend aussi des choses surprenantes, et parfois révoltantes, dans ce film. Un médicament contre le sida coûte 300$ par exemple, une fortune si le patient n'est pas éligible à l'aide sociale.

Certains patients de la clinique l'Actuel ne prennent d'ailleurs que deux repas par jour au lieu de trois, uniquement pour payer leurs médicaments!

Un seul médicament a d'ailleurs permis aux compagnies pharmaceutiques de réaliser des profits nets de 250 millions de dollars en Amérique du Nord.

On apprend aussi que la confidentialité est, pour reprendre l'expression d'un médecin, «le droit fondamental le plus mal foutu». En 1986, une compagnie d'assurances a offert 30 000$ à la secrétaire de la clinique l'Actuel pour avoir la liste des patients séropositifs!

On apprend enfin qu'il y a des gens qui sont assez fous pour jouer à la roulette russe avec leur propre vie : des hommes acceptent de payer le gros prix pour avoir des relations sexuelles sans protection avec une prostituée, même s'ils savent qu'elle est atteinte du sida.

Les films de l'Office national du film ont ceci de particulier qu'ils obligent souvent le téléspectateur à remettre en question ses convictions, pour ne pas dire ses préjugés. Malgré des longueurs et la quasi absence de moments forts, le film de Tahani Rached incite quand même au questionnement.

APF

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Sam Steele,
le «lion du Yukon»

• **DAWSON, YUKON, 1898.** — À la fin du siècle dernier , des prospecteurs découvrent de l'or dans un affluent de la rivière Klondike. La nouvelle se repand comme une trainee de poudre. Des milliers de gens ne tardent pas à prendre la route du Yukon pour participer à cette vaste aventure que fut la dernière ruée vers l'or en Amérique du Nord. En peu de temps, ils seront 40 000 chercheurs d'or à prendre d'assaut le Yukon, dans l'espoir d'y faire fortune.

Après la ruée de la Californie, puis celle de la rivière Fraser, c'est au tour de la région du Yukon, à partir de 1896, de connaître ce qui deviendra le «Klondike».

Cette extraordinaire quête d'or s'est articulée autour d'une ville, Dawson, qui passa presque du jour au lendemain de néant à 25 000 habitants.

Pour assurer la securite et l'ordre public au Yukon, un homme s'est imposé : Sam Steele. Son nom, devenu légendaire, se confond aujourd'hui avec la légende du Klondike.

Tôt, le jeune Steele s'intéresse à la carrière militaire. Dès l'âge de quinze ans, il s'engage dans la milice. Puis, il participe à plusieurs missions à titre de membre de la Police à cheval du Nord-Ouest, l'ancêtre de la Gendarmerie royale du Canada.

D'un physique imposant, la force de Sam Steele est connue de tous. Selon un de ses collègues, c'est un homme «bâti comme un pin et souple comme un chat».

REFLETS DU PATRIMOINE
LA FONDATION CRB

Steele mérite sa réputation d'«homme de la situation». Dès 1879, il supervise la construction du chemin de fer Canadien Pacifique à Fort Qu'Appelle. Six ans plus tard, il est nommé surintendant.

Mais c'est au cours de la saga du Klondike que Sam Steele gagne son titre de «lion du Yukon». À partir de 1898, le gouvernement canadien le mandate pour superviser la sécurité dans cette région qui fourmille d'activités.

Soapy Smith, le chef célèbre d'un gang qui opère aux États-Unis, tente à plusieurs occasions de pénétrer en territoire canadien, mais sans succès. Les visiteurs armés ne sont pas les bienvenus au Canada et Steele se charge de faire appliquer la loi.

Parmi d'autres règlements qu'il fera respecter à la lettre, citons l'obligation pour toute personne qui franchit la frontière de posséder dans ses bagages l'équivalent d'un an de nourriture. Cette directive a pour but d'empêcher que la région ne sombre dans la famine.

La réputation de Steele l'a précédé et il fut à la hauteur de celle-ci. Saloons, maisons de jeux, salles de danse étaient autant d'occasions pour les chercheurs d'or de commettre des écarts de conduite.

Pour ceux qui ne respectent pas la loi, les sentences du «lion du Yukon» tombent comme un couperet. Lorsqu'un crime est commis, le surintendant Steele oblige l'auteur à quitter la région ou encore il soumet le «bandit» à des travaux forcés!

Le «Klondike» s'est poursuivi sur une dizaine d'années, mais dès 1900, les chercheurs d'or étaient déjà moins nombreux. Aujourd'hui, la ville de Dawson compte un millier d'habitants.

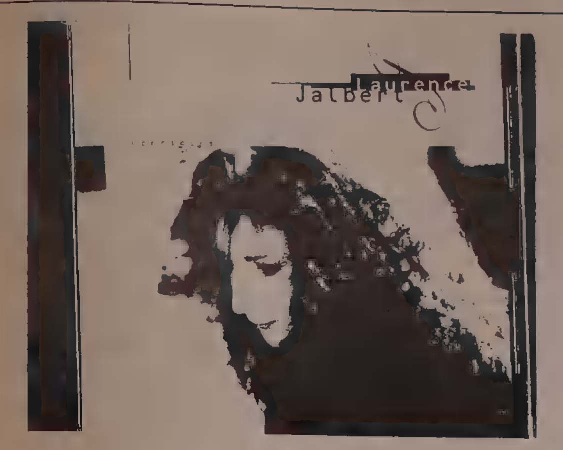
Après cette expérience, le valeureux Sam Steele a participe à la guerre en Afrique du Sud et commandé un contingent canadien à l'étranger au cours de la Première Guerre mondiale.

Sir Sam Steele finit ses jours en Grande-Bretagne où il prend sa retraite. Il meurt à Londres à l'âge de 70 ans, en 1919.

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «Sam Steele» diffusée par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.

LE PLAISIR D'ENTENDRE



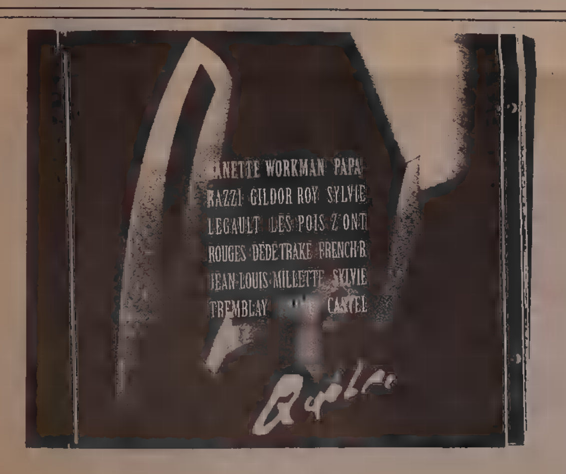
Laurence Jalbert - Corridors

Distribution Select

Comment pourrait-on appeler cela ? De la bonne variété québécoise, avec de bons arrangements, signés Marc Gillett. Ni agaçant, ni génial, mais simple et efficace.

Laurence Jalbert a une belle voix et l'exploite bien, n'hésitant pas à la «casser» quand il faut. Les quelques arpèges de violon, notamment sur «Héros» et «De loin», viennent à point. Quant aux paroles, certes, elles collent bien ensemble, mais ne sont pas d'une originalité suffisante pour frapper l'esprit et y rester : «Me voilà sans amarrages / J'sais pas les raisons de mon naufrage / Pourtant je n'ai jamais cru aux mirages / Que dans mon passé pas très sage / J'ai dû prendre un mauvais virage». Ceci dit, la mélodie de ce morceau intitulé «Et la regarder» est séduisante. En fait, il faut attendre le 11e morceau, «Il me reste à voir», pour que le rythme s'accélère un peu et que ça déménage un peu plus. Ce que confirme le 12e et dernier morceau de ce dernier disque de Laurence Jalbert, «Tout décidé», un bon blues.

E.C.



Brel Québec

Distribution Cargo

D'abord le choix des morceaux. Il faut reconnaître qu'il n'est pas pire. Mais on aimerait savoir comment, par exemple, les chansons ont été choisies et pourquoi elles ont été attribuées à tel chanteur ou telle chanteuse. Les ont-ils choisies eux-mêmes ? Cela semblerait logique qu'ils interprètent celles qu'ils aiment le plus chez Brel. Nanette Workman ouvre le disque avec «Ne me quitte pas». Après avoir entendu cette chanson des dizaines et des dizaines de fois chantée par Brel en concert ou en studio, à Bruxelles ou ailleurs, difficile de l'entendre autrement. C'est pourtant bien là que réside l'intérêt : une interprétation différente. Celle de Nanette Workman est sans aucun doute différente, et peu convaincante à mon goût, en particulier l'utilisation de la batterie électronique qui vient littéralement tuer le romantisme de la chanson. D'autres respectent davantage la partition originale. C'est le cas de Gildor Roy qui chante «Comment tuer l'amant de sa femme ?», n'hésitant pas à utiliser un petit peu d'harmonica, ce qui est pour le mieux.

Autre exemple, les DédéTraké, qui interprètent «Les bourgeois», en y mettant leur sel. Ce qui pourra en choquer quelques-uns, bien que la musique et les paroles notamment, tendance réfractaires et révoltées, n'aient pu que les motiver. Ça donne une version assez «rock'n roll»...

On ne pourra passer en revue toutes les interprétations ici, mais au moins citer les autres artistes : Paparazzi, Sylvie Legault, Les Pois z'ont rouges, French B., Jean-Louis Millette et France Castel.

Brel Québec, c'est ce mélange hétéroclite d'interprètes qui donne toute sa richesse à l'album, c'est un hommage, surtout, au grand Jacques.

E.C.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec.

LE PLAISIR DE LIRE

Ma petite histoire de la Nouvelle France

Gilles Proulx, *Editions du club Québec loisirs, 1993*
Oeuvre illustrée par Arlette Philippe



L'auteur, Gilles Proulx, est un animateur radiophonique de Montréal. C'est d'ailleurs à la suite d'une série d'émissions, portant sur les origines françaises du Canada, que ce livre a été écrit et publié.

De 1534, avec l'arrivée de Jacques Cartier, à 1763, où le Traité de Paris cède le Canada à l'Angleterre, Gilles Proulx présente l'histoire de la Nouvelle France dans un volume plein de renseignements et d'anecdotes historiques. Le tout est rédigé dans un style vivant et constitue un bon ouvrage de vulgarisation mais...

Cette série radiophonique fut réalisée durant les troubles d'Oka en 1990. A la lecture de ce livre, on s'aperçoit rapidement qu'il est un bon prétexte pour remettre ces Mohawks à leur place. Il est facile d'interpréter l'histoire dans un sens ou dans l'autre, mais certaines erreurs d'analyse ne peuvent être ignorées.

Il est vrai que les Canadiens-Français ont eu beaucoup plus d'alliés autochtones que tout autre groupe établi en Amérique. Que ce soit les Abénakis, les Algonquins, les Hurons de souche iroquoise de la péninsule ontarienne, les Mi'kmaqs, les Ottawas ou les Montagnais, les exemples d'alliance et de cohabitation paisible entre les colons et les autochtones sont nombreux. Malheureusement, ces alliances se sont toujours faites sur le dos d'un ennemi commun à ces nations autochtones, les Iroquois. Il ne convient plus aujourd'hui de signaler l'absence de communauté sédentaire permanente à un point géographique particulier pour dénier un droit territorial. La notion de communauté établie est une notion d'organisation sociale européenne qui ne peut rendre compte de la réalité autochtone.

L'auteur devra trouver une autre raison pour nier les droits territoriaux des Mohawks sur la région de Montréal. Il serait plus sûr de retracer toutes les racines autochtones des Canadiens et de signaler le sang «indien» qui coule dans les veines de plusieurs d'entre eux.

Alain Bessette

Des castors gros comme des bisons

René Ammann
Les éditions du Blé, 1993



Ce roman est l'histoire fantaisiste de Louis et Mélanie, deux enfants de Saint-Boniface qui vivent un rêve de 10 jours durant le festival des voyageurs. Ce sont les récits du grand-père qui viennent susciter ces aventures imaginaires des deux jeunes enfants. Un grand-père particulier qui «ne sent pas très bon». Il ne sent pas bon mais ils ne peuvent le lui dire.

Alors, ils lui font fumer la pipe. Or, plus une histoire de grand-père est longue, plus longtemps il fume la pipe. Alors, on lui demande de longues histoires.

Les enfants se construisent un canot de neige et partent à l'aventure, en explorateurs émérites qui découvrent le Manitoba.

Rapides écumants, coups de rame rageurs et brusques, frayeurs d'enfants dans un canot de neige. Arrivés à bon port, les pieds et le nez gelés, ils constatent que le grand-père ne sent pas vraiment mauvais : il sent le cèdre !

A.B.

Les faits marquants de la francophonie ténoise en 1993

Janvier

Jean Watters, directeur de la Fédération franco-ténoise (FFT) depuis août 1992, démissionne.

L'Aquilon devient hebdomadaire.

La FFT réaffirme dans sa programmation et ses prévisions budgétaires 1993-1994 auprès du Secrétariat d'Etat sa volonté de se rapprocher des groupes autochtones.

L'association des Elles-Ténoises se réunit à Yellowknife et redéfinit son mandat ainsi que quatre objectifs : briser l'isolement psychologique et physique, établir des liens avec d'autres groupes, favoriser le développement global des femmes et augmenter la visibilité des Franco-Ténoises.

Sylvie Francoeur est engagée par la FFT comme agente de développement.

Février

Francine Brassard devient directrice générale de la FFT. Elle était auparavant adjointe au directeur et était chargée d'assainir les dépenses.

Louise Doren, directrice de l'Aquilon, quitte ses fonctions et retourne au Québec.

Mars

L'Association des parents francophones de Yellowknife tient son colloque annuel sur l'éducation, dont le thème est l'école francophone et l'exogamie.

Les jeunes Franco-ténois fondent une association, dont l'objectif est de promouvoir le français auprès des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

France Benoit est la première femme francophone à devenir juge de paix à Yellowknife.

La FFT réunit un comité exécutif élargi afin de poursuivre l'élaboration d'un plan d'action pour les trois prochaines années.

La troupe francophone de théâtre «Les pas frette aux yeux» présente deux pièces au musée Prince de Galles : *1492, Avenue des Amériques* et *Indian Time*, mises en scène par John Blondin.

L'émission de radio *A propos d'autre chose*, produite à Yellowknife par une équipe de bénévoles, fait son apparition sur les ondes de CKNM (devenue CKLB) tous les dimanches de 11h00 à 12h00.

Avril

Le recensement 1991 de Statistique Canada révèle que la population franco-ténoise a augmenté de 7% en l'espace de cinq ans.

Les amis de la garderie Plein Soleil organisent une levée de fonds au Racquet Club et récoltent 900$.

D'après une étude sur la vitalité économique des francophones hors Québec, ceux des T.N.-O. arrivent au 7e rang.

Mai

A Iqaluit, un comité pour les aîné-e-s francophones voit le jour, le «Comité des aîné'es de l'AFI».

Carol Lapointe, une jeune lutteuse francophone, revient des championnats canadiens senior de lutte avec une médaille d'argent.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) se dote d'un nouveau conseil d'administration. Lise Picard, ancienne présidente, est remplacée par Raymond Bélair.

Monique Landry, ministre du Secrétariat d'Etat, annonce que 112 millions de dollars ont été débloqués pour les francophones hors Québec. Les T.N.-O. n'en verront pas la couleur, le GTNO n'ayant, semble-t-il, pas déposé de demande en temps voulu.

Juin

Le rapport annuel sur les langues officielles au Canada déposé par Victor C. Goldbloom révèle que les Franco-Ténois ont déposé 22 plaintes en 1992.

L'Association francophone d'Iqaluit (AFI) renouvelle son conseil d'administration. Judith Paradis-Pastori devient la présidente.

L'AFI organise dans ses locaux à Iqaluit un marché aux puces qui connaît un gros succès.

Monique Landry refuse de négocier une entente triannuelle de coopération et de planification avec la FFT.

L'Association jeunesse franco-ténoise (AJFT) tient sa première assemblée générale.

Deux professeurs d'immersion de l'école William McDonald de Yellowknife, Maguy et André Siriex, ne verront pas leur contrat renouvelé. Ce qui, a priori, semble être un conflit de personnalités, dissimule mal un profond désaccord sur les méthodes d'enseignement.

L'office du tourisme de Yellowknife lance un guide-audio en français, pour découvrir la ville et en apprendre un peu plus sur les gens qui y vivent.

Juillet

La garderie Plein Soleil de Yellowknife organise un camp d'été qui connaît un succès important.

Francine Brassard quitte ses fonctions de directrice générale de la FFT. Elle part à Winnipeg pour suivre un cours de deux ans en administration des affaires et gestion de l'entreprise.



Archives L'Aquilon

Les débuts de l'émission A propos d'autre chose à Yellowknife avec Mario Paris et Martine Joyal.



Archives L'Aquilon

15e anniversaire de la FFT : de gauche à droite, Claire Lanteigne, Jeanne Dubé et Benoît Boutin.

Août

Jean-François Boucher devient le nouveau permanent de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Il remplace Francine Forget.

La garderie Plein Soleil a enfin trouvé sa nouvelle coordinatrice. Elle s'appelle Sheila Clark et vient du Manitoba.

L'Aquilon révèle qu'un quart du budget (980 000$ sur 4,3 millions) alloué aux services en français dans le cadre de l'entente Canada-T.N.O. pour l'année 1992-93 retourne à Ottawa. Ce sont en fait des fonds attribués par le fédéral au gouvernement des T.N.-O.

Daniel Lamoureux, un gestionnaire qui a longtemps oeuvré dans les milieux sociaux et communautaires du Québec, devient directeur général de la FFT.

Septembre

Deux francophones, France Dion et Michel Labelle, ouvre un studio de tatouages à Iqaluit.

L'épluchette de blé d'Inde à Yellowknife connaît un grand succès cette année : 80 personnes répondent à l'appel de l'AFCY.

Lors de l'assemblée générale de l'APFY, les membres discutent en long et en large de l'important dossier de la gestion scolaire. Marie-Claire Leblanc est réélue présidente, Denis Milot vice-président.

Octobre

Un rapport sur l'alphabétisation réalisée par Benoît Boutin pour le compte de la FFT en 1993 révèle que 12% des francophones sont analphabètes dans les Territoires.

Daniel Loyer est réélu président du Comité des parents francophones de Nakasuk lors de l'assemblée générale annuelle à Iqaluit.

A Fort Smith, l'Association francophone renouvelle son conseil d'administration. Christine Aubrey demeure présidente.

La garderie Plein Soleil fête son premier anniversaire.

Novembre

La Fédération franco-ténoise fête son 15e anniversaire à l'hôtel Explorer. Cinq prix du bénévolat, portant le nom de Jeanne Dubé, sont remis lors du banquet à Lise Picard, Bernadette Leblanc-Fortier, Diane Mahoney, Gisèle Soucy et Suzanne Lefebvre. Diane Mahoney, présidente de la FFT depuis deux ans, quitte son poste.

Lors de ces festivités, l'assemblée générale de la FFT a également lieu. La priorité aux jeunes et à l'éducation est réaffirmée.

Yellowknife accueille le Parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO) qui rassemble 54 jeunes parlementaires venus s'exercer aux pratiques de la démocratie et de l'art oratoire. Aux dires des participants et participantes, cette troisième édition du PFCO est un succès.

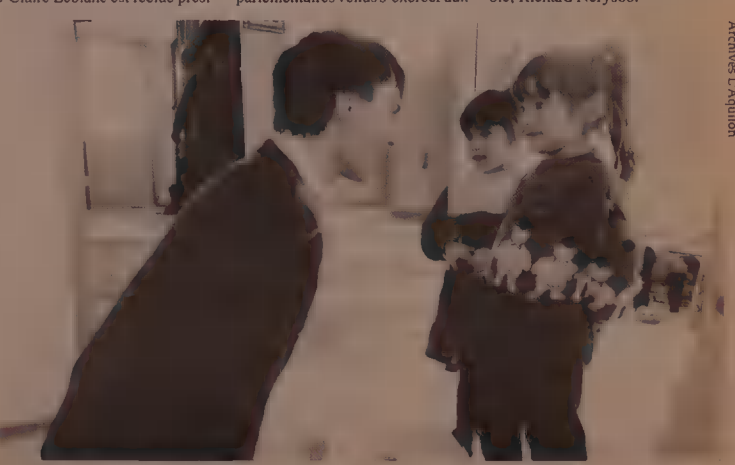
L'Association des parents francophones de Yellowknife organise un colloque consacré à la question de l'éducation ainsi qu'une représentation théâtrale : «Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois», de et par André Roy.

Une vingtaine de personnes participent au concours de la dictée des Amériques à l'école Allain St-Cyr.

Décembre

La population francophone de Yellowknife étant désormais supérieure à 500 personnes, le gouvernement fédéral est obligé d'offrir les services-clés en français tels que Postes Canada, Revenu, Impôts, GRC, Emploi et Immigration, Patrimoine Canadien.

Betty Harnum, commissaire aux langues officielles des T.N.-O., dépose son premier rapport annuel. Il y est question de l'entente Canada-T.N.-O. et des sommes d'argent retournées à Ottawa dont *L'Aquilon* parlait déjà en août. Les députés abordent enfin le sujet à l'Assemblée législative et demandent des explications au ministre responsable, Richard Nerysoo.



Archives L'Aquilon

Benoît Boutin raconte des histoires aux enfants de la garderie Plein Soleil à Yellowknife. Voilà plus d'un an qu'elle existe.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 3, vendredi 21 janvier 1994



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Conséquences du froid sur l'économie locale., lire en page 5. Sur ce poêle, le «canard»...C'est ainsi que les Métis appelaient ces bouilloires, à cause de leur forme.

Pam Flowers, en traîneau à chiens, de Barrow à Repulse Bay

Le passage du nord-ouest au féminin

L'Américaine Pam Flowers est la première femme à avoir franchi seule le passage du nord-ouest. Partie de Barrow, sur la côte nord de l'Alaska, elle est arrivée à Repulse Bay avec son équipe de huit chiens le 9 janvier, date anniversaire du premier voyage de Knud Rasmussen, un scientifique explorateur qui, il y a 70 ans, effectuait le même trajet en sens inverse, de Repulse Bay à Barrow, accompagné par une Inuit du Groënland, Annarulunguaq.

Mme Flowers avait commencé son voyage le 14 février dernier, mais elle s'est retrouvée bloquée tout l'été à Gjoa Haven, la fonte des glaces ayant commencé très tôt.

Elle a pu repartir au début du mois de décembre et a terminé son voyage un mois plus tard, après avoir parcouru 4025 kilomètres au total.

Pour une femme originaire de Texas, le chemin à parcourir était long avant de pouvoir vivre son rêve.

Lorsque je lui ai parlé la semaine dernière, elle se trouvait à Churchill, au Manitoba, où elle faisait une petite pause en compagnie d'un ami avant de repartir en camion avec ses chiens pour rentrer chez elle, dans le petit village de Wasilla, à 100 kilomètres au nord d'Anchorage.

Elle m'a raconté qu'avant de partir, elle habitait au Texas où elle avait un emploi stressant et désirait changer de vie.

«J'aimais les chiens et je voulais apprendre à conduire un attelage. J'ai donc quitté mon emploi, vendu presque tout ce que je possédais et j'ai pris la route. J'ai fini par arriver en Alaska, où j'ai trouvé un emploi chez un éleveur de chiens, avec qui j'ai appris beaucoup de choses». Mme Flowers n'avait en effet jamais vu d'attelage de chiens avant de se rendre en Alaska.

Depuis 1981, elle a effectué de nombreux petits voyages, mais elle rêvait d'une grande expédition. Elle avait lu les récits de voyages de Knud Rasmussen et en l'honneur de sa compagne, elle a appelé sa propre expédition «Dans les traces d'Annarulunguaq». «Je pense que je suis seulement la deuxième femme à effectuer ce voyage après elle».

Mme Flowers a cependant rencontré quelques problèmes avant de pouvoir concrétiser son rêve, en particulier pour trouver des fonds. Selon elle, le fait d'être une femme n'est pas un avantage dans ce genre de situation.

«En général, les femmes qui se

Expédition
Suite en page 2

Enquête préliminaire de Roger Warren en février

Des conseillers et des avocats offriront leurs services au public

Au cours de l'enquête préliminaire de Roger Warren, qui doit commencer le 14 février à 9h30 et durer deux semaines, les conseillers des services sociaux de Yellowknife offriront bénévolement leurs services aux membres du public, familles et amis des victimes de l'explosion, travailleurs de remplacement, grévistes de CASAW ou toute autre personne qui en éprouvera le besoin.

M. Doug Lagore, administrateur de la Ville de Yellowknife et responsable d'un comité de bénévoles, a expliqué que la GRC avait requis ses services en prévision du choc émotionnel que pourraient éprouver certaines personnes au cours de l'enquête.

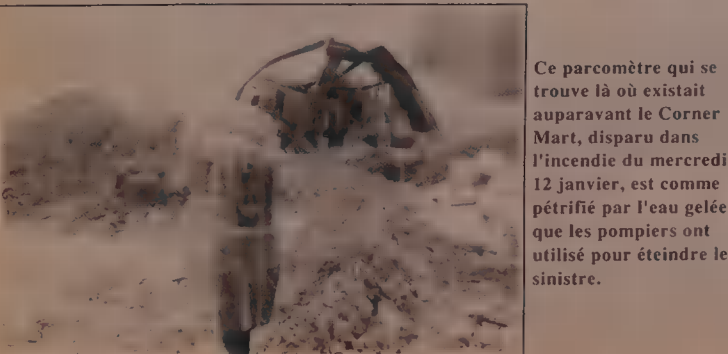
«La GRC nous a dit que certains passages des témoignages prévus seront très difficiles à supporter et à accepter par les spectateurs et nous avons commencé à envisager des mesures pour faire face à cette situation, a déclaré M. Lagore le 17 janvier. Nous sommes donc prêts à apporter de l'aide à tout membre du public qui nous le demandera».

D'après M. Lagore, au moins une trentaine d'amis et membres des familles des neuf hommes tués lors de l'explosion se déplaceront à Yellowknife pour l'enquête. Toutes les familles avaient quitté la ville après la tragédie.

«L'enquête à laquelle nous allons assister n'est pas banale puisqu'elle va brusquement réveiller chez les gens des souvenirs douloureux et les replonger dans la vive émotion qu'ils avaient éprouvée après l'explosion en 1992, commente M. Lagore. Je ne pense pas que le dispositif que nous avons mis sur pied crée un climat d'appréhension avant même le début de l'enquête et j'espère en tout cas que certains problèmes pourront ainsi être évités».

Des avocats de la Ville seront également à la disposition du public

Warren
Suite en page 2



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Ce parcomètre qui se trouve là où existait auparavant le Corner Mart, disparu dans l'incendie du mercredi 12 janvier, est comme pétrifié par l'eau gelée que les pompiers ont utilisé pour éteindre le sinistre.

Joe Ahmad est un scientifique dont les torts viennent d'être redressés après avoir gagné un procès et obtenu 900 000$ de dommages et intérêts. Il avait simplement refusé de travailler dans un esprit contraire à ses convictions éthiques. Lire en page 8.

Un nouveau système bancaire de débit automatique sera bientôt installé dans les petites communautés. Il suffira de présenter sa carte à l'épicerie du coin pour payer ses courses. Lire en page 3.

Geoffrey Bickert démissionne de son poste de sous-minsitre à la Justice après l'avoir occupé durant sept ans. Lire en page 3.

La chronique du patrimoine retrace l'histoire de la tragédie de l'explosion d'Halifax, en 1917, où 1963 personnes avaient perdu la vie. Lire en page 8.



La Société cinématographique de Yellowknife présente dimanche 23 janvier au NACC *O, Lucky Man!*, un chef d'oeuvre d'humour noir. Lire en page 8.

Seule et en traîneau...

Suite de la page 1

lancent dans l'aventure ont toujours du mal à trouver des soutiens financiers. L'an dernier, trois expéditions d'hommes ont été organisées et ils n'ont eu aucun problème pour trouver des fonds. En 1986, Anne Bancroft a réussi à obtenir la somme nécessaire pour se rendre au pôle nord, parce qu'elle a effectué ce voyage en compagnie de cinq hommes. Mais lorsqu'elle a cherché des fonds pour se rendre au pôle sud avec une équipe de femmes, elle a frappé à toutes les portes pendant trois ans sans succès. Elle et ses coéquipières ont finalement été obligées de faire un emprunt-logement pour financer leur expédition».

De son côté, Mme Flowers a dû débourser elle-même 18 000 dollars pour financer son voyage et pense mettre au moins un an pour rembourser toutes ses dettes. Au cours de son voyage, elle a fait du camping durant toute la saison hivernale avec la seule compagnie de ses chiens, des huskies d'Alaska. Aujourd'hui, elle se dit fière de ne pas avoir perdu un seul chien au cours d'un voyage long et difficile. Les Inuit qu'elle a rencontrés le long de son parcours se sont toujours montrés curieux à son égard. «J'en ai rencontré quelques-uns qui avaient discuté avec Rasmussen en 1923 et cela leur faisait plaisir d'en parler avec moi. J'ai aussi senti qu'ils avaient du respect pour moi lorsqu'ils ont vu comment je travaillais».

Que compte faire Mme Flowers après cet exploit? Elle projette déjà d'effectuer un voyage en 1996, pour marquer le 90e anniversaire du voyage de Roald Amundsen, qui a été le premier à franchir le passage du nord-ouest par la voie maritime, avec son bateau, le Gjöa. Nous souhaitons à Mme Flowers de trouver des fonds plus facilement pour sa deuxième expédition.

Karen Lajoie

Des bourses d'études pour les élèves hors Québec

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) lance son programme de bourses d'études. Quatre bourses d'une valeur de 1000$ chacune seront remises à des étudiants et étudiantes qui poursuivront à temps plein leurs études postsecondaires pendant l'année scolaire 1994-95.

Deux bourses seront remises à des étudiants et étudiantes qui poursuivront leurs études universitaires et collégiales de 1er cycle et deux bourses à des étudiants et étudiantes qui poursuivront des études de 2e ou 3e cycles universitaires.

La date limite pour la réception des demandes est le 30 avril 1994 et les formulaires sont disponibles auprès des universités, collèges et écoles secondaires ou bien en communiquant avec la FJCF.

Un comité de sélection étudiera les demandes et les noms des quatre récipiendaires seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle de la FJCF qui aura lieu les 26, 27, 28 et 29 mai prochains à Ottawa.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Aline Taillefer-McLaren au (613) 562 -4624.

Il existe par ailleurs un programme de bourses pour francophones hors Québec financé par le Conseil des ministres de l'Education. Pour tout renseignement sur ce programme qui permet d'aller étudier à l'université du Québec à Trois-Rivières, vous pouvez contacter l'agent de l'éducation pour le français à Yellowknife au 920-8729.

E.C.

Enquête préliminaire de Roger Warren

Suite de la page 1

pour fournir des explications sur la loi et sur les termes judiciaires, comme par exemple les preuves et leur admissibilité.

En prévision du grand intérêt suscité par l'enquête, les anciens locaux de l'Assemblée législative situés dans le Yellowknife Inn, où 300 places assises sont disponibles, ont été réquisitionnés.

Au moment de l'arrestation de M. Warren en octobre, une quarantaine de personnes avaient rempli la salle de la cour territoriale au palais de justice et nombreux étaient ceux qui s'en étaient vus refuser l'accès.

L'enquête préliminaire vise à déterminer si les preuves réunies sont suffisantes pour justifier un procès.

D'après la loi canadienne, aucune de ces preuves ne peut être dévoilée dans les médias avant la fin du procès si l'accusé en fait la demande, ce qui ne peut être refusé dans un cas comme celui-ci.

Karen Lajoie

Déblaiement

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Les travaux de déblaiement et de nettoyage de l'immeuble qui a brûlé mercredi 12 janvier ont débuté dans le centre-ville de Yellowknife. Trois commerces, The Right Spot, Pizza Factory et Corner Mart ont disparu dans les flammes. Les pertes totales ont été revues à la hausse, passant de 800 000$ à 1 500 000$. La cause exacte du sinistre reste encore à déterminer.

Echos des T.N.-O.

La Commission polaire organisera une conférence à Yellowknife

Une conférence scientifique organisée par la Commission polaire regroupera les 17, 18 et 19 mai à Yellowknife des chercheurs, des scientifiques et des leaders autochtones.

Selon M. Whit Fraser, président de la Commission, le but de cette conférence est d'attirer l'attention du public sur les besoins de la recherche dans le Nord, face à de grands changements comme les revendications territoriales.

«Pour mieux comprendre ces questions primordiales, il faut que nous comprenions les peuples du Nord et les nouvelles situations auxquelles ils se trouvent confrontés, a souligné M. Fraser dans un communiqué de presse le 18 janvier. Les scientifiques ne peuvent pas faire du bon travail s'ils n'ont aucun lien avec les peuples autochtones».

La Chambre de commerce du Canada alarmée par l'ampleur de la dette

Alors que la dette nationale a dépassé 500 milliards de dollars le 18 janvier, la Chambre de commerce du Canada a demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour lutter contre cette situation catastrophique.

Selon la Chambre de commerce, si la totalité de la dette devait être remboursée par la population canadienne au complet (enfants compris), cela coûterait 17 389 dollars à chaque individu.

«L'argent pour rembourser la dette nationale doit forcément venir de quelquepart ou de quelqu'un. Si on ne procède pas à une augmentation d'impôts, on devra restructurer nos services et couper dans nos programmes sociaux», a commenté Tim Reid, président de la Chambre de commerce.

Selon lui, les contribuables canadiens seraient en droit d'exiger une meilleure gestion de leur argent.

Une foreuse de Midwest Drilling détruite par le feu

Une foreuse appartenant à la compagnie Midwest Drilling a été complètement détruite le 15 janvier au matin dans un incendie déclenché par un disfonctionnement de son moteur diesel.

Les pertes sont estimées à 75 000 dollars pour la compagnie. La foreuse était située près de la pointe Negus sur la baie de Yellowknife lorsque l'incendie s'est déclaré.

Arctic Red River devient Tsiigehtchic

La communauté d'Arctic Red River devra être désignée par sa dénomination Gwich'in, Tsiigehtchic, à partir du 1er avril 1994, a annoncé le ministre de la Culture, M. Richard Nerysoo, le 17 janvier.

Cette dénomination, qui signifie «l'embouchure de la rivière du fer», a été adoptée par la majorité des citoyens au cours d'un vote en juillet dernier. La communauté était traditionnellement un camp saisonnier de pêche pour le peuple Gwich'in. Les missionnaires y ont établi une mission en 1868 et un comptoir commercial y a été établi en 1902. C'est la sixième communauté des T.N.-O. qui reprend son nom d'origine.

La reine Elizabeth II attendue dans les T.N.-O.

La reine Elizabeth II passera trois jours dans les T.N.-O. après avoir inauguré les Jeux du Commonwealth à Victoria (C.B.) du 20 au 26 août 1994.

Selon M. John Pollard, ministre des Finances, l'entourage de la reine avait pris contact avec l'ancien président de l'Assemblée législative, M. Mike Ballantyne, pour déterminer les conditions d'une halte éventuelle dans les Territoires.

Normalement, les villes ou communautés qui accueillent la reine financent les festivités, mais M. Pollard a déclaré que cette fois-ci, la reine paiera.

La dernière fois que la reine a visité les T.N.-O. remonte à 1970, à l'occasion du centenaire des Territoires. Son fils Andrew avait passé son voyage de noces avec Sarah Ferguson dans la toundra durant les années 1980.

Karen Lajoie

La Banque de commerce innove dans les petites communautés

Un système de débit automatique pour pallier la pénurie de liquidités

La Banque de commerce du Canada, qui est la banque officielle du GTNO depuis sa création à Yellowknife en 1967, vient de voir son contrat renouvelé pour une durée de cinq ans, a déclaré le ministre des Finances, John Pollard, le 19 janvier.

C'était la première fois que pour l'attribution de ce contrat, qui rapporte 140 000 dollars chaque année, le gouvernement comparait les services offerts par les cinq principales banques implantées localement et les frais engendrés par ces services.

Les cinq banques ont donc présenté des propositions au ministère qui a sélectionné trois d'entre elles, dont les directeurs ont pu aller exposer en personne devant un comité les services offerts par leur établissement.

La Banque de commerce a finalement été choisie, non seulement parce qu'elle facture moins cher ses services, mais aussi parce qu'elle offre des services bancaires dans plusieurs petites communautés du Nord.

Une entente avec Northern

De surcroît, l'établissement a signé récemment une entente avec la chaîne Northern, pour installer dans ses magasins un système de débit automatique, qui permettra aux clients de pouvoir présenter leur carte de retrait automatique pour payer leurs achats et aux commerçants de prélever directement la somme qui leur sera due dans le compte en banque des clients.

«A la longue, toutes les communautés qui ont un magasin Northern auront accès à ce service de la Banque de commerce, a souligné M. Pollard. Cela ne va pas être mis en place dans l'immédiat, mais il est certain que ce projet va être concrétisé».

Actuellement, les habitants des petites communautés du Nord (à l'exception des employés du gouvernement, dont le salaire est viré directement sur leur compte) sont obligés, lorsqu'il reçoive un chèque de leurs employeurs ou du bien-être social, de se rendre dans un magasin pour l'encaisser car il est rare qu'ils aient accès à une banque.

Le magasin leur donne alors en liquide la totalité de la somme inscrite sur leur chèque, ce qui entraîne souvent un manque problématique de liquidités dans les commerces.

Avec le nouveau système, les gens des communautés pourront déposer leurs chèques sur un compte en banque à Yellowknife ou dans une autre grande ville et lorsqu'ils voudront payer leurs achats sur place chez eux, le magasin pourra transférer la somme correspondante de leur compte au sien.

«J'ai reçu de nombreuses plaintes d'habitants de petites communautés, a affirmé M. Pollard. J'espère qu'avec ce nouveau système, il n'y aura plus de problèmes de pénurie d'argent liquide».

Les bénéficiaires du système auront également la possibilité de payer leurs factures par ce biais.

Les communautés du nord du Manitoba ont déjà accès à ce système dans les magasins Northern et selon M. Pollard, cela fonctionne bien.

Karen Lajoie

Sous-ministre de la Justice pendant sept ans

Geoffrey Bickert démissionne

M. Geoffrey Bickert, sous-ministre de la Justice depuis presque sept ans, a démissionné de son poste le 14 janvier.


Karen Lajoie / L'Aquilon

Geoffrey Bickert est bien connu dans la communauté francophone et s'est mis au français petit à petit l'an passé.

Aucun de ses confrères des provinces n'a occupé ce poste pendant aussi longtemps. «Chaque fois que je vais à une rencontre nationale, je vois de nouvelles figures autour de la table. Il n'y a plus une seule personne de celles que j'avais rencontrées au cours de ma première session en 1987».

Dix-neuf ans après son entrée dans la vie professionnelle, M. Bickert n'a pas vraiment de projets précis.

Pour le moment, il pense prendre quelques mois de vacances et voyager. Il a par ailleurs fait des demandes auprès de quelques universités en Angleterre et en Australie pour suivre des cours et obtenir une maîtrise de droit.

«Cela fait des années que mes amis me poussent à me tourner vers l'enseignement. Mais pour cela, il me faut ma maîtrise. J'essaie donc de me motiver maintenant pour retourner aux études», affirme-t-il lors de sa dernière journée de travail, très détendu dans son bureau en haut du palais de justice.

Enseigner ou écrire

«J'aimerais enseigner ou écrire, mais avoir un grand plan de carrière ne m'intéresse pas. J'ai envie aujourd'hui de prendre du temps pour moi-même, ce sera l'un des changements qui vont survenir dans ma vie».

M. Bickert a vécu à Yellowknife pendant 15 ans. Au cours de cette période, sa famille a quitté la Colombie-Britannique et M. Bickert se considère donc aujourd'hui chez lui à Yellowknife. Il s'était installé ici après avoir obtenu le poste de procureur de la Couronne. Puis, au bout de 16 mois, on lui a accordé le poste de directeur régional du ministère fédéral de la Justice, qu'il a occupé jusqu'à ce qu'il devienne sous-ministre territorial.

Il affirme aujourd'hui qu'il a beaucoup de respect pour le ministre Stephen Kakfwi, qui a obtenu le portefeuille de la Justice alors qu'il était lui-même sous-ministre depuis cinq ans.

A ce poste, M. Bickert avait 400 employés sous sa responsabilité et gérait un budget de 66 millions de dollars. Il a par ailleurs beaucoup travaillé sur les dossiers constitutionnels auxquels il a porté un vif intérêt.

«Je trouve les questions constitutionnelles fascinantes et s'il y avait pour moi la possibilité de travailler à nouveau dans ce domaine, je ne dirais pas non. Il y a également de nombreux aspects du dossier de la justice autochtone qui m'intéressent», souligne-t-il.

Selon lui, sa meilleure réalisation a été de concrétiser le transfert de responsabilité pour les prisons et la justice communautaire du ministère des Services sociaux à celui de la Justice.

Mais pourquoi avoir décidé de partir maintenant ? «Je ne pouvais pas attendre que tous les projets soient réalisés. Nous étions arrivés à mi-terme du mandat du gouvernement, tout se passait bien, donc pourquoi ne pas partir maintenant? J'ai beaucoup aimé mon travail et le grand Nord, où je me suis fait des amis pour la vie. Mais il est temps pour moi de faire quelque chose de nouveau».

M. Bickert pense que cela prendra quelques mois avant que son remplaçant permanent entre en fonction.

En attendant, M. Graeme Garson assurera la transition.

Karen Lajoie

CAMPAGNE D'ALPHABETISATION POUR LES FRANCOPHONES DES T.N.-O.

Concours pour le slogan de la campagne

Grâce à une subvention du gouvernement des T.N.-O., la Fédération Franco-TéNOise lance en janvier 1994 un projet intitulé «Campagne d'alphabétisation pour les francophones des T.N.-O.: la lecture en famille».

Le projet «Lecture en famille» se déroulera en trois étapes :
- un concours pour le slogan de la campagne
- la production d'un sac de toile affichant le slogan
- la tenue d'un rallye-lecture

Critères de sélection du slogan:
- un message clair répondant aux objectifs du projet
- un message positif et général (et non pas limité à la campagne 1994)
- un message de deux phrases au maximum

Chaque slogan proposé doit être accompagné des informations suivantes:
-le titre d'un livre en français que vous avez lu récemment
-le nom de l'auteur et la maison d'édition
-quelques lignes expliquant pourquoi vouz recommendez ce livre

Participation: Tous les francophones et francophiles des T.N-O.

Prix:
Certificat cadeau d'une valeur de 100$ pour l'achat de livres à l'«Expo-livres» du printemps 1994.

Date limite: le 4 février 1994

Le nom du gagnant paraîtra dans *l'Aquilon* à la mi-février.

Faites parvenir vos suggestions à
Concours ALPHA
La Fédération Franco-TéNOise
C. P. 1325
Yellownife, T.N.-O.
X1A 2N9
Télécopieur : 873-2158.

ÉDITORIAL

Le temps des promesses n'est pas terminé

Le 25 octobre dernier, les résultats du scrutin fédéral ont bouleversé le paysage politique canadien. Du jour au lendemain, le Canada se retrouvait avec un gouvernement libéral majoritaire; deux formations politiques pourtant bien établies (le NPD et les Conservateurs) perdaient leur statut officiel et deux nouvelles tendances (le Parti réformiste et le Bloc québécois) faisaient une entrée triomphante à Ottawa.

Aux dires des observateurs de l'actualité et des spécialistes de l'opinion publique, la population venait d'exprimer sans ambiguïté sa condamnation des élites politiques, ainsi que son cynisme envers la capacité de nos institutions parlementaires à résoudre les problèmes qui affligent notre société.

Le lendemain du discours du Trône, alors que Jean Chrétien et son équipe se dirigent vers la Chambre des communes, que reste-t-il de cette colère que certains ont même qualifiée de révolte? Difficile de le savoir : le pouls de la nation, d'un océan à un autre et un autre encore, n'a pas été tâté récemment à ce sujet. En attendant, si l'on se fie aux opinions émises à travers les médias, les simples citoyens que nous sommes semblent de nouveau mieux disposés envers les systèmes parlementaire et politique et leurs représentants.

Depuis trois mois, le gouvernement Chrétien vit également une lune de miel quasi totale avec les média nationaux. D'un côté, le nouveau gouvernement s'est empressé de réaliser un certain nombre de promesses électorales (les hélicoptères, l'aéroport Pearson) et, de l'autre côté, les médias ne se sont pas trop attardés aux dossiers qui ont un peu moins bien «marché» (l'accord de libre-échange, le retrait prochain des troupes en ex-Yougoslavie). Une fois lancés, certains commentateurs politiques se sont même attendris du brunch qui a réuni les deux principaux partis de l'opposition, le Bloc québécois et le Parti réformiste. Une ère nouvelle serait sur le point de commencer.

Pour ne pas troubler ce climat de bonne entente, le gouvernement Chrétien a remis au gouverneur général un discours du Trône inspiré du fameux «Livre rouge» de la campagne libérale. Il était trop tôt pour renoncer à une formule gagnante. Le discours reprend les promesses du PLC en mettant d'emblée l'accent sur l'intégrité, l'honnêteté et l'ouverture du Cabinet et le rôle accru de l'ensemble du caucus, avec en prime un nouveau poste de conseiller chargé de l'éthique. «Minute! s'exclame Preston Manning, ce projet de réforme de la politique, c'est à nous qu'en revient le mérite». Qu'à cela ne tienne! Le discours se poursuit.

Une fois discutée la question épineuse des nouvelles moeurs politiques, le discours de l'équipe Chrétien s'attaque au thème central de la campagne électorale : la création d'emplois et, en tandem, la croissance économique.

Sans préciser de chiffres (nombre d'emplois, échéanciers), le plan de redressement du gouvernement canadien va dans de nombreuses directions : la formation professionnelle, l'intégration des jeunes au marché du travail, les petites et moyennes entreprises, les secteurs de pointe, une opération «travaux publics» d'envergure, les marchés intérieurs, le commerce international et j'en passe.

Les difficultés économiques du Canada sont certes complexes et il faut s'attendre à ce que les solutions le soient également. Au-delà de cette évidence, le plan de redressement économique du gouvernement semble vouloir accomplir trop de choses à la fois. Je sens le cynisme me reprendre face à toutes ces belles intentions et la compétence du gouvernement à vraiment agir sur le déficit et la dette.

Une chose me réconforte cependant. Alors que le gouvernement voisin en Alberta est en train d'illustrer de façon fort éloquente comment on s'attaque à un déficit quand on est animé de convictions conservatrices, le gouvernement Chrétien semble vouloir intervenir d'une manière moins brutale. Le discours du Trône réitère entre autres «l'attachement profond du gouvernement aux principes du régime universel de soins de santé».

Au moment de présenter son premier budget, espérons que le ministre des Finances Paul Martin ne nous fera pas trop regretter d'avoir repris un peu confiance en notre gouvernement.

Agnès Billa

l'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

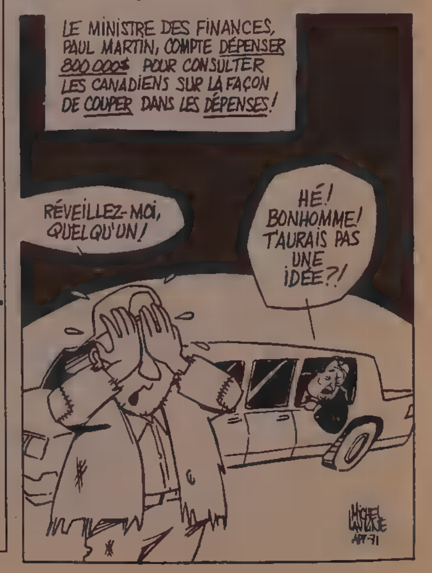
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Agnès Billa, nouvelle directrice de *L'Aquilon*

Agnès Billa remplace désormais Alain Bessette à la direction du journal L'Aquilon. Agnès vit à Yellowknife depuis cinq ans. Elle a travaillé pour la FFT, le ministère de la Justice des T.N.-O. et l'industrie touristique à Inuvik et Yellowknife. Agnès a suivi des études collégiales en lettres et des études universitaires en sciences politiques. Elle est également diplômée du Collège de l'Arctique en gestion, option tourisme.

Inconditionnelle de la vieille ville où elle habite depuis qu'elle est arrivée à Yellowknife, Agnès a également été très active comme bénévole, notamment avec Ecology North.

Bienvenue au journal.



Les conséquences du froid sur l'économie locale

Températures extrêmes, une bonne affaire pour certains

La température et les conditions climatiques à Yellowknife n'auraient pu rester, comme on dit, qu'un «sujet de café». Mais les températures extrêmes qui sévissent depuis début janvier ne sont pas sans influence sur les habitants et plus particulièrement sur certaines entreprises pour qui cette vague de froid est une manne financière.

Ça commence, pour certains, avec la voiture qui refuse de démarrer après été branchée toute la nuit. Huiles de transmission ou de direction gelées, peu importe, ça ne marche pas. Pour d'autres, c'est la porte d'entrée de la maison qui est littéralement scellée par le gel et qu'il faut malmener pour l'ouvrir. C'est aussi les conduites d'eau qui gèlent et cassent, les portes électroniques des grands magasins et les parcomètres qui refusent de fonctionner, les corbeaux qui redoublent d'énergie et de culot pour dénicher leur repas quotidien et les lagopèdes qui s'approchent de plus en plus des habitations. C'est cela et d'autres choses encore qui compliquent la vie de tous les jours un peu plus, selon qu'on habite dans une roulotte, une maison de Frame Lake ou dans la vieille ville.

C'est aussi une formidable aubaine pour tous les commerces pour lesquels la courbe du profit augmente d'autant plus que la température descend. Leone Lalonde, employée par l'entreprise de plomberie J.S.L., explique que les cinq salariés à temps plein n'ont pas chômé ces derniers temps : «Aujourd'hui [vendredi 14 janvier, NDLR], nous avons reçu 25 demandes d'intervention. Les gens doivent attendre quelques jours avant que nous ne puissions nous occuper d'eux. Il n'y a jamais eu autant de demandes ces dernières années. C'est malheureux pour les gens qui viennent d'emménager dans leurs nouvelles maisons de devoir faire face à des problèmes de gel. Beaucoup de gens paient avec leurs Visas». Même son de cloche à ICG Propane Inc., où Bert, employée, explique que «nous avons eu beaucoup de travail surtout le 1er janvier. A l'heure qu'il est, nous avons du remplir les cuves de propane de tout Yellowknife. La fin de semaine dernière, nous avons pu, pour la première fois, fermer quelques heures. Il y a deux types de clients : ceux qui vivent à Yellowknife depuis longtemps et qui sont habitués. Ils savent quoi faire pour réchauffer un réservoir de propane gelé. Et puis il y a ceux qui sont arrivés récemment et qui ne savent pas quoi faire. La meilleure solution, conseille-t-elle, c'est d'acheter une couverture chauffante électrique, mais c'est assez cher et il faut la mettre sur un réservoir complètement dégelé».

Du côté des garages, on a jamais vu autant de dépanneuses circuler dans les rues de Yellowknife. «Financièrement, confie cette employée de Yellowknife Motors Ltd., ça fait une grosse différence».



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La station météo d'Environnement Canada, qui se trouve à l'aéroport, doit répondre à trois fois plus d'appels que la normale. Peter, spécialiste météo, explique que «les gens comparent ce mois de janvier à janvier 1982, où la moyenne était de -37° C, et au mois de février 1979 (-36° C). Quoique cette année, la moyenne est plus proche des -40° C».

Les compagnies d'aviation doivent elles aussi tenir compte des conditions météorologiques. C'est la cas à Great Slave Helicopters. Pour Robert, technicien, «c'est un peu plus difficile lorsque nous tavaillons à l'extérieur de Yellowknife, notamment dans les camps de prospection de diamants. Il faut utiliser une génératrice et des couvertures électriques pour réchauffer le moteur. Mais tout cela n'a rien d'exceptionnel. De toute manière, nous ne volons pas s'il fait trop froid, proche de -45. Nous prenons les mêmes précautions que quelqu'un qui se rendrait à Hay River en voiture. Nous emmenons le matériel nécessaire».



Le gel a sculpté d'étranges formes dans cet amas de ferailles et de bois, restes calcinés de l'incendie qui a détruit mercredi 12 janvier trois commerces à Yellowknife dont The Right Spot.
Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Des cordes et des cordes de bois

Autre industrie affectée, d'une manière positive, par le froid, les livreurs de bois. Les tas de bois de Les Rocher dans la vieille ville ont diminué à vue d'oeil. Peut-être avez-vous remarqué cet énorme tas de bois derrière la Northwest Company dans la vieille ville ? Il y avait 215 cordes au début de l'hiver, il n'y en a plus que 30. Wayne, qui travaille pour le Swap Shop de Les Rocher, explique : «Les journées les plus froides, au-delà de -40° C, nous avons livré une moyenne de 10 à 12 cordes par jour. Nous livrons dans toute la ville et même jusqu'au Lac Prelude».

Et ce ne sont pas les seuls à livrer du bois. Il n'est pas rare d'apercevoir en ville quatre ou cinq camions différents chargés de bûches. Il faut dire que beaucoup d'habitants de Yellowknife pour qui le chauffage au bois n'est qu'occasionnel habituellement, est redevenu ces temps-ci un chauffage à part entière. D'autant plus pour ceux qui logent dans des roulottes, car par -40, la fournaise ne suffit plus à réchauffer l'habitation et en particulier les canalisations.

Logique économique oblige, les prix de la corde de bois ont augmenté sensiblement. De 160$ à 200$ pour une corde, voire 100$ pour une demie-corde.

Les chauffeurs de taxis n'ont pas leur pareil pour discourir de la météo. D'une part parce que toujours, depuis longtemps, le taxi est le lieu privilégié pour échanger quelques informations sur le temps ou bien sur ce qu'il se passe en ville. D'autre part parce que des températures extrêmes font leur affaire, ils ne s'en cachent pas. Le jour où l'on verra un peu moins de taxis en ville et à la station de propane de la vieille ville, c'est qu'il fera moins froid.

Emmanuel Carcano

Suite à une étude de deux étudiants

Les Acadiens se lancent dans la bataille de l'affichage

Moncton - Près d'un an après avoir réussi à faire enchâsser dans la constitution canadienne l'égalité des communautés francophone et anglophone de la province, la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) songe à s'engager dans une autre grande bataille: l'affichage.

La SAANB s'est penchée au cours des derniers mois sur une étude menée par deux étudiants acadiens sur l'affichage au Nouveau-Brunswick, qu'on juge beaucoup trop anglophone dans plusieurs régions francophones.

Christian Bru, étudiant en droit à l'Université de Moncton et Nathanaël Richard, étudiant en sciences politiques à l'Université d'Ottawa, en sont venus à la conclusion que seule une législation provinciale pourrait réussir à améliorer la situation.

Selon la proposition des deux étudiants, le Nouveau-Brunswick serait divisé en zones francophones, anglophones et bilingues. Dans les premières, soit dans le nord-ouest et le nord-est, le français serait obligatoire sur les affiches commerciales. L'anglais ne serait cependant pas interdit. Le contraire serait exigé dans les zones anglophones, plus au sud, et le bilinguisme serait obligatoire dans les zones bilingues, dans le sud-est et le nord.

Réactions négatives des anglophones

Mais la SAANB n'est pas prête à revendiquer tout de suite une telle législation et elle prendra son temps. Les anglophones de la province ont en effet très négativement réagi à tout le dossier de l'affichage au Québec.

Le président de la SAANB, Jean-Marie Nadeau, ne croit pas qu'il faille s'attendre à une réaction hostile de leur part. «Faire des comparaisons avec ce qui s'est passé au Québec, c'est complètement déplacé, dit-il, puisque, contrairement au Québec, on n'interdirait aucune langue ici».

Depuis deux ans, un comité de francisation, mis sur pied par quatre sections locales de l'organisme, tente d'encourager les commerces du sud-est du Nouveau-Brunswick à franciser, ou tout au moins à bilinguiser leurs affiches.

On voulait que la région reflète mieux sa réalité francophone avant la tenue du Congrès mondial acadien, qui aura lieu l'été prochain dans neuf municipalités du sud-est de la province. Mais les résultats ne sont pas encore très concluants. La SAANB attaquera ce dossier avec plus de vigueur à compter de janvier. On mettra sur pied un comité qui décidera d'ici la prochaine réunion annuelle si on réclamera une loi provinciale sur l'affichage.

> *Le problème, c'est que ce sont souvent les Acadiens qui n'affichent qu'en anglais.*

Bien qu'entamées en raison de la venue du Congrès mondial acadien, les démarches pour franciser l'affichage sont menées pour d'autres raisons, principalement l'as-similation.

Des recherches menées par le Centre de recherche sur l'éducation de l'Université de Moncton indiquent que l'affichage est l'un des quatre facteurs d'assimilation les plus importants, avec les médias, l'éducation et les relations interpersonnelles.

L'un des chercheurs, maintenant doyen de la Faculté d'éducation de l'université, Rodrigue Landry, souligne de plus que l'affichage est le facteur qui a le plus d'impact sur la façon dont les gens perçoivent la vitalité linguistique de leur région. L'affichage aurait même un impact plus grand que tous les autres facteurs réunis. Avec un taux d'assimilation de 11% pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick et de 22% pour la ville de Moncton, les intervenants y voient une urgence. Le problème, c'est que ce sont bien souvent des Acadiens qui n'affichent qu'en anglais. «C'est le propre d'un peuple qui vit en situation minoritaire», souligne Jean-Marie Nadeau.

Il pense qu'on pourrait convaincre bien du monde du bien-fondé d'une loi ou de toutes autres mesures d'encouragement à la francisation des affiches, en jouant la carte touristique.

Depuis quelques années, le nombre de touristes québécois est à la hausse au Nouveau-Brunswick, qui a d'ailleurs mené ce printemps une campagne publicitaire dynamique dans cette province.

Selon le président de la SAANB, l'affichage actuel est un peu de la fausse représentation auprès des Québécois : «On leur dit : venez, c'est français, mais dans bien des endroits, l'affichage ne reflète pas cette réalité».

Marc Poirier, APF

Les dons en 1992

Les Canadiens ont donné en moyenne 586$

Ottawa - Malgré la crise économique, les Canadiens font toujours preuve de générosité envers les organisations de charité.

Selon les données relevées dans les dossiers d'impôt pour l'année 1992, 5,5 millions de Canadiens ont déclaré avoir donné 3,2 milliards de dollars, une augmentation de 3% par rapport à 1991. Le don moyen était de 586$, comparativement à 567$ en 1991.

Selon Statistique Canada, ce sont les Terre-Neuviens qui, encore une fois, ont été les plus généreux avec un don médian de 240$. C'est au Québec où le don médian était le moins élevé, avec 90$. Au Canada, la moyenne se situait à 110$ par habitant. Ces chiffres ne tiennent pas compte des nombreux téléthons, mais uniquement des déclarations d'impôt des contribuables.

Pour la quatrième année consécutive, c'est au Manitoba et à l'Ile-du-Prince-Edouard où on observe le pourcentage le plus élevé de contribuables aux organisations de charité, par rapport au nombre de déclarants d'impôt. Dans ces deux provinces, 33% des déclarants ont contribué aux organisations de charité. Enfin, Statistique Canada relève que les régions qui contribuent le plus ne sont pas nécessairement les régions où les revenus sont les plus élevés.

APF

Une entrevue avec le ministre du Patrimoine canadien

Michel Dupuy a de la bonne volonté, mais des moyens limités

Ottawa - Les francophones de l'extérieur du Québec auraient tort de penser que le nouveau ministre du Patrimoine canadien est le Messie. Michel Dupuy, cet ancien ambassadeur devenu ministre, a de l'entregent, de la bonne volonté, mais des moyens limités.

A défaut d'argent, il a des convictions. Si on veut conserver la richesse que constituent les communautés francophones au pays, dit-il, il est important de leur fournir de l'aide. «Je crois qu'en plus, ils ont des droits et il est normal que le gouvernement fédéral contribue à faire respecter ces droits», a déclaré le ministre lors d'une première entrevue avec l'APF depuis son assermentation.

Celui qui s'est décrit en début de mandat comme «un ami» de la Société Radio-Canada se dit aussi «un ami» des artistes francophones de l'extérieur du Québec. Mais un ami qui a des contraintes budgétaires, un ami «réaliste», qui rappelle que les temps sont difficiles et qui ne peut rien promettre, sauf sa compréhension. «Nous sortirons de nos problèmes budgétaires et à ce moment-là, nous pourrons recommencer à construire».

Tout au moins, il estime qu'il est «éminemment souhaitable» que des institutions culturelles francophones comme les compagnies théâtrales, qui veulent qu'Ottawa finance la construction de salles de spectacles, aient «des lieux où elles puissent travailler». Il qualifie de «légitimes» leurs revendications en ce sens. Quand ? «Le calendrier, c'est autre chose!». La communauté culturelle francophone réclame aussi une meilleure répartition du budget fédéral de 2,8 milliards destiné au secteur culturel, qui ferait passer de 11 à 22 millions de dollars les fonds consacrés à la culture pour les francophones hors Québec. Pour le monde culturel, il s'agit d'une décision politique. Pour le ministre Dupuy, les choses sont plus complexes. Il faut examiner les budgets, évaluer les impacts sur les autres institutions culturelles, etc. Il croit tout de même à l'équité budgétaire et il a déjà commencé à étudier les budgets alloués à la culture. «Je ne suis pas sans autorité. Mais ce n'est pas aussi simple que ça peut paraître».

Il croit que les radios communautaires «sont une excellente forme de communication» qui favorise l'appartenance à des communautés. Surtout, explique-t-il, dans une société occidentale caractérisée par l'individualisme, qui s'est maintenant transformé en solitude. «Les radios communautaires sont un excellent antidote» à cette solitude, selon le ministre. Il ne s'est toutefois pas encore penché sérieusement sur le dossier et il ne peut dire si le gouvernement continuera à investir dans la création de radios communautaires francophones.

Il ne peut pas dire non plus si les associations francophones subiront de nouvelles coupures budgétaires. Entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable, il y a une marge de manoeuvre que le ministre ne connaît pas encore.

En tout cas, pas avant que le ministre des Finances, Paul Martin, dévoile ses orientations budgétaires en février prochain. «Avec 45 milliards de déficit (1993-1994), vous voyez le problème auquel font face le ministre des Finances et le gouvernement».

S'il y a des coupures, ce ne seront pas des coupures uniformes, sans discussion, et dans le simple but d'atteindre des objectifs budgétaires.

Il croit qu'il faut analyser les besoins, établir les priorités et réaménager ensuite les budgets. «C'est une façon de gérer qui est plus sophistiquée». Tous ne subiront donc pas le même traitement, comme lors du dernier budget conservateur. Il est plus précis lorsqu'il s'agit du renouvellement du Programme de contestation judiciaire, une promesse électorale: «la machine est en marche».

APF

Le discours du Trône de Jean Chrétien

Quelques mots sur le Nord

Dans un discours du Trône relativement court mardi 18 janvier, le premier ministre Jean Chrétien a repris les thèmes développés dans son «Livre rouge» rendu public avant la campagne électotale

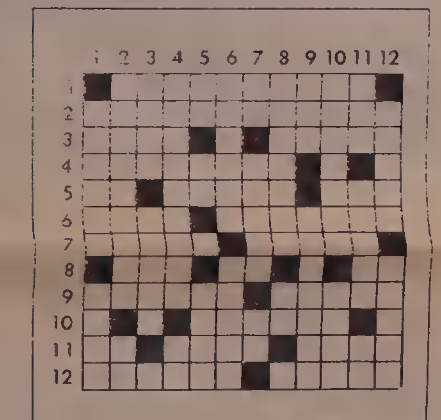
Le premier ministre Jean Chrétien a fait référence au Nord à une reprise dans son discours du Trône prononcé devant la Chambre des communes le mardi 18 janvier. «Le Parlement, a-t-il déclaré, sera saisi de mesures législatives visant à donner suite au règlement des revendications territoriales intervenu dans le Nord (...) Le gouvernement formera un nouveau partenariat avec les peuples autochtones, à l'égard en particulier de la mise en oeuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale», ajoutant plus loin que «le gouvernement augmentera les fonds consacrés à l'aide à l'enseignement supérieur pour les Premières Nations et il lancera un programme d'aide préscolaire pour les autochtones».

Le premier ministre a également confirmé que le programme de contestation judiciaire sera rétabli. Il a également annoncé que «le gouvernement prendra des mesures pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants, le racisme et le crime haineux».

Jean Chrétien a réaffirmé que «notre patrimoine culturel et nos deux langues officielles constituent l'essence même de notre identité nationale et contribuent à notre enrichissement social et économique. Le gouvernement prendra des mesures visant à promouvoir l'identité culturelle du Canada».

En ce qui concerne l'assainissement de la vie politique, «le gouvernement désignera un conseiller chargé de l'éthique» et «s'engage à réhausser la crédibilité du Parlement».

On peut lire également dans ce discours que «le gouvernement remplacera la TPS» et qu'il prendra «des mesures destinées à maitriser la dette fédérale et le déficit, tout en redressant l'emploi».





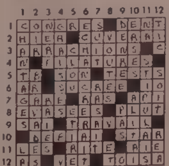
HORIZONTALEMENT

1- Gaspillais.
2- Qui s'écartent de ce qui est fixé par une loi.
3- Marque le but - Royale.
4- Titre donné aux femmes mariées.
5- Conjugaison - Dernière lettre de l'alphabet grec - Agent secret de Louis XV.
6- Orignal - Absence de bruit.
7- Enlevée de force - On doit l'acquitter.
8- Fureur - Béryllium - Jusqu'à midi.
9- Qui tient de l'âne - État de la Nouvelle-Angleterre.
10- Sont distraits.
11- Qui n'admet pas de division - Prénom féminin - Saveur.
12- Volée de coups - Qui n'a point l'esprit mûri.

VERTICALEMENT

1- Une grille de mots croisés ressemble à cela - Couleur de la mer.
2- Déployais les voiles d'un bateau - Numéro.
3- Membrane de l'oeil - On l'attend tout l'hiver.
4- Anglais qui habite la capitale - En matière de.
5- Symb. de l'argent - Matinée - Pour attaquer ou se défendre.
6- Nageoires en caoutchouc s'ajustant aux pieds - Pâle.
7- Pron. anglais - Appui, protection - Avance.
8- Lombaire - Pron. pers.
9- Cri de douleur - Singulier.
10- Se dirigeraient vers un lieu - Également.
11- Ce qu'il y a de piquant dans la conversation - Étendue d'eau - Seul.
12- Fleuve de France qui rejoint la Manche - Troupe de chiens dressés pour la chasse.

Solution du No. 47



Injustement licencié par ses employeurs

Un scientifique obtient 900 000 dollars de dommages et intérêts

Que feriez-vous si, après avoir travaillé pendant 22 ans dans le domaine de la recherche scientifique, vos patrons vous demandaient de faire quelque chose de dangereux, en contradiction avec vos convictions et votre éthique scientifique?

Joe Ahmad, lui, a dit non et son refus a mis brusquement fin à sa carrière, lui a fait perdre le respect de ses collègues et sa maison.

Mais, 10 ans plus tard, il vient de gagner un procès civil devant la cour provinciale de l'Ontario, qui lui a accordé 900 000 dollars de dommages et intérêts.

En 1984, le docteur Ahmad était responsable d'un projet sur l'énergie nucléaire. La compagnie dont il était employé travaillait avec Ontario Hydro pour trouver les moyens d'augmenter la production d'énergie sans augmenter les frais. Un des collègues du docteur Ahmad avait découvert que si l'on faisait fonctionner les réacteurs nucléaires avec quelques degrés de plus, chaque degré supplémentaire représentait une épargne d'un million de dollars. Avec ses 20 réacteurs, Ontario Hydro voyait donc s'ouvrir pour elle la possibilité d'économiser 20 millions de dollars à chaque degré supplémentaire dépassant la limite autorisée. Mais selon le docteur Ahmad, le risque d'un accident nucléaire augmentait lui aussi avec la chaleur, ce que la théorie de son collègue ne pouvait réfuter.

Le docteur Ahmad a donc refusé d'inclure cette théorie à risque dans le rapport destiné à Ontario hydro, qui a fait pression sur la compagnie pour laquelle il travaillait et il a dès lors été tenu complètement à l'écart. Il recevait toujours sa paie, mais sa compagnie ne lui confiait plus aucun travail et ses collègues ne lui adressaient plus la parole.

«A cause des sommes d'argent mises en jeu, le problème est devenu politique très rapidement. Se poser des questions et vouloir tester une nouvelle thèse avant de la mettre en pratique, c'est tout-à-fait normal en science. Mais eux ne voulaient pas attendre».

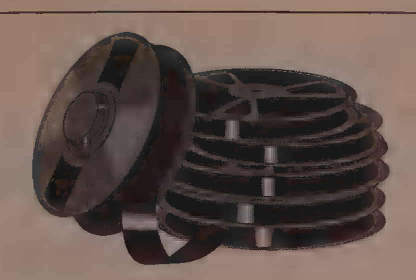
Le docteur Ahmad refusait cependant de démissionner pour ne pas donner raison à la compagnie. Mais en 1987, alors qu'il avait entamé des procédures civiles contre ses employeurs depuis quelques semaines, la compagnie l'a mis à la porte en affirmant qu'il était un élément «perturbateur».

Après son licenciement, le docteur Ahmad a eu la chance de retrouver un emploi auprès du Conseil de la recherche de l'Alberta, pour lequel il a travaillé pendant deux ans. Il s'est installé en 1990 à Yellowknife, où il est actuellement responsable du développement de nouvelles technologies à l'Institut scientifique des T.N.-O. Il tente de développer de nouvelles méthodes pour produire de l'énergie, avec le vent et le soleil. Ses employeurs disent apprécier son esprit d'initiative. «C'est un très bon emploi, intéressant au niveau sociologique et dans lequel il y a des défis à relever», commente le docteur Ahmad. Il affirme également qu'il apprécie sa vie dans le Nord. Mais son travail n'a plus rien à voir avec le domaine dans lequel il est spécialisé, celui de l'énergie nucléaire.

Ses démêlés judiciaires avec ses anciens employeurs ne sont pas encore terminés puisque son cas est actuellement examiné par la cour d'appel. Le docteur Ahmad ne touchera peut-être donc pas son argent avant que le dossier soit bouclé, ce qui peut prendre plusieurs années. Mais pour lui, l'argent n'est pas ce qui compte le plus. Avec la première décision de la cour, il a obtenu justice en gagnant une lutte morale.

«Au cours du procès, mon nom a été lavé de tout soupçon. Mais une chose est sûre, c'est que ma carrière dans le domaine de la recherche est finie».

Karen Lajoie



La Société cinématographique de Yellowknife présente

Au NACC, le 23 janvier à 19h30

O, Lucky Man! (1973)

O, Lucky Man, réalisé en 1973 par Lindsay Anderson, un cinéaste de l'école britannique des années 50, est un chef d'oeuvre d'humour noir, qui traite de grands thèmes comme le refus du système avec une ironie incisive et incite le spectateur à réfléchir.

Dans *O, Lucky Man*, nous retrouvons Mick Travis (interprété par Malcolm McDowell), héros du film *If...*, réalisé en 1968 par Anderson. Pensionnaire d'une école résidentielle dans le premier film, le jeune homme, dont l'ambition est de faire fortune, fait son entrée dans la vie professionnelle en étant vendeur de café. Révolté contre le système, il rencontrera les mêmes problèmes dans le monde du travail que pendant ses études.

David Sherwin, scénariste de *O, Lucky Man*, a puisé son inspiration dans les expériences réelles vécues par McDowell et quelques-uns des autres acteurs.

Le film est entrecoupé de scènes musicales, avec des chansons qui permettent aux personnages de faire des commentaires ironiques sur des événements dramatiques.

Au fil de ses aventures, Mick apprendra petit à petit comment le système fonctionne, comment il peut l'exploiter à son avantage et manipuler les gens pour réaliser ses ambitions et satisfaire son avidité, tout en fermant les yeux sur les horreurs de la vie. *O, Lucky Man* est un film au ton cynique et caustique, qui préfigure l'esprit des années 80 : on n'en a jamais assez et on en veut toujours plus.

Lindsay Anderson avait fondé dans les années 50 un magazine cinématographique qui encourageait les jeunes cinéastes à tourner le dos aux vieilles méthodes de travail des réalisateurs anglais et à s'intéresser à la vie quotidienne des travailleurs, avant de se mettre lui-même à tourner des films.

Comme Truffaut le fera quelques années plus tard avec la nouvelle vague, Anderson crée un genre nouveau. Il gagne un Oscar en 1954 pour l'un de ses premiers documentaires.

Avant la naissance de ce mouvement novateur, le cinéma britannique se résumait à des comédies de moeurs et de grands drames romantiques dont les personnages étaient toujours issus de milieux riches. La vie de modestes travailleurs n'avait jamais été montrée sur grand écran.

Anderson et ses amis Tony Richardson et Karel Reisz travailleront pour changer cet état de fait. Les drames fictifs tournés par Anderson se rapprochent par certains côtés du genre documentaire.

Sa vision des choses a influencé toute une génération de cinéastes et on trouve encore aujourd'hui cette influence dans les films de Neil Jordan, Stephen Frears et Jim Sheridan.

Karen Lajoie

Karen Lajoie est présidente de la Société cinématographique de Yellowknife.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

La tragédie de l'explosion d'Halifax

Un télégraphiste perd la vie en tentant de sauver celles de 700 passagers

• HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, le 6 décembre 1917.
— La plus grande explosion d'origine humaine avant la bombe atomique eut lieu dans le port d'Halifax un matin de decembre, il y a 76 ans, causant la mort de 2000 personnes. Il s'agit de la pire tragédie à survenir au Canada.

En cette fraîche matinée de decembre 1917, les gens se rendent à leur travail comme à l'accoutumée et les élèves se dirigent tranquillement vers l'école. Une fine couche de neige recouvre le port d'Halifax.

Au loin, un cargo français, le *Mont-Blanc*, navigue en direction du port. Au même moment, un vapeur belge, l'*Imo*, sort du chenal. Les deux navires s'aperçoivent trop tard et les signaux envoyés de part et d'autre ne provoquent que confusion. S'ensuit une collision désastreuse à 8 h 45.

Les deux bateaux s'en tirent avec peu de dommages. Le danger vient plutôt du contenu du cargo français, véritable bombe flottante. Quelques jours auparavant, les débardeurs avaient chargé le *Mont-Blanc* de plus de 2000 tonnes d'acide picrique, de TNT, de coton-poudre et de benzène.

Le mélange explosif se trouve stocké sur le pont du navire qui vient d'être touché. Quelques minutes après l'impact, une partie du pont prend feu.

Le capitaine du *Mont-Blanc* et son équipage s'emparent des canots de sauvetage pendant qu'un foule de curieux se presse sur l'embarcadère pour voir le spectacle. Les badauds ne savent pas que le cargo français risque d'exploser d'une seconde à l'autre.

Un marin, au fait de la catastrophe imminente, accourt au bureau de Vincent Coleman, le régulateur de trains, pour le prévenir. Un train est sur le point d'arriver à la gare ferroviaire du port d'Halifax, avec 700 passagers à bord.

REFLETS DU PATRIMOINE
LA FONDATION CRB

Coleman se charge aussitôt d'avertir le conducteur du train en télégraphiant un message de détresse.

À 9 h 06, le *Mont-Blanc* explose. La colonne de fumée blanche qui s'élève dans le ciel est visible à plus de 10 kilomètres. Le cargo français est complètement soufflé. L'*Imo*, quant à lui, s'échoue et un raz-de-marée balaie toute la côte.

La force de l'explosion est telle qu'une horloge installée sur une tour à 100 kilomètres du port est touchée.

À Halifax et à Dartmouth, maisons et édifices en bois s'écroulent. Les vitres des fenêtres éclatent sous l'impact. Des incendies font rage un peu partout dans la ville.

À la gare, Vincent Coleman, un père de famille, a lui aussi été emporté par la déflagration, après avoir tout fait en son pouvoir pour sauver la vie des quelque 700 passagers d'un train. Officiellement, 1963 personnes ont péri à la suite de l'explosion du port d'Halifax. Quelque 9000 autres ont subi des blessures et près de 200 ont perdu la vue.

Au lendemain de la tragédie, les lieux sont dévastés, tel un champ de bataille au lendemain des combats. Des morgues de fortune sont mises sur pied pour tenter d'identifier les corps des victimes.

Médecins et infirmières de la Nouvelle-Écosse, et même d'autres provinces, affluent sur le site. L'État du Massachusetts, un rival historique de la ville et du port d'Halifax, dépêche aussi une équipe. Au total, plus de 30 millions de dollars seront versés pour venir en aide aux sinistrés d'Halifax.

Aujourd'hui, le North Halifax Memorial Library fait office de monument à la mémoire des victimes de l'explosion.

L'ancre d'une demi-tonne du *Mont-Blanc* est toujours là, échouée à plus de trois kilomètres du site de la tragédie.

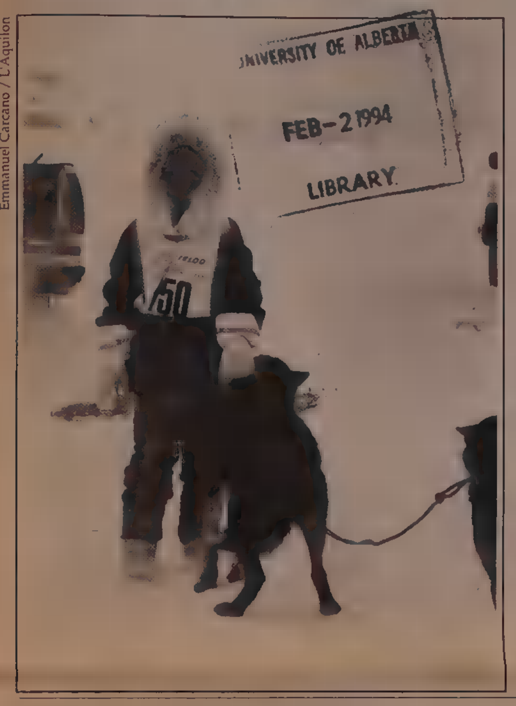
Ne manquez pas la Minute du patrimoine «L'explosion d'Halifax» diffusée par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 4, vendredi 28 janvier 1994



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Une conférence sur le sida dans les T.N.-O. définit des priorités

Prévention et communication dans les communautés

Les services de santé du Mackenzie ont organisé cette semaine à Yellowknife, du 24 au 26 janvier, trois journées de discussions et d'ateliers sur le thème du sida et sur les meilleures méthodes de lutte et surtout de prévention de cette maladie dans les communautés. Une soixantaine de professionnels de la santé s'étaient déplacés pour prendre part à cette réunion.

Chaque année, les responsables des services de santé du Mackenzie, qui ont la charge des soins médicaux dans de nombreuses communautés autour du Grand lac des Esclaves, organisent une conférence sur un sujet concernant le domaine de la santé. Cette année, quand les organisatrices ont choisi le thème du sida, elles ont décidé d'inviter non seulement le personnel des services de santé du Mackenzie, mais aussi, pour la première fois, tous les professionnels de la santé de la région.

«Nous essayons de toujours prendre les meilleures décisions pour le bien-être de nos clients. Ça avait donc du sens d'inviter à notre conférence tous les professionnels de la santé de la région pour qu'ils aient tous accès à un maximum d'informations et qu'ils soient ainsi plus à même d'aider leurs patients», a expliqué Mme Miriam Wideman, responsable de la promotion de la santé pour les services du Mackenzie.

Il y a actuellement 24 cas de sida dans les Territoires. Au cours de la première journée de discussion, plusieurs infirmières ont fait part de leur frustration face à la quantité considérable de travail qui leur est demandée et au manque de temps pour aborder certains sujets primordiaux.

Un docteur a également évoqué la perte de temps entraînée par la nécessité de traduction de l'anglais aux langues autochtones et vice-versa et les risques d'une mauvaise compréhension. «Je travaille avec un interprète une fois par mois pendant cinq ou six heures dans la communauté de Nahanni Butte, où il n'y a pas d'infirmière. Je n'ai jamais eu la possibilité de parler du sida avec mes patients et cela m'inquiète beaucoup. C'est très différent des expériences que j'ai vécues dans les grandes villes».

L'infirmière Leanne Towgood, coordinatrice des services du Mackenzie chargée des maladies sexuellement transmissibles, a expliqué que les messages qu'elle essaie de communiquer sont souvent déformés par des erreurs d'inter-

Sida
Suite en page 2

Des fonds fédéraux mal répartis

Nellie Cournoyea proteste auprès de Jean Chrétien

La première ministre des T.N.-O., Mme Nellie Cournoyea, a écrit le 14 janvier au premier ministre Jean Chrétien pour lui faire savoir que le GTNO n'était pas satisfait du programme d'infrastructures annoncé ce mois-ci par le gouvernement fédéral et qu'il souhaiterait voir des changements dans la façon dont les fonds seront partagés.

Mme Cournoyea a souligné que les 4,3 millions de dollars, accordés aux Territoires dans le cadre de ce programme pour les deux prochaines années, ne seront pas suffisants pour financer les travaux à effectuer dans le Nord.

«Il sera impossible de partager quatre millions entre 68 communautés lorsque le coût d'un projet comme un champ d'épandage est d'un à quatre millions de dollars. De plus, sept communautés seulement dans les Territoires prélèvent des taxes municipales. Il sera donc très difficile pour la plupart des autres communautés de payer leur part des travaux effectués et le GTNO devra se charger de l'intégralité des dépenses de 61 communautés».

La Ville de Yellowknife, quant à elle, s'est vu accorder 200 000 dollars dans le cadre du programme, alors qu'elle aurait besoin de 15 millions pour mener à bien les travaux nécessaires.

Les Territoires, qui disposent de peu d'infrastructures par rapport au reste du Canada, se voient accorder des fonds en fonction de leur population et non pas en fonction des besoins actuels. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord disposera ainsi de 30 millions de dollars supplémentaires pour financer les projets d'infrastructures des réserves indiennes (il n'en existe qu'une dans les T.N.-O., à Hay River) et dans les communautés dont la population est indienne à au moins 75%, ce qu'a critiqué le mi-

Fonds fédéraux
Suite en page 3

**Don Morin s'insurge contre la passivité d'Ottawa. Le ministre territorial responsable du programme des logements sociaux est «inquiet et déçu» face au manque d'intérêt montré par le gouvernement fédéral pour la crise des logements sociaux dans le Nord.
Lire en page 3.**

Courses de traîneaux à chiens et sélections pour les Jeux de l'Arctique sur Back Bay. Reportage photo en page 3.

Michel Braham est belge et rêvait, depuis sa plus tendre enfance, de rencontrer des Indiens. C'est chose faite. Il a passé 10 jours dans le bois avec des Dénés et nous livre, enthousiaste, ses impressions. Portrait en page 5.

**Stephen Kakfwi, ministre des Ressources renouvelables, rentre d'une rencontre en Europe avec les parlementaires de la Communauté. Objectif : les convaincre de ne pas interdire les importations de fourrures des T.N.-O.
Lire en page 5. Lire également l'éditorial en page 4.**

**Quoi de neuf dans la communauté franco-ténoise ?
Le bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife se trouve en page 8.**



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le froid et le gel de ces dernières semaines ont façonné d'étranges dessins sur les fenêtres, cristaux de glace plus ou moins gros, plus ou moins réguliers selon l'exposition au froid et au soleil.

Conférence sur le sida

Suite de la page 1

prétation avant même d'être transmis à ses patients.

«La barrière de la langue est forte entre nous et les habitants des communautés. Une fois, j'ai expliqué à un homme que le sida est une maladie qui se transmet par les relations sexuelles et que quelqu'un qui a de nombreux partenaires a plus de risques de contracter le virus. Il m'a affirmé qu'il ne faisait pas partie de cette population à risque, mais un peu plus tard, il m'a paru déconcerté et il m'a posé des questions m'indiquant qu'il avait en fait des comportements à risque. Avec l'aide de l'interprète, j'ai réalisé que cet homme avait compris que je parlais de plusieurs partenaires en même temps et non pas dans sa vie amoureuse en général. Le message que je voulais communiquer n'était absolument pas passé».

Dans un certain nombre de communautés, les responsables locaux de la santé sont bien placés pour connaître les habitants, leurs comportements et leur mode de vie. Mais au niveau régional, cela représente un énorme défi. «Le langage technique que l'on utilise souvent est intimidant. Et il faut convaincre les gens que passer un test de dépistage du virus VIH n'est qu'une simple précaution et ne signifie pas qu'ils sont malades», a ajouté Mme Towgood. Un autre problème auquel font face les docteurs et les infirmières, c'est qu'il existe une catégorie de patients qui n'osent pas aborder les questions qui les préoccupent réellement.

Lire entre les mots

«Nous devons en permanence rester à l'écoute de nos patients et même essayer de lire entre les mots, car certaines personnes restent très longtemps dans nos bureaux à nous parler de leurs cors aux pieds, alors qu'elles souhaiteraient en réalité avoir une discussion sur le sida, mais elles ne savent pas comment aborder le sujet», soulignait Suzanne Perkins, médecin à Yellowknife.

Les docteurs des Territoires sont bien sûr tenus de respecter la confidentialité des dossiers de leurs patients, mais lorsqu'ils découvrent un nouveau cas de sida, ils doivent en informer le docteur Ian Gilchrist, directeur médical des T.N.-O.

«Mes patients ont peur que tout le monde soit au courant s'ils demandent à passer un test. Mais je peux leur faire une prise de sang dans mon cabinet et avant d'expédier cet échantillon pour le faire analyser, l'identifier seulement par un code ou par un chiffre. C'est seulement si le test se révèle positif que je dois en informer le docteur Gilchrist et je ne mets personne d'autre au courant», expliquait le docteur Perkins.

Selon Mme Wideman, un autre problème majeur dans le Nord, c'est que les infirmières n'y restent pas longtemps. «Les professionnels de la santé mettent du temps à bien connaître leurs patients et à établir une relation de confiance avec eux. Mais ici, les infirmières partent souvent au bout de deux ou trois ans et les nouvelles venues sont toujours obligées de rebâtir ces relations de confiance. Dans quelques communautés, il y a des infirmières qui sont là depuis longtemps, mais c'est l'exception qui confirme la règle. Peu de personnes ont une grande expérience dans le Nord et nous voulons changer cela. Un événement comme cette rencontre a pour but de faire bouger les choses».

Karen Lajoie

Les malades du sida et leur entourage

Qui prendra soin des soignants?

«Imaginez les sentiments qui doivent submerger un malade lorsqu'il apprend qu'il est séropositif. C'est un diagnostic accablant. La plupart du temps, la réaction immédiate est de se demander : "Pourquoi moi?" Puis, très souvent, apparaît une sorte d'hostilité, qui n'est pas tournée contre nous personnellement, mais qui est une façon d'exprimer son émotion. Ensuite, le malade peut tomber dans la dépression et avoir des envies suicidaires», expliquait le 24 janvier Mme Jan Stirling, infirmière à Yellowknife, au cours de la conférence sur le sida organisée par les services de santé du Mackenzie.

Cette hostilité que les malades expriment et les accusations qu'ils peuvent porter contre leurs proches rendent souvent encore plus difficile la tâche de leur entourage. Dans de nombreux cas, ceux qui s'occupent du malade peuvent se sentir surmenés et avoir eux aussi besoin de soins.

Où se situent les limites? Pour Ron Harris, elles ne sont pas toujours faciles à définir. Actuellement responsable des infirmières du Kitikmeot, il a été auparavant directeur général d'une clinique pour séropositifs à Winnipeg.

«En étant homosexuel tout en travaillant dans le monde du sida, cela m'offrait une perspective différente. Je me sentais d'autant plus concerné par la question que la communauté homosexuelle était particulièrement touchée par la maladie et qu'à l'époque, en 1982-1983, on savait peu de choses sur la façon dont se transmettait le virus. Puis, en 1985, l'ami avec qui je vivais a fait un test qui s'est révélé positif. Après avoir moi aussi passé un test, j'ai appris que je n'avais pas contracté le virus, ce qui m'a surpris au vu de mes expériences personnelles».

M. Harris a alors commencé chez lui auprès de son ami le même travail de soutien que celui qu'il effectuait à la clinique auprès de ses malades. Il a ensuite pris en 1990 huit mois de congé pour rester en permanence avec son ami au cours de la phase terminale de sa maladie, juste avant son décès. «Avec cette expérience, je ne voyais plus de distinction entre mon rôle dans ma vie professionnelle et mon rôle dans ma vie personnelle et je me suis posé un certain nombre de questions au niveau de notre éthique, a confié M. Harris. Souvent, dans notre vie professionnelle, nous agissons d'une manière qui nous permet de nous sentir mieux, mais qui n'est pas forcément très utile pour le patient. Nous devons toujours nous poser la question de savoir si nous agissons pour le bien-être des malades ou pour le nôtre».

«Une guerre de tranchées»

Selon M. Harris et les quatre autres professionnels invités, le principal problème avec le sida, c'est qu'ils peuvent faire peu de choses pour améliorer la situation des malades.

Nancy Gable, qui était médecin à Toronto jusqu'à l'an dernier, travaille maintenant à Yellowknife. A la fin de son séjour à Toronto, 20 de ses patients étaient séropositifs.

«J'avais l'impression de faire une guerre de tranchées. Les traitements pour cette maladie sont limités et j'ai finalement abandonné mon rôle de médecin au sens strict du terme pour écouter mes patients et essayer d'atténuer leur désespoir face à l'impuissance de la médecine dans leur cas. En tant que docteur, nous savons dès le départ que la plupart d'entre eux sont condamnés à mourir».

Le sida diffère également des autres maladies par le fait que souvent, la famille ou les amis du malade lui tournent le dos. «Il arrive que nous soyions le seul soutien sur lequel le patient peut compter, affirmait Mme Bernice McKinley, qui travaille pour les services sociaux à l'hôpital Stanton. Je n'arrive même pas à imaginer la panique qui doit envahir ces malades».

Le prêtre Al Roy de Saint Patrick a eu lui aussi l'occasion de constater cette solitude. «J'ai fait un enterrement pour lequel une seule personne s'était déplacée, l'amant du jeune homme qui était mort. Aucun membre de sa famille, aucun ami n'est venu. J'ai entendu des fois des gens dire que le sida était une malédiction de Dieu. Je ne comprends pas comment on peut penser cela si on prend la peine de lire la Bible».

Selon le père Roy, «le sida nous a enseigné à être plus humains face à la maladie et c'est une leçon très importante pour nous tous. Nous sommes tous vulnérables et nous ne devons jamais l'oublier».

Karen Lajoie

Aids Yellowknife est une association à but non lucratif qui regroupe différentes personnes soucieuses d'agir face au sida à Yellowknife. Le numéro de téléphone de l'association est le suivant : 873-2626

Echos des T.N.-O.

Les gestionnaires de la faune du Nunavut se réunissent

Le 25 janvier, pour la première fois, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut s'est réuni à Iqaluit pour évaluer le travail à effectuer avant 1999.

Les huit membres du Conseil doivent, en vertu du mandat qu'ils ont reçu, assurer la conservation de la faune de la région visée qui deviendra le Territoire du Nunavut d'ici 1999.

La réglementation de l'accès aux ressources fauniques et la détermination des quotas, y compris ceux concernant les activités sportives et de guides, relèveront de la compétence du Conseil.

Il devra de plus approuver la création de zones de conservation afin de protéger et de gérer la faune et son habitat et donner son accord pour d'éventuels changements si nécessaire.

Selon le député de Nunatsiaq et le Secrétaire parlementaire du MAINC, M. Jack Anawak, «cette première réunion était d'une importance capitale dans le cadre de la mise en oeuvre du Nunavut. La responsabilité qu'endossent aujourd'hui les membres du Conseil est vitale pour l'avenir de toute la région visée par le règlement».

Trois cent cinquante millions de dollars perdus dans l'espace

Le 20 janvier, pour la première fois dans l'histoire du Canada, les deux principaux satellites de communications du pays sont tombés en panne l'un après l'autre, à cause d'un disfonctionnement du mécanisme contrôlant leur trajectoire. Pendant huit heures, le satellite Anik E-1 a tourné sans contrôle dans l'espace, provoquant l'interruption dans le nord du pays, du Yukon au Québec, des liaisons téléphoniques interurbaines, des programmes de Television Northern Canada, CBC, SRC et des services de l'agence Presse Canadienne. Puis, au moment où les techniciens de Telesat à Ottawa avaient réussi à reprendre le contrôle du premier satellite, le satellite Anik E-2, le plus récent au Canada, s'est à son tour mis à suivre une trajectoire incontrôlée.

Le Anik E-1, aujourd'hui réparé, fonctionne à nouveau normalement, mais les techniciens de Telesat ont perdu la trace du Anik E-2, qui a coûté 350 millions de dollars.

Atterrissages en catastrophe à Deline

A huit jours d'intervalle, deux avions appartenant à la compagnie North-Wright Air, qui se rendaient tous deux à Deline, sur la côte ouest du Grand lac de l'Ours, ont connu quelques problèmes à l'atterrissage.

Le 20 janvier, un Britten-Norman Islander bi-moteur a été obligé de se poser sur le lac, à moins d'un kilomètre de l'aéroport, à cause d'une panne de carburant. Le pilote n'a pas été blessé et l'avion a subi quelques dommages sans gravité.

Huit jours plus tôt, le 12 janvier, c'était un Beech 99 qui avait dérapé après avoir effectué un atterrissage sans problème. L'avion s'était arrêté contre un banc de neige, endommageant son nez et son hélice.

La GRC et le ministère du Transport ont ouvert une enquête à la suite de ces accidents.

Un nouveau président pour la corporation régionale inuvialuit

La corporation régionale inuvialuit a élu M. Robert Kuptana comme président le 21 janvier, à la place de M. Roger Gruben, qui occupait ce poste depuis 1986.

Cinq personnes avaient posé leur candidature pour cette élection.

M. Kuptana a remporté 24 voix sur 42, 9 de plus que M. Gruben.

Celui-ci avait été critiqué au cours de son mandat pour avoir pris des décisions sans consulter le conseil administratif de la corporation, ni les communautés de la région. M. Kuptana avait de son côté promis avant l'élection une meilleure consultation avec les communautés.

La corporation a été créée en 1984 pour gérer les finances des Inuvialuit, à qui le gouvernement avait accordé 170 millions de dollars après la signature de leur revendication territoriale, la première du genre dans les T.N.-O. Or, selon un rapport publié une semaine avant l'élection, un déficit de sept millions de dollars a été enregistré au cours des 10 dernières années.

M. Kuptana s'est dit prêt à effectuer les changements nécessaires à l'amélioration de la situation financière.

Karen Lajoie

Nellie Cournoyea proteste auprès de Jean Chrétien

Suite de la page 1

nistre des Finances, M. John Pollard.

«Nous ne demandons pas nécessairement plus d'argent, mais un partage plus équitable des fonds. Le MAINC a reçu le feu vert pour financer des projets d'infrastructures dans les communautés à population majoritairement indienne. Mais les Inuit et les Métis sont tenus complètement à l'écart et nous voudrions que les différents groupes autochtones soient traités de la même manière. Nous ne pouvons pas accepter un budget qui accorde et refuse certains services aux citoyens selon leur origine ethnique».

Mme Cournoyea a de son côté fait remarquer que cela allait entraîner un système à deux vitesses et elle souhaite avoir des explications à ce sujet.

Son gouvernement propose que le fédéral lui donne l'argent prévu et qu'il lui laisse administrer les fonds comme il l'entend, sans créer un conseil spécial pour les gérer. La création d'un conseil administratif est en effet l'une des conditions de l'accord avec le gouvernement fédéral, mais selon M. Pollard, le coût de sa mise en oeuvre serait trop élevé.

Par ailleurs, le gouvernement territorial a déjà créé l'an dernier un conseil pour les infrastructures, lorsqu'il a lancé un programme de six millions de dollars très proche de celui de cette année. Mme Cournoyea propose d'utiliser ce même conseil pour gérer le budget fédéral. «Les procédures administratives et les opérations financières entre nos deux gouvernements seraient ainsi simplifiées, ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on considère les sommes peu élevées accordées aux T.N.-O.».

Mme Cournoyea n'a pas encore reçu de réponse de M. Chrétien. L'entente ne sera pas signée avant que le gouvernement fédéral n'ait clarifié la situation.

Karen Lajoie

Une demande de 3600 logements sociaux dans le Nord

Don Morin s'insurge contre la passivité d'Ottawa

Au cours d'une conférence de presse le 19 janvier, le ministre territorial responsable du programme des logements sociaux, M. Don Morin, s'est déclaré «déçu et inquiet» face au «manque d'intérêt» montré par le gouvernement fédéral pour la crise des logements sociaux dans le Nord.

M. Morin a également qualifié le discours du Trône de «très décevant». Il avait espéré que le nouveau gouvernement aurait annulé la décision prise par les conservateurs l'an dernier, de supprimer le programme de financement des logements sociaux, ce qui représente une perte de 47 millions de dollars par année.

Actuellement, le GTNO dépense 9% de son budget annuel pour construire des logements sociaux, soit 100 millions de dollars en 1993. A titre de comparaison, les provinces dépensent de leur côté 1% de leur budget à cet effet.

Mais selon M. Morin, malgré les sommes qu'il investit dans la construction chaque année, le GTNO ne peut même pas faire face à la demande, si le fédéral ne l'aide pas financièrement. L'an dernier, le gouvernement territorial a construit 435 logements et prévoit d'en construire 285 cette année. Mais la demande, qui est actuellement de 3600 logements, augmente sans cesse.

«Nos concitoyens vivent aujourd'hui dans des conditions proches de celles du tiers monde. La semaine dernière, alors qu'il faisait -110°C avec le vent, il y avait des gens qui n'avaient que des caisses en bois comme logements. A Fort Liard, il y a des personnes qui vivent sous des tentes tout l'hiver. Le seul endroit où j'ai vu des conditions de vie semblables, c'était lors d'un voyage en Russie. Je pensais qu'au niveau fédéral, on se soucierait de fournir des maisons aux peuples autochtones. Le gouvernement est parfaitement au courant de la situation, puisque j'ai déjà effectué cinq ou six voyages à Ottawa ces deux dernières années».

Selon M. Morin, la différence principale entre le Nord et le Sud, c'est que dans le Sud, il existe aussi une pénurie de logements sociaux, mais les gens ne sont pas aussi démunis que dans le Nord et ils ne vivent pas dans des conditions déplorables comme certaines personnes ici.

Le 14 janvier, M. Morin a invité son confrère, M. David Dingwall, le ministre fédéral responsable des logements sociaux, à venir se rendre compte de la situation par lui-même. Il attend toujours sa réponse.

«Je comprends bien que les gouvernements disposent de peu d'argent (...) mais le gouvernement fédéral a une responsabilité financière vis-à-vis des peuples autochtones».

M. Morin a encouragé les conseils de bandes et les chefs autochtones à faire tout leur possible pour attirer l'attention d'Ottawa et a même suggéré qu'ils s'adressent à la justice pour forcer le fédéral à construire des logements sociaux.

L'hiver est la meilleure période pour prendre des décisions, a souligné M. Morin, puisque les routes de glace permettent de transporter par camion des matériaux de construction vers de nombreuses communautés qui ne sont pas reliées à Yellowknife par la route. «Notre gouvernement fait de son mieux. Les logements sont notre principale priorité, mais nous ne pouvons pas dépenser plus d'argent que ce que nous avons et nous avons donc besoin de l'aide d'Ottawa».

Actuellement, plus de 50% des habitants des Territoires habitent dans un logement social ou en attendent un et 41% des enfants de moins de 12 ans dans le Nord vivent dans des logements surpeuplés.

Karen Lajoie

Courses de traîneaux à chiens

Sélections pour les Jeux de l'Arctique



Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Il y avait foule, ce samedi 22 janvier sur Back Bay, dans la vieille ville de Yellowknife, pour assister ou participer aux sélections pour les Jeux de l'Arctique. Ces derniers auront lieu en mars à Slave Lake (Alberta).

La jeune femme (dossard 141) sur les deux photos de gauche vient d'Arviat et s'appelle Audrey Pameuk. L'autre personne (dossard 151) qui s'apprête à prendre le départ de la course avec un kamotiq (traîneau inuit) et qui retient son chien de tête s'appelle Lisa Oolooyuk. Elle vient de Rankin Inlet.

Au fait, petite colle. Savez-vous d'où vient le mot «musher» ? Dave Olesen, un «musher» justement qui vit du côté de Reliance, sur le bras est du Grand lac des Esclaves, en explique l'origine dans son livre intitulé «Cold nights, fast trails». L'origine remonterait aux coureurs de bois québécois qui criaient «marche! marche!» pour faire avancer leurs chiens. Marche, par déformation, est devenu «mush» puis «musher». Etonnant, non ?

E.C.

ÉDITORIAL

Le GTNO fait un effort ultime pour sauver le commerce des fourrures

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le commerce des fourrures, ce n'est pas du folklore. Cette activité commerciale est d'autant plus importante que les perspectives d'emploi sont restreintes dans les villages et hameaux des T.N.-O.

L'avenir du commerce des fourrures est menacé. Ebranlée par les campagnes des groupes de défense des animaux, l'Europe a, à toutes fins pratiques fermé, la porte aux exportations de fourrures. La baisse de la demande a entraîné les prix vers le fond. Résultat de cet effondrement du marché, depuis 1988, le nombre de trappeurs dans les T.N.-O. a chuté de 50%, passant de 4000 à 2000.

Dans un avenir rapproché, la situation risque de se détériorer encore. A compter du 1er janvier 1995, la Communauté économique européenne (CEE) envisage d'interdire complètement l'importation des fourrures d'animaux attrapés avec des pièges à mâchoires. Cette nouvelle règlementation aurait des conséquences désastreuses pour le Canada. Nous écoulons en Europe 75% des exportations du secteur fourrure.

Pour renverser la vapeur, les trappeurs et leurs partenaires gouvernementaux se sont engagés dans la voie de la modernisation. Dans les Territoires, le ministère des Ressources renouvelables a procédé à un rappel des pièges à mâchoires, en échange d'un nouveau modèle causant moins de souffrance à l'animal pris au piège. L'hiver dernier, plusieurs trappeurs avaient déploré le peu d'efficacité des nouveaux pièges mais le programme s'est poursuivi. La transition vers de nouvelles méthodes s'impose si l'on veut convaincre les parlementaires européens de prêter l'oreille aux arguments du lobby pro-fourrure.

Lors de son récent passage à Bruxelles et à Strasbourg, le ministre des Ressources renouvelables du GTNO, Stephen Kakfwi, a résolument misé sur ces parlementaires. L'heure n'est plus aux discussions avec les groupes de défense des animaux, dans l'espoir de les sensibiliser à l'impact négatif de leur cause sur les autochtones. Le gouvernement des T.N.-O. essaye plutôt de faire changer d'opinion les élus avant qu'ils ne se prononcent le 1er juillet 1994 sur l'importation des fourrures.

Les démarches du ministre risquent fort d'échouer. Des élections au parlement européen vont avoir lieu en juin. Les élus se préoccuperont davantage de leur réélection que d'appuyer une cause impopulaire et qui n'est pas imposée avec la force des slogans et des images du camp adverse. Difficile dans ces circonstances de faire comprendre aux parlementaires que la situation dans les Territoires est différente et n'aboutira pas forcément aux abus qui ont décimé le gibier dans les forêts d'outre-Atlantique.

Agnès Billa

L'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Discours du Trône

Les deux langues officielles constituent «l'essence» de l'identité nationale

Ottawa - Le gouvernement fédéral a profité du récent discours du Trône pour réaffirmer son engagement envers la politique linguistique au pays.

Même si, traditionnellement, le discours du Trône annonce de façon plutôt vague les intentions et les projets du gouvernement, c'est parfois en lisant entre les lignes qu'on peut mieux interpréter ses intentions. Et ce qu'il faut conclure, c'est que, malgré les problèmes économiques, le gouvernement ne se désengagera pas de ses obligations envers les minorités francophones.

Ainsi, pour le gouvernement Chrétien, «notre patrimoine culturel et nos deux langues officielles constituent l'essence même de notre identité nationale et contribuent à notre enrichissement social et économique».

Pour la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), c'est mieux que le fameux livre rouge, qui ne contenait pas une seule ligne sur la dualité linguistique.

En fait, le gouvernement Chrétien a fait un peu plus que réaffirmer son engagement envers la politique linguistique. Il a aussi, depuis son arrivée au pouvoir, posé des gestes symboliques qui semblent indiquer son intention de faire le plus de place possible aux députés francophones de l'extérieur du Québec.

Ainsi, il a nommé en novembre le député Doug Young du Nouveau-Brunswick ministre des Transports et, à la surprise générale, la députée de Sudbury Diane Marleau à titre de ministre de la Santé. Il a aussi nommé le député de Beauséjour, Fernand Robichaud, à titre de secrétaire parlementaire. M. Chrétien avait une dette envers M. Robichaud, qui avait cédé son siège pour lui permettre de se faire élire à la Chambre des communes il y a trois ans. Le lendemain, il annonçait la nomination du député franco-ontarien de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, au poste de Whip adjoint du gouvernement.

Puis, en décembre, Jean Chrétien a annoncé la nomination des 23 secrétaires parlementaires du Cabinet. Le député de St-Boniface au Manitoba, Ronald Duhamel, a ainsi été nommé secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Jean Chrétien a ensuite dévoilé la composition des quatre comités du Cabinet, là où les décisions seront prises : Doug Young siège au comité sur la Politique du développement économique, Diane Marleau est sur le comité de la Politique du développement social et les deux ministres siègent ensemble sur un troisième comité.

Autre fait symbolique, c'est la députée de Madawaska-Victoria (Nouveau-Brunswick), Pierrette Ringuette-Maltais, qui a été l'une des deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du Trône. Mme Maltais est peut-être une recrue à Ottawa, mais le premier ministre Jean Chrétien n'a pas caché son admiration pour elle en la félicitant publiquement en Chambre. Et Dieu sait ce que Jean Chrétien avait en tête en proposant à Mme Maltais d'appuyer la motion. Le 5 avril 1965, lors du discours du Trône, la personne à qui on avait demandé d'appuyer la motion s'appelait...Jean Chrétien!

APF



Le commerce de la fourrure, l'Europe et les Territoires

Stephen Kakfwi note des progrès

Stephen Kakfwi, ministre des Ressources r enouvelables, a rencontré du 17 au 21 janvier à Bruxelles (Belgique) et Strasbourg (France), des membres du Parlement européen. La Communauté européenne doit décider avant le 1er juillet 1994 si elle suspendra ou non la réglementation qui interdit l'utilisation de pièges à mâchoires. Cette nouvelle loi doit entrer en vigueur le 1er janvier 1995.

Etant donné que les Territoires exportent 75% de ses fourrures vers l'Europe, l'interdiction d'importer des fourrures d'animaux attrapés avec des pièges à mâchoires (*leghold traps*) pourrait avoir des conséquences économiques pour les T.N.-O. si elle devait être effective le 1er janvier 1995. Mais la Communauté européenne s'est donnée jusqu'au 1er juillet 1994 pour prendre une telle décision. Elle peut encore suspendre cette mesure jusqu'en 1996.

C'est pour cette raison que Stephen Kakfwi était à Bruxelles et Strasbourg du 17 au 21 janvier, pour convaincre les Européens de laisser encore un peu de temps aux Territoires pour passer des pièges à mâchoires à des pièges plus humains. «L'objectif, explique le ministre, était d'établir des contacts avec les parlementaires européens pour les informer de l'impact des campagnes contre le commerce de la fourrure sur la vie des gens ici. Ils reconnaissent que nous avons répondu à leurs exigences et que nous avons fait des progrès en éliminant peu à peu ce type de pièges. Mais la période où ils dictaient la manière de s'occuper de nos propres ressources est terminée. Ils ne peuvent plus se dire naïfs quand ils prennent des décisions».

Campagnes d'envergure

Le problème auquel doit faire face le GTNO (gouvernement des T.N.-O.) porte un nom : les groupes de défense des animaux. Ils ont, en Europe, développer des campagnes d'envergure pour faire totalement cesser le marché de la fourrure. Certains sympathisants de ces mouvements se trouvent au sein même du Parlement européen et de ses 518 députés. «Certains ont changé de point de vue, note Stephen Kakfwi, ils comprennent mieux le mode de vie des autochtones. Cependant, ils ont besoin de plus d'information, laquelle est littéralement "manufacturée" par les groupes de pression».

«En conséquence, le public lui-même est mal informé. Sur un thème aussi chargé d'émotion que celui-ci, les élus doivent fournir des informations exactes. L'argument des groupes de protection des animaux est de dire que les autochtones ne piègent pratiquement plus et que 90% des trappeurs des Territoires ne sont pas des autochtones. Ce qui est faux. Nous avons fourni aux parlementaires des statistiques et toutes sortes d'informations sur les T.N.-O.».

En 1988, il existait encore 4000 trappeurs ou familles trappant dans les Territoires. En 1993, il n'y en a plus que 2000.

Stephen Kakfwi a décidé de concentrer ses efforts sur la Communauté européenne et en particulier les parlementaires. Notons qu'en juin, les Européens éliront un nouveau parlement.

«Nous devons décider d'une stratégie et du temps que nous comptons passer sur ce dossier, explique-t-il. Il n'y a plus de temps pour corriger les erreurs, les idées préconçues, la désinformation. Ça demande trop de temps et d'argent. Mais je suis prêt à retourner là-bas, je ne veux pas que ces groupes de défense des animaux l'emportent. Je vais faire ce que je peux».

Mais si jamais les parlementaires décidaient de ne pas suspendre cette interdiction d'importer des fourrures des T.N.-O., arguant d'un manque de progrès, les trappeurs subiraient de difficiles conséquences.

Emmanuel Carcano

Selon une étude de Pêches et Océans

Eau propre et poissons en bonne santé au lac Trout

Durant l'été 1991, des habitants de Trout Lake, communauté du Dehcho, se sont inquiétés de trouver beaucoup trop de poissons morts dans le lac Trout. Une étude a révélé qu'il n'y avait pas de danger.

«Des poissons morts flottaient ça et là et comportaient de grosses lésions», se souvient Dennis Deneron, chef de la bande dénée de Trout Lake.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de concert avec Pêches et Océans, entreprend alors des études.

«Pêches et Océans a examiné l'état de santé des poissons et a tenté de déceler des métaux comme le cadmium et le plomb, explique Murray Swyripa, spécialiste de la qualité de l'eau aux Affaires indiennes. La qualité du poisson du lac Trout s'est avérée excellente et, à vrai dire, supérieure à celle des lacs voisins».

Deux facteurs peuvent expliquer tous ces poissons morts à l'été 1991 : le temps particulièrement chaud et la faible profondeur du lac.

A cause du réchauffement inhabituel de l'eau, les algues ont proliféré. L'oxygène dissous dans le lac a été accaparé par les algues et les poissons ont souffert de cette situation. Dennis Deneron précise que la situation s'est grandement améliorée depuis cet été désastreux. «L'année dernière, on a repéré seulement un ou deux poissons morts et cette année, pas plus d'une poignée».

Un autre volet de l'étude s'est intéressé à la qualité de l'eau potable. D'après les normes canadiennes sur la santé de l'eau, celle de la communauté peut être consommée sans risque.

E.C.

Les aventures d'une francophone à Yellowknife

Les fous du vélo, 40 sous zéro

Quelle que soit la météo, il y a à Yellowknife des gens qui font du vélo par -40°C. Pour la forme, le plaisir et un petit grain qui danse quelque part dans la tête...

Quoi? Par moins 40 ? Penses-y un peu, ça n'a aucun bon sens!

Bon, voilà. Puisque certains doutent de ma maturité, je prends la plume pour prouver que l'adolescence, dans mon cas, semble s'éterniser. Mais, entre nous, qui ne rêve pas de l'éternelle adolescence?

Ma recette? D'abord un peu d'histoire. Je me rappelle, il y a deux ans déjà, avoir envié un de mes copains qui sautait sur son vélo, bravant le froid, la neige, la gadoue et la glace lorsque moi, vêtue quelque peu, j'attendais, gelée, l'autobus. Outre le fait de ne pouvoir enlever la graisse accumulée tout au long de l'hiver, l'autobus me soutirait les quelques dollars hebdomadaires me permettant une sortie au cinéma. Seulement, je ne réalisais pas, à ce moment-là, que mon vélo remisé en octobre aurait pu être sur la route, puisque la normalité veut que ce soit un sport d'été et que ceux qui prétendent le contraire sont soit adolescents, soi fous-maniaques du vélo, soit simplement casse-cous suicidaires...

Enfin bref, les circonstances aidant, avec pour seul véhicule un vélo tout terrain et deux paires de bas dans mes bottes, lentement, je me suis mise à utiliser cet engin à deux roues. D'abord pour des déplacements plus rapides qu'avec la marche à pied, ensuite par goût pour ces expéditions quotidiennes.

A bas le «cabin fever»!

Sentir l'air froid me fouetter le visage, mes jambes revivre, mon coeur battre la chamade et surtout mes yeux s'emplir du paysage givré de Yellowknife et ce, sans bruit autre que le crissement des pneus sur la neige ferme, quel bonheur!

Je découvrai soudain les motivations des fous du vélo en hiver et devenins par le fait-même une de ces maniaques achetant magazines, équipements et planifiant même des expéditions à l'étranger...

Bien entendu, pour chevaucher son compagnon de route dans le Nord, il faut savoir modifier son équipement quelque peu, ainsi que son style de randonnée selon les intempéries et les conditions routières. A ce sujet, voilà quelques observations qui pourraient vous épargner le risque de redevenir adolescents.



Rrrouler à Yellowknife:

- ignorez ceux qui vous disent que c'est ridicule de rouler à vélo l'hiver. Votre silence est d'or et vous aurez toujours des amis

- choisir un parcours adéquat à votre condition physique vous évitera une dépression post-véloïdale

- la règle de 10 : pour perdre 20 livres, roulez avec votre parka de 200 livres

- côté habillement, optez pour deux ou trois épaisseurs avec un coupe-vent, à moins de vouloir passer incognito avec votre parka bleue ou rouge

- rouler sans lumières, c'est faciliter vos cascades nocturnes

- la conduite en état d'ivresse est aussi dangereuse qu'en automobile, même sur le lac Frame (risque de se retrouver gelé dans le fossé)

- vous aimez être la bête noire des automobilistes? Ne suivez pas la signalisation adéquate et rendez-vous à la société des alcools un vendredi soir : suicide garanti

- 15 à 20 minutes de vélo suffiront à vous essoufler les premiers temps. Augmentez graduellement le temps de vos expéditions. Jusqu'à 60, 75 minutes, c'est l'idéal

- préférez les sentiers aménagés (lac Frame) et les rues moins fréquentées qui font d'ailleurs le charme d'une randonnée hivernale. Réservez les routes glacées et mal déblayées aux automobilistes qui, eux, n'ont pas le choix

- gardez le sourire et faites des clins d'oeil aux passants (bon truc pour éviter de se geler la cornée de l'oeil, une engelure fréquente chez les cyclistes)

- appréciez l'hiver et préparez-vous d'autant plus au summum : rouler 24h sur 24 cet été.

Bonne randonnée

Pour de plus amples renseignements, 1-800-FOU-VELO

Cinquième gala interprovincial de la chanson

La boucle est bouclée

Après avoir été présenté au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, le gala interprovincial de la chanson revient en Alberta.

Edmonton - Il a grandi, le gala, depuis sa naissance à Edmonton au printemps 1990. Ronald Tremblay, réalisateur à CHFA, Radio-Canada, et Yves Caron, directeur du secteur culturel à l'ACFA provinciale, ont en quelque sorte été les pionniers de cet événement culturel. Lundi 24 janvier, accompagnés des représentants des organismes culturels des trois autres provinces, ils ont fait un bilan très positif de ce spectacle annuel.

Beaucoup d'efforts ont été déployés depuis cinq ans pour donner aux artistes francophones de l'Ouest un tremplin vers une possible carrière dans la chanson.

Inspiré du festival de la chanson de Granby et des petits frères qui ont suivi dans les Maritimes et l'Ontario, le gala interprovincial a été appuyé dès le début par les organismes franco-culturels des provinces de l'Ouest et par la société Radio-Canada.

Les retombées du 1er gala provincial albertain et des quatre galas interprovinciaux commencent déjà à se faire sentir. Josée Lajoie, la gagnante du 1er gala provincial, également lauréate du gala de Granby, enregistrera un disque prochainement. Elle participera d'ailleurs, à titre d'artiste invitée, au prochain gala. D'autres artistes ont aussi pu, à la suite de leur participation aux différents galas, se produire à maintes reprises sur d'autres scènes locales. Leur passage dans les coulisses et sur la scène des galas leur aura permis de vivre une expérience incomparable et également d'acquérir un peu de formation, ce qui leur manquait peut-être pour se décider à faire carrière.

Aujourd'hui, nombre d'entre eux parlent de «se regrouper pour se donner une force au niveau des projets qu'ils veulent monter ensemble», explique Yves Caron. Il travaille d'ailleurs avec ses confrères des autres provinces pour mettre sur pied une association des artistes francophones de l'Ouest. Pour lui, les galas représentent «les bases d'une portion ouest de l'industrie musicale francophone canadienne. On est en train de s'y raccrocher aussi timidement que ça peut l'être parce qu'on n'a pas un grand marché, mais au moins on est présents». Chaque année, des dizaines d'artistes en devenir participent aux galas provinciaux dans l'espoir de se rendre au gala interprovincial. Une victoire à ce gala signifie un laisser-passer pour les préliminaires du festival de Granby.

«C'est la preuve, selon Yves Caron, que le défi d'offrir un tremplin aux talents francophones de l'Ouest a été relevé avec brio par toutes les provinces».

Sous le thème de «l'année de la chanson inédite», le prochain gala interprovincial aura lieu le 3 juin 1994 à la salle Shoctor du théâtre Citadel d'Edmonton. Il sera également diffusé en direct sur les ondes de Radio-Canada. «La chanson inédite, explique Ronald Tremblay, c'est une chanson qui n'a pas été mise à l'épreuve sur le marché». D'après lui, cette nouvelle exigence d'avoir au moins une chanson inédite a pour objectif de créer une interaction entre l'auteur, le compositeur et l'interprète.

Le souhait des organismes engagés dans l'organisation du gala est que cet événement culturel continue d'être un véhicule important pour la jeune chanson française à travers l'Ouest canadien.

En Alberta, le gala provincial se déroulera le 29 avril prochain à Rivière-la-Paix. Les informations et inscriptions peuvent être obtenues auprès des ACFA régionales ou provinciales.

Jean-Luc Thibault

Michel Braham réalise un rêve d'enfance

Dix jours dans un camp avec des Dénés

Enfant, Michel Braham a dévoré les ouvrages de Jack London dans sa Belgique natale. Son rêve le plus cher était de venir dans le Grand Nord rencontrer des Indiens. Il l'a réalisé en janvier 1994, en passant 10 jours dans le bois avec Paul Mackenzie et sa famille, à vivre traditionnellement au bord du lac Gordon.

Il n'y a pas de mot assez fort pour décrire l'enthousiasme de Michel Braham lorsqu'il est revenu à Yellowknife après avoir passé 10 jours dans le bois avec la famille de Paul Mackenzie, un Déné de Dettah.

«Enfant, mon grand-père m'avait offert *Croc-Blanc*, un classique de Jack London, explique ce professeur de dessin industriel qui habite Dolhain-Limbourg, dans les Ardennes françaises de la Belgique. Depuis cette lecture, je me suis passionné pour le Nord (...) Mais jusqu'à l'an passé, je ne connaissais personne dans le Nord. Il y avait aussi un problème financier : quand j'ai vu les prix des hôtels, je suis tombé sur le cul. Heureusement j'ai rencontré Mélodie, la fille des Faulkner. Des gens très gentils qui m'ont dit : "Si tu veux venir, tu viens". Ils connaissaient des Dénés de Ndilo et Dettah».

C'est ainsi qu'en janvier 1994, Michel débarque à Yellowknife. Par l'intermédiaire de cette famille qui l'accueille, il réussit à partir au camp de chasse de Paul Mackenzie avec ce-dernier, sa femme, leur fils et son beau-frère. Au préalable, Michel explique qu'il est allé trouver le père René Fumoleau qu'il connaissait par ses écrits. «Je lui ai demandé comment être avec les Indiens... Il m'a dit d'être comme je suis, d'écouter et d'observer. Mais je suis un grand bavard».

Michel Braham découvre le camp par -40° C. «Ça correspondait à ce que j'avais vu : un poêle-tonneau, tu mets deux bûches là-dedans, il fait une chaleur épouvantable».



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Au début de ce séjour de 10 jours au lac Gordon, Paul Mackenzie teste Michel Braham : il lui fait charger et vider le traîneau, couper le bois, porter le fusil, etc. Michel passe d'une anecdote à une autre : «Un jour, il me demande si j'ai un couteau. Je sors un petit couteau de poche qu'il regarde, puis il sort les siens, des couteaux à mi-chemin entre le poignard de parachutiste et le sabre de cavalerie».

Michel apprend ainsi à dépecer le caribou. «J'en ai vu des centaines, aussi loin que mon regard pouvait se poser. Paul m'a regardé et m'a dit : «C'est notre terre, celle des Dénés, Denedeh». Chaque jour, on chassait du caribou. Paul mettait une balle dans le cou du caribou à une distance de 150 m avec une Winchester 30/30. Puis, autour du feu, il mettait trois têtes de caribou au-dessus de la braise, une chacun, partage équitable. La langue et la truffe sont des morceaux de choix. Je n'ai pas été capable de manger l'oeil. Puis, on ramenait le caribou que sa femme découpait et séchait. Il y avait toujours un morceau suspendu dans la cabane que personne ne touchait. Je me demandais ce que c'était. On m'a expliqué finalement que c'était une offrande à la nature».

Chaque matin, Michel déjeune comme tout le monde, du corrégone cuit sur le poêle, des mâchoires de caribou, «les ratiches [dents en argot] et tout et tout, malheureux!».

Un jour, ils trappent un carcajou. «Ils ont tanné la peau avec des outils en os et en bois de caribou. J'ai vu les mêmes outils au musée, mais ils ont 1500 ans».

Michel est intarissable sur cette expérience dépaysante et sur l'enseignement qu'il en a tiré. «A un moment, poursuit-il, je voulais passer sur une crête pour couper. Paul ne voulait pas. Je ne comprenais pas. Puis j'ai vu les sépultures, celles de ses ancêtres». Jour après jour, Michel apprend et retient. Il n'oubliera ni les aurores boréales, ni les loups, ni la pêche sous la glace avec un morceau de bois et une mouche faite de poils de caribou.

«Je me souviendrai de la manière dont j'ai été reçu, sans réserves et sans formalités, dans la famille Faulkner. Vivre un peu avec les Dénés, c'était la concrétisation d'un rêve. La chaleur humaine est ici inversement proportionnelle à la température extérieure. Je reviendrai».

Emmanuel Carcano

Quoi de neuf ?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Janvier 1994

L'Association franco-culturelle de Yellowknife espère que tous et toutes, vous avez passé de belles fêtes. S.V.P., prenez note de notre nouvelle adresse : Association franco-culturelle de Yellowknife, édifice Precambrian, 2e étage.

Venez nous voir si le coeur vous en dit. Nous serons heureux de vous faire visiter les nouveaux locaux.

Film

Le dimanche 13 février 1994, à 14h, au théâtre Capitol, l'Association franco-culturelle de Yellowknife, en collaboration avec la Société cinématographique de Yellowknife, présente le film «Indochine», mettant en vedette Catherine Deneuve (en nomination pour la meilleure actrice aux Oscars). La pré-vente des billets commencera bientôt. Pour plus d'informations, composez le 873-3292. Avis à tous... Il nous reste encore quelques gallons de sirop d'érable à vendre à l'Association, ainsi que des pots de beurre d'érable. Présentez-vous à notre bureau ou appelez le 873-3292.

Nous sommes présentement à la recherche d'un sculpteur sur glace francophone pour participer au concours de sculpture sur glace dans le cadre du carnaval du caribou. Si vous croyez avoir les aptitudes et si vous avez envie de tenter l'expérience, vous êtes bienvenu-e. Contactez-nous au 873-3292.

Cercle de lecture à distance

Quand : le dernier jeudi de chaque mois (février-mars-avril-mai).
Durée : 18h30-19h30 (heure de Yellowknife).
Animateur : Michel Marchildon.
Frais : 70$ (livres inclus).

L'idée de cette activité est de lire le livre du mois et d'avoir une discussion de groupe (télécon-férence au local de l'AFCY). Si vous désirez vous inscrire, vous devez le faire le plus rapidement possible. Il y a également la possibilité de s'inscrire seulement pour les deux derniers mois, donc, pour la moitié des frais (35$). Pour plus d'informations, composez le 873-3292 et demandez Jean-François Boucher.

Encan annuel de la garderie Plein Soleil

Le samedi 12 février 1994, à partir de 20h00, au Racquet Club. L'entrée est gratuite. Il y aura de la musique, des boissons, une belle ambiance de fête... Soyez-y!!!

Vous pourrez tenter votre chance au Black Jack, essayer de battre le «Roi du billard», vous pourrez également entendre la «Reine Artémis», la plus grande voyante du monde, vous dire votre avenir (la St-Valentin approche, consultez-la pour connaître votre futur amour...), il y aura aussi la «Reine de la croustille» avec ses boucles d'oreille en bretzels, des encans, un tournoi de volley-ball (modification du walley-ball : le ballon peut frapper les murs), bref, du plaisir pour tous. Soyez présent. Pour info : Sheila Clark, coordinatrice de la garderie au 920-7676 ou un grand ami de la garderie, Benoît Boutin, au 873-7053 (jour).

Nouvelles vidéos françaises chez Radio-Shack

La série «Shehaweh», mettant en vedette Marina Orsini, est maintenant disponible chez Radio-Shack. Il s'agit d'une série de cinq émissions qui vous séduira.

Un gros merci...

Premièrement, l'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait vous remercier pour votre participation au party de Noël qui a eu lieu au restaurant «Our Place» le 11 décembre dernier. Grâce à vous tous, cette activité fut un gros succès.

Merci aux bénévoles qui ont participé à l'animation de cette soirée : Benoît Boutin (alias «J'Amant Jamais»), Marie Venne, et tou-te-s les invité-es qui ont bien voulu se prêter au jeu du «détecteur de mensonges».

Enfin, l'AFCY et l'Association des parents francophones de Yellowknife tiennent également à remercier toute la population pour la participation extraordinaire des gens lors du party de Noël des enfants, qui a eu lieu le 12 décembre dernier à l'école Allain St-Cyr.

Encore une fois, merci!!!

Carnaval du caribou

C'est bientôt le temps du carnaval du caribou. L'Association franco-culturelle de Yellowknife est donc à la recherche de bénévoles pour assurer une permanence à la cabane à sucre et pour l'organisation de l'activité. Vous pouvez donc nous contacter au 873-3292.

Conseil d'administration de la FFT

La FFT tiendra son prochain C.A. les 12 et 13 février prochains à Yellowknife. Pour plus d'informations, composez le 920-2919.

De plus, la FFT invite tous les francophones et francophiles à participer en grand nombre à son concours de slogan «Alpha».

La date limite est le 4 février. Informations : Marie Patterson, au 920-2919.

Femmes

Le Comité des femmes de Yellowknife tiendra son colloque annuel les 29 et 30 janvier prochains. Le samedi 29 janvier, il y aura deux conférences. L'une portant sur les unions exogames, l'autre sur les finances personnelles (pension, etc). La journée se déroulera à l'hôtel Explorer, salle Melville, dès 9h00. Le dimanche sera consacré à l'élaboration d'un plan triennal. Cette fois-ci, la journée se déroulera dans les locaux de la FFT, encore une fois dès 9h00. Parmi les activités récréatives, notons une tournée de la ville de Yellowknife le dimanche et la création d'une peinture collective. Bienvenue à toutes!!!!!

Parents

L'Association des parents de Yellowknife annonce la parution de son prochain bulletin «Parents-Ténois» pour la semaine prochaine. Surveillez cette parution dans *L'Aquilon*.

De plus, sous peu, une réponse est attendue sur la position des gouvernements concernant la gestion de l'école par les parents francophones. Le Secrétariat d'Etat aurait débloqué de l'argent pour cette gestion.

Ecole Allain St-Cyr

L'école Allain St-Cyr est fière d'annoncer que son projet «Radio étudiante» a démarré et est en plein essor. Une belle réalisation et une expérience enrichissante pour les étudiants et étudiantes. Félicitations!!!

L'Association franco-culturelle est également d'idées pour un nouveau logo. Si jamais vous en avez, contactez-nous au 873-3292.

BONNE ST-VALENTIN A TOUS ET A TOUTES DE LA PART DE L'ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE.

Reprise des travaux parlementaires à Ottawa

Le Canada de Jean Chrétien passe par les francophones hors Québec

Ottawa - Depuis la reprise des travaux parlementaires à Ottawa, Jean Chrétien a été le chef fédéral qui a le plus insisté sur la présence des francophones de l'extérieur du Québec au pays.

Dans sa réponse au discours du Trône, Lucien Bouchard n'a pas caché son admiration à l'endroit des francophones de l'extérieur du Québec. «J'ai eu le très grand privilège d'être le député de Beauséjour et de me lever dans cette Chambre représentant les Acadiens qui ont été déportés et qui sont revenus. Et c'est ça qui est mon Canada : le million de francophones...».

Le premier grand discours du chef de l'opposition a duré près d'une heure et a surtout porté sur la souveraineté. Il a fait référence une seule fois, très brièvement, à l'existence des francophones de l'extérieur du Québec, en affirmant que les souverainistes québécois véhiculent «une conception moderne de la souveraineté politique» qui s'exerce dans le respect des minorités. «Il n'est pas du tout question de sacrifier les quelque 630 000 francophones hors Québec», a soutenu M. Bouchard, sans expliciter davantage sa pensée. «Il y a une différence entre se replier sur soi et reprendre ses billes pour mieux performer dans la nouvelle économie mondiale», a ajouté le chef du Bloc québécois.

Enfin, la député libérale de Madawaska-Victoria au Nouveau-Brunswick, Pierrette Ringuette-Maltais, n'a pas raté l'occasion, lors de la motion sur le discours du Trône, de vanter sa circonscription, «la porte d'entrée du Canada atlantique».

Elle en a aussi profité pour réclamer un meilleur réseau routier et ferroviaire et ■ dit que les emplois qui seront créés par le programme des infrastructures redonneraient «la dignité» à de nombreuses familles de sa circonscription. Enfin, Mme Maltais ■ indiqué qu'elle proposerait «dans les mois et les années à venir», à différents ministères, des projets-pilotes socio-économiques.

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 5, vendredi 4 févrie

Agnès Billa / L'Aquilon

Entente entre l'APFY, le ministère de l'Education et la Commission scolair

Les parents obtiennent une gestion scolaire partielle

Après pratiquement deux années de négociations, l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), le ministère de l'Education et la Commission scolaire n°1 de Yellowknife sont parvenus à une entente sur la gestion scolaire. Les parents francophones pourront gérer leur école par le biais d'un conseil scolaire francophone, bien que la Commission conserve un droit de regard.

Le Conseil scolaire francophone sera composé de trois à cinq personnes élues par les parents ayants droit et se verra déléguer des pouvoirs par la Commission scolaire n°1 de Yellowknife : faire le budget et effectuer les dépenses pour le programme ou l'école en langue française première, engager le directeur de l'école et le personnel en collaboration avec le surintendant ou le directeur, s'occuper des programmes d'enseignement et du matériel didactique, planifier et étudier les terrains possibles où bâtir, les nouveaux établissements scolaires et les plans des installations. Voilà pour les principales attributions de ce Conseil scolaire qu'il faut encore constituer. «De janvier 94 à la fin mars 1994, un budget de 50 000 dollars a été alloué pour sélectionner les membres du Conseil, acheter une roulotte supplémentaire, donner des cours de formation aux nouveaux conseillers, entre autres, explique France Benoit, conseillère en politique au ministère de l'Education des T.N.-O.».

«Maintenant, explique Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY, il faut rôder le système jusqu'à juin 95 pour voir ce qui doit être amélioré. Puis la gestion scolaire devra être enchâssée dans la nouvelle Loi sur l'éducation des T.N.-O. que l'Assemblée législative discutera en 1995». Le Conseil scolaire francophone n'est donc pour l'instant qu'une étape provisoire. Les parties se sont entendues pour que l'APFY débute à ce niveau. Pour qu'il existe une véritable commission scolaire francophone de division, il faudra qu'au moins deux conseils scolaires francophones, en opération depuis au moins un an, en fassent la demande conjointe.

«On a obtenu ce privilège de la gestion, explique Marie-Claire Leblanc, parce que le Patrimoine canadien a libéré des fonds et que la Commission scolaire n°1 a accepté. C'est un privilège dans le sens où cette gestion existe avant même que la Loi sur l'éducation des Territoires ait été amendée. Mais c'est une gestion partielle parce que la

Gestion scolaire
Suite en page 3

Les Elles-Ténoises face aux unions exogames

Suicide culturel ou enrichissement mutuel ?

Les 28, 29 et 30 janvier à Yellowknife, la conférence territoriale des Elles-Ténoises a réuni une trentaine de femmes francophones des Territoires. Le premier atelier organisé le samedi matin portait sur les unions exogames. La participation de femmes autochtones a permis de comparer l'expérience de femmes de cultures différentes vivant une même réalité.

«Une fois, j'ai entendu quelqu'un dire : "Les femmes qui marient une autre culture, c'est un suicide culturel"», raconte Lise Picard. Arrivée célibataire dans le Nord il y a 13 ans, Lise s'est mariée avec un anglophone. «J'ai toujours été attirée par ce qui est différent. Lorsque j'ai rencontré mon mari, je me suis dit que j'étais capable de garder ma culture tout en allant voir ailleurs». Pour Lise, avoir les mêmes valeurs de base, c'est ce qui est important; la langue n'est pas une barrière. «Et puis, les cultures anglophone et francophone ne sont pas si différentes que ça».

Les différences culturelles sont en effet beaucoup plus marquées dans les couples où l'un des deux est autochtone. Irene Heron est dénée et son ami est francophone. Ils sont ensemble depuis trois ans. «Au début, la barrière de la langue était très forte car mon ami ne parlait pas anglais. La seule chose que nous pouvions comprendre tous les deux, c'était le hockey à la télévision! Nous étions obligés d'utiliser tout le temps un dictionnaire français/anglais. Cela nécessite beaucoup de patience».

Naimee Kilabuk-Bourassa, originaire de Pangnirtung, est avec un francophone depuis 17 ans. «Au début, quand mon mari parlait français, je pensais automatiquement qu'il parlait de moi et c'était

Elles-Ténoises
Suite en page 2



La route de glace qui mène à la mine Lupin traverse le lac Gordon sur toute sa longueur (50km). Les camions ne cessent de circuler, tandis que les chasseurs tirent les caribous qui s'approchent trop près de la route.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

L'enquête préliminaire de Tim Bettger et Al Shearing, tous deux sous le coup de plusieurs chefs d'accusation liés à la grève à la mine Giant, est une fois de plus retardée. Lire en page 3.

Procès des grévistes accusés d'avoir participé à l'émeute devant la mine Giant en juin 1992 : le choix des jurés n'a pas été simple. Lire en page 4.

Les échos des T.N.-O. se trouvent en page 2.



La Société cinématographique de Yellowknife présente cette semaine un des films les plus insolites du répertoire canadien, «Family Viewing». Le jeune cinéaste canadien Atom Egoyan invite à réfléchir sur la relation entre les médias et notre perception de la réalité. Lire en page 5.

Gilles Blais vient de réaliser en collaboration avec l'ONF «Les fiancés de la tour Eiffel», un nouveau regard sur les handicapés intellectuels. Lire en page 7.

Suicide culturel ou enrichissement mutuel ?

Suite de la page 1

pareil pour lui lorsque je parlais inuktitut. Aujourd'hui, quand nous nous disputons, il parle dans sa langue et moi dans la mienne, comme ça, nous ne pouvons pas tout comprendre! Mais je n'ai jamais trouvé notre relation difficile car mon mari comprend vraiment ma culture. Il aurait même voulu être un Inuk!», ajoute-t-elle en riant.

Lorsque l'autre a une culture et une langue différentes, l'intégration dans le cercle familial peut également être plus délicate. Irene et Naimee évoquent toutes deux la facilité d'adaptation de leurs conjoints pour expliquer le fait qu'elles n'ont pas rencontré de problèmes à ce niveau-là. «Lorsque nous sommes allés à Pangnirtung ensemble, mon mari et moi, mes parents l'ont très bien accepté, sûrement parce qu'il faisait de gros efforts pour parler inuktitut, raconte Naimee. Aujourd'hui, quand mon père et mon mari discutent, des fois je ne saisis pas un mot et je me demande comment ils peuvent se comprendre!».



Agnès Billa / L'Aquilon

Les Elles-Ténoises ont réalisé une peinture collective dimanche 30 janvier, en guise de conclusion de leur colloque.

La question des enfants

Les grands-parents peuvent être aussi des gardiens de la culture lorsque le couple a des enfants. Plusieurs francophones présentes à la conférence ont raconté qu'elles disaient à leurs enfants : «Si tu ne continues pas à parler français, tu ne pourras plus discuter avec grand-papa et grand-maman». Car si l'union exogame peut constituer un enrichissement mutuel pour le couple, «quand les enfants arrivent, c'est là qu'est le problème», comme l'affirme Lise.

Ainsi que le révélait un article de la revue *Tendances sociales canadiennes* du deuxième trimestre 1993, «parmi tous les enfants du Canada issus de couples anglophone-francophone, 67% avaient l'anglais pour langue maternelle en 1991, 23% le français et 10% ces deux langues».

Ce même article souligne par ailleurs que la situation n'est pas la même au Québec et dans le reste du pays. Selon le recensement de 1991, à l'extérieur du Québec, 79% des enfants de couples anglophone-francophone ont l'anglais pour langue maternelle.

Selon Lise, «il faut sans cesse faire pression sur les enfants pour qu'ils parlent français. Les miens me demandent des fois de parler anglais, je leur dis que je ne comprends pas et ils n'insistent pas. Avec mon mari, la promotion de la langue française ne pose aucun problème. Jusqu'à ce que notre premier fils ait deux ans, il lui a parlé en français et tout ce qui est culturel est en français chez nous, que ce soit les livres, les disques ou la télévision. L'important, c'est l'amour de la langue. Il ne faut pas que ce soit fait d'une façon "frigide"».

Christiane Lacasse-Clarke, mariée depuis 13 ans avec un anglophone, a un petit garçon âgé de quatre ans. Elle a toujours parlé en français à son fils et son mari en anglais. Pour elle, le mot-clé, c'est de ne pas mélanger les deux langues. Le père doit rester une entité anglophone et la mère une entité francophone. Les parents devront ensuite respecter le choix de l'enfant lorsqu'il sera en âge d'en faire un.

Un article paru dans *Le Devoir* du 6 juillet 1993 soulignait que «les mères francophones ont, en général, un peu plus de succès que les pères francophones à transmettre leur langue maternelle à leurs enfants». Une tendance confirmée par au moins un témoignage au cours de l'atelier, celui de Naimee, dont les enfants ont refusé d'apprendre le français après avoir suivi des cours en pré-immersion, ce qui a affecté Naimee beaucoup plus que son mari. Celui-ci a toujours parlé en inuktitut à leurs enfants, parce que selon lui, «c'est une langue qui disparaît plus vite que le français».

Betty Harnum, la commissaire aux langues officielles des T.N.-O., présente à l'atelier, pense elle aussi qu'il est «important d'apprendre les langues autochtones car elles sont appelées à disparaître».

Tout d'abord parce beaucoup d'Inuit et surtout de Dénés perdent leur langue d'origine en quittant leur communauté, mais aussi parce que leur culture implique une dynamique très différente.

«Les autochtones ne parlent pas beaucoup par rapport aux anglophones et aux francophones. Un autochtone peut vous rendre visite, rester pendant plusieurs heures sans dire un mot et ressortir. Les moyens d'interaction, les signaux sont différents». Betty a elle-même un fils dont le père est déné. Alors qu'il était en immersion française et que tous ses amis parlaient français, il voulait apprendre l'esclave, puis à Fort Norman où tout le monde parlait l'esclave, cela ne l'intéressait plus et il souhaite maintenant apprendre plus de français.

Et Betty a conclu l'atelier par cette réflexion amusée : «Il est parfois très difficile de comprendre les véritables motivations des enfants!».

Pascale Labé

La visibilité et le recrutement : deux priorités des Elles-Ténoises pour l'année 1994

Le colloque 1994 du regroupement de femmes francophones Les Elles-Ténoises aura permis au groupe de structurer ses actions comme jamais auparavant.

Au sortir d'une séance de travail de trois heures durant laquelle l'enthousiasme des participantes ne s'est jamais démenti, les Elles-Ténoises se sont dotées d'un plan triennal de développement.

C'est en 1988-1989 que le regroupement Les Elles-Ténoises fut créé. Au fil des années, les membres du regroupement qui sont presque toutes des bénévoles très impliquées dans d'autres associations franco-ténoises en sont venues à beaucoup apprécier la possibilité qu'elles ont au moins une fois par an de se retrouver et d'échanger. Pour beaucoup des participantes, le colloque des Elles-Ténois, c'est une occasion unique de refaire le plein d'énergie. Pas étonnant dans ces circonstances que la tenue d'un colloque annuel des Elles-Ténoises ait été adoptée comme priorité no 1 du regroupement.

La participation au colloque 1994 s'est chiffré à une trentaine de femmes. De quoi satisfaire les organisatrices! Elles n'ont cependant pas l'intention de s'en tenir à ça.

Plusieurs activités du plan triennal de développement des Elles-Ténoises insistent sur l'importance d'accroître à la fois la visibilité du groupe ainsi que la participation des femmes.

Les Elles-Ténoises dans un avenir rapproché veulent effectuer une percée dans les média territoriaux et nationaux et rejoindre un nombre grandissant de femmes.

L'atelier sur les unions exogames a donné le goût aux membres du regroupement de poursuivre leurs contacts avec les femmes autochtones. Les femmes francophones des communautés sans association francophone locale seront aussi invitées à s'impliquer davantage dans les Elles-Ténoises.

Tout en rêvant d'expansion, les participantes au colloque ont eu le souci d'inscrire au calendrier des activités pour maintenir les liens dans le groupe.

Ainsi, tous les trois mois, les femmes se sont engagées à s'envoyer des nouvelles par l'entremise d'une grosse enveloppe que l'on espère pleine de bonnes nouvelles et d'anecdotes personnelles. Histoire de s'assurer que chacune va bien!

Agnès Billa

Echos des T.N.-O.

Peter Drygeese sera jugé en avril

Le procès de M. Peter Drygeese, accusé du meurtre au second degré de M. Alphonse Simpson, devrait commencer le 25 avril à Yellowknife.

M. Drygeese, âgé de 30 ans, avait été arrêté en septembre par la GRC après la découverte du corps de M. Simpson dans une maison du chemin Bretzlaff, dans la vieille ville.

Les policiers étaient restés sur le lieu du crime jusqu'au lendemain pour les besoins de l'enquête et avaient récupéré dans la maison plusieurs objets, dont un club de golf, mais ils n'avaient pas voulu indiquer s'il s'agissait ou non de l'arme du crime.

La maison où avait eu lieu le meurtre était connue de la GRC. Selon les voisins, de nombreux partys y étaient organisés et finissaient souvent en bagarres.

451 300 dollars pour les ressources renouvelables des T.N.-O.

Dans le cadre du programme de gestion des ressources communautaires, 11 communautés des T.N.-O. ont reçu 451 300 dollars pour concrétiser 13 projets locaux de gestion des ressources renouvelables, s'inscrivant dans la Stratégie pour l'environnement arctique.

Le plus grand projet, qui sera réalisé par la Nation dogrib, concerne les communautés de Lac la Martre, Snare Lakes, Rae Lakes et Rae-Edzo, qui ont reçu 72 000 dollars pour recueillir de l'information sur l'utilisation traditionnelle de leur territoire. L'information ainsi recueillie servira à la mise au point d'une stratégie de gestion des ressources à long terme pour la région.

Le conseil déné de Fort Simpson a reçu 60 000 dollars pour adopter une approche pour la gestion des ressources et des terres et faire participer la collectivité à la planification et à la prise de décisions qui se rapportent à ces questions.

La bande dénée de Fort Liard a quant à elle reçu 70 000 dollars pour élaborer un processus de planification communautaire dans les vallées de la rivière Liard et de la rivière Nahanni, afin d'aboutir à un plan de gestion à long terme des ressources renouvelables tenant compte des besoins et des préoccupations des autochtones.

Trois cent cinq permis de prospection pour 1994

Pour l'année 1994, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a délivré 305 permis de prospection dans les T.N.-O., comparativement à 147 l'an dernier.

Selon le ministre, M. Ron Irwin, «cette augmentation appréciable témoigne du grand intérêt que suscite le potentiel minier des Territoires».

Les nouveaux permis accordés touchent surtout les régions du Kitikmeot ouest, des Inuvialuit et du Sahtù. Ces permis donnent à leurs détenteurs le droit exclusif d'explorer une région donnée et ont pour but d'encourager la prospection dans les secteurs reculés et isolés où l'activité minière est habituellement peu intense.

Karen Lajoie

L'enquête préliminaire de Bettger et Shearing encore retardée

Le juge Bourassa choisira une nouvelle date fin février

L'enquête préliminaire de Tim Bettger et Al Shearing, qui devait commencer le 10 janvier et qui avait déjà été repoussée au 31 janvier, a de nouveau été retardée. Le juge Michel Bourassa décidera le 28 février d'une nouvelle date.

L'enquête avait été retardée une première fois parce que les accusés avaient demandé un délai pour que leurs deux nouveaux avocats puissent prendre pleinement connaissance du dossier. Selon M. Bettger, qui s'est exprimé également au nom de M. Shearing, les avocats James Williams et James Bahen de Colombie-Britannique, qui devaient les défendre, n'ont pas pu se rendre à Yellowknife fin janvier pour cause de problèmes techniques.

En effet, ce sont les deux accusés qui ont choisi leurs propres avocats, mais ils affirment ne pas avoir les moyens de payer leurs services et souhaitent faire appel au conseil des services juridiques pour se procurer les fonds nécessaires à leur défense. Or, dans un cas comme celui-ci, l'administration du conseil examine le dossier du demandeur pour déterminer s'il a réellement besoin de l'aide juridique et si c'est le cas, le conseil transmet le dossier à un avocat enregistré au barreau des T.N.-O. Les deux accusés et leurs avocats doivent rencontrer le conseil des services juridiques le 25 février pour essayer de le convaincre que le choix de MM. Williams et Bahen pour défendre la cause de MM. Bettger et Shearing était fondé.

Cependant, M. Dennis Claxton, procureur de la Couronne, a affirmé que MM. Williams et Bahen lui avaient fait part le 25 janvier qu'ils ne voulaient plus défendre MM. Bettger et Shearing.

Au vu de ces informations contradictoires, le juge Michel Bourassa a décidé d'attendre que la situation des accusés soit clarifiée avant de choisir une nouvelle date pour le début de l'enquête. Neuf plaintes au total ont été déposées contre les deux hommes après leur arrestation le 18 octobre dernier : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux grévistes était liée aux deux autres explosions qui avaient précédé celle du 18 septembre 1992 et qui avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et la détérioration d'un puits d'aération.

M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes. Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

Deux autres plaintes conjointes ont été déposées contre les deux hommes, quelques semaines après leur arrestation, pour des actes de violence sur la ligne de piquet de grève. Au total, 19 plaintes criminelles ont été déposées contre eux.

Les deux accusés, à qui la liberté conditionnelle a été refusée, doivent rester en prison à Yellowknife jusqu'au 28 février. Selon M. Claxton, l'enquête préliminaire, qui permettra de déterminer si la Couronne possède assez de preuves pour intenter un procès, durera deux semaines, avec de nombreux témoignages d'experts. Mais à cause de ce dernier délai, l'enquête pourrait être encore retardée de plusieurs mois si les témoins ne sont pas tous disponibles à ce moment-là.

Karen Lajoie

Une gestion scolaire partielle

Suite de la page 1

Commission scolaire n°1 conserve un droit de regard et un droit de veto. Mais le Conseil scolaire francophone prendra les décisions pour tout ce qui concerne le français langue première. En revanche, nous n'aurons pas la maîtrise totale du budget. Si nous avons accepté cette gestion scolaire partielle, c'est parce qu'il n'y a pas beaucoup de francophones dans les T.N.-O. Dans les conditions présentes, on ne pouvait guère demander plus. Si à un moment donné, Iqaluit a accès à un conseil scolaire francophone, il y aura peut-être un jour une véritable commission».

Pour l'heure, il faut mettre sur pied ce conseil, recruter des conseillers, bref, le créer de toutes pièces. Il faut encore attendre l'accord officiel du Patrimoine canadien pour ce qui est du financement.

Cent mille dollars ont été débloqués pour l'exercice financier de 1994-95.

Il faut également que ce projet de conseil scolaire soit adopté en troisième lecture, le 8 février, par les conseillers scolaires de la Commission n°1. «Je ne vois pas pourquoi le projet ne passerait pas», confie Wendy Bisaro, présidente du conseil d'administration de la Commission scolaire n°1.

Emmanuel Carcano



Agnès Billa / L'Aquilon

Christiane Lacasse-Clarke donne quelques éléments d'interprétation de cette peinture réalisée spontanément par une quinzaine de femmes.

ÉDITORIAL

Les Elles-Ténoises prennent véritablement leur envol

Félicitations sincères aux Elles-Ténoises pour le travail accompli ces dernières années et tout particulièrement les 28, 29 et 30 janvier derniers, durant leur colloque annuel qui se déroulait à Yellowknife.

Les Elles-Ténoises - un regroupement de femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest - ont fait leurs débuts en 1988-1989. A l'époque, quelques bénévoles de la Fédération Franco-TéNOise et de ses associations locales s'étaient inquiété-es un peu de voir la communauté franco-ténoise se fragmenter. Rappelons qu'à peu près à la même époque, les parents entreprenaient également des démarches pour établir leur propre association.

Les Elles-Ténoises prirent tout de même leur envol en 1989. Pendant un an ou deux, le regroupement connut des périodes d'effervescence et des temps morts. Les Elles-Ténoises comptent forcément en leur sein la majorité des bénévoles que l'on retrouve dans l'ensemble des organisations communautaires franco-ténoises. Ces bénévoles, très occupées ailleurs par d'autres dossiers (garderie, école, association locale) ne trouvaient pas toujours le temps ni l'énergie pour faire avancer leur propre cause.

Le colloque 1994 des Elles-Ténoises nous a apporté des preuves convaincantes que, pour le regroupement, l'étape des premiers pas est bel et bien franchie. Les Elles-Ténoises se sont retrouvées la fin de semaine dernière avec un nombre record de participantes (une trentaine environ). De ce groupe important, se dégageaient une détermination et un dynamisme impressionnants. Le déroulement quasi impeccable des activités démontrait par ailleurs l'expérience acquise ces dernières années. Il est toujours exigeant pour un nouveau groupe de définir son identité, de trouver son style et son air d'aller. Dans le cas des Elles-Ténoises, ça semble désormais être une chose réglée.

Durant leur colloque, les Elles-Ténoises ont traversé une fructueuse séance de planification qui leur a permis de se doter d'un plan triennal de développement. Pour aboutir à ce plan, les discussions se déroulèrent dans un climat à la fois de créativité et de réalisme. Plusieurs participantes gardèrent la tête froide pour se donner des objectifs et des échéanciers à la mesure du groupe.

En ces temps de coupures budgétaires, certaines associations francophones à travers le pays traversent une période difficile. Beaucoup de pratiques sont à réévaluer, en particulier sur le plan du financement des programmations. Ici, dans les T.N.-O., nous pouvons nous réjouir de savoir que des femmes aussi décidées que les Elles-Ténoises vont de l'avant. Leurs actions et leurs réflexions rayonnent sur l'ensemble de notre communauté.

Agnès Billa

L'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Je m'abonne !

Nom :
Adresse :

	1 an	*2 ans*
Individus :	*18 $*	*30 $*
Institutions :	*30 $*	*50 $*

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Ouverture le 31 janvier du procès lié à l'émeute à Giant

Les 13 accusés seront en cour pendant quatre semaines

Le procès des 13 hommes accusés d'avoir participé à une émeute le 14 juin 1992 à la mine Giant a pu commencer le 31 janvier, journée pendant laquelle 12 personnes, huit femmes et quatre hommes, ont été désignées, non sans mal, pour être jurés.

En effet, au départ, 250 personnes avaient été convoquées, mais après une première sélection, il n'en restait plus que 70. Et après avoir éliminé de la liste tous ceux et toutes celles qui connaissaient un des accusés ou un des témoins, 11 personnes seulement avaient été retenues par la Couronne et la défense. Après d'autres recherches et plus d'une vingtaine de convocations supplémentaires, une 12[e] personne a finalement été choisie pour siéger parmi les jurés. Ceux-ci assisteront à l'intégralité du procès, qui durera quatre semaines, et doivent réserver leur jugement pour la fin, lorsqu'ils auront entendu tous les témoignages et pris connaissance de toutes les preuves. Le juge Mark de Weerdt de la Cour suprême leur a également rappelé leur «obligation d'égalité et d'impartialité».

Le lendemain, le 1[er] février, deux spécialistes de la vidéo sont venus apporter leur témoignage. Plusieurs vidéos tournées au co..rs de l'émeute par la GRC et des agents de sécurité seront en effet utilisées pendant le procès. Les deux spécialistes avaient été convoqués pour confirmer que les vidéos n'avaient pas été truquées et qu'elles pouvaient être utilisées comme preuves.

Le procureur de la Couronne, M. Sandy Mac-Donald, a déclaré qu'il y aurait 24 témoins, dont deux agents de sécurité de l'agence Pinkerton de Montréal, plusieurs policiers de la GRC de Yellowknife et de Red Deer, six personnes de Royal Oak et le journaliste Lee Selleck, ancien rédacteur en chef de *The Press Independent*.

Ce procès, qui devait commencer en juillet dernier, avait été retardé de plusieurs mois car la Couronne avait lancé un acte d'accusation privilégié contre sept des accusés qui avaient été relaxés par le juge pour manque de preuves à l'issue de l'enquête préliminaire au printemps 1993. L'acte d'accusation privilégié est une procédure exceptionnelle qui peut permettre de faire comparaître un accusé devant la justice malgré sa libération. Dans le cas des sept accusés, l'acte d'accusation privilégié a été signé le 29 juin dernier par M. John Tait, procureur général adjoint. Or, six des sept hommes touchés par l'acte d'accusation privilégié n'ont pas voulu garder le même avocat que pendant l'enquête préliminaire et ont requis les services de l'avocat Alex Pringle, de Calgary, qui n'était pas libre avant le mois de janvier. Le septième accusé, M. Roger Warren, a été dispensé de comparaître pour ce procès car d'autres accusations plus graves ont été portées contre lui. Un autre homme accusé d'avoir participé à l'émeute, M. Edmund Savage, n'a pas pu se présenter devant la cour le 31 janvier. Son avocat a averti le juge de Weerdt que M. Savage avait été victime d'un accident de camion et que, selon son médecin, il n'était pas en état de comparaître devant la justice pour le moment. Son procès aura lieu plus tard dans l'année.

Karen Lajoie



La Société cinématographique de Yellowknife présente

au NACC, le 6 février à 19h30

Family Viewing (1987)

Ce film, le deuxième du jeune cinéaste canadien Atom Egoyan, nous montre l'influence que peuvent avoir les médias dans la vie des gens et sur leur façon de penser.

Le jeune Van vit dans une copropriété avec son père Stan et sa belle-mère Sandra. Cette dernière a un secret, elle désire son beau-fils. Elle et Stan vivent leurs fantasmes en tournant ensemble des films pornographiques.

De son côté, Van est dégoûté par son environnement familial et sa vraie mère lui manque. Aussi, il décide de se trouver une famille meilleure, qu'il imagine selon des images qu'ils puisent dans les médias. La poursuite de l'amour et de liens plus vrais deviendra une quête existentielle pour Van.

D'origine arménienne, Egoyan est né en Egypte mais sa famille a immigré au Canada alors qu'il n'était qu'un enfant. Il a réalisé son premier film en 1985. La recherche de racines, de liens avec un patrimoine, la quête d'une identité sont les grands thèmes qui apparaissent dans les deux films qu'il a réalisés.

Ses personnages traînent avec eux leur désespoir, ne savent pas où ils en sont et se raccrochent à leur pays d'origine. Pourtant, leur quête, leurs valeurs et leurs préoccupations sont purement canadiennes.

La quête de l'identité telle que nous la montre Egoyan est assez complexe et ne se limite pas à la recherche des origines. Elle inclut également le désir de trouver le centre psychologique qui est en chacun de nous.

On reconnaît dans le film *Family Viewing* l'influence qu'ont eue les grands cinéastes Bresson et Wenders sur le travail d'Egoyan.

Alors que les films nord-américains sont souvent critiqués pour la violence qu'ils véhiculent, l'histoire de Van nous fait réfléchir sur le pouvoir qu'ont les médias de filtrer et même de transformer complètement la réalité.

Karen Lajoie

Karen Lajoie est présidente de la Société cinématographique de Yellowknife

Conseil scolaire Kativik - Enseignement du français au secondaire

Le GTNO et le conseil scolaire Kativik (CSK) proposent la deuxième partie d'un documentaire sur le Nord intitulé **«Au royaume de l'ours polaire»**.

Le **lundi 7 mars** à 11h (heure de Yellowknife) ou 13h (heure d'Iqaluit)

Le **lundi 8 mars** à 11h (heure de YK) ou 13h (heure d'Iqaluit).



CAMPAGNE D'ALPHABETISATION POUR LES FRANCOPHONES

Invitation au rallye-lecture

La Fédération Franco-TéNOise vous invite à participer à un rallye-lecture, dans le cadre de son projet en alphabétisation «La lecture en famille».

Qu'est-ce qu'un rallye-lecture?
Une activité pendant laquelle des enfants et des adultes se retrouvent à la maison pour lire en famille des livres en français.

Comment se déroulera le rallye-lecture?
A compter de la date où débute votre rallye-lecture, vous avez deux semaines pour faire l'activité. Pendant ces deux semaines, lisez en famille et en français et tenez à jour une liste des livres que vous avez lus. La liste doit être signée par un parent.
Les rallyes-lecture doivent se terminer au plus tard le **11 mars 1994.**

Qui peut participer à ce rallye-lecture?
1 - les familles dont les enfants fréquentent des classes d'immersion et (ou) de français langue maternelle, dans les T.N.-O.
2 - les familles d'enfants inscrits dans une maternelle francophone des T.N.-O.
3 - les familles francophones qui habitent dans une communauté des T.N.-O. sans programme de français langue maternelle ou d'immersion.

Inscrivez-vous avant le **11 février 1994.** Indiquez-nous vos nom, adresse, le nombre de personnes dans votre famille et la date à laquelle votre activité va débuter.

La F.F.T. remettra aux participants des livres présentés dans des sacs de toile arborant le slogan de la campagne d'alphabétisation pour les francophones des T.N.-O. Les résultats des rallyes-lecture et les noms des gagnants seront annoncés lors de la semaine de l'alphabétisation, fin mars.



Pour plus d'information, contactez Marie Patterson
Fédération Franco-TéNOise, (403) 920-2919

Bonne lecture en famille!



PARENTS DE PETITS ENFANTS

Si vous avez des petits enfants, vous savez qu'il n'y a pas beaucoup de livres, films ou chansons pour eux qui parlent de la vie ici dans les T.N-O. Les images et le contenu de beaucoup de publications et productions françaises traitent des thèmes venant du Sud, de la grande ville ou de la ferme, du Québec ou de l'Europe. La garderie Plein Soleil veut créer des ressources éducatives pour aider les enfants préscolaires à apprendre le français, en se basant sur des thèmes qui touchent à leur vie quotidienne dans le Nord. Veuillez nous faire part de vos idées au sujet des besoins et intérêts de vos enfants. Votre participation à ce questionnaire nous aidera à faire valoir la langue, la culture et la vie quotidienne des enfants qui ne se reconnaissent pas assez souvent dans les livres.

1) Quels thèmes aimeriez-vous voir davantage dans des livres, vidéos, chansons, etc.? (cochez les cases correspondantes)

LE CIEL :
- le soleil de minuit ☐
- les journées courtes ☐
- les aurores boréales ☐
- autres :

LES ANIMAUX :
- animaux sauvages : loups, caribous, boeufs musqués ☐
- oiseaux : corbeaux, aigles, hiboux ☐
- les insectes : les maringouins, les mouches noires ☐
- chiens du Nord, chiens de traîneau ☐
- les poissons ☐
- autres :

ELEMENTS DE LA NATURE :
- le vent ☐
- la gelée, la brume ☐
- la neige ☐
- le froid ☐
- les lacs et rivières ☐
- autres :

LES ACTIVITES :
- patinage sur un lac ☐
- faire du traîneau ☐
- le camping ☐
- les fêtes du Nord, le carnaval du caribou, la fête du soleil de minuit ☐
- autres :

LA VIE QUOTIDIENNE :
- la nourriture et l'eau ☐
- l'habillement ☐
- le transport : la motoneige, l'avion, les routes de glace ☐
- les habitations ☐
- autres :

AUTRES CULTURES DU NORD
- la religion, les légendes, la nature ☐
- le transport : kayak, chiens ☐
- le mode de vie : la nourriture, la chasse ☐
- l'artisanat : ex. l'habillement ☐
- les traditions : ex. les jeux ☐
- autres :

2) Quels matériaux aimeriez-vous voir disponibles?
- audiovisuel ☐
- images ☐
- livres d'histoires ☐
- chansons ☐
- jeux ☐
- autres :

Si vous habitez Iqaluit ou des communautés autres que Yellowknife, votre participation sera doublement appréciée. Veuillez envoyer vos réponses avant le 18 février 1994 à :

LA GARDERIE PLEIN SOLEIL
C.P. 1061
Yellowknife, T.N-O.
X1A 2N8

Garderie Plein

Par téléphone-fax au 920-7676 ou directement à la garderie au 3814 Bretzlaff.

COURS EN FRANCAIS AU COLLÈGE DE L'ARCTIQUE

Rapport d'impôt
Tous les renseignements nécessaires pour compléter votre rapport d'impôt, avec l'aide d'une personne-ressource à l'emploi de Revenu Canada.

Jeudi 17 février de 6h à 10h Salle 502
Instructrice : Claire Dallaire Coût : 25$

Révision grammaticale
Ce cours offre une révision sommaire des règles grammaticales du français : la syntaxe, l'accord des participes, les conjugaisons, les pronoms relatifs, les compléments, etc.

Les mercredis du 16 février au 11 mai 1994
Instructrice : Chantal Blanchette Coût : 140$

Initiation à l'informatique
Projet de cours d'initiation à l'informatique. Le cours donnerait un aperçu de divers logiciels tels Word Perfect, Lotus, Windows. Minimum de six (6) inscriptions requis avant toute confirmation..

Pour vous inscrire, venez au campus de Yellowknife situé au 5e étage de l'édifice Centre Square.
Pour de plus amples informations, composez le 920-3030.

YELLOWKNIFE CAMPUS

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION



DEMANDE DE SOUMISSIONS

Fourniture d'éléments fonctionnels de construction fabriqués dans le Nord

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (SHTNO), désirant toujours encourager et promouvoir le commerce septentrional, invite les entrepreneurs du Nord à répondre à l'appel d'offres relatif à la fabrication et à la fourniture d'éléments fonctionnels de construction pour des projets de la SHTNO et peut-être aussi du gouvernement des T.N.-O.

La SHTNO demande aux entrepreneurs intéressés de faire des soumissions relatives à la fourniture de divers éléments fonctionnels de construction, entièrement ou partiellement fabriqués dans les T.N.-O., dans les domaines suivants :

Baignoires
Bordures de baignoires
Portes (pour l'intérieur et pour l'extérieur)
Citernes (pour eau potable et pour eaux-vannes)
Fenêtres

La société tiendra compte seulement des soumissions relatives aux domaines mentionnés ci-dessus. Si des entrepreneurs désirent offrir leurs services pour d'autres produits, leurs offres seront prises en considération seulement pour les programmes d'approvisionnement de 1995.

Les soumissions doivent inclure une description des possibilités de fabrication de ces éléments dans les T.N.-O., par des entreprises existantes ou potentielles, des installations, des lignes de produits actuels, des ressources humaines, le nom du propriétaire, la date projetée de la livraison du premier échantillon et la date projetée à laquelle la livraison proprement dite va débuter selon les projets approuvés de la SHTNO.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appels d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des Services de la société, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6.

Les soumissions reçues seront peut-être utilisées pour des appels d'offres relatifs à la fourniture de certains biens nécessaires à la SHTNO et peut-être aussi au GTNO pour une période de temps plus longue.

Toute demande et toute soumission écrite portant «Demande de soumissions» doit être adressée au Directeur, Bureau des Services de la société, Société d'habitation des T.N.-O., C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6. Télécopieur : (403) 920-8024. Téléphone : (403) 873-7868.

Toutes les soumissions doivent être reçues le 21 février 1994 au plus tard.



YELLOWKNIFE EDUCATION DISTRICT NO. 1

OF THE NORTHWEST TERRITORIES

MISES EN CANDIDATURE POUR LE CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE

Pour donner suite à la requête du ministre de l'Education l'Honorable Richard Nerysoo, la Commission scolaire de Yellowknife district no1 nommera sous peu un Conseil scolaire francophone pour la période du 1er janvier 1994 au 30 juin 1995. La Commission scolaire déléguera au Conseil scolaire francophone les responsabilités et les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de l'école Allain St-Cyr.

Etablissement du Conseil scolaire francophone :

La Commission scolaire de Yellowknife (district no 1) nommera de trois à cinq membres au Conseil scolaire francophone, selon les candidats-es recommandés-es par les parents d'enfants qui fréquentent l'école Allain St-Cyr.

Dépôt de votre candidature :

Tout dépôt doit être fait par écrit. Il doit inclure les informations suivantes : vos nom, adresse, numéro de téléphone, ainsi que votre demande dûment signée indiquant que vous répondez aux critères d'admission mentionnés plus haut.

Date limite pour la dépôt de votre candidature : le 18 février 1994

Advenant le cas où plus de cinq candidats se présentent aux postes de conseillers, les élections auront lieu le 28 février 1994 à l'école Allain St-Cyr. Si vous avez des questions, composez le 920-7434 (l'Association des parents francophones de Yellowknife).

Veuillez faire parvenir votre dépôt de candidature à :

M. Terry Keefe, Surintendant
La Commission scolaire de Yellowknife district no 1
5402-50e avenue, C. P. 788, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N6

Critères d'admission au Conseil scolaire francophone :

Vous avez le droit de soumettre votre candidature au Conseil scolaire francophone si vous remplissez les conditions suivantes ;

1. vous êtes de citoyeneté canadienne ;
2. vous êtes âgé-e de 19 ans ou plus ;
3. vous êtes un ayant droit selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ; *
4. a) vous êtes propriétaire et vous avez précisé à la Ville que vous voulez qu'elle achemine votre contribution aux taxes scolaires à la Commission scolaire de Yellowknife (district no 1); ou
   b) vous êtes locataire et votre propriétaire a précisé à la ville son désir de voir acheminer sa contribution aux taxes scolaires à la Commission scolaire de Yellowknife (district no 1)
5. vous n'êtes pas un-e employé-e de l'école Allain St-Cyr.

* L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés définit les ayants droit selon les critères suivants :

(1) Les citoyens canadiens:

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité fancophone ou anglophone de la province,
c) ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

«Les fiancés de la tour Eiffel» de l'ONF

Pour ne plus voir les handicapés intellectuels avec le même regard

On les croise parfois dans la rue et, instinctivement, on détourne le regard. On ressent un certain malaise, on est un peu gênés, on ne sait pas comment se comporter.

Ottawa - On s'étonne, on rit de leurs commentaires spontanés, tellement on n'oserait jamais. Eux, ils se précipitent vers nous, regard rieur et sourire chaleureux, ne demandant pas mieux que de nous serrer dans leurs bras, d'établir un contact. Les enfants les appellent «les mongols». Les adultes acquiescent souvent, sans mot dire. Ce sont des handicapés intellectuels.

Pour le cinéaste Gilles Blais, ce sont «Les fiancés de la tour Eiffel», titre de son plus récent film tourné pour le compte de l'Office national du film, qui a remporté le Grand Prix de la 12e édition du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. Ils sont sept qui se rencontrent deux fois par semaine depuis cinq ans pour vivre leur grande passion : le théâtre. La troupe «Pourquoi pas nous», c'est eux. Dans la vie de tous les jours, l'un travaille dans un garage, l'autre est aide-cuisinière. L'une rêve de partager un appartement avec sa meilleure amie, l'autre d'être aimé de Tina. Anne-Marie et André, eux, veulent se marier.

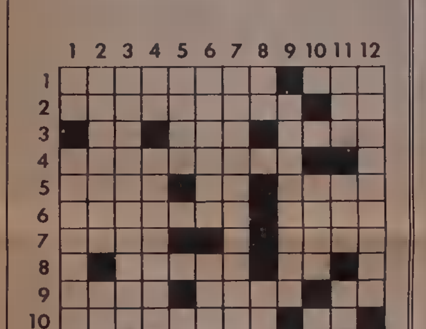
Il y a une histoire d'amour dans ce film. Une belle histoire d'amour, avec ses hauts et ses bas. Et cette histoire devrait convaincre les «gens normaux» que les handicapés intellectuels sont, eux aussi, capables d'aimer. Et de souffrir, puisque l'amour est proche parent de la souffrance. Anne-Marie, qui se comporte comme une enfant gâtée, est en amour par-dessus la tête avec André, qui «est beau comme un coeur». Un couple drôlement assorti. André est né par césarienne, les pieds devant. Mauvais pour la tête : il est, lui aussi, un handicapé intellectuel. Mais ça ne paraît pas trop. André, ça se voit, fait des efforts pour se comporter comme monsieur tout le monde. Il travaille dans un hôpital. Son travail consiste à classer les dossiers. Il ne sait pas compter au-delà de 100 et pourtant, il n'a jamais fait la moindre erreur dans son travail.

Anne-Marie est plutôt du genre verbo-moteur. Anne-Marie, c'est l'idée qu'on se fait des handicapés mentaux, à la limite de la caricature. Elle est spontanée et donc, on ne sait jamais ce qui va sortir de sa bouche. C'est la fille qui peut faire une déclaration qui va mettre tout le monde mal à l'aise ou qui peut faire rire. Elle est donc parfois drôle, malgré elle.

Il y a deux films dans ce documentaire de Gilles Blais. Le premier nous montre des handicapés intellectuels qui vont représenter le Québec au Festival européen des artistes handicapés mentaux en France, avec une pièce intitulée, justement, «Les fiancés de la tour Eiffel». Le deuxième, qui a même surpris le cinéaste, c'est le mal d'aimer d'André et d'Anne-Marie.

Anne-Marie voudrait bien se marier avec André. Mais il y a un hic : André est prisonnier de sa mère. Il a vécu 41 ans avec ses parents. Il vit sa vie d'adulte depuis quatre ans seulement. Il aimerait vivre avec Anne-Marie, mais sans l'annoncer à ses parents. André a peur de la réaction de sa mère. Réaction d'Anne-Marie : «Prends une autre mère, c'est tout!». Pas folle Anne-Marie, qui réagit comme n'importe quelle femme qui a l'impression que son copain n'arrive pas à se brancher. Il faudra encore trois à cinq ans avant qu'Anne-Marie soit suffisamment autonome pour vivre une vie de couple. C'est André qui le dit. «Eh bateau, pas trois à cinq ans!» s'exclame Anne-Marie, comme si c'était une éternité.

APF





HORIZONTALEMENT

1- Dans un pont, plate-forme horizontale supportant la chaussée (pl.) - On voit ces lettres sur les pierres tombales.
2- Elles construisent des toiles - Pronom pers.
3- Bismuth - À nous - Prénom masculin.
4- De la nature du bois (pl.).
5- Volcan - Possédé - Fatigué et amaigri.
6- Orphelinats - Tête de rocher à fleur d'eau.
7- Homme misérable - Motocyclette.
8- Me dirigeai vers un endroit - Acquis.
9- Chemins de fer - Vous trouvez - Adj. dém.
10- Enfouis - Il est précieux.
11- Notre-Seigneur - Convenables.
12- Pareil - Est étendu - Rend confus.

VERTICALEMENT

1- La tienne - Effleurèrent.
2- Personne choisie pour trancher un différend - Petite baie.
3- Serait entièrement plongé.
4- Mesure chinoise - Panier d'un ballon (pl.).
5- Qui est de feu - Au Sahara, désert de pierrailles.
6- Débarrassée des corps étrangers, en parlant d'une étoffe - Ouvris une fenêtre.
7- Font revivre.
8- Pron. personnel - Orient.
9- Mode de votation (pl.) - Éminence.
10- Également - Grivois.
11- Préf. marquant l'égalité - Éructation - Conseiller de la Reine.
12- Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres - Pour tracer des angles droits.

Solution du No. 48





Indian and Northern Affairs Canada | Affaires indiennes et du Nord Canada

Avis pour 1994

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE les régions suivantes sont visées par des permis de prospection délivrés conformément au paragraphe 29(10) du Règlement sur l'exploration minière au Canada, C.R.C. 1516, à compter du 1er février 1994.

1. Des permis de prospection couvrant les régions suivantes du Système national de référence cartographique (SNRC) ont été délivrés # :

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)	DÉTENTEUR
1459	27-C-02 NO	Savanna Resources Ltd.
1460	27-C-06 SE	Savanna Resources Ltd.
1461	27-C-06 NE	Savanna Resources Ltd.
1462	27-C-07-SO	Savanna Resources Ltd.
1463	37-D-08 SO	Savanna Resources Ltd
1464	37-D-08-SE	Savanna Resources Ltd.
1465	46-O-03 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1466	46-O-04 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1467	46-O-04 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1468	46-O-05 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1469	46-O-05 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1470	46-O-05 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1471	46-O-05 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1472	46-O-06 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1473	46-O-06 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1474	46-O-14 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1475	46-O-14 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1476	46-O-15 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1477	56-J-10 NO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1478	56-J-11 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1479	56-J-12 NE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1480	56-J-12 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1481	56-J-14 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1482	56-J-15 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1483	56-J-15 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1484	56-K-03 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1485	56-K-06 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1486	56-P-04 NO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1487	56-P-05 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1488	56-P-07 NO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1489	56-P-07 NE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1490	56-P-07 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1491	58-C-11 SE	Cominco Ltd.
1492	58-C-11 SO	Cominco Ltd.
1493	58-F-14 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1494	58-G-03 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1495	58-G-03 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1496	58-B-06 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1497	58-B-06 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1498	59-B-07 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1499	66-B-14 SE	Cameco Corporation
1500	66-E-09 NE	Caledonia Mining Corporation
1501	66-E-16 SE	Caledonia Mining Corporation
1502	66-F-13 NO	Caledonia Mining Corporation
1503	77-C-09 NO	Ascot Resources Ltd.
1504	77-C-09 NE	Ascot Resources Ltd.
1505	77-C-09 SO	Ascot Resources Ltd.
1506	77-C-09 SE	Ascot Resources Ltd.
1507	77-C-10 NE	Ascot Resources Ltd.
1508	77-C-10 SO	Ascot Resources Ltd.
1509	77-C-10 SE	Ascot Resources Ltd.
1510	77-C-10 NO	Ascot Resources Ltd.
1511	77-C-15 NE	Ascot Resources Ltd.
1512	77-C-15 NO	Ascot Resources Ltd.
1513	77-C-15 SO	Ascot Resources Ltd.
1514	77-C-15 SE	Ascot Resources Ltd.
1515	77-D-12 NE	Ascot Resources Ltd.
1516	77-D-12 NO	Ascot Resources Ltd.
1517	77-D-12 SO	Ascot Resources Ltd.
1518	77-D-12 SE	Ascot Resources Ltd.
1519	77-E-05 NE	1052451 Ontario Inc.
1520	77-E-05 NO	1052451 Ontario Inc.
1521	77-E-05 SO	1052451 Ontario Inc.
1522	77-E-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1523	77-E-12 NO	1052451 Ontario Inc
1524	77-E-12 SE	1052451 Ontario Inc.
1525	77-F-12 NE	1052451 Ontario Inc.
1526	77-F-12 SO	1052451 Ontario Inc.
1527	77-E-13 NE	1052451 Ontario Inc.
1528	77-E-13 SO	1052451 Ontario Inc.
1529	77-E-13 NO	1052451 Ontario Inc
1530	77-E-13 SE	1052451 Ontario Inc.
1531	77-F-02 NE	Ascot Resources Ltd.
1532	77-F-02 NO	Ascot Resources Ltd.
1533	77-F-02 SE	Ascot Resources Ltd.
1534	77-F-02 SO	Ascot Resources Ltd.
1535	77-F-07 NO	1052451 Ontario Inc
1536	77-F-07 NE	1052451 Ontario Inc
1537	77-F-07 SE	1052451 Ontario Inc.
1538	77-F-07 SO	1052451 Ontario Inc
1539	77-F-08 [redacted]	1052451 Ontario Inc
1540	77-F-08 NO	052451 Ontario Inc
1541	77-F-08 SO	052451 Ontario Inc.
1542	77-F-08 SE	1052451 Ontario Inc.
1543	77-F-09 NO	052451 Ontario Inc
1544	77-F-09 NE	052451 Ontario Inc.
1545	77-F-09 SE	1052451 Ontario Inc.
1546	77-F-09 SO	1052451 Ontario Inc.
1547	77-F-10 NE	1052451 Ontario Inc
1548	77-F-10 SO	1052451 Ontario Inc
1549	77-F-10 NO	1052451 Ontario Inc.
1550	77-F-10 SE	1052451 Ontario Inc
1551	77-F-15 NE	1052451 Ontario Inc
1552	77-F-15 NO	1052451 Ontario Inc.
1553	77-F-15 SE	1052451 Ontario Inc.
1554	77-F-15 SO	1052451 Ontario Inc
1555	77-F-16 NO	052451 Ontario Inc
1556	77-F-16 NE	1052451 Ontario Inc.
1557	77-F-16 SE	1052451 Ontario Inc.
1558	77-F-16 SO	1052451 Ontario Inc
1559	77-G-01 NE	052451 Ontario Inc.
1560	77-G-01 NO	1052451 Ontario Inc
1561	77-G-01 SE	052451 Ontario Inc
1562	77-G-01 SO	1052451 Ontario Inc.
1563	77-G-02 NE	1052451 Ontario Inc
1564	77-G-02 SE	1052451 Ontario Inc.
1565	77-G-02 SO	052451 Ontario Inc
1566	77-G-02 NO	1052451 Ontario Inc
1567	77-G-07 NE	052451 Ontario Inc
1568	77-G-07 SO	1052451 Ontario Inc.
1569	77-G-07 SE	1052451 Ontario Inc.
1570	77-G-07 NO	1052451 Ontario Inc.
1571	77-G-08 SE	1052451 Ontario Inc.
1572	77-G-08 SO	1052451 Ontario Inc.
1573	77-G-08 NO	1052451 Ontario Inc.
1574	77-G-08 NE	1052451 Ontario Inc.
1575	77-G-10 SO	1052451 Ontario Inc.
1576	77-G-10 SE	1052451 Ontario Inc.
1577	77-H-04 NE	1052451 Ontario Inc.
1578	77-H-04 NO	1052451 Ontario Inc.
1579	77-H-04 SE	1052451 Ontario Inc.
1580	77-H-04 SO	1052451 Ontario Inc.
1581	77-H-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1582	77-H-05 NE	1052451 Ontario Inc.
1583	77-H-05 NO	1052451 Ontario Inc
1584	77-H-05 SO	1052451 Ontario Inc.
1585	86-J-07 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1586	86-J-11 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1587	86-K-16 SE	Caledonia Mining Corporation
1588	86-K-16 NO	Caledonia Mining Corporation
1589	86-N-01 SE	Caledonia Mining Corporation
1590	86-N-01 NE	Caledonia Mining Corporation
1591	86-O-04 NO	Caledonia Mining Corporation
1592	86-O-05 SE	Caledonia Mining Corporation
1593	86-O-10 NE	Caledonia Mining Corporation
1594	86-O-14 NE	Caledonia Mining Corporation
1595	86-O-15 NO	Caledonia Mining Corporation
1596	86-O-15 NE	Caledonia Mining Corporation
1597	86-O-15 SE	Caledonia Mining Corporation
1598	86-O-16 SE	Caledonia Mining Corporation
1599	86-O-16 NO	Caledonia Mining Corporation
1600	86-O-16 SO	Caledonia Mining Corporation
1601	86-P-13 SE	Caledonia Mining Corporation
1602	86-P-13 SO	Caledonia Mining Corporation
1603	95-M-07 SO	Ian D. McCartney
1604	105-P-13 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1605	105-P-13 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1606	105-P-14 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1607	105-P-14 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1608	105-P-15 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1609	105-P-15 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1610	106-A-02 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1611	106-A-02 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1612	106-A-02 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1613	106-A-03 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1614	106-A-03 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1615	106-A-03 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1616	106-A-03 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1617	106-A-04 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1618	106-A-04 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1619	106-A-04 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1620	106-A-04 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1621	106-A-05 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1622	106-A-05 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1623	106-A-05 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1624	106-A-05 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1625	106-A-06 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1626	106-A-06 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1627	106-A-06 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1628	106-B-01 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1629	106-B-01 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1630	106-B-01 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1631	106-B-01 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1632	106-B-02 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1633	106-B-02 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1634	106-B-02 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1635	106-B-02 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1636	106-B-06 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1637	106-B-06 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1638	106-B-06 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1639	106-B-07 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1640	106-B-07 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1641	106-B-07 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1642	106-B-07 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1643	106-B-08 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1644	106-B-08 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1645	106-B-08 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1646	106-B-08 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1647	106-B-10 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1648	106-B-10 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1649	106-B-11 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1650	106-B-11 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1651	77-F-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1652	77-F-05 NE	1052451 Ontario Inc
1653	77-F-06 NO	1052451 Ontario Inc.
1654	77-F-06 NE	1052451 Ontario Inc.
1655	77-F-06 SE	1052451 Ontario Inc.
1656	77-F-06 SO	1052451 Ontario Inc.
1657	77-F-11 NE	1052451 Ontario Inc.
1658	77-F-11 NO	1052451 Ontario Inc
1659	77-F-11 SO	1052451 Ontario Inc.
1660	77-F-11 SE	1052451 Ontario Inc.
1661	77-F-12 NO	052451 Ontario Inc.
1662	77-F-12 SO	1052451 Ontario Inc
1663	77-F-12 SE	1052451 Ontario Inc.
1664	77-F-12 NE	1052451 Ontario Inc.
1665	77-F-13 NE	1052451 Ontario Inc.
1666	77-F-13 NO	1052451 Ontario Inc.
1667	77-F-13 SO	1052451 Ontario Inc.
1668	77-F-13 SE	1052451 Ontario Inc.
1669	77-F-14 NO	1052451 Ontario Inc.
1670	77-F-14 SO	1052451 Ontario Inc
1671	77-F-14 NE	1052451 Ontario Inc
1672	77-F-14 SE	1052451 Ontario Inc
1673	77-G-03 NE	1052451 Ontario Inc.
1674	77-G-03 NO	1052451 Ontario Inc.
1675	77-G-03 SE	1052451 Ontario Inc.
1676	77-G-03 SO	1052451 Ontario Inc.
1677	77-G-04 NE	1052451 Ontario Inc.
1678	77-G-04 SO	1052451 Ontario Inc.
1679	77-G-04 NO	1052451 Ontario Inc.
1680	77-G-04 SE	1052451 Ontario Inc.
1681	77-G-05 NE	1052451 Ontario Inc
1682	77-G-05 SO	1052451 Ontario Inc.
1683	77-G-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1684	77-G-06 SE	1052451 Ontario Inc.
1685	77-G-06 NE	1052451 Ontario Inc.
1686	77-G-06 SO	1052451 Ontario Inc.
1687	77-G-06 NO	1052451 Ontario Inc.
1688	77-G-11 SE	1052451 Ontario Inc.
1689	77-G-11 SO	1052451 Ontario Inc.
1690	77-G-11 NO	1052451 Ontario Inc.
1691	77-G-12 SE	1052451 Ontario Inc.
1692	77-G-12 NE	1052451 Ontario Inc.
1693	77-G-13 SE	Ian Lawyer
1694	77-G-13 NE	Ian Lawyer
1695	77-G-14 NO	Ian Lawyer
1696	77-G-14 SO	Ian Lawyer
1697	78-B-03 NO	Cominco Ltd.
1698	78-B-03 SO	Ian Lawyer
1699	78-B-04 NE	Aber Resources Ltd.
1700	78-B-04 NO	Aber Resources Ltd.
1701	78-B-05 NE	Aber Resources Ltd.
1702	78-B-05 SO	Aber Resources Ltd.
1703	78-B-05 SE	Aber Resources Ltd.
1704	78-B-05 NO	Aber Resources Ltd.
1705	87-E-09 NE	Ian Lawyer
1706	87-E-09 NO	Ian Lawyer
1707	87-E-09 SO	Ian Lawyer
1708	87-E-09 SE	Ian Lawyer
1709	87-E-10 NO	1052451 Ontario Inc.
1710	87-E-10 NE	Ian Lawyer
1711	87-E-15 SO	1052451 Ontario Inc.
1712	87-E-15 NO	1052451 Ontario Inc.
1713	87-E-15 NE	Ian Lawyer
1714	87-E-15 SE	Ian Lawyer
1715	87-E-16 SE	Ian Lawyer
1716	87-E-16 NO	Ian Lawyer
1717	87-E-16 SO	Ian Lawyer
1718	87-E-16 NE	Ian Lawyer
1719	87-H-01 NO	1052451 Ontario Inc.
1720	87-H-01 SO	1052451 Ontario Inc.
1721	87-H-01 NE	1052451 Ontario Inc.
1722	87-H-01 SE	1052451 Ontario Inc.
1723	87-H-02 NO	Aber Resources Ltd.
1724	87-H-02 SE	1052451 Ontario Inc.
1725	87-H-02 NE	1052451 Ontario Inc.
1726	87-H-04 NE	Aber Resources Ltd.
1727	87-H-04 NO	Aber Resources Ltd.
1728	87-H-05 SE	Aber Resources Ltd.
1729	87-H-06 NE	Aber Resources Ltd.
1730	87-H-06 SO	Aber Resources Ltd.
1731	87-H-06 SE	Aber Resources Ltd.
1732	87-H-08 SO	1052451 Ontario Inc.
1733	87-H-08 SE	1052451 Ontario Inc.
1734	87-H-09 NO	Aber Resources Ltd.
1735	87-H-10 NE	Aber Resources Ltd.
1736	87-H-10 SE	Aber Resources Ltd.
1737	87-H-10 SO	Aber Resources Ltd.
1738	87-H-11 SO	Cominco Ltd.
1739	87-H-15 SE	Aber Resources Ltd.
1740	87-H-16 SO	Aber Resources Ltd.
1741	87-H-16 NO	Aber Resources Ltd.
1742	87-H-16 SE	Aber Resources Ltd.
1743	88-A-01 SO	Aber Resources Ltd.
1744	88-A-01 SE	Aber Resources Ltd.
1745	88-A-01 NE	Aber Resources Ltd.
1746	97-A-13 SE	Waldimer P. Boyko
1747	97-A-13 SO	Waldimer P. Boyko
1748	97-A-13 NE	Waldimer P. Boyko
1749	97-A-13 NO	Waldimer P. Boyko
1750	97-A-14 NO	Waldimer P. Boyko
1751	97-B-16 NE	Waldimer P. Boyko
1752	97-C-01 NO	Waldimer P. Boyko
1753	97-C-01 SE	Waldimer P. Boyko
1754	97-C-08 SO	Waldimer P. Boyko
1755	97-D-03 NO	Waldimer P. Boyko
1756	97-D-03 SO	Waldimer P. Boyko
1757	97-D-04 SE	Waldimer P. Boyko
1758	97-D-04 SO	Waldimer P. Boyko
1759	97-D-04 NE	Waldimer P. Boyko
1760	97-D-05 NE	Waldimer P. Boyko
1761	97-D-05 SE	Waldimer P. Boyko
1762	97-D-06 NO	Waldimer P. Boyko
1763	97-D-06 SO	Wahlimer P. Boyko

2. Les permis suivants ont expiré ou ont été rétrocédés #:

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)	DÉTENTEUR
1264	66-A-04 NO	Urangesellschaft Canada Ltd.
1268	86-O-10 NO	Cominco Ltd.
1269	86-O-11 NE	Cominco Ltd.
1270	86-O-11 NO	Cominco Ltd.
1271	86-O-12 NE	Cominco Ltd.
1273	55-M-07 NE	Comaplex Minerals Corp.
1276	65-C-08 NO	Comaplex Minerals Corp.
1277	65-C-08 NE	Comaplex Minerals Corp.
1278	55-M-06 NE	Comaplex Minerals Corp.
1279	55-M-07 NO	Comaplex Minerals Corp.
1285	86-P-01 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1293	48-B-10 NE	Noranda Exploration Co. Ltd. (Aucune responsabilité personnelle)
1347	65-E-15 NE	Taiga Consultants Ltd.
1368	65-N-01 NO	Taiga Consultants Ltd.

Karen Klassen
Conservatrice en chef des registres miniers
Administration des terres
Territoires du Nord-Ouest
Affaires indiennes et du Nord Canada

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 6, vendredi 11 fé



Photo Sheila Clark

L'encan de la garderie Plein Soleil, c'est samedi 12 février au Racquet Club.

Les derniers alinéas de la Loi sur les langues officielles sont entrés en

Betty Harnum demande des clarifications au gouvernement

A la fin du mois de décembre dernier, les deux derniers alinéas de la Loi sur les langues officielles des Territoires, qui existe depuis 10 ans, sont entrés en vigueur. Les résidents des T.N.-O. peuvent désormais demander dans une des langues autochtones des enregistrements sur bandes magnétiques de décisions, d'ordonnances, de jugements et de motifs rendus par un organisme judiciaire ou quasi judiciaire.

Mais selon la commissaire aux langues officielles, Betty Harnum, beaucoup de choses restent à clarifier au sujet de l'application de ces nouveaux alinéas. Par exemple, la loi ne précise pas dans quelles circonstances une demande peut être faite pour obtenir des documents dans une des langues autochtones.

L'article 13(4) stipule que si une personne fait une demande «raisonnable», elle peut, dans la mesure du possible, avoir des bandes magnétiques dans une des six langues autochtones officielles (cri, chipewyan, dogrib, esclave, gwich'in, inuktitut).

Les transcriptions en anglais et en français sont déjà obligatoires, chaque fois que les tribunaux rendent des décisions importantes ou que les procédures sont faites (en entier ou en partie) en anglais et en français.

Mais c'est au juge de décider quelles ordonnances, quels jugements ou quelles décisions sont d'intérêt public et c'est la responsabilité du ministère de la Justice de décider comment mettre les bandes magnétiques à la disposition de ceux qui en font la demande.

Cependant, selon Mme Harnum, il n'est précisé nulle part dans la loi ce que peut faire une personne qui souhaite obtenir l'enregistrement d'une décision que le juge n'a pas considérée comme étant assez importante pour être traduite.

La commissaire aux langues officielles espère que les juges utiliseront la loi pour instaurer une meilleure communication entre eux et le public, mais elle n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter avec eux et ne connaît pas leur opinion sur le sujet.

«Je me suis aperçue qu'il y a très peu de gens qui connaissent la Loi sur les langues officielles, il y a très peu d'information. Pourtant, il est de toute première importance que le public connaisse ses droits et que les employés du gouvernement connaissent leurs obligations».

Langues officielles
Suite en page 2

Deuxième semaine du procès lié à «l'émeute» à Giant

Longs témoignages et débats techniques

La deuxième semaine du procès des 14 personnes accusées d'avoir participé à une émeute à la mine Giant en 1992 a été marquée par des témoignages très longs et plusieurs débats sur des points techniques.

Le procureur de la Couronne, M. Sandy MacDonald, et les deux avocats de la défense, MM. Austin Marshall et Alex Pringle, comptent beaucoup sur les trois vidéos tournées par des agents de sécurité de l'agence Pinkerton et présentées comme preuves le 2 février - M. MacDonald pour prouver ce qui s'est passé le soir du 14 juin 1992 à l'entrée principale de la mine et pour identifier les personnes qui étaient présentes, et MM. Pringle et Marshall pour démontrer que ce qui s'est produit n'était pas une émeute et que leurs clients n'étaient pas membres du groupe.

Selon la loi, le terme d'émeute est très précis et ne correspond pas à ce qu'on appelle couramment une manifestation. Pour M. MacDonald, il est primordial de prouver que ce qui s'est produit était bien une émeute.

Le 3 février, le journaliste Lee Selleck, ancien rédacteur en chef de *The Press Independent*, a été entendu par la cour comme témoin de la Couronne. M. Selleck, qui se trouvait sur place le 14 juin pour rencontrer les grévistes sur la ligne de piquet de grève, avait été le seul journaliste à assister à l'événement. Dix-huit des photographies qu'il avait prises durant la confrontation ont été présentées comme preuves le 3 février et M. Selleck a identifié parmi les accusés six hommes qui auraient participé à l'émeute.

Le simple fait d'avoir un journaliste comme témoin dans un procès criminel avait posé des problèmes en 1992, au moment où la GRC avait réquisitionné toutes les photographies que M. Selleck avait prises au cours de la manifestation, ainsi que ses planches contact et ses négatifs. C'est seulement la deuxième fois au Canada qu'un journaliste est obligé de té-

Procès
Suite en page 2



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Au détour d'une piste dans le bois, sur un lac proche du lac Gordon, on tombe parfois sur un spectacle macabre : une dizaine de caribous massacrés, sans la tête, dépecés, mais avec toute la viande. Un gâchis, quoi !

Un incendie ravage une maison à Yellowknife et fait un mort. Lire en page 3.

Trois journalistes coopérants de l'Ouest canadien dressent un portrait des communautés dans lesquelles ils travaillent ou ont travaillé : les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Lire en pages 5 et 6.



***Indochine*, un film de Régis Warnier avec Catherine Deneuve, sera présenté en français au cinéma Capitol de Yellowknife dimanche 13 février. Lire en page 4.**

Les échos des T.N.-O. se trouvent en page 2 et l'éditorial, qui porte sur les langues officielles, est en page 4.

Chronique disques et livres. Rock Larue sort son premier disque, «Rock de rue». Gilles Vigneault publie «Bois de marée», Jean Lafontant, «l'Etat et les minorités». Lire en page 8.

Des clarifications...

Suite de la page 1

Or, cela semble assez utopique car non seulement il n'existe aucune procédure pour informer les fonctionnaires de leurs devoirs, mais en plus, selon Mme Harnum, le gouvernement a choisi de ne même pas envoyer de communiqué interne pour informer ses employés de leurs nouvelles obligations. Le fait même que la Loi sur les langues officielles ne soit disponible qu'en anglais est significatif à ses yeux.

«Le problème, c'est que le gouvernement affirme que les langues officielles constituent une priorité, mais les décisions qu'il prend prouvent que ce dossier est en réalité relégué à l'arrière-plan. Le gouvernement ne s'est même pas préoccupé de savoir comment fournir de l'information au public et il n'existe aucune brochure, aucun document sur la loi».

Après six mois de négociations avec le sous-ministre de la Justice, Mme Harnum déclare qu'elle est découragée par la bureaucratie. Elle avait demandé au sous-ministre de trouver des réponses à un certain nombre de questions au sujet de la loi : Si le juge n'inclut pas une décision sur la liste de textes à traduire, est-ce que le public aura tout de même la possibilité d'en avoir un enregistrement? Combien faudra-t-il payer pour bénéficier de ce service? Quelle procédure utilisera le public pour faire une demande? Combien de temps s'écoulera-t-il entre la demande et l'obtention de la traduction? Qu'est-ce qu'une demande «raisonnable»?

Ce n'est pas la première fois qu'il y a des frictions entre Mme Harnum et le gouvernement au sujet du dossier des langues officielles.

Son premier rapport annuel, qu'elle a déposé en novembre dernier à l'Assemblée législative, avait été l'objet de nombreuses critiques de la part des députés car Mme Harnum avait jugé insuffisants les services offerts au public.

Elle a souligné que le rapport contient 30 recommandations dérivant de plaintes, de demandes d'information et de rencontres avec des personnes et des groupes de nombreuses communautés.

«Pour moi, le pire, c'est que même après avoir pris connaissance de mon rapport, le gouvernement n'a rien fait pour améliorer la situation. Je lui ai pourtant laissé six mois pour réagir et lui éviter d'être embarrassé. J'ai beaucoup de mal à accepter sa façon de travailler».

Le rapport de Mme Harnum sera discuté à l'Assemblée législative pendant la session de février-mars.

Karen Lajoie

Témoignages et débats techniques

Suite de la page 1

moigner de ce qu'il a vu en faisant son travail et dans le cas précédent, aucun policier n'était sur place, contrairement à l'émeute de Giant.

Christian Lambert, un agent de sécurité de l'agence Pinkerton qui avait été engagé par la compagnie minière Royal Oak après le début de la grève le 23 mai 1992, avait commencé à filmer les événements lorsqu'il avait vu quelques grévistes s'avancer vers l'entrée de la mine. «Une cinquantaine de grévistes ont pénétré dans le parc de stationnement et se sont dirigés vers l'entrée principale», a témoigné M. Lambert. Ensuite, quand ils sont arrivés devant la grille, ils ont commencé à tirer sur la clôture pour l'arracher». M. Lambert a affirmé qu'il se trouvait alors dans le bâtiment administratif au deuxième étage du côté de la route Ingraham.

Selon lui, après avoir détruit la clôture, les grévistes se sont mis à lancer des pierres et ont endommagé des véhicules qui se trouvaient dans le parc de stationnement. Sur la vidéo tournée par M. Lambert, on peut voir une équipe spéciale de policiers, une brigade anti-émeute, intervenir au bout de 18 minutes et commencer à pousser les grévistes vers la route Ingraham. Un autre témoin important, le sergent Ken Murray, ■ déclaré qu'il avait identifié l'un des accusés, M. Yvan Brien, comme fauteur de troubles quand il était arrivé sur les lieux.

«M. Brien parcourait à grands pas la ligne de piquet de grève, il était très agressif et très agité. Au bout d'un moment, je l'ai fait entrer dans le camion de la police en attendant que la situation soit moins explosive». M. Pringle a perdu patience le jeudi 3 février et a demandé au juge de Weerdt si ce long témoignage était vraiment nécessaire, alors que les autres témoins avaient déjà relaté les mêmes faits. Mais le juge a refusé de prendre part au débat et a affirmé qu'il essayait de présenter les faits le plus impartialement possible. Le procès doit durer encore deux semaines.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

La Cour suprême rejette une plainte en diffamation déposée par un policier

Le juge Ted Richard de la Cour suprême a déclaré irrecevable le 24 janvier la plainte en diffamation déposée le 1er novembre dernier par le caporal Robert Pound de la GRC contre M. Michael Maitland.

Le caporal avait donné trois contraventions le même soir, le 23 février 1993, à M. Maitland. Ce dernier avait déposé plainte contre lui pour agressivité et conduite non professionnelle. Après avoir été l'objet d'une enquête interne de la GRC, le caporal Pound avait été disculpé en juin dernier.

Mais quatre mois plus tard, il avait intenté une action civile contre M. Maitland dont la plainte, selon lui, constituait une diffamation contre sa personne et son intégrité personnelle. Dans sa décision écrite, le juge a affirmé que la plainte du caporal était «superficielle» et «injustifiée».

Il a déclaré également que le plaignant, en l'occurrence M. Maitland, avait le droit de s'exprimer en toute liberté au cours de l'enquête, afin que celle-ci puisse suivre son cours normalement. Sinon, a souligné le juge, les personnes qui auraient subi des abus de la part d'une autorité n'oseraient pas porter plainte.

La bataille juridique continue entre Ontario Hydro et le docteur Ahmad

Le dossier Joe Ahmad, ce scientifique qui avait vu sa carrière brusquement détruite pour avoir refusé, en 1984, de divulguer une information qui allait contre son éthique personnelle, n'est pas encore clos.

La compagnie Ontario Hydro, contre laquelle le docteur Ahmad a mené une bataille juridique pendant 10 ans, vient de faire appel d'une décision de la cour qui a accordé 900 000 dollars au scientifique.

Le docteur Ahmad, qui est aujourd'hui responsable du développement des nouvelles technologies à l'Institut scientifique des T.N.-O., savait de toute façon que ses anciens employeurs allaient réagir à la décision de la cour. Cela pourra prendre encore deux ans avant qu'une décision finale soit prise dans ce dossier.

L'ancienne greffière de la cour territoriale accusée d'un vol de 42 000 dollars

Mme Diane Rogers, 47 ans, ancienne greffière de la cour territoriale de Yellowknife, a été arrêtée le 4 février par la GRC. Elle est accusée d'avoir volé 42 684 dollars dans les caisses de la cour entre le 1er février 1992 et le 18 août 1993.

La division des crimes commerciaux a ouvert une enquête à son sujet. Mme Rogers comparaîtra devant la cour le 15 mars à 9h30.

Une formation de policier pour de jeunes autochtones

Le collège de la GRC à Regina propose pour la première fois une formation de policier, qui durera trois semaines, à 12 jeunes autochtones, dont la moitié vient de Fort Good Hope et l'autre moitié de Coral Harbour.

Selon le sergent Dave Grundy, responsable du secteur des policiers communautaires de Yellowknife, les 12 jeunes, qui apprennent en ce moment les bases du métier, retourneront ensuite dans leur communauté, où ils travailleront comme policiers-adjoints pendant trois ans avant d'obtenir le titre de policier.

Le but de cette formation est d'aider les communautés à déterminer leurs besoins face à la loi et d'avoir des policiers sur place qui connaissent l'histoire et le mode de vie de leurs concitoyens.

Si la formation s'avère efficace, d'autres jeunes autochtones seront recrutés par la suite.

La GRC emploie actuellement à temps plein dans les Territoires 24 policiers autochtones, dont une femme inuit à Iqaluit.

Karen Lajoie

365 000 dollars de dommages matériels

Un homme périt dans un incendie à Yellowknife

Un homme a trouvé la mort le 5 février à Yellowknife dans l'incendie qui a détruit sa maison du quartier du lac Frame. Un autre homme, qui occupait un appartement dans le sous-sol de la maison, s'en est tiré indemne. Une femme et deux enfants qui vivaient dans la maison, située rue Bromley, n'étaient pas chez eux lorsque le sinistre s'est déclaré.

Selon le chef-adjoint des pompiers, M. Mike Lowing, la caserne a reçu plusieurs appels des voisins à trois heures le samedi matin. Lorsque les pompiers ont quitté la caserne pour répondre à ces appels, ils apercevaient les flammes sortant de la maison, 250 mètres plus loin. Bien qu'ils soient arrivés sur les lieux en moins d'une minute, les pompiers ont dû constater que le feu avait déjà gagné les deux étages de la maison.

Au bout de 20 minutes, les 24 pompiers dépêchés sur les lieux ont réussi à contrôler le feu au rez-de-chaussée, mais ont été incapables de maîtriser la progression des flammes au deuxième étage où l'incendie a détruit les escaliers.

Le mur arrière de la maison s'est effondré et il a fallu que les pompiers sortent de l'édifice pour éviter un accident grave. Le feu a endommagé les câbles pour l'électricité, la télévision payante et le téléphone, privant temporairement les maisons environnantes de ces services. Ils furent rétablis durant la fin de semaine. La maison, bâtie durant les années 70, était entièrement lambrissée de panneaux de cèdre, et cela a permis aux flammes de se propager sans obstacle, a déclaré M. Lowing. A cause de son instabilité structurelle, la maison a été démolie lorsque le feu a été éteint. Un des occupants de la maison, M. Paul Huffman (âgé de 38 ans), a péri dans l'incendie. La GRC, le commissaire aux incendies et le coroner enquêtent sur les circonstances du décès. Les pertes matérielles sont évaluées à 365 000 dollars.

Karen Lajoie

Devenez correspondant pour L'Aquilon

Le journal *L'Aquilon* offre des conditions concurrentielles à ses journalistes pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par *L'Aquilon* et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous à : *L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife NT X1A 2N9 Tél.: (403) 873-6603 téléc.: (403) 873-2158*

Diffusion de l'émission Nunaqpa

un documentaire sur la chasse, l'été, dans la toundra à Igloolik

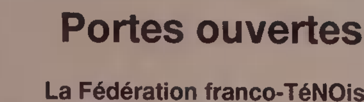


Le GTNO et le conseil scolaire Kativik présentent :

1re partie le 22 février à 17h30 HNR ou 19h30 HNE

2e partie le 24 février à 17h30 HNR ou 19h30 HNE

les deux parties le 27 février de 13 à 15 h HNR ou 15 à 16h HNE



Portes ouvertes

La Fédération franco-TéNOise vous invite à visiter ses nouveaux locaux

vendredi 11 février de 13h30 à 17h

au 2e étage de l'Édifice Precambrian
4920, 52e rue, à côté du cinéma
Il y aura de la musique et du café!
Soyez-y !

Northwest Territories

Merci au Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles pour sa collaboration.



YELLOWKNIFE EDUCATION DISTRICT NO. 1

OF THE NORTHWEST TERRITORIES

MISES EN CANDIDATURE POUR LE CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE

La Commission scolaire de Yellowknife district no1 nommera sous peu un Conseil scolaire francophone pour la période du 1er janvier 1994 au 30 juin 1995. La Commission scolaire déléguera au Conseil scolaire francophone les responsabilités et les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de l'école Allain St-Cyr.

Etablissement du Conseil scolaire francophone :

La Commission scolaire de Yellowknife (district no 1) nommera de trois à cinq membres au Conseil scolaire francophone. **Tous les francophones de Yellowknife qui satisfont aux critères d'admission ci-contre peuvent poser leur candidature au Conseil.** Les candidats-es élu-es par les parents d'enfants qui fréquentent l'école Allain St-Cyr siègeront au Conseil.

Dépôt de votre candidature :

Tout dépôt doit être fait par écrit. Il doit inclure les informations suivantes : vos nom, adresse, numéro de téléphone, ainsi que votre demande dûment signée indiquant que vous répondez aux critères d'admission mentionnés plus haut.

Date limite pour la dépôt de votre candidature : le 18 février 1994

Advenant le cas où plus de cinq candidats se présentent aux postes de conseillers, les élections auront lieu le 28 février 1994 à l'école Allain St-Cyr. **Si vous avez des questions, composez le 920-7434 (l'Association des parents francophones de Yellowknife).**

Critères d'admission au Conseil scolaire francophone :

Vous avez le droit de soumettre votre candidature au Conseil scolaire francophone si vous remplissez les conditions suivantes ;

1. vous êtes de citoyeneté canadienne ;
2. vous êtes âgé-e de 19 ans ou plus ;
3. vous êtes un ayant droit selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ; *
4. a) vous êtes propriétaire et payez vos taxes scolaires aux deux commissions scolaires de Yellowknife **ou** vous avez précisé à la Ville que vous voulez qu'elle achemine votre contribution à la Commission scolaire de Yellowknife (district no 1) seulement; ou
   b) vous êtes locataire et votre propriétaire paye des taxes scolaires.
5. vous n'êtes pas un-e employé-e de l'école Allain St-Cyr.

* L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés définit les ayants droit selon les critères suivants :

(1) Les citoyens canadiens:

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de [illegible] province où ils résident,
b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité fancophone ou anglophone de la province,
c) ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

Faites parvenir votre candidature à *: La Commission scolaire de Yellowknife district n° 1, 5402 - 50e avenue C.P. 788 Yellowknife, X1A 2N6*

ÉDITORIAL

La Loi sur les langues officielles, l'accès à l'information et le prix de la justice

Cette semaine, on a appris que les deux derniers alinéas de la Loi sur les langues officielles étaient entrés en vigueur à la fin du mois de décembre dernier. Sur le papier, ces alinéas permettent à tous ceux qui parlent l'une des six langues autochtones officielles des T.N.-O., d'avoir désormais un meilleur accès au système judiciaire. Ils doivent en effet pouvoir obtenir maintenant tous les documents importants de la cour dans leur langue, un privilège dont les anglophones et les francophones bénéficient déjà depuis plusieurs années.

Mais dans la pratique, est-ce que tout sera aussi facile? Est-ce que le public aura son mot à dire lorsqu'il s'agira de déterminer quels dossiers sont importants à traduire? Quel va être le coût de ce service? Les habitants des communautés pourront-ils accéder aussi facilement au réseau informatique que les habitants des trois villes du Nord qui disposent d'une structure judiciaire permanente (Yellowknife, Inuvik et Iqaluit)?

Personne ne le sait. Ces questions restent pour le moment sans réponse, le gouvernement n'ayant pas encore défini les règles du jeu.

Pourtant, la Loi sur les langues officielles existe depuis 10 ans déjà et l'entrée en vigueur de ses deux derniers alinéas n'était pas une surprise pour le GTNO.

Mais le système de communication interne du gouvernement, que la commissaire aux langues officielles avait déjà critiqué dans son rapport annuel en novembre dernier, ne semble pas s'être amélioré depuis. Le gouvernement n'a même pas fait circuler de communiqué interne pour expliquer à ses employés leurs nouvelles responsabilités. Il est donc fort possible que quelqu'un demande à bénéficier des nouveaux services disponibles dans les langues autochtones et qu'il se voit opposer un refus par un employé qui n'a pas été informé des changements de la loi.

Une autre question qui reste sans réponse, c'est de savoir combien va-t-il falloir payer pour ces services? Le 1er janvier, le prix des services proposés par le greffier de la Cour suprême a augmenté de 500%. Pour consulter un dossier, il faut désormais payer 10 dollars et 50 sous par page photocopiée. Or, la majorité des gens qui comparaissent devant la cour n'ont déjà pas les moyens de payer les services d'un avocat et doivent faire appel à l'aide juridique. Ce serait donc étonnant qu'ils aient l'argent nécessaire pour consulter des dossiers. Par ailleurs, auront-ils accès à ces dossiers s'ils n'habitent pas dans l'une des trois villes où existe une structure judiciaire?

Ce sont des questions primordiales dont personne ne semble s'être préoccupé. Notre système limite déjà l'accès à l'information selon des critères financiers. Ce n'est pas le moment d'ajouter encore en plus des critères géographiques.

Karen Lajoie

La Société cinématographique de Yellowknife présente au Théatre Capitol Twin le 13 février à 14h

Indochine (1992)

Indochine, qui a remporté l'Oscar du meilleur film étranger l'an dernier, est l'histoire d'Eliane Devries, propriétaire d'une plantation d'hévéas, qui vit depuis sa naissance en Indochine. Eliane n'a d'amour que pour Camille, sa fille adoptive d'origine vietnamienne.

Mais nous sommes en 1930, le pays est agité par les premiers sursauts indépendantistes et les deux femmes, la mère et la fille, tombent amoureuses du même homme, Jean-Baptiste le Guen, un jeune officier de la marine. Eliane s'arrange pour le faire muter dans la Baie d'Along. Toujours éprise, Camille abandonne les siens et part rejoindre son amour. En cours de route, elle découvrira la misère et l'asservissement de son peuple et s'engagera dans la politique.

La Revue du Cinéma a évoqué, au moment de la sortie du film, «l'extrême intelligence de son scénario, où le quotidien rejoint le sublime avec une étonnante intensité d'émotions et d'images; la justesse absolue des comédiens dans la faiblesse et la colère de leurs personnages; l'éclat sombre et lumineux d'une trajectoire qui débute dans le singulier d'une existence pour atteindre, en un final aussi inattendu que magnifique, l'Histoire dans toute sa dimension».

C'est Catherine Deneuve qui interprète le rôle d'Eliane, un rôle qui lui a valu une nomination aux Oscars comme meilleure actrice. Ce personnage est d'une riche complexité puisqu'Eliane, mère d'une jeune femme, est elle-même une femme dotée d'un puissant pouvoir de séduction. Un rôle taillé sur mesure pour Catherine Deneuve, star de cinéma et mère de deux jeunes aujourd'hui âgés de 21 et 30 ans.

Régis Wargnier, réalisateur d'*Indochine*, avait d'ailleurs écrit le scénario pour elle, après avoir vu tous ses films. Le rôle d'Eliane constitue d'une certaine manière l'apogée de la carrière cinématographique de l'actrice.

Catherine Deneuve avait de son côté été attirée par les faiblesses des personnages de ce film et avait déclaré l'an dernier que les défauts l'intéressaient plus que les qualités lorsqu'elle interprétait un rôle. «Le danger, pour les comédiens, c'est de se laisser guider par l'envie de toujours plaire aux spectateurs et ce, souvent au détriment de la complexité du rôle. C'est pour cela que j'adore les défauts dans un personnage».

Karen Lajoie est la présidente de la Société cinématographique de Yellowknife.

L'Aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaborateur : Alain Bessette
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique, Saskatchewan : portraits de communautés

Depuis quelques années, il existe entre la France et le Canada un programme de coopération. Des journalistes, appelés à faire leur service militaire en France, ont la possibilité de travailler au Canada dans des journaux francophones pour une durée variant de 15 à 16 mois. Ce programme va être suspendu. Ces trois coopérants de l'Ouest -Frédéric Lenoir au *Soleil de Colombie-Britannique*, Bruno Béziat à *L'Eau Vive* et Emmanuel Carcano à *L'Aquilon*- sont à la veille de leur départ ou sont déjà partis. Ils ont décidé d'écrire, avant leur départ, un portrait de la communauté francophone dans laquelle ils ont travaillé plus d'un an. Ces trois articles seront publiés dans chaque journal et donnent un aperçu des communautés franco-colombienne, fransaskoise et franco-ténoise.

Les francophones du Nord

A la recherche d'une identité

Yellowknife - C'est un francophone, Laurent Leroux, qui fut le premier Blanc à visiter le Grand lac des Esclaves en 1784. Cette année-là, il fonda un poste de traite des fourrures sur la rive sud-est du Grand lac, Fort Résolution (Deni'nu KuμeΔ, communauté chipewyan). Par la suite, les francophones ont joué un rôle important dans le développement du Nord, habité jusque-là par les peuple Déné et Inuit depuis des milliers d'années.

Il n'est pas un document d'archives, au musée de Yellowknife, qui n'évoque les Soeurs Grises ou les Oblats de Marie Immaculée. Ce sont eux qui ont développé des structures sociales, qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'écoles ou d'églises évidemment. Les Oblats ont documenté la vie des Dénés et l'on trouve encore au diocèse de Yellowknife des textes éloquents.

En 1993, les francophones installés dans les T.N.-O. depuis le plus longtemps sont les Oblats. Ils connaissent sans doute mieux les communautés dénés que la communauté franco-ténoise.

Cette dernière est très diverse et il est facile, au sens politique, de la définir au travers de la Fédération Franco-Ténoise (FFT) et de ses associations. La FFT est considérée comme l'organe politique des francophones du Nord. Son siège est à Yellowknife, où vivent 500 francophones sur une population de 15 000 habitants. Il y a ceux que l'on voit toujours, bénévoles acharnés qui s'investissent dans l'Association franco-culturelle, l'Association des parents francophones ou encore la garderie Plein Soleil, seule garderie française de Yellowknife, née il y a un peu plus d'un an. Une Franco-Ténoise ■ même eu ce qualificatif: les «TLM», autrement dit, «toujours les mêmes». Des TLM que l'on devrait d'ailleurs conjuguer au féminin, tant les femmes francophones s'investissent davantage que les hommes.

Il y a également ceux que l'on voit ponctuellement, inconditionnel-le-s de la cabane à sucre du carnaval du caribou au printemps ou de l'épluchette de blé d'Inde à l'automne.

Enfin, il y a tous les autres, francophones anonymes, assimilés ou non, mais qui ne sont affiliés à aucune association et que l'on ne voit jamais dans les réunions des associations. On les croise parfois par hasard, au détour d'une rue, dans un commerce. Ils travaillent dans le bois, dans les camps de prospection de diamants et ressemblent parfois à ces coureurs de bois, ces commerçants de fourrures du siècle dernier. Ils «chauffent» le taxi, travaillent dans l'une des deux mines d'or, ils sont médecins ou fonctionnaires. Mais la francophonie ténoise ne se résume pas aux francophones de Yellowknife.

Il y a davantage de francophones (350), proportionnellement à la population (3300), à Iqaluit, sur la terre de Baffin, 2000 km plus à l'est. Ces francophones vivent dans un tout autre univers. Ils vivent en terre inuit, là où bientôt naîtra le territoire du Nunavut. Ils ont leur propre association, l'Association francophone d'Iqaluit. Comme à Yellowknife, on les retrouve dans différents secteurs économiques. Ils sont plus proches, géographiquement parlant, du Québec que de Yellowknife.

Une francophonie hétérogène

Yellowknife et Iqaluit ne sont pas les deux seules villes où sont concentrés les francophones. Les communautés de Fort Smith et Hay River, sur la rive sud du Grand lac des Esclaves, ont elles aussi leur association respective. Il y a environ 70 francophones à Fort Smith et 40 à Hay River. Voilà pour les principales communautés francophones. D'autres sont dispersées un peu partout à travers les Territoires (Inuvik, Cape Dorset, etc.). On trouve également beaucoup de francophones (150), à la mine Polaris, dans le Haut-Arctique, sur la petite île Cornwallis, ainsi qu'à Nanisivik.

Autant dire que la francophonie ténoise est loin d'être homogène. Elle est d'autant plus disparate qu'il existe très peu de familles francophones installées dans les T.N.-O. de longue date. Encore aujourd'hui, on vient à Yellowknife pour quelques années, par curiosité pour le Nord, par nécessité économique ou par hasard. D'où la difficulté de saisir un groupe francophone du Nord dont les racines seraient communes au nord du 60e. La majorité des francophones viennent du Québec, bien que les Acadiens, les francophones de l'Ouest et de l'Ontario soient également largement représentés.

Sur les 1385 francophones que comptent les Territoires depuis le dernier recensement de Statistique Canada en 1991, lesquels seront encore là dans 10 ans ? Ceux qui fondèrent les premières associations, les Gadoury, Allain St-Cyr et j'en passe, sont partis. Les associations et la FFT sont affectées elles aussi par ces flux et reflux de population. La FFT a connu deux directeurs généraux et une directrice générale en l'espace de 16 mois.

A la recherche d'une identité
Suite en page 6

Colombie-Britannique : une culture de passager

Vancouver - «Bingo !» Tous les lundis soirs, dans la grande salle de la Maison de la francophonie de Vancouver, c'est en trois langues que les adeptes du bingo peuvent s'adonner à leur vice : en anglais, en cantonnais... et en français. Une situation emblématique de la réalité francophone du bord du Pacifique. Car si, sur le papier, les 60 000 francophones de Colombie-Britannique sont plus nombreux que leurs homologues franco-manitobains, la communauté est ici autrement moins dynamique. Et le bilinguisme s'affiche davantage en cantonnais ou en mandarin qu'en français. Au dernier recensement, les francophones arrivaient non seulement derrière les Chinois, mais également derrière les communautés indiennes ou allemandes. Et contrairement à ce qu'on peut trouver ailleurs dans l'Ouest, il n'y a pas réellement de communauté franco-colombienne ancrée, avec ses racines et sa culture.

Certes, les premiers occidentaux à franchir la barre des Rocheuses, les Fraser et les Mackenzie, étaient accompagnés en majorité de francophones. La province fut même majoritairement peuplée de francophones, avant que l'afflux migratoire né de la ruée vers l'or ne les dissolve dans la masse. La création du *Courrier de Nouvelle-Calédonie*, à Victoria, en 1858, ou la nomination, à la même époque, d'un lieutenant-général né en France, sont quelques signes de cette présence. Plus tard, au début du siècle, il y eut la fondation de Maillardville, ce village de bûcherons québécois à quelques kilomètres de Vancouver. Mais aujourd'hui, Maillardville n'est plus qu'un quartier de Coquitlam, cette commune de la banlieue de Vancouver. «Mis à part le festival du bois annuel, une école et un foyer de retraités, force est de reconnaître qu'il reste peu de vestiges du passé», estime Pierre Longnus, rédacteur en chef du *Soleil de Colombie-Britannique*.

A Maillardville, comme ailleurs, les francophones se sont éparpillés ou ont été assimilés. La plupart des 30 000 francophones de Vancouver sont d'ailleurs. Originaires du Québec, des Maritimes, des Prairies, de France ou de Belgique, ils sont disséminés, peu homogènes, et bien souvent, ne se préoccupent guère d'afficher leur identité. Venus à Vancouver pour trouver du travail, pour fuir le froid, pour apprendre l'anglais ou pour oublier un échec sentimental, ils se fondent dans la masse et participent de cette culture de passager caractéristique de la métropole pacifique. Et hormis leur accent et, peut-être, la plus forte proportion de fumeurs, rares sont leurs signes distinctifs. Individualisme et hédonisme prévalent. Souvent, après quelques années, ils retournent chez eux. Quant à ceux qui restent, ils sont souvent condamnés à voir leurs enfants parler la langue de Molière avec l'accent de Brian Adam. «Alors que chaque année, près de de 4000 Québécois s'installent en Colombie-Britannique, rares sont les Franco-Colombiens de la troisième génération», remarque Pierre Longnus. Dans les régions, malgré la vitalité d'une douzaine d'associations -dont la moitié dispose d'une salle communautaire- la situation est comparable.

Seule exception, l'éducation

Difficile, dans ces conditions, de mobiliser les troupes. La dizaine d'associations regroupées au sein de la Maison de la francophonie de Vancouver ont bien du mal à attirer le public lorsqu'elles organisent des événements en français, en dehors du festival organisé chaque année pour la Saint Jean-Baptiste et de quelques spectacles. Quant au *Soleil de Colombie-Britannique*, qui paraît chaque semaine depuis 26 ans, son nombre de lecteurs -environ 10 000- ne varie guère au fil des ans. De manière générale, la francophonie vivante est plus le fait d'individus, comme le libraire Marc Fournier ou le producteur Régis Painchaud qui a organisé une rétrospective du cinéma québécois.

Seule exception, ou presque, à ce tableau morose, l'éducation. Ce qui marche en français est pratiquement toujours relié à l'école, que ce soient les activités théâtrales de la troupe de La Seizième, les commandes de livres ou le supplément «Jeune» du *Soleil*. L'Association des parents d'élèves est sans doute une des plus actives. Avec son appui, les parents d'élèves de la province sont parvenus, peu à peu, à mettre sur pied un réseau d'écoles et de classes en français qui est le véritable ciment de la communauté. Mais là encore, il reste beaucoup de chemin à parcourir. La Colombie-Britannique est aujourd'hui la seule province, avec Terre-Neuve, à ne pas avoir encore mis en place la gestion scolaire. L'ombre du Reform Party, qui ■ recueilli près de 40% des suffrages aux dernières élections, semble en effet paralyser le gouvernement néo-démocrate de Mike Harcourt, et ce malgré une réelle ouverture aux préoccupations des francophones.

Atomisée, un peu atone, la francophonie de la côte ouest ne semble pas pour autant menacée. D'abord, parce que le flux continu de nouveaux arrivants compense, jusqu'à présent, l'assimilation. Ensuite, parce que sa faiblesse structurelle ne doit pas cacher la réelle vitalité du français chez les anglophones, n'en déplaise à monsieur Manning. Les classes d'immersion ne comptent pas moins de 30 000 élèves. Et cette attirance est également nette chez les néo-Canadiens : à l'Alliance française de Vancouver, 90% des élèves sont asiatiques.

Quant au festival du film de Vancouver, tout comme le festival de musique folk de Jericho Beach, il accorde chaque année une très large place à une programmation en français.

En définitive, le seul véritable adversaire de la francophonie est sans doute le cadre et la qualité de vie privilégiés de Vancouver, qui incitent beaucoup à faire passer au second plan leurs racines.

Frédéric Lenoir

Saskatchewan : une communauté diverse et un important réseau associatif

Regina - Les francophones de la Saskatchewan ne se sont pas toujours appelés Fransaskois. C'est à la suite d'un concours organisé par l'ACFC (Association culturelle franco-canadienne), la plus importante association francophone de la province, que ce nom a été trouvé dans les années 70.

Il en est de même pour le drapeau fransaskois qui arbore trois couleurs : un fond jaune symbolisant les champs de blé de la Saskatchewan, une croix verte représentant la grande forêt boréale du nord de la province et rappelant également le rôle prépondérant de l'Eglise, ainsi que l'importance des missionnaires colonisateurs lors du peuplement de la province, enfin le rouge de la fleur de lys rendant hommage à la fierté et au courage

Saskatchewan
Suite en page 6

Saskatchewan : une communauté diverse...

Suite de la page 5

des Fransaskois qui luttent depuis presqu'un siècle pour conserver leur langue et leur culture.

L'apparition récente de ces symboles de l'unité d'un peuple illustre les tentatives d'homogénéisation d'une communauté francophone qui se caractérise justement par sa diversité. La communauté fransaskoise n'est pas une, mais multiple.

Il est bien difficile de définir les Fransaskois, tant leurs origines sont variées. Les descendants des premiers colons peuvent revendiquer le label de «purs» Fransaskois, mais il n'en reste plus beaucoup qui parlent encore le français. Ceux qui sont issus d'une deuxième génération d'immigrants québécois sont aussi estampillés. Mais que dire alors des Québécois ou des Français qui sont venus s'installer en Saskatchewan au cours des 15 dernières années, des anglophones qui ont choisi le français comme langue première. Sont-ils des Fransaskois de deuxième classe, comme l'expliquait à demi-mot une étude réalisée il y a quelque temps par un sociologue «fransaskois»? Comment classer les rares Franco-Albertains ou Franco-Manitobains qui ont franchi les frontières de leurs provinces; les Sud-Américains ou Asiatiques qui ont appris le français au Québec ou en France, avant de se retrouver en Saskatchewan; ou encore ceux qui sont arrivés de pays africains francophones ?

Entre l'entrepreneur québécois de Regina, l'artiste français de Saskatoon, le fermier fransaskois de Gravelbourg ou le trappeur franco-ontarien de Prince Albert, on a du mal à identifier des similitudes culturelles et sociales. Au fond, ce qui relie vraiment et presque uniquement tous ces francophones est la pratique d'une même langue.

Ces disparités créent évidemment des tensions et offrent au nouvel arrivant l'image d'une communauté assez fermée et méfiante, qui sait pourtant s'ouvrir lorsqu'on prend la peine de la connaître et de la comprendre. Car cette méfiance tient plutôt du réflexe de protection que de la réflexion.

De plus, les Fransaskois ne sont pas seulement éparpillés culturellement et socialement, ils le sont aussi géographiquement sur l'immense territoire de la province. Les principaux centres sont ruraux au sud (Gravelbourg, Ponteix, Bellegarde) et au nord (Vonda, Prud'homme, St-Denis, Bellevue, Zenon Park). On trouve également des communautés francophones dans les villes de Regina, Saskatoon et Prince Albert.

Une base catholique

Comme si elle avait voulu resserrer des liens distendus, la communauté fransaskoise s'est construite autour d'un réseau associatif très dense : les groupes, organismes et associations francophones sont particulièrement nombreux en Saskatchewan. On peut d'ailleurs noter que les francophones de la Saskatchewan se sont d'abord regroupés au début du siècle, en associations dont la base était essentiellement catholique. L'ACFC a été créée dans cette mouvance en 1912 à Duck Lake. C'est donc autour des structures de l'Eglise catholique que la communauté fransaskoise a grandi. D'abord avec l'argent des paroisses et des dons jusque dans les années 60, puis avec l'aide du gouvernement du Québec. A partir des années 70, début de l'ère Trudeau au Canada et de la politique de promotion du bilinguisme, le gouvernement fédéral va peu à peu devenir le principal bailleur de fonds des communautés francophones hors Québec, dont celle de la Saskatchewan. Ce phénomène de laïcisation du financement de la francophonie ■ été un facteur de changement important en Saskatchewan, bien que la marque du catholicisme reste encore très forte dans la communauté.

Actuellement, la dépendance des associations fransaskoises envers le ministère du Patrimoine canadien est quasi totale. En 1988, suite à l'abolition du bilinguisme dans la province, une entente a été signée entre le gouvernement fédéral et la communauté fransaskoise, permettant à cette dernière d'obtenir 17 millions de dollars sur cinq ans. En 1993, l'entente a été reconduite : les Fransaskois ont obtenu 10 millions sur trois ans pour leur développement. Cette somme, inférieure à leur demande, est malgré tout importante dans la mesure où les francophones de la Saskatchewan sont peu nombreux par rapport à la population totale de la province (1% de la population). En outre, cette entente est unique dans la francophonie hors Québec.

L'obtention de ces avantages financiers montre que la communauté fransaskoise a su s'organiser de façon efficace. C'est en effet une véritable structure de gouvernement francophone qui a été mise en place en Saskatchewan. En haut de la pyramide du pouvoir, on trouve l'ACFC, puis des associations provinciales (Commission culturelle fransaskoise, Association des artistes, Fédération des Fransaskoises, Fédération des aînés), les régions francophones et enfin les communautés francophones (francophones de Gravelbourg, Regina, Zenon Park, etc). Un processus de concertation démocratique, assez complexe, a été mis sur pied afin que les besoins de la base (communautés) remontent jusqu'au sommet et ne soient pas oubliés dans la répartition de ces subventions.

La communauté tente ainsi de croître et de développer le fait francophone en Saskatchewan, en organisant des événements (la Semaine de la francophonie), des spectacles (Gala fransaskois de la chanson), des séminaires ou des activités sportives et sociales, etc.

Régression inévitable

Pourtant, ni l'argent, ni les événements francophones, n'ont empêché la régression de la langue française dans la province. Depuis 20 ans, l'assimilation des jeunes à l'anglais fait des ravages. Aujourd'hui, le taux d'assimilation est environ de 75%. Au dernier recensement de 1991, 21 000 personnes ont déclaré avoir le français comme langue maternelle et 7000 personnes (0,3% de la population) ont déclaré parler le français à la maison. Ceci explique en partie les difficultés que connaissent plusieurs institutions francophones qui ont besoin de public ou de clients pour survivre : la Caisse populaire fransaskoise, le journal *l'Eau vive* ou la troupe de théâtre La Troupe du Jour.

Ce constat d'échec, qui n'est d'ailleurs pas imputable à la communauté francophone elle-même, a suscité les premières critiques de nombreux Fransaskois qui ont le sentiment d'être mal représentés ou mal servis par les associations locales ou provinciales. Certains suggèrent que les coûts de fonctionnement des associations sont trop importants pour une communauté qui vit de subventions. D'autres, plus extrêmes, pensent que l'on n'a pas besoin d'associations francophones pour continuer à parler français. Du coup, on a vu apparaître un discours de rationalisation des dépenses au sein même des associations, qui est devenu plus en vogue. D'autant plus en vogue que le déficit fédéral ne cesse de s'alourdir et que le ministère du Patrimoine canadien pourrait bien être un des premiers à faire les frais de l'austérité budgétaire.

Face à une assimilation vertigineuse, il est probable que le salut du français en Saskatchewan ne viendra pas des montants accordés par l'Etat fédéral aux associations francophones, mais plutôt du développement et de la qualité de l'éducation en français.

Il existe 10 écoles strictement francophones en Saskatchewan et de nombreuses écoles d'immersion. Cette province abrite aussi une vénérable institution catholique : le Collège Mathieu de Gravelbourg. Très connu dans l'Ouest, cet établissement scolaire indépendant est fréquenté par des francophones de la Saskatchewan, mais aussi de l'Alberta et du Manitoba. Le Collège Mathieu a fêté en 1993 ses 80 ans d'existence.

Afin d'améliorer et de développer l'éducation en français dans la province, les parents fransaskois se sont battus pendant plus de 10 ans pour obtenir la gestion de leurs écoles. 1993 aura été l'année de la grande victoire. Les parents francophones, représentés par l'Association provinciale des parents fransaskois (APPF), ont obtenu leur gestion scolaire en juin. C'est à la rentrée scolaire 1994 que les Conseils scolaires fransaskois devraient être mis en place, grâce aux 21 millions de dollars accordés par le gouvernement fédéral.

Le courage et la détermination des parents francophones dans ce dossier ne peut susciter que l'admiration. Se battre pour sa langue dans un contexte minoritaire aussi difficile aurait pu en décourager plus d'un. Tel n'a pas été le cas dans le passé et tel n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Bruno Béziat

Francophones du Nord

Suite de la page 5

Le développement de la francophonie, de sa fédération, de ses associations, est encore récent, à l'image de celui des T.N.-O. Alors que bizarrement, les francophones furent parmi les premiers Blancs à découvrir ce vaste territoire.

Autre problème : comment inciter des familles francophones à s'installer dans les T.N.-O. quand il n'existe, pour l'instant, qu'une seule école française, l'école Allain St-Cyr, à Yellowknife ?

Précisons que depuis peu, les parents francophones ont obtenu une gestion scolaire partielle, ce qui ■ redonné confiance à la communauté et lui permet d'envisager l'avenir de ses enfants avec plus de sérénité.

Comme ailleurs, c'est l'éducation qui demeure le principal ciment de cette communauté.

En dehors de l'éducation, la francophonie ténoise existe, et c'est indéniable qu'elle prend part à l'histoire des T.N.-O. Elle a juste un peu de mal à s'enraciner.

Emmanuel Carcano

Avis publics

547962 ALBERTA LTD.

<u>AVIS DE DEMANDE</u>
<u>DE SERVICE AÉRIEN</u>

N° 931729 au rôle
Dossier n° M4205/F125-4-1

547962 Alberta Ltd. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe B.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **<u>14 mars 1994</u>**. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à George N. Rodgers au (819) 953-9486.

CRTC **Avis public** Canadä

Avis public CRTC 1994-5 . Le Conseil a été saisi de la demande suivante : 5. LUTSELK'E (antérieurement Snowdrift, Territoires du Nord-Ouest) Demande (932361900) présentée par **SNOWDRIFT COMMUNITY RADIO SOCIETY**, Lutselk'e (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1A0, en vue de renouveler la licence de CFFT-TV Lutselk'e qui expire le 28 février 1994. La requérante a demandé d'être relevée, par condition de licence, des exigences de l'article 4 du Règlement de 1987 sur la télédistribution, en ce qui a trait aux émissions canadiennes; de l'article 10 en vertu duquel elle doit conserver des registres d'émissions ou d'enregistrements et de l'article 11 ayant trait à la distribution de matériel publicitaire. EXAMEN DE LA DEMANDE; Bureau de la Bande Lutselk'e Dene, Lutselk'e (antérieurement Snowdrift), (Territoires du Nord-Ouest). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver: 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante <u>le ou avant le 25 février 1994.</u> Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Audience publique** Canadä

Avis d'audience publique CRTC 1994-1. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 21 mars 1994, à 9h, au Centre de conférence, Phase IV, 140, prom. du Portage, Hull (Qc), afin d'étudier les demandes (932185200, 932186000) présentées par la **SOCIETE RADIO-CANADA** en vue d'obtenir le renouvellement de ses licences de radiodiffusion visant l'exploitation de ses entreprises de réseaux anglais et français de télévision, qui expirent le 30 septembre 1994. LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE EXAMINÉES DANS LES STATIONS DE RADIO-CANADA À TRAVERS LE CANADA. <u>BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES</u> : Les intervenants qui désirent présenter oralement leurs commentaires de même que ceux qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A ON2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à **La Société Radio-Canada** a/s le Directeur des Affaires générales, 1500 avenue Bronson, C.P. 8478, Ottawa (Ont.) K1G 3J5, <u>le ou avant le 1er mars 1994</u>. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Concours Ontario pop

Il n'est pas nécessaire d'être beau pour avoir du fun

Ottawa - Vous avez une grande sensibilité, vous avez une voix extraordinaire, vous avez la capacité de faire passer une émotion, vous avez le sens de l'humour, vous être brillant et vous êtes beau ou belle. Alors, foi de Daniel Lavoie, vous êtes un bon candidat au concours Ontario pop.

Beau ou belle? «Ça aide énormément, ne serait-ce que pour passer la barrière des compagnies de disques», explique le chanteur franco-manitobain Daniel Lavoie, qui a accepté d'être le parrain de la finale de la 9e édition du concours Ontario pop, qui aura lieu le 4 juin prochain sur la scène du Théâtre du Centre national des arts à Ottawa.

Beau ou belle, c'est ce qu'aucun organisateur de concours ne dit ouvertement dans sa publicité, lorsqu'il invite les jeunes qui veulent faire carrière dans la chanson à tenter leur chance. Mais c'est, parole de Daniel Lavoie, la vérité toute crue. «Quand on arrive devant un producteur de disques et qu'on lui dit qu'on veut faire carrière, la première chose que le producteur va probablement faire c'est de te regarder. Il va regarder ton corps, il va regarder ta face». Avant de t'écouter? «J'en suis certain, je les connais, et ils sont tous pareils». Si le jeune et fringant artiste passe le test de la beauté, poursuit Daniel Lavoie, le producteur va l'écouter. S'il ne répond pas aux canons de la beauté, le producteur va l'écouter quand même...mais distraitement. A moins «d'être spectaculairement bon», le producteur «ne mettra pas son argent sur toi».

Vous l'avez deviné, Daniel Lavoie est devenu avec les années «légèrement cynique», selon sa propre expression. Bien qu'il soit le parrain de ce concours, il est le premier à dire que ce dernier ne s'adresse pas à tout le monde. Mieux, il y en a à qui on devrait dire de ne pas y penser, va-t-il jusqu'à dire. «Il y a beaucoup de gens à qui j'aurais bien aimé le dire il y a très longtemps, qui ont entretenu de faux espoirs, qui n'avaient pas assez de talent, mais qui gagnaient des petites victoires dans leur village, dans leur paroisse et qui croyaient qu'ils avaient assez de talent».

Mais que les jeunes auteurs, compositeurs et interprètes franco-ontariens qui rêvent de monter sur les planches du Centre national des arts lors de la grande finale d'Ontario pop se rassurent : il n'est pas nécessaire d'être beau pour avoir «du fun» au concours. «Ceux qui sont capables de faire la part des choses, ça vaut la peine», dit Daniel Lavoie. D'ailleurs, s'il a accepté d'être le parrain de la 9e édition, c'est «pour le fun», pour le plaisir de côtoyer des jeunes qui débutent et qui ont le feu sacré. Parole de Daniel Lavoie.

Lui qui a aidé et guidé le groupe Hart Rouge dans ses premiers pas au Québec pense que les chanteurs francophones de l'extérieur du Québec ont justement besoin d'un «parrain» ou d'un «guide» pour percer en terre québécoise. «Tous les francophones hors Québec que j'ai connus souffrent d'un complexe d'infériorité extraordinaire. Et je m'inclus là-dedans». Ce sont, ajoute-t-il, des gens «très réservés», qui «ont l'habitude de se cacher pour parler leur langue», et qui évitent de se faire remarquer. «T'as besoin de quelqu'un qui te dit : vas-y, tu es capable».

C'est Stéphane Venne, le gourou de la chanson française au Québec à l'époque, qui a poussé Daniel Lavoie. Ensuite, c'est François Dompierre qui, un jour, lui a dit : «J'aurais aimé ça écrire ces chansons-là». C'était suffisant pour le convaincre de faire carrière. Et une rencontre avec Daniel Lavoie produira peut-être le même effet chez les jeunes qui participeront au concours Ontario pop.

Le concours s'adresse aux résidents de l'Ontario âgés d'au moins 16 ans le 31 mai 1994. Les organisateurs retiendront huit candidats qui participeront à un stage de formation et de production offert par Radio-Canada à Ottawa, une semaine avant la grande finale du 4 juin.

Les gagnants du 1er prix gagneront le gros lot. Ils recevront une bourse de 1000$. De plus, deux de leurs chansons feront l'objet d'un phonogramme en studio multipiste, produit par Radio-Canada.

Ils auront accès automatiquement à la demi-finale du Festival international de la chanson de Granby, en septembre prochain.

APF

Appels d'offres et avis publics

BIG RIVER AIR LTD.

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AÉRIEN

N° 930433 au rôle
Dossier n° M4205/B193-4-1

Big River Air Ltd. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C .

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **14 mars 1994** . Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à George N. Rodgers au (819) 953-9486.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Livraison d'eau aux maisons à prix modéré et aux maisons à prix modique en 1994

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest invite les entrepreneurs à fournir des éléments de construction pour 107 maisons à divers points de F.A.B. (Fort Norman, Inuvik, Rankin Inlet, Iqaluit, STNL de Hay River, STNL de Churchill et le port de Montréal).

Les détails relatifs aux quantités nécessaires par domaine et par point de F.A.B. seront fournis dans les documents d'appel d'offres. Pour plus de renseignements, les entrepreneurs peuvent appeler directement aux numéros de téléphone indiqués ci-dessous.

Les entrepreneurs devront fournir des services dans les domaines suivants :

Le bois de construction de dimensions courantes
Les divers travaux de menuiserie et les travaux accessoires (y compris la toiture)
Les meubles de rangement (cuisine et salle de bain)
Les fermes
Les vérins à vis pour fondations
La mécanique
Les réseaux de gaines (galvanisées)
Les réservoirs de carburant
Les supports de réservoirs de carburant
L'électricité (le cas échéant)

Les entrepreneurs intéressés peuvent présenter des soumissions pour un ou pour tous les domaines mentionnés ci-dessus de n'importe quel point de F.A.B. indiqué. Des contrats seront accordés séparément pour chaque domaine par point de F.A.B.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest applique à cet appel d'offres la Politique d'encouragement aux entreprises du Nord.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des Services de la société, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6, après le 8 février 1994.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Directeur, Bureau des services de la Société, Dépôt d'appel d'offres, 7e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard à :

15 h, heure de Yellowknife, T.N.-O. selon les indications suivantes :

Appel d'offres	Point de F.A.B.	Date limite
95CS09-301	Ft. Norman	le 25 février 1994
95CS09-302	Inuvik	le 25 février 1994
95CS09-303	Rankin Inlet	le 25 février 1994
95CS09-304	Iqaluit	le 25 février 1994
95CS09-305	Hay River	le 28 février 1994
95CS09-306	Churchill	le 3 mars 1994
95CS09-307	Montréal	le 6 mars 1994

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Pour tous renseignements, composez : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Travaux de rénovation à l'intérieur de bâtiments

Petits travaux de rénovation à l'intérieur de bâtiments pour renseignements touristiques
- 60° parallèle, Enterprise, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou parvenir au commis aux contrats, a/s de l'agent régional de l'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 21 Industrial Drive) au plus tard à :

15 h, heure locale, le 21 février 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 7 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et doivent être accompagnées de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Sula Zagorac, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7324

Renseignements techniques : Mike Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7784
ou
Margaret Soon Holland
Soon Architect
Téléphone : (403) 920-2864



Public Works and Government Services Canada — Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

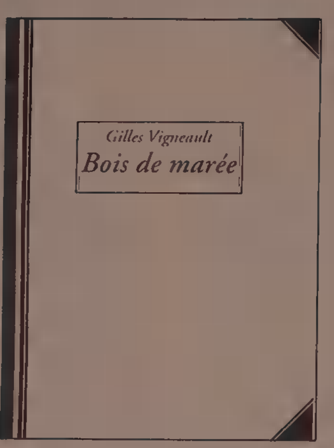
NORMAN WELLS, T.N.-O. À VENDRE POUR ENLÈVEMENT DEUX BÂTIMENTS	NORMAN WELLS, N.W.T. FOR SALE AND REMOVAL TWO BUILDINGS
Bâtiment n° 1: Ancienne aérogare (n° T17), d'une superficie approximative de 274 mètres carrés - Parement en bardeaux d'amiante-ciment - Vendu «en l'état».	Item n°1: Old Air Terminal Building # T17, approximately 274 square meters, asbestos shingling siding - To be sold in an «as is» condition .
Bâtiment n° 2: Bureau du directeur de l'aéroport - Roulotte Atco (W-108), d'une superficie approximative de 35,52 mètres carrés.	Item n° 2 : Airport Managers Office Trailer - Atco Trailer (W-108), approximately 35.52 square meters .
Pour obtenir des renseignements supplémentaires et des formulaires d'offre d'achat, s'adresser à Doug Mark, Groupe des Aéroports, Norman Wells, T.N.-O., X0E 0V0, tél.: (403) 587-2451 .	For additional information and Offer to Purchase forms contact Doug Mark, ARM Transport Canada, Airport Group, Norman Wells, N.W.T., X0E 0V0, telephone (403) 587-2461 .
DATE LIMITE : Les offres cachetées seront reçues jusqu'à 14 h, le 2 mars 1994, à l'adresse suivante: Gestionnaire régional Politique et administration des marchés Bureau 1000, 9700 av./Jasper Edmonton (Alberta) T5J 4E2	DEADLINE : Sealed offers will be received until 14:00, March 2, 1994, at the following address : Regional Manager Contract Policy and Administration Suite 1000, 9700 Jasper Avenue Edmonton, Alberta T5J 4E2
LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE PAS À ACCEPTER NI LA PLUS ÉLEVÉE NI AUCUNE DES OFFRES	THE HIGHEST OR ANY OFFER NOT NECESSARILY ACCEPTED

Canada

LE PLAISIR DE LIRE

Bois de marée

Gilles Vigneault
Nouvelles Editions de l'Arc, 1992



Peu d'entre vous ne connaissent pas ce célèbre chansonnier de Natashquan qui a chanté/enchanté plusieurs générations de canadiens par ses talents de conteur. Plus rares sont ceux qui connaissent ses oeuvres littéraires, notamment ses receuils de chansons et ses receuils de poèmes.

Bois de marée est un heureux mélange de poèmes, contes et courts récits. C'est bondé de petites pensées, de réflexions, de poèmes plus élaborés et d'anecdotes.

La force évocatrice de Vigneault est à son meilleur lorsqu'il cerne la réalité humaine de ses tournées en provinces, des gens rencontrés aux détours de ses tribulations de chansonnier, des chambres d'hôtel à peine réchauffées quelques heures, et des quelques souvenirs d'enfance qu'il partage avec nous.

Vigneault aime les gens. Il aime les personnes, leurs actes quotidiens, leurs pensées qui émergent sous son regard curieux.

Il sent ce qui tient à coeur les hommes et femmes de son entourage, ce qui les lie au monde et à la terre. «Quand les jardins sont semés, on ne se sent plus seul responsable de tout. La terre reprend son tour de garde».

Alain Bessette

L'Etat et les minorités

Sous la direction de Jean Lafontant
Les Editions du blé, Presse universitaire de Saint-Boniface,1993

Cet ouvrage nous présente une collection de textes multidisciplinaires qui examinent le statut des groupes minoritaires du Canada; minorités linguistiques, ethniques et

L'ÉTAT
et les minorités

Sous la direction de
Jean Lafontant

Les Éditions du Blé
Presses universitaires de Saint-Boniface

autochtones. Ces textes décrivent les conditions de leur développement dans une situation complexe où la gestion politique sur une base territoriale est souvent confrontée aux droits des individus.

Ces textes proviennent d'un colloque tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface en novembre 1992, quelques jours après le référendum constitutionnel canadien.

On y retrouve des allocutions sur la philosophie politique des rapports entre l'état et les minorités et une explication néo-marxiste de l'action de l'Etat-providence dans un contexte de restructuration du capital international.

On y examine les options fédératives de l'Etat qui peuvent favoriser tant les majorités homogènes que les minorités dispersées.

On présente les métaphores conventionnelles du système idéologique canadien (fondé sur la famille) ainsi que l'identité canadienne telle que perçue dans la littérature ethnique.

On remet la situation autochtone dans son contexte historique et contemporain pour y souligner la nécessaire voie de «l'autodétermination collective maximale».

Toute une section du livre traite des communautés francophones minoritaires canadiennes dans des perspectives juridiques, historiques, géographiques et sociologiques. On souligne notamment les enjeux contradictoires des francophones majoritaires du Québec et des francophones minoritaires du Canada. Il s'agit d'une oeuvre très intéressante dont le format nous permet de choisir des textes au gré de nos intérêts.

Etant basés sur des allocutions, plusieurs des textes vont droit au coeur du sujet et présentent des conclusions intéressantes.

Alain Bessette

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Rock de rue

Rock Larue
Distribution Slect

Comme le titre de l'album l'indique et comme le nom du chanteur le laisse supposer, c'est un disque plutôt rock'n roll. Dès le premier morceau,



«Watch out!», c'est clair. Cet auteur-compositeur-interprète navigue entre le rock et le blues. «Prends un break pour l'été» est un peu différent, légèrement mystique, sorte d'invitation au voyage ou à tout laisser tomber pour un boutte : «Va au cinéma ou au zoo de Granby / Couche-toé d'un hamac pis fais toé bronzer».

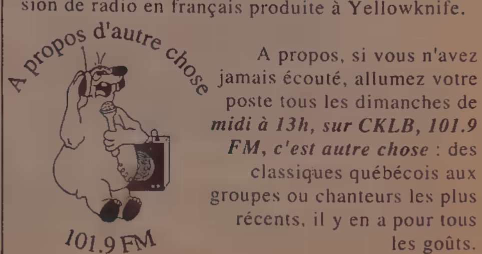
Les textes de Rock Larue sont dans l'ensemble rebelles, critiques, un peu fous. Exemple d'écriture un peu spéciale, ce titre, «Ma blonde est tombée dans le lavabo / J'ai siphonné le lavabo / Pour qu'elle sorte / A l'autre bout de l'égout», sur un air de rythm'n blues. Autre titre sympathique, «Le père Noël», qui lui aussi traverse la récession : «Le père Noël s'est fait pogner par l'impôt / Depuis le temps qu'ils cherchaient». Ou encore «Le rap du 4½», «c'est le rap de l'agent immobilier / Qui fait monter les prix de l'immobilier».

Si ce disque s'arrêtait avant l'avant-dernier morceau, on pourrait facilement le juger excellent sans aucune retenue. Malheureusement, il y a ce titre intitulé «Café des tapettes» dans lequel Rock Larue adopte un ton plus que péjoratif et dégradant pour parler de l'homosexualité masculine. Les paroles sont cosignées avec Sylvie L. Drapeau et en voici un court extrait : «Ils se font griller à poil / Dans les parcs pour enfants».

Dérangeant, Rock Larue, oui, et c'est pour le mieux sur l'ensemble de ce premier disque. Mais il pousse le bouchon un peu loin avec ce morceau, fausse note gratuite et vulgaire. Ça laisse un drôle de goût, mais Dieu que c'est un bon rocker !

Manoeuf

Cette chronique disques et livres a été rendue possible grâce à une subvention du gouvernement du Québec.



Le disque laser a été aimablement prêté par l'équipe d'**A propos d'autre chose**, la seule émission de radio en français produite à Yellowknife.

A propos, si vous n'avez jamais écouté, allumez votre poste tous les dimanches de ***midi à 13h, sur CKLB, 101.9 FM, c'est autre chose*** : des classiques québécois aux groupes ou chanteurs les plus récents, il y en a pour tous les goûts.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

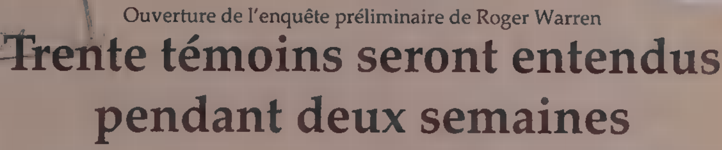
L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 7, vendredi 18 février 1994

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Où descend-il ? Lire en page 8.

Ouverture de l'enquête préliminaire de Roger Warren



Trente témoins seront entendus pendant deux semaines

L'enquête préliminaire de Roger Warren, accusé du meurtre au premier degré des neuf mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant le 18 septembre 1992, a commencé le 14 février à Yellowknife.

Environ 90 personnes, dont la moitié étaient des parents ou des amis des victimes, sont venues assister à l'ouverture de l'enquête. Un important dispositif de sécurité avait été mis en place, mais aucun incident ne s'est produit. Tous les membres du public ont dû passer devant un détecteur de métal, comme dans les aéroports, avant de pénétrer dans l'ancienne Assemblée législative, réquisitionnée pour l'occasion parce qu'elle offrait 300 places assises pour le public. Mais les deux tiers des sièges sont restés vides.

M. Warren, la mine sombre, était assis aux côtés de son avocat, M. Glen Orris, de Colombie-Britannique.

L'accusé n'avait pas de menottes aux poignets et n'a montré aucune agressivité envers les policiers qui l'ont amené dans la salle. Il est resté muet pendant toute la première journée de l'enquête. Il portait une veste bleu marine, des pantalons gris, une chemise blanche et n'avait pas de cravate. Ses cheveux gris étaient peignés en arrière et il avait sur le nez des lunettes à fines montures dorées. Pendant les longues heures de témoignage, il n'a tourné son regard à aucun moment vers sa femme, sa famille ou les amis et parents des victimes. Il mordillait un stylo noir qu'il tenait dans sa main droite, mais il semblait aussi calme que lors de ses précédentes comparutions devant la cour. Il semblait cependant avoir perdu du poids en prison depuis son arrestation en octobre dernier et il avait le teint cireux.

En vertu de la loi canadienne, *L'Aquilon* ne peut pas dévoiler les témoignages entendus au cours de l'enquête. M. Orris a en effet demandé une ordonnance de non-publication et le juge était tenu de lui accorder.

Le procureur de la Couronne, M. Peter Martin, de Calgary, a déclaré que l'enquête durerait deux semaines et que 30 témoins seraient entendus. Les notes et documents amassés par M. Orris et lui-même sont contenus dans 13 livres épais de trois pouces chacun.

Le juge suppléant Pierre Ayotte, de la cour provinciale de l'Alberta, a tenu lundi à souligner l'importance de l'enquête préliminaire et en quoi elle différait du procès.

«Il y a principalement deux raisons qui expliquent l'existence des enquêtes préliminaires. Premièrement, le juge doit déterminer si les

Warren
Suite en page 2

Commentaire

Intolérance d'un bord, ignominie de l'autre

Ottawa - L'Américain moyen, c'est un cliché bien connu, connaît mal la géographie mondiale et s'intéresse peu à ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières. Il lui a fallu une prise d'otages en Iran pour situer ce pays sur la carte du monde et une guerre avec l'Irak pour découvrir que Saddam Hussein n'était pas le successeur de Michael Jordan, mais plutôt un dictateur sanguinaire.

Règle générale, l'Américain moyen ne s'intéresse qu'à ce qui se passe dans son pays. On lui a si souvent répété que le monde entier gravitait autour de Washington, New-York, Los Angeles et Hollywood, qu'il a fini par y croire. Faut-il le blâmer ? Bien sûr que non.

Les Américains sont des êtres charmants. Mais ils sont un peu ignorants et analysent de façon parfois surprenante la situation politique de leur voisin nordique. Je parle ici du Canada. Faut-il les blâmer ? Après tout, ils voient le monde à travers le prisme déformant de leurs médias. Après tout, même le président des Etats-Unis ne peut pas situer Ottawa sur une carte. Non, il ne l'a pas confirmé aux journalistes, mais voulez-vous parier?

Vous vous demandez bien où cette longue introduction va vous mener. Elle va vous mener à un article de la *Presse canadienne*, paru en première page le jeudi 3 février dernier dans le quotidien *Le Droit* d'Ottawa. Sous le titre : «Le Québec intolérant», on y apprend que le département d'Etat américain soutient, dans un rapport annuel sur le respect des droits de la personne, basé sur les événements de l'année 1993 et qu'il a transmis au Congrès, que «les non-francophones au Québec ont continué à faire face à

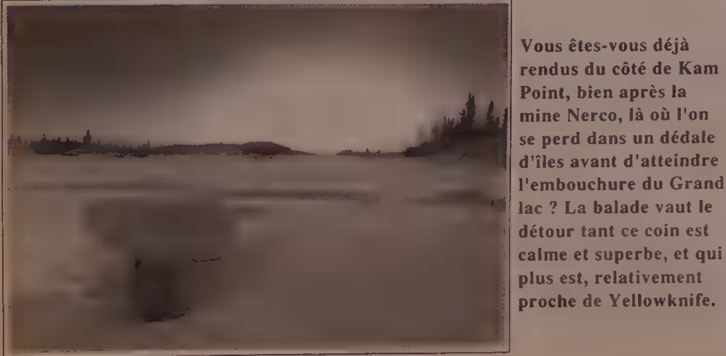
Intolérance
Suite en page 4



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

A l'encan de la garderie Plein Soleil samedi 12 février, [illegible] y avait un concours de la meilleure tarte. Il fallait payer pour goûter. C'est l'une des idées originales retenues cette année pour lever des fonds. La quarantaine de personnes présentes ce soir-là ont apprécié cette formule. Lire également en page 6.

Le ministre des Finances John Pollard a présenté lundi 14 février le budget des T.N.-O pour 1994-95. Il n'y aura pas de nouvelles taxes pour les particuliers. Lire en page 2.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Vous êtes-vous déjà rendus du côté de Kam Point, bien après la mine Nerco, là où l'on se perd dans un dédale d'îles avant d'atteindre l'embouchure du Grand lac ? La balade vaut le détour tant ce coin est calme et superbe, et qui plus est, relativement proche de Yellowknife.



***Barton Fink*, un film époustouflant, est à l'affiche au NACC dimanche 20 février. Lire en page 6.**

L'enquête préliminaire de Roger Warren

Suite de la page 1

preuves sont suffisantes pour justifier un procès. Mon travail ne consiste pas à considérer ce que je pense personnellement d'un témoignage, mais à décider si le témoin en question pourrait être crédible aux yeux des jurés. Deuxièmement, l'enquête permet aux deux parties, c'est-à-dire au procureur et à la défense, de prendre connaissance de toutes les preuves et de pouvoir les examiner plus attentivement. Les deux avocats vont ainsi présenter, pour faciliter l'enquête, des preuves qui pourraient être des sujets de controverse au cours d'un procès».

Ce n'est pas la première fois que le juge Ayotte est chargé d'un dossier judiciaire dans le Nord, puisqu'il était auparavant juge de la cour territoriale de Yellowknife, après avoir été l'un des associés du cabinet d'avocats Ayotte-Cooper (qui est devenu le cabinet Cooper, Peach et Gullberg). Cette enquête préliminaire met en scène deux avocats célèbres dans leur profession, mais dont la manière de travailler est bien différente. Tous deux savent exactement ce qu'ils attendent de chaque témoin, ce qui n'entraîne aucune perte de temps.

M. Martin parle d'un ton convaincant mais sans élever la voix. Il pose des questions très précises et s'excuse s'il lui arrive d'interrompre un témoin. M. Orris travaille quant à lui en collaboration avec une autre avocate de son cabinet, Mme Gillian Boothroyd. Il pose des questions en marchant de long en large derrière le pupitre, sa main gauche dans sa poche et sa main droite gesticulant dans l'air. Sa manière de travailler est moins formelle que celle de M. Martin, mais ses questions sont toutes aussi précises. L'enquête préliminaire se poursuivra la semaine prochaine et ce jusqu'au 25 février.

Karen Lajoie

Présentation du budget 1994-95 par le ministre des Finances

John Pollard prône le contrôle des dépenses

Les habitants des T.N.-O. ne verront augmenter ni leurs impôts ni leurs taxes cette année. Aucune nouvelle taxe ne sera créée et celles touchant les carburants et les boissons alcoolisées resteront les mêmes. Le taux d'imposition des petites entreprises ne connaîtra lui non plus aucune augmentation. En revanche, les grosses compagnies privées dont le revenu est supérieur à 200 000 dollars vont voir leur taux d'imposition augmenter de 2%.

Par ailleurs, tous les ministères, à l'exception de l'Exécutif, de la Sécurité et des Services publics, des Transports, de l'Education, de la Culture et de l'Emploi, verront leur budget réduit et les députés ne recevront aucune augmentation de salaire au cours de l'année fiscale 1994-95, une décision qu'ils ont accueillie par des applaudissements lorsqu'elle a été annoncée.

Telles sont les grandes lignes du budget que le ministre des Finances, John Pollard, a déposé le 14 février devant l'Assemblée législative.

Selon M. Pollard, le gouvernement a équilibré le budget principalement en contrôlant les dépenses.

«Le gouvernement doit être plus efficace, plus productif et plus attentif aux besoins de la population des T.N.-O. Nous pouvons éviter des réductions massives de services en en proposant de meilleurs et de plus efficaces à un coût moindre».

Pour réaliser cet objectif, M. Pollard prévoit d'examiner de près le fonctionnement de tous les ministères. Il a déjà noté certains problèmes qu'il souhaiterait régler.

«Le gouvernement est conscient du besoin de repenser les avantages sociaux. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre système lorsque certains employés reçoivent jusqu'à 30 000 dollars d'allocation de voyage pour leurs congés annuels. Nous devons aussi examiner s'il est bien justifié d'offrir une indemnité de départ aux employés qui donnent leur démission après seulement quelques années de service et de payer leur déménagement des Territoires».

Dans son discours sur le budget de l'an dernier, M. Pollard avait prévu un déficit de 26 millions de dollars pour l'exercice 92-93 et l'équilibre budgétaire pour 93-94. Mais la réalité s'est révélée toute autre puisque le 14 février, le ministre a annoncé un petit excédent pour 92-93 et un déficit de 23 millions de dollars pour 93-94.

«Des événements imprévus ont entraîné un déficit plus élevé que celui que nous avions annoncé. Les interventions qui ont dû être effectuées pour maîtriser les gros feux de forêt de l'été dernier nous ont coûté quelque 10 millions de dollars et la lutte contre l'épidémie d'anthrax qui a touché la population des bisons de bois nous a coûté plus d'un million de dollars. De plus, les restrictions budgétaires du gouvernement fédéral nous ont obligés à dépenser presque 10 millions de dollars pour garantir que les besoins minimaux en matière de logement social des citoyens des Territoires soient satisfaits».

Le GTNO, qui avait enregistré un excédent budgétaire de 75 millions de dollars en 1989, a dépensé 60% de ce montant en l'espace de cinq ans.

M. Pollard prévoit qu'il restera encore 31 millions de dollars de cet excédent fin 1995. Le problème, c'est que les recettes couvrent souvent à peine les dépenses. Dans les estimations pour 1994-95, le ministre prévoit que les recettes s'élèveront à 1,201 milliard et les dépenses à 1,2 milliard, ce qui produirait un excédent de seulement 261 000 dollars.

Les trois quarts de l'argent que le GTNO dépense chaque année vient du gouvernement fédéral, qui devrait lui accorder l'an prochain 877,65 millions de dollars. Les taxes sur les salaires des habitants des Territoires devraient rapporter 11,7 millions de dollars au gouvernement.

Selon M. Pollard, l'avenir des Territoires va de pair avec son autonomie.

«De jour en jour, il apparaît de plus en plus clairement que les Territoires ne peuvent pas compter sur le fédéral pour répondre à leurs besoins et pour défendre leurs intérêts. Nous devrions être plus autonomes et dépendre moins d'Ottawa. Cela n'est réalisable que si tous les habitants des T.N.-O. travaillent ensemble pour réaliser des objectifs précis. Les groupes autochtones et leurs membres, les entreprises, les industries, le gouvernement et les citoyens doivent tous se lier et s'organiser pour négocier avec le fédéral d'une seule voix. C'est ainsi que les citoyens du Nord pourront réaliser leur avenir comme ils l'auront choisi».

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Les taxes sur les cigarettes trop élevées dans les T.N.-O. ?

Kenn Harper, propriétaire d'Arctic Ventures à Iqaluit, a écrit au ministre des Finances John Pollard le 10 février pour lui demander de réduire les taxes sur les cigarettes dans les T.N.-O. Après les réductions de taxes annoncées par le gouvernement fédéral le 9 février, M. Harper craint que ses clients s'approvisionnent désormais au Québec, même si cela est illégal, car cela représenterait pour eux une économie de plus de 26 dollars par cartouche.

En effet, une cartouche coûte maintenant 24,50 dollars au Québec et 51 dollars dans le magasin de M. Harper. Selon le commerçant, le GTNO devrait prendre des mesures pour s'assurer que les citoyens des Territoires n'enfreignent pas la loi en commandant leurs cigarettes au Québec.

Or, dans son discours du 14 février sur le budget, M. Pollard a affirmé qu'il ne pouvait pas se permettre de perdre les deux millions de dollars rapportés chaque année par les taxes territoriales sur les cigarettes. Par ailleurs, le ministre craint qu'une réduction du prix des cigarettes incite les citoyens à fumer plus. Il étudie actuellement le dossier pour évaluer les répercussions que pourrait avoir une telle mesure sur les recettes du GTNO et sur la santé des Ténois.

Augmentation de salaire pour les conseillers en désintoxication

Les travailleurs sociaux s'occupant de désintoxication dans les communautés verront leur salaire augmenter de 2500 dollars cette année, a annoncé le 9 février Mme Rebecca Mike, ministre des Services sociaux, après des mois de controverse à l'Assemblée législative. Mme Mike a annoncé également que l'augmentation des salaires aurait un effet rétroactif à compter du 1er avril 1993 et que les conseillers recevront par ailleurs cette année une prime de logement, calculée en fonction de la communauté où ils travaillent.

Les députés s'étaient déclarés choqués l'an dernier lorsqu'ils avaient découvert que les éboueurs avaient des salaires plus élevés que les conseillers en désintoxication. M. Dennis Patterson, député d'Iqaluit, avait raconté par ailleurs que le conseil administratif du centre de désintoxication de Baffin avait eu beaucoup de mal à recruter des conseillers car le salaire proposé était peu élevé, les avantages peu nombreux et le logement n'était pas compris dans le contrat, alors que le marché est saturé et que les loyers sont prohibitifs.

Selon M. Patterson, malgré les mesures annoncées par Mme Mike, le problème du logement n'a pas encore été réglé et représente un défi important pour le gouvernement.

La GRC de Yellowknife lance un appel public pour identifier un crâne

La GRC de Yellowknife a lancé un appel public le 10 février pour identifier un crâne humain trouvé en juillet 1986 à la mine Giant.

Le crâne avait été découvert par des employés de la mine sur leur lieu de travail, mais la GRC n'a toujours pas réussi à l'identifier.

Selon le sergent Wiley Grimm, l'enquête a déterminé que l'homme avait entre 25 et 35 ans au moment de sa mort. Le travail des enquêteurs a été freiné par le fait que le crâne était édenté.

Quiconque pense avoir des éléments pouvant faire avancer l'enquête est prié de se présenter au siège de la GRC. Un portrait-robot de l'homme avant sa mort a été dressé et des reproductions seront mises à la disposition du public.

Karen Lajoie



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La FFT organisait des portes ouvertes dans ses nouveaux locaux de l'édifice Precambrian samedi 12 février. Pour l'occasion, le centre septentrional Prince de Galles a prêté une exposition de photos noir et blanc du Nord. De superbes clichés que vous pouvez encore découvrir jusqu'au 20 mai.

Un programme éducatif proposé par l'Institut des sciences

Des scientifiques à l'école

Denise Burlingame enseigne la science avec des moyens amusants et intéressants..

Mme Burlingame est coordinatrice de l'éducation et de l'information à l'Institut des sciences. Son travail consiste à trouver des moyens amusants et intéressants pour enseigner les sciences aux jeunes, afin qu'ils poursuivent des études dans ce domaine. «L'idée est simple. C'est d'encourager les enfants à rester à l'école, à s'intéresser aux sciences et aux mathématiques et à envisager une carrière dans ces domaines, explique Mme Burlingame. Les enseignants me téléphonent pour que je fasse venir dans leur classe un scientifique ou un technicien qui explique son travail d'une manière pratique».

Le programme dont s'occupe Mme Burlingame fait partie d'un autre programme plus vaste qui a été créé en 1992. Plus de 200 personnes vivant dans le Nord, dont plusieurs parlent le français, se sont proposées comme bénévoles auprès de Mme Burlingame pour rencontrer des jeunes et faire des exposés. Parmi ces gens qui ont offert leurs services, se trouve même pour la première fois un médecin inuit, le docteur Noah Carpenter.

L'an dernier, l'Institut des sciences avait contribué à la venue à Yellowknife du docteur Roberta Bondar, la première femme à devenir astronaute au Canada. Avec un budget annuel de seulement 35 000 dollars, le programme compte sur le bon vouloir des participants. «Nous avons un budget pour voyager dans les communautés éloignées, mais nous essayons de profiter le plus possible de l'expérience de scientifiques travaillant dans le coin. Nous avons besoin d'enseignants intéressés à recevoir quelqu'un dans leur classe. Il leur suffit de nous appeler et nous ferons de notre mieux pour leur trouver un intervenant travaillant dans le domaine demandé».

Si les scientifiques sont si nombreux à offrir leurs services, c'est «parce que le Canada ne compte pas assez de scientifiques parmi ses habitants, explique Mme Burlingame, et même si notre pays est à l'avant-garde sur le plan technologique, il faut stimuler ceux qui seront peut-être les grands savants de la prochaine génération».

Karen Lajoie

Nouveaux services spécialisés

Les arts et la culture ne seront pas accessibles à tous les francophones hors Québec

Ottawa - Chapiteau, Festival, Télé-Variétés, Réseau des arts et Arts et divertissement : toutes ces demandes de licences qui seront examinées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à compter du 14 février ont au moins deux choses en commun : tous ces projets ont pour but de rendre accessible la culture à un vaste public francophone, mais aucun ne sera accessible à tous les francophones vivant à l'extérieur du Québec.

C'est que tous ces projets reposent sur la bonne volonté des câblodistributeurs, qui auront l'entière liberté d'acheter ou non les nouveaux services canadiens de programmation spécialisée qui seront autorisés par le CRTC.

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a déjà fait savoir par écrit au CRTC qu'elle appuyait tous ces projets, sauf Arts et divertissement du groupe Premier Choix : TVEC. Tous ces projets, sauf un, contribuent, dit-elle, au développement et à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire. Tous, sauf un, sont perçus par la Fédération comme un moyen original d'assurer l'accès aux produits culturels francophones partout au pays. Tous, sauf un, favorisent l'ouverture de nouveaux marchés pour les producteurs indépendants. Mais tous, sans exception, seront facultatifs.

Si la FCCF accorde son soutien à quatre projets à saveur culturelle, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ont tous la même valeur aux yeux de ses dirigeants. En fait, la Fédération a un léger penchant pour le Réseau des arts, un projet du Centre national des arts (CNA) d'Ottawa.

La programmation proposée pour le Réseau des arts est celle qui répondrait le mieux aux besoins de la communauté francophone, estime le directeur général de la Fédération, M. Sylvio Boudreau. Le projet du CNA propose une programmation variée, touchant l'ensemble des arts. Le Réseau des arts ferait une bonne place aux productions indépendantes, ce qui laisse entrevoir la possibilité pour les communautés francophones de contribuer à la production d'émissions.

A titre de comparaison, le projet Festival, dans lequel Radio-Canada est partenaire, serait uniquement consacré aux représentations artistiques, ce qu'on appelle les arts de la scène, c'est-à-dire la danse, la musique et le théâtre. Le contenu musical de Festival se limiterait au jazz, aux opéras et aux concerts de musique classique.

Tout comme avec son projet de Réseau de l'information (RDI) (rejeté par la Fédération culturelle) Radio-Canada n'arrive pas à obtenir l'appui total et inconditionnel des principaux organismes francophones de l'extérieur du Québec. Radio-Canada et ses partenaires (dont le ministère du Patrimoine canadien qui injectera quatre millions sous forme de prêts sans intérêt si Festival obtient la licence) répondent tellement peu aux attentes du milieu culturel francophone de l'extérieur du Québec, qu'on estime à la Fédération que le projet Télé-Variétés de Cogeco est supérieur au projet Festival au chapitre de la programmation.

Ce qui rend le projet Cogeco moins attrayant, c'est qu'il ne s'adresse qu'aux francophones et que les chances de distribution dans les provinces anglophones sont donc très minces.

Dans le cas de Festival et du Réseau des arts, il s'agit d'un service national et bilingue. Festival, par exemple, proposera la même programmation sur les deux chaînes. Afin d'accroître les chances des francophones d'obtenir le signal par câblodistribution, il faudrait que le CRTC exige que les chaînes francophone et anglophone de Festival (ou du Réseau des arts) soient offertes ensemble aux câblodistributeurs et à un seul et même prix.

Chez les promoteurs du projet Festival, on affirme vouloir rendre accessibles les arts et la culture à l'ensemble des citoyens canadiens. Selon le directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, Robert Spickler, qui est l'un des membres du conseil d'administration de Festival, il y a place dans la programmation pour des productions francophones de l'extérieur du Québec.

Il n'est pas question, assure-t-il, que la programmation se limite à ce qui se fait à Montréal ou à Toronto. Mais pour avoir une quelconque influence sur la programmation, explique M. Spickler, les organismes artistiques et les artistes devront être membres de la corporation, s'ils veulent avoir le pouvoir de nommer des membres au conseil d'administration.

Car c'est le conseil d'administration qui fixera les politiques générales de la programmation de Festival.

APF

Connaissez-vous le guide des ressources culturelles des T.N.-O. et du Canada produit par la FFT ?

Vous pouvez vous le procurer aux bureaux de la Fédération (édifice Precambrian). Ce guide comprend le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne ou de l'organisme impliqué dans les arts ainsi que les festivals et les activités annuelles dans les T.N.-O. et ailleurs.

ÉDITORIAL

On se quitte pour mieux se retrouver

Le 13 février dernier, les membres du conseil d'administration de la Fédération franco-ténoise ont élu par acclamation Daniel Cuerrier à la présidence de la fédération. L'élection de M. Cuerrier, un résident d'Iqaluit, met fin à l'intérim que la vice-présidente de la F.F.T., Mme Julie Bernier de Hay River, assumait fort obligeamment depuis le départ à la mi-novembre de la précédente présidente, Mme Diane Mahoney. Le passage de la présidence à Iqaluit permet de revenir à une pratique que la Fédération instaura, il y ■ quelques années. Cette pratique, à l'instar des pratiques d'autres organisations territoriales, vise à assurer que les gens de l'Arctique de l'est et les gens de l'Arctique de l'ouest se partagent à tour de rôle la responsabilité du leadership de la F.F.T..

Il y a fort à parier que le nouveau président de la Fédération aura sous peu à démontrer ses qualités de leader. Les discussions de la fin de semaine lors du conseil d'administration de la F.F.T. ont fait ressortir quelques points dont il devrait se préoccuper. L'une des associations membres de la fédération, l'Association de Yellowknife, semble s'interroger sérieusement sur les mandats respectifs des organisations locales et du regroupement territorial. Malgré ses inquiétudes (ou en raison de celles-ci), la délégation de cette association n'a pas participé à la deuxième journée de la réunion du conseil d'administration. Dans un lieu comme les Territoires du Nord-Ouest, il est crucial pour une communauté comme la nôtre que tous ses représentants s'assoient autour de la même table, se parlent, s'écoutent et s'entendent (dans tous les sens du mot). Avoir le dernier mot dans un débat ou encore se tenir à l'écart, voilà autant de stratégies qui à long terme n'aboutissent pas forcément à des résultats souhaitables.

La rencontre de la fin de semaine a également fait (encore une fois) la démonstration du dynamisme de la communauté francophone d'Iqaluit. Sa délégation est arrivée au conseil d'administration de la F.F.T. bien préparée, ayant déjà procédé à un exercice de concertation avec ses diverses composantes et s'étant acquittée des mandats confiés aux associations lors du conseil d'administration de novembre dernier. Forte de son efficacité, la délégation d'Iqaluit semblait parfois surprise que d' autres membres de la Fédération ne fonctionnent pas ainsi.

Dans un regroupement de type fédératif, il importe de tenir compte et de respecter les caractéristiques de chaque communauté et son rythme propre de développement. Les réalisations de chaque communauté témoignent du fait que la diversité porte fruit. Dans son discours de mise en candidature, M. Cuerrier révélait son intention d'effectuer à Yellowknife des séjours de travail de deux à six semaines, pour la F.F.T., afin de mieux assumer son rôle. De cette façon et par toute autre méthode appropriée, souhaitons que la présidence et l'ensemble du bureau de direction de la Fédération travaillent dans un esprit de coopération et, si nécessaire, de réconciliation.

Agnès Billa

L'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Intolérance et ignominie

Suite de la page 1

des difficultés en 1993». Les «difficultés» soulevées dans ce rapport, toujours selon cet article de la *Presse canadienne*, portent essentiellement sur la langue d'affichage et l'obligation pour les immigrants de faire éduquer leurs enfants en français.

Alors, où étaient donc nos valeureux représentants canadiens lorsque les provinces anglophones ont systématiquement bafoué les droits de la minorité francophone en éducation? La Charte canadienne des droits et libertés, qui reconnaît le droit de la minorité francophone à gérer et à contrôler ses écoles, date de 1982.

Il a fallu un jugement de la Cour suprême, en mars 1990, pour que le gouvernement de l'Alberta se décide enfin à adopter une loi donnant le droit aux francophones de gérer et de contrôler leurs écoles. La loi a été adoptée en troisième lecture le 10 novembre 1993...trois ans, sept mois et 26 jours après le dépôt du jugement!

Il faut dire que la Cour suprême était revenue à la charge le 4 mars 1993 dans un autre jugement, cette fois contre le Manitoba. Les juges blâmaient le Manitoba pour avoir négligé de remplir ses obligations envers les parents franco-manitobains et demandaient au gouvernement manitobain de mettre en place «sans retard» un conseil scolaire de langue française autonome, de façon à permettre aux Franco-Manitobains de gérer et de contrôler leurs écoles. La province a finalement compris le message et modifié sa loi scolaire.

Si la gestion scolaire est devenue une réalité nationale en 1993, c'est parce que le gouvernement fédéral a débloqué 112 millions de dollars au mois de mai pour permettre la mise en oeuvre de la gestion scolaire. Disons les choses clairement : Ottawa a acheté la gestion scolaire, à défaut de pouvoir l'imposer aux provinces.

Mais il faut plus que de l'argent pour faire bouger des provinces qui n'ont jamais envisagé un seul instant, avant de se le faire dire deux fois par la Cour suprême, qu'elles avaient l'obligation légale de donner à des parents francophones le droit de gérer et de contrôler leurs écoles.

A Terre-Neuve et en Colombie-Britannique, les francophones attendent toujours que leur gouvernement se conforme à la loi.

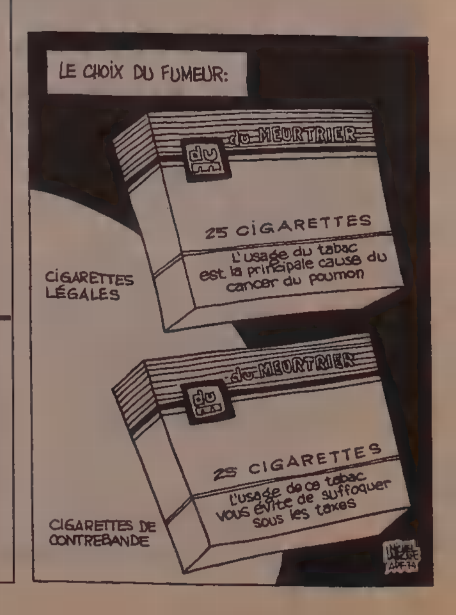
En Ontario, où il n'existe que trois commissions scolaires francophones, le gouvernement Rae a refilé la patate chaude à une Commission royale sur l'éducation, qui a le mandat de revoir de fond en comble tout le système d'éducation de la province.

En Nouvelle-Ecosse, les parents ont une loi scolaire conforme à la Charte, mais il a fallu attendre un an après l'adoption de la loi avant que le gouvernement ne se décide à faire des consultations publiques sur la façon d'enclencher le processus de mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les parents francophones viennent d'obtenir une gestion scolaire partielle, mais le gouvernement territorial n'a pas l'intention d'apporter des changements à sa loi scolaire avant...1995.

Si le Québec est intolérant envers «les non-francophones» parce qu'il force les immigrants à s'éduquer en français, alors le Canada anglais est tout simplement ignoble envers la minorité francophone en l'empêchant d'éduquer ses enfants en français, malgré un droit inscrit dans la Charte des droits et libertés.

Yves Lusignan, APF



Modification à terme du programme d'assurance-chômage

Le gouvernement veut revoir de fond en comble la sécurité sociale

Ottawa - Le gouvernement fédéral se lance dans une vaste réforme du système de sécurité sociale qui, à terme, devrait profondément modifier le programme d'assurance-chômage et faire économiser quelques dollars au gouvernement.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, a donné le coup d'envoi de cette vaste réforme en demandant aux Canadiens de «renoncer aux vieilles idées» et de «mettre de côté leurs intérêts personnels» pour réfléchir à l'avenir.

«Ces programmes n'ont pas évolué au même rythme que le contexte économique et social et nous devons maintenant prendre un nouveau départ», a déclaré en Chambre le ministre.

Le gouvernement veut «restructurer» les programmes existants avec, en tête, l'objectif de créer davantage d'emplois. Le régime d'assurance-chômage, les programmes de formation et d'emploi, les régimes d'aide sociale et de sécurité du revenu, l'aide à l'éducation et à l'apprentissage, les pratiques et règles régissant le travail, les taxes et cotisations qui ont des incidences sur la création d'emplois, la gestion de programmes et les mécanismes de prestation de services sont sur la table.

Selon le ministre Axworthy, il faut changer la façon d'investir dans les gens de façon «à créer de l'espoir et mettre fin à la dépendance».

Le gouvernement a l'intention, dans un premier temps, d'écouter les Canadiens lors d'une consultation qu'entreprendra jusqu'en avril le nouveau Comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre des communes. Le milieu des affaires, les syndicats, les personnes handicapées, les femmes, les organismes autochtones, les groupes sociaux et communautaires seront invités à donner leur point de vue sur la question.

Dans un deuxième temps, le gouvernement présentera un Plan d'action qui sera débattu en public. Enfin, il déposera un projet de loi au Parlement cet automne ou au début de l'année 1995. Il faudra environ deux ans avant que la réforme voit le jour. «C'est un plan ambitieux qu'il nous faudra réaliser en peu de temps», a reconnu le ministre. Mais, selon lui, cette réforme doit être faite. Mieux, il affirme que les Canadiens veulent que le gouvernement aille de l'avant.

Le gouvernement tient à restructurer le Programme d'assurance-chômage et le Régime d'assistance publique du Canada dans le but de créer une nouvelle forme d'assurance-emploi. Le gouvernement voit grand avec sa réforme. Il veut s'attaquer au décrochage scolaire, à l'analphabétisme, aux pénuries de main-d'oeuvre, à la pauvreté chez les enfants, aux chevauchements des programmes, il veut améliorer l'aide à l'apprentissage et à la formation, pour ne nommer que quelques objectifs.

Pour le Bloc québécois, qui forme l'opposition officielle, cette réforme n'est qu'un prétexte pour économiser de l'argent sur le dos des Canadiens. Le ministre n'a pas caché que le gouvernement voulait faire des économies, mais il a insisté pour dire que cela n'était pas l'objectif premier.

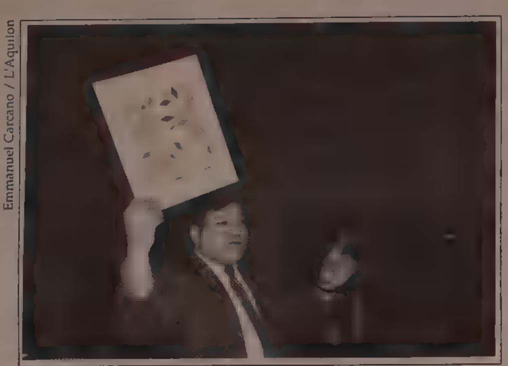
Le gouvernement a versé 19,3 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage à 3,7 millions de Canadiens en 1992. Les cotisations des employés et des employeurs à l'assurance-chômage ont totalisé 17,5 milliards. En moyenne, 1,4 million de Canadiens recevaient chaque mois des prestations d'assurance-chômage en 1992.

APF

Encan de la garderie Plein Soleil


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La Reine des Croustilles et ses chocolats aphrodisiaques.


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le député Tony Whitford s'est avéré être un redoutable «commissaire priseur».

La deuxième édition de l'encan annuel de la garderie Plein Soleil a connu un franc succès cette année au Racquet Club à Yellowknife.

Samedi 12 février, 45 francophones ont pris part à l'événement. Un système ingénieux de monnaie «Soleil» permettait à quiconque de participer aux diverses activités.

La table du Black Jack a été littéralement prise d'assaut, les encans des dessins d'enfants ont atteint des sommes impressionnantes (maximum de 155 $), la diseuse de bonne aventure a été occupée toute la soirée, les chocolats aphrodisiaques se sont tous vendus. Bref, au total, la garderie a récolté environ 1000 $ de profit net, soit au-delà des objectifs que s'étaient fixés les organisateurs.

La Société cinématographique de Yellowknife présente au NACC le 20 février à 19h30

Barton Fink (1991)



Interprété par John Turturro, qui a reçu pour ce rôle le prix du meilleur acteur à Cannes en 1991, Barton Fink est un jeune écrivain intellectuel, un peu idéaliste, qui travaille dans le milieu du théâtre new-yorkais des années 40 et rêve de se lancer dans le cinéma.

Pour réaliser ce rêve, il s'en va à Los Angeles où il loue une chambre dans un hôtel étrange. Là, il essaie d'écrire des films, mais sans succès, car ses rêves tournent au cauchemar et il sombre petit à petit dans la démence.

John Goodman interprète le rôle du voisin de Barton, un vendeur d'assurances, qu'il soupçonne d'être un meurtrier et qui sera, pour beaucoup dans sa descente en enfer.

Au cours d'une entrevue, Joel Coen, réalisateur et co-scénariste du film, avait parlé de Barton Fink comme d'un personnage «intellectuel, un peu étrange, mais passionné. Il peut parfois être horrible, mais il n'est pas foncièrement mauvais».

Au fur et à mesure que le pauvre Barton sombre dans la folie, le film, reflétant les idées embrouillées du personnage, devient de plus en plus surréaliste.

Ce parallélisme entre les sentiments et les pensées du personnage principal d'une part, la manière de filmer d'autre part, peut être considéré comme la griffe, la marque distinctive des Coen.

Les deux frères écrivent ensemble le scénario de leurs films, Joel se charge de la réalisation et Ethan de la production. Ils nous ont offert quelques-uns des meilleurs films des années 80 en Amérique du nord : *Blood Simple, Miller's Crossing, Raising Arizona.*

On retrouve dans chacune de ces oeuvres, que ce soit une comédie ou un film policier, cette manière de nous montrer, par le biais de la caméra, ce qui est en train d'arriver dans la tête du personnage principal.

Les frères Coen, qui comptent parmi les meilleurs jeunes cinéastes, nous proposent non seulement une histoire, mais aussi nous font vivre les expériences de leurs personnages.

Barton Fink est leur film le plus récent et peut être considéré comme le plus ambitieux.

Karen Lajoie (présidente de la Société cinématographique de Yellowknife).

L'aquilon

Dates de tombée pour la publicité

Annonces à monter :Lundi à 17 heures
Annonces déjà montées :Mardi à 17 heures

Merci de votre collaboration!

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD



Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	Ministère des Transports Gouvernement des T.N.-O.
Projet :	Lac Prosperous, T.N.-O.
Objectif :	Construction d'un quai pour la mise à l'eau des embarcations

Pour plus d'informations, contactez d'ici le 4 mars 1994
Pam LeMouel au 920-8191.

Government of the Northwest Territories

Interprète-facilitateur de langue française (occasionnel)

pour les services de santé de la région du Mackenzie Yellowknife/Hay River, T.N.-O.

Les services de santé de la région du Mackenzie ont besoin d'une personne qui puisse interpréter en français à Yellowknife et à Hay River. Cette personne travaillera sur appels.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae à :

Conseil régional de santé du Mackenzie
Case postale 520
Yellowknife, NT X1A 2N4

ou, si vous désirez avoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Ross Thomas à (403) 920-6598.

L'employeur préconise un programme d'action positive. Il est interdit de fumer au travail.

- *Equivalencies will be considered*
- *Smoke-Free Work Environment*
- *Affirmative Action Employer – Candidates must clearly identify their eligibility in order to receive priority consideration under the Affirmative Action Policy.*



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de sécurité

Services de sécurité sur le site de l'édifice de l'Assemblée législative pour une période de trois (3) ans – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1 au plus tard à :

15 h, heure locale, le 4 mars 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 14 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel :	Donel Gagnon, agente aux contrats Gouvernement des T.N-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Martin Vickers Sergent d'armes Assemblée législative Téléphone : (403) 669-2216 Télécopieur : (403) 920-4735

Confiez-nous vos annonces publicitaires de A à Z :

rédaction, traduction, graphisme et maquette

Pour nos tarifs à la ligne agate et le coût des services de rédaction, traduction, graphisme et maquette,

appelez le 873-6603





Bureau de la commissaire aux langues

APPEL D'OFFRES

Services d'un conseiller juridique

Le Bureau de la commissaire aux langues, mis sur pied par l'Assemblée législative, opère de façon autonome. L'un des buts de ce Bureau est de surveiller les ministères et les organismes gouvernementaux pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et que les services sont offerts.

C'est pour cette raison que la commissaire aux langues a besoin, de temps à autre, d'opinions juridiques indépendantes concernant la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest et d'autres questions juridiques connexes. En cas d'actions en justice contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour des questions concernant les langues, la commissaire aux langues peut avoir besoin d'être représentée par un conseiller juridique.

Il est obligatoire de faire partie du Barreau des Territoires du Nord-Ouest. Nous ferons appel aux services selon les besoins, à partir du 1er avril 1994. Les soumissions devront comprendre les renseignements suivants :

- les honoraires pour les services (à l'heure, à la journée);
- les frais connexes;
- l'expérience individuelle ou dans un cabinet relativement aux questions des langues et des lois;
- la connaissance des communautés, des langues et des cultures des T.N.-O.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau de la commissaire aux langues, 4e étage de l'édifice Cunningham, C.P.1320, Yellowknife, NT X1A 2L9 avant:

16 H, HEURE LOCALE, LE 4 MARS 1994

Nous ne sommes pas tenus d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignement: téléphone (403) 873-7034, 1-800-661-0889, ou télécopieur (403) 873-0357.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Conception et construction d'un garage d'entretien à deux baies

Conception et construction d'un garage d'entretien à deux baies, d'environ 200 m². La construction doit être effectuée à Clyde River, T.N.-O., à 740 km à vol d'oiseau au nord d'Iqaluit et à 2 153 km à vol d'oiseau au nord-est de Yellowknife. – Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux public et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou à l'agent aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Service de sacs 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 h, heure locale, le 18 mars 1994 (Iqaluit)
14 h, heure locale, le 18 mars 1994 (Yellowknife).

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution sera demandée sur attribution du contrat.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel :	Teresa Chandler, agente aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	Malli Aulakh Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150

CRTC **Audience publique** Canada

Avis d'audience publique CRTC 1994-2. Une audience publique se tiendra le 21 avril 1994, à compter de 9h, au Centre des Conférences, Phase IV, 140, Promenade du Portage, Hull (Qué.), afin que le Conseil procède à l'audition et à un nouvel examen des questions exposées dan le Décret en conseil C.P. 1993-1799. **Nouvel examen des décisions CRTC 93-235 et CRTC 93-236. Demandes de la Shaw Cablesystems Ltd., au nom de la DMX Canada Ltd., (920394400) et de la Cogeco Radio-Télévision Inc. (920985900) proposant de nouvelles entreprises de programmation sonore payante. EXAMEN DES DEMANDES** : Cogeco Radio-Télévision Inc., 5 Place Ville-Marie, Pièce 1450, Montréal (Qué.) H3B 2G2; Shaw Cablesystems Ltd., 7627-50th Street, Edmonton (Alb.) T6B 2W9. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée aux requérantes le ou avant le 11 mars 1994. BESOINS INDIVIDUELS SPECIFIQUES : Les intervenants qui désirent présenter oralement leurs commentaires de même que ceux qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de l'audience. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111.

Conseil de [redacted] radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

CANADIAN AIRLINES INTERNATIONAL LTD/LIGNES AERIENNES CANADIEN INTERNATIONAL LTEE EXERCANT SON ACTIVITE SOUS LE NOM COMMERCIAL DE CANADIAN AIRLINES INTERNATIONAL OR CANADI*N/LIGNES AERIENNES INTERNATIONAL OU CANADI*N

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AERIEN

N° 94006 au rôle
Dossier n° M4205/C14-1-44018

Aux termes de la licence n° 883173, Canadian Airlines International Ltd./Lignes aériennes Canadien Internaional Ltée exerçant son activité sous le nom commercial de Canadian Airlines International or Canadi*n/Lignes Aériennes Canadien International ou Canadi*n est autorisée à exploiter un service extérieur régulier (classe 1) pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Vancouver, Victoria, Kitimat, Prince Rupert, Terrace, Prince George, Fort St. John, Sandspit, Kelowna/ Vernon et Smithers (Colombie-Britannique); Edmonton, Calgary et Fort McMurray (Alberta); Réginaet Saskatoon (Saskatchewan); Winnipeg, The Pas, Flin Flon, Churchill, Thompson et Gillam (Manitoba); Toronto, Ottawa et Thunder Bay (Ontario); Montréal, Val-d'Or, Québec, Kuujjuarapik (Poste-de-la-Baleine), Kuujuaq (Fort Chimo) et la Grande (Québec); Halifax (Nouvelle-Ecosse); St. John's, Deer Lake, Wabush et Goose Bay (Terre-Neuve); Withehorse (Territoire du Yukon); Yellowknife, Hay River, Fort Smith, Norman Wells, Inuvik, Cambridge Bay, Resolute, Iqalui (Frobisher Bay), Hall Beach, Nanisivik et Rankin Inlet (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes F, G et H.

La condition n° 2 stipule que :

Dans son exploitation du groupe F, en vertu de la présente licence, la licenciée est autorisée à exercer ses activités sous le nom commercial de Canadian North.

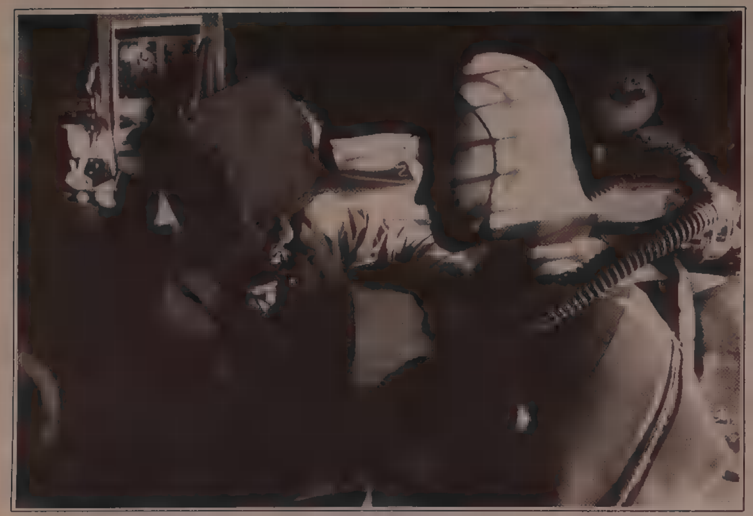
La licenciée demande maintenant l'autorisation de desservir le point Coppermine, (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe F aux termes de ladite licence.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 21 mars 1994. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271.

SUIVEZ LA CORDE

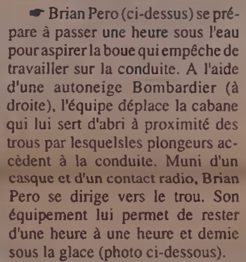




☛ Les plongeurs d'Arctic Divers Ltd. et la Ville de Yellowknife ont signé un contrat pour vérifier l'état de la conduite d'eau qui alimente la ville. Longue d'environ huit kilomètres, celle-ci achemine l'eau depuis la rivière Yellowknife jusqu'au réservoir de la ville en traversant la baie. La conduite a été posée en 1968 et certaines parties ont besoin d'être réparées, notamment les valves qui avaient permis lors de l'installation du tuyau, de le faire couler en le vidant de son air.

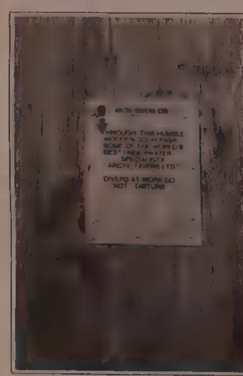






☛ Brian Pero (ci-dessus) se prépare à passer une heure sous l'eau pour aspirer la boue qui empêche de travailler sur la conduite. A l'aide d'une autoneige Bombardier (à droite), l'équipe déplace la cabane qui lui sert d'abri à proximité des trous par lesquelsles plongeurs accèdent à la conduite. Muni d'un casque et d'un contact radio, Brian Pero se dirige vers le trou. Son équipement lui permet de rester d'une heure à une heure et demie sous la glace (photo ci-dessous).

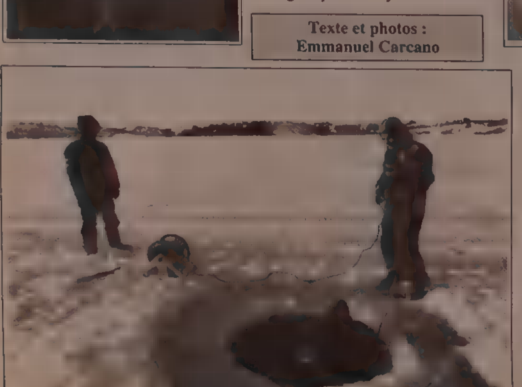




☛ Le travail des plongeurs consiste en plusieurs étapes :
- repérer la conduite et les valves sous la glace
- évaluer les réparations nécessaires
- dégager la boue qui entoure la conduite en l'aspirant jusqu'à la surface
- effectuer les réparations et notamment souder sous l'eau, placer des colliers.

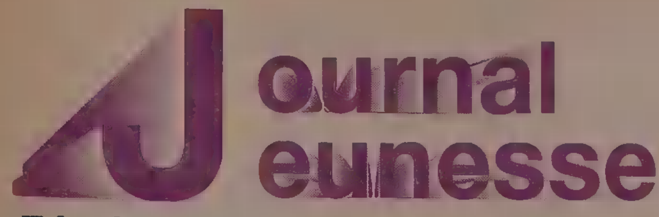
Chaque plongeur est plutôt spécialisé dans un domaine : Doug Rewega a une formation en matière de détection ultrasonique, Georges Piper s'occupe davantage de la soudure. Arctic Divers Ltd. a été fondé par George Piper et Wayne Gzowski.

Texte et photos : Emmanuel Carcano



☛ Quelque part derrière la piste d'atterrissage de la vieille ville, Doug est chargé de repérer la conduite et la valve. Georges Piper et Brian Pero surveillent attentivement ses mouvements (photo de gauche). Les vibrations de la corde de sécurité leur indiquent ce que fait le plongeur (deux coups sur la corde signifient qu'il remonte par exemple). Plonger lorsqu'il fait -35 ne pose pas vraiment de problèmes. Seules les mains du plongeur se refroidissent rapidement.





Février 1994

Année scolaire
T.N.-O.
1993-1994



Photo Jean-François Poulin

Equipe de production à l'oeuvre. De gauche à droite : Agnès, Cygni et Patrick.

Equipe de production

Equipe de coordination : Patrick Perraud
Jean-François Poulin
Cygni Sumcad
Yan Mihelic Drolet
Mise en page : Emmanuel Carcano
Agnès Billa
Idée originale : Alain Bessette
Coordinatrice : Agnès Billa

Remerciements

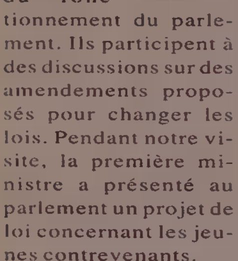
Les écoles : Sir John Franklin, St -Patrick's High, J.H. Sissons, Allain Saint-Cyr
Le journal L'Aquilon pour l'aide technique
Le ministère de l'Education, de l'Emploi et de la Culture pour son aide financière.
Les enseignants : John Stewart, Joy Ells, Madeleine Fontan, Bernadette Leblanc-Fortier, Marie-Claire Bradley.

Parlement franco-canadien de l'Ouest

La loi sur les jeunes contrevenants

Dans le parlement jeunesse, au mois de novembre dernier, j'ai observé qu'il fallait saluer la présidente chaque fois que je passais devant elle. Il est aussi nécessaire d'être silencieux et de se lever pour obtenir la permission de parler.

Ce que j'ai appris au sujet du fonctionnement du parlement jeunesse, c'est que les députés n'adoptent pas de vrais règlements. Ce sont de jeunes adultes de 16 à 25 ans qui ont développé leurs connaissances du fonctionnement du parlement. Ils participent à des discussions sur des amendements proposés pour changer les lois. Pendant notre visite, la première ministre a présenté au parlement un projet de loi concernant les jeunes contrevenants.



Selon moi la sécurité de nos citoyens est l'une de nos plus grandes responsabilités parce qu'il faut prendre soin des autres. En même temps la responsabilité envers la réhabilitation de nos jeunes contrevenants est tout aussi importante parce que si un jeune commet un crime, il a besoin d'aide pour faire les bons choix.

Je pense que les jugements ces jours-ci ne sont pas assez sévères parce qu'il y a beaucoup de criminels qui sortent de prison et répètent les mêmes crimes. Je pense que c'est important de mettre l'accent sur l'éducation, la discipline, les habiletés techniques et sociales et sur les services communautaires parce que c'est une bonne facon d'aider les contrevenants.

Je pense aussi que les jeunes de 10 à 11 ans devraient être soumis à la loi sur les jeunes contrevenants si l'enfant est trouvé coupable d'un crime sérieux comme un meurtre ou s'il répète souvent ses crimes. Je ne pense pas que c'est une bonne idée de rendre public le nom des jeunes contrevenants parce que quand ils verront leur nom à la télévision, ils se diront probablement qu'ils sont de mauvaises personnes et que tout le monde va le savoir. Ils penseront peut-être que les gens ne leur donneront plus jamais de chances et que ça ne vaut pas la peine d'essayer de s'améliorer. D'un autre côté, je crois que la société devrait avoir le droit de savoir les noms des jeunes contrevenants qui ont été trouvés coupables de crimes sérieux pour pouvoir se protéger. J'aimerais encore avoir l'occasion de participer à des discussions importantes pour la societé et savoir davantage comment fonctionne le parlement.

Micheline Gaudet
7e année
Ecole Allain St-Cyr

Le 10 novembre 1993, plus de 60 jeunes de 16 à 25 ans sont venus à Yellowknife pour la troisième session annuelle du Parlement Franco-Canadien de l'Ouest . Les député(e)s venaient de plusieurs endroits dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Ils étaient logés à l'hôtel Explorer et ils tenaient leurs réunions dans la salle Katimavik B. Ils sont retournés chez eux le 14 novembre.

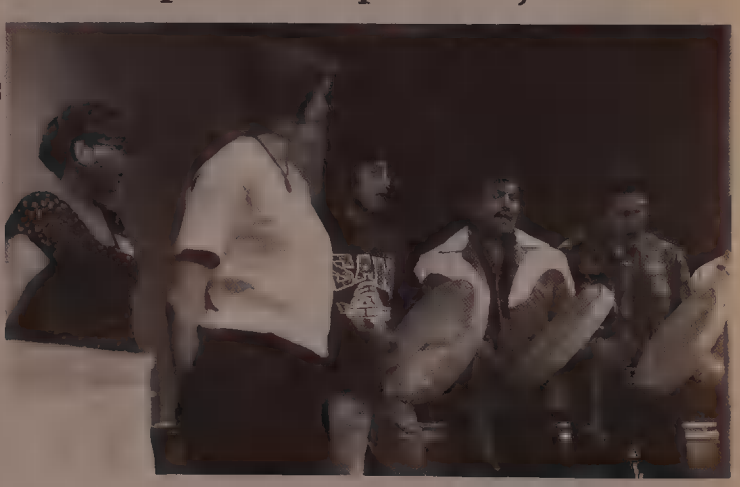
Les député(e)s discutaient de sujets qui ont rapport aux jeunes, comme le dossier des jeunes contrevenants, l'avortement et si on devrait avoir plus de congés pendant l'année scolaire.

L'Association Jeunesse Franco-Ténoise était responsable pour l'organisation du parlement de cette année. L'association a aussi organisé une visite de la ville, des activités de choix, une soirée d'aurores boréales, un banquet et une danse pour nos visiteurs.

Les député(e)s de Yellowknife étaient : Marianne Bélair, Chris Bourassa, Brent Raves, Chris Argue, Sarah Kallos et Shannon Roberts. Le P.F.C.O. de l'année prochaine se tiendra à Victoria.

Karen McOuat
10e année
St Patrick's High

Un parlement pour les jeunes


Photo Emanuel Carcano

Le vendredi 12 novembre, les élèves de la classe de la 7e à la 9e année de l'école Allain St-Cyr sont allés visiter le Parlement jeunesse francophone de l'ouest. Durant notre visite, la première ministre a presenté un projet de loi sur les jeunes contrevenants. Est-ce que les dossiers des jeunes contrevenants devraient être révélés à la presse? Est-ce que le dossier d'un jeune contrevenant devrait être détruit après cinq ans? Voici quelques-unes des questions discutées par les députés. Plusieurs opinions et plusieurs points ont été affirmés pendant ces discussions. Quand j'étais assise pour observer, j'ai souvent eu le goût de me lever et de dire mon point de vue, mais comme je n'étais que spectatrice, je devais retenir mes pensées. Voici ma chance de m'exprimer... Je crois que la sécurité des citoyens est très importante. Nous voulons que nos citoyens se sentent à l'aise et en sécurité quand ils marchent dans la rue ou quand ils laissent leur enfant jouer dehors. Je crois que les mesures en place pour les jeunes contrevenants ne sont pas efficaces. Je pense que si un jeune peut commettre un crime d'adulte, il devrait subir les mêmes conséquences qu'un adulte. Les gens sous-estiment les jeunes quant à leurs capacités de penser. L'influence de la violence à la télévision est une chose qui motivent les jeunes à commettre des crimes. C'est la responsabilité de la société de prévenir les actions des jeunes contrevenants en établissant des programmes d'éducation. J'ai beaucoup aimé ma journée et j'ai hâte de pouvoir y participer comme député pour les raisons suivantes: le parlement me donne de la pratique pour parler en public, m'introduit au processus démocratique et me donne la chance de rencontrer d'autres francophones de l'Ouest canadien.

Christine Degagné
8e année
Ecole Allain St-Cyr

Un grand merci

Les éditoriaux sont typiquement les opinions de l'éditeur qui s'exprime souvent de facon stricte et convaincante. Mais lorsque ce journal est principalement fait par des étudiants francophones ou qui apprenent le français dans les T.N.-O., je crois que peut-être il faut bien utiliser cette opportunité de reconnaître les efforts de ceux et celles qui aident à développer les programmes de francais, pour que les habitants du Nord aient la chance de l'apprendre.

La plupart des étudiants qui connaissent le français dans les T.N.-O. sont des bilingues qui ont appris la langue depuis la maternelle ou plus tard pendant leurs études. Quand même, c'est une très grande réussite pour les étudiants (jeunes et plus âgés) et les professeurs d'avoir développé les programmes d'immersion en francais, qui incitent à l'apprentissage d'une langue autre que l'anglais.

Dans le nord, on insiste sur l'apprentissage de la culture aborigène : la langue et aussi une introduction générale à la culture aborigène. Cette minuscule connaissance de notre environnement immédiat nous aide, comme habitants du nord, à nous accepter et à nous informer pour mieux vivre ensemble. L'introduction à la culture canadienne-française et sa langue vise les mêmes objectifs: nous accepter et nous informer pour mieux comprendre les autres individus qui partagent notre nation.

Il reste encore des difficultés avec ses programmes. Par exemple, le nombre de cours qui sont disponibles pour les étudiants du niveau secondaire. J'ai trouvé assez difficile la transistion d'un horaire à 90 pour cent en francais à un avec seulement 25 pour cent de français. Depuis la quatrième année, j'avais pris tous mes cours en francais. Il faut agrandir le curriculum en français pour encourager les étudiants à continuer leurs études en français.

C'est aussi vrai que les étudiants en immersion française reste un petit nombre, mais je pense que si les options sont disponibles, cela encouragerait les jeunes.

Je suis très fière d'avoir appris la langue française. Le fait que j'écris en français est dû à ma connaissance du français et à ma capacité de m'exprimer dans cette langue, aussi bien que tout autre étudiant qui contribue à ce journal. Jusqu'à présent, j'avais utilisé le français en voyageant à plusieurs reprises au Québec, et j'avais eu l'opportunité de rencontrer de nombreux amis à travers le Canada grâce à la communication en français.

La connaissance de la culture aussi bien que la langue est très utile dans notre societé où la communication est très importante. Cela nous aide à accepter et à apprécier les autres habitants du Canada. Alors, un grand merci aux profs et aux étudiants également pour m'avoir donné la chance d'apprendre le français.

Cygni Sumcad
12e année
Sir John Franklin



Soyons verts pour préserver le Nord !

Le Nord. Nous sommes loin de tous. Pour plusieurs, vivre ici c'est une façon d'échapper au monde extérieur. Pour les autres, surtout les jeunes, vivre ici peut être un peu ennuyant. L'effet d'isolement est bon, jusqu'à un certain point. Il faut, à ce point, arrêter et réaliser que le Nord, ça fait partie du monde. Nous partageons les problèmes mondiaux aussi et il faut s'en souvenir, spécialement d'un point de vue environnemental.

Dans le Nord, les problèmes ne semblent pas être aussi graves. La pollution ne s'est pas accumulée ici pendant autant d'années que dans plusieurs villes au sud. L'air et l'eau sont encore assez purs, à part quelques lacs près de Yellowknife. Il y a encore des arbres, d'autres types de végétation, et des animaux en bonne santé. À cause de cela, la population du Nord se relâche contre la pollution, en oubliant que, autrefois, les villes du Sud ont été dans la même bonne forme.

Un grand nombre d'individus conduisent pour aller au travail tout seuls dans leur auto, sans même penser à d'autres options. À cause du froid, chaque auto prend de 10 à 15 minutes pour réchauffer, pour un voyage qui, lui, prend deux minutes. Dans le Nord, l'idée du covoiturage existe seulement pour ceux qui veulent épargner un peu d'argent. Les autobus semblent plutôt être pour les étudiants et pour ceux qui n'ont pas branché leur auto la veille. Nous oublions aussi que l'hiver est un peu plus long ici et, quelquefois, plus froid. Chauffer les maisons et d'autres édifices n'est pas seulement plus cher pour le propriétaire mais aussi plus



dommageable pour l'environnement.

Autant nous pouvons oublier ces faits, autant nous n'avons pas de problèmes à oublier le progrès, dans le Sud, des idées et des programmes des «3 R» : recyclage, réduction et réutilisation, en comparaison avec le peu de choses qui se font ici.

Nous attendons que les idées et les programmes soient apportés dans le Nord, et quand ils sont finalement ici, nous les oublions. La richesse et la facilité de la vie ici font que nous sommes assez paresseux; nous ne voulons pas nous mettre au travail.

Le cas du groupe *Ecology North* est un bon exemple de la façon dont nous sommes capables de ne pas nous occuper des programmes que nous avons pourtant réclamés. Leur programme de recyclage était apprécié de plusieurs personnes, mais sans le soutien dont ils avaient besoin, ils ont dû abandonner.

Le gouvernement a acheté trois déchiqueteurs, pour préparer les matériaux recyclables et les vendre à des compagnies de recyclage dans le sud.

Le gouvernement a aussi établi des standards environnementaux qu'une compagnie doit respecter avant d'ouvrir une mine. Un autre programme a aussi commencé pour nettoyer les anciens sites miniers, pour que ces environs ne restent pas pollués à jamais.

Des choses s'en viennent donc, mais il faut voir qu'on n'a pas le temps d'avancer si lentement. Nous devons être conscients de ce que nous pouvons faire.

Si chacun fait sa petite part, ça fait une grande chose ensemble, et dans le Nord, nous pourrons garder notre bonne forme environnementale, au lieu d'essayer de la retrouver.

Lindsey Cymbalisty
12e année
Sir John Franklin

L'environnement t'intéresse ?

Voici quelques adresses d'organisations locales, nationales et internationales qui travaillent pour l'environnement. Contacte-les si tu veux plus d'informations sur la faune, la pollution ou d'autres questions touchant l'environnement.

Ecology North
4807, 49e rue, Yellowknife
873-6019 ou laissez un message sur le bulletin électronique du gouvernement des T.N.-O. «North of Sixty», dans le dossier Ecology North.

Institut Nord-Américain sur l'Arctique
Université de Calgary
2500 University Drive
Calgary, ALTA T2N 1N4

Coalition canadienne sur les pluies acides
112 av. Saint-Clair W.
Suite 401
Toronto, Ont. M4V 2Y3

Fédération canadienne de la nature
453 Sussex Drive
Ottawa, Ont.
K1N 6Z4

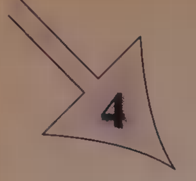
Pollution Probe
12 Madison Av.
Toronto, Ont.
M5R 2S1

Friends of the Earth
218 D Street SE
Washington DC
20003

Greenpeace USA
1436 U Street NW
Washington DC
20009

World Wildlife Fund
1250 24th Street NW
Washington DC
20037

The Cousteau Society
930 W. 21th Street
Norfolk VA
23517





Le squash dans les Territoires du Nord-Ouest

Le squash est un sport un peu moins populaire que d'autres. Dans les Territoires, il y a des courts de squash à Yellowknife et à Iqaluit. Les deux villes ont des clubs de squash. Un abonnement à l'un des clubs signifie que tu peux utiliser les deux! Alors, quand les joueurs de squash voyagent entre les deux villes, ils ont accès à l'autre club.

Le «Yellowknife Racquet Club» a été bâti en 1980, et il y a quatre courts de squash. Le «Frobisher Bay Racquet Club» à Iqaluit, a été bâti en 1990. Il y a là deux courts de squash. Les deux clubs ont des instructeurs professionels. En Iqaluit, le «pro» du squash c'est Steve Main de Thunder Bay.

À Yellowknife, le «pro» c'est Fenton Bernhardt de Régina. Chaque club a un nombre de joueurs de squash d'âges differents, et d'habiletés différentes. Il y a des débutants, et des joueurs classés nationalement au Canada. Plusieurs des meilleurs joueurs, et quelques jeunes, voyagent dans le Sud pour des tournois. Le jeu lui même est un jeu fantastique. Comme le dit Fenton Bernhardt : «La chose formidable avec le squash, c'est un sport excellent pour ta forme physique et en même temps c'est amusant».

Le jeu est facile à apprendre, et ce n'est pas cher. Le seul équipement est une raquette de squash. Les prix pour les raquettes vont de 70$ à 250$. Un abonnement pour le squash au Yellowknife Racquet Club c'est 64$ par mois pour un minimum de 12 mois, avec un cours d'initiation compris.

Chaque année à la fin de janvier, des compétitions interprovinciales pour les équipes de tournoi ont lieu. En 1992 le Yellowknife Racquet Club a été l'hôte des compétitions pour les hommes. Ils sont venus de partout au Canada pour jouer dans le premier tournoi national à se tenir à Yellowknife.

Le tournoi a été un grand succès. Cette année, les Territoires vont envoyer des équipes de trois dans deux tournois : les hommes à Saskatoon et les femmes à Nanaimo. L'équipe des hommes c'est: Fenton Bernhardt, deuxieme rang, Steve Main d'Iqaluit, et Jim Mazerolle de Yellowknife. L'équipe des femmes, c'est Frances Widdowson, Dixie Haley, et Michelle Thoms, toutes de Yellowknife.

Bonne chance aux deux équipes. Nous espèrons qu'ils feront honneur aux Territoires.

Casey Hubert
12e annee
Sir John Franklin

Le nouveau règlement sur les motoneiges

Cet hiver, la ville de Yellowknife a adopté une nouvelle loi sur les motoneiges. La limite de vitesse d'un maximum de 30 km/heure n'est pas juste.

Les automobiles peuvent rouler à 45 km/heure et si un automobiliste voit un piéton, la seule chose qu'il peut faire, c'est d'arrêter. Sur une motoneige, on peut virer à 180 degrés ou s'arrêter.

La mort sur le lac Frame est tragique mais quand il y a un mort dans une auto, on n'essaye pas de retirer le permis de conduire.

J'accepte qu'on a besoin d'une limite de vitesse mais 30 km/heure, ce n'est pas sensé. On devrait permettre aux motoneigistes de conduire à la même vitesse que les automobilistes.

Stuart Britton

Cette lettre a été écrite avec amitié pour les droits des motoneigistes. Je n'ai pas de problème avec la zone B, où vous pouvez conduire jusqu'a soixante kilomètres à l'heure. Mais la vitesse dans la zone A est déraisonable. Trente kilomètres à l'heure, c'est trop lent. À cette vitesse, il est presque plus rapide de marcher!

Avec une limite de vitesse trop sévère, il est probable que les personnes vont conduire plus rapidement que la vitesse demandée. Les motoneiges se contrôlent mieux et ont de meilleurs freins que les autos en hiver.

Donc, il est raisonable que les motoneigistes peuvent conduire à la même vitesse que les automobilistes. Une vitesse plus raisonable serait quarante-cinq ou soixante kilomètres à l'heure.

Les docteurs qui demandent d'interdire les motoneiges dans les limites de la ville, ils sont fous. La motoneige est un bon moyen de transport. Beaucoup des habitants de Yellowknife l'utilisent. Les motoneigistes sont très bons pour la ville aussi.

Regardez le «Great Slave Snowmobile Association» conduire pour ramasser des jouets pour «Toys for Tots». Les habitants de Yellowknife ont un stéréotype pour toutes les personnes qui conduisent les motoneiges : ils pensent que nous sommes imprudents et irresponsables, et ce n'est pas juste!

Mike Parkins
12e année
Sir John Franklin

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Quelques règles qui s'appliquent aux motoneigistes :

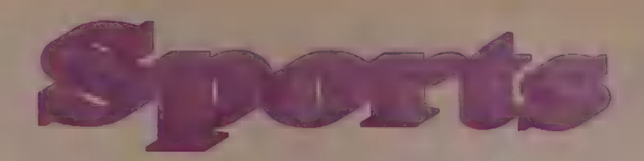
Les catégories d'âge pour les conducteurs de motoneige : 12 à 16 ans, 16 à 18 ans, 18 ans et plus. Chaque catégorie d'âge a des obligations différentes. A vous de vous renseigner. Une personne de moins de 12 ans ne peut pas conduire une motoneige.
Les limites de vitesse : Sur les rues et les routes où une limite de vitesse est affichée : 45 km/h, même si la limite affichée est de 70km/h. En dehors de la voie publique, 30 km/h maximum dans la zone A (le secteur de Yellowknife où se retrouvent la majorité des édifices et des résidences) et 70km/h maximum ailleurs.
Les endroits interdits aux motoneiges : les écoles, les aires de jeux, le cimetière, le centre-ville (la 48e rue, la 54e rue, la 49e avenue et la 51e avenue), les pistes du club de ski, le terrain de golf, le sentier de randonnée du lac Frame, la piste deluge entre les avenues 50A et 51A, la carrière Bristol, Toboggan Hill.

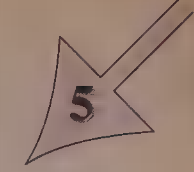
Les sports dans les T.N.-O.

Beaucoup d'athlètes des Territoires vont se retrouver à Slave Lake (Alberta) du 6 au 12 mars pour les Jeux d'hiver de l'Arctique. Ici, dans les T.N.-O., les événements sportifs ne manqueront pas non plus. En voici un aperçu pour les prochains mois.

11-14 mars	Baker Lake	Tournoi pee-wee de hockey
18-20 mars	Fort Resolution	Courses de traineaux à chiens Championnat territorial
25-27 mars	Yellowknife	Caribou Carnival
26 mars	Snare Lake	Compétition de ski locale
1-3 avril	Chesterfield Inlet	Tournoi de hockey pour le trophée Kivalliq
1-3 avril	Yellowknife	Tournoi de curling
1-3 avril	Yellowknife	Tournoi de hockey
8-10 avril	Yellowknife	Carnaval du club de patinage artistique
8-10 avril	Yellowknife	Tournoi de basketball
9 avril	Snare Lake	Fête du patinage
22-24 avril	Yellowknife	Tournoi de basketball
23 avril	Snare Lake	Tournoi de fléchettes
21 mai	Fort Resolution	Tournoi de pêche
27 mai	Yellowknife	Journée «Espadrilles»
31 mai	**T.N.-O.**	**Défi Participaction**
1er juin	T.N.-O.	Piscines : début de la saison estivale
1er juin	Yellowknife	Exposition Participaction
4 juin	Snare Lake	Danse Participaction
4 juin	Yellowknife	Rallye-vélo
10-11 juin	Rae Lakes	1er tournoi annuel de cribbage des T.N.-O.
10-11 juin	Lutsel k'e	Jeux dénés
17-18 juin	Yellowknife	Tournoi de golf du Soleil de minuit
17-19 juin	Fort Simpson	Tournoi de balle lente du solstice
19-20 juin	Fort Resolution	Tournoi de pêche
25 juin	Yellowknife	Début de la baignade surveillée à Long Lake
1er juillet	Yellowknife	Tournoi de basketball
4 juillet	Yellowknife	Début des programmes récréatifs dans les parcs de la ville.
15-22 juillet	Chesterfield Inlet	Jeux traditionnels du Keewatin
18-22 juillet	Fort Providence	Jeux d'été de la jeunesse du Mackenzie
22-24 juillet	Fort Simpson	Tournoi territorial de balle lente pour hommes et femmes
22-25 juillet	Inuvik	Jeux traditionnels de l'Arctique de l'Ouest
30-31 juillet	Arctic Red River	Compétitions de canot
5-7 août	Kakisa	Jeux dénés régionaux
12-14 août	Lac la Martre	Tournoi de pêche

Source : GTNO, Calendrier participaction 1994





Sir John et St Pat's remportent les championnats de volley-ball

Le tournoi de volleyball commence la saison sportive pour les adolescents des T.N.-O. L'école secondaire Sir John Franklin de Yellowknife est l'hôte de dix-sept équipes de volleyball. Ces équipes participantes sont venues de Fort Simpson, Fort Smith, Inuvik, Rae Edzo et Yellowknife.

Chez les filles, Sir John A défend son titre de championnes. Les autres équipes ne seront pas assez fortes pour les vaincre; Sir John A reste invaincu pandant le tournoi.

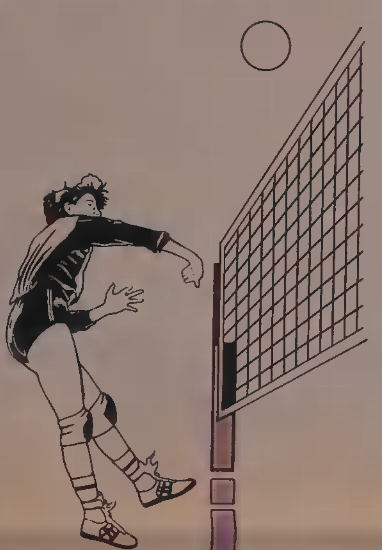
Leur principal opposant, St-Pat's, a aussi très bien joué pendant ce tournoi, et a réussi à se procurer la deuxieme place lors des finales.

Sir John a dominé St-Pat's dans leurs parties régulières mais, étonnament, St-Pat's a réussi à obtenir la deuxième position après avoir vaincu Rae Edzo B, Fort Smith et Fort Simpson.

Les autres équipes ont aussi joué des parties assez fortes; Inuvik et Rae Edzo A ont joué des parties impressionnantes pendant le tournoi. Inuvik s'est classé en troisième place et Rae Edzo a fini en quatrième place.

Le match final a ete moins stressant pour les participantes, et ces jeux ont été très excitants. Les deux équipes ont joué avec détermination, mais St. Pat's a été vaincu après deux manches. Les filles de Sir John sont les championnes encore cette année. Les membres de l'équipe de Sir John A sont Jen Lange, Cygni Sumcad, Terra Ward, Tracey Ward, Priscilla Betsina, Alice Zoe, Norma Zeremecka, Elizabeth Fillatre, Gloria Neyelle, Tracey Wood et l'entraîneure Colleen Pura.

À l'autre bout du gymnase, c'était les garçons de St. Pat's qui se faisaient remarquer. St. Pat's a dominé le court des garçons toute la fin de semaine, en gagnant toutes les parties. Leur principal opposant était Rae Edzo A, qui a leur propre forte reputation en tournoi. Ces deux équipes se sont rencontrées l'année passée en finale, et ce fut Rae Edzo qui a remporté la victoire en deux jeux. Cette année les rôles se sont renversés: St. Pat's jouissait de la victoire sur Rae Edzo A en deux parties.



Les membres de l'équipe de St. Pat's sont: Jojo Tolentino, Chris O'Sullivan, Kent Rose, Billy Praasma, Herb Nakamyak, Ulli Nolting, Gustavo Carjaval, Stephen Inasajak, Jacky Sikkuark et l'entraineur de cette equipe est Garth Brasseur.

Les équipes de Rae Edzo B et Sir John A ont aussi fourni de bons efforts cette fin de semaine. À la fin du tournoi, Sir John A s'est trouvé en troisième place, et Rae Edzo B en quatrième.

La compétition a été intense, et Les athlètes ont montré beaucoup d'enthousiasme et de talent. Il semble qu'ils vont sûrement se retrouver l'année prochaine pour s'amuser et jouer du bon volleyball.

Cygni Sumcad
12e année
Sir John Franklin

Attention participants aux Jeux de l'Arctique

Envoyez nous les photos, articles, histoires et souvenirs de votre experience à Slave Lake pour le prochain numéro du Journal Jeunesse au mois de mai.

Une ouverture sur le monde


Photo Agnès Billa

Vous possédez un modem, un ordinateur et un programme de communication... Et bien vous avez, sans le savoir, une ouverture sur le monde incomparable.

Dans le domaine de l'informatique, certaines personnes ouvrent des BBS (bulletin board system). Il s'agit d'un ordinateur branché sur le téléphone 24 heures sur 24 pour prendre les appels d'ordinateurs de partout. Il vous suffit de contacter avec votre ordinateur un des ces systèmes et vous pouvez faire venir par votre modem des jeux, outils, sons, et même des photographies. Vous pouvez même jouer à des jeux «Online» que l'opérateur du système appelé SYSOP met à votre disposition.

La majorité des BBS vous offrent des services de messagerie comme Fidonet, K12, Internet et bien d'autres. En envoyant vos messages à ces services, vous pouvez les acheminer aux États-Unis, en France, en Afrique, et partout au Canada, et ça sans aucun frais.

Fidonet offre aussi différents services de soutien aux usagers comme «Hp laserjet user support», «CD-rom user support» pour avoir de l'aide technique. Fidonet offre aussi un service de courrier «Netmail» où vous pouvez envoyer un message à une adresse précise. Mon adresse Fidonet à moi est : 1 :3414/2.12.

K12 vous offre un choix de conférences spécialisées comme «K-12 langue francaise», «K-12 social studies» et «K-12 multilangue». Ces conférences sont pratiques parce qu'elles sont disponibles à plusieurs endroits à travers le monde et qu'elles sont publiques, donc tout le monde peut les lire.

Internet de son côté est un réseau utilisé par les universités, les collèges et les laboratoires de recherches du monde entier. Pour avoir accès à Internet, vous devez avoir l'adresse précise de la personne que vous voulez rejoindre.

Quant aux frais d'utilisation de ces systèmes, ils sont souvent gratuits. D'autres fois l'opérateur central vous demandera une cotisation volontaire pour vous attribuer une adresse bien à vous. L'argent recueilli sera utilisé pour payer le compte de téléphone.

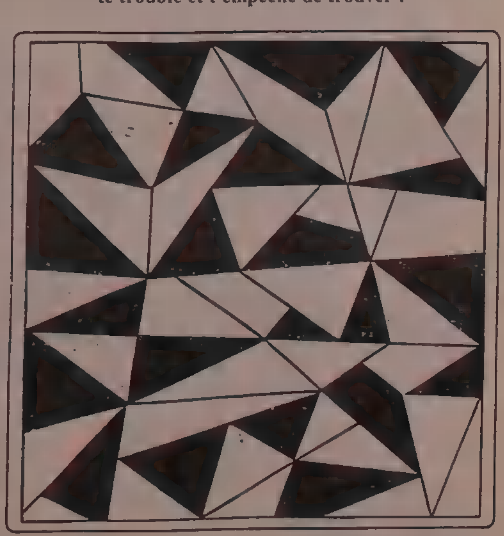
Si vous désirez obtenir une liste des services de messageries disponibles sur différents BBS de Yellowknife, demandez à votre professeur de communiquer avec moi par télécopieur au 873-2158 et je vous ferai parvenir la liste.

Jean-Francois Poulin
10e année
St. Patrick's High

Jeu ☛ Jeu ☛ Jeu

Cherche l'étoile

Petit exercice à l'intention de ceux qui aiment repérer les étoiles et les constellations dans le ciel. Trouve dans ce dessin une étoile parfaite. Au fur et à mesure que tu cherches, prends conscience de ce qui te trouble et t'empêche de trouver !



Roger von Oech,
A Kick In The Seat Of The Pants, 1986

Page culturelle

Festivals et vacances

Des gens de nombreux pays à travers le monde organisent des festivals nationaux spéciaux et uniques. Certains jours de l'année comme l'Action de grâce sont mis de côté pour commémorer un événement religieux ou historique. La traditon et la loi établissent toutes les dates officielles à célébrer. En France, les gens célèbrent le 14 juillet. Cette date a une signification très symbolique aux yeux des Français. Ils fêtent ce jour-là la prise de la Bastille et leur libération en 1789 de la tyrannie royale.

À Yellowknife, à la fin mars, pas besoin d'invitation pour le carnaval du caribou. Il suffit de porter le macaron du carnaval. C'est la meilleure façon de terminer un long hiver. Il y a toutes sortes de concours : scier des bûches, construire des igloos, faire de la raquette. Il y a aussi de magnifiques sculptures de glace. Le plus grand événement du carnaval, c'est le championnat canadien de course en traîneau à chien. Le trajet sur le grand lac des Esclaves est de 240 km. Au carnaval du caribou, on sert aussi beaucoup de nourriture; c'est le sirop d'érable et la tire que je préfère.

Au mois de juin, il y a un tournoi de golf à Yellowknife. Le tournoi a lieu en juin, à minuit, pendant la journée la plus longue de l'année. Le soleil fournit la lumière et le parcours est fait de sable répandu sur l'herbe.

Plus tard en juin, il y a un autre événement spécial dans notre ville : le «Raven Mad Daze». Toutes les rues sont bloquées aux autos. Plein de gens se promènent ce soir-là. Pour cette célébration, la plupart des magasins et boutiques restent ouverts jusqu'à minuit. Il y a même dans la foule des personnes qui s'arrosent de crème à raser.

Au début juillet la fête du Canada amène à Yellowknife des feux d'artifice, une parade avec des orchestres et des chars allégoriques. A cette même époque, un tournoi de «Fastball» a lieu en ville.

Plus tard en juillet, le soleil brille encore toute la nuit pour le festival de musique «Folk on the Rocks». Ce festival des plus excitants présente, entre autres, des artistes Inuit et Dénés.

En septembre, l'automne commence avec sa foire annuelle, ses étalages de fleurs et de légumes qui poussent pendant les longs jours d'été au nord du 60e parrallèle. Des jeunes participent à la foire en exposant leurs collections et leur artisanat.

Voilà donc ce que les gens de Yellowknife font pour s'amuser. Je suggère à tous d'assister au moins à un événement à Yellowknife. Les célébrations sont certainement uniques.

Shannon Roberts
11e année
Sir John Franklin

Sous la neige

Dans un chalet, couvert de neige,
Le maître d'une bête tombe d'un siège.
Le chalet reste, reste en silence.
Le seul son qui sonne est le son du vent.
Dans la neige, une bête attend,
Qui tombe soudainement, endormie par le temps,
Sous la neige, qui tombe sans arrêt,
La petite figure attend son maître,
Le soleil doux, les pièges de fer,
La glace qui recouvre la plus belle mer,
La mer qui reste, sans dire un mot,
La neige douce qui recouvre son dos,
Froid et faible, l'esclave attend,
sans être capable de faire face au vent,
Le vent qui souffle, sans rester,
Sans pouvoir être fatigué.
La figure crie, crie pour son maître,
Recroquevillée, comme une petite bête,
Seule et apeurée, mais aussi forte,
La petite bête lutte contre son sort,
La petite bête qui bouge et se tasse,
Pour éviter de figer sur la glace.
Tout à coup, sans avis,
Un son fracasse l'air pourri,
Un son si fort et si puissant,
Qu'il casse la glace, la glace glissant.
Alors la bête cède sa vie.
Sa lutte contre la fin est toute finie.

Lynne Laporte
10e année, Sir John Franklin

Le château de cartes

Où est tout le monde?
Je suis seule,
Seule sur ce château de cartes
Qui risque de s'écrouler
Sous la moindre brise de soupir,
Sous le seul poids d'une larme...

Mais quand tout cela va-t-il cesser?
Quand ce château de cartes va-t-il tomber?
Peut-être jamais...
Peut-être bientôt...

Si seulement quelqu'un,
Quelqu'un au sourire ensoleillé,
Pouvait venir coller ces cartes
Et réduire le poids qui y pèse...

Mais combien de temps
Ce malheureux château de cartes
Devra-t-il attendre
Afin que quelqu'un s'occupe de lui?
Afin que quelqu'un s'aperçoive qu'il existe?

Peut-être sera-t-il trop tard...
Peut-être que sa vie
aura fini de prendre son cours...

«Ailleurs»
Ce mot peut sembler si cruel!
Mais pas pour lui...
Car il y est spécial, magnifique, apprécié,
Et surtout, il y est heureux

Quelqu'une...

Mao-Tse-Tung Club Show

Aimez-vous les comédies et les satires? Si oui, vous aimerez la nouvelle émission faite entièrement ici à Yellowknife par des élèves de douzième année de l'"école Sir John. C"est la classe de science humaines 30 de Mme Wilcox qui a fait sa propre émission sur les personnages historiques importants du cours de sciences humaines. La classe a produit toute l'"émission. On a commencé par écrire les scénarios. On a inclus beaucoup de personnnages comme Lénine, Staline, Mackenzie King, Hitler et beaucoup d"autres. La classe n"a pas fait l"émission seulement avec des petites caméras vidéo; on a fait tourné à Mackenzie Media, dans le même studio que tu vois quand tu regardes «The Tube». Vous pourrez regarder l"émission de Sir John en 1994, probablement en janvier ou février.

Le premier sketch est une parodie de l'ancienne émission «The Mickey Mouse Club Show». On a fait «The Mao Tse Tung Club Show», avec le chef chinois et ses petits communistes. On s'est dit que Mao Tse Tung n'aurait pas invité les personnages que nous avons choisis! Les invités sont des fascistes qui expliquent leur régime. Les fascistes nous font part de leur liste de dix choses comme dans «Wayne's World». C'est très amusant.

Après les deux fascistes, on a une parodie de l'émission «Family Feud»; au lieu des deux familles qui répondent aux questions, ce sont des représentants des deux idéologies qu'on a étudiées cette année. On a les communistes, comme Marx, Lénine et Staline, et les capitalistes comme Adam Smith (un économiste), Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Qui gagne le match entre ces deux idéologies fortes dans le monde? Regardez l'émission pour le savoir!

Il y a plusieurs autres scènes drôles à regarder. Avez-vous regardé la nouvelle émission de CBC qui s'appelle «This Hour Has 22 Minutes»? C'est une parodie des nouvelles de CBC qui durent 22 minutes. On a fait notre propre émission qui s'appelle « This World Has Too Many Countries». Les lecteurs des nouvelles sont un peu fous. Surveillez aussi la chronique des potins qui est tellement écervelée.

En plus des parodies d'émissions, il y a beaucoup d'annonces publicitaires drôles comme dans l'émission «Saturday Night Live». Je ne veux pas révéler de secrets. Je vais seulement vous dire que les annonces sont vraiment bizarres, mais très educatives!

Les élèves ont fait toute l'émission eux-mêmes. Ils ont fait les éclairages, le son, la réalisation, la production, et tous les autres détails qui sont nécessaires pour faire une émission de télé merveilleuse.

Pour une soirée vraiment drôle, n'oubliez pas de regarder l'émission «The Mao Tse Tung Club Show.» Les élèves de douzième année veulent remercier Doug Portz de Mackenzie Media et aussi Mme Wilcox qui nous a donné la chance de faire un projet de fin d'études vraiment original!

Teslin Seale
12e année
Sir John Franklin

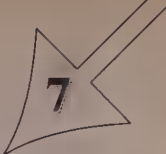






Dessins de K. Mc Ouat





Noël

Où est le père Noël ?

C'est la semaine avant Noël à Yellowknife. Tous les enfants sont heureux. Il y a un petit garçon qui s'appelle Dick.

Dick a écrit une lettre au père Noël. Six jours après, le jour avant Noël, madame Noël répond à Dick :

«Dick,

Monsieur Noël est très malade. Il ne va pas avoir le temps de distribuer les cadeaux. Dick, viens au Pôle Nord.

Ta chère amie,

Madame Noël»

Alors Dick achète un billet d'avion pour le Pôle Nord. Quand il arrive, il y a un traîneau qui l'attend. Vingt minutes pour arriver à la maison du père Noël. Il frappe à la porte. Un petit lutin lui répond. Le lutin s'appelle Tommy. Il dit, «Viens avec moi!». Le lutin montre la chambre du père Noël. Quand Dick le voit, il s'évanouit. Tommy secoue Dick, «Dick, tu dois prendre ma place ce Noël.» «Je ne comprend pas», dit Dick. Le père Noël explique : «Tu dois distribuer les cadeaux.» Dick s'assied dans le grand traîneau et le père Noël ajoute...

«Dick allons, réveille-toi», dit sa mère.

Dick se lève et dit «C'était seulement un rêve.»

Jerad Bergeron
6e annee
École J.H.Sissons

Quand la neige est tombée, je me suis beaucoup amusée. J'ai sauté dans la neige avec mon amie. On a glissé sur les roches. On a fait un bonhomme de neige mais il ■ brisé.

Cynthia Blanchet
3e année
École Allain St-Cyr



Le Noël des animaux

Bonjour, je suis un caribou. Chaque année tous les animaux dans la forêt trouvent une grande place spéciale à côté de Yellowknife, pour avoir une fête de Noël. On mange des salades. Personne ne nous voit parce qu'on va dans un endroit où il n'y a pas d'hommes, spécialement en hiver. Ne pensez pas qu'on n'a pas de plaisir. On joue, on se bat, mais si un animal est blessé, on arrête le jeu pour le reste de la nuit. Après, on mange de la salade faite de feuilles et d'écorce des arbres. Quand on a fini ça, on va se promener dans la forêt et on regarde les aurores boréales. Si elles ne sont pas là, on retourne chez nous mais si on les voit, on reste. Après, on regarde les cadeaux comme des branches ou de bonnes roches. On retourne chez nous. Notre père Noël à nous n'est pas un humain, mais un canard.

Et ça, c'est le Noël des animaux...

Luke Marshall
6e année
École J.H. Sissons

Je joue dehors avec mon ami. J'aime jouer à l'extérieur avec mon frère. On a du plaisir.

Patrick De Gagné
3e année
École Allain St-Cyr

J'ai fait un bonhomme de neige avec ma soeur. La neige était belle et propre. Quand on a fini, on ne pouvait pas trouver la pelle. Elle était sous la belle neige. Après on a bu un bon chocolat chaud.

Guylaine Gueguen
3e année
École Allain St-Cyr



Noël à Yellowknife

C'est le jour avant Noël, tout le monde est excité. Une famille dénée, à Yellowknife, se prépare pour Noël. Les hommes vont acheter du caribou pour le grand festin.

Les dénés mettent leur sapin à côté de leur fenêtre. Les enfants décorent le sapin avec des lumières, des boules et une grande étoile au sommet.

Presque toutes les personnes sont au magasin et achètent des cadeaux. Finalement, c'est Noël. Les personnes vont au «Northern United Place Auditorium» pour un grand festin, mais avant de manger ils commencent à remercier les dieux pour toute la nourriture et puis ils mangent la viande de caribou, la dinde, le poulet et les biscuits.

Après ils donnent les cadeaux aux amis et puis ils vont à la maison et ils ouvrent leurs cadeaux. Il y a beaucoup de cadeaux du père Noël avec les signatures des lutins. Et puis, le jour finit et tous les gens dorment. Les dénés font un autre remerciement aux dieux pour un très bon Noël. Et maintenent, tout ce qu'il reste, c'est la grande lune et les étoiles brillantes.

Sharon Kanwal
6e année
École J.H.Sissons



Il y avait une fois deux frères John et Jason. Jason avait à peu près douze ans. John croyait que le père Noël n'existait pas. Ils habitaient dans un petit chalet dans la forêt. Leur père était chasseur. Il attrappait des animaux pour la nourriture et la fourrure. Il était exigeant et il travaillait très fort. C'était une semaine avant Noël et les deux enfants jouaient dans l'appentis où leur père garde sa motoneige, ses fourrures et son équipement de chasse.

Ils trouvèrent des cadeaux sur les chevrons et John dit que ses parents mettaient les cadeaux là et non le père Noël. John disait que père Noël n'existait pas. Mais Jason disait qu'il existe et qu'il mettait ses cadeaux là. Quand la veille de Noël arriva, ils mirent leurs bas au dessus de la cheminée puis ils dormirent. Le matin, tout le monde ouvrait les cadeaux mais John ne recevait aucun cadeau parce qu'il disait que le père Noël n'existe pas.

Robbie Epp
6e année
École J.H. Sissons

Le Noël d'un chat

Je m'appelle Tiger. Je suis un chat et je vis près de Yellowknife avec quatre personnes : deux adultes et deux enfants.

C'était une semaine avant Noël. Toutes les nuits, je regardais par la fenêtre les aurores boréales. Elles étaient bleues, vertes et quelquefois rouge brillant. Je voulais aller dehors tout le temps, mais quand quelqu'un ouvrait la porte, un coup de vent froid me frappait. Dans notre maison, il y avait des décorations partout, même sur mon lit à côté du feu. Un grand arbre de Noël se dressait dans le salon. J'ai essayé de monter, mais je suis tombé. J'aimais jouer avec les décorations. La veille de Noël est arrivée et tout était calme quand il y eut un bruit sur le toit. Le père Noël était ici! Il était grand avec des yeux charmants, un nez rond et une hotte sur le dos. Il mit des cadeaux sous l'arbre et même un à côte de mon lit! Il ■ mangé les biscuits et bu le lait qui étaient sur la table. Puis il m'a dit «Au revoir!» et il est parti. Le matin arriva et la famille est revenue dans le salon. Elle ouvrit les cadeaux et j'ai joué dans les papiers. J'ai reçu un abonnement pour le journal «Les chats».

C'était le plus beau Noël que j'ai jamais eu!!!

Noël Melton
6e année
École J.H.Sissons



Les six inukshuks

Une fois il y avait six inukshuks qui s'appelaient Kioulgi, Kutiluap, Trela, Kivuni, Kutkuyutut et Tiulaqi, le bébé. Ces inukshuks n'étaient pas comme les autres : ils étaient réels. Chaque jour, ils se dressaient devant l'hôtel Explorer à Yellowknife. Chaque jour, des spectateurs les regardaient. Aujourd'hui cependant, personne ne les admire. C'est le 25 décembre, le jour de Noël et de la naissance de Jésus Christ.

Quand la dernière employée de l'hôtel partit, les inukshuks commencèrent à bouger. Tout à coup, Kutkuyutut eut une idée : «Pourquoi ne fait-on pas un Noël?. On peut danser et chanter toute la nuit!» Trela ne pensa pas que c'était une bonne idée : «Quelqu'un peut nous voir. Et si quelqu'un nous voit, peut-être il va nous tuer.». Ils prirent un vote et Kutkuyutut gagna. Pendant que les inukshuks avaient leur discussion, un jeune chasseur, Jarad, passa. Il venait de Tuktoyaktuk. Il s'était habillé en pantalon de phoque et en bottes de fourrure d'ours. Il s'approcha et dit : «Mais c'est incroyable! Vous êtes réels!».

«Oui, monsieur, nous sommes réels.», répondit le petit Tiulaqi. Jarad, le brave chasseur, courut dans la forêt. Après son départ, les inukshuks dansèrent et chantèrent. Ils ne savaient pas qu'un jeune garçon, Tommy Li, les avait vus. Il portait une dinde et avait peur.

- «Laissez-moi tranquille, stupides inukshuks!»

- «Donnez-moi votre dinde et on va vous laissez.»

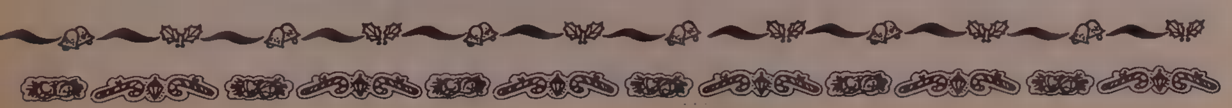
- «D'accord!»

Kioulgi prit la dinde et dit à M. Li : «Va-t-en.». Tommy se mit à courir dans la forêt. «Je pense que c'est le temps de se coucher.», dit Kutiluap. Soudain ils entendirent un cri joyeux «Ho! Ho! Ho! les inukshuks» «Père Noël, c'est vraiment toi!», dit Kivuni. «Je suis ici pour vous donner un cadeau. Une tuque pour chacun de vous. J'espère que vous allez l'aimer.». «Ca ne fait rien ce que tu me donnes.», dit Kutkuyutut.

«Au revoir et Joyeux Noël! Ho! Ho! Ho!».

Après ça les inukshuks mirent leurs tuques puis ils s'endormirent.».

Terry Gitersos
6e année
École J. H. Sissons

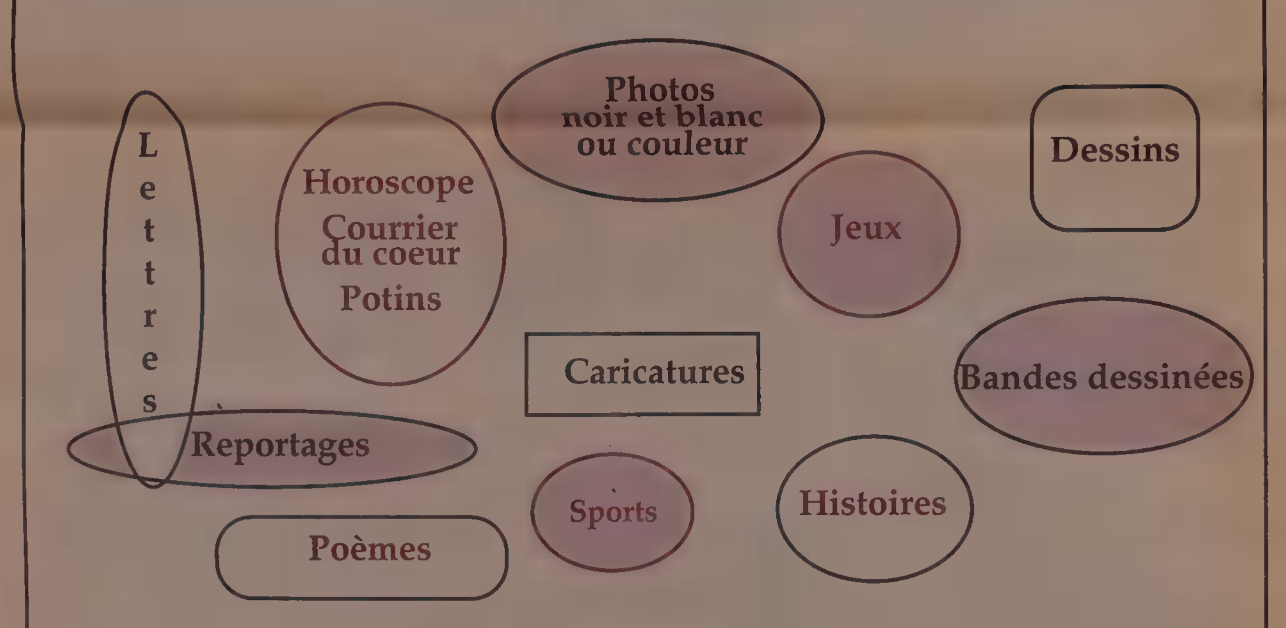


Prends ta place dans l'équipe du

Journal Jeunesse

Au mois de mai, l'équipe du Journal Jeunesse publiera un deuxième numéro du journal. Tous les étudiants de toutes les communautés des Territoires du Nord-Ouest sont invités à participer.

Vous pouvez collaborer de toutes sortes de manières :



Date de tombée : 1er avril 1994

Envoie tes textes ou tout autre matériel à :

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, X1A 2N9, T.N.-O.
Télécopieur : (403) 873-2158

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 8, vendredi 25 févr

Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Elections scolaires à Yellowknife

Le mode de scrutin suscite la controverse

Le 28 février prochain, des élections scolaires se dérouleront à Yellowknife. Ces élections marquent pour les francophones le début de la gestion scolaire de l'école Allain St-Cyr. Les élections permettront en effet de choisir le premier Conseil scolaire francophone, dans les Territoires du Nord-Ouest. Toute personne remplissant les critères de mise en candidature peut se présenter comme conseiller mais seuls les parents d'enfants inscrits à l'école Allain St-Cyr ont le droit de vote à cette élection.

Certains francophones de Yellowknife ont fait part à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) et à L'A*quilon* de leur déception ou carrément de leur colère de ne pouvoir prendre part à ce vote. Selon Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY, le mode de scrutin pour ces élections a été dicté uniquement par les circonstances entourant l'obtention de la gestion scolaire et nullement par des intentions de restreindre l'exercice d'un droit démocratique.

En janvier 1994, l'Association des parents francophones de Yellowknife apprenait du ministère fédéral du Patrimoine canadien que des fonds seraient très probablement disponibles d'ici le 31 mars 1994 pour instaurer un premier niveau de gestion à l'école Allain St-Cyr. L'APFY décidait de saisir l'occasion et d'entreprendre la mise en place d'un conseil scolaire francophone.

Bien que la Commission scolaire no1 ait fait preuve de diligence, il fallut attendre jusqu'au 8 février pour que la politique de gestion scolaire soit adoptée, après trois lectures obligatoires. Dès le lendemain, l'Association mettait en branle une campagne d'information de la population dans les médias locaux.

Selon Marie-Claire Leblanc, le peu de temps disponible avant le scrutin rendait impossible la tenue d'un recensement en règle des francophones de Yellowknife, afin d'établir une liste électorale. Pour résoudre le problème de l'inexistence de cette liste, les administrateurs de la Commission scolaire no 1 suggérèrent que le droit de vote soit accordé uniquement aux parents des enfants inscrits à l'école Allain St-Cyr.

«Il était essentiel pour YK no1 de s'assurer que les gens qui éliront le premier Conseil scolaire franco-

Controverse
Suite en page 3

La commissaire aux langues officielles s'explique devant l'Assemblée

Betty Harnum veut pousser le gouvernement à agir

L'Assemblée législative devra à l'avenir clarifier le rôle - pouvoirs, responsabilités, priorités- que doit jouer la commissaire aux langues officielles dans les T.N.-O. C'est ce qu'il est ressorti de la confrontation de la commissaire aux langues officielles, Mme Betty Harnum, avec les membres de l'Assemblée le 16 février pour discuter de son rapport annuel.

La séance des questions et réponses a pris une tournure personnelle lorsque les députés Pudlat, Zoe et Gargan ont commencé à poser des questions portant plus sur ses actions que sur son travail.

Après un bref discours d'ouverture, Mme Harnum, répondant à une question de M. Pudlat, a expliqué qu'elle avait voyagé neuf fois durant sa première année comme commissaire pour assister à des conférences d'alphabétisation et pour expliquer le système ténois des langues officielles.

Selon Mme Harnum, son rôle consiste surtout à promouvoir les langues officielles, mais selon les députés, elle ne devrait pas essayer de tout faire à la fois.

«Je pense que son rôle n'est pas très clair, a déclaré M. Zoe. Son rapport couvre plusieurs dossiers et je n'ai pas l'impression qu'elle suit une ligne directrice. Elle se présente comme protectrice du citoyen et elle essaie de trop en faire. J'aurais pensé qu'après la création du poste, elle aurait pris une direction précise, mais je n'en vois pas».

Mme Harnum a répondu que la loi sur les langues officielles ne décrivait pas ses responsabilités d'une façon précise et qu'avec 187 dossiers la première année, il avait fallu quelque temps aux employés de son bureau pour trouver un rythme. En outre, elle a envoyé des lettres à tous les députés, pour définir davantage ses orientations, mais elle n'a réussi à en rencontrer que quelques uns.

Langues officielles
Suite en page 2

Au comité des Langues officielles de la Chambre des communes, quatre des cinq représentants libéraux sont francophones. Les députés francophones de l'extérieur du Québec sont actifs comme jamais auparavant sur la colline parlementaire. Lire en page 4.

Rapport très critique du comité des finances à l'endroit du GTNO : la situation du ministère de la Santé est particulièrement inquiétante. Lire en page 3.

Poursuite des essais de missiles *cruise* par les Américains. Dans le Nord, plusieurs leaders se sentent trahis. Lire en page 5.

A Iqaluit, inauguration de la radio communautaire francophone le 19 mars prochain. René Lavallée, responsable technique du projet, en fait l'historique. Lire en page 6.



Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Paysan, un sympathique labrador issu d'une grande lignée à Yellowknife, attend patiemment son maître, à l'abri des intempéries et pour ainsi dire au volant de la camionette.

Quoi de neuf? Le numéro de mars 1994 du bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Lire en page 7.



Le procès lié à «l'émeute» à Giant prend fin

Tous les accusés sont acquittés

Les 14 hommes accusés d'avoir participé à une émeute à la mine Giant en 1992 ont tous été reconnus non coupables le 18 février, après un procès de trois semaines.

Les délibérations pour rendre cette décision ont duré 12 heures en tout. Elles ont commencé le 17 février à 16h, puis ont été interrompues au bout de six heures. Les 10 jurés ont alors été isolés dans un hôtel afin qu'ils ne puissent pas être influencés dans leur décision. Les discussions ont repris le lendemain et la décision a été rendue publique le jour-même à 15h.

Cette dernière étape a conclu un long procès technique, marqué par de nombreux débats et discussions entre d'une part, le procureur de la Couronne, M. Sandy MacDonald, et ses témoins, et d'autre part, les deux avocats de la défense, MM. Austin Marshall et Alex Pringle.

M. MacDonald essayait de prouver que ce qui s'est passé le soir du 14 juin 1992 à l'entrée principale de la mine constitutait une émeute, selon la définition legale, et que les accusés étaient parmi ceux qui ont détruit une clôture et qui ont lancé des pierres.

La qualité des vidéos diffusées en cour pour permettre aux témoins d'identifier certains accusés n'était pas suffisante pour qu'ils puissent reconnaître des visages distinctement, un an et demi après les faits.

De leur côté, MM. Marshall et Pringle n'ont même pas appelé un témoin à la barre pour défendre leur position selon laquelle aucun des accusés n'était responsable de la tournure qu'a prise la manifestation.

La décision du jury semble avoir mis fin à ce dossier. Selon M. Pierre Rousseau, directeur-général du ministère fédéral de la Justice dans les Territoires, «je ne crois pas qu'il y aura d'appel».

Le cas des 14 hommes est devenu une cause célèbre parmi les grévistes de la mine Giant. En effet, la Couronne avait déposé des accusations privilégiées contre sept hommes qui avaient été relaxés par le juge pour manque de preuves à l'issue de l'enquête préliminaire.

L'acte d'accusation privilégié est une procédure exceptionnelle qui peut permettre de faire comparaître un accusé devant la justice malgré sa libération. L'acte vient directement d'Ottawa; les procureurs des régions ne sont pas autorisés à l'utiliser.

MM. Marshall et Pringle avaient démandé un délai pour le procès pour pouvoir mieux préparer la défense de ceux accusés à nouveau, et c'est pour cette raison que le procès avait été reporté jusqu'à janvier 1994.

M. Rousseau ne regrette pas d'avoir pris des actes d'accusation privilégiées. «Ce n'est pas parce qu'ils ont été finalement reconnu non coupables,qu'il ne fallait pas déposer des accusations privilégiées. Les critères d'évaluation sont differents qu'il s'agism d'une enquête préliminaire ou d'un procès, souligne-t-il. On utiliseles actes privilégiés dans des cas exceptionnels, quand on pense qu'un juge s'est trompé sur un détail de la loi ou sur un fait».

Selon lui, les dossiers d'autres accusations liées la grève seront examinés à nouveau. Et il faut encore décider du sort des deux autres hommes accusés d'avoir participé à une émeute, MM. Roger Warren et Edmund Savage. Ce dernier a manqué le procès après avoir eu un grave accident de camion. Selon M. Rousseau, la Couronne n'a pas encore décidé si elle va suspendre les accusations portées contre ces deux hommes. La décision sera prise prochainement.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Le député James Arvaluk reconnu non coupable

Le député d'Aivilik, James Arvaluk, accusé d'avoir commis en 1981 un attentat à la pudeur contre une adolescente, a été reconnu non coupable le 15 février à Rankin Inlet, après un court procès.

En décembre 1992, l'ancien ministre de l'Education, de la Culture et de l'Emploi avait déclaré à l'Assemblée législative qu'il était l'objet d'une enquête menée par la Gendarmerie Royale du Canada et avait annoncé sa démission du gouvernement. Il avait cependant conservé son siège de député.

La GRC avait déposé plainte contre M. Arvaluk le 18 février 1993, après une enquête de plusieurs mois.

Le député a plaidé non coupable le 14 février à Rankin Inlet et a été acquitté le lendemain.

Il est rentré immédiatement à Yellowknife pour assister à la session de l'Assemblée.

Mme Cournoyea est désormais officiellement première ministre

Depuis le 18 février, le titre de premier ministre des T.N.-O. a remplacé officiellement celui de leader du gouvernement territorial, appellation qui était utilisée depuis 14 ans. M. Dennis Patterson, qui a lui-même occupé ce poste, avait déposé une proposition en ce sens devant l'Assemblée.

Selon lui, le gouvernement a beaucoup changé depuis 1979 et les responsabilités ont elles aussi évolué. Aujourd'hui, dans tous les domaines sauf celui des ressources naturelles, le GTNO a les mêmes pouvoirs que les provinces.

M. Patterson a déclaré qu'il était temps d'effectuer ce changement pour mieux refléter la réalité actuelle, au moment où les Territoires prennent part aux discussions constitutionnelles et financières sur un pied d'égalité avec les provinces.

Mme Cournoyea avait par ailleurs déclaré son intention d'utiliser le titre de première ministre lorsque son papier à lettres portant l'en-tête de «leader du gouvernement» serait fini.

La proposition de M. Patterson a été adoptée par la majorité des députés.

Une avocate autochtone nommée membre du CAT

Mme Joan Mercredi, avocate autochtone, a été nommée le 17 février membre du conseil administratif du Conseil des accidents du travail (CAT) par le ministre John Todd.

Mme Mercredi, qui a pris la place laissée vacante par M. Jim Bourque en janvier, fera partie du conseil pendant deux ans. M. Bourque a quitté le conseil pour accepter un poste à la Commission royale sur les peuples autochtones.

Il a déclaré que Mme Mercredi avait été choisie «pour sa compétence, son expérience et sa manière de voir les choses».

M. Todd a par ailleurs prolongé les mandats de Mme Vivian Stevely à Hay River, de M. Fred Coman à Iqaluit et de M. Tom Hoefer à Yellowknife.

Karen Lajoie

Betty Harnum veut pousser le gouvernement à agir

Suite de la page 1

Mme Harnum a déclaré qu'elle essaye de contacter régulièrement tous les organismes qui représentent les différentes langues, c'est-à-dire les instituts culturels Déné et Inuit et la Fédération Franco-TéNOise, pour mieux connaître leurs besoins et leurs priorités.

MM. Gargan et Zoe ont posé de nombreuses questions sur le voyage annulé à Saskatoon en novembre dernier, situation sur laquelle Mme Harnum s'est déjà expliquée. Elle s'est excusée auprès du Parlement franco-canadien de l'Ouest pour avoir manqué à ses engagements comme gouverneur-général du PFCO.

M. Dennis Patterson est le seul à lui avoir posé des questions directement liées à son rapport. Mme Harnum a expliqué en détails ses frustrations par rapport à la façon de travailler du gouvernement, ce dont elle avait déjà parlé dans un entretien avec *L'Aquilon* le 11 février.

La séance de questions n'est pas tout à fait terminée : Mme Harnum comparaîtra à nouveau dans quelques semaines devant l'Assemblée législative, une fois que les discussions sur le budget seront terminées, pour continuer à défendre son rapport.

Karen Lajoie

A l'affiche, une nouvelle sélection de films en français à Yellowknife



Alisée
Amis ratons : vivre à toute vitesse
La Belle et la bête
Avec Pluto et Fifi - Vol. 10
Avec Tic et Tac - Vol. 9
Avec les Animaux en duo
La côte d'Adam
Lucky Luke
Missisipi Masala
Papa est un robot
Première aventure de Sherlock Holmes
Les têtes à claques
Léolo
Chat Boume - Vol. 2
Des souris et des hommes
Mitsou est coyote
Montréal vu par ...

Ces films pour enfants et adultes ont été prêtés à l'Association franco-culturelle de Yellowknife par la librairie *Le Carrefour* d'Edmonton. Jusqu'au 10 mars, les vidéocasssettes sont disponibles pour location chez *Radio Shack*. L'hiver n'en finit plus de finir!Louez un film pour une agréable soirée au chaud!

Le ministère de la Santé est le moins bien organisé

Manque de pouvoirs et d'orientations du GTNO

Le GTNO devrait mettre en place un plan détaillé et global pour négocier avec le gouvernement fédéral et devrait mieux s'organiser avant qu'il ne commence la prochaine série de négociations, selon un rapport déposé à l'Assemblée législative.

Le directeur du comité des finances de l'Assemblée, M. Jim Antoine, a présenté son rapport sur le budget territorial le 15 février. Ce document de 107 pages est très critique du gouvernement et propose 35 recommandations pour améliorer la situation.

Selon M. Antoine, le GTNO devrait examiner de nombreux dossiers de très près pour définir des priorités avant qu'il ne commence à négocier une nouvelle entente financière avec le gouvernement fédéral. L'entente actuelle expire le 31 mars 1995. Ottawa transfère au budget annuel du GTNO environ 75% du total de ce budget (878 millions de dollars en 1994).

Selon le rapport, le GTNO n'a aucun plan détaillé et global pour négocier avec le fédéral. La stratégie se limite à des négociations dossier par dossier, sans aucun lien entre eux. Pour M. Antoine, c'est une situation intolérable. «Une semaine, le ministre du Transport va à Ottawa pour trouver des fonds nécessaires à la construction d'une route à Coppermine. La semaine suivante, c'est au tour du ministre de la Santé, qui essaie de régler le dossier des soins de santé pour les autochtones. Plus tard, le ministre du Logement cherche de l'argent pour des logements sociaux. Il faut établir un plan qui englobe tous les dossiers».

Cette idée là a été reprise par le directeur-adjoint du comité, M. Kelvin Ng. «Nous devrons nous présenter devant le gouvernement fédéral avec un plan qui comprenne les coûts de la santé, la facture pour éteindre les feux de fôret, les besoins financiers pour réaliser la division des Territoires, les revendications territoriales et d'autres choses encore». De plus, M. Kelvin Ng souhaiterait que la prochaine entente entre les deux gouvernements soit signée pour 10 ans au lieu de cinq, pour garantir un avenir fiscal plus stable.

Trois conflits entre le GTNO et Ottawa

Le GTNO et le gouvernement fédéral sont actuellement en conflit concernant trois dossiers : la facture de la GRC durant la grève à la mine Giant (entre 4 et 7 millions de dollars), le manque de fonds pour les logements sociaux (une perte de 47 millions de dollars chaque année), et la crise du service de la Santé pour les autochtones (le dossier se trouve maintenant devant la cour fédérale et la somme en jeu s'élève à 100 millions de dollars).

L'une des plus fortes recommandations du rapport suggère que le budget du ministère de la Santé pour 1994-95 soit gelé jusqu'à ce qu'un plan incluant les recommandations faites durant les deux dernières années soit défini.

«De tous les ministères sur lesquels nous nous sommes penchés, la situation du ministère de la Santé est la plus inquiétante. Nous sommes extrêmement frustrés par le manque d'autorité et le manque de coopération démontrés par ce ministère. La gestion est trop technique et il y a un manque de sensibilité par rapport aux clients. Les valeurs culturelles et la connaissance traditionnelle sont souvent ignorés. Le ministère n'a jamais répondu à plusieurs recommandations du vérificateur général et il semble que le ministère passe davantage son temps à régler des crises plutôt qu'à développer des politiques pour éviter ces crises», a souligné M. Antoine.

Beaucoup de recommandations datent de deux ou trois ans déjà, si bien que le budget ne sera pas approuvé avant que le comité des Finances ait reçu des réponses satisfaisantes. Selon M. Antoine, c'était la seule façon de les faire réagir.

Le GTNO est le seul gouvernement au Canada sans déficit, mais il a dépensé 60% de son excédent budgétaire de 75 millions de dollars depuis 1989. M. John Pollard, ministre des Finances, a souligné dans son discours du budget le 14 février, que «le gouvernement doit être plus efficace, plus productif, et plus attentif aux besoins de la population». Il a coupé dans le budget de tous les ministères à l'exception de quatre et il a augmenté le taux d'imposition des grandes entreprises de 2%.

Les débats détaillés à l'Assemblée législative sur le budget de chaque ministère ont déjà commencé et se poursuivront encore pendant quelques semaines.

Karen Lajoie

Des élections controversées

Suite de la page 1

phone à Yellowknife sont des gens dont le droit de vote ne fait aucun doute.

L'établissement d'une liste électorale aurait pris au moins un mois. Il y a à Yellowknife beaucoup de gens dont le nom de famille sonne francophone. Il y a quelques années, lors de l'étude pour déterminer le nombre d'ayants-droit, nous avions bien vu combien de temps il faut pour rejoindre tout le monde et établir leur statut», explique Marie-Claire Leblanc.

Des fonds à engager

Selon la présidente de l'APFY, avec 50 000$ en jeu qu'il fallait engager pour la gestion scolaire avant la fin de la présente année financière, l'Association a jugé acceptable la méthode proposée par la commission scolaire pour déterminer qui aurait le droit de vote à l'élection du 28 février.

Ailleurs au pays

En consultant la Commission nationale des parents francophones, organisation à laquelle l'APFY est affiliée, Marie-Claire Leblanc a constaté qu'ailleurs au pays (au Manitoba, en Saskatchewan et au Yukon), les parents francophones ontt adopté la même méthode pour l'élection de leurs conseillers scolaires.

En Colombie-Britannique cependant, le processus de gestion scolaire n'est pas encore rendu à un stade où les parents ont eu à se pencher sur cette question.

Les conseillers élus le 28 février prochain siègeront au Conseil scolaire francophone de Yellowknife jusqu'en mars 1995. Au terme de ce premier mandat, Marie-Claire espère que le gouvernement des T.N.-O. aura terminé la révision de la loi sur l'éducation.

Cette révision permettrait de passer d'une entente provisoire sur la gestion scolaire (telle que conclue avec la commission scolaire no1) à un modèle de gestion scolaire complète.

Pour la prochaine élection au Conseil scolaire francophone, la présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife prévoit un scrutin auquel tous les francophones inscrits sur la liste électorale pourront participer.

Agnès Billa

Portraits des candidats

La période de mise en candidature pour le Conseil scolaire francophone à Yellowknife s'est terminée le 18 février dernier.

A date, quatre personnes ont fait part de leur intention de se présenter comme conseiller. Dans les prochains jours, la Commission scolaire de Yellowknife n°1 pourrait encore recevoir des avis de mise en candidature dont le cachet de la poste atteste qu'ils ont été expédiés à la date requise.

Marie-Claire Leblanc vit à Yellowknife depuis huit ans. La famille Leblanc-Prince compte quatre enfants. Mme Leblanc enseigne le français en immersion, à l'école St Joseph. Elle est présidente depuis deux ans de l'Association des parents francohones de Yellowknife (APFY).

Denis Milot s'est installé à Yellowknife en octobre 1992, en compagnie de sa femme Sylvie Vincent et de leurs deux enfants. M. Milot travaille à l'école St Joseph à titre de conseiller pédagogique pour le programme d'immersion en français. Denis Milot occupe à l'APFY le poste de vice-président.

Marie Patterson réside à Yellowknife depuis juin 1988. Marie Patterson et son époux George ont deux enfants. Mme Patterson occupe présentement un poste d'agente de développement communautaire à la Fédération franco-ténoise. Elle travaille surtout dans le secteur de l'éducation.

Nicole Wallbridge et son mari Garth habitent à Yellowknife depuis 1980. Mère de deux enfants, Mme Wallbridge est infirmière à l'hôpital Stanton. Après s'être impliquée à la garderie Plein Soleil, Nicole Wallbridge est maintenant secrétaire de l'APFY.

A.B.

ÉDITORIAL

Ne tirez pas sur la commissaire

La semaine dernière, la commissaire aux langues officielles, Mme Betty Harnum, s'est présentée devant l'Assemblée législative pour discuter de son premier rapport annuel déposé à la fin du mois de novembre dernier.

Ce rapport posait de nombreuses et importantes questions sur le fonctionnement du gouvernement et Mme Harnum avait exprimé le souhait que l'Assemblée éclaircisse la mission du commissariat aux langues.

Le débat portant sur un dossier aussi capital, concernant non seulement l'anglais et le français, mais aussi toutes les langues autochtones, on aurait pu croire que les députés accorderaient toute leur attention au sujet et qu'ils feraient de leur mieux pour régler les problèmes soulevés dans le rapport.

Mais au début de la session, deux députés, MM. Zoe et Gargan, ont commencé à poser des questions portant plus sur le comportement personnel de Mme Harnum que sur son travail, et en particulier sur ses voyages à l'extérieur des T.N.-O.

Ils ont ainsi posé de nombreuses questions sur le voyage à Saskatoon que la commissaire aux langues devait effectuer en novembre dernier. Mme Harnum s'était excusée à la dernière minute auprès du Parlement franco-canadien de l'Ouest qui comptait sur elle pour le rôle du gouverneur général.

Puis, son voyage avait été annulé au dernier moment et il était trop tard pour qu'elle participe aux sessions du PFCO.

Selon la communauté francophone, Mme Harnum avait présenté ses excuses et le dossier était clos. Mais la seule chose qui semblait intéresser ces deux députés, qui, on s'en souvient, s'étaient opposés à la nomination de Mme Harnum au poste de commissaire, il y a deux ans, était de l'attaquer personnellement.

Si MM. Zoe et Gargan avaient lu attentivement les 187 pages du rapport de Mme Harnum, ils se seraient aperçus qu'il y avait beaucoup plus de choses à dire sur l'attitude du gouvernement au sujet des langues officielles.

En effet, selon Mme Harnum, le GTNO a fait savoir à tous ses employés qu'ils n'avaient pas le droit de communiquer directement avec la commissaire et que seuls les ministres et sous-ministres pouvaient répondre à ses questions. Cela représente un bien mauvais exemple du fameux «gouvernement ouvert» dont Mme Cournoyea parle souvent et de plus, cela rend difficile et longue toute enquête que Mme Harnum entreprend.

Le gouvernement n'a par ailleurs pas encore envoyé de communiqué interne à ses employés pour les informer de leurs nouveaux devoirs concernant le domaine judiciaire, après l'entrée en vigueur des derniers alinéas de la Loi sur les langues officielles fin décembre.

Si MM. Zoe et Gargan s'étaient attachés aux questions essentielles pour leurs électeurs, le GTNO se sentirait peut-être obligé de fournir une réponse et de montrer un peu de bonne foi, ce qui n'a pas encore eu lieu jusqu'à présent.

Karen Lajoie

Les francophones hors Québec contrôleront le comité des Langues Officielles

Ottawa - Les réformistes et les bloquistes ne pourront pas faire dérailler la politique des langues officielles du gouvernement fédéral. Cinq libéraux dont quatre sont des députés francophones de l'extérieur du Québec siégeront en effet sur le comité des Langues Officielles, qui comptera sept députés.

Les députés ontariens Réginald Bélair de Cochrane-Supérieur, Eugène Bellemare de Carleton-Gloucester et Don Boudria de Glengarry-Prescott-Russell, de même que la députée de Madawaska-Victoria au Nouveau-Brunswick, Pierrette-Ringuette Maltais, seront les représentants de la francophonie canadienne dans ce comité.

Il s'agit de la plus forte représentation de députés francophones de l'extérieur du Québec, sur les 23 comités que comptera la Chambre des communes. Le député libéral d'Ontario, Dan McTeague, le député réformiste Bob Ringma de Nanaimo-Cowichan en Colombie-Britannique et le député bloquiste Maurice Dumas d'Argenteuil-Papineau joindront également le comité.

Nouveaux comités parlementaires

De nouveaux comités ont fait leur apparition sous les libéraux. Ainsi, le Comité du Patrimoine canadien, du nom du ministère qui règle la plupart des affaires touchant la francophonie canadienne, comptera 11 députés. Curieusement, aucune député francophone de l'extérieur du Québec ne siégera sur cet important comité. En revanche, il y aura sept libéraux face à deux réformistes et deux bloquistes dont Suzanne Tremblay, la critique officielle du BQ pour le ministère du Patrimoine canadien.

Le député Jean-Robert Gauthier quitte le champ de bataille linguistique qui fut sien depuis 18 ans pour siéger au comité des Affaires étrangères et du commerce international.

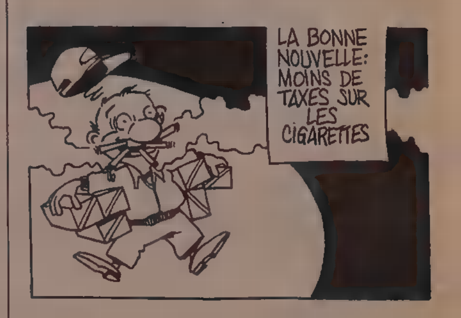
Le député ontarien de Simcoe-Nord, Paul De Villiers, siégera au comité de l'Environnement et du Développement durable.

Le député acadien de la Nouvelle-Ecosse, Francis LeBlanc, siégera au comité du Perfectionnement et des Ressources humaines. C'est ce comité qui consultera les Canadiens lors de l'importante réforme de la sécurité sociale annoncée par le ministre Lloyd Axworthy.

Les députés Guy Arseneault de Restigouche-Chaleur au Nouveau-Brunswick et Benoît Serré de Timiskaming-French River en Ontario siégeront pour leur part au comité des Ressources naturelles.

Enfin, les députés Eugène Bellemare et Ronald Duhamel de Saint-Boniface au Manitoba ont été nommés au comité des Opérations gouvernementales.

APF





l'aquilon

Directrice :	Agnès Billa
Journaliste :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant:	Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9

Tél. : (403) 873-6603

Télécopieur : (403) 873-2158

Après avoir promis la suppression du programme

Les libéraux autorisent deux autres essais de missiles *cruise*

Le gouvernement de Jean Chrétien a annoncé le 3 février que les Etats-Unis pourront effectuer deux essais de missiles *cruise* d'ici la fin mars, parce que «la planification était trop avancée pour arrêter le programme».

Les libéraux avaient déclaré durant la campagne électorale en septembre dernier qu'ils résilieraient l'entente de 10 ans entre le Canada et les Etats-Unis s'ils étaient élus. Si bien que leur décision du 3 février a été perçue comme une trahison par plusieurs leaders du Nord.

La première ministre des T.N.O., Mme Nellie Cournoyea, n'a pas perdu de temps et a fait part de son «inquiètude» face à cette décision. Dans un communiqué de presse, elle a déclaré que le ministre de la Défense, M. David Collenette, devrait s'assurer que les Etats-Unis ne planifieront aucun autre essai une fois que ces deux là seront terminés.

Dans une lettre envoyée à M. Collenette le 4 février, Mme Cournoyea souligne que son gouvernement reste opposé à l'entente avec les Etats-Unis et aux essais et demande à être consultée avant qu'une décision finale ne soit prise. Elle se déclare encouragée par le fait que le gouvernement fédéral souhaite réexaminer l'entente avec les Etats-Unis, et elle invite le conseil militaire à venir voir la situation dans le Nord et à écouter l'opinion des citoyens concernés par ces essais.

Ces dernières années, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a demandé à huit reprises que ces essais soient stoppés. Les leaders autochtones ont aussi demandé la fin de ce programme. Ils n'ont pas caché leur mécontentement quand les conservateurs ont renouvelé l'entente avec les Etats-Unis l'an dernier. Les missiles, sans ogives, sont lancés par un avion militaire américain dans le basin du Mackenzie près d'Inuvik et suivent la vallée du fleuve avant de se diriger vers l'Alberta. Ils sont programmés pour atterir sur la base aérienne de Cold Lake.

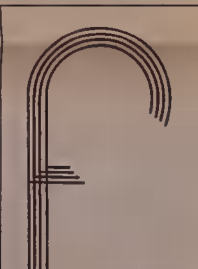
Selon les leaders, le Nord ne doit pas devenir un espace libre pour s'exercer à des jeux de guerre et les opinions de ses habitants devraient être considérées par ceux qui prennent les décisions.

M. Collenette a pour sa part souligné que toutes les ententes militaires seront discutées à nouveau cette année mais il n'a pas encore fourni de réponse définitive et aucune date n'a été fixée pour les premiers essais des missiles *cruise*.

Karen Lajoie

Ensemble on vit, ensemble on lit, ensemble on bâtit !

Voici le slogan gagnant du concours lancé par l'Association des parents francophones de Yellowknife pour la campagne d'alphabétisation. L'auteur de ce slogan est Benoit Savard, élève de 5e année de l'école Nakasuk à Iqaluit.



À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le comité des Elles-Ténoises de Yellowknife est heureux de vous inviter à un

souper-causerie le 8 mars

à la salle de réception de Fraser Tower située au dernier étage.

Souper «à la fortune du pot» à 18 h. **Lise Picard**, diététiste commentera nos plats et nous donnera des petits conseils pour une **nutrition** saine.

Après les savoureux desserts, **Nikole Loubert** nous fera découvrir l'**aromathérapie**, nouveauté des années 90.

Que toutes les femmes francophones et francophiles de la ville se passent le mot et viennent perpétuer la tradition d'avoir une bonne jasette autour de la table!

Il était un fois à Iqaluit...

Jean-Yves Lefort travaille dans la section éducation du centre septentrional Prince de Galles à Yellowknife. Il s'est rendu à Iqaluit durant cinq jours en février pour écrire des légendes avec des jeunes francophones de l'école Nakasuk. «Nous avions échangé des informations avant que je ne me rende à Iqaluit. Une fois là-bas, je leur ai donné une introduction générale sur les peuples autochtones et je leur ai présenté des artefacts. Ensuite on a parlé de spiritualité et de légendes, puis nous avons commencé avec une légende de Georges Blondin. Tout le monde a utilisé des costumes. Nous avons fait deux groupes qui ont chacun écrit une légende. Les plus jeunes ont eu du mal à cerner le sens de la légende mais ils ont beaucoup participé. Ils ont aimé et ça se voyait».

Voici les légendes des élèves.

Photo Jean-Yves Lefort



Aaron Petchimov troublé dans ses rêves par les trois esprits.

La conséquence...

Il y a très longtemps, durant l'automne, deux petits garçons appelés Grand Panache et Tonnerre de la nature chassaient ensemble le caribou.

Tonnerre de la nature avait tué deux caribous et Grand Panache en avait tué cinq.

- Grand Panache, je crois que tu en as tués trop !

Durant ce temps au village, le chef et sa conseillère se promenaient et quand ils virent les deux garçons arriver avec leurs sept caribous, le chef leur dit : «Grand Panache, les lois étaient de ne pas tuer plus de trois caribous, tu devras en subir les conséquences».

Oh ! Grand Aigle noir très puissant ! Montre que tu n'as pas peur de te battre. Grand Panache se fait un appât et quand l'aigle arrive, il attrape l'aigle par une patte seulement et avec l'autre patte, l'aigle le griffe. Tonnerre de la Nature regarde son frère qui saigne, prend son arc, s'approche tranquillement de l'aigle, lance sa flèche, manque l'aigle, prend sa deuxième flèche et tue l'aigle.

Depuis ce temps, leur peuple s'appelle Aigle Noir. Tonnerre de la Nature coupa l'aigle en deux, enleva toutes les plumes et les distribua à tous les membres de sa tribu.

David, Natalie, Jean-Pierre, Jean-Philippe, Maxime (3ᵉ année).

La légende de l'aigle ...

Il était une fois trois aigles qui vivaient ensemble. Un jour, Aaron Petchimow a tué un des aigles et un mauvais sort lui est arrivé. Une grosse voix est apparue qui lui a dit : «Tu vas voir trois esprits ce soir, l'esprit des aigles, l'esprit de la vie et l'esprit de la mort». Mais Aaron Petchimow n'y croyait pas. Le soir, il s'est couché dans sa tente et il s'est endormi. Une heure plus tard, il a été réveillé par le premier esprit. L'esprit de l'aigle a dit : «Tu n'as pas cru! Je vais te transporter autour du monde et je vais te montrer tous les aigles morts dans le monde». Aaron a dit : «Non, non, non». Puis il se réveilla.

Cinq minutes plus tard, il se rendormit. Une heure plus tard, il est réveillé par le deuxième esprit, celui de la vie, qui montre à Aaron un oeuf d'aigle et un petit bébé qui sort de l'oeuf. Il le trouva mignon et commença à répéter : «Ne meurs pas, ne meurs pas». Il se réveilla, il suait beaucoup et il se recoucha.

Un peu plus tard, le troisième esprit est venu. [redacted] pleurait beaucoup dans ses rêves parce qu'il tuait les aigles. Quand il se réveilla le matin, il prit sa décision : il ne tuerait plus jamais d'aigle. Il a tenu sa promesse et ne l'a jamais fait.

Benoit, Mitchell, Patrick, Jasmine (4ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ années).

Le comité de parents francophones d'Iqaluit adhère à la FFT en tant que membre actif et ordinaire. C'est l'un des objectifs que s'était fixé le comité en septembre 1992.

«Le son francophone du Nunavut»

Les francophones d'Iqaluit lancent leur radio communautaire

D'ici quelques semaines, les francophones d'Iqaluit auront droit à leur propre radio communautaire sur la fréquence FM. René Lavallée, responsable technique du projet, nous en dit un peu plus sur l'histoire de cette radio.

L'idée d'une radio francophone à Iqaluit remonte à environ cinq ans. Les gens en parlaient mais rien n'avait été vraiment décidé. «Mon mandat, explique René Lavallée, résidant à Iqaluit depuis 1989, c'était d'ouvrir un poste FM, d'étudier les fonds disponibles. C'était également les dernières années pour faire des demandes de subventions». Depuis la demande de licence auprès du CRTC au printemps dernier, tout va très vite. En juillet 1993 débutent les audiences publiques. «Pendant tout ce temps-là, poursuit René Lavallée, nous avons fait une liste de l'équipement nécessaire».

Les bénévoles pour ce projet ne sont pas tout à fait partis de rien. Il existait déjà du matériel pour la rediffusion, mais pour la production locale, il a fallu acheter. Aujourd'hui, la majorité du matériel est là et un consultant, Michel Vallée, a été embauché pour l'installation de ce matériel. Lui et René Lavallée -sans compter le soutien et la participation d'autres bénévoles tels que Linda McDonald, Daniel Loyer, Serge Noled- travaillent tous les soirs dans le studio de la radio, de 17h jusqu'à 23h.

En janvier dernier, le comité de la radio encaisse un chèque salvateur de 50 000 $ qui va permettre à la radio de fonctionner à plein régime dès le mois de mars.

«Pour le prix, dit Michel Vallée, vous allez voir une très belle petite radio». Il faut dire que l'équipement semble plutôt performant. L'informatique occupe une large part et offre de grandes possibilités de montage, sans rendre les tâches plus compliquées. «Des commandes à distance, explique René Lavallée, permettent de minimiser la manipulation. Une personne peut opérer ça toute seule».

La radio d'Iqaluit diffusera 15 heures de production locale hebdomadaire. Le reste du temps d'antenne sera occupé par Cité FM, un poste de Montréal.

«La base de toute émission, rappelle René Lavallée, c'est de promouvoir le français. Les aînés feront probablement une émission sur la santé, il y aura une émission de jazz, un bulletin météo, des annonces communautaires, de la publicité». Une séance de formation des bénévoles de trois jours suivra le lancement de la radio, ce qui fait dire à René Lavallée que «ce n'est pas juste un outil qu'on met là et puis on dit aux gens : "Vas-y, parles au micro". On ne part pas perdant».

L'inauguration de la radio aura lieu le 19 mars. Pour l'occasion, le comité de la radio fait venir un groupe du Manitoba, Heart Rouge. La radio francophone d'Iqaluit diffusera sur 107.3 FM.

Emmanuel Carcano

Première rencontre sur le michif dans les T.N.-O.

La langue des Métis se délie

«Parlez-vous michif?» Le sourire aux lèvres, l'oeil pétillant, une vingtaine d'aînés métis de l'Arctique de l'Ouest se sont posés les uns aux autres cette question, en roulant les «r» et en se réjouissant de leur complicité retrouvée, lors de la première conférence territoriale consacrée à la langue que parlent les Métis des T.N.-O.

Réunis à Yellowknife du 18 au 20 février dernier, par l'Association métis du patrimoine, les participants ressentaient visiblement une grande émotion à parler de nouveau leur langue et à s'interroger sur son avenir.

Selon le père Guy Lavallée, professeur d'ethnologie à l'Université St-Paul et animateur de la conférence, le michif est en fait un dialecte issu du français. Le père Lavallée a d'ailleurs comparé la langue métis à un autre dialecte, le cajun des francophones de la Louisiane.

Dans le cas du michif français, le dialecte m'a semblé à prime abord relativement facile à comprendre, une fois prise l'habitude de la prononciation et de la syntaxe propres au michif. Dans d'autres variantes du michif telles le michif cri, la langue métis peut comporter autant de mots empruntés au français qu'à une langue autochtone. Les verbes peuvent être systématiquement en langue autochtone alors que les noms seront en français, comme dans la phrase «Ketekuna tes souliers!».

L'organisatrice de la conférence, Bren Kolson, avait invité des personnes-ressources du Dakota du Nord, Mmes Ida Rose Allard et Angeline Allery et Mme Audreen Hourie du Manitoba à relater aux délégués des T.N.-O. les expériences entreprises ailleurs pour le maintien du michif. Au Canada, les premiers efforts pour la préservation de la langue métis ont débuté au Manitoba et remontent à 1985. Aux États-Unis, la langue michif fut au départ la préoccupation de quelques individus seulement dont la détermination a abouti aujourd'hui à un programme d'enseignement de la langue de la maternelle au collège, avec du matériel didactique conçu expressément pour le programme.

Les experts arrivent

Les témoignages des «expertes» du Manitoba et du Dakota du Nord ont permis aux participants de voir concrètement le travail à entreprendre si l'Association métis du patrimoine veut donner des suites à cette première rencontre sur le michif dans les T.N.-O. . Ainsi, Audreen Hourie a beaucoup insisté sur l'importance d'enregistrer sans trop tarder les personnes qui parlent encore michif dans les Territoires. La plupart de ces personnes sont âgées et ont reconnu ne pas avoir enseigné la langue métis à leurs enfants. Il existe par conséquent un risque élevé que la langue s'éteigne avec cette génération.

Pour conclure cette première conférence territoriale sur le michif, les participants se sont interrogés à voix haute et à tour de rôle sur les possibilités de maintenir la langue des Métis.

Pour certains, il ne peut exister de culture métis sans michif et la préservation de la langue est donc essentielle. D'autres sont attachés à la langue parce qu'ils l'utilisent encore régulièrement et connaissent des jeunes gens (à Fort Providence, par exemple) intéressés par le michif. Selon ces participants, il n'est pas trop tard pour assurer la survie de la langue métis.

Quelques autres participants ont qualifié la préservation du michif de «mission impossible». A leur avis, les temps ont changé.

Les élites d'antan (les négociants de fourrures et le clergé) ont perdu le rôle qui faisait de leur langue (le français) un outil de communication important et susceptible de rallier les habitants de l'Arctique de l'Ouest.

Pour les francophones des Territoires du Nord-Ouest, la conférence sur le michif rappelait combien le statut d'une langue peut évoluer en quelques décennies.

D'une langue vivante très répandue à une époque, le michif, selon les témoignages des aînés des T.N.-O., est devenu une langue dont l'avenir est maintenant incertain.

Agnès Billa


Archives L'Aquilon

Les Métis Reelers lors du 15e anniversaire de la FFT.

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Mars 1994

**De nouveaux vidéos en français sont en ville chez Radio-Shack. Plusieurs titres sont disponibles, dont des films pour adultes et pour enfants. En voici quelques-uns :

- Montréal vu par ...
- La Belle et la Bête
- Mitsou est coyote
- Amis Ratons
- Des souris et des hommes
- Chat Boume Vol. 2
- Avec Pluto et Fifi

ainsi que plusieurs autres. Ces films, distribués par la librairie le Carrefour, sont disponibles à Yellowknife jusqu'au 10 mars 1994.

**La fin de semaine du 13 février 1994, l'Association franco-culturelle de Yellowknife présentait, en collaboration avec la Société cinématographique de Yellowknife, le film «Indochine» au cinéma Capitol. Plus de cent personnes se sont présentées pour regarder ce film très intéressant. Merci à tous les participants. Devant un tel succès, cette activité deviendra probablement plus fréquente d'ici quelque temps.

**L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres. Il s'agit de Mesdames Barb McDonald et Louise Beaudoin. Soyez les bienvenues parmi nous.

ACTIVITÉS A VENIR

Le carnaval du caribou arrive à grands pas. Nous élaborons présentement l'horaire des bénévoles pour assurer la présence d'une équipe sous la tente de la cabane à sucre. Merci beaucoup à tous ceux et toutes celles qui ont accepté de donner de leur temps pour cette activité. Toutefois, nous avons toujours besoin de votre aide.

Si vous êtes intéressé et que vous n'avez pas été contacté, n'hésitez pas à nous appeler au 873-3292. Ce sera un plaisir de vous acceuillir.

-Cabane à sucre : l'activité «cabane à sucre» pour toute la famille sera de retour cette année, en avril prochain. Surveillez les annonces pour connaître les détails... Du plaisir pour tous!!!

-Au risque de se répéter, la troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» présentera la pièce de théâtre «Les binnes sont cuites» les 1er et 2 avril prochains au NACC à Yellowknife. Vous êtes tous cordialement invités à assister à la présentation de ce spectacle unique...

Nous sommes également en négociation pour une tournée à Fort Smith pour le 9 avril 1994. C'est donc du bon théâtre en perspective très bientôt pour les francophones et les francophiles.

**L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait féliciter la garderie Plein Soleil pour la magnifique soirée organisée pour leur campagne de levée de fonds. Les différentes activités disponibles sur place pour les participants étaient très intéressantes et amusantes. Merci aussi à tous les bénévoles qui ont fait de cette soirée une réussite. Encore une fois, félicitations !!

**Vous avez des goûts spéciaux, vous voulez faire un cadeau original, personnalisé, sans dépenser une fortune? Dernièrement, des francophones du Québec ont communiqué avec nous et nous ont fait parvenir des échantillons de leurs créations vestimentaires (pour enfants et pour adultes). Il s'agit de gilets, vestes,... en polar et également de tuques, mitaines et foulards. Vous pouvez donc maintenant venir à notre bureau, donner votre commande (vous décidez de ce que vous voulez, les couleurs, etc...) et vos mesures, tout ça à un prix très avantageux. Pour plus d'informations, appelez le 873-3292.

**Le lundi 28 février prochain, il y aura l'élection des conseillers scolaires pour les francophones à l'école Allain St-Cyr. Tous les parents des enfants fréquentant l'école Allain St-Cyr sont invités à s'y rendre en grand nombre. Pour plus d'informations, contactez Lise Picard au 873-6555.

ÇA BOUGE A LA FFT

**En cette fin de mois, la FFT est très occupée. Six réunions sont à l'horaire. Parmi ces rencontres, mentionnons la tenue de la première réunion de négociations à Yellowknife pour l'accord Canada-T.N.-O. concernant le renouvellement, pour cinq ans, de l'entente des quatre millions de dollars versés annuellement à la francophonie des Territoires.

Mentionnons également le colloque à Ottawa sur l'exogamie, auquel Marie Venne participera et le colloque, à Ottawa également, du Réseau national d'action en éducation des femmes, où Ginette Bérubé se rendra. Bon voyage!

**Pour les gens de Hay River, Sylvie Francoeur sera présente dans votre communauté du 23 au 28 février et il sera question, entre autres, de recrutement pour cette région. Vous pouvez contacter Julie Bernier pour plus d'information au 874-6233.

Finalement, Daniel Cuerrier, d'Iqaluit, assume maintenant la présidence de la Fédération Franco-TéNOise. Félicitations !

SIROP-SIROP-SIROP-SIROP-SIROP-SIROP-

Le sirop d'érable, cuvée 1993, sera bientôt disponible à Yellowknife. L'Association a récemment fait sa commande pour le carnaval du caribou. Si vous voulez donner votre commande à l'avance, téléphonez au 873-3292. Le sirop sera en vente dès que nous le recevrons.

A PROPOS D'AUTRE CHOSE-101.9 FM

Votre émission francophone «A propos d'autre chose» fêtera son premier anniversaire de diffusion le 13 mars prochain. Félicitations à toute l'équipe (Mario Paris, Caroline Lafontaine, Sylvie Francoeur, Marc Lacharité, Emmanuel Carcano et Jean-Yves Lefort) pour tout le travail accompli au cours de cette année. Nous sommes très fiers de notre émission francophone à Yellowknife et très fiers de permettre ainsi la diffusion de notre culture sur les ondes. Merci beaucoup!

Surveillez *l'Aquilon* et soyez à l'écoute d'«A propos d'autre chose» tous les dimanches de 12h à 13h (109.1 FM) pour connaître les activités entourant ce premier anniversaire.

RIONS UN PEU

Qui n'a jamais entendu dire par un anglophone un peu macho que les femmes francophones sont plus portées sur la chose que leurs compatriotes anglophones ? Eh bien, détrompez-vous!!! Selon une coupure de presse parue récemment, les Anglaises adorent se gaver de chocolats. Mordus du chocolat, les Anglais le sont assurément, puisqu'ils en dégustent 7,3 kilos en moyenne par an et par habitant. Et sur ce lot, ce sont les femmes qui remportent la palme : elles en consomment 50 % de plus que les hommes. Pas étonnant que des biologistes, chimistes et psychologues britanniques se soient interrogés sur l'engouement de leurs compatriotes pour le chocolat. Les résultats de leurs recherches concordent sur un aspect : le bien-aimé chocolat renferme un peu plus de 1/2% de phényléthylamine, un stimulant dans le genre de l'adrénaline qui accélère le rythme cardiaque, excite les sens et plonge la personne dans un état proche de l'orgasme. De quoi faire bouger le flegme britannique !!!

Appels d'offres



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Conception et construction d'un garage d'entretien à deux baies

Conception et construction d'un garage d'entretien à deux baies, d'environ 200 m². La construction doit être effectuée à Clyde River, T.N.-O., à 740 km à vol d'oiseau au nord d'Iqaluit et à 2 153 km à vol d'oiseau au nord-est de Yellowknife.
– Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux public et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7° étage de l'édifice YK Centre) ou à l'agent aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Service de sacs 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4° étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 h, heure locale, le 18 mars 1994 (Iqaluit)
14 h, heure locale, le 18 mars 1994 (Yellowknife).

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution sera demandée sur attribution du contrat.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Mali Aulakh
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Projet 93-4262
Services d'entretien, GTNO
Logements résidentiels
– Iqaluit, T.N.-O. –

Projet 93-4260
Services d'entretien et de sécurité
Bureaux du GTNO
– Iqaluit, T.N.-O. –

Projet 93-4261
Services d'entretien
– Centre municipal de Nanisivik et bureaux du GTNO dans différentes communautés, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4° étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 4 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 21 février 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet. Il faut clairement identifier le numéro et le nom du projet sur l'enveloppe.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Diane Breault
Gouvernement des T.N.-O.
Iqaluit, NT X0A 0H0
Tél. : (819) 979-5150

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de sécurité

Services de sécurité sur le site de l'édifice de l'Assemblée législative pour une période de trois (3) ans
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44° rue, Yellowknife, NT X1A 1K1 au plus tard à :

15 h, heure locale, le 4 mars 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 14 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Donel Gagnon, agente aux contrats
Gouvernement des T.N-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Martin Vickers
Sergent d'armes
Assemblée législative
Téléphone : (403) 669-2216
Télécopieur : (403) 920-4735

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre



Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périods de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Arviat	
- 3x2 chambres à coucher supplément au loyer	5-601-94-010
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
Baker Lake	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-603-94-011
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x5 chambres à coucher, supplément au loyer	
Chesterfield Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-602-94-012
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Coral Harbour	
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	5-606-94-013
- 2x2 chambres à coucher logement destinés aux employés	
Rankin Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-600-94-014
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Repulse Bay	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-607-94-015
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Whale Cove	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-608-94-016

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife, NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Keewatin, C.P. 6000, Arviat NT (819) 857-2873.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district du Keewatin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 21 mars 1994 à 19 h au Iglu Inn, Baker Lake, T.N.-O.



Bureau de la commissaire aux langues

APPEL D'OFFRES

Services d'un conseiller juridique

Le Bureau de la commissaire aux langues, mis sur pied par l'Assemblée législative, opère de façon autonome. L'un des buts de ce Bureau est de surveiller les ministères et les organismes gouvernementaux pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et que les services sont offerts.

C'est pour cette raison que la commissaire aux langues a besoin, de temps à autre, d'opinions juridiques indépendantes concernant la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest et d'autres questions juridiques connexes. En cas d'actions en justice contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour des questions concernant les langues, la commissaire aux langues peut avoir besoin d'être représentée par un conseiller juridique.

Il est obligatoire de faire partie du Barreau des Territoires du Nord-Ouest. Nous ferons appel aux services selon les besoins, à partir du 1er avril 1994. Les soumissions devront comprendre les renseignements suivants :

- les honoraires pour les services (à l'heure, à la journée);
- les frais connexes;
- l'expérience individuelle ou dans un cabinet relativement aux questions des langues et des lois;
- la connaissance des communautés, des langues et des cultures des T.N.-O.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau de la commissaire aux langues, 4e étage de l'édifice Cunningham, C.P.1320, Yellowknife, NT X1A 2L9 avant:

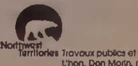
16 H, HEURE LOCALE, LE 11 MARS 1994

Nous ne sommes pas tenus d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignement : téléphone (403) 873-7034, 1-800-661-0889, ou télécopieur (403) 873-0357.



L'hon. Don Morin, ministre



Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Arctic Bay	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-703-94-001
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Broughton Island	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-806-94-002
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Cape Dorset	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-803-94-003
Clyde River	
- 4x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-701-94-004
- 5x2 chambres à coucher, logements destinés aux employés	
Hall Beach	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-610-94-025
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Igloolik	
- 7x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-609-94-005
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Lake Harbour	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-801-94-026
- 2x2 chambres à coucher, logements destinés aux employés	
Pangnirtung	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-804-94-006
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 6x2 chambres à coucher, logements destinés aux personnes âgées	6-804-94-007
Pond Inlet	
- 7x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-700-94-008
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Sanikiluaq	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-901-94-009
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district de Baffin, C.P. 418, Iqaluit NT (819) 979-4421.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district de Baffin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra des séances d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer les 14 et 15 mars 1994 à 19 h au Bureau de district de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 9, vendredi 4 mars

Karen Lajoie/L'Aquilon



Les Jeux de l'Arctique à Slave Lake. Voir en page 5.

Election des membres du Conseil scolaire francophone

Les quatre élus se donnent la gestion comme priorité

Quatre personnes avaient posé leur candidature pour être membres du nouveau Conseil scolaire francophone et elles ont toutes été élues le 28 février. Marie Patterson, Marie-Claire Leblanc, Nicole Wallbridge et Denis Milot feront partie du Conseil jusqu'en juin 1995 et ils déclarent que leur priorité est de recevoir une formation pour devenir de bons gestionnaires.

Ces élections ont fait naître quelques tensions lorsque plusieurs francophones de Yellowknife se sont aperçus qu'ils n'avaient pas le droit de voter s'ils n'avaient pas d'enfants inscrits à l'école Allain St-Cyr, le seul établissement qui sera géré au départ par le nouveau conseil.

A l'occasion des autres élections scolaires, tous ceux qui paient des taxes peuvent normalement voter, mais à cause d'un manque de temps, il n'était pas possible cette fois-ci d'effectuer un recensement en règle des francophones de Yellowknife pour établir une liste électorale.

La moitié des 48 personnes inscrites sur la liste ont voté le 28 au soir.

Même si trois des quatre élus sont par ailleurs membres de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), aucun conflit d'intérêt ne devrait survenir selon eux.

«L'Association des parents aura désormais un rôle plus consultatif, souligne Mme Leblanc. Elle s'occupera principalement de certains dossiers politiques, pour qu'on ait l'assurance que la loi change. Le Conseil scolaire s'occupera de son côté de toute la partie administrative, c'est-à-dire des programmes, du budget, de la gestion de l'école, tout cela en collaboration avec le directeur de l'école et la Commission scolaire n°1».

Selon Lise Picard, secrétaire administrative du Conseil scolaire francophone, le Conseil ne s'occupera d'aucun dossier politique et n'exercera aucune pression. Pour M. Milot aussi, le rôle de chaque groupe est clairement défini.

«Le conseil espère que des changements vont se produire, mais c'est à l'Association de s'occuper de la politique». M. Milot compte en tout cas rester membre de l'APFY. «L'Association a besoin de gens qui s'impliquent. Je n'ai pas le goût que le comité des parents tombe à l'eau à cause d'un manque d'attention», souligne-t-il.

Les deux autres membres de l'Association élus au conseil comptent cependant démissionner bientôt de l'APFY, pour pouvoir se consacrer pleinement à la mise en

Allain St-Cyr
Suite en page 2

Après la fermeture de la base Namao d'Edmonton

Yellowknife verra ses capacités militaires accrues

A la suite des importantes coupures budgétaires effectuées par le gouvernement fédéral, qui ont particulièrement touché le domaine militaire, Yellowknife va bénéficier de la fermeture de la base Namao d'Edmonton puisque plusieurs avions de transport, pouvant également être utilisés pour des opérations de recherches et de sauvetage, vont être transférés ici.

Namao était l'une des 21 bases militaires qui ont dû fermer ou réduire leurs effectifs et leur matériel à la suite des restrictions budgétaires décidées par le fédéral.

Ceci, ajouté à la suppression de 16 500 emplois militaires dans les cinq prochaines années, va permettre au gouvernement d'épargner sept milliards de dollars d'ici à 1999.

Dans le Nord, la base d'Alert sera réduite, mais ne fermera pas ses portes. C'est la catastrophe aérienne qui a eu lieu près d'Alert en 1991 qui avait montré la nécessité d'avoir sur place dans le Nord, des avions pouvant être utilisés pour effectuer des recherches et des opérations de sauvetage.

L'escadron 440 de Namao, qui comptait 112 personnes et qui disposait de cinq *Twin Otter*, sera ainsi transféré en partie à Yellowknife. Les *Hercules* de l'escadron 435 seront quant à eux envoyés à Winnipeg et à Trenton.

«Ces changements vont permettre de réduire notre budget, tout en conservant la même capacité militaire», a souligné le capitaine James Simiana, attaché de presse du secteur Nord.

Mais selon lui, Yellowknife ne recevra pas tous les avions promis car certains d'entre eux seront mis hors service. «Il est plus réaliste de dire que d'ici l'été, on devrait bénéficier d'une hausse modeste du personnel et du nombre d'avions».

En tout cas, les avions qui seront transférés ici viendront s'ajouter aux deux *Twin Otter* déjà basés à Yellowknife et utilisés depuis longtemps pour transporter de l'équipement et du personnel d'un camp à l'autre dans le Nord.

«Le sauvetage n'est pas normalement la mission première des *Twin Otter*, souligne le capitaine, mais ils sont très fiables et très solides, on les utilise donc dans les cas d'urgences pour les recherches et les opérations de sauvetage. Ils viennent en complément des *Hercules* de Winnipeg, qui sont, eux, conçus pour le sauvetage, extrêmement rapides et avec une considérable autonomie de vol».

Les changements prévus doivent être effectués après le 1er avril, au cours de la prochaine année fiscale.

Selon le capitaine Simiana, les habitants de Yellowknife pourront constater l'augmentation des capacités militaires du Nord aux mois de juillet ou d'août.

Karen Lajoie

Photo Défense nationale



Des Twin Otter comme celui-ci seront bientôt à Yellowknife.

Dans le cadre de la semaine française, les étudiants de l'école St-Joseph ont été conviés à un voyage dans le temps, en compagnie de Grace Morrison. Ils se sont retrouvés en Nouvelle-France. Lire en page 3.

En vue d'atteindre ses objectifs de financement privé pour la communauté francophone des T.N.-O., la Fédération Franco-Ténoise vient de créer trois sociétés. Daniel Lamoureux nous explique la stratégie de la FFT. Lire en page 3.

354 athlètes des T.N.-O. seront au rendez-vous des Jeux de l'Arctique, à compter du 6 mars, dans le nord de l'Alberta. Pour un avant-goût des Jeux, lire en page 5.

A Fort Smith, les activités organisées par l'association francophone ne manquent pas. Le projet «Samedi-jeunesse» en particulier remporte beaucoup de succès. Lire Valérie Catrice en page 5.

Pour discuter avec leurs contemporains des nombreuses questions qui les préoccupent, des jeunes de l'organisation «Génération 2000» parcourent le pays. Ils étaient de passage à Yellowknife la semaine du 28 février. Lire en page 8.

Concours oratoire de *Canadian Parents for French*

Peggy Seale est la gagnante des T.N.-O. avec «Questions sans réponse»

J'ai rencontré Peggy Seale, 14 ans, gagnante des Territoires du concours oratoire national de *Canadian Parents for French*, dans la bibliothèque de l'école St-Joseph à Yellowknife.

Etudiante en neuvième année, Peggy est curieuse et intelligente, et ce sont certainement ces deux traits de sa personnalité qui l'ont poussée à choisir comme sujet «Questions sans réponse», un thème difficile qui lui a fait remporter le concours. «J'ai essayé de trouver un sujet original, c'est pour cela que je n'ai pas choisi l'environnement, par exemple. Une vingtaine de candidats ont fait une prestation sur ce thème. Je voulais trouver quelque chose qui attire l'attention», explique-t-elle.

De grandes questions

Dans son exposé, Peggy a donc posé de grandes questions comme l'existence de Dieu, ce que devient notre âme après la mort ou encore le lien entre le passé, le futur et le présent. «Qui décide de l'histoire de nos vies? Dieu? Est-ce qu'il existe? Si oui, quelle forme prend-il?», telles sont les questions sans réponse qu'elle a abordées.

Peggy trouve les concours oratoires «amusants» et ce n'est pas la première fois qu'elle participe à une compétition de ce genre. Alors qu'elle était en cinquième année et qu'elle vivait à Ottawa, elle s'était présentée au concours de la ville et l'an dernier, elle a gagné le concours en anglais dans les T.N.-O.

Cette année, elle a participé au concours pour les étudiants en immersion et français langue seconde. «Son discours était excellent, affirme Denis Milot, l'un de ses enseignants. Peggy est très créative, elle a beaucoup d'imagination».

Peggy s'implique beaucoup dans les activités francophones. Elle était l'une des organisatrices locales du Parlement franco-canadien de l'Ouest l'an dernier.



Elle se rendra à Ottawa du 26 au 29 mai pour représenter les T.N.-O. au Festival national de l'art oratoire.

Karen Lajoie

Les élections à Allain St-Cyr

Suite de la page 1

place du conseil. Mme Picard souligne qu'il est temps pour d'autres parents de s'impliquer dans l'APFY et de prendre les places qui seront bientôt vacantes.

Les nouveaux conseillers se sont donnés comme priorités d'établir une philosophie de base, de devenir de bons gestionnaires et de s'assurer que la qualité de l'éducation est bonne.

Ils veulent éviter que les choses se reproduisent comme au Nouveau-Brunswick où, depuis 20 ans, on n'a toujours pas résolu les questions de la qualité et de la gestion. «On ne veut pas que la qualité des services diminue», affirme Mme Leblanc.

Mme Patterson prévoit que des ateliers seront organisés sur les services en français, pour montrer les différences existant entre les écoles en anglais et les écoles en français, entre le français langue seconde et l'immersion.

Les quatre conseillers commenceront leur formation, avec une rencontre formelle pendant la semaine du 7 mars.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

Marie Patterson, un des parents de l'école Allain St-Cyr qui ont participé le 28 février à l'élection d'un premier conseil scolaire francophone, dans les T.N.-O.

Echos des T.N.-O.

Roger Warren passera en procès

L'enquête préliminaire de M. Roger Warren, qui s'est achevée le 22 février, a permis de déterminer qu'il y avait assez de preuves contre lui pour qu'il passe en procès. Aucune date n'a encore été fixée par la Cour suprême.

Au cours de l'enquête préliminaire, qui a duré six jours, 30 témoins se sont présentés devant le juge suppléant Pierre Ayotte, de la cour provinciale de l'Alberta.

M. Warren est accusé du meurtre au premier degré des neuf mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant le 18 septembre 1992.

Son avocat, Glen Orris, de Vancouver, et le procureur spécial de la Couronne, Peter Martin de Calgary, n'ont pas encore décidé s'ils allaient demander que le procès ait lieu ailleurs qu'à Yellowknife à cause du battage qui a déjà été fait autour de cette affaire.

La femme d'une des victimes de l'explosion accusée d'agression contre Harry Seeton

Doreen Hourie, l'épouse de Norman Hourie, l'un des hommes tués dans l'explosion du 18 septembre 1992, comparaîtra devant la cour territoriale le 29 mars, accusée d'agression contre Harry Seeton, l'ancien président du syndicat CASAW.

Selon M. Seeton, une femme l'a bousculé le 21 février lors de l'enquête préliminaire de Roger Warren et lui a dit qu'il allait bientôt mourir. Elle l'aurait par ailleurs frappé à la tête.

La GRC a déposé une plainte d'agression contre Mme Hourie le 1er mars.

Controverse autour des essais militaires américains sur le sol canadien

Le 1er mars, le gouvernement des Etats-Unis devait lancer un missile *cruise* à partir d'un avion B-52 au-dessus de la mer de Beaufort. Mais à cause d'une tempête en Alaska, cet essai n'a pu avoir lieu et a été reporté à plus tard cette semaine.

Le missile AGM-129 devrait mettre quelques heures pour arriver à la base aérienne de Cold Lake, en Alberta. Selon le capitaine James Simiana, ce genre de lancement permet à des pilotes américains et canadiens de s'entraîner à l'interception de ces missiles et à la simulation de vols tactiques.

Le programme des missiles *cruise* est cependant très controversé dans le Nord. En effet, les libéraux avaient déclaré au cours de la campagne électorale, en septembre dernier, qu'ils résilieraient l'entente conclue il y a 10 ans entre le Canada et les Etats-Unis, s'ils étaient élus.

Or, le gouvernement fédéral a déclaré le 3 février que «la planification était trop avancée pour arrêter le programme». Leur décision de continuer à autoriser les essais a été perçue comme une trahison par plusieurs leaders du Nord.

La première ministre des T.N.-O., Mme Nellie Cournoyea, a souligné que son gouvernement reste opposé à l'entente avec les Etats-Unis et aux essais.

Karen Lajoie

La semaine française à l'école St-Joseph

Un voyage historique vivant en Nouvelle-France

Imaginez une réunion intime entre Magdelaine de Verchères, Marguerite Bourgeoys, Etienne Brûlé, Jean Talon et Gabriel Lalemant. De quoi parleraient ces personnages historiques? De leur vie en Nouvelle-France, de la défense du fort de Verchères, d'un voyage avec les Hurons ou de la création de la première école en Amérique du nord?

Avec Grace Morrison, ces questions sont le début d'une heure de représentation théâtrale, une séance pendant laquelle elle se met dans la peau des personnages dont elle conte la vie et les exploits pour enseigner aux étudiants canadiens les grands événements de la naissance de leur pays.

Ex-enseignante en immersion française à Toronto, Mme Morrison a quitté son emploi il y a cinq ans pour écrire un livre sur l'histoire de la Nouvelle-France, dont les scènes de son spectacle sont tirées. Elle a passé deux ans et demis pour effectuer les recherches nécessaires à la rédaction de son livre. Mais pour elle, il est hors de doute que les jeunes préfèrent assister à un spectacle plutôt que d'apprendre l'histoire dans des livres.


Karen Lajoie/L'Aquilon

Grace Morrison devient Etienne Brûlé avec l'aide de ces deux jeunes participants. à l'école St-Joseph.



Des chansons et du théâtre

Mme Morrison interprète dans son spectacle les cinq personnages historiques cités plus haut et une Acadienne imaginaire, Angélique Leblanc, pour dévoiler, étape par étape, l'évolution de la Nouvelle-France. Elle s'adresse aux étudiants en anglais et en français afin de leur faciliter la compréhension de son récit, qui relate la vie quotidienne de ses personnages et les événements qui les ont rendus célèbres. Elle chante également des chansonnettes du 17e siècle.

Les enfants participent au spectacle car à plusieurs reprises, Mme Morrison s'adresse à eux comme s'ils étaient d'autres personnages à qui son propre personnage parle.

«Mon spectacle est un microcosme des immigrants qui sont venus en Nouvelle-France, explique-t-elle. Je l'ai conçu pour piquer la curiosité. Je voulais avoir plusieurs personnages différents, l'explorateur, l'adolescente, l'enseignante, le jésuite».

Mme Morrison utilise peu d'accessoires, si ce n'est un fusil à pierre, un livre d'époque authentique et quelques chapeaux.

Cette femme pleine d'imagination est elle-même immigrée puisqu'elle est née à Glasgow, en Ecosse, où elle a étudié le français à l'université. C'est son admiration pour Marguerite Bourgeoys qui lui a donné l'idée de commencer des recherches historiques. «Marguerite Bourgeoys était une femme forte qui ne se laissait pas marcher sur les pieds. Elle a refusé de rentrer au couvent car elle voulait réaliser quelque chose de concret dans le monde».

C'est elle qui a créé la première école pour filles à Montréal. A l'époque, les garçons ne pouvaient pas aller à l'école car ils devaient travailler. Trois siècles plus tard, Mme Morrison a entrepris d'enseigner cette partie de leur histoire aux garçons et aux filles.

Le thème de la tolérance reste présent en filigrane tout au long de son spectacle. Le jésuite Gabriel Lalemant se demande par exemple pourquoi ses frères veulent changer la religion des Indiens Hurons, à qui il s'adresse en ces termes juste avant sa mort : «Pourquoi a-t-on oublié votre religion, votre esprit Manitou? Je vous laisse avec cette question, avait-on le droit d'imposer notre religion à votre peuple alors que vous aviez déjà la vôtre?».

Pour Mme Morrison, le plus important, c'est d'éveiller l'attention des jeunes et de les pousser à réfléchir sur ces questions, même s'ils ne peuvent trouver de réponse. «J'adore le théâtre, la musique, l'histoire et j'aime beaucoup les jeunes. Que pourrais-je trouver de mieux?».

Karen Lajoie

Boréal Consultants, Azimut Communications et la Fondation franco-ténoise voient le jour

Premiers pas vers le financement privé

Au mois de janvier dernier, trois nouvelles sociétés ont vu le jour à Yellowknife : Boréal Consultants, Azimut Communications et la Fondation franco-ténoise. Ce sont les premiers pas concrets de la communauté franco-ténoise vers le financement privé.

La Fondation franco-ténoise est un organisme sans but non-lucratif dont l'assemblée de fondation a eu lieu le 13 février dernier.

«Une fondation, explique Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT, ne peut que financer, elle ne peut pas organiser. Elle peut, par exemple, financer une association qui voudrait développer une activité (...) La FFT comme telle -un organisme politique- ne peut pas vraiment faire de financement privé». La Fondation sera également en mesure d'émettre des reçus d'impôts pour des dons. L'idée est, évidemment, de trouver des fonds nouveaux et de réduire les dépenses.

La Fondation a déjà fait une demande auprès de Revenu Canada pour être accréditée comme organisme de charité. Daniel Lamoureux donne un exemple : «Un artiste vient se produire à Yellowknife. Il demande un cachet de 5000 $. Au lieu de ce montant, on facture 10 000 $, mais on lui demande de nous faire un don de 7000 $. Il reçoit donc 7000 $ sur lesquels il ne paiera pas d'impôts pendant trois ans et nous on économise 2000 $. C'est tout à fait légal».

L'objectif de la Fondation sera donc de financer certains programmes de ses neuf membres. Un protocole doit être établi à l'automne. La Fondation franco-ténoise restera un organisme indépendant. Les francophones du Manitoba ont eux aussi leur propre «fondation», Francofonds. Avec un fonds de capital de 1 300 000 $ et des revenus de capital de 94 000 $, c'est une affaire qui fonctionne bien.

Les deux autres sociétés, Azimut Communications et Boréal Consultants, offriront divers services, au niveau du milieu communautaire mais surtout du gouvernement territorial. «Pour ce qui est des services en français, on sait que 900 000 $ sont retournés à Ottawa l'an passé (dans le cadre de l'entente Canada-T.N.-O. pour les services en français, NDLR). Les services seraient mieux rendus s'ils étaient gérés par la communauté», estime Daniel Lamoureux.

L'argent de ces deux organismes à but non-lucratif sera réinvestit dans l'équipement, le personnel, etc. Les profits pouraient être mis sur le compte de la Fondation franco-ténoise. Daniel Lamoureux pense que d'ici deux mois ces deux sociétés devraient être opérationnelles.

E.C.

Les associations devront se serrer la ceinture

Ottawa - Le gouvernement fédéral réduira d'un autre 5% les subventions accordées aux organismes et associations en 1994-1995. Puisque cette réduction s'ajoute aux compressions budgétaires annoncées dans le budget d'avril 1993, cela veut dire que les subventions aux associations seront réduites cette année de 15% par rapport à leurs niveaux d'il y a deux ans.

Paul Martin a jugé que les associations pouvaient supporter une plus importante coupure dès cette année. En fait, le gouvernement devance d'une année la réduction de 15% qui devait s'appliquer pour l'année 1995-1996.

APF

ÉDITORIAL

Jeux de l'Arctique : l'important, c'est de participer!

Du 6 au 12 mars, 354 de nos meilleurs jeunes athlètes, dont une demi-douzaine de francophones, vont être présents à Slave Lake, en Alberta, pour nous représenter aux Jeux de l'Arctique. La plupart d'entre eux vont s'y rendre avec l'espoir de ramener un ou des ulus (médailles) mais bien sûr, quelques-uns seulement auront la chance d'être à la bonne place au bon moment et de voir leurs efforts récompensés.

Ceux qui rentreront sans médaille le 14 mars devront-ils considérer cela comme une défaite personnelle? La réponse est non, du moment que les jeunes peuvent retirer de la fierté de leurs performances.

Cela peut être considérer comme un cliché de dire que l'important, ce n'est pas de perdre ou de gagner, mais de donner le meilleur de soi-même. Cependant, les clichés deviennent souvent des clichés parce qu'il y a du vrai derrière. D'une certaine manière, les sports sont un microcosme de la vie. On n'est pas toujours récompensé comme on voudrait, même quand on fait de notre mieux, mais l'expérience nous aide pour la fois d'après.

Ainsi qu'on peut le constater à l'occasion de chaque grand événement sportif, comme les Olympiques qui viennent de se terminer, ceux qui remportent les médailles font parfois n'importe quoi pour gagner, mais leur victoire n'est pas une vraie victoire. Les sportifs les plus intègres peuvent aussi se retrouver à la dernière place.

Les vrais vainqueurs, ceux qui peuvent toujours être fiers de leurs performances, sont ceux qui respectent les règles du jeu et qui essaient toujours de faire de leur mieux, même si cela ne suffit pas à remporter une médaille.

Et même si les athlètes des Olympiques ont la célébrité en plus, ce n'est pour cela que leurs valeurs personnelles sont différentes. La fierté, l'honnêteté et l'intégrité semblent être des principes anciens dans notre monde sophistiqué, mais ceux qui respectent ces valeurs trouvent la vie plus enrichissante.

Du 6 au 12 mars, de nombreux sportifs des Territoires remporteront des ulus d'or, d'argent, ou de bronze. Les autres recevront des certificats de participation. Mais si tous les participants des T.N.-O. donnent le meilleur d'eux-mêmes sans tricher, c'est toute l'équipe qui sera victorieuse.

L'Aquilon souhaite bonne chance à tous les athlètes des Territoires.

Karen Lajoie

L'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Rédactrice : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Correspondante Fort Smith : Valérie Catrice
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Célébrons la Journée de la femme

Le 8 mars, Journée internationale de la femme, sera souligné à Yellowknife par une série d'événements organisés par divers groupes et personnes de la communauté. Les célébrations se poursuivront jusqu'au 13 mars. En raison de la date de parution de ce numéro de *L'Aquilon*, nous débutons ce calendrier le 8 mars. Bonne fête à toutes les femmes!

«Bread and Roses Luncheon»

8 mars à midi

Yellowknife Inn, salle annexe A

Organisé par le Conseil du statut de la femme des T.N.-O. Remise du prix *«Wise Women of the Year»* aux trois récipiendaires. Allocution de la première ministre Mme Nellie Cournoyea. Extrait du texte inédit *«Stay Black and Die»* de Addena Sumter-Freitag. Interprétation de la chanson *«Bread and Roses»* par les *Solstice Sisters*.

Souper-causerie

8 mars à 18 h

Fraser Tower, salle de réception (dernier étage). Organisé par le comité des Elles-Ténoises de Yellowknife. Souper «à la fortune du pot». Lise Picard commentera les plats et parlera nutrition. Nikole Loubert fera découvrir l'aromathérapie. Bienvenue à toutes les femmes francophones et francophiles.

Soirée de style *«Cellidh»*

10 mars à 19 h

Centre des femmes de Yellowknife (à côté de *Giorgio's*). Organisé par Moira Cameron. Au programme : poésie, chansons, musique et récits. Bienvenue à toutes et tous. Apportez une collation, thé et café servis sur place.

Festival de films de femmes

11 mars au NACC à 20 h - vin et fromage après les projections, organisé par Ann Lynagh. 12 mars au NACC de 13 à 17 h et de 20 à 22 h - atelier l'après-midi sur la vidéo. Prix d'entrée : 5$.

Projection du film «Orlando»

13 mars au cinéma *Capitol Twin* à 14 h. Présenté par la Société cinématographique de Yellowknife.

Adaptation à l'écran du roman de Virginia Woolf relatant la vie d'un aristocrate qui à mi-chemin de sa très longue vie change de genre. Prix d'entrée : 5$ membres, 7$ non-membres.

Source : Conseil du statut de la femme des T.N.-O.

Errata

Le slogan de Benoit Savard «**Ensemble on vit, ensemble on lit, ensemble on bâtit!**» a été choisi pour la campagne d'alphabétisation organisée par la Fédération Franco-Ténoise et non pas l'Association des parents francophones de Yellowknife. Nos excuses à la FFT pour cette erreur et félicitations encore à Benoit Savard, de l'école Nakasuk à Iqaluit.

Dans l'article «**Les francophones d'Iqaluit lancent leur radio communautaire**», le nom du groupe musical invité par le comité radio est Hart Rouge et non pas Heart Rouge. Nos excuses pour cette faute!

The Company of Strangers, qui devait être presenté par la Société cinématographique de Yellowknife le 6 mars, n'est pas disponible donc la séance est annulée. La Société espère que nos membres viendront voir **Orlando** le 13 mars à 14h au Capitol Twin.

Les Jeux de l'Arctique à Slave Lake en mars

Une semaine de compétition entre 1260 athlètes du Nord

Les Jeux de l'Arctique se dérouleront cette année à Slave Lake, en Alberta, du dimanche 6 au samedi 12 mars. Durant ces sept jours, la compétition sera ouverte entre les 1260 athlètes présents dans 12 disciplines sportives. Au cours des derniers Jeux de l'Arctique, à Whitehorse en 1992, les Territoires ont remporté 93 médailles et se sont retrouvés en troisième position derrière le Yukon et l'Alaska.

Le ministre Silas Arngna'naaq, responsable des sports, a déclaré le 25 février à l'Assemblée législative que les T.N.-O. comptaient envoyer à Slave Lake 354 athlètes et entraîneurs, représentant 38 communautés du Nord.

Selon M. Arngna'naaq, c'est la première fois qu'autant de sportifs ténois participent aux Jeux et qu'autant de communautés sont représentées. En 1980, 20 communautés seulement avaient envoyé des athlètes pour participer aux compétitions.

«Ce n'est pas le nombre de médailles que nous allons remporter qui est le plus important. Les Jeux de l'Arctique ont une importance capitale parce que c'est une opportunité pour nos jeunes de montrer de quoi ils sont capables», a souligné M. Arngna'naaq.

Deux mille sept cents sportifs se sont présentés aux épreuves de qualification régionales qui ont eu lieu en novembre et décembre derniers dans 11 communautés.

Au total, six régions différentes participeront aux Jeux : la Russie, le Groenland, l'Alaska, l'Alberta, le Yukon et les T.N.-O.

Les compétitions commenceront le lundi, avec un biathlon, du volleyball, du basket-ball et du ski nordique, et s'achèveront le samedi avec des finales de soccer, de volley-ball et de basket-ball.

Parmi les athlètes des T.N.-O. on retrouve Robin Sproule, qui participera pour la 10ième fois aux Jeux de l'Arctique. Mme Sproule avait commencé avec le patinage artistique à l'âge de 11 ans. Au fil des ans, elle a répresenté les T.N.-O. en jouant au basketball, au volleyball et au ballon-balai. Maintenant âgée de 30 ans, elle est surtout connue des adeptes de sport pour avoir fait partie de l'équipe de hockey féminin qui remporta la médaille d'or en 1990. En tant que gardien de but, Robin Sproule avait tenu en échec l'équipe de l'Alaska.

Après avoir consacré 18 ans de sa vie à divers sports amateurs, Robin terminera sa carrièere comme membre de l'équipe de hockey.

Après les épreuves sportives de la journée, la culture sera à l'honneur en soirée avec un festival présentant des artistes de chaque région participantes.

Ainsi seront présents, entre autres, la troupe de danse ukrainienne Zirka, les *drummers* Dene Tha, Buffy Sainte Marie, Tom Jackson et Susan Aglukark. Une dizaine d'artistes des communautés de Norman Wells, Iqaluit et Rae-Edzo seront là pour présenter les activités culturelles traditionnelles de leur région.

L'Aquilon aura une correspondante à Slave Lake dont les reportages seront publiés dans les prochains numéros.

Karen Lajoie

L'Aquilon souhaite la bienvenue dans ses pages à une nouvelle collaboratrice, Mme Valérie Catrice de Fort Smith, qui nous donnera chaque mois des nouvelles de cette communauté des Territoires.

«Samedi jeunesse et soirées rencontres»

Fort Smith - Déjà la fin février et il recommence à faire froid. Nous flirtons une fois de plus avec les -40 °C et le brouillard grivant (le traditionnel «ice fog», traduction du Harrap's!!!). On se croirait revenus à la période des fêtes avec ces températures dignes du Père Noël... Peut-être l'esprit farceur de notre clown nous remontera un peu le moral.

L'Association francophone de Fort Smith a présenté cette année un arbre de Noël dans le cadre du cinquième festival des arbres au Musée de la vie septentrionale. Chaque année, pendant une ou deux semaines en décembre, les associations et organismes locaux, entre autres, sont invités à monter un arbre de Noël à l'entrée du musée. Le public peut voter pour l'arbre qu'il préfère. Cette année, c'est l'école secondaire PWK qui a gagné.

Outre les deux projets «samedi jeunesse» et «soirées rencontres», l'Association francophone est pleine d'enthousiasme et travaille à de nouveaux projets. En effet, nous venons entre autres de sortir notre premier bulletin d'information mensuel que nous envoyons à tous nos membres. Nous prévoyons également plusieurs activités pour le mois de mars. Lesquelles ? Suite aux prochains numéros.

Valérie Catrice



Photo Valérie Catrice

Les enfants de samedi jeunesse ont été recemment accueillis par un fantôme, un chat, un clown et Kermit la Grenouille .

Appels d'offres



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de nettoyage

Projet 94-2230
Vise le Palais de justice de Hay River et le bureau des services d'entretien du MTP

Projet 94-2231
Vise le bureau principal et le bureau de l'entrepôt de foresterie, et le Centre de formation

Projet 94-2232
Vise la bibliothèque Centennial

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0, au plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 16 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse indiquée ci-dessus ou au 21 Industrial Dr. à Hay River aux T.N.-O., à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet, et inclure la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements : Ron McCagg, agent régional d'entretien
Ministère des Travaux publics et Services
Hay River, NT X0E 0R0
Téléphone : (403) 874-3214





Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des T.N.-O. lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	Nº de l'offre
Cambridge Bay	
- 9x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-500-94-017
Coppermine	
- 5x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-501-94-018
Gjoa Haven	
- 3x3 chambres à coucher, supplément au loyer	4-503-94-019
Pelly Bay	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-505-94-020
- 1x2 chambres à coucher logement destiné aux employés	
Taloyoak	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-504-94-021

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, C.P. 90, Cambridge Bay NT (403) 983-2276.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le [illegible] avril 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 28 mars 1994 à 19 h au Co-op Hotel, Cambridge Bay, T.N.-O.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Réparations des murs du gymnase

Le projet vise l'ajout de parois internes fixées aux murs actuels en maçonnerie et, à l'occasion, exécuter des travaux mécaniques et électriques

– Centre correctionnel de Yellowknife, T.N.-O. –

Les entrepreneurs intéressés peuvent venir assister à une séance d'information, le 9 mars 1994 à 13 h, dans le gymnase du Centre correctionnel de Yellowknife.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet, et inclure la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc G. Whitford
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-3177
Télécopieur : (403) 873-0257

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien sur demande
Véhicules et équipement

Projet 94-2225
Réparation et remplacement de pneus de véhicules

Projet 94-2226
Remplacement de vitres de véhicules

Projet 94-2227
Carrosserie - peinture de véhicules et d'équipement

Projet 94-2228
Entretien et réparation de véhicules (véhicules lourds)

Projet 94-2229
Entretien et réparation de véhicules (véhicules légers)

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 au plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 25 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus ou au 21 Industrial Dr., Hay River NT à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et indiquer le contenu, le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Ron McCagg, agent de secteur pour l'entretien
Ministère des Travaux publics et des Services
Hay River, NT X0E 0R0
Téléphone : (403) 874-3214

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien sur demande
Édifices et travaux

Projet 94-2220
Électricité

Projet 94-2221
Plomberie et chauffage

Projet 94-2222
Réparation - remplacement de vitres dans des édifices

Projet 94-2223
Tapis - sols résilients

Projet 94-2224
Peinture

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au sous-ministre Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 au plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 18 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus ou au 21 Industrial Dr., Hay River NT à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et indiquer le contenu, le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Ron McCagg, agent de secteur pour l'entretien
Ministère des Travaux publics et des Services
Hay River, NT X0E 0R0
Téléphone : (403) 874-3214

CRTC **Avis public** Canadä

Avis public CRTC 1994-14. **Projet de modification au Règlement de 1990 sur les services spécialisés** - Le Conseil propose des modifications à son règlement de services spécialisés, en vue de rendre compatible la définition de «matériel publicitaire» qui se trouve dans les Règlements sur la télédiffusion et les services spécialisés. Les personnes qui désirent soumettre des observations sur le projet de modification doivent les faire parvenir par écrit au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2 au plus tard le vendredi [redacted] **mars 1994**. Le texte complet de cet avis et le projet de modification sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et aux bureaux régionaux du CRTC à Winnipeg : Edifice Kensington, 275, av. Portage, Suite 1810, Winnipeg (Man.) R3B 2B3 (204) 983-6306.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

NORTH-WRIGHT AIR LTD.

Avis de demandes des services aériens

N° 940148, 940150, 940151, 940152, 940156 ET 940157 aux rôles
Dossiers n^os M4205/N101-4-4-4039
M4205/N101-4-2-4039
M4205/N101-4-1-4039
M4205/N101-3-1-4039
M4205/N101-3-1-4039-1
M4205/N101-4-5-4040
M4205/N101-4-6-4040

North-Wright Air Ltd. est autorisé d'exploiter des services intérieurs de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C à partir des bases suivantes :

a) Coppermine (T.N.-O.) (licence n°920241) (n°940148 au rôle) ;
b) Inuvik (T.N.-O.) (licence n°910174) (n°940149 au rôle) ;
c) Norman Wells (T.N.-O.) (licence n°890114) (n°940150 au rôle) ;
d) Fort Good Hope (T.N.-O.) (licence n°920243) (n°940156 au rôle) ; et
e) Fort Franklin (T.N.-O.) (licence n°920244) (n°940157 au rôle) .

La licenciée demande maintenant :

1. l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe D, limitée au transport de marchandises seulement aux termes desdites licences.

Aux termes de la licence n°890113, North-Wright Air Ltd. est autorisé à exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C desservant les points Norman Wells, Fort Norman, Fort Franklin, Fort Good Hope, Inuvik, Colville Lake, Fort McPherson, Tuktoyaktuk, Sachs Harbour, Paulatuk, Aklavik, Holman Island, Coppermine et Yellowknife (T.N.-O.) .

La licenciée demande maintenant :

2. l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe groupe D, limitée au transport de marchandises seulement (n°940151 au rôle); et de desservir également les points Wrigley, Rae Lakes et Lac La Martre (T.N.-O.) (n°940152 au rôle) aux termes de la licence n°890113.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le <u>6 avril 1994</u>. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard des propositions doit citer le numéro au rôle approprié.

Le dépôt de l'intervention auprès du secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à George N. Rodgers au (819) 953-9486.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Clôture de sécurité périphérique

Le projet vise à réparer et à modifier la clôture de sécurité périphérique et à installer une nouvelle clôture de sécurité. Le projet comporte également certains travaux électriques, audiovisuels et d'aménagement de l'emplacement.
– Centre correctionnel de Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet, et inclure la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc G. Whitford
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-3177
Télécopieur : (403) 873-0257





APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Arctic Bay	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-703-94-001
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Broughton Island	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-806-94-002
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Cape Dorset	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-803-94-003
Clyde River	
- 4x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-701-94-004
- 5x2 chambres à coucher, logements destinés aux employés	
Hall Beach	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-610-94-025
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Igloolik	
- 7x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-609-94-005
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Lake Harbour	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-801-94-026
- 2x2 chambres à coucher, logements destinés aux employés	
Pangnirtung	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-804-94-006
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 6x2 chambres à coucher, logements destinés aux personnes âgées	6-804-94-007
Pond Inlet	
- 7x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-700-94-008
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Sanikiluaq	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-901-94-009
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district de Baffin, C.P. 418, Iqaluit NT (819) 979-4421.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district de Baffin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra des séances d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer les 14 et 15 mars 1994 à 19 h au Bureau de district de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.





APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des T.N.-O. lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans et un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Sachs Harbour	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	3-406-94-022
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Tuktoyaktuk	
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	3-405-94-023
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Fort Franklin	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	3-303-94-024

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district de l'ouest de l'Arctique, C.P. 2200, Inuvik NT (403) 979-7270.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district de l'ouest de l'Arctique, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 8 avril 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 30 mars 1994 à 19 h à l'Eskimo Inn, Inuvik, T.N.-O.





APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périods de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Arviat	
- 3x2 chambres à coucher supplément au loyer	5-601-94-010
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x4 chambres à coucher,supplément au loyer	
Baker Lake	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-603-94-011
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x5 chambres à coucher, supplément au loyer	
Chesterfield Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-602-94-012
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Coral Harbour	
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	5-606-94-013
- 2x2 chambres à coucher logement destinés aux employés	
Rankin Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-600-94-014
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Repulse Bay	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-607-94-015
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Whale Cove	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-608-94-016

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife, NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Keewatin, C.P. 6000, Arviat NT (819) 857-2873.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district du Keewatin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 21 mars 1994 à 19 h au Iglu Inn, Baker Lake, T.N.-O.

Génération 2000 à Yellowknife

«Sortir la petite crotte sur le coeur»

Génération 2000 est une organisation de jeunes qui parcourent le Canada à la rencontre d'autres jeunes. Quatre d'entre eux dont un Québécois, Patrick Felton, étaient à Yellowknife fin février. Ils ont présenté une pièce de théâtre dans différentes écoles et rencontré d'autres jeunes au cours d'ateliers de discussion qu'ils organisent partout où ils vont.

Ils sont quatre et voyagent seuls dans une wagonnette, autonomes. C'est leur troisième semaine de voyage au cours d'un périple qui se terminera au mois de mai, après 13 semaines de route. Le 23 février dernier, Neil Rhikki, Toad, Debrah et Patrick Felton étaient à l'école St Joseph. Devant l'ensemble des étudiants, ils ont présenté une pièce de théâtre qu'ils ont eux-mêmes écrite dans laquelle ils abordent pêle-mêle des questions qui touchent les jeunes directement : le sida, le chômage, la famille, les parents, l'éducation, etc. Patrick Felton, 21 ans, est diplômé de l'université de Montréal en littérature anglaise. Après avoir découvert une petite annonce de Génération 2000, il a embarqué dans le projet. «Nous organisons des ateliers de discussion dans les écoles, explique Patrick. Nous travaillons tous seuls avec le groupe d'élèves, pour sortir la petite crotte qu'ils ont sur le coeur. On les laisse parler, on ne donne jamais nos opinions. Quelque part c'est très difficile, mais ça marche. Il y a des écoles où ça ne parle pas du tout, d'autres où ça éclate tout de suite. Dans le secondaire, j'ai eu beaucoup de problèmes. Si j'avais eu la chance de ne pas avoir de professeurs devant moi et de pouvoir me libérer...».

Son expérience la plus marquante à date ? «La première école où nous sommes allés, à Chechalis (Colombie-Britannique). Les jeunes que nous avons rencontrés n'ont rien à faire alors ils boivent, se droguent. Ils savent pourquoi mais ils sont livrés à eux-mêmes. Après les avoir rencontrés, ils vont monter une pièce de théâtre pour exprimer leurs sentiments».

Emmanuel Carcano



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Debrah et Patrick Felton présentent leur pièce de théâtre avec, pour unique décor, cette toile qu'ils trimbalent partout où ils vont et qu'ils font signer par les jeunes qu'ils rencontrent.

A l'affiche, une nouvelle sélection de films en français à Yellowknife

Alisée
Amis ratons : vivre à toute vitesse
La Belle et la bête
Avec Pluto et Fifi - Vol. 10
Avec Tic et Tac - Vol. 9
Avec les Animaux en duo
La côte d'Adam
Lucky Luke
Mississipi Masala
Papa est un robot
Première aventure de Sherlock Holmes
Les têtes à claques
Léolo
Chat Boume - Vol. 2
Des souris et des hommes
Mitsou est coyote
Montréal vu par ...

Ces films pour enfants et adultes ont été prêtés à l'Association franco-culturelle de Yellowknife par la librairie *Le Carrefour* d'Edmonton. Jusqu'au 10 mars, les vidéocasssettes sont disponibles pour location chez *Radio Shack*. L'hiver n'en finit plus de finir!Louez un film pour une agréable soirée au chaud!

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 10, vendredi 11 mars

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La Journée Internationale de la femme



«Ensemble, nous sommes imbattables»

La Journée internationale de la femme a été célébrée pour la troisième année consécutive à Yellowknife le 8 mars avec la remise des prix *«Wise Women of the Year»* par le Conseil du statut de la femme des T.N.-O. durant un banquet spécial au Yellowknife Inn de Yellowknife.

Trois femmes venant de communautés du Nord ont reçu le titre de «sages», en reconnaissance du travail effectué pour améliorer la situation à laquelle font face quotidiennement de nombreuses femmes.

Ann Marie Tout de Norman Wells est conseillère de la ville et membre de plusieurs comités communautaires. En outre, a déclaré Sharon Sawchuk, la directrice du YWCA de Yellowknife, Ann Marie Tout est «attentionnée, honnête et respectée par sa communauté».

Meeka Amaqaq de Pangnirtung est membre depuis de nombreuses années de Tullik, une association de femmes à Pang. Elle a fondé un autre groupe pour les victimes d'agression sexuelle et elle est bien connue pour ses activités dans le domaine de l'éducation et du soin des femmes.

Sidonie Nirlun Gayok de Pelly Bay enseigne l'inuktitut et travaille avec les aînées pour s'assurer que toutes celles qui ont besoin d'aide en reçoivent.

«Ces femmes vivent pleinement, c'est évident», a souligné Mme Sawchuk. Elles ont été choisies parmi 45 nominées, la plupart d'entre elles venant de petites communautés.

Aucune des trois récipiendaires n'a pu se rendre à Yellowknife pour la cérémonie.

Plus de 100 personnes, toutes des femmes à l'exception de deux hommes, étaient présentes pour écouter les discours, assister à une lecture d'un texte de Adeena Sumter-Freitag par l'auteure et chanter deux chansons féministes.

La Journée internationale de la femme est célébrée le 8 mars dans le monde entier depuis 1977, date à laquelle les Nations-Unies ont adopté une résolution rendant cette journée officielle. Mais les célébrations privées existent depuis 1912 en Europe, aux Etats-Unis et en Russie.

«Cette journée est dédiée à toutes les femmes qui surmonteront leurs craintes cette année en essayant de relever de nouveaux défis», a déclaré Mme Sawchuk.

Le 3 mars, M. Charles Dent, député de Yellowknife-Frame Lake, a été le seul à faire un discours

Journée de la femme
Suite en page 3

L'émission de radio *A propos d'autre chose* a un an

Du progrès sur les ondes

En mars 1993, l'AFCY lancait un projet d'émission francophone à Yellowknife. Après des débuts hésitants sur CKNM (devenue CKLB), une équipe de bénévoles parvenait à s'organiser et à produire, chaque semaine, *A propos d'autre chose*, émission proposant beaucoup de musique francophone et quelques nouvelles culturelles et communautaires.

Chaque dimanche matin ou presque, c'est chez Mario Paris et Caroline Lafontaine, autour d'une tasse de café serré, que se fait l'émission. Ceux qui ce jour-là ont décidé de participer à l'émission, Caroline Lafontaine, Sylvie Francoeur, Marc Lacharité, Mario Paris ou moi-même selon nos disponibilités ou notre envie, nous naviguons au milieu des 300 disques compact dont nous disposons et choisissons la musique que nous diffuserons un peu plus tard sur les ondes de CKLB 101.9 FM, de 12h à 13h. La sélection se fait selon l'humeur du jour, selon le choix de nouveaux disques. Ce qui donne toujours un mélange assez varié de musique francophone, qu'elle soit classique ou récente, qu'elle vienne du Québec, de France ou d'Afrique.

C'est ainsi que nous fonctionnons depuis le 14 mars 1993, date de la première émission.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), qui finance l'émission, vient de renouveller le contrat avec CKLB pour une nouvelle année. Les conditions sont sensiblement les mêmes que l'an passé : 50$ par semaine de frais de location du studio, ce qui donne au bout du compte 2400$ par an.

En outre, les techniciens de CKLB sont prêts à fournir de l'aide si besoin est et en fonction de leurs disponibilités. Cette clause faisait déjà partie du contrat précédent, mais l'équipe de l'émission a surtout appris sur le tas à produire l'émission. En ce qui concerne la technique, Caroline Lafontaine et Sylvie Francoeur maîtrisent désormais suffisamment les pitons de la console pour assurer une émission en direct sans fausse note. Quand à ceux qui animent, ils ont appris à réécouter les émissions pour s'effor-

A propos
Suite en page 2

photo Janine Larivière



Alain Larivière et Jean-François Boucher ont réalisé une belle prise sur le lac Reid près de Yellowknife lors d'une sortie de pêche sous la glace samedi 5 mars 1994 : une truite grise de 25 livres.

Des femmes francophones d'Iqaluit ont récemment échangé avec des femmes inuit de l'île de Baffin. Leurs expériences se sont souvent recoupées. Suzanne Lefèbvre relate la rencontre et espère que d'autres rencontres semblables auront lieu. Lire en page 3.

A Yellowknife, les célébrations du 8 mars, Journée internationale des femmes, durent une dizaine de jours. Pour un aperçu des événements qui battent leur plein, lire en page 3.

Plus de vingt ans de loyaux services envers la communauté de Hay River ont valu à Gerry Goudreau le prix Alf Mansell et le titre de Citoyen de l'Année. Lire en page 5.

Les cérémonies d'ouverture des Jeux d'hiver de l'Arctique à Slave Lake se sont déroulées dans l'allégresse et la Russie a conquis le public. Lire en page 6

Dans la chronique juridique ce mois-ci, une analyse d'une décision de la Commission des normes du travail relative à la rémunération des heures supplémentaires. Lire en page 8.

A propos d'autre chose

Suite de la page 1

cer d'améliorer le ton, la diction. Mais le direct comporte parfois des aléas, ce qui fait tout le charme d'une émission ainsi produite.

Certes, beaucoup de progrès peuvent être encore faits, avec l'aide des auditeurs et des auditrices. A condition qu'ils s'expriment et laissent savoir ce qu'ils veulent entendre. C'est là que malheureusement nous avons échoué, en partie. Echec partiel dans le sens où nous n'avons peut-être pas su susciter les échos que nous attendions. Nous en avons eu, mais pas assez et pas régulièrement. Cela viendra peut-être avec le temps au cours de cette deuxième année et avec l'arrivée de nouveaux bénévoles. Car il va falloir que d'autres s'investissent dans ce projet. Il n'est jamais trop tard pour y prendre goût. Le meilleur moyen, c'est de venir dimanche 13 mars à CKLB pour assister à l'émission en direct de 11h30 à 13h tout en buvant un café et en mangeant des beignes. L'univers d'un studio de radio est magique. C'est cette magie que nous avons peu à peu découvert et que d'autres pourraient à leur tour ressentir.

Emmanuel Carcano



Emmanuel Carcano/L'Aquilon

L'une des toutes premières d'A propos d'autre chose, avec Mario Paris et Martine Joyal.

Echos des T.N.-O.

Premier essai de missiles *cruise* effectué le 6 mars

Le 6 mars, le gouvernement des Etats-Unis a enfin réussi à lancer un missile *cruise* à partir d'un avion B-52 au-dessus de la mer de Beaufort, après quatre tentatives annulées la semaine précédente pour cause de tempête de neige en Alaska.

Le missile AGM-129 a mis quelques heures pour atteindre la base militaire de Cold Lake, en Alberta. Ce genre d'essai permet à des pilotes américains et canadiens de s'entraîner à intercepter ces missiles et à simuler des vols tactiques.

La date du deuxième essai n'a pas encore été annoncée par le ministère de la Défense.

Le gouvernement des Territoires a par ailleurs demandé le 2 mars que le ministre de la Défense, M. David Collenette, se rende dans les T.N.-O. pour évaluer la situation. Le GTNO a déjà essayé de mettre fin aux essais, mais le gouvernement fédéral n'a pas donné suite à cette demande.

L'enquête préliminaire de Bettger et Shearing encore retardée

Il faudra attendre l'été pour que l'enquête préliminaire de Tim Bettger et Al Shearing ait lieu, après que les deux hommes aient perdu leurs avocats de la Colombie-Britannique à la fin février.

L'enquête, qui devait commencer le 10 janvier et qui avait déjà été repoussée, a été retardée de nouveau le 28 février, après que la demande de leurs avocats devant le Conseil des services juridiques ait été rejetée. Normalement, dans un cas comme celui-ci, le Conseil paie seulement pour des avocats déjà enregistrés dans les T.N.-O. Mais aucun des deux avocats n'a été capable d'expliquer pourquoi ce dossier était différent, et méritait une exception.

MM. Bettger et Shearing seront désormais representés par deux avocats d'Iqaluit. Ces deux avocats ne pourront pas se rendre à Yellowknife pour le 28 mars, date suggérée par la cour pour le début de l'enquête. Si bien que l'enquête commencera le 13 juin et durera deux semaines.

L'arrestation des deux grévistes est liée aux deux explosions qui ont précédé celle du 18 septembre 1992. Ces deux explosions avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et la détérioration d'un puits d'aération. Au total, 19 plaintes ont été déposées contre Bettger et Shearing. Les deux accusés, à qui la liberté conditionnelle a été refusée, doivent rester en prison à Yellowknife jusqu'à la conclusion de l'enquête.

Une production de CBC Nord remporte un prix national

L'émission *True North Concert 1993* réalisée par le producteur Keith MacNeill de CBC North/Yellowknife le printemps dernier a remporté un prix Gemini le 5 mars pour le meilleur montage vidéo. Ce programme, également nominé pour le titre de la meilleure émission spéciale de variétés, a dû cependant s'incliner devant une émission de patinage artistique d'Elizabeth Manley qui s'est méritée ce prix.

Les prix Gemini sont accordés chaque année aux meilleures émissions de la télévision canadienne anglaise. Le concert *True North* est une célébration annuelle à laquelle participent des artistes du Nord.

Karen Lajoie

L'aquilon

Prenez la plume !

... ou le clavier
... ou le crayon.

L'Aquilon offre des conditions concurrentielles à ses pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par *L'Aquilon* et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous au :
C.P. 1325,
Yellowknife, T.N.-O.,
X1A 2N9

Des préoccupations identiques

Le groupe Entre Elles reçoit les femmes de Baffin

Le comité femmes de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) a participé au Congrès annuel des femmes inuit de l'île de Baffin à la fin février. Grâce à une subvention du GTNO, l'AFI a organisé le 25 février une soirée ayant pour thème «les unions exogames».

Iqaluit - La conférencière invitée, Mme Rebecca Veevee, a illustré quelques avantages et inconvénients résultant de son choix personnel de vivre avec son partenaire Jacques Belleau (homme d'affaires bien connu à Iqaluit). Depuis près de 15 ans, ce couple communique soit dans leur langue seconde, l'anglais, soit en français (de plus en plus) et quelquefois en inuktitut.

La famille vit désormais à Québec puisqu'ils ont choisi que leurs enfants fassent leurs études secondaires en français. Si bien que Mme Veevee a eu à s'intégrer à cette communauté francophone. Elle a bien fait rire son auditoire avec ses exemples de choc culturel et de changement d'environnement. La culture de son jardin potager et les leçons de conduite automobile nous ont permis de mieux comprendre tous les apprentissages par lesquels sont passés Rebecca et ses enfants.

Mme Veevee nous a parlé de sa vie passée avant son union avec M. Belleau. Elle a soulevé cette question très présente chez nous de la violence conjugale, dont elle a été victime avec ses partenaires inuit. Elle a mentionné qu'elle se retrouvait continuellement dans des situations de jalousie, de crise et de violence. Elle a beaucoup insisté sur l'importance du respect du partenaire, ce qu'elle a découvert avec M. Belleau. Elle a également souligné sa difficulté à gérer son argent avant qu'elle vive avec son mari actuel. La journée où son chèque arrivait était la journée où elle dépensait tout son argent. Elle est devenue de plus en plus une femme d'affaires qui gère ses finances pour un avenir sans souci.

Plus d'une cinquantaine de femmes venant de différentes communautés ont participé à ce souper-conférence. Il était intéressant de les écouter, certaines s'exprimant uniquement en inuktitut. Il y avait heureusement plusieurs interprètes parmi nous qui ont fait un travail extraordinaire.

La période de questions a permis de mettre à jour ce que nous avions en commun : l'importance de la famille, de l'amour, de la langue et de l'isolement. Il est évident que les femmes francophones d'Iqaluit vivent les mêmes préoccupations que les femmes inuit et que Rebecca Veevee.

C'est souvent l'amour qui nous a poussé à quitter notre ville ou village pour aller s'établir au loin. Le fameux proverbe «Qui prend mari, prend pays» demeure toujours présent. Le concept de la famille a toujours fait vivre et survivre les femmes, peu importe la langue, la culture ou la période. Les mères de Baffin, peu importe les différences culturelles, souhaitent voir grandir leurs enfants dans un milieu sain de respect et de non-violence. Dans ce monde global et anglophone, les femmes inuit et francophones ont peur de perdre leur langue maternelle. Nous sommes inquiètes lorsque nos enfants nous répondent en anglais quand nous leur parlons en inuktitut ou en français, lorsqu'ils jouent et se parlent en anglais dans nos milieux familiaux, lorsque nos filles partent avec un anglophone et que notre famille francophone ou inuit disparait. Nous nous sentons souvent isolées puisque les femmes inuit changent souvent de communautés et doivent laisser leur famille comme nous avons dû le faire pour venir nous établir dans les T.N-O. Nous avons trop en commun pour nous isoler chacune de notre côté. Il faut multiplier les échanges pour mieux vivre ensemble.

Suzanne Lefèbvre

photo Nicole Beaulieu



Femmes inuit et femmes fancophones d'Iqaluit échangent sur leurs réalités.

Journée de la femme

suite de la page 1

devant l'Assemblée législative au sujet de la journée officielle.

«Dans les T.N.-O., c'est vrai qu'il existe quelques abris pour femmes, quelques programmes contre la violence conjugale, quelques garderies dans certaines communautés. Mais nous avons encore un long chemin à parcourir. Beaucoup d'autres changements sont nécessaires. Cette Journée de la femme est un rappel que dans notre monde, et dans les T.N.-O., trop de femmes subissent des abus sexuels, physiques et émotionnels, trop de femmes reçoivent moins d'argent pour leur travail et ne sont pas toujours écoutées sur la scène politique, a-t-il souligné. Cette Journée internationale de la femme est un rappel que le travail des femmes n'est pas apprecié au même niveau que celui des hommes, et que les besoins actuels pour les abris et les garderies ne sont pas satisfaits».

M. Dent a été applaudi à la fin de son discours par les autres députés, mais il n'y a pas eu d'autre déclaration. La première ministre Nellie Cournoyea devait faire un discours lors du banquet, mais elle a dû quitter la ville à ce moment-là. Sa conseillère spéciale, Mme Bertha Norwegian, qui aurait dû prendre sa place, est tombée malade et n'a pas pu être présente non plus.

Les statistiques dans les T.N.-O. illustrent le discours de M. Dent. Depuis 1990, le revenu annuel des familles monoparentales a diminué dans le Nord, d'autant plus lorsque 75% des chefs de ces familles sont des femmes. Certaines femmes qui travaillent dans les T.N.-O. gagnent un salaire inférieur de deux-tiers à celui d'un homme.

Autre problème, la violence conjugale, véritable épidémie dans le Nord. Les conseillères qui travaillent dans les abris pour femmes estiment que 25% des femmes dans le Nord ont été violentées par leur taquée 35 fois en moyenne avant qu'elle ne demande de l'aide.

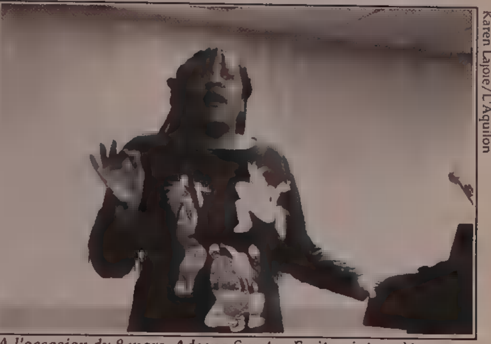
«Dans l'ensemble des T.N.-O., il y a seulement neuf abris où les femmes peuvent se retrouver, et seulement quatre d'entre eux ont des conseillères (...) Les T.N.-O. ont le taux le plus élevé d'agression sexuelle dans le pays, et 54% des victimes sont des filles âgées de sept à 18 ans. Il n'y a aucun centre d'aide aux victimes de viols dans le Nord (...) Il ne suffit pas de dire que nous sommes contre la violence infligée aux femmes. Il faut agir pour soutenir celles qui ont besoin de notre aide», a déclaré M. Dent.

La présidente du YWCA, Mme Zoe Raemer, connait les besoins et les priorités. Mais le 8 mars, a-t-elle déclaré dans son discours, est une journée pour célébrer les réussites des femmes.

«Nous avançons avec peine pour améliorer notre monde et celui de celles qui viendront après nous. Chacune d'entre nous est forte, mais ensemble, nous sommes imbattables».

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon



A l'occasion du 8 mars, Adeena Sumter-Freitag interprète un extrait de sa pièce «Stay black, and Die».

ÉDITORIAL

Le féminisme : toujours d'actualité

Selon Zoe Raemer, présidente du YWCA de Yellowknife, il n'y ■ pas à se méprendre sur la situation. Le féminisme est en butte à des attaques dont la fréquence et le sérieux ne se démentiront pas de sitôt. Ce mouvement de *backlash* est particulièrement virulent aux États-Unis où certains «nouveaux» intellectuels donnent la main à des groupes d'extrême-droite pour dresser la longue liste des horreurs dont le féminisme s'est rendu coupable depuis un siècle, de l'agressivité des hommes à l'effondrement de la civilisation occidentale en passant par l'éclatement de la famille traditionnelle.

Ces attaques aussi déconcertantes et horripilantes qu'elles soient vont peut-être suffisament susciter l'indignation des femmes qui sont féministes pour les inciter à se mobiliser, à riposter et à réaffirmer leurs convictions. Par ailleurs, depuis les années 80, de plus en plus de femmes se rallient à un féminisme plus ouvert à la critique, ayant acquis assez de maturité pour se remettre en question et pour faire place aux nuances et même parfois aux contradictions. Du coup, toutes les critiques ne sont pas rejetées en bloc et peuvent éventuellement amener à des réflexions salutaires. Encore faut-il faire preuve de vigilance pour ne pas tout confondre, les critiques valables et les attaques haineuses.

De nos jours, les femmes qui proclament leur féminisme désignent par ce vocable une grande diversité d'opinions et de pratiques. Lesbiennes revendiquant le respect de leur identité, ouvrières spécialisées exercant un métier non-traditionnel, mères dénonçant la dévaluation de leur rôle si elles ont choisi de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, femmes ayant entrepris une démarche essentiellement spirituelle, inspirée des anciens rituels reliés aux cultes voués aux déesses, femmes ayant surmonté des situations d'abus physique, mental ou sexuel, toutes ces femmes (et bien d'autres dans d'autres situations qu'il serait trop long d'énumérer ici) se disent féministes et s'identifient à un mouvement et une idéologie dont l'évolution est plutôt vertigineuse.

Les mille visages du féminisme actuel font parfois craindre qu'à force de se transformer et de s'adapter, le féminisme se vide de sa substance et devienne un peu n'importe quoi, au gré de l'imagination ou de l'humeur de chacune. Cette crainte n'est pas sans fondement mais il ne faut pas pour autant renoncer à la tolérance ni à l'ouverture d'esprit. Les progrès et les gains que le féminisme peut attribuer à sa faction radicale des années 60 sont indéniables. Les temps ont cependant changé et cela n'est pas uniquement dû à des pressions extérieures. Au sein même du mouvement féministe en Amérique du Nord, un nombre grandissant de femmes ont initié ces nouvelles approches plus axées, entre autres, sur la vie quotidienne avec tous les compromis qu'elle entraîne.

Ce féminisme plus ordinaire ne change rien aux enjeux de base des femmes qui optent pour le féminisme. Ces femmes demeurent fondamentalement convaincues que leur identité, leur travail, leur intégrité physique et leurs aspirations doivent se réaliser.

Agnès Billa

L'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Rédactrice : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Correspondantes Iqaluit : Suzanne Lefèbvre, Nicole Beaulieu
Correspondante Slave Lake : Dina O'Meara
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

La Société cinématographique de Yellowknife presente



Orlando (1993)

au théatre le Capitol Twin le 13 mars à 14h

Orlando n'est pas un film facile à décrire. Tenant du rêve et s'inspirant de la littérature fantastique, cette adaptation à l'écran d'un des livres moins connus de la romancière Virginia Woolf a été réalisée par la cinéaste anglaise Sally Potter.

L'histoire en tant que telle se raconte aisément : un aristocrate de l'époque élisabéthaine vit pendant 400 ans, et change de sexe à mi-chemin de son existence. Viriginia Woolf décida d'écrire cette histoire en 1928 après que son amante ait été déshéritée parce qu'elle était une femme. La romancière voulait illustrer par son récit qu'une personne quelque soit son sexe est avant tout une personne et que tous les êtres humains méritent le respect.

Pour Sally Potter, auteure de films dont la forme est avant-gardiste et le propos féministe, le sujet qu'aborde *Orlando* était irrésistible. La cinéaste anglaise se vit accorder un budget relativement modeste (selon les normes de Hollywood) de quatre millions de dollars. Avec cette somme, elle ■ réalisé un film d'une grande beauté, au plan des décors et des costumes. *Orlando* débute au 16e siécle et se termine vers 1910. La reconstitution historique ■ dû être particulièrement exigeante. Le tournage s'est déroulé en Russie (à St-Peterbourg) et en Uzbekistan, par souci d'économie.

Le rôle-titre est interprété par l'actrice Tilda Swinton dont la carrière est étroitement associée au nouveau cinéma britannique, dit alternatif. Elle a souvent tourné avec le cinéaste Derek Jarman, entre autres dans *Caravaggio, The Last of England*, et *Edward II*. Sa participation à *Orlando* semble toute naturelle.

Au plan de la photographie, *Orlando* est une merveille. La caméra devient un personnage, constamment en action et révélant des scènes incroyables. Durant tout le film, la réalisatrice parsème son récit d'intéressantes anecdotes; ainsi, dans une scène, Orlando assiste à la première d'*Othello* de Shakespeare. Le personnage principal rencontre également des écrivains comme Jonathan Swift et Alexander Pope.

Sally Potter signe le scénario de son film et elle a par ailleurs composé, avec David Motion, la musique pour la bande sonore. Que de talents!

A souligner dans la distribution : l'écrivain Quentin Crisp joue le rôle de la reine Elisabeth I, et l'américain Billy Zane interprète l'amant d'Orlando. L'acteur québecois Lothaire Bluteau (*Jésus de Montréal*) tient un des rôles principaux. *Orlando* clôture la saison 1993-1994 de la société cinématographique de Yellowknife.

Karen Lajoie

Karen Lajoie est la présidente de la Société cinématographique de Yellowknife.

Un francophone récompensé pour 20 années de service communautaire

Gerry Goudreau nommé Citoyen de l'Année de Hay River

L'enseignant Gerry Goudreau a été nommé Citoyen de l'Année de Hay River et a reçu le prix Alf Mansell le 19 février dernier lors du banquet annuel de la Chambre de commerce. Le prix est attribué chaque année à un citoyen reconnu pour son travail dans la communauté pendant de nombreuses années.

De son vivant, M. Mansell était membre de la GRC avant de devenir enseignant et conseiller municipal. Depuis son décès il y a 20 ans, le prix qui lui est dédié est attribué par la Chambre de commerce et récompense des actions jugées importantes pour la communauté.

Cette année, M. Don Tétrault était le président du comité qui devait déterminer lequel des cinq candidats aurait le prix. «Le prix récompense un citoyen qui a beaucoup aidé ses confrères, un bénévole qui a fait impression sur de nombreuses personnes au cours de sa vie. Gerry Goudreau est un homme qui, depuis son arrivée ici, a aidé de nombreux clubs et organismes pour améliorer la vie dans notre communauté», a expliqué M. Tétrault.

C'est la troisième fois que M. Goudreau, professeur et conseiller à l'école secondaire Diamond Jenness, est nominé pour le prix. Selon M. Tétrault, tous les gagnants ont été nominés plus d'une fois avant de recevoir le prix. M. Goudreau avait été nominé par son ami Jim Ivens. Ce dernier avait écrit une lettre soulignant les actions de M. Goudreau dans la communauté durant ses 23 années à Hay River.

«Il a fondé les Chevaliers de Colomb, le Conseil de la paroisse catholique et il travaille depuis longtemps pour le club de curling. En plus, il fait beaucoup plus que ses fonctions à l'école. Il est toujours en train d'organiser des activités pour les jeunes, écrit M. Ivens dans sa lettre. Il est toujours le premier pour organiser des événements sportifs, et quand les jeunes ont besoin de quelqu'un pour cuire le repas de 300 personnes, on le trouve juste à côté du barbecue».

M. Goudreau a organisé un échange d'étudiants et un programme qui a permis à des adolescents de son école de faire des stages professionnels avant d'avoir fini leurs études. Du côté de la politique, M. Goudreau est depuis longtemps membre de l'Association des libéraux de Hay River et a fondé la Caisse d'économie en 1980.

M. Goudreau et sa femme Rose ont déménagé à Hay River en 1971, où ils ont élévé trois filles et un garçon. Les quatre enfants ont maintenant tous la vingtaine. Et, selon M. Tétrault, M. Goudreau «représente avec fierté les francophones de la ville de Hay River». M. Goudreau est actuellement en vacances avec sa famille à Hawaii et *L'Aquilon* n'a pas pu le joindre avant son départ.

Karen Lajoie


Photo courtoisie de The Hub

M. Goudreau, à droite, reçoit son prix le 19 février dernier des mains de M. Barry Ashton, représentant de la Chambre de commerce.

Cérémonie d'ouverture des Jeux de l'Arctique

La délégation russe est accueillie chaleureusement à Slave Lake

Après une semaine de températures étonnament douces (aux alentours des 9 degrés C°), un froid plus caractéristique du Nord est revenu juste à temps pour les cérémonies d'inauguration des Jeux d'hiver de l'Arctique, au grand soulagement des organisateurs de Slave Lake (Alberta) qui imaginaient déjà les athlètes défilant dans la boue.

Slave Lake - Bien que le mercure se situait à -15°C, l'enthousiasme des 1200 athlètes et accompagnateurs provenant des pays de la région circumpolaire ne s'est pas démenti. Dans le centre Sawridge où se déroulaient les cérémonies, l'entrée du cortège mené par deux jeunes conducteurs d'attelage de chiens a soulevé les clameurs ferventes des 2000 spectateurs. Les Jeux d'hiver de l'Arctique de 1994 s'annoncent comme les jeux de l'amitié et de la bonne humeur.

Dans le cortège, les athlètes des délégations de l'Alaska, du Yukon, de l'Alberta, de la Russie, du Groënland et des Territoires du Nord-Ouest brandissaient leurs drapeaux et leurs bannières et lançaient à tue-tête slogans et cris de ralliement. Les uniformes officiels des différentes équipes agrémentaient le défilé de couleurs vives : violet, jaune, bleu et vert.

Les cérémonies d'inauguration ont débuté par les hymnes nationaux. «O Canada!» fut interprété en version trilingue (français, anglais et inuktitut) par la réputée chanteuse inuk Susan Aglukark accompagnée de Lorraine Lyons, de Slave Lake. Le gouverneur-général du Canada, l'honorable Ray Hnatyshyn, le premier ministre de l'Alberta Ralph Klein et le député à la Chambre des communes pour Nunatsiaq assistaient aux cérémonies.

1994

Jeux d'hiver de l'Arctique

Seul M. Jack Anawak fit un effort pour s'adresser à la foule dans les trois langues officielles des Jeux.

La délégation de la Russie comporte deux équipes, l'une provenant de la Sibérie et l'autre du Nord du pays, dans les montagnes de l'Oural. Les 65 athlètes de Magadan et de Tyumen (en Sibérie) participent pour la première fois aux Jeux d'hiver de l'Arctique. Bien qu'habitués aux compétitions locales et régionales, ces athlètes avouent que pour eux, les Jeux constituent un défi de taille. Leur interprète et porte-parole, Victor Polikarpov, précise que l'équipe de Magadan est à surveiller dans les épreuves de ski de fond. A l'appui de cette déclaration, Olga Kazaboul de Magadan a remporté le Ulu d'or lundi 7 mars, dans une course de ski de fond en style classique.

L'interprète russe ajoute que l'atmosphère très amicale des Jeux et l'attention toute particulière que la délégation de la Russie a reçue touchent les athlètes et les a mis en confiance.

«Les gens nous ont accueillis d'une façon incroyable. Nous nous sentons vraiment les bienvenus. Nous partirons avec tristesse et nous nous réjouissons déjà de participer aux Jeux en 1996.».

Les Jeux d'hiver de l'Arctique furent instaurés en 1970 et ils se tiennent tous les deux ans.

Les Jeux ont maintenant une stature internationale; le nombre de participants et de disciplines a augmenté au fil des ans.

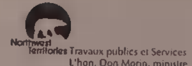
Cette année, les Jeux ont lieu pour la première fois en Alberta, bien que la délégation du nord de la province n'ait participé qu'aux trois plus récents Jeux d'hiver de l'Arctique.

A Slave Lake, les Jeux d'hiver de l'Arctique comportent 19 disciplines différentes, dont les jeux traditionnels Inuit et Dénés.

Dina O'Meara



L'hon. Don Morin, ministre



Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

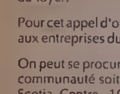
APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des T.N.-O. lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Cambridge Bay	
- 9x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-500-94-017
Coppermine	
- 5x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-501-94-018
Gjoa Haven	
- 3x3 chambres à coucher, supplément au loyer	4-503-94-019
Pelly Bay	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-505-94-020
- 1x2 chambres à coucher logement destiné aux employés	
Taloyoak	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-504-94-021

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.



On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, C.P. 90, Cambridge Bay NT (403) 983-2276.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, 8 avril 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 28 mars 1994 à 19 h au Co-op Hotel, Cambridge Bay, T.N.-O.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre communautaire

On demande les services d'un chef de chantier pour l'estimation, pour l'approvisionnement en matériaux et pour superviser la construction d'un édifice public de 185 m² à charpente en bois, sur fondation en bois traité avec semelle continue

– Nahanni Butte et Kakisa, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou à l'agent aux contrats, a/s de l'agent régional d'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 21 Industrial Drive) ou à Ron McCagg, Bureau régional d'entretien, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 7 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Sula Zagorac, chef aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7324

Renseignements techniques : Ted Karanka
Fort Simpson
Tél. : (403) 695-7244
or
David McPherson
Hay River
Tél. : (403) 874-2241



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Réparations des murs du gymnase

Le projet vise l'ajout de parois internes fixées aux murs actuels en maçonnerie et, à l'occasion, exécuter des travaux mécaniques et électriques

– Centre correctionnel de Yellowknife, T.N.-O. –

Les entrepreneurs intéressés peuvent venir assister à une séance d'information, le 9 mars 1994 à 13 h, dans le gymnase du Centre correctionnel de Yellowknife.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet, et inclure la caution indiquée dans les documents.

Un montant de 50 $ non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc G. Whitford
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-3177
Télécopieur : (403) 873-0257



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Entretien et réparations en électronique selon les besoins
– Traversiers de Dory Point, de la rivière Liard et de Ndulee, T.N.-O. –

Entretien et réparations de moteurs et de machinerie selon les besoins
– Différents traversiers, T.N.-O. –

Entretien et réparations en soudure et plomberie selon les besoins
– Traversiers de la rivière Liard et de Ndulee, T.N.-O. –

Entretien et réparations en soudure et plomberie selon les besoins
– Traversier de Dory Point, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à la préposée aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice des Transports, 4510, ave. Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au chef, Section des services maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Milton) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 24 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour ces projets seulement.

Le Ministère n'est past tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, préposée aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Whitlock
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 695-3427

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon John Todd, ministre

Services de manoeuvres; services de menuiserie et de réparations

– Traverse de Liard River-Ndulee, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des services maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Milton) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 24 MARS 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission au Deh Cho Hall, à partir du 7 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, préposée aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Whitlock
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 695-3427

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Proposition de bail pour des locaux à bureaux

Le ministère des Travaux publics et des Services lance un appel d'offres portant sur des propositions de bail venant de promoteurs intéressés à louer une surface utilisable de bureaux de 1 254 m², une surface d'entreposage d'environ 24 m² et 7 places de stationnement sur le terrain alimentées en courant, pour un bail de dix (10) ans avec deux (2) périodes de cinq ans d'option de renouvellement
– Yellowknife, T.N.-O. –

Afin d'être pris en considération, les locaux doivent se conformer aux critères suivants :

a) l'édifice doit être situé au coeur du centre ville de Yellowknife;

b) les 1 254 m de surface à bureaux utilisables doivent être contigus;

c) la surface de bureaux doit pouvoir supporter une capacité de charge de plus de 150 livres par pied carré;

d) l'édifice doit être conforme au Code national du bâtiment et au Programme fédéral d'accessibilité pour les personnes handicapées;

e) les locaux à bureaux doivent être de bonne qualité.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 7 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Jim Pagonis, chef régional de gestion immobilière
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7205

Chronique juridique

L'administration quasi-judiciaire

Jusqu'à présent, cette chronique s'est surtout penchée sur des décisions des tribunaux judiciaires (Cour territoriale, Cour suprême ou Cour d'appel) des Territoires du Nord-Ouest. Il existe cependant d'autres organismes dans les Territoires qui ont pour fonction de rendre des décisions de nature administrative dans des domaines particuliers. Qu'on songe ici au bureau du régisseur, chargé de l'application de la *Loi sur la location des locaux d'habitation*, ou la Commission des normes du travail qui tranche des conflits liés à l'interprétation de la *Loi sur les normes du travail.*

Bien qu'il ne s'agisse pas de tribunaux à proprement parler, les décisions de ces organismes n'en sont pas moins exécutoires (c'est-à-dire qu'elles peuvent donner lieu à une exécution forcée, tout comme les décisions de tribunaux judiciaires).

Dans les mois à venir, nous nous pencherons sur les décisions de quelques-uns de ces organismes. Cette semaine, voici une décision de la Commission des normes du travail qui date d'avril 1993.

Baffin Plumbing & Heating vs. W. M.

Faits : Il s'agit d'un appel d'une décision de l'agent des normes du travail ordonnant à Baffin Plumbing & Heating de payer la somme de 3973 $ au défendeur W. M. à titre d'heures supplémentaires non rémunérées.

Le défendeur fut embauché au téléphone par la demanderesse pour travailler en tant que plombier. Sa période de travail pour la demanderesse s'est étendue de novembre 1989 à mars 1990, date à laquelle il fut mis à pied.

En décembre 1990, le défendeur contacte l'agent des normes du travail pour l'informer qu'il n'avait pas été rémunéré pour le temps supplémentaire qu'il a effectué pour Baffin Heating & Plumbing et que son ancien employeur lui doit 3220 $ (le défendeur avait été payé à un taux fixe de 20 $/heure pendant la durée de son emploi et réclame maintenant que lui soit payé le «temps et demi» (10 $/heure des 322 heures supplémentaires pour lesquelles il a déjà été payé au taux normal). L'agent des normes du travail accueille sa demande et lui accorde 3973 $.

Baffin Plumbing en appelle alors de cette décision en soutenant que l'entretien téléphonique que ses dirigeants ont eu avec le défendeur en prévision de son embauche ne leur a pas permis de correctement évaluer les compétences de W. M. Lors de cet entretien. Ce dernier avait précisé qu'il avait déjà été employé comme plombier à la fin des années 1970, mais qu'il s'était écoulé plusieurs années depuis qu'il avait exercé ce métier.

Sur la base de cette admission, la compagnie décida donc d'embaucher le défendeur à un taux horaire de 18 $/heure (moins que le 20 $/heure normalement versé aux plombiers de carrière) en précisant que son salaire serait réévalué au bout d'un mois.

Cependant, après deux semaines il est devenu évident, aux dires de la compagnie, que le défendeur ne pouvait se prétendre plombier de métier et qu'un taux horaire de 11 $ à 13,50 $/heure serait plus approprié à ses qualifications.

En décembre 1989, la direction de Baffin Plumbing rencontra donc le défendeur afin de lui faire part de la possibilité de le mettre à pied en raison de la lenteur de sa production.

Cependant, selon la compagnie, un accord intervint à ce moment et il fut conclu que le défendeur serait désormais payé à un taux fixe de $ 20/heure incluant le temps supplémentaire, c'est-à-dire 13,50 $/heure plus 6,75 $/heure en temps supplémentaire pour chaque heure travaillée. Le défendeur nie qu'une telle entente ait jamais eu lieu et ajoute que lors de son embauche, ses patrons lui ont affirmé qu'il pourrait effectuer autant de temps supplémentaire qu'il le voulait. Le défendeur a alors pris pour acquis que ce temps supplémentaire allait être rémunéré au taux normal de «temps et demi».



Plus encore, le défendeur ajoute que son taux horaire fut augmenté de 18 $ à 20 $/heure en octobre 1992 parce que la compagnie était satisfaite de son travail.

Décision : La commission doit ici trancher entre deux versions contradictoires des faits. Le taux horaire de 20 $/heure représente-t-il un taux horaire incluant le temps supplémentaire ou pas?

Le seul élément de preuve dans l'affaire sur lequel les parties s'entendent sont les registres d'emploi fournis par la compagnie. Ces registres détaillent les heures travaillées, ainsi que la nature du travail, etc. Après examen de ces registres, la commission constate que le défendeur fût payé un taux horaire de 18 $/heure en novembre 1989, que ce taux fût augmenté à 19 $/heure en décembre 1989 et augmenté à nouveau jusqu'à 20 $/heure de décembre 1989 à la fin mars 1990.

Les registres démontrent clairement que le défendeur fût payé le même taux horaire pour toutes les heures pendant lesquelles il a travaillé, incluant les heures excédant le nombre d'heures normales de travail telles que prévues par la *Loi sur les normes du travail.*

Cette même loi prévoit aussi, à l'article 11, que «les heures supplémentaires... donnent lieu à une majoration de salaire minimale de 50 % de son taux normal». Dans ce contexte, une heure supplémentaire est une heure qui dépasse la journée normale de 8 heures ou la semaine de 40 heures.

Dans ces circonstances, la commission constate qu'il n'existe pas de documentation écrite au soutien de la thèse de la compagnie selon laquelle le salaire du défendeur allait être réduit et que le temps supplémentaire allait être inclus dans son taux horaire normal.

Quant au défendeur, il nie qu'un tel arrangement de son taux horaire ait jamais été envisagé et maintient qu'il s'attendait toujours à être payé pour chaque heure de temps supplémentaire, comme le prévoit la loi.

De l'avis de la commission, la compagnie aurait dû documenter le prétendu arrangement de quelque façon que ce soit, et en l'absence d'une telle preuve, la commission se doit d'appliquer les dispositions de la *Loi sur les normes de travail.* En conséquence, le défendeur avait droit de recevoir 3 973 $ en temps supplémentaire. La décision de l'agent des normes du travail est donc maintenue.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 volume 9 numéro 11 vendredi 18 mars 1994

Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Au départ de Dettah : 36 chiens, six aventuriers et trois traîneaux

Les aventures de Will Steger dans la toundra se poursuivent

L'explorateur Will Steger et cinq autres aventuriers venant de l'étranger ont entrepris le 13 mars le dernier de leurs trois voyages d'entraînement, en vue de se préparer pour une expédition qui se déroulera en 1995. Pour Steger, un écologiste de réputation internationale dont la renommée remonte aux années 60, cette expédition à venir constituera son dernier projet de grande envergure, dans le domaine.

L'expédition de 1995, qu'il a appelée le projet international de l'Arctique (PIA), a pour objectif de sensibiliser les gens à travers le monde à l'importance de la région de l'Arctique à l'échelle planétaire. Selon M. Steger, qui a mené la plupart de ses expéditions au Pôle Nord et au Pôle Sud, il est crucial que les citoyens de tous les pays réalisent que l'environnement de ces régions, bien qu'aux antipodes, est affecté par la pollution qui provient d'ailleurs.

L'équipe responsable du projet international de l'Arctique partira le 7 mars 1995 de la Russie. Il lui faudra cinq mois avant de traverser la calotte glaciaire et de se rendre jusqu'à Tuktoyaktuk où les aventuriers sont attendus le 1er août. Au cours de cette expédition, l'équipe parcoura une distance de 4 000 kilomètres (2 500 milles). Si l'équipe de Will Steger se rend au bout du parcours tracé, elle se distinguera en réalisant la première traversée en une seule saison de l'océan Arctique. Pour réaliser cet exploit, M. Steger prévoit utiliser des véhicules qui sont à la fois des traîneaux et des canots. Ces véhicules circulent aussi facilement sur la glace que dans l'eau. Au moment de la rupture des glaces, les chiens de traîneau seront renvoyés par avion au Minnesota où Steger réside et organise ses expéditions lorsqu'il ne parcourt pas la planète.

En 1990, quand M. Steger a commencé à planifier le projet international de l'Arctique, il avait en tête de mener deux expéditions avec chacune sa propre équipe. L'une des deux expéditions aurait été confiée à Julie Hanson des Etats-Unis et Takako Takano du Japon. Lorsque la levée de fonds commença pour le financement du projet, Will Steger dut se rendre à l'évidence qu'il fallait se limiter à une seule expédition. Les deux femmes recrutées pour mener une des deux expéditions sont alors devenues des membres-clé de l'équipe de M. Steger. L'équipe compte aussi parmi ses membres Victor Boyarsky, un scientifique russe qui avait accompagné M.

Aventures Suite en page 3

Les T.N.-O. remportent plus de médailles que jamais

Le succès des Jeux d'hiver de l'Arctique ne se dément pas

Les températures clémentes qui avaient causé tant d'émoi juste avant l'ouverture des Jeux d'hiver de l'Arctique de 1994 étaient de retour à Slave Lake, à temps pour les cérémonies de clôture.

Plus de 1 300 athlètes représentant quatre différents pays de la région circumpolaire (la Russie, les États-Unis, le Groënland et le Canada) se sont beaucoup amusés pendant les cérémonies de clôture. Les athlètes ont applaudi à qui mieux mieux; ils ont accompagné la chanteuse métis Laura Vinson lors de son spectacle, ont dansé avec entrain aux sons d'un orchestre local et se sont échangés drapeaux et blousons aux couleurs de leurs équipes. Environ 1 500 spectateurs se sont joints aux athlètes pour cette fête bien typique de jeux qui avaient débuté dans l'amitié et la bonne humeur. Le nombre d'athlètes ayant participé aux jeux de Slave Lake était sans précédent, autant dans les disciplines intra-murales que de plein-air ou encore les jeux traditionnels inuit et dénés, toujours aussi populaires auprès du grand public.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique qui se sont tenus à Slave Lake du 6 au 12 mars dernier ne s'étaient pas déroulés auparavant dans un emplacement aussi méridional, si l'on se situe au-delà du 60e parrallèle. Les températures plutôt douces durant les Jéux ont causé à quelques reprises des inquiétudes aux organisateurs.

Les Territoires du Nord-Ouest se sont hissés au premier rang de ces Jeux d'hiver de l'Arctique, en remportant 151 ulus, les médailles attribuées lors des Jeux de l'Arctique et dont la forme rappelle le couteau traditionnel des Inuit. Edgar Kotokak des T. N.-O. s'est distingué en pulvérisant le précédent record de 6'8" au saut traditionnel (appelé *Alaska high kick*) et en établissant une nouvelle marque à 7'1".

Dans le cas de la Russie, les

Jeux d'Arctique Suite en page 2

Karen Lajoie/L'Aquilon

Lors de la matinée «Portes ouvertes» à CKLB, Jean-Yves LeFort (à gauche) est venu féliciter l'équipe de «*A propos d'autre chose*». L'émission de radio en français débutait il y a un an, à Yellowknife.

Dans le Nord, la race des explorateurs n'est pas en voie d'extinction. Pour mieux encadrer les expéditions dont le nombre augmente régulièrement, un professionel de l'aventure donne des conseils au gouvernement des T. N.-O.
Lire en page 3.

Le programme de journalistes-coopérants de la France a été aboli en janvier 1994. *L'Aquilon* salue cette semaine le dernier des coopérants à nous accompagner dans notre aventure journalistique et communautaire.
Lire en page 4.

Une rétrospective en photos du séjour d'Emmanuel Carcano dans les Territoires du Nord-Ouest. Suivez le photographe. **Regarder en page 5.**

Les équipes représentant les T. N.-O. à Slave Lake ont eu du fil à retordre durant les tournois bantam et midget de hockey. Deux jeunes athlètes francophones, André Fortin et Carl Rossignol, nous racontent leurs épreuves.
Lire en page 8.

Jeux d'hiver de l'Arctique

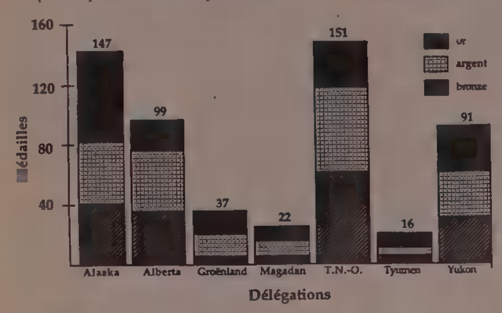
Suite de la page 1

délégations de Magadan et de Tyumen ne ramènent chez elles que 22 et 16 ulus, respectivement. Ces résultats ne doivent pas faire oublier que Magadan a dominé les épreuves de ski de fond en remportant haut la main neuf médailles d'or, sept d'argent et six de bronze, lors des douze épreuves de ski de fond. Les athlètes russes se sont promis de revenir avec une délégation plus importante lors des prochains jeux. Le succès que remportent les Jeux d'hiver de l'Arctique suscite certaines craintes. Des athlètes de la Norvège et de la Finlande souhaitent également se joindre aux participants actuels. Les organisateurs des Jeux d'hiver de l'Arctique ne savent pas s'ils doivent s'en réjouir. «Il est difficile de savoir jusqu'où aller dans notre expansion.» explique Dave Hurley, de l'organisation *Sports North*. «Si le nombre d'athlètes et de disciplines aux Jeux d'hiver de l'Arctique continue à croître, il va bientôt falloir un site plus imposant et plus d'argent pour la tenue des Jeux. Le niveau de compétition augmente aussi. Tout cela risque de changer la nature même des Jeux.».

Vern Haggard du Yukon partage cette opinion : «L'esprit de camaraderie des Jeux d'hiver de l'Arctique tient aux dimensions de l'événement et de la communauté qui acceuille les autres délégations. Il faut s'assurer que les Jeux demeurent une manifestation sportive dont l'organisation et les coûts sont à notre portée.».

Cette année, la tenue des Jeux d'hiver de l'Arctique a entraîné des dépenses de 3,1 millions de dollars. Ces coûts plus élevés qu'à l'habitude sont attribuables, entre autres, aux travaux de réfection des pentes de ski et à la location de roulottes et de remorques provenant d'Edmonton, à 280 kilomètres au sud de Slave Lake.

Dina O'Meara





Echos des T.N.-O.

Revendication territoriale du Sahtu : vers la ratification

La loi qui ratifiera l'entente intervenue à propos de la revendication territoriale du Sahtu a été déposée à la Chambre des communes le 10 mars. La population dénée et métis de la région franchissait ainsi une autre étape dans la mise en place de l'entente.

Lorsque la revendication sera ratifiée par le Parlement, les peuples de la région se partageront 75 millions de dollars, payables sur une période de 15 ans et se verront remettre un pourcentage des redevances payées pour l'exploitation des ressources naturelles de cette région telles le gaz naturel et les minerais.

Les 2 200 bénéficiaires de la revendication du Sahtu vont recevoir un titre de propriété pour une superficie de 41 437 kilomètres carrés. La revendication territoriale porte au total sur 172 800 kilomètres carrés. Elle avait été approuvée le 10 juillet dernier par 87% des 879 électeurs.

Après l'échec de la revendication territoriale globale de1990, la revendication territoriale du Sahtu est la deuxième entente régionale à être conclue avec Ottawa. Les Gwich'in furent les premiers l'an dernier à signer une entente territoriale régionale, dans les T. N.-O.

La famille d'un homme tué par un motoneigiste reçoit 1,77 million

La famille de M. Scott Toohey recevra 1,77 million de dollars de la famille du jeune motoneigiste qui a causé la mort de M. Toohey lors d'un accident en décembre 1992. Les paiements s'étaleront sur 25 ans.

Le jeune motoneigiste a plaidé coupable en avril 1993 et a reçu deux ans de mise à l'épreuve du juge Brian Bruser de la cour territoriale. L'adolescent de 16 ans, dont l'identité ne peut être dévoilée à cause de son jeune âge, traversait le lac Frame à Yellowknife le 18 décembre lorsqu'il a frappé M. Toohey, qui rentrait chez lui après sa journée de travail. M. Toohey, âgé de 36 ans, avait déménagé à Yellowknife quelques semaines auparavant pour entre en poste comme inspecteur du service des incendies pour le GTNO.

M. Toohey est décédé à l'hôpital Stanton quelques heures après l'accident. Le jeune motoneigiste a été retrouvé par la GRC sur le lieu de l'accident, en état de choc. La police a estimé que la motoneige roulait à plus de 80 kilomètres à l'heure lorsqu'elle a heurté M. Toohey. Celui-ci a été projeté à environ dix mètres dans les airs par l'impact de la collision.

La famille de M. Toohey vit maintenant en Ontario.

La forêt avance à grand pas ...

Le *Globe and Mail* rapportait le 12 mars les progrès accomplis par les arbres dans la région d'Inuvik. La forêt y gagne du terrain, à raison d'un demi-kilomètre par année. Depuis un incendie de forêt en 1968, les arbres ont avancé de plus de 10 kilomètres par rapport à la précédente limite des arbres et, avec les récents étés secs , les arbres avancent plus rapidement. Selon le professeur Ross Wein de l'Université de l'Alberta, dans 50 ans, les arbres seront 30 à 50 kilomètres plus au nord que maintenant.Si les températures continuent de se réchauffer à l'échelle planétaire, les arbres poursuivront probablement leur expansion aux dépens de la toundra.

Karen Lajoie

«Les expéditions doivent être mieux organisées»

Selon M. Steger, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devrait élaborer des lois et règlements pour encadrer les expéditions des explorateurs et aventuriers qui viennent dans le Nord pour se mesurer à la nature et réaliser des exploits.

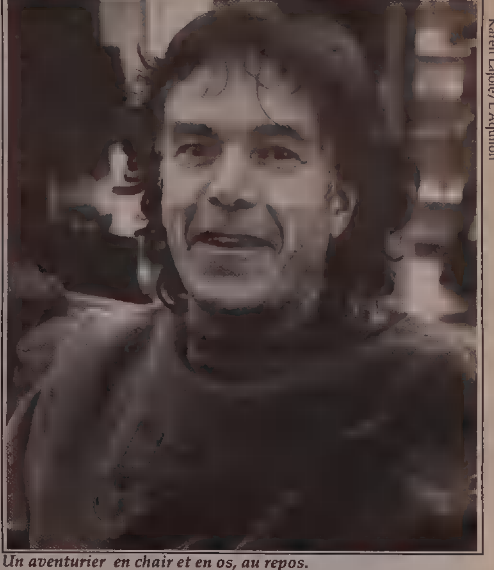
«Personnellement, il y des années que je fais le métier d'aventurier; je suis maintenant une personne établie dans ce milieu, un professionnel. De nombreux autres aventuriers viennent ici pour un banc d'essai; ils se perdent ou ils causent des dommages à l'environnement, précise-t-il. Quand j'étais jeune, il n'y avait personne d'autre qui faisait ici des voyages comparables aux miens. Les temps ont beaucoup changé. Nous avons désormais besoin de régles pour les expéditions, pour protéger la nature et aussi pour protéger ceux qui ne réalisent pas les dangers inhérents à des expéditions dans la nature».

En juin 1992, le député de la circonscription territoriale du *High Arctic* Ludy Pudluk avait demandé au gouvernement d'établir des règlements pour le déroulement des expéditions dans le Nord. Le GTNO semble n'avoir pas encore abordé ce dossier. Selon M. Pudluk, depuis quelques années, le nombre d'aventuriers venant dans le Nord pour réaliser des exploits souvent dangereux a beaucoup augmenté, et du même coup le nombre d'aventuriers en détresse qui ont nécessité des opérations de sauvetage.

«Avant que ne se déroule une tragédie, le gouvernement devrait déposer un projet de loi pour s'assurer que ces aventuriers ont l'expertise et l'argent nécessaires pour mener à bien leurs exploits,»avait souligné le député. L'intervention de M. Pudluk faisait suite à l'époque à la disparition d'un homme lors d'un voyage au Pôle Nord. L'opération de sauvetage entreprise par les Forces armées canadiennes pour le retrouver avait duré trois jours et coûté 200 000 dollars .

«Dans un espace aussi grand que la toundra, le fait de se perdre peut avoir des conséquences très graves.», rappelle M. Steger. «Les opérations de sauvetage sont onéreuses. De nos jours, avec l'équipement pour le repérage dont nous disposons, il est souvent prévu qu'en cas d'accident lors d'une expédition, un avion pourra être envoyé sur les lieux pour secourir la personne blessée. Le fait que la technologie nous permet des opérations de sauvetage plus efficaces ne signifie pas pour autant que l'on peut faire appel à ces ressources militaires et autres sans se soucier du gaspillage.».

K.L.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Un aventurier en chair et en os, au repos.

L'expédition Steger de 1995 se veut aussi un projet en éducation

Un des buts principaux de l'expédition de M. Steger , c'est l'éducation, un sujet cher à cet ancien enseignant. «L'éducation est très important! souligne-t-il. L'avenir de notre culture, de notre planète en dépend. L'avenir, c'est aussi les enfants. Il faut que nous les amenions à un sytème de pensée où leur environnement et la planète sont compris dans leur globalité et leur intégralité».

L'expédition projet international de l'Arctique (PIA) comprend entre autres un volet de communications directes entre Will Steger et son équipe et des écoles et leurs étudiants, grâce à un système interactif d'ordinateurs. Selon l'explorateur, ce système, qu'il appelle son école mondiale, permettra à des étudiants de la 4e à la 12e années de lui parler par modem sur le réseau Internet, et aussi d'échanger entre eux. En suivant le déroulement de l'expédition, les jeunes réaliseront parrallèlement des projets pour se familiariser avec leur environnement et les liens entre les antipodes et les régions plus peuplées.

M. Steger détient des diplômes en géologie et en éducation. Après avoir enseigné pendant trois ans au Minnesota, il entreprend une carrière d'explorateur. Chacune de ses expéditions intègre une composante d'éducation.

«Il est très difficile pour les enfants de maintenir leur intérêt pour un sujet qui n'est pas animé, pour un exposé dans un livre. Avec les ordinateurs et les nouveaux réseaux de télécommunications, apprendre devient un processus plus intéressant, plus vivant et un défi plus personnel».

K.L.

Les aventures continuent

Suite de la page 1

Steger lors de son périple de 1990 en Antarctique.

Mmes Hanson et Takano deviendront en 1995 les deuxième et troisième femmes à se rendre au Pôle Nord en traineau à chiens. Ann Bancroft fut la première femme à réaliser cet exploit en 1986, alors qu'elle faisait équipe avec Will Steger.

«Avec l'équipe recrutée pour l'expédition de 1995, j'espère recréer l'expérience que j'ai vécue en Antarctique en 1990. Les six personnes qui font partie du projet international de l'Arctique sont très compétentes et en pleine forme physique et mentale. Les personnalités de chacun et chacune ne laissent présager aucun problème à partager pendant plusieurs mois une aventure aussi exigeante que cette expédition» nous explique Will Steger.

M. Steger a commencé sa carrière d'aventurier fort jeune, à l'âge de 15 ans. En 1964, il entreprend un voyage en kayak de 5 000 kilomètres de l'Alberta à l'Alaska. L'année suivante il fait de l'alpinisme dans les Andes au Pérou. Un enseignant de métier, M. Steger s'est adonné pendant des années au kayak et à l'alpinisme. Après avoir quitté St. Paul pour s'installer à la campagne, dans le village d'Ely, Will Steger découvre les chiens d'attelage et les déplacements en traîneau. Sa maison se situait à environ cinq kilomètres de la route et le traîneau s'avéra un bon moyen de transport pour lui et son équipement. Le professeur et l'aventurier qui coexistent en lui décidèrent plus tard d'ouvrir une base de plein-air pour initier les gens aux loisirs d'hiver. Les chiens d'attelage joueront un rôle de plus en plus grand dans sa vie.

Durant les années 80, les aventures de Will Steger le conduisent du Minnesota à l'Alaska, au Gröenland, et en Antarctique. Toutes ces expéditions l'auront préparé pour le projet de 1995, la dernière grande aventure de sa carrière. A 49 ans, il commence à se trouver un peu âgé pour ces voyages éprouvants. «L'Arctique est un environnement très dur, qui exige une excellente santé.», souligne M. Steger.

«Je ferai à l'avenir des expéditions plus modestes jusqu'à ce que physiquement, je n'en sois plus capable. Je sais qu'un jour je ne pourrais plus me déplacer comme avant avec mes chiens d'attelage.» Pour sa dernière grande expédition, Will Steger se sera longuement préparé et aura pris plusieurs risques, tout cela au nom de l'aventure qui l'attire depuis toujours.

Karen Lajoie

EDITORIAL

Être francophone, c'est un plaisir!

Au tout début de 1994, au lieu des traditionnelles résolutions du Nouvel An, le magazine canadien-anglais *Maclean's* publiait son dixième sondage annuel et pancanadien. L'enquête menée auprès de 1 610 répondant.es par la firme *Decima Research* de Toronto touchait un grand nombre de questions sans lien apparent allant de la confiance accordée aux gouvernements au sentiment d'identité nationale, en passant par les pratiques religieuses et ... les comportements sexuels.

Dans cette section du sondage qui comprenait six questions, les Québecois.es (sans que soit précisée la proportion des francophones par rapport aux anglophones) affichèrent systématiquement des opinions et des pratiques jugées plus libérales que celles des citoyen.nes du reste du pays, à l'exception de Terre-Neuve, une province dont la population maintient son moral.

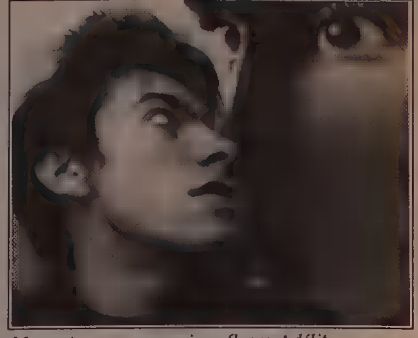
Maclean's n'a évidemment pas su résister à la tentation de titrer en page couverture : «Pourquoi les Québecois ont plus de plaisir ... et 50 autres révélations». D'une certaine façon, il semble vraiment trop cocasse qu'à six ans de l'an 2 000 (date fatidique par excellence pour entrer dans une nouvelle ère), les Québecois.es (toutes langues confondues, semble-t-il) soient encore connu.es surtout pour leur joie de vivre, leur côté «ripailleur». En lisant les commentaires accompagnant les résultats du sondage, on acquiert vite la conviction qu'en parlant des Québecois.es, c'est vraiment des Québecois.es de langue française dont il est question. Dans mon entourage immédiat, les francophones auxquel.les j'avais mentionné ce sondage ne s'offusquaient pas de cette image des francophones que l'on pourrait trouver un peu caricaturale. Au contraire! Certaines personnes tiraient une fierté visible de notre réputation de bons vivants.

Ce qui chagrina les francophones de mon entourage, c'est le fait qu'un magazine national aussi influent que *Maclean's* véhicule encore la croyance qu'au Canada, les francophones, ce sont les Québecois.es. En dehors du Québec, il n'y aurait point de salut et pas même de francophones. Ah! Que certaines idées ont la vie dure!

Toutes ces réflexions me sont revenues à l'esprit cette semaine parce qu'aux alentours et à travers le pays, les francophones s'apprêtent à célébrer la semaine de la francophonie, du 20 au 26 mars.

Ici, dans les Territoires du Nord-Ouest (une des deux juridictions au pays que *Maclean's* ne s'est pas donné la peine de sonder ... mais ça, c'est une autre histoire!), la semaine de la francophonie est souvent mentionnée de concert avec le mois des langues autochtones. Profitons donc de ces deux événements pour nous souhaiter à tous et à toutes des célébrations à la hauteur de notre réputation. Aux francophones des T. N.-O. en particulier, que cette semaine de la francophonie soit l'occasion pour vous d'exprimer la fierté que vous procurent votre langue et votre culture, dans le respect des autres. Aux bénévoles de la francophonie ténoise, nos félicitations et l'espoir que la semaine leur permettra de refaire le plein d'énergie, de bonne humeur et d'enthousiasme.

Agnès Billa



Manu et sa muse, surpris en flagrant délit d'inspiration. Ah! les indiscrétions d'une caméra...

Pascale, Emmanuel et les autres : à plus ...

Depuis six semaines, l'équipe de *L'Aquilon* se préparait, le sourire un peu crispé, à l'inévitable départ d'Emmanuel et de Pascale. Si vous jetez parfois un coup d'oeil à la liste des collaborateurs, vous savez qu'Emmanuel Carcano travailla pendant 16 mois avec nous comme journaliste coopérant. Pascale Labé, elle, se porta volontaire pour la révision et la correction des textes. Pendant son séjour parmi nous, plusieurs lui envièrent le courrier (et les magnifiques timbres) qu'elle recevait presque quotidiennement. Pascale, nous saluons en toi une femme de lettres...

A maître Carcano, notre reconnaissance éternelle(rien de moins) pour ses reportages, ses photos, ses services de graphiste, son café serré et ses judicieux conseils à la nouvelle directrice. Bon retour au pays et «bonne continuation» à vous deux!

Le programme de coopérants ayant été aboli en janvier 1994, nous n'acceuillerons plus de journalistes de la France. Profitons de l'occasion pour saluer une dernière fois Dominique Claudon et Didier Revol, les prédécesseurs d'Emmanuel Carcano ainsi que les partenaires du programme : la France, Ottawa et l'Association de la presse francophone.

Sans journaliste coopérant, *L'Aquilon* va maintenant fonctionner avec deux employées. Merci d'avance aux bénévoles et aux correspondants dans les communautés pour leur collaboration et merci aux lecteurs et lectrices pour leur soutien et, parfois, leur indulgence.

Avant de partir, Emmanuel a choisi pour nous quelques-unes de ses photos préférées parmi celles publiées dans *L'Aquilon*. En page 5 : à revoir et au revoir!

A.B.

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Correspondants
Yves Lusignan (APF)
Dina O'Meara

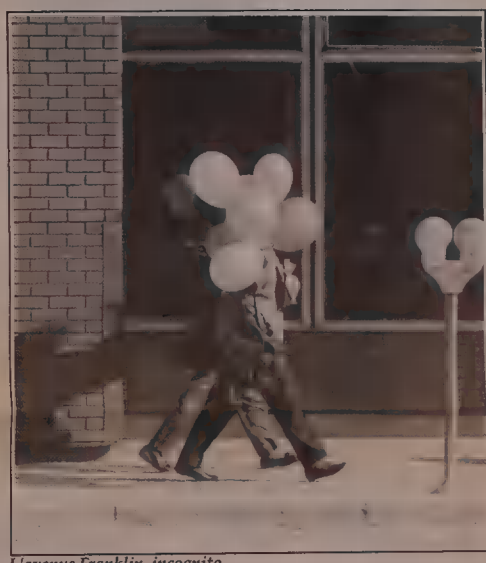
L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.


Rue Bretzlaff dans la vieille ville


Baie de Yellowknife : bateau de pêche de Wilfred


Blachford Lake Lodge : tout est tranquille


L'avenue Franklin, incognito


Le ciel du Nord en folie


Pontoon Lake, juin, 6h de matin

Karen Lajoie/L'Aquilon

Caroline Lafontaine (de dos) s'assure que l'émission anniversaire d'A propos d'autre chose le 13 mars dernier se déroule sans problème technique pendant que Mario Paris et Emmanuel Carcano se chargent de l'animation de la fête.



Transports Canada Aéroports — Transport Canada Airports

AVIS AU PUBLIC
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
AÉROPORT DE COPPERMINE

Le ministre des Transports, M. Douglas Young, désire annoncer que le règlement de zonage de l'aéroport de Coppermine, C.P. 1993-1935 du 2 décembre 1993, a été établi en vertu du pouvoir conféré par l'article 5.4 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-2, S.C. 1985, selon l'annexe ci-après.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants,sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et se conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Le détail précis de la nature et la portée du règlement de zonage de l'aéroport de Coppermine peut être déterminé par examen du document officiel enregistré le 20 janvier 1994 au bureau des titres de biens-fonds de Yellowknife (T.N.-O.) sous le numéro 74,336.

ANNEXE
Règlement de zonage concernant l'aéroport de Coppermine

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Coppermine

Définition

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

< aéroport > L'aéroport de Coppermine situé à proximité de Coppermine, dans les territoires du Nord-Ouest (airport);

< bande > La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend ■ piste aménagée pour la décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe (strip);

< point de repère de l'aéroport > Le point décrit à la partie I de l'annexe (airport reference point);

< surfaces d'approche > Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II de l'annexe (approach surfaces);

< surfaces de transition > Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir de limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont ■ description figure à la partie V de l'annexe (transitional surfaces);

< surface extérieure > Plan imaginaire situé au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe (outer surface).

(2) Pour l'application du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 11,9 m au-dessus du niveau de ■ mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abords ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à ■ partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou objet, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou objet existant, dont le sommet serait plus élevé que

a) les surfaces d'approche;
b) la surface extérieure;
c) les surfaces de transition.

ANNEXE

(Articles 2 et 3)

Partie I
Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur ■ plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est un point situé sur l'axe de ■ piste 121-301 à 762 m du seuil de la piste 301.

Partie II
Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont des plans attenants à chacune des extrémités de la bande associée à ■ piste 121-301 et sont décrites comme suit :

a) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 121 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 40 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 75 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 3 000 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande;

b) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 301 et incliné à raison de 1 m dans ■ sens vertical contre 40 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 75 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 3 000 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande.

Partie III
Description de la surface extérieure

La surface extérieure, figurant sur ■ plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est un plan imaginaire situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située à 9 m au-dessus du sol lorsque le plan décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

PARTIE IV
Description de la bande

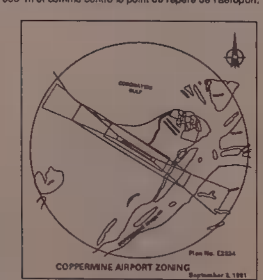
La bande associée à la piste 121-301, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est une bande d'une largeur de 150 m, soit 75 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 644 m.

PARTIE V
Description des surfaces de transition

Les surfaces de transition, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont des plans inclinés à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaires à l'axe et au prolongement de l'axe de ■ bande, et qui s'élèvent vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

PARTIE VI
Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains visés par le présent règlement, qui figurent sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont marquées par un cercle ayant un rayon de 4 000 m et comme centre le point de repère de l'aéroport.





Appels d'offres



Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Objectif : Dragage pour remise en étatde canaux de navigationdans le port de Hay River.

Pour plus d'informations, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le 1er avril 1994.

CRTC **Audience publique** Canada

Avis d'audience publique CRTC 1994-3. Audience publique du CRTC, le 25 avril 1994, 9h00, Centre de conférences, phase 4, 140, promenade du Portage, Hull (Qué.), afin d'étudier le renouvellement de licence, et, dans certains cas, des augmentations de tarif et modifications de conditions de licence de : À TRAVERS LE CANADA : **1. LE RÉSEAU INTER-RELIGIEUX CANADIEN/CANADIAN INTERFAITH NETWORK** (931952600) "Vision TV" . Augmenter son tarif mensuel de 0,08$ à 0,10$; modifier ses dépenses au titre des émissions canadiennes, du matériel publicitaire et de la sollicitation de fonds. EXAMEN DE LA DEMANDE : 315 est, rue Queen, Toronto (Ont.) M5A 1S7. **2. CHUM LIMITED** (931949200) "Much Music". Augmenter son tarif mensuel de 0,09$ à 0,13$; modifier la nature du service. EXAMEN DE LA DEMANDE : 299 ouest, rue Queen, Toronto (Ont.) M5V 2Z5 . **3. THE FAMILY CHANNEL** (931951800). Modifier la programmation, l'investissement dans des émissions canadiennes et pour l'élaboration de scénarios et de concepts. EXAMEN DE LA DEMANDE : Place BCE, 200-36, rue Yonge, Toronto (Ont.) M5J 2T3, au 200-5324, Calgary Trail, Edmonton (Alb.) T6H 4J8, au 900-2100 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal (Qué.) H3H 2T3, au 1960-505, rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V7X 1M6. **4. THE PARTNERS OF THE "SPORTS NETWORK"** (931950000) "The Sports Network". Augmenter son tarif mensuel de 1,07$ à 1,19$. Modifier la programmation et l'investissement dans des émissions canadiennes. EXAMEN DE LA DEMANDE : 1155, rue Leslie, Don Mills (Ont.).

12. TELELATINO NETWORK INC. (932024300). Modifier le % d'émissions canadiennes, l'investissement dans des émissions canadiennes, proportion d'émissions à caractère ethnique et la distribution de la publicité locale en provenance du Québec. EXAMEN DE LA DEMANDE : 5125 ouest, av. Steeles, Weston (Ont.) M9L 1R5. **27. CONSORTIUM DE TÉLÉVISION QUÉBEC CANADA** (931954200) «TV5 Québec Canada». Augmenter son tarif mensuel de 0,28$ à 0,32$; modifier la distribution de l'investissement aux émissions canadiennes. EXAMEN DE LA DEMANDE : TV5 Québec Canada, 101-1755, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.) H2K 4P6 **28. LES ASSOCIÉS DE «LE RÉSEAU DES SPORTS»** (931953400) «Le Réseau des Sports". Modifier l'investissement des émissions canadiennes; augmenter son tarif mensuel de 1,21$ à 1,39$. EXAMEN DE LA DEMANDE : Le Réseau des Sports (RDS), 300-1755, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.) H2K 4P6. **29. MUSIQUEPLUS INC.** (932205800) «MusiquePlus».Modifier le calcul du % de vidéoclips canadiens et des dépenses pour production de vidéos canadiens de langue française, et la définition de matériel publicitaire. EXAMEN DE LA DEMANDE ; 1717, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.). **30. PELMOREX COMMUNICATIONS INC.** (932230600) «MétéoMédia "The Weather Network". Modifier le calcul de ses dépenses au titre des émissions canadiennes et la définition de matériel publicitaire. EXAMEN DE LA DEMANDE: 251-1755, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.). **31. PREMIER CHOIX : TVEC INC.** (932003700) «Super Écran».Modifier le calcul des dépenses consacrées aux émissions canadiennes, aux émissions dramatiques canadiennes à l'élaboration de scénarios et de concepts. EXAMEN DE LA DEMANDE : 800-2100, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Qué.) H3H 2T3. **BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES** : Les intervenants qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 5 avril 1994. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services — L'hon. Don Morin, ministre

Entretien et réparations de voitures selon les besoins

– Iqaluit et différentes communautés de la région de Baffin, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 25 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 11 mars 1994.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Harry Flaherty, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5193

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services — L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien Région de Yellowknife

1. Réparation d'appareils ménagers
2. Vérification des travaux de construction
3. Menuiserie
4. Réparation de matériel électrique et de systèmes d'alarme
5. Réparation de moteurs électriques et de pompes
6. Réparation de systèmes d'alarme endommagés par le feu ou par les intrus
7. Réparation de planchers
8. Réparation de vitres
9. Services de serrurerie
10. Plomberie et chauffage
11. Réparation de systèmes de réfrigération
12. Entretien de routes
13. Réparation de soudures
14. Réparations de pneus
15. Lavage de véhicules
16. Réparation et entretien de véhicules – Yellowknife, Dettah, Rae, Edzo, Snare Lake, Rae Lakes, et Lac La Martre, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1, avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 30 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 14 mars 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Bill LeMouel, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8979



NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Projet : Mosquito Creek, Autoroute n° 3, km 227.2

Objectif : Suppression de ponceaux

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément au sous-alinéa 18(1)(b)(i) de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : BHP Minerals Canada Ltd.

Projet : Région du Lac de Gras et du Lac Exeter

Objectif : Construction d'un fossé de dérivation

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 avant le 25 mars 1994.



Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services — L'hon. Don Morin, ministre

Proposition de bail pour des locaux à bureaux

Le ministère des Travaux publics et des Services lance un appel d'offres portant sur des propositions de bail venant de promoteurs intéressés à louer une surface utilisable de bureaux de 1 254 m², une surface d'entreposage d'environ 24 m² et 7 places de stationnement sur le terrain alimentées en courant, pour un bail de dix (10) ans avec deux (2) périodes de cinq ans d'option de renouvellement – Yellowknife, T.N.-O. –

Afin d'être pris en considération, les locaux doivent se conformer aux critères suivants :

a) l'édifice doit être situé au coeur du centre ville de Yellowknife;

b) les 1 254 m de surface à bureaux utilisables doivent être contigus;

c) la surface de bureaux doit pouvoir supporter une capacité de charge de plus de 150 livres par pied carré;

d) l'édifice doit être conforme au Code national du bâtiment et au Programme fédéral d'accessibilité pour les personnes handicapées;

e) les locaux à bureaux doivent être de bonne qualité.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 7 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Jim Pagonis, chef régional de gestion immobilière, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7205

Tournois de hockey à Slave Lake

Les T.N.-O. remportent deux médailles

Lorsque le défenseur André Fortin s'est qualifié pour l'équipe de hockey midget des Territoires du Nord-Ouest, il comptait bien s'être joint à l'équipe qui remporterait de nouveau le Ulu d'or dans cette discipline, aux Jeux d'hiver de l'Arctique, comme cela s'était produit en 1992, à Whitehorse.

La déception de l'adolescent de 15 ans fut grande lorsque les T. N.-O. s'inclinèrent 11 à 6 devant l'équipe du Yukon, à la fin du tournoi de hockey. Le tournoi avait lieu pendant les Jeux d'hiver de l'Arctique de 1994 du 6 au 12 mars à Slave Lake, une petite ville du nord de l'Alberta.

«Nous ne nous attendions pas à ne remporter que la médaille de bronze.» admet Fortin après le match final. «Lors de notre entraînement juste avant les Jeux, il nous semblait être au sommet de notre forme.».

Comme pour la plupart des autres sports d'équipe lors des Jeux d'hiver de l'Arctique, les membres d'une équipe de hockey jouent souvent ensemble pour la première fois, aux Jeux mêmes.

Les épreuves de qualification permettent de choisir à travers un territoire, une province ou un état les meilleures athlètes dans une discipline. Les équipes se composent donc de jeunes qui n'ont pas l'habitude de jouer ensemble.

A cet égard, l'équipe masculine de basketball des T. N.-O. fait un peu figure d'exception puisque cinq des neuf membres de l'équipe vivent à Yellowknife, alors que les autres joueurs proviennent d'Inuvik, d'Iqaluit et d'Arviat. «C'est tout un défi que d'apprendre aux membres d'une équipe à jouer ensemble sans trop s'emporter.» confie leur entraîneure après que l'équipe des T. N.-O. ait remporté la victoire contre le Yukon en semi-finale, par un pointage de 59 à 53.

«Les joueurs n'ayant pas l'occasion de s'entraîner ensemble, ils ne se connaissent pas vraiment; lorsqu'une partie ne se déroule pas telle que prévue, le niveau de frustration grimpe vite!»

«Je suis fière de l'équipe; ils ont fait preuve de cohésion sur le terrain, ajoute-t-elle. Nous rencontrons ensuite l'Alaska, une équipe redoutable.». Les craintes de l'entraîneure étaient fondées.

En basket-ball masculin, l'Alaska a battu l'équipe des T. N.-O. par 40 points. Les T. N.-O. ont remporté le Ulu d'argent.

Au hockey, dans la catégorie bantam, la défaite en finale de l'équipe des T. N.-O. aux mains de l'Alberta a bouleversé le gardien de but Carl Rossignol.

Confiants de remporter la médaille d'or, les joueurs des Territoires du Nord-Ouest ont dû se raviser lorsque deux de leurs meilleurs joueurs ont subi des blessures et qu'un troisième membre de l'équipe a reçu une pénalité à un moment peu propice. Les T. N.-O. se sont inclinés 5 à 4 devant l'Alberta.

«Je me sens mal à l'aise de cette défaite. Nous avons bien joué pendant presque toute la partie mais nous aurions dû démontrer notre esprit d'équipe plus tôt au lieu de nous réveiller vers la fin de la partie.» reconnaît le gardien.

A 15 ans, Carl Rossignol, dont la taille est impressionnante, est déjà un vétéran du hockey, un sport auquel il se consacre depuis l'âge de sept ans. Rossignol participait aux Jeux d'hiver de l'Arctique pour la première fois, cette année.

Il ne croit pas que l'occasion se représentera car il prévoit déménager à Toronto l'an prochain dans l'espoir de se faire remarquer par un agent de recrutement pour une équipe de hockey de niveau Junior A.

«D'après moi, les joueurs n'ont rien à se reprocher. Ils ont joué avec beaucoup de conviction. L'équipe ne m'a pas du tout désappointé,» conclut Dave McDonald, l'entraîneur de l'équipe de hockey bantam des Territoires du Nord-Ouest.

Dina O'Meara

1994 Jeux d'hiver de l'Arctique

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 12, vendredi 1er avril 1

photo Sylvie Francoeur

Inauguration de la radio francophone à Iqaluit

CFRT-MF à micro ouvert



Vendredi le 18 mars dernier, l'Association francophone d'Iqaluit célébrait l'ouverture officielle de sa radio communautaire. Cet événement tant attendu couronnait quatre années d'efforts inlassables de la part d'une poignée de bénévoles de l'AFI. C'est en 1990 en effet que l'on commenca à parler de l'implantation d'une radio communautaire autonome à Iqaluit.

À cette époque, les membres-clé du projet sont Jean Thibeault de la Garde côtière et René Lavallée des services techniques de Transports Canada.

Férus de technique et bardés d'enthousiasme et de bonne volonté, ces deux gars-là commencent à défricher le terrain pour ceux qui suivent. De réunions en rencontres, ils transmettent leur enthousiasme à d'autres qui, au premier abord, considéraient ce projet d'une trop grande envergure pour une communauté comme Iqaluit. Plus tard, l'arrivée de Linda McDonald redonnera un nouvel essor à cette aventure : elle deviendra coordonnatrice du projet.

L'équipe mènera des sondages auprès de la population frncophone. Les résultats sont extrêmemement positifs. Stimulés par ce grand intérêt, les pionniers de la radio franchissent une à une les étapes de la mise au monde de la radio.

En 1991-1992, dans le cadre du Programme de développement communautaire et culturel du gouvernement des T. N.-O., des fonds sont débloqués pour entreprendre les recherches techniques et les démarches auprès de Communications Canada et du Conseil de la radio et de la télédiffusion.

En 1992-1993 et en 1993-1994, la Fédération Franco-Ténoise renouvellera son soutien financier au projet, toujours par le biais du PDCC. La demande de licence était déposée au CRTC en janvier 1993 et, en septembre de la même année, une licence de radiodiffusion était émise au nom de l'AFI.

On n'en était pas pour autant au bout de nos peines. Il fallait maintenant financer l'équipement, aménager un studio adéquat et, surtout, trouver les bénévoles à qui confier ce projet encore qualifié parfois d'utopique.

Des démarches auprès du Secrétariat d'État du Canada portèrent fruit. Le gouvernement fédéral s'engage à financer les dépenses d'immobilisation. Les bénévoles se font plus nombreux au fur et à mesure que le projet et ses objectifs se précisent.

En novembre et décembre derniers, les locaux furent aménagés; en janvier et en février, les équipements techniques commencèrent à arriver. Finalement, au mois de mars, tout était fin prêt. La production d'émissions de pré-mise en ondes débutait.

Pour le lancement officiel de CFRT-MF, l'AFI, avec l'appui de la FFT, organisa une inauguration avec tambours et trompettes et surtout le groupe Hart Rouge.

Radio Iqaluit
Suite en page2

Incendie spectaculaire à Pangnirtung

Le centre des arts Uqqurmiut est presque détruit

Un des plus réputés centres d'art dans les T.N.-O. a été presque détruit par le feu le 29 mars dernier. Le centre Uqqurmiut à Pangnirtung s'est mis à brûler vers midi et l'incendie s'est vite propagé.

La partie du bâtiment qui abrite l'atelier de sérigraphie a été détruite par les flammes. Les pompiers ont pu soustraire au sinistre l'autre aile du bâtiment où sont fabriquées les célèbres tapisseries dePangnirtung La fumée a tout de même causé de graves dommages dans cette aile du centre. Selon le caporal Campbell de la GRC à Pangnirtung, les pertes se chiffrent à 500 000 dollars.

«L'atelier de sérigraphie est une perte totale, a souligné le caporal durant une entrevue. Le bâtiment tient encore debout mais tout à l'intérieur dans cette aile a été détruit». Il ne sait pas si l'atelier de sérigraphie a été à ce point endommagé qu'il faudra entièrement le reconstruire. La GRC poursuit ses recherches pour savoir si des oeuvres d'art du début du siècle ont été détruites lors de l'incendie. Les oeuvres ont été prêtées par le groupe des Coopératives de l'Arctique au centre d'art de Pangnirtung pour une exposition.

L'incendie fait l'objet d'une enquête pour en déterminer la cause. Le chef adjoint des pompiers de Pangnirtung a préféré ne faire aucun commentaire pour le moment.

Lorsque la radio annonca qu'un feu avait éclaté au centre Uqqurmiut, il fut d'abord mentionné qu'une explosion avait précédé la conflagration. Le caporal Campbell ne croit cependant pas que ces informations soient exactes. Personne ne se trouvait dans le bâtiment lors du feu et personne n'a été blessé en combattant les flammes.

Depuis les années 60, les graveurs et les tisserands de Pangnirtung créent des objets d'art qui s'inspirent du mode de vie inuit traditionnel et contemporain. Ces créations sont recherchées à travers le monde. Des produits d'artisanat comme les chapeaux et les poupées sont également reconnus par les connaisseurs d'art inuit. Le centre Uqqur-miut est géré par les artistes qui y travaillent, selon un mode coopératif. Pangnirtung compte de 45 à70 artistes dans différentes disciplines qui sont membres du centre.

photo Line Gagnon

Cette petite maison sur la rive ouest du lac Prelude devra attendre encore plusieurs semaines avant que son propriétaire ne soit de retour et s'adonne aux ballades en chaloupe, aux pique-nique et autres plaisirs typiquement estivaux.

Pour parler français encore et toujours et davantage, les enfants francophones d'Iqaluit peuvent maintenant participer à un atelier de refrancisation qui se tient les fins de semaine. Les responsables les attendent en plus grand nombre et avec plein d'activités! Lire en page 2.

Le groupe *Aids Yellowknife* s'est fait remarquer en ville du 24 au 27 mars en se rendant dans les bars et en tenant un kiosque sur le site du *Caribou Carnival* pour informer les gens sur les pratiques sexuelles sans risques. Les condoms n'étaient pas partout les bienvenus. Lire en page 3.

En trois ans, la troupe de théâtre de Yellowknife ‹Les Pas Frette aux Yeux› a réalisé quatre productions. Leur plus récente pièce ‹Les binnes sont cuites› conduira les comédiens à Fort Smith le 8 avril, pour une première tournée. Lire en page 5

De plus en plus de tournages se déroulent dans les T. N.-O. Le député Dennis Patterson exhorte le gouvernement à cultiver cette nouvelle source de revenus : le cinéma. Lire en page 5.

La radio francophone d'Iqaluit

suite de la page 1

Venant d'un tout petit coin de la Manitoba, ce groupe fort représentatif de la francophonie en milieu minoritaire a donné un spectacle emballant dont on se souviendra longtemps à Iqaluit.

Lors de l'inauguration, le travail acharné de deux membres de l'équipe de la radio fut tout particulièrement souligné. Les bénévoles à l'honneur - Daniel Loyer et René Lavallée - ont accompli ces dernières années un travail extraordinaire. Dans le cas de Daniel Loyer dont la réputation s'étend d'un bout à l'autre des T. N.-O., son dévouement à la cause francophone en général lui a valu le même soir la remise d'une plaque honorifique lors d'un souper pour les bénévoles d'Iqaluit.

Quant à René Lavallée, cet artisan de la première heure d'une ténacité tout à fait tenace, il aura été ces dernières années le spécialiste incontesté de la technique sans lequel la radio n'aurait sans doute pas vu le jour.

Depuis son arrivée à Iqaluit, René Lavallée a été tour à tour responsable de l'entretien des équipements de retransmission de Radio-Canada, directeur pendant trois ans du comité Communications de l'AFI, responsable du choix et de l'installation de l'équipement, peintre, ferblantier et bien d'autres.

photo Nicole Beaulieu



Les longues heures de travail que René Lavallée a investies dans le projet radio ont été appréciées par tout le monde à Iqaluit. Depuis l'ouverture, René est retourné dans le Sud.

Durant toute cette aventure de la radio, l'AFI a pu compter sur un partenaire dont l'association souligne la générosité : la compagnie aérienne Canadien (section du Nord). Pour l'aide essentielle accordée au projet, le directeur de la base de Canadien à Iqaluit, M. Bryan Walsh, a reçu un ulu, couteau traditionnel inuit et gage de reconnaissance.

La soirée d'inauguration de la radio aura connu un grand succès grâce à l'énergie déployée par Linda McDonald. Coordonnatrice de la radio depuis deux ans, Linda a réuni beaucoup de gens autour du projet, a su maintenir le moral et impliquer chaque bénévole à sa mesure. Elle a également mené à bien les démarches auprès des fournisseurs et les groupes-contact dans le Sud dont l'ARC (Association des radios communautaires). Que d'heures passées au téléphone avant d'être en ondes!

Évidemment tout le travail n'est pas terminé. En fait, une fois la radio inaugurée, la phase de production ne fait que commencer. CFRT-MF lance maintenant un appel vibrant aux francophones d'Iqaluit pour qu'ils s'emparent du micro.

Des séances d'information et de formation auront bientôt lieu à ce sujet. Pour ceux que la présence en ondes intimide, il reste beaucoup d'autres choses à faire à la radio pour la réalisation et la mise en ondes des émissions. L'équipe de la radio incite fortement les gens intéressés à les approcher pour en savoir plus long. Restez à l'écoute!

Daniel Cuerrier

photo Nicole Beaulieu



Les musiciens franco-manitobains de Hart Rouge ont beaucoup aimé leur séjour dans le Nord, et leur musique a transporté la foule durant la soirée d'inauguration de CFRT-MF, à Iqaluit.

Pour les enfants d'Iqaluit qui parlent peu français

Un programme de refrancisation original à découvrir

Depuis janvier 1994, l'Association francophone d'Iqaluit offre un programme de refrancisation pour les enfants que ne parlent pas assez français chez eux. Un atelier d'art est souvent jumelé à cette activité de refrancisation.

Daniel Loyer, président du comité des parents francophones d'Iqaluit, précise que les deux activités font partie d'un projet en six volets financé par le programme de développement communautaire et culturel (PDCC).

L'AFI a fait un sondage à l'automne dernier pour déterminer les besoins et le niveau d'intérêt dans la communauté francophone pour ces projets. Les ateliers d'art et de refrancisation sont les deux premiers projets à être réalisés depuis le sondage.

Selon M. Loyer, la programme de refrancisation permet aux participants de maintenir leurs habiletés langagières et de progresser en français par l'entremise de jeux, de chansons et de films.

«Au début de l'atelier, il fallait presque faire de la traduction simultanée, explique-t-il. Maintenant, ça va beaucoup mieux».

Sept enfants âgés de 3 à 8 ans profitent régulièrement les fins de semaine de l'atelier de refrancisation. À côté de leur salle, se déroulent deux ateliers d'arts, un pour les enfants de 6 à 12 ans et un autre pour les plus petits.

Moins de participants que prévu

C'est avec ce groupe qu'est souvent jumelé l'atelier de refrancisation. Les jeunes s'adonnent alors à une vaste gamme d'activités, du Tai Chi aux arts plastiques.

Selon M. Loyer, le taux de participation à l'atelier de refrancisation n'est pas aussi élevé que le laissait prévoir le sondage. «Il y a beaucoup de sports pour les jeunes à Iqaluit, et ça divise la clientèle un peu, souligne-t-il. On va essayer de trouver une autre façon de procéder l'an prochain».

Daniel Loyer ajoute que la tenue de l'atelier a du mérite en soi.

«Ça prépare notre clientèle pour l'école francophone; sinon beaucoup de petits arriveraient en maternelle sans posséder assez de français».

M. Loyer explique qu'au mois de septembre prochain, les niveaux maternelle et pré-maternelle seront ajoutés au programme existant de classes en français langue maternelle. «Ça va se réaliser», affirme-t-il confiant.

Les ateliers d'arts et de refrancisation se poursuivent jusqu'à la première semaine de mai.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Feu à la mine Colomac

La production à la mine Colomac au nord de Yellowknife pourrait accuser deux mois de retard après qu'un feu ait endommagé le 27 mars le bâtiment central où sont traités les minerais.

Les pompiers de la ville de Yellowknife ont reçu un appel à l'aide de la mine dimanche le 27 mars à 14h. Un de leurs camions fut rapidement expédié à la mine avec quatre pompiers, à bord d'un avion de type Hercule. À leur arrivée, les pompiers se sont rendus compte que le bâtiment de 15 000 pieds carrés, avait été détruit par l'incendie. Une fumée noire et épaisse enveloppait les lieux. À 22h, quatre autres pompiers rejoignirent la première équipe pour lutter contre cet incendie. Le lendemain matin, vers 4h30, le feu s'éteignait finalement et les huit pompiers de Yellowknife retournaient en ville.

Selon le chef des pompiers de Yellowknife, Mickey Beauchamp, les enquêteurs du bureau du commissaire aux incendies pensent que un chalumeau à acétylène utilisé par l'un des travailleurs est à l'origine de cet accident.

Policier de Yellowknife arrêté

Le constable Pierre Schelling de la GRC à Yellowknife a été arrêté le 24 mars et accusé d'agression sexuelle après qu'une femme ait déposé une plainte contre lui.

La femme, qui ne vit pas à Yellowknife, a déclaré à la Gendarmerie qu'un policier l'avait agressée le 18 mars. Schelling était de service ce jour-là. Il a comparu devant un juge de paix le 24 mars et comparaîtra devant un juge de la cour territoriale le 26 avril. M. Schelling a été suspendu et fait l'objet d'une enquête interne.

Le gendarme, qui est venu à Yellowknife en juillet 1992, avait auparavant travaillé au Nouveau-Brunswick pendant quatre ans avant d'être muté ici.

Mort subite à Gjoa Haven

La Gendarmerie royale du Canada à Gjoa Haven a ouvert une enquête suite à la mort subite de Iga Qayutinnuaq, âgé de 21 ans, le 23 mars. Selon un communiqué de presse de la GRC, M. Qayutinnuaq a trouvé la mort à 2h30 du matin et, après une autopsie en Colombie-Britannique, il semblerait que le jeune homme ne soit pas mort de cause naturelle. Aucune arrestation n'a encore été effectuée et l'enquête policière se poursuit.

Inauguration d'un complexe résidentiel à Iqaluit

De nouvelles résidences parrainées par la *Iqaluit Child Care Association* ont été inaugurées officiellement le 25 mars à Iqaluit. Le député de Nunatsiaq, M. Jack Anawak, a déclaré durant la cérémonie que le gouvernement fédéral était fier de sa participation à ce projet qui fournira des logements abordables.

L'ensemble comprend cinq appartements destinés à des familles et à des célibataires, et, éventuellement, une garderie. Un prêt direct de 1,1 million de dollars dans le cadre du programme de logement sans but lucratif a défrayé les coûts d'immobilisation. De surcroît, le gouvernement fédéral versera une subvention annuelle d'environ 63 000 dollars pour les frais d'opération.

Karen Lajoie

Pas de condoms sur le site du carnaval de Yellowknife

AIDS Yellowknife se fait connaître à travers la ville

Le nouveau groupe communautaire *AIDS Yellowknife* a profité de la tenue du *Caribou Carnival* pour faire une sortie publique fort remarquée. La campagne du groupe durant la semaine du 21 mars pour éduquer le public aux pratiques sexuelles sans risques n'a pas eu l'heur de plaire au comité organisateur du carnaval qui a interdit la distribution de condoms sur le site.

Selon Jalal Duncalse, un membre du comité organisateur, le comité craignait que les enfants utilisent les condoms comme ballons, et les laissent trainer sur la glace de lac Frame, où se déroulait le carnaval du 25 au 27 mars dernier.

«Les gens ne veulent pas se promener et voir des condoms à terre; ça serait choquant,» a-t-elle précisé le 30 mars. Les ballons que *AIDS Yellowknife* a donnés aux jeunes étaient apparement acceptables, même s'ils traînaient sur la glace, à côté d'autres déchets tels les tasses de café, les serviettes de papier, les bâtonnets et les papiers d'emballage. «Il y avait en effet beaucoup de détritus», a reconnu Mme Duncalse.

Selon Mary Pepper, un des membres fondateurs de *AIDS Yellowknife*, cette attitude démontre qu'il y a encore beaucoup de travail à faire en éducation à propos du SIDA.

«Notre société ne veut pas discuter des questions de sexualité et de mort et, quand on parle de SIDA, ces deux questions doivent être abordées. Si nous ne changeons pas d'attitude à ce sujet, nous allons encore perdre beaucoup de personnes à cause de cette maladie, souligne-t-elle. La seule différence entre un condom et un ballon, c'est qu'un condom peut te sauver la vie, mais pas un ballon».

Karen Lajoie/L'Aquilon

Même si les organisateurs du carnaval ne voulaient pas que les jeunes et les adultes reçoivent des condoms de AIDS Yellowknife, le kiosque du groupe a suscité beaucoup de curiosité de la part des adolescentes. Quelques centaines ont pris le temps de se renseigner durant les trois jours du carnaval.

L'alcool et l'éducation

AIDS Yellowknife, qui a obtenu ce mois-ci son statut de fondation charitable, voulait profiter de la tenue du carnaval pour leur première opération de promotion d'envergure. Durant cette fin de semaine, plusieurs personnes des communautés environnantes viennent en ville, et les bars sont pleins à craquer.

Le comité d'éducation d'*AIDS Yellowknife* a donc dressé une liste des bars de la capitale et obtenu la permission des gérants de circuler dans leur établissement, de discuter avec les clients et de distribuer des condoms aux intéressés. L'équipe a fait cette tournée des bars la veille du carnaval, le 24 mars, et a distribué 2 500 condoms en quatre heures, dont plus de 1 000 au Gold Range.

Mary Pepper précise que le comité d'éducation a été surpris par l'absence de machines distributrices de condoms dans la plupart des salles de bain des bars.

«Seulement deux des huits établissements où nous sommes allés avaient installé ces machines. Au moins les machines fonctionnaient et étaient remplies de condoms de bonne qualité,» précise-t-elle. L'équipe itinérante de *AIDS Yellowknife* a aussi placardé les toilettes d'affiches qui insistent sur le fait que personne n'est à l'abri du SIDA.

«La réaction à notre opération dans les bars a été très forte et très positive. Les gens ont apprécié la démarche. Plusieurs ont réclamé plus d'un condom,» a souligné Mme Pepper. L'équipe de l'émission *Focus North* de CBC Télévision a par ailleurs filmé la tournée des bars.

Durant le carnaval, *AIDS Yellowknife* avait également installé un kiosque sur le site et distribuait des brochures sur le SIDA et des informations sur le groupe. Les gens qui s'arrêtaient au kiosque étaient invités à deviner combien de condoms se trouvaient dans un bol. Selon Mme Pepper, plus de 155 personnes ont pris part à ce jeu y compris de nombreux adolescents.

«J'espère que l'an prochain, on aura le droit de distribuer des condoms aux adultes sur le site. Cette fois-ci, beaucoup ont profité de notre présence pour se renseigner».

AIDS Yellowknife tiendra sa première assemblée générale le 10 avril à l'Église unie du Canada. Le public est invité à s'y rendre en grand nombre.

Karen Lajoie

La ligne téléphonique de *Aids Yellowknife* pour se renseigner en toute confidentialité sur le SIDA : **(403) 873-2626**

Un comité spécial de l'Assemblée trouvera une solution

Le mandat de la Commissaire aux langues sera clarifié d'ici août

Un comité spécial de l'Assemblée législative aura quelques mois pour évaluer le rapport de la Commissaire aux langues officielles des T. N.-O et établir ses propres recommandations pour déterminer de qui le poste de commissaire doit relever.

La commissaire Betty Harnum s'est déjà présentée à deux reprises devant l'Assemblée pour défendre son premier rapport annuel, déposé en décembre dernier et discuté pour la première fois en février 1994. Elle avait alors demandé que l'Assemblée clarifie dans un avenir rapproché son rôle, ses pouvoirs et responsabilités ainsi que les priorités du gouvernement dans le dossier des langues officielles. Le rapport de la Commissaire contient 30 recommandations pour améliorer les services gouvernementaux au plan des langues officielles.

Le député du Deh Cho, M. Sam Gargan, avait proposé une solution le 23 mars à l'Assemblée législative et la majorité de ses collègues l'approuvèrent. Selon cette proposition, le poste de commissaire aux langues officielles relèverait d'un représentant (comité ou individu) du gouvernement qui reste à déterminer. Le comité spécial de l'Assemblée se penchera sur le choix de ce représentant ainsi que les mécanismes à élaborer pour passer en revue les actions, les réalisations et le budget du Commissariat aux langues officielles. Le comité dispose d'environ quatre mois pour trouver une solution et présenter ses recommandations à l'Assemblée, avant que ne se termine la sixième session, au mois d'août.

Le poste de Commissaire aux langues officielles avait été créé par l'Assemblée en 1990 et Mme Harnum occupe le poste depuis décembre 1991.

Karen Lajoie

Le gouvernement fédéral ne délaissera pas la francophonie

Poussons tous ensemble un grand soupir de soulagement : nous, les francophones des communautés acadiennes, de l'Ontario, de l'Ouest et du Nord, ne serons pas délaissés.

Dans le discours du Trône avec lequel a débuté l'ère Chrétien du gouvernement canadien, les francophones avaient pu lire une seule référence à la problématique qui leur est propre. Le discours définissait l'existence des communautés linguistiques française et anglaise comme «l'essence même de notre identité nationale».

Aux dires des analystes politiques, cette référence bien qu'elle n'ait pas été développée plus avant dans le discours du Trône, augurait bien. Le premier ministre Jean Chrétien et son équipe avaient réaffirmé leur engagement envers la politique fédérale des langues officielles.

À la sortie du budget fort attendu du ministre des Finances Paul Martin, les modifications apportées au régime d'assurance-chômage, avant même que soit complétée la consultation tant de fois promise sur la réforme en profondeur de l'ensemble des programmes sociaux, faisait craindre que les impératifs de la lutte au déficit n'épargnent aucun programme ni aucune politique.

Si même les programmes sociaux tellement chers à nos concitoyens ne sont plus intouchables, quel sort pouvait bien attendre la politique fédérale des langues officielles et les programmes qui s'y rattachent?

La réponse initiale du ministre des Finances avait de quoi inquiéter les communautés francophones et leurs organisations à travers le pays. De nouvelles coupures de 5% venaient s'ajouter aux restrictions budgétaires déjà imposées ces dernières années aux programmes du Secrétariat d'État maintenant regroupés au sein du nouveau super ministère du Patrimoine canadien.

En décrétant ces coupures de 5%, le gouvernement Chrétien ne semblait pas vouloir considérer la situation historique et politique particulière des communautés francophones et de leurs organisations. Les coupures s'appliqueraient aux organisations de la francophonie au même titre que toute autre association sans but lucratif, tout autre groupe d'intérêt.

De passage à Vancouver, le ministre titulaire de Patrimoine Canada, M. Michel Dupuy, ne niait pas cette semaine sur les ondes de la radio de Radio-Canada à Edmonton que les nouvelles coupures qui touchent la francophonie font mal. Selon le ministre, ces mesures s'imposaient en raison de l'ampleur de plus en plus intolérable du déficit mais elles ne signifient pas que le gouvernment Chrétien revient sur ses engagements en matière de langues officielles, surtout dans des dossiers comme la gestion scolaire dont l'importance est cruciale pour tous les francophones.

Le ministre a également insisté sur le rôle accru que le gouvernement libéral va accorder aux ententes Canada-communauté dans l'attribution des fonds destinés à la francophonie canadienne. Dans les Territoires du Nord-Ouest où une telle entente n'existe pas encore et où, par ailleurs, le dossier de l'éducation en français (y compris la gestion scolaire) a été mené à tambour battant depuis cinq ans, il sera intéressant de surveiller comment se combineront les effets de ces deux «parti pris» de Patrimoine Canada.

Agnès Billa

L'Aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Nicole Beaulieu
Sylvie Francoeur
Line Gagnon
Daniel Cuerrier

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.



Le journaliste Chris Lambie, qui avait écrit un billet pour le Globe and Mail cet hiver sur l'importance dans notre pays de savoir patiner, s'était enfin décidé à chausser pour la première fois ces redoutables lames 24 heures avant le match amical entre l'équipe des média de Yellowknife et l'équipe de l'Assemblée législative. À la surprise générale, Chris tout novice qu'il soit a compté le premier but de son équipe. N'ayant plus rien à se prouver dans la capitale des T. N.-O., M. Lambie est parti le 30 mars dans son «bazou» pour Halifax, sa ville natale.
En haut, à droite, le greffier de l'Assemblée législative et gérant de son équipe, M. David «Scotty» Hamilton, s'apprête (semblerait-t-il) à perdre son calme légendaire.

Troisième match annuel de hockey

Les média remportent le trophée aux dépens des députés

Pour la deuxième fois en trois ans, l'équipe des média a remporté le 25 mars, lors du *Caribou Carnival* à Yellowknife, un match de hockey amical contre les députés de l'Assemblée législative, par un pointage serré de 8-7.

Le match a permis en même temps une levée de fonds de 270 dollars pour le centre des femmes de Yellowknife.

Depuis 1992, les députés et les média se rencontrent une fois l'an pour cette joute pas très sérieuse qui a le don de divertir les citoyens de Yellowknife et les visiteurs du *Caribou Carnival*. La première fois que le match a eu lieu, la partie se solda par une égalité à 9-9.

La plupart des joueurs étaient satisfaits d'avoir survécu à la partie. L'an dernier, les média ont remporté le trophée par un score de 8 à 6. Cette année, les députés s'étaient bien entraînés avant le match et la partie fut chaudement disputée.



L'équipe des députés, les *Sharks*, avaient choisi pour leurs exercices une musique de circonstance : le thème de l'émission Mission impossible.

Dès les premières 31 secondes de la partie, le député Jim Antoine a marqué un but. L'équipe des média a alors compris que nos élus lui donneraient du fil à retordre.

Un deuxième but en première période de l'agent d'information de l'Assemblée législative Paul Jones confirmait leur avance. Heureusement pour les média, l'incroyable Chris Lambie, journaliste de son métier et patineur depuis à peine vingt-quatre heures, a finalement marqué un but pour son équipe alors qu'il ne restait que trois minutes dans la deuxième période.

En dernière période, l'avance des députés était de 5 à 4 et ils croyaient bien avoir gagné quand Mark Dickey de la station de radio *CJCD* a marqué son premier but deux secondes avant la fin de la partie. Pour briser l'égalité, les deux équipes choisirent la technique du tir au but, comme aux Olympiques.

Chaque équipe avait droit à cinq tirs par ronde. Deux rondes plus tard, le match était encore à égalité, avec maintenant un pointage de 7-7, grâce à des buts de Mark Sproxton du *yellowknifer* et Mark Dickey pour les média, et Paul Jones et le député Kelvin Ng pour les *Sharks*. Pour en finir avec ce match, les deux capitaines optèrent pour une période supplémentaire de cinq minutes.

Duane Melchert du *yellowknifer* a alors finalement marqué le but gagnant, 1'16" après que cette période finale ait commencé. Pour les 75 spectateurs qui ont assisté à ce match et pour les joueurs, la fin de la partie fut acceuillie avec soulagement. En quittant l'aréna, l'équipe des députés a tout de même laissé entendre qu'en 1995, ils comptent bien remporter la victoire.

Karen Lajoie

«Les binnes sont cuites !» au NACC les 1er et 2 avril

Une comédie complètement écervelée et en liberté !

Imaginez une histoire abracadabrante : un hôtel bondé, une prison juste à côté avec un seul prisonnier et une inspection surprise durant un chaud été à Yellowknife. Voilà en gros, vite résumée, la trame de «Les binnes sont cuites !», une farce en trois actes et la plus récente production de la troupe de théâtre Les Pas Frette aux Yeux.

La pièce, écrite par Jean Tanguay et adaptée par la troupe, est une comédie absurde, mise en scène par John Blondin. Ce dernier se dit encouragé par les progrès de la troupe au fur et à mesure des répétitions. «C'est bon de voir que les comédiens s'amusent autant. Nous avons beaucoup de plaisir à jouer cette comédie».

Pour résumer les grandes lignes de la pièce, expliquons que le prisonnier Prosper (Jean-François Boucher) en a assez d'être seul et de pouvoir seulement discuter de l'actualité avec la directrice de la prison Menotte (Caroline Millette) et son gardien Lagarcette (Martine Lepage). Prosper refuse de travailler en prétextant que le travail, c'est seulement bon pour un homme en liberté. Menotte n'ose pas l'obliger à travailler. Sans cet unique prisonnier, Menotte craint que la prison ferme et qu'elle se retrouve (comble de l'ironie) ... sans emploi.

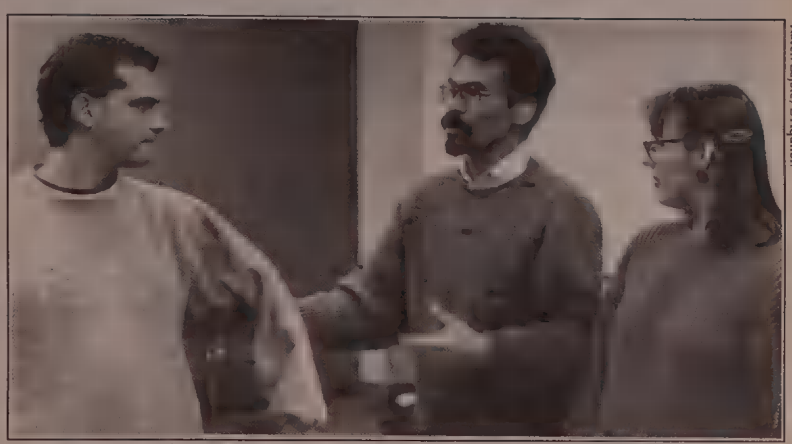
Tout semble s'arranger le jour où la proprietaire de l'hôtel voisin, le Gold Range, propose à Menotte une solution unique : envoyer le prisonnier à l'hôtel et utiliser la prison comme hôtel durant l'été.

Quand les touristes commencent à arriver et à s'installer à la prison, la situation devient infernale et, au beau milieu d'une grande confusion, Prosper apprend qu'après des années sans inspection, il y aura une inspection surprise à la prison dans les prochains jours. On convient alors d'une phrase pour avertir Menotte de l'arrivée de l'inspecteur : «Les binnes sont cuites!»

La pièce à ce momentt du scénario devient de plus en plus écervelée. Ainsi Prosper se retrouve en liberté grâce à l'inspecteur, qui le prend pour un gardien.

«Ça devient alors très difficile de savoir qui fait quoi à qui», souligne le metteur en scène.

Pour la troupe Les Pas Frette aux Yeux, c'est la quatrième fois en trois ans qu'ils montent une pièce de théâtre. Dans la distribution des «Binnes», on retrouve des vétérans de la troupe et de nouvelles recrues. France Wallend, qui interprète cette fois-ci le rôle de Lahautaine, a l'honneur insigne d'avoir joué dans toutes les productions de la troupe.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Le metteur en scène John Blondin offre des conseils de dernière minute à Jean-François Boucher (le prisonnier Prosper) et Marie Venne (la proprietaire d'hôtel Prudence) durant une répétition.

«C'est toujours fascinant de travailler avec des gens dont le niveau d'expérience est aussi varié, souligne M. Blondin. Je peux suggérer quelque chose, et les comédiens vont l'essayer, chacun selon son expérience et son niveau d'interprétation unique».

Les Pas Frette aux Yeux répètent depuis le début de février, selon un horaire exigeant: trois fois par semaine au début, et maintenant, d'ici à la levée du rideau, tous les soirs, cinq heures par soir. «Nous travaillons très fort pour donner le meilleur spectacle possible. Nous serons prêts!»

«Les binnes sont cuites !» sera presenté non seulement à Yellowknife mais également à Fort Smith le 9 avril à l'école J. B. Tyrell à 19h30. La troupe entreprend ainsi sa première tournée, depuis sa fondation.

Karen Lajoie

La sortie du film est prévue pour janvier 1995

Frostfire est tourné dans les rues de Yellowknife

Depuis deux semaines, les habitants de Yellowknife voient dans les rues de la ville d'énormes camions chargés d'équipement cinématographique ainsi que des techniciens entourés de câbles et des comédiens à la recherche de leur rôle. Le producteur Brian McKeown et le réalisateur David Greene se trouvent au centre de toute cette activité reliée au tournage du film*Frostfire*.

Le film - un drame rappelant des événements qui ont eu lieu durant les années 60 - a été écrit par le scénariste Mark Strange qui, selon M. McKeown, ignorait au départ que son récit s'était en fait déjà déroulé dans la réalité.

MM Strange et McKeown avaient collaboré auparavant pendant quatre ans à l'émission *The Beachcombers*. Lorsque la série télévisée quitta l'antenne de CBC, les deux hommes décidèrent de s'associer dans un projet de long métrage qui devint *Frostfire*.

M. McKeown précise que le film raconte l'histoire de Nelson Nagarauk, un étudiant inuk résidant à Yellowknife et qui est bouleversé par le décès suspect de son amie Rose à la résidence Akaitcho. Son frère Brendan vient chercher Nelson pour qu'il puisse passer du temps avec sa famille, à Taloyoak. Alors que les deux frères sont en train de chasser un ours, ils découvrent une femme russe perdue dans la toundra.

La femme leur apprend qu'un sous-marin soviétique a eu des problèmes à bord avec son réacteur nucléaire.

La famille Nagarauk découvrira plus tard que le gouvernement canadien avait tenté d'étouffer l'affaire.

Les comédiens du Nord dans le film

La plupart des comédiens, y compris Mosha Côté qui tient le rôle-titre de Nelson, ont été engagés dans le Nord, à Iqaluit ou à Yellowknife.

Des extras seront également recrutés à Taloyoak quand l'équipe de production y séjournera à compter du 3 avril pour une semaine de tournage.

Selon M. McKeown, le choix des acteurs n'est pas dû au hasard. «Je suis très fier du fait que presque tous les personnages inuit seront interpretés par des comédiens inuit. Il me semblait que, si on voulait bien raconter cette histoire, il fallait éviter les caricatures. Il était donc très important pour moi de tourner ici et d'engager des comédiens d'ici».

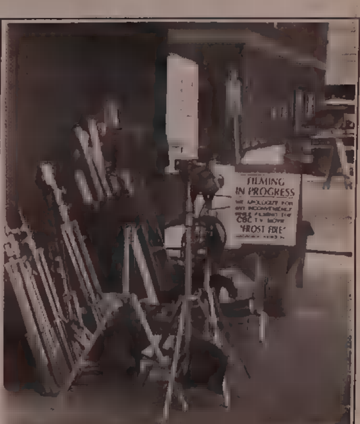


photo Line Gagnon

Silence sur le plateau ! Voilà tout un défi pour l'équipe de tournage quand le plateau, c'est une rue, une ville.

Frostfire bénéficie d'un budget de 3,5 millions de dollars, une somme considérable pour un téléfilm canadien. M. McKeown explique que de telles dépenses étaient inévitables pour amener une équipe technique de 50 personnes de Vancouver à Yellowknife et Taloyoak.

«Nous voulions raconter une histoire canadienne à la fois authentique et sortant de l'ordinaire.De plus, je suis depuis toujours amoureux de l'Arctique. Ce film s'imposait dans ma carrière,» explique-t-il.

Pour réaliser *Frostfire*, M. McKeown a choisi David Greene, un cinéaste canadien qui travaille depuis 20 ans à Hollywood. M. Greene a d'ailleurs gagné quatre trophées Emmy pour ses réalisations à la télévision americaine. Aucun autre réalisateur n'a remporté autant de prix. Parmi ses projets les plus connus, mentionnons *Small Sacrifices*, *Roots*, et *Rich Man, Poor Man*. «David a beaucoup d'expérience, entre autres pour ce qui est de travailler avec des acteurs possédant peu ou pas d'expérience. Je suis certain qu'il saura aller chercher de bonnes performances des comédiens qui ne sont pas des professionnels».

Les résidents des T.N.-O. pourront juger eux-mêmes si MM Greene, McKeown et Strange ont réalisé le film qu'ils avaient en tête lorsque *Frostfire* sera présenté en première en janvier 1995 sur les ondes du réseau CBC.

Karen Lajoie

Bientôt en tournage dans votre localité

Le gouvernement fait du cinéma

Le député d'Iqaluit souhaite que le GTNO mette sur pied un bureau pour superviser et assister les projets de films et les équipes de tournage dont la présence dans le Nord est de plus en plus fréquente.

La production de *Frostfire* est présentement en cours à Yellowknife pendant qu'à Iqaluit, le film *The Trial at Fortitude Bay* est en tournage. Selon Dennis Patterson, ces projets, avec leurs budgets et leurs besoins en main d'oeuvre et services locaux, offrent des opportunités d'emploi, en particulier pour les Inuit et les Dénés qu'il ne faut pas négliger, dans le Nord.

Le gouvernement devrait donc établir un bureau du cinéma qui pourrait faciliter les tournages et mettre en contact les équipes de tournage avec les talents locaux qu'elles recherchent.

«Ces films entraînent d'importantes retombées économiques pour la communauté où ils sont tournés, a souligné M. Patterson le 21 mars à l'Assemblée législative. Dans ma région, ces tournages ont procuré à des Inuit du travail comme acteurs et aussi sur le plateau. En plus, souvent pour les besoins du film, des vêtements traditionnels, des moto-neiges ou d'autres accessoires sont loués. Dans toutes les provinces et même au Yukon, il existe des bureaux gouvernementaux faisant le lien avec l'industrie du cinéma ainsi que du travail de recrutement pour attirer d'autres tournages chez eux en offrant divers avantages aux équipes de production.»

Selon le député de Baffin, la Ville de Churchill au Manitoba voulait également être l'hôte du tournage qui se déroule présentement à Iqaluit. En raison de cette compétition, M. Patterson voudrait voir le gouvernement établir un plan d'action pour amener d'autres tournages dans le Nord. Le ministère du Développement économique et du tourisme se penche sur la question.

Depuis cinq années, les T.N.-O. ont vu le tournage d'une demi-douzaine de long métrages, dont *Agaguk*, *Map of the Human Heart* et un projet en cours sur la vie de Robert Flaherty, le cinéaste américain dont les documentaires ont lancé le genre en 1921 lorsqu'il réalisa *Nanook of the North*.

Karen Lajoie





APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport et arrosage d'eau pour l'entretien des routes

– Région de Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 8 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 28 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Diana Field, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Richard Lafferty
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'un nouveau centre de santé

Structure en bois de 590 m², système de chauffage à eau chaude, toit en membrane de bitume modifié, fondations thermosiphon, semelle continue sous poteaux en béton.

– Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac Postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 22 AVRIL 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 22 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Malli Aulakh
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Darrell Vikse
Park Sanders Adam Vikse Architects Ltd.
Tél. : (403) 920-2609

CRTC — Avis public — Canada

Avis public CRTC 1994-19. Le CRTC lance un appel d'observations sur son projet d'ordonnance d'exemption relative aux entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe. Les personnes qui désirent présenter des observations sur le projet d'ordonnance d'exemption, ou sur d'autres questions de politique connexes, doivent les faire parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2, au plus tard le **15 avril 1994**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 1380-800, rue Burrard, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission





AVIS DE PROLONGATION

Programme de supplément au loyer de 1994

1. La date limite pour Arctic Bay, Broughton Island, Clyde River, Hall Beach, Igloolik, Lake Harbour, Rankin Inlet, Repulse Bay et Whale Cove a été repoussée au **7 avril 1994** - l'heure et le lieu fixés restent les mêmes.
2. La date limite Sachs Harbour, Deline, Cambridge Bay, Coppermine, Gjoa Haven, Pelly Bay et Taloyoak a été repoussée au **15 avril 1994** - l'heure et le lieu fixés restent les mêmes.

Dates de tombée :

Annonces à monter :lundi à 17h
Annonces déjà montées :mardi à 16h

Merci de votre collaboration!

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Services au fur et à mesure des besoins

Services de buanderie et de nettoyage à sec de combinaisons de travail

Location de véhicules

– Dans les environs de Yellowknife, T.N.-O. –

Services au fur et à mesure des besoins

Services de buanderie et de nettoyage à sec de combinaisons de travail

Rechapage de pneus

Location de véhicules

– Dans les environs de Hay River, T.N.-O. –

Services au fur et à mesure des besoins

Réparation de radios-mobiles

– Différents endroits dans les T.N.-O. –

Le soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1e étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 6 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 28 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Ev Kinsman
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD



Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l' Office conformément au sous-alinéa 18 (1)b)(i) de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : BHP Minerals Canada Ltd.
Site : Région du Lac de Gras et du Lac Exeter
Objectif : Prélèvement en vrac d'échantillons du sous-sol

Pour plus d'informations, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **14 avril 1994**.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport et arrosage d'eau pour l'entretien des routes

– Régions de Fort Providence et de Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Avenue Franklin), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 8 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres aux adresses indiquées ci-dessus à partir du 28 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Diana Field, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Don MacEachem
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7846



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Lutte contre la poussière

Approvisionnement et épandage de chlorure de calcium à certains endroits déterminés et à certaines doses spécifiques

– Routes 1 à 7 dans les T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1e étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 29 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Des étudiants de Mme Raymonde Laberge (1e, 2e et 3e années) de l'école St-Joseph à Yellowknife reçoivent la visite de Marie Patterson, l'agente de la Fédération Franco-Ténoise pour le dossier Alphabétisation . Ces jeunes ont participé au rallye Lecture en famille de la F.F.T.



photo Sylvie Francoeur

SONDAGE 1994 L'aquilon

Le présent sondage vise d'abord à receuillir votre opinion sur *L'Aquilon*. Nous espérons aussi, grâce aux informations que vous nous confierez, mieux vous connaître et par conséquent vous offrir un journal adapté à vos besoins et à vos goûts. Prière d'encercler la réponse de votre choix ou de l'écrire en toutes lettres. Merci!

Depuis combien de temps lisez-vous *L'Aquilon*?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
Plus de 5 ans

Que pensez-vous en général de *L'Aquilon*?

Excellent
Bon
Passable
Mauvais

Lisez-vous *L'Aquilon*

chaque semaine
2 fois par mois
12 fois par année
6 fois par année
moins souvent

Comment vous procurez-vous *L'Aquilon*?

par abonnement
en kiosque
à la bibliothèque
à l'école
autre

Si vous êtes abonné.e, recevez-vous *L'Aquilon*,

le jour de sa parution (vendredi)
le lundi suivant
la semaine suivante
15 jours plus tard
autre

Chez vous, qui lit *L'Aquilon*? Combien de

femmes?
hommes ?
personnes de moins de 18 ans?
personnes de 18 à 40 ans?
personnes de plus de 40 ans?

Que préférez-vous dans *L'Aquilon*?

l'actualité des T. N.-O.
les Échos
l'actualité francophone dans les T. N.-O.
l'actualité francophone canadienne
les portraits de gens de la communauté
les chroniques :
disques et livres
cinéma
juridique
les photos-reportages
l'éditorial
les caricatures
les photos
la publicité

Quelle nouveauté suggérez-vous à *L'Aquilon*?

petites annonces
mots croisés
chroniques
- santé
- nutrition
- culinaire
- environnement
- patrimoine
- femmes
- cultures aborigènes

____

Avec quelle compagnie aérienne voyagez-vous le plus souvent?

Air Canada
Canadi>n
First Air
NWT Air
autre

Combien de fois par an voyagez-vous à l'extérieur des T. N.-O.?

Quelle est votre destination la plus récente?

Quels articles achetez-vous par catalogue :

disques compact
livres
cassettes vidéo
articles de décoration
meubles
articles de sport
vêtements
autre

Quels sports pratiquez-vous le plus souvent?

1.
2.
3.

Etes-vous intéressé.e à collaborer à L'Aquilon comme

correspondant.e
photographe

Vos coordonnées :

En vous comptant, combien de personnes de sexe féminin et de sexe masculin se situant dans les groupes d'âge ci-dessous vivent chez vous

	Femmes	Hommes
Moins de 2 ans		
2 à 5 ans		
6 à 11 ans		
12 à 17 ans		
18 à 30 ans		
30 à 50 ans		
50 ans et plus		

Quel est votre état civil?

Célibataire (jamais marié.e)
Union libre
Marié.e
Séparé.e
Divorcé.e
Veuf ou veuve

Quel niveau de scolarité avez-vous complété?

Primaire
Secondaire
Collégial
Baccalauréat
Maîtrise
Doctorat
autre

Dans quel domaine êtes-vous diplômé.e?

Dans quel secteur d'activités travaillez-vous?

Quel poste occupez-vous?

Laquelle des catégories suivantes correspond à votre revenu annuel?

Moins de 20,000$
20,000 à 29,999$
30,000 à 39,999$
40,000 à 49,999$
50,000 à 59,999$
60,000 à 74,999$
75,000 à 99,999$
100,000 à 149,000$
150,000 et plus

Depuis combien de temps vivez-vous dans les Territoires du Nord-Ouest?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
plus de 5 ans

Merci d'avoir complété ce sondage et de l'expédier à :
L'Aquilon C. P. 1325 Yellowknife T.N.-O. X1A 2N9
ou réduisez-le et envoyez-le par télécopieur au :
(403) 873 - 2158

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 14, vendredi 8 avril

Karen Lajoie/L'Aquilon

Abus sexuels et physiques au pensionnat de Chesterfield Inlet

L'enquête auprès des élèves commence à Igloolik

L'été dernier, environ 150 anciens étudiants de l'école résidentielle Joseph Bernier et de la résidence Turquitil Hall se sont rencontrés à Chesterfield Inlet pour discuter de leurs expériences respectives dans ces établissements, au cours des années 50 et 60.

Après une semaine d'échanges, les anciens pensionnaires envoyèrent une pétition au gouvernement territorial pour demander l'ouverture d'une enquête sur les abus sexuels et physiques dont ils auraient été victimes pendant leur séjour à la résidence de l'école.

La situation que dénoncent les anciens étudiants de l'école Joseph Bernier ne porte pas uniquement sur des questions d'abus infligé par une personne à une autre personne. Dans une perspective plus vaste, les victimes en veulent au gouvernement fédéral pour les abus qu'il a tolérés à l'égard d'une culture et d'une race, lorsqu'il jugea préférable d'envoyer au loin les jeunes des communautés de la région afin qu'ils apprennent l'anglais et qu'ils recoivent une éducation à l'occidentale.

La GRC mène actuellement sa propre enquête sur toute cette histoire. Plus de 300 persones ont été interogées et il reste à déterminer si il existe suffisament d'éléments de preuve pour déposer des plaintes au criminel.

Le ministère de la Justice des T.N.-O. avait confié à l'avocate Katherine Peterson la tâche d'enquêter sur les plaintes énumérées dans la pétition des ancients étudiants. Au terme de son enquête, Me Peterson formulera pour le ministère des recommandations quant aux suites à donner à cette affaire : soit une enquête publique, soi des plaintes au criminel , ou encore l'établissement de services d'aide et de counselling pour les victimes d'abus.

Durant un entretien avec *L'Aquilon* le 5 avril, l'avocate a souligné que le dossier était très délicat et très émotionnel et qu'elle voulait prendre le temps de se s'occuper comme il faut de ce dossier pour que les victimes ne se sentent pas lésées.

Mme Peterson a commencé son enquête le 12 mars dans la communauté d'Igloolik, où vivent maintenant une cinquantaine d'anciens étudiants. Elle a entre autres rencontré le maire Louis Tapardjuk, un ancien de l'école Joseph Bernier, pour lui expliquer sa démarche et lui demander conseil dans le déroulement de l'enquête.

Le jour même de l'arrivée de Mme Peterson, la radio communautaire de la localité

L'enquête Suite en page 2

Les associations francophones et l'autofinancement

Le ministère du Patrimoine canadien ne sait pas si les associations réussiront à prendre le virage

Ottawa (APF) Même s'il encourage fortement les associations et les organismes francophones à se tourner vers d'autres sources de financement pour financer leurs activités, même s'il entreprendra cette année une révision complète du financement des organismes, le ministère du Patrimoine canadien ne peut pas jurer que les communautés francophones réussiront à prendre ce virage.

Le cinquième rapport annuel du ministère du Patrimoine canadien portant sur les langues officielles, couvrant l'exercice financier 1992-1993, traite brièvement de l'impact des restrictions budgétaires sur les associations en milieu minoritaire. «Il faudra faire plus avec moins» confirme le ministère qui ne cache pas qu'il est maintenant difficile de trouver des ressources pour faire face aux priorités, toujours plus nombreuses, qui mériteraient d'être soutenues financièrement.

Le rapport souligne que de nombreux groupes et organismes tentent présentement de réduire leur dépendance financière à l'égard du gouvernement fédéral. Il est cependant moins optimiste quant aux résultats escomptés. «Ces groupes réussiront-ils à trouver de nouvelles sources de financement? Cela reste à voir». Le ministère, souligne le rapport annuel, est «conscient qu'il s'agit là d'un tournant difficile à court terme», au moment où «les restrictions financières accablent tous les secteurs de la société».

Le rapport confirme que les subventions aux associations auront diminuées de 20 pour cent en 1996-1997 par rapport aux niveaux de 1992-1993, suite aux décisions prises en décembre 1992 et avril 1993 par le gouvernement précédent. Ces réductions, lit-on, se répercuteront sur tous les programmes du ministère et pas seulement sur le

Patrimoine Suite en page 2



photo Liette Valade

A l'occasion de la Semaine des sciences, quelques élèves francophones ont présenté leurs travaux à l'exposition de l'école Nakasuk à Iqaluit.

Dans l'Arctique de l'Ouest, des archéologues du Centre du patrimoine septentrional travaillent en étroite collaboration avec des aînés Inuvialuit pour retrouver des campements de chasse et de pêche et y documenter la vie traditionnelle des gens de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie.
Lire en page 3.

La Dictée des Amériques «première édition» aura connu un succès retentissant. Des dizaines de milliers de personnes y ont participé. Les francophones du Canada vivant à l'extérieur du Québec ont fait très bonne figure dans la finale. De retour de Montréal, les deux représentantes des T.N.-O., Madeleine Fontan et Louise Gilbert, nous racontent leur expérience.
Lire en page 4.

La pièce de théâtre « Les binnes sont cuites» : nous avons beaucoup ri et beaucoup aimé. Bravo à toute l'équipe. Nous saluons en photos cette autre production réussie de la troupe de Yellowknife Les Pas Frette aux Yeux.
À voir en page 5.

Dernière occasion cette semaine de répondre au sondage de *L'Aquilon*. Merci de votre collaboration et cochez oui, cochez non en page 8.

L'enquête de Chesterfield Inlet continue

Suite de la page 1

annonçait qu'une réunion publique se tiendrait le soir du 13 mars à propos des abus à l'école Joseph Bernier. À peu pres 40 étudiants se sont présentés à la réunion pour discuter de la situation avec Mme Peterson, et quelques autres qui se sentaient mal à l'aise d'aborder cette question devant leurs concitoyens sont allés la voir plus tard, à son hôtel. L'avocate avoue qu'elle a été surprise par l'attitude des victimes en ce qui a trait aux suites à donner à cette affaire.

«Pour certains, il n'est pas important ni significatif que des plaintes soient déposées au criminel. D'autres veulent que des plaintes soient déposées, parce que, de cette façon, des individus devront finalement assumer la responsabilité de leurs actes. La décision de porter l'affaire au criminel sera prise par la GRC lorsque la police aura terminé sa propre enquête. «Je ne peux pas faire grand chose à cet égard. À l'heure actuelle, ce qui m'a le plus frappé, c'est l'aide et le soutien dont ont besoin tous ces gens».

Le plupart des étudiants à Igloolik ont souligné que «les assauts contre leur culture» sont ceux qui à long terme ont le plus bouleversé leurs vies. «Ces enfants (le plus jeune avait quatre ans) ont été éloignés de leur communauté et plongés dans un univers culturel dont les valeurs et la langue n'étaient pas les leurs. Quelques personnes avec qui j'ai parlé pensent que le gouvernement et l'Église mettaient ainsi en place une politique d'assimilation des jeunes inuit. Dans le contexte des années 50 et 60, ces traitements ont affecté profondément une génération,» souligne Mme Peterson. Quand les enfants sont retournés dans leur communauté, ils avaient beaucoup perdu leur langue maternelle, ne connaissaient pas plusieurs aspects de leur culture, et quelques-uns se jugeaient supérieurs à ceux qui n'avaient pas reçu cette éducation chrétienne et européenne. «Cette situation a ébranlé la culture des inuit, qui repose sur le respect des aînés et de la famille». L'école et la résidence ont fermé leurs portes en 1969, mais pour des centaines d'étudiants qui retournèrent vivre dans leurs communautés respectives, les effets de leur séjour à Chesterfield Inlet se font toujours sentir.

Les anciens étudiants, avec qui Katherine Peterson s'est entretenu à Igloolik, s'entendent pour dire qu'ils ne veulent pas d'enquête publique. «Ils sont unanimes à penser que ce serait une perte de temps et d'argent. Ils savent ce qui est arrivé et quels sont les problèmes. Selon eux, l'argent serait mieux dépensé en aidant les victimes avec un service de counselling».

La majorité des étudiants, malgré leurs expériences traumatisantes à l'école Joseph Bernier, n'en veulent pas vraiment à l'Église catholique. Ils blâment plutôt les individus qui ont abusé de leurs pouvoirs et de leur autorité. «J'ai trouvé très intéressant que les personnes ne condamnent pas l'Église ou des personnes en particulier. Les victimes voulaient tout simplement trouver des solutions à leur situation.. Ça me semble être une façon très productive de penser».

Mme Peterson retournera dans la région du Centre de l'Arctique en avril pour discuter de son rapport avec d'anciens étudiants qui vivent maintenant à Rankin Inlet, Arviat et Chesterfield Inlet. Elle espère remettre son rapport au ministère de la Justice à la fin mai.

Karen Lajoie

L'éducation et le patrimoine

Suite de la page 1

Programme de promotion des langues officielles (C'est ce programme qui finance les associations au pays).

Le ministère qualifie la situation «d'inéluctable réalité financière» et souligne la nécessité de tirer le maximum de la rareté des ressources.

En 1993-1994, le gouvernement fédéral a versé 25,588,000 millions à titre d'appui aux institutions et organismes de langue officielle. La plus grosse part du gâteau, 17,868,938 millions, a servi à financer 209 organismes francophones au pays.

L'aide financière accordée aux organismes et aux institutions de langue officielle ne cesse de décroître depuis quelques années.

En 1991-1992, le fédéral avait dépensé 29,959,000 millions pour leur permettre de fonctionner. En 1992-1993, cette somme tombait à 28,431,000 millions puis à 25,588,000 millions en 1993-1994. En 1994-1995, le gouvernement réduira son aide financière aux associations de 5 pour cent, ce qui la portera à 24,308,600 millions.

D'autre part, le rapport traite des priorités que visera le prochain protocole que le gouvernement fédéral signera avec les provinces, dans le cadre du renouvellement de son programme des langues officielles dans l'enseignement. Il s'agit d'un programme de cinq ans de plusieurs centaines de millions de dollars, qui permet aux minorités d'avoir accès à l'instruction dans leur langue. La création de programmes de refrancisation à l'intention des élèves des niveaux primaire et secondaire et à l'intention des étudiants du postsecondaire figure en tête de liste des priorités au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement fédéral veut aussi créer de nouveaux centres scolaires et communautaires, particulièrement en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Ces centres sont perçus comme un instrument efficace pour combattre l'assimilation.

On veut aussi investir dans la formation des enseignants et dans la création de matériel didactique en français, particulièrement dans le domaine des sciences au niveau secondaire.

L'expansion de son programme de bourses et l'élaboration d'un programme d'enseignement à distance au niveau postsecondaire, là où la population minoritaire est de faible densité, figurent parmi les autres priorités du ministère du Patrimoine canadien.

Yves Lusignan

Elections générales au Québec

Les Québécois «hors Québec» pourront exercer leur droit de vote

Les Québécois qui vivent temporairement à l'extérieur du Québec pourront exercer leur droit de vote dans le cadre des prochaines élections qui auront lieu au Québec au cours des prochains mois. Selon le bureau du directeur général des élections du Québec, tout électeur qui est à l'extérieur du Québec depuis au moins deux ans peut voter par correspondance, à la condition d'être inscrit au registre des électeurs hors du Québec. Une demande d'inscription au registre peut être faite en tout temps. Toutefois, le registre est fermé un mois avant le jour du scrutin. Pour se procurer le formulaire d'inscription, il suffit de communiquer avec les divers bureaux du Québec ou de communiquer avec le Directeur général des élections du Québec, Centre de renseignements, Edifice René Lévesque, 3460, rue de La Pérade, Sainte-Foy, (Québec) G1X 3Y5. On peut aussi téléphoner en composant le 1-418-528-0422. **APF**

Echos des T.N.-O.

Accident mortel dans un camp d'exploration à Lac de Gras

Un homme a trouvé la mort le 2 avril dans un des camps d'exploration installés dans la région du lac de Gras suite à la découverte de diamants. L'homme a été tué lorsqu'un pneu de très grande dimension qu'il réparait a explosé.

M. Allister Goodall Gardiner de Whitehorse, âgé de 44 ans, effectuait des réparations sur un poids lourd de 18 roues sur le bord de la route de glace qui mène à la mine Lupin, à près de 450 kilomètres au nord de Yellowknife, quand l'accident s'est produit samedi matin.

Gravement blessé, M. Gardiner fut transporté à l'hôpital Stanton à Yellowknife, où il succombait à ses blessures deux heures plus tard.

Un autre homme a été blessé lors de l'accident mais ses blessures ne sont pas sérieuses. La GRC de Yellowknife enquête sur les circonstances du décès de M. Gardiner.

Deux ministères du GTNO seront fusionnés

Le projet de fusionner les ministères de la santé et des services sociaux va bon train et les premières manifestations concrètes du projet devraient être visibles d'ici la fin de l'année, selon un rapport gouvernemental publié fin mars. Il faudra encore de trois à cinq ans avant que la fusion soit complétée.

Le rapport a été préparé par le gouvernement pour illustrer le progrès accompli dans le dossier de la fusion. Ce projet découle de recommandations contenues dans l'étude intitulée *Strength at two levels* et publiée en 1991. L'étude visait une rationalisation de l'ensemble de la machine gouvernementale territoriale.

De l'avis des députés, un seul ministre devrait être responsable des deux portefeuilles en raison des nombreux liens qui existent entre les services et les programmes offerts par les deux ministères. La fusion des deux ministères permettraient, toujours selon les députés, d'offrir de meilleurs services à un coût moindre.

Le plan d'action pour la fusion des deux ministères doit être prêt au plus tard le 15 septembre et conséquemment déposé devant l'Assemblée législative.

Adolescent accusé de meurtre à Gjoa Haven

Un adolescent de 16 ans a comparu devant la cour à Yellowknife le 5 avril, suite à une accusation de meurtre au deuxième degré à Gjoa Haven. Son avocat a demandé une évaluation psychiatrique pour son client afin de déterminer s'il peut subir un procès.

Selon M. Jim Brydon, l'avocat du prévenu, une évaluation de 30 jours à l'hôpital de l'Alberta à Edmonton est nécessaire. La procureure de la Couronne, Ulla Arvanetes, n'ayant aucune objection, le juge Michel Bourassa a transféré le jeune à Edmonton pour 30 jours. Il comparaîtra devant la cour à Yellowknife à nouveau le 5 mai, alors qu'une date pour son procès sera fixée. La GRC à Gjoa Haven a déposé une plainte de meurtre au deuxième degré contre cet adolescent après une brève enquête suite à la mort subite de Iga Qayutinnuaq, âgée de 21 ans, le 23 mars dernier.

Karen Lajoie

Le long des côtes de la mer de Beaufort et dans le delta du Mackenzie

Des archéologues recensent des sites Inuvialuit

Depuis 10 ans, un projet de recherche sur la culture autochtone traditionnelle se déroule sur les côtes de la mer de Beaufort et dans le delta du Mackenzie près de Tuktoyaktuk. Ce projet en archéologie comporte des facettes contemporaines, en particulier la formation de quelques jeunes autochtones de la région qui furent par la suite engagés comme assistants par l'équipe d'archéologues.

Selon Elisa Hart, une chercheur qui travaille au Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles à Yellowknife, les forces de la nature dans la région nécessitent des efforts constants et un travail considérable pour préserver les sites traditionnels des dangers de l'érosion. La plupart des campements Inuvialuit sont situés directement sur la côte.

Avant l'arrivée des Européens dans la région de la mer de Beaufort, et même plusieurs années après leur installation, les Inuvialuit se déplacaient chaque saison vers leurs sites de chasse et de pêche, à la poursuite entre autres des baleines. Ils y montaient des camps, sur les rives du fleuve Mackenzie ou encore au bord de la mer et s'y installaient quelques semaines ou quelques mois. Lorsque la population Inuvialuit a adopté un mode de vie plus sédentaire, les camps de chasse et de pêche en proie aux intempéries ont commencé à se détériorer.

Durant les six premières années de leur projet, les chercheurs ont consacré leurs efforts aux fouilles archéologiques afin de retrouver le plus de vestiges possible. Depuis 1991, l'équipe d'archéologues travaillent davantage avec les aînés de la région pour identifier de nouveaux sites qu'ils espèrent découvrir dans un meilleur état que ceux déjà recensés et explorés. Les chercheurs espèrent trouver en grand nombre des objets fabriqués par les Inuvialuit et témoignant de leur culture. Le projet couvre un très grand territoire: du bras est du fleuve Mackenzie à la pointe du cap Bathurst. Mme Hart ainsi que les autres chercheurs impliqués dans le projet sur la culture Inuvialuit ont passé des mois à interviewer des aînés à Tuktoyaktuk, afin de déterminer où ils ont vécu et voyagé, et où se situaient les sites traditionnels de chasse et de pêche de leur parenté.



Prise dans les années 20, cette photo illustre éloquemment le mode de vie traditionnel des Inuvialuit sur lequel porte le projet de recherche du Centre du patrimoine septentrional.

Pour faciliter le repérage de ces lieux, les aînés ont été invités à les identifier sur des cartes à très grande échelle de la région. Ils se sont également déplacés en hélicopteur avec l'équipe de chercheurs afin d'effectuer une reconnaissance des lieux. Ces sorties en hélicoptère ont permis à des aînés de retrouver des sites dont ils avaient oublié l'emplacement ou encore l'existence.

«Nous voudrions en savoir davantage sur certaines activités traditionnelles des Inuvialuit comme l'élevage des rennes. Les aînés aiment nous accompagner sur le terrain et, lors de ces visites, ils se remémorent de nombreux détails de la vie traditionnelle des Inuvialuit,» explique Mme Hart.

Pendant ces visites, l'équipe de chercheurs a beaucoup d'information à consigner. Six jeunes Inuvialuit ont donc été formés pour assister les archéologues dans cette tâche et également pour s'entretenir avec les aînés qui ne sont pas à l'aise pour s'exprimer en anglais. À ce stade-ci du projet, environ 200 sites traditionnels ont été recensés par les archéologues, en collaboration avec les aînés.

«Leur aide n'a pas de prix. Nous avons souvent entendu des récits ou des légendes à propos de sites traditionnels dont nous n'aurions pu trouver l'emplacement exact sans les aînés,» souligne Mme Hart.

La participation des aînés au projet est aussi très précieuse lors de la découverte d'objets typiques de la culture inuvialuit traditionnelle. «Les aînés connaissent l'objet et l'usage qu'on en faisait. Ils peuvent nous les expliquer. Ça aussi, c'est de l'information très importante. Plutôt que de nous en tenir à des généralités, nous serons en mesure dans notre projet de documenter de façon très précise notre sujet d'étude.». Les témoignages des aînés ont tous été enregistrés; une copie sur cassette de cette histoire orale de la région et de ses habitants a été remis à chaque participant. «Les aînés savent maintenant que leurs petits-enfants peuvent venir au musée et les entendre parler de leur vie traditionnelle, et qu'une copie de cette cassette se trouve aussi à la maison. Les aînés nous ont dit avoir beaucoup apprécié ce geste». L'équipe d'archéologues a produit, à la suite de ses travaux, un documentaire intitulé *«Where Time Began»* qui est maintenant à l'affiche (en anglais) au centre du patrimoine septentrional, à Yellowknife. Des versions du film en gwich'in et en inuvialuktun sont présentement en production pour les habitants de l'Arctique de l'ouest. Le projet sur la culture Inuvialuit reprendra à la fonte des neiges.

Karen Lajoie



photos courtoisie Elisa Hart

Des participantes au projet de recherche, dans un site retrouvé.

Le printemps n'est pas une blague dans le Nord

Cet éditorial n'est pas un poisson d'avril à retardement. Je déclare que le printemps est officiellement de retour dans le Nord.

Oui, je sais qu'il fait encore des températures sous zéro dehors, mais après deux semaines à Yellowknife avec des températures plus clémentes l'après-midi et en plein soleil, je prends le risque de déclarer que le printemps est parmi nous.

Évidemment, le printemps ici, ce n'est pas comme les printemps de Montréal dont je me souviens. Ailleurs, on ne parle même pas du printemps avant que la neige n'ait complètement fondu et que les fleurs fassent irruption dans les parterres et les boîtes , sans avoir à craindre le givre.

Ici dans les T.N.-O., parce que la glace sur les lacs perdure jusqu'à la fin juin, et parce que les petites fleurs septentrionales doivent pousser fort pour éclore dans la toundra, on se réjouit plus tôt du changement de saison. Si je voulais être réaliste une minute (pas plus longtemps), je reconnaîtrais qu'il fait encore -10°C le soir, et qu'il pourrait bien nous tomber dessus (au moins) une autre tempête avant l'été. Qu'à cela ne tienne, le pire est tout de même derrière nous, jusqu'à l'hiver prochain.

L'hiver 1994 qui tire à sa fin fut des plus rigoureux dans toutes les régions des T.N.-O. La plupart d'entre nous l'ont trouvé particulièrement froid et long avec de la neige en abondance.

Maintenant débute la saison maudite de la poussière dans les plus grandes localités du Nord, lorsque le gravier et le sable que les administrations locales et régionales ont épandu sur les chemins pour améliorer nos déplacements sur la glace se soulèvent et nous envahissent.

Peu m'importe, je suis prête à faire le ménage un peu plus souvent à cause de la poussière si cela signifie que le soleil et surtout la chaleur ne vont plus tarder.

Dans quelques jours, nos pensées retourneront à des questions importantes : l'entente sur les langues officielles, la gestion scolaire, la situation économique.

Du même coup, les éditoriaux de *L'Aquilon* redeviendront sérieux. Pendant les quelques jours à venir, apprécions où que nous soyons dans les Territoires la possibilité de retourner chez soi le soir, avec le soleil qui brille encore dans le ciel et la pensée réconfortante que la saison la plus agréable dans le Nord - l'été - s'annonce à l'horizon.

Karen Lajoie



C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Richard Audet (APF)
Liette Valade

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les deux envoyées des T.N.-O. à la Dictée des Amériques

«Je pratiquerai plus fort pour l'an prochain»

Pour les répresentantes des T.N.-O., Madeleine Fontan et Louise Gilbert toutes deux de Yellowknife, la Dictée des Amériques fut une expérience inoubliable, même si elles n'ont pas gagné dans leur catégorie respective.

Leur séjour à Montréal pour l'épreuve finale de la dictée a permis aux deux femmes de rencontrer de nombreux autres concurrents, en provenance du Mexique, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Pérou,des États-Unis, et de toutes les régions du Canada sauf le Yukon.

Les deux représentantes des T.N.-O. n'ont qu'un seul reproche à adresser aux organisateurs de la dictée. Les juges n'ont pas informé les 200 participants du nombre de fautes qu'ils ont commis durant l'épreuve finale et Mmes Gilbert et Fontan se demandent encore à combien de points se chiffre leur performance.

Selon Mme Gilbert, qui avait fait 19 fautes dans la compétition locale dans la catégorie senior amateur, l'expérience fut «très agréable. C'était intéressant de participer à tout le processus».

Pour sa part, Mme Fontan, une enseignante qui a commis 8 fautes dans sa dictée locale dans la catégorie réservée aux professionnels, déclare que «l'ambiance était merveilleuse Je suis très contente; j'ai rencontré des gens extraordinaires dont beaucoup de jeunes».

Karen Lajoie/L'Aquilon

Madeleine Fontan

L'épreuve finale de la Dictée des Amériques a duré une journée entière. Ce matin-là, Mmes Fontan et Gilbert se sont levées à 5h45 et se sont acheminés en autobus vers l'Université de Montréal. La dictée débuta à 8h et se termina à16h.

«Les régles étaient très strictes, explique Mme Gilbert. On perdait des points pour les accents qui n'étaient pas clairement indiqués, pour les mots mal coupés à la fin d'une ligne. J'ai une écriture épouvantable et j'ai trouvé ça difficile».

Pour Mme Gilbert, une montréalaise qui s'est installée à Yellowknife il y a trois ans, cette première participation à la Dictée des Amériques fut spéciale, même si elle a trouvé la grande ville étouffante.

«Le texte de la dictée était «cute à mort», ajoute-t-elle. Mme Gilbert a participé à la dictée pour vivre une nouvelle expérience et «pour le défi ».

Les deux femmes sont d'accord pour dire que l'an prochain, elles aimeraient participer de nouveau à la Dictée et mieux s'y préparer. Selon Mme Fontan, «je sais maintenant où je vais».

Karen Lajoie

La Dictée des Amériques :

Les francophones hors Québec s'illustrent

Montréal (APF) - Les francophones vivant à l'extérieur du Québec se sont illustrés lors de la première édition de la Dictée des Amériques, présentée samedi le 26 mars à l'Université de Montréal.

Ils ont remporté deux des quatre titres de champions auxquels aspiraient quelques 200 concurrents du Canada, des Etats-Unis et de l'Amérique latine.

Inspiré par l'auteur de la dictée, l'écrivaine d'origine acadienne Antonine Maillet, le jeune Daniel Albert de St-Léonard au Nouveau-Brunswick a remporté l'épreuve chez les juniors alors que Vincent Renaud d'Ottawa était couronné champion de la catégorie senior amateur. Un jeu-questionnaire a permis de départager les 15 champions qui avaient franchi avec succès l'épreuve de la dictée. Daniel Albert a remporté le titre avec 11,5 fautes à la dictée et 13 points amassés lors du jeu-questionnaire. Vincent Renaud d'Ottawa avec 6 fautes et 20 points a pu mettre la main sur le titre de senior amateur.

Ronald Cawthron de Montréal a remporté le championnat dans la catégorie senior, français langue seconde. Chez les seniors professionnels, le titre de champion est allé à Jacques Sormany de Chicoutimi, le meilleur à la dictée.

Sauf exception dans la catégorie senior professionnel, les champions ne sont pas les candidats qui ont commis le moins de fautes à la dictée. Le jeu-questionnaire portait sur la maîtrise générale de la langue française.

Chez les juniors par exemple, Charles Antoine Allain de Hull n'avait commis que 3 fautes à la dictée comparativement à 11 pour le champion Daniel Albert. Daniel Renaud d'Ottawa a aussi profité de la formule pour remporter le titre de champion chez les seniors amateurs. Renaud a commis six fautes à la dictée, alors que Martine Six de Sherbrooke n'en a commis que trois.

Monsieur Renaud ne cachait pas sa satisfaction à l'issue de l'épreuve. «Il y a toujours une certaine rivalité entre le Québec et l'Ontario, d'autant plus qu'un Ontarien avait gagné la dictée à New York. Je suis fier de récidiver», concluait-il. Daniel Albert, lui, avouait timidement être un premier de classe venu à Montréal sans espoir de gagner. «J'étais content de prendre part à la finale, mais là, je suis comblé».

La dictée d'Antonine Maillet, intitulée «Vissicitudes et périgrinations d'un parler maintes fois menacé» a aussi permis à trois autres francophones de l'extérieur du Québec de s'illuster en première ronde, alors que plus de 200 concurrents (...) tentaient de se faufiler parmi les 15 finalistes.

Julie Malouin d'Ottawa dans la catégorie junior, Marcel Polikar d'Edmonton en Alberta dans la catégorie senior, et Maude Desjardins de Rustico-Sud à l'Ile-du-Prince-Edouard, dans la catégorie senior professionnel ont réussi cet exploit. Sur les quinze champions, cinq résidaient donc dans une province canadienne autre que le Québec.

Organisée par Radio-Canada en collaboration avec la chaîne française de TV Ontario et télédiffusée sur le reste du continent par TV5, la Dictée des Amériques clôturait la Semaine nationale de la francophonie et la semaine du français au Québec. Depuis un an, environ 50,000 personnes ont pris part aux différentes épreuves de qualification.

La Dictée des Amériques, qui est née de l'abandon des championnats mondiaux d'ortographe par ses promoteurs européens, devrait être de retour l'an prochain. Antonine Maillet qui voyait dans l'événement une belle occasion pour les francophones d'Amérique de prouver qu'ils ne sont pas les tributaires de la France, a en tout cas invité les participants et téléspectateurs à être au prochain rendez-vous en 1995.

Richard Audet



photo Liette Valade

Benoît Savard de l'école Nakasuk à Iqaluit a remporté récemment, grâce à un poème écrit en français, un concours littéraire organisé par la bibliothèque municipale.

Les binnes sont cuites !











«Les binnes sont cuites !», la pièce de théâtre présentée par la troupe Les Pas Frette aux Yeux les 1er et 2 avril derniers à Yellowknife, est une comédie absurde se déroulant dans une prison qui est transformée en hôtel. Sur scène le soir de la première (photo ci-dessus) : Caroline Millette (la directrice Menotte), France Wallend (l'inspectrice Lahautaine) et Marie Venne (Prudence, propriétaire de l'hôtel) ne s'entendent pas sur leurs vocations. Dans les coulisses, la souffleuse Carole Bélair, prête à intervenir. Marie Venne ; Jean-François Boucher (Prosper, le prisonnier fatigué d'être seul) ; Martine Lepage (Lagarcette, son seul gardien, toujours fatigué) et la troupe au grand complet (de gauche à droite) : Marie Venne, France Wallend, Caroline Millette, Jean-François Boucher, Martine Lepage, Benoît Boutin, Anne-Claire Carsin, et Christiane Lacasse-Clarke.





APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'un nouveau centre de santé

Structure en bois de 590 m², système de chauffage à eau chaude, toit en membrane de bitume modifié, fondations thermosiphon, semelle continue sous poteaux en béton.
– Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac Postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 22 AVRIL 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 22 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Malli Aulakh
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Darrell Vikse
Park Sanders Adam Vikse Architects Ltd.
Tél. : (403) 920-2609

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Location de gros outillage sur demande
– Fort Providence, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou parvenir à l'agente aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 5 avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Don MacEachern
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7846

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Bureau du hameau - Fondations du gymnase

Construction d'un ajout au gymnase déjà existant pour servir de bureau au hameau et remettre en état les fondations du gymnase existant
– Resolute Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 29 AVRIL 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 29 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 11 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de [illegible] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Keith Irving
Full Circle Architecture
Tél. : (819) 979-4484

Dates de tombée :

Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h

Merci de votre collaboration!

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent stagiaire chargé des politiques

Ministère de la Santé
Santé des Autochtones (région de l'Est) Yellowknife, T. N.-O.

Le ministère de la Santé est présentement à la recherche d'un agent stagiaire chargé des politiques en vue de compléter son équipe de santé des Autochtones. Se rapportant au directeur de la législation et des politiques en matière de santé, le titulaire suivra un programme de formation de deux ans comprenant des cours par correspondance et de la formation en cours d'emploi. Après avoir achevé le programme, le titulaire sera en mesure d'élaborer et de modifier les politiques en matière de santé des Autochtones, d'agir en tant que conseiller sur des questions reliées à la santé des Autochtones et d'occuper un poste de durée indéterminée au sein du ministère de la Santé.

Les candidats doivent avoir achevé des études dans le domaine de la santé ou des services sociaux, posséder d'excellentes aptitudes à résoudre des problèmes, et prouver leurs compétences écrites et orales de l'anglais. De l'expérience de travail en milieu autochtone est nettement un atout, de même que l'habileté à parler l'inuktitut.

Le traitement initial est de 41 405 $ par année, soit 80 pour 100 du traitement initial d'un agent chargé des politiques.

Réf. : 041-0059JA-0003 **Date limite :** [illegible] 15 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Tél. : (819) 979-5123; téléc. : (819) 979-6574.

Si vous êtes intéressé à consulter le programme de formation ou désirez en discuter, veuillez communiquer avec le ministère du Personnel de la région de Baffin ou avec le directeur de la législation et des politiques en matière de santé à Yellowknife, au (403) 873-7791.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Spécialiste régional de la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie et des services communautaires de protection de [illegible] santé mentale

Ministère des Services sociaux **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Réf. : 021-0024LM-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Agents de lutte aérienne (2)

Ministère des Ressources renouvelables **Fort Smith et Hay River, T. N.-O.**
(postes saisonniers)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année (à l'étude). **Il s'agit de postes non traditionnels.** On dressera, suite au présent concours, une liste d'admissibilité qui restera en vigueur pendant quatre mois. Veuillez donc indiquer le poste pour lequel vous faite une demande.
Réf. : 021-0025JH-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc. : (403) 872-2782.

Agent aux finances et à l'administration

Secrétariat du Conseil de gestion financière **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 128 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf.: 041-0054-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Agent aux finances et à l'administration

Ministère des Transports **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0056-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Directeur, Programmes communautaires dans le Nord

Collège de l'Arctique **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 53 608 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0055-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc. : (819) 979-6574.

Administrateur principal Commission des services juridiques

Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 $ par année.
Réf. : 011-0040SFM-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Commis et concierge

Ministère des Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'en avril 1995)
Le traitement initial est de 30 022 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0090VG-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Agent attaché au tribunal, niveau II

Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 665 $ par année.
Réf. : 011-0098SFM-0003 **Date limite :** [illegible] 15 avril 1994

Directeur adjoint Finances et administration

Ministère de l'Exécutif **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 56 311 $ par année.
Réf. : 011-0104EW-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Directeur adjoint, Sécurité et règlements

Ministère des Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 517 $ par année.
Réf. : 011-0106VG-0003 **Date limite :** le 15 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Deux visions, un même événement :

Les Jeux franco-ontariens doivent-ils être semblables aux Jeux de l'Acadie?

Les Franco-Ontariens auront-ils un jour des jeux à l'image des Jeux de l'Acadie? Oui, s'il n'en tient qu'à l'organisme Franc-O-Forme. Pas nécessairement, pourrait répondre la Fédération des élèves du secondaire franco-ontariens.

Mais avant de rêver à des Jeux franco-ontariens qui seraient comparables, tant par leur ampleur que par la participation populaire, au grand rassemblement de la jeunesse sportive acadienne, Franco-O-Forme veut former un groupe de travail qui aura pour mission de mener à bien ce projet.

Ces jeux s'adresseraient à des jeunes âgés de 12 à 15 ans, c'est-à-dire des jeunes des 7ième, 8ième et 9ième années. Comme en Acadie, des jeux régionaux précéderaient la grande finale. Comme en Acadie, les participants viendraient de tous les coins de la province. Comme en Acadie, il y aurait autant d'athlètes que de bénévoles. M. Guy Berthiaume de Franc-O-Forme, le Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le loisir, ne cache pas qu'il s'agit «d'un projet assez ambitieux».

«En plus de réaliser un événement sportif et culturel unique, les francophones de l'Ontario seront mieux organisés et en mesure d'être mieux représentés aux Jeux de l'Ontario et aux Jeux du Canada» soutient pour sa part le président de Franc-O-Forme, M. Raymond Lessard. Franc-O-Forme voit même dans les Jeux franco-ontariens «un instrument de développement communautaire» qui permettrait à la francophonie ontarienne de «s'inscrire dans la modernité et de sortir du cadre traditionnel de ses luttes». Pendant que Franc-O-Forme en est seulement à l'étape de la formation d'un comité fondateur, la Fédération des élèves du secondaire franco-ontariens (FESFO) organise fébrilement ses premiers Jeux. Quelque 500 élèves âgés de 14 à 18 ans et provenant d'une soixantaine d'écoles secondaires franco-ontar-iennes convergeront vers Orléans pour participer aux Jeux du 20 au 23 mai.

Les premiers Jeux franco-ontariens coûteront entre 200,000$ et 300,000$. Le tiers de la somme proviendra de subventions, un autre tiers de commandites et le dernier tiers des frais d'inscription, de 90$ par élève.

APF

SONDAGE 1994 L'aquilon

Le présent sondage vise d'abord à receuillir votre opinion sur *L'Aquilon*. Nous espérons aussi, grâce aux informations que vous nous confierez, mieux vous connaître et par conséquent vous offrir un journal adapté à vos besoins et à vos goûts. Prière d'encercler la réponse de votre choix ou de l'écrire en toutes lettres. Merci!

Depuis combien de temps lisez-vous *L'Aquilon*?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
Plus de 5 ans

Que pensez-vous en général de *L'Aquilon*?

Excellent
Bon
Passable
Mauvais

Lisez-vous *L'Aquilon*

chaque semaine
2 fois par mois
12 fois par année
6 fois par année
moins souvent

Comment vous procurez-vous *L'Aquilon*?

par abonnement
en kiosque
à la bibliothèque
à l'école
autre

Si vous êtes abonné.e, recevez-vous *L'Aquilon*,

le jour de sa parution (vendredi)
le lundi suivant
la semaine suivante
15 jours plus tard
autre

Chez vous, qui lit *L'Aquilon*? Combien de

femmes?
hommes ?
personnes de moins de 18 ans?
personnes de 18 à 40 ans?
personnes de plus de 40 ans?

Que préférez-vous dans *L'Aquilon*?

l'actualité des T. N.-O.
les Échos
l'actualité francophone dans les T. N.-O.
l'actualité francophone canadienne
les portraits de gens de la communauté
les chroniques :
disques et livres
cinéma
juridique
les photos-reportages
l'éditorial
les caricatures
les photos
la publicité

Quelle nouveauté suggérez-vous à *L'Aquilon*?

petites annonces
mots croisés
chroniques
- santé
- nutrition
- culinaire
- environnement
- patrimoine
- femmes
- cultures aborigènes

Avec quelle compagnie aérienne voyagez-vous le plus souvent?

Air Canada
Canadi>n
First Air
NWT Air
autre

Combien de fois par an voyagez-vous à l'extérieur des T. N.-O.?

Quelle est votre destination la plus récente?

Quels articles achetez-vous par catalogue :

disques compact
livres
cassettes vidéo
articles de décoration
meubles
articles de sport
vêtements
autre

Quels sports pratiquez-vous le plus souvent?

1.
2.
3.

Etes-vous intéressé.e à collaborer à L'Aquilon comme

correspondant.e
photographe

Vos coordonnées :

En vous comptant, combien de personnes de sexe féminin et de sexe masculin se situant dans les groupes d'âge ci-dessous vivent chez vous

	Femmes	Hommes
Moins de 2 ans		
2 à 5 ans		
6 à 11 ans		
12 à 17 ans		
18 à 30 ans		
30 à 50 ans		
50 ans et plus		

Quel est votre état civil?

Célibataire (jamais marié.e)
Union libre
Marié.e
Séparé.e
Divorcé.e
Veuf ou veuve

Quel niveau de scolarité avez-vous complété?

Primaire
Secondaire
Collégial
Baccalauréat
Maîtrise
Doctorat
autre

Dans quel domaine êtes-vous diplômé.e?

Dans quel secteur d'activités travaillez-vous?

Quel poste occupez-vous?

Laquelle des catégories suivantes correspond à votre revenu annuel?

Moins de 20,000$
20,000 à 29,999$
30,000 à 39,999$
40,000 à 49,999$
50,000 à 59,999$
60,000 à 74,999$
75,000 à 99,999$
100,000 à 149,000$
150,000 et plus

Depuis combien de temps vivez-vous dans les Territoires du Nord-Ouest?

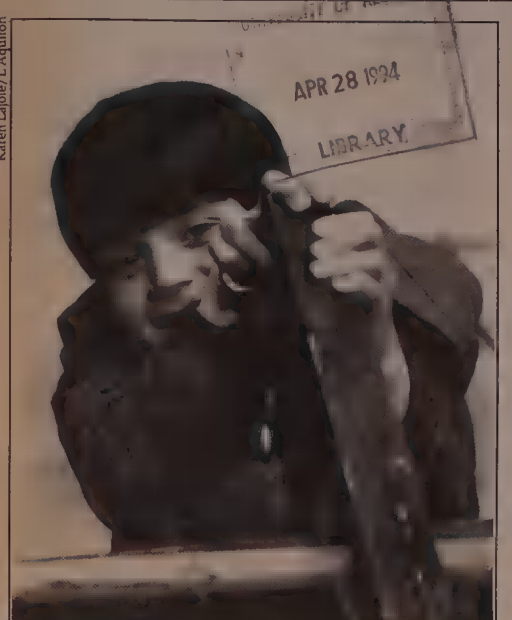
Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
plus de 5 ans

Merci d'avoir complété ce sondage et de l'expédier à :
L'Aquilon C. P. 1325 Yellowknife T.N.-O. X1A 2N9
ou réduisez-le et envoyez-le par télécopieur au :
(403) 873 - 2158

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 15, vendredi 15 avril



Karen Lajoie/L'Aquilon

A l'expo-sciences de la région de North Slave, cet élève tente de faire fonctionner sa démonstration des poids et des leviers.

La demande de services en français qualifiée de «relativement faible»

Évaluation de l'Accord sur le français et les langues autochtones

Selon un volumineux rapport d'évaluation de l'Accord relatif au français et aux langues autochtones (accord en vigueur jusqu'au 31 mars dernier), les relations entre la communauté francophone et le GTNO semblent s'être beaucoup améliorées ces trois dernières années.

Il reste tout de même beaucoup de choses à faire et d'améliorations à apporter au système actuel afin d'offrir aux Franco-ténois le niveau de services auxquels ils aspirent.

Pour améliorer les services aux francophones, le rapport recommande entre autres que la Fédération Franco-TéNOise prenne de plus en plus de responsabilités dans la gestion des dossiers et des programmes s'adressant aux francophones.

«Je suis satisfait du rapport, déclare Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT. La grande nouvelle c'est que la firme de consultants a trouvé que la gestion du Programme de développement communautaire et culturel (PDCC) par la FFT est un modèle. C'est en plein ce que l'on voudrait faire à l'avenir».

Selon lui, les neuf associations membres de la FFT seraient capables d'assurer à contrat un certain nombres de services que le GTNO pourrait envisager de privatiser. La Fédération ne pourrait cependant pas s'occuper directement de ces contrats, étant donné qu'elle est un groupe de pression politique. Les deux compagnies établies par la Fédération cette année, Boréal consultants et Azimut Communications, seront par contre impliquées dans ce dossier de l'autofinancement et de la recherche de nouvelles sources de financement (voir l'article ci-dessous).

Le rapport d'évaluation de l'Accord de coopération Canada-T.N.-O. relatif au français et aux langues autochtones a été déposé à l'Assemblée législative le 29 mars par la première ministre Nellie Cournoyea.

Le rapport de plus de 750 pages (présenté en quatre volumes) est l'aboutissement d'une étude qui aura duré deux ans et coûté plus de 600 000 dollars. Le rapport souligne que, sans l'Accord, les Franco-ténois n'auraient pas accès à des services en français et que, par ailleurs, même après quelques années de mise en place de l'Accord, «la demande de services est relativement faible».

Dans le rapport d'évaluation de l'Accord, préparé par une firme d'Ottawa, les auteurs soulignent qu'ils ont disposé de peu de temps pour recueillir des données à des intervalles suffisants pour bien mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de l'Accord. Des enquêtes sur les services en français ont été menées dans sept

L'évaluation de l'Accord
Suite en page 2

Suite aux coupures de subventions du fédéral

La FFT fait un pas de plus vers l'autofinancement

Depuis 1992, le gouvernement fédéral a imposé de nombreuses coupures aux organismes et groupes d'intérêt qu'il subventionne. Pour cette raison, les franco-ténois se tournent de plus en plus vers l'autofinancement pour survivre.

Selon Daniel Lamoureux, directeur général de la Fédération Franco-TéNOise, le rapport d'évaluation de l'Accord de coopération Canada - T.N.-O. relatif au français et aux langues autochtones (voir l'article ci-dessus) serait propice à cette nouvelle approche. Le rapport recommande entre autres choses que la FFT gère de plus en plus de dossiers de la francophonie, à l'instar du Programme de développement culturel et communautaire (PDCC) que la Fédération administre au nom du gouvernement territorial.

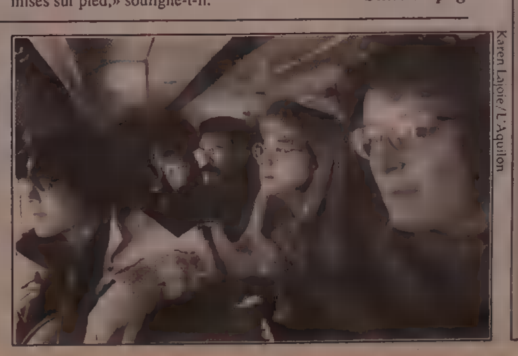
Avec le nombre croissant d'ententes sur les revendications territoriales qui arrivent à leur conclusion et à l'approche de la création de Nunavut en 1999, la question de savoir qui garantira l'offre de services en français dans toutes les régions des deux futurs territoires issus des T.N.-O. se pose avec de plus en plus d'urgence.

M. Lamoureux espère que des composantes de la FFT (dont les associations francophones locales) se verront confier la responsabilité de ces services dans leur communauté respective. «Dans le domaine de l'implantation des services en français et en langues autochtones, nous pourrions offrir nos services à plusieurs ministères, par le biais des compagnies que nous avons mises sur pied,» souligne-t-il.

La FFT a également établi une fondation qui servira à des levées de fonds. Le gouvernement fédéral devrait annoncer bientôt s'il accordera à la fondation le statut tant recherché d'oeuvre charitable. «Sans un numéro d'enregistrement comme oeuvre charitable, la fondation ne peut pas fonctionner,» précise le directeur. Il demeurerait tout de même possible à la Fédération d'organiser des campagnes de financement auprès du secteur privé. La fondation verrait à redistribuer les fonds recueillis à des associations dont les projets et les activités con-

L'autofinancement
Suite en page 2

A l'approche de la ville de Fort Smith où ils s'apprêtent à jouer leur plus récente production ,«Les binnes sont cuites !», les membres de la troupe Les Pas Frette aux Yeux semblent se demander s'ils arrivent bientôt. Un début de trac peut-être...



Karen Lajoie/L'Aquilon

De Iqaluit à Yellowknife en passant par Ottawa, la rupture de la digue d'un champ d'épandage continue à créer des remous. L'incident remonte au 1er juin 1991 mais rien n'est encore réglé. Le gouvernement territorial en a appelé de la décision du juge Bourassa et n'a pas obtenu que l'appel soit remis indéfiniment. Lire en page 3.

Le tout dernier jour de la présente session de l'Assemblée législative, le député du Deh Cho - M. Sam Gargan - a présenté une motion de non-confiance à l'endroit de la ministre des Services sociaux, Mme Rebecca Mike. Lire en page 3.

La cabane à sucre s'en vient. Les cassettes vidéo sont à la recherche d'un nouveau centre de distribution. Pour en savoir davantage sur les activités de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, consultez le Quoi de neuf édition mars-avril en page 5.

Première assemblée générale du groupe AIDS Yellowknife les 10 et 11 avril. L'organisation s'est dotée d'un éxecutif, d'un conseil d'administration et de deux priorités. Lire en page 5.

L'évaluation de l'Accord

Suite de la page 1

communautés au cours de l'été 1992 et de nouveau l'année suivante afin de permettre une étude comparative des résultats.

Selon le rapport, «du côté des compétences orales et écrites, les résultats indiquent que l'anglais gagne quelque peu de terrain au sein de la communauté francophone (...) le niveau d'alphabétisation est relativement bon, avec plus de deux tiers des personnes interrogées faisant preuve d'un niveau élevé».

De 1991 à 1994, alors que l'Accord était en vigueur, le gouvernement fédéral a versé au GTNO la somme de 12,35 millions de dollars pour des programmes relatifs au français, et la somme de 17,37 millions de dollars pour le financement des programmes relatifs aux langues autochtones. Le rapport suggère les améliorations suivantes pour que les services destinés aux francophones soient fournis avec une efficacité accrue : une plus grande délégation de pouvoirs; une méthode plus précise de prévision des fonds qui ne seront pas engagés afin de mieux les réaffecter; une meilleure planification et évaluation des services et des programmes.

Les auteurs du rapport observent que les organismes francophones semblent souscrire de plus en plus au mandat et aux objectifs de l'Accord. «L'objectif principal de l'Accord de coopération porte sur la prestation de services en français et non pas sur la sauvegarde et le maintien de la langue. Les résultats d'enquêtes menées auprès des communautés indiquent que l'anglais empiète sur le français. Ces résultats laissent sous-entendre qu'il faudrait mettre en place des moyens précis pour freiner cette tendance, et un futur accord pourrait éventuellement en tenir compte,» conclut le rapport. Depuis que s'est terminé le 31 mars dernier l'Accord relatif au français et aux langues autochtones, les négociations entre Ottawa et le GTNO se poursuivent pour conclure bientôt un nouvel accord.

Karen Lajoie

L'autofinancement et la FFT

Suite de la page 1

tribuent au développement de la communauté franco-ténoise.

La Fédération Franco-TéNOise vient de compléter un document sur les possibilités de financement dans le secteur privé. Le document fait un inventaire détaillé des options de revenus : dons, cotisations, commandites, revenus de ventes et de location. Pour réaliser ces options, la FFT, bien qu'elle doive se serrer la ceinture (à cause des coupures), entend embaucher davantage de personnel.

«Monter des compagnies et les rendre efficaces, ça coûte de l'argent. C'est un peu paradoxal dans un contexte de coupures». La Fédération entend à compter de l'automne instaurer son plan d'autofinancement. Un protocole de redistribution des sommes receuillies par la fondation est aussi en préparation.

«Il faut créer des événements pour vendre de la publicité, pour y associer des commanditaires, élabore M. Lamoureux. La Fédération n'a pas de mandat pour faire cela, mais on pourrait travailler avec nos membres pour réaliser ces projets. Par exemple, on invite Patrick Roy pour un souper bénéfice. Durant la journée, le gardien de hockey aurait à son horaire des rencontres, des causeries. Le soir, le public serait invité à un souper pour 300 personnes, à 100 dollars le couvert, à l'Explorer». Les profits réalisés grâce à cet événement iraient à la fondation.

Avec un bassin de population de seulement 1 700 francophones dans les T.N.-O., l'implication du secteur privé dans les projets de cette communauté risque d'être limitée. Selon M. Lamoureux, pour atteindre ses objectifs d'autofinancement, la communauté francophone doit aussi miser sur des partenariats avec le gouvernement territorial.

Depuis 1992, le gouvernement fédéral a coupé de 10% ses subventions à la plupart des organismes sans but lucratif et groupes d'intérêt, incluant la FFT, qu'il finance.

L'an prochain, ces groupes subiront une autre coupure de 5%, ne leur laissant que 85% de leur niveau de financement de 1992-93. Dans le cas de la Fédération Franco-TéNOise, cela signifie un budget annuel d'environ 800 000 dollars.

«L'annonce de ces coupures, ce fut évidemment une mauvaise nouvelle. Ce qui nous préoccupe encore plus, c'est l'intention du gouvernement fédéral de réviser sa politique de soutien aux groupes francophones,» souligne M. Lamoureux. Les dernières coupures ont été annoncées par le nouveau ministre de Patrimoine Canada, M. Michel Dupuy, durant la semaine de la francophonie au mois de mars. La raison invoquée pour les coupures, le déficit national, n'a aucun sens, selon M. Lamoureux.

«Un million de dollars, c'est rien pour le déficit, mais pour les francophones c'est énorme. Il faut attendre la réaction des francophones à travers le pays. Il y aura un prix politique à payer pour cette décision (...) le gouvernement se tire dans le pied. Les francophones vont perdre du terrain; les Québeçois vont voir ça et le sentiment national au Québec va monter (...) Il y a une grande différence entre les déclarations de M. Chrétien et ses ministres, et leurs actions,» souligne-t-il. Le gouvernement fédéral s'est dit fier du patrimoine culturel national et des deux langues officielles lors du discours du trône, le 18 février dernier. Les coupures annoncées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Chrétien indiquent, d'après M. Lamoureux «une incohérence entre les discours et les faits».

Karen Lajoie

Violence domestique à Iqaluit

La GRC tire sur un homme

Un résident d'Iqaluit a été admis à l'hôpital régional de Baffin après avoir été blessé d'un coup de fusil par un agent de la GRC intervenu lors d'une scène de violence domestique.

L'homme a été blessé à la jambe droite et repose dans un état satisfaisant. Selon un communiqué de presse de la GRC, le 8 avril, vers midi, un policier du détachement d'Iqaluit a été menacé par un homme brandissant un couteau de dimension impressionnante alors que le policier escortait une femme dans la résidence du couple (le numéro 401 dans le pâté de maisons appelé *White Row*) afin qu'elle puisse récupérer ses effets personnels. Durant la confrontation qui s'ensuivit, l'homme s'en prit à la femme en question et au policier l'accompagnant. Après avoir tenté d'atteindre le policier avec son arme, l'homme se dirigea vers sa famille, tout en se donnant des coups de couteau dans le ventre et la poitrine.

Le policier demanda à l'agresseur d'arrêter, mais celui-ci refusa d'obtempérer. C'est alors que le policier a tiré sur le prévenu, afin de protèger sa famille.

M. Jimmy Itulu, le prévenu, âgé de 33 ans, comparaîtra devant la cour territoriale à Iqaluit à une date encore indeterminée. Deux plaintes d'assaut avec arme ont été déposés contre lui par la GRC le 11 avril.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Le courage d'un habitant de Tuk est souligné

M. Simon Adam de Tuktoyaktuk a reçu le 11 avril dernier le *Commissioner's Awards for Bravery*, un prix accordé par le commissaire des T. N.-O. aux citoyens des Territoires qui font preuve d'une grande bravoure. M. Adam s'est mérité ce prix suite au courage qu'il a démontré en 1992 lors d'un accident qui aurait pu tourner à la tragédie.

Cet accident se déroula l'après-midi du 5 octobre 1992. Deux jeunes motoneigistes âgés de 9 et 16 ans ont failli se noyer ce jour-là après que leur motoneige soit passée à travers la glace, près du cap Harbour. M. Adam entendit leur appel au secours et sauva les deux jeunes garçons. Ces derniers furent soignés pour hypothermie et renvoyés de l'hôpital le jour même.

«Il n'y a aucun doute que l'intervention téméraire de M. Adam a évité une tragédie à Tuktoyaktuk.» souligne le Commissaire des T.N.-O., M. Dan Norris.

Le prix accordé par le commissaire pour souligner les actes de bravoure dans les Territoires a été établi il y a vingt ans.

Un prêtre anglican est accusé d'agression sexuelle

Le révérend Tim Atherton, prêtre anglican, a comparu devant la cour territoriale à Yellowknife le 12 avril dernier. Il est accusé d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle d'une mineure. Ces événements se seraient produits l'an dernier à Tuktoyaktuk. Suite à ces accusations, M. Atherton qui exercait ses fonctions dans cette communauté de l'Ouest de l'Arctique a été rappelé à Yellowknife. Il n'a pas à l'heure actuelle de charge écclesiastique. M. Atherton comparaîtra de nouveau en cour territoriale à Yellowknife le 10 mai. Son enquête préliminaire aura lieu à Tuk le 21 juillet prochain.

L'enquête préliminaire de Diane Rogers aura lieu en juillet

L'enquête préliminaire pour l'ancienne greffière de la cour territoriale accusée d'un vol de 42 000 dollars se déroulera entre les 27 et 29 juillet.

La décision fut prise le 5 avril dernier alors que Mme Diane Rogers, âgée de 47 ans, comparaissait devant la cour territoriale. Un juge venant de l'extérieur des T.N.-O. viendra à Yellowknife pour le déroulement de l'enquête. Mme Rogers avait été arrêtée le 4 février par la GRC. Elle est accusée d'avoir volé 42 684 dollars dans les caisses de la cour entre le 1er février 1992 et le 18 août 1993.

Un magazine du Nord en lice aux *National Magazine Awards*

Le magazine *Up Here*, publié depuis 1984 à Yellowknife et dont les abonnés viennent de nombreux pays à travers le monde, a été nominé le 31 mars pour un prix. La nomination dans la catégorie «meilleur contenu rédactionnel» s'inscrit dans la compétition des *National Magazine Awards*. Dans la catégorie où *Up Here* a été retenu, le magazine se mesurera à des concurrents prestigieux tels *Saturday Night*, *Maclean's*, et *Equinox* . Les prix seront remis lors d'un gala à Toronto le 6 mai. C'est la quatrième fois en cinq ans que *Up Here* se retrouve en nomination. En 1990, le magazine remporta le prix du meilleur magazine de l'année.

K.L.

Déversement des égouts dans le bras de mer de Koojesse

La demande du GTNO de remettre indéfiniment l'appel est rejetée

L'appel du jugement dans l'affaire du déversement des égouts dans le bras de mer de Koojesse près d'Iqaluit aura lieu le 21 et 22 avril, après qu'une requête en ajournement présentée par le gouvernement des T.N.-O. (GTNO) le 8 avril ait été rejetée par le juge Mark de Weerdt.

C'est le 2 novembre 1993 que fut rendu le jugement imposant au GTNO une amende de 89 000 dollars. Au mois d'août précédent, le gouvernement avait été reconnu coupable d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux-vannes dans le bras de mer Koojesse entre les 1er et 10 juin 1991.

En rendant sa décision, le juge Michel Bourassa de la cour territoriale avait sévèrement critiqué le gouvernement : «En tant que citoyens, nous pensions que notre gouvernement nous protégerait et ne considèrerait pas uniquement ses propres intérêts, le moment venu de prendre une décision. Nous pensions que le gouvernement nous tiendrait à l'abri de l'incompétence et de tout ce qui pourrait nuire au bien-être public (...) Il est d'autant plus grave qu'il ait enfreint la loi. Le GTNO a commis un acte illégal et a eu une conduite contraire à celle d'un bon gouvernement. Cela pourrait être considéré comme un abus de confiance». Le juge Bourassa avait déclaré que le déversement de déchets qui s'est produit aurait pu être évité si le gouvernement avait apporté plus de soins à la construction et à l'entretien du champ d'épandage d'Iqaluit. Selon le juge, le gouvernement territorial n'aurait rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état, alors que le bras de mer avait déjà été pollué cinq fois en 10 ans par des eaux-vannes. Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le ministère des affaires municipales et communautaires du GTNO.

L'amende de 89 000 dollars imposée au GTNO par le juge Bourassa fut ainsi expliquée par le magistrat : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux-vannes se déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

Selon Me John Donihee, avocat du gouvernement territorial, le GTNO avait présenté une demande d'ajournement indéfini de l'appel afin de pouvoir négocier directement avec le gouvernement à Ottawa, car c'est en vertu d'une loi fédérale que furent portées les accusations initiales dans cette affaire. Le GTNO a entamé ces négociations au mois de mars, et M. Donihee a présenté au juge de Weerdt une lettre établissant ce fait. Selon M. Donihee, si le GTNO est jugé responsable du déversement des égouts à Iqaluit, il pourrait en coûter des millions de dollars pour réparer de nombreux champs d'épandage dans plusieurs communautés. Selon le procureur de la Couronne responsable du dossier, M. Brett Webber, la demande d'ajournement du GTNO relevait de la politique et non pas du droit et c'est pour cette raison que le juge se devait de rejeter cette demande. La Couronne était prête à un compromis afin que l'appel soit ajourné, mais à une date précise tout en maintenant que le GTNO doit entretemps payer l'amende de 89 000 dollars. M. Donihee a rétorqué que le GTNO refuse de payer ce montant avant que l'appel ait été entendu.

Le juge de Weerdt a tranché en arrêtant une date pour l'appel du jugement (les 21 et 22 avril) tout en décrétant que le GTNO n'a pas à payer l'amende avant que le juge n'ait rendu sa décision dans la cause d'appel.

L'appel concerne à la fois la décision du juge Bourassa et l'amende imposée. Le gouvernement ne s'estime pas responsable du débordement des égouts et il estime par ailleurs que l'amende qui lui a été imposée est trop élevée. La Couronne, pour sa part, porte en appel le montant de l'amende, alléguant qu'il est trop bas. L'amende maximale pour une effraction de ce type est de 300 000 dollars.

Karen Lajoie

Les députés s'en prennent de nouveau à Rebecca Mike

La ministre des Services sociaux survit à un vote de non-confiance

La ministre des Services sociaux, Mme Rebecca Mike, a survécu le 7 avril à un vote de non-confiance de la part de l'Assemblée législative.

Ses problèmes avec les autres députés ne semblent pas finis pour autant. Les députés ont en effet laissé savoir à la ministre qu'à la reprise de la session de l'Assemblée en octobre, ils surveilleront de très près son travail et pourraient de nouveau contester sa présence au sein du cabinet.

Lors du vote de non-confiance, cinq députés étaient en faveur du renvoi de Mme Mike; huit députés, dont la ministre elle-même, se sont abstenus et les sept autres membres du cabinet se sont prononcés contre la motion. Quelques-uns des députés qui se sont abstenus dont M. Whitford, député de Yellowknife Sud, n'ont pas caché avoir de sérieuses réserves à l'égard de Mme Mike, mais ont préféré s'en remettre à la première ministre pour décider du sort de la ministre. Quant à M. Kelvin Ng, député du Kitikmeot et seul membre ordinaire de l'Assemblée à avoir voté contre la motion, il a carrément déclaré que ce n'était pas aux députés de décider si un ministre s'acquitte bien de ses responsabilités; cette tâche appartient à la première ministre.

En novembre dernier, lorsque les membres ordinaires de l'Assemblée passèrent en revue le cabinet, Rebecca Mike fut le seul ministre à recevoir un «F», une note qui n'est pas une note de passage et fit douter, à long terme, de sa survie. Lors de cet examen de la performance du cabinet, les membres ordinaires de l'Assemblée avaient reproché à Mme Mike de considérer toutes leurs questions comme des attaques personnelles, d'y répondre sur un ton défensif et de ne pas sembler au courant de ses dossiers.

La semaine dernière, la ministre des Services sociaux faisait l'objet des mêmes commentaires de la part de quelques députés, y compris le représentant du Deh Cho, M. Sam Gargan, qui a également introduit la motion de vote de non-confiance, lors de la dernière journée de la session. Selon M. Gargan, le départ de Mme Mike s'impose à cause des importants dossiers relevant de Services sociaux dans les mois à venir. La première ministre, Mme Nellie Cournoyea, a indiqué qu'elle procèdera à un remaniement du cabinet à la fin avril. Elle entend alors confier à la même personne les portefeuilles de la Santé et des Services sociaux. Le rôle de Mme Mike dans ce nouveau cabinet n'a pas été précisé par la première ministre.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

La Troupe de théâtre Les Pas Frette Aux Yeux vient tout juste d'arriver à Fort Smith pour y présenter la pièce «Les binnes sont cuites !» le 9 avril.

L'accord T. N.-O.-Canada sur les langues : une évaluation positive

Le 17 août 1991, l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. relatif au français et aux langues autochtones était signé par les parties concernées. Un rapport d'évaluation de l'accord triennal préparé par la firme de consultants *New Economy Development Group* d'Ottawa pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été publié la semaine dernière, coïncidant ainsi avec la venue à échéance de l'accord qui prenait fin le 31 mars 1994.

Le renouvellement de l'Accord relatif au français et aux langues autochtones est imminent. Plusieurs intervenants dans le dossier des langues officielles et dans la communauté francophone attendent avec trépidation de connaître les termes du nouvel accord et les budgets qui s'y rattacheront.

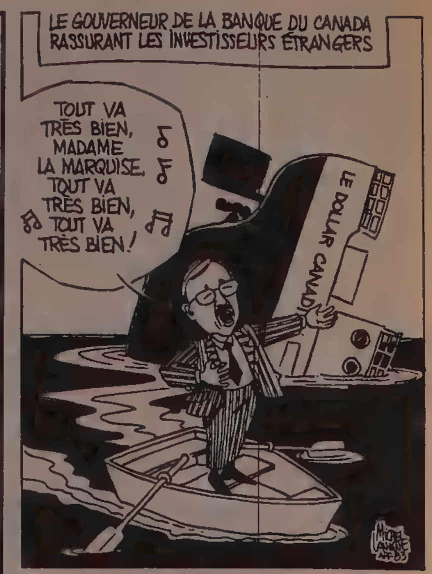
Le rapport d'évaluation de l'Accord comporte plusieurs observations judicieuses. Selon la dynamique qui aura entouré les processus d'évaluation et de renégociation, il est à espérer que le nouvel Accord de coopération Canada-T. N.-O. (qu'il soit triennal ou quinquennal) aura intégré certains de ces éléments de réflexion.

L'Accord de coopération s'articule autour de deux composantes : le français et les langues autochtones. Les enquêtes menées auprès des deux populations révèlent que de part et d'autre les gens ne saisissent pas le lien entre ces deux composantes et le financement accordé. Dans la mesure où l'Accord a pour objectif «le dialogue et la compréhension mutuelle des communautés linguistiques», il serait bon de mettre plus l'accent sur cet aspect de l'accord.

Le rapport d'évaluation révèle également que la gestion de l'Accord est souvent perçue comme centralisée et lourde par les «bénéficiaires», pour reprendre l'expression des consultants. Pour répondre à ces commentaires, il est suggéré une implication grandissante des communautés et des associations dans la définition des objectifs et la prestation des services. Pour la Fédération Franco-TéNOise qui déjà gère le programme de développement communautaire et culturel (PDCC) issu de l'Accord, il est encourageant de savoir que cette tendance va se poursuivre et même prendre de l'ampleur.

Dans la partie de l'Accord relatif au français, l'objectif principal est la prestation de services en français. Le rapport suggère que le renouvellement de l'Accordpourrait donner lieu à un élargissement du mandat en reprenant les thèmes de la sauvegarde et du maintien de la langue. Cela permettrait effectivement de situer dans leur contexte plus large les activités et les programmes dont l'Accord a permis la mise en place.

Agnès Billa



Pour les enseignants hors Québec

Des stages de perfectionnement cet été à Québec

Vous avez trouvé l'année particulièrement dure et vous sentez le besoin de vous pencher sur de nouvelles méthodes d'enseignement?

Alors, enseignants, lisez ceci! L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) organise encore cette année des stages de perfectionnement.

Cette offre s'adresse aux éducateurs des communautés francophones en situation minoritaire qui oeuvrent au préscolaire, au primaire, au secondaire, à la direction d'une école ou en alphabétisation.

Le stage est d'une durée de deux semaines et permet un échange de connaissances, d'innovations pédagogiques et d'expériences culturelles entre les stagiaires et les animateurs d'ateliers. Les stagiaires en profitent aussi pour réfléchir sérieusement sur les besoins éducatifs en milieu minoritaire.

Et, en prime, il y a le pur plaisir de vivre deux semaines dans la ville de Québec au mois de juillet!

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 1er avril. Pour obtenir de plus amples informations, il suffit de téléphoner à Mme Hélène Landry au numéro (418) 681-4661 ou de faire parvenir un petit mot par télécopieur au (418) 681-3389.

APF

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Félicitations aux Dubé



Karen Lajoie/L'Aquilon

à l'occasion de leur 54e anniversaire de mariage !

Mme Jeanne Dubé et son mari Orel ont reçu cette énorme carte de souhaits de la troupe de théâtre Les Pas Frette Aux Yeux et de la vingtaine de francophones qui ont assisté à la pièce «Les binnes sont cuites !» le 9 avril à Fort Smith.

Les Dubé célébrèrent leur 54ième anniversaire de mariage ce samedi-là en assistant à la représentation.

Mme Dubé précise que son mari et elle étaient très jeunes quand ils se sont mariés : Orel avait seulement 19 ans et Jeanne n'en avait pas encore eu 18. Orel demanda au père de Jeanne (un homme veillant beaucoup sur ses filles) la main de la future Mme Dubé. Après une longue conversation, le père de Jeanne donna son consentement et les deux jeunes gens se marièrent. Félicitations pour leur union et leur bonheur durant toutes ces années !

Le club des subventionnés compte 209 membres

Les francophones en mal de financement

Le gouvernement fédéral, par le biais du ministère du Patrimoine canadien, ■ accordé un financement à 209 associations francophones en 1993-1994 totalisant 17,868,938 millions de dollars. C'est cette somme que le ministre des Finances veut réduire dès le prochain budget, en 1995.

Il a déjà posé un premier geste en ce sens en annonçant une coupure de 5 pour cent de toutes les subventions et contributions accordées aux organismes. Cette coupure s'ajoute à celle de 10 pour cent décrétée en avril 1993 dans le dernier budget conservateur.

Avant l'annonce du ministre des Finances, le ministère du Patrimoine canadien prévoyait dépenser un grand total de 25,588,000 millions en subventions de fonctionnement auprès de 500 organismes, soit le même montant que l'année précédente. Il faut comprendre que le ministère subventionne une foule d'associations au pays, francophones et anglophones.

Les chiffres obtenus par l'APF auprès du ministère donne un aperçu complet des subventions qui ont été versées en 1993-1994 aux associations francophones dasns le cadre du programme d'Appui aux institutions et aux communautés de langue officielle.

Le ministère a ainsi financé 15 organismes centraux, et une foule d'associations, de fédérations et d'organismes culturels partout au pays. A Terre-Neuve et au Labrador, 10 organismes ont reçu des subventions. Il y en avait 4 en Nouvelle-Ecosse, 34 au Nouveau-Brunwick et à l'Ile-du-Prince-Edouard, 65 en Ontario, 5 au Manitoba, 30 en Saskatchewan, 26 en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, et 20 en Colombie-Britannique et au Yukon.

APF

Quoi de neuf ?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - mars/avril 1994

BRAVO ET MERCI

Bravo à la troupe de théâtre «Les Pas Frette Aux Yeux» pour la pièce «Les binnes sont cuites !» jouée à Yellowknife les 1er et 2 avril derniers. Près de 130 spectateurs ont assisté aux représentations. Merci de votre appui et de vos rires ! Merci aussi pour un très bon spectacle. A l'an prochain.

Si vous avez manqué le spectacle, il sera possible de se procurer un vidéo de la pièce très bientôt. Surveillez le «Quoi de neuf ?» pour en savoir plus long.

De plus, une grande première s'est déroulée samedi dernier (le 9 avril) à Fort Smith. Notre troupe y a réalisé sa première tournée. Une vingtaine de personnes ont assisté à la représentation de leur toute dernière production. Merci pour l'excellent accueil.

En passant, félicitations à Mme Jeanne Dubé et à M. Orel Dubé de Fort Smith pour leur 54e anniversaire de mariage. Nous vous souhaitons encore 54 années de bonheur ensemble !

Les 25, 26 et 27 mars derniers se déroulait une autre édition du Caribou Carnaval. Encore une fois, l'Association franco-culturelle de Yellowknife a tenu sa «Cabane à sucre» traditionnelle et tant appréciée.C'est grâce à vous, les bénévoles. CHAPEAU aux quelques 60 personnes qui ont donné de leur temps. A vous maintenant de vous sucrer le bec! Merci encore.

Le 8 mars dernier, dans le cadre de la Journée internationale des Femmes, les femmes de Yellowknife se rencontraient pour un souper-causerie. Mme Lise Picard y a parlé de nutrition et Nikole Loubert a su communiquer sa passion pour l'aromathérapie. Les conférencières et la soirée furent très appréciées.En tout cas, mesdames, nous du sexe masculin, tenons encore une fois à vous rendre hommage et à reconnaître que sans vous ...nos bas resteraient troués !

ACTIVITÉS À VENIR

L'assemblée générale de l'AFCY se tiendra en mai, probablement aux alentours du 15. La date exacte et le lieu seront bientôt annoncés dans *L'Aquilon*. Si vous êtes interessé à vous impliquer davantage, si vous voulez vous présenter aux élections, si vous voulez devenir membre, ou si vous voulez tout simplement vous tenir informé de ce qui se passe dans votre Association, ne manquez pas cette soirée. Également au programme : la présentation de «Éclipse vidéo», un montage de vidéos tournés ici, par des gens d'ici et qui vous fera probablement beaucoup rire. Au plaisir de vous voir à l'assemblée.

PETITES ANNONCES

Deux nouveaux vidéos sont maintenant disponibles à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Les deux vidéos sont produits par la Société canadienne du cancer et s'intitulent «Le cancer masculin» et «À l'écoute de son corps». Pour emprunter ces vidéos sans frais, communiquez avec Jean-Guy Bouvrette au 920-4111, poste 103.

Sirop d'érable à vendre à l'Association. Passez nous voir au 2e étage de l'édifice Precambrian (à côté du cinéma) ou donnez votre commande par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, au 873-3292.

Nos vidéos français ne sont plus en location chez Radio Shack. Ce magasin a en effet décidé de fermer sa section vidéos. Nous négocions présentement avec Hollywood Video et Choice Video (à côté de chez Ryan's) pour la distribution des vidéos. D'ici à la fin du mois, lesvidéos seront de retour sur les tablettes de l'un de ces marchands, avec quelques nouveautés. Nous nous excusons pour les inconvénients que cette situation pourrait vous occasionner.

Les 23, 24 et 25 avril prochains, le Conseil scolaire francophone organise une session de formation à la salle Melville de l'hôtel Explorer. Cette session est ouverte à tous les francophones qui s'intéressent à la gestion scolaire dans les Territoires. Pour de plus amples renseignements, contactez Mme Lise Picard au 873-6555.

Le cours «CAFÉ» (cours autodidactique de français écrit) se poursuit cet été (de mai à août). Si cela vous intéresse, inscrivez-vous au plus tard le 30 avril 1994. Le coût d'inscription est de 62,25$. Pour plus d'information et un formulaire d'inscription, contactez Mme Marie Patterson au 920-2919.



CABANE A SUCRE FAMILIALE LE 24 AVRIL AU LAC LONG

Le dimanche 24 avril, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organise au lac Long (dans le parc Fred Henne) une cabane à sucre pour tous les francophones et francophiles de Yellowknife.

Vous êtes cordialement invités à venir vous sucrer le bec.

L'activité se déroulera à la petite cabane, près de la descente des bateaux (au même endroit que l'épluchette de blé d'Inde en septembre dernier) et débutera vers midi.

Au menu : un repas traditionnel avec binnes, oeufs dans le sirop, oreilles de christ, crèpes, tire sur la neige. Et bien sûr de la musique, de la danse et du plaisir pour tout le monde !!!

Le prix d'entrée est de :

- 5$ pour les membres
- 7$ pour les non-membres
- gratuit pour les enfants
- gratuit pour les bénévoles de la cabane à sucre au Caribou Carnival

VENEZ EN GRAND NOMBRE !

Suite à son assemblée générale des 10 et 11 avril

AIDS Yellowknife a élu son premier conseil d'administration

Lors de cette rencontre, les membres de l'organisation ont également choisi un exécutif à qui a été confié le développement d'un plan d'action.

Le nouvel exécutif compte M. Robert Hay, président, M. Jean-Guy Bouvrette, vice-président, Mme Mary Pepper, secrétaire et M. Rici Lake, trésorier. Le conseil d'administration comprend huit membres.

La création de AIDS Yellowknife, l'automne dernier, vise à éduquer et à informer le public sur les questions concernant le sida telles les risques de transmission, les symptômes et les pratiques sexuelles sans risque.

Le groupe offre également un soutien aux personnes atteintes du sida. Reconnu depuis peu comme oeuvre charitable par le gouvernement fédéral, AIDS Yellowknife avait invité pour sa première assemblée générale M. Garry Reiner, membre fondateur de AIDS Calgary.

«Nous sommes heureux d'avoir pu compter sur la participation de M. Reiner. Il nous a donné de bons conseils,» précise M. Bouvrette.

Le développement d'un plan d'action et une politique sur la confidentialité sont les deux priorités de la nouvelle organisation, pour l'année à venir.

La liste des membres de AIDS Yellowknife n'est pas publique et seul le conseil exécutif peut la consulter. «Il est très important de sauvegarder le caractère confidentiel de cette information» souligne M. Bouvrette.

Le conseil exécutif de AIDS Yellowknife entend rencontrer bientôt des représentants du ministère territorial de la Santé afin de discuter de différentes questions relatives au sida.

Le groupe qui compte actuellement 46 membres se réunit mensuellement. La prochaine réunion aura lieu le 9 mai à 19 heures.

Karen Lajoie



Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

Conformément à l'article 21 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada), une audience publique est prévue concernant une demande de renouvellement et de modification du permis N1L3-0032.

Détentrice :	Ville de Yellowknife
Type de permis :	Municipal - classe «A»
Objet:	Utilisation et évacuation des eaux
Audience :	25 mai 1994 à 14 heures, dans la salle de conférence «A» du *Yellowknife Inn*, à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.
Date limite pour signifier son intention d'intervenir :	13 mai 1994 à 16 heures. L'Office des eaux se réserve le droit d'annuler la tenue de l'audience si aucune intention d'intervenir n'a été signifiée.
Note:	Lors de l'audience, l'Office peut réviser toute disposition du présent permis.

Pour toute information relative à cette demande de renouvellement de modification de permis, prière de contacter Pam LeMouel au bureau de l'Office des eaux, Édifice *Precambrian*, 9ᵉ étage, casier postal 1500, Yellowknife, NT X1A 2R3. Téléphone : (403) 920-8191. Télécopieur (403) : 873-9572

CRTC **Avis public** Canadä

Avis public CRTC 1994-37. **Projet de modifications au Règlement de 1987 sur la télédiffusion; - matériel publicitaire** - Le CRTC sollicite des observations du public quant à une proposition des radiodiffuseurs et des publicitaires de permettre aux stations de télévision canadienne de diffuser des infopublicités pendant la journée de radiodiffusion, soit entre 6 h et minuit. Le Règlement actuel limite les stations et les réseaux de télévision canadiens à 12 minutes de messages publicitaires par heure au cours de la journée de radiodiffusion. *Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2, au plus tard le* **13 mai 1994**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Toronto (416) 954-6273, Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Winnipeg (204) 983-6306 et Halifax (902) 426-7997.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent de développement attaché au Conseil scolaire communautaire

Commission scolaire de division de Baffin — **Iqaluit, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 45 200 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.

Réf. : 041-0060-0003 — **Date limite :** le 22 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc.: (819) 979-6574.

Agent de planification des ressources humaines

Assemblée législative — **Yellowknife, T. N-O.**

(Poste à temps partiel, 20 heures semaine)

Le traitement initial est de 23 724 $ par année.

Réf. : 011-0114VG-0003 — **Date limite :** le 22 avril 1994

Chef, Commissions et organismes scolaires

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 56 311 $ par année.

Réf. : 011-0088BB-0003 — **Date limite :** le 29 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8ᵉ étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc.: (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories Canada

Publicité : (403) 873-6603



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Camp du traversier de Ndulee

La relocalisation et l'installation d'une maison mobile y compris la pose d'une fosse septique
– Kilomètre 550 de la route du Mackenzie (nº 1), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin), ou au Directeur de la Division des services maritimes, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 AVRIL 1994.

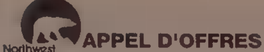
Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus ou auprès du Directeur, Division de la voirie, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Gensen) à partir du 13 avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel :	Liz Vens, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-8978
Renseignements techniques :	Robyn V. McGregor Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-8618



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage pour l'entretien à Arctic Bay

Garage de type classique à deux emplacements; ossature en bois; poutres et pannes en bois; support en bois; isolant rigide; toiture en membrane de bitume modifié; fondations et dalles en béton
– Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue) ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 6 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 6 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 15 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	H.G. Waldermann Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150 ou Tim Turner Davis Ferguson Simek Clark Tél. : (819) 979-0555

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage pour l'entretien à Sanikiluaq

Garage de type classique à deux emplacements; ossature en bois; poutres et pannes en bois; support en bois; isolant rigide; toiture en membrane de bitume modifié; fondations et dalles en béton
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue) ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 9 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 9 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 15 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	H.G. Waldermann Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150 ou Tim Turner Davis Ferguson Simek Clark Tél. : (819) 979-0555



Financement de prospection



Grâce au programme de financement de prospection, mis sur pied dans le cadre des Initiatives sur les minéraux des «Assises pour l'avenir» de l'Entente de développement économique Canada-T.N.-O., les prospecteurs admissibles, auteurs de projets de prospection approuvés, peuvent recevoir de l'aide financière.

Les demandeurs doivent posséder une expérience en prospection ou être titulaire d'un diplôme en prospection du Collège de l'Arctique.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements ainsi que les formules de demande de financement au bureau du ministère du Développement économique et du Tourisme de votre localité; à la Chambre des mines des T.N.-O., (403) 873-5281; ou au ministère des Ressources énergétiques, minières et pétrolières, (403) 920-3217.

Les demandes de financement doivent être reçues avant le 29 avril 1994 à l'adresse suivante :

Ressources énergétiques, minières et pétrolières
GTNO
C.P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Tél. : (403) 920-3217; fax : (403) 873-0254

Entente de développement économique Canada-T.N.-O. La population du Nord, le monde des affaires et le gouvernement bâtissent ensemble les ASSISES pour l'avenir.

Canadä



CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1994-34 - **Appel d'observations - Projet d'exemption relative aux services de programmation de jeu vidéo** - Le CRTC sollicite des observations du public concernant une proposition suivant laquelle les entreprises canadiennes de programmation de jeux vidéo seraient exemptées des modalités de la règlementation, y compris l'obligation d'obtenir une licence. L'avis propose un certain nombre de critères que les services de jeux vidéo devraient remplir afin d'être admissibles à l'exemption. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2, au plus tard le **vendredi 22 avril**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; au bureau régional du CRTC à Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Winnipeg (204) 983-6306, Halifax (902) 426-7997, Toronto (416) 954-6273

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1994-25. Le CRTC a reçu les demandes de renouvellement de licences suivantes, expirant le 31 août 1994, et certaines avec des modifications : 29. BAKER LAKE (T.N.-O.) Demande (930586300) présentée par **SANAVIK CO-OPERATIVE ASSOCIATION LIMITED**, boîte 69, Baker Lake (T.N.-O.). 30. CAMBRIDGE BAY (T.N.-O.) Demande (930715800) présentée par **IKALUKTUKIAK CO-OPERATIVE LIMITED**, c.p. 38, Cambridge Bay (T.N.-O.) X0E 0C0. EXAMEN DE LA DEMANDE : Ikaluktukiak Co-op, Cambridge Bay (T.N.-O.). 31. FORT SMITH (T.N.-O.) Demande (930719000) présentée par **GARDTAL HOLDINGS LTD.**, c.p. 478, Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0. EXAMEN DE LA DEMANDE : 182, ch. McDougal, Fort Smith (T.N.-O.). 32. IQALUIT (T.N.-O.) Demande (930425400) présentée par **EASTERN ARCTIC T.V. LTD.**, C.P. 730, IQALUIT (T.N.-O.) X0A 0H0. EXAMEN DE LA DEMANDE : Édifice 607 - A, Iqaluit (T.N.-O.). 33. PANGNIRTUNG (T.N.-O.) Demande (930698600) présentée par **PANGNIRTUNG CABLE T.V.** LTD., boîte 304, Pangnirtung (T.N.-O.) X0A 0R0. EXAMEN DE LA DEMANDE ; Pangnirtung Cable T.V. Ltd, Pangnirtung (T.N.-O.). 34. RANKIN INLET (T.N.-O.) Demande (930645700) présentée par **KISSARVIK CO-OPERATIVE ASSOCIATION LIMITED**, c.p. 40, Rankin Inlet (T.N.-O.) X0C 0G0. EXAMEN DE LA DEMANDE ; Kissarvik Co-operative Association Limited, Rankin Inlet (T.N.-O.). 35. YELLOWKNIFE (T.N.-O.) Demande (930717400) présentée par **MACKENZIE MEDIA LTD.**, boîte 1469, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P1. EXAMEN DE LA DEMANDE : 5120, 49ième rue, Yellowknife (T.N.-O.). 55. HAY RIVER (T.N.-O.) Demandes (930734900, 931829600) présentées par HAY RIVER COMMUNITY SERVICE SOCIETY, c.p. 1463, Hay River (T.N.-O.) X0E 0R0 et en vue de modifier sa licence en changeant le canal de l'émetteur pour la distribution de WDIV (NBC) Detroit (Mich.) de 12 à 13. EXAMEN DES DEMANDES : Hôtel de ville, Hay River (T.N.-O.). 85. INUVIK, AKLAVIK, CAMBRIDGE BAY, COPPERMINE, FORT FRANKLIN, FORT GOOD HOPEFORT MCPHERSON, FORT NORMAN ET NORMAN WELLS (T.N.-O.) Demande(931342000) présentée par la **SRC** (CHAK Inuvik, ses émetteurs CBAK Aklavik, CBIN-FM Cambridge Bay, CBIO-FM Coppermine, CBQO Fort Franklin, CBQE Fort Good Hope, CBQM Fort McPherson, CBQI Fort Norman, CBDW Norman Wells et tous les autres émetteurs autorisés par le Conseil avant la date d'expiration de la licence actuelle).EXAMEN DE LA DEMANDE : Société Radio-Canada, Ch. Mackenzie, Inuvik (T.N.-O.);Bureaux de poste des autres localités. 86. IQALUIT, CAPE DORSET, IGLOOLIK, PANGNIRTUNG, POND INLET ET RESOLUTE BAY (T.N.-O.). Demande (931343800) présentée par la SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (CFFB Ialuit, ses émetteurs CBIH-FM Cape Dorset, CBII-FM Igloolik, CBIJ-FM Pangnirtung, CBIK-FM Pond Inlet, CBIL-FM Resolute Bay et tous les autres émetteurs autorisés par le Conseil avant la date d'expiration de la licence actuelle). EXAMEN DE LA DEMANDE : Station radiophonique CFFB, Iqaluit(T.N.-O.); Bureaux de poste des autres localités. 87. RANKIN INLET, ESKIMO POINT, GJOA HAVEN ET SPENCE BAY (T.N.-O.) Demande (931344600) présentée par la SRC(CBQR-FM Rankin Inlet et ses émetteurs CBIG-FM Eskimo Point, CBIA Gjoa Haven ■ CBIQ-FM Spence Bay). EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau de la SRC, Rankin Inlet (T.N.-O.); **Pour Spence Bay** : Bureau de poste, Pelly Bay (T.N.-O.); Bureaux de poste des autres localités. 88. YELLOWKNIFE, FORT PROVIDENCE, FORT RESOLUTION, FORT SIMPSON, FORT SMITH, HAY RIVER, RAE/EDZO, WRIGLEY (T.N.-O.) ET FORT CHIPEWYAN (Alb.) Demande (931346100) présentée par la **SRC** (CFYK Yellowknife et ses émetteurs CBQC Fort Providence, CBQD Fort Resolution, CBDO Fort Simpson, CBDI Fort Smith, CBDJ-FM Hay River, CBQB-FM Rae/Edzo, CBQG Wrigley (T.N.-O.) et CBKE Fort Chipewyan (Alb.). EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau de la SRC, 5002, promenade Forrest, Yellowknife (T.N.-O.); Bureaux de poste des autres localités. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 18 avril 1994. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : Canamera Geological Ltd.
Site: Lac Fingers, T. N.-O.

Projet: Camp de traitement d'échantillons (par rinçage du gravier)

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici le 22 avril 1994.

Dates de tombée :

Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h

Merci de votre collaboration!

PTARMIGAN AIRWAYS LTD.

Avis de demandes de services aériens

Nos. 940386, 940387, 940388 et 940389 aux rôles

Dossier nos M4205/P93-4-1/4084
M4205/P93-4-3/4084
M4205/P93-4-4/4084
M4205/P93-4-5/4084

1. Aux termes de la licence n° 882102, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C et E. (Rôle n° 940386);

2. Aux termes de la licence n° 940037, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Baker Lake (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, C et E. (Rôle n° 940387);

3. Aux termes de la licence n° 940038, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Coppermine (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, C et E. (Rôle n° 940388);

4. Aux termes de la licence n° 940039, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Cambridge Bay (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, C et E. (Rôle n° 940389);

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupes D aux termes desdites licences.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 18 mai 1994. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard des propositions doit citer le numéro au rôle approprié.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à George N. Rodgers au (819) 953-9486 ou Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271.

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1994-27. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes : 3. LAC LA MARTRE (T.N.-O.) Demande (932345200) présentée par **NITS'I DA KO RADIO SOCIETY**, poste restante, Lac La Martre (T.N.-O.) X0E 1P0, en vue de modifier la licence de radiocommunication CH2304 Lac La Martre, en ajoutant cinq signaux de télévision de faible puissance et un signal de radio de faible puissance pour retransmettre sous forme non codée le service de programmation de CHAN-TV (CTV) Vancouver (C.-B.); TSN; WJBK-TV (CBS) Detroit (Mich.); Superchannel; CITV-TV (IND) Edmonton, Alb.; et le Service du Réseau radiophonique du Nord de la Société Radio-Canada. La titulaire rétrocèdera les licences de CH2592 ■ VF2033 Lac La Martre lors de l'approbation de cette demande. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 22 avril 1994. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Projets de construction pour le programme d'accès au logement 1994 : pieux de fondation, lits de gravier et entrées de garage

La Société d'habitation des T.N.-O. invite les entrepreneurs à répondre à l'appel d'offres relatif à la fourniture de services de main-d'oeuvre, d'équipement et de matériaux requis pour l'installation de pieux de fondation en acier et de lits de gravier et l'aménagement d'entrées de garage pour des maisons du programme *Accès au logement dans les communautés suivantes* :

1. CAPE DORSET
2 maisons unifamiliales à 3 chambres à coucher
1 maison unifamilale à 4 chambres à coucher
■ maisons unifamilales à 5 chambres à coucher

2. IGLOOLIK
1 maison unifamiliale à 3 chambres à coucher

3. IQALUIT
1 maison unifamilale à 2 chambres à coucher
2 maisons unifamilales à 3 chambres à coucher

4. LAKE HARBOUR
1 maison unifamilale à 3 chambres à coucher
1 maison unifamilale à ■ chambres à coucher

5. PANGNIRTUNG
1 maison unifamilale à 3 chambres à coucher
3 maisons unifamilales à 4 chambres à coucher
1 maison unifamilale à 5 chambres à coucher

Les soumissions pour cet appel d'offres doivent parvenir au bureau de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest à Iqaluit au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 AVRIL 1994

Un montant de 53,50$ non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appels d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit ainsi qu'au bureau de la Société à Yellowknife, au 9e étage de l'édifice Scotia Centre.

Renseignements techniques et renseignements sur l'appel d'offres :

Don Hutton
Casier postal 418, Iqaluit
NT, X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

Pour cet appel d'offres, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest applique la politique d'encouragement aux entreprises du Nord, afin de favoriser l'embauche de la main-d'oeuvre locale et du Nord ainsi que l'achat et la location d'équipement et de matériaux fournis par des entreprises locales et du Nord reconnues comme telles par la politique susmentionnée.

Une caution est requise pour les projets visés par cet appel d'offres.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Suite à l'incendie au centre des arts Uqqurmiut de Pangnirtung

Les dommages dépasseraient le million de dollars

Durant les prochaines semaines, les artistes et artisans de Pangnirtung consacreront tous leurs efforts au nettoyage du centre des arts Uqqurmiut, où s'est déclaré un incendie le 29 mars dernier. Dans une partie du bâtiment, le feu a complètement détruit l'atelier de sérigraphie où ont été produits au cours des 30 dernières années tant d'oeuvres originales. Les artistes se retrouvent sans espace de travail.

Le directeur général du centre des arts, M. Ed McKenna, tente à l'heure actuelle de trouver un lieu vacant dans la communauté où installer un atelier temporaire pour les artistes, pendant que s'effectuent les démarches nécessaires à la recherche de fonds pour construire un nouvel atelier permanent.

Les difficultés de financement viennent du fait que les assurances ne couvriront pas complètement les coûts de reconstruction. Selon M. McKenna, l'atelier de sérigraphie est une perte totale et un nouveau bâtiment s'impose.

«Nous ne savons pas exactement combien d'argent la compagnie d'assurances nous versera mais je sais que ça ne sera pas suffisant. Le conseil d'administration du centre des arts aura besoin du soutien du public et des gouvernements fédéral et territorial pour receuillir l'argent dont nous avons besoin,» explique-t-il en entrevue le 5 avril.

Le ministre de la culture, M. Richard Nerysoo, a souligné le 29 mars que le bâtiment qui logeait le centre des arts était la propriété des artistes alors que les assurances étaient au nom du GTNO. Le ministre n'a pas précisé combien le gouvernement aurait à investir pour reconstruire le centre. Selon M. McKenna, la construction d'un nouvel atelier à Pangnirtung coûterait 250 dollars le pied carré.

L'ancien atelier mesurait 2 000 pieds carrés. Au prix actuel du pied carré, un atelier de la même grandeur coûterait donc plus d'un demi-million de dollars. Quant aux oeuvres d'art perdues lors du sinistre, elles sont irremplacables.

Par malheur, le jour même où le feu détruisait le centre Uqqurmiut, M. McKenna et d'autres responsables du centre s'absentaient de Pangnirtung pour participer à un atelier sur la gestion des resources artistiques ; à leur retour, quelques jours plus tard, ils ne purent que constater les dommages.

Le commissaire aux incendies a débuté son enquête sur les causes du feu le lendemain des événements, et dans son rapport transmis aux média le 31 mars, M. Don Gillis souligne que l'atelier de sérigraphie était dépourvu d'un système d'extincteurs et de gicleurs. Pour cette raison, malgré l'intervention rapide des pompiers, le bâtiment qui n'était plus tout jeune a brûlé encore plus rapidement.

Selon M. Gillis, le feu s'est d'abord déclaré dans une salle utilisée principalement pour le traitement de panneaux en bois utilisés à des fins d'affichage.

Un fumeur aurait laissé tomber une cigarette dans une boîte plein de copeaux. L'aile du bâtiment qui abritait l'atelier de sérigraphie fut conséquem-ment détruite par les flammes.

Dans l'autre aile du bâtiment où se trouve l'atelier de tissage, la fumée a sérieusement endommagé les tapisseries. Deux spécialistes du centre septentrional du patrimoine Prince de Galles de Yellow-knife se sont rendus à Pang-nirtung afin de tenter de rescaper quelques sérigraphies qui n'ont pas brûlé mais qui furent abîmées par l'eau ou la fumée.

M. McKenna a bon espoir que la soixantaine d'artistes et d'artisans impliqués au centre des arts (qui fonctionne en coopérative) vont passer à travers la tragédie qui les frappe au plan artistique et humain.

«Il existe toujours une possibilité qu'un désastre comme cet incendie se produise. On a beau y penser et le savoir, on n'est jamais tout à fait préparés pour le choc et les conséquences».

Karen Lajoie



Transports Canada Aéroports — Transport Canada Airports

AVIS AU PUBLIC
MINISTERE DES TRANSPORTS
AÉROPORT DE FORT MCPHERSON

Le ministre des Transports, M. Douglas Young, désire annoncer que le règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson, C.P. 1994-94 du 20 janvier 1994, a été établi en vertu du pouvoir conféré par l'article 5.4 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-2, S.C. 1985, selon l'annexe ci-après.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et se conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Le détail précis de la nature et la portée du règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson peut être déterminé par examen du document officiel enregistré le 16 fevrier 1994 au bureau des titres de biens-fonds de Yellowknife (T.N.-O.) sous le numéro 74,672.

ANNEXE
Règlement de zonage concernant l'aéroport de Fort McPherson

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson.

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

< aéroport > L'aéroport de Fort McPherson situé à proximité de Fort McPherson, dans les territoires du Nord-Ouest (airport);

< bande > La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour la décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe (strip);

< point de repère de l'aéroport > Le point décrit à la partie I de l'annexe (airport reference point);

< surfaces d'approche > Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à ■ partie II de l'annexe (approach surfaces);

< surfaces de transition > Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont ■ description figure à la partie V de l'annexe (transitional surfaces);

< surface extérieure > Plan imaginaire situé au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe (outer surface).

(2) Pour l'application du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 42,1 m au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abords ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou objet, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou objet existant, dont le sommet serait plus élevé que

a) les surfaces d'approche;
b) ■ surface extérieure;
c) les surfaces de transition.

Végétation

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, ■ végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée à l'article 4, ■ ministre peut exiger du propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

ANNEXE

(Articles 2 et 3)

Partie I
Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur ■ plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson nº E.2979 daté du 9 mars 1992, est un point situé sur l'axe de la piste 11-29 à 533,5 m du seuil de la piste 29.

Partie II
Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur ■ plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson nº E.2979 daté du 9 mars 1992, sont des plans attenants à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 11-29 et sont décrites comme suit :

a) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de ■ piste 11 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans ■ sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande;

b) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 29 et incliné à raison de 1 ■ dans le sens vertical contre 30 ■ dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande.

Partie III
Description de la surface extérieure

La surface extérieure, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson nº E.2979 daté du 9 mars 1992, est un plan imaginaire situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située à 9 m au-dessus du sol lorsque ■ plan décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

Partie IV
Description de la bande

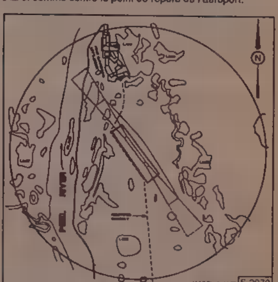
La bande associée à la piste 11-29, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson nº E.2979 daté du 9 mars 1992, est une bande d'une largeur de 90 m, soit 45 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 187 m.

Partie V
Description des surfaces de transition

Les surfaces de transition, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson nº E.2979 daté du 9 mars 1992, sont des plans inclinés à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaires à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élèvent vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

Partie VI
Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains visés par le présent règlement, qui figurent sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson nº E.2979 daté du 9 mars 1992, sont marquées par un cercle ayant un rayon de 4 000 ■ et comme centre le point de repère de l'aéroport.





LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 16, vendredi 22 avril

photo Nicole Beaulieu

Le Commissaire aux langues officielles est frustré

Le gouvernement doit prendre des mesures pour corriger la situation

Victor Goldbloom l'admet: il est frustré et exaspéré devant la lenteur des progrès accomplis dans le dossier des langues officielles.

Mais ce n'est rien, dit-il, à comparer avec la frustration qu'il éprouvera l'an prochain s'il n'est pas en mesure de rapporter des progrès et des améliorations dans les domaines du service au public, de la coordination interministérielle et de l'appui aux communautés de langue officielle.

Le Commissaire aux langues officielles a haussé le ton cette année et n'a pas ménagé le gouvernement fédéral dans son troisième rapport annuel. Mais il n'est pas en mesure de tirer des conclusions définitives en ce qui a trait à l'application de la Loi sur les langues officielles. Victor Goldbloom estime que le gouvernement libéral, qui n'est au pouvoir que depuis cinq mois, mérite «la traditionnelle chance au coureur» a-t-il déclaré lors d'une entrevue à l'APF.

En fait, le rapport du commissaire pour l'année 1993 juge surtout la performance du précédent gouvernement conservateur, qui était en poste jusqu'en octobre 1993. Victor Goldbloom reconnaît qu'il s'est senti «davantage à l'aise pour s'exprimer fermement», dans la mesure où le gouvernement de Jean Chrétien pourra toujours répondre qu'il n'était pas là, à cette époque, pour poser des gestes. Mais M. Goldbloom rappelle que ceux qui forment le gouvernement aujourd'hui, n'ont pas hésité à critiquer les politiques conservatrices lorsqu'ils étaient dans l'opposition. D'où ce souhait: «Je pense que ces personnes ont la possibilité d'être conséquentes avec elles-mêmes et de passer aux actes».

Victor Goldbloom ne partage pas entièrement l'enthousiasme du premier ministre Jean Chrétien, selon qui la communauté francophone n'a jamais été si vivante au pays. «Si on dit que la langue française se porte mieux au Canada, je pense qu'on a raison de l'affirmer lorsqu'on regarde les chiffres de bilinguisme chez les non-francophones». Mais si on se penche sur l'état des communautés francophones, c'est autre chose. «Le portrait est moins encourageant», admet le Commissaire.

Les chiffres révèlent qu'il y a un «important écart» entre le nombre de Canadiens de langue maternelle française et l'usage du français au foyer, rappelle M. Goldbloom. Les mariages mixtes, entre francophones et anglophones, expliquent en partie cette baisse de l'utilisation du français à la maison. «La diminution de l'usage du français est réelle. La force du français est moindre qu'il y a dix ans».

Le Commissaire a critiqué à plusieurs reprises le Conseil du Trésor dans son rapport annuel, l'accusant

Rapport du Commissaire
Suite en page 2

«La situation s'améliore lentement dans le Nord»

La FFT commente le rapport de Victor Goldbloom

Le directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise se dit satisfait du rapport annuel du Commissaire aux langues officielles fédéral présenté le 19 avril dernier pour l'année 1993. Il souligne toutefois que les services fédéraux disponibles en français dans le Nord sont encore insuffisants.

«Le commissaire Victor Goldbloom a fait son travail, déclare Daniel Lamoureux. Il est toutefois dommage qu'à Ottawa on l'écoute mais sans forcément agir. Je constate que dans son rapport, le Commissaire s'inquiète de la concertation interministérielle. Lui parle d'un malaise, mais moi, je déclare que c'est un échec».

La concertation interministérielle est une responsabilité qui incombe à Patrimoine Canada. Elle vise à coordonner les activités des autres organismes fédéraux, dans le secteur des langues officielles. Le commissaire Goldbloom a souligné que cette concertation «a manqué de vigueur au cours des dernières années. C'est d'autant plus dommage qu'une action dynamique des ministères fédéraux pourrait compenser en partie la compression des budgets d'aide aux associations».

«On est heureux que le Commissaire compatisse avec les francophones en ce qui a trait aux coupures» de dire M. Lamoureux.

Dans une autre partie de son rapport de 182 pages, M. Goldbloom critique fortement le gouvernement fédéral pour son inaction au chapitre de la promotion des langues officielles. Selon le rapport, 1,8 million de Canadiens vivent dans une situation minoritaire dans leur province ou territoire.

Par ailleurs, l'article 41 de la Loi sur les langues officielles souligne que le gouvernement fédéral doit «favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement, ainsi que promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne».

La FFT
Suite en page 2

Le Labrador, c'est aussi le Nord, mais à l'autre bout du pays. Les femmes de cette communauté francophone de 500 personnes racontent à Julie Lagacé le difficile combat quotidien pour le maintien de leur langue et de leur identité. Lire en page 3.

Mme Jeanne LeGuerrier de Fort Smith n'a jamais chômé. Elle a élevé une famille nombreuse, a travaillé par la suite et a découvert sur le tard les joies de l'artisanat. Ces créations lui ont valu une certaine renommée. Portrait d'une femme aux doigts agiles. Lire en page 5.

Les revoilà dans le ciel de Yellowknife, pour le plus grand plaisir des amateurs de prouesses acrobatiques et d'émotions fortes ! Il s'agit bien sûr des Snowbirds de passage dans la capitale pour la Journée des Forces armées canadiennes. Lire en page 7.

La question des langues officielles s'est emparée de l'actualité. Pour vous y retrouver dans ce dossier crucial pour les francophones, l'APF nous propose une série d'articles. Lire en page 8.

Karen Lajoie/L'Aquilon

Pas loin du centre-ville de Fort Smith, les inscriptions sur ce bâtiment abandonné évoquent des activités économiques et des destinations que l'on n'associe pas d'emblée avec l'ancienne capitale des Territoires du Nord-Ouest.

La FFT commente le rapport

suite de la page 1

Selon Victor Goldbloom, aucune institution fédérale n'a encore élaboré un plan d'action en vue de respecter cet engagement.

«Le commissaire a déploré en maintes occasions l'insuffisance des progrès à cet égard,» stipule le rapport.

Des poursuites légales ?

Pour M. Lamoureux, l'implication est claire. «Je trouve son commentaire très lucide. Les francophones pourraient donc poursuivre le gouvernement pour qu'il respecte l'article 41».

Depuis décembre dernier dans les T.N.-O., le fédéral est obligé d'offrir des services en français à Iqaluit et à Yellowknife. «Il y a un effort, mais c'est insuffisant à Yellowknife et à Iqaluit,» souligne le directeur-général de la F.F.T.

Pour améliorer la situation, dans les prochains mois, la F.F.T. va offrir ses services à tous les ministères fédéraux dans les deux villes.

Ceci comprendrait un service d'interprétation fourni par la F.F.T. dans les situations où des services en français ont été demandés.

«La situation s'améliore lentement dans le Nord,» déclare M. Lamoureux, mais il y a encore un bout de chemin à faire.

Avec l'instauration fort encourageante d'un conseil scolaire consultatif, la F.F.T. a grand espoir que le GTNO modifiera la Loi sur l'éducation au printemps 1995 pour permettre une gestion scolaire avec pleins pouvoirs.

En ce qui concerne les suites à donner au rapport, «M. Goldbloom n'a pas de pouvoirs de décision, souligne M. Lamoureux. J'espère que les gens vont s'asseoir, lire ce rapport attentivement et le prendre au sérieux, au lieu de s'en servir seulement à des fins politiques».

Karen Lajoie

Cette semaine encore, les langues officielles font beaucoup jaser et débattre, à la Chambre des communes et dans les média.

L'Aquilon vous propose en page 8 une série d'articles du correspondant national de l'APF, Yves Lusignan, afin de mieux vous informer sur les diverses facettes de la réalité des francophones au Canada, telle qu'analysée et commentée dans le plus récent rapport du Commissaire aux langues officielles.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Le directeur-général de la FFT, M. Daniel Lamoureux, souhaite que les politiciens à Ottawa lisent attentivement le plus récent rapport du Commissaire aux langues officielles.

Le rapport du Commissaire

Suite de la page 1

presque de s'être traîné les pieds dans le dossier des services bilingues dans les bureaux fédéraux. C'est que deux ans après l'adoption d'un règlement sur les communications et la prestation de services au public dans les deux langues officielles, «on se serait attendu à une amélioration de la prestation des services» croit Victor Goldbloom.

Après s'être rendu à l'évidence, M. Goldbloom a décidé de «changer sa façon d'approcher le problème» explique-t-il.

Plutôt que de s'occuper individuellement des plaintes déposées à son bureau ou de formuler des recommandations, cas par cas, il a choisi cette fois de lancer une grande vérification des points de service bilingues. Objectif: obtenir un portrait global de la situation afin que le Conseil du Trésor, «une fois pour toutes», publie tous les renseignements utiles pour que les citoyens puissent enfin savoir où s'adresser pour obtenir des services en français.

Ensuite, espérer que le gouvernement décide enfin d'informer les gestionnaires et les fonctionnaires sur leurs obligations à l'endroit des Canadiens.

M. Goldbloom reconnaît cependant qu'il n'est pas normal d'entreprendre une telle enquête à la place du Conseil du Trésor. Lorsque le gouvernement pose un geste, dit-il, les exécutants devraient répondre à ses exigences et agir en conséquence: «Il ne devrait pas être nécessaire pour le Commissaire d'entreprendre de tels travaux».

M. Goldbloom ne cache pas que tout cela est «frustrant» mais, en bon soldat, dit «qu'il ne peut se décourager», puisque l'alternative serait de hausser les épaules. «Je n'accepte pas qu'il n'y ait rien à faire. Si d'autres ne bougent pas, je vais bouger!»

Yves Lusignan (APF)

Echos des T.N.-O.

Les Réformistes s'opposent à la loi sur les langues officielles

Le 18 avril dernier, M. Bob Ringma, deputé réformiste fédéral, a déposé devant la Chambre des communes une proposition s'opposant au financement de certains programmes relatifs aux langues officielles. Selon M. Ringma, le gouvernement fédéral devrait poursuivre sa politique d'utilisation des deux langues officielles en ce qui concerne les documents officiels, les cours fédérales et les lois. Le gouvernement fédéral par contre devrait cesser son soutien financier aux provinces pour leurs programmes relatifs aux langues officielles. Ces programmes deviendraient donc l'entière responsibilité des provinces.

Le député de Nanaimo a soutenu que des changements à la loi sur les langues officielles devrait refléter «la réalité d'un bilinguisme régional». Au Québec, les services et les programmes fédéraux seraient seulement offerts en français tandis que dans le reste du pays ils seraient offerts en anglais. Toutefois, dans les régions où le nombre justifie la demande, les services et les programmes fédéraux pourraient être offerts dans les deux langues. M. Ringma n'a pas précisé les critères permettant d'évaluer quelle région profiterait de services dans les deux langues. Selon les réformistes, ces services et ces programmes sont «trop dispendieux» pour un pays en pleine récession.

Les Libéraux et les députés du Bloc ont fait front commun lors du vote le 19 avril. Ils ont défait la motion 197 voix à 43 voix.

Projet de fusion pour trois compagnies du secteur minier

Le 14 avril dernier, SouthernEra, Dentonia et Horseshoe Gold, ont annoncé dans le *Globe and Mail* la possibilité d'une fusion. Les actionnaires de ces trois compagnies d'exploitation de diamants qui opèrent en ce moment dans la région du Lac de Gras doivent toutefois se rencontrer de nouveau avant de finaliser ce projet.

Cette fusion signifierait que la nouvelle compagnie d'exploitation de diamants serait la plus importante dans ce secteur au Canada. Elle contrôlerait un tiers du projet Tli Kwi Cho.

Une collection de documents audio et de films sur la vie des Dénés

La Nation Dénée a produit un catalogue de 70 pages qui présente une collection de cassettes audios et de films portant sur les 25 dernières années de la vie dénée.

La publication de ce catalogue constitue la deuxième étape d'un projet de recherche sur la culture qui a commencé au début des années 1990. La récupération de ces documents, terminée l'année dernière, représentant la première étape du projet. La collection compte environ 3 000 bandes et cassettes. La plupart des documents mettent en scène des aînés partageant leur histoire et leurs expériences. Selon Raymond Yakeleya, de la Nation Dénée, «les enregistrements contiennent de l'information sur les dénés tout à fait unique».

Le chef de la Nation Dénée, M. Bill Erasmus, a souligné l'importance de cette collection et de l'information qu'elle renferme pour les différentes communautés dénées, les chercheurs, les étudiants et les professeurs.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

Micheline Gaudet, une étudiante de l'école Allain St-Cyr à Yellowknife, a remporté le 19 avril dernier le deuxième prix lors d'un concours d'affiches sur le thème de la Fête du Canada. Mlle Gaudet, âgée de 12 ans, a travaillé sur son affiche pendant une semaine. Pour son affiche, elle a choisi comme sujet «un portrait où tout le monde était ensemble».

Micheline Gaudet a reçu un chèque de 250 dollars de M. Peter Fraser, le président du Comité d'organisation de la Fête du Canada dans les T.N.-O., en 1994. L'argent, selon l'étudiante, sera épargné pour un voyage à Edmonton.

La gagnante du concours, Mlle Chelsea Sveinsson, âgée de 9 ans, est une étudiante de l'école St. Patrick. Elle et ses parents iront célébrer à Ottawa la Fête du Canada. Chaque année, ce voyage est accordé au gagnant-e. Le troisième prix, un chèque de 150 dollars, a été accordé à Lloyd Adamie, âgé de 17 ans, étudiant à Coral Harbour.

Au total, 422 dessins ont été soumis pour le concours qui se tient depuis 1987. Il offre aux jeunes l'occasion d'exprimer leur vision du Canada. Le dessin de la gagnante sera maintenant acheminé au niveau national où se retrouvent les 12 gagnants provinciaux et territoriaux. Le dessin choisi illustrera l'affiche nationale pour la Fête du Canada1994.

La francophonie au Canada

Les femmes de Labrador City parlent

Elles sont toutes engagées dans leur communauté et elles ont un point en commun : la francophonie. Elles pourraient êtres Franco-Manitobaines, Franco-Ontariennes, ou Québécoises, mais elles habitent Labrador City.

Une petite ville d'environ une dizaine de milliers d'habitants majoritairement anglophones. À l'intérieur de chacune de ces femmes brûle une flamme, celle d'aller au-delà de l'impossible pour la culture française. Cependant, la braise de leur passion serait-elle entrain de s'éteindre ?

Pas facile quand on regarde les frontières territoriales, d'un côté le Québec, jalon francophone, de l'autre l'île de Terre Neuve. Entre les deux, un petit bassin de francophones, environ 500 personnes, tentent de peine et de misère de vivre en français.

Certes, il y a des communautés françaises à Terre-Neuve, sur «l'île» comme disent les gens du Labrador. La petite ville de Stephenville en est le noyau.

«Le petit coin qu'ils ont donné aux francophones pour s'en débarrasser,» tranche Lise Desrochers, originaire de la banlieue de Montréal et maintenant agente de développement à la prématernelle.

«Nous sommes venus pour le travail de mon mari,» raconte la dame. Qualifiée de «maman Noël» par ses homologues de la communauté francophone du Labrador, cette femme souriante et joviale déborde de vie.

Malgré les nombreuses heures de travail et l'heure tardive, elle trouve toujours un regain d'énergie lorsque vient le temps de parler de «sa culture française», comme elle se plaît à dire.

Consciente que la langue française est en perte de vitesse partout au Canada, elle s'entête à la défendre. Et cela ne date pas d'hier puisqu'elle vit au Labrador depuis 27 ans. «Je me souviens quand nous sommes arrivés à Labrador City, je ne parlais pas un traître mot anglais. Quand j'entendais quelqu'un parler en français, j'allais tout de suite lui parler,» raconte-t-elle en riant.

Cependant, l'époque des «vaches grasses» est maintenant révolue. Les années 70 se sont envolées en emportant le roulement de la construction à Labrador City. Elles ont aussi emmené avec elles les milliers de francophones en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec. «La population francophone a considérablement diminué,» soupire Mme Desrochers.

Plusieurs facteurs ont nui à l'accroissement du bassin francophone au Labrador. D'ores et déjà, les mises à pied massives à la compagnie minière Iron Ore et la crise économique mondiale n'aident pas à redorer le blason de la ville du nord. Il y a aussi la nouvelle loi en viguer qui n'arrange certainement pas les choses.

«La loi à Terre-Neuve oblige que 70 pour cent des employés des compagnies minières viennent de Terre-Neuve,» explique la directrice générale de l'Association francophone du Labrador, France Bélanger.

Les écoles françaises

Trouver une école française à Labrador City se compare à chercher une aiguille dans une botte de foin. Tout ce qu'on déniche ce sont des classes francophones dans les écoles anglaises. et après le secondaire, les jeunes doivent s'exiler vers d'autres lieux pour poursuivre leurs études en français.

Le problème ne date pas d'hier. Depuis les coupures «drastiques» du gouvernement de Terre-Neuve dans l'éducation à la fin des années 70, «la situation continue de dépérir,» souligne Mme Desrochers. Au niveau du primaire, il y a une classe pour la maternelle, première et deuxième année. Une autre classe pour la troisième et la quatrième et une autre pour la cinquième et sixième. Donc, au total, trois classes.

«Cette année est la pire de toutes. Les élèves sont très anglicisés. Neuf fois sur dix, à la suite de mariages mixtes, les enfants parlent anglais strictement. Les gens deviennent paresseux, c'est plus facile de parler anglais. C'est épuisant de vivre dans une société comme ça,» relate-t-elle.

Les subventions gouvernementales sont, certes, moins faramineuses qu'avant dans le domaine de l'éducation et il semble que le gouvernement provincial n'a pas rempli ses obligations à cet égard. «Règle générale, le gouvernement fédéral accorde 75 pour cent du montant initial de la subvention et le provincial débourse la différence, soit 25 pour cent. Mais on n'a jamais eu d'argent du gouvernement de Terre-Neuve pour la prématernelle depuis quatre ans,» confie amèrement Mme Desrochers.

La situation des francophones ne risque pas de s'améliorer de sitôt à Labrador City. Le refus du premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, de créer au sein de la fonction publique provinciale un bureau d'affaires francophones et l'émergence du phénomène de l'exogamie dans les couples brouillent le portrait de la francophonie.

La pensée du premier ministre de Terre-Neuve est claire : «Tous les citoyens de la province sont égaux». Donc, il n'y a pas de traitement spécial pour les francophones de sa province.

«Ça ne sert pas à grand chose de faire des efforts, il n'a jamais aimé les francophones,» laisse tomber tristement la directrice générale de l'Association francophone du Labrador.

La passion pour la langue française semble tirer de la patte au Labrador. «Il n'y a plus d'intérêt. Les jeunes s'en fichent comme de l'an quarante,» exprime Mme Desrochers.

«Il n'y a pas de relève,» renchérit la présidente des Femmes francophones de l'Ouest du Labrador, Huguette Gagnon.

La question tourne aussi beaucoup autour de la viabilité des services francophones à Labrador City, en raison de la proximité de la ville de Fairmont, au Québec.

La journaliste, Manon Côté, lève un peu le voile sur la situation actuelle. «Quand je veux obtenir une carte en français, je vais à Fairmont. Je vais te dire honnêtement, je n'ai jamais acheté de cartes à l'Association francophone. Je n'y pense pas. Je suis trop habituée de les acheter à Fairmont».

Julie Lagacé
collaboration spéciale

La xenophobie diviserait notre pays

Depuis les dernières semaines, le sujet des langues officielles, au niveau fédéral et territorial, fait parler presque tout le monde. Il semble que dans notre pays, de plus en plus de manifestations de xénophobie apparaissent, symbolisant un manque de compréhension des différences culturelles qui pourtant enrichissent notre réalité.

Dans le Nord, notre réalité comprend la culture dénée, la culture inuit ainsi que la culture des non-autochtones dont un grand nombre sont d'expression française ou anglaise. Il n'est pas exagéré de parler d'un véritable bouillon de culture. En comparaison, on [redacted] parfois l'impression que, dans le contexte des provinces, les citoyens s'expriment beaucoup mais s'écoutent moins.

La loi sur les langues officielles, proclamée il y a 25 ans par le gouvernement du premier ministre Pierre Trudeau, semblait vouloir refaire notre pays selon un modèle ambitieux, en améliorant les communications entre nos «deux solitudes». La vision de M. Trudeau visait à intégrer les deux communautés linguistiques principales. Dans la situation actuelle, ce n'est plus à un dialogue entre gens civilisés auquel nous sommes conviés mais plutôt à un débat de plus en plus axé sur la confrontation, avec les réformistes d'un côté, le Bloc Québéçois de l'autre, et la population canadienne au beau milieu.

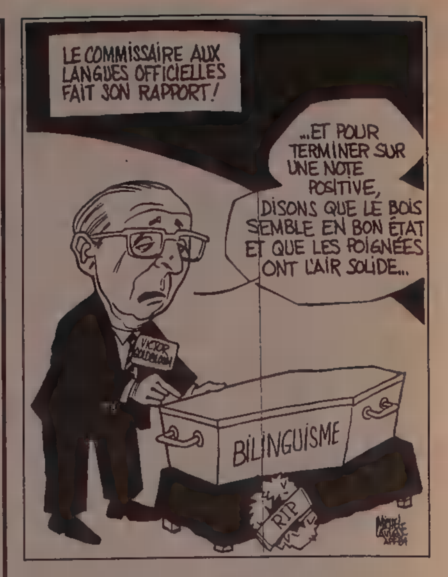
Où sont les valeurs d'ouverture d'esprit, de compréhension, et de communication auxquelles nous aspirions et pour lesquelles le Canada est reconnu dans le monde ? Les intonations que l'on entend maintenant à travers le pays dans le débat sur les langues offcielles annoncent plutôt l'intolérance. Est-ce à cause de la récession, ou sont-ce les débats constitutionnels qui n'aboutissent pas; quoiqu'il en soit, la tolérance est une denrée rare dans le Canada des années 90.

Il n'y a aucune ville dans notre pays qui soit parfaitement homogène, du côté anglais, français ou par rapport à toute autre dénomination. Il est évident que nous sommes loin de l'idéal exprimé par M. Trudeau, à savoir qu'un citoyen de ce pays devrait pouvoir se sentir à l'aise n'importe où au pays. Pour les francophones hors Québec, la question devient de plus en plus brûlante : dans cette nouvelle réalité, qui prend nos intérêts à coeur ?

Le parti réformiste a proposé cette semaine à la Chambre des communes que tout le Québec, sauf l'ouest de l'île de Montréal, devienne une région unilingue française, et que le reste du pays soit unilingue anglais. Cette idée fait fi de la réalité des communautés francophones et anglophones établies de longue date et aujourd'hui minoritaires.

Établir encore d'autres frontières artificielles dans un pays déjà très divisé ne constitue pas la meilleure façon qu'on puisse trouver pour apprendre à vivre ensemble. Cela incite plutôt à la xénophobie, et n'aidera pas à résoudre quelque problème que ce soit.

Karen Lajoie



Pour l'année fiscale 1994-95

Le Franco pense réduire de moitié son déficit

Le Franco, le festival des francophones du monde, espère réduire son déficit de moitié cette année. Pour y arriver, on mise beaucoup sur la vente du tout nouveau carnet-passeport.

Il y a deux ans, la pluie avait eu raison du festival, et les organisateurs s'étaient retrouvés avec un déficit de 300,000$ sur les bras. L'an dernier, la belle température aidant, on avait réussi à réduire de moitié le déficit. On croit le réduire à nouveau de moitié cette année, et l'effacer complètement l'année prochaine.

Le Franco a un budget de 1,2 million de dollars, sans compter les commandites, qui s'élèvent à plus de 300,000$ cette année. Puisque le quart du budget provient des subventions et qu'un autre quart provient des commanditaires, Le Franco doit, bon an mal an, s'autofinancer.

Sur un budget de 1,2 million, la vente du passeport représente, à elle seule, des revenus de 250,000$ à 300,000$.

Cette année, afin de souligner le 19ième anniversaire du Franco, qui aura lieu du 21 au 26 juin dans plusieurs sites et parcs de la ville d'Ottawa, les organisateurs ont choisi d'innover en lançant le carnet-passeport, qui est présentement en vente. Comme l'an dernier, le passeport donnera accès à tous les sites durant toute la durée du festival. Le carnet offrira en prime des coupons rabais, qui pourraient faire économiser plus de 300$ dans les restaurants et les commerces du marché Bye et des environs.

On a aussi grandement amélioré le réseau de distribution en s'assurant la collaboration des Clubs Richelieu de la région d'Ottawa, des Scouts du district d'Ottawa et des Guides catholiques d'Ottawa. Comme d'habitude, on pourra se procurer le passeport dans les caisses populaires ontariennes, mais à compter du 10 mai.

Autre nouveauté: on aménagera cette année une scène intimiste en plein coeur du parc Major, tout près des écluses, qui n'offrira que des spectacles de haut calibre. Il n'y aura que 3,000 places et tout le monde sera...assis! Il faudra toutefois débourser 5$ supplémentaires pour assister à ces spectacles.

Cette année, Diane Dufresne en personne sera en spectacle le 24 juin sur la grande scène. La première partie du spectacle sera assurée par le chanteur français Daniel Seff.

Des artistes de l'Ontario, du Québec, de la France, de la Belgique, de plusieurs pays d'Afrique seront aussi de la partie durant le festival. «Un raz-de-marée d'animateurs publics» selon les mots du directeur artistique du Franco, Clermont Bouchard, déferlera sur les festivaliers.

Yves Lusignan (APF)

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
Nicole Beaulieu
Valérie Catrice
Julie Lagacé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Le Rocket et le Pocket Rocket
La légende des frères Maurice et Henri Richard

• MONTRÉAL, 1955. — Dans l'histoire du hockey en Amérique du nord, aucun duo de frères ne fut plus célèbre que les Richard. Maurice et Henri, surnommés le Rocket et le Pocket Rocket, marquèrent à eux deux 902 buts et gagnèrent 19 coupes Stanley avec le club Canadien de Montréal.

Maurice, l'aîné d'Henri, fut le premier à honorer le nom des Richard. À 18 ans, il est invité à se joindre au club école du Canadien. Trois ans plus tard, le 29 octobre 1942, celui qui deviendra le Rocket signe un premier contrat avec le Canadien.

REFLETS DU PATRIMOINE

Le numéro 9 commence à se tailler une légende au cours de sa deuxième saison lorsque le 23 mars 1944, il marque cinq buts au cours d'un match des éliminatoires.

L'histoire de Maurice Richard serait incomplète si l'on passait sous silence les événements entourant l'émeute du Forum survenue en 1955.

L'incident remonte au moment où le président de la LNH, Clarence Campbell, décide de suspendre le Rocket pour avoir pris part à une bagarre.

Le 17 mars 1955, le Canadien joue au Forum de Montréal où une foule de fans du Rocket est massée. Clarence Campbell assiste au match et ce qui devait arriver arriva : une bombe lacrymogène explosa. Il s'en suivit une manifestation monstre qui tourna à l'émeute.

La même année, Henri participe au camp d'entraînement du Canadien. Il est âgé de 19 ans et a déjà réussi à se tailler une réputation bien à lui au sein du Canadien junior. Henri participe aux premiers matches du Canadien au cours de la saison 1955-1956 et ses performances réussissent à égaler celles de son grand frère. Il est aussitôt surnommé le Pocket Rocket.

Il était normal avec deux fils si doués que la mère de Maurice et d'Henri ait été élue «mère de l'année au hockey» en 1956!

La Fondation CRB est fière de s'associer à l'Année Internationale de la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.

Passionnée d'artisanat et débordante de gentillesse

Jeanne LeGuerrier se sent chez elle à Fort Smith

Quand Jeanne LeGuerrier a déménagé à Fort Smith en 1964, la capitale des Territoires du Nord-Ouest se situait encore dans cette ville. Il n'y avait pas d'associations francophones dans les Territoires. En trente ans, la ville, les T.N.-O. et Mme LeGuerrier ont beaucoup changé.

Fort Smith est maintenant une ville de plus de trois mille habitants. Yellowknife est devenue la capitale et Mme LeGuerrier, autrefois surtout occupée par son rôle de mère de six enfants, est maintenant une artisane reconnue dans sa région.

En parcourant regard du l'atelier de Mme LeGuerrier, il est facile de s'apercevoir que ses talents sont nombreux.

L'habile femme manie l'aiguille avec assurance, qu'il s'agisse de couture, de broderie, de courtepointe. La seule chose qui ne l'intéresse pas, c'est le crochet, sans qu'elle puisse expliquer pourquoi.

L'atelier de Mme LeGuerrier renferme aussi plusieurs sculptures et autres créations faites à partir de bois flottant. La plupart de ces créations deviennent des cadeaux pour la famille et les amis, mais quelques-unes sont en vente à l'église et dans d'autres édifices publics à Fort Smith.

La famille tient Mme LeGuerrier à coeur. Sa propre famille a quitté Fort Kent, à cinq milles de Bonnyville en Alberta, pour s'installer dans le Nord lorsque Guy, le mari de Jeanne, ■ obtenu un emploi avec le gouvernement fédéral, à Fort Smith.

En arrivant à Fort Smith, la famille LeGuerrier retrouvait les parents de Guy devenus des résidants de Fort Smith sept ans auparant. Les parents de Guy cédèrent aux nouveaux venus une partie de leur grand terrain. Jeanne et Guy LeGuerrier y bâtirent leur première maison.

Durant son premier été à Fort Smith, M. LeGuerrier a lui-même construit sa maison. En novembre, lorsque la maison fut terminée, Jeanne monta, avec les enfants, le rejoindre. Cet automne-là, seule la plus âgée des six enfants LeGuerrier commença à aller à l'école. Avec toutes ses responsabilités familiales, Jeanne n'avait pas le temps de s'adonner à l'artisanat. Mme LeGuerrier se retrouvait tout de même souvent l'aiguille et le dé au doigt car elle confectionnait tous les vêtements de ses enfants. Ainsi débutait une passion qui l'habite encore. «Quand les enfants étaient plus vieux, il y a 15 ans, j'ai commencé à faire un peu d'artisanat, comme passe-temps. L'an dernier par exemple, à Noël, j'ai donné à chacun de mes enfants un édredon fait maison».

Les enfants sont maintenant tous des adultes, la plupart mariés, quelques-uns parents. Deux d'entre eux vivent encore à Fort Smith. Le «bébé», Léonard (le seul à être né dans les T.N.-O.) a maintenant 26 ans.

Quand le plus jeune de ses enfants a eu dix ans, Mme LeGuerrier est retournée sur le marché du travail. Pendant treize ans, elle a servi la clientèle de *Wallace Drugs*, la pharmacie locale. En 1992, Mme LeGuerrier prenait sa retraite.

Depuis qu'elle vit à Fort Smith, la famille LeGuerrier est devenue foyer d'acceuil. «Nous avons acceuilli chez nous plusieurs filles; c'était bon pour ma seule fille qui n'a que des frères,» souligne-t-elle. Mme LeGuerrier adore tout simplement les enfants. Ses services de gardienne sont très appréciés en raison de son expérience.


Karen Lajoie/L'Aquilon

Confortablement installée chez elle, dans son atelier, Mme Jeanne LeGuerrier montre avec fierté quelques-uns de ses travaux d'aiguille. L'artisanat est pour Mme LeGuerrier une grande passion qui fait bien des heureux autour d'elle quand ses créations deviennent des cadeaux.

Mme LeGuerrier admet que même dans une famille où les deux parents sont francophones, l'influence de l'anglais est très forte. «On parlait français à la maison, mais mes enfants m'ont toujours répondu en anglais. Pourtant, quand ils sont arrivés à Fort Smith, les jeunes ne parlaient pas un mot d'anglais,» déclare-t-elle, perplexe.

Jeanne LeGuerrier s'implique à l'Association francophone de Fort Smith pour garder son français et se retrouvait avec les amis francophones qu'elle s'est faits dans cette communauté. Après avoir pensé à déménager de nouveau, Jeanne et Guy LeGuerrier, maintenant qu'ils sont à la retraite, ont tous les deux décidé de rester dans les Territoires. «C'est chez nous. On a voyagé à d'autres places pour voir si on aimait mieux ça, et on était toujours fiers de revenir,» s'exclame-t-elle avec un sourire.

Karen Lajoie

Créé pour le maintien du français à Fort Smith

Le projet Samedi Jeunesse emballe les jeunes

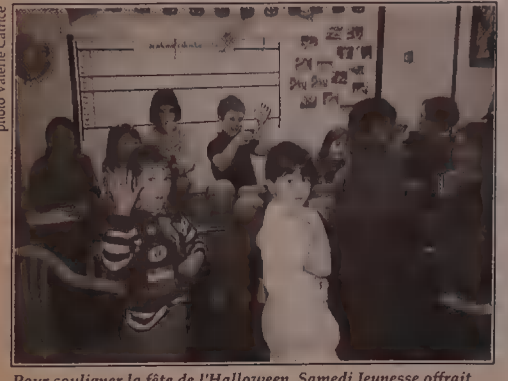
Il y a deux ou trois ans déjà, Christine Aubrey, la présidente de l'Association francophone de Fort Smith, voulait réunir environ une fois par semaine chez elle un petit groupe d'enfants de l'âge de Vanessa, sa plus jeune fille, pour faire des activités en français. Comme plusieurs parents étaient intéressés, Mme Aubrey a contacté Diana Hooper-Pauzé, alors vice-présidente de l'Association, qui est devenue co-responsable du projet.

Dès les débuts, ces retrouvailles en français pour les enfants connaissent du succès.

Il faut bientôt trouver un autre lieu où les réunir. A cette époque l'Association francophone de Fort Smith, bien qu'elle existait depuis 1982, n'avait pas de local en tant que tel. En effet, elle se servait d'un salle au centre Piché pour ses réunions mensuelles. Ce n'est qu'en janvier 1992 que l'association trouve un local, et le 15 janvier 1992, Samedi Jeunesse naît. Plus tard dans le courant de l'année financière 1992-1993 Samedi Jeunesse devient un projet financé par le Programme de développement culturel et communautaire du gouvernement territorial.

Le projet se résume ainsi : réunir une fois par semaine, le samedi de 11h à midi des jeunes de 4 à 8 ans, pour faire des activités en français, comme la lecture, des jeux, des chansons, de la «cuisine», des activités à l'extérieur, etc. Chaque mois a son thème, que ce soit la famille, l'hiver, l'ours, la nutrition, etc. De plus, les fêtes spéciales comme la Saint-Valentin, l'Halloween, Noël, ainsi que l'aniversaire des jeunes, sont soulignés. Bien sûr, avec le temps, de nouvelles activités s'ajoutent au programme, comme une visite à la ferme de Gail Steed où les enfants peuvent voir plusieurs animaux, dont les fameux lamas, faire un tour de cheval et pique-niquer.

Comment Mmes Hooper-Pauzé et Aubrey voient-elles ce projet dans l'avenir ? Le fait que Samedi Jeunesse devienne une initiative permanente est une très bonne idée, selon Mme Hooper-Pauzé. Mais c'est, selon elle, avant tout un projet qui devrait continuer, qui devrait être une priorité de l'Association francophone et non une priorité de deux personnes.


photo Valérie Catrice

Pour souligner la fête de l'Halloween, Samedi Jeunesse offrait aux enfants des activités spéciales mais pas trop effrayantes...

La communauté ■ montré qu'un tel programme était nécessaire, non seulement pour les jeunes de 4 à 8 ans, mais aussi pour les plus vieux. En effet, plusieurs parents, qui sont pour la plupart anglophones, ont exprimé le désir que ce programme prenne les enfants de 9 à 11, ou 12 ans.

Malheureusement, comme ceci pourrait entrer en conflit avec le programme scolaire, peut-être la solution est-elle de faire un camp d'été pour ce groupe d'âge.

Le projet espère s'auto-financer de plus en plus. Les responsables aimeraient également augmenter la banque de ressources éducatives à la disposition du projet. Elles souhaitent aussi développer les volets social et éducatif du programme d'activités offert à Samedi Jeunesse, afin que le programme permette de promouvoir le français et une attitude positive envers le français.


photo Valérie Catrice

Christine Aubrey, l'une des deux responsables de Samedi Jeunesse en compagnie de quelques jeunes participants.

Samedi Jeunesse ne peut empêcher l'assimilation chez nos jeunes, mais peut-être pourrions-nous la ralentir avec un tel projet. Peut-être pourrions-nous aussi donner un peu plus de fierté vis-à-vis du français et de la culture francophone.

Les deux responsables du projet aimeraient également voir une plus grande participation de la part des parents dont les enfants viennent à Samedi Jeunesse, peut-être même un comité de parents que les organisatrices pourraient consulter à propos du programme d'activités.

En espérant que ces voeux se réalisent, bon succès pour les années à venir à Samedi Jeunesse. Mmes Aubrey et Hooper-Pauzé, et tous ceux qui s'impliquent ou qui s'impliqueront dans ce projet.

Valérie Catrice



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de menuiserie

Services de réparations électriques

Location d'équipement

Travaux de peinture

Fournir la main-d'oeuvre et les matériaux pour effectuer au besoin des travaux de réparations ou d'autres services dans des édifices résidentiels et commerciaux.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à

16 H, HEURE LOCALE, LE 8 MAI 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 22 avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques : John Purvis
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5185

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis aux registres des incendies

Ministère des Ressources renouvelables **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste saisonnier, environ du mois de mai au mois d'août)
Le traitement initial est de 27 778 $ par année (à l'étude).
Réf. : 021-0028JH-0003 **Date limite :** le 29 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc.: (403) 872-2782.

Agent principal des achats

Ministère des Travaux publics et des Services **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0061JA-0003 **Date limite :** le 29 avril 1994

Contrôleur, Bureaux régionaux

Secrétariat du Conseil de gestion financière **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 55 984 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0062JA-0003 **Date limite :** le 29 avril 1994

Superviseur des écoles

Conseil scolaire de division de Baffin **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 15 août 1995)
Le traitement initial est de 60 495 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0064JA-0003 **Date limite :** le 29 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc.: (819) 979-6574.

Registraire des assurances, Licences d'exploitation de commerces et réglementation professionnelle

Ministère de la Sécurité et des Services publics **Yellowknife, T. N-O.**
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Réf. : 011-0116GFB-0003 **Date limite :** le 29 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc.: (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Postes occasionnels

Ministère des Transports **Différents endroits aux T. N.-O.**

La Division des services techniques des transports a besoin de techniciens et de corps de métier pour travailler à différents projets de construction routière, aéroportuaire et portuaire aux Territoires du Nord-Ouest.

Techniciens-spécialistes de projet
Les titulaires doivent posséder un diplôme en technique du génie civil ou des études équivalentes et un minimum de trois ans d'expérience dans le domaine. Le traitement varie de 19,88 $ à 22,69 $ l'heure, selon la nature particulière des fonctions de l'emploi et le niveau d'expérience.

Chefs de chantier
Les titulaires doivent posséder des références de formation directement reliées au domaine et un minimum de cinq ans d'expérience en génie civil (construction). Le traitement varie de 23,10 $ à 26,48 $ l'heure, selon la nature des fonctions de l'emploi et le niveau d'expérience.

Mécaniciens d'équipement lourd
Les titulaires doivent posséder leur certificat de mécanicien qualifié et un minimum de cinq ans d'expérience dans le domaine et connaître l'équipement lourd utilisé à différents projets. Le traitement varie de 23,59 $ à 25,26 $ l'heure, selon la nature particulière des fonctions de l'emploi et le niveau d'expérience.

Réf.: 011-0125KCR-0003 **Date limite :** le 27 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc.: (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories Canada

Dates de tombée :

Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h
Merci de votre collaboration!



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction et revêtement de la route de Yellowknife et réparation du chemin d'accès de Rae

Fondations de matériaux granuleux et pose d'un revêtement unique d'asphalte – Du kilomètre 215,0 au kilomètre 239,6 de la route de Yellowknife (n° 3); du kilomètre 0,0 au kilomètre 10,6 du chemin d'accès de Rae, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin), ou au Directeur, Division de la voirie, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450 Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 MAI 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Liz Vens, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Lorne Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7720

Avis aux entrepreneurs : Il y aura une réunion de pré-soumissions dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin, Yellowknife NT à 13 h 30 heure locale, le mardi 26 avril 1994.





APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout et rénovations à l'école élémentaire Sam Pudlat

Nouveau gymnase et ajout de six salles de classe; rénovations intérieures, notamment fondations sur pieux, charpente en bois, et améliorations du système de ventilation.
– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous à partir du 26 avril 1994 et doivent faire parvenir leurs soumissions au plus tard à :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 18 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 18 MAI 1994

Par contre, les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre mécaniques et électriques doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O. au plus tard à 15 h, heure de Yellowknife, [redacted] 16 mai 1994.

Renseignements techniques : Ian Simpson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Margaret Holland
Soon Architect
Tél. : (403) 920-2864

Ajout et rénovations à l'école Nulyak

Ajout de cinq salles de classe et rénovations intérieures, notamment fondations sur pieux, charpente de bois et d'acier, et améliorations du système de ventilation
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous à partir du 22 avril 1994, et ils doivent faire parvenir leurs soumissions au plus tard à :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 20 MAIR 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 20 MAI 1994

Par contre, les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en mécanique et en électricité doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O. au plus tard à 15 h, heure de Yellowknife, [redacted] 16 mai 1994.

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Tim Turner Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre des deux projets susmentionnés doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O., 201-4817, 49e rue, Yellowknife NT. Téléphone : (403) 873-3949. L'Association peut fournir de plus amples renseignements.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown); ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue).

Un montant de 50 $ non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accpeter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Décès tragique d'une enfant de sept mois

Le père est reconnu coupable d'homicide involontaire

Le 14 avril dernier, M. Donald Corbett McLeod, âgé de 23 ans et originaire de Tsiigehtchic (autrefois Arctic Red River), a été tenu responsable de la mort de son enfant. Lors de son arrestation l'an dernier, M. McLeod avait plaidé non-coupable.

L'enfant, Racquel Blake McLeod, est décédée le soir du 22 novembre 1992. Selon le témoignage d'une pathologiste, Mme Jennifer Rice, l'enfant fut secouée si fortement que son cerveau s'est détaché de son crâne. Cette rupture a ensuite provoqué des enflures. La pression résultant des enflures a coupé la circulation dans la partie du cerveau qui contrôle la respiration et le coeur.

Un autre pathologiste, Graeme Dowling, appelé comme témoin par l'avocat de la défense, Me John Bayly, a souligné qu'après un tel assaut, il pouvait aussi bien s'écouler quelque minutes ou quelques heures avant que l'enfant perde connaissance et éventuellement meurre de ses blessures. Mme Rice, témoin de la Couronne, soutenait plutôt que la perte de connaissance avait dû survenir peu après l'assaut.

La différence était importante selon Me Bayly, qui invoquait la possibilité que Racquel ait été secouée par une de ses gardiennes, ou par sa mère, trois autres personnes qui ont été en contact avec l'enfant dans les heures précédant sa mort.

Durant le procès de trois jours, Me Alan Regel, procureur de la Couronne, a étayé sa version des faits sur la base des témoignage de six personnes, dont Mme Rice et les deux jeunes gardiennes. Ces dernières avaient gardé Racquel le jour de son décès. Ce soir-là, la petite McLeod était seule avec son père. Vers 22 heures, M. McLeod appelait un ami et lui demandait de venir de toute urgence.

Pour sa part, Me Bayly a appelé trois temoins, dont M. Dowling, l'accusé et sa femme. Lors de son procès, l'accusé a déclaré que sa fille était tombée de son lit vers 21h30, alors qu'elle essayait d'atteindre de la main son père. Le juge Vertes a conclu que M. McLeod était responsable de la mort de son enfant, même s'il n'a pas voulu la tuer ni même la blesser. Selon le code criminel, une personne est coupable d'homicide involontaire quand elle aurait dû savoir que ses actions étaient dangereuses, même si elles sont dépourvues de toute intention malicieuse envers qui que ce soit.

M. McLeod a reçu une peine de deux ans moins un jour et une période de probation de deux ans suite à sa libération. De plus, le port d'armes lui est interdit pour les 10 prochaines années.

La Couronne avait demandé une peine de trois ans mais le juge Vertes a pris en considération lors du prononcé de la sentence les 11 mois d'incarcération déjà subis par l'accusé en attendant son procès. Ni Me Regel ni Me Bayly n'ont l'intention d'en appeler de la décision.

Karen Lajoie

Journée des Forces armées canadiennes

Les Snowbirds se produiront à Yellowknife le 1er mai

La troupe militaire de vols acrobatiques, les Snowbirds, sera à Yellowknife le 1er mai prochain. Les Snowbirds visitent les T.N.-O. tous les ans, en alternant entre Fort Smith et la capitale. Cette année, la troupe donnera 72 pectacles dans 50 localités à travers l'Amérique du Nord.

Leur première performance aura lieu à leur base à Moose Jaw, Saskatchewan, le 29 avril prochain. Leur tournée se terminera au Texas et en Floride en octobre 1994. Les Snowbirds en sont à leur 23e saison de démonstrations aériennes. Depuis leurs débuts, 73 millions de spectateurs ont pu apprécier leurs exploits. Les Snowbirds pilotent leurs avions, des CT 114 Tutor, de façon impeccable. Les pilotes se retrouvent souvent avec moins d'un pied de distance d'un appareil à l'autre. Le spectacle dure environ 30 minutes et comprend 45 manoeuvres différentes. Les avions, peints en rouge, blanc et bleu sont très visibles et faciles à suivre dans le ciel. Les Snowbirds ont choisi le Tutor pour leurs manoeuvres en raison de sa grande maniabilité. L'avion peut atteindre une vitesse de 750 kilomètres/heure. Un technicien est affecté à chacun des avions afin de maximiser la sécurité du pilote et l'entretien de l'appareil.

Les préparatifs des Snowbirds pour cette saison ont débuté en novembre dernier lors du recrutement de nouveaux pilotes. Chaque année, la moitié de l'équipe termine sa période d'affectation qui est d'une durée de deux ans. Quatre membres de cette équipe sont des francophones venant du Québec, de l'Ontario et du Manitoba.

Lors de leur spectacle dans les T.N.-O., les Snowbirds seront accompagnés des Skyhawks, l'équipe de parachutistes de Yellowknife, afin de marquer la journée des Forces armées canadiennes. Les événements marquant cette journée auront lieu à l'aéroport de Yellowknife près du hangar des Forces armées et de la GRC. Le spectacle est gratuit et débute à midi le 1er mai 1994.

Quels bureaux fédéraux offrent des services dans les deux langues officielles ?

1,8 million de Canadiens ne savent toujours pas

Même si le Commissaire aux langues officielles salue les progrès enregistrés en 1993 en matière d'éducation, il est par contre beaucoup plus critique en ce qui concerne le service au public offert par les institutions fédérales.

Malgré l'adoption en décembre 1991 de règlements définissant très précisément l'emploi de l'une ou l'autre des deux langues officielles dans les communications avec le public et la prestation de services, le Commissaire Victor Goldbloom constate que les Canadiens ne savent toujours pas à quels bureaux s'adresser pour obtenir un service dans la langue de leur choix.

En fait les plaintes sont à ce point nombreuses, que le Commissaire a décidé de faire lui-même une vérification dans 1.200 des 4,000 bureaux fédéraux à travers le pays. Depuis l'adoption du règlement, le Commissariat aux langues officielles a reçu plus de 400 plaintes reliées à la mauvaise application de la réglementation. «Même lorsque les services sont offerts, la qualité linguistique laisse parfois tellement à désirer qu'ils en sont presque inutiles», écrit le Commissaire dans son rapport annuel pour l'année 1993. L'an dernier, 70 pour cent de toutes les plaintes portaient sur le service au public.

M. Goldbloom critique à cet effet le Conseil du Trésor, en principe responsable de l'application de ces règlements, qui n'a pas prévu assez de mesures pour s'assurer que les bureaux désignés offrent des services «de qualité comparable» à ceux offerts à la majorité. «Comme ce fut souvent le cas par le passé, cette année, le Secrétariat du Conseil du Trésor s'est fait relativement discret dans le dossier des langues officielles», écrit le Commissaire.

Le Commissaire remet en question la décision du Secrétariat du Conseil du Trésor, prise il y a deux ans, d'abolir ses équipes de vérification des langues officielles, et de laisser aux ministères le soin de procéder à leurs propres vérifications de la situation linguistique, et d'informer la population.

Résultat: dans plusieurs régions du pays, les employés ignoraient si leur bureau était maintenant désigné bilingue et le public ne savait toujours pas où s'adresser afin de se faire servir dans sa langue. C'est ce que le Commissaire appelle, le principe du «faire faire» (par les autres).

Au pays, 1,8 million de Canadiens, anglophones et francophones, vivent en milieu minoritaire. Le Commissaire recommande donc qu'une campagne «systématique» soit lancée pour informer les Canadiens des bureaux où ils peuvent s'attendre à recevoir des services fédéraux dans la langue de leur choix. Il recommande aussi qu'un système de contrôle de la qualité soit mis en place.

Le Commissariat dépensera 120,000$ pour mener une enquête approfondie dans les bureaux fédéraux. L'enquête débutera à la fin du mois d'avril et un rapport final devrait être rendu public à la fin de l'automne.

Pas moins de 84 associations ont été consultées par le Commissariat pour identifier les bureaux fautifs. Même Statistique Canada a été mis à contribution, pour s'assurer que l'échantillonnage retenu respecte les critères scientifiques propres à une enquête de ce genre.

Plus de 50 institutions fédérales ont été choisies dans le cadre de cette enquête. Politesse suprême, le Commissariat aux langues officielles a déjà informé les ministères et organismes fédéraux retenus que des enquêteurs se pointeront bientôt à leurs bureaux pour vérifier la qualité des services dans les deux langues officielles. On a toutefois pris soin de ne pas divulguer à l'avance les bureaux qui seront visités, ni la date et l'heure de la visite. Les vérificateurs annonceront toutefois leur visite la veille de leur passage dans un bureau fédéral.

La vérification se fera de plusieurs façons. On utilisera le téléphone pour vérifier la qualité des services dans les deux langues officielles. Les enquêteurs se mettront aussi dans la peau des clients et se présenteront à des bureaux de poste pour se procurer des timbres...et vérifier la qualité du service bilingue. On fera aussi de l'observation sur le terrain, c'est-à-dire dans les bureaux. Et, enfin, il y aura des entrevues avec les employés.

Le Commissaire aux langues officielles note dans son rapport annuel que le nombre de postes bilingues n'a pas augmenté comme prévu depuis l'adoption du règlement sur la langue de service (le Conseil du Trésor prévoyait une hausse de 1,500 à 3,000 postes).

On n'est toutefois pas prêt à affirmer, au Commissariat, que c'est ce qui explique la mauvaise qualité des services dans les deux langues officielles. Le problème pourrait plutôt être la qualité linguistique des employés en place. Le Commissaire indique toutefois dans son rapport annuel que certains bureaux n'ont tout simplement pas un nombre suffisant d'employés bilingues.

Langue de travail chez les fonctionnaires fédéraux

Un droit qui n'est toujours pas respecté au pays

Selon la Loi sur les langues officielles, les fonctionnaires fédéraux ont le droit d'utiliser le français ou l'anglais au travail dans la région de la capitale nationale et dans les régions désignées bilingues au pays. En pratique, il en va tout autrement.

Le rapport du Commissaire soulève encore une fois cette année le problème de la langue de travail au sein de la fonction publique fédérale. «Ce droit n'est pas toujours respecté» souligne Victor Goldbloom. Les problèmes sont toujours les mêmes: les superviseurs sont souvent unilingues anglais, alors que les instruments de travail et la formation ne sont pas toujours offerts en français.

Encore une fois, le Commissaire pointe du doigt le Conseil du Trésor: il y a eu des études, écrit-il en substance, mais guère de résultats concrets. «On a huilé et graissé les rouages, mais on ne s'est guère préoccupé du simple fait que la machine tourne à vide». Le Commissariat aux langues officielles a mené sa petite enquête pour conclure que, dans le domaine linguistique, les fonctionnaires ont tendance à choisir «la voie de la moindre résistance». A Ottawa, cela signifie fonctionner surtout en anglais; à Montréal, cela signifie fonctionner surtout en français. La situation est plus complexe dans la capitale nationale. Les fonctionnaires anglophones sont frustrés de voir que leurs collègues francophones ont tendance à passer à l'anglais lorsqu'ils parlent à des anglophones. Les francophones répondent qu'ils leur faut très bien parler et écrire en anglais pour monter en grade.

En 1993, 18 pour cent de toutes les plaintes traitées par le Commissariat aux langues officielles avaient trait à la langue de travail. Sur les 225 plaintes, 37,7 pour cent touchaient la formation, 29,3 pour cent dénonçaient l'unilinguisme des instruments de travail. La supervision des employés a représenté 10 pour cent de toutes les plaintes portant sur la langue de travail. «Nos enquêtes révèlent régulièrement que des cadres unilingues supervisent des employés des deux groupes linguistiques dans des régions pourtant bilingues», confirme le Commissaire dans son rapport.

Les défis à relever «sont de taille» à la Défense nationale et à la Société canadienne des postes où, selon le Commissaire, de nombreux surveillants sont incapables d'exercer leurs fonctions dans les deux langues. Plus encore, les mesures prises par la Société canadienne des postes pour corriger la situation se sont avérées «inefficaces» selon le Commissaire.

Le Commissaire critique d'ailleurs le Conseil du Trésor, pour ne pas avoir été plus ferme à l'égard des surveillants et plus précis dans ses directives sur les langues officielles, qui ont été publiées en 1993. Au Nouveau-Brunswick, le français n'occupe pas la place qui lui revient en milieu de travail, note encore M. Goldbloom. Le ministère des Anciens combattants, la Commission de la fonction publique et Santé Canada ont enfreint la Loi sur les langues officielles en 1993. M. Goldbloom recommande d'ailleurs «des mesures concrètes» de la part du Conseil du Trésor, pour que le nombre de superviseurs qui ne répondent pas aux exigences linguistiques diminue «de façon marquée» au cours des trois prochaines années.

Cela ne veut pas dire que les choses vont pour le mieux

Le nombre de plaintes est en baisse dans l'Ouest

S'il y a une surprise dans le rapport du Commissaire aux langues officielles, c'est bien la diminution du nombre de plaintes...dans l'Ouest canadien?

Entre 1983 et 1993, le Commissariat aux langues officielles a reçu, en moyenne, 155 plaintes en provenance du Manitoba, 54 en provenance de la Saskatchewan, 124 de l'Alberta et 75 de la Colombie-Britannique.

En 1993, le nombre de plaintes étaient respectivement de 78 au Manitoba, de 27 en Saskatchewan, de 61 en Alberta et de 54 en Colombie-Britannique.

Selon le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, cette baisse est attribuable, en partie, «à la frustration ressentie par la clientèle (ainsi que par le Commissaire et son équipe) devant le peu de progrès accomplis par diverses institutions».

En fait, il semble y avoir une certaine lassitude partout au pays de la part des francophones de l'extérieur du Québec. Dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Yukon, le nombre de plaintes était en 1993 inférieur à la moyenne des dix dernières années. Or, et le Commissaire aux langues officielles le confirme dans son rapport, les infractions à la Loi sur les langues officielles concernant la langue de service dans les bureaux fédéraux et la langue de travail n'ont pas diminué pour autant.

En 1993, c'est la Société canadienne des postes qui remporte la palme avec 155 plaintes, en baisse par rapport aux 168 plaintes déposées en 1992.

Air Canada glisse en deuxième position cette année avec 129 plaintes, une diminution appréciable par rapport aux 196 plaintes enregistrées en 1992.

En troisième position, on retrouve Emploi et Immigration avec 105 plaintes, en baisse par rapport aux 114 plaintes de 1992. Tous ont comme caractéristique première de servir le public canadien.

En 1993, le Commissariat a reçu un grand total de 1619 plaintes, mais n'en a retenu que 1242. Il est à noter que le nombre total de plaintes n'a pas cessé de diminuer depuis 1989, passant de 2743 à 1718 en 1992.

Des 869 plaintes touchant la langue de service qui ont été retenues par le Commissariat aux langues officielles en 1993, 15 pour cent concernait le public voyageur, 9,9 pour cent les communications visuelles, 15,1 pour cent les communications dans les médias, 5,8 pour cent les publications, 15,4 pour cent les communications en personne, 18,8 pour cent les communications au téléphone et 16,6 pour cent les formulaires et la correspondance.

Les textes pour ce dossier spécial ont été préparés par Yves Lusignan de l'Association de la presse francophone (APF).

À l'endroit des Franco-Ontariens

L'Ontario pratique une forme d'apartheid

L'obligation pour les francophones de l'Ontario de s'identifier sur un formulaire de recensement et d'indiquer clairement leur intention de verser leurs taxes scolaires aux écoles francophones, constitue une forme d'apartheid selon le Commissaire aux langues officielles.

«C'est une formule qui est, à mon sens, remplie d'injustice» estime M. Victor Goldbloom. Le Commissaire a fait cette déclaration dans le cadre d'une entrevue avec l'APF, quelques jours après le dépôt de son troisième rapport annuel.

Selon le Commissaire, le droit au juste partage des ressources devrait être inhérent au fonctionnement de l'Etat et «ne devrait pas dépendre de l'identification des gens», à moins de demander à tout le monde de s'identifier.

Rappelons qu'en Ontario, le mode de recensement a des conséquences directes sur le financement des conseils scolaires francophones et anglophones. En vertu d'un procédé de plus en plus contesté, les francophones qui tiennent à ce que leurs taxes scolaires servent à l'éducation en langue française doivent indiquer clairement leur souhait en cochant la case appropriée sur le formulaire de recensement. Si un francophone ne manifeste aucun souhait particulier envers les écoles publiques ou catholiques de langue française, ou s'il oublie de cocher la bonne case, ses taxes sont automatiquement tranférées aux commissions scolaires anglophones. Le recensement en vue des élections scolaires et municipales, qui a lieu à tous les trois ans, débute à la fin du mois d'avril, pour se poursuivre en mai. Le Commissaire croit enfin que l'Ontario se comporte aussi mal que des provinces comme Terre-Neuve et la Colombie-Britannique, qui refusent d'accorder aux francophones la gestion pleine et entière de leurs écoles.

«Pour un demi-million de Franco-Ontariens, il n'y a présentement que trois commissions scolaires francophones. La gestion scolaire n'est guère plus avancée en Ontario que dans les autres provinces récalcitrantes,» estime M. Goldbloom.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 17, vendre

photo Line Gagnon

Pour rétablir la situation financière de la Garderie Plein Soleil

L' inscription de nouveaux enfants s'impose à très court terme

Dès la fin du mois d'avril sept à huit enfants vont quitter la garderie Plein Soleil de Yellowknife. Leur départ découle de circonstances fort diverses : leur âge, un déménagement, l'approche de l'été ou encore un congé de maternité.

Quoiqu'il en soit, la baisse de moitié du nombre des enfants inscrits place la garderie dans une situation précaire. La garderie de Yellowknife peut acceuillir jusqu'à 22 enfants. Depuis l'ouverture en octobre 1992, la garderie a d'abord opéré la première année avec 10 à 12 enfants. L'année suivante, le nombre des inscriptions a fluctué entre 12 et 14 pour maintenant se situer à 16-17 enfants répartis entre des temps plein et des temps partiel.

La baisse imminente des effectifs de la garderie Plein Soleil crée une situation que le président du conseil d'administration de la garderie, M. François Cyr, qualifie de «critique» et il s'avoue quelque peu «dépourvu» devant les événements.

«Nous avons mis à jour nos états financiers. Nous avons procédé à une évaluation générale de la situation. Dans les semaines à venir, l'équilibre entre nos dépenses et nos revenus va se transformer en écart s'il ne survient pas très bientôt de nouvelles inscriptions.».

Interrogé sur la façon dont le conseil d'administration pourrait s'y prendrepour recruter de nouvelles familles, M. Cyr soutient que le service offert par la garderie Plein Soleil est connu à Yellowknife. «Par les média, la publicité, les pages jaunes, l'annuaire, le bouche-à-oreille, les références effectuées par les autres garderies de la ville, la garderie s'est fait connaître.» La décision revient aux parents qui sont des ayants-droit (selon la définition de l'article 23 de la Charte des droitset libertés sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité) d'amener leurs enfants à la garderie.

«Nous avons réussi à implanter un service de garderie en français à Yellowknife. Nous avons un local bien situé, du personnel compétent et tout l'équipement et le matériel requis. Nous n'avons plus besoin d'aménager ou d'acheter quoique ce soit. Ce dont nous avons besoin, ce sont nos enfants francoténois.».

En faisant des calculs rapides, le président de la garderie Plein Soleil évalue que dans la population francophone de 700 à 800 personnes de Yellowknife, il doit bien se trouver cinquante enfants âgés de 18 mois à 5 ans qui seraient admissibles aux services de la garderie.

Dans cette clientèle potentielle pour la garderie, M. Cyr reconnaît que « certains parents ne choisiront pas notre service parce qu'ils optent plutôt pour la garde à domicile ou parce qu'ils ne sont pas forcément intéressés à s'impliquer en tant que

Garderie Suite en page 2

Deux mois après leur élection au conseil scolaire

Quatre parents francophones apprenent leur rôle de gestionnaire

Durant toute une fin de semaine, les quatre membres du conseil scolaire francophone de Yellowknife élus le 28 février dernier ainsi que d'autres parents intéressés par la question de l'éducation en français ont reçu une formation les préparant à leur nouveau rôle de gestionnaire ou encore à prendre la relève au sein de l'APFY (l'Association des parents francophones de Yellowknife).

Animée par deux représentants de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la session de formation à laquelle s'étaient inscrites 14 personnes portait sur une foule de sujets dont l'historique de la situation et l'évolution du dossier de la gestion scolaire (voir l'article ci-contre), l'article 23, le rôle de conseiller et les mécanismes de financement.

Selon la trousse de formation préparée par la CNPF et distribuée à chaque participant, «cette session vise à donner aux parents les outils nécessaires pour qu'ils puissent structurer leur action, et se donner des moyens efficaces et adaptés à leurs besoins particuliers. Ce programme offre aussi aux parents la capacité de bâtir et de maintenir un réseau de comités de parents dans chacune des provinces et territoires».

«La responsabilité qui va vous être confiée est une grande responsabilité, a reconnu Gilles Vienneau, un des animateurs. Le conseil éventuellement relèvera directement du Ministre de l'Éducation, un peu comme une corporation, avec un budget et des pouvoirs propres».

Le Conseil scolaire francophone de Yellowknife étant une toute nouvelle organisation, un nouveau partenaire dans le dossier de l'éducation dans les T.N.-O., le conseil, selon M. Vienneau, ne doit pas tarder à rédiger l'énoncé de sa mission, un document qui devrait être concis et permettre à tout le monde de comprendre la raison d'être, les objectifs et les aspirations du conseil.

«L'énoncé de la mission importe beaucoup dans le fait qu'une organisation réalise ses objectifs ou non. Gardez en tête votre mission et ap-

Conseil scolaire Suite en page 3

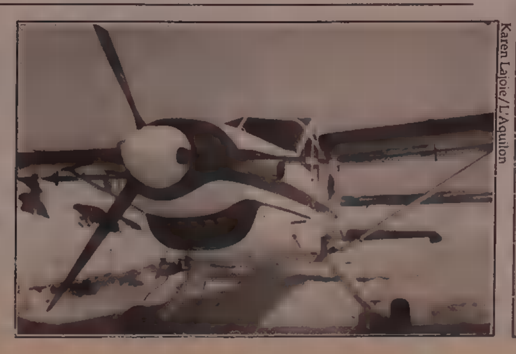
Autre développement dans l'affaire du déversement des égouts dans le bras de mer de Koojesse, près d'Iqaluit. L'appel du GTNO sera entendu début juillet. Lire en page 2.

La session de formation à Yellowknife sur la gestion scolaire a permis aux animateurs de la CNPF de situer le dossier dans son contexte historique. Les choses ont beaucoup changé en 25 ans. En 1994, à travers le pays, les parents francophones poursuivent la lutte pour le respect des droits que leur accorde l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Lire en page 3.

Grand succès de la cabane à sucre à Yellowknife, ce 24 avril au lac Long. Le nombre des adultes et des enfants qui ont répondu à l'invitation a dépassé les prévisions de l'Association franco-culturelle. Il a fallu racheter des provisions pour que tout le monde mange à sa faim. Les organisateurs s'en réjouissent. Voir en pages 4 et 5.

En Colombie-Britannique, l'association des parents francophones après quatre ans d'efforts et de patience renoncent aux négociations et retournent devant les tribunaux pour obtenir la gestion des écoles de la minorité. Lire en page 8.

Quel sourire éclatant et regardez : pas une seule carie! Outre l'examen dentaire, les petits avions qui abondent dans le Nord vont se soumettre dans les semaines à venir à une batterie de tests leur permettant après un long hiver de retrouver les cieux et l'altitude qui les ravissent.



Karen Lajoie/L'Aquilon

L'avenir de la garderie Plein Soleil

Suite de la page 1

bénévoles, comme le demande la garderie.».

L'importance de l'implication bénévole des parents à la garderie Plein Soleil ne va se démentir prochainement.

En effet, d'ici la fin de l'été, quatre membres de l'actuel conseil d'administration de la garderie, M. Robert Chartrand et Mmes Louise Gilbert, Denise Canuel et Lissa Lavigne-Pitre se retirent.

«Nous allons alors perdre des gens qui ont été très actifs depuis 2-3 ans, depuis les débuts de la garderie.».M. Cyr précise que l'implication des parents à la garderie ne se limite pas à siéger au conseil d'administration et peut prendre toutes sortes de formes : «ça peut être s'occuper du courrier, effectuer des réparations ou bricoler.».

Selon le président de la garderie, le rôle et l'implication des parents sont également à repenser à la lumière de la décision il y a deux semaines de la coordonnatrice de Plein Soleil, Mme Sheila Clark, de quitter son poste d'ici le début du mois de mai 1994.

«Le conseil d'administration va réfléchir dans les jours et les semaines à venir sur la répartition des tâches entre les parents et la coordonnatrice, pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration.» précise M. François Cyr.

La préoccupation principale du conseil d'administration de la garderie demeure dans l'immédiat le nombre des inscriptions.

«L'avenir de la garderie en dépend. A Whitehorse, pas une des 30 places n'est vacante à la garderiefrançaise. En ville la plupart des garderies ont une liste d'attente de six mois. Chez nous, nous recevons souvent des appels de parents anglophones intéresséspour leurs enfants à l'immersion dès le plus jeune âge. C'est maintenant aux parents francophones à se manifester et à nous confier leurs enfants s'ils veulent que le service de garderie en français se poursuive.».

Agnès Billa

Délai supplémentaire dans l'affaire du déversement des égouts

L'appel du jugement est reporté jusqu'au mois de juillet

Il faudra probablement attendre jusqu'au mois de juillet avant qu'une décision soit rendue en ce qui a trait à l'appel du jugement dans l'affaire du déversement des égouts dans le bras de mer de Koojesse près d'Iqaluit en 1991.

Les avocats du gouvernement des T.N.-O. se sont présentés les 21 et 22 avril derniers devant le juge Mark de Weerdt de la cour Suprême pour lui exposer leur position.

Selon eux, le gouvernement ne peut pas être tenu responsable du déversement des eaux-vannes parce que le GTNO était en train de transférer la responsabilité des installations à la ville d'Iqaluit quand l'accident a eu lieu. Selon l'avocate du GTNO Priscilla Kennedy, c'est donc à la ville d'Iqaluit qu'incombe la responsabilité de l'entretien des installations et, conséquemment, de l'accident.

Le 2 novembre dernier le GTNO apprenait qu'une amende de 89 000 dollars lui était imposée, après avoir été reconnu coupable au mois d'août 1993 d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux-vannes dans le bras de mer Koojesse entre le 1er et le 10 juin 1991.

Au début de ce procès complexe, la ville d'Iqaluit avait été interpellée au même titre que le GTNO dans la plainte déposée par le gouvernement fédéral. Lorsqu'il ne fut pas possible de produire des documents établissant que la ville avait une responsabilité légale dans le dossier, la Couronne a retiré sa plainte contre la municipalité. De plus, selon les témoignages entendus durant le procès intenté contre le GTNO, le transfert des pouvoirs pour les installations de traitement des eaux n'a toujours pas été finalisé, même depuis les événements de 1991.

Les avocats du GTNO soutiennent également que la loi fédérale sur les eaux internes (du Nord) et la loi territoriale sur les accords en matière de ressources hydrauliques se contredisent au chapitre des utilisations autorisées ou prohibées par la loi canadienne.

Le procureur de la Couronne responsable de ce dossier, M. John Clyffe, a rejeté cet argument. Selon lui, il va de soi que le déversement d'eaux-vannes dans le bras de mer de Koojesse ne figure au nombre des utilisations permises par l'une ou l'autre loi.

Depuis la tenue du premier procès au mois d'août dernier, le juge Michel Bourassa a déclaré que la pollution des eaux du bras de mer aurait pu être évitée si le gouvernement avait apporté plus de soins à la construction et à l'entretien du champ d'épandage d'Iqaluit.

Selon le juge, le gouvernement territorial n'aurait rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état, alors que le bras de mer avait déjà été pollué cinq fois en 10 ans par des eaux-vannes.

Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le ministère des affaires municipales et communautaires du GTNO.

Le juge Bourassa avait imposé une amende de 89 000 dollars au GTNO : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux-vannes se déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

Maintenant que les deux parties ont présenté leurs positions respectives au juge de Weerdt, ils reviendront en cour cet été (probablement fin juin ou début juillet) pour débattre des faits.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Les commissaires se prononcent en faveur des syndiqués de CASAW

Ainsi en ont décidé les commmissaires Vince Ready et Don Munroe le 21 avril 1994 : vingt-huit hommes retourneront bientôt au travail à la mine Giant. Depuis la fin de la grève en décembre dernier, ces hommes n'avaient pas été rappelés au travail par la compagnie Royal Oak.

Les commissaires chargés de l'enquête à Giant, ont pris une décision dans la moitié des cas (57 dossiers en tout) qu'ils avaient à trancher. Selon les représentants de la mine, il n'était pas possible d'employer de nouveau les grévistes en cause parce qu'ils auraient commis des actes illégaux sur la ligne de piquetage. Ces présumés actes illégaux n'ont cependant pas résulté en des chefs d'accusation à l'endroit d'aucun des 57 travailleurs. Selon les commissaires, il n'existe aucune preuve que ces derniers ont enfreint la loi.

En ce qui concerne les 29 dossiers pas encore réglés, MM. Ready et Munroe se rendront à Yellowknife les 7 et 8 mai prochains afin d'entendre les témoignages relatifs à cette affaire.

Royal Oak doit maintenant redonner leurs emplois aux 28 employés de la mine sous le coup de la décision des commissaires. Leur salaire leur sera versé rétroactivement à compter de la date exacte à laquelle ils auraient dû normalement reprendre le travail en décembre 1993.

Un homme de Fort Simpson succombe à ses brûlures

Le 23 avril dernier, un homme a trouvé la mort à Fort Simpson après être tombé dans un feu de camp. M. Joseph Deneyoua, âgé de 52 ans, se trouvait, en compagnie de quelques amis, derrière sa maison, située à environ sept kilomètres du village lorsque l'accident a eu lieu. M. Deneyoua a subi des brûlures au troisième degré sur 90% de son corps. Il est décédé peu de temps après son arrivée à l'hôpital de Fort Simpson.

Le coroner des T.N.-O. et la GRC enquêtent sur l'accident. Toutefois, ils ont éliminé la possibilité d'un meurtre. Selon le sergent Scott Stauffer de la GRC à Fort Simpson, l'alcool a joué un rôle «important» dans l'accident.

Le film controversé «*The Diamond Empire*» presenté à Yellowknife

Après avoir été menacé d'une poursuite judiciaire, le groupe *Ecology North* sera en mesure de présenter le film controversé «*The Diamond Empire*». La compagnie minière DeBeers qui avait menacé l'organisation a présenté ses excuses à *Ecology North*.

Le film, réalisé par l'Australienne Jan Roberts, critique la compagnie DeBeers et l'impact de ses mines de diamants sur la population autochtone en Australie.

Mme Roberts sera de passage dans la capitale des T.N.-O. afin de discuter de son film. La Nation dénée, *Ecology North*, et la Fédération des travailleurs et travailleuses des T.N.-O. ont collaboré à la présentation du film le 5 mai prochain à *Northern United Place* à 19h.

Le Collège de l'Arctique inaugure son siège social à Fort Smith

C'est dans un édifice bâti pour la circonstance que le Collège de l'Arctique a officiellement inauguré son nouveau siège social à Fort Smith le 23 avril dernier. Le siège social situé à Fort Smith desservira uniquement la région de l'Arctique de l'Ouest. Cette ouverture concrétise le plan de décentralisation du collège et la division de l'institution d'enseignement en deux régions distinctes. Les bureaux de Fort Smith desserviront les campus d'Inuvik, de Yellowknife et de Fort Smith tandis que les campus des régions du Kitikmeot, du Keewatin et du Baffin relèvent désormais du siège social d'Iqaluit.

Les minorités francophones et l'éducation au Canada

La situation a bien évolué depuis 25 ans

Il y a 25 ans que les francophones vivant en situation minoritaire au Canada exercent des pressions sur le gouvernement fédéral et les provinces pour avoir des écoles homogènes françaises pour leurs enfants afin que ceux-ci ne perdent pas leur langue maternelle ni leur culture. A ce sujet, le rapport du Commissaire aux langues officielles publié il y a quelques semaines précise que moins de 20 % des adolescents francophones hors Québec utilisent quotidiennement leur langue.

C'est une situation que plusieurs parents essayent de corriger. A Yellowknife, 14 personnes (dont les quatre membres du conseil scolaire francophone récemment instauré) ont réfléchi les 22,23 et 24 avril à cette question lors d'une session de formation pour les gestionnaires des écoles de la minorité. Pour lancer la discussion, les animateurs de la session, MM. Gérard Lécuyer et Gilles Vienneau de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) ont procédé à un rappel historique et à un tour d'horizon pancanadien du dossier de la gestion scolaire.

«Dans toutes les provinces et les territoires, les parents luttent pour la reconnaisance du droit à l'éducation, du droit aux établissements d'enseignement et du droit de gérer ces institutions,» lance Gérard Lécuyer dès le début de son exposé. Selon lui, les francophones en situation minoritaire au Canada ont remporté à divers degrés du succès dans leurs revendications mais il y reste beaucoup à faire.

En 1982, quand la Charte des droits et des libertés est entrée en vigueur en même temps qu'était rapatriée la Constitution, l'article 23 de la charte énonçait explicitement le droit des parents francophones à faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle.

Depuis ce temps, la responsabilité de faire respecter par les gouvernements provinciaux et territoriaux ce droit incombe aux parents regroupés au sein d'organisations nationale et provinciales ou territoriales. Le regroupement national, la CNPF, rassemble 11 associations membres, représentant les parents de près de 160 000 élèves au Canada.

Dans un document intitulé «La situation de l'éducation en français au Canada», la CNPF rappelle clairement les objectifs du mouvement des parents. «Ce que les parents francophones veulent, aux niveaux local et régional, c'est que leurs enfants aient accès à une éducation de qualité en français langue première, que cette instruction se donne dans une école homogène française de préférence à toute autre option, et que la communauté francophone contrôle ses institutions d'enseignement. Ce qu'ils veulent, aux niveaux provincial et territorial, c'est que le gouvernement mette en place la législation, la réglementation et le financement nécessaires au plein respect de l'article 23. Ce qu'ils veulent, au niveau national, c'est pouvoir déménager partout au pays sans avoir à sacrifier l'éducation française de leurs enfants».

«La situation sociale pour l'ensemble de la population canadienne a beaucoup évolué depuis que nos luttes ont débuté, il y a 25 ans, fait remarquer M. Lécuyer. Les familles monoparentales, la présence des femmes sur le marché du travail, les mouvements de population vers les grands centres urbains, tout cela, c'est nouveau. Avant, nombreux francophones vivaient surtout dans de petits villages qui étaient autant de communautés homogènes. Dans beaucoup d'écoles rurales de l'Ouest, l'enseignement se faisait en français, dans la clandestinité, toléré par la province qui feignait d'ignorer la situation. Aujourd'hui, pour répondre aux nouvelles réalités sociales, nous revendiquons des écoles françaises et également des programmes tels la refrancisation et la pré-maternelle qui préparent la clientèle de ces écoles».

Actuellement, les associations de parents dans les provinces de Terre-Neuve, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario, et la Colombie-Britannique poursuivent (ou envisagent de le faire sous peu) devant les tribunaux leur gouvernement provincial respectif afin que soient respectés les droits que leur accorde la Charte.

A Terre-Neuve, les conseils scolaires sont divisés sur une base confessionnelle. «C'est un véritable cauchemar, selon M. Vienneau. Il y a des endroits avec cinq ou six conseils scolaires pour 400 à 500 étudiants. Les parents parlent de réactiver leur cause judiciaire qui n'a pas été menée à bien auparavant». La situation des communautés francophones minoritaires de l'Île du Prince-Édouard et de l'Alberta sont relativement bonnes, si on la compare à l'ensemble du pays. Les francophones de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique sont par contre en butte à de nombreuses difficultés.

Au Manitoba, une province peu peuplée et avec de nombreuses petites villes, la question de l'accès aux services (dont l'instruction dans la langue de la minorité) devient cruciale.

La commission scolaire franco-manitobaine récemment établie chapeaute des conseils régionaux répresentant en tout 33 régions. Par contre, à Brandon, une des plus grandes villes de la province, il n'existe pas d'école française. Les francophones de cette ville doivent envoyer leurs enfants dans le programme d'immersion.

Dans le dossier de l'éducation en français, le Nord se distingue en comportant la première juridiction - le Yukon - à rendre sa Loi sur l'Éducation conforme à la Charte. Dans les T.N.-O., le conseil scolaire établi cette année «sous la tutelle» de la Commission scolaire n°1 est un pas de plus vers la gestion scolaire. Le conseil fonctionnera d'abord avec des pouvoirs limités en attendant que la loi territoriale sur l'Éducation soit amendée. Par la suite, pour que soit établie une commission scolaire francophone pour l'ensemble des T.N.-O. il faudra que les francophones d'une autre comunauté demandent une école homogène française. À l'approche de la création du territoire de Nunavut, la mise sur pied d'une telle commission soulève bien des questions.

Les parents dans les Territoires du Nord-Ouest et plus particulièrement l'Association des parents francophones de Yellowknife espèrent que le GTNO adoptera (tel que prévu) au printemps 1995 les modifications à la Loi sur l'Éducation. M. Lécuyer précise tout de même que «même quand on aura des lois conformes à la charte dans toutes les régions du pays, il restera encore beaucoup de défis pour les parents», qu'ils soient militants ou gestionnaires.

Karen Lajoie


Karen Lajoie/L'Aquilon

Les membres du Conseil scolaire francophone de Yellowknife et le directeur de l'école Allain St-Cyr : partenaires en éducation.

Conseil scolaire

suite de la page 1

pliquez-la à chaque situation qui se présente, exhorte M. Vienneau. Pour être des gens d'action, mieux vaut s'appuyer sur une philosophie».

Pour élaborer son énoncé de mission, le conseil devrait impliquer le plus grand nombre d'intervenants possibles. «C'est un processus communautaire. Les objectifs que se donne le conseil doivent correspondre à la communauté, et à ses aspirations et ses projets. C'est un outil qui nous aide à toujours préciser nos intérêts et nos principes d'intervention» a-t-il précisé. Après des consultations avec les autres intervenants dans le dossier (les parents, les enseignants, les étudiants, le directeur de l'école), l'énoncé de mission se résumera probablement à un paragraphe, mais il n'en sera pas moins la base de tout le travail qu'accompliront les conseillers en tant que gestionnaires et administrateurs.

«L'énoncé de la mission facilite autant la formulation d'un slogan que l'embauche des enseignants. Quand le conseil aura défini sa raison d'être, il sera essentiel que toutes les personnes qui veulent s'y impliquer se rallient à l'énoncé de la mission. Sinon, le conseil ne pourra agir. Cela ne signifie pas par ailleurs que l'énoncé est figé; il peut être révisé périodiquement selon les besoins.».

«La session de formation a mis en évidence d'une façon très claire les points importants que les conseillers doivent considérer lors de leurs prochaines discussions pour établir un énoncé de mission, constate Mme Marie Patterson, elle-même conseillère. J'ai acquis cette fin de semaine une meilleure compréhension de toutes les facteurs qui contribuent au bon déroulement d'un conseil scolaire francophone. C'est évident qu'on est là pour servir les enfants avant tout».

Établir un conseil scolaire qui fonctionne bien et qui répond aux aspirations de la communauté en matière d'éducation sera exigeant mais aussi très important pour l'avenir de la francophonie dans les T.N.-O.

«L'avenir de la communauté se joue à l'école. L'école reflète par ailleurs les changements qui se produisent dans la société, explique M. Gérard Lécuyer, l'autre animateur de la session. C'est un défi qu'on ne peut pas rater. Sinon, c'est l'avenir de la communauté qu'on met en jeu».

Après la session de formation, les conseillers semblaient avoir une idée plus précise de leur rôle. «La formation m'a démontré qu'il est bien important que les conseillers aient une mission bien définie, et qu'il travaillent en étroite collaboration avec les parents et la communauté, remarque Marie-Claire Leblanc, une autre des élus au Conseil. Les parents continuent à jouer un rôle de première importance, et plus le nombre d'intervenants impliqués sera élevé, le mieux ça va marcher».

Mme Leblanc et les autres conseillers ont profité de la session pour mieux se renseigner sur la situation dans les autres provinces. «C'est essentiel de réaliser le contexte dans lequel on travaille. Il faut être très vigilant. Quand on comprend l'importance du dossier de l'éducation en français, on comprend aussi l'importance de s'y impliquer,» déclare Mme Leblanc.

Pour Mme Nicole Wallbridge, une conseillère qui a peu de formation au plan administratif, la session des 22, 23 et 24 avril a beaucoup compté. S'étant d'abord impliquée dans les dossiers de la francophonie à la Garderie Plein Soleil puis à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), Mme Wallbridge souligne que le fait de travailler en équipe comptera beaucoup dans le succès que connaîtra le conseil.

«L'approche holistique que j'ai apprise dans mon métier (en nursing) selon laquelle on prend des décisions rationnelles, pas émotionnelles, en discutant d'une situation avec tout le monde, cela m'a montré qu'il faut aller chercher ton monde et les écouter,» explique-t-elle.

Mme Christiane Lacasse-Clarke s'est présentée à la session de formation en tant que parent interessé au dossier de l'éducation. Forte de ce qu'elle a appris durant ces deux jours et demi, elle pense maintenant poser sa candidature à l'un des postes vacants au comité éxecutif de l'APFY.

«Il y avait beaucoup à apprendre. J'ai surtout écouté, parce qu'il y avait plein de choses nouvelles pour moi, précise-t-elle. Il y avait des choses que je ne comprenais pas, mais il faut commencer quelque part, comprendre petit à petit. Le plus pertinent pour moi, c'était le dossier des parents, qu'ils participent à 100% avec le conseil. Sinon, tout va tomber à l'eau».

Selon Mme Lacasse-Clarke, si les parents s'impliquent à l'APFY et au conseil scolaire, ils seront capables de s'assurer d'une éducation de qualité en français pour leurs enfants. Si ils ne trouvent pas le moyen de travailler en équipe, ils risquent de tout perdre.

Le conseil scolaire francophone de Yellowknife commencera à travailler sur son énoncé de mission lors de sa prochaine rencontre le 19 mai.

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon

Les participants à la session de formation animée par la CNPF.

La garderie Plein Soleil s'en remet aux parents

La Garderie Plein Soleil de Yellowknife lance cette semaine un appel pressant aux parents francophones et autres personnes dont les enfants sont âgés de 18 mois à 5 ans et admissibles à l'instruction dans la langue de la minorité. Le conseil d'administration de la garderie exhorte ces parents à inscrire sans plus tarder leurs enfants s'ils tiennent à Yellowknife à un service de garderie en français.

Opérant depuis ses débuts en octobre 1992 avec un nombre d'enfants permettant au plus d'équilibrer les revenus et les dépenses, la Garderie Plein Soleil, ses bénévoles et son personnel n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts pour établir un service de qualité et fiable.

La mise sur pied de l'école Allain St-Cyr en 1989 nous a appris que dans le secteur de l'éducation, les parents font souvent preuve de circonspection avant d'opter pour un service destiné à leurs enfants. Durant les premières années d'établissement d'un service en éducation en français, un certain nombre d'usagers potentiels préfèrent attendre et voir si le nouveau service est digne de confiance et à la hauteur de leurs attentes. Et bien sûr, c'est leur droit le plus strict de réserver ainsi leur jugement.

Dix-huit mois après son ouverture, la Garderie Plein Soleil s'est dotée d'un local bien aménagé, d'un personnel compétent et d'équipements et de matériel plus qu'adéquats. Il ne lui manque vraiment qu'un plus grand nombre d'enfants venant à temps plein ou à temps partiel profiter des programmes qu'offre la garderie. Cela permettrait enfin à la garderie de stabiliser sa situation financière et d'asseoir plus solidement son fonctionnement.

Le départ de plusieurs enfants de la garderie ces jours-ci pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la garderie (des parents qui déménagent, etc) a déclenché une situation de crise à laquelle il faudrait remédier une fois pour toutes. Il est temps de s'engager envers l'éducation en français de nos enfants, dès leur plus jeune âge.

Cet engagement est d'autant plus nécessaire que les programmes de garderie, de refrancisation et de pré-maternelle ne bénéficient pas du financement direct accordé par nos gouvernements aux programmes d'enseignement à proprement parler.

Dans la situation démo-linguistique des Franco-ténois (pensons seulement au taux de transfert linguistique de 64,1% établi en 1986 pour Yellowknife), il est crucial que les membres de notre communauté soient solidaires des services qu'ils leur sont offerts. Pour nos enfants, chaque année d'apprentissage de leur langue et de leur identité culturelle compte. Dites oui à la garderie.

Agnès Billa



Erratum

Dans un article de l'APF publié dans la parution du 15 avril, une erreur s'est glissée dans le deuxième paragraphe du texte traitant du droit de vote des électeurs québécois hors Québec.

Il est écrit que tout électeur qui est à l'extérieur du Québec depuis au moins deux ans peut voter par correspondance.

Il aurait plutôt fallu lire : «tout électeur qui est à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans...».

Pour se procurer le formulaire d'inscription, il suffit de communiquer avec le bureau de Québec ou de communiquer avec le Centre de renseignements, Édifice René Lévesque, 3460 rue de la Pérade, Sainte-Foy, Québec, G1X 3Y5. Ou composez le (418) 528-0422.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
Nicole Beaulieu
Suzanne Lefebvre

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Le projet «Plein air» à Iqaluit initie parents et enfants au camping d'hiver

Grâce au projet «Plein air» financé par le programme PDCC du GTNO, des élèves de l'école Nakasuk à Iqaluit et leurs familles se sont initiés au camping d'hiver, durant le mois de mars. Les préparatifs pour le camping d'hiver se sont déroulés en plusieurs étapes : la tenue vestimentaire, l'alimentation, le campement, les jeux inuit traditionnels, les premiers soins, les cours de cuisine, et les soins à donner aux chiens de traîneau.

Ces préparatifs étant désormais terminés, les jeunes et leurs parents se rendront les 12 et 13 mai dans les environs d'Iqaluit pour leur fin de semaine de camping d'hiver. Pas de doute que les jeunes participants au projet «Plein air» ont apprécié de passer leur première nuit «sous la tente» bien au chaud, dans leur école. Et maintenant, c'est le temps d'aller jouer dehors où il fait tout de même un peu plus froid.


photo Nicole Beaulieu

La cabane à sucre de l'AFCY connaît un grand succès !

Plus de 125 personnes ont profité du soleil, le 24 avril dernier, pour se rendre au lac Long à la cabane à sucre organisée par l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Les bénévoles de l'Association ont cuisiné des fèves au lard, des oeufs dans le sirop d'érable, du jambon, des pommes de terre et du pain grillé sur un énorme poêle à bois et des réchauds.

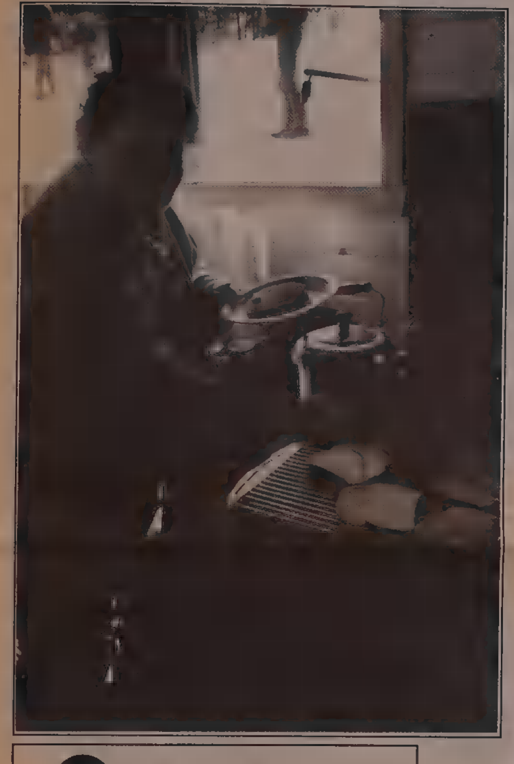
Le chalet était rempli de francophones et de francophiles. Les enfants se sont aussi bien amusés. Ils ont joué dehors dans le peu de neige qu'il restait.

Selon M. Jean-François Boucher, agent de développement à l'Association, il est venu un plus grand nombre de personnes que prévu. Malgré les 20 douzaines d'oeufs et les 40 livres de pommes de terre, ceux qui se sont rendus plus tard dans la journée risquaient de ne pas être servis. Il a donc fallu acheter d'autres oeufs au cours de l'après-midi.

Heureusement, tout le monde a bien mangé.

«On a connu un grand succès cette année. On a rencontré beaucoup de nouveaux arrivés en ville qui ont vu la cabane au Caribou Carnaval et qui se sont informés de nos activités» a déclaré M. Boucher.

Après cette agréable journée, M. Boucher a annoncé qu'il planifie déjà le prochain événement de l'Association, la fête de la St-Jean Baptiste dans deux mois.





À gauche : Alice Brazeau surveille les tranches de pain grillé.

À droite : Domino ! Les hommes ont chaud ! Raymond Bélair, Michel Bérubé, et Daniel Lamoureux.



Texte et photos : Karen Lajoie







Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction et revêtement de [redacted] route de Yellowknife et réparation du chemin d'accès de Rae

Fondations de matériaux granuleux et pose d'un revêtement unique d'asphalte – Du kilomètre 215,0 au kilomètre 239,6 de la route de Yellowknife (nº 3); du kilomètre 0,0 au kilomètre 10,6 du chemin d'accès de Rae, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin), ou au Directeur, Division de la voirie, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450 Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 MAI 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Liz Vens, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Lorne Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7720

Avis aux entrepreneurs : Il y aura une réunion de pré-soumissions dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin, Yellowknife NT à 13 h 30 heure locale, le mardi 26 avril 1994.



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout et rénovations à l'école élémentaire Sam Pudlat

Nouveau gymnase et ajout de six salles de classe; rénovations intérieures, notamment fondations sur pieux, charpente en bois, et améliorations du système de ventilation.
– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous à partir du 26 avril 1994 et doivent faire parvenir leurs soumissions au plus tard à :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 18 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 18 MAI 1994

Par contre, les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre mécaniques et électriques doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O. au plus tard à 15 h, heure de Yellowknife, le 16 mai 1994.

Renseignements techniques : Ian Simpson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Margaret Holland
Soon Architect
Tél. : (403) 920-2864

Ajout et rénovations à l'école Nuiyak

Ajout de cinq salles de classe et rénovations intérieures, notamment fondations sur pieux, charpente de bois et d'acier, et améliorations du système de ventilation
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous à partir du 22 avril 1994, et ils doivent faire parvenir leurs soumissions au plus tard à :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 20 MAIR 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 20 MAI 1994

Par contre, les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en mécanique et en électricité doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O. au plus tard à 15 h, heure de Yellowknife, [redacted] 16 mai 1994.

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Tim Turner Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre des deux projets susmentionnés doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O., 201-4817, 49e rue, Yellowknife NT. Téléphone : (403) 873-3949. L'Association peut fournir de plus amples renseignements.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown); ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue).

Un montant de 50 $ non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accpeter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Directeur, Entente de développement économique

Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)

La haute direction du ministère du Développement économique et du Tourisme est présentement à [redacted] recherche d'une personne dynamique et chevronnée pour se joindre à son équipe.

Relevant du sous-ministre, le titulaire veillera à l'élaboration de politiques ayant trait à l'Entente de développement économique (EDE) entre le Canada et les T. N.-O. et de sa mise en application en vue d'assurer que l'aide apportée à la croissance économique se fasse de façon équitable partout aux Territoires du Nord-Ouest. En plus de faire partie de l'équipe de haute direction, le titulaire représentera le Ministère aux réunions des nombreux comités de gestion mis sur pied par les gouvernements fédéral et territorial en vue de suivre de près les activités prévues dans le cadre de l'EDE dans différents secteurs économiques des T. N.-O. À l'équipe de haute direction s'ajoute un effectif de quatre personnes.

Le poste intéressera les personnes qui possèdent plusieurs années d'expérience confirmée en gestion dans un domaine connexe. Le traitement est présentement à l'étude.
Il s'agit d'un poste de direction.

Réf. : 011-0121KCR-0003 — **Date limite :** le 6 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc.: (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Northwest Territories Canada



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage à deux emplacements doubles pour l'entretien

Deux emplacements doubles, charpente en bois, fondations et dalles en béton
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Garage à deux emplacements doubles pour l'entretien

Deux emplacements doubles, charpente en bois, fondations et dalles en béton
– Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou à l'agent aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 19 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 19 MAI 1994

Les contracteurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 29 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : George Waldermann
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Tim Turner-Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555



Karen Lajoie/L'Aquilon

Sara Stephenson et Carmen Braden profitent du beau soleil pour s'amuser dehors après avoir s'être régalées à la Cabane à sucre de l'AFCY dimanche dernier.

Les parents francophones de la Colombie-Britannique en ont assez

Ils iront en cour pour forcer le gouvernement à modifier la loi scolaire

Après quatre années de discussions infructueuses avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, les parents francophones ont annoncé leur intention de traîner la province en cour pour obtenir le droit de gérer et de contrôler leurs écoles françaises.

Les parents réclament la création d'une commission scolaire provinciale desservant le grand Vancouver et Victoria ainsi que la vallée Fraser, c'est-à-dire là où le nombre d'enfants francophones justifie la gestion pleine et entière des écoles francophones par les parents.

Il y a quatre ans, les parents avaient décidé de mettre de côté pour un temps leur action judiciaire, dans le but de négocier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Quelques semaines auparavant, la Cour suprême du Canada avait tranché que les parents francophones d'Edmonton en Alberta avainet le droit de gérer et de contrôler leurs écoles, et que ce droit était reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés.

Une saga qui dure depuis quatre ans

Pendant quatre ans, les parents ont joué le jeu de la négociation, sans résultat. Un comité spécial sur l'éducation en langue minoritaire officielle a d'abord proposé, après onze mois de travaux, la création de trois commissions scolaires francophones.

L'élection d'un gouvernement néo-démocrate en octobre 1991 a retardé une première fois le développement du dossier. Après une grande consultation provinciale, le gouvernement Harcourt a finalement proposé aux parents la création d'une seule commission scolaire provinciale. Après avoir obtenu l'accord des parents, le gouvernement a ensuite annoncé en décembre 1992 son désir d'implanter une commission scolaire pour les francophones, à la condition d'obtenir des fonds du gouvernement fédéral.

Entre janvier et juin 1993, le gouvernement provincial a préparé les amendements à la loi scolaire, de façon à la rendre conforme à la Charte canadienne des droits et libertés. En juillet de la même année, la ministre de l'Éducation a annoncé aux parents qu'elle ne pouvait plus aller de l'avant avec le projet en raison de «certains problèmes». Un mois plus tard, la ministre perdait son emploi...

En septembre de la même année, le nouveau ministre de l'Éducation a confirmé que les parents étaient «la deuxième priorité sur son agenda».

Quelques mois plus tard, il a annoncé qu'il était à la recherche d'un nouveau modèle de gestion scolaire, qui ne nécessitait aucun changement à la loi scolaire de la province. En décembre 1993, les fonctionnaires ont proposé aux parents un modèle qui ne donne pas le contrôle complet des écoles aux parents.

Finalement, en janvier dernier, les fonctionnaires ont confirmé que le gouvernement n'avait pas l'intention d'amender la loi scolaire, tout simplement par crainte d'une réaction négative des milieux anglophones.

«Le ministre est très paternaliste avec nous, commente la présidente de l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique, Mme Martine Galibois-Barss. Il veut nous protéger contre le "backlash", mais il ne prend pas en considératrion qu'il n'y a pas eu de réactions négatives dans les provinces de l'Ouest».

Les parents ont un peu l'impression d'avoir perdu quatre années depuis leur décision de ne pas passer par la voie des tribunaux mais plutôt par celle de la négociation avec la province. En quatre ans, rappelle Mme Galibois-Barss, les parents ont négocié avec quatre ministres de l'Éducation ! Chaque fois, ils ont dû reprendre le travail de persuasion, car le départ du ministre remettait le compteur à zéro.

Le gouvernement fédéral a l'intention de financer le cause des parents devant les tribunaux par le biais du nouveau programme de contestation judiciaire.

Yves Lusignan (APF)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 18, vendredi 6 mai 1994

photo Line Gagnon

Malgré une demande du conseil scolaire francophone

La Ville de Yellowknife ne recensera pas les ayants droit

En attendant que la loi territoriale sur l'Éducation soit modifiée, le nouveau conseil scolaire francophone de Yellowknife ne possède pas un statut légal ni des pouvoirs lui permettant d'exiger que la Ville de Yellowknife procède à un recensement des francophones lorsqu'elle préparera la liste électorale pour le prochain scrutin municipal.

«La Ville a rejeté cette demande parce que la langue maternelle n'est pas un critère servant à établir le droit de vote d'une personne, nous a expliqué Mme Betty Dahl, la responsable des élections pour la Ville de Yellowknife. Lors de l'énumération, nous pouvons seulement nous enquérir de l'âge, de la nationalité et du lieu de résidence des habitants de Yellowknife. Les règles à suivre lors de l'énumération sont strictement définies par la loi éléctorale».

Selon Mme Dahl, d'ici à ce que la loi sur l'Éducation soit modifiée, le conseil scolaire francophone fait partie intégrante de la Commission scolaire de Yellowknife n° 1 et doit par conséquent s'adresser à la Commission à qui incombe l'organisation des élections scolaires.

«Il existe en ville plusieurs organisations ayant un statut comparable au conseil scolaire francophone et que ce projet de recensement intéresserait, précise Mme Dahl. Il est dommage qu'on ne puisse pas le faire, parce que ce projet est valable».

Selon M. Jim Myers, le secrétaire-trésorier de la commission scolaire de Yellowknife n° 1, le conseil francophone souhaitait que les énumérateurs posent des questions supplémentaires afin de dresser une liste exhaustive à Yellowknife des ayants-droit tels que définis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés.

«La tenue de l'énumération est uniquement censée déterminer qui a le droit de vote à Yellowknife,» rappelle M. Myers. Les critères d'éligibilité sont simples : résider à Yellowknife depuis au moins 12 mois, être citoyen canadien et être âgé de 18 ans ou plus. La langue maternelle, l'état civil ou toute autre question ne sont pas considérés.

L'établissement d'une liste des francophones à Yellowknife qui soit exhaustive et d'une validité généralement reconnue est une des priorités du Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

La liste permettrait de dresser une liste des électeurs pour les prochaines élections scolaires.

Les premières élections au conseil en février dernier (suite à la

Recensement Suite en page 2

Le conseil d'administration s'efforce de recruter

La Garderie Plein Soleil demeure ouverte

Le conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil a décidé le 28 avril dernier, après de longues discussions, de ne pas fermer les portes de la garderie. Le conseil se donne jusqu'à la fin de l'été pour régler la question des inscriptions dont le nombre n'est présentement pas suffisant pour assurer la rentabilité de l'établissement.

D'ici à septembre, le conseil déploiera tous les efforts nécessaires pour limiter le plus possible le déficit.

Au mois d'août, le conseil réévaluera l'évolution de la situation et l'avenir de la garderie.

Selon M. François Cyr, le président du conseil, «on a pas mal décidé de garder le statu quo pour l'été», et de faire encore plus d'efforts pour augmenter le nombre d'enfants inscrits à la garderie.

La semaine dernière, *L'Aquilon* rapportait que la moitié des enfants inscrits à la Garderie Plein Soleil se sont trouvés par un concours de circonstances personnelles à quitter la garderie au même moment (fin avril), créant une situation au plan des revenus et des effectifs du conseil d'administration que M. Cyr a qualifié de «critique». Lors de la réunion du 28 avril, la possibilité d'offrir deux programmes de prématernelle à l'automne, l'un pour les enfants francophones et l'autre pour les francophiles que l'immersion intéresse, a été discutée.

«Comme ça, on pourrait attirer des enfants, souligne M. Cyr. On était trop exclusif. Il y a un marché abondant pour la prématernelle en immersion».

L'idée de fermer la garderie pendant deux mois cet été a été abandonnée. Selon M. Cyr, «c'est suicidaire», parce que les parents quitteraient la garderie d'une façon permanente.

Le conseil a donc décidé d'assumer temporairement un déficit tout en contrôlant de façon très serrée les dépenses d'ici à l'automne lorsqu'une décision finale sera prise sur le maintien et le fonctionnement de la garderie.

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon

Les 2 500 personnes qui ont participé à la Journée des Forces armées ont bien apprécié la visite des hangars et des pistes, à la découverte des avions militaires. Le célèbre CF-18 fut incontestablement l'appareil le plus populaire. Bien des mordus de l'aviation se sont glissés dans le cockpit de l'avion, réalisant peut-être ainsi un rêve.

Quelques mois après sa création, le Conseil scolaire francophone de Yellowknife se penche sur une stratégie de visibilité et des outils de promotion. La discussion est à suivre. Lire en page 2.

Le jour de deuil national nous rappelle que le nombre de décès attribuable aux accidents de travail est plus élevé aux T. N.-O. que partout ailleurs au Canada. Lire en page 3.

La disparition soudaine du père Mary-Rousselière met fin tragiquement à une vie consacrée au Nord et à ses habitants. L'incendie dans lequel le père oblat a péri a également détruit ses documents. La perte est considérable. Lire en page 3.

Qu'ils soient pilotes, parachutistes ou musiciens, les militaires canadiens ont conquis la foule de Yellowknife dimanche dernier lors de la Journée des Forces armées. Lire en page 5.

Des nouvelles de la francophonie canadienne : les Jeux franco-ontariens et la piètre performance de plusieurs députés francophones hors-Québec au Comité mixte permanent des langues officielles. Lire ces textes de l'APF en pages 6 et 8.

Recensement des francophones

Suite de la page 1

création du conseil) ont suscité la controverse lorsque seulement les parents d'élèves inscrits à l'école Allain St-Cyr ont eu le droit de vote.

«Le 17 octobre il y aura des élections pour combler des postes au conseil scolaire, et nous avions espéré utiliser une liste électorale basée sur cette liste des francophones. Nous espérions du même coup apaiser les francophones qui ont dit que la première élection n'était pas juste,» précise Mme Marie Patterson, conseillère.

Le conseil se penche maintenant sur les autres méthodes qui permettraient d'établir tout de même une liste exhaustive des ayants droit à Yellowknife.

Lors de sa réunion du 21 avril, le conseil a discuté la possibilité de dresser une liste, d'en rendre publique la première version et de permettre à ceux qui ont été omis de s'y inscrire.

Le conseil essaie aussi de faire pression auprès du ministère territorial de l'Éducation afin que la loi scolaire soit modifiée avant l'échéance prévue (soit le printemps 1995).

Karen Lajoie

Dans le cadre de ses projets d'implantation

Le conseil scolaire francophone pense à son image

Le Conseil scolaire francophone de Yellowknife envisage de se doter d'un logo et d'un slogan qui exprimeraient les objectifs du conseil et ferait connaître au grand public la mission de cette nouvelle organisation.

Le projet d'utiliser le logo et le slogan récemment mis au point par l'Association des parents francophone de Yellowknife (APFY) n'a pas été retenu par le conseil lors de sa deuxième réunion officielle le 21 avril dernier, après que le conseil se soit aperçu qu'il ne détiendrait pas les droits exclusifs d'utilisation de ces outils de promotion.

Le logo commandité par l'APFY est une création de l'architecte et peintre Kahan Nadji (de Yellowknife) pour une campagne de recrutement et de promotion de l'éducation en français dans les T.N.-O. Le logo illustre le slogan «Aux T.N.-O., j'grandis en français !» proposé par Marc Christensen, un élève de l'école Allain St-Cyr.

Selon la conseillère Marie Patterson, l'APFY n' a aucune objection à ce que le Conseil scolaire francophone de Yellowknife utilise le slogan et le logo en question. Par contre l'association n'est pas prête à céder tous les droits d'utilisation de ces outils de promotion après les avoir développés.



Le président du conseil, Denis Milot, a évoqué la possibilité que le conseil organise sa propre compétition pour mettre au point un logo et un slogan reprenant les thèmes de l'éducation et de la francophonie dans une perspective plus particulière au conseil. En plus, aucun conseiller ne voulait courir le risque d'entraver des projets futurs de levée de fonds de l'APFY par la vente d'articles arborant les nouveaux slogan et logo «Aux T.N.-O., j'grandis en français !». Les conseillers se pencheront de nouveau sur cette question lors de la prochaine réunion du conseil le 19 mai.

K.L.

Les enfants accordent le prix Ruth Schwartz à Michael Kusugak

Le livre d'images «*The Northern Lights : The Soccer Trails*» écrit par Michael Arvaaluk Kusugak de Rankin Inlet a remporté le prix Ruth Schwartz le 20 avril. Ce prix est accordé chaque année par le Conseil des arts de l'Ontario. Aucun autre prix littéraire au Canada n'est jugé par des enfants.

Cette année, ce sont des enfants d'une école de Toronto qui ont sélectionné les gagnants du prix dans les deux catégories littérature pour enfants et littérature pour adolescents. Le prix Ruth Schwartz, instauré en 1976, porte le nom d'une libraire réputée. Le prix comprend une plaque commémorative et un chèque d'une valeur de 3 000 dollars.

En choisissant le livre de M. Kusugak, les enfants ont souligné que «les textes étaient magnifiques et les dessins (de l'illustratrice Vladyana Krykorka) si recherchés que les personnages semblaient vivants». Le livre raconte une légende inuit portant sur les aurores boréales.

K.L.

Réunions publiques sur les services en français

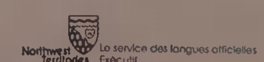
Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fait présentement de la recherche sur les modèles de prestation de services en français. Dans le cadre de cette recherche, des représentants de l'unité des langues officielles (ULO) tiendront des réunions avec les membres de la communauté francophone selon le calendrier suivant :

Iqaluit
Le mercredi 11 mai 1994, à 19h30.
Centre communautaire des francophones

Fort Smith
Le lundi 16 mai 1994, à 19h30.
Salle de conférence du Pelican Rapids

Hay River
Le mardi 17 mai 1994, à 19h30.
Bibliothèque Centennial de Hay River

Pour toute question, prière de communiquer avec l'Unité des langues officielles au **(403) 920-6960**.



Tous sont invités à assister aux réunions.

Echos des T.N.-O.

L'Office des eaux des T. N.-O. a un nouveau président

M. Gordon Wray, autrefois député de Kivallivik, a été nommé au poste de président de l'Office des eaux des T. N.-O. le 3 mai dernier par le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Ron Irwin.

M. Wray remplace M. Dave Nickerson dont le mandat (d'une durée de cinq ans) s'est terminé à la fin mars.

Selon M. Irwin, les 20 ans d'expérience de M. Wray dans le Nord devraient lui permettre de s'acquitter d'une façon inestimable de ses nouvelles responsabilités. M. Wray, originaire de l'Écosse, s'est établi au Canada en 1970 pour travailler au service de la Compagnie de la baie d'Hudson dans les communautés de Baker Lake, Rankin Inlet, Coral Harbour et Repulse Bay. Après avoir quitté la compagnie, il est devenu homme d'affaires dans la région du Keewatin. M. Wray s'est lancé en politique dans l'arène territoriale en 1983.

M. Wray occupe actuellement les fonctions de vice-président de la Commission des accidents du travail des T.N.-O.

Silence! On tourne un autre film dans le Nord

Depuis plusieurs mois, les T.N.-O. attirent plusieurs équipes de tournage. Une autre production (celle du film *Trial at Fortitude Bay)* vient tout juste de se terminer fin avril à Iqaluit. Le film traite de l'incompatibilité du système judiciaire européen et du mode de vie traditionnel des Inuit. Le récit met en scène des représentants de la cour qui se rendent par avion dans un hameau imaginaire de l'île du Baffin, Fortitude Bay.

Le juge Lambert est interprété par Marcel Sabourin, le procureur de la Couronne Daniel Metz par Henry Czerny, l'avocate de la défense Gina Antonelli par Lolita Davidovitch. La cour fait également appel à un interprète interprété par un acteur inuit. La distribution repose sur des comédiens dont la réputation n'est plus à faire depuis leurs rôles dans des films aussi acclamés que *Robe noire*, *J. A. Martin, photographe* et *The Boys of St. Vincent*.

Le scénario illustre le conflit entre les valeurs sociales des Inuit et des Blancs qui éclate au grand jour après qu'un jeune Inuit est accusé d'un crime. Le film sera diffusé à l'antenne du réseau anglais de Radio-Canada l'an prochain.

Nouvelle équipe dirigeante pour les néo-démocrates

Dans le sillage de la démission d'Audrey McLaughlin, la chef du nouveau parti démocrate (NPD) au niveau national, un vent de renouvellement vient de souffler sur l'organisation du NPD dans la circonscription de l'Arctique de l'Ouest.

Le 23 avril dernier, Mme Mary Beth Levan a été élue présidente de l'organisation. L'ancien président, M. Bob Yaremko devient vice-président, et Mme Arlene Haché a été nommée responsable du dossier de la participation des femmes.

Le candidat du NPD dans la circonscription de l'Arctique de l'Ouest aux élections fédérales du 25 octobre 1993, M. Bill Schram, continuera à oeuvrer dans l'organisation régionale à titre de porte-parole et de répresentant officiel des T.N.-O. au conseil national du parti.

K.L.

Karen Lajoie/L'Aquilon



Les édifices gouvernementaux ont mis leurs drapeaux en berne le 28 avril, à l'occasion du jour national de deuil.

Les accidents de travail emportent six ténois en 1993

Le jour national de deuil est observé à Yellowknife

Les travailleurs ténois devront travailler encore plus fort pour s'assurer que les compagnies dans les T.N.O. respectent les lois sur la santé et la sécurité au travail, a déclaré M. Jim Evoy, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses des T. N.-O., durant la cérémonie soulignant le jour national de deuil le 28 avril à Yellowknife.

Selon le leader syndical, les Territoires, par rapport au reste du pays, sont la pire juridiction au plan de la santé et de la sécurité au travail. L'an dernier, 3 600 accidents ont été signalés dans le Nord, et six personnes ont péri au cours de tels accidents. «Nous avons le taux le plus élevé d'accidents mortels dans le pays,» renchérit M. Evoy durant les cérémonies marquant le jour de deuil et qui se déroulèrent au monument des mineurs érigé dans le centre-ville.

Environ 100 personnes se sont recueillies à la mémoire des amis ou des parents que des accidents du travail ont emportés.

«Depuis un an, l'exploitation des mines de diamants au nord de la ville suscite beaucoup d'intérêt, entre autres pour les possibilités d'emploi. Par contre personne ne parle des mesures de sécurité qui seront prises pour garantir la santé des employés. Les travailleurs ténois devront s'assurer que leurs conditions de travail se conforment aux lois existantes visant à les rendre sécuritaires,» conseille M. Evoy.

Le Jour national de deuil est observé annuellement depuis 1987, à la mémoire des victimes des accidents de travail.

À travers le Canada, pas moins de 1 000 personnes sont mortes l'an dernier et des milliers d'autres ont été blessées dans des accidents de travail.

Cette année, une proclamation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a officialisé l'événement. Les édifices gouvernementaux ont mis leurs drapeaux en berne à cette occasion. Le ministre de la Sécurité et des services publics, M. Richard Nerysoo, n'a pas assisté aux cérémonies, mais il a envoyé une lettre soulignant le rôle des travailleurs afin que soient respectées les normes de sécurité.

M. Jim Bowden, président d'une organisation vouée à la défense des travailleurs blessés et handicapés suite à des accidents de travail, a pris la parole au nom du groupe auquel il veut donner une voix politique.

«Les accidents de travail provoquent la colère, la douleur et la peur. Trop souvent, il faut attendre un accident tragique pour que l'on se préoccupe de la santé et de la sécurité des travailleurs. Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour nous rappeler que personne n'est à l'abri d'un accident. Nous devons lutter avec toujours plus de détermination pour la justice et pour la dignité des travailleurs,» a conclu M. Bowden.

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon

À l'occasion du Jour national de deuil, plusieurs citoyens de Yellowknife dont M. Fernand Denault mineur et syndicaliste (à gauche sur la photo) observent devant le monument aux mineurs une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes d'accidents de travail dans les T. N.-O.

Le prêtre-ethnologue consacra cinquante ans de sa vie au Nord

Le père Guy Mary-Rousselière périt dans un incendie

Le père Guy Mary-Rousselière, un scientifique reconnu internationalement pour ses recherches archéologiques et ethnologiques sur le peuple inuit, a trouvé la mort le 23 avril dernier lors d'un incendie qui a détruit l'église catholique de Pond Inlet.

Un résidant de Pond Inlet qui marchait aux environs de l'église a aperçu de la fumée vers 2h30 du matin et a signalé l'incendie aux pompiers.

Ceux-ci ont éprouvé peu de difficulté à maîtriser le feu en moins d'une heure; ils n'ont cependant pas pu sauver la vie du père Mary-Rousselière. L'incendie a par ailleurs causé 300 000 dollars de dommages.

Les flammes ont également détruit tous les documents et les enregistrements que le père Mary-Rousselière avait amassés durant ses 50 ans de recherche scientifique.

Le père Mary-Rousselière (dont le décès est survenu à l'âge de 81 ans) avait passé plus de la moitié de sa vie dans l'Arctique.

Spécialiste de l'histoire de l'Arctique de l'Est et de sa population, le père Mary-Rousselière fut le premier habitant du Nord canadien et le premier francophone de l'extérieur du Québec à recevoir en 1989 le Prix de la recherche scientifique sur le Nord.

Ce prix, créé en 1983 pour marquer le 100ième anniversaire de l'Année internationale polaire de 1882-83, est accordé chaque année. *L'Aquilon* avait souligné à l'époque l'attribution de ce prix prestigieux au père Mary-Rousselière.

Les recherches du prêtre catholique débutèrent en 1944, au sud d'Igloolik. Au cours des années, le père effectua des fouilles dans plusieurs autres sites archéologiques, surtout dans la région de Pond Inlet.

Le père avait aussi écrit de nombreux articles et des ouvrages sur la culture inuit, y compris les jeux traditionnels inuit avec de la ficelle, et leur rôle comme moyen de communication. Ses articles furent publiés dans des magazines tels le *National Geographic*. Le père avait également réalisé un documentaire sur le Nord.

Né en France en 1913, le père Guy Mary-Rousselière avait étudié à Paris. Il fut envoyé au Canada en 1938 comme missionaire oblat, dans une paroisse du nord du Manitoba.

«Je n'ai jamais pensé qu'il fut incompatible avec mes fonctions pastorales, de m'intéresser à la culture des Inuit,» confiait-il en 1989 à l'Association de la presse francophone.

Le commissaire aux incendies Ken Sheridan a déclaré que la cause de l'incendie qui a coûté sa vie au prêtre était accidentelle.

L'enquête à ce sujet se poursuit. Les funérailles du père Mary-Rousselière ont eu lieu à Pond Inlet cette semaine.

Karen Lajoie/L'Aquilon



L'équipe de l'école William MacDonald essaie d'empêcher son «chien» d'attaquer Erin Freeland-Ballantyne de l'école St-Joseph durant un moment très animé de la joute d'improvisation.

Les jeunes découvrent l'improvisation à l'école

«Laissez-moi parler !»

Vous êtes-vous déjà glissé dans la peau d'un chien tenu en laisse par son maître ? L'animal est attaché à son maître bien que celui-ci ne lui accorde pas beaucoup d'attention? Comment réagiriez-vous ? Comment attireriez-vous l'attention de votre maître ? En faisant des bruits inusités? En attaquant d'autres personnes ?

Pour une troupe d'étudiants qui s'adonnaient pour la première fois au jeu théâtral de l'improvisation (l'impro, pour les initiés !) le 20 avril dernier, ces questions étaient brûlantes d'actualité alors qu'ils ne disposaient que de deux minutes pour se préparer et élaborer un scénario avant de se lancer dans l'interprétation du thème imposé par l'arbitre, sous le regard des entraîneurs et des spectateurs.

Les étudiants de trois écoles de Yellowknife, William MacDonald, Allain St-Cyr et St-Joseph, participent pendant la plus grande partie du mois de mai à un projet de ligue d'improvisation en français organisé par leurs enseignants, dont Mme Nikole Loubert. «Le but de tout cela est simple : faire apprendre le français aux étudiants d'une façon intéressante, amusante et originale en même temps» explique-t-elle.

L'activité est très populaire auprès des jeunes, même s'ils ne maîtrisent pas toujours les règles du jeu. Plusieurs joueurs ont reçu des punitions pour jeu ayant trop tardé, pour répartie pas assez audible, pour confusion dans l'interprétation du thème ou pour «rudesse» (gestes ou langage grossiers). Du coup, au fil des punitions, les équipes perdaient des points.

Les joueurs auront le temps de se familiariser avec les règles du jeu puisque que chaque école accueillera à tour de rôle les autres et que chaque partie permettra aux équipes d'aborder plusieurs thèmes.

Avant chaque ronde, l'arbitre choisit le sujet d'improvisation et la manière dont les équipes doivent l'interpréter : jeu dramatique, libre, mime ou onomatopées. Quelques fois, les jeunes ont dû aussi chanter ou réciter de la poésie. Pendant ce temps-là, les aiguilles du chronomètre tournent et les joueurs doivent s'efforcer de compléter leur jeu dans les délais prescrits.

Cette activité des plus divertissantes n'est pas uniquement réservé aux jeunes. Mme Loubert prépare actuellement une soirée pour les adultes francophiles et francophones, qui se déroulerait le 19 mai. Les gagnants joueront ensuite contre l'équipe d'Allain St-Cyr dans un grand match de clôture de la soirée.

Mme Loubert invite toutes les personnes intéressées à jouer à la contacter au plus vite afin de former les équipes avant le 19 mai. Elle encourage tout le monde à participer. «L'année dernière, on a eu deux soirées avec plus de 100 joueurs, rappelle-t-elle. Cette fois-ci, nous aimerions impliquer les étudiants en immersion et les francophiles aussi».

Karen Lajoie

Le conseil scolaire francophone devra patienter encore un peu

En prévision des élections municipales, la Ville de Yellowknife va procéder cet été à un recensement des citoyens qui ont le droit de vote. Lors de ce recensement, l'administration municipale déclare de ne pas être en mesure d'inclure des questions qui permettraient d'établir une liste officielle des francophones de la capitale. Cette décision que la ville justifie en invoquant la loi électorale prive le Conseil scolaire francophone de Yellowknife (qui en est à ses débuts) de données importantes.

Avec la liste des francophones, le conseil aurait pu en effet savoir qui sont à Yellowknife les ayants droit dont le statut est défini par l'article 23 de la Charte des droits et libertés relatif au droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Aux dires de la responsable des élections pour la Ville de Yellowknife, Mme Betty Dahl, la langue maternelle n'est pas, aux termes de la loi, un critère déterminant dans l'attribution du droit de vote. La loi considère seulement l'âge, la date d'arrivée à Yellowknife et la citoyenneté. Ces critères adaptés à la situation de la majorité ne tiennent pas compte de la situation particulière des francophones, on s'en rend bien compte maintenant.

Le dossier n'est pas pour autant classé. Le conseil scolaire envisage d'approcher de nouveau la Ville pour voir si sa position pourrait être révisée. Si cela ne marche pas, le conseil s'adressera au ministre de l'Éducation pour que les modifications à la loi scolaire soient apportées plus rapidement que prévu.

Une fois révisée, la loi scolaire accordera au conseil scolaire les pleins pouvoirs dont il ne dispose pas présentement. Pour une question aussi stratégique que le recensement des francophones, le conseil (s'il était une entité distincte et reconnue par la loi) serait dans une position plus solide que l'actuel parrainage du conseil par la commission scolaire de Yellowknife n° 1. Aussi appréciée que soit la volonté de la commission d'offrir aux parents francophones une forme partielle de gestion scolaire, espérons que la révision de la Loi scolaire ne tarde plus.

D'ici au printemps 1995, le conseil scolaire francophone compte profiter de cette période de rôdage pour planifier son développement et se doter des outils nécessaires à ses fonctions. Le recensement des francophones est l'un de ces outils. Dès la mi-octobre, il se tiendra de nouvelles élections au conseil scolaire. Pour mener ces élections à bien, une liste des francophones et des ayants droit s'impose. Si la Ville ne peut pas réaliser un recensement des francophones, il est à espérer que l'administration municipale trouvera tout de même une manière de faciliter ce projet important.

Karen Lajoie



Merci pour vos bons voeux

À l'occasion de notre 54 ième anniversaire de mariage le 9 avril, nous avons célébré en allant voir la troupe de théâtre Les Pas Frettes aux Yeux qui présentaient «Les binnes sont cuites !». C'était vraiment une agréable soirée. Recevoir la surprise d'une énorme carte de souhaits durant la collation après le spectacle était pour nous tout spécial.

Merci à Gisèle et à tous ceux qui ont participé !

Orel et Jeanne Dubé

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les élèves de l'école Allain St-Cyr gagnent tous leurs paris

Les étudiants de l'école Allain St-Cyr ont parié en janvier avec le directeur de leur école, M. Terry Bradley, qu'ils liraient assez de livres pour remplir leur Lecturosaurus. S'ils y parvenaient, M. Bradley s'engageait à passer un après-midi sur le toit de l'école.

Dans le couloir de l'école, le Lecturosaurus (créature peu connue qui mesure sept pieds de longueur et huit pieds de hauteur) est rempli de 150 petits dinosaures. Sur chaque dinosaure dix cercles, chaque cercle représentant un nombre de pages lues. Pour les jeunes en 1ère année, un cercle équivaut à la lecture de 10 pages. Le même cercle pour un enfant en 9e année représente 90 pages. Selon M. Bradley, quelques jeunes ont rempli trois ou quatre dinosaures à eux seuls.

Pour le directeur, ce pari offrait une occasion irrésistible d'inciter les enfants à la lecture en français. Les élèves ayant relevé le défi, M. Bradley s'est fait un plaisir de monter sur le toit de l'école, le 29 avril dernier. De ce poste d'observation, le directeur en a profité pour surveiller la récréation.

M. Terry Gallant, professeur à l'école Allain St-Cyr, était aussi de la partie. Ses étudiants lisaient beaucoup. Pour les encourager à lire encore plus, il a promis de se raser la barbe ... d'un seul côté du visage. «Tout le monde est gagnant lorqu'on fait quelque chose comme ça,» souligne M. Gallant.

Pour couvrir un mur de dinosaures, M. Bradley compte amener le Lecturosaurus d'Allain St-Cyr à l'école J.H. Sissons qui avait défié l'école française. Le Lecturosaurus de Sissons (qui mesure 60 pieds de long) n'est pas encore rempli.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Les pilotes et les parachutistes se livrent à des prouesses très attendues

Près de 2 500 personnes se déplacent pour la journée des Forces armées

Près de 2 500 personnes, la plupart en short et en manches courtes, ont profité des températures estivales de la fin de semaine dernière pour envahir les terrains de l'aéroport et profiter de la journée des Forces armées canadiennes.

Attraction principale de cette journée, le spectacle de la troupe de vols acrobatiques *Snowbirds* fut précédé d'une visite des hangars et des pistes. Les mordus d'aviation et le public en général pouvaient monter à bord de cinq modèles différents d'avions militaires, dont le C-141B, un énorme avion de transport militaire américain. Après cette reconnaissance des lieux, le spectacle débuta avec en première partie l'équipe de parachutistes les *Sky Hawks* dont les sauts se caractérisent par leur précision.

Au retour au sol des parachutistes, les neuf pilotes des *Snowbirds* se sont envolés pour effectuer en une demi-heure pas moins de 45 manoeuvres, à des vitesses de plus de 500 kilomètres à l'heure. La maîtrise et la témérité avec laquelle les *Snowbirds* pilotent leur avion de modèle CT 114 Tutor ont soulevé l'enthousiasme de la foule.

Une formation musicale de militaires a clôturé la journée en interprétant des airs traditionnels écossais, pour le plus grand plaisir des gens assistant à cette journée des Forces armées canadiennes.

Karen Lajoie/L'Aquilon (3)





Au programme de la journée des Forces armées : des sauts périlleux et précis, des mordus d'aviation qui s'en donnent à coeur joie autour d'un C-141B et des airs de cornemuse, en guise d'au revoir.



Quoi de neuf ?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - mai 1994

CABANE À SUCRE FAMILIALE DU 24 AVRIL DERNIER - MERCI!!!!!!

L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait remercier tous ceux et celles qui sont venus se sucrer le bec lors de cet événement. Plus de 125 personnes étaient présentes au chalet du lac Long. Ce fut donc tout un succès. Les organisateurs ont même été obligés de se rendre en ville pour se réapprovisionner en oeufs... Merci aux bénévoles !!! (Louise Desbiens, Raymond Bélair, Michel Bérubé, Daniel Lamoureux, Ginette Bérubé, Carole Bélair, Alice Brazeau... et tous les autres que l'on aurait pu



oublier ici... Sans votre aide, nous n'irions pas bien loin). Wow! On a même fait la première page du *Yellowknifer*, c'est pas peu dire!

SIROP

En passant, il reste encore un peu de sirop pour ceux et celles qui n'auraient pas eu la chance de s'en procurer encore. Nous avons quelques pots de beurre d'érable, des formats de 540 ml, 1 litre et 3 litres. Vous n'avez qu'à téléphoner au 873-3292 pour placer votre commande, ou vous présenter à l'Édifice Precambrian au 2e étage.

RAPPEL : ÉCLIPSE VIDÉO

«Yellowknife vu par...». Vous souvenez-vous? Le projet consistait à immortaliser un coin de Yellowknife en réalisant un petit film de 10 minutes environ. Nous avons reçu des bouts de film et le montage sera présenté au public lors de l'Assemblée générale annuelle.

De plus, les gens impliqués pourront participer à la séance de montage donnée par Jean-François Pitre de PIDO Production. Il n'est pas trop tard si vous voulez vous joindre à eux et présenter votre réalisation.

La date limite pour présenter votre film est le 31 mai 1994. L'atelier de montage aura lieu au début juin. Pour plus de renseignements, appelez le 873-3292.

BALLE LEEEEEENTE ÉTÉ 1994

Vous êtes intéressé? Quelques francophones ont déjà commencé à former une équipe francophone qui jouera contre d'autres équipes de Yellowknife dans la Division «D» de la ligue mixte de la *Yellowknife Slo-Pitch Association* cet été. Si vous voulez vous joindre à eux (les femmes sont les bienvenues), vous pouvez contacter l'Association au 873-3292. Les coûts d'inscription sont encore à déterminer.

P.S. : Plus il y aura de monde, mieux ce sera (si vous vous absentez pour des vacances, ce sera plus facile de trouver des remplaçants).

LES BINNES SONT CUITES

Des cassettes vidéo de la pièce qui vous a été présentée en avril dernier seront bientôt disponibles au coût de 20$ chacune. Ceux et celles qui aimeraient s'en procurer n'ont qu'à téléphoner à l'Association.

ST-JEAN BAPTISTE

La St-Jean arrive à grand pas. Nous sommes présentement à étu-



dier quelques possibilités pour innover cette année.

Si vous avez des suggestions, des commentaires, des idées géniales pour faire de cet événement quelque chose de pas ordinaire, n'hésitez pas !

Bienvenue également à tous ceux qui désirent s'impliquer dans l'organisation de cette journée. Le numéro de téléphone est toujours le même : 873-3292.

RADIO : À PROPOS DE L'ÉQUIPE



Peut-être seriez-vous intéressé à faire de la radio si ceci n'impliquait pas tous vos week-end? Voici une solution proposée par l'équipe actuelle : former quatre (4) équipes qui produiraient et mettraient en onde leurs émissions une fois par mois.

Ainsi, la communauté bénéficierait d'une diversité intéressante et les animateurs, de leurs week-end. C'est également une opportunité pour vous de réaliser des reportages, de rencontrer des gens, de vous impliquer et de donner un peu de votre temps pour votre communauté... Si vous êtes intéressé, composez le 873-3292. Au plaisir !!!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La date pour notre prochaine Assemblée générale annuelle serait le 22 juin prochain. Ce n'est pas encore officiel, mais ce sera à tout le moins aux alentours du 22.

Les membres recevront une convocation dix (10) jours avant la tenue de l'Assemblée, ainsi qu'un ordre du jour. Plusieurs points importants seront à discuter et nous aurons besoin de connaître votre opinion. Nous vous attendons donc en grand nombre.

Surveillez *L'Aquilon* pour connaître tous les détails et le lieu. Au plaisir de vous rencontrer. Des cartes de membres seront disponibles sur place.

UN PEU D'HUMOUR !!!

Illusions...

Les deux tiers des hommes disent que leur épouse est leur meilleure amie. Seulement les deux cinquièmes des femmes disent que leur époux est leur meilleur ami... (Cherchez l'erreur!)

Question bidon...

Pourquoi les grandes sociétés pétrolières n'ont-elles pas encore mis au point un bidon de liquide lave-vitres qui permette d'en verser le contenu sans que le quart se répande dans la nature ?

TERRIB !

Consommation annuelle de boisson gazeuses par personne en Amérique du Nord : 731 bouteilles. En Inde : 3 bouteilles.

(Sources : L'Actualité, 15 avril 1994)

Du 20 au 23 mai, 500 jeunes franco-ontariens participeront à une fête du sport et des arts

«Des Jeux qui nous ressemblent et qui nous rassemblent»

Après les Jeux du Québec, les Jeux de l'Acadie et les Jeux de la francophonie, place aux Jeux franco-ontariens! Environ 500 jeunes âgés de 14 à 18 ans et venant de tous les coins de la province convergeront vers Orléans où auront lieu les premiers Jeux franco-ontariens.

Après deux années de réflexion et de travail, le concept des jeux développé par la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) se rapproche davantage de celui des Jeux de la francophonie que celui, plus sportif, des Jeux de l'Acadie.

Outre l'incontournable volet sportif, les Jeux franco-ontariens font, comme les Jeux de la francophonie, une bonne place au volet culturel. Pendant que certains se mesureront lors des épreuves de piste et de pelouse ou lors des matchs de soccer, de volleyball et de basketball, d'autres joueront des matchs d'improvisation, participeront à des épreuves en arts visuels, à des quiz franco-ontariens ou à des épreuves qui détermineront qui sont les meilleurs amuseurs public. «Pendant quatre jours, les 500 jeunes auront l'occasion de mettre à l'épreuve leurs aptitudes athlétiques, leur imagination, leur originalité, leur esprit d'équipe et leurs connaissances générales de l'Ontario français», résume la FESFO.

Pour les organisateurs de l'événement, il n'y a pas une, pas dix, mais bien «30,000 bonnes raisons d'organiser les jeux». En fait, il y a autant de raisons qu'il y a d'étudiants franco-ontariens dans les 71 écoles qui pourraient participer à chaque année à l'événement.

Chaque école est invitée à déléguer dix représentants, cinq garçons et cinq filles, c'est-à-dire deux élèves pour chacun des volets. Pas moins de 45 écoles ont déjà confirmé leur participation aux premiers jeux et les organisateurs pensent que des jeunes de 60 écoles seront présents lors des cérémonies d'ouverture, qui auront lieu à l'école secondaire catholique Garneau d'Orléans.

Les organisateurs disent que le concept des Jeux franco-ontariens respecte les jeunes et est à leur image. «Des jeux qui nous ressemblent et qui nous rassemblent», a joliment résumé l'un d'eux lors de la conférence de presse annonçant la tenue de ce grand rassemblement.

Justement, il semble que les jeunes en ont jusque là de la compétition incessante, de la pression sociale, des emplois précaires et de l'assimilation. Les Jeux franco-ontariens seront donc une sorte de pause dans une vie qu'on trouve déjà trop difficile.

Ce ne sont donc pas des écoles ou des régions qui vont s'affronter lors de ces jeux, mais des individus. On ne se battra pas pour gagner le drapeau de jeux, et les équipes seront formées d'élèves des quatre coins de l'Ontario. La camaraderie passera avant la compétition, et les échanges avant les confrontations.

Les jeunes participants devront débourser 90$ pour s'inscrire aux compétitions. Pour la FESFO, il ne s'agit là que d'un autre moyen de varier les sources de financement de ces jeux qui coûteront entre 200 000$ et 300 000$. De nombreux partenaires commanditent l'événement. (APF)

Camps d'été au Québec 1994

Programme de coopération pour les jeunes francophones hors Québec

Stage d'initiation aux technologies de pointe : optique, laser, robotique, etc
Durée : 7 jours Coût : 189,18$ Âge : 14 à 17 ans
CSTPQ Inc. a/s Sandra Morneau Télécopieur : (418) 856-3458

Ado-aventure : cyclotourisme ou canot-camping avec ou sans visite de Montréal
Durée : 11 ou 15 jours Coût : 335$ ou 425$ Âge : 13 à 16 ans
Collège Bois-de-Boulogne a/s Éric Beauchemin Télécopieur : (514) 332-0527

Cap-jeunesse : activités nautiques, équitation, golf, photographie, cirque, etc
Durée : 8 ou 15 jours Coût : 285$ ou 515$ Âge : 12 à 16 ans
Collège de Sherbrooke a/s Jacques Bilodeau Télécopieur : (819) 820-9688

Stage de formation et de sensibilisation aux biotechnologies :
Durée : 14 jours Coût : 525$ Âge : 14 à 17 ans
Cégep de Rivière-du-Loup a/s Nicole St-Pierre Télécopieur : (418) 862-4959

Prière de communiquer au plus tôt avec les établissements d'enseigement pour les inscriptions

Programme parrainé par le ministère de l'Éducation du Québec et Patrimoine Canada





Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

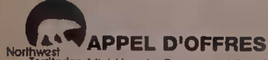
La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : Johnnie Rocher

Site: Baie de Yellowknife, Grand lac des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest

Projet: Construction d'un quai

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici le 13 mai 1994.



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout et rénovation à l'école Quluaq

Ajout de quatre salles de classe et amélioration des systèmes de ventilation et d'intercommunication
– Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre mécaniques et électriques doivent être déposés à l'Association des constructeurs des T.N.-O., 4817, 49e Rue, Bureau 201, Yellowknife NT, tél. (403) 873-3949, avant 15 h, heure locale, le 24 mai 1994.

Les soumissions doivent parvenir avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 26 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 26 MAI 1994

Renseignements techniques : Malli Aulakh
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Tim Turner-Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555

Nouveau centre d'apprentissage communautaire

Cadre support de 465 m², quatre salles de classe, structure autonome sur piliers métalliques
– Igloolik, T.N.-O. –

Les soumissions doivent parvenir avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 27 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 27 MAI 1994

Renseignements techniques : Ian Simpson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Keith Irving
Full Circle Architecture
Tél. : (819) 979-4484

Les soumissions cachetées concernant les projets susmentionnés doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue).

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du May 6, 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

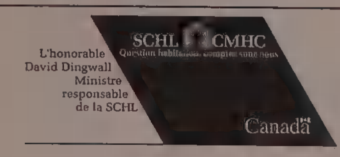
Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

L'aquilon

Publicité

Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h
Merci de votre collaboration!

(403) 873-6603



L'honorable David Dingwall
Ministre responsable de la SCHL

PROGRAMME DE RÉNOVATION II (1994)

Main d'oeuvre seulement

La Société d'habitation des T.N.-O. lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement dans le cadre du Programme de rénovation II (1994) pour les communautés suivantes :

1. Fort Rae — 2 logements

Les soumissions à cet appel d'offres doivent parvenir au bureau de l'administration centrale de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 16 mai 1994.

2. Fort Providence — 2 logements

Les soumissions à cet appel d'offres doivent parvenir aux bureaux de la SHTNO à Yellowknife ou à Hay River avant 14 h, heure locale, le 18 mai 1994.

3. Aklavik — 2 logements

Les soumissions à cet appel d'offres doivent parvenir aux bureaux de la SHTNO à Yellowknife ou à Inuvik avant 14 h, heure locale, le 20 mai 1994.

4. Fort McPherson — 2 logements

Les soumissions à cet appel d'offres doivent parvenir aux bureaux de la SHTNO à Yellowknife ou à Inuvik avant 14 h, heure locale, le 24 mai 1994.

5. Paulatuk — 1 logement
   Iqaluit — 3 logements

Les soumissions à ces appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 27 mai 1994 et au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, ■ 27 mai 1994.

6. Sanikiluaq — 3 logements
   Arviat — 6 logements

Les soumissions à ces appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 31 mai 1994, au bureau de la SHTNO à Arviat avant 15 h, heure locale, le 31 mai 1994 ou au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 31 mai 1994.

7. Repulse Bay — 3 logements
   Coppermine — 4 logements

Les soumissions à ces appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO à Yellowknife ou à Cambridge Bay avant 14 h, heure locale, le 3 juin 1994 ou au bureau de la SHTNO à Arviat avant 15 h, heure locale, le 3 juin 1994.

8. Cape Dorset — 3 logements
   Igloolik — 3 logements

Les soumissions à ces appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 7 juin 1994 ou au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 7 juin 1994.

9. Pond Inlet — 3 logements
   Baker Lake — 3 logements
   Clyde River — 3 logements

Les soumissions à ces appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 10 juin 1994, ou au bureau de la SHTNO à Arviat avant 15 h, heure locale, le 10 juin 1994, ou au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 10 juin 1994.

Les soumissions doivent être livrées en main propre au bureau de district de votre région ou au bureau de l'administration centrale de la SHTNO de Yellowknife, 10e étage, Édifice Scotia à la date limite ou avant.

Un montant de 50 $ plus T.P.S. non remboursable est exigé pour obtenir les documents. Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres des bureaux de la SHTNO de Yellowknife, de Cambridge Bay, d'Arviat, d'Inuvik, d'Iqaluit et de Hay River.

Les documents pourront être consultés dans les bureaux de la Société d'habitation de la communauté où doivent se faire les réfections, de même qu'au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Renseignements sur les appels d'offres : Elsa Mogensen Slater, C.P. 1925, Yellowknife, NT X1A 2P5. Téléphone : (403) 873-7883 Télécopieur : (403) 920-8024

Renseignements techniques : Don Jossa, Téléphone : (403) 873-7879 Télécopieur : (403) 920-8024

La politique d'encouragement aux entreprises du GTNO s'applique pour ces appels d'offres dans le but d'encourager l'emploi de la main d'oeuvre du Nord et locale et d'utiliser des matériaux ■ des services de meme provenance, en autant que lesdites entreprises du Nord et locales se soient vues accorder le statut d'entreprise du Nord en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du GTNO.

Les coûts de ces projets sont partagés entre la SHTNO et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Une caution est exigée pour ces projets.

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.



NORTHWEST TERRITORIES
HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Épandage et approvisionnement de chlorure de calcium, route Dempster

Épandage et approvisionnement de chlorure de calcium à des endroits spécifiques; 438,85 tonnes
– Du kilomètre 0 au kilomètre 272,5 de ■ route Dempster (n° 8), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, ave Franklin) ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1, Inuvik NT X0E 0T0 (ou livrées en main propre au 3e étage de l'édifice Mack Travel) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MAI 1994

Les contracteurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 2 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre ■ plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Garry Kaulbach/Gurdev Jagpal
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 979-7345



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage à deux emplacements doubles pour l'entretien

Deux emplacements doubles, charpente en bois, fondations et dalles en béton
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Garage à deux emplacements doubles pour l'entretien

Deux emplacements doubles, charpente en bois, fondations et dalles en béton
– Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou à l'agent aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 19 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 19 MAI 1994

Les contracteurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 29 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : George Waldemann
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Tim Turner-Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555

Une analyse de la politique réformiste et du dossier des langues officielles

Eugène, Pierrette, Don et les autres...de l'inutilité d'un comité parlementaire

Depuis quelques semaines, les députés réformistes remettent en question la Loi sur les langues officielles et s'interrogent sur les coûts du bilinguisme. Pendant ce temps, le Commissaire aux langues officielles pointe du doigt le Conseil du Trésor dans son dernier rapport annuel.

Il lui reproche, notamment, de ne pas avoir été plus ferme dans le dossier de la langue de travail chez les fonctionnaires fédéraux et de ne pas avoir prévu des mesures pour que les bureaux fédéraux désignés bilingues offrent des services linguistiques de qualité. En fait, M. Goldbloom a fait cette année du Conseil du Trésor le bouc émissaire d'à peu près tous les problèmes reliés à l'application de la Loi sur les langues officielles.

Ces deux questions, la langue de travail chez les fonctionnaires francophones (qui sont souvent obligés de travailler en anglais et dont le travail est souvent supervisé par un anglophone unilingue) et la qualité des services bilingues dans les bureaux fédéraux, justifiaient amplement la comparution le 27 avril dernier du ministre responsable du Conseil du Trésor, Arthur Eggleton, devant le Comité mixte permanent des langues officielles. Mais voilà: ce comité, qui en était à sa deuxième séance publique a, à nouveau, failli à la tâche et fait la démonstration de son inutilité.

La majorité des députés qui composent ce comité sont pourtant des honorables représentants des communautés de langue officielle. Les députés Eugène Bellemare et Don Boudria sont de l'est ontarien. La présidente du comité, Pierrette Ringuette-Maltais, représente le Madawaska, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Et Warren Allmand est un député anglophone bilingue de l'ouest de l'île de Montréal qui a siégé sur ce comité, alors qu'il était dans l'opposition officielle.

Plutôt que de prendre le relais du Commissaire aux langues officielles qui, faut-il le rappeler, travaille surtout pour les minorités francophones au pays, les députés Eugène Bellemare et Pierrette Ringuette-Maltais se sont contentés de flatter dans le bon sens du poil le ministre Eggleton. Le député Bellemare, pour un, a fait la preuve par quatre que la présence de députés francophones de l'extérieur du Québec sur ce comité étouffe, annihile toute tentative de débattre des véritables problèmes entourant l'application de la Loi sur les langues officielles.

Durant toute la comparution du ministre, aucun député «hors Québec» n'a interrogé le témoin sur les critiques soulevées par le Commissaire aux langues officielles dans son rapport. Les propos mielleux de la députée Ringuette-Maltais à l'endroit du ministre et les questions «plantées» du député Bellemare avaient remplacé la saine critique. Le député Boudria étant absent et le député Allmand s'étant contenté de faire acte de présence, il ne restait plus qu'à écouter les nombreuses questions du député réformiste Bob Ringma sur «les coûts du bilinguisme». A la fin de sa comparution, le ministre s'en était tiré sans une seule égratignure.

Le sénateur Jean-Claude Rivest, un ancien proche conseiller de l'ex premier ministre du Québec Robert Bourassa, a été le seul membre francophone de ce comité à poser des questions pertinentes et judicieuses. Le seul à démontrer une capacité d'analyse. Le seul à vouloir aller au fond des choses, laissant aux autres les commentaires superflus. Bref, le seul à réfléchir avant de parler!

La présence de députés libéraux francophones de l'extérieur du Québec sur le Comité mixte des langues officielles pouvaient, au départ, être perçue comme une façon efficace de protéger la Loi sur les langues officielles contre les assauts des réformistes et des bloquistes. N'osant manifestement pas critiquer leur gouvernement de peur de donner des munitions à l'opposition, maîtrisant mal le dossier, les députés francophones de l'extérieur du Québec sont plutôt en train de rendre un mauvais service aux minorités francophones.

Yves Lusignan
(APF)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 19, vendredi 13 mai 1994

photo Line Gagnon



À Yellowknife le 3 mai, l'auteure Camilla Gryski démontre sa grande habileté aux jeux de ficelle, un sujet qui la passionne.

Deuxième condamnation pour homicide involontaire

Rudolf Mingilgak écope de 10 ans pour avoir tué son meilleur ami

L'artiste inuit Rudolf Mingilgak, âgé de 56 ans, a plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire le 10 mai dernier. Il a été condamné à un emprisonnement de 10 ans par le juge John Vertes de la cour Suprême.

La victime, M. Peter Kokliak, a été tué le 20 février 1993 à Cambridge Bay d'un seul coup de couteau. MM. Mingilgak et Kokliak étaient amis. Depuis deux jours et une nuit, ils se «soûlaient» ensemble.

Selon les faits présentés par la procureur de la Couronne Me Louise Charbonneau, quelques personnes se sont rassemblées chez M. Kokliak pour un party le vendredi soir. Le lendemain, le party s'est poursuivi et le groupe s'est déplacé chez M. Mingilgak.

Vers 16h10 le samedi, la GRC a reçu un appel signalant un problème chez M. Mingilgak. Deux policiers se sont rendus sur les lieux et ont arrêté une personne pour ivresse en public. Les autres fêtards ont alors quitté le party. MM Mingilgak et Kokliak se sont retrouvés seuls. À peine 90 minutes après l'intervention de la gendarmerie, M. Kokliak gisait mort, dans le vestibule de la résidence de M. Mingilgak.

Le présumé coupable fut rattrapé par son beau-frère vers 17h30 samedi, sur la plage, aux abords de la communauté. M. Mingilgak était complètement ivre et marchait d'un pas chancelant. Il aurait déclaré, en larmes, «Je viens tout juste de tuer Peter».

De retour chez le sculpteur, la GRC a trouvé un couteau de chasse couvert de sang humain dans le réfrigérateur. Les vêtements et les bottes d'hiver de M. Mingilgak étaient également couverts de sang.

Une autopsie effectuée le lendemain du décès de M. Kokliak a révélé qu'il avait succombé à une hémorragie interne provoquée par le coup de couteau au ventre reçu de M. Mingilgak. Le taux d'alcool dans le sang de la victime s'élevait à .330, bien au delà des limites permises de .08.

Dans un film vidéo tourné par la GRC le 22 février, M. Mingilgak a reconstitué pour la police les événements. Il a déclaré ne pas savoir pourquoi il avait attaqué son ami, avec qui il travaillait comme guide de pêche et de chasse chaque été. Le prévenu avoue à la caméra «Quand je me suis rendu compte de ce que j'avais fait, j'ai eu très honte de mes actions».

Ce n'est pas la première fois que M. Mingilgak tue quelqu'un. Il avait été reconnu coupable en 1976 d'homicide involontaire après avoir tué sa femme. La consommation excessive d'alcool et une arme à feu étaient mêlés à la tragédie. Le casier judiciare de l'artiste inuit comporte 11 autres condamnations pour des assauts ou d'autres actes violents.

Mingilgak
Suite en page 2

Rapport interne sur la situation à l'hôpital Stanton

Les relations entre l'administration et le personnel sont tendues

Les relations entre l'administration de l'hôpital Stanton de Yellowknife et les employés syndiqués de cet établissement doivent s'améliorer au plus vite afin de réduire le stress et le niveau de mécontentement des travailleurs, déclare le rapport d'un comité interne de l'hôpital, publié le 9 mai.

Selon le rapport, les tensions remontent à 1988, quand l'hôpital a quitté ses anciens locaux pour s'installer dans un bâtiment moderne. Le déménagement a marqué l'instauration d'un nouveau style de gestion, plus fonctionnel et plus impersonnel. Les responsabilités et les obligations de chaque employé ont été clairement et efficacement définies mais cela n'a pas créé une meilleure atmosphère de travail.

«Durant cette phase de modernisation de l'hôpital, les anciennes méthodes de travail ont été remises en cause. Les nouvelles fonctions du personnel et les nouvelles attentes de l'administration envers les employés ont suscité chez beaucoup de personnes de l'incertitude et du stress. L'administration n'a pas toujours su répondre de façon responsable et mesurée à cette situation. Du coup le problème du mécontentement des employés n'a pas été réglé » souligne le rapport.

Le rapport a été préparé et rédigé par un groupe de travail de trois personnes mandatées l'an dernier pour évaluer la situation des relations de travail à l'hôpital Stanton, après que des employés aient demandé une enquête interne.

Parmi les 25 recommandations contenues dans le rapport, plusieurs portent sur l'amélioration des communications entre l'administration et le personnel, les deux groupes les plus importants à l'hôpital.

Selon le document, des rencontres régulières entre ces deux groupes permettrait d'aborder et éventuellement de solutionner les plaintes déposées par le syndicat. De plus, «l'adminstration semble ne pas savoir comment interpréter la convention collective en vigueur à l'hôpital, et elle ne semble pas non

Stanton
Suite en page 2

Deux affaires criminelles fort différentes ont été jugées à Yellowknife le 5 mai dernier : la mort horrible d'Alphonse Simpson aux mains de Peter Drygeese et, dans l'autre cas, un important détournement de fonds (plus de 170 000$) attribué à une ancienne employée de la Commission des accidents du travail, Lorie Schott. Lire en page 3.

À Iqaluit, les températures se réchauffent tranquillement. L'arrivée du printemps est soulignée par le carnaval «Toonik Tyme». Daniel Loyer du Comité de parents francophones d'Iqaluit nous explique comment les francophones ont participé aux festivités. Bravo à tous les bénévoles. Lire en page 4.

Diana Hooper-Pauzé de Fort Smith ne craint pas de se faire traiter de «*frog*». À ceux qui oseraient le faire, elle répond «grenouille». Grenouille par centaines; grenouilles à dénicher, grenouilles à collectionner; grenouilles à raconter. Lire en page 5.

Les mathématiques, la géométrie peuvent s'enseigner de toutes sortes de façons. À l'école Allain St-Cyr de Yellowknife, l'apprentissage de cette matière a donné lieu à un projet très intéressant à la gandeur de la ville. Marie-Claire Bradley , l'enseignante responsable du projet, nous en dit plus long. À lire en page 8.

photo Line Gagnon



Surprise! Il ne s'agit pas d'une fleur du printemps qui arrive enfin à percer la neige. Cette fleur revient de loin. Elle a traversé un long hiver et elle s'est desséchée. Nous la trouvons tout de même bien belle.

Rudolf Mingilgak

Suite de la page 1

Selon Me Charbonneau, quand M. Mingilgak est sobre, il ne semble pas être un criminel, mais «cet homme, quand il boit, est très dangereux. On aurait pu croire que la grande tragédie survenue en 1976 aurait modifié en profondeur sa vie et ses comportements, mais il n'en est rien. Comment savoir si, cette fois-ci, l'inculpé va renoncer à la violence et à l'alcool? Il ne doit pas y avoir de troisième victime».

«Le casier judiciaire de M. Mingilgak révèle le très grand danger qu'il représente pour ses semblables lorsqu'il a bu, a affirmé le juge Vertes. Comme Mme Charbonneau l'a souligné, il ne doit pas y avoir une autre victime de son ivrognerie (...) Il est évident que l'accusé n'a pas tiré les leçons issues de son passé et de ses antécédents. À son âge, il devrait être un aîné respecté dans sa communauté, et non pas une menace pour ses concitoyens».

Selon l'avocat de la défense, M. Tom MacCauley, son client a beaucoup changé depuis le décès de sa femme. Ces propos n'ont pas convaincu le juge. «En 1976, il était ivre et il a tué sa femme. En 1993, il était ivre et il a tué son meilleur ami. Où voyez-vous une diffence dans le comportement de M. Mingilgak?» a demandé le juge Vertes avant de prononcer la sentence.

En plus de sa peine de 10 ans de prison, M. Mingilgak, à sa sortie de prison, sera interdit de port d'armes et de possession d'explosifs pendant dix ans. Me Tom MacCauley a demandé que son client purge sa peine dans une prison située dans les T.N.-O., parce qu'il est un Inuk unilingue. Normalement, pour les peines de prison de plus de deux ans, les prisonniers sont envoyés dans un pénitencier fédéral en dehors des T.N.-O.

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon



Depuis quelques années, la Chambre de commerce de Yellowknife organise un salon annuel pour les entreprises et les produits locaux. Cette année, environ 1 500 personnes ont visité le salon.

Remise de la date du procès du député

James Arvaluk comparaîtra en juin

Le député d'Aivalik, M. James Arvaluk, comparaîtra à nouveau en cour territoriale le 7 juin. Le procès devait débuter plus tôt mais il fut décidé le 10 mai d'en retarder la tenue.

M. Arvaluk est accusé de conduite en état d'ivresse et d'avoir refusé de se soumettre à l'ivressomètre.

Lors de l'arrestation de M. Arvaluk sur le chemin de la mine Con le 6 avril vers 2h du matin, les agents de la GRC venaient d'apercevoir un camion dont les embardées attirèrent leur attention.

À la suite de cet incident, M. Arvaluk, qui est actuellement à l'extérieur des T.N.-O., ne s'était pas présenté à l'Assemblée législative les 6 et le 7 avril derniers, les deux dernières journées de la session.

L'avocat du député, M. Scott Duke, n'a pas su indiquer au juge Michel Bourassa où se trouve présentement son client. L'avocat a précisé que M. Arvaluk serait de retour dans les T.N.-O. à la fin mai.

L'absence de M. Arvaluk a eu l'heur d'irriter le magistrat qui a rappelé que ce dossier est en attente depuis déjà un mois. Le juge a tout de même accordé le délai réclamé, à la condition que le député comparaisse sans faute le 7 juin.

K.L.

Hôpital Stanton

Suite de la page 1

plus comprendre les relations entre employeur et employés».

Le document de 15 pages faisant état de la situation à l'hôpital souligne aussi l'importance de se doter de lignes directrices et de procédures bien établies pour éviter des situations qui pourraient dégénérer en conflits d'intérêts. En ce moment, aucune ligne directrice n'existe à ce sujet.

Toute la documentation issue des rencontres que le groupe de travail a tenues avec des employés de Stanton a été détruite pour garantir la confidentialité de ces témoignages. Le rapport se garde bien aussi de décrire des cas particuliers ou des problèmes spécifiques.

Karen Lajoie

Nouveau sous-ministre de la Justice

Le poste de sous-ministre au sein du ministère territorial de la Justice sera comblé à compter du 1er juin, par M. Don Avison. M. Avison, actuellement responsable à Ottawa d'un groupe de travail sur la justice autochtone, était auparavant le directeur régional du ministère fédéral de la Justice à Yellowknife, en charge des procureurs de la Couronne dans les T.N.-O. M. Avison a aussi de nombreuses années d'expérience comme procureur, et il a déjà comparu devant la cour Suprême du Canada.

Echos des T.N.-O.

Les citoyens d'Iqaluit iront aux urnes le 27 septembre

Les résidants de la ville d'Iqaluit éliront un nouveau conseil municipal et un nouveau maire le 27 septembre, après avoir passé presque 10 mois sans représentation au niveau municipal.

L'ancien conseil municipal et l'ex-maire Charlie Ruttan ont été renvoyés en novembre dernier par le ministre des affaires municipales et communautaires alors en poste, M. Titus Allooloo.

M. Allooloo avait pris cette décision après avoir consulté le Cabinet le 10 novembre, parce que la dette de la Ville s'élevait à plus de six millions de dollars et que, selon le ministre, le conseil était incapable de régler la situation.

La Ville avait ensuite été placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, M. Robin Beaumont.

Le nouveau ministre des affaires municipales et communautaires, M. Silas Arngna'naaq, a décidé fin avril, après avoir rencontré M. Beaumont et son comité consultatif, qui regroupe quelques leaders de la communauté, qu'il était temps que se tiennent des élections à Iqaluit.

Un incendie détruit la scierie à Hay River

La scierie à Hay River a été détruite par les flammes le 5 mai dernier. La compagnie qui opère la scierie a déclaré qu'en utilisant ses réserves de bois déjà débité, elle serait en mesure de poursuivre ses activités en attendant que la scierie soit reconstruite.

Selon la présidente de *Northern Forest Products*, Mme Beatrice Lepine, la compagnie (qui appartient à divers groupes autochtones) possède en effet des réserves d'un demi-million de pieds de planches qui devraient permettre de répondre aux demandes de la clientèle.

Aucun estimé des dommages n'a été rendu public cette semaine, et l'enquête sur la cause de l'incendie se poursuit. La scierie emploie environ 40 personnes.

Adolescent accusé de meurtre à Gjoa Haven

Un adolescent de 16 ans a comparu devant la cour territoriale à Yellowknife le 6 mai, suite à une accusation de meurtre au deuxième degré à Gjoa Haven. Il a été renvoyé en détention provisoire à Hay River jusqu'au 24 mai, alors qu'il comparaîtra à nouveau pour que soit fixée la date de son enquête préliminaire.

La Gendarmerie royale du Canada à Gjoa Haven a déposé une plainte de meurtre au deuxième degré contre cet adolescent après une brève enquête suite à la mort subite de Iga Qayutinnuaq, âgée de 21 ans, le 23 mars dernier. La loi canadienne interdit que *L'Aquilon* dévoile l'identité du prévenu, en raison de son jeune âge.

Selon un communiqué de presse de la GRC, Mlle Qayutinnuaq a trouvé la mort à 2h30 du matin, le 23 mars. Une autopsie en Colombie-Britannique a révélé que la jeune femme n'était pas morte de cause naturelle. La GRC n'a cependant pas précisé pas la cause exacte de son décès.

Karen Lajoie

Sept mois après le meurtre survenu dans le *Woodyard*

Peter Drygeese est reconnu coupable d'homicide involontaire

M. Peter Drygeese de Yellowknife a, le 5 mai, plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire. L'accusation fut portée après la mort violente d'un ami de M. Drygeese, le 29 septembre dernier dans le quartier de la «vieille ville», à Yellowknife, appelé le *Woodyard*.

M. Drygeese, âgé de 30 ans, avait d'abord été accusé de meurtre au deuxième degré, mais la Couronne l'a laissé plaider l'homicide involontaire, un chef d'accusation moins sérieux que le meurtre. Selon les faits consignés au dossier, M. Drygeese était trop ivre le soir de la tragédie pour projeter de tuer intentionnellement M. Alphonse Simpson, la victime.

En raison de son état d'ivresse avancé, M. Drygeese n'a aucun souvenir des événements ayant causé la mort de M. Simpson. Les motifs de M. Drygeese sont également inconnus. Le soir du drame qui s'est déroulé dans une cabane du *Woodyard*, deux autres personnes (outre MM. Simpson et Drygeese) se trouvaient sur les lieux. Ces deux personnes dormaient et ne sont donc pas en mesure d'élucider le mystère.

Après avoir entendu les éléments de preuve présentés à son enquête préliminaire, M. Drygeese a décidé de plaider coupable. Selon l'exposé des faits du procureur de la Couronne, M. Dennis Claxton, les quatre personnes présentes le soir du décès de M. Simpson se sont livrées à une beuverie dans une petite cabane de la rue Bretzlaff. Deux d'entre elles ont fini par s'évanouir. M. Drygeese a trouvé dans la cabane une crosse de golf, servant de tisonnier, et il s'est servi de cet objet pour frapper M. Simpson, qui était assis à même le plancher.

Selon M. Claxton, cette attaque «prolongée et brutale» a duré de longues minutes, peut-être même quelques heures, et il n'existe aucun doute que M. Simpson a souffert pendant des heures avant de mourir.

«Le rapport du coroner a établi que la victime avait un taux d'alcool dans le sang de .200. Ce niveau a certainement eu des conséquences sur l'habilité de la victime à se défendre lors des attaques de M. Drygeese. Des blessures graves ont été infligées à M. Simpson, y compris des brûlures. Il a finalement succombé aux blessures dont il a souffert à la tête,» explique M. Claxton.

À au moins deux reprises, une des deux personnes endormies dans la cabane s'est réveillée et a demandé - sans succès - à M. Drygeese d'arrêter de battre la victime. Le lendemain de cette tragédie, M. Drygeese a quitté la cabane en enjambant le corps de M. Simpson, gisant sur le plancher dans une mare de sang.

Quand la GRC est arrivée sur les lieux ce matin-là, les agents n'ont pu que contaster le décès de M. Simpson. M. Drygeese, arrêté le jour même de la découverte du cadavre, avait encore un taux d'alcool dans le sang de .290, un taux presque quatre fois plus élevé que le taux permis par la loi.

La cabane bleue et blanche dans le *Woodyard* où s'est déroulé le meurtre était bien connue de la GRC. Selon les voisins, de nombreux partys y étaient organisés, qui finissaient souvent en bagarres.

M. Claxton a réclamé sept ans d'emprisonnement pour ce meurtre. L'avocat de la défense, M. Paul Bolo, a plutôt suggéré une peine de quatre à sept ans. Le juge John Vertes de la cour Suprême a déclaré que même si M. Drygeese avait tout oublié des événements ayant causé le décès de la victime, il était responsable de la mort d'une autre personne.

«Au plan moral, la culpabilité de M. Drygeese est très grande. Ses attaques répétées et brutales ont occasionné beaucoup de souffrances à la victime avant qu'elle ne meurre. Il est particulièrement incriminant que l'accusé n'ait pas interrompu ses attaques après que les autres personnes présentes lors de ce drame le lui aient demandé. Lorsque M. Drygeese a enjambé à quelques reprises le corps de la victime en allant et venant dans la cabane, il a fait preuve d'une complète insensibilité à la tragédie dont il est l'auteur,» a déclaré le juge Vertes.

En imposant une peine de six ans d'emprisonnement, le juge a dit espérer que M. Drygeese travaillera en prison avec des conseillers afin de modifier son comportement et qu'il profitera de son incarcération pour reprendre ses études et se préparer à son retour à la vie civile. «Vous serez encore jeune lors de votre sortie de prison. Je vous conseille d'ici là d'essayer de comprendre le pourquoi de vos gestes».

Karen Lajoie

Après avoir détourné plus de 171 000 dollars

Lorie Schott est condamnée à 15 mois de prison

Une ancienne agente aux réclamations à l'emploi de la Commission des accidents du travail (CAT) a été condamné à 15 mois de prison le 5 mai, après avoir plaidé coupable à une accusation de vol d'une somme de 171 805 dollars au cours d'une période de 14 mois.

Mme Lorie Schott, accompagnée de quatre de ses proches y compris sa compagne, a souvent été au bord des larmes lors de sa comparution en cour territoriale devant le juge Brian Bruser.

Selon l'exposé des faits établi dans cette affaire, du 11 décembre 1990 au 1er février 1992 Mme Schott a autorisé le service des finances de la Commission à émettre 53 chèques destinés à des bénéficiaires qui n'ont jamais reçu ces paiements. Mme Schott les a plutôt déposés dans ses comptes de banque personnels. L'incupée dit souffrir de troubles du système nerveux qui lui ont fait perdre les notions du bien et du mal à une époque où son emploi la stressait considérablement. Mme Schott allègue par ailleurs qu'elle voulait être arrêtée, afin d'attirer l'attention du public sur les mauvaises conditions de travail à la Commission et pour plonger dans l'embarras son employeur.

Dans une lettre adressée au juge Bruser et que son avocat, Me Greg Nearing, a lu devant la cour, Mme Schott déclare qu'elle se reproche sa faiblesse morale. Elle essaie de comprendre pourquoi elle a fraudé son employeur, et elle souligne qu'elle est troublée par ses actions. «Ces dernières années, je suis tourmentée par les sentiments de culpabilité et de honte que m'inspirent mes actions,» a-t-elle déclaré.

Mme Schott tente de rembourser à la Commission les sommes qu'elle a détournées. Elle a déjà versé à la C.A.T. ses épargnes et son régime de retraite. Une décision civile de la cour Suprême rendue plus tôt cette année ordonne à Mme Schott de rembourser le total des montants volés. Mme Schott ayant gaspillé tout l'argent qu'elle a détourné, elle se retrouve sans le sou et il ne lui sera pas facile de respecter l'ordonnance du tribunal.

«En raison des sommes en cause, cette affaire est l'une des plus sérieuses du genre à se retrouver en cour territoriale, a souligné le juge Bruser. L'abus de confiance perpétré envers l'employeur est très sérieux». Mme Schott, âgée de 39 ans, n'a pas de casier judiciaire antérieur à cette fraude. La cour a également tenu compte de la décision de l'accusée de plaider coupable au début du procès. Le juge Bruser a par ailleurs rappelé que, malgré ses problèmes nerveux, «Mme Schott a toujours su ce qu'elle faisait; elle planifiait ses actions, et elle n'ignorait pas que ses actions comportaient des risques élevés(...) En considérant pendant combien de mois Mme Schott a fraudé, et le fait que ses actions ont réussi parce qu'elle les avait soigneusement planifiées, je ne peux pas conclure à un comportement compulsif».



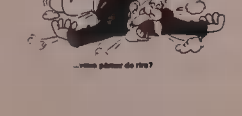
Karen Lajoie/L'Aquilon

Amélie Duval, âgée de 6 mois, regarde avec beaucoup d'intérêt un des livres que contient la trousse «Premiers pas»que la F.F.T. remettait le 6 mai à sa mère Nikole Loubert (à gauche). La remise de cette toute première trousse est effectuée par Mme Marie Patterson, agente de développement à la Fédération. Le père d'Amélie, M. Daniel Duval, se réjouit également de cette trousse destinée aux enfants francophones venus au monde dans les Territoires du Nord-Ouest.

C'est à la soirée d'improvisation que ça se passe!

Venez en grand nombre voter pour les acteurs et ... rire avec nous!

Date	**18 mai 1994** (et non pas, tel que prévu, le 19 mai)
Heure	**De 19 heures à 21 heures**
Lieu	**Gymnase de l'école J.H. Sissons**
Coût	**Votre dynamisme**
Pour qui	**Tous les francophones et francophiles âgés de 6 à 99 ans.**
	Venez en grand nombre et amenez vos amis.



Pour la modique somme de 3.00 $, vous pourrez vous procurer des balles. Lancez-les sur l'arbitre ou les joueurs chaque fois que vous voudrez exprimer votre mécontentement au cours de la soirée.

Il faut bien s'amuser un peu...

Au plaisir de vous voir à la soirée d'improvisation pour





La ligue d'improvisation de Yellowknife

La violence doit être désamorcée et non pas seulement condamnée

Il ne s'écoule pas une semaine sans que *L'Aquilon* ne rapporte dans la chronique «Les Échos» ou ailleurs qu'un crime a été perpétré ou qu'une condamnation a été prononcée en cour. L'actualité en provenance du palais de justice touche souvent des drames dont l'horreur est hélas familière.

Bien que la population ici ne compte que 57 000 personnes, les Territoires du Nord-Ouest sont accablés par la violence. Dans la catégorie des crimes violents, le taux de criminalité dans les T. N.-O. est 5.7 fois plus élevé que le taux national. De 1986 à 1991, le nombre de crimes violents a augmenté de 40%. Cette hausse alarmante est en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre d'assauts et d'assauts sexuels.

Dans les Territoires, les assauts sont très souvent liés à la consommation à outrance d'alcool. L'alccol est un facteur anesthésiant dans beaucoup d'homicides involontaires et d'assauts. Du coup, l'agresseur (comme dans l'affaire Drygeese) n'a souvent aucun souvenir de ses actes et ne comprend pas une fois sobre les motifs qui l'ont fait agir aussi violemment, au point de supprimer une vie humaine.

Je dois l'avouer honnêtement; il m'est très difficile de comprendre qu'un homme dont la conduite est apparement tout à fait convenable lorsqu'il ne touche pas à l'alcool puisse se transformer en une véritable menace pour ses semblables après avoir bu à excès. Les faits sont pourtant là. La femme et maintenant le meilleur ami de Rudolf Mingilgak sont morts aux mains d'un homme que l'alcool rend incroyablement violent. Quelle est donc cette violence meurtrière pour laquelle l'alcool semble agir comme un révélateur? Peut-on parler de rage et de désespoir plus profonds chez l'agresseur qui le pousseraient à agir comme il le fait, sans préméditation et sans explication après coup?

Est-il possible de désamorcer ces émotions qui anéantissent trop de vies, celles des victimes d'abord et aussi celles des familles et des communautés dans le Nord qui sont le théâtre trop fréquent de ces attaques et de ces morts violentes, sans oublier les agresseurs?

Confrontés à ces problèmes sociaux, nous ne pouvons qu'espérer que la refonte des programmes des ministères de la Santé et des Services sociaux (lorsqu'elle sera enfin terminée) fera une large place à la décentralisation et au soutien aux communautés. Trop souvent la lutte à la violence que des gens courageux et chroniquement dépassés par l'ampleur du travail à accomplir ont entreprise un peu partout dans les communautés se déroule dans l'isolement, à cause d'un système bureaucratique empêtré dans ses ressources limitées et ses règles de fonctionnement.

Agnès Billa



Revendications territoriales

Paul et Denise étaient partis depuis deux mois.
Ils avaient hâte de retrouver leur maison,
mais les yeux leur sortirent de la tête :
Leur chère pelouse avait disparu,
remplacée par des plants de pommes de terre.
Quoi faire ? Tout arracher ? Ou bien quoi ?

La réponse ne se fit pas attendre.
Un homme arriva par le portillon, déroula un tuyau, ouvrit un robinet, et se mit à arroser les pommes de terre.

Paul et Denise se précipitèrent :

«Qu'est-ce-que vous foutez ici ?»
«J'arrose mes pommes de terre».
«Vos pommes de terre ? Qu'est-ce-que vous racontez ? C'est notre terrain».
«Mais ce sont mes pommes de terre».
«Qui vous a permis de les planter ?»
«J'ai besoin de personne pour me dire quoi faire. Tout ce terrain abandonné...j'ai décidé de l'utiliser».
«Vous n'avez pas demandé notre permission !»
«Vous n'étiez pas là».
«Mais c'est notre terrain».
«Si ça c'est vrai, vous devriez avoir grand honte d'avoir laissé ce terrain si mal exploité».
«Moi, j'ai le droit d'avoir une pelouse, et de m'y reposer dans ma chaise longue».
«Mais moi, je me sers du terrain mieux que vous. C'est ça le progrès».
«J'ai vécu ici toute ma vie. C'est ma maison et c'est mon terrain, et ça vient de mon père qui l'avait hérité de son père.
«Vous auriez pu vous en occuper un peu mieux».
«Je fais ce que je veux avec mon terrain, et ça ne vous regarde pas».
«C'était rien que du terrain inutile.
Moi, j'ai travaillé dur pour le mettre en valeur,
j'ai planté ces pommes de terre, je m'en suis occupé,
et je les récolterai quand je le voudrai».
«Oh non, pas de ça ! Je vous emmenerai en procès...
D'ailleurs, je m'en vais voir le juge tout de suite».
«Si ça vous fait plaisir...

Mais j'ai déjà promis un tiers de la récolte au juge».

René Fumoleau

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Line Gagnon
Daniel Loyer
René Fumoleau
Valérie Catrice

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Tire d'érable et motoneige

Dans le cadre du Toonik Tyme, l'Association franco-phone d'Iqaluit et le Comité de parents francophones d'Iqaluit ont joint leurs efforts pour offrir à la communauté d'Iqaluit deux excellentes activités annuelles.

L'AFI commanditait le rallye familial en motoneige tandis que le comité de parents préparait la cabane à sucre.

À la fin d'une randonnée de 7 km en motoneige, et sous un ciel d'un bleu ahurissant, les trois premières familles à accumuler le plus de points, se sont partagés bourses et trophées puis se sont joints aux autres de la cabane. Félicitations aux gagnants et aux participants.

Pour sa part, les gens du comité (CPFI) sucraient le bec et remplissaient les bedons de 110 personnes avec un repas bien traditionnel de cabane à sucre. Fait bizarre, même si les oeufs dans le sirop étaient au menu, personne n'en a demandé. La tire était préparée par un vrai gars de cabane. Nul autre qu'un propriétaire de cabane à sucre, M. Gaston Lachance, s'est occupé de faire cuire la tire sur la neige et le caramel d'érable.

L'achalandage de cette année représente une augmentation de près de 30% par rapport à l'an dernier. Le comité attribue ce succès à la popularité du carnaval mais surtout à l'implication des bénévoles et des commanditaires.

À cet effet, nous remercions chaleureusement nos bénévolés et je les nomme: André Savard, Huguette Robitaille, Suzanne Lefebvre, Jacques Fortier, Louise Lafond, Linda McDonald, Gaston Lachance et Liette Valade.

Merci aussi à nos commanditaires : Patrimoine Canada, Transports Canada, le GTNO, le comité du Toonik Tyme, la FFT, l'AFI, Pai-Pa Taxis, DJ Sensations, Rock Lessard Inc., Frobuild Construction Ltd., et le CPFI.

Le blizzard de la veille nous laissai une neige idéale pour préparer la tire tandis que la température du jour oscillait à près de -1° C. Avec une combinaison de vents très calmes, le tout a attiré la foule au-delà de nos espoirs.

Je profite du moment pour remercier ceux qui ont nous encouragés et pour vous donner rendez-vous en 1995.

Daniel Loyer, président CPFI

Pas du tout intimidée de se faire traiter de «frog»

Diana Hooper-Pauzé est fière d'être la dame aux grenouilles de Fort Smith

C'est un commentaire pas très flatteur de son ancien mari qui a déclenché chez Diana Hooper-Pauzé le goût de collectionner les grenouilles. Pour consoler sa mère de s'être fait traiter de «petite grenouille», sur un ton un peu insultant, la fille de Diana, alors âgée de cinq ans, avait offert une grenouille en cadeau à sa mère. Du coup, les amis et connaissances de Diana se sont donnés le mot et ont profité de toutes les occasions inimaginables pour ajouter des grenouilles à la collection de Mme Hooper-Pauzé.

Vingt ans plus tard, la maison de Diana Hooper-Pauzé à Fort Smith regorge de grenouilles qu'il s'agisse de décorations aimantées pour le frigo, de tasses à café, d'un coupe-papier, d'un calendrier, ou encore d'oreillers (et j'en passe).

Dans le salon, Diana expose fièrement dans un cabinet toutes les grenouilles-bibelots qu'elle a receuillies. Les bibelots sont fabriqués de matériaux très variés : cire, métal, céramique ou verre.

Mme Hooper-Pauzé estime que sa collection compte maintenant 390 grenouilles, et elle se dit passionnée par son passe-temps. «Tu ne peux pas entrer dans une pièce de la maison sans y trouver une grenouille,» reconnaît-elle amusée.

Les spécimens les plus excentriques de sa collection proviennent de Hawaii où Mme Hooper-Pauzé était allée en vacances. Ces grenouilles des îles et du soleil sont faites de coquillages et grattent la guitare.

Quant aux grenouilles qui ont parcouru le plus de chemin pour se retrouver à Fort Smith, elles sont originaires d'Europe.

Si Mme Hooper-Pauzé a pu donner libre cours à sa passion en Allemagne et en Autriche, elle déplore que -ironiquement- «tu ne peux pas trouver de grenouilles en France».

Chez cette amie des batraciens, même le thé est servi aux visiteurs dans un service dont les pièces sont à l'effigie de son animal-fétiche.

Enseignant le français langue seconde à l'école secondaire Paul William Kaeser de Fort Smith, Mme Hooper-Pauzé peut aussi compter sur ses étudiants pour ajouter à sa collection. Elle a reçu d'eux quelques grenouilles et elle entend décorer son bureau à la mode «grenouille».

Cet été, Diana part de nouveau à la chasse à la grenouille; cette fois-ci, elle convoite un mobile qu'elle a vu au Biodôme de Montréal. Elle envisage d'en ramener quelques-uns et de les installer dans son jardin.

«Je commence a être un peu envahie; je cherche maintenant à ajouter à ma collection des grenouilles vraiment originales,» explique-t-elle. Mme Hooper-Pauzé n'est plus marié à l'homme qui, sans le savoir, a provoqué sa passion pour les grenouilles. Dans la vie de Diana, Michel Pauzé (son deuxième mari) occupe la place de choix dans le coeur de l'enseignante. Nul doute que son intérêt pour le passe-temps de sa femme aussi prenant soit-il y est pour beaucoup.

Karen Lajoie


photo Valérie Catrice


Karen Lajoie/L'Aquilon


Karen Lajoie/L'Aquilon

La maison de Diana Hooper-Pauzé à Fort Smith est remplie de grenouilles, 390 au dernier compte. Ce n'est donc qu'une infime partie de sa collection qu'elle nous montre ici, dans sa cuisine. À droite (en bas), un service de thé qui coasse presque. En haut, lors de la fête de l'Halloween de Samedi-Jeunesse, Diana se prend au jeu et se déguise en ... son animal préféré .

Avis de recherche : **jeunes intéressé.es à séjourner en France cet été pour des stages d'initiation et de formation artistiques**

Le Consulat général de France à Edmonton remettra sept bourses couvrant pour ces stages les frais de séjour (hébergement, restauration, activités, spectacles). Le voyage jusqu'au lieu du stage (avion et train) reste à la charge des participant.es. **Une (1) personne des T. N.-O. est admissible à ces stages.**

- Rencontre internationale de Pau du 8 au 15 juillet pour les 18 à 25 ans
  Danse, sculpture, écriture, théâtre, musique.
- Université internationale d'été de Marly-le-Roi du 10 au 28 juillet pour les 20 à 40 ans
  Arts et techniques du spectacle : mise en scène, son et lumière, régie, décor, pyrotechnie, etc
- Avignon : 11 au 20 juillet ou 22 au 31 juillet (18-25 ans) 25 juillet au 1er août (16 -20 ans)
  Théâtre : découverte du Festival d'Avignon (spectacles), excursions, etc

Pour soumettre votre candidature*, contactez Sylvie Francoeur à la Fédération Franco-TéNOise au (403) 920-2919 (téléphone) ou au (403)873-2158 (télécopieur) au plus tard :
le 18 mai 1994 à 16 heures 30 heure de Yellowknife.

* Prière de joindre à votre demande une lettre relative à votre maîtrise du français, vos objectifs personnels de participation à un stage et votre intérêt réel pour les disciplines artistiques liées au stage choisi.

Appels d'offres



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 260 au kilomètre 350, du kilomètre 456,4 au kilomètre 471,3 et du kilomètre 490 au kilomètre 550,1, route n° 1, chemin d'accès de Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 10 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 243,4 au kilomètre 333,5, chemin d'accès de Dettah, du kilomètre 0,1 au kilomètre 11,3 et transport de 1000 m³ de gravier concassé au kilomètre 333,9, route n° 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 25 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 9 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 88 au kilomètre 103, du kilomètre 119,4 au kilomètre 183, Campground Thebacha, du kilomètre 0 au kilomètre 12,5, route n° 5, T.N.-O.; du kilomètre 267,3 au kilomètre 288, de la route n° 5, Alberta; du kilomètre 57 au kilomètre 90, route n° 6, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée à partir du 10 mai 1994.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction et revêtement de la route de Yellowknife

Levée de terre, drainage et fondation de matériaux granuleux
– Du kilomètre 200,0 au kilomètre 215,0 de la route de Yellowknife (n° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au Directeur de la Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 2 mai 1994.

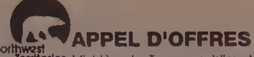
Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offre : Liz Vens, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Stocki
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7309

Avis aux entrepreneurs : Il y aura une réunion de pré-soumissions dans la salle du ministère des Transports au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin, Yellowknife NT, à 13 h 30 heure locale, le mardi 10 mai 1994.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations - La salle communautaire Deh Cho

Améliorations de la salle communautaire Deh Cho pour utilisation temporaire des locaux comme école primaire pendant les rénovations de l'école primaire – Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau des services régionaux, édifice de la Justice), ou à l'agent de projet, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au Bureau de direction du secteur) au plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 27 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 13 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Ted Karanka
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 695-7250
ou
Daniel Adam
Park Sanders Adam Vikse Architects Ltd.
Tél. : (403) 920-2609

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Contrôleur des opérations régionales

Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 56 311 $ par année.
Réf. : 021-0033BB-0003 — **Date limite :** le 13 mai 1994

Surveillant des services à l'enfance

Ministère des Services sociaux — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 691 $ par année. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats.
Réf. : 021-0037LM-0003 — **Date limite :** le 20 mai 1994

Agent-éducateur principal

Ministère de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 076 $ par année. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats, qui devront par ailleurs subir un examen médical.
Réf. : 021-0020JH(2)-0003 — **Date limite :** le 20 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc. : (403) 872-2782.

Chargé de cours en développement humain

Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement varie entre 35 664 $ et 71 914 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0070JA-0003 — **Date limite :** le 20 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc. : (819) 979-6574.

Administrateur de la Cour territoriale

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 58 351 $ par année.
Réf. : 011-0146SFM-0003 — **Date limite :** le 20 mai 1994

Coordinateur de la formation et du perfectionnement

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 $ par année.
Réf. : 011-0067SFM-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Prenez la plume

Devenez correspondant-e !

(403) 873-6603

Karen Lajoie/L'Aquilon



Mme Lise Picard examine la maquette avec ses enfants, Stefan et Marc Christensen durant la Journée des parents.

Tous les projets mènent à la géométrie

Les droites, les angles et les courbes de Yellowknife

Au départ, ce projet en mathémathiques visait à familiariser les élèves avec diverses figures géométriques : les cubes, les cylindres, les cônes.

En y pensant un plus longuement, Mme Marie-Claire Bradley, enseignante à l'école Allain St-Cyr, se dit que ce serait une bonne idée que ses étudiants de troisième année construisent une maquette de la Ville de Yellowknife, en utilisant ces figures géométriques.

Il a fallu trois semaines pour réaliser le projet. Le résultat final - une maquette d'environ 10' par 4' - fut dévoilé lors de la Journée des parents à l'école, à la fin avril. Bien qu'elle comprenne le secteur historique de Yellowknife «*Old Town*» ainsi que la banlieue en expansion de *Frame Lake*, la maquette n'offre pas un portrait complet de la ville. «Les étudiants ont inclus dans la maquette ce qu'ils aiment de Yellowknife et de la vie ici,» explique Mme Bradley dans sa classe où la maquette occupe quatre tables.

«On s'est amusé en réalisant ce projet, souligne Mme Bradley, mais en construisant une maquette, il nous fallait aussi vérifier l'emplacement des éléments de la maquette. Le travail de précision et le souci des détails, ça forme le caractère. Grâce au projet nous avons pu aussi parler de politique, tout en situant les édifices de l'Assemblée législative et de l'Armée». Les jeunes ont visité les plus grands édifices que l'on retrouve dans la capitale, avant de les reproduire sur papier, à une échelle réduite.

Les étudiants de 1ère année de l'école Allain St-Cyr ont contribué au projet en fournissant les arbres, les personnages et les pierres, des éléments qui donnent à cette maquette de Yellowknife son authenticité.

Les Morin se rassemblent

Les Morin d'Amérique se donnent rendez-vous les 12-13-14 août au grand rassemblement de leurs familles à Québec. La fête se déroulera sur les terrains de l'Université de Laval.

Plusieurs personnalités politiques, sportives, artistiques issues des familles Morin ont déjà confirmé leur présence à ces retrouvailles.

Des milliers de Morin de toutes les régions du Canada et des Etats-Unis sont attendus. Durant cette fin de semaine, on procèdera au lancement d'un ouvrage retraçant les origines et les exploits des Morin, au cours des quatre derniers siècles. Les visiteurs pourront voir aussi du théâtre, des films historiques, assister à des conférences sur la généalogie, danser et s'amuser.

Une cérémonie particulière viendra rehausser ces festivités. Les armoiries des Morin seront remises officiellement par le délégué du Gouverneur général du Canada, le Héraut Saint-Laurent, M. Auguste Vachon.

Les Morin sont établis sur le continent américain depuis plus de 300 ans. Ils forment l'une des plus nombreuses familles d'origine française en Amérique. On compte au-delà de 75 000 descendants au Canada, principalement au Québec, et 40 000 aux Etats-Unis. Les Valcourt et les Chenevert proviennent de la même descendance.

Pour avoir plus d'information sur le grand rassemblement des Morin du 12 au 14 août, écrivez à l'Association des Morin d'Amérique, C.P. 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Les Vanier, une famille de «chefs»

• **MONTRÉAL, XXe siècle.** — Les Vanier furent à leur manière des «chefs» de père en fils. D'abord, Georges Vanier fut chef d'État, puisqu'il occupa de 1959 à 1967 la fonction de gouverneur général du Canada. Son fils Jean, quant à lui, peut certainement être considéré comme un important chef spirituel. C'est lui qui est à l'origine de L'Arche, ces établissements ayant pour mission l'aide aux personnes handicapées.

Né en 1888 à Montréal, Georges Vanier était connu pour être un élève brillant. À l'adolescence, il choisit de devenir avocat, profession qu'il exerça peu. En 1914, la guerre éclate et Georges décide de s'enrôler dans l'armée. Il sert d'abord comme lieutenant, puis comme major. Blessé par un éclat d'obus en 1918, il doit être amputé d'une jambe.

M. Vanier est l'un des fondateur du Royal 22e régiment qu'il a aussi commandé de 1926 à 1928. À partir de ce moment, Georges Vanier le militaire endosse également l'uniforme du diplomate. En 1928, il s'installe en Suisse, à Genève, où il est nommé attaché militaire pour le Canada à la Société des Nations. C'est dans cette ville que naît Jean en septembre 1928.

Georges Vanier occupe ensuite diverses fonctions au sein de la diplomatie canadienne, dont celle d'ambassadeur en France.

En 1955, la retraite de M. Vanier est interrompue par sa nomination au poste de gouverneur général, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort survenue en 1967. Il fut le premier Canadien français à occuper cette fonction.

Avant de se consacrer aux personnes handicapées, Jean a d'abord suivi les traces de son père en gravissant les échelons de la carrière militaire jusqu'en 1950.

Puis, il s'oriente vers la philosophie et la théologie. En 1964, l'ancien militaire fonde à Trosly-Breuil, en France, L'Arche. Il s'agit d'un établissement pour personnes handicapées, «une maison de miséricorde où les rejetés de la société pourraient trouver un refuge».

Puis, la première Arche fait boule de neige. Trente ans plus tard, on dénombre 17 de ces établissements au Canada, et plusieurs autres aux États-Unis, au Danemark et même en Inde.

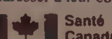
Aujourd'hui, la mémoire des Vanier se perpétue à travers l'Institut Vanier de la famille que Georges et Pauline (sa femme qui a elle aussi joué un rôle de premier plan) ont mis sur pied en 1965 dans le but de favoriser le bien-être de la famille canadienne.

REFLETS DU PATRIMOINE LA FONDATION CRB

La Fondation CRB est fière de s'associer à l'Année internationale de la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867







LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 20, vendredi 20 mai 199


Karen Lajoie/L'Aquilon

Cinq ans après le problème demeure entier

Les services sociaux trainent les pieds

Depuis cinq ans déjà le ministère territorial des Services sociaux est censé résoudre ses problèmes de contrôle des dépenses. Dans son rapport 1992-1993, le vérificateur général du Canada s'interroge longuement sur les mécanismes de contrôle financier présentement utilisés par le ministère. Le vérificateur s'était déjà penché sur ce , problème en 1988.

Dans son plus récent rapport de 29 pages, M. Desautels remarque que les faiblesses du système de contrôle financier soulignées il y a quelques années n'ont pas fait l'objet de beaucoup de mesures correctives. Le vérificateur souligne que tout ministère qui effectue régulièrement des paiements à un grand nombre de bénéficiaires doit se doter de mesures efficaces de contrôle des dépenses.

Depuis l'exercice financier 1988-1989, les paiements d'assistance sociale ont augmenté de 28%, soit 7 millions de dollars, et ils se chiffrent aujourd'hui à 26,2 millions annuellement.

Dans le cas d'Iqaluit, la responsabilité des paiements pour les programmes sociaux fut transférée en 1988 du GTNO à la municipalité. Depuis, dans le cas de cette communauté, les paiements ont augmenté de 52%, pour atteindre un montant annuel de 1,7 million.

Le vérificateur général exhorte le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à adopter des mesures réduisant les risques de fraude ou d'erreur et il qualifie les mesures existantes d'«inadéquates».

Le rapport du vérificateur mentionne des cas où «le ministère a émis des chèques dépassant la limite de 1 000$ en vigueur à l'époque ou encore émettait, pour contourner la limite, plusieurs chèques. Il est arrivé également que la même personne autorise et émette les chèques.».

En 1993, l'ex-surintendante des services sociaux pour la région du Mackenzie, Diane Doyle, a été trouvée coupable de détournement de fonds. Mme Doyle a détourné en deux ans près de 300 000 dollars en émettant des chèques à des bénéficiaires fictifs et en déposant ces chèques dans plusieurs comptes en banque.

Le vérificateur général mentionne également que depuis 1993, date à laquelle le ministère a porté à 2 500$ le montant maximal permis par chèque, quatre cas d'émission de chèques dont le montant était supérieur à la limite autorisée ont été rapportés. Le ministère se fie aux banques pour refuser d'encaisser des chèques portant la mention «non-valide si d'un montant supérieur à 2 500$»; dans ces quatre cas les banques ont cependant accepté et déposé les chèques en question. Le personnel du ministère continue également à contourner la limite de 2 500$ en émettant plusieurs chèques pour un seul paie-

Services Sociaux
Suite en page 3

Environ 5 500 employé-es touchées par la situation contractuelle

La discorde entre le GTNO et leur syndicat

Le renouvellement de la convention collective liant les 5 500 employé-es du GTNO au gouvernement territorial s'annonce ardu. Les positions des deux parties impliquées dans les négociations sont nettement divergentes.

Le gouvernement demande à ses employé-es d'accepter une baisse de salaire de 5% durant les deux prochaines années et des déplacements professionnels en avion au tarif le plus économique. Le GTNO annonce également des coupures prononcées dans les avantages sociaux tel les voyages personnels.

Le syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord a répliqué le 17 mai en demandant une augmentation de salaire (dont le taux exact n'a pas encore été révélé) et des garanties que la décentralisation du GTNO n'entraînera pas de coupures de poste.

D'après un document émanant de la partie patronale, le gouvernement dépense chaque année 400 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux de ses employés, soit un tiers du budget total du gouvernement. Le GTNO verse aussi annuellement 7 millions de dollars pour des heures supplémentaires. «Les réalités financières actuelles dans notre pays nous indiquent que des coupures dans les dépenses et une réduction du nombre d'employés s'imposent,» précise le GTNO dans son document.

Selon M. Darm Crook, président du syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord, le GTNO propose de baisser les salaires de ses employés de 5% simplement parce que les gouvernements provinciaux qui sont tous aux prises avec des déficits l'ont fait. «Notre gouvernement est en très bonne position financière, une position que tous les autres gouvernements en Amérique du Nord envient. Il est inconcevable que le GTNO nous ait fait une offre semblable».

M. Crook soutient que le gouvernement territorial veut réaliser des économies «sur le dos» de ses

Contrat GTNO
Suite en page 2


Karen Lajoie/L'Aquilon

Le Salon de la Chambre de commerce de Yellowknife : un accueil chaleureux !

À Iqaluit les étudiants francophones étudient en français, à temps plein, jusqu'à la sixième année. Un projet qui tient à coeur le comité des parents et son président, M. Daniel Loyer. Lire en page 2.

Des coupures de 5% dans les subventions aux organismes francophones ont été dévoilées lors du dépôt du premier budget libéral en février dernier. Les députés du Bloc Québecois se sont élevés contre ces coupures et le silence des députés francophones hors Québec. Lire en page 5.

En cinquante ans que de chemin parcouru par la firme Peterson, Schuler et Hudson. À l'Explorer le 20 mai on fêtera l'anniversaire de la première firme d'avocats établie à Yellowknife depuis 1944.

Ne craignant ni la boue, ni la mise en forme douloureuse à la fin d'un long hiver, ni les nouvelles rencontres, voilà une nouvelle équipe de balle lente : les Franco-FUN. Lire en page 8.

Contrat GTNO

Suite de la page 1

travailleurs. Le président du syndicat rappelle que ses membres travaillent depuis deux ans déjà avec un contrat qui leur accordait 0% d'augmentation la première année et 1,8% la seconde année. «Ces deux dernières années, l'inflation se situait au dessus de la barre du 1,8%. Donc, en termes réels, nos membres ont perdu de leur pouvoir d'achat. Nous avons fait notre part. C'est au tour des gestionnaires et des hauts fonctionnaires de se serrer la ceinture,» réclame M. Crook.

M. Crook qualifie l'offre du GTNO de plan à courte vue. Il estime que les baisses salariales pour l'ensemble de la fonction publique risquent de plonger les T.N.-O. dans une récession découlant de la perte du pouvoir d'achat de ces 5 500 employé-es.

Le gouvernement territorial a préféré ne pas commenter la position du syndicat.

Aux dires de M. Herb Hunt, directeur du bureau des relations de travail du GTNO, «l'offre gouvernementale est claire et il n'est pas nécessaire de la commenter davantage».

L'actuel contrat entre le GTNO et ses employé-es s'est terminé le 31 mars 1994. Les deux parties se retrouveront à la table de négociations en septembre pour tenter de conclure une nouvelle convention collective.

Karen Lajoie/L'Aquilon



M. Darm Crook, président du syndicat, s'est prononcé le 17 mai insatisfait de l'offre du gouvernement territoriale.

L'enquête du coroner commencera le 26 mai

Le décès du directeur de l'école Nakasuk serait examiné

La mort subite de M. James Mockett le 30 octobre dernier à Iqaluit fera l'objet d'une enquête du coroner. Emporté à l'âge de 30 ans, M. Mockett occupait, lorsque son décès est survenu, le poste de directeur de l'école Nakasuk.

M. Mockett souffrait de très sérieuses allergies aux noix et il semblerait que ces allergies aient causé sa mort.

M. Mockett, malgré son jeune âge, avait consacré cinq ans de sa vie à l'enseignement à Aklavik puis à Whale Cove. Il occupait le poste de directeur de l'école Nakasuk depuis deux ans.

Après avoir pris connaissance du dossier compilé par la GRC et par M. Tim Niely, le coroner d'Iqaluit, la coroner en chef des Territoires du Nord-Ouest Mme Jo MacQuarrie a décidé d'enquêter elle-même sur le décès de M. Mockett.

L'enquête débutera avec la nomination d'un jury de six personnes. Après avoir entendu les témoignages relatifs à cette affaire, le jury sera chargé de formuler des recommandations avant que ne se reproduise pas une telle tragédie.

Au plan légal, il est normal qu'une mort subite fasse l'objet d'une enquête, que la cause du décès soit accidentelle ou non.

Lors de l'enquête, le jury n'est pas tenu de déterminer qui est responsable du décès mais plutôt quelles sont les circonstances entourant le décès et quels sont les moyens de prévenir la répetition de cette situation.

L'enquête de la coroner devrait durer une semaine.

Karen Lajoie

Des études en français langue maternelle à Iqaluit

Une coexistence avantageuse à l'école Nakasuk

Bientôt, les étudiants de l'école Nakasuk à Iqaluit termineront une autre année scolaire. Pour les 18 enfants francophones parmi eux, la fin juin sera la fin de leur deuxième année à temps plein dans le programme français langue maternelle.

Le président du comité des parents francophones d'Iqaluit, M. Daniel Loyer, était à Yellowknife le 15 mai et *L'Aquilon* lui a demandé d'évaluer ce dossier dans le contexte de la gestion scolaire francophone dans les T.N.-O.

Selon lui, les parents à Iqaluit sont contre une école française homogène pour leurs enfants. «On se demande jusqu'à quel point c'est faisable,» affirme M. Loyer.

Une sondage interne fait en 1992 a démontré que les parents ne voulaient pas que leurs enfants soient séparés des non-francophones de leur âge. Vu le nombre restreint d'enfants francophones, les parents craignaient qu'une école séparée réduise le cercle d'amis de leurs enfants. Selon M. Loyer, 90% des parents voulaient trouver une solution avec l'école Nakasuk pour avoir des cours en français et aussi profiter des activités organisées pour tous.

«Quand nos enfants ont la gymnastique, ils la font avec les autochtones et les anglais. Ils passent la récréation ensemble ainsi ils doivent parler l'anglais,» déclare M. Loyer. Cette situation plaît à la plupart des parents : leurs enfants apprennent l'anglais sans perdre leur français.

Maintenant, les 18 étudiants inscrits à l'élémentaire occupent deux locaux adjacents d'un secteur de l'école. La classe de français langue seconde est dans une salle voisine. L'enseignement du français est ainsi regroupé.

Une demande a été faite pour permettre l'ajout de classes de maternelle et de 7e année pour l'année scolaire 1994-95. On verrait ainsi le nombre d'enfants francophones inscrits augmenter.

Agrandir le programme est une priorité pour le président du comité des parents. Il souhaite que les enfants francophones puissent étudier en français jusqu'à la neuvième année.

Si les T.N.-O. obtiennent une école secondaire francophone jusqu'à la 12e année, M. Loyer n'a aucun doute que cela sera à Yellowknife. «Il y a déjà une école française là, et nous sommes trop peu nombreux à Iqaluit,» explique ce père de jumeaux âgés de neuf ans.

Conscient de la qualité d'enseignement offerte à l'école Nakasuk, il affirme : «Avec deux professeurs francophones et un autre à temps partiel qui s'occupe du programme de français langue seconde, l'enseignement est presque personalisé».

Le comité des parents dont il est le président a été crée en 1987 par des parents décidés d'obtenir l'éducation en français pour leurs enfants. «On n'avait pas les mêmes buts qu'on a maintenant, explique M. Loyer. On voulait un cours de français par jour. Notre philosophie était d'assurer aux enfants l'apprentissage de l'anglais aussi».

Quatre ans plus tard, en 1991, les parents ont fait pression pour augmenter le français de 75 minutes par jour à une demi- journée.

En 1992, le nombre d'étudiants avait suffisamment augmenté pour rencontrer les critères de base du Ministère de l'éducation et demander des fonds pour un programme de français à temps plein. Selon M. Loyer, les parents sont très heureux d'avoir obtenu le programme de français à temps plein.

Echos des T.N.-O.

NorthwesTel souhaite acquérir *Mackenzie Média*

La compagnie de télécommunications *NorthwesTel* comparaîtra devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 6 juin prochain. Lors de cette audience publique, les représentants de la *NorthwesTel* essaieront de convaincre le CRTC du bien-fondé de leur demande d'achat de la licence de diffusion du câblo-distributeur *Mackenzie Media*.

Selon les documents à l'appui de cette demande, *NorthwesTel* se propose d'injecter dans le réseau de câblo-distribution 11 millions de dollars de 1995 à l'an 2000 afin d'acquérir le réseau et d'offrir le service de câblo-distribution à une trentaine de communautés qui ne sont pas présentement desservies par *Mackenzie Media*.

En offrant à la fois les services de câblo-distribution et de télécommunications, *NorthwesTel* compte aussi faire profiter les T.N.-O. des progrès technologiques découlant de l'avénement de l'«autoroute électronique». Si la demande de *NorthwesTel* est agréée par le CRTC, le transfert de la licence de câblo-distribution pourrait survenir avant la fin de l'année.

Kuptana est réélue à la présidence de ITC

Mme Rosemarie Kuptana a été réélue à la présidence du groupe Inuit Tapirisat du Canada le 11 mai dernier. Elle a remporté 54% des voix exprimées lors du scrutin. Sa seule adversaire Mme Ruby Argna'naaq a obtenu 2 068 votes, soit environ 400 votes de moins que Mme Kuptana. Dans la région du Keewatin dont elle est originaire, Mme Argna'naaq a devancé la présidente sortante. Cette dernière s'est classée au premier rang dans les autres régions. De 10 000 à 15 000 Inuit à travers 53 communautés du Nord avaient le droit de vote durant cette élection à la présidence de ITC.

Dans une entrevue accordée à la Presse canadienne, Mme Kuptana a déclaré qu'elle poursuivrait les priorités qu'elle s'était données il y a trois ans, à savoir l'amélioration, dans les petites communautés, des services suivants : santé, éducation, habitation et services sociaux, ainsi que les revendications territoriales et l'autodétermination pour le peuple inuit.

Accident mortel de la route à Fort Simpson

Le 15 mai dernier, Mme Kimberly Slauenwhite conduisait sa voiture lorsqu'elle a perdu le contrôle du véhicule, dans un tournant. L'auto a effectué un tonneau à environ 10 kilomètres à l'est de la rivière Liard. Selon le sergent Scott Stauffer de la GRC, Mme Slauenwhite - une résidante de Hay River âgée de 35 ans - a été éjectée de la voiture et a été tuée sur le coup. L'enquête de la GRC se poursuit.

Les essais de missiles *Cruise* sont abolis

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. André Ouellet, a déclaré le 13 mai que le gouvernement des États-Unis ne pourrait plus effectuer des essais de missiles *Cruise* dans le grand Nord canadien. Cette déclaration survient après la tenue d'essais en mars dernier. Ces plus récents essais s'étaient déroulés malgré la promesse électorale des Libéraux de résilier l'accord de dix ans entre le Canada et les États-Unis relatif aux essais.

M. Ouellet n'a pas expliqué plus en détails comment son gouvernement entendait procéder pour se désengager de cet accord.

K.L.

Quelques dossiers en suspens pourraient tout changer

La situation financière du GTNO s'améliore

Selon le rapport du Vérificateur général du Canada qui vient de paraître, des dossiers en attente de règlement pourraient grandement modifier dans les prochaines années la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le rapport du vérificateur a été publié le 12 mai dernier après avoir été officiellement remis à la présidente de l'Assemblée législative, Mme Jeannie Marie-Jewell.

Le vérificateur, M. Denis Desautels, souligne que l'excédent des opérations du GTNO se chiffre pour 1993 à 68 millions de dollars. Une nette amélioration par rapport à l'excédent de 1992 qui avait chuté à un niveau record de 43 millions. La remontée est surtout attribuable à une augmentation des revenus de 20 millions de dollars et à une compression des dépenses de 17 millions. Malgré cette amélioration de la situation, le vérificateur recommande fortement au gouvernement la prudence, surtout en ce qui a trait à la montée en flèche des coûts.

Parmi les dossiers en attente de règlement, le litige du GTNO avec le gouvernement fédéral à propos de la facturation des soins de santé fournis aux Inuit et aux autochtones figure au premier plan. À l'heure actuelle, les coûts de 62 millions de dollars se rapportant à ces services sont assumés par le gouvernement territorial.

Le GTNO soutient toutefois que le gouvernement fédéral devrait défrayer ces coûts. L'affaire est maintenant devant la cour fédérale du Canada. Si le gouvernement des T. N.-O. gagne sa cause, il pourrait recevoir des paiements d'environ 122 millions de dollars (intérêts compris). Dans le cas inverse, le GTNO subirait d'importantes pertes.

La politique d'équité salariale constitue un autre dossier explosif. Le syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord réclame du gouvernement territorial qu'il respecte ses engagements dans ce domaine et il a déposé une plainte formelle à cet effet.

Une décision dans ce dossier est imminente.

«En février 1993, le ministre du Personnel a informé l'Assemblée législative qu'un écart d'à peu près 50 millions de dollars sépare les positions des deux parties. Dans le cas du litige entourant la question des soins de santé, le jugement pourrait avoir un impact considérable sur le solde du bilan financier gouvernemental. Dans le pire des cas, le GTNO pourrait avoir à verser des millions de dollars pour régler ce litige. Cela aurait des répercussions considérables sur la situation financière du gouvernement,» précise le rapport du vérificateur.

Lors de son examen des comptes publics du GTNO au 31 mars 1993, M. Desautels a remarqué que quatre ministères en particulier (Personnel, Justice, Santé ainsi que Développement économique et touristique) ont dépensé plus que ne leur permettaient leurs budgets, contrevenant ainsi à la Loi sur l'administration financière entrée en vigueur en 1992. Au total, les dépenses de ces quatre ministères dépassent de 1,078 million de dollars les budgets accordés.

Le ministère du Personnel est particulièrement fautif, avec des dépenses en trop de plus 683 000 dollars.

Le ministère de la Justice n'a pas pu respecter son budget après que le contrôleur général lui est enjoint de réévaluer à la hausse (environ 400 000 dollars) ses obligations financières en matière d'indemnité de départ et de mise à pied. Cette recommandation du contrôleur général fut motivée par la grève qui sévissait à la mine Giant de la compagnie minière Royal Oak.

Le ministère était en désaccord avec cette recommandation et fit savoir qu'à son avis il ne revenait pas au GTNO de défrayer les coûts associés à ce conflit de travail, entre autres les services policiers. Le désaccord demeure entier et fait l'objet de pourparlers avec le gouvernement fédéral.

M. Desautels termine son rapport en rappelant que le gouvernement territorial «doit surveiller de très près ses liquidités, même si sa situation financière dans son ensemble s'est améliorée».

Karen Lajoie

Services Sociaux

Suite de la page 1

ment. «En vérifiant les chèques émis pour les paiements d'assistance sociale, nous avons trouvé au moins 67 cas de paiements pour un bénéficiaire pour lequel des chèques distincts furent émis pour des dépenses comme le loyer, les déplacements, les frais funéraires ou des achats en magasin. En ce qui a trait aux chèques annulés, ils ne comportaient qu'une seule signature.».

Le vérificateur ajoute «nous n'avons aucune preuve que le ministère contrôlait cette pratique d'émettre plusieurs chèques pour un seul paiement.».

Les administrateurs du ministère, dont la réplique est publiée dans le rapport du vérificateur, admettent que «parfois des chèques dont le montant dépasse la limite permise sont émis» et ajoutent que «la responsabilité de surveiller les pratiques financières des travailleurs sociaux incombe aux surintendants régionaux».

Selon le ministère, le système comptable dans son ensemble vient de faire l'objet d'un examen approfondi afin d'identifier les travailleurs sociaux qui autorisent ou émettent des chèques dont le montant dépasse la limite permise. Depuis cet examen qui fut complété le 1er avril 1994, le ministère entend produire un rapport mensuel sur la question des paiements et du contrôle des dépenses.

Quant aux travailleurs sociaux qui enfreindront les mesures de contrôle financier, ils seront passibles de mesures disciplinaires qu'imposerait leur surintendant régional et, en cas de récidive, ils risqueront de perdre leur licence professionnelle.

Karen Lajoie

Un cabinet d'avocats enraciné dans la communauté

La firme Peterson, Schuler et Hudson fête leur 50e anniversaire

Quand John Parker est débarqué du petit avion qui le transportait à Yellowknife ce jour de décembre 1944, la ville était un avant-poste pour les nouvelles mines d'or. Peu de services existaient pour la population de quelque centaines de personnes. M. Parker a donc eu l'idée d'ouvrir un bureau d'avocat en ville.

Pour presque une décennie, il ■ été le seul avocat résident dans les T.N.-O.. Il faisait de tout : du mariage au contrat minier. Son frère Peter est monté de l'Ontario dans les années 50. La firme Parker et Parker était née.

Puis d'autres avocats ont fait le voyage au Nord et pris leur place dans le cabinet Parker & Parker. Devenu maintenant Peterson, Schuler et Hudson, il célèbre son 50ième anniversaire par une grande fête le 20 mai.

Durant tout ce temps, la firme été reconnue pour deux choses : son code d'ethique interne, et son travail bénévole avec les organismes communautaires. L'esprit de coopération entre les avocats dans leur travail quotidien a permis que la philosophie des partenaires principaux soit transmise aux plus jeunes avocats qui à leur tour ont transmis ces idées à leurs remplaçants.

Parker and Parker

Barristers and Solicitors

«Les membres de ce cabinet d'avocats ont toujours joué un rôle très actif dans la communauté,» explique la partenaire principale Mme Katherine Peterson.

Chaque avocat est encouragé à être bénévole aux conseils d'organismes à but non lucratif, à s'impliquer dans les comités de l'association du Barreau, et à être actif dans la vie communautaire.

Selon Mme Peterson, la fin des années 60 a vu la firme s'agrandir. Avant l'arrivée du gouvernement à Yellowknife, elle avait au plus quatre avocats. Maintenant, neuf avocats et toute une équipe de soutien, certains y travaillent depuis les années 60, forment la compagnie.

Murray Sigler, premier étudiant stagiaire en 1970, ■ ouvert les bureaux d'Inuvik et de Hay River et est devenu partenaire avant de retourner en Alberta en 1977.

Après 1967, quand la capitale des T.N.-O. a été déplacée de Fort Smith à Yellowknife, l'exploitation du potentiel des Territoires ■ commencé.

Selon Mme Peterson, les dossiers industriels et le développement ont crée du travail pour les firmes juridiques et cela continuera avec la découverte de diamants au nord de la ville.

«Avec les compagnies et les mines, les cabinets d'avocats auront encore plus de travail,» souligne-t-elle.

Durant toutes ces années, reconnus pour leurs habilités selon la loi, et leur éthique, plusieurs avocats de ce cabinet ont été nommés juges.

M. Peter Parker est devenu juge à la Cour provinciale en Alberta. MM Mark de Weerdt, Ted Richard et John Vertes ont tous été des partenaires principaux avant d'être nommés juges de la Cour suprême des T.N.-O.

Du côté de la Cour territoriale, les juges Robert Halifax et Beverly Browne ont aussi travaillé comme avocats avec la firme avant leur nomination de juges.

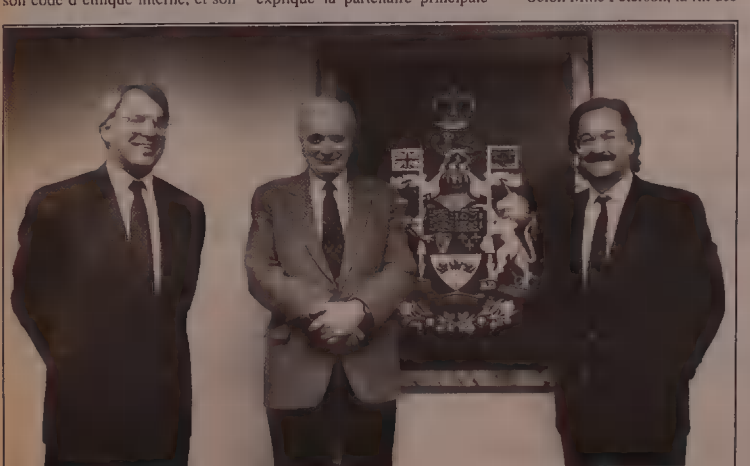
Un autre associé, M. Roger Kimmerly, a démissionné de la firme pour aller au Yukon où il est devenu député à l'Assemblée législative puis nommé juge de la Cour suprême du Yukon.

M. Kimmerly n'était pas le premier avocat de la firme à s'impliquer dans la vie politique. M. John Parker était membre du Conseil législatif durant les années 50. M. David Searle, monté à Yellowknife en 1962, est devenu président de ce Conseil. Plus tard, M. Richard a été élu député de Yellowknife à l'Assemblée législative.

Durant les années 70, M. Searle a posé sa candidature pour les libéraux durant une élection fédérale. M. Vertes, président du parti conservateur dans les T.N.-O. pendant de nombreuses années, a aussi présider la campagne électorale de son ami et associé. «Une vraie démonstration de loyauté,» souligne le juge Richard.

Le 20 mai, la plupart des personnes associées avec la firme durant les dernières 50 années seront en ville pour une fête à l'hôtel Explorer. Ce sera une chance pour elles de se rencontrer de nouveau et de discuter de leurs exploits. Ce sera aussi une occasion d'honorer la mémoire de M. John Parker, décédé en 1992. Après tout, c'est lui le père de cette expérience incroyable!

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

MM Ted Richard, Mark de Weerdt et John Vertes ont tous été partenaires dans le cabinet d'avocats avant d'être nommés juges de la Cour suprême des T.N.-O. En haut : l'entête des années 50.

Les comptes publics du GTNO et la fraude

Le plus récent rapport du vérificateur général du Canada sur les comptes publics du GTNO est sorti la semaine dernière. Selon le vérificateur, M. Denis Desautels, la situation financière du gouvernement territorial en 1992-1993 (l'exercice couvert par ce rapport) s'est améliorée.

Nous sommes en droit de nous demander si ce constat est toujours valable alors qu'il s'est déjà écoulé une autre année financière et qu'un nouvel exercice budgétaire a débuté. Depuis la sortie de ce rapport du vérificateur général, bien des choses ont pu changer.

Prenons le cas du ministère des Services sociaux. Le rapport du vérificateur se penche sur les problèmes qu'éprouve ce ministère au plan d'un système de contrôle des dépenses qui permettrait d'éviter la fraude et les erreurs. Dès 1988, le vérificateur avait signalé ce problème invitant le GTNO à y remédier. Le ministère s'est-il occupé d'adopter des mesures pour corriger la situation?

Apparement non, puisque quatre ans plus tard, la surintendante des services sociaux pour la région du Mackenzie était arrêtée pour fraude. En Cour territoriale, Mme Diane Doyle a été reconnue coupable d'un délit de fraude de 300 000 dollars envers le gouvernement des T. N.-O..

Comment s'y est-elle pris? Mme Doyle a tout simplement étudié le fonctionnement du ministère et s'est rendue compte qu'elle pouvait créer des dossiers, demander que des paiements soient émis pour ces clients imaginaires et déposer les chèques destinés à ces clients dans divers comptes en banque.

Ces malversations se sont poursuivies durant deux ans sans que personne, pas même les comptables vérifiant les comptes publics, ne se rende compte de quoi que ce soit. C'est une erreur commise par Mme Doyle elle-même qui a finalement fait découvrir le pot aux roses. Combien d'autres personnes dans la fonction publique ont commis des fraudes semblables mais à une échelle plus modeste? Le saurons-nous jamais? Si l'on considère les mesures ministérielles actuelles pour le contrôle des dépenses, cela semble improbable.

La semaine dernière, une ancienne agente aux réclamations à l'emploi de la Commission des accidents du travail a reconnu à son tour avoir détourné des fonds pendant 15 mois, pour une somme totale de 171 000 dollars.

Environ une douzaine d'enquêtes touchant plusieurs ministères se déroulent actuellement en regard d'affaires comparables. Il est à prévoir que d'autres accusations de fraude seront déposées contre des employé.es du GTNO.

Pourquoi les lacunes du système de contrôle des dépenses n'ont-elles pas été corrigées avant? Dès le retour de l'Assemblée législative en session, les députés doivent poser cette question. Les électeurs attendent des réponses que les ministres devront être en mesure de fournir.

Karen Lajoie



Lors des grandes retrouvailles du mois d'août

L'ONF lancera des films acadiens

L'Office national du film profitera de la tenue du premier Congrès mondial acadien pour lancer de nouveaux films produits en Acadie. Elle pourra ainsi rejoindre des milliers d'Acadiens du pays et de la diaspora, qui convergeront au sud-est du Nouveau-Brunswick entre le 12 et le 22 août pour participer aux grandes retrouvailles.

Un film d'animation et quatre documentaires, dont deux sont des coproductions avec la compagnie Phare-Est, voilà le menu proposé par le Centre de l'Acadie de l'ONF en 1994-1995, qui fête cette année son vingtième anniversaire.

L'Année noire du réalisateur Herménégilde Chiasson, un film de la série Le Grand Dérangement, traitera des origines des Acadiens qui ont subi la déportation de 1755. D'une durée de 60 minutes, la sortie du film est prévue pour cet été.

Toujours cet été, le film **De retour pour de bon** de la réalisatrice Bettie Arsenault, donne la parole aux Acadiens qui se sont transplantés au Québec et qui reviennent en Acadie après plusieurs années d'absence.

Les Acadiens produisent des documentaires depuis longtemps, mais ils sont aussi capables de produire des films d'animation. **Animastress** est un court film d'animation d'une durée de 7 minutes sur la surexploitation industrielle des animaux de ferme et son impact sur la santé des humains.

Un festival du cinéma acadien aura d'ailleurs lieu du 12 au 22 août à Dieppe au Nouveau-Brunswick, ce qui permetttra aux cinéphiles de revoir les productions cinématographiques acadiennes.

Cet automne, le Centre de l'Acadie lancera **Longfellow,** un film de la réalisatrice Ginette Pellerin. Longfellow, cet auteur américain aussi connu en Acadie que le sinistre général Lawrence (l'exécutant de la Déportation), est le prétexte choisi par la réalisatrice pour explorer la relation qu'ont tous les Acadiens avec le poème Evangéline.

Enfin, on prévoit lancer au printemps de 1995 un nouveau film d'Herménégilde Chiasson, toujours dans la série Le Grand Dérangement. Ce film, qui porte le titre provisoire de **Le Grand Retour,** sera tourné en partie dans le cadre du Congrès mondial acadien.

Herménégilde Chiasson et trois autres réalisateurs se proposent de suivre une famille acadienne ayant une souche et une origine dans une région différente. La caméra fera le voyage avec eux lors des grandes retrouvailles acadiennes du mois d'août prochain. Les fêtes de familles sont d'ailleurs au coeur des retrouvailles acadiennes cet été, puisqu'on prévoit la tenue de trente réunions regroupant quelque 70 familles d'origine acadienne.

Yves Lusignan (APF)

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
René Fumoleau
Chantal Blanchette

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Pourquoi ?

Pourquoi dit-on de quelqu'un qu'on l'a «dans le nez» alors qu'on ne peut pas le «sentir» ?

Pourquoi un «propre à rien» est-il «capable de tout» ?

Pourquoi dit-on «feu un Tel» alors qu'il s'agit précisément de quelqu'un qui s'est «éteint» ?

Pourquoi, si on veut «avoir de l'argent devant soi», faut-il en «mettre de côté» ?

Pourquoi appelle-ton «réfractaires» les poteries qui vont au feu ... et les soldats qui refusent d'y aller ?

Pourquoi dit-on d'un caissier arrêté pour avoir volé son patron qu'il «ne l'a pas volé» ?

Pourquoi une peur «bleue» peut-elle nous donner la «jaunisse» ?

Pourquoi dit-on que le commerce «s'en va» quand il ne va pas ?

Pourquoi un angle «obtus» est-il un angle très ouvert, alors qu'un esprit «obtus» est très fermé ?

Pourquoi deux personnes qui ne partagent pas le même avis disent-elles que leurs avis sont «partagés» ?

Pourquoi «passe-t-on un galop» à quelqu'un alors qu'on veut le «mettre au pas» ?

Les étrangers qui apprennent le français ont bien du mérite !

René Fumoleau

Fidélité au Parti libéral ou aux communautés francophones?

Qui défend le mieux les minorités francophones à la Chambre des Communes?

Le Bloc québécois n'est pas très impressionné par le travail des députés libéraux francophones de l'extérieur du Québec.

«Nous sommes extrêmement surpris et déçus des députés francophones et acadiens qui siègent à l'intérieur du gouvernement libéral,» avoue le député bloquiste Louis Plamondon. Il constate que les députés francophones hors Québec «ne se sont pas levés une fois en Chambre» pour dénoncer la dernière coupure de 5 pour cent dans les subventions aux organismes et associations francophones au pays. «Pas un mot, ni une déclaration, ni une copie de lettre au ministre», déplore-t-il.

Le Bloc québécois a profité de la comparution devant un comité parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, pour lui demander à nouveau s'il avait l'intention de renverser cette décision, qui affecte les associations francophones. «Ne touchez pas à ce budget de fonctionnement!» a lancé le député bloquiste. «Vous me demandez d'être le ministre des Finances» s'est défendu le ministre Michel Dupuy.

Depuis le dépôt du premier budget libéral en février, les députés du Bloc québécois ont effectivement été les seuls à soulever, à la Chambre des communes, le problème des coupures budgétaires.

Dans un article publié dans le journal Hill Times, qui est en quelque sorte le journal des parlementaires, le député libéral francoontarien Eugène Bellemare explique que le travail des députés libéraux est différent une fois au pouvoir. «Plutôt que de nous lever en Chambre, nous pouvons parler directement au ministre».

«C'est de la bouillie pour les chats, rétorque le député Plamondon. Bien sûr ils ont accès au ministre pour prendre un café et lors des cocktails. Mais qu'est-ce que ça donne si ça aboutit à des coupures de 5 pour cent quand même». Le député Bellemare voit les choses autrement. «Dans l'opposition, nous disions tout ce que nous voulions, mais sans aboutir à grand-chose. Nous faisions les manchettes, point final», peut-on encore lire dans le Hill Times.

Mais le député Plamondon n'est pas surpris outre mesure par la relative discrétion des députés francophones de l'extérieur du Québec. Cela démontre, dit-il, que le pouvoir à Ottawa a tendance à changer les comportements des députés. «Ils deviennent, malheureusement, les défenseurs des politiques du parti avant d'être les défenseurs des politiques des leurs associations acadiennes et francophones». Les députés doivent donc faire un choix, termine M. Plamondon. «Leur choix est: servez-vous le Parti libéral ou les communautés francophones et acadiennes?».

Pas de leçon à recevoir du Bloc

Les députés francophones de l'extérieur du Québec contactés par l'APF ont tous pris avec un grain de sel les propos du député bloquiste. «Il n'y a pas juste le travail en Chambre», rappelle le député de Saint-Boniface, Ronald Duhamel. Pour ce qui est des coupures dans le financement des organismes francophones, le député de Saint-Boniface dit qu'il a fait des démarches en réaction aux coupures. «C'est pas facile en ce moment. On a une dette énorme et un gros déficit».

Mais les députés sont-ils au service de leur parti ou de leur communauté francophone? «Mon allégeance est à mon pays, à ma circonscription et, évidemment, à ma communauté francophone». M. Duhamel affirme que les députés francophones n'hésitent pas à critiquer le gouvernement «lorsqu'on croit qu'on a raison de le faire...On a tous eu quelque chose à dire au sujet des coupures».

Enfin, M. Duhamel dit qu'il n'est pas impressionné par l'intérêt soudain des bloquistes à défendre les organismes francophones. «Il y a eu une conversion tardive de la part du Bloc pour nous faire croire qu'ils vont sauvegarder la francophonie».

Le député de Beauséjour et secrétaire d'Etat aux Affaires parlementaires, M. Fernand Robichaud, abonde dans le même sens. «On doit fidélité à tous les Canadiens et certainement les communautés francophones hors Québec nous tiennent à coeur».

Selon lui, les députés francophones du Canada font toutes les démarches et les pressions nécessaires, mais tout en tenant compte de la situation financière au pays. «Le ministre Michel Dupuy a quand même réussi à ne pas effectuer de coupures dans les programmes qui touchent l'éducation», de dire M. Robichaud.

Enfin, M. Robichaud confirme que les députés francophones hors Québec organisent à l'occasion des rencontres entre eux pour discuter des dossiers touchant les communautés francophones.

«Si on est libéral, on adhère par la force des choses à la politique des deux langues officielles,» selon le député de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, qui dit qu'il n'a pas de leçon à recevoir du député bloquiste Louis Plamondon, en ce qui a trait à son engagement envers la minorité francophone. «Hors Québec, ma circonscription a le plus grand nombre de francophones dans tout le Canada».

Yves Lusignan (APF)

Les leaders de la francophonie canadienne

Pleurs et grincements de dents

Pleurnicher, larmoyer, râler, supplier, brailler, quémander, exiger, menacer, dénoncer, revendiquer, réclamer, négocier et, à bout de souffle, demander. Voilà, en peu de verbes, tout l'arsenal de la francophonie canadienne lorsque la température monte sur le front linguistique et constitutionnel.

«Les leaders de la francophonie canadienne», et tous ceux qui parlent au nom du million de francophones vivant à l'extérieur du Québec sans leur permission, ont appris depuis une vingtaine d'années à jouer sur toute la gamme des émotions fortes pour sensibiliser l'opinion publique aux injustices, nombreuses il est vrai, dont ont été victimes les communautés francophones au pays. Or, des signes annonciateurs d'une grande séance de culpabilisation à l'intention des Québécois nous viennent de l'Ouest canadien, de l'Alberta plus particulièrement, où on s'inquiète haut et fort de la forte possibilité que le Québec claque la porte canadienne. On s'inquiète d'autant, que des députés du Bloc québécois ont pris contact récemment avec les porte-parole des minorités francophones dans plusieurs provinces, question de mieux connaître ces minorités francophones qui ne veulent pas mourir.

Puisque tout est encore calme sur le front constitutionnel, il serait bon que tous les «leaders de la francophonie canadienne», et tous ceux qui militent «pour la cause» se demandent, à tête reposée, s'il est de bonne stratégie de fantasmer encore une fois sur les méfaits d'une éventuelle séparation du Québec du reste du Canada?

Posons la question autrement. Depuis l'entrée du Québec dans la Confédération canadienne en 1867, est-ce que les minorités francophones ont été à l'abri de la bigoterie et de la turpitude des provinces anglophones à leur endroit? Est-ce que ces provinces se sont privées de leur retirer des droits historiques et constitutionnels à la fin du 19ième et au début du 20ième siècle?

Posons maintenant la même question, mais cette fois dans une perspective plus moderne? Est-ce que la présence du Québec au sein de la fédération canadienne a incité les provinces anglophones à respecter la Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982, qui reconnaît des droits scolaires aux minorités francophones?

Et la Loi sur les langues officielles? Cette loi, il est vrai, a joué un rôle important dans le maintien des communautés francophones. Elle a permis aux francophones bilingues de se trouver des emplois intéressants au sein de la fonction publique fédérale. Elle a favorisé l'émergence d'une génération d'anglophones bilingues. Elle a mis au monde le Canadien de l'an 2000. Mais, dans plusieurs provinces, elle n'a pas guéri le malade, comme le rappelle Statistique Canada d'un recensement à un autre.

Au fait, pourquoi le Canada abolirait-il la Loi sur les langues officielles et les droits reconnus aux francophones dans la Charte canadienne des droits et libertés, au lendemain d'une hypothétique séparation du Québec du reste du Canada, alors que le pays joue beaucoup à l'étranger sur son statut bilingue pour justifier sa participation dans de nombreux forums internationaux?

Un pays vertueux comme le Canada, champion des droits et libertés, soucieux de son image de marque à l'étranger, qui revendique son appartenance à deux grands courants culturels pour mieux justifier sa présence sur la scène internationale, se priverait-il de son capital uniquement pour satisfaire tout ce que le pays compte de réformistes?

Il est vrai que le premier ministre Jean Chrétien a prédit le pire aux minorités francophones advenant la séparation du Québec. Il pensait sans doute à la réaction des gouvernements provinciaux à l'endroit des minorités francophones. Il a raison...mais à moitié. Car la présence du Québec n'a jamais empêché les provinces de faire à leur tête lorsque les minorités francophones ont commencé à crier justice. Et, il faut bien l'avouer, les provinces en mènent large lorsqu'il est question de l'éducation. Une question vitale pour les parents francophones.

Dépendre ou ne plus dépendre, voilà finalement la seule et la vraie question que devront se poser tous ceux et toutes celles qui prétendent oeuvrer pour le bien-être du million de francophones vivant à l'extérieur du Québec.

Dépendre du Québec, dépendre des subventions du gouvernement fédéral, dépendre de l'aide technique de la France, dépendre des autres pour son développement et son épanouissement.

Et l'avenir? Il passe et passera davantage par les provinces. Citoyens égaux et à part entière, mais ayant des droits reconnus par la Constitution, les francophones de la plupart des provinces canadiennes sont condamnés, et le mot n'est pas trop fort, à revendiquer jusqu'à la fin des temps auprès de leurs élus provinciaux.

Justement, le dossier des provinces anglophones n'est pas vierge dans le domaine des droits des minorités. Les Québécois en ont pris bonne note depuis le dernier échec constitutionnel. Ils ont aussi pris bonne note de l'état réel des communautés francophones et acadiennes.

Cette fois, il faudra plus que des larmoiements et des jérémiades pour toucher le coeur des Québécois. «Les leaders de la francophonie canadienne» devraient en prendre bonne note.

Commentaire proposé par Yves Lusignan (APF)

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Les Taschereau, une dynastie de juristes et de politiciens

• PROVINCE DE QUÉBEC, 1920

Du premier Taschereau venu en Nouvelle-France jusqu'au plus célèbre d'entre eux, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, cette illustre famille a donné au Canada des personnalités juridiques et politiques pendant près de trois siècles.

Le premier d'entre eux, Thomas-Jacques, est arrivé en Nouvelle-France dans les années 1720. En quelques années, il s'est imposé comme un homme d'affaires influent. Il a même été nommé membre du Conseil supérieur par Louis XV et seigneur de Sainte-Marie.

REFLETS DU PATRIMOINE

Le nom des Taschereau se maintient ensuite à l'avant-scène grâce à Gabriel-Elzéar. Les Anglais à ce moment conquièrent la colonie, ce qui n'empêche pas le fils de Thomas-Jacques de devenir le premier juge nommé sous le nouveau régime.

Il sera le père de Jean-Thomas, député à l'âge de 22 ans, mais aussi fondateur de l'influent journal *Le Canadien* et de son pendant politique, le Parti canadien. Un de ses enfants occupera une place importante dans l'histoire: Elzéar-Alexandre qui deviendra en 1837 le premier cardinal canadien. Son frère et père du futur premier ministre sera quant à lui juge à la Cour suprême du Canada.

Avec ce riche bagage ancestral, Louis-Alexandre vient au monde l'année de la Confédération canadienne, en 1867. Lui aussi opte pour la profession d'avocat. Leader du Parti libéral, il devient premier ministre du Québec en 1920. Considéré «Bête noire» des nationalistes québécois, le premier ministre Taschereau estime que le développement économique de la province passe nécessairement par un accroissement des investissements étrangers.

Dans les années 1930, le Parti libéral sera soumis à de fortes pressions internes. Un nouveau parti sera même créé. Éclaboussé par des scandales, le premier ministre Taschereau remet sa démission en 1936.

Cette dynastie ne s'éteindra pas avec le règne politique de Louis-Alexandre Taschereau puisque l'un de ses petits-fils, Robert, sera nommé juge en chef de la Cour suprême du Canada.

La Fondation CRB est fière de s'associer à l'Année internationale de la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Remplacement du réservoir d'huile des appartements Rockhill

L'entrepreneur devra fournir [redacted] gérance de construction, [redacted] main d'oeuvre, les matériaux, l'équipement, les installations temporaires et les autres biens et services nécessaires pour terminer [redacted] construction du nouveau réservoir d'huile des appartements Rockhill.
- Yellowknife, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau des services régionaux de Yellowknife, 5013, 44e rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 1ER JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 16 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Kayhan Nadji
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-6331
ou
A.D. Williams Engineering Ltd.
Téléphone : (403) 873-2395



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

- Du kilomètre 243,4 au kilomètre 333,5, chemin d'accès de Dettah, du kilomètre 0,1 au kilomètre 11,3 et transport de 1000 m³ de gravier concassé au kilomètre 333,9, route n° 3, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 25 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 9 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Livraison par route de marchandises pour maisons à prix modérés et à prix modiques (1994)

Appel d'offres n° 95CS09-309

2 maisons - F.A.B. NTCL, Hay River, T.N.-O (destinées à Lutsel K'e)
15 maisons - F.A.B. Fort Rae, T.N.-O.
2 maisons - F.A.B. N'Dilo, T.N.-O. (district de Yellowknife)
2 maisons - F.A.B. Dettah, T.N.-O. (district de Yellowknife)

Les appels portent sur la livraison des catégories de marchandises suivantes :

Bois de construction de dimensions courantes
Menuiserie et fournitures annexes (y compris la toiture)
Vis à vérin pour fondations
Meubles de rangement (cuisine et salle de bain)
Fermes
Mécanique
Réservoirs de carburant
Supports de réservoirs de carburant

Les entrepreneurs peuvent présenter une soumission pour la livraison d'une ou des marchandises mentionnées ci-dessus. Les contrats seront accordés par catégorie de marchandises livrées à toutes les localités.

La Politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation située au 10e étage du Scotia Centre à Yellowknife aux T.N.-O.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et parvenir cachetées au directeur des services généraux, Scotia Centre, 10e étage, C.P. 2100, Yellowknife, NT X1A 2P6 au plus tard à :

15 h, heure locale, le 27 mai 1994

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Pour de plus amples renseignements, composer le (403) 920-8723, le 920-8050 ou le 873-7866.



Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre collaboration!
(403) 873-6603

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis aux services de comptabilité
Collège de l'Arctique, administration centrale de l'est — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0073-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc.: (819) 979-6574.

Chef des programmes de garderies
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 53 608 $ par année.
Réf. : 011-0150VG-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Instructeur en soins infirmiers
Ministère de la Santé — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 157 $ par année.
Il s'agit d'un poste de direction.
Réf. : 011-0160KCR-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Coordinateur des services aux étudiants
Ministère de l'Éducation,de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 55 550 $ par année.
Réf. : 011-0117VG-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive - Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

- Du kilomètre 260 au kilomètre 350, du kilomètre 456,4 au kilomètre 471,3 et du kilomètre 490 au kilomètre 550,1, route n° 1, chemin d'accès de Fort Simpson, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 10 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Améliorations à l'aéroport de Sanikiluaq

20 000 m³ d'un mélange de gravier de 16 mm concassé et entassé
- Sanikiluaq, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef régional, Opérations aéroportuaires, Aéroports de l'Arctique, Région de Baffin, C.P. 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice W.G. Brown) ou au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 31 MAI 1994
14 H, HEURE DE HAY RIVER ET DE YELLOWKNIFE, LE 31 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 16 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Bill Chapple/Rob Nelson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-3054

Veuillez prendre note qu'il y aura une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin, Yellowknife, NT à 13 h 30, heure de Yellowknife, le 23 mai 1994.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 98 au kilomètre 200, route n° 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 16 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Fields, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 0 au kilomètre 81, du kilomètre 123 au kilomètre 140, route n° 7 et chemin d'accès de Fort Liard, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant de l'ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 16 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Fields, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Gravier concassé, mélangé et entassé

30 000 m³ de gravier concassé de 16 mm – Cape Dorset, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au chef régional, Opérations aéroportuaires, Aéroports de l'Arctique, Région de Baffin, C.P. 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice W.G. Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 31 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 31 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 18 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Gerard Kennelly, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-6153



LE PAYS DE LA SAGOUINE

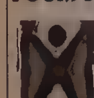
UN MONDE DE LÉGENDES, DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

Rassemblement des **Bastarache, Basque** et **Hébert**, le 19 août 1994. Carte de membre et d'admission en vente à 5$ par famille. Communiquez avec :

Fernand Savoie,
R. R. 3,
Bte 194,
Bouctouche, N.-B.
E0A 1G0.

LE PROGRAMME CANADIEN D'IMMUNISATION INTERNATIONALE

DES MILLIONS DE RAISONS DE POURSUIVRE LA LUTTE



Le Canada est un des partenaires d'une campagne mondiale pour aider les enfants des pays en développement à lutter contre six maladies mortelles pouvant être prévenues, *la rougeole, la polio, la tuberculose, le tétanos, la coqueluche* et *la diphtérie*.

Cette opération mondiale permet de sauver plus de trois millions de jeunes vies par an. Cependant, près de deux millions d'enfants meurent encore chaque année faute de vaccination. Votre aide améliore leurs chances de survie.

Pour appuyer ce programme et vous documenter à son sujet, veuillez vous adresser à :



Association canadienne de santé publique
1565, avenue Carling, suite 400
Ottawa (Ontario) Canada K1Z 8R1
Téléphone : (613) 725-3769
Télécopieur : (613) 725-9826

Canada

Géologue interne

43 754 $ – 52 769 $ plus indemnité de poste éloigné et allocation de logement
N° de référence : S-94-62-1104-1(W8F)
(poste temporaire, moins de six mois)

Géologue de district

52 808 $ – 63 234 $ plus indemnité de poste éloigné et allocation de logement
N° de référence : S-94-62-1105-1(W8F)
(poste temporaire, moins de six mois)

Affaires indiennes et du Nord Canada
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
Concours s'adressant aux personnes habitant les Territoires du Nord-Ouest

Nous recherchons des géologues ayant acquis une expérience en exploration minérale dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pour accéder à l'un ou l'autre poste, vous devez posséder un diplôme d'une université avec spécialisation en géologie économique appuyé d'une connaissance des principes de géologie économique, stratigraphie, géologie structurale, pétrologie et pétrographie.

Les exigences pour le poste de **géologue interne** comprennent une solide compréhension des principes et techniques d'exploration minérale ainsi qu'une bonne connaissance pratique des techniques informatiques, de l'analyse de données, des méthodes de recherche en bibliothèque et du classement de données géologiques.

Le poste de **géologue de district** requiert une bonne connaissance des principes et techniques d'exploration géochimique et géophysique dans la toundra canadienne.

La compétence en anglais est essentielle pour ces deux postes.

Veuillez acheminer votre demande et(ou) curriculum vitæ, en démontrant clairement que vous répondez aux exigences mentionnées ci-dessus et en indiquant le numéro de référence approprié, au plus tard **le 27 mai 1994**, à la **Commission de la fonction publique du Canada, Place du Canada, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3. Télécopieur : (403) 495-2098**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

This information is available in English.



Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada



Transports Canada Aéroports — Transport Canada Airports

Trois occasions d'affaires aéroportuaires

APPEL D'OFFRES
Concession de service de taxis
Concession de service de limousines
Concession de service d'autobus

DES OFFRES SOUS PLI CACHETÉ *adressées au* :

spécialiste régional, Services des contrats, **Transports Canada**, Canada Place, 12e étage, Core 1, 9700, avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E6, et portant la mention :

« Concession de service de taxis » et(ou) **« Concession de service de limousines »** et(ou) **« Concession de service d'autobus »** seront reçues jusqu'à **14 h, heure d'Edmonton, le 28 juin 1994.**

PROJET

LA CONCESSION DE SERVICE DE TAXIS CONSISTE À OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI AUX VOYAGEURS UTILISANT L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST). LA DURÉE DU CONTRAT DE SERVICE DE TAXI SERA DE TROIS (3) ANNÉES ET POURRA ÊTRE PROLONGÉE PAR LE MINISTÈRE POUR DEUX (2) AUTRES ANNÉES.

LA CONCESSION DE SERVICE DE LIMOUSINES CONSISTE À OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT PAR LIMOUSINE AUX VOYAGEURS UTILISANT L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST). LA DURÉE DU CONTRAT DE SERVICE DE LIMOUSINE SERA DE TROIS (3) ANNÉES ET POURRA ÊTRE PROLONGÉE PAR LE MINISTÈRE POUR DEUX (2) AUTRES ANNÉES.

LA CONCESSION DE SERVICE D'AUTOBUS CONSISTE À OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS AUX VOYAGEURS UTILISANT L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST). LA DURÉE DU CONTRAT DE SERVICE D'AUTOBUS SERA DE TROIS (3) ANNÉES ET POURRA ÊTRE PROLONGÉE PAR LE MINISTÈRE POUR DEUX (2) AUTRES ANNÉES.

LES PARTIES INTÉRESSÉES PEUVENT SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES POUR UN OU L'ENSEMBLE DE CES PROJETS AUPRÈS DE :

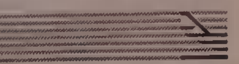
M. ROBERT BARRADELL
DIRECTEUR DE L'AÉROPORT
TRANSPORTS CANADA
1, AÉROPORT DE YELLOWKNIFE
YELLOWKNIFE (T.N.-O.)
X1A 3T2
BUREAU : (403) 873-4680

UNE SÉANCE D'INFORMATION SUR CET APPEL D'OFFRES AURA LIEU LE **MARDI** 31 MAI 1994, À 10 H, HEURE LOCALE, DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'AÉROPORT SITUÉE DANS L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST).

INSTRUCTIONS

POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE, les offres **devront** être soumises à l'aide des formulaires fournis par Transports Canada et présentées dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les offres reçues en retard seront rejetées et retournées sans avoir été ouvertes à l'expéditeur. Le Ministère se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions.

Canada



Au jeu ! La saison de balle lente commence tôt à Yellowknife

Les francophones et francophiles forment leur propre équipe

Cet été les francophones et francophiles de Yellowknife peuvent compter sur la balle lente pour se tenir en forme. L'équipe des Franco-FUN nouvellement formée s'est jointe à la division «D» de la ligue mixte.

Karen Lajoie/L'Aquilon (3)







À gauche : Lanceur Roxanne Valade met tout ses efforts dans la première pratique de balle lente pour l'équipe francophone. En haut : Toutes les yeux sont tourné vers Christiane Lacasse-Clarke, que tient le bat. En dessous : La moitié de l'équipe les Franco-FUN, édition 1994.

Durant l'hiver, quelques francophones amateurs de balle lente ont approché l'Association franco-culturelle de Yellowknife pour voir s'il était possible de former une équipe francophone de balle lente. Jean-François Boucher, l'agent de développement de l'AFCY, n'a pas tardé à constater qu'il y avait un intérêt pour une équipe française.

Comptant 26 joueurs (dont 12 femmes) l'équipe des Franco-FUN a débuté son entraînement le 15 mai sur un terrain boueux de centre-ville.

Il est apparent après cette première pratique que l'équipe n'est pas en ce moment au meilleur de sa forme. En tant que nouvelle équipe de la ligue, les Franco-FUN font partie de la division D. Vers la fin juin (à la mi-saison), les équipes seront reclassées. La meilleure équipe de la division D passera en division C et la pire équipe de cette division ira en division D.

«Nous ne sommes pas intéressés à changer de division la première année. Nous voulons tout de même jouer de notre mieux lors des matches,» assure M. Boucher.

En recrutant des joueurs, les Franco-FUN ont supplanté quelques autres équipes de la ligue. Ainsi, cinq joueurs francophones de l'équipe du ministère de la Justice du GTNO porteront cet été les couleurs de la nouvelle équipe francophone.

M. Boucher souligne que l'équipe de balle lente permet non seulement de faire de l'exercice mais aussi de rencontrer d'autres francophones.

«La moitié des membres de l'équipe se compose de gens qui ne se voient pas souvent. L'équipe permet aussi de connaître du nouveau monde,» précise-t-il.

Les Franco-FUN ont joué leur premier matche le 16 mai contre l'équipe de CJCD, et ont remporté la victoire. Ils joueront deux autres matches cette fin de semaine.

La saison se poursuivra jusqu'à la mi-août.

Karen Lajoie

Au cours de la saison, L'Aquilon suivra les exploits des Franco-FUN de Yellowknife. Nous invitons les équipes francophones d'autres communautés à nous faire parvenir les résultats de leurs parties. Envoyez-les tout simplement par télécopieur au plus tard le mardi à 17h au (403) 873-2158, pour publication dans la parution du vendredi de la même semaine.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 21, vendredi 27 mai 1994



Karen Lajoie/L'Aquilon

Pour mousser la vente des billets de la pièce «Nunsense», Kate Tompkins revêt un habit de circonstance.

Troisième Festival du soleil de minuit à Yellowknife

Les arts visuels et de la scène se partagent l'affiche cet été

Environ 80 artistes des T.N.-O., du Yukon et des provinces se retrouveront à Yellowknife du 15 au 22 juillet prochains pour célébrer le troisième Festival du soleil de minuit, qui régroupe plusieurs disciplines.

¡Cette année, l'organisatrice du festival a travaillé avec l'équipe de *Folk on the Rocks* pour s'assurer que les deux festivals se compléteraient sans trop se recouper. Pour cette raison, le Festival du soleil de minuit ne comptera pas cette année autant de musiciens parmi les artistes invités. Par contre, les événements qui ont connu le plus de succès ces deux dernières années - dont le gala des dessinateurs autochtones et le *poetry sweatshop* - auront lieu de nouveau.

Selon l'une des organisatrices, Mme Vicki Tompkins, les deux festivals ont décidé de coopérer l'an dernier et, jusqu'à maintenant, cette nouvelle approche a bien fonctionné. «Les spectacles et les ateliers de musique, c'est l'affaire de *Folk on the Rocks* et, depuis plus de 10 ans, ils s'en occupent très bien. Nous ne voulons pas leur faire compétition; nous avons donc décidé de travailler ensemble».

Pour la clôture du festival des arts le 22 juillet, le public est invité à un *drum dance* traditionnel qui marquera la fin de cet événement et le début du festival de musique.

En 1992, Mme Tompkins et son amie Michelle Minke (deux créatrices en arts visuels) ont eu l'idée d'un festival des arts à Yellowknife qui se tiendrait juste avant la fin de semaine musicale de *Folk on the Rocks* et le *Great Northern Arts Festival* à Inuvik. Ce même été, le Festival du soleil de minuit se déroulait dans les rues de Yellowknife. Très rapidement, l'événement a connu du succès et pris de l'ampleur, surprenant même ses organisatrices. Mme Minke, depuis son départ de Yellowknife, n'est plus impliquée dans l'organisation du festival, mais elle reviendra en ville cet été pour y exposer ses oeuvres les plus récentes.

Mme Tompkins travaille depuis janvier à l'organisation de l'édition 1994 du festival des arts. Pendant les huit jours que dure le festival, de multiples activités sont prévues de 11h du matin à 11h du soir. Les artistes travailleront sous les yeux du public tous les jours de 11h à 18h; des musiciens joueront tous les midis au centre-ville et une journée des arts, regroupant les danseurs, les musiciens et les artistes des autres disciplines, aura lieu dans le parc Pettitot. «La programmation maintient un bon équilibre entre les arts visuels et les arts de la scène,» déclare Mme Tompkins.

L'été dernier, la soirée des dessinateurs autochtones remporta un très grand succès. Cet événement reprend l'affiche cette année. Le *poetry sweatshop*, une soirée d'écriture spontanée au Wildcat

Festival
Suite en page 3

Reconnu coupable de fraude et d'entrave à l'enquête judiciaire

L'adjudant Wall est condamné à neuf mois de prison

Un officier des Forces armées canadiennes sur le point de prendre sa retraite a plaidé coupable le 16 mai à un chef d'accusation de fraude envers le gouvernement canadien. Les sommes détournées entre avril 1991 et mai 1993 s'élèvent à 60 000$.

L'adjudant Ambrose Wall, âgé de 51 ans, a aussi plaidé coupable à un chef d'accusation d'entrave à l'enquête judiciaire. Il a été condamné par le juge Alain Ménard à neuf mois de détention à la prison militaire d'Edmonton et a été rétrogradé au rang de soldat, inférieur de quatre niveaux au rang d'adjudant.

Le procès en cour martiale du soldat Wall avait débuté au mois de mars, après l'arrestation de l'adjudant à Ottawa et sa comparution en cour militaire relative à 11 plaintes de fraude et d'entrave à l'enquête. Il avait alors plaidé non coupable à toutes les accusations.

Parce que les actes imputés au soldat Wall s'étaient présumément déroulés à Yellowknife lors de son service ici, la cour martiale s'est déplacée dans la capitale des T. N.-O. pour poursuivre ses activités.

Le 16 mai, l'adjudant changeait d'avis et plaidait coupable à trois accusations de fraude et une accusation d'entraver à l'enquête.

Le procureur a décidé conséquement de surseoir aux autres plaintes logées contre le soldat Wall.

Lors de ses fonctions auprès des cadets à Yellowknife à titre d'enseignant, M. Wall a soumis des demandes frauduleuses de remboursement de frais encourus lors de voyages effectués pour son travail.

Une telle demande s'élevait à 13 000 dollars en mars 1993, et une autre se chiffrait à 6 000 dollars. Au total, M. Wall réclama près de 60 000 dollars en deux ans.

L'argent détourné par le soldat Wall sera récupéré mensuellement à même sa pension de retraite, jusqu'à remboursement complet des sommes dérobées à l'armée. L'avocat de M. Wall a demandé que son client soit remis en liberté pendant la période de six à 12 mois où il entend loger un appel de la sentence. Le juge a rejeté la demande. M. Wall attendra la décision relative à son appel à la prison militaire d'Edmonton.

Karen Lajoie

À Yellowknife, une randonnée pédestre et un peu d'escalade vous permettent d'accéder à un lieu des plus plaisibles : l'ancien cimetière. Abandonné depuis 1985, le cimetière compte une vingtaine de tombes et il offre aux promeneurs une très belle vue de la vieille ville et de Back Bay.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Gilles Tassé s'apprête à quitter Yellowknife pour retourner à Banff. Peut-être un jour se dirigera-t-il vers Vancouver. Où qu'il aille, où qu'il s'installe, le cinéma guide ses pas. Lire en page 2.

L'été, les manifestations culturelles se succèdent d'un coin à l'autre des Territoires. À Yellowknife, les amateurs de musique peuvent compter sur le festival *Folk on the Rocks* pour leur présenter des artistes dont le talent n'a d'égal que la diversité. Lire en page 3.

Quand les participants au camp d'hiver familial d'Iqaluit sont partis pour leur fin de semaine de plein-air, ils pouvaient (après des mois de préparatifs) se dire prêts à tout. Le projet s'est déroulé dans la bonne humeur. Lire en page 5, photos à l'appui.

Les litiges entre locataires et locateurs : quelques exemples de décisions qui expliquent les droits et les obligations de chaque partie. Lire en page 8.



Après quelques années de production dans l'Ouest

Le cinéaste Gilles Tassé rêve de tourner ses propres scénarios

L'automne dernier, Gilles Tassé, cinéaste, a conduit sa fourgonnette VW décorée de taches noir et blanc (à l'image d'une vache) de Banff jusqu'à Yellowknife.

Lors de son séjour dans les Rocheuses, le cinéaste avait, durant plus de trois ans, travaillé au Centre des Arts de Banff, une institution qui accueille des artistes de partout au Canada.

M. Tassé a d'abord étudié au Centre et il est devenu, par la suite, artiste invité. En raison des règles de l'institution, le cinéaste devait présenter sa candidature au poste d'artiste invité une fois par session. «À chaque 3 ou 4 mois, j'étais en attente. J'ai posé ma candidature 9 fois en 3 ans et demi.» Ce statut d'artiste invité lui ■ permis de faire ce qui le passionne, du cinéma.

Durant une session d'études au Centre, Gilles Tassé a rencontré M. Ross Burnett, cinéaste de Yellowknife. Ils sont devenus amis. Quelques mois plus tard, M. Burnett proposait à Gilles Tassé de collaborer à la réalisation d'un contrat. Le projet ne devait durer qu'une semaine.

Une fois ce contrat terminé, Ross lui en ■ offert un autre d'une durée d'environ 6 mois. Comme tant d'autres avant lui, Gilles se retrouvait donc dans le Nord pour plus longtemps que prévu. Il a profité de cette opportunité pour se lancer dans l'écriture d'un scénario qu'il espère tourner. La production du film dépend pour le moment d'une demande de subvention auprès du Conseil des Arts du Canada.

Originaire de Montréal, Gilles Tassé a étudié en urbanisme avant de se lancer en cinéma. Il a terminé sa maîtrise en cinéma à l'Université de Montréal et s'est ensuite rendu à Banff.

D'après lui, sa langue et sa culture n'ont pas posé de problèmes lorsqu'il est venu dans l'Ouest canadien. Il parlait déjà l'anglais. «Mes premiers amis étaient anglophones. J'ai toujours eu un contact avec la culture anglophone».

Il ne préfère pas une langue à l'autre lorsqu'il écrit ses scénarios. «Ma sensibilité est francophone. Quand j'écris en anglais je ne deviens pas quelqu'un d'autre. Mes personnages sont toujours francophones et ce, même si le scénario est en anglais. Je ne veux pas dire aux gens quoi penser. C'est trop linéaire. J'utilise les émotions pour amener la compréhension et cela rejoint n'importe quelle culture.»

Gilles préfère écrire de la fiction. Le projet de produire et de réaliser ses propres scénarios lui tient beaucoup à coeur. Il a déjà participé à plus de 100 productions depuis le début de sa carrière. Il envisage retourner à Banff cet été afin de participer à une production de vidéos clip.

Gilles a connu un certain succès dans l'Ouest canadien. Il fut nominé pour le prix Golden Sheaf, décerné lors d'un des plus anciens festivals de courts métrages au Canada, à Yorkton en Saskatchewan.

La nomination soulignait un film réalisé sur Tilley Olsen, une féministe américaine qui vit maintenant à Banff. «Ça m'a pris un an et demi à avoir son accord pour réaliser ce court métrage» de dire Gilles.

Gilles Tassé passera l'été à Banff afin de réaliser quelques contrats. Il reviendra à Yellowknife s'il reçoit de l'aide financière du Conseil des arts pour tourner le scénario qu'il écrit présentement.

Le cinéaste planifie par la suite d'habiter à Vancouver. La ville de la côte du Pacifique figure désormais au 3ième rang des lieux de tournage en Amérique du Nord. D'après Gilles Tassé, l'est du Canada n'a plus d'argent pour les nouveaux cinéastes. Par contre, l'Ouest semble plus ouvert aux artistes en émergence.

Line Gagnon

photo Lin■ Gagnon



De passage à Yellowknife, Gilles Tassé poursuit la passion de sa vie : le cinéma qui l'a déjà conduit d'un bout à l'autre du pays.

Echos des T.N.-O.

Les premiers incendies de forêt de la saison se déclenchent

Les dix premiers incendies de forêt de la saison ont été repérés dans les T.N.-O durant la longue fin de semaine du congé de la Reine. Les incendies se sont déclarés quelques semaines plus tôt qu'à la normale.

Les incendies au nord de Yellowknife résultent tous les quatre de feux de camp abandonnés, selon le rapport de M. Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial de contrôle des feux de forêt situé à Fort Smith.

Dans le Sahtu, où le risque d'incendie est toujours très élevé, trois feux brûlent actuellement, y compris un cas qui se poursuit depuis l'été dernier. Dans deux autres cas, les incendies sont attribuables à de la négligence humaine. Les vents ont donné à ces feux une force qui empêche les pompiers de les maîtriser.

Selon M. Mahussier, les températures très clémentes des dernières semaines dans l'Arctique de l'Ouest combinées aux vents créent de grands risques d'incendie., en particulier dans les régions du Sahtu et du Deh Cho et aussi, bien qu'à un moindre degré, dans les environs de Fort McPherson, Arctic Red River, Hay River et Fort Providence.

Rappel du GTNO aux résidants : l'importation sans permis de produits du tabac est interdite

La semaine dernière, une compagnie de l'Alberta a distribué des dépliants dans le centre-ville de Yellowknife à propos de produits du tabac que cette compagnie se propose de vendre aux résidants des territoires sans réclamer la taxe sur les cigarettes décrétée par l'assemblée législative au mois d'avril. Le gouvernement a rappelé cette semaine au public que cette pratique est illégale.

Selon M. Tony Dawson, porte-parole du ministère des Finances, cette campagne publicitaire incite les citoyens à enfreindre la loi, sans que les gens soient forcément au courant de la portée de leur geste. Les consommateurs d'ici qui veulent se procurer du tabac à l'extérieur des T. N.-O. doivent se munir d'un permis à cet effet.

Seule exception à la règle : les résidants des T. N.-O. qui reviennent d'un voyage à l'extérieur. Les Ténois ont alors le droit de ramener six fois par an deux cartouches de cigarettes, ou 100 cigares, ou quatre paquets du tabac, sans avoir besoin de payer de taxes. Tous ces produits doivent être destinés à la consommation personnelle uniquement.

Une amende de 5 000 dollars et une peine de 30 jours de prison pour une première contravention à la loi et une amende de 10 000 dollars et une peine de neuf mois de prison pour une deuxième condamnation seront imposées aux personnes qui introduiront des produits du tabac dans les T. N.-O. à des fins de revente.

Fondation nommée en l'honneur de l'aviateur Billy Bourque

La Nation métis et le GTNO ont établi le 20 mai dernier une fondation à la mémoire de M. Billy Bourque. La fondation a été nommée en l'honneur d'un aviateur métis réputé dont le décès est survenu lors de l'écrasement de son avion en mai 1993 près d'Edmonton. La fondation sera gérée par l'Association du patrimoine métis à Yellowknife.

Le ministère du Développement économique et du tourisme du GTNO a versé 10 000 dollars à la fondation, qui accordera des bourses aux étudiants métis. Les critères d'attribution des bourses sont à développer.

M. Bourque a passé la plupart de sa vie à Fort Smith, où il avait établi quelques entreprises, dont Loon Air, une petite compagnie de transport aérien. La communauté métis des T.N.-O. estimait cet homme d'affaires et ce pilote.

Deux hommes d'Igloolik reçoivent le prix Bell Canada

MM. Zacharias Kunuk et Norman Cohn ont reçu le prix Bell Canada le 17 mai, lors d'une cérémonie à Ottawa. Le prix, accordé par le Conseil des Arts du Canada, souligne leur «contribution exceptionnelle à l'art de la vidéo».

Les deux hommes qui résident à Igloolik, ont tourné un film vidéo d'une demi-heure intitulé *Tugaliaq* (blocs de glace). Le film narré en inuktitut et en anglais s'inscrit dans la série de 13 émissions «Nunavut» destinée à la télévision.

MM. Kunuk et Cohn ont reçu un chèque de 10 000 dollars et un trophée pour leur production. Le prix Bell Canada est décerné chaque année à un ou plusieurs vidéastes dont les oeuvres font particulièrement avancer l'art de la vidéo au Canada.

Cette année le jury pour le prix Bell Canada (qui se compose de critiques et de conservateurs d'art) s'est penché sur les candidatures de neuf artistes.

Karen Lajoie

Les 22, 23 et 24 juillet à Yellowknife, 14ème rendez-vous des amateurs de musique

Le festival *Folk on the Rocks* mise encore sur l'éclectisme

La musique du Mexique, celle de l'Irlande et la musique country seront en vedette cette année lors du 14ème festival de musique de Yellowknife *Folk on the Rocks*. Le Canada sera représenté par la célèbre chanteuse country et folk Sylvia Tyson (accompagnée de son nouveau groupe Quartet), le troubadour Valdy, l'ensemble plus musclé Moxy Fruvous, et Wapistan.

Cet artiste à découvrir s'est mérité l'an dernier le prix du meilleur musicien autochtone(instauré en 1993) lors de la remise des Juno.

En tout, neuf artistes ou groupes de l'extérieur des T.N.-O. se produiront avec une douzaine d'artistes ou de groupes des territoires. Les noms des musiciens ténois seront dévoilés le 3 juin.

Selon la coordinatrice du festival, Patricia Frey, 65% de la programmation est consacrée aux musiciens du Nord. Par le passé, des critiques ont reproché au festival le nombre d'artistes «du Sud» invités à se produire. Mme Frey rappelle que *Folk on the Rocks* est une manifestation culturelle qui a pour but de favoriser les échanges entre musiciens des T. N.-O. et d'ailleurs. La venue d'artistes du reste du Canada et de l'étranger dont la renommée est établie facilite beaucoup la vente de billets et donc la survie du festival. Les spectateurs qui viennent entendre un groupe connu découvrent par la même occasion d'autres groupes, pour la plupart des artistes d'ici, et peuvent ainsi apprécier des nouveautés et des talents locaux.

Le président du conseil d'administration du festival, M. Jimm Simon, espère que les musiciens choisis cette année attireront plus de 1 000 spectateurs durant la fin de semaine que dure *Folk on the Rocks*. «Avec un budget annuel de 184 000 dollars (environ un tiers des budgets des festivals d'Edmonton ou de Winnipeg), le choix des artistes est primordial,» explique M. Simon. Le festival de Yellowknife jouit maintenant d'une bonne réputation. Durant l'hiver, les organisateurs du festival ont reçu l'équivalent de trois à quatre boîtes d'enregistrements sur cassette ou disque laser envoyés par des musiciens désireux de jouer au festival. Le comité a écouté tous les enregistrements qui lui ont été soumis. Après une première ronde de sélection, il restait des douzaines d'artistes. Par la suite, Mme Frey et son assistant ont passé plusieurs jours au téléphone pour déterminer qui était déjà en tournée dans l'Ouest cet été et prêt à faire un détour par Yellowknife. «Nous n'avons pas les moyens de faire venir seuls un groupe de 10 musiciens de New York. Le festival doit s'associer à d'autres festivals ou profiter du fait qu'un groupe est déjà en tournée dans une région voisine. Cela minimise les coûts de transport. Le cachet demandé est un autre facteur déterminant, précise M. Simon. Souvent, les musiciens joueront pour un cachet moindre, juste pour avoir l'occasion de venir à Yellowknife. Cette année, Sylvia Tyson, Valdy et Moxy Fruvous ont tous accepté de réduire de beaucoup leur cachet afin de participer à *Folk on the Rocks*».



Karen Lajoie/L'Aquilon

Jimm Simon et Patricia Frey ont eu l'embarras du choix dans la sélection des artistes.

Outre ces musiciens canadiens, des groupes étrangers se produiront au festival. Le groupe *Four Men and A Dog* provient de l'Irlande et les membres d'*Amigo Diego* interprètent la musique de leur pays - le Mexique - et de l'Amérique latine.

Depuis l'an dernier, le prix des billets n'a pas bougé. Les adultes paieront 40 dollars pour la fin de semaine et 25 dollars pour la journée. Les adolescents (12 à 18 ans) et les gens de plus de 65 ans paieront 20 et 15 dollars respectivement. Les enfants accompagnés d'un adulte sont les bienvenus - gratuitement - au festival.

Festival du soleil de minuit

Suite de la page 1

Café, suscite également beaucoup d'intérêt depuis les tout débuts du festival. En 1993, les écrivains avaient eu à écrire des poèmes à partir d'une page blanche et d'une page de dictionnaire.

L'atelier en 1994 utilisera à peu près la même formule. En raison de la popularité de l'événement, il est recommandé de s'y inscrire tôt.

«Cette année, nous essayons d'améliorer autant que possible l'organisation du festival sans prendre de l'expansion. Je voudrais m'assurer que les bénévoles et l'équipement nécessaires au bon déroulement de la quarantaine d'ateliers et de spectacles seront en place bien à l'avance,» souligne Mme Tompkins.

L'organisatrice du festival s'affaire présentement à finaliser la liste des artistes qui participeront à l'édition 1994. Cet hiver, elle a envoyé des informations sur l'événement à chaque communauté des T.N.-O.. Ses efforts ont porté fruit; de nombreux artistes des Territoires se sont déjà inscrits et plusieurs autres inscriptions sont attendues dans les semaines à venir.

Des artisans de Fort Simpson, de Jean-Marie River et de Rae Lakes monteront à bord de l'autobus du festival pour se rendre à Yellowknife et y offrir des ateliers sur les arts traditionnels, dont la broderie et le *tufting*. Les ateliers font partie de la programmation 1994 en raison de l'engouement du public l'été précédent pour ces démonstrations d'artisanat.

Mme Tompkins est consciente que le succès du Festival du soleil de minuit durant ses deux premières années suscite des attentes de plus en plus grandes. Le risque de décevoir le public ou même d'échouer augmente. D'un autre côté, la popularité du festival facilite désormais le recrutement de commanditaires et donc le financement des activités.

Sur un budget de 130 000 dollars, près de la moitié de cet argent provient du secteur privé. L'an prochain, Mme Tompkins espère que cette contribution du secteur privé sera encore plus élevée. L'organisatrice souhaite un jour ne plus avoir besoin de subventions gouvernementales.

«Le GTNO nous soutient généreusement, mais chaque fois que nous recevons un chèque d'un ministère, des conditions se rattachent à la façon dont nous pouvons dépenser cet argent. Toutes ces conditions ont un impact sur le festival. Dans le cas du secteur privé, les compagnies choisissent les activités auxquelles elles veulent s'associer directement. C'est moins compliqué,» explique-t-elle.

Pour effectuer une levée de fonds, le festival des arts et *Folk on the Rocks* vendront cette année des macarons. Avec une audience en 1993 de 3 000 à 5 000 personnes, la vente de ces macarons pourrait procurer aux deux festivals une source intéressante de revenus.

«Le *Caribou Carnival* à Yellowknife utilise ce moyen de financement, et chaque année, leurs bénévoles écoulent leurs 10 000 macarons. Si nous pouvons en faire autant notre situation financière s'améliorerait considérablement,» soutient Mme Tompkins.

Au-delà des questions pratiques d'organisation et de financement, Vicki Tompkins se souvient très bien des buts du festival qui lui tiennent toujours autant à coeur, trois ans après les débuts du festival.

«Le festival développe une appréciation des arts modernes et traditionnels dans le Nord, et il célèbre leur diversité. Le festival, c'est à la fois une occasion unique de promouvoir les arts et de s'amuser».

Karen Lajoie


Karen Lajoie/L'Aquilon

L'organisatrice Vicki Tompkins se repose dans le solarium du bureau du Festival du soleil de minuit.

Fédéralisme : le débat reprend malgré tout

L'été s'installe. Les signes avant-coureurs se multiplient. Faut-il se surprendre à l'approche d'une saison de loisirs et d'ensoleillement sans fin que les Ténois semblent éprouver de la réticence à se lancer dans le débat constitutionnel qui, ces deux dernières semaines, a refait surface avec fracas aux quatre coins du pays.

La classe politique et bien des citoyens ordinaires s'étaient pourtant promis qu'on ne les y reprendrait plus. Finis les interminables débats sur le renouvellement de la confédaration qui n'aboutissent qu'à des échecs cuisants et des impasses constitutionnelles. Les Canadiens et leur classe dirigeante allaient désormais se consacrer aux questions vraiment importantes, relance économique en tête.

Pour le meilleur et pour le pire, les questions politiques sont étroitement liées. Notre voeu de ne plus aborder la question damnante de la constitution était compréhensible mais également naïf.

À l'approche du déclenchement des élections au Québec (que bien des analystes se sont empressés de concéder au Parti Québécois), la tenue d'un référendum sur l'indépendance dans la «belle province» ne pouvait que relancer les discussions sur l'avenir du Canada et la place du Québec dans cet ensemble.

La relance du débat sur l'avenir du Canada est surtout attribuable en ce moment aux provinces. Plusieurs premiers ministres (entre autres MM. Mike Harcourt, Roy Romanow et Ralph Klein) ont adopté un ton catégorique, voire menaçant envers le Québec. Selon ces leaders, il n'est pas question de séparation à l'amiable. Le Québec - si sa population opte pour l'indépendance - peut se préparer à des jours difficiles.

Ces propos des premiers ministres peuvent sembler prématurés. Après tout, la date de la prochaine élection au Québec n'est même pas encore arrêtée. L'intérêt de ces discussions réside surtout dans le fait qu'elles révèlent un peu la stratégie pré-référendaire du gouvernement fédéral. Pas question cette fois-ci qu'Ottawa monopolise le débat et impose un discours aux provinces. Au nom du réalisme politique, les provinces vont tenir à l'endroit du Québec des propos vigoureux censés refléter les sentiments et les convictions de leur électorat respectif sur l'avenir politique du Canada.

Le plus grand rôle que les provinces jouent dans cette première phase du débat référendaire permet également l'émergence de beaucoup d'idées. Certaines sont intrigantes; d'autres carrément navrantes. Dans les mois à venir, il sera intéressant de voir comment évoluera le débat sur les frontières nationales, un éventuel regroupemnt des provinces de l'Ouest et des Territoires ou encore le statut des autochtones dans un Québec indépendant. Dommage dans le brouhaha actuel que l'avenir des francophones au Canada ne semble pas beaucoup préoccuper nos dirigeants.

Agnès Billa



Vote des Québécois hors du Québec

Lors des prochaines élections provinciales au Québec, les Québécois vivant à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans pourront voter.

Des formulaires d'inscription au registre des électeurs hors du Québec sont maintenant disponibles au bureau de la Fédération Franco-TéNOise.

Pour plus de renseignements, appelez la F.F.T. au (403) 920-2919 ou télécopiez votre requête au (403) 873-6603. Renseignez au plus tôt. Les élections pourraient se tenir cet automne et vous devez vous inscrire au plus tard le 28e jour précédant le jour du scrutin.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Suzanne Lefebvre
Nicole Beaulieu
Line Gagnon

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les Francos-FUN demeurent invaincus

L'équipe de balle lente les Francos-FUN de Yellowknife ont remporté leur deuxième match le 21 mai, par un score de 8 à 7, aux dépens de l'équipe *Deton 'Cho Corporation*.

La fiche de l'équipe des francophones comporte maintenant 2 victoires, aucune défaite et aucun match nul.

Danny Duval et Roxanne Valade ont été nommés les joueurs étoiles durant la partie du 21 mai.

Les Francos-FUN joueront leur prochaine match contre l'équipe *Matco Movers & Shakers* le 30 mai à 18h15 au parc Fritz Theil.

Gens de Yellowknife, soyez-y!



Karen Lajoie/L'Aquilon

Les Francos-FUN, édition 1994. 1ere rangée, de gauche à droite : Danny Cimon, Marie Venne, Caroline Millette, Roxanne Valade, Mario Paris. 2e rangée : Serge Castonguay, Christiane Lacasse-Clarke, Jane, Richard Denis, Philippe Mela, Jean-François Boucher, Alain Larivière, Danny Duval et Eugène Mercredi. Une douzaine de joueurs sont absents de la photo.

Le camp d'hiver familial à Iqaluit

Ce projet de camp d'hiver familial est le résultat d'un long travail d'organisation, de préparation et d'initiation de toutes sortes. Étalés sur plusieurs mois, les préparatifs ont touché tous les aspects du projet : la nutrition, les techniques de cuisine en plein-air, l'habillement pour le camping hivernal, les soins à donner aux chiens, l'utilisation de l'équipement, le montage des tentes, la formation au travail en équipes multi-niveaux et sa pratique, une «répétition» d'une nuit à l'école, le sens des responsabilités face à son équipement personnel et communautaire, etc, Au terme de ces ateliers, nous étions enfin prêts à partir.

Du côté des parents, après quelques réunions et plusieurs lettres, 11 d'entre eux se joignaient à notre projet de camp. Les Nolet, Valade-Loyer, Duchesne, Fortier, Stenton, Surette, Andrews, McDonald-Auger, Landry, Savard et Houle quittaient Iqaluit jeudi le 12 mai. Les enfants voyageaient en traîneaux à chiens et les adultes en motoneiges et kamotiqs.

Perdus au milieu de la toundra, les parents durent sortir les cartes et certains partirent en éclaireurs. Après avoir fait fausse route plusieurs fois, les parents ont finalement rejoint les enfants qui étaient arrivés et se demandaient qu'est-ce-que nous faisions. Ceux-ci étaient très contents de voir que leurs parents n'avaient pas beaucoup le sens de l'orientation.

Après une petite collation de viandes froides et bagels, nous repartions tous ensemble pour repérer le lieu idéal pour l'érection du camp. Chaque équipe recevait ses responsabilités et nous montions les quatre tentes et le coin cuisine. Une cérémonie d'ouverture officielle du «Camp des débrouillards» eut lieu avec la levée du drapeau fabriqué par les élèves, le discours d'ouverture composé par Benoit Savard et Jean-Pierre Loyer et des chants connus des enfants.

Suivaient des activités libres et dirigées : promenades dans les montagnes, chasse aux trésors, jeux, souper au spaghetti, improvisations des parents, improvisations des enfants, discussions. Nous avons passé une partie de la soirée autour du feu de camp à cuire et à manger des guimauves. Mais oui ! Un feu de camp brûlait dans l'Arctique grâce à Daniel Loyer et Serge Nolet qui avaient préparé et transporté du bois sur leurs kamotiqs.

Lorsque la lumière commença à décliner vers 22h30, tout le monde était fatigué et le coucher suivit. Comme nous dormions sur la glace de la rivière, il fallait être bien préparés pour ne pas avoir froid. Toile au fond des tentes, matelas de caoutchouc-mousse, peaux de caribous pour les plus chanceux, gros sac de couchage et petit sac de couchage à l'intérieur du gros sac. Nos parkas servaient d'oreillers et nous couchions tout habillés.

Le lendemain matin, petit déjeuner aux céréales chaudes ou froides, bannock, chocolat chaud et nous étions prêts pour les ateliers dirigés par les parents : tir à la carabine, conduite de motoneige, lecture de carte et boussole, conduite des chiens de traîneaux, et premiers soins. Des jeux libres ont suivi ainsi que la lecture de légendes, la rédaction du journal du bord, un dîner froid et la préparation du retour.

Les enfants garderont longtemps un bon souvenir de leur expérience dans la toundra. Nous tenons à remercier le comité des parents francophones d'Iqaluit qui a permis la réalisation de ce projet grâce au financement qu'il avait obtenu au printemps 1993 dans le cadre du Programme de développement communautaire et culturel. Ces fonds ont permis d'obtenir le support logistique de la compagnie d'expéditions *NorthWind* dirigée par Paul Landry. Nous tenons aussi à remercier les parents de nos élèves qui nous ont accordé un excellent soutien tout au long du projet.

Suzanne Lefebvre et Nicole Beaulieu







En haut à gauche : le camp d'hiver est érigé et l'on hisse le drapeau fabriqué par les élèves pour cette occasion.
À droite, quelques-unes des activités au programme du camp : lecture de cartes et de boussole; conduite de motoneige.
En bas à gauche : une photo de groupe qui rappellera de bons souvenirs aux participants - jeunes et adultes - du camp d'hiver familial d'Iqaluit.
Photo du centre à gauche : le choix du site de camping s'est fait avec beaucoup de soin. Les participants ont opté pour un terrain à flanc de colline et à l'abri des vents. Bienemmitouflés, les jeunes semblent chez eux dans ce décor encore tout blanc.





photos : Nicole Beaulieu



Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre collaboration!

Chronique juridique

Histoires de locataires et de locateurs

A. C. v. M. H. et G. H.

Faits : Cette décision du bureau du régisseur chargé de l'application de la *Loi sur la location des locaux d'habitation* est intervenue à Hay River en janvier 1993, suite à un litige entre locateur et locataire.

En juin 1991, les parties s'accordent sur la location avec option d'achat d'une propriété foncière. Le contrat de location prévoit que celle-ci doit se terminer en juin 1996. Le loyer mensuel est fixé à 1 250 dollars par mois et un dépot de garantie de 5 000 dollars est versé par le locataire au locateur. En mai 1992, le locataire décide de quitter les lieux sans compléter l'exécution de ses obligations contractuelles. Le locateur lui demande de lui payer immédiatement les sommes suivantes :

Sommes demandées	
1) loyers impayés (janvier à mai 1992)	4 778,00$
2) réparations électriques	724,05$
3) manque à gagner (mai à septembre 1992)	4 717,00$
4) réparations extérieures	2 029,79$
5) réparations intérieures	225,00$
6) impôts fonciers (janvier à mai 1992)	566,00$
7) impôts fonciers (mai à septembre 1992)	1 090,00$
	14 130,84$
moins dépot de garantie	5 000,00$
Total	9 130,84$

Décision : Le régisseur, plutôt que de rendre une décision sur l'ensemble, décide d'examiner séparément chacune des réclamations du locateur.

1) Les loyers de janvier à mai 1992 étaient effectivement dus, le défendeur l'ayant lui même admis. Cependant, ce dernier fit remarquer qu'une partie du loyer était une composante du prix d'achat et devait donc contribuer à diminuer le montant des loyers demandés, faisant jouer en cela une clause du contrat les liant. En fait, cette clause existait bien, mais n'était applicable qu'en cas de levée de l'option d'achat par le défendeur. Le défendeur ayant rompu le dit contrat, celui-ci ne pouvait plus être qu'un contrat de location et les sommes versées ne pouvaient plus constituer que des loyers. En conséquence, le régisseur ordonne au défendeur de payer la totalité de la somme demandée, soit 4 778 dollars.

2) Concernant les réparations électriques, la *Loi sur la location des locaux d'habitation* prévoit que le locateur doit prendre à sa charge les frais de réparation résultant de l'usure normale de la chose louée, d'incendie, d'inondation, de tempête ou de tout autre cas de force majeure. Le locataire, quant à lui, doit maintenir le local dans un état propice à son habitation. Le contrat de bail n'ajoutait rien aux termes de la loi.

Ministère de la Justice
Territoires du Nord-Ouest

Cependant, dans le cadre de cette affaire, le régisseur fait remarquer que :

1. les travaux avaient été demandés avant la prise de possession des locaux par le locataire, mais exécutés alors que celui-ci occupait les lieux, en octobre 1991.

2. le défendeur n'a pas dirigé les travaux.

3. le demandeur ne lui demanda de payer les travaux qu'en août 1992, soit quelques dix mois après l'exécution des dits travaux.

4. et enfin, jamais aucune facture n'a été présentée au défendeur pour le paiement de travaux.

De plus, deux inspections des locaux avaient été conduites en septembre 1990 et juin 1991 par un inspecteur du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ce qui laisse à penser que les travaux résultaient des rapports d'inspections. Pour ces raisons, la demande de paiement des réparations électriques par le locataire n'a pu être prise en considération.

3) Le demandeur réclame au défendeur, une somme de 4 717 dollars pour le manque à gagner résultant de l'inoccupation des locaux entre le moment où le locataire les a laissés vacants et le moment où ces locaux ont été vendus par le demandeur. Si l'on se réfère à la *Loi sur la location des locaux d'habitation*, le demandeur subissant un dommage par l'abandon des locaux par le locataire aurait dû tout mettre en ouevre pour limiter son préjudice. Or, celui-ci annonça dans la presse locale son intention de vendre, et non de louer ses locaux et ne parvint à les vendre qu'au début du mois de septembre 1992, soit quatre mois après la sortie du défendeur des locaux. Le demandeur aurait dû, en conformité avec l'esprit de la Loi, et afin d'obtenir le montant de dommages demandé, offrir son bien immobilier en location et non le mettre en vente.

La même loi impose «au locataire de prévenir le locateur de son intention de quitter les lieux pas moins de 30 jours avant le jour de départ choisi». Le défendeur, pour avoir laissé vacant les locaux sans avertissement préalable, dera payer une somme de 1 250 dollars, montant égal à un mois de loyer, au locateur.

4), 5) le locateur demande également 2 029,79 dollars de dédommagement pour des réparations extérieures suite à des travaux commencés par le défendeur mais non finis. Une demande similaire pour un montant de 225 dollars est réclamée par le demandeur au défendeur pour terminer des travaux intérieurs commencés par ce dernier. Des factures du montant des travaux effectués sont présentées par le demandeur pour soutenir ses demandes.

Ces deux demandes étant jugées existantes et raisonnables, les sommes devront donc être payées par le défendeur.

6), 7) Considérant les deux demandes de paiement de l'impôt foncier du demandeur, seules les sommes rattachées à la présence des locataires dans les locaux sont dues, soit 556 dollars, un accord en ce sens ayant été passé entre le demandeur et le défendeur.

L'option d'achat final n'ayant pas été exercée par le défendeur, celui-ci est donc lié par un simple contrat de bail. Au début du contrat, le défendeur avait versé un dépot de garantie de 5 000 dollars. Considérant la *Loi sur la location des locaux d'habitation*, le locateur doit offrir un intêret pour les sommes déposées en garanties. Après calcul, la somme que doit renverser le demandeur au défendeur est de 5 425,75 dollars.

Cette dernière somme étant venue en déduction des montants que le demandeur réclamait, le total à payer par le défendeur s'élève à 3 422,24 dollars.

M. A. W. v. C. Corp.

Faits : Dans cette affaire, entendue au mois d'avril 1993 à Yellowknife T.N.-O., un locataire (le demandeur) demandait au tribunal si les 25 dollars de pénalité que lui avait réclamés son locateur (le défendeur) était justifié. Cette pénalité lui avait été réclamée, en application de la clause 28 du contrat de bail, après que le locateur ait trouvé deux sacs d'ordures provenant du locataire à l'opposé de l'endroit réservé à cet effet.

Décision : Même si la *Loi sur la location des locaux d'habitation* ne prévoit rien de semblable, l'article 12 de cette même loi «permet aux parties d'ajouter des droits et obligations supplémentaires dans le contrat de bail», ce que les parties en présence avaient jugées utile de faire avec cette clause 28. Il est à noter que le défendeur n'a pas été temoin de ce dépôt et que le demandeur prétend avoir déposé ses ordures à l'endroit prévu. Faute d'avoir pu apporter la preuve irréfutable de l'action fautive du demandeur, le défendeur n'a pas été reconnu en droit de demander le paiement de cette pénalité conventionnelle.

N. S. H. Corp. v. J. P. C.

Faits : Dans ce cas qui a trouvé son issue au mois de mars 1993 à Yellowknife, T.N.-O., un locateur (le demandeur) demandait la résiliation immédiate du contrat de location qui le liait à son locataire, le défendeur. Suite à plusieurs incendies du fait du locataire, qui avait pour habitude de fumer à l'intérieur de son apartement en état d'ébriété, le demandeur demanda au régisseur de considérer une résiliation immédiate du bail qui les liait.

Décision : La *Loi sur la location des locaux d'habitation*, dans son article 54, «oblige le locateur à attribuer au locataire un délai de 10 jours avant résiliation du bail». Cependant, considérant tout d'abord la sécurité des autres locataires et celle des bâtiments loués, mais également la mauvaise volonté du défendeur, celui-ci ayant très clairement indiqué, à la suite de ces incendies qu'il n'avait pas la moindre intention de modifier son comportement, le tribunal accorda gain de cause au demandeur en ordonnant la résiliation immédiate du bail, outrepassant la nécessité de l'avis.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 22, vendredi 3 juin 1994

Karen Lajoie/L'Aquilon

Élèves, parents, enseignants et direction en liesse

L'école Allain St-Cyr célèbre son 5e anniversaire le 12 juin

Le 12 juin prochain, en l'honneur de son 5e anniversaire, l'école Allain St-Cyr convie la communauté francophone de Yellowknife à des célébrations qu'elle souhaite inoubliables.

La fête du cinquième anniversaire se déroulera à l'école même, comme il se doit. Les élèves, les parents et toutes les personnes qui ont travaillé à la création de cette école française homogène (la seule du genre dans les T.N.-O. jusqu'à maintenant) sont invités à cet événement. Des allocutions, une pièce de théâtre et un repas communautaire sont prévus au programme de la fête.

M. Allain St-Cyr lui-même viendra à Yellowknife pour participer aux célébrations. M. St-Cyr (qui habite maintenant en Saskatchewan) a travaillé pendant plusieurs années à Yellowknife. Il fut au sein du ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest l'un des artisans du programme d'immersion. M. St-Cyr s'impliqua aussi très activement dans la communauté francophone, s'occupant surtout d'activités culturelles.

Des répresentants du ministère territorial de l'Éducation, de Patrimoine Canada et de la Commission scolaire de Yellowknife n° 1 ont déjà confirmé leur présence. Le ministre de l'Éducation Richard Nerysoo n'est cependant pas en mesure d'assister à l'anniversaire de l'école.

Selon Mme Marie Patterson, agente de développement en éducation de la Fédération Franco-TéNOise, la journée de célébrations à l'école Allain St-Cyr permettra de souligner un autre anniversaire : les 5 ans de l'Association des parents francophones de Yellowknife (l'APFY). «Nous mettons l'emphase sur l'école, parce que c'est notre plus grand accomplissement. L'école, je trouve, est la base de la communauté. Tout le reste est construit autour de l'école,» souligne-t-elle.

Durant la fête de l'école Allain St-Cyr, les divertissements ont été confiés aux élèves de la 7e, de la 8e et de la 9e année. Les jeunes présenteront une pièce de théâtre d'environ une heure qu'ils répètent en ce moment sans vouloir révéler plus de détails à ce sujet. Au menu du repas communautaire, on prévoit entre autres de bonnes choses «bien de chez nous» comme de la tourtière et des cretons.

La fête à l'école Allain St-Cyr permettra aussi aux parents et à l'ensemble de la communauté francophone de dire «au revoir» à quelques membres de l'APFY qui quittent les T.N.-O. cet été. L'APFY veut tout spécialement souligner le départ d'une bénévole de la première heure, Mme Marie-Claire Leblanc, présidente sortante de l'association. Par la même occasion, les participants de la fête rencontreront le nouveau comité exécutif

Allain St-Cyr
Suite en page 3

Dix ans de législation relative aux langues officielles

Les réalisations et les défis ne manquent pas dans les T.N.-O.

Le 28 juin 1984, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest adoptait une loi territoriale sur les langues officielles. À l'occasion de ce 10e anniversaire, la Commissaire aux langues officielles des T.N.-O., Mme Betty Harnum, a accordé à *L'Aquilon* une entrevue de trois heures le 27 mai dernier.

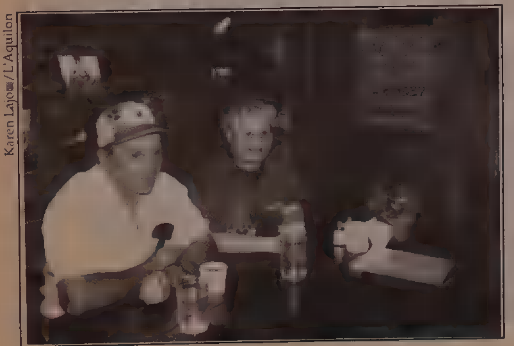
Aux dires de Mme Harnum, pour actualiser les principes directeurs de la loi par la prestation de services dans les 11 langues reconnues par la loi, le gouvernement a dû parcourir un long chemin. La Commissaire nous rappelle les objectifs de la loi, les réalisations des dernières années, et les défis à relever.

Dans le préambule de la Loi sur les langues officielles, l'importance accordée aux langues autochtones dans notre juridiction se base sur «l'existence d'autochtones (qui) constitue une caractéristique fondamentale du Canada (...); (des) autochtones (...) parlant (leurs) langues (une situation) qui fait des territoires une société distincte au sein du Canada». Les législateurs disent également croire que «la protection légale des langues en tant que mode d'expression favorisera le maintien de la culture des habitants des territoires».

«La protection des langues et des cultures est donc clairement la raison d'être de la loi, explique Mme Harnum. Il est très interessant que les législateurs aient choisi l'expression «société distincte» pour refléter le caractère unique des T.N.-O., la seule juridiction au Canada dont la majorité de la population est autochtone. Le choix des mots «s'étant engagé à préserver, à développer et à accroître l'usage des langues autochtones» est également très important en ce qui a trait aux intentions du gouvernement en adoptant cette loi».

Selon la Commissaire, le GTNO en adoptant sa loi sur les langues officielles a voulu donner aux citoyens la possibilité de communiquer avec le gouvernement dans la

Langues officielles
Suite en page 3



Karen Lajoie/L'Aquilon

John et Jonilu McCartney ont quitté la Louisiane il y a 50 jours pour visiter le grand Nord canadien. Au volant de leur caravane de camping de 32 pieds de long, ils sont parmi les premiers touristes de la saison estivale. Avant de reprendre la route - direction Lafayette - ils font une pause au *Wildcat Café*.

Patrimoine canadien propose aux associations francophones à travers le pays de redéfinir les relations entre le ministère fédéral et les groupes d'intérêt. Ces derniers s'inquiètent de leur financement. Un article d'Yves Lusignan de l'APF. Lire en page 2

La loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest fut adoptée en 1984. Nous retraçons les étapes qui menèrent le gouvernement à élaborer sa politique linguistique. Lire en page 3

Jean Gauthier n'est pas un artiste comme les autres. Son médium préféré? Les crayons couleur de notre enfance. En visite dans des écoles de Yellowknife, [redacted] nous explique sa passion - qu'il souhaite contagieuse - pour l'art. Lire en page 5.

La Fédération des communautés francophones et acadiennes demande au gouvernement libéral à Ottawa de réaffirmer son engagement envers les francophones. Lire en page 6.

Le bulletin de l'Association franco-culturelle de Yellowknife en page 8. Quoi de neuf? À lire ...

Le ministère du Patrimoine canadien pose la question

Il veut «repositionner» sa relation avec les communautés minoritaires

Alors que les associations francophones au pays poussent les hauts cris face aux coupures budgétaires, le ministère du Patrimoine canadien se demande si une partie du budget consacré au fonctionnement des associations et des organismes ne devrait pas plutôt servir à appuyer directement des projets concrets dans le milieu.

Le ministère vient de publier un document d'orientation intitulé : «Confiance en l'avenir: redéfinition des relations du ministère avec ses groupes clients» qu'il fera parvenir à toutes les associations francophones au pays, dans le cadre d'une vaste consultation avec ses «clients» qui a débuté à l'Ile-du-Prince-Edouard et qui se terminera à la fin du mois de juin.

Le ministère constate qu'il ne peut plus supporter financièrement les communautés francophones comme c'est le cas depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969. Après 25 ans de soutien financier aux minorités francophones, Ottawa veut corriger le tir, «repositionner» sa relation avec les communautés minoritaires, en tenant compte de la crise des finances publiques.

«Nous voulons poursuivre notre appui aux communautés de langue officielle et intervenir de la façon la plus efficace possible afin d'appuyer leur développement. Mais, dans la conjoncture actuelle, poursuivre notre appui ne signifie pas intervenir davantage ni verser plus d'argent. Poursuivre notre appui signifie intervenir mieux», lit-on dans l'avant-propos du document.

Ce «repositionnement» ne remet pas en question l'engagement du gouvernement fédéral à l'endroit des communautés de langue officielle précise le document, en ajoutant qu'il s'agit tout de même d'un exercice «déterminant». Le ministère ne veut pas imposer des priorités aux communautés et aux associations francophones, et chacune d'elle sera libre de choisir l'approche qui lui convient le mieux pour s'adapter à la nouvelle réalité financière.

Le ministère affirme qu'il n'a plus la marge de manoeuvre financière pour supporter de grands projets, des projets concrets, qui pourraient avoir des retombées positives dans les communautés francophones.

On se demande ouvertement si les subventions versées aux associations francophones pour permettre leur fonctionnement ne pourraient pas servir à autre chose. «De plus en plus de gens estiment que les fonds fédéraux pourraient peut être servir à autre chose qu'à assurer le fonctionnement de 350 à 400 organismes», lit-on encore dans le document.

Tout l'exercice qu'entreprend le ministère vise d'ailleurs un seul et unique but: libérer des fonds qui servent présentement à financer les groupes d'intérêt, pour appuyer des projets prioritaires.

Le ministère ne remet toutefois pas en question l'existence d'un réseau d'associations francophones, mais il soulève clairement la possibilité de financer moins de groupes qu'auparavant.

Pour éviter que l'exercice tourne mal, le ministère du Patrimoine canadien n'a pas l'intention de discuter de la répartition des fonds entre les régions et les communautés, qui suscite certaines critiques de plusieurs organismes. «Il ne saurait en effet être question de consacrer l'exercice à pointer du doigt certaines communautés ou certains volets d'activités pour chercher à augmenter le financement de certains aux dépens des autres».

Les sommes versées pour le fonctionnement des organismes et institutions dans le cadre du Programme de promotion des langues officielles totalisaient 28,4 millions en 1992-1993. Elles n'ont pas cessé de décroître depuis. Cette année, 24,3 millions seront versées aux organismes francophones et anglophones du pays. En 1997-1998, l'enveloppe ne sera plus que de 21,6 millions de dollars.

Yves Lusignan (APF)

Les Canadiennes peuvent se dissocier d'un règlement relatif aux implants mammaires

Les Canadiennes ont jusqu'au 17 juin pour aviser les tribunaux américains de leur souhait d'être exclues d'un projet de réglement judiciaire relatif aux implants mammaires.

Le règlement qui se chiffrerait à 4,25 milliards de dollars U.S., fait suite à des demandes d'indemnisation pour des problèmes de santé attribués par les plaignantes aux implants.

La cour du district de Birmingham en Alabama avait annoncé en avril dernier que les femmes d'Europe, d'Asie, d'Afrique et du Canada avaient jusqu'en juin pour décider si elles prendraient part au projet de règlement proposé par les fabricants américains de la prothèse. Ce projet de règlement s'adresse aux femmes auxquelles on a implanté une prothèse mammaire au plus tard le 1er juin 1993.

Les femmes qui désirent de plus amples renseignements ou de la documentation détaillée peuvent, au Canada, appeller le 1-800-887-6828.

Echos des T.N.-O.

Robin Beaumont «remercié» de ses services à Iqaluit

L'adminstrateur nommé à Iqaluit par le GTNO, M. Robin Beaumont, a été congédié le 27 mai dernier, quelques jours seulement après que M. Beaumont ait annoncé son intention de quitter son poste à la fin juin.

La Ville fut placée sous la tutelle de M. Beaumont en novembre dernier, après que le ministre des affaires municipales d'alors, M. Titus Allooloo, ait démis de leurs fonctions les membres du conseil municipal et le maire Charlie Ruttan.

Le ministère des affaires municipales dont l'actuel titulaire est M. Silas Arngna'naaq veut maintenant nommer le surintendant régional du Baffin, M. Mike Ferris, à la place de M. Beaumont et ce pour un mandat de quatre mois.

Les citoyens d'Iqaluit, pour leur part, essayeront de reprendre le contrôle de leur communauté le 27 septembre prochain, lors des premières élections municipales à se dérouler depuis la mise en tutelle.

Accusations d'agressions sexuelles à Pelly Bay

Un aide-professeur en poste à Pelly Bay comparaîtra devant la Cour suprême cet automne suite à des accusations d'agressions sexuelles. Pas moins de 26 plaintes d'agression sexuelle et d'attentat à la pudeur concernant des adolescentes inscrites à l'école locale ont été déposées..

M. Guy Marie Kringhorn, âgé de 38 ans, a comparu devant la cour territoriale à Pelly Bay les 24 et 25 mai pour son enquête préliminaire. Le juge a déclaré que les preuves étaient suffisantes pour la tenue d'un procès devant la cour suprême. La date du procès n'a pas encore été précisée.

Le caporal Wright de la GRC a précisé que M. Kringhorn a travaillé dans la communauté du Kitikmeot de 1970 à 1989. Les incidents se seraient produits durant cette période.

Le situation du logement à Yellowknife se corse

Depuis 18 mois, le nombre de logements à louer dans la capitale était élevé. La situation est en train de se reserrer pour les locataires et elle se redresse pour les propriétaires. Ce printemps, le taux de vacance des logements n'est plus que de 2,5%.

Selon un sondage effectué en avril 1994 par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, seulement 34 des 1 361 appartements en ville, étaient à louer à cette époque de l'année. Par rapport aux données d'avril 1993, le taux de vacance des logements a chuté d'environ 40%.

Le sondage indique également que la hausse de la demande est liée au «boum» de l'industrie minière depuis la découverte de diamants au nord de la ville, ainsi que l'ouverture de la mine Colomac.

Même avec l'augmentation de la demande, les loyers n'ont ni grimpé ni chuté. Un appartement avec une chambre à coucher coûte en moyenne 851 dollars par mois. Un appartement à deux chambres à coucher vaut 1049 dollars, et un appartement à trois chambres à coucher, 1273 dollars. La SCHL effectuera son prochain sondage sur la situation du logement à Yellowknife au mois d'octobre.

Karen Lajoie

Allain St-Cyr

Suite de la page 1

de l'APFY.

Que prévoit Mme Patterson en ce qui a trait à l'avenir de l'éducation en français à Yellowknife? «D'ici les cinq prochaines années, au moins 125 enfants à l'école, et un centre scolaire communautaire où seront regroupées non seulement l'école, mais la garderie et les associations francophones,» déclare-t-elle avec confiance. Tout le monde est invité aux célébrations du 5e anniversaire de l'école Allain St-Cyr. La fête commencera à 14h30 à l'école.

Karen Lajoie

Le 10e anniversaire de la loi sur les langues officielles

Suite de la page 1

langue de leur choix. Il existe évidemment des limites pratiques à ce projet; il n'est pas possible de tout faire dans toutes les langues.

«Selon certaines interprétations, il suffit qu'une personne parle une des langues officielles pour que des services dans cette langue soient offerts. Est-ce-que cela veut dire que si une personne parle Dogrib à Iqaluit, cette personne ■ droit à des services en Dogrib à Iqaluit? Cela n'est pas possible, à toutes fins pratiques,» explique-t-elle. Mme Harnum souhaite que le gouvernement élabore des lignes directrices précises quant au nombre de personnes qui justifie la prestation de services linguistiques.

Le gouvernement territorial s'efforce actuellement de déterminer les droits véritables des autochtones en matière de services. Une des priorités de Mme Harnum dans ce domaine est le droit au travail qui devrait s'appliquer aux personnes parlant peu ou pas l'anglais ou le français. Selon elle, la loi stipule que tous les citoyens membres des «groupes linguistiques des territoires» doivent «avoir les mêmes chances d'obtenir des emplois (...), compte tenu du principe de la sélection du personnel selon le mérite». Malgré ce principe législatif, la Commissaire dut constater lors du dépôt de son rapport annuel devant un comité de l'Assemblée législative que le GTNO considère en fait que l'anglais constitue la langue de travail dans la fonction publique.

«J'ai déclaré trouver cette position inacceptable. Plusieurs députés ne sont pas davantage d'accord avec la position du gouvernement, et je suis certaine que cette question fera l'objet de discussions en octobre, (lorsque les travaux de l'Assemblée législative reprendront. NDLR), déclare-t-elle. Cette question de l'embauche du personnel est très importante. C'est dans l'intérêt du gouvernement territorial de compter parmi ses employés des personnes qui peuvent offrir des services dans une des langues officielles des T.N.-O.. Dans l'est de l'Arctique, beaucoup d'Inuit sont unilingues. Pour ces raisons, la réponse du GTNO m'a étonnée».

Même si son application est loin d'être complétée, la loi des T.N.-O sur les langues officielles fait l'envie des autres régions du pays avec une forte population autochtone. Avec ses objectifs de promotion des 11 langues et cultures principales des T.N.-O., la loi sensibilise la population à l'importance de ces questions et augmente la fierté de chaque groupe linguistique pour sa propre langue.

Selon Mme Harnum et son recherchiste M. Benoît Boutin, il faut maintenant expliquer aux citoyens les droits que leur confère la loi, et les limites dans l'application de la loi.

«La loi a créé de très grandes attentes, pas toujours réalistes. D'où l'importance de ce travail de familiarisation avec la loi et ses limites,» précise la commissaire.

Le bureau de la commissaire est également très attaché au développement de projets linguistiques pour promouvoir l'alphabétisation dans les petites communautés.

«Un projet linguistique dans une communauté fait boule de neige. On en ressentira l'impact pendant des années,» déclare M. Boutin.

La fierté de sa langue peut aussi reserrer chez les jeunes des liens avec leur culture et leurs coutumes susceptibles de s'être relâchés. Habituée à entendre les gens dire qu'il n'y a personne dans les T.N.-O. qui ne comprend pas l'anglais , Mme Harnum voit aussi dans la loi «un véhicule qui oblige la fonction publique à répondre aux besoins des communautés».

L'adoption et la mise en application de la loi territoriale sur les langues offielles ■ attiré l'attention de groupes à travers toute l'Amérique du Nord. L'intérêt que soulève la loi incite le GTNO à s'assurer que sa politique linguistique se poursuit avec succès. Dans ce travail de mesurer les efforts du gouvernement et d'évaluer ses progrès, la Commissaire joue un rôle important dont elle s'acquitte en gardant en tête les citoyens à qui s'adressent les services linguistiques.

«Plusieurs groupes autochtones au Canada surveillent les réalisations du GTNO en matière de services linguistiques. Notre expérience leur fournit un modèle et les aide à atteindre *leurs propres objectifs,»* constate Mme Harnum.

Dix ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement doit désormais relever le défi de refléter sa politique linguistique dans d'autres lois territoriales.

Par exemple, dans le dossier des écoles de la minorité et la gestion de celles-ci, le gouvernement se propose de modifier la Loi sur l'éducation pour la rendre conforme à la Charte canadienne. Ces changements à la loi scolaire permettront d'offrir un autre type de services linguistiques et ce, en accord avec *la loi qui touche directement ce domaine».*

«Le gouvernement doit aussi résoudre la question des coûts des services dont la prestation doit se faire sans entraîner des dépenses excessives. Les ressources financières et humaines sont limitées. L'établissement des priorités devient un défi qu'il faut considérer positivement et non pas comme un problème,» conclut Mme Harnum.

À propos de son poste, la Commissaire remarque que là aussi les priorités sont à réévaluer annuellement, à cause du financement, ce qui rend la planification à long terme *difficile. «J'aime beaucoup les défis* que cela implique, renchérit-elle. Le gouvernement doit déterminer où il veut aller maintenant sur la route des services linguistiques. Je suis seulement le chauffeur d'un véhicule que le gouvernement me fournit. J'attends que l'Assemblée m'émette un permis de conduire. Tout cela est expérimental».

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon

La Commissaire aux langues, Mme Betty Harnum.

Loi sur les langues officielles : il était une fois dans les T.N.-O.

L'adoption d'une loi sur les langues officielles ne fut pas chose facile dans les Territoires. D'après Mme Betty Harnum, la commissaire aux langues officielles des T.N.-O., le gouvernement fédéral considérait les T.N.-O. et son gouvernement comme une juridiction et une institution fédérales. Il en découlait que, selon Ottawa, la loi fédérale sur les langues officielles devait s'appliquer dans les T.N.-O. et au Yukon.

En 1983, une loi faisant du français l'une des langues officielles des T.N.-O. fut donc adoptée. Un débat s'ensuivit sur la question de l'autodétermination du GTNO. «Le GTNO voulait agir comme un gouvernement provincial, avec plus de pouvoirs, explique Mme Harnum, mais le gouvernement fédéral a insisté pour que l'Assemblée législative adopte la loi sur le français».

L'Assemblée législative décida par la suite d'adopter sa propre loi sur les langues officielles. Avec une population à 65% autochtone et plus de 6 000 personnes qui ne parlent ni anglais ni français, les T.N.-O. rédigèrent une loi qui tient compte de cette situation et accorde une grande place aux langues autochtones.

Cette loi territoriale sur les langues officielles fut adopté le 28 juin 1984.

«L'adoption de cette loi a créé une situation unique en Amérique du Nord. Aucune autre juridiction ne reconnaît une langue autochtone comme langue officielle.Les États-Unis possèdent une loi qui protège les langues autochtones, mais ce n'est pas la même chose. La loi américaine touche plutôt le domaine de l'éducation, pour permettre aux jeunes autochtones d'apprendre leur langue,» remarque Mme Harnum.

Durant la session de l'Assemblée législative de 1988-1989, un comité s'est penché sur la loi territoriale pour déterminer si elle allait assez loin. En 1989, la loi fut amendée pour retarder l'échéance que le gouvernement devait respecter dans la traduction de ses lois et réglements en français. Le GTNO allégua le manque de ressources pour justifier la demande d'un délai supplémentaire.

Après plusieurs études, le comité chargé de l'examen de la loi territoriale en arriva à la conclusion qu'il manquait en effet des choses dans la loi. La loi fut donc modifiée afin d'accorder un statut égal à toutes les langues désignées par le loi, l'anglais, le français et sept langues autochtones qui étaient auparavant des langues «autochtones officielles» pas tout à fait au même niveau que les langues officielles canadiennes.

La loi telle que modifiée précisait également les responsabilités du gouvernement et les services que le GTNO devait fournir à la population, en accord avec la loi. La révision de la loi aboutit par ailleurs à l'ajout d'un chapitre complet sur le Commissaire aux langues officielles, créant par le fait même ce poste.

Les modifications à loi furent adoptées en 1990, et en 1992, le gouvernement territorial compléta, après un deuxième délai supplémentaire, la traduction en français des lois et règlements. Après modification de la loi en 1990, il s'effectua une entrée en vigueur progressive de quelques articles de la loi et depuis décembre 1993 la loi dans son ensemble s'applique, jusqu'aux derniers alinéas.

Deux Franco-Ontariens portent plainte devant l'ONU

Ils accusent l'Ontario de «nettoyage linguistique» et de «génocide culturel»

Deux Franco-Ontariens ont déposé une plainte devant le Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de forcer les gouvernements du Canada et de l'Ontario à respecter les droits de la minorité francophone.

Roland Desroches, 72 ans, de Penetanguishene et Marc Labelle, 42 ans, d'Ottawa, espèrent que l'ONU réussira là où la Cour suprême du Canada a échoué il y a déjà plus de quatre ans.

Le 15 mars 1990, le plus haut tribunal du pays statuait que les parents francophones d'Edmonton, et par extension toutes les minorités francophones au pays, avaient le droit constitutionnel, inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, de gérer et de contrôler leurs établissements d'enseignement. Un autre jugement rendu en mars 1993 confirmait ce droit aux parents francophones du Manitoba.

En Ontario, le gouvernement n'a créé que trois conseils scolaires pour les francophones depuis 1982. Ces conseils n'administrent que le quart des écoles de langue française. Le gouvernement attend le rapport final de sa Commission royale sur l'éducation avant de décider d'aller de l'avant avec la gestion scolaire.

Pour expliquer leur geste, les deux plaignants disent qu'ils n'existent plus aucun autre recours au pays. «On ne respecte pas la Cour suprême du pays. Où pourrions nous aller, ailleurs qu'aux Nations Unies?» se demande Roland Desroches qui ajoute: «Si on n'essaie pas, on ne réussira pas».

Pour Marc Labelle, il s'agit tout simplement «d'une question de dignité». Il faut, explique-t-il, «exposer notre situation sur la scène internationale pour faire bouger les gouvernements». Il ajoute que «le jeu des recours judiciaires dans la province et au pays a assez duré».

Leur avocat-conseil, Me Gilles LeVasseur dit qu'il faudra attendre peut être deux ans avant de connaître la décision du Comité des droits de l'Homme de l'ONU. Les plaignants veulent une déclaration qui:

-reconnaît que les gouvernements violent les principes du droit international à l'endroit de la minorité francophone de l'Ontario;

-reconnaît le droit des francophones de s'épanouir individuellement et collectivement à l'égal du groupe majoritaire;

-reconnaît aux francophones le droit d'avoir accès, entre autres, à des établissements scolaires et à des services à l'égal du groupe majoritaire;

-reconnaît aux francophones le droit de gérer leurs établissements ou outils de développement dans tous les domaines de l'activité humaine;

-oblige finalement les gouvernements de l'Ontario et du Canada à corriger les torts subis par les francophones en adoptant des mesures réparatrices qui auraient pour effet, en particulier, de contrer le fléau de l'assimilation.

Les plaignants n'ont pas peur des mots pour décrire la situation actuelle: oppression, répression, nettoyage linguistique et génocide culturel sont utilisés pour décrire la situation des Franco-Ontariens au cours des cent dernières années.

Yves Lusignan (APF)

Que nous réserve la loi sur les langues officielles dans l'avenir?

Le 28 juin prochain, la loi territoriale sur les langues officielles célèbrera son 10e anniversaire. Cette loi est censée préserver non seulement l'anglais et le français, mais également neuf langues autochtones.

Le gouvernement est fier de cette loi unique au pays et sur le continent nord-américain. La loi de par ses principes directeurs accorde beaucoup d'importance aux peuples autochtones, à la richesse de la culture, à l'importance de maintenir cette richesse et même au droit des personnes unilingues autochtones de trouver de l'emploi dans la fonction publique.

Malgré toutes ces bonnes intentions et d'autres promesses, le GTNO n'en a pas moins déclaré plus tôt cette année que dans les faits l'anglais est la langue officielle des 5 000 employés de la fonction publique territoriale. Dans ses pratiques, le gouvernement a aussi laissé savoir à ces mêmes employés qu'ils n'ont pas le droit de discuter directement des problèmes reliés à la politique linguistique du GTNO avec la Commissaire aux langues officielles.

Au début de 1994, lorsque la Commissaire aux langues officielles des T.N.-O. Mme Betty Harnum s'est présentée à l'Assemblée législative pour répondre aux questions concernant son premier rapport annuel, le gouvernement n'a pas semblé disposé à apporter les changements nécessaires à sa politique sur les langues officielles.

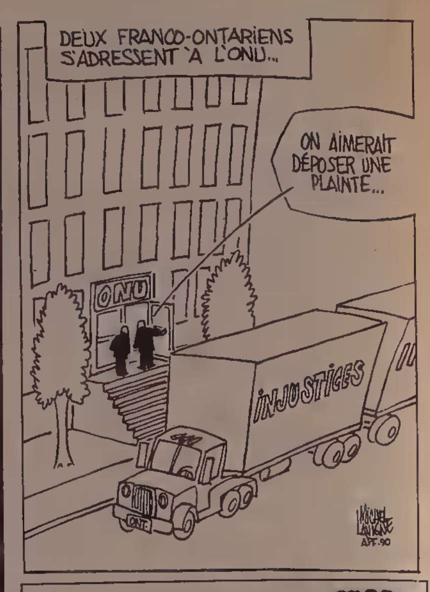
Le rapport de la commissaire contenait pourtant des commentaires soulignant les faiblesses du système actuel et des recommandations pour améliorer les services à la population. Dommage que l'Assemblée, et en particulier quelques députés avec des circonscriptions dont les résidants sont très majoritaires autochtones, aient préféré consacrer leur temps et leurs énergies à des questions sur la conduite personnelle de la commissaire.

En réponse au premier rapport de Mme Harnum, la déclaration officielle du gouvernement sur l'anglais, langue de travail, est particulièrement étonnante.

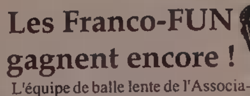
Comment est-il possible qu'un gouvernement qui représente une population majoritairement autochtone, et dont la majorité des députés sont autochtones, puisse déclarer une chose pareille? Qu'advient-il pour le gouvernement de l'égalité en emploi pour les 6 000 résidants des T.N.-O. qui sont unilingues et parlent uniquement une langue autochtone?

L'adoption de la loi sur les langues officielles a constitué un premier pas important. Dix ans plus tard, avoir de bonnes intentions ne suffit plus. Il faut avoir la volonté d'appliquer la loi par des programmes, des services, des politiques qui traduisent en actions concrètes et en résultats vérifiables les principes de la loi. Sans ces outils d'application de la loi, ce «modèle» de loi linguistique ne répondra pas aux besoins des citoyens ni à l'urgence de la situation des langues autres que l'anglais dans les T.N.-O.

Karen Lajoie

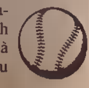


Les Franco-FUN gagnent encore !



L'équipe de balle lente de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, les Franco-FUN, a remporté sa troisième victoire en quatre matches le 1er juin. Après avoir traîné de l'arrière par un pointage de 9 à 1, les Franco-FUN ont gagné 16 à 13 contre les *Nahanni Nailers*.

M. Jean-François Boucher, capitaine de l'équipe, nous a informés que les étoiles du match pour l'équipe gagnante étaient Mario Paris et Sophie Filion. Le prochain match des Franco-FUN aura lieu le 7 juin à 21h15 contre les *Surgers* de la GRC au parc Fritz Theil.



l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
Marie-Élaine Vincent

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Soirée d'improvisation à l'école Sissons

L'improvisation, c'est un jeu qui demande de faire du théâtre sans aucune préparation. Un thème à illustrer par les deux équipes est tiré au sort et les équipes plongent tout de suite dans le jeu. Les spectateurs à la fin de la performance votent pour la meilleure équipe, en tenant compte des punitions imposées par l'arbitre.

Le 18 mai dernier, des jeunes et des adultes de Yellowknife se sont livrés à un match d'impro. L'équipe des jeunes se composait d'élèves des écoles Allain St-Cyr, J.H. Sissons, William McDonald et St-Joseph.

La soirée a connu un grand succès, grâce aux participants, à l'équipe technique sans oublier les enthousiastes spectateurs.

La ligue d'improvisation de Yellowknife reprendra ses activités à l'automne. À surveiller!

Dans la scène ci-contre, l'arbitre Nikole Loubert suit attentivement un jeu à propos d'une abeille, d'une auto et de ses passagers. Rien que d'y penser...

Marie-Élaine Vincent



photo/Ligue d'improvisation de Yellowknife

Dans l'équipe des adultes, Terry Gallant et Bernadette Leblanc-Fortier essaient de conduire leur auto imaginaire en évitant une abeille, un rôle joué par Madeleine Fontan.

Soucieux de communiquer aux jeunes le goût de l'art

Jean Gauthier se fie aux crayons couleur pour les inspirer

Il semble que tout dans la vie quotidienne de Jean Gauthier touche à l'art, même ses vêtements (arborant un motif de crayons) et sa montre dont le fond représente une palette avec de petites gouttes de couleur à la place des chiffres, pour marquer les heures.

Depuis 1984, M. Gauthier se consacre au dessin. Depuis sept ans, il enseigne également les arts à Edmonton. Il y a quatre ans, le peintre prit finalement la décision de travailler à temps partiel et de s'adonner à sa passion le reste du temps.

En 1991, Jean Gauthier se lance en plus dans des tournées qui lui permettent d'exercer ses deux métiers tout en échangeant avec des jeunes de différentes villes.

«J'initie les jeunes aux arts visuels. Avec la technique que j'ai adoptée, les enfants s'exclament souvent "Wow ! De l'art! Avec des crayons couleurs!" Ils sont surpris et ils sont attirés par cette technique. J'en profite pour leur montrer comment je m'y prends. Je leur explique aussi que l'art, ça prend une certaine habilité et du temps».

Dans ses oeuvres, M. Gauthier fait appel aux couleurs vives et à des symboles fantastiques tirés de ses rêves. Cette combinaison plaît indéniablement aux enfants à qui il souhaite communiquer l'amour de l'art. La lumière, et le soleil, sont des éléments très importants de sa recherche picturale.

Sa vie personnelle ainsi que les événements autour de lui l'inspirent également. Son style est un peu comparable à celui de Ted Harrison, artiste fort réputé qui a illustré la vie au Yukon dans des tableaux où rivalisent l'orange, le rouge, le rose et le jaune. M. Gauthier reconnaît volontiers les liens entre ses oeuvres et celles de Ted Harrison.

«J'ai vu, ces dernières années, des tableaux de M. Harrison, et j'ai été frappé par les similarités. Je suis originaire d'une région maritime du Québec, donc je serais plutôt le Ted Harrison du Sud, avec beaucoup de mer, la terre et des îles dans mes compositions, explique-t-il. Le soleil, la lune, les couleurs du ciel, les gens sont attirés par la lumière dans les travaux de Ted Harrison. C'est vivant, vibrant, avec des couleurs vives. La chose qui nous différencie, c'est le médium que nous utilisons. Mais on se rejoint dans le résultat, dans l'oeuvre».

M. Gauthier a même eu l'occasion l'été dernier de croiser M. Harrison à Victoria, sans lui adresser la parole cependant. «Je ne veux pas copier un autre artiste, et je ne pense pas être au même niveau que lui».

Dans les compositions de Jean Gauthier, les visages des personnages sont blancs, comme si l'artiste ne voulait pas s'attarder à ces détails. En plus, confie-t-il, «les visages sont difficiles à dessiner», donc pas d'yeux ni de bouches pour les êtres qui habitent l'oeuvre de ce peintre.

M. Gauthier dessine avec des crayons couleur, un médium inusité pour les artistes. Il utilise dans la palette à sa disposition 133 tons différents. Les crayons couleur lui conviennent parce que les couleurs sont chaudes et que le trait est net. Il faut en moyenne à l'artiste deux heures pour dessiner et terminer une «peinture» de 8 pouces par 10 pouces. Un tableau de ces dimensions lui rapporte environ 85 dollars.

Pendant une récente visite de cinq jours à Yellowknife la semaine du 16 mai, l'artiste a su recréer la complicité qui existe entre les jeunes et lui. Les dessins au crayon de Jean Gauthier causent toujours une grande surprise aux jeunes que M. Gauthier initie à son travail. Cette réaction facilite d'ailleurs sa tâche d'enseignant. Lors du passage de M. Gauthier à l'école J.H. Sissons, les 17 étudiants de la 4e année d'immersion ont été très intéressés par l'exposé du peintre; ils n'en pouvaient plus d'attendre pour essayer eux-mêmes sa technique de dessin au crayon. «Je souhaite que les jeunes rêvent un peu. La réalité arrive tellement vite,» s'exclame-t-il. Les étudiants s'aperçoivent rapidement que travailler avec des crayons couleur n'est pas aussi facile qu'ils l'auraient cru. «Cette technique demande une grande *dexterité qu'ils n'ont pas toujours à* cet âge,» explique M. Gauthier.

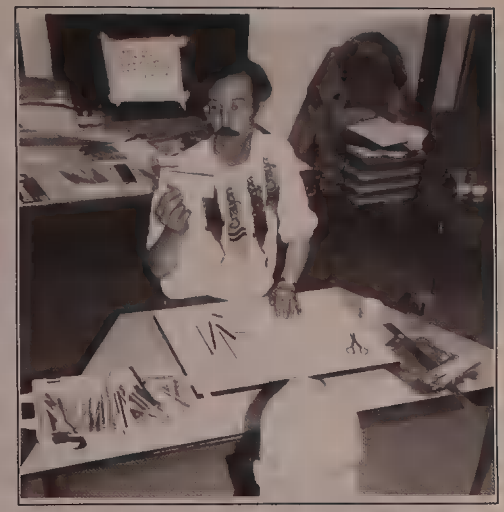
Selon lui, enseigner à des enfants requiert de la patience et la capacité de donner un élan, de créer un moment privilégié.

«Ce moment est très important quand tu fais de l'art. Il s'agit de donner aux enfants le goût de l'art et de les inspirer en leur disant "essaie",» précise l'artiste.

Enseigner une classe de 45 minutes six fois par jour demande beaucoup d'énergie et beaucoup de préparatifs pour éviter le plus possible les répétitions. M. Gauthier utilise dans chaque classe du matériel différent pour conserver la fraîcheur de son propos. Même si son horaire est souvent très chargé, M. Gauthier ne pense pas à ralentir son ryhtme ni à arrêter ses tournées. «J'adore ça, et pour moi, c'est important que les enfants rencontrent des artistes. Ils sont souvent plus familiers avec des pompiers, des jouers de football...Je parle de moi *en toute simplicité et sans dissocier* l'art de qui je suis».

Avant de repartir de Yellowknife, Jean Gauthier se dit très satisfait de son expérience. «J'ai été reçu comme un roi. L'invitation qu'on m'avait lancée était très sincère. Les professeurs ont beaucoup fait pour m'accomoder. Je me suis senti tellement bien, un peu comme un chanteur qui entre dans une salle très receptive et qui se donne entièrement».

Karen Lajoie





Karen Lajoie/L'Aquilon(3)

En attendant de pouvoir eux-mêmes dessiner avec des crayons couleur, ces élèves du programme d'immersion de l'école J.H. Sissons écoutent attentivement l'exposé de Jean Gauthier.

Ouverture du centre de ressources de la F.F.T.

Un été de lecture pour les jeunes francophones

Êtes-vous adolescent francophone ? Désirez-vous lire dans la langue de Gabrielle Roy pendant les vacances d'été? Pour vous procurer des livres en français, vous pouvez maintenant compter sur le tout nouveau centre de ressources de la Fédération Franco-TéNOise!

Le centre offre présentement un choix de 28 livres y compris des romans de Jean Auel et d'Antonine Maillet.

La responsable du centre pour la Fédération Franco-TéNOise, Sophie Prince, souhaite recevoir beaucoup plus de livres.

«J'espère que les gens nous donneront des livres. Nous aimerions en compter environ 100».

Le centre est situé dans les bureaux de la F.F.T., à Yellowknife, au deuxième étage de l'édifice *Precambrian*. Mme Prince demande aux usagers du centre de remplir un formulaire permettant d'emprunter des livres.

Selon Mme Prince, le centre a de quoi plaire aux amateurs de lecture en tous genres.

«Nous avons entre autres des romans historiques, quelques policiers, des ouvrages documentaires et de la non-fiction telles les prédictions de Nostradamus,» explique-t-elle.

En prêtant aux jeunes francophones des T.N.-O., des romans comme *Agaguk*, *les Filles de Caleb*, *Asterix*, ou *les Confessions de Jeanne de Valois*, le centre vise à augmenter leur intérêt pour la lecture en français.

En septembre, les livres du centre de ressources seront expédiés aux francophones de quatre autres communautés des Territoires du Nord-Ouest : Fort Smith, Hay River, Inuvik et Iqaluit, avant de retourner à Yellowknife.

Karen Lajoie



Sophie Prince a monté le centre de ressources de la FFT.

«Il ne saurait être question d'un désengagement de l'Etat»

La FCFA veut que le fédéral continue à supporter les minorités francophones!

Sept mois après le retour des libéraux au pouvoir à Ottawa, les communautés francophones de l'extérieur du Québec montrent ouvertement des signes d'impatience envers le gouvernement fédéral et sa députation francophone.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), le principal porte-parole des communautés francophones au pays, a même l'impression que les actions du gouvernement Chrétien commencent à ressembler à celles du gouvernement précédent.

La Fédération reproche au gouvernement libéral la dernière coupure budgétaire de 5 pour cent imposée aux associations et organismes francophones, en sus de la coupure de 10 pour cent décrétée par le précédent gouvernement. La FCFA pense que le gouvernement fédéral tente de se désengager progressivement de ses responsabilités et obligations envers les minorités francophones.

«En ce qui nous concerne, il ne saurait être question d'un désengagement de l'Etat» lit-on dans un mémoire présenté au Comité mixte permanent des langues officielles. Chiffres à l'appui, la Fédération soutient que les communautés francophones n'ont pas atteint un niveau de développement suffisant, permettant à l'Etat de se désengager.

Plus encore, elle va jusqu'à dire qu'Ottawa «ne s'est jamais réellement engagé envers nos communautés», et que l'ensemble des ministères «n'accordent aucune priorité au développement et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes».

En fait, les francophones hors Québec en sont encore au stade du rattrapage. Le taux d'assimilation est passé de 31,4 pour cent en 1986 à 35,9 pour cent en 1991 dans les régions francophones hors Québec. Pas moins de 45,2 pour cent des francophones vivant à l'extérieur du Québec avaient moins d'une treizième année de scolarité (37,4 pour cent chez les anglophones) et seulement 17,4 pour cent (21,9 pour cent chez les anglophones) détenaient un diplôme universitaire.

La FCFA en a assez de voir le gouvernement fédéral sur la défensive dans le dossier linguistique.

Elle souhaite plutôt qu'il devienne «un ardent promoteur» de la Loi sur les langues officielles. La Fédération réclame rien de moins qu'une politique de développement de la francophonie canadienne.

Elle souhaite aussi que les 17 députés francophones de l'extérieur du Québec fassent preuve d'un peu plus de leadership et défendent avec plus de vigueur les dossiers de la francophonie canadienne.

«On s'attend à beaucoup. J'espère que vous ne nous décevrez pas, parce qu'on va revenir» a dit le directeur général de la FCFA, M. Marc Godbout.

Mais le député franco-ontarien Eugène Bellemare n'a pas aimé se faire rappeler à l'ordre: «Les députés francophones hors Québec ne sont pas les délégués de votre fédération. Je n'aime pas vos commentaires».

La comparution devant le Comité mixte des langues officielles a duré près de trois heures, ce qui est exceptionnel.

Les députés et sénateurs qui composent ce comité étaient manifestement très intéressés par les propos et commentaires des porte-parole de la FCFA. Certains ont même reconnu que le gouvernement fédéral ne prenait pas ses responsabilités à l'endroit des minorités linguistiques.

Le sénateur Jean-Claude Rivest a tout fait pour faire dire à la présidente de la FCFA, Claire Lanteigne, que la séparation du Québec du reste du Canada allait nuire aux communautés francophones hors Québec.

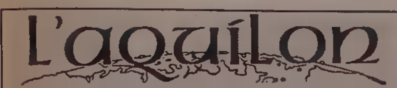
Plus tôt en conférence de presse, Mme Lanteigne avait déclaré qu'elle ne croyait pas que les francophones de l'extérieur du Québec étaient menacés de disparition, advenant la souveraineté du Québec.

«Le Québec fait partie du Canada maintenant et regardez les statistiques» avait-elle alors répondu en référence aux récentes données sur l'assimilation.

Elle a aussi déclaré lors de cette conférence de presse que les députés francophones de l'extérieur du Québec avaient mieux à faire que de dénoncer les souverainistes à Ottawa.

«C'est pas ce genre de travail qu'on attend des députés...On s'attend plutôt qu'ils soient aux aguets...et nos porte-parole en tout temps sur la colline parlementaire».

Yves Lusignan (APF)



Publicité : (403) 873-6603

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chargé de cours en secrétariat
Campus Thebacha,
Collège de l'Arctique — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement est calculé d'après la qualification et l'expérience du titulaire.
Réf. : 021-0039LM-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Agent aux finances
(Modifié)
Institut des sciences — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 janvier 1995)
Le traitement est présentement à l'étude.
Réf. : 021-0042BB-0003 — **Date limite :** le 3 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent aux finances et à l'administration
Ministère des
Ressources renouvelables — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0085-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Coordinateur de l'évaluation pédagogique
Campus Nunatta, Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 40 397 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0078-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Chargé de cours, Formation des enseignants
Campus Nunatta, Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement annuel est calculé à partir des années de scolarité et d'expérience, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0084-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Agent d'évaluation et de recherche
Ministère des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf. : 011-0139VG-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Agent des systèmes d'information
Ministère de l'Éducation,
de la Culture, de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0176VG-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Commissaire aux incendies adjoint (stagiaire)
Ministère de la Sécurité et des
Services publics — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste d'une durée de trois ans)
Le traitement initial est de 35 041 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0186EW-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES
Transports
L'hon. John Todd, ministre

Rechargement en gravier

– Du km 552 au km 572, du km 589 au km 609 et du km 652 au km 690, autoroute n° 1, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou parvenir au surintendant de [redacted] région ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Nahendeh), ou parvenir à l'agente aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin Ave) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 30 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Diana Fields, agente aux finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Demandes techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction et pavage de la route de Yellowknife

Pavage de béton asphaltique
– Chemin d'accès de Yellowknife, Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Stocki, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7309

Veuillez prendre note qu'il y aura une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin, Yellowknife, NT à 15 h, heure locale, le 31 mai 1994.



Production de matériaux grenus

Forer, faire sauter, broyer, mélanger et stocker des matériaux grenus. Fournir des stocks de : a) 15 000 m³ de matériau broyé de 25 mm ou moins; b) 10 000 m³ de matériau ordinaire de 250 mm.
– Taloyoak, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 200, Cambridge Bay, NT X0E 0C0 (ou livrées en main propre au 2e étage du centre Enokhok) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 22 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 1er juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, agente de gestion des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Martin Veenhoven, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7816



Amélioration et revêtement

Le projet vise le concassage et l'empilage de matériaux grenus
– Du km 232.7 au km 252.2, autoroute n° 5, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou parvenir à l'agente aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin Ave) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 30 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Demandes techniques : Greg Cousineau, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone: (403) 920-3084

Les entrepreneurs intéressés pourront assister à une réunion sur le présent appel d'offres à 13 h 30, heure locale, le [redacted] juin 1994 dans la salle de réunions du ministère des Transports, édifice Jack Taylor, Fort Smith aux T.N.-O.

Quoi de neuf ?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - juin 1994



MINI-CAMP JEUNESSE

-La fin de semaine du 3 au 5 juin 1994, l'Association Jeunesse Franco-TéNOise organise un mini-camp pour les francophones et les francophiles de 13 à 18 ans. Le coût est de 20$ pour deux nuits au Lac Prélude. La bicyclette est le moyen de transport... Bonne idée pour se mettre en forme avant l'été qui arrive très vite. Au programme : canotage, cuisine, jeux, etc. Pour plus d'informations, téléphonez à Sophie ou à Sylvie au 920-2919.

CARAVANE DES RETROUVAILLES

-Vous êtes intéressé à participer à la Caravane des Retrouvailles qui partira d'Edmonton, Alberta, pour se rendre à Edmundston, Nouveau-Brunswick, du 4 au 11 août 1994? (La Caravane prendra la route depuis le Centre culturel Marie-Anne-Gaboury d'Edmonton) Voilà une excellente idée de vacances pour en même temps voir du pays. Pour plus d'informations, voici l'adresse de la Caravane des Retrouvailles (vous y obtiendrez également des informations sur les Retrouvailles et sur le Congrès Mondial Acadien qui se dérouleront au Nouveau-Brunswick du 12 au 22 août 1994) :

La Caravane des Retrouvailles
Centre culturel Marie-Anne-Gaboury d'Edmonton
8711 - 82 Avenue
Edmonton, Alberta, Canada
T6C 0Y9
Téléphone : (403) 468-6983
Télécopieur : (403) 468-1599



ÉCOLE ALLAIN ST-CYR 5e ANNIVERSAIRE

Vous êtes cordialement invité-e à venir célébrer le 5e anniversaire de l'École Allain St-Cyr qui aura lieu sur place le dimanche 12 juin 1994. Les festivités débuteront dès 14h30 par des allocutions suivies, à 15h15 d'un vin de l'amitié. À 16h00, une pièce de théâtre (par les élèves de 7e, 8e et 9e années) vous sera présentée. À 17h00, un repas communautaire vous permettra d'échanger et de fraterniser. Au plaisir de vous y rencontrer. R.S.V.P. d'ici le 3 juin : téléphone : 920-7434, télécopieur : 873-2158.

ON EST LES MEILLEURS !



BALLE LENTE

L'équipe de balle lente les «Franco-FUN» jouera ses prochaines parties mardi le 7 juin, à 21h15 au Racket Club, jeudi le 9 juin, à 18h15 au terrain de la rue Finlayson, samedi le 11 juin, à 16h00 au Racquet Club et dimanche le 12 juin, à 19h30, toujours au Racquet Club.

Venez nous encourager, on a besoin de nos supporters... Rappelons que jusqu'à maintenant, notre équipe a trois victoires et une défaite en quatre parties. Nos prochains adversaires pour les parties mentionnées plus haut, seront, dans l'ordre : RCMP Surgers (GRC), Parachute Double Diamonds, Regency Rockets et YK Undisposables.

CENTRE DE RESSOURCES

-La F.F.-T. a préparé un catalogue pour son Centre de ressources Jeunesse. Cet ouvrage contient les titres des produits maintenant disponibles pour les jeunes de 7 à 77 ans qui voudraient les emprunter. Pour plus d'informations, contactez Sophie Prince au 920-2919.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mercredi 22 juin 1994, à 19h30 aura lieu l'Assemblée générale annuelle de l'Association franco-culturelle de Yellowknife au «Northern United Place». Tous



les francophones et francophiles sont cordialement invités à prendre part à cette assemblée. Il y aura élection pour quelques postes d'administrateurs. Des beignes et du café seront servis. Les activités de la dernière année seront passées en revue et la programmation et les dossiers auxquels l'A.F.-C.Y. s'attaquera pour l'année à venir vous seront présentés. Soyez-y!!! On vous attend.

ÉCLIPSE VIDÉO

Lors de la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'A.F.-C.Y., les vidéos amateurs réalisés par les gens de Yellowknife vous seront présentés. Ne manquez pas cette présentation, vous allez être surpris de voir tant de talents locaux...

ST-JEAN

Le 24 juin prochain sera fête à Yellowknife pour les francophones et les francophiles. Cette année, la St-Jean se tiendra sur le site du festival «Folk on the Rocks». Un barbecue sera organisé pour toute la famille ainsi que de la musique (animation par l'équipe de la Radio), de l'animation, des jeux, du plaisir pour tous... Surveillez l'Aquilon pour plus de détails.

CONSEIL SCOLAIRE

Le Conseil scolaire francophone tiendra sa prochaine réunion exceptionnellement le lundi 13 juin 1994, à l'École Allain St-Cyr, à partir de 19h30 pour le public. Par la suite, il y aura relâche pour le mois de juillet (pas de réunion). Le bureau sera également fermé du 16 juin au 15 juillet 1994 (en cas d'urgence, veuillez contacter YK 1 au numéro suivant : 873-5050. Les réunions du Conseil reprendront jeudi le 18 août 1994, toujours à l'École Allain St-Cyr, à 19h30.

VIDÉOS DE L'ASSOCIATION

L'Association franco-culturelle est encore en négociation pour un contrat avec un marchand de Yellowknife pour y louer nos vidéos. Nous nous excusons pour ce contre-temps. Par contre, il vous est possible de venir à nos bureaux si vous désirez louer des vidéos. En même temps, très bientôt, nous aurons des nouveautés à vous offrir. Nos bureaux sont situés au 2e étage de l'édifice Précambrien, et nous sommes ouverts de 9h00 à 17h00. Vous pouvez également réserver en téléphonant au 873-3292.

RAVEN MAD DAZE

L'Association aura un kiosque sur la rue lors du «Raven Mad Daze». Ce sera une excellente occasion de venir nous rencontrer et de vous renseigner sur nos activités. Sur place, nous aurons quelques articles à vendre, dont des produits de l'érable, ainsi que des cartes de membre. Passez nous voir, nous serons enchantés de vous rencontrer.

BIENVENUE ET AU REVOIR!!!

-Tout d'abord, bienvenue à Janine Larivière, la nouvelle employée à la Fédération Franco-TéNOise. Janine est agente de projets pour la F.F.-T. et a débuté ses nouvelles fonctions le mois dernier. Elle assurera également une présence au bureau durant la belle saison. Bienvenue parmi nous Janine!

-Sylvie Francoeur, quant à elle, va nous quitter cet été. Sylvie est agente de développement communautaire pour la Fédération Franco-TéNOise depuis janvier 1993. Ses principaux dossiers étaient les Jeunes, les Femmes et les P.D.C.C.. Merci pour ton beau travail, Sylvie, et bonne chance dans tes futures entreprises.

TABLEAUX À VENDRE

-Vous cherchez une idée de cadeaux, vous voulez décorer votre salon ... Kean Leathem est un artiste francophile qui peint à Yellowknife depuis 6 ans. Le principal de son travail concerne les aurores boréales. Malheureusement, il quitte Yellowknife au début de juin.

Il a laissé quelques peintures (originales) à nos bureaux et elles sont à vendre à prix d'aubaine. Passez nous voir... (Édifice Précambrien, 2e étage, téléphone : 873-3292).

SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT • ENVIRONMENT WEEK •

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 24, vendredi 17 juin 1994

Karen Lajoie/L'Aquilon

À l'occasion du 10[e] anniversaire de la loi sur les langues officielles

La F.F.-T. s'inquiète de l'avenir de la francophonie dans les T. N.-O.

À l'occasion du 10[e] anniversaire de la loi sur les langues officielles des T.N.-O. le 28 juin prochain, le directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, M. Daniel Lamoureux, nous a fait part, le 13 juin, de ses réflexions à propos du rôle de la francophonie dans les territoires et de l'avenir des organismes comme la F.F.-T..

M. Lamoureux nous rappelle que l'anniversaire de la loi se déroule dans un contexte d'incertitude au plan du financement, notamment en ce qui a trait à la signature d'une nouvelle entente sur la prestation des services en français et les langues autochtones entre le GTNO et le gouvernement fédéral.

Sans connaître les dispositions financières et autres de l'entente, il devient très difficile pour les groupes comme la Fédération Franco-TéNOise de planifier leurs budgets et la réalisation des projets présentés dans le cadre du programme de développement communautaire et culturel (PDCC) pour 1994-1995.

«Tout le monde sait qu'il va y avoir des coupures. Si l'enveloppe globale est inférieure à celle de l'an dernier, on va avoir un sérieux problème, parce que le processus pour l'attribution des fonds du PDCC a déjà été déclenché. C'est angoissant pour la communauté francophone de ne pas savoir où on s'en va,» souligne M. Lamoureux.

Ses craintes se sont confirmées le 14 juin alors que la F.F.-T. recevait une lettre officielle du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation annonçant que les projets approuvés par le PDCC pour 1994-1995 ne devraient pas se chiffrer à plus de 200 000 dollars dans l'éventualité où les montants accordés par le gouvernement du Canada au GTNO ne dépasseraient pas cette somme. De telles coupures si elles se concrétisent équivaudraient à une réduction draconienne de 46,6% du budget du PDCC qui s'élevait à un peu plus de 400 000 dollars l'an dernier. Ces coupures remettraient en question tous les projets proposés pour l'année en cours.

«Le processus pour choisir les projets de cette année était terminé, mais les contrats n'ont pas été signés. Il faudra reprendre le processus complètement à la lumière de ce désengagement,» a déclaré M. Lamoureux le 15 juin. Après une réunion d'urgence du comité exécutif de la Fédération Franco-TéNOise le soir du 14 juin, M. Lamoureux a eu des rencontres avec des représentants du gouvernement territorial et du gouvernement fédéral le lendemain. Le GTNO aurait simplement rappelé que l'entente sur le français et les langues autochtones n'est pas encore signée.

Si le financement public est réduit, explique M. Lamoureux, il faudra se tourner vers le financement

L'avenir de la francophonie
Suite en page 2

Le 5[e] anniversaire de l'école Allain St-Cyr

Les bénévoles ont joué un rôle de premier plan

Les bénévoles qui ont travaillé pendant des années pour réaliser le rêve d'une école francophone à Yellowknife étaient à l'honneur le 12 juin, quand la communauté s'est rassemblée à l'école pour fêter le 5[e] anniversaire de cet établissement.

L'après-midi de festivités organisé pour célébrer l'anniversaire de l'école est devenu également une célébration du 5[e] anniversaire de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) ainsi qu'un hommage à une bénévole très spéciale, Mme Marie-Claire Leblanc, qui a été présidente de l'APFY pendant trois ans.

Mme Leblanc, qui était une des animatrices de la fête avec la nouvelle présidente de l'Association des parents, Mme Sylvie Vincent, a reçu félicitations, remerciements et cadeaux à plusieurs reprises cet après-midi-là. Elle a reçu des cadeaux de la Commissaire aux langues officielles, remis par son représentant M. Benoît Boutin, et de M. Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

Mme Leblanc quitte les T.N.-O. à la fin juillet pour retourner au Québec avec sa famille après huit ans dans le Nord. Les 75 personnes qui ont assisté à la fête de l'École Allain St-Cyr ont tenu avant son départ à lui témoigner leur reconnaissance pour tous ses efforts.

On ne peut plus modeste, Mme Leblanc a rappelé que c'était le travail d'une équipe (le comité des parents) et tout particulièrement de Mme Bernadette Leblanc-Fortier, qui a ouvert la voie à la réalisation du rêve qu'était en 1988 l'École Allain St-Cyr.

«On a fait boule de neige pour les services en français, a-t-elle expliqué. Si nous voulons que nos enfants parlent français, il faut les envoyer à l'école française. Je remercie les parents qui ont soutenu le rêve, et les bénévoles qui ont travaillé des nombreuses heures. L'école est le coeur de la communauté francophone».

En 1989, neuf enfants se sont

École Allain St-Cyr
Suite en page 3

photo courtoisie Christiane Lacasse-Clarke

Né à Yellowknife le 24 mai 1994, Etchegek-Duane Clarke pesait alors 7 livres et 6 onzes et mesurait 19 pouces de hauteur. Bienvenue à ce nouveau-né qui s'est déjà mérité une trousse «Premiers pas» de la F.F.-T. Bravo aux parents Christiane Lacasse-Clarke et Duane Clarke et bravo au grand frère, Ian.

Grande fête à l'École Allain St-Cyr dimanche le 12 juin, à l'occasion du 5[e] anniversaire de l'école. Plus de 75 enfants, parents et partenaires de l'école ont répondu à l'invitation de L'Association des parents francophones de Yellowknife. Les célébrations étaient empreintes d'émotion. Que de chemin parcouru depuis 1989!
Lire en pages 1 et 3

Les résidants des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas peur des distances ni des voyages, c'est bien connu. Lors d'un récent séjour en Thaïlande (avant que l'été ne s'installe ici), Jean-Guy Bouvrette a tenu pour *L'Aquilon* son journal de bord. **Lire en page 5.**

À Iqaluit, le dossier de l'éducation en français langue première ne cesse de progresser. Depuis 1992, Daniel Loyer, président du Comité des parents francophones d'Iqaluit, a beaucoup contribué à l'avancement de ces revendications. Il nous raconte son itinéraire des vingt dernières années marqué par un grand attachement au Nord.
Lire en page 6.

Le CRTC permet à Radio-Canada de lancer un service d'informations en français 24 heures sur 24. Les câblodistributeurs auront le choix d'offrir ou non le service. **Lire en page 8.**

L'avenir de la francophonie

Suite de la page 1

privé. Dans une communauté comme la communauté franco-ténoise, cette avenue offre toutefois des possibilités limitées.

«On est comme un village au Québec. Je pense que si le financement change vers le privé, l'assimilation des francophones ira

Karen Lajoie/L'Aquilon



Le financement des projets et des groupes de la francophomie préoccupe de plus en plus la F.F. -T.

plus rapidement. Elle est déjà rapide (un taux de 56%), malgré les programmes de promotion des langues officielles. C'est seulement avec le support des lois et un financement adéquat qu'on peut freiner l'assimilation.».

Selon M. Lamoureux, il est clair que le GTNO a une volonté de promouvoir et de soutenir les langues officielles. «Pour les francophones, c'est rassurant et très important. L'intention est là et les outils (dont la loi) sont en place. Il faut maintenant de l'argent, de l'essence dans l'auto. On sait où on veut aller, mais sans essence, on est en panne et on reste là».

«Le Canada a une bonne constitution, une bonne charte et une bonne loi sur les langues officielles. Le GTNO possède également une bonne loi sur les langues officielles. La pleine réalisation de chacun de ces éléments dépend du respect par le gouvernement fédéral de ses obligations. Le fédéral oublie quelque fois ses obligations. Nous en avons eu une preuve récente, à l'annonce des intentions de Patrimoine canadien de se retirer progressivement du financement des groupes minoritaires, souligne M. Lamoureux. En ce qui a trait à l'Entente sur le français et les langues autochtones, je partage avec les autochtones une grande inquiétude venant du fait que l'entente n'est toujours pas signée».

L'entente en vigueur depuis trois ans s'est terminée le 31 mars dernier. Le contenu du projet pour une nouvelle entente que le GTNO a acheminé au fédéral est confidentiel et personne ne semble savoir quand les organisations touchées directement par l'entente auront des nouvelles à propos de leur financement.

«La seule chose dont nous sommes sûrs, c'est qu'à Ottawa, on veut réduire les dépenses. Le gouvernement fédéral a ~~par ailleurs~~ une obligation légale de maintenir les éléments de sa politique linguistique (loi, application de la Charte, etc.),» déclare M. Lamoureux.

Même la sous-ministre adjointe responsable des langues officielles au ministère de l'Exécutif, Mme Sabeth Biscaye, ne sait pas quand les organismes auront des nouvelles au sujet de l'entente. «Vous en savez autant que moi,» nous a-t-elle déclaré le 13 juin. «Nous n'avons pas eu de nouvelles du gouvernement fédéral. Nous leur avons rappelé qu'il est important de finaliser ce dossier mais, en fin de compte, c'est à eux que revient l'initiative de dévoiler leurs intentions».

M. Chuck Larocque du bureau régional de Patrimoine canadien n'a pu être rejoint à ce sujet.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Remaniement ministériel d'envergure au GTNO

La première ministre des Territoires Mme Nellie Cournoyea a annoncé le 13 juin un remaniement ministériel d'envergure. Seuls M. Don Morin et M. John Todd n'ont pas été touchés par cet exercice de redistribution des pouvoirs.

Mme Cournoyea assumera la responsabilité des ministères de la Santé et des Services sociaux tout en conservant les dossiers du Conseil du statut de la femme et de la Société d'énergie des T.N.-O.

Le ministre des Finances, M. John Pollard mènera les négociations avec le gouvernement fédéral dans le dossier de la facturation des soins de santé fournis aux Inuit et aux autochtones, un litige évalué à 122 millions de dollars et qui est présentement devant la cour fédérale.

M. Silas Arngna'naaq cède le ministère des Affaires municipales à Mme Rebecca Mike, et libère M. Steve Kakfwi du dossier des Ressources renouvables.

En plus de tous ces changements à son cabinet, Mme Cournoyea a également annoncé la nomination de M. George Braden au poste de secrétaire de la première ministre. M. Braden, autrefois député à l'Assemblée législative et leader du gouvernement, remplace M. Graeme Garson, décédé d'une crise cardiaque au mois de mai.

Réouverture de l'église à Fort Good Hope

Après trois ans de restauration, l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, la «chapelle Sixtine du Nord», a réouvert ses portes le 12 juin dernier lors d'une cérémonie à Fort Good Hope.

Le ministre de la Culture, M. Richard Nerysoo, la députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest Mme Ethel Blondin-Andrew, et le ministre du Patrimoine canadien M. Michel Dupuy, étaient tous présents dans cette communauté du Sahtu pour fêter la réouverture de l'église.

Construite entre 1865 et 1885 par les missionnaires oblats, l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance est l'une des plus vieilles églises existantes de l'Ouest canadien.

Elle se distingue par ses décorations intérieures, notamment ses boiseries finement sculptées, ses ornements et ses panneaux peints aux couleurs brillantes répresentant des scènes et des personnages bibliques.

En 1977 l'église a été classée lieu d'importance historique et architecturale nationale par le gouvernement fédéral.

La restauration de son intérieur et l'amélioration des éléments structurels et mécaniques du bâtiment ont commencé en 1990 avec des équipes de Parcs Canada, de l'université Queen's et du Centre du Patrimoine septentrional du Prince de Galles.

Les travaux de restauration ont coûté 600 000 dollars. Les deux tiers sont payés par le GTNO, et le reste par le gouvernement fédéral.

Annonce des artistes du Nord se produisant à *Folk on the Rocks*

La chanteuse inuit Susan Aglukark sera en vedette au 14e festival *Folk on the Rocks* à Yellowknife les 22, 23 et 24 juillet. La renommée de la chanteuse d'Arviat n'a cessé de croître au pays depuis quelques années. En tout, une liste de 15 artistes ou groupes du Nord a été dévoilée par le conseil d'administration du festival le 13 juin dernier. On retrouve sur la liste les Gumboots, Tracy Riley, les *drummers* de Dettah, et Rose Marie Wedzin.

Ces musiciens des T. N.-O. partageront la scène avec quelques artistes canadiens, tels Sylvia Tyson (et son nouveau groupe Quartet), le chansonnier Valdy, Moxy Fruvous, et Wapistan, gagnant du prix Juno pour la musique autochtone décerné pour la première fois en 1993.

Nouveau directeur adminstratif pour la Ville d'Iqaluit

M. William Collings de Nanaimo, en Colombie-Britannique, a été nommé directeur administratif par intérim de la Ville d'Iqaluit par le ministre des Affaires municipales, le 3 juin.

M. Collings entrera en fonction le 20 juin et ce jusqu'au 30 novembre prochain. Il remplace Mme Kathryn Garven, qui avait perdu son poste en novembre dernier dans le sillage d'une crise financière qui a entraîné la mise en tutelle de la municipalité. Mme Garven a depuis intenté au civil un procès contre la ville, le GTNO, et sept représentants du gouvernement pour renvoi injustifié. Pour son congédiement et pour rupture de contrat, la plaignante réclame une somme de 5,7 millions de dollars.

M. Collings travaillera en étroite collaboration avec le conseil consultatif de la Ville d'ici à l'élection municipale du 27 septembre. M. Collings avait travaillé dans le région du Baffin de 1982 à 1986 pour la Ville d'Iqaluit et pour le GTNO.

Karen Lajoie

Le 5e anniversaire de l'école Allain St-Cyr se fête !

Suite de la page 1

inscrits aux premières classes dans l'unique «portative» qui abritait l'école. Aujourd'hui, 50 enfants étudient à l'école dans des classes allant de la première à la 9e année. L'école occupe désormais quatre «portatives», et l'an prochain il est question d'autres agrandissements.

«Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis nos toutes premières rencontres avec l'Assocation des parents francophones de Yellowknife. Nous nous retrouvons tous ici, bien des mois et des années plus tard, avec bientôt cinq portatives et plus d'une soixantaine d'étudiants pour la prochaine année scolaire. Je tiens à vous offrir mes plus sincères félicitations, a déclaré M. Hal Gerein, sous-ministre de l'Éducation, qui avait préparé un discours en français pour l'occasion. Il est clair que l'école est un de piliers de la communauté francophone de Yellowknife».

M. Allain St-Cyr lui-même a assisté aux célébrations du 5e anniversaire de l'école qui porte son nom. Installé maintenant en Saskatchewan où il travaille dans le domaine de l'éducation des adultes, M. St-Cyr lorsqu'il vivait à Yellowknife fut très impliqué en éducation et aussi dans la communauté francophone. Le décès de sa femme lors d'un accident de la route l'amena à quitter les T. N.-O. en 1987. Son retour à Yellowknife dimanche dernier coïncidait avec la date du décès de son épouse. C'est la voix chargée d'émotion que M. St-Cyr s'est adressé aux gens réunis pour les cinq ans de l'école : «Profiter de toute les jours que vous avez ensemble, a-t-il déclaré. Je vous félicite que cinq ans plus tard, vous êtes encore ici et que vous agrandissez».



Les étudiants des 7e, 8e et 9e années ont présenté la pièce «Il était une fois...» des plus appréciées.

C'est avec émotion que M. Allain St-Cyr s'est retrouvé à Yellowknife pour le 5e anniversaire de l'école francophone.

M. St-Cyr, qui représente dans sa famille la troisième génération à vivre dans les T.N.-O., nous a expliqué que quand son grand-père avait quitté le Québec pour une petite ville près de Régina, toute cette région faisait partie des T.N.-O. avant que la province ne soit créée en 1905. Le fait que sa famille parle encore français lui confirme que la survivance est possible et que les francophones hors Québec peuvent éviter l'assimilation si la communauté est forte et travaille pour établir des institutions culturelles.

Ce thème a été repris par plusieurs invités pour exprimer l'importance de l'école dans la communauté. «L'étude dans sa langue maternelle est un outil essentiel pour le maintien de la langue et de la culture,» a souligné M. Boutin. Il a ajouté que la Commissaire aux langues officielles des T. N.-O., Mme Harnum, parle souvent du succès de l'école Allain St-Cyr pour illustrer comment se préserve la culture dans une situation minoritaire.

«Je suis très heureux de rencontrer Allain St-Cyr, s'est exclamé M. Terry Bradley, le directeur de l'école. Vous êtes une source d'inspiration pour les gens d'ici, le souffle qui a donné l'envolée. Ça bouge, la petite école, on est en train de bâtir quelque chose. Mais ce n'est pas la bâtisse qui fait l'école, c'est l'esprit des personnes en dedans».

Cet esprit qui anime les parents francophones et leurs partenaires a permis cette année la réalisation d'un autre rêve, la création du Conseil scolaire francophone. «Avec les débuts du Conseil scolaire francophone, l'avenir de l'école Allain St-Cyr est plus que prometteur. Vous avez le vent dans les voiles!», a déclaré un des invités de l'école, M. Hal Gerein, le sous-ministre de l'Éducation.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon (3)

Marie-Claire Leblanc et son mari, Michel Prince, ont reçu un tableau de l'APFY et du Conseil scolaire francophone de Yellowknife en remerciement de leur bénévolat.

Le succès de l'École Allain St-Cyr témoigne de notre détermination

La fête du cinquième anniversaire de l'École Allain St-Cyr sera tout compte fait tombée à point nommée. Elle aura permis à l'une des communautés francophones des Territoires du Nord-Ouest de se rassembler et de savourer l'un de ses plus beaux succès.

En cette période d'incertitude croissante en ce qui a trait au financement des organismes et des projets de la francophonie, l'existence même de l'École Allain St-Cyr témoigne du dynamisme des Francophones partout au Canada. Si l'on parle beaucoup (maintenant que la gestion scolaire est en phase d'implantation à Yellowknife) de partenaires de l'école et en éducation en général, il ne faut pas oublier qu'en 1988 seule la farouche détermination de quelques parents francophones de Yellowknife inquiets de l'avenir et de l'identité de leurs enfants aura permis la réalisation du rêve qu'était alors ce projet d'école homogène et d'enseignement en français langue première.

Le projet de l'École Allain St-Cyr n'a pas cessé de progresser parce que les parents n'ont pas cessé d'exprimer leurs besoins et leurs revendications. Le projet de l'École Allain St-Cyr n'a pas cessé de progresser parce que les parents n'ont pas cessé de surmonter les obstacles. Tout au long de ce parcours, l'Association des parents francophones de Yellowknife a pu également compter sur des appuis et des engagements des autres parties impliquées dans le projet.

Il n'en demeure pas moins que les parents et parmi eux des bénévoles extrêmement dévouées (Mmes Bernadette Leblanc-Fortier et Marie-Claire Leblanc) furent le moteur de toute cette entreprise. Voilà pourquoi les organismes (associations, comités, etc) de la francophonie comptent tant dans la survie et le développement de nos communautés. Voilà pourquoi le financement de ces organismes est crucial.

En matière d'éducation en français langue première dans les T. N.-O., le succès de l'École Allain St-Cyr à Yellowknife ne doit pas nous faire oublier le travail qui reste à accomplir. À Iqaluit également, un comité de parents francophones travaille d'arrache-pied. Pour obtenir gain de cause dans ses demandes, le comité des parents francophones doit lui aussi pouvoir compter sur des partenaires et des appuis sûrs. À la lumière des récents agissements de Patrimoine canadien dans les dossiers de l'appui aux organismes et de l'entente Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones, que penser et que croire des déclarations du ministre Dupuy plus tôt cette année à propos de la priorité qu'il accorde à cet autre dossier-clé pour la communauté francophone d'ici et d'ailleurs : la gestion scolaire? Ce que les parents francophones des T. N.-O. ont accompli depuis cinq ans avec l'appui du Secrétariat d'État doit se poursuivre. Le développement de nos dossiers et non pas la survie de nos organismes doit nous occuper.

Agnès Billa



Les Franco-FUN sont maintenant à 4-4-0

La fiche de l'équipe de balle lente les Franco-FUN n'est plus ce qu'elle était. La semaine dernière, les vaillant(e)s francophones et francophiles de Yellowknife ont perdu trois de leurs quatre matches. Ils comptent maintenant quatre victoires, quatre défaites et aucun match à égalité.

Selon le capitaine de l'équipe, Jean-François Boucher, les *Surgers* de la GRC, que les Franco-FUN ont affrontés le 7 juin, étaient d'un calibre supérieur à la division. Les Franco-FUN se sont inclinés 16 à 7. Deux jours plus tard, les francophones ont perdu aux mains de l'équipe du restaurant Parachute, par un score de 30 à 7.



Samedi le 11 juin, les Franco-FUN ont renoué avec la victoire en remportant la partie 20 à 2 contre les *Regency Rockets*. Le lendemain, les *Yk Indisposables* gagnaient par un pointage de 25 à 7.

Les Franco-FUN jouent de nouveau le 17 juin à 19h45, et le 21 juin à 21h15. Pour plus d'information, appelez Jean-François au 873-3292.



Kren Lajoie/L'Aquilon

«Super Mario» compte un point pour les Franco-FUN.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
René Fumoleau
Jean-Guy Bouvrette

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

VISITE

«Merci pour votre coup de téléphone
Venez donc me voir un de ces jours.

J'ai acheté :

Un four à quartz infra-rouge multifonctionnel.
Une bibliothèque aux façades en chêne massif.
Un lit avec des dosserets en hêtre,
et des panneaux plaqués merisier.
Un canapé convertible,
avec un sommier à lattes flexibles en hêtre,
et un matelas mousse cellulaire Bultex.
Un meuble cache-télé et magnétoscope,
avec un abattant et un plateau coulissant.
Une armoire aux portes en forme de chapeau
de gendarme en bois massif teinté.
Des rideaux Fleurs Victoria,
un remarquable tissu de bouquets anglais
au fond rouge audacieux,
avec effet tapisserie et esprit cossu.

Oh oui,
venez donc me voir,
venez donc me voir.»

René Fumoleau

De la frénésie de Bangkok à la tranquilité des îles :

Récit d'un voyage à l'autre bout du monde

Yellowknife, 7h50, premier sourire du représentant d'Air Canada qui me souhaite une «bonne journée»; elle sera belle, et longue, merci. Une heure d'attente à Vancouver et 14 heures de vol jusqu'à Hong Kong, puis deux autres heures pour aller jusqu'à Bangkok.

Pas besoin d'aller bien loin pour se sentir en Asie. Le choc culturel commence dès l'aéroport de Vancouver. Dans le vol pour Hong Kong, on ne compte pas plus de 10 non-asiatiques ce matin-là (dans un Boeing 747 de 420 passagers !).

Vol sans histoire : je suis heureusement assis à côté d'un «type» qui ne parle ni français ni anglais. Repos total, j'évite les «D'où venez-vous? Que faites-vous dans la vie? Vous êtes marié ? Des enfants ?» Vous connaissez le genre, j'en suis sûr.



La capitale de la Thaïlande, Bangkok, déborde d'activité.

Arrivée à Bangkok à minuit, le jour même de mon départ. Cette ville, c'est la porte de l'enfer qui mène au paradis. Bangkok la chaude, avec ses sept millions de résidants, sa pollution, dense comme notre brume glacée me prend à la gorge à m'en étouffer. Dès votre arrivée, Bangkok se charge de mettre ses mains moites sur vos épaules, pour mieux vous guider à travers ses milles odeurs, couleurs et secrets. Tout est à vendre et tout est à acheter.

Dès 8h le matin, à travers une mer de voitures, d'autobus, de motos et autres véhicules exotiques, je me fraye un chemin, à coup de caméra, jusqu'au quartier chinois. L'expérience est fascinante, à vous couper le souffle.

La foule tellement dense déambule lentement le long des ruelles, remplies à craquer de produits que je n'ai jamais vus ni jamais sentis (plein de variétés de poisson, de canard, d'épices et de fruits et légumes). C'est trop pour les sens!

Circuler en bus climatisé à Bangkok est aussi simple et agréable qu'en Amérique du Nord. Petit havre de fraîcheur, l'autobus permet de se retirer du fourneau étouffant de la ville. Et il n'en coûte qu'un dollar, peu importe le trajet. Les bateaux-taxis sont aussi efficaces et plaisants et ils offrent un point de vue unique sur la cité. En longeant le Menam Chao Phraya, le fleuve qui divise Bangkok, je découvre au fur et à mesure le grand Palais, le zoo, les klongs (ruelles accessibles en bateau, où les gens du pays vivent en majorité). Avis aux adeptes du shopping, vous serez transportés de bonheur à Bangkok car les échoppes et les magasins de toutes sortes abondent. Tout en me promenant, je me régale de cuisine thaïlandaise tout simplement délicieuse.

Je décide rapidement de quitter Bangkok pour une randonnée en train vers le sud. Le voyage me conduit de Bangkok à Ko Phangau en passant par Surat Thani où je rejoins le ferry-boat qui va à Ko Samui et Ko Phangau.

Le voyage en train dure 12 heures et se déroule dans un bruit infernal. Assis en deuxième classe assise (!) sur un fauteuil inclinable (la moitié ne fonctionne pas), je déplore la bouffe exécrable. Je suis sans doute le seul à m'en plaindre.

Me voilà à Surat Thani à 6h du matin, au quai d'embarquement pour le ferry-boat.

Le ferry-boat peut contenir environ 200 passagers. Nous sommes probablement 450 ! Comme des réfugiés de la mer de Chine, les passagers se disputent, corps debout, assis, couché, toutes les places disponibles. Malgré cet encombrement, le voyage se passe bien, même écrasé par un soleil de plomb qui n'en finit jamais de briller.

Arrêt de 30 minutes à l'île Samui (Ko Samui), là où les touristes plus âgés descendent. Ko Samui est déjà prêt à les acceuiller dignement, avec ses routes goudronnées et ses boutiques et restos à la mode ... allemande et américaine.



photos : Jean-Guy Bouvrette

Les vacances, c'est la tranquilité et le repos ... sur une plage.

Quelques deux heures plus tard nous arrivons enfin à Ko Phangau, au débarcadère de Tony Sala. Quel charivari incroyable alors ! Les rabatteurs d'hôtels sont tous là, camion prêt à vous emporter et album de photo à la main pour prouver que leur bout de plage est le plus beau et le moins dispendieux . Comment s'y retrouver? À la grâce de Boudha.

Je choisis un «rabatteur» qui semble plus en retrait, moins agressif que les autres. Boudha heureusement me donna raison. Nous sommes neuf à monter à l'arrière de son camion et nous roulons vers cette plage promise. Au bout de 45 minutes de route en très mauvais état, nous nous étonnons d'être parvenus à destination.

L'île de Ko Phangau est entourée de plusieurs plages ravissantes autant qu'exotiques. Je m'installe à Thong Nauy Pan dont la tranquilité me plaît. Protegée du côté nord par un haut massif rocheux, la baie rappelle la forme d'une tranche de pain dans laquelle un géant aurait pris deux bouchées, divisant ainsi la plage en deux zones distinctes. Bungalow donnant sur la plage, très confortable, à neuf dollars par jour, nourriture généreuse et simple, eau limpide et calme, hamac, je me retrouve vraiment en vacances!

Vingt-trois jours plus tard, le temps passé sur cette île charmante m'a permis de me plonger dans la lecture et de me réconcilier avec moi-même. Je n'en dis pas plus, question de garder l'endroit le plus secret possible, le plus longtemps possible.

Jean-Guy Bouvrette

Le Nord et sa langue le passionnent également

Daniel Loyer lutte pour l'éducation en français à Iqaluit

Daniel Loyer s'est impliqué au comité des parents francophones d'Iqaluit (CPFI) presque par accident, quand il s'est aperçu que la plupart des membres du comité allaient pour des raisons professionnelles quitter Iqaluit. Le départ de la majorité des effectifs du comité risquait de faire retomber l'élan du comité dans sa lutte pour l'éducation en français langue première

«Je ne voulais pas que le travail du comité tombe à l'eau, déclare tout simplement M. Loyer. J'étais comme les autres parents, j'étais heureux que mes enfants apprennent l'anglais, mais je voulais une journée complète d'enseignement en français».

Convaincu de l'importance de cette revendication, ce pompier originaire de Lanaudière ■ donc décidé de relever le défi de l'éducation en français à Iqaluit, et de poser sa candidature à la présidence du CPFI.

Depuis son élection en 1992, Daniel Loyer consacre 20 heures de bénévolat par semaine au CPFI afin que se réalisent les rêves des parents francophones. M. Loyer explique son engagement en parlant de sa passion pour sa langue, et aussi pour le grand Nord.

Daniel Loyer vit depuis 17 ans dans le Nord. Il s'est d'abord établi à Kuujjuaq dans le Nord du Québec. Comme tant d'autres résidants du Nord, il était venu pour une aventure de quelques mois et il est resté bien plus longtemps que prévu.

Après avoir travaillé deux ans comme cuisinier à Montréal, M. Loyer décida de gagner sa vie comme homme à tout faire. Lors d'un contrat, il rencontra un biologiste ayant passé beaucoup de temps dans le Nord.

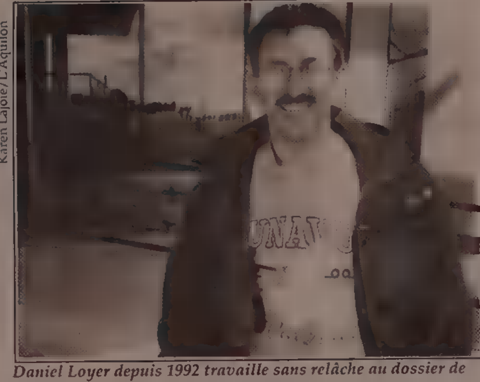
Le biologiste lui raconta des histoires de chasse et de pêche qui piquèrent sa curiosité d'amateur de plein-air. Lorsqu'il apprit qu'un voisin embauchait pour un contrat dans le Nord, M. Loyer alla s'inscrire sans tarder au centre de la main d'oeuvre. Engagé comme menuisier pour deux mois, il est tout compte fait resté quatre mois et demi dans le Nord. Ainsi débuta son histoire d'amour pour cette région.

«J'étais absolument dépassé par le poisson, le gibier. Et la vie sociale dans une communauté sans télévision (...), s'exclame-t-il. C'était aussi une chance de mieux apprendre l'anglais».

Peu de temps après son arrivée dans le Nord, M. Loyer a obtenu un emploi permanent avec le gouvernement fédéral.

Pendant dix ans, il fit la navette entre Kuujjuaq et Baie Comeau.

Daniel Loyer et sa femme Liette Valade sont les parents de Jean-Pierre et Jean-Philippe, des jumeaux. La famille a toujours vécu dans de petites villes que M. Loyer trouve bien moins stressantes que les grands centres.


Karen Lajoie/L'Aquilon

Daniel Loyer depuis 1992 travaille sans relâche au dossier de l'éducation en français langue première à Iqaluit. Il se passionne pour sa langue autant que pour le Nord.

Durant ses années de service pour le gouvernement fédéral dans le Nord québecois, Daniel Loyer s'est aussi engagé comme pompier bénévole. Fort de 10 ans d'expérience dns le domaine, M. Loyer a saisi l'occasion de changer de carrière lorsque le gouvernement fédéral, après des écrasements d'avion à Dryden et Goose Bay, demanda à des pompiers bénévoles s'ils étaient intéressés par un emploi à temps plein. Ayant accepté l'offre, M. Loyer débuta sa nouvelle carrière à Iqaluit où il déménagea avec sa famille en juin 1991.

Avant qu'il s'installe, il a fallu tout de même que le chef-pompier alors en poste à Iqaluit (un ami rencontré à Baie Comeau), lui demande à trois reprises d'accepter le poste.

La famille Loyer est reconnue dans la communauté francophone d'Iqaluit. Mme Liette Valade occupe la vice-présidence du CPFI. Elle s'implique également au comité des femmes. Les jumeaux, maintenant âgés de neuf ans, profitent du travail que leurs parents ont accompli pour l'éducation en français auprès de la commission scolaire de Baffin. Les enfants, comme leurs parents, aiment beaucoup le Nord et les activités de plein-air.

Seule ombre au tableau : le transfert en avril 1995 de la responsabilité de l'aéroport d'Iqaluit d'Ottawa au GTNO. M. Loyer ne sait pas présentement ce qu'il adviendra de son emploi ou de son ancienneté accumulée avec le gouvernement fédéral.

«J'ai des décisions à prendre, consate-t-il d'un ton sérieux. Je suis un gars qui planifie beaucoup d'avance. J'ai déjà vécu assez de changements avec le gouvernement. Dépendant de ce qu'on va m'offrir, on verra les conséquences».

Karen Lajoie

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis aux concours
Ministère du Personnel **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 29 823 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0088-0003 **Date limite :** le 24 juin 1994

Coordinateur des études à temps partiel
Campus Nunatta, Collège de l'Arctique **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 41 368 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0079-0003 **Date limite :** le 24 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Agent-éducateur, niveau I
Ministère de la Justice **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 octobre 1994)
Le traitement initial est de 36 297 $ par année. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats.
Réf. : 021-0048LM-0003 **Date limite :** le 24 juin 1994

Chargé de cours, Programme de formation de conseillers en alcoolisme et toxicomanie dans les communautés septentrionales
Collège de l'Arctique **Hay River, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 juin 1995)
Le traitement dépend de la qualification et de l'expérience.
Réf. : 021-0050RW-0003 **Date limite :** le 24 juin 1994

Agent de correction
Centre correctionnel pour femmes des T. N.-O. **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats, qui, par ailleurs, devront subir un examen médical. Suite au présent concours, on dressera une liste d'admissibilité qui restera en vigueur pendant six mois.
Réf. : 021-0046LM-0003 **Date limite :** le 24 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent de l'admission et de l'élargissement
Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0183SFM-0003 **Date limite :** le 24 juin 1994

Le **ministère du Développement économique et du Tourisme** a présentement quatre postes à combler, à Yellowknife, au sein de sa Division des Services industriels et techniques. Ce sont :

Spécialiste des retombées industrielles
Réf. : 011-0124KCR-0003 Le traitement initial est de 51 758 $ par année.

Conseiller spécial en services commerciaux et techniques
Réf. : 011-0207KCR-0003 Le traitement initial est de 46 721 $ par année.

Conseiller spécial en relations intergouvernementales
Réf. : 011-0208KCR-0003 Le traitement initial est de 46 721 $ par année.

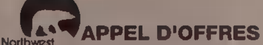
Conseiller spécial en artisanat
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1995)
Réf. : 011-0209KCR-0003 Le traitement initial est de 46 721 $ par année.

La date limite pour poser sa candidature à l'un de ces quatre postes est le 24 juin 1994.

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories



APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport d'équipement

Camion de transport, tracteurs et remorques pour transporter de l'équipement – de Hay River à différents endroits dans les T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage, Édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 22 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 14 juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Fields, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Ev Kinsman, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre collaboration!



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Parc Twin Falls Gorge - Différentes structures

Amélioration du site au belvédère des chutes Alexandra et construction de différentes structures aux chutes Alexandra et aux chutes Louise – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis aux contrats, a/s de l'agent régional à l'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 21 Industrial Dirve) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 14 juin 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Stevens, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7633
ou
Sur l'architecture : Soon Architect, Tél. : (403) 920-2864
ou
Sur l'aménagement paysager : Terriplan Consultants, Tél. : (403) 873-4490
ou
Sur les structures : Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882



APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Refaire le sol de fondation - appliquer une couche de gravier

Refaire le sol et la couche de fondation, et appliquer une couche de gravier

– Du kilomètre 220 au kilomètre 232, route n° 1, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au surintendant de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 21 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du [illegible] juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Fields, agente aux finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Rob Gunderson/Perry Plaisier, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 695-2478/3022



CENTRE D'ARTISANAT AUTOCHTONE ACHO DENE

APPEL D'OFFRES POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 240 M^2 (2600 pds^2)

-FORT LIARD, T.N.-O.-

L'Association de la construction des Territoires du Nord-Ouest se chargera de la réception des soumissions relatives aux travaux mécaniques (groupe 15 000) et aux travaux électriques (groupe 16 000). Ces soumissions doivent parvenir au plus tard à 15 heures, heure de Yellowknife, le 28 juin 1994 au bureau de l'association au 4817-49e rue, pièce 201, Yellowknife, NT. Pour plus d'information, adressez-vous à l'association au (403) 873-4939 (téléphone) ou au (403) 873-8366 (télécopieur).

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire des projets d'immobilisation, Société de développement des Territoires du Nord-Ouest, casier postal 1437, Yellowknife, NT, X1A 2P1 (livraison à la suite 701, 7e étage de la tour Northwest, 5201-50e avenue) au plus tard à :

15 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 30 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée ou au Centre d'artisanat autochtone Acho Dene à Fort Liard à compter du 8 juin 1994.

Les documents d'appel d'offres peuvent également être consultés au bureau de l'Association de la construction des Territoires du Nord-Ouest.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements :

George Ehrler, ing. prof., gestionnaire des projets d'immobilisation, Société de développement des Territoires du Nord-Ouest, Tél. : (403) 920-7700, Téléc. : (403) 920-7701

Jerry Jaud, architecte chargé du projet, Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882, Téléc. : (403) 920-4319

Il y aura un «Newsworld» français :

Le CRTC dit oui au Réseau de l'information... mais il ne sera pas obligatoire partout au pays

Dès le 1er janvier 1995, les francophones de partout au pays auront accès à un service d'information complet en français, 24 heures par jour, sept jours par semaine...en autant que le câblodistributeur local accepte de distribuer ce nouveau service à ses abonnés?

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'organisme qui réglemente les ondes au Canada, a approuvé deux nouveaux services spécialisés de télévision en langue française: Arts et Divertissement du groupe Premier Choix/TVEC qui sera distribué en Ontario, au Québec et en Atlantique, et le fameux projet RDI de la Société Radio-Canada, qui sera disponible partout au pays.

Mais malgré les demandes répétées des associations francophones, le CRTC refuse pour le moment d'imposer le Réseau de l'information, préférant attendre le déroulement des négociations entre les câblodistributeurs et Radio-Canada.

Le président du CRTC, M. Keith Spicer, a justifié sa position en expliquant que Radio-Canada ne lui avait pas demandé de rendre obligatoire ce nouveau service d'un bout à l'autre du pays.

Il a toutefois ouvert la porte à une telle éventualité, puisque les dirigeants de Radio-Canada ont indiqué qu'ils demanderaient que le service de RDI soit reconnu obligatoire, si leurs efforts n'étaient pas couronnés de succès.

Radio-Canada vise 1,6 million d'abonnés dans les marchés anglophones dès la première année, et 2,5 millions la deuxième année. Elle entend mettre de l'avant une stratégie de marketing semblable à celle de TV5, le service spécialisé de langue française à caractère international, qui compte 3,5 millions d'abonnés à l'extérieur du Québec. On croit qu'un tarif de 10 cents par mois et une forte demande de la part des francophones devraient suffire à convaincre les câblodistributeurs d'offrir le service.

M. Spicer a indiqué lors de la conférence de presse annonçant les nouveaux services de télévision, qu'il trouverait inconcevable que les câblodistributeurs n'offrent pas à leurs abonnés francophones le nouveau service. Il s'est dit optimiste quant à son implantation partout au pays.

Dans les marchés francophones, c'est-à-dire là où 50 pour cent et plus des abonnés au câble sont de langue maternelle française selon le dernier recensement (le Québec et certaines parties de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick), il en coûtera au maximum 90 cents par mois, et par abonné, pour savoir ce qui se passe aux quatre coins de la francophonie canadienne. Dans ce cas-ci, RDI sera distribué sur le service de base. Dans les marchés anglophones, le tarif maximum sera de 10 cents par mois. RDI sera distribué soit sur le service de base, soit sur le service élargi, selon le choix du câblodistributeur.

Le CRTC a toutefois refusé à Radio-Canada sa demande visant à augmenter ses tarifs de 2,8 pour cent dès la deuxième année. La programmation proposée n'a fait l'objet d'aucune critique particulière, si ce n'est que le Conseil n'a pas autorisé la rediffusion du Téléjournal à 23 heures à RDI en reprise, pour ne pas concurrencer les autres chaînes comme TVA.

Par contre, les Acadiens qui seront branchés sur RDI auront finalement droit à un Téléjournal à 22 heures, heure des provinces maritimes. La diffusion se fera à partir de Montréal à 21 heures, heure de l'Est. Cette édition du Téléjournal sera même légèrement adaptée de façon à répondre davantage aux préoccupations des francophones de l'Atlantique.

RDI ne sera pas autorisé à distribuer ses émissions sur la première chaîne nationale, sauf pour un segment d'un maximum de deux heures de son émission du matin, qui sera diffusée chaque séjour de la semaine à partir de Montréal.

La programmation de RDI devra cependant refléter les préoccupations de chacun des pôles francophones canadiens, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Le tiers des émissions originales devra provenir soit des stations régionales de la Société Radio-Canada, soit de ses partenaires comme TVOntario.

La décision du CRTC a déplu à la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), qui avait réclamé lors des audiences publiques en février que le RDI soit désigné comme service obligatoire, à la grandeur du pays.

La présidente de la Fédération, Mme Claire Lanteigne, parle maintenant d'un «affront de taille» pour les communautés francophones au pays. Selon elle, la décision du CRTC est «scandaleuse», puisque le projet de Radio-Canada ne respecte même pas son mandat national tel que défini par la Loi sur la radiodiffusion.

«La SRC s'en remet au bon vouloir des entreprises de câblodistribution pour distribuer le service dans les marchés anglophones, ce qui, par le passé, ne s'est jamais avéré une garantie», ajoute la présidente.

Le directeur général de la FCFA, M. Marc Godbout, va plus loin. Selon lui, «C'est l'industrie (de la câblodistribution) qui fait la loi. C'est comme si le CRTC était à leur service».

«Très déçu», il constate que le Conseil «n'a pas d'épine dorsale». Le résultat de cette décision, toujours selon M. Godbout, c'est que les francophones vivant à l'extérieur du Québec «ont un service de télévision, sans téléviseur».

Yves Lusignan (APF)

Le cancer du poumon

Maintenant la première cause de décès chez les deux sexes

Le cancer du poumon est maintenant la première cause de décès, tant chez les hommes que chez les femmes, selon les dernières prévisions publiées par Statistique Canada.

L'organisme fédéral estime qu'il y aura 5,600 décès chez les femmes attribuables au cancer du poumon cette année, alors que le cancer du sein sera la cause de 5,400 décès.

Alors que les taux de mortalité due au cancer du sein sont demeurés stables au cours des dix dernières années, ceux attribuables au cancer du poumon ont connu une forte hausse durant la même période.

Selon Statistique Canada, l'augmentation du taux de cancer du poumon chez les femmes est attribuable au fait que les femmes n'ont commencé à fumer en grand nombre qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Le cancer du poumon est la cause de 20 pour cent de tous les cancers chez les femmes.

Chez les hommes, le cancer du poumon est responsable du tiers de tous les décès par cancer.

On parle de 11,000 décès par année. Ce taux s'est cependant stabilisé depuis le milieu des années 80, probablement à cause de la réduction de la consommation de tabac chez les hommes à partir du milieu des années 60.

Yves Lusignan (APF)

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

La conquête de la Liberté
Le cinquantenaire du Débarquement de Normandie

• NORMANDIE, FRANCE, 6 juin 1944. — À l'aube, 18 000 soldats canadiens débarquent sur les plages de Normandie en compagnie de 130 000 autres militaires des Forces Alliées. C'est l'opération «Overlord», l'un des plus importants déploiements militaires de l'histoire. Leur mission : libérer les pays d'Europe de l'occupation allemande.

Le Canada a subi plus de mille pertes au cours de l'opération, dont 359 morts.

Le lieutenant Raymond Savoie et le capitaine Maurice Gravel, tous deux des Fusilliers Mont-Royal, ont respectivement 22 et 21 ans lorsqu'ils viennent prêter main forte à leurs compagnons d'armes quelques semaines après le débarquement.

REFLETS DU PATRIMOINE
LA FONDATION CRB

Ils se sont d'abord entraînés en Angleterre pendant deux ans. «On apprend des nouvelles méthodes, mais personne ne tire sur nous. De l'autre bord, il faut de l'initiative parce qu'on vous a pas tout dit», se rappelle Maurice Gravel.

Aller à la guerre pour un gars de vingt ans, c'est avant tout l'aventure. «Mais on réalise rapidement que c'est la guerre que nous faisons. Et au fur et à mesure, nous étions informés des horreurs du régime hitlérien comme le génocide contre les Juifs et les camps de concentration», se souvient avec émotion Raymond Savoie.

Maurice Gravel avoue avoir toujours eu peur lors des combats «au point d'en perdre toute salive». «Il ne faut jamais oublier, ajoute-t-il, que c'est contre la nature humaine de savoir que le gars au coin vous attend avec une balle.»

Nos soldats ont souffert mais leurs familles ont aussi vécu des jours difficiles. M. Gravel ■ été blessé aux Pays-Bas. Ses parents ont lu avec inquiétude un télégramme d'Ottawa disant : «Nous regrettons de vous aviser que votre fils a été blessé. Nous ne connaissons pas la nature de ses blessures. Nous vous aviserons sous peu.»

Deux ans plus tôt, ils vivaient la même angoisse en recevant un premier télégramme au sujet de Roland, leur autre fils, fait prisonnier au cours du raid de Dieppe. Il ne sera libéré qu'en 1945.

Le capitaine Maurice Gravel est revenu dans le plâtre au Canada en février 1945 après avoir été soigné en Angleterre. Quant au lieutenant Raymond Savoie, il est allé jusqu'à Berlin où il a participé à la parade de la Victoire.

«Ça marque une vie faire la guerre. On n'en revient jamais tout à fait pareil. Et lorsqu'on a vécu cela une fois, on souhaite ne plus jamais revoir un champ de bataille de sa vie», conclut M. Savoie.

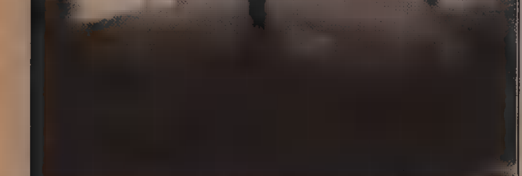
La Fondation CRB est fière de s'associer à l'Année internationale de la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 25, vendredi 24 juin 1994

Karen Lajoie/L'Aquilon



Lors de la fête du solstice à Yellowknife, les jeunes ont pu compter sur la complicité des pompiers pour bien s'amuser.

Dans le contexte de la communauté franco-ténoise

Le maintien de la langue fait partie du programme d'alphabétisation

Il y a quelques semaines, la Fédération Franco-TéNOise déléguait trois représentantes bénévoles ainsi que son agente de développement à trois conférences traitant toutes de l'alphabétisation.

Le phénomène de l'alphabétisation retient en effet de plus en plus l'attention des francophones en situation minoritaire, à travers le Canada. Les représentantes de la F.F.-T. ont rapporté de ces conférences de l'information qui, selon elles, aura un impact considérable sur la réalisation de futurs projets en alphabétisation dans les T.N.-O.

Mmes Ginette Bérubé et Louise Desbiens, avec le concours de Mme Marie Patterson (agente de la Fédération en éducation) projettent cet automne d'organiser des ateliers en alphabétisation. Les ateliers et les programmes en alphabétisation s'adresseraient à deux groupes : les analphabètes à proprement parler qui sont de surcroît des francophones et les francophones qui ont perdu l'usage de leur langue maternelle. Quant à Mme Marie-Claire Bradley, enseignante à l'École Allain St-Cyr, elle compte beaucoup utiliser dans son travail et dans ses cours l'information qu'elle a recueillie sur l'alphabétisation.

À la fin mai, Ginette Bérubé s'est rendue à Ottawa pour représenter les Territoires du Nord-Ouest à l'assemblée générale annuelle du Réseau national d'action éducation femmes (RNAÉF). L'alphabétisation figurait parmi les trois dossiers importants dont débattait l'assemblée. «On s'est posé beaucoup de questions au niveau de la formation. Les formatrices nous ont dit qu'il y avait beaucoup de *dropouts* dans les classes en alphabétisation, et on s'est demandé pourquoi».

Certaines pensent que les programmes ne rejoignent pas les personnes à qui ils s'adressent. D'autres pensent que les cours devraient avoir lieu en dehors du milieu scolaire. À l'heure actuelle, la plupart des programmes en alphabétisation se déroulent dans des écoles. Pour des personnes analphabètes qui ont quitté l'école il y a longtemps et souvent après des échecs, il est probable qu'une école ne soit pas un lieu très attrayant.

Les analphabètes sont souvent très gênées de demander de l'aide. Les responsables de la formation en alphabétisation doivent donc trouver des moyens de les impliquer dans une activité sans nécessairement les forcer à admettre leur problème. Ainsi, précise Mme Bérubé, «on peut aller chercher ces femmes avec une activité comme une chorale, qui demande des participantes de savoir lire les paroles des chansons qu'elles interprètent. De cette façon on peut ouvrir la porte et cela est moins gênant».

Mme Marie Patterson, agente de développement de la F.F.-T., se penche depuis bientôt six mois sur

L'alphabétisation
Suite en page 2

De la formation pour les bénévoles de la radio communautaire à Iqaluit

CFRT-FM : la famille s'agrandit

Suite à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des radios communautaires du Canada (l'ARC), en mai dernier, Linda McDonald, coordinatrice de Radio-Iqaluit, avait mis la dernière main aux arrangements afin que l'ARC délègue trois de ses représentants pour offrir une session de formation à Iqaluit.

Le 16 juin donc, Rina Thériault, secrétaire générale de l'ARC, Serge Jacob, président et Michel Cowie, vice-président sortant débarquaient à Iqaluit, les bras chargés d'information et la tête pleine d'idées de formation. Il faisait un temps de chien lors de leur arrivée : neige, temps froid et vents à écorner les boeufs. Quel choc pour ces gens qui arrivaient d'Ottawa où le mercure frisait les 30° Celsius ! Cela ne refroidit pas leur enthousiasme pour autant, heureusement pour nous.

Entretemps, à Iqaluit on n'avait pas chômé non plus : des lettres d'invitation étaient envoyées à tous les membres de l'AFI, les informant de cette session de formation et leur expliquant comme s'inscrire à l'atelier. Le centre communautaire était réservé et l'information circulait, tant et si bien, que même des gens du Collège de l'Arctique et un membre de l'équipe du *Nunatsiaq News* décidaient de se joindre à nous pour la formation. La radio continuait donc dans la foulée de l'Association francophone d'Iqaluit d'impliquer des gens des trois communautés locales dans les activités de l'association.

La journée du vendredi fut dédiée à la planification de l'atelier, à la mise sur pied de plans d'action et à l'exploration d'avenues de financement autonome. Au jour «J», 10 résidants d'Iqaluit se présentaient à l'atelier, fin prêts à découvrir les dessous d'une radio. La formation fut présentée en trois volets distincts.

On divisa d'abord les participants en deux groupes. Le premier groupe assistait à une séance portant sur l'animation, séance animée, c'est le cas de le dire, par Serge Jacob. Vous ne connaissez pas Serge ? Vous manquez quelque chose. Sa verve, son enthousiasme et son dévouement à la radio donneraient même à un castor le goût de faire de la radio !

Le second groupe, quant à lui, se rassemblait dans le studio et, en compagnie de Michel Cowie, apprenait à manipuler et à maîtriser l'équipement technique. Grâce aux interventions et aux explications simples et efficaces de Michel,

Radio communautaire
Suite en page 3

Le projet de repositionnement de Patrimoine canadien : les commentaires de la Fédération Franco-TéNOise sur le financement : des consultations aux coupures. Lire en page 3.

Portrait de M. Daniel Cuerrier, élu président de la Fédération Franco-TéNOise en février 1994. Son parcours et sa philosophie d'intervention. Lire en page 3.

La Garderie Plein Soleil de Yellowknife porte bien son nom. Son barbecue familial s'est déroulé par une belle journée ensoleillée. Visibilité assurée. Photos-reportage en page 5.

En direct de Paris, un avant-goût des deuxièmes Jeux de la Francophonie. Des athlètes et des artistes de 46 pays envahissent la Ville-Lumière. Lire en page 8.

Karen Lajoie/L'Aquilon



Les nuages prennent souvent des formes surprenantes. Dans ce ciel de Yellowknife au-dessus de la «Back Bay», on s'attend presque à voir atterir des soucoupes volantes.



Bonne fête de la St-Jean Baptiste à tous les Canadiens-Français! Bonne fête nationale à tous les Québécois! Joyeux 24 juin à tout le monde!

L'alphabétisation

Suite de la page 1

la question de l'alphabétisation en milieu familial. Pour promouvoir cette forme d'alphabétisation, la F.F. -T. a proposé en avril dernier au gouvernement territorial le projet «Ensemble, c'est facile d'apprendre». La Fédération espère réaliser ce projet en octobre.

«Dans notre contexte de francophones minoritaires, l'alphabétisation, ce n'est pas juste ceux qui ne savent pas lire, c'est aussi le maintien et la réappropriation de la langue; c'est du monde qui aimerait maintenir leurs compétences en français écrit et oral et en lecture» a-t-elle souligné. Les ateliers proposés dans le projet de la F.F.-T. permettraient aux familles de passer du temps ensemble en parlant exclusivement français. Seuls les ayants droit pourront s'inscrire au projet et le projet se déroulera en deux étapes distinctes : l'une pour les familles francophones qui veulent améliorer leur français, et l'autre pour les analphabètes à proprement parler à qui le projet offrirait un service de tutorat.

Pour garantir la confidentialité aux personnes intéressées à s'inscrire au projet en alphabétisation, Mme Patterson envisage de faire installer dans son bureau une ligne téléphonique directe, pour éviter aux participant.es de passer par les autres membres du personnel de la Fédération. «Nous voulons nous assurer que les démarches se font en toute confidentialité. Les gens touchés par l'analphabétisme ont souvent peu d'estime de soi et ils sont très gênés,» explique-t-elle.

Les ateliers en alphabétisation seront conçus et organisés afin d'être mobiles. Les ressources et les outils développés pour le projet en alphabétisation seront réunis en un kit et permettront la tenue d'ateliers dans toutes les communautés avec des animateurs locaux.

Mmes Patterson et Desbiens ont participé à Québec les 3, 4 et 5 juin à l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français.

Selon Mme Patterson, la refrancisation a suscité à cette rencontre beaucoup d'intérêt et de discussions. «Dans les T.N.-O., notre taux d'analphabétisme est encore très bas par rapport à la moyenne nationale,» précise-t-elle. Pour plusieurs communautés francophones, les projets de récupération de leur langue peuvent donc être aussi importants que les projets en alphabétisation. Les délégué.es à l'assemblée de la FCAF ont décidé de poursuivre cette discussion très d'actualité à leur prochaîne rencontre.

Le dossier de la refrancisation crée des remous dans les milieux de la politique et de la francophonie canadienne car il soulève «des questions de philosophie d'intervention et de financement» soutient Mme Patterson. «Les projets de refrancisation ne disposent pas comme les projets en alphabétisation d'un financement défini. Nous en sommes à nous demander d'où viendront les fonds pour la refrancisation et quel ministère se chargera de ce dossier?»

Loin de ces débats et de ces réflexions, Louise Desbiens s'interroge plutôt sur la manière la plus efficace d'instaurer des cours de français à Yellowknife pour la rentrée 1994. Si de tels cours sont offerts aux adultes, Mme Desbiens a bien l'intention d'en profiter. «Je veux apprendre mon écriture en français. Je ne suis pas bien bonne. Je trouve que c'est un handicap de faire des fautes en français écrit, et j'ai rencontré beaucoup de gens qui ne savent pas lire, écrire ou compter, précise-t-elle. Donc, je pense qu'il y aurait des gens à Yellowknife pour ces cours, même si c'est pas évident. Tu t'installes pas sur le trottoir pour demander si les gens peuvent lire !»

Quant à Marie-Claire Bradley, même si elle ne s'impliquera pas directement dans le projet en alphabétisation de la F.F.-T., en tant qu'enseignante à l'École Allain St-Cyr, elle se rend compte tous les jours de l'importance de la refrancisation et du besoin de maintenir la langue et la culture françaises à l'extérieur du Québec.

Mme Bradley représentait la F.F.-T. auprès du Conseil en alphabétisation des T. N.-O. qui a tenu à Cambridge Bay les 3, 4 et 5 juin sa 5e conférence annuelle. Durant la fin de semaine, les participant.es à la conférence ont abordé en atelier la relation entre l'alphabétisation et l'estime de soi, et l'importance de faire la lecture aux enfants. «Même si les parents ne peuvent pas lire, ils peuvent raconter des histoires,» remarque l'enseignante. Une visite de la bibliothèque de Cambridge Bay, située juste à côté de l'école locale, lui a rappelé que la responsabilité de maintenir sa langue revient aux parents autant qu'aux enseignants. Mme Bradley était par ailleurs déçue de voir qu'il y avait dans cette bibliothèque peu de livres en inuktitut pour les jeunes Inuit. Presque tous les ouvrages dans la bibliothèque étaient en anglais.

«S'ils ne maintiennent pas leur propre culture ou leur propre langue, les jeunes autochtones et les jeunes francophones risquent un plus haut taux d'assimilation à la population anglophone». C'est pour freiner ce risque d'assimilation que ces quatre femmes poursuivront leur travail individuel et en équipe pour la réalisation de projets en alphabétisation en français, dans les T. N.-O.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Mise en garde aux personnes âgées : danger de fraude

La GRC avertit la population de la région de Yellowknife que des personnes dont l'identité n'est pas connue et qui se font passer pour des inspecteurs à l'emploi de banques ont des intentions frauduleuses. Les faux inspecteurs rejoignent par téléphone leurs proies (surtout des personnes âgées) et leur soutirent des informations sur leurs comptes en banque. Les fraudeurs s'empressent ensuite de vider les comptes en banque de leurs victimes.

La GRC rappelle au public que les banques ne procèdent jamais à des enquêtes de ce genre au téléphone. Toute personne recevant un tel appel devrait immédiatement contacter la gendarmerie pour l'avertir de la tentative de fraude.

La foudre déclenche 53 feux de forêt durant la fin de semaine

Durant la plus récente fin de semaine, la foudre a déclenché 53 feux de forêt dans la région du Grand lac des Esclaves. De Fort Simpson à Lutsel K'e, les conditions de grande sécheresse étaient très propices aux incendies. La foudre n'a pas eu de difficultés à faire son oeuvre.

Selon le rapport quotidien de Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial de contrôle des feux de forêt situé à Fort Smith, on dénombre maintenant 37 feux aux environs de Fort Smith, 12 dans la région de Yellowknife, et quatre près de Fort Simpson.

La pluie qui accompagnait les orages violents de la fin de semaine a de beaucoup réduit les risques d'incendie pour les prochains jours. Un autre orage le soir du 21 juin a tout de même provoqué 23 feux au sud du Grand lac des Esclaves.

Depuis le début de la saison des feux de forêt, le nombre total d'incendies se chiffre déjà à 164, dont 78 brûlent encore. Les feux ont couvert une superficie de 6123 hectares (chaque hectare équivaut à environ deux terrains de football!).

Noyade dans la baie Wool

Un homme de Lutsel K'e a trouvé la mort le 15 juin, après être tombé dans l'eau froide, dans la baie Wool vers 17h30.

M. George Abel, âgé de 41 ans, ainsi que ses deux compagnons ont été éjectés d'un bateau en marche. Les deux autres hommes ont été capables de remonter dans le bateau. M. Abel s'est noyé peu après sa chute dans l'eau.

La GRC enquête sur le décès de M. Abel. La gendarmerie a écarté l'hypothèse d'un meurtre. Une autopsie aura lieu. La consommation d'alcool semble être une des causes de la tragédie.

Karen Lajoie

Projet de «repositionnement» de Patrimoine canadien

Les coupures risquent de précéder les consultations

Selon M. Daniel Cuerrier, président de la Fédération Franco-TéNOise, l'intention déclarée du ministère fédéral du Patrimoine canadien d'effectuer un repositionnement de ses relations avec ses groupes-clients (les organismes de la francophonie canadienne principalement) risque de s'effectuer de façon parcellaire et sans concertation.

Au tout début de juin, M. Pierre Gaudet, un représentant de Patrimoine canadien, était de passage à Yellowknife pour présenter le projet de repositionnememt (en cinq hypothèses) et inviter les groupes à la discussion. M. Cuerrier déplore que, depuis, des coupures considérables s'annoncent de façon très concrète dans l'enveloppe budgétaire de l'Entente Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones. Les coupures toucheraient le programme de développement communautaire et culturel (P.D.C.C.) destiné aux franco-ténois.

Il est en effet question de réduire le budget du programme à 200 000$. «Dans nos conversations avec le ministère territorial de l'Éducation, la Culture et la Formation, dans les indications qu'il nous a fournies en avril et en mai, et sur la base des budgets des années précédentes et des fonds de deuxième ronde, nous avions pris pour acquis un budget de 410 000$ pour le P.D.C.C.». M. Cuerrier fait remarquer que le gouvernement fédéral s'apprête à imposer des coupures alors que toute la question du financement devait faire l'objet de consultations jusqu'à la mi-novembre, selon l'échéancier de Patrimoine canadien.

«Si on continue à devoir vivre des coupures avant même d'avoir l'occasion d'en parler, on aura même pas les moyens de la faire, cette consultation là» déclare le président de la F.F.-T.

M. Cuerrier s'inquiète du fait que l'actuel gouvernement fédéral semble, dans ses efforts de réduction du déficit, se désengager de ses obligations envers la francophonie canadienne. Le président de la Fédération Franco-TéNOise juge toute cette question du désengagement du gouvernement de M. Chrétien très préoccupante et décevante. «Le gouvernement actuel du parti libéral a fait beaucoup, beaucoup de capital politique à partir des regroupements et des communautés francophones à travers le pays. Maintenant qu'il est au pouvoir, les politiques, les réalisations ou les prises de décision ne vont pas du tout dans le sens de supporter les communautés francophones,» soutient-il.

M. Cuerrier croit que les gouvernements fédéral et territorial concluront finalement l'Entente sur le français et les langues autochtones au plus tard à la mi-août. Sans attendre cet accord et sans connaître de façon définitive le budget du P.D.C.C., la Fédération Franco-TéNOise a jugé plus prudent de revoir tout de suite les budgets des projets que la F.F.-T. et ses membres ont déposés pour l'année 1994-1995 dans le cadre du programme de développement.

La Fédération a considérablement réduit ses propres demandes (entre autres pour la gestion du programme qu'elle assume). Des projets de la Fédération tels le Salon du livre ont été mis en veilleuse. Au niveau des regroupements territoriaux des femmes et des jeunes, la Fédération a réussi à «sauver» les budgets de ces deux secteurs d'activités. «Les jeunes sont une des priorités de la Fédération,» rappelle M. Cuerrier. À Iqaluit et à Yellowknife où les projets présentés au P.D.C.C. avaient fait cette année l'objet de concertations locales, la F.F.-T. s'en est remis aux associations de ces deux communautés pour réviser leurs budgets.

En ce qui a trait au repositionnement annoncé par Patrimoine canadien, si des consultations ont lieu, la F.F.-T. n'orientera pas la *discussion à propos des cinq hypothèses préconisées par le ministère fédéral pour effectuer ce repositionnement*. Elle renseignera plutôt ses membres et leur fournira des pistes pour en venir à une décision cet automne dans le choix d'une des hypothèses.

Agnès Billa

Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones

Les négociations reprennent entre Ottawa et les T. N.-O.

L'entente sur le français et les langues autochtones en vigueur depuis trois ans a pris fin le 31 mars 1994. Les négociations pour la signature d'un nouvel accord que plusieurs croyaient terminées depuis le début de l'année 1994 se poursuivent. Elles se déroulent maintenant au niveau des sous-ministres.

Personne ne semble savoir quand les groupes recevant des fonds de l'Accord de coopération auront des nouvelles au sujet de leur financement.

La semaine dernière dans *l'Aquilon*, le directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, M. Daniel Lamoureux, a souligné les difficultés qu'éprouverait la communauté franco-ténoise si l'entente comportait des coupures de près de 50% au budget du programme de développement communautaire et culturel (PDCC) dont bénéficient les organismes de la francophonie ténoise.

À Yellowknife, au bureau régional de Patrimoine canadien, M. Chuck Larocque nous a précisé le 16 juin ce qu'il sait du processus de négociations. «Les négociations qui entourent l'Accord ont un caractère hautement politique, a déclaré M. Larocque. Au bureau régional, nous ne sommes pas présentement tenus au courant de l'évolution des négociations qui se déroulent maintenant entre sous-ministres, à un niveau élevé de la hiérarchie».

Mme Ghislaine Frappier, porte-parole du ministère fédéral du Patrimoine canadien à Hull, ne semblait pas en savoir davantage que M. Larocque. Elle a confirmé le 21 juin que l'entente était toujours en négociation en ajoutant qu'elle n'avait aucune nouvelle du déroulement des négociations, et ne savait non plus «quand on aura des nouvelles».

«Ce dossier n'a pas été oublié sur les tablettes, a-t-elle précisé. Nous y travaillons».

Pour confirmer cette déclaration, Mme Huguette Beaulieu, du bureau régional de Patrimoine canadien à Yellowknife, annonçait le 22 juin lors de l'assemblée générale de l'Association franco-culturelle de Yellowknife l'arrivée le 23 juin d'un représentant de Patrimoine canadien dépêché de la capitale nationale. M. Hilaire Lemoyne passera deux jours à Yellowknife pendant lesquels il discutera de l'Accord de coopération et de l'entente sur l'enseignement dans la langue de la minorité avec ses collègues du ministère territorial de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. Aux dires de Mme Beaulieu, M. Lemoyne s'est rendu à Yellowknife en réponse à une demande pressante du GTNO de faire avancer les négociations.

D'ici à ce que l'accord soit signé, personne ne sait exactement quels seront la durée de cet accord *(deux, trois ou cinq ans), les critères* de financement et les budgets s'y rattachant.

«Le contenu de l'Accord ne peut pas être dévoilé avant qu'il ne soit signé,» a déclaré Mme Frappier. Elle n'a pas su préciser la date à laquelle la conclusion de l'Accord devrait se produire.

Portrait

Daniel Cuerrier, président de la F.F.-T.

Daniel Cuerrier est arrivé à Iqaluit en août 1987. De 1987 à 1990, il possède une entreprise de construction résidentielle. Bien qu'installé à Iqaluit, il considère la ville surtout comme un port d'attache où il réside trois mois par année. Le reste du temps, ses contrats l'amènent à Pond Inlet, Lake Harbour, Hall Beach, Igloolik et Cape Dorset.

L'industrie de la construction dans le Nord requiert des capitaux considérables et comporte d'importants risques financiers. Daniel Cuerrier décide en 1991 de se retirer de ce secteur d'activité. En novembre 1991, il se lance dans une aventure professionnelle très différente.

Il devient l'agent de développement de l'Association francophone d'Iqaluit. Il occupera ce poste jusqu'en juillet 1993. Pendant cette même période, Daniel Cuerrier travaillera également comme correspondant de *L'Aquilon* pour l'Arctique de l'Est.

Durant les 20 mois qu'il a passés à l'AFI, Daniel Cuerrier a apporté son soutien aux bénévoles dans de nombreux projets dont la garderie multiculturelle et les activités culturelles et communautaires. Dans son rôle d'agent de développement, Daniel Cuerrier s'efforcait de tenir compte des attentes des membres de l'association. La visibilité de l'association et de la communauté francophone lui tenait particulièrement à coeur.

Après avoir quitté l'AFI, Daniel Cuerrier s'est de nouveau lancé en affaires. La compagnie qu'il a créée offre des services en interprétation et en traduction. Il a obtenu des contrats entre autres du ministère territorial de la Justice et du Collège de l'Arctique.

L'implication de Daniel Cuerrier à la Fédération Franco-TéNOise n'était pas planifiée. Ce n'était pas une étape prévue dans son itinéraire. Après que des gens impliqués dans la francophonie ténoise à Iqaluit lui aient demandé à quelques reprises de se présenter à la présidence de la Fédération, il accepte de relever le défi. Daniel Cuerrier est élu par acclamation à la mi-février, lors d'une réunion du conseil d'administration de la F. F.-T..

Dans la poursuite de son objectif général d'avancement de la francophonie, Daniel Cuerrier accorde une grande importance à la coopération. Pour la reconnaissance et le développement du fait français dans les T.N -O., il privilégie cette approche dans les communautés et entre communautés. Il lui importe beaucoup de reserrer les liens entre les différentes cultures qui cohabitent dans les T. N.-O.. Sa propre expérience professionelle et personnelle dans le Baffin l'a convaincu de l'importance d'une approche multiculturelle.

D'Iqaluit, le nouveau président de la Fédération, M. Daniel Cuerrier, ressent un certain éloignement par rapport aux communautés de l'Ouest de l'Arctique. Il se promet dès l'automne de se rendre à Hay River et à Fort Smith. M. Cuerrier sera de retour à Yellowknife en octobre pour l'Assemblée générale de la F.F.-T..

Il compte sur ces séjours dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest pour mieux connaître la réalité de cette région et représenter et défendre les intérêts de toute la francophonie ténoise.

Agnès Billa

Radio CFRT-FM

Suite de la page 1

chacun est ressorti du studio avec la certitude que tout cet appareillage technique n'est pas aussi effrayant qu'il y parait à première vue. Ensuite, on inversa les rôles et le groupe d'animation passa à la technique et vice-versa.

Le troisième volet de la formation portait quant à lui sur la préparation d'une émission proprement dite. Le but : produire une émission de quatre-vingt dix minutes que l'on mit en ondes à compter de 11h30. Imaginez l'excitation et l'enthousiasme des participants de se retrouver en ondes dès la première expérience. Il faut dire que l'émission avait été fort bien préparée par le groupe conseillé par les trois formateurs. Le format proposé était le suivant : bulletin de nouvelles communautaires, météo, nouvelles nationales et internationales, deux chroniques et une entrevue, le tout agrémenté d'une programmation musicale à contenu francophone.

Tous et chacun s'étaient vu attribuer un rôle précis et la préparation ainsi que la production proprement dite se sont déroulées de façon enjouée et détendue. Le résultat donna une émission intéressante, captivante même. Depuis samedi d'ailleurs, des gens nous accostent dans la rue et en redemandent.

Par la suite, alors que tout le monde se détendait autour du lunch, on fit réentendre l'émission enregistrée sur bobine et chacun y alla de ses commentaires et de ses critiques. Une belle expérience enthousiasmante dont tout le monde est ressorti en ayant le goût de revenir et de recommencer.

La session de formation aura même permis de préparer la relève. Jean-Pierre et Jean-Philippe ont offert une performance exceptionnelle lors de la présentation de leur chronique portant sur les jeux vidéos. Il existe un sacré talent à Iqaluit, chez les adultes autant que chez les jeunes.

Mentionnons également que Mme McDonald fut réélue pour une deuxième année consécutive au conseil d'administration de l'ARC. De plus, Radio-Iqaluit s'est également vu décerner une mention pour le travail réalisé durant l'année.

C'est vrai que c'est un petit tour de force que de réussir à obtenir sa licence du CRTC, le financement du Patrimoine canadien, à compléter la construction du studio et l'installation de l'équipement technique, tout cela en une seule année. Et tout cela est le fruit de travail bénévole. Ça mérite bien de s'adresser un peu des félicitations. La radio : c'est assurément un plaisir à vivre autant qu'à écouter.

Daniel Cuerrier

Apprendre et réapprendre : le pari de l'alphabétisation

La population francophone des Territoires du Nord-Ouest possède règle générale un haut taux de scolarité. Les statistiques le prouvent. Dans ce contexte, il peut sembler étonnant que la Fédération Franco-TéNOise investisse du temps et des ressources dans le dossier de l'alphabétisation.

En fait, l'ensemble de la francophonie canadienne s'intéresse de plus en plus au phénomène de l'analphabétisme. En se penchant sur cette question, les organismes francophones ont vite réalisé que dans le cas des francophones en situation minoritaire, la question de réapprendre sa langue écrite et orale est aussi pertinente que le fait d'apprendre à lire et à écrire.

La pertinence du dossier de la refrancisation ne doit cependant pas nous faire oublier que l'alphabétisation au sens propre du terme possède une dynamique et requiert des stratégies qui sont distinctes. Il va s'avérer exigeant de mener des actions et de réaliser des projets s'adressant aux besoins en alphabétisation autant qu'aux besoins en refrancisation.

Le défi de l'alphabétisation auprès de la population francophone des Territoires du Nord-Ouest est de taille. Les organismes franco-ténois ne sont pas vraiment familiers avec cette problématique qui touche des gens auxquels les organismes ne s'étaient pas adressés spécifiquement jusqu'à maintenant. Les approches préliminaires compteront pour beaucoup dans le succès des projets en alphabétisation. La Fédération Franco-TéNOise a raison de beaucoup de se préoccuper de la confidentialité des démarches des gens aux prises avec un problème d'analphabétisme qui décideront d'approcher la F.F.-T. à ce sujet, pour trouver du soutien et de la formation.

Dans le cas de la refrancisation, les organismes de la communauté franco-ténoise se retrouvent en terrain plus connu. Les activités culturelles comme les Samedi-Jeunesse de Fort Smith permettent déjà d'effectuer du travail de refrancisation auprès des enfants. En misant sur une stratégie axée sur la famille, les projets de refrancisation devraient rejoindre de plus en plus d'adultes et mener au développement de programmes s'adressant plus particulièrement à cette clientèle.

Ce qui préoccupe davantage les organismes francophones en matière de refrancisation, c'est le fait que ce dossier n'est pas présentement reconnu par le gouvernement fédéral quand vient le temps de discuter de financement. Il ne semble pas exister de programmes de subventions pour ce volet particulier de l'intervention dans les domaines de l'éducation et du maintien de la langue et de la culture. À l'heure où il est de plus en plus question pour la francophonie d'avancer des projets originaux et dont l'impact se ressentira sans équivoque, les gouvernements ne devraient pas hésiter à investir dans la refrancisation.

Agnès Billa



Venez encourager les Franco-FUN !

La semaine dernière, l'équipe de balle lente les Franco-FUN a perdu par une faible marge trois matches. Leur fiche comporte maintenant quatre victoires et sept défaites.

Le 16 juin, les Franco-FUN ont perdu 12 à 10 contre les *Recordbreakers* de CJCD. Le lendemain, l'équipe Denton Cho a défait les «irréductibles gaulois» par un seul point, l'emportant 19 à 18 en sept manches. Le 21 juin, les *Movers and Shakers* de Matco se sont assurés la victoire par un score de 18 à 13. Durant ces trois matches, plusieurs joueurs n'ont pas ménagé leurs efforts. Chez les femmes, Sophie Filion a été nommée étoile du match à deux reprises. Tania Gilbey s'est méritée cet honneur le 21 juin. Du côté des hommes, trois joueurs différents se sont distingués au cours des trois dernières parties : Mario Paris, Marc Lacharité et René Picard.

L'équipe francophone de balle lente aimerait voir davantage de ses partisans dans les gradins, pour encourager et applaudir les Franco-FUN. L'équipe jouera son prochain match le 28 juin à 18h15 au terrain Parker. L'équipe rencontrera alors les *Regency Rockets*. Cette partie marquera (déjà!) la fin de la première moitié de la saison de balle lente. Soyez au rendez-vous en grand nombre! Pour plus d'information, n'hésitez pas à appeler le capitaine de l'équipe, Jean-François Boucher, au 873-3292.

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Daniel Cuerrier
Frédéric Lenoir
Scott Duke

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Des Jeux pour la jeunesse franco-ténoise

La Fédération Franco-TéNOise est à la recherche de deux représentant-es intéressé-es à participer à l'Académie Jeunesse internationale organisée par la Société des Jeux de l'Acadie au mois d'août.

L'Académie Jeunesse vise à contribuer au développement de jeunes leaders sportifs de 15 à 20 ans venus de différents pays d'expression française à travers le monde dans le cadre d'un programme d'accueil d'une durée approximative de 14 jours à Moncton au Nouveau Brunswick. La session mettra l'emphase sur l'éducation, l'analyse, la compréhension internationale et le partage de valeurs culturelles.

La F.F.-T. désire étudier la possibilité d'organiser des mini-Jeux sportifs franco-ténois afin d'envoyer une délégation des T.N.-O. aux Jeux franco-canadiens de l'Ouest durant l'été 1995. Les deux représentants à l'Académie devront s'impliquer dans ce dossier. La date d'échéance pour soumettre votre candidature est le 30 juin. Les participants doivent payer une portion de leurs frais eux-même, mais la Fédération a obtenu une subvention pour défrayer la majorité des coûts. Tous ceux et celles qui sont interessé-es et souhaitent obtenir de plus amples renseignements peuvent communiquer avec Sophie Prince au (403) 920-2919.

Diapositives sur la Bolivie
présentées par France Benoit le 29 juin à 19h30 à la bibliothèque de Yellowknife. À noter : les commentaires se feront en anglais.

Historique de la fête nationale du Québec

La Fête nationale du Québec, le 24 juin, recoupe celle de la Saint-Jean-Baptiste que le pape Pie X avait déclaré «Patron de tous les Canadiens-français» en 1908.

L'histoire des peuples nous apprend cependant que cette fête en ce solstice d'été était célébrée depuis des temps immémoriaux. D'ailleurs, lorsque le christianisme commença à étendre son influence sur les nations, l'Église crut bon de conserver plusieurs des coutumes populaires en leur imposant toutefois un caractère religieux.

C'est ainsi que la célébration du solstice d'été devint la Saint-Jean-Baptiste.

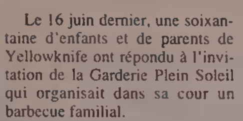
Les colons français en Nouvelle-France voulurent conserver non seulement leur religion et leur langue, mais aussi leurs traditions et coutumes. Parmi ces dernières, on peut placer au premier rang la célébration de la Saint-Jean qui fut à l'honneur dès les débuts de la colonie. Cette tradition de fêter le 24 juin s'est par la suite institutionalisée par l'organisation de manifestations officielles et de défilés partout au Québec dès la première moitié du XIX[e] siècle.

En 1977, le Gouvernement du Québec décrétait la fête de la Saint-Jean du 24 juin, Fête nationale des québecois, qui devenait alors un congé férié et chômé au Québec.

source: gouvernement du Québec 1994

On s'amuse en famille à la Garderie Plein Soleil !





Le 16 juin dernier, une soixantaine d'enfants et de parents de Yellowknife ont répondu à l'invitation de la Garderie Plein Soleil qui organisait dans sa cour un barbecue familial.

Sous un soleil brillant et dans une atmosphère très détendue, les enfants tous munis d'un vaporisateur pour les plantes se sont beaucoup amusés à arroser les «grands». Les parents occupés à jaser entre eux sont demeurés imperturbables sous cette fine pluie, gracieuseté des tout-petits.

En plus des pataugeuses, du carré de sable et du panier de basketball, les enfants ont aussi beaucoup apprécié la collation qu'offrait la garderie. Quelques jeunes adeptes de la crème glacée ont réclamé plusieurs cornets.

Les bénévoles et le personnel de la Garderie Plein Soleil ont organisé ce barbecue afin de remercier la communauté francophone de son soutien, et aussi pour se faire davantage connaître des parents susceptibles d'inscrire leurs enfants à la garderie cet été et l'automne prochain.

Le barbecue fut l'occasion pour les parents de se retrouver et de faire la connaissance de nouveaux parents curieux d'en savoir plus long sur la garderie.

Eugénie Cyr, les pieds dans la pataugeuse, n'a pas pu résister à la tentation d'arroser Pamela MacLellan, une des éducatrices de la Garderie Plein Soleil.



Denise Canuel (de dos) , un des parents de la garderie, s'entretient avec Nikole Loubert, la responsable de la programmation.

Amélie Duval se désaltère en cette chaude journée du barbecue de la Garderie Plein Soleil.



Adam Chartrand s'apprêtait à mordre à belles dents dans son «chien chaud». L'appareil-photo le laisse un peu songeur.



Les enfants en compagnie de leurs éducatrices - Hélène Cloutier, Line Levesque et Pamela MacLellan - ont chanté et joué. Une journée comme tant d'autres à la garderie...



Karen Lajoie/L'Aquilon (5)



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Réfection du tablier de trois ponts

Réparation du tablier et étanchéisation des ponts à Trout River, à Jean Marie River et à Frank Channel; petits travaux de terrassement au pont de Jean Marie River – Kilomètre 324,8 et kilomètre 411,2 de la route Mackenzie (N° 1) et kilomètre 244,8 de la route de Yellowknife (N° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 7 JUILLET 1994

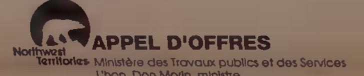
Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 20 juin 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Ranjit Tharmalingam, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7808



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Parc Twin Falls Gorge - Différentes structures

Amélioration du site au belvédère des chutes Alexandra et construction de différentes structures aux chutes Alexandra et aux chutes Louise – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis aux contrats, a/s de l'agent régional à l'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 21 Industrial Dirve) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 14 juin 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Stevens, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7633
ou
Sur l'architecture : Soon Architect, Tél. : (403) 920-2864
ou
Sur l'aménagement paysager : Terriplan Consultants, Tél. : (403) 873-4490
ou
Sur les structures : Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882

photo : Scott Duke



Merci à M. Scott Duke de Yellowknife qui nous a ramené cette photo prise lors d'un récent séjour à Pangnirtung. C'est dans ce bâtiment de la Compagnie de la Baie d'Hudson que les pêcheurs à la baleine ramenaient leurs prises pour les dépecer. Nous comptons sur nos lecteurs pour nous envoyer d'autres images des T. N.-O..

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent de correction, niveau I
Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0091RK-0003 — **Date limite :** le 1er juillet 1994

Sténographe judiciaire
Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 373 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0090-0003 — **Date limite :** le 1er juillet 1994

Préposé aux dossiers étudiants
Collège de l'Arctique, Administration centrale (région est) — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0089-0003 — **Date limite :** le 1er juillet 1994

Agent des opérations municipales (Finances)
Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0097JAK-0003 — **Date limite :** le 1er juillet 1994

Agent des opérations municipales (Ressources humaines)
Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0096JAK-0003 — **Date limite :** le 1er juillet 1994

Chargé de cours, Programme d'accréditation des administrateurs communautaires
Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de trois ans)
Le traitement est calculé à partir de la qualification et de l'expérience, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0092RK-0003 — **Date limite :** le 8 juillet 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Coordinateur, Perfectionnement professionnel
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Réf. : 021-0049LM-0003 — **Date limite :** le 1er juillet 1994

Agent stagiaire attaché aux aéroports
Ministère des Transports — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 37 976 $ par année.
Réf. : 021-0057LM-0003 — **Date limite :** le 1er juillet 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Coordinateur des opérations et des normes aéroportuaires
Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0137VG-0003 — **Date limite :** [redacted] 30 juin 1994

Coordinateur de [redacted] gestion immobilière
Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au mois d'août 1996)
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0163VG-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1994

Adjoint d'éducation en langue française
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1995)
Le traitement initial est de 36 665 $ par année.
Réf. : 011-0180VG-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1994

Évaluateur stagiaire
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée d'un an)
Le traitement initial est de 31 123 $ par année.
Réf. : 011-0193BB-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1994

Directeur d'école stagiaire
Commission scolaire de division dogrib — **Rae-Edzo, T. N.-O.**
Le salaire dépend de la qualification et de l'expérience.
Réf. : 011-0194TRW-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1994

Coordinateur de la formation
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 décembre 1994)
Le traitement initial est de 41 368 $ par année.
Réf. : 011-0210BB-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1994

Technicien de la faune et des animaux à fourrure
Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0211BL-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1994

Analyste financier
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée d'un an)
Le traitement est de 43 751 $ par année.
Réf. : 011-0216BB-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Les 2èmes Jeux de la Francophonie

Les délégations de 46 pays francophones se retrouveront à Paris

Cette fois-ci sera la bonne. Après l'annulation in extrémis en 1993 des 2èmes Jeux de la Francophonie qui devaient se tenir en France, essentiellement pour des raisons de manque de préparation, la grande famille francophone internationale devrait finalement se réunir à Paris du 6 au 13 juillet prochain.

C'est à Casablanca, au Maroc, que s'étaient déroulés en 1989 les premiers Jeux, à l'issue desquels il avait été décidé que la France accueillerait la deuxième édition.

A Paris, c'est l'heure des derniers préparatifs, alors que près de 3,000 sportifs et artistes francophones venus de 46 pays sont attendus au cours de ces jeux. Le Canada sera représenté par trois délégations: celle du Québec comptera environ 150 membres, artistes, sportifs et officiels, celle du Nouveau-Brunswick, 70 et celle du Canada 180. Tous devraient arriver en France dans les tous premiers jours de juillet.

Une des particularités des Jeux de la Francophonie est qu'ils comportent, à côté des classiques compétitions sportives, des épreuves à caractère culturel qui visent à faire de ces rencontres un grand événement culturel, symbolique et médiatique.

Huit disciplines sportives sont au programme des épreuves: l'athlétisme, le basketball, le soccer, le handball, le judo, la lutte, le tennis de table et l'handisport. Les épreuves auront lieu au Stade Pierre de Coubertin, fondé en 1918 et totalement rénové, ainsi que dans le département de l'Essonne, en banlieue parisienne.

Plus de 700 artistes seront présents pour refléter la diversité et la richesse des cultures francophones dans sept disciplines: chanson, conte, danse contemporaine, danse traditionnelle, peinture, production télévisuelle et sculpture. Le programme est alléchant, sur le papier du moins: il semble que les organisateurs aient tenu à faire oublier le mauvais effet causé par l'annulation des Jeux l'an passé.

Plus de 400 danseurs «traditionnels» participeront ainsi à une compétition qui devrait être une des plus colorées et populaires des Jeux. Dans la catégorie production TV, neuf oeuvres de 26 minutes, dont six de pays d'Afrique francophone seront présentées. Autre temps fort, une grande fête publique, prévue dans les Jardins du Trocadéro, au pied de la Tour Eiffel, sur le thème «les francophones».

Le choix des sites retenus, tous prestigieux, devrait être un facteur de succès. Le concours de peinture et de sculpture se tiendra à l'Hôtel de la Monnaie sur les bords de la Seine, la danse traditionnelle et les contes au théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées et le Centre Georges Pompidou, au coeur du vieux Paris historique, accueillera la danse contemporaine et la production TV. L'aspect culturel des Jeux ne se limitera pas aux concours, mais devrait également comprendre toute une série de spectacles, d'expositions et de rencontres.

La cérémonie d'ouverture, retransmise sur de nombreuses télévisions francophones à travers le monde, aura lieu dans le cadre prestigieux de la cour carrée du Louvre et s'organisera autour d'un grand spectacle multidisciplinaire, sur le thème des quatre points cardinaux.

Assurer l'accueil de 3,000 personnes représente un travail de préparation important, mené depuis octobre 93 par une équipe permanente d'une trentaine de personnes qui seront soutenues par un millier de bénévoles. «Compte tenu du nombre de pays participants, une des principales difficultés fut de devoir gérer les délais et les retards des différents pays. Nous devons notamment faire face à de nombreuses incertitudes concernant la composition des délégations nationales», explique Eugène Postic, directeur logistique des Jeux.

Pour recevoir les quelque deux cent journalistes venus des différents pays francophones, deux centres de presse seront mis en place, l'un à la Cité universitaire internationale où seront logées les délégations, l'autre à l'hôtel Sofitel où seront accueillis les officiels. Une gare spéciale est même prévue au sein de la station de RER (NDLR: le métro régional) de la Cité universitaire internationale.

Le budget des Jeux est d'environ 12 millions de dollars, sans tenir compte des cérémonies d'ouverture et de clôture, pris en charge essentiellement par le pays organisateur.

Cette fois-ci, la Francophonie ne saurait se permettre un échec. Les membres du Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJE) chargé de l'organisation des jeux et présidé par Jacques Toubon, le ministre français de la culture et de la francophonie, en sont bien conscients, au moment où la France paraît porter une attention soutenue au devenir de la Francophonie. «Ces jeux sont une étape d'un processus nécessaire qui vise à densifier l'image de la Francophonie, non seulement aux yeux des francophones, mais dans le monde entier. En aucun cas, ces jeux ne cultivent une image passéiste», explique Pierre Dao, directeur général du CNJE.

Il est clair que le simple rassemblement de la grande famille francophone, et l'accent mis notamment sur l'importance de la solidarité entre pays du sud et pays du nord est en soi un événement dynamisant. Reste à espérer que les Jeux parviennent à atteindre un réel intérêt au plan sportif, à l'image des Jeux du Commonwealth.

D'autant qu'ils devront subir la concurrence du Mondial de soccer, qui se tient à peu près en même temps aux Etats-Unis, et du tournoi de tennis de Wimbledon. Ils devront également prouver, qu'au-delà du symbole, ils rencontrent un véritable succès populaire et médiatique, à l'image des Francofolies de Montréal, de La Rochelle ou de Spa en Belgique.

À Paris
Frédéric Lenoir (APF)



Les artistes aux Jeux de la Francophonie

La délégation canadienne mettra surtout l'accent sur l'art moderne

C'est une approche résolument contemporaine qui a guidé les membres du jury lors de la sélection des 31 artistes francophones qui formeront la délégation du Canada, lors des deuxièmes Jeux de la Francophonie qui auront lieu à Paris.

Sauf en danse traditionnelle, où le Canada sera représenté par l'ensemble folklorique Vive-la-Joie de Welland en Ontario (qui a séduit le jury par son enthousiasme communicatif), tous les autres représentants canadiens ont une démarche résolument moderne de leur art.

C'est le cas par exemple de Marie-Nicole Lamoureux de la région d'Ottawa-Hull, qui a développé une approche aérienne de la danse contemporaine. Depuis 1991, elle utilise un trapèze pour exécuter des danses aériennes, ce qui exige évidemment beaucoup d'efforts physiques. La revue de presse annexée à son dossier la décrit comme «un aigle qui déploie ses ailes avec grâce et prestance».

Directrice artistique, danseuse et chorégraphe indépendante, elle a fondé en 1993 une jeune compagnie de danse contemporaine, Danse Sol Air. A Paris lors des Jeux, elle présentera un tout nouveau numéro intitulé: Géode. Le jury canadien a été charmé par son innovation et son originalité. Il faut dire que la danse suspendue dans les airs est assez loin de la danse en ligne qu'on pratique dans les clubs de l'âge d'or!.

Le sculpteur-muraliste Miguel-Angel Berlanga d'Ottawa en est un autre qui a impressionné le comité de sélection par son originalité. Ce Franco-Ontarien d'origine espagnole (un hispano-franco-ontarien) est arrivé au Canada en 1972, a pris épouse et a adopté par la même occasion la culture de sa femme. Il se considère donc comme francophone.

On dit que ses oeuvres sont sans barrières linguistiques et qu'on les retrouve partout: au Canada anglais, au Québec, en Ontario français et parfois aux Etats-Unis. Ses oeuvres sont décrites comme «troublantes et géniales» et provoquent souvent «controverses et polémiques».

Le peintre Marc Charbonneau d'Ottawa en est un autre qui a charmé le jury avec ses tableaux et ses pastels. Sa pratique de l'art est chamanique, mystique, spirituelle. L'art est pour lui une expérience méditative et guérissante. Son art rejoint aussi le grand public puisque l'hôtel Westin d'Ottawa lui a déjà commandé douze tableaux grand format, qui sont accrochés en permanence dans la salle de bal. Il enseigne aussi les arts plastiques à la concentration arts de l'école secondaire de La Salle à Ottawa.

Le groupe rock and roll franco-ontarien Brasse-Camarade des frères Pierre et François Lamoureux et du batteur Jim Pistilli représentera le Canada dans la catégorie chanson. Brasse-Camarade est un groupe en pleine ascension. Depuis sa première tournée en 1991, il a donné plus de 130 représentations, dont une centaine en Ontario français, ce qui est déjà tout un exploit. En 1993, le groupe lançait son premier album lors de La Nuit sur L'Etang et a mérité le titre d'Artiste de l'année par la même occasion. C'est leur énergie sur scène, on s'en doute bien, qui a convaincu le jury de leur donner un billet pour Paris.

Gérard Laroche de Saint-Boniface au Manitoba représentera la délégation canadienne en conte. Gagnant d'un prix Juno en 1991 pour sa participation au meilleur album blues/traditionnel, ce conteur est aussi un interprète puisque l'harmonica accompagne toutes ses histoires.

Il a découvert l'harmonica à l'âge de 11 ans. Il faut dire que plusieurs de ses grands-oncles jouaient de la «ruine-babines». Sa carrière de musicien a débuté à l'âge de 17 ans. On dit qu'il est l'un des rares artistes à jouer de l'arc à bouche indien.

En production télévisuelle le Canada sera représenté par Pierre Beaudoin de Vancouver et René Caron du Québec. Dans cette catégorie, il fallait non seulement franchir l'étape de la sélection canadienne, mais aussi celle du concours international. Puisque la production télévisuelle coûte chère, seulement dix pays vont compétitionner dans cette discipline.

Pierre Beaudoin et René Caron ont réalisé le scénario de leur première coproduction à distance. Intitulé Le troisième mouvement, le film qui sera présenté aux Jeux raconte l'histoire d'un compositeur de musique classique qui doit livrer la version finale de son oeuvre au téléphone...Un banal coup de téléphone qui se transforme en aventure.

La démarche artistique, l'originalité et la chance d'être compétitif sur la scène internationale sont des critères que les membres du jury ont gardé en tête lors de la sélection. Mais les Jeux étant avant tout une compétition, ils ont aussi pensé aux chances de gagner des médailles.

Selon le directeur général de la Fédération culturelle canadienne-française, M. Sylvio Boudreau, les Jeux de la Francophonie constituent une fenêtre sur le monde pour les artistes, qui en seront pour la plupart à leur première grande expérience internationale.

Les artistes auront d'ailleurs plusieurs occasions d'établir des contacts et de partager leurs connaissances avec les représentants des autres pays francophones.

Plus de 700 artistes de 47 pays se mesureront dans ces sept disciplines. La délégation canadienne est majoritairement formée de Franco-Ontariens, sauf pour le conte (Gérald Laroche de Saint-Boniface au Manitoba) et en production télévisuelle (Vancouver et Québec).

Tout comme lors des premiers Jeux de la Francophonie au Maroc en 1989, Le Québec et le Nouveau-Brunswick auront leur propre délégation d'athlètes et d'artistes. Le Québec aura 35 artistes aux Jeux et ils seront 36 à représenter le Nouveau-Brunswick.

En 1989 lors des premiers Jeux de la Francophonie au Maroc, la délégation artistique du Canada avait remporté deux médailles (Phil Comeau en arts visuels et Will Perreault en peinture). Le Québec en avait gagné cinq et le Nouveau-Brunswick, une.

(APF)



Mariage de Lisa et Firmin GAUDET

Lisa et Firmin Gaudet de Yellowknife se marieront le 2 juillet prochain à McLellan, Alberta.

Leurs nombreux ami-es à Yellowknife leur offrent leurs meilleurs voeux de bonheur!

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 27, vendredi 8 juillet 1994



Karen Lajoie/L'Aquilon

Char allégorique de la communauté des Philippines lors de la parade de la fête du Canada, à Yellowknife, le 1er juillet.

Recherche de nouveaux membres dès la rentrée

L'Association francophone de Fort Smith a besoin de sang neuf

L'Association francophone de Fort Smith est à la recherche de nouveaux membres et de bénévoles pour continuer ses projets et assurer son avenir, nous a déclaré le 5 juillet la présidente par intérim, Mme Valérie Catrice.

Mme Catrice remplace Mme Christine Aubry, la précédente présidente de l'association qui a démissioné il y a presque deux mois. Il y a deux semaines c'était au tour de la secrétaire, Mme Julie Harvey, de quitter son poste en raison de son départ de Fort Smith et de son retour au Québec.

Mme Catrice poursuit présentement le travail de l'A.F.F.S. en compagnie de la trésorière Mme Gisèle Soucy. Le bureau de l'association étant fermé pendant les mois de juillet et d'août, les activités de l'A.F.F.S. ne reprendront vraiment qu'à la rentrée. La tenue de l'assemblée générale annuelle est prévue pour le 21 septembre. Mme Catrice est confiante que l'Association demeurera active au moins cette année.

L'avenir à plus long terme la préoccupe un peu plus. «À long terme, qui sait? On a perdu quelques membres cette année, explique Mme Catrice. Il y a déjà quatre francophones qui ont quitté la ville». Pour une association avec une vingtaine de membres actifs, la départ de tout-e francophone est difficile.

Dans le cas de la présidente sortante, Mme Aubry a quitté son poste pour se consacrer davantage au dossier de l'éducation, et aussi pour se reposer un peu. Selon elle, après trois ans de «travail soutenu» à l'association, «c'était le temps pour quelqu'un d'autre de reprendre la suite».

Ironiquement, elle constate que «mes enfants ne parlent pas assez le français, parce que je ne suis pas assez à la maison.» Elle compte maintenant travailler avec eux en même temps qu'elle essaiera de monter un programme d'immersion à l'école.

«On ne peut pas tout faire. Je veux maintenant m'occuper d'éducation,» précise-t-elle.

Selon Mme Catrice, la question des postes à combler au sein de l'exécutif se pose chaque année. Elle est certaine que quelques nouveaux membres vont se présenter en septembre. La présidente par intérim n'a par ailleurs pas encore décidé si elle posera sa candidature à la présidence.

«Il faut aller chercher des gens, du sang neuf, je suis d'accord avec Christine. J'espère qu'il va y avoir des nouveaux membres à l'assemblée générale annuelle. On a besoin d'une ou deux personnes d'expérience pour assurer la continuité au sein du comité exécutif, mais de nouvelles énergies sont aussi nécessaires, soutient-elle. Le prochain exécutif devra s'efforcer de trouver des nouveau membres. Je ne suis pas encore désespérée».

Karen Lajoie

Après deux ans de travail et la récupération de 44 000 pieds cubes de déchets

La Nation Métis poursuit le nettoyage des rives du Grand lac des Esclaves

Sous un soleil brillant, la Nation Métis a souligné la Fête du Canada le 1er juillet avec le lancement de la troisième année de son projet de nettoyage des rives du Grand lac des Esclaves.

À bord du *Hugh A. Young* amarré au quai du gouvernement dans la vieille ville de Yellowknife, de nombreux politiciens et des représentants des gouvernments fédéral, territorial et local ainsi que d'organismes autochtones et de groupes écologiques se sont réunis pour se réjouir du succès du projet.

Selon le président de la Nation Métis, M. Gary Bohnet, «Ce projet est devenu une excellente démonstration du rôle de premier plan que peut jouer une organisation autochtone dans la création et l'implantation d'un programme de protection de l'environnment. Les résultats du projet de nettoyage des rives comptent beaucoup pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Le nettoyage des rives du Grand Lac des Esclaves est un projet de grande envergure qui permet de récupérer des lieux couverts de déchets. Ces sites se trouvaient dans des conditions inacceptables à cause du manque de respect de l'environment».

«Le Canada est un beau pays, et plusieurs personnes s'imaginent que le Nord est un endroit pur, vierge» - Gary Bohnet.

Le projet de nettoyage des rives a débuté en 1992. Durant la première année du projet, la Nation Métis a reçu 188 000 dollars du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord (MAINC). Pour procéder au nettoyage des rives, 60 étudiants furent engagés pendant un mois. Le coordonnateur du projet pour la Nation Métis, M. Bill Carpenter, identifia environ 300 sites à nettoyer.

Ces lieux étaient pollués par les déchets laissés par des chasseurs,

La Nation Métis Suite en page 2



Tania Gilbey/L'Aquilon

La trousse «Premiers pas» de la Fédération Franco-TéNOise a l'heur de plaire autant à Samuel Oscar (le petit dernier né le 26 décembre 1993) qu'à Antoine René, son grand frère et un «grand cru» du 5 septembre 1991. Les deux enfants sont en compagnie de leur mère, Martha Johnson. Leur père, Jean-Marie Beaulieu, n'a pas pu assister à la séance photo.
La trousse est remise par Marie Patterson, l'agente en éducation de la F.F.-T.

SOMMAIRE

La Nation Métis

Suite de la page 1

des trappeurs, des pêcheurs et des contracteurs.

L'importance du projet pour la Nation Métis s'explique par l'importance du lac dans l'histoire du peuple métis. Les Métis ont joué un rôle primordial dans le développement des ressources du Grand lac des Esclaves, entre autres dans le domaine de la pêche commerciale.

L'an dernier, la Nation Métis a reçu 356 000 dollars pour la deuxième phase de son projet de nettoyage. Cette fois-ci l'équipe de 60 étudiants a travaillé pendant deux mois. Cette année, la Nation Métis recevra 250 000 dollars pour terminer le projet.

À l'aide d'un broyeur de métal, des barils d'huile seront réduits en morceaux d'environ trois pouces sur huit.

L'équipement et les préposés au nettoyage iront d'un site à l'autre à bord d'une flotille de bateaux et de péniches.

Le projet touchera cette année d'anciennes mines, des sites de pêche commerciale, et des communautés sur les rives du lac, dont Hay River, Lutselk'e, et Fort Resolution. L'équipe débutera ses travaux sur l'île Outpost, où il récupèrera de nombreux barils abandonnés. De là, elle se dirigera vers la mine Destaffaney, où un puits de mine sera condamné par l'équipe de nettoyage qui procèdera égalements à la collecte de déchets toxiques.

Depuis ses débuts en 1992, le projet a permis la collecte de 44 000 pieds cubes de déchets.

«Le Canada est un beau pays, et plusieurs personnes s'imaginent que le Nord est un endroit pur, vierge. Il existe hélas beaucoup de sites pollués qu'il faut nettoyer. Je lance un défi à tout les chasseurs, trappeurs, pêcheurs et à tous les citoyens ordinaires de ramener avec eux ce qu'ils amènent dans le bois. C'est notre responsabilité à tous et à toutes de préserver la nature et de nettoyer notre coin de pays,» a souligné M. Bohnet durant son discours.

«Qui aurait cru il y a deux ans que ce projet accomplirait tant? Des emplois ont été créés pour nos étudiants; le projet enseigne l'importance de l'environnement à tout le monde, et contribue au nettoyage d'un de nos plus beaux lacs,» a-t-il déclaré.

L'an prochain, un projet semblable débutera pour le fleuve Mackenzie, en commençant à Fort Providence.

Les fonds accordés à la Nation Métis pour le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves relèvent de la Stratégie pour l'environnement arctique. Le MAINC a lancé ce programme il y a quatre ans; il durera en tout et partout six ans.

Karen Lajoie


Karen Lajoie/L'Aquilon

M. Gary Bohnet, président de la Nation Métis, l'organisation qui pilote le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves.

Échos des T.N.-O.

Un DC-3 s'écrase à Fort Simpson

Un DC-3 s'est écrasé à moins d'un kilomètre de l'aéroport de Fort Simpson le 3 juillet, vers les 14 heures, quand son aile droite a frappé des arbres lors de la descente. L'avion, qui appartenait à la compagnie aérienne *Buffalo Airways*, revenait de Trout Lake (à environ 120 kilomètres au sud de Fort Simpson) où il avait effectué le ravitaillement de la communauté en carburant.

Le pilote et son co-pilote, les deux seules personnes à bord de l'avion, ont été blessés, mais ils reposent maintenant dans un état satisfaisant.

Des représentants de Transport Canada se sont rendus sur les lieux de l'accident pour enquêter sur la cause.

Adolescent coupable d'homicide involontaire à Gjoa Haven

Un adolescent de 17 ans a été trouvé coupable d'homicide involontaire le 29 juin à Gjoa Haven, trois mois après que le corps de Iga Qayutinnuaq ait été retrouvé sans vie.

Mlle Qayutinnuaq, âgée de 21 ans, est décédée le 23 mars dernier des suites d'une blessure infligée par carabine. La balle avait atteint son coeur.

D'abord sous le chef d'une accusation de meurtre au deuxième degré, l'adolescent (dont l'identité ne peut être révélée) a décidé de plaider coupable et a alors été accusé d'homicide involontaire.

L'adolescent a été condamné par le juge Robert Halifax à passer 18 mois en détention sécuritaire, 12 mois en détention provisoire, et un an en liberté surveillée.

Visite de la Reine Élizabeth dans les T. N.-O. en août

À l'occasion des Jeux du Commonwealth, la Reine Élizabeth II séjournera au Canada pendant neuf jours durant le mois d'août. Les 20, 21 et 22 août, la souveraine sera de passage à Yellowknife, à Rankin Inlet et à Iqaluit.

Selon l'horaire officiel de la visite dévoilé par Patrimoine canadien, la Reine arrivera à Yellowknife le soir du 20 août.

Le lendemain, elle visitera l'église Holy Trinity, l'Hôtel de Ville et l'Assemblée législative, ainsi qu'un festival culturel autochtone. Elle repartira le 22 août au matin pour Rankin Inlet où elle fera une escale de cinq heures avant de se diriger vers Iqaluit.

Élizabeth II ne s'arrêtera à Iqaluit que pour une heure. La tournée de la Reine dans les T.N.-O. se déroulera de façon informelle. Le public aura de nombreuses occasions de voir la Reine.

Risque de plus en plus élevé d'incendie

Cette fin de semaine, le vent et la sécheresse ont encore aggravé les risques déjà élevés d'incendie dans les quatre secteurs autour du Grand lac des Esclaves. Dans les sept autres secteurs de la région de l'Arctique de l'Ouest, l'indice de risque d'incendie se situe maintenant à un niveau élevé.

Selon le rapport de M. Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial de contrôle des feux de forêt situé à Fort Smith, la plupart des feux de forêt ces dernières semaines ont été allumés par la foudre, mais dans la région de Yellowknife, des négligences humaines ont causé plusieurs incendies.

Pendant la fin de semaine du 1er juillet, le plus important de ces incendies s'est déroulé à Reid Lake, sur le chemin Ingraham. Sept hectares de terrain ont été détruits et les dommages sont évalués à 150 000 dollars. La fumée de ce feu a embrumé la capitale pendant toute la fin de semaine.

Les plus récents rapports sur les feux de forêt signalent à date 220 incendies recouvrant une superficie de 38 214 hectares (l'équivalent de 76 428 terrains de football).

Karen Lajoie

Promotion et visibilité de la francophonie ténoise

Janine Larivière a plein d'idées et de projets

Pour promouvoir la francophonie ténoise, tous les moyens sont bons : la bannière autant que l'écharpe de laine polaire, décorées, évidemment, du logo de la francophonie. À l'emploi de la Fédération Franco-TéNOise depuis le 16 mai dernier, Janine Larivière s'occupera jusqu'au 2 septembre de ces projets de promotion.

Mme Larivière travaille également à un projet de salon de livres. Le projet - une «librairie ambulante» en quelque sorte - se rendrait à Hay River, à Fort Smith, à Iqaluit ainsi qu'à Yellowknife. Avant de confirmer la tenue du projet, Janine Larivière attend le deuxième et dernier versement de la subvention qui permettra la réalisation du projet.

Le dossier «Receuil de nos succès» lui a aussi été confié. Il s'agit d'une compilation de projets et d'activités qui ont connu un grand succès dans d'autres coins du pays, pour d'autres organismes francophones. Le receuil sera distribué parmi les organismes francophones ténois et canadiens pour stimuler la promotion et l'autofinancement.

Toujours au chapitre de l'autofinancement, Mme Larivière procède pour la F.F.-T. à un inventaire des ministères pour déterminer qui offre des subventions ou autres formes de soutien à la fancophonie.

Il n'est pas toujours facile de travailler à quatre dossiers importants en même temps et en un seul été. Cet aspect de son contrat avec la Fédération Franco-TéNOise convient cependant à Mme Larivière, qui n'aime pas faire toujours la même chose,

Janine Larivière n'a pas hésité en octobre 1992 à quitter Timmins (en Ontario), sa ville natale , pour venir s'installer à Yellowknife où son mari Alain avait trouvé un emploi à la mine Giant. Franco-Ontarien comme elle, Alain Larivière vient de Kirkland Lake. Depuis leur arrivée dans les T.N.-O., les deux se sont facilement intégrés à la communauté franco-ténoise.

«Être francophone, c'est important, mais, puisque nous sommes bilingues, on a beaucoup d'amis dans les deux communautés.».

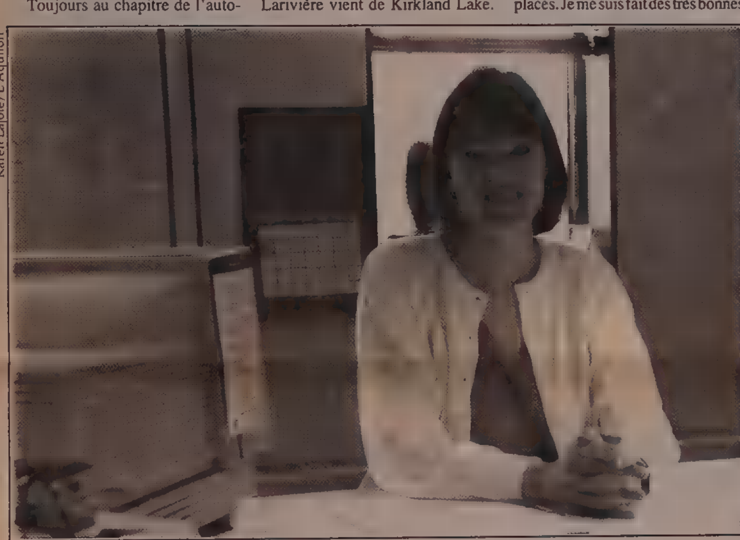
Quitter une ville minière pour s'installer dans une autre ville minière n'a pas posé de problème à Janine Larivière, même si Yellowknife, c'est loin de la parenté. «Yellowknife ne ressemble pas du tout à Timmins. Timmins n'est pas une capitale. La population est de 45 000 personnes, c'est gros, mais avec une petite mentalité. Ici, les gens ont beaucoup d'expérience de la vie; ils viennent de différentes places. Je me suis fait des très bonnes amies ici. La ville est très chaleureuse,» explique-t-elle.

La douzième de 13 enfants, Mme Larivière a de la parenté un peu partout. Depuis leur arrivée ici, Janine et son mari ont visité à deux reprises à Calgary la soeur de Mme Larivière. D'autres membres de la famille Larivière sont installés à Ottawa, dont le frère jumeau de Janine, Philippe. À Timmins même, il ne reste que trois des treize enfants Larivière.

La vie au grand air plaît beaucoup à Janine et à Alain Larivière. En été, la plupart des fins de semaine sont passées dehors, en camping. Alain aime la pêche et la chasse. «J'aime pêcher moi aussi mais je n'aime pas toucher au poisson» précise Janine. L'hiver, les Larivière font souvent de la randonnée en motoneige.

Pour ce qui est de leur avenir, Janine et Alain Larivière vivent une journée à la fois. «C'est pas vraiment défini, mais je pense qu'on restera ici un bout de temps, peut-être même s'y établir. On a des bonnes amitiés ici».

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

Janine Larivière, d'ici à la fin de l'été, réalisera pour la Fédération Franco-TéNOise plusieurs projets de promotion de la francophonie des Territoires du Nord-Ouest.

Félicitations Micheline !



Tania Gilbey/L'Aquilon

Micheline Gaudet (3e à partir de la gauche) reçoit son prix de Christine DeGagné, la gagnante de l'an dernier. À gauche, l'enseignante de Micheline, Mme Bernadette Leblanc-Fortier, et à droite, , le directeur de l'école, M. Terry Bradley, la félicitent.

Félicitations à Micheline Gaudet à qui l'École Allain St-Cyr a remis son prix annuel récompensant l'étudiant-e qui s'est distingué-e à l'école par son esprit d'entraide et sa bonne humeur.

Les enseignant-es attribuent le prix à celui ou à celle «ayant le plus contribué à l'avancement du fait français au sein de l'École Allain St-Cyr grâce à sa personnalité chaleureuse». Félicitations encore Micheline!

Le Nord n'est pas à l'abri de la pollution

Le projet de la Nation Métis de nettoyer le Grand lac des Esclaves était somme toute très simple. Sa réalisation se sera avérée exemplaire. Dès le départ, le projet s'est inscrit dans un programme de financement du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord (la Stratégie pour l'environnement arctique) dont les objectifs et la durée (un plan d'action de six ans) convenaient tout à fait au projet.

Le projet s'est développé graduellement, prenant de l'envergure chaque année. Une phase de planification et d'identification des sites à nettoyer a précédé (comme le veut la logique) les travaux de nettoyage même. Le projet entre maintenant dans sa troisième et dernière année de fonctionnement. Le président de la Nation Métis, M. Gary Bohnet, et le coordonnateur du projet, M. Bill Carpenter, ont raison de se féliciter des résultats obtenus et du déroulement efficace et fructueux du projet.

Le projet de nettoyage du Grand lac des Eclaves d'ici à la fin de l'été 1994 aura porté sur environ 300 sites à nettoyer. Les rives du lac ainsi que des îles et des communautés au bord du lac comme Lutselk'e et Fort Resolution ont été ciblées pour l'opération de récupération de sites défigurés par les déchets. La quantité de déchets ramassés par l'équipe de nettoyage atteint présentement le volume de 44 000 pieds cubes et le projet se poursuit cet été! Voilà certainement des chiffres qui donnent à réfléchir. Comme le souligne M. Bohnet, nous ne pouvons pas ignorer ces données même si nous préférerions continuer à croire que le Nord est encore un lieu intact que la pollution n'a pas souillé.

Le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves nous renvoie aussi en «pleine face» notre responsabilité individuelle en matière de protection de l'environnement. Les déchets ramassés par l'équipe de la Nation Métis ne sont pas attribuables à des grandes entreprises multinationales. La responsabilité des sites pollués que la Nation Métis a récupérés incombe à des individus s'adonnant à des activités de loisirs ou de subsistance comme la pêche, la chasse et la trappe ou encore à des petites entreprises dont les activités économiques semblaient pourtant d'une portée limitée.

Dans des espaces aussi vastes que ceux dans lesquels nous vivons ici, il nous semble souvent improbable que nos gestes et nos négligences individuels puissent résulter au bout du compte en un problème sérieux de pollution. Il suffit pourtant hiver et été de se promener dans la nature toute proche de nos communautés pour se rendre compte de tous les dépotoirs improvisés que nous dispersons le long des pistes de ski de fond ou à un site de camping.

La protection de l'environnement dans le Nord touche aussi à des questions très controversées et complexes, du nettoyage des sites militaires abandonnés au développement des ressources minières. Ne négligeons pas pour autant le rôle individuel que nous pouvons jouer quotidiennement dans cette question vitale du respect de l'environnement.

Agnès Billa



Voici l'horaire des Franco-FUN pour le reste de la saison :

11 juillet	18h30	terrain de l'école St. Joseph
18 juillet	20h	terrain Parker 2
21 juillet	20h	terrain Fritz Theil
25 juillet	18h30	terrain Parker 2
02 août	18h30	terrain de l'école Sir John Franklin
03 août	20h	terrain Sir John Franklin
11 août	20h	terrain Sir John Franklin

Les séries éliminatoires pour chaque division commenceront le 15 août et se termineront le 27.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Tania Gilbey
Stéphanie Boucher

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

6e victoire pour les Franco-FUN

Les Franco-FUN, une nouvelle équipe de la division E, ont marqué la mi-saison de la ligue de balle lente de Yellowknife avec une victoire et une défaite. Les deux matches n'ont pas manqué de rebondissements. Dans les deux cas, l'issue du match fut décidé lors de la dernière présence au bâton de l'équipe francophone.



Sophie Fillion des Franco-FUN s'apprête à courir au marbre.

Lors du premier match, contre les *GW Boomers* le 4 juillet, les deux équipes étaient à égalité (11-11) au bout de six manches. Les *Boomers* ont rempli les buts à la 7e manche et ont compté deux points. Venu le temps de frapper, les joueurs de l'équipe francophone n'ont pas réussi à compter de points et ils se sont inclinés 13 à 11. Selon le capitaine de l'équipe, Jean-François Boucher, les coups de circuits solo de Marc Lacharité et de Mario Paris ont permis à l'équipe de rester dans la course. Les étoiles de ce match étaient Tania Gilbey au premier but et le lanceur Mario Paris.

Le lendemain, les Franco-FUN ont marqué le point de la victoire en 7e manche et l'ont emporté 19 à 18 la victoire aux dépens des *Explorers* de la Banque Royale.

L'équipe francophone perdait 18 à 12 après six manches quand ils ont entrepris de remonter la pente en comptant sept points pendant la dernière manche. Selon M. Boucher, «c'est à cause de nos spectateurs qu'on a gagné. Ils criaient et nous encourageaient».

Les étoiles de ce deuxième matche de la semaine : Marc Lacharité et Hélène Cloutier. Les Franco-FUN ont joué un troisième match en trois jours le soir du 6 juillet. Les résultats seront publiés dans le prochain numéro de *L'Aquilon*.

Les étudiants de l'École Allain St-Cyr partent à l'aventure !

Cette année, pour leur sortie de fin des classes, les étudiants de l'École Allain St-Cyr ont exploré l'île MacKenzie lors d'une excursion qui s'est déroulée le mercredi 22 juin.

Le jour de la sortie, le vent soufflait et le soleil jouait à cache-cache derrière les nuages. Le temps n'a empêché ni les enseignants, ni les étudiants de l'École Allain St-Cyr de partir à l'aventure, en short, le chapeau sur la tête et bien aspergés d'insecticide. Départ vers 9h15 en autobus à destination de la marina. Une fois sur le quai, en attendant que les bateaux d'excursion soient prêts à partir, Mme Bernadette Leblanc-Fortier, enseignante à l'École Allain St-Cyr, indique sur une carte le parcours et l'emplacement de l'île. Après quelques conseils sur la manière de se comporter en bateau, le groupe part vers l'île MacKenzie. Les bateaux avancent à grande vitesse, le lac est agité. De grandes vagues fracassent une vitre de l'un des deux bateaux. Des étudiants se mouillent les pieds et les jambes lorsque l'eau s'engouffre à l'intérieur. Malgré cet incident, personne ne semble découragé.

Les aventuriers de l'École Allain St-Cyr atteignent l'île Mackenzie vers 11h30. Après avoir reçu quelques directives importantes, les étudiants sont libres de se promener sur l'île. Madame Marie-Claire Bradley part à la découverte des trésors de l'île avec ses élèves des 1ère, 2e et 3e années. Madame Sharla Darroch, elle, s'installe avec les enfants de la maternelle pour admirer les vagues. Pendant ce temps, mesdames Anita Drolet, aide-professeur, et Nicole Wallbridge, parent, s'occupent de préparer le dîner. Au menu : des hot-dogs, encore des hot-dogs et du melon d'eau. Tous les étudiants ont semblé bien apprécier le repas.

Après le dîner, les étudiants et les enseignants s'adonnent à un jeu sur la survie. Ce jeu aide les étudiants à mieux comprendre l'écologie, l'environnement, la chaîne alimentaire et les lois de la forêt. La plupart des étudiants prennent l'identité d'un herbivore ou d'un carnivore. D'autres incarnent la maladie, le feu et l'Homme. En demeurant dans les zones délimitées pour le jeu, les étudiants courent et crient. Ils apprennent tout en s'amusant la valeur de la vie et l'art de survivre.

Pour pouvoir passer une journée sur «leur» île, tous les étudiants de l'école ont participé à la levée de fonds. En s'occupant pendant toute l'année du programme de vente de lait pour Allain St-Cyr et l'école Sissons, les étudiants des 4e, 5e et 6e années et leur professeur, M. Terry Gallant, ont plus particulièrement contribué au succès de cette journée d'excursion qui annonçait les vacances d'été.



Les étudiants grimpent une colline pour partir à la découverte de l'île Mackenzie, lors de leur excursion de fin d'année.

Texte et photos : Tania Gilbey



Mme Marie-Claire Bradley, enseignante, a répondu aux nombreuses questions des étudiant-es sur la flore et la faune de l'île. Durant cette journée d'excursion, il a été question d'écologie, d'environnement et de survie dans la nature.





La Fédération culturelle canadienne-française est de mauvaise humeur

Elle refuse de parler uniquement de coupures avec le gouvernement

Même si le sujet n'était pas à l'ordre du jour, il était incontournable. La démarche de repositionnement du ministère du Patrimoine canadien a été abondamment discutée lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération culturelle canadienne-française. Et les artistes ne sont pas de bonne humeur!

La Fédération et ses membres dénoncent carrément le processus en cours, alors que le ministère cherche à réduire son aide financière aux associations pour se donner une plus grande marge de manoeuvre.

La Fédération a publié l'an dernier un volumineux rapport démontrant que les artistes francophones vivant à l'extérieur du Québec recevaient beaucoup moins de subventions pour les arts et la culture que l'ensemble des Canadiens; qu'ils ne recevaient pas leur juste part du gâteau. Elle a chiffré le manque à gagner à 11 millions par année. En fait, le premier document déposé par la FCCF et démontrant que les programmes fédéraux n'étaient pas adaptés aux besoins des artistes francophones date...de 1986.

Alors, lorsque le gouvernement propose de couper dans le programme qui finance les associations et les organismes francophones, le monde culturel dit: la coupe est pleine! «Nous, on est pas dans la période d'amputation. On veut remettre sur la table l'ensemble de nos demandes» explique la présidente de la FCCF, denise truax-leith.

Ce qui est grave pour la présidente, ce n'est pas que le gouvernement veuille couper dans son Programme des langues officielles. Ce qui est grave, poursuit Mme truax-leith, c'est qu'il ne s'est rien fait au niveau de l'interministériel. En d'autres mots, on accepte mal que les autres ministères ne contribuent toujours pas au développement de la francophonie canadienne et que toute la responsabilité financière incombe au seul ministère du Patrimoine canadien.

«On comprend qu'on peut se faire couper au Programme des langues officielles mais la revendication de base, c'est le portrait global», ajoute-t-elle. Car le véritable enjeu, dit-elle, c'est le réaménagement de tous les programmes des ministères de façon à tenir compte de la réalité des communautés francophones.

A ce chapitre, la présidente de la Fédération ne donne pas une bonne note au gouvernement Chrétien et au ministre Michel Dupuy. «Au même titre que le gouvernement fédéral ne veut pas pas parler de la Constitution, on ne semble pas vouloir s'occuper de ces questions-là, constate-t-elle. «Non seulement on trouve pas d'écho chez les libéraux par rapport à nos revendications, mais on est en train de se désengager vis-à-vis nos communautés».

Les observateurs du ministère du Patrimoine canadien ont été à même de constater la mauvaise humeur des délégués lors de l'assemblée annuelle. Les quatre fonctionnaires du ministère ont d'ailleurs quitté la salle alors que le débat sur le repositionnement commençait à prendre l'allure d'un front commun contre les coupures.

D'autre part, l'absence d'un représentant de la Société Radio-Canada à l'atelier intitulé: «Une télévision à notre image» a froissé le milieu culturel. «Je ne sais pas s'ils sont assez confortables dans leur tour d'ivoire à Montréal pour se dire qu'ils n'ont pas besoin de se préoccuper de nous-autres, se demande la présidente de la FCCF...J'espère que ce n'est pas ça».

Il se trouve qu'il a été question «assez abondamment» de Radio-Canada dans les discussions à huis clos. Sans dévoiler la teneur de ces discussions, la présidente de la Fédération promet que son organisme se fera entendre cet automne, lorsque le comité parlementaire du Patrimoine canadien tiendra ses audiences publiques sur l'avenir de la SRC.

Et le message sera simple: «On veut de la production en région. On veut se voir dans nos régions», dit denise truax-leith.

Yves Lusignan (APF)

TVOntario partout au pays

Tout dépend des câblos...et du cabinet des ministres?

Il n'y a pas que la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) qui attend avec impatience de savoir si le cabinet des ministres renversera la récente décision du CRTC et imposera la distribution obligatoire, d'un bout à l'autre du pays, du signal du Réseau de l'information (RDI).

TVOntario, la chaîne éducative franco-ontarienne, attend avec un intérêt non dissimulé la décision des politiciens d'Ottawa. C'est que la direction a décidé il y a quelques mois d'étendre le signal de La Chaîne pour permettre aux autres communautés francophones d'avoir accès à ses émissions éducatives.

Ce sont les enseignants qui, en 1991 et en 1992 lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), ont demandé aux dirigeants de TVOntario d'exporter leurs émissions scolaires.

La récente décision du CRTC d'autoriser huit nouveaux services spécialisés de télévision, dont le RDI, et l'arrivée de centaines de canaux américains au cours des prochaines années incitent TVO à se positionner dans le nouveau paysage médiatique canadien.

Le projet est encore sur la planche à dessin. Beaucoup de questions sont encore sans réponse. Est-ce que TVO va offrir le signal au Québec, où va-t-elle passer par-dessus la province pour rejoindre les Acadiens des Maritimes? Pour le moment, la décision serait d'offrir le service au Québec, à cause des revenus potentiels d'un marché de six millions de francophones.

Il a été décidé que la distribution se ferait par les câblodistributeurs et que le service serait offert à 10 cents par mois dans les marchés anglophones. Est-ce que les câblos seraient intéressés à distribuer un autre signal francophone, même à 10 cents? TVOntario doit entreprendre en septembre des discussions sur la question avec au moins une importante entreprise de câble.

La distribution serait-elle obligatoire ou facultative? C'est là qu'entre en ligne de compte la patate chaude que la FCFA a lancée il y a quelques semaines dans les mains du ministre du Patrimoine canadien. La Fédération a demandé le 7 juin dernier au ministre Michel Dupuy et au Premier ministre Jean Chrétien de renverser la décision du CRTC pour que la distribution de la chaîne RDI, «le Newsworld français», soit décrétée obligatoire partout au pays.

Car le calcul des dirigeants de TVOntario est simple: «On a l'espoir que la distribution obligatoire du RDI va ouvrir la porte à la distribution obligatoire d'un canal éducatif», explique Mme Claudette Paquin, directrice de la planification à TVOntario, qui a fait part de ce projet lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération culturelle canadienne-française, dans le cadre d'un atelier intitulé: «Une télévision à notre image». En clair, on souhaite un précédent qui ferait boule de neige.

TVOntario y trouverait aussi son compte dans cette aventure puisque la distribution du signal partout au pays lui permettrait d'augmenter ses revenus. «Autant ça peut répondre aux besoins d'éducation, autant c'est important d'aller chercher des revenus supplémentaires», de dire Mme Paquin.

On pense aussi que les câblodistributeurs pourraient y trouver leur compte. Présentement, chaque canal canadien que le câblo accepte de distribuer à ses abonnés lui permet d'offrir deux canaux américains en contrepartie. C'est la règle dite du deux pour un. A compter du mois de janvier, les câblos ne pourront offrir qu'un seul canal américain supplémentaire pour chaque canal canadien. On croit à TVOntario que les câblos auront alors faim de canaux canadiens.

Pour ce qui est du contenu, TVO jongle avec trois options: distribuer au pays toutes ses émissions produites pour l'Ontario français; réinvestir ses nouveaux revenus dans la production locale ou acheter des productions des autres provinces.

TVOntario aimerait se présenter devant le CRTC en juin 1995. Tout dépend des câblos...et du conseil des ministres?

Yves Lusignan (APF)



Karen Lajoie/L'Aquilon

Pour une troisième année consécutive, la Nation Métis parraine un projet de nettoyage du Grand Lac des Esclaves. La soixantaine de préposés au nettoyage engagés pour le projet s'apprête à partir à bord du Hugh A. Young pour un des sites à nettoyer.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chef des programmes de garderies
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 53 608 $ par année.
Réf. : 011-0236BB-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Analyste stagiaire des politiques
Société d'habitation des T. N.-O. — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Programme de formation d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 37 376 $ par année.
Réf. : 011-0237VG-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent stagiaire du perfectionnement des ressources humaines
Société d'habitation des T. N.-O. — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Programme de formation d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 35 260 $ par année.
Réf. : 011-0179VG-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent chargé des politiques et de la législation
Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-0227KCR-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Administrateur de la Cour territoriale
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 58 351 $ par année.
Réf. : 011-0241KCR-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Expert-conseil en programmes d'études post-secondaires
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-02115BB-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 1320, Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Mécanicien de machines fixes
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 septembre 1995)
Le traitement initial est de 49 624 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0101-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent de la gestion de l'entretien
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 40 103 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0102-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

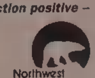
Agent principal du personnel
Ministère du Personnel — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 084 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0100-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

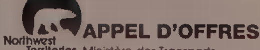
Surintendant régional
Ministère du Personnel — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 61 040 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0106-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent de projet
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0107-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Établissement de cartes environnementales

Identification de la faune et de l'habitat aquatique et établissement de cartes - Route n° 4 (Ingraham Trail) et route n° 8 (route Dempster), T. N.-O. -

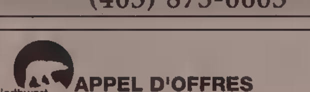
Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) avant :

15 h, heure locale, le 19 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 juin 1994.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 920-8978
Renseignements techniques : Nick Lawson, analyste de l'environnement, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 873-7994



(403) 873-6603



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Installations mécaniques après coup à l'école Jean Wetrade

Amélioration des systèmes mécaniques et de ventilation dans une nouvelle école. Cela comprend la fourniture et l'installation de tout ce qui est nécessaire aux modifications des systèmes. - Rae Lakes, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 h, heure locale, le 15 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 4 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, agente aux contrats, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 873-7662
Renseignements techniques : Shouhda K. Shouhda, ing., Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 920-3045, ou Ian Drinnan, ing., Thorn Limited, Tél. : (403) 873-5151

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Caserne de pompiers

Appel d'offres pour concevoir et construire une caserne de pompiers à deux baies – Fort Liard, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau de service de district, Palais de justice) ou au bureau des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au bureau régional de l'entretien) avant :

14 H, HEURE LOCALE, LE 20 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 juin 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et doivent être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631
Renseignements techniques : Floyd Daniels, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-7244, ou Diane Magnusson, Tél. : (403) 920-6466



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations à l'hôpital régional de Baffin

Rénovations du système de distribution d'énergie, travaux généraux d'architecture et de mécanique et construction d'un nouvel édifice contigu pour la génératrice. Il est obligatoire de prendre rendez-vous pour visiter le site. - Iqaluit, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, IQALUIT NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 h, heure locale, le 22 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 8 juillet 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques : Naser Rabbani-Farani, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (819) 979-5150, ou Naseem Bashir, A.D. Williams Engineering, Tél. : (403) 873-2395

Les Jeux de l'Acadie

Le Sud-Est remporte la finale pour une dixième fois en quinze ans!

Pour la 10ième fois en 15 ans d'histoire, c'est la région du Sud-Est avec un total de 278 points qui a remporté la Finale des Jeux de l'Acadie, qui avait lieu du 30 juin au 3 juillet à Caraquet.

Les huits délégations venues de trois provinces sont reparties avec le souvenir d'une compétition relevée, très bien organisée, où l'émotion se mêlait à l'effort sur fond de camaraderie.

La stratégie de la constance a encore une fois profité aux athlètes du Sud-Est, eux qui ont terminé premiers dans une seule discipline (l'athlétisme 14-15 ans), mais qui ont su offrir de bons résultats dans l'ensemble des épreuves.

Si le jeudi, première journée des Jeux, avait été plutôt pauvre pour le Sud-Est, le reste des compétitions est venu confirmer que cette région représente toujours la puissance d'antan.

La région de Kent, grande gagnante de 1993 à la Finale de Dieppe, a terminé au deuxième rang avec une récolte de 262 points et des premières positions dans pas moins de quatre épreuves. Chaleur suit avec 248 points devant la Péninsule acadienne, la région hôtesse, qui n'a pu faire mieux que de récolter 212 points.

Madawaska-Victoria: une surprise

La surprenante délégation du Madawaska-Victoria, avec des victoires dans trois disciplines, a terminé en cinquième place au classement cumulatif. Mais ses performances générales et le dynamisme évident de ses athlètes laissent présager de belles choses pour les années à venir. Gageons que la tenue de la finale 1992 à Grand-Sault n'est pas étrangère à cette belle performance.

Mad-Vic, avec à sa tête Rob Lévesque comme chef de mission, a gagné en cyclisme, à la balle-molle féminine et au handball masculin. Il fallait voir ces athlètes et accompagnateurs, tout de vert vêtus, chanter et danser lors de la cérémonie de clôture de dimanche. A eux seuls, ils auraient pu électriser la foule, venue nombreuse pour saluer la jeunesse de toute l'Acadie.

Des performances moins réjouissantes en athlétisme 12-13 ans (6e position), au badminton (7e) et au soccer (8e) auront fait tort au Madawaska-Victoria, qui avait tout de même très bien figuré en athlétisme 14-15 ans (5e), au volleyball féminin (4e), au volleyball masculin (3e) et au tennis mixte (2e).

Mais ce qui empêche cette délégation d'obtenir un meilleur résultat encore au classement général, c'est certes l'absence d'une délégation à la gymnastique artistique mixte, une discipline qui représente 32 précieux points.

Mais en dépit de cette absence, le Madawaska-Victoria a failli remporter le Prix de l'amélioration, présenté par la Fédération des caisses populaires acadiennes. Ses 208 points accumulés représentent une progression de 20,93 pour cent sur les résultats de l'an dernier, alors que la délégation amassait 172 points. Seule la délégation de Chaleur a fait mieux avec une amélioration de 24 pour cent.



Kent chauffe le Sud-Est

Les observateurs ont cru pendant la première partie de la Finale que la délégation de Kent répéterait son exploit de l'an dernier à Dieppe. Après tout, Kent a terminé au premier rang dans quatre épreuves: gymnastique artistique mixte, badminton mixte, soccer masculin et volleyball féminin.

Cependant, des résultats moins heureux en handball masculin (7e position), au tennis mixte (6e) et en volleyball masculin (6e) n'auront pas su compenser pour des deuxièmes positions bien méritées à la balle-molle féminine et en athlétisme chez les 12-13 ans.

Mais la région de Kent n'a pas à rougir de sa prestation, bien au contraire! Avec à leur tête la chef de mission Gisèle Savoie, les athlètes de cette région ont montré aux gens du Nord-Est pourquoi ils avaient remporté les Jeux de Dieppe en 1993.

Les 262 points de Kent ne sont tout de même pas si loin des 278 points du Sud-Est. Ils représentent néanmoins un recul de l'ordre de 8,39 pour cent par rapport aux 286 points de l'an dernier.

Et comment ne pas parler de l'impression laissée par la délégation de Kent sur les organisateurs, les spectateurs et les journalistes. Résumons en parlant de classe, de grande classe. Tout comme à Dieppe l'an dernier, et sans qu'on sache exactement pourquoi, les athlètes semblaient obtenir la faveur de tout le monde!

Un impressionnant contingent de 80 membres du Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie de 1995, qui auront lieu à Saint-Louis de Kent et Richibouctou, a passé en revue toutes les facettes de Caraquet 1994. A voir aller ces hommes et ces femmes, il n'y a aucun doute: on sera prêt dans Kent l'an prochain.

Les maires de Saint-Louis et Richibouctou, Louis Arseneault et Gary Fontaine, étaient aussi présents sur la scène de la cérémonie de clôture, afin de cueillir le drapeau des Jeux des mains de leur homologue de Caraquet, Roberta Dugas.

Cette 15e Finale des Jeux de l'Acadie s'est déroulée sous la présidence d'honneur de Marc Albert, un athlète originaire de Caraquet qui a fait partie en 1992 de l'équipe canadienne de volleyball, inscrite aux Jeux olympiques de Barcelone en Espagne. Il a fait la joie de nombreux athlètes avec ses commentaires élogieux lors des victoires et ses propos encourageants lors des défaites.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été télédiffusées d'un océan à l'autre par la Société Radio-Canada.

Un violent orage électrique a sérieusement perturbé le déroulement des compétitions extérieures du vendredi. La situation est cependant vite revenue à la normale, ce qui fait que samedi après-midi, on avait comblé les retards encourus dans la présentation des épreuves.

(APF)

Révision de la

LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

DES TERRITORIES DU NORD-OUEST

Comment pouvons-nous améliorer la réglementation des boissons alcoolisées dans nos localités?



- ***La vente et la distribution d'alcool***



- ***La réglementation des licences a'alcool***



- ***Les jeunes et l'alcool***



- ***La vente illégale de boissons alcoolisées***

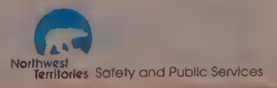


Une révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées*

Quels changements devrait-on apporter à la loi régissant l'alcool aux Territoires du Nord-Ouest? Le ministère de la Sécurité et des Services publics effectue présentement une révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.*

Dans le cadre de la révision, nous recueillerons les opinions des particuliers et des organismes dans toutes les localités des T. N.-O. Nous voulons connaître vos idées sur les façons d'améliorer la *Loi sur les boissons alcoolisées* ... et sur les règles visant la distribution, la vente ou la consommation d'alcool.

Vous trouverez dans le présent bulletin certaines questions à étudier concernant la réglementation des boissons alcoolisées, un court résumé des problèmes et un questionnaire auquel vous pouvez répondre afin de nous faire savoir ce que VOUS pensez.





Révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées*

Nous révisons présentement la *Loi sur les boissons alcoolisées* des T. N.-O. et votre opinion compte!

Au cours des prochains mois, nous consulterons la population au sujet de la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O., loi régissant l'administration des alcools aux T. N.-O. Dites-nous comment nous devrions légiférer en matière d'alcool aux Territoires du Nord-Ouest ...

La vente et la distribution d'alcool

La *Loi sur les boissons alcoolisées* renferme des dispositions relatives à la distribution et à la vente de boissons alcoolisées aux Territoires du Nord-Ouest. Elle définit ce qu'on entend par boisson alcoolisée et donne également des précisions sur qui a le droit d'en acheter et d'en consommer; de plus, elle prévoit les règles d'importation et de fabrication ainsi que les points de vente légaux.

Nous demandons aux résidants de nous faire part de leurs idées sur la façon de régir la vente et la distribution des boissons alcoolisées aux T. N.-O.

Comment devrait-on définir ce qu'est une boisson alcoolisée? La Loi devrait-elle traiter différemment certains produits, comme les boissons ne contenant que 0,5 pour cent d'alcool ou «les bières à haute teneur en alcool»? Que devrait préciser la Loi au sujet des produits contenant de l'alcool mais qui ne sont pas des boissons, comme des produits nettoyants, des produits médicaux ou des ingrédients culinaires? Devrait-on apposer des étiquettes de mise-en garde sur les boissons alcoolisées?

Qui peut vendre des boissons alcoolisées aux T. N.-O.? Qui peut en introduire aux T. N.-O.? En quelle quantité?

Certaines gens croient que le gouvernement des T. N.-O. ne devrait pas se mêler de vendre des produits qui sont nocifs pour la santé ... qu'en pensez-vous? Aimeriez-vous que le gouvernement privatise davantage la distribution des boissons alcoolisées aux T. N.-O.? Les règles actuelles concernant les licences de «vente pour emporter» et d'occasions spéciales sont-elles pertinentes, trop ou pas assez sévères?

À qui devrait-on interdire l'achat ou la consommation d'alcool? Quelle est la meilleure façon de modérer la consommation d'alcool dans les lieux publics? Interdire la consommation d'alcool fonctionne-t-il?

Voici quelques exemples de questions auxquelles nous tenterons de répondre au cours de [illegible] révision de la *Loi sur les boissons alcoolisées*. Dites-nous ce que VOUS en pensez...

La réglementation des licences d'alcool

La *Loi sur les boissons alcoolisées* prévoit les règles visant la délivrance des licences d'alcool et l'inspection des bars, des salles à manger et des autres endroits où on peut légalement consommer de l'alcool ailleurs qu'à domicile. On compte environ cent quarante établissements visés par une licence d'alcool aux T. N.-O.

Les détenteurs d'une licence doivent exploiter leur établissement selon les normes précisées dans la Loi. La Loi autorise la Commission des licences d'alcool à rédiger des règlements établissant également certaines normes.

Partout au Canada, l'alcool a toujours créé un défi pour le législateur qui veut tenir compte des intérêts du monde des affaires et des buveurs mondains sans oublier les problèmes sociaux qu'engendre l'abus d'alcool.

Selon vous, les établissements visés par une licence d'alcool sont-ils bien réglementés aux T. N.-O.? Les normes actuelles sont-elles pertinentes? Trop sévères?

Doit-on modifier la structure de la Commission des licences d'alcool? Quelles devraient être ses responsabilités? Pourrait-on transférer certaines responsabilités, ou fonctions, à d'autres organismes?

Sur quels critères devrait-on se fonder pour accorder une licence d'alcool?

Quelle est la meilleure façon de garantir la participation de la communauté au processus de décision de délivrance des licences d'alcool? Devrait-on accorder plus de responsabilités aux gouvernements locaux dans ce domaine?

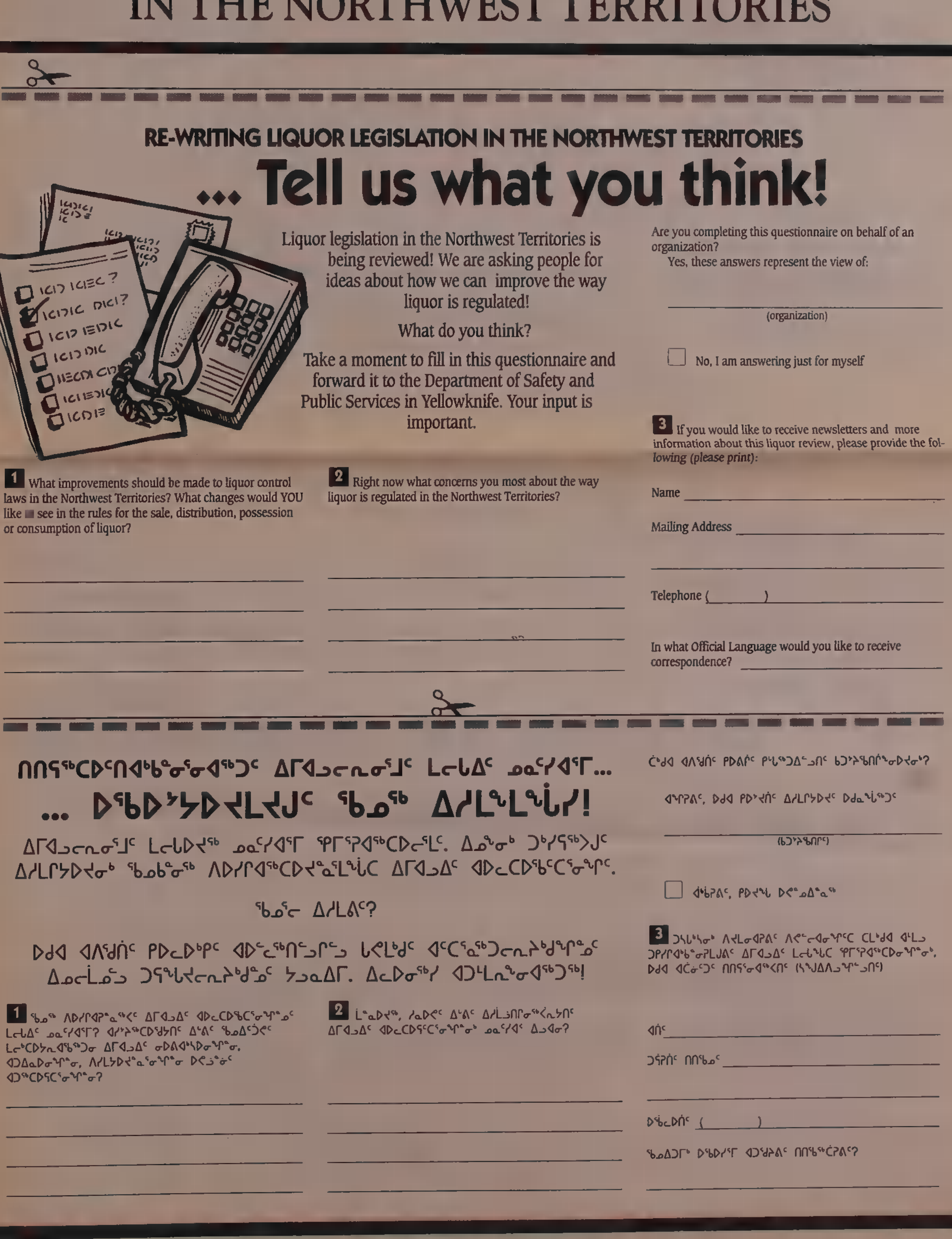
Quel genre de comportement est inacceptable dans un lieu visé par une licence d'alcool? Quels pouvoirs devrait-on accorder aux inspecteurs et aux autres agents responsables de l'application des lois? Qui peut juger si un détenteur de licence ne se conforme pas à la Loi ... et qu'arrive-t-il en cas d'infraction?

Votre opinion sur ces questions, de même que les commentaires faits par les commerces, organismes sociaux, gouvernements locaux et autres, vont nous aider à faire en sorte que toute nouvelle législation prévoie un régime de licences à la fois juste et efficace.

Rewriting

LIQUOR LAWS

IN THE NORTHWEST TERRITORIES



RE-WRITING LIQUOR LEGISLATION IN THE NORTHWEST TERRITORIES

... Tell us what you think!

Liquor legislation in the Northwest Territories is being reviewed! We are asking people for ideas about how we can improve the way liquor is regulated!

What do you think?

Take a moment to fill in this questionnaire and forward it to the Department of Safety and Public Services in Yellowknife. Your input is important.

1 What improvements should be made to liquor control laws in the Northwest Territories? What changes would YOU like to see in the rules for the sale, distribution, possession or consumption of liquor?

____

____

____

____

2 Right now what concerns you most about the way liquor is regulated in the Northwest Territories?

____

____

____

____

Are you completing this questionnaire on behalf of an organization?

Yes, these answers represent the view of:

______________________ (organization)

☐ No, I am answering just for myself

3 If you would like to receive newsletters and more information about this liquor review, please provide the following *(please print)*:

Name ______________________

Mailing Address ______________________

____

Telephone (   ) ______________________

In what Official Language would you like to receive correspondence? ______________________

ᑎᑎᕋᖅᑕᐅᑦᑎᐊᒃᑲᓐᓂᕐᓂᐊᖅᑐᑦ ᐃᒥᐊᓗᒐᓇᓂᕐᒧᑦ ᒪᓕᒐᐃᑦ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ...

... ᐅᖃᐅᔾᔪᐃᒪᔪᑦ ᖃᓄᖅ ᐃᓱᒪᖕᒪᖕᒑᓯ!

ᐃᒥᐊᓗᒐᓇᓂᕐᒧᑦ ᒪᓕᒐᐅᔪᖅ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ ᕿᒥᕐᕈᐊᖅᑕᐅᓕᕐᒪᑦ. ᐃᓄᖕᓂᒃ ᑐᒃᓯᕋᖅᐳᒍᑦ ᐃᓱᒪᒋᔭᐅᔪᓂᒃ ᖃᓄᒃᑲᓐᓂᖅ ᐱᐅᓯᒋᐊᖅᑕᐅᔪᓐᓇᕐᒪᖔᑕ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᒃᑕᕐᓂᖏᑦ.

ᖃᓄᕐᓕ ᐃᓱᒪᕕᑦ?

ᐅᑯᐊ ᐊᐱᖁᑏᑦ ᑭᐅᓚᐅᒃᑭᑦ ᐊᐅᓪᓚᖅᑎᓪᓗᒋᓪᓗ ᓚᕿᒪᒃᑯᑦ ᐊᑦᑕᕐᓇᖅᑐᓕᕆᔨᒃᑯᖕᒋᓐᓄᑦ ᐃᓄᓕᒫᓄᓪᓗ ᑐᕌᖕᖓᔪᓕᕆᔨᒃᑯᓐᓄᑦ ᔭᓗᓇᐃᒥ. ᐃᓚᐅᓂᖅᓯ ᐊᑐᒪᕆᖕᓂᐊᖅᑐᖅ!

1 ᖃᓄᖅ ᐱᐅᓯᑎᐊᕈᓐᓇᖅᐸᑦ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᖃᑦᑕᕐᓂᖏᓐᓄᑦ ᒪᓕᒐᐃᑦ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ? ᐊᓯᔾᔨᖅᑕᐅᖁᔭᑎᑦ ᐃᓚᖏᑦ ᖃᓄᐃᑦᑐᑏᑦ ᒪᓕᒃᑕᐅᔭᕆᐊᖃᖅᑐᓂ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᓂᐅᕕᐊᖕᓴᐅᓂᖏᓐᓂ, ᐊᐅᐃᓇᐅᓂᖏᓐᓂ, ᐱᓯᒪᔪᐃᓐᓇᕐᓂᖏᓐᓂ ᐅᑦᓗᓐᓂᑦ ᐊᑐᖅᑕᐅᕐᑕᕐᓂᖏᓐᓂ?

____

____

____

____

2 ᒫᓐᓇᐅᔪᖅ, ᓱᓇᐅᑦ ᐃᓚᖏᑦ ᐃᓱᒫᓗᑎᒋᓂᖅᐸᓯᑎᑦ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᖃᑦᑕᕐᓂᖏᓐᓂᒃ ᓄᓇᑦᓯᐊᑦ ᐃᓗᐊᓂ?

____

____

____

____

ᑖᒃᑯᐊ ᐊᐱᖁᑏᑦ ᑭᐅᕕᑦᑎᑦ ᑭᓪᓕᕆᖅᑐᐃᓪᓗᑎᑦ ᑲᑐᔾᔨᖃᑎᒌᖕᓂᐅᔪᓂᒃ?

ᐊᖏᕋᕕᑦ, ᐅᑯᐊ ᑭᐅᔾᔪᑏᑦ ᐃᓱᒪᒋᔭᐅᔪᑦ ᐅᑯᓇᖕᒎᖅᑐᑦ

______________________ (ᑲᑐᔾᔨᖃᑎᒌᑦ)

☐ ᐋᒃᑲᕋᕕᑦ, ᑭᐅᔪᖓ ᐅᕙᓐᓄᐃᓐᓇᖅ

3 ᑐᓴᒃᓴᓂᒃ ᐱᔪᒪᓂᐊᕈᕕᑦ ᐱᕙᓪᓕᐊᓂᖏᑦᑕ ᑕᒪᒃᑯᐊ ᐊᒻᒪᓗ ᑐᑭᓯᒋᐊᒃᑲᓂᕈᒪᒍᕕᑦ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᒪᓕᒐᖕᒑ ᕿᒥᕐᕈᐊᖅᑕᐅᓂᖏᓐᓂᒃ, ᐅᑯᐊ ᐊᑖᓂᑦᑐᑦ ᑎᑎᕋᕐᓂᐊᖅᐸᑎᑦ (ᓴᖑᐃᐱᓗᒋᑦ ᓗᑎᑦ)

ᐊᑏᑦ ______________________

ᑐᕋᕈᑎᑦ ᑎᑎᖃᓄᑦ ______________________

____

ᐅᖄᓚᐅᑎᑦ (   ) ______________________

ᖃᓄᐃᑐᒥᒃ ᐅᖃᐅᓯᕐᒥ ᐊᑐᖁᔨᕕᑦ ᑎᑎᖅᑳᕆᕕᑦ?

____



Révision de la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.
... Dites-nous ce que vous en pensez!

Nous révisons présentement la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O. et vous demandons de nous suggérer comment l'améliorer.

Qu'en pensez-vous?

Le ministère de la Sécurité et des Services publics vous demande de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire et nous le faire parvenir au bureau de Yellowknife. Votre opinion compte!

1 Quelles améliorations devrions-nous apporter à la réglementation des boissons alcoolisées aux Territoires du Nord-Ouest? Y a-t-il des changements que VOUS aimeriez qu'on apporte aux règles visant la vente, la distribution, la possession ou la consommation d'alcool?

____

2 Qu'est-ce qui vous tracasse le plus au sujet de la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.?

____

Répondez-vous au questionnaire au nom d'un organisme?
OUI, les réponses représentent le point de vue de

______________________ (nom de l'organisme)

☐ NON, les réponses représentent mon point de vue.

3 Si vous désirez recevoir des bulletins d'information ou de plus amples renseignements sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées, prière de nous donner les renseignements suivants (écrire en caractères d'imprimerie) :

Nom ______________________

Adresse postale ______________________

Téléphone (   ) ______________________

Dans quelle langue officielle aimeriez-vous qu'on communique avec vous ? ______________________

EDZANÈK'E KǪTI GHA NAÀWO NAGEETŁ'ÈA. . .
. . . DÀNEWǪ GOTS'Ǫ̀ HĄĮDI

Edzanèk'e kǫtı gha naàwo hòlı̨ ı̨lè wek'àèta. Kǫtı gha naàwo hòlı̨ ı̨lè denahke nezı̨ aats'elèa ts'ı̨wǫ ghǫ done dàts'eeke.

Dànewǫ?

Dı enı̨htł'è t'à dàneeke weghǫ dànewǫ dek'enı̨ıtł'è tł'axǫ Sǫmbak'e Department of Safety eyıgots'ǫ Public Services gıt'sǫ̀ aawı̨lè nò. Neyatı wet'àʔà ne.

1 Edzanèk'e kǫtı gha naàwo hòlı̨ ı̨lè edàanı sınadla dè nezı̨a sǫ̀nı? Edàanı kǫtı nàedı, edàanı kǫta gots'ǫ̀ nàezhea, amıı done kǫtı k'ele xè yekedia dıle eyıgots'ǫ done kǫtı gedǫ wenaàwo edàanı sınadlea newǫ?

____

2 Dıı, Edzanèk'e edàanı kǫtı wech'àèt'ǫ gha naàwo hòlı̨ negha dàanı?

____

Dı enı̨htł'è wet'à dàneeke K'àodeè eyı-le gha sıneʔı̨nı?

HEʔĘ, ______________________ (k'àodeè)

☐ GHA K'ÀODEÈ GIYATI NE.

3 Kǫtı wech'àèt'ǫ wenaàwo wek'àèta wenı̨htł'è eyıgots'ǫ wegondı k'èı̨zhǫą newǫ rudè, ı̨zhı gondı ts'eekè dek'enı̨ıtł'è:

Nızì ______________________

Edı̨e Nàde ______________________

Wet'à Gots'ende (   ) ______________________

Ayıı yatı kaʔa wet'à eghàlats'eeda t'à nets'ǫ̀ ets'eetł'è xè gondı sı̨ nets'ǫ̀ aats'eʔı̨ą?

____

AGLATQIKDIRNIAQDUT DAAN'NGAKUN MALIRUDAKSIUGAKSIAT NUNAPDINNI...
...QULIUDILUDA QANUQ ISUMAGUVIT!

Daan'ngadigun Malirudaksiuqdaq Nunapdin'ni Isivriutqiakigaat! Angalatjudingit daan'ngadigun isumagiblugit qiniqsimayugut qanuq iluriligaksaummada!

Qanuq isummadigiviun?

Daiguqqaaclugu abiqsuun kiummanikkupku duyuudigilugu kan'iinnun Department of Safety and Public Services Yellowknifemi. Nakarnairudiniakkapdigut!

1 Ilurilirudiksainnik Daan'ngakun Malirudaksiuqdangat aglatqigukkivut Nunapda inuita pitqusiit iluriliqlugit? Simmitqigukbigit angalatjudingit duniuqqaqdirudingidigun, daan'ngaruarudingidigun luuniin nani imirviruarudingidigun?

____

2 Qanma, qanua isumadigiviun angalatjudingita daan'ngaqdigun Nunapdin'ni?

____

Apiqsuun keugapku savakviin dabudiviun?

ii, ukuat keuyariyait ______________________

______________________ (savakvinganni)

☐ Naagia, uvapkun kisian keugiga

3 Daan'ngaqdigun isivriuqduat ilitchuripsaarukkupkit, didirailudin kidudilaarnik (aglamariklugu);

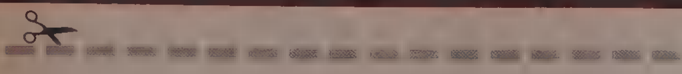
Adqin ______________________

Nanidilaan ______________________

uqarvik (   ) ______________________

Ilitchuripsaarukbit naliita uqausiit aduqlugit?

____



TITIGAFAAKNIGHAA EMILIKINIKOT MALIGAK NUNATIAMI

...KANOK EHOKAGIAKHAFIKNIK TOHAGOMAYOGOT

EMILIKINIKOT MALIGAK NUNATIAMI NUTAAGOKTIKTAOLIKTOK. INUNGNIK APIGHOILIKTOGOT TOHAGOMAPLOTA KANOK EHOMAGIYAINIK MALIGAP ATOKTAOVAOHIA EHOAKTOMIK PIVAALIGOMAPLOGO.

KANOK EHOMAVIT?

TITIGAK ONA APIGHIJOT ENIKNAHAALIMAITOK TITIGAKVIGILAJAVAT EHOMAGIYANGNIK EMILIKINIOP MIGHAAGOT ENIGOKNI AOLAKTITLOGO OKONOGA TAMAANOT ANNIKTAILINNIGAHOAT KAVAMAT HAVAKET YALONAIMI. EHOMAGIYAHI TOHAGOMAYAVOT.

1 KANOKLI EMILIKINIKOT MALIGAK NUNATIAMI PIVAALIKTINNIAGALOAKA? ALANGOKTONIK TAKOYOMAVIT NIOVIKTITIVAOHETIGOT EMINGNIK, TONIGHAIVAOHETIGOT, OVALO EMAOTIKAKNIGHAKOTLO, EMIKPAOHETIGOLLO TAAGAKNIK?

____

____

____

____

2 TATJA, HOMIK EHOMALOTIGIYAKAKIT EMILIKIVAOHETIGOT NUNATIAMI?

____

____

____

____

ONA APIKOTAOYOK ENIKTILIKIOK HAVAKVITIT PIPLOGIT?

HEE, HAPKOA KIOJOTAOYOT IMAA EHOMAGIYAOYOT

____
(HAVAKVIK)

☐ IMANNAK, OVAMNIK KIONAHOAKTOGA

3 PIYOMAGOVIT TITIKANIK TOHAGOTIGHANIK OVALONET NAONAIKPAALIGOMAGOVIT EMILIKINIOP TAKOOKTAOFAAKNIGAGOT, ONA TITIGAKVIGILOGO

ATIK ______________________________

TITIKAP TOGAAKVIA ______________________________

____

OKAOTIT (________) ______________________________

NALIANNIK OKAOHINGNIK TITIGAKHAGOMAVIT NAONAIGOTIGHANIK ______________________________

____

ZHIGWEEDÌ' KWANCHÙ' DÀGWÌDĮĮ'E' K'EEJÌT NATR'IDANTŁ'OO...

...DÀIINIINDHAN GEENJIT NAKHWÀH GWAANDÀK!

Zhıgweedì' nànhkat danh gwà'àn jıı Kwanchù' Dàgwìdıı̨'e' k'eejìt natr'ıgwahtsìh! Dınjıı nat ts'àt gınìıdìkhıı dàgınıındhan geenjıt nıts'òots'àt k'eejìt natr'ıgwahtsıı geenjıt zhàn nılìh!

Dàıınıındhàn?

Jıı Dìnehtł'eh kak Tr'oodahkat ıhłèh hàh geenjıt ganìınjı'ıındhàt ts'àt vakak dınıınłł'oo aıı tł'ee zrıt jıı Department of Safety and Public Services gıtr'àhnuu kat Srıtsoonjık gwıts'àt nìnıı'àıh. Gwıts'àt adınıınłł'oo chan gwıjìınchıı nılìh

1 Zhıgweedì' Nànhkat danh gwà'àn nıts'òots'àt aıı Kwànchù' Dàgwìdıı̨'e' k'eejìt natr'ıgwahtsıı zrıt nıındhan lèe? Ookàt tr'ahtsıı, gwıntł'atr'ahkaıh, k'atr'ınahtıı gòo ıtr'ìdınıı geenjıt gatr'oogwaadhat gwızhìt ejùk natr'ıgwahtsıı lèe nıındhan?

____

____

____

____

2 Jùk zhat, Zhıgweedì' Nànhkat danh gwà'àn aıı kwànchù' dàgwìdıı̨'e' hàh jıdıı ısrıts'àt gwıyee'oo hàh geenjıt nìınjı'ıındhàt?

____

____

____

____

Khehłòk geenjıt jıı dìnehtł'eh vąkak dınıınłł'oh lèe?

Aahà', jıı gwıdıı gınkhıı jıı ______________________________

______________________________ geenjıt gòo'àıh.

☐ Àkwaa', sheenjıt gwızrıh gwıdıı gınıhkhìh.

3 Gwandàk Edìnehtł'eh gòo tth'àıh hee gàvìıdàndaıı yınohthan jı' jıı Kwànchù' Dàgwìdıı̨'e' natr'ıgwınaa'ıı geenjıt, jıı tthak zrıt nìıdàdhan (gwınzıı dınıınłł'oo):

Nuuzrì' ______________________________

Nıkaıık'ıt ______________________________

____

Tł'yah vızhìt

Tr'ıgınkhìı (________) ______________________________

Jıdıı gınjìh tatr'adahch'yaa zhìt dìnehtł'eh lèe nıındhàn?

____

Júhdá Hı̨néné K'e Gogha Kǫ́túwé Gha ʔeʔá Yíle ʔedę́\Gúlí Rakıdétl'e Gha...

... Nenı Goghǫ Dáyerınewę ghǫ Raxəts'é Gǫdə !

Júhdá Hı̨néné k'e gogha Kǫ́túwé gha ʔeʔá yíle ghárakeyeda ! Dene goghǫ dákenıwę hé dá dúle gots'éhʔǫ́né gonezǫ́ kǫ́túwé ʔets'edədı gogá w'ıla dúle raxets'é gahdə !

Goghǫ Dáyerınıwę ?

Hederı daʔudíkə ʔedı̨htl'é ʔareyǫ́né bek'e ʔedátl'e k'e gǫdə hagú goghǫ dáyerınewę ghǫ Sǫ́ba k'é, Safety hé Public Services ʔeghálayídá K'é ts'é dúle raxets'é gahdə. Dáyerınewę súré raxəgha got'ódeʔá !

1 Júhdá Hı̨néné gogha kǫ́túwé ʔeʔá goghlı dá dúle gots'éhʔǫ́né gonezǫ́ goghálats'eyeda sónı? Hagú Nenı hı̨dú dá kǫ́túwé ʔǫ́nékedalə, ráts'eyehdı dódí nidé bek'égodı ghǫ dáyerınewę ?

____

____

____

____

2 Hı̨dú gogha, Júhdá Hı̨néné k'e dá dene ts'é kǫ́túwé ʔǫ́né kədələ goghǫ xáhwę yerı ghǫ ráʔedıʔı̨we ?

____

____

____

____

Menı gha ʔeghálayida ke gha nı hederı ʔedı̨htl'é sóʔanıhʔı̨ ?

Heʔę, Hederı ʔedátl'e la ʔekədədıne ʔeká ʔakenıwę

____

☐ Dódí, ʔedegha yá ʔedı̨htl'é sóʔahla

3 Gózə wayı kǫ́túwé ghárats'eyúda gha ʔedı̨htl'é nets'é ʔakulə yerınewę nidé goyuwe dene hı̨zı̨ ts'edútl'e :

Dene Hı̨zı̨ ______________________________

Judenı gots'é ʔedı̨htl'é rikuʔa ______________________________

____

Dene ʔuditái (________) ______________________________

Xədə dágǫhlı k'é ʔedátl'e nets'é ʔakuhʔı̨ yerınewę ?

____

GÓHDLI NDÉH ZHÍH KǪTUÉ GHA ʔEʔA GÚLÍ NÍNAEDETŁ'ÉH

... MEGHǪ DÁENADHĘ

Góhdlı Ndéh zhíh Kǫtué gha Edıhtł'éh k'aneta kéonídhe! Kǫtué gha edıhtł'éh sá godlıh naets'edetł'éh gha nıdé meghǫ dáenadhę!

Dáenadhę?

Edı edıhtł'éh t'ahsıı ghǫ godaedekeh ts'ę k'ęt'ąą naets'edıtł'éh tł'ąą Saamba Gúlı, Safety and Public Service ts'ęhk'e eghálaeda ts'ę nits'ıʔa. Dáenadhę see met'áodéʔá!

1 Góhdlı Ndéh Kǫtué gha ʔeʔa edáondi t'áh nezų godlıh meghálaeda gha gúli ats'eleh? Edáondi t'áh kǫtué náendih, ıle nıdé edegha náts'ęhndih ıle nıdé kǫtué dánéht'é dúle ts'ets'ęh, azhi k'eh gúli aots'uleh oli anahdhe?

____

____

____

____

2 Dúh Góhdlı Ndéh zhih edáondi t'áh kǫtué ts'ęhk'e eghálaeda azhi k'eh ki naxegha nezų agot'ı ıle.

____

____

____

____

Edı edıhtł'éh amıı gha eghálaenda gha élı k'ęt'ąą met'sę naedıtł'éh?

☐ ĘĘ, EJǪH EGHÁLAEDA GOTS'ĘH DENE DÁEGENIDHĘ ______________________ (Eghálaeda Kagúzhe)

☐ ĮLE, SĮ EDEGHA EDI EDIHTŁ'ÉH TS'Ę K'ĘT'ĄĄ NAEDEHTŁ'ÉH.

3 Kǫtué gha Edıhtł'éh ʔeʔa gúli ats'eleh ts'ę meghálaeda lǫǫ mek'eh gondı naxets'ę aot'ı enahthę nıdé kodı gots'ę edıhtł'éh ats'eleh gha ejǫh edatł'éh:

Gozı ______________________

Kodı Náts'ende ______________________

____

Ets'edehłi Edetá (   ) ______________________

Gozhaue edáųlı t'áh edı gondı naxets'ę ats'uleh?

____

AHCIMASINAHIKĀTĪK MINIHKWĒWIN OYASŌWĒWIN KĪWĪTINOHK OHCI

.. WIHTAMŌWINĀN TĀNISI Ē ITIHTAMIN

Minihkwēwin Oyasōwēwin ōti Kīwītinohk Ohci mīkwāc mēna kwayis kitāpahcikātēw. Ni kakwīcimānanak ayisīniwak anihi kici miskwēhtamōwina anima kici tānisi nīyanān nawac takī mīyo sihcikātīk tānisi minihkwēwin kāyisi piskāpahcikātīk!

Tānisi ki itihtīn kīya?

Otina kanākis ta sākaskinahtāyin ōma kwīcikīmowin ēkwa itsaha anitī Pahki Kihci Okimānahk Kā Nīkanīstahkwaw Paspēwin ēkwa Ayisīninahk Pamistakēwina anitī Osāwāw Mohkomān. Tānisi kā itwīyin mistahi āpatan!

1 Tānihi nōkohcikēwina takī osihcikātikī anihi kici minihkwewin kā pimipayihtat oyasowewina ōti Kīwitinohk? Ohtakonwa ci anihi ta miskotonikātiki kiya kā nohtī wāpahtamin anihi oyasowewina anima kici kā atawakihk, kāyisi mīkihk, kā ayahk ēkwa kāyisi minihkwihk minikwēwin?

____

____

____

____

2 Mīkwāc ōma, kīkway māwaci kī pekweyihtamākon anima tanisi minikwewin kāyisi piskāpahcikātik ōti Kīwitinohk?

____

____

____

____

Ē sākaskinahtāyin cī ōma kwīcihkīmowin anima kici mamawatoskewikamik?

☐ ĀHA, IKONI ŌHI NASKĒWĒSĒTAMŌWINA ANIKI ______________________ KĀ (mamawatoskewikamik)

☐ ITIHTAHKWĀW

3 NAMŌYA, NĪYA ŌMA KICI KĀ NASKĒWĒSĒTAMŌWINĀN Kispin ki nitawihtīn ta itsahamākawīyin acimowin masinahikān ēkwa ayiwāk ācimowin anima ohci minikwēwin kwayis ka kitāpahtahkwaw, mahti mīki ōma (mahti kwayis masinahikī):

Kī wīhiwin ______________________

Tānitī kā Wīkīyin ______________________

____

Sīwipitamātowin (   ) ______________________

Tānima Kihci Pikiskwēwin ki nitawihtīn ta mīyikawīyin kahkīyaw ācimowin?

____

Jadızí nëne k'eyághe xa yatı nedhé theʔą ʔedų ʔálne kúntu xa ʔeghálada dırı ʔerıhtł'ís thełts'ı thela ʔat'e.

... T'at'u Súgha Xa Hunıdhën!

Jadızí nënek'e xa yatı nedhé theʔą ʔedų ʔálne xa bek'áuneta xa ʔeghálada. Harelyų dëne hurelkër gháré t'at'u súgha sı dëneba suhúlne tsën beghálada xa kúntu báadı xa yatı theʔa ʔat'e.

T'at'u súgha hunıdhën sı?

Dırı ʔerıhtł'ıs dánelʔą beghánáatule thela ʔat'e,Hunıla ch'á chu harelyų dëneba ʔeghálada ją Beghúldesche dırı sí deʔą́ąz bek'óresha yudhën dé beghą hurelkër. ʔerıhtł'ıs ʔałe dé tth'ı bet'áat'ı xa.

1 Jadızí Nënek'e dırı yátı nedhe hálı sı kúntu xa ʔası harelyų báadı-u t'at'u súgha sı xa beghálada. Dırı ʔerıhtł'ıs k'e ʔasi ʔedų ʔálne xadé kúntu nánı sı xa t'at'u beghálada begha nánade xaʔa.

____

____

____

____

2 Jadızí nënek'e kúntu xa ʔerıhtł'ıs nedhe ʔałé ʔeghálahena harelyų dëne t'a dáyıdhën sí gháré yatı nit'a xa.

____

____

____

____

Dırı ʔerıhtł'ıs dánelʔą ʔalye -u begháré t'at'u xasi sehıle xa.

ʔę, T'a ʔası k'e ghálada ghą huts'elker t'ą nısdhën-u

______________________________ (T'a ba Hurelkër)

☐ ʔįle, ʔedeba ʔerıhtł'ıs dánelʔą t'a ʔeghálahdą xa

3 Dırı hanırıhtł'ıs heheltsı sı dënegha nılye xa thela ʔat'e,harelyų séherıt'e xa yek'auheneta-u kúntu xa yatı ʔałé ghálada.

Dënezíı ______________________

T'a Nánedhër ______________________

____

Beyatue (   ) ______________________

Nuwe yatı nedhe t'a dırı ʔerıhtł'ıs ʔałe huherélʔı dé nuweba ʔerıhtł'ıs nılye xa ______________________

____

Les jeunes et l'alcool

Compte tenu du jeune âge de la population des T. N.-O. et des préoccupations de la communauté au sujet de l'abus d'alcool, certaines personnes pensent qu'il est temps de faire un examen en profondeur de ce que la Loi précise sur les jeunes et l'alcool.

Qu'en pensez-VOUS? Est-il préférable de laisser l'âge légal pour boire à 19 ans, ou devrait-on penser à l'augmenter?

Quelles devraient être les infractions et les peines des mineurs qui sont en possession de boissons alcoolisées ou qui en boivent illégalement? Et qu'advient-il des adultes qui fournissent de l'alcool à des jeunes?

Les propriétaires d'établissements visés par une licence doivent-ils exiger de leurs clients qu'ils fournissent une «preuve d'âge»? Qui devrait avoir l'autorisation de demander une pièce d'identité?





Message du ministre

La réglementation de l'alcool est une tâche importante dont s'acquittent les gouvernements provinciaux et territoriaux d'un bout à l'autre du pays. Je crois que cette tâche revêt une importance toute particulière aux Territoires du Nord-Ouest où, depuis des années, les localités luttent fort pour peser le pour et le contre des retombées économiques et des conséquences sociales liées à l'alcool.

Il est excessivement important que la loi régissant les boissons alcoolisées soit efficace et tienne compte de la situation particulière au Nord. À cette fin, j'ai demandé au ministère de la Sécurité et des Services publics d'effectuer une révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées* ainsi que des régimes de distribution, de vente et de consommation d'alcool aux Territoires du Nord-Ouest.

C'est le moment d'opter pour une loi qui tienne mieux compte des opinions des résidants des T. N.-O. et des événements qui se sont récemment produits au sujet de la réglementation des alcools au Canada.

Il nous est tout simplement impensable de refaire la Loi en nous isolant dans nos bureaux ou dans des salles de réunions. Il nous faut connaître l'opinion des gens pour que la *Loi sur les boissons alcoolisées* soit efficace. Nous avons besoin de VOS idées pour améliorer la réglementation des alcools.

Je vous conseille fortement de lire le présent bulletin et de prendre part à la révision complète de la Loi. Les changements que nous apporterons à la *Loi sur les boissons alcoolisées* s'inspireront des idées, des suggestions et des commentaires dont vous nous aurez fait part au cours du processus de consultation.

L'honorable Richard Nerysoo,
Ministre de la Sécurité et des Services publics.

Les choix des localités en matière de réglementation de l'alcool

La *Loi sur les boissons alcoolisées* prévoit une procédure permettant aux localités de se prononcer sur un éventail de choix locaux portant sur l'administration des boissons alcoolisées.

Les localités peuvent choisir de prohiber ou de restreindre la consommation ou la possession d'alcool dans leur localité ou leur région. Certaines localités ont tenu des référendums visant à mettre sur pied des comités d'éducation à la consommation d'alcool en vue d'avoir droit de regard sur la distribution locale des boissons alcoolisées.

Certaines municipalités ont laissé sous-entendre qu'on devrait leur accorder plus de choix en matière de réglementation des alcools. Dans certaines municipalités, on a suggéré que les agents locaux d'application des lois devraient jouer un plus grand rôle. Certaines personnes ont dit qu'on devrait améliorer les procédures relatives à la tenue des référendums.

Les localités ont plus d'autorité en matière d'alcool aux T. N.-O. qu'ailleurs au pays. De l'avis de certaines personnes, trop de problèmes naissent quand les normes relatives à la réglementation des alcools varient d'une localité à l'autre. D'autres ont dit ne pas être certains que la prohibition ou la restriction en matière de quantités d'alcool portent vraiment fruit.

Pensez-VOUS que les localités devraient assumer davantage de responsabilités en matière de réglementation des alcools? Sur quelles mesures peut-on voter lors d'un référendum? Y a-t-il des façons d'améliorer les choix locaux en matière d'alcool? La prohibition fonctionne-t-elle? Doit-on changer quoi que ce soit au rôle des comités d'éducation à la consommation d'alcool?

La vente illégale de boissons alcoolisées

Partout aux T.N.-O. on s'interroge sur les conséquences de la vente illégale de boissons alcoolisées. La *Loi sur les boissons alcoolisées* prévoit les infractions relatives à la vente illégale de boissons alcoolisées et les peines encourues par les gens pris en défaut. Bon nombre de localités et d'organismes sociaux ont demandé à ce que les dispositions y ayant trait soient le plus sévère possible.

Dites-nous ce que VOUS en pensez! *Comment peut-on mieux mettre un frein à la vente illégale de boissons alcoolisées? Que devrait prévoir la Loi en ce qui concerne les trafiquants d'alcool?*

De quelles peines doivent écoper les gens déclarés coupables de fournir illégalement de l'alcool à d'autres? Devrait-on dorénavant leur en interdire l'achat?

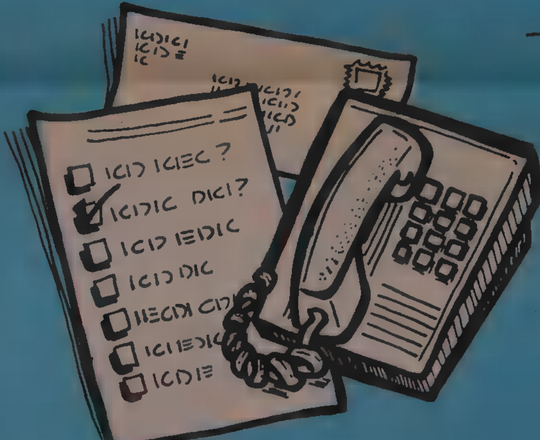
Que peut-on faire pour empêcher les gens d'acheter de grandes quantités de boissons alcoolisées aux seules fins de les revendre illégalement? Exiger davantage de licences nous aiderait-il à exercer une meilleure surveillance de la distribution de grandes quantités de boissons alcoolisées?

Participez!

Dites-nous ce que vous pensez!



- **Écrivez-nous!**
- **Téléphonez-nous!**
- **Répondez au questionnaire!**
- **Venez aux réunions!**



Adresse :

Révision complète de la Loi sur les boissons alcoolisées
Ministère de la Sécurité et des Services publics
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Téléphone : (403) 873-7365
télécopieur : (403) 873-0260

Pour obtenir les bulletins d'information dans l'une ou l'autre des langues officielles des T. N.-O., vous n'avez qu'à écrire à l'adresse susmentionnée.

Information is available in all Official Languages of the NWT. Contact the above address if you would like materials in your language.

ᑐᑭᓯᑎᑦᑎᒋᐊᕈᑏᑦ ᐊᑐᐃᓇᐅᔪᓐᓇᕐᑐᑦ ᑕᒪᐃᓐᓂᒃ ᐅᖃᐅᓰᑦ ᐃᓕᑕᕆᔭᐅᓯᒪᔪᓂ ᓄᓇᓯᐊᕐᒥ. ᑖᑯᐊ ᑐᕐᑮᑎᖕᒋᑦ ᐊᑐᕐᓗᒋᑦ ᐅᖃᐅᓯᕐᓂᒃ ᐊᑕᕐᑯᔭᐃᓐᓂᒃ ᖃᐅᔨᑎᑦᓗᒋᑦ

Edzanèk'e hazhǫ̀ yatı kaʔa xé eghàlageeda t'à dı gondı wek'èhojǫ ne. Neyatı k'è nįhtł 'è aatł' è neewǫ nıdè , done edį nàgede dek'eehtł'è gıts'ǫ̀ goade.

Gınjıh Tatr'adahch'yaa zhıgweedì' geenjıt gwandak gıdı'ın gòonlìh. Nıgınjìk zhìt dìnehtł'eh nıındhan jì' jıı gwıts'àt gınıınkhìh gòo dınııntł'òh.

Góhdlı Ndéh Gozhatıé azhǫ t'áh t'ahsıı k'eh gondí zhádátł'éh gųlį. Naxe zhatıé t'áh gondı edatł'éh enadhę nıdé udéé gozí edatł'éh gots'ę́ goąhndeh.

Júhdá Hįnéné K'e gogha ʔareyǫ́né Xədə Káyádeʔá gǫhlı k'é hederı ʔedátl'e dúle deneghákehshu hayıhé nexədə́ k'é ʔedátl'e yerınıwę nidé dúle godeʔedátl'é ts'é gahdə.

Jądızí nëne k'eyághe xa yatı nedhé theʔą ʔedų ʔálne kúntu xa ʔeghálada dırı ʔerıhtł'ís thełts'į thela ʔat'e.



Northwest Territories Safety and Public Services

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 28, vendredi 15 juillet 19



Karen Lajoie/L'Aquilon

En raison des incendies de forêt, il est de plus en plus fréquent de voir des avions-citerne dans le ciel de Yellowknife.

500 personnes manifestent dans les rues d'Iqaluit

Les parents s'insurgent contre les abus de drogues et d'alcool

Après avoir constaté ces dernières années les conséquences néfastes de l'abus des drogues et de l'alcool dans leur communauté, les parents d'Iqaluit ont décidé le 9 juillet de passer à l'action et de s'attaquer au problème.

500 personnes ont manifesté samedi dernier pour dénoncer la facilité avec laquelle les enfants et les adolescents peuvent se procurer des drogues et de l'alcool à Iqaluit.

Selon le sergent Ernie Defer de la GRC à Iqaluit, qui a participé à la manifestation en tenue de civil, les manifestants ne visaient pas par leur action à montrer du doigt certains de leurs concitoyens.

«Les parents voulaient simplement déclarer publiquement qu'ils en ont assez de l'abus de drogues et d'alcool dans leur communauté,» a-t-il souligné.

Les manifestants se sont réunis devant la caserne de la ville vers 13h30 et ont fait le tour d'Iqaluit, en s'arrêtant le long du chemin pour placarder des affiches avec des messages anti-drogues et anti-alcool. Selon le sergent Defer, les parents n'ont pas dans le cadre de la manifestation dénoncé spécifiquement des personnes ou des commerces qui pourraient être soupçonnés de jouer un rôle dans ce problème d'abus d'alcool et de drogues.

«J'ai accompagné les parents parce que j'étais très intéressé de voir comment se déroulerait la manifestation. J'ai été très impressionné par la conduite des manifestants. Tout s'est déroulé dans l'ordre et le calme malgré l'exaspération des parents par rapport à la situation actuelle,» a déclaré le sergent.

Depuis la manifestation, quelques citoyens d'Iqaluit se sont adressés à la GRC pour faire savoir qu'ils sont quelque peu inquiets des événements de la fin de semaine. «Des résidants de notre communauté ont fait pression sur des concitoyens que ces résidants soupçonnent de trafic de drogue ou d'alcool. Dimanche matin, quelques personnes ont manifesté devant une maison en particulier, où vit une personne que les manifestants ont qualifié d'indésirable. Nous avons discuté avec ces manifestants pour leur expliquer que quand ils intimident quelqu'un en particulier, ils posent un geste illégal».

La GRC n'a pas déposé de plainte contre ces manifestants car elle a jugé que ces derniers ne savaient pas que leurs actions contrevenaient à la loi. Parmi les personnes visées par les manoeuvres d'intimidation, quelques personnes ont riposté en faisant des appels anonymes aux organisateurs de la manifestation. La GRC s'est également entretenue avec ce groupe

Contre les drogues
Suite en page 2

Le service aérien dans les T.N.-O. sera peu perturbé

Les pilotes de Canadien régional déclenchent la grève

Environ 300 pilotes de la compagnie Canadien régional (qui opère à la grandeur du pays) sont en grève depuis le 11 juillet. Selon un porte-parole de Canadien Nord, le conflit de travail aura peu d'impact sur les vols de Canadien qui desservent quotidiennement les T.N.-O..

M. Graham Mann, directeur de Canadien Nord, précise que seuls les vols Fort Smith -Yellowknife et Hay River-Yellowknife ont été suspendus pour la durée de la grève. Le reste des vols, incluant les vols dans l'Est de l'Arctique et les vols opérés par Calm Air, se poursuivront comme d'habitude.

La ligne aérienne Canadien régional se rend dans plusieurs petites communautés canadiennes. Sa flotte se compose d'avions de 70 sièges ou moins, comme des Fokker F-28 ou des Dash-8. Dans les Territoires, Canadien régional opère quelques vols par semaine seulement à Hay River et à Fort Smith. Canadien Nord et Calm Air sont des lignes aériennes partenaires de Canadien international. Leurs pilotes sont membres d'un autre syndicat que les pilotes de Canadien régional et par conséquent ne prennent pas part à la grève.

La grève des pilotes de Canadien régional fera en sorte qu'il sera plus facile pour les résidants de Fort Smith et de Hay River d'aller à Edmonton plutôt qu'à Yellowknife. À partir de Yellowknife, les vols de Canadien régional continuent de faire escale dans les deux communautés au sud du Grand lac des Esclaves; ces vols sont effectués par des pilotes qui sont des cadres de la compagnie et non pas des employés syndiqués.

Les pilotes en grève depuis lundi réclament une augmentation de salaire de 28% ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail. Actuellement, les pilotes de Fokker F-28 gagnent environ 64 000 dollars par année et les pilotes de Dash-8, environ 58 000 dollars. Le salaire de base annuel

Les pilotes
Suite en page 2



photo Nicole Beaulieu

Scène de la St-Jean-Baptiste à Iqaluit. Des membres de l'Association francophone d'Iqaluit se sont réunis autour du traditionnel bûcher qui brûle haut et fort.

SOMMAIRE



Contre les drogues et l'alcool

Suite de la page 1

de citoyens pour leur rappeler que les appels anonymes à des fins de menace sont tout autant interdits par la loi.

«Maintenant que toutes les parties ont été prévenues de leurs droits et de leurs obligations, nous allons désormais appliquer la loi strictement. Depuis dimanche, nous n'avons d'ailleurs plus reçu de plaintes,» a-t-il déclaré.

Selon le sergent Defer, la manifestation de samedi ne semble pas avoir été déclenchée par un incident précis, ce qui est plutôt inhabituel. «Il est certain que les drogues et l'alcool sont un très grave problème dans la communauté, mais je ne sais pas pourquoi un aussi grand nombre de citoyens de la ville a décidé à ce moment précis de manifester à ce sujet».

Le sergent Defer ajoute que la GRC consacre beaucoup d'efforts à la lutte contre la drogue. Dans une communauté comme Iqaluit, qui sert de porte d'entrée aux drogues et à l'alcool de contrebande vers les autres communautés de l'Arctique de l'Est, il est cependant difficile de mettre en échec toutes les opérations de trafic et de contrebande.

Karen Lajoie

Les pilotes sont en grève

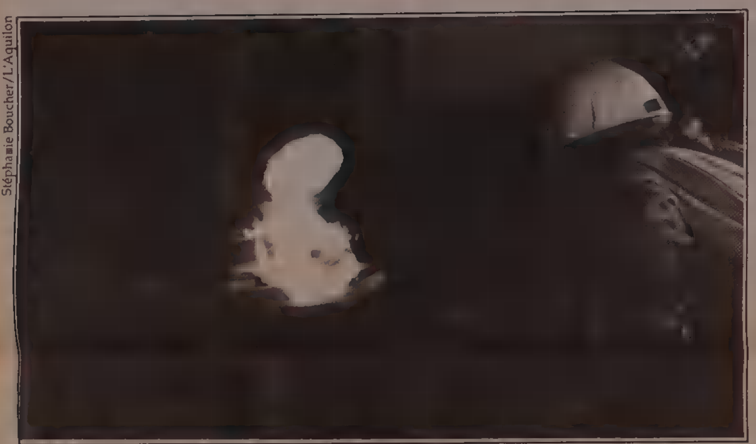
Suite de la page 1

pour un pilote qui débute à l'emploi de la compagnie se chiffre à 42 000 dollars.

Selon un porte-parole du syndicat des pilotes de Canadien régional, ces salaires sont 25% moins élevés que les salaires des pilotes d'Air Canada. Les pilotes de Canadien régional déplorent aussi avoir à travailler jusqu'à quinze heures par jour. Le syndicat comme la compagnie Canadien régional semblent croire que la grève pourrait durer longtemps. Les positions des deux parties sont très éloignées et les négociations ne débuteront pas bientôt.

Lorsque *L'Aquilon* a rejoint M. Mann le 12 juillet, il se trouvait à Edmonton pour une série de rencontres portant entre autres sur la situation découlant du conflit de travail.

Karen Lajoie



Stéphanie Boucher/L'Aquilon

L'or coule à la mine Miramar Con. Cette brique de 50 livres vaut cher. Cette semaine, l'once troy utilisée pour mesurer ce métal précieux valait environ 385 $ U.S. sur le marché international.

Echos des T.N.-O.

Mort accidentelle d'un policier à Gjoa Haven

Les drapeaux sont en berne cette semaine devant tous les bureaux ténois de la Gendarmerie Royale du Canada, en raison de la mort accidentelle du caporal James Robert Andrews à Gjoa Haven le 6 juillet.

Le caporal Andrews, un plongeur d'expérience, a trouvé la mort en faisant de la plongée sous-marine en scaphandre autonome sous la glace, dans la baie de Gjoa Haven. La mort du caporal Andrews à l'âge de 34 ans a beaucoup touché ses collègues et les habitants des communautés où il a travaillé ces dernières années : Inuvik, Fort McPherson, Paulatuk ainsi que Gjoa Haven, et où il était bien apprécié.

Mme Andrews, l'épouse du caporal, fut la première à signaler le retard de son mari à revenir de sa sortie de plongée. La mission de sauvetage organisée par la communauté n'a abouti que le lendemain de la disparition du caporal Andrews, vers 17h alors que des plongeurs de la GRC venus de Yellowknife pour prêter main forte au détachement de Gjoa Haven ont retrouvé son corps. Selon la GRC, le caporal s'est noyé environ deux heures après le début de sa sortie. M. Andrews laisse dans le deuil sa femme et son fils de trois ans.

Le GTNO se renseigne sur le monde des diamantaires

Une délégation du GTNO s'est rendue à Anvers et à Londres récemment pour se familiariser avec l'industrie mondiale des diamants. Le ministre de l'Énergie, des mines, et des ressources pétrolières, M. John Todd, était accompagné du sous-ministre M. Graham Nicholls et des députés MM. Mike Ballantyne et Kelvin Ng. Les représentants du GTNO ont rencontré des courtiers, des banquiers et des négociants qui ont expliqué à la délégation ténoise le marché international des diamants et son fonctionnement.

Selon le ministre Todd, avec le projet d'exploitation minière dans le corridor Yellowknife-Coppermine, il est important que le gouvernement comprenne mieux l'industrie des diamants. «Cette industrie est unique et complexe, a-t-il déclaré le 8 juillet. Le gouvernement aura à brève échéance à prendre des décisions importantes dans ce secteur et il nous faut bien connaître la situation actuelle du marché».

Toujours dans le cadre de cette mission de familiarisation, le ministre Todd et le reste de la délégation iront en Australie et au Botswana, en Afrique, à l'automne pour s'entretenir plus avant de l'industrie des diamants, cette fois-ci avec des représentants des gouvernements locaux et des organismes autochtones et écologistes.

Nouvelle directrice à la tête de Canadien Nord

Mme Kelly Kaylo, qui est originaire des T. N.-O., a été nommée le 6 juillet directrice régionale de la compagnie aérienne Canadien Nord. Mme Kaylo remplace M. Graham Mann, qui prend sa retraite le 29 juillet. Mme Kaylo devient la première femme, et la première personne née dans le nord, à être nommée à ce poste de direction.

Ses responsabilités comprennent les ventes, le marketing, et les relations avec les entreprises et le gouvernement. Durant les quinze dernières années, Mme Kaylo a travaillé dans le secteur touristique privé et également pour le ministère territorial du Développement économique et du tourisme. Selon M. Barry Rempel, des lignes aériennes Canadien international, « son expérience et sa connaissance des besoins des résidants du Nord seront des atouts pour Canadien, dans ce marché». Mme Kaylo entre en poste le 18 juillet.

Avis à nos lecteurs et clients

Les bureaux de L'Aquilon
seront fermés
du 29 juillet au 28 août.
Nous serons de retour
le 29 août
et reprendrons la publication
le 3 septembre 1994.
Bon été !

Le plein-air et les expéditions, c'est la vie de la famille Landry

NorthWinds se découvre une nouvelle vocation dans le Baffin

Le plein-air depuis plus de vingt ans, depuis leur jeunesse, c'est la vie de Paul Landry et de Matty McNair. Pas étonnant qu'ils se soient installés avec leurs deux enfants, Éric et Sarah, à Iqaluit il y a bientôt cinq ans pour donner à leur compagnie de consultants en plein-air un nouvel élan. Auparavant la famille Landry vivait près de Thunder Bay, dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Paul est d'ailleurs originaire de l'Ontario, pas loin de la région de l'Abitibi, au Québec.

NorthWinds, la compagnie de Matty McNair et de Paul Landry opère depuis 1982. Lorsqu'elle fonctionnait dans le sud, la compagnie se spécialisait surtout dans l'élaboration de programmes de plein-air et la formation du personnel de bases de plein-air en Ontario et aux États-Unis.

Depuis que NorthWinds est installée à Iqaluit, la compagnie mise principalement sur les excursions et les expéditions. Si NorthWinds s'est installée à Iqaluit, c'est d'abord parce que le Nord canadien attirait beaucoup Matty McNair. Elle découvre la terre de Baffin en 1986, lors d'une expédition en traîneau à chiens. En 1990, Matty revient dans le Baffin, avec Paul, pour une autre expédition en traîneau. Le départ s'effectue à la mi-février. L'expédition de quatre mois parcout 4000 kilomètres et passe par presque toutes les communautés du Baffin. À leur retour à Iqaluit le 10 juin, les deux passionnés de plein-air entreprennent des démarches pour s'installer à Iqaluit. Ils sont convaincus de trouver dans le Nord un style de vie qui leur convient, des possibilités enrichissantes d'échange avec les Inuit et de grandes opportunités de développement pour NorthWinds.

Pour que la famille puisse s'installer dans le Nord, Paul Landry se met en quête d'un emploi dans le secteur public afin de se voir attribuer pour un an un logement. Sans emploi à Iqaluit, il est en effet bien difficile et coûteux de se trouver un toit. Voilà pourquoi ce diplômé en administration (secteur des affaires) qui avait jusque là travaillait uniquement dans le plein-air (entre autres pour l'organisation internationale *Outdoor Bound*)est devenu administrateur pour la commission scolaire du Baffin.

Matty McNair s'occupe à temps plein de NorthWinds et Paul Landry lui prête main-forte toutes les fois que son emploi d'administrateur de la résidence étudiante Uqqiviu à Iqaluit le lui permet. Originaire de Philadelphie (en Pensylvannie), Matty McNair a commencé à séjourner au Canada en 1975 pour des emplois d'été reliés au plein-air ... évidemment. Durant sa jeunesse, elle se consacre entre autres à l'équitation et à l'élevage de chevaux. Elle découvrira plus tard les chiens de traîneau. Pour les expéditions de NorthWinds, Matty McNair se fie à des chiens de traîneau qui sont entraînés pour leur endurance et non pas pour les courses de vitesse.

NorthWinds fonctionne à l'année longue. Après une période de trois mois (d'octobre à décembre) consacrée au marketing et au repos, la compagnie offre de janvier à juin un programme d'hiver (la saison préférée de Paul et de Matty) avec des expéditions en traîneau à chiens, en motoneige ou en ski de fond. L'été est la saison la plus achalandée, avec au programme de la randonnée, des excursions en bateau, du rafting et des visites culturelles des communautés inuit. Beaucoup de clients de NorthWinds viennent de Toronto, de Boston, de New York et de la côte est des États-Unis en général.



photo Paul Landry

Les expéditions sur l'île de Baffin été comme hiver permettent de parcourir des paysages dont la beauté est intacte et impressionnante.

En Europe, NorthWinds mise surtout sur l'Allemagne et la France. Paul Landry souligne que les clients de NorthWinds sont souvent des voyageurs d'expérience qui recherchent les destinations hors de l'ordinaire. Beaucoup de ces gens qui visitent le Nord semblent surpris du niveau de développement, de la modernité de la région. Au plan des contacts culturels et humains, les visiteurs apprécient beaucoup l'hospitalité des petites communautés. Les paysages de la terre de Baffin impressionnent aussi grandement les visiteurs.

Les expéditions et les excursions de NorthWinds partent toutes d'Iqaluit. La compagnie travaille en collaboration avec des pourvoyeurs, des guides et des interprètes des trois autres communautés du sud de la terre de Baffin, Lake Harbour, Pangnirtung et Broughton Island. NorthWinds envisage de développer ses activités pour de nouvelles excursions (des sorties sur la banquise à Pond Inlet en juin, par exemple) et de nouveaux marchés (dont le Japon). Le tourisme dans les T. N.-O. en est encore à ses débuts. Au plan du marketing, les compagnies peuvent beaucoup compter sur l'aide gouvernementale. Cette aide et le fait qu'une compagnie comme NorthWinds n'a pas à l'heure actuelle de compétiteur local dans le Baffin incitent donc beaucoup à l'expansion. Paul Landry envisage de vivre sur la terre de Baffin encore plusieurs années, de cinq à quinze ans. Quand le moment de partir viendra (s'il vient), il y a fort à parier que ce sera pour poursuivre une autre aventure passionante dans de grands espaces.

Agnès Billa

Une nouvelle compagnie d'excursions touristiques mise sur le chemin Ingraham

L'aventure à la portée de tous grâce à Yellowknife Outdoor Adventures

Yellowknife Outdoors Adventures est la réalisation d'un projet auquel Carlos Gonzalez pensait depuis dix ans et qu'il préparait depuis quatre ans. Cette toute nouvelle compagnie d'excursions touristiques a entrepris sa première saison le 13 juin dernier. Yellowknife Outdoors Adventures malgré son jeune âge sait où elle s'en va et où elle veut aller.

Arrivé à Yellowknife en janvier 1982, Carlos Gonzalez (qui est né à Montréal) a d'abord travaillé pendant sept ans à l'hôtel Explorer où sa réputation de maître d'hôtel n'était plus à faire. Diplômé en hôtellerie, M. Gonzalez porte en autres le titre de maître-flambeur.

En 1990, Carlos Gonzalez décide qu'il est temps de relever de nouveaux défis. Il entreprend des pourparlers avec le Collège de l'Arctique pour l'établissement d'un programme de certificat en tourisme. La proposition est acceptée et Carlos Gonzalez débute en septembre 1990 comme coordonnateur et instructeur sénior du nouveau programme.

Son expérience en tourisme dans les T. N.-O. l'avait convaincu du potentiel de développement de cette industrie et de l'importance de former une main-d'oeuvre qualifiée locale pour ce secteur d'activité.

Quelques années plus tard, Carlos Gonzalez occupe encore le poste de coordonnateur du certificat en tourisme.

Le goût de replonger dans l'action, après le travail de gestion et de formation qu'impliquent ses responsabilités au Collège de l'Arctique, l'a repris cet hiver. Pour l'été et pour les étés à venir, il a donc renoué avec l'industrie touristique et le service direct à la clientèle, grâce à Yellowknife Outdoor Adventures.

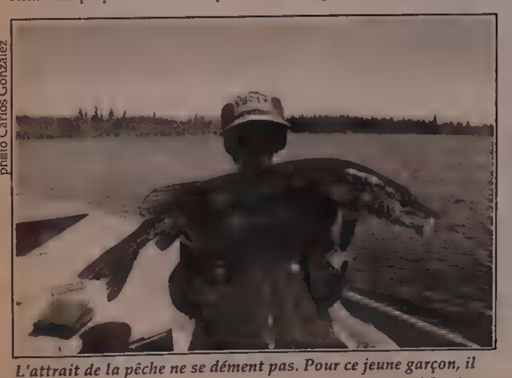


photo Carlos Gonzalez

L'attrait de la pêche ne se dément pas. Pour ce jeune garçon, il s'agit d'une première prise. Tout un exploit et tout un début!

La nouvelle compagnie d'excursions touristiques a choisi d'exploiter un créneau très simple : le chemin Ingraham et les possibilités d'excursions qu'il offre à quelques minutes à peine de Yellowknife.

«Beaucoup de gens visitent Yellowknife pour une journée ou deux seulement; ils ne disposent donc pas de beaucoup de temps pour prendre un hydravion et se rendre en dehors de la ville» explique M. Gonzalez.

Sa compagnie possède un permis d'opération pour les lacs Walsh, Prosperous et Prelude. Du coup, une partie de pêche au brochet ou une randonnée à pied en compagnie d'une naturaliste est à la portée de tous.

En route vers le lac ou le site où il amène ses clients, Carlos Gonzalez profite du parcours pour les entretenir de l'histoire de Yellowknife.

Arrivés à destination, les visiteurs n'ont à s'inquiéter de rien.



photo Carlos Gonzalez

La randonnée et l'interprétation des sites intéressent de plus en plus de visiteurs des Territoires du Nord-Ouest.

Tout l'équipement est fourni. Les adeptes de la pêche n'ont qu'à s'acheter un permis.

«Ça aussi, c'est important. Beaucoup de gens ont une seule occasion de faire une excursion dans les T. N.-O.; s'il pleut, si la température est un peu fraîche, il ne faut qu'ils aient à renoncer à leur sortie ou à débourser plus d'argent».

Pour établir sa compagnie, Carlos Gonzalez se donne cinq ans. Ses objectifs pour sa première saison d'opération sont très réalistes. Il espère offrir ses services à 75 clients et prendre ensuite graduellement de l'ampleur. La formule qu'il a développée (des excursions d'une demi-journée ou d'une journée dans les environs immédiats de Yellowknife) demeurera probablement inchangée. M. Gonzalez espère qu'un jour un modèle d'entreprise aussi simple que la sienne pourra être exportée vers de plus petites communautés des Territoires auxquelles ce type de développement économique serait bien adapté.

Agnès Billa

Trafiquants et contrebandiers ne sont pas la cause du problème

Quand 500 personnes dans une communauté de 3000 habitants participent à une manifestation que les autorités ne peuvent pas expliquer par un incident particulier, l'événement illustre la mobilisation de ces personnes et le sérieux de leurs inquiétudes.

À la grandeur des Territoires, la consommation abusive de drogues et d'alcool constitue indéniablement un très grave problème. Il est troublant de constater que même dans les plus petites communautés, l'alcool de contrebande et les drogues dures circulent chez les jeunes et dans la population adulte. Les études médicales et sociales sur des phénomènes tels le syndrome d'alcoolisme foetal prouvent aussi l'ampleur des conséquences rattachées à ces abus.

À Iqaluit, les manifestants qui ont dénoncé les abus de drogues et d'alcool le 9 juillet dernier se sont décrits pour la plupart comme des parents excédés de la facilité avec laquelle les enfants et les adolescents de leur communauté peuvent se procurer ces substances, en raison de la sollicitation active et souvent ouverte pratiquée par les trafiquants et les contrebandiers.

Dans la foulée de la manifestation d'Iqaluit, certains participants ont pris l'initiative de cibler des individus soupçonnés de trafic ou de contrebande et de leur laisser savoir qu'un grand nombre de personnes dans la communauté jugent leur présence indésirable.

Il ne faut pas se leurrer. Dans la plupart des communautés des T. N.-O., il est fort probable que les résidants savent en effet qui sont les responsables de la vente de drogues et d'alcool de contrebande. Dans le même ordre d'idées, la police doit bien sûr être en mesure de dresser une liste de suspects assez près de la réalité.

N'empêche que nous vivons dans une société qui ne permet pas de porter des accusations d'activités criminelles sans preuves à l'appui. Dans notre société, les citoyens ne sont pas non plus censés se faire justice eux-mêmes.

Le harcèlement de quelques trafiquants et contrebandiers ne résoudra pas le problème des abus de drogues et d'alcool. Même en forçant ces individus à quitter les lieux, une communauté ne saurait espérer que d'autres individus ne reprendront pas ce marché lucratif.

Pour mettre fin aux abus de drogues et d'alcool, les autorités et les communautés à travers les T. N.-O. doivent surtout miser sur l'éducation et l'implication des jeunes dans ces programmes d'éducation.

L'abus de drogues et d'alcool ne constitue pas non plus un problème isolé. De plus en plus d'études aux États-Unis (la patrie de la guerre aux drogues) démontrent que les abus de substances légales et illégales ne sont pas sans lien avec des problèmes sociaux.

La colère des parents d'Iqaluit contre les abus de drogues et d'alcool et leurs effets néfastes auprès des jeunes se comprend. Leur exaspération ne doit pas cependant mener à d'autres abus ou à la recherche de solutions expéditives sans lendemain.

Agnès Billa



La Fabrique:

Hart-Rouge lance un cinquième album

Hart-Rouge ne chôme pas. Le groupe fransaskois vient en effet de lancer un nouvel album, quelques mois à peine après la sortie de son disque Blue Blue Window.

C'est que Michelle, Annette, Paul et Suzanne Campagne sont des besogneux. Et ce n'est pas tout à fait un hasard si l'album s'intitule **La Fabrique**, du nom de la superbe chanson de James Taylor, traduite en français par Francis Cabrel.

«On fabrique nos chansons, on les écrit, on les habille. On y met chaque fil pour tisser comme une toile. **La Fabrique**, ça représente aussi tout notre travail d'équipe. On vit vraiment ensemble la réalisation de chaque pièce», explique Annette.

La Fabrique, le cinquième album du groupe, marque d'une certaine façon un nouveau début pour Hart-Rouge. Les Campagne et leur gérant tiennent maintenant bien en main toutes les ficelles de leur carrière.

Pour la première fois, ils produisent eux-mêmes leurs disques, sur étiquette Folle Avoine, du nom du défunt groupe, formé par tous les enfants Campagne de Willow Bunch. Hart-Rouge a ainsi fait les choses à sa manière, avec un brin d'audace. «D'habitude, on fait nos arrangements vocaux longtemps d'avance. Cette fois, on a décidé de les faire à la dernière minute pour avoir plus de spontanéité. Et c'est réussi, ça respire mieux. On gagne en maturité!», dira Annette dans un souffle.

Le résultat? Des arrangements musicaux bien ficelés, un son juste et des textes plus près de leurs préoccupations. **La Fabrique** flirte avec le «pop», le «folk» mais surtout avec la ballade et la complainte. Hart-Rouge s'est donné cette fois-ci un ton plus intime, plus personnel.

Suzanne, l'aînée, a d'ailleurs écrit un fort beau texte à la suite de lettres et de dessins que lui a envoyés une jeune fille, victime d'inceste. «Elle m'envoie des lettres sans mot. Elle traîne des ombres sur la peau. Elle dit que son père a volé son enfance», chante Suzanne dans **Belle hirondelle.** Une chanson qui ne passe pas inaperçue.

En plus des neufs chansons de leurs crues, le frère et les trois soeurs interprètent, de façon originale, **La Fabrique** de James Taylor et **Amoureuse** de Véronique Sanson. Cette dernière est chantée a capella par le groupe. Un vrai cadeau!

La Fabrique, 1994, sur étiquette Folle Avoine et distribuée par Musicor.

Johanne Lauzon (APF)

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Marc Poirier (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Tania Gilbey
Stéphanie Boucher

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les victoires se succèdent pour les Franco-FUN

Avec une fiche de 8 victoires et [redacted] défaites (aucun match nul), les Franco-FUN se rapprochent du premier rang de la division «E». Depuis que l'équipe francophone de balle lente de Yellowknife a franchi l'étape de la mi-saison, elle a remporté trois de ses derniers quatre matches.



Le 6 juillet, les Franco-FUN ont défait *Mackenzie Media* 14 à 12 lors d'un match que l'équipe francophone pensait avoir perdu. Ce n'est qu'à la toute fin de la partie en faisant le compte final des points que les Franco-FUN se sont aperçus qu'ils avaient en fait gagné. Roger Hébert et Roxanne Valade ont été nommés les étoiles de ce match.

Le 11 juillet, l'équipe gagnait de nouveau, cette fois-ci aux dépens de la *Deton 'Cho Corporation*. Les joueurs de l''équipe francophone ont frappé quatre coups de circuit, dont deux sont attribuables à Marc Lacharité. Les étoiles pour ce match remporté 11 à 8 sont allées à Tania Gilbey et à Alain Larivière qui avaient frappé les deux autres coups de circuit.

Karen Lajoie



Matthew Grogono, un des organisateurs du marché de Yellowknife, fabrique artisanalement des vases et des verres à partir de bouteilles récupérées et recyclées.



Plusieurs artistes locaux comme le peintre Ian Graham exposent leurs oeuvres au marché. Des artistes locaux de la scène se produisent également au marché.

YELLOWKNIFE



Ce cochon très relax, la mascotte du marché de Yellowknife, acceuille le public les samedis et les dimanches, de 10 à 16 heures, tout au long de l'été. Le marché est situé dans la vieille ville, sur la rue principale, en face du Igloo Inn.



Le marché de Yellowknife est une initiative locale qui prend souvent une saveur internationale, qu'il s'agisse de vêtements du Guatémala ou d'un falafel que l'on peut déguster sur place.





Bob Kussy, un autre des organisateurs du marché, s'adonne à la sculpture. Le voici en pleine démonstration de son art.



L'Acadie d'aujourd'hui: les communications

Du Moniteur Acadien à l'autoroute électronique

De la création d'un premier journal à la nomination, l'an dernier, d'un francophone comme premier titulaire du ministère de l'autoroute électronique de l'information au Nouveau-Brunswick, 126 ans d'évolution du monde des communications se sont déroulés en Acadie.

Depuis la fondation à Shédiac, au Nouveau-Brunswick, de l'hebdomadaire Le Moniteur Acadien en 1867, une quarantaine de journaux ont tenté d'exister à qui mieux mieux, sans compter les nombreux périodiques et les différents bulletins d'information.

De ce nombre, une quinzaine ont survécu.

Seuls les Acadiens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un quotidien. Il aura toutefois fallu environ 125 ans à la presse acadienne pour produire un quotidien rentable, quoique L'Acadie Nouvelle, basée à Caraquet, dans la Péninsule acadienne, a besoin des intérêts d'un fonds de fiducie de 6 millions de dollars pour assurer une distribution provinciale.

Avec son tirage de 20,000 copies, il fait ses frais et tente de percer davantage les régions du sud-est et du sud-ouest de la province.

Selon le professeur de l'Université de Moncton Gérard Beaulieu, qui enseigne entre autres un cours sur l'histoire de la presse et qui est l'auteur du texte sur les médias en Acadie publié dans la synthèse «L'Acadie des Maritimes», un seul quotidien n'est pas de trop.

«Un journal, quel qu'il soit, ne peut pas répondre à tous les goûts, à tous les besoins de la population acadienne. Le problème, c'est que ce n'est pas sûr que deux pourraient vivre».

Les Acadiens de l'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse se contenteraient sûrement d'un seul quotidien, eux qui n'ont qu'un hebdomadaire francophone: La Voix acadienne dans l'Ile et Le Courrier en Nouvelle-Ecosse.

Le Nouveau-Brunswick, lui, en compte cinq: Le Madawaska (Edmundston, depuis 1913), L'Aviron (Campbellton, 1962), L'Action régionale (Grand-Sault, 1991), Pro-Kent (Richibouctou, 1985) et le Moniteur Acadien (Shédiac, 1984).

A cela il faut aussi ajouter le seul journal économique, Info-Affaires, depuis 1989; Ven'd'est, le seul magazine acadien, qui a été fondé en 1985, et Égalité, une revue d'analyse.

Contrairement à la presse écrite, les médias électroniques ont connu beaucoup moins de soubresauts en Acadie.

Toutes les stations radiophoniques francophones qui ont vu le jour dans les Maritimes existent encore aujourd'hui, sauf une, et son existence a été de courte durée.

L'Acadie a une radio publique, trois stations privées et bientôt cinq radios communautaires.

La plus ancienne station de radio est CJEM, un poste privé qui diffuse dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick depuis 1947.

CBAF, la radio de Radio-Canada, est la seule à diffuser sur l'ensemble du territoire acadien. La station de Moncton, créée en 1954, a dû attendre 25 ans avant d'atteindre ce statut.

Le phénomène le plus intéressant et le plus prometteur des dernières années est la venue des radios communautaires. CKRO, qui fêtera cette année son 5e anniversaire, est même la plus importante radio communautaire de langue française à l'extérieur du Québec.

Deux autres radios ont vu le jour dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et une autre dans la région de Clare, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Une nouvelle radio communautaire, CJSE, vient de débuter ses opérations dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et, fait intéressant, elle est en compétition avec la radio étudiante de l'Université de Moncton CKUM, qui a aussi le statut de radio communautaire.

Une autre radio communautaire doit commencer sa diffusion en août dans la région de Restigouche, dans le nord du Nouveau-Brunswick. Deux autres radios sont à l'étape de projet dans la province, et un troisième projet existe au Cap-Breton.

Quant à la télévision, sa seule «représentante» acadienne est celle de Radio-Canada qui a créé un poste régional à Moncton. Comme pour la radio, Il a fallu du temps avant d'en arriver à une diffusion à l'échelle de l'Acadie: 15 ans.

Les Acadiens ne manquent toutefois pas de chaînes françaises à regarder. La plupart des câblodistributeurs des régions francophones offrent le signal des stations de télévision québécoises, ainsi que de la télé internationale TV5.

Le problème, évidemment, c'est qu'il s'agit bien souvent d'une réalité différente de celle de l'Acadie. Même Radio-Canada, qui a un mandat national, est depuis longtemps critiqué pour le peu de visibilité qu'elle accorde aux communautés francophones et acadiennes.

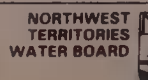
«Radio-Canada, c'est Radio-Québec et même Radio-Montréal. A la limite, un chien écrasé à Montréal a plus de place aux nouvelles qu'une élection à l'Ile-du-Prince-Edouard», souligne le professeur Gérard Beaulieu, non sans exagérer un peu.

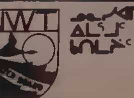
«Mais en pratique, il est difficile de faire autrement», ajoute-t-il. «J'imagine que les autres régions acadiennes des Maritimes ont la même impression au sujet de Radio-Canada Atlantique. Ce qui se passe à Bathurst ou à Campbellton n'est pas couvert autant que ce qui se passe à Moncton. Je pense bien que c'est inévitable».

Outre Radio-Canada Atlantique, il n'y a donc pas de télévision proprement acadienne. Les câblodistributeurs dans les régions acadiennes produisent toutefois de plus en plus d'émissions au sein de leur canal communautaire. L'avènement de la diffusion par fibre optique pourrait favoriser davantage d'échanges entre les différents canaux communautaires et développer un produit local.

La technologie numérique apporte d'ailleurs beaucoup de possibilités dans le domaine des communications. L'autoroute électronique pourra trouver sa niche en Acadie. C'est la communication de l'avenir.

À Moncton,
Marc Poirier (APF)





Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de permis suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse :	Amoco Canada Petroleum Company Ltd.
Site:	Puits de forage G-62 et P-53 Région de Pointed Mountain
Projet:	Utilisation de l'eau et élimination de la boue de forage et des débris de forage.

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici le 29 juillet 1994.

Le programme d'interprétation judiciaire des T.N.-O.



Faites partie de l'équipe!

Le programme de formation de huit semaines se donnera au Collège de l'Arctique d'Iqaluit à partir du 12 septembre et à celui de Fort Smith à partir du 24 octobre. Les dates limites d'inscription sont le 31 juillet pour Iqaluit et le 1er septembre pour Fort Smith. Inscrivez-vous le plus tôt possible, car le nombre d'étudiants est restreint.

Pour être admissible à ce programme, vous devez parler deux des langues officielles des T.N.-O. (inuktitut, dogrib, chipewyan, esclave du Nord, esclave du Sud, gwich'in, cri, anglais et français).

Le ministère de la Justice assume les frais de transport aller-retour jusqu'au lieu où sont offerts les cours, les frais de scolarité, ainsi que l'hébergement, les repas et les frais de garde des enfants pendant la durée du cours.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire, composez le (403) 920-6110 à Yellowknife, ou le 1-800-661-0836, ou écrivez au Service d'interprétation judiciaire, ministère de la Justice, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9.



AVIS PUBLIC

Pêcheurs-euses du Bras Est du Grand lac des Esclaves

Pêches et Océans Canada conduit un sondage auprès des pêcheurs-euses sportif-ves du Bras Est du Grand lac des Esclaves.

Les bateaux naviguant sur les eaux du Bras Est sont priés d'arrêter au camp de Pêches et Océans Canada de la baie Lady Jane pour remplir un questionnaire. Pendant les périodes les plus achalandées, vous pourrez vous procurer le questionnaire à bord de notre navire blanc, le "Boston Whaler", amarré dans le canal Hearne.

Il est possible que nos employés vous visitent lors de votre excursion de pêche pour mesurer et peser vos poissons.

Nous avons un nouvel hameçon sans ardillon à vous remettre. Venez nous voir avant l'épuisement des stocks. MERCI !

Gouvernement du Canada
Pêches et Océans

Offre d'emploi

L'hebdomadaire fransaskois, l'Eau vive est à la recherche d'un.e rédacteur.trice en chef.

Ce poste consiste à :

- assurer la publication hebdomadaire du journal,
- coordonner le contenu rédactionnel du journal,
- assurer la couverture des événements pouvant intéresser les Fransaskois,
- recruter, coordonner et offrir le support nécessaire aux pigistes.

Qualifications recherchées :

- la capacité de travailler sous pression,
- la capacité de travailler en équipe,
- formation académique et(ou) expérience de travail en journalisme,
- maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais,
- expérience de mise en page par ordinateur (Page Maker)
- expérience en prise de photos,
- connaissance de la francophonie en Saskatchewan et (ou) de la francophonie minoritaire.

Salaire : à négocier.

Lieu de travail : Régina (Sask.).

Entrée en fonction : le plus tôt possible.

Faites parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 31 juillet 1994 à :

Francis Potié, Directeur
Coopérative des publications fransaskoises
2606, rue Central, Régina (SK) S4N 2N9
Téléphone : (306) 347-0481
Télécopieur : (306) 585-3450

CRTC Audience publique Canada

Avis d'audience publique CRTC 1994-9 - Audience publique du CRTC, le 18 août 1994, 8H30, à l'Administration centrale du Conseil, 1, promenade du Portage, Hull (Québec), afin d'étudier ce qui suit: 37. SACHS HARBOUR (T. N.-O.). Demande (931680300) présentée par **INCORPORATED HAMLET OF SACHS HARBOUR**, poste restante, Sachs Harbour (T. N.-O.) X0E 0Z0 en vue d'obtenir une licence de radiocommunication à Sachs Harbour, pour recevoir et retransmettre, sous forme non codée, sur 5 canaux de télévision de faible puissance, les émissions de cinq stations de télévision. EXAMEN DE LA DEMANDE : Northern Co-Op, Sachs Harbour (T. N.-O.). BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES : Les intervenants qui désirent présenter oralement leurs commentaires de même que ceux qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 29 juillet 1994. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



(403) 873-6603



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de générateurs d'urgence

Vérification de la maintenance; au besoin, services de réparations et au besoin, approvisionnement de pièces pour générateurs d'urgence et équipement du GTNO

– Localités de la région de Baffin, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 29 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 15 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Harry Flaherty
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5193

Appel d'offres

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Pavage

Forage, dynamitage, concassage et empilage de roches calcaires
- Km 0 au km 84, route Mackenzie (n°1), T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, HAY RIVER NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 h, heure locale, le 27 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 13 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats
Gouvernement des T. N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau
Gouvernement des T. N.-O.
Tél. : (403) 920-3084

Veuillez prendre note qu'il y aura une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du Ptarmingan Inn, à 13 h 30 le 20 juillet 1994



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Raccordement du système d'éclairage T8

Le projet vise le remplacement du présent système de tubes et ballasts fluorescents par de nouveaux tubes et ballasts fluorescents de type T8. Il faudra également refaire le câblage électrique de certains interrupteurs.

– Iqaluit, Lake Harbour, Cape Dorset, Hall Beach, Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street), ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

14 H, HEURE LOCALE, LE 5 AOÛT 1994
(YELLOWKNIFE)
16 H, HEURE LOCALE, LE 5 AOÛT 1994
(IQALUIT)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 15 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : André MacNeil
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5169

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Directeur de la gestion de la construction

Ministère des Travaux publics et des Services — **Yellowknife, T. N.-O.**

Les activités de la Division de la gestion de la construction portent sur la gestion de projets de construction pour l'ensemble des ministères clients du GTNO ainsi que pour différents organismes. Les dépenses annuelles en conception et en construction d'installations s'élèvent en moyenne à 75 millions de dollars par année et touchent 500 projets et 1 000 contrats. Les installations comprennent des parcs de stockage, des hôpitaux, des patinoires, des écoles et des infrastructures locales. Six bureaux régionaux offrent aux localités des services de gestion de la construction.

Ce cadre supérieur relève directement du sous-ministre adjoint et veille à la qualité du système de gestion utilisé pour la réalisation des projets de construction. Les fonctions comprennent notamment la direction des travaux de construction, l'établissement de normes et l'élaboration de procédures relatives au budget et aux calendriers des projets, et la répartition des ressources. De plus, le titulaire s'occupe de l'administration des contrats de construction. Un des grands défis qui attend le titulaire consiste à aider les bureaux régionaux à répondre aux besoins locaux des ministères clients selon le calendrier et le budget prévus, tout en assurant un niveau uniforme de qualité et d'exécution des travaux.

Ce poste devrait intéresser tout professionnel chevronné possédant une solide expérience en gestion de projet. Le traitement initial est de 69 569 $ par année.

Il s'agit d'un poste de direction.

Réf. : 011-0229EW-0005 **Date limite :** le 22 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 1320, Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent-éducateur

Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0110RK-0003 **Date limite :** le 22 juillet 1994

Réceptioniste-commis au classement

Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 10 février 1995)
Le traitement initial est de 28 494 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0109RK-0003 **Date limite :** le 22 juillet 1994

Chargé de cours en charpenterie

Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'à l'avril 1995)
Le traitement annuel varie selon la scolarité et les années d'expérience. Une allocation d'isolement de 4 484 $ par année s'ajoute au traitement.
Réf. : 041-0104RK-0003 **Date limite :** le 22 juillet 1994

Surintendant des opérations régionales

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 64 318 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste de direction.**
Réf. : 041-0111JA-0003 **Date limite :** le 22 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0 Télécopieur : (819) 979-6574

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Chronique juridique

Logement et litiges sur la location

Comme lors de notre précédente chronique, nous continuons à nous intéresser aux instances administratives quasi-judiciaires, avec différentes affaires mettant en oeuvre le bureau du régisseur.

RV vs MH

Faits : En octobre 1992, un locateur loue une chambre dans sa maison d'habitation, par accord verbal, pour un loyer de 500,00 $ par mois.

Le 1er février 1993, une altercation entre le locataire et le locateur se produit et le locateur intime au locataire de quitter les lieux sans délai.

Le locataire, tout en ayant déjà payé son loyer de février, quitte les lieux le 2 février mais réclame en justice les sommes suivantes au locateur :

Loyer du mois de février	500,00 $
2 journées de travail perdues	300,00 $
Location d'un véhicule pour déménagement	50,00 $
Total	850,00 $
Moins réparation d'une vitre cassée par le locataire	-25,00 $
Total (somme due au locataire)	825,00 $

À ces prétentions, le locateur oppose les siennes, à savoir :

3 heures de nettoyage à 20,00 $ de l'heure	60,00 $
Remplacement d'une vitre cassée par le locataire	24,58 $
Coût du travail de remplacement	20,00 $
Coût d'entreposage de biens	80,00 $
Moitié de la location du mois de février	250,00 $
Total 1	434,58 $
Loyer de février à rembourser	500,00 $
Moins total 1	-434,58 $
Total (somme due au locataire)	65,42 $

Décision : Le régisseur fait remarquer qu'il y a eu violation du contrat de location par le locateur, celui-ci n'ayant donné aucun délai au locataire pour quitter les lieux.

Le locataire n'ayant apporté aucune preuve de perte de salaire du fait de son obligation de déménager, sans préavis, ni d'ailleurs de preuve de quelconques dépenses de location de véhicule et d'essence pour son déménagement, celui-ci ne peut se voir octroyer aucune compensation pour ces deux motifs.

De son côté, le locateur n'était pas en droit de réclamer des frais d'entreposage puisque le locataire, du fait de son contrat de location, disposait d'un droit d'usage du lieu d'entreposage.

Le locateur, n'était pas plus en droit de réclamer la moitié du loyer du mois de février, quand bien même le locataire n'avait rendu les clés de l'habitation louée que le 15 février.

La décision finale du régisseur a été d'accorder au locataire le remboursement du loyer du mois de février d'un montant de 500,00 $, diminué du coût de remplacement de la vitre cassée, soit 25,00 $ et de frais de nettoyage pour également un montant de 25,00 $.

Le locataire s'est donc vu ainsi remboursé par le locateur, un montant de 450,00 $.

RB vs CM et TM

Faits: Les parties décidèrent de se lier par contrat de location à partir du 1er août 1991. Le montant du loyer fut fixé à 1500,00 $ par mois et celui du dépôt de garantie à 500 $. Les locataires quittèrent les lieux le 31 juillet 1992. À la suite de ce départ, les locataires, n'ayant pas respecté certaines des obligations prévues au contrat de location, se virent demander le paiement des montants suivants :

Le locateur demande aux locataires de payer 498,02 $, représentant le paiement des services publics pour la période allant du 1er août au 31 décembre 1991. À cela, les locataires répondent que le dépôt de garantie a été versé à cette fin.

Le locateur réclame également une pénalité de paiement en retard, en application du contrat de location. L'article 7 dudit contrat précise qu'une telle indemnité peut être imposée, et qu'elle se chiffre à 6 $ par jour de retard. Le loyer ayant été payé avec 21 jours de retard au mois de juin 1992 et 10 jours de retard au mois de juillet 1992, le locateur estime qu'elle s'établit aujourd'hui à 180 $.

Le locateur réclame également 25 $ de frais de chèque sans provision, en application de l'article 7 du contrat de location.

Le locateur demande le remplacement de la pelouse située à l'avant des locaux d'habitation, celle-ci ayant été endommagée à la suite de travaux effectués sur le système de distribution des services publics.

Le locateur demande le paiement pour la réparation et le remplacement d'une vitre cassée sur la porte de derrière de l'habitation.

Le locateur demande également au régisseur que le paiement de ses frais de poursuite judiciaire soient pris en charge par les locataires.

Décision : Le régisseur décide d'examiner séparément les différents points soulevés par les parties en présence.

* Se basant sur les preuves fournies par les parties, il apparaît, tout d'abord, que les locataires n'ont pas respecté les conditions du contrat de location en ne payant pas les services publics dûs pour la période du 1er août au 31 décembre 1991, soit un montant de 498,02 $.

* Concernant les retards de paiement des loyers, l'article 7 du contrat de bail prévoyant 6 $ par jour de retard entre en contradiction avec l'alinéa 41(3) de la *Loi sur les locaux d'habitation* qui précise la formule à appliquer prenant en compte non pas un montant fixe mais prévoyant que «la pénalité est établie, pour chaque jour où le loyer est impayé, par la multiplication du montant impayé par le taux bancaire sur les dépôts de 30 jours, établi et publié par la Banque du Canada dans la *Revue de la Banque du Canada*, applicable au 1er janvier de l'année de calcul, et la division du produit par 365.»

Ce mode de calcul, appliqué aux montants considérés, aboutit à un montant dû, pour ces paiements avec retard, de 9,47 $.

* La demande du locateur concernant le remplacement de la pelouse est rejetée au motif que les dommages occasionnés ne tenaient ni de la faute, ni de l'inaction des locataires mais résultaient simplement d'une opération de maintenance obligatoire.

* Le locateur n'ayant apporté aucune précision quant au coût de réparation de la fenêtre cassée, ni fait aucune demande précise, ou même apporté la preuve de la destruction de celle-ci par les locataires, rien ne peut être décidé sur ce point.



* Considérant la demande du locateur de prise en charge de ses frais de poursuite par les locataires, celle-ci ne peut aboutir parce que d'une part la *Loi sur la location des locaux d'habitation* ne le prévoit pas, ensuite qu'il n'est pas de l'habitude d'entendre ce type de demande pour une instance quasi-judiciaire et enfin, parce qu'aucun montant n'a été précisé par le demandeur.

Les différentes demandes peuvent donc être résumées ainsi :

Services publics non payés	498,02 $
Pénalités pour retard de paiement	9,47 $
Pénalité pour chèque sans provision	25,00 $
Total 1	532,49 $
Dépôt de garantie + intérêts	550,47 $
Moins total 1	- 532,49 $
Total	17,98 $

Ainsi, toutes demandes considérées par les deux parties en présence, les locataires devraient verser 532,49 $ au locateur et celui-ci devrait verser aux locataires 550,47 $ correspondant au montant du dépôt de garantie augmenté des intérêts calculés en application du paragraphe 83 (1)(b) de la *Loi sur la location des locaux d'habitation.* Le locateur devra finalement verser 17,98 $ aux locataires.

KC vs MW et MW vs KC

Faits : Dans ce troisième cas, deux parties décident de se lier par contrat de location et conviennent d'un loyer mensuel de 1 100 $ et du versement d'un dépôt de garantie de 1 100 $. Un an plus tard, le locateur et le locataire se retrouvent devant le regisseur pour règler leurs problèmes.

Le locateur, preuve à l'appui, réclame 3 600 $ d'arriérés de loyers, pour des loyers non totalement payés au cours de l'année.

Le locataire ne contredit par les dires du locateur mais fait simplement remarquer qu'il a déduit 100 $ du loyer du mois de septembre pour des travaux qu'il a fait faire sur la terrasse.

Le locateur demande également 58,85 $ en remboursement de réparation d'un séchoir à linge et 42,80 $ en remboursement de réparations effectuées à l'installation de chauffage.

Le locataire pour sa part affirme que d'une part, le séchoir était de mauvaise qualité et qu'il tombait en morceaux et que, d'autre part, l'installation de chauffage et son réservoir avaient des problèmes.

Le locataire fait remarquer que le locateur a des droits, mais également des obligations et, pour expliquer le manquement à ses obligations contractuelles, explique, photographies à l'appui, que le local d'habitation était défaillant au niveau des points suivants :

1. Le plancher de la cuisine était endommagé, créant une entrée d'air provenant d'en dessous de la maison mobile.
2. Le four ne fonctionnait pas correctement.
3. Le toit entre le bâtiment initial et l'agrandissement fuyait.
4. Le système de chauffage ne fonctionnait pas.
5. La jupe de la maison mobile n'était pas en place.
6. L'interrupteur de la salle de bain ne fonctionnait pas.
7. La cheminée du four à bois aurait dû être ramonée.

Finalement, le locateur se plaint du fait d'avoir reçu de la part du gestionnaire du parc à maison mobile sur lequel se trouve l'habitation concernée plusieurs lettres indiquant que le locataire ne respectait pas les normes de propreté du parc.

Décision : Les deux parties sont d'accord sur le fait que les loyers n'ont pas été payés en totalité (ceci ajouté au texte de la *Loi sur la location des locaux d'habitation* précisant que le locataire doit payer ses loyers selon les conditions fixées par le bail). En conséquence, le locataire devra payer les 3 600 $ dûs, le locataire n'étant pas en droit de déduire quelque somme que ce soit, pour des travaux qu'il a commandés sans l'accord du locateur.

Considérant les demandes en remboursement des réparations effectuées sur le séchoir à linge et sur l'installation de chauffage, il ressort que la première réparation avait dû être effectuée suite à une utilisation abusive du séchoir par le locataire, alors que la seconde résultait d'une mauvaise utilisation du système de chauffage par le locataire. En effet, il avait été spécifié qu'il appartenait au locataire de veiller au remplissage du réservoir d'huile de chauffage sans laisser celui-ci se vider complètement tel que ce fut le cas.

Aucun élément de preuve n'étant venu corroborer une version plutôt qu'une autre, le régisseur dut se baser sur les témoignages et opinions émanant des personnes ayant effectué les réparations.

Le locataire devra donc rembourser 58,85 $ pour la réparation du séchoir à linge et 42,80 $ pour la réparation du système de chauffage, soit un total de 110,65 $.

Concernant les lettres du gestionnaire du parc à roulottes et compte tenu des preuves apportées par le locateur, le régisseur a ordonné au locataire de se conformer aux exigences du paragraphe 45(2) de la *Loi sur la location des locaux d'habitation* spécifiant qu' «il incombe au locataire de maintenir en bon état de propreté le logement locatif, ainsi que les services et les installations fournis par le locateur et réservés à son usage exclusif».

Au niveau des plaintes émanant du locataire, le régisseur, en application du paragraphe 30(4) de la *Loi sur la location des locaux d'habitation* et aux vues des preuves apportées ordonna au locateur de remettre en état, sans que cette liste soit exhaustive, le système de chauffage, le plancher de la cuisine, la toiture, le système électrique et de mettre en place un socle pour la roulotte.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 29, vendredi 22 juillet

Tania Gilbey/L'Aquilon

Teepee des temps modernes, fabriqué en contreplaqué.

Le Fonds mondial pour la nature s'inquiète d'une approche cas par cas

L'exploitation des diamants devrait faire l'objet d'une stratégie régionale

Le groupe de protection de l'environnement le Fonds mondial pour la nature (Canada) (FMN) souhaite que le gouvernement fédéral effectue une stratégie environnementale régionale pour la région géologique Esclave du Nord avant que les plans pour le développement des ressources minières dans la région avancent.

Selon le président du FMN, M. Monte Hummel, le GTNO n'a aucun plan pour la région, malgré les grands projets proposés, comme une route entre Yellowknife et Coppermine, des mines de diamants et la contruction d'aéroports privés, et d'un port de mer près de Coppermine.

«Une stratégie régionale regarderait l'impact cumulatif de tous ces projets sur l'environnement de la région, pas juste un projet à la fois comme on a actuellement,» a expliqué M. Hummel de son bureau à Toronto le 12 juillet.

Selon lui, l'environnement de la région est très sensible et le gouvernement n'a aucun mesure déjà en place pour s'assurer que le développement ne détruira pas le domaine des caribou du troupeau Bathurst, les ours grizzly et les oiseaux.

«La population des ours grizzly dans la région centrale a baissé depuis quelques années, et le nombre d'ours exécutés par des humains augmente. Nous savons que la moitié de ces morts sont directement liées aux camps d'exploitation. Les ours grizzly sont vulnérables,» souligne M. Hummel.

Le FMN s'est impliqué dans la situation ténoise après avoir reçu quelques rapports à propos d'ours tués dans des camps.

«Nos inquiétudes ne touchent pas seulement la faune. Nous sommes en contact avec des organismes autochtones qui sont également inquiets de ce qu'ils voient dans la région», incluant la bande des Dénés de Yellowknife, le peuple Dogrib, et les Inuit de Nunavut. «Il existe une base de soutien assez importante parmi les leaders autochtones,» explique M. Hummel.

D'autre part, M. Hummel sait que quelques groupes autochtones appuient le développement du secteur minier, pour les emplois et la richesse que cela pourrait leur apportait.

Selon lui, son organisme n'est pas contre le développement de la région, mais il veut que les régles du jeu soient établies avant, et que ces régles protègent les ressources fauniques et naturelles de la région.

«Je comprends très bien que dans le Nord, il est difficile de trouver un équilibre entre une économie autonome et les besoins de l'environnement, et je comprends l'incertitude que les résidants ont face à un organisme de l'extérieur comme le mien. Mais il n'y a aucune raison pourquoi nous ne pouvons pas

Les diamants et la faune
Suite en page 2

Eco-Summer demande qu'un autre permis lui soit accordé

Le gouvernement met fin aux activités d'un pourvoyeur

Le pourvoyeur *Eco-Summer (1985) Ltd.* poursuit le gouvernement territorial devant la Cour suprême le 9 août, pour demander que lui soit redonné son permis d'opérer dans les Territoires du Nord-Ouest révoqué le 17 décembre 1993.

Selon les documents relatifs à cette affaire, *Eco-Summer* conteste l'entérinement par le ministre du Développement économique et du tourisme de la décision d'un employé du ministère de révoquer le permis d'*Eco-Summer* pour 1993 et de refuser une demande de permis pour la saison 1994.

Pour sa part, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest soutient que *Eco-Summer* a contrevenu à l'article 7 de la Loi sur le tourisme. Cet article se rapporte à la Loi sur la faune, la Loi sur les pêches et la prestation de services adéquats au public.

Le ministère dans son refus d'émettre un autre permis à *Eco-Summer* invoque quelques-uns des cas de violation prévus dans la loi, sans préciser davantage en quoi consistent les contraventions à la loi, dans cette affaire.

Les pourvoyeurs opérant dans les Territoires du Nord-Ouest relèvent de la Loi sur le tourisme.

En plus, *Eco-Summer* est accusé de ne pas souscrire à un régime d'assurances pour ses employés et le public.

Eco-Summer estime que le gouvernement a commis une erreur en lui retirant son permis et la compagnie veut contraindre le gouvernement à lui redonner le droit d'opérer dans les T. N.-O.. Le procès à cet effet qui débute le 9 août devrait durer deux jours.

La compagnie d'expéditions *Eco-Summer*, qui est établie à Vancouver, se spécialise dans le tourisme dit écologique qui mise sur les destinations exotiques, en dehors des sentiers battus, et sur des activités telles la photographie, la randonnée et le kayak.

Karen Lajoie

photo Paul Landry

Expédition en traîneau à chiens sur la Terre de Baffin, organisée par Matty McNair et Paul Landry, de la compagnie *NorthWinds* dont la base d'opérations est située à Iqaluit.

SOMMAIRE

Les diamants et la faune

Suite de la page 1

trouver cet équilibre et résoudre ce problème».

Le FMN a écrit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin, pour faire pression dans ce sens.

M. Hummel admet qu'il n'a pas visité à date les camps d'exploitation des compagnies de diamants. Il s'y rendra bientôt suite à une invitation de BHP, une des plus grandes compagnies minières actives dans la région et qui propose un projet minier de 500 millions de dollars, près de Lac de Gras.

«J'aime beaucoup m'impliquer directement dans un dossier, et je n'hésite pas à faire du terrain, pour voir moi-même ce qui se passe,» a-t-il déclaré.

M. Hummel connaît bien la situation du Nord. Né dans le nord de l'Ontario tout près d'un barrage hydroélectrique, M. Hummel déclare qu'il a vécu les effets du développement sur une région isolée. Les autochtones qui vivaient sur la réserve *White Dog*, jumelée avec son village, étaient parmi ceux qui ont souffert d'empoisonnement au mercure durant les années 60 et 70. «Je comprends très bien ce que ça veut dire, de vivre dans une petite communauté, complètement liée à l'exploitation des resources naturelles,» déclare-t-il. Agent en foresterie de son métier, il dit comprendre également les besoins des compagnies industrielles.

M. Charles Fipke, président fondateur de Dia Met, le partenaire de BHP dans les mines en développement dans les T. N.-O., ne partage cependant pas cette opinion. M. Fipke n'a pas répondu aux appels de *L'Aquilon*, mais il a déclaré dans le *Globe and Mail* du 13 juillet être «personnellement vexé» par les interventions de M. Hummel. Selon M. Fipke, si son projet est retardé pour des évaluations environnementales, «le public canadien perdra des millions de dollars en taxes qui pourrait être utilisées pour des écoles, des hôpitaux et pour rembourser la dette fédérale». M. Fipke a fait ces commentaires durant l'assemblée annuelle des actionnaires de Dia Met à Kelowna.

Pour sa part, M. Irwin n'a pas encore répondu à la lettre de M. Hummel.

Karen Lajoie

Le degré d'inégalité des salaires a augmenté au cours de la récession

L'écart entre les hauts et les bas salariés ne cesse de croître

L'écart entre les hauts et bas salariés s'est accentué au cours des années 1980, indiquent de nouvelles données de Statistique Canada.

Le degré d'inégalité des salaires a augmenté au cours de la récession de 1981-82 et n'est jamais redescendu au niveau atteint avant cette récession, note l'agence gouvernementale.

Les petits salariés, hommes ou femmes, ont vu leurs salaires diminuer de 7 % entre 1973 et 1989. A l'inverse les salariés intermédiaires et supérieurs ont obtenu des hausses de salaires de l'ordre de 7 % et 9 % au cours de cette période.

Des jeunes sacrifiés ?

Ce phénomène touche davantage les jeunes travailleurs. Entre 1981 et 1989, les gains annuels réels des hommes âgés de 17 à 24 ans travaillant à temps plein toute l'année ont diminué de 12 % alors que ceux de travailleurs âgés de 55 à 64 ans augmentaient de 10 %. Des changements similaires, bien que moins prononcés, sont observés chez les femmes.

Cette hausse de l'écart entre les jeunes travailleurs et les plus âgés a aussi été observée aux États-Unis et dans plusieurs pays industrialisés durant les années 1980.

Curieusement, l'écart salarial entre les travailleurs relativement peu scolarisés et ceux ayant un niveau de scolarité plus élevé est demeuré inchangé. Aux États-Unis, les diplômés universitaires ont obtenu, quant à eux, des gains supérieurs par rapport aux travailleurs moins scolarisés.

De si longues semaines...

La hausse des inégalités a coïncidé avec des changements importants dans la répartition des heures travaillées. Une proportion moindre de Canadiens travaillaient de 35 à 40 heures par semaines à la fin qu'au début des années 1980. Au même moment, une proportion accrue de Canadiens travaillaient au moins 50 heures par semaine.

Les emplois requérant entre 35 et 40 heures par semaine représentaient 70 % de l'ensemble des heures travaillées par les employés masculins en 1981. En 1989, cette proportion avait diminué de 5,4 points et s'établissait à 64,6 %.

Chez les femmes, les emplois requérant une semaine normale (35 à 40 heures) représentaient 72,5 % de l'ensemble des heures travaillées en 1981 et seulement 68,1 % des heures travaillées en 1989.

Cette baisse de l'importance relative de la semaine normale est liée principalement à une hausse des emplois requérant au moins 50 heures par semaine. L'augmentation des emplois à temps partiel n'a eu qu'un faible impact.

Johanne Lauzon (APF)

Les économies budgétaires ajoute l'insulte à l'injure

Moins de français à l'ONU

La situation du français au sein même de l'Organisation des Nations Unies (ONU) continue à se dégrader même si cette langue y est reconnue officiellement langue de travail.

Tel est le constat dressé par une délégation de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) en mission au cours du printemps au siège de l'ONU à New York.

Les textes fondateurs de l'ONU mettent sur le même pied d'égalité le français et l'anglais comme langues de travail et reconnaissent six langues officielles à l'Assemblée générale.

Pourtant, l'anglais est la langue la plus largement utilisée par les délégations comme par les fonctionnaires.

La situation est à ce point critique que de nombreuses délégations, qui se réclament pourtant membres de la francophonie, en viennent à privilégier l'anglais au détriment du français. «Elles utilisent spontanément l'anglais, notamment dans des réunions informelles, alors que rien ne les y oblige», note l'AIPLF.

Les francophones, qui tiennent à s'exprimer en français, subissent même des pressions exercées par leurs supérieurs hiérarchiques. Ils se trouvent pénalisés, voire indirectemment sanctionnés, selon le rapport de la délégation de l'AIPLF.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, les économies budgétaires de l'ONU se font sur le dos... du français. Elles portent, en effet, en priorité sur la diffusion des documents en français et sur les services d'interprétation. **APF**

Jeux de la francophonie

Trop d'anglais au sein de la délégation canadienne ?

En guise de protestation contre la trop grande place faite à la langue anglaise au sein de la délégation canadienne, l'interprète québécois Stephen Faulkner a repris le désormais célèbre «Vive le Québec libre !» du général de Gaulle lors de son tour de chant à l'Olympia de Paris, tenu dans le cadre du volet culturel des Jeux de la francophonie.

Selon le chanteur, l'anglais prime sur le français à l'École centrale, où logent les artistes et athlètes de la délégation canadienne, en raison de la présence de participants unilingues anglais.

Environ 60 % des athlètes de la composante Canada sont anglophones, concèdent les responsables de la délégation. Mais, c'est bien parce que les composantes du Québec et du Nouveau-Brunswick regroupent la plupart des francophones. Le règlement du comité international des Jeux de la francophonie interdit de faire de la langue un critère de sélection. Voilà pourquoi on trouvera sur scène ou au stade, tout au long de ces jeux, des anglophones du Canada, tout comme des unilingues arabes du Liban. **APF**

Echos des T.N.-O.

La relocalisation des Inuit dans le Haut Arctique durant les années 50 était «illégale»

Le traitement infligé à des Inuit du nord de Québec durant les années 50, quand le gouvernement fédéral avait déplacé 17 familles, presque 100 personnes, à Grise Fiord et Resolute dans le Haut Arctique était «de mauvaise foi, inhumain et illégal» déclare le rapport de la Commission Royale sur les peuples autochtones.

Le rapport a été publié le 13 juillet après presque trois ans d'enquêtes menées par la Commission, et il recommande des compensations financières et des excuses complètes du gouvernement aux Inuit.

Les Inuit avaient été transportés vers les deux communautés sans savoir les conditions qu'ils y trouveraient. Les conditions à Grise Fiord et à Resolute n'étaient pas de tout comparables aux conditions près d'Inukjuak, d'où ils y venaient. Le gouvernement a presque abandonné les familles déplacées. Leurs privations et leurs souffrances sont devenues publiques durant les années 70, quand ils ont demandé pour la première fois des compensations du gouvernement. Depuis ce temps, ils attendent encore la réponse officielle d'Ottawa.

NWT Air vendu à ses employés

La compagnie aérienne NWT Air, qui est partenaire avec Air Canada, a été vendue le 13 juillet à ses employés et à la compagnie Sakku Investments, un organisme inuit qui appartient à la *Keewatin Inuit Association* de Rankin Inlet.

Selon le président d'Air Canada, M. Hollis Harris, sa compagnie est fière que les autochtones de Nunavut deviennent les propriétaires d'une ligne aérienne qui sert leur région et leur peuple. La compagnie emploie 160 personnes, dont 100 vivent à Yellowknife. Une flotte de quatre avions dessert les communautés ténoises, et le nord de l'Alberta et du Manitoba.

Selon l'accord de vente, les nouveaux propriétaires contineront de fonctionner comme un partenaire d'Air Canada et garderont les mêmes couleurs. La vente sera finale au mois de septembre. Le prix de vente n'a pas été dévoilé.

La proportion de francophones régresse au Canada

Le journal montréalais *La Presse* a publié une étude de Statistique Canada le 13 juillet qui révèle que la proportion de francophones au Canada a diminué de 29 à 24% au cours des 40 dernières années, mais est demeurée relativement stable au Québec, où elle s'établit actuellement à 82%.

«On attribue cette baisse à la chute du taux de fécondité chez les francophones, aux tendances de l'immigration et aux transferts linguistiques. Selon Statistique Canada, les francophones, qui jadis avaient un taux de fécondité supérieur aux anglophones, ont depuis quelques décennies moins d'enfants que les anglophones. Et à moins d'un revirement important, il y a tout lieu de croire que cette tendance à la baisse se maintiendra, constate cet organisme».

L'anglais est toujours la principale langue d'usage au Canada. 83% (22,5 millions) de Canadiens le parlent couramment, alors que le français est la langue d'usage de 32% (8,5 millions) des habitants du pays.

Karen Lajoie

Une offre d'achat impertinente pour la corporation *Lac Minerals*

Royal Oak essaie d'acheter sa place sur le marché international

La compagnie minière *Royal Oak* a déclaré ses véritables ambitions le 7 juillet, quand sa présidente Mme Margaret Witte a lancé une prise de contrôle hostile envers *Lac Minerals*, une compagnie quatre fois plus grande que *Royal Oak*.

Le succès de cette manoeuvre stratégique est lié aux réactions sur le marché des valeurs face aux deux compagnies, à leurs ressources pour l'avenir, et à leur gestion. D'un coté, *Royal Oak* et Mme Witte sont perçus comme une corporation minière dont la réputation s'appuie sur une pratique de coupures des dépenses de l'entreprise jusqu'à ce que la mine fasse un profit, au détriment souvent de la cote de la mine. De l'autre côté, *Lac* et son président Peter Allen ont un rendement en-deça de leurs capacités. Ils ont perdu 63,5 millions de dollars l'an dernier même avec un réseau d'actifs plus développé que *Royal Oak*.

Les experts du marché boursier ont déclaré nombreuses fois dans les jounaux canadiens depuis le 7 juillet que *Royal Oak* ne serait pas capable de receuillir les appuis nécessaires pour effectuer la prise de contrôle hostile. Malgré ces pronostics, *Royal Oak* s'était assuré le 15 juillet du soutien d'actionnaires de *Lac* qui contrôle 40% de la compagnie. Il reste encore à *Royal Oak* trois semaines, avant que son offre se termine le 9 août, pour trouver un autre 26% d'appuis (*Royal Oak* prendra le contrôle de *Lac* seulement si la compagnie contrôle 66% des actions de *Lac*).

Royal Oak offre 3,75$ canadiens et 1,75 action pour chacune des 148,7 million d'actions de *Lac* qui sont sur le marché. Un actionnaire de *Lac* pourrait également choisir 2,416 actions de *Royal Oak* pour chaque action de Lac, s'il le préfère. Selon *Royal Oak*, cela constitue un prix par action de *Lac* de 13,59$ canadiens. La prise de contrôle hostile vaut donc plus de deux milliards de dollars. Des experts du marché des valeurs contestent cependant l'évaluation de la valeur des actions de *Royal Oak*, et par conséquent, la valeur de l'offre d'achat.

Le porte-parole de *Lac*, M. James Pitblado, a déclaré dans le *Globe and Mail* le 19 juillet que les sommes que *Royal Oak* avait offertes pour les actions de *Lac* n'étaient que de «l'argent de Monopoly» et que ses actionnaires doivent rejeter l'offre.

Selon des analystes, il est possible qu'une autre compagnie fasse une contre-offre pour *Lac*. Il est souvent fait mention de deux compagnies, *TVX Gold* et *Echo Bay Mines*, déjà active dans le Nord.

Avant d'annoncer son intention de prise de contrôle, *Royal Oak* avait déjà en main plus de 3,8 million d'actions de *Lac*. Si son offre n'est pas acceptée par les actionnaires, *Royal Oak* en vendant ses actions fera assez d'argent pour couvrir les dépenses occasionnées par la prise de contrôle hostile, estimées à 38 million de dollars.

Selon Mme Witte, les deux compagnies réunies produiraient 1,5 million d'onces d'or chaque année. Les quatre mines de *Royal Oak* en ont produit 276 000 onces en 1993, et les nombreuses mines de *Lac* en ont produit 1 112 000 onces l'an dernier.

Royal Oak est propriétaire de deux mines d'or dans les T.N.-O., *Giant* et *Colomac*, situées tout près de Yellowknife, et de deux autres mines, à Terre-Neuve et en Ontario.

Lac est une compagnie minière d'envergure internationale dans l'industrie mondiale de l'or. Elle possède des mines au Canada, aux États-Unis et au Chili, ainsi que des camps d'exploration en Amérique Centrale, en Irlande et en Australie. *Lac Minerals* produit également de l'argent, du cuivre, et du zinc. Malgré son importance et sa production l'an dernier, *Lac* a perdu 63,5 million de dollars en 1993.

Les experts du marché des valeurs ont dévoilé dans le *Globe and Mail* le 13 juillet que *Lac* est une cible de choix pour une prise de contrôle hostile, parce que son président, M. Peter Allen, est responsable de la performance stagnante de la compagnie. Ces dernières années, plusieurs gestionnaires de longue date de *Lac* ont quitté la compagnie après des différends avec M. Allen.

M. Allen et son style de gestion ont tout de même obtenu le soutien du conseil d'adminstration de la compagnie le 17 juillet dernier, quand *Lac* a annoncé que la compagnie poursuivra la même stratégie dans les années à venir. Mme Witte a rétorqué que M. Allen, qui en public se déclare satisfait et confiant, a pourtant vendu deux-tiers de ses actions parsonnelles de *Lac* l'an dernier.

Si *Royal Oak* réussit sa tentative de prise de contrôle hostile, elle deviendra la plus importante compagnie d'or au Canada, et parmi les plus grandes au monde.

Les conditions de l'offre d'achat précisent que *Royal Oak* doit accumuler au moins 66% des actions de *Lac*, et que le prix de l'or doit se situer au moins à 360$ l'once (il est actuellement à 384$). Si l'une de ces conditions ne se réalise pas, l'offre d'achat ne tient pas.

Pour *Lac*, l'offre d'achat soulève une situation complexe. Parmi les nombreux actionnaires de la compagnie, le plus important ne possède même pas 5% des actions. Il est donc improbable que les actionnaires majoritaires puissent s'organiser pour combattre la tentative de prise de contrôle hostile de Royal Oak.

D'ici au 9 août, Royal Oak essaiera donc d'accumuler un autre 26% des actions, et des compagnies tels *Echo Bay* évalueront leur propre situation quant à une contre-offre.

Karen Lajoie

Enregistrez-vous avant votre départ en expédition

La GRC offre un programme d'assistance pour voyageurs en détresse

Avis à tous les adeptes du plein-air qui aiment voyager hors des sentiers battus. La GRC souhaite désormais être prévenue de vos déplacements.

Selon le porte-parole du corps policier, le sergent Dave Grundy, la GRC dans les Territoires offre maintenant un programme qui aidera les voyageurs lorsqu'ils se retrouvent en situation d'urgence. Les démarches pour s'enregistrer sont simples : il suffit de passer au poste de la GRC le plus proche de votre lieu de départ et de remplir quelques formulaires, indiquant le nombre de personnes dans votre groupe, l'itinéraire choisi, la destination finale, l'équipement utilisé et une description de celui-ci (entre autres ses couleurs) ainsi que les dates d'arrivée et de retour.

De cette façon, selon le sergent Grundy, à la date prévue d'arrivée, si les voyageurs ne sont pas parvenus à destination, la GRC saura qu'il y a possiblement un problème et qu'elle doit enquêter un peu.

«La plupart des gens qui voyagent dans le Nord ont beaucoup d'expérience, ou ils voyagent avec quelqu'un qui en a, dont leurs estimés quant à leur arrivée à destination sont pas mal précis. À la fin de leur voyage, si les voyageurs ne nous ont pas signalé leur retour, nous commençons à nous préoccuper de leur absence le jour même prévu pour leur retour» a-t-il expliqué.

Souvent, des touristes oublient de prévenir la GRC de leur retour sains et saufs. En les appelant à leur domicile, la GRC se rend compte en leur parlant que tout va bien. De temps en temps, les premières démarches laissent craindre une situation plus grave.

«L'an dernier, nous avons retrouvé un homme dans une situation précaire. Son équipement s'était brisé et il était en difficulté. S'il ne s'était pas inscrit dans nos registres, il serait probablement mort dans la toundra,» déclare le sergent.

Dans ses recherches de voyageurs en détresse, la GRC peut compter sur l'aide des compagnies d'aviation qui survolent les régions des T. N.-O.. La GRC demande aux pilotes de ces compagnies de garder l'oeil ouvert pour un canot rouge, ou une tente jaune dans un certain endroit.

Déjà cette année, plusieurs personnes se sont fait connaître du programme d'assistance aux voyageurs en détresse.

En juillet, en pleine saison touristique, la GRC reçoit beaucoup de demandes d'information à ce sujet.

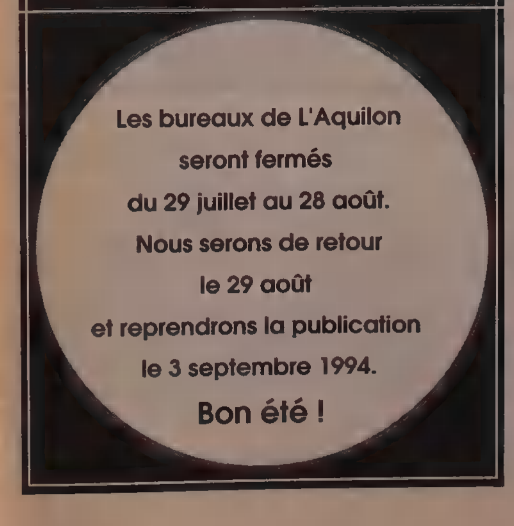
Durant la seule journée du 14 juillet, quatre groupes différents sont passés au poste de la GRC à Yellowknife pour s'inscrire avant d'entreprendre leur voyages en canot sur la rivière Thelon.

«Les voyages en canot sur les rivières Thelon et Coppermine sont très populaires ainsi que les randonnées sur la piste Canol. Il est intéressant de voir la variété d'expéditions que des gens de partout planifient».

Depuis le début de la saison touristique estivale, la GRC n'a reçu aucune demande d'assistance de voyageurs en détresse. Durant un voyage de quelques semaines, le sergent Grundy recommande des contacts réguliers avec des résidants ou des policiers, dans les communautés sur le chemin.

«Nous savons que, présentement, quelques personnes sont parties pour des voyages de deux mois. S'ils éprouvent des problèmes au début de leur voyage, nous ne le saurons pas avant la date prévue pour leur retour. Deux mois dans la toundra à attendre de l'aide, c'est long,» conclut-il.

Karen Lajoie



L'histoire des Franco-Terre-Neuviens

Contre vents et marée traduit en anglais

Paru à l'automne 1992, *Contre vents et marée*, le livre qui raconte avec brio l'histoire des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, a repris le grand large.

Sa version anglaise vient d'être lancé à Stephenville, sur la côte ouest de Terre-Neuve. *Against the Odds* constitue la première synthèse de l'histoire des francophones de l'Ile et du Labrador. En effet, la présence de l'héritage français sur le territoire terre-neuvien n'a jamais été reconnue dans les livres d'histoire de cette province.

En 1986, Statistique Canada recensait 2 005 francophones parlant régulièrement le français. «Pourtant, 15 000 Terre-Neuviens se prétendent d'origine française. Qu'est-il donc arrivé pour que si peu, de nos jours, parlent la langue ?» C'est un peu pour répondre à cette question que Paul Charbonneau avait rendu public en 1992 une version originale en français. L'auteur a été directeur général de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador durant les années 1980 et il est demeuré en poste pendant six ans.

Peu importe l'origine, chaque franco-Terre-Neuvien devrait se reconnaître dans le recueil de Charbonneau car l'auteur parle des trois principales régions «françaises» de la province, soit la péninsule de Port-au-Port, Labrador City et Saint-Jean. Les Canadiens des autres provinces, quant à eux, découvriront un coin de pays unique. Le bouquin de 114 pages contient plus d'une centaine de photos ou d'illustrations et plusieurs tableaux complètent l'information.

Le lancement a attiré quelque vingt francophiles dans les locaux du seul journal francophone de la province, Le Gaboteur, à Stephenville. A part la présence du député provincial de Port-au-Port, Gerald Smith, le «second lancement» n'avait rien de vraiment cérémonial.

Against the Odds permettra désormais à un plus large public de prendre connaissance de l'histoire de la population francophone de cette province qui, malgré un passé tumultueux, s'est entêtée à préserver sa langue et sa culture. Au coût de 24,95 $, *Against the Odds* est publié par Harry Cuff Publications Limited tandis que la version originale française est toujours disponible aux Éditions d'Acadie.

À Stephenville,
Mario Tardif (APF)

L'industrie des diamants peut-elle supporter la critique?

Ces derniers mois, les compagnies d'exploration minière à la recherche de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest avaient pourtant multiplié les efforts dans le domaine des relations publiques.

BHP Minerals et De Beers ont organisé des journées «Portes ouvertes» afin de se présenter au public sous un jour plus accessible et de répondre aux questions que soulèvent immanquablement leurs activités. Des lettres et des communiqués émanant d'autres compagnies minières ont été envoyés aux média locaux et territoriaux pour leur signaler l'inauguration de bureaux régionaux à Yellowknife ou encore pour réitérer aux médias et à la population en général leur volonté d'ouverture (dans la mesure du possible évidemment, puisque la nature même des activités d'exploration requiert une certaine confidentialité).

Dommage que malgré toutes ces démonstrations de bonne volonté, M. Charles Fipke, le président de Dia Met, une compagnie à laquelle *BHP Minerals* s'est associée pour ces opérations dans les T. N.-O., est choisi de réagir de façon fort peu constructive à l'intervention de l'organisation de protection de l'environnement le Fonds mondial pour la nature (FMN) (Canada) dans la question du développement des ressources minérales.

À quoi rime de se sentir «personnellement vexé» par les propos du président et porte-parole du FMN M. Monte Hummel? Le FMN allègue que depuis les deux dernières années, alors que la fièvre des diamants s'emparait des Territoires, le développement des ressources minérales s'articule autour de projets de grande envergure qui ne font pas encore l'objet d'un plan d'ensemble ni d'une stratégie régionale. Le FMN propose une concertation des activités d'exploration et d'exploitation afin de minimiser et de contrôler leur impact sur l'environnement. À prime abord, cette position ne semble pas forcément insultante...

Si les compagnies minières impliquées dans la recherche de diamants sont convaincues que des études sur l'impact environnemental de leurs activités ne constitueront qu'un gaspillage inutile d'argent et de temps, à elles de nous exposer plus longuement les mesures que ces compagnies ont déjà adoptées et implantées pour contrôler les répercussions de leurs camps d'exploration et des mines à venir sur la faune et autres ressources naturelles.

Depuis plus d'un an, les compagnies minières ont bénéficié dans la plupart des média locaux et territoriaux d'une couverture plutôt favorable qui reflète assez justement l'excitation et les espoirs suscités par la quête de diamants dans la population en général, surtout en cette période de récession et de reprise économique qui se fait attendre. Pour une fois qu'une «voix discordante» se fait entendre, il aurait été rassurant de voir les compagnies minières répondre aux questions soulevées dont la légitimité ne fait pas doute au lieu de les rejeter du revers de la main (tout en invoquant les hôpitaux et la dette nationale). Voilà qui pourrait ternir une image.

Agnès Billa



L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Tania Gilbey
Stéphanie Boucher
Mario Tardif

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Malgré la défaite, la bonne humeur règne

Les Franco-FUN ont perdu leur plus récent match 15 à 13 contre l'équipe BFTA le 18 juillet. Selon le porte-parole de l'équipe, Mario Paris, la partie, malgré la défaite, s'est déroulée dans la bonne humeur.

D'après M. Paris, le nom de l'équipe adverse BFTA doit vouloir dire «Best Fun Team Around» (Équipe la plus sympathique de la ligue).



En quatrième manche, les BFTA ont improvisé une petite danse «question de raviver l'esprit d'équipe !» explique-t-il.

Benoît Boutin, un autre joueur des Franco-FUN, semblait convaincu que la défaite de son équipe était reliée à la collision entre la comète et la planète Jupiter, «ce qui a un certain sens...» renchérit Mario Paris.

Chez les Franco-FUN, le lanceur Marc Lacharité, qui a frappé un coup de circuit, et Tania Gilbey se sont méritées les étoiles de la partie.

Le prochain rendez-vous des francophones de Yellowknife à la balle lente aura lieu le 25 juillet à 18h30 au terrain Parker 2.

Nouveau film tourné à Kapuskasing

Kap sur l'avenir...sans se laisser abattre

Des centaines d'usines ont mis la clef dans la porte en laissant derrière elles des travailleurs désoeuvrés, sans avenir.

Mais à Kapuskasing, les employés de la *Spruce Falls*, eux, se sont retroussés les manches pour sauver leur moulin de pâtes et papier.

C'est cette histoire, qui a fait les manchettes des journaux en 1991, que le cinéaste Fadel Saleh a décidé de mettre sur pellicule. Le film *Kap sur l'avenir* retrace les grands moments qui ont conduit les résidants de la localité francophone de 12,000 habitants du nord de l'Ontario à reprendre en main l'usine appartenant à Kimberley-Clark et au *New York Times*.

Le réalisateur a pris le parti de donner la parole aux travailleurs, aux hommes et aux femmes qui voyaient d'un coup leur avenir anéanti par une annonce catastrophique: la fermeture de trois des quatre moulins à papier de l'usine. Ce qui signifiait la réduction des effectifs de 1450 à 250 employés.

Des familles touchées par une éventuelle fermeture défilent tout au long de ce documentaire de 56 minutes. Voilà ici un jeune homme qui perd définitivement son emploi chez «Oncle Spruce» comme les gens désignent affectueusement cette usine où pères, cousins et soeurs ont trimé dur; et là, un autre, décidé à faire survivre non seulement l'usine mais la localité toute entière. Vibrants témoignages qui tranchent parfois avec la voix monotone, presque aseptisée, du narrateur.

Avec leurs tentes et leurs sacs de couchage, quelque cent personnes de Kapuskasing iront faire le pied de grue devant Queen's Park en vue d'infléchir la décision du gouvernement néo-démocrate. Des extraits de vidéo amateur témoignent de la solidarité des gens de Kapuskasing lors de cette manifestation. Que dire de ces femmes qui, larmes à l'oeil, vont déposer des milliers de lettres devant le bureau du premier ministre?

L'aide, presque inespérée, du premier ministre viendra enfin. Hydro-Ontario achètera pour 140 millions de dollars le barrage et s'engagera à fournir gratuitement, pendant 10 ans, de l'électricité à l'usine.

Kap sur l'avenir du Centre ontarois de l'ONF est porteur d'espoir. Ce documentaire fait beaucoup plus que le simple portrait d'un fait divers des pages économiques des grands quotidiens. Il rend hommage à ceux qui ont bâti le nord de l'Ontario et qui, malgré les déboires économiques, ne se laissent pas abattre.

APF

Troisième festival du soleil de minuit

Les artistes se retrouvent à Yellowknife

Le festival du soleil de minuit se déroule en de nombreux lieux à Yellowknife cette semaine. Environ 100 artistes des T.N.-O. et du reste du Canada se produisent tous les jours, par le biais d'ateliers, d'expositions et de démonstrations.



Selon l'horaire établi par l'organisatrice Vicki Tompkins, les huit jours du festival sont bien remplis avec de multiples activités de 11h le matin à 11h le soir. Des artistes travaillent sous les yeux du public chaque jour de 11h à 18h dans la salle de démonstration située au *Panda II Mall* et des musiciens jouent tous les midis au centre-ville dans les rues. En plus, des ateliers de trois heures sont organisés deux ou trois fois par jour et sont consacrés à des disciplines particulières.

«C'est une bonne rencontre entre les arts visuels et les arts de la scène,» explique Mme Tompkins.

Si les arts autochtones traditionnels vous intéressent, des femmes de la région du Deh Cho offriront des cours sur l'art du *tufting*, à base de piquants d'hérisson. De nombreuses peintres, sculpteurs et potiers, autochtones ou non, traditionnels ou modernes, participent au festival pour partager leur expérience avec des artistes débutants et toute autre personne interessée.

Le festival des arts visuels se termine vendredi le 22 juillet avec un *drum dance* traditionnel qui marquera du même coup le début du festival de musique *Folk on the Rocks* qui se déroule également à Yellowknife.



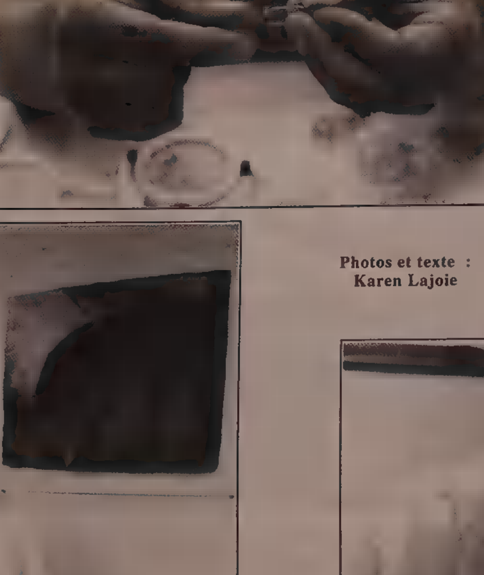
Céramique émaillée aux couleurs métalliques.

Plusieurs artistes dont John Sabourin (ci-dessus) ont peint une murale dans le centre-ville de Yellowknife.

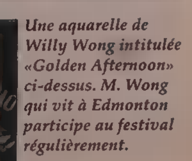


Margaret Messer de Dettah fabrique des boucles d'oreilles à motifs autochtones traditionnels.

Ava Christl de Whitehorse (ci-dessous) travaille autant l'argile que l'acrylique ou le papier mâché.

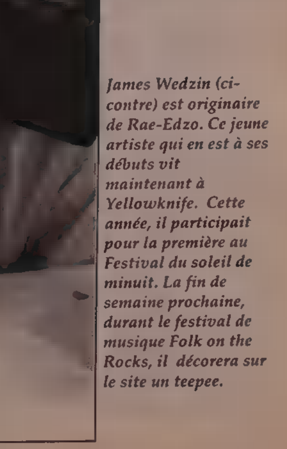


Photos et texte : Karen Lajoie

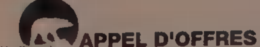


Une aquarelle de Willy Wong intitulée «Golden Afternoon» ci-dessus. M. Wong qui vit à Edmonton participe au festival régulièrement.





James Wedzin (ci-contre) est originaire de Rae-Edzo. Ce jeune artiste qui en est à ses débuts vit maintenant à Yellowknife. Cette année, il participait pour la première au Festival du soleil de minuit. La fin de semaine prochaine, durant le festival de musique Folk on the Rocks, il décorera sur le site un teepee.



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration du belvédère aux chutes Alexandra du parc Twin Falls Gorge

Le projet vise l'aménagement paysager du belvédère et [redacted] construction de différentes structures au site des chutes Alexandra – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street); ou parvenir au commis aux contrats, a/s de l'agent de l'entretien régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 21 Industrial Drive) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 AOÛT 1994

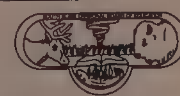
Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 20 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Stevens, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7633
ou
Architecture : Soon Architect, Téléphone : (403) 920-2864
Aménagement paysager : Terriplan Consultants, Téléphone : (403) 873-4490
Structure : Ferguson Simek Clark, Téléphone : (403) 920-2882



Directeur

Commission scolaire de division du South Slave — **Fort Smith, T. N.-O.**

Êtes-vous un dirigeant dynamique oeuvrant dans le milieu scolaire? Il y aurait peut-être un poste qui vous attend à la commission scolaire de division du South Slave. En effet, la Commission est présentement à la recherche d'un directeur général dont l'intérêt principal porte sur le monde étudiant et qui possède des qualités spéciales en gestion des ressources humaines, en finances, en communication et en planification.

Le Bureau de division, situé à Fort Smith, dessert Hay River, la réserve de Hay River, Fort Resolution et Lutsel K'e. Le nombre d'élèves inscrits à [redacted] commission scolaire est de 1 800, [redacted] nombre d'employés est de 176 et le budget de fonctionnement s'élève à 15 millions de $ par année.

Le programme d'enseignement utilisé à l'élémentaire est celui des T. N.-O. et comprend l'enseignement en cri, en chipewyan, en slavey et en anglais. Au secondaire, on suit surtout le programme d'enseignement de l'Alberta.

Le titulaire possède une formation universitaire de deuxième cycle et une expérience progressive en administration scolaire. Une formation et une bonne expérience avec les cultures et les langues autochtones s'avèrent être un atout. Nous prendrons en considération une expérience équivalente.

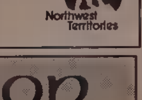
Le traitement, qui commence à 67 772 $ par année, et les avantages sont négociables.

Il s'agit d'un poste de direction.

Réf. : 011-0257TRW-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 1320, Scotia Centre, 8ᵉ étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





CRTC — Avis public — Canada

Avis public CRTC 1994-75 - **APPEL D'OBSERVATIONS - CRITÈRES D'EXEMPTION PROPOSÉS À L'ÉGARD DES SERVICES DE PROGRAMMATION DE JEUX VIDÉO** - Dans l'avis public 1994-34 du 23 mars 1994, le CRTC sollicitait des observations concernant un projet d'ordonnance d'exemption relative aux services de programmation de jeux vidéo. Parmi les 56 observations reçues, un certain nombre proposait que ces services contribuent d'une quelconque façon au système canadien de radiodiffusion. Le CRTC sollicite donc des commentaires quant au mode de contribution le plus adéquat. Quiconque désire formuler des observations sur ce critère d'exemption additionnel doit écrire au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (ON), K1A 0N2 au plus tard le **8 août 1994**.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Évaluateur-stagiaire, niveau I
Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de trois ans)
Le traitement initial est de 31 799 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0114JA-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Chef, Planification économique régionale
Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0113JA-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Chargé de cours en charpenterie
Collège de l'Arctique — **Cape Dorset, T. N.-O.**
Le traitement annuel varie selon la scolarité et les années d'expérience. Une allocation d'isolement de 4 484 $ par année s'ajoute au traitement.
Réf. : 041-0112-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Technicien en sylviculture
Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0244BL-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Technicien en dessin
Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0254VG-0003 **Date limite :** le 22 juillet 1994

Avocat
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement est négociable, mais varie de 60 495 $ à 70 059 $ par année.
Réf. : 011-0251KCR-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Agent attaché au tribunal, niveau IV
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 $ par année. Il y aura vérification du dossier criminel des candidats.
Réf. : 011-0252EW-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Administrateur (Deux postes)
Centre correctionnel de Mackenzie Sud — **Hay River, T. N.-O.**
Centre correctionnel de Baffin — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement varie de 52 916 $ à 63 235 $ par année.
Il s'agit de postes non traditionnels.
Réf. : 011-0264KCR (Hay River)-0003
Réf. : 011-0265KCR (Iqaluit)-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Surintendant régional
Ministère du Personnel — **Cambridge Bay, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 61 040 $ par année, plus une allocation d'isolement de 6 400 $ par année. **Il s'agit d'un poste de direction.**
Réf. : 011-0266TRW-0003 **Date limite :** [redacted] 29 juillet 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., Scotia Centre, 8ᵉ étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'un belvédère et d'escaliers aux chutes Louise du parc Twin Falls Gorge

Le projet vise l'approvisionnement et l'installation de deux (2) escaliers sur la rive de même que la construction d'un nouveau belvédère – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street); ou parvenir au commis aux contrats, a/s de l'agent de l'entretien régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 21 Industrial Drive) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 10 AOÛT 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 20 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Stevens, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7633
ou
Architecture : Soon Architect, Téléphone : (403) 920-2864
Aménagement paysager : Terriplan Consultants, Téléphone : (403) 873-4490
Structure : Ferguson Simek Clark, Téléphone : (403) 920-2882



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Modification

Raccordement du système d'éclairage T8 dans certaines écoles

Le projet vise le remplacement du présent système de tubes et ballasts fluorescents par de nouveaux tubes et ballasts fluorescents de type T8. Le câblage électrique de certains interrupteurs sera également à refaire. – Iqaluit, Lake Harbour, Cape Dorset, Hall Beach, Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street); ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

14 H, HEURE LOCALE, LE 12 AOÛT 1994 (YELLOWKNIFE)
16 H, HEURE LOCALE, LE 12 AOÛT 1994 (IQALUIT)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 22 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : André MacNeil, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5169

Les parents francophones s'en remettent aux tribunaux

Kingston refuse le déménagement de l'école de langue française

Les francophones de Kingston ont reçu une autre gifle. Le conseil municipal a rejeté une solution de compromis qui favorisait le déménagement de l'école de langue française dans des locaux plus adéquats.

Une entente survenue plus tôt entre le maire, l'administration de la ville et le conseil scolaire avait permis aux francophones de mettre en oeuvre le processus de déménagement de l'école secondaire Marie-Rivier dans le parc industriel de Kingston.

La proposition de compromis a quand même été battue au vote, sept contre six, par les élus municipaux après quatre heures de débats houleux. Les élus sont restés de glace devant la proposition de dédommagement de près d'un demi-million de dollars, accordé à la ville, selon l'entente pré-établie. La ville aurait aussi reçu cinq des 23 acres où aurait été établie l'école.

«On voyait la lumière au bout du tunnel, mais là, le tunnel commence à s'étirer», déclare un parent de deux élèves de l'école secondaire, Robert Charette.

«On a perdu la partie mais on n'a pas perdu la bataille», ajoute la directrice de l'école, Marie-Noël St-Cyr.

L'école loge dans un complexe de classes portatives exigu, sans eau courante, sans toilettes. Elle s'apprêtait à déménager dans le parc industriel quand le conseil municipal a bloqué le projet pour une question de zonage.

En refusant le compromis, concocté par le médiateur nommé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, Hugh Segal, les élus municipaux ont expliqué que la ville perdrait trop de revenus fiscaux s'ils acceptaient de modifier le zonage du terrain convoité.

La proposition du médiateur visait justement à dédommager la ville pour cette éventuelle perte de revenus (le terrain est vacant depuis quelques années) puisque les écoles ne paient pas d'impôts fonciers.

Le zonage actuel permet pourtant qu'une école s'établisse sur ce terrain du parc industriel. Le conseil de ville le concède mais fait valoir qu'un futur plan d'urbanisme l'interdirait.

«Cette histoire de taxes, c'est un faux argument. L'école ne paiera pas de taxes ailleurs, sur un autre terrain, non plus!», s'exclame M. Charette.

Déçus, les francophones de Kingston ne lancent pas pour autant la serviette. Pour l'instant, le conseil scolaire catholique s'en remet aux tribunaux. Il a déjà déposé une demande d'injonction pour forcer la ville à agir et à ne pas contester le site choisi pour l'établissement de l'école secondaire Marie-Rivier.

«La cour va nous donner raison. Et avec un jugement favorable pour nous, je ne crois pas que le conseil (municipal) va interjeter appel, surtout que les élus ont rejeté la proposition à sept contre six... Ils ne peuvent quand même pas être ridicules jusqu'à la fin», affirme la directrice de l'école, Mme St-Cyr.

La requête sera entendue le 11 août à moins que les deux parties en viennent à une entente.

A la suite du dépôt du rapport du médiateur, le ministère de l'Éducation de l'Ontario pourrait toujours obliger le conseil municipal à procéder. Il l'a déjà fait à deux reprises, pour les comtés d'Essex en 1977 et de Simcoe en 1980.

La direction de l'école, les parents et les 92 élèves espèrent toujours entrer dans leur nouvelle école au printemps 1995. «C'est encore possible mais il faut que ça débloque», conclut Mme St-Cyr.

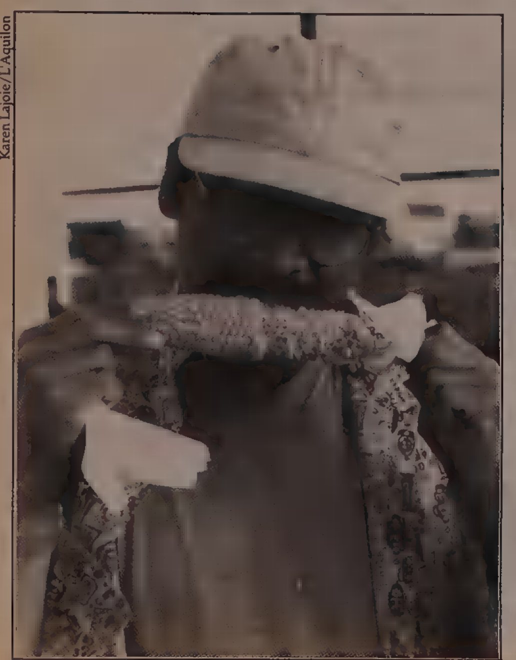
Johanne Lauzon (APF)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 30, vendredi 29 juillet 1

Karen Lajoie/L'Aquilon



John Blondin déguste un épi de maïs sur le site du festival de musique Folk on the Rocks, à Yellowknife.

La famille Leblanc-Prince retourne au Québec

Leur implication sans relâche a marqué la communauté franco-ténoise

Huit ans jour pour jour après leur arrivée à Yellowknife, Marie-Claire Leblanc et Michel Prince ainsi que leur famille quitteront la ville pour se réinstaller au Québec, dans les Cantons de l'Est.

Originaire de Saint-Wenceslas, près de Trois-Rivières, la famille est venue dans le Nord par goût du changement.

«C'était une étape de notre vie où nous étions ouvert au changement, et aussi, on voulait voir l'Ouest et donner aux enfants l'opportunité d'apprendre l'anglais,» explique Marie-Claire Leblanc.

Alors que Mme Leblanc n'avait jamais visité l'Ouest du Canada avant de s'installer à Yellowknife, Michel Prince avait lui passé six mois à Régina lors de ses années de formation pour devenir agent de la GRC, en 1967.

Durant l'été de 1986, la famille s'est déplacée en train jusqu'à Edmonton «pour mieux voir les plaines,» précise Mme Leblanc. Au bout de trois jours, une fois arrivés à Edmonton, Marie-Claire, Michel et leurs quatres enfants, dont l'aîné avait 14 ans, ont pris l'avion pour la dernière étape de leur périple.

Ils ont «débarqué» dans une ville presque complètement désertée, entourée de petits arbres et peuplée de grands édifices. «Il faisait chaud, 33°, et tout le monde était à la plage,» se souvient M. Prince. Leurs premières impressions de Yellowknife ne correspondaient pas à ce qu'ils s'étaient imaginés, mais rapidement, ils se sont bien adaptés à la situation.

Marie-Claire avait accepté au Québec un poste d'enseignante en immersion à l'école St-Joseph (poste qu'elle occupait encore cette année jusqu'aux vacances scolaires). Michel ne prévoyait non plus de difficultés pour se trouver un emploi. Pendant les années 80, la ville de Yellowknife était en plein essor. Après avoir passé trois mois à la maison, pour aider les enfants à s'adapter à ce grand changement dans leurs vies, Michel a trouvé un emploi en novembre, comme agent de sécurité. Moins d'un an plus tard, il devenait agent de sécurité pour un nouvel employeur, la mine Con.

En tant que famille francophone vivant à Yellowknife, les Leblanc-Prince ne se sont pas tout de suite impliqués dans les activités de la comunauté francophone. Ils ont préféré prendre leur temps. Toutefois, une fois qu'ils ont eu décidé «d'embarquer», Marie-Claire Leblanc et Michel Prince sont tous les deux devenus des personnes-clés de la francophonie dans la capitale et dans l'ensemble de la communauté franco-ténoise.

Marie-Claire s'impliqua la première, en empruntant un chemin un peu détourné. En mai 1987, elle

La famille Leblanc-Prince
Suite en page 2

Déversement d'eaux-vannes dans le bras de mer de Koojesse

L'appel du GTNO est rejeté par la cour Suprême

L'appel logé par le GTNO contre la décision de la cour territoriale dans le dossier de la pollution du bras de mer de Koojesse près d'Iqaluit en 1991 a été rejeté par le juge Mark de Weerdt de la cour Suprême le 22 juillet. Cette décision devrait mettre fin à toute cette question.

L'affaire remonte au 2 novembre 1993, date à laquelle le GTNO apprenait qu'il devrait payer une amende de 89 000 dollars, après avoir été reconnu coupable au mois d'août de la même année d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux-vannes dans le bras de mer de Koojesse entre le 1er et le 10 juin 1991.

Les 21 et 22 avril dernier les avocats du GTNO avaient contesté ce verdict de culpabilité en alléguant que le gouvernement ne peut pas être reconnu coupable du déversement des égouts parce que, au moment de l'accident, le gouvernement était en train de transférer la responsabilité du champ d'épandage à la ville d'Iqaluit. Les avocats ont invoqué ces mêmes arguments [redacted] 21 juillet à la reprise de l'audience relative à l'appel.

Les avocats du gouvernement territorial avaient également soutenu que la loi fédérale sur les eaux internes du Nord contredit la loi territoriale sur les accords en matière de ressources hydrauliques, et que la loi fédérale n'est pas assez précise pour permettre aux usagers de savoir quelles actions sont autorisées ou prohibées.

En tout, les avocats du GTNO avaient élaboré une défense en quatre points pour contester le verdict de culpabilité, y compris le fait que le juge Michel Bourassa aurait commis une erreur en rendant un verdict sans posséder des éléments de preuve suffisament probants.

Ces arguments ont été rejetés un à un par le juge de Weerdt dans un jugement qui comptait pas moins de 37 pages. Selon lui, le GTNO aurait dû savoir que le champ d'épandage d'Iqaluit présentait des

Iqaluit
Suite en page 5

SOMMAIRE

photo Josée Laurion



Julia Pingushat de Arviat a bien su illustrer le thème de sa tapisserie intitulée Traditional Life.

photo Valérie Catrice



À Fort Smith, lors d'une soirée chez Mme Monique Bird, Mme Jeanne Dubé (en compagnie de son mari Orel) reçoit un certificat offert par [redacted] Fédération Franco-TéNOise pour souligner la création du prix Jeanne Dubé et l'attribution du prix à celle qui a inspiré bien des franco-ténoises et franco-ténois et à qui le prix est dédié.

La famille Leblanc-Prince

Suite de la page 1

participa à une assemblée générale annuelle de la F.F.-T. à Fort Smith. Marie-Claire était alors déléguée de l'organisation *Canadian Parents for French*, qui vise à «améliorer la qualité du programme d'immersion dans les écoles. Comme j'étais la seule, avec Dave McCann, dans ce groupe à parler français je les répresentais à la F.F.-T.».

À ce moment-là de l'histoire de la francophonie ténoise, il n'existait pas d'école Allain St-Cyr, pas d'Association des parents, pas de conseil scolaire francophone. Il y avait seulement un comité des parents qui se mettait sur pied et faisait partie de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.)

Marie-Claire Leblanc ne pensait jamais qu'il y aurait une école française à Yellowknife.

«J'avais même dit qu'une école française ne ferait pas mieux avec les étudiants (francophones) que l'immersion (...) J'étais au départ une adversaire de Bernadette (Leblanc-Fortier, qui menait le projet d'une école française à Yellowknife). Cependant, en obtenant plus d'information sur l'éducation en français langue maternelle ça n'a pas pris de temps, j'étais du même côté qu'elle», a-t-elle souligné.

Durant le colloque de la F.F.-T. en 1989 sur l'éducation en français langue maternelle, Mme Leblanc réalisa que les programmes d'immersion ne s'adressaient pas aux étudiants francophones. Ironiquement, sa plus jeune fille Maude était alors inscrite dans un programme d'immersion, sa connaissance de l'anglais ne lui permettant pas d'aller à l'école anglaise.

Le 12 janvier 1990, le comité des parents de l'A.F.C.Y. se transforma en l'Association des parents francophones de Yellowknife (A.P.F.Y.), une organisation autonome dont les efforts acharnés aboutirent seulement quelques mois plus tard, à l'ouverture de l'école Allain St-Cyr en septembre 1990.

Pour sa part, Michel Prince s'est joint à l'équipe de l'Association franco-culturelle au printemps 1990, alors que le comité exécutif ne comptait plus que deux membres et que la survie de l'association était en jeu. Auparavant, Michel avait suivi les activités francophones, mais sans s'occuper de leur organisation.

À titre de trésorier, (une responsabilité dont il s'acquitta pendant presque deux ans), M. Prince consacra beaucoup de temps et d'énergie au recrutement sans relâche de nouveaux membres pour l'association francophone.

«Les francophones ne manquaient pas en ville mais ils ne s'inscrivaient pas à l'association. L'A.F.C.Y. avait peu de visibilité et peu de francophones s'y impliquaient,» précise-t-il.

Une période difficile

Après avoir remonté un peu la cote de l'A.F.C.Y., Michel Prince s'est tourné vers la Fédération Franco-TéNOise dont il est devenu le «grand argentier» à l'époque où Mme Diane Mahoney prenait la présidence de la Fédération.

«Durant cette période, la situation était difficile, en raison d'une transition du personnel». M. Richard Barrette, le directeur général de la Fédération depuis 1989, venait de partir pour l'Alberta.

«Je suis rentré à la F.F.-T., pour y représenter Yellowknife.» À cette époque, l'exécutif de la F.F.-T. était formé de deux répresentants d'Iqaluit et deux de Hay River.

Durant ces années où Michel Prince s'impliqua à la FFT, Marie-Claire continua à oeuvrer au sein de l'association des parents pour agrandir la nouvelle école et pour y offrir un programme toujours plus complet.

À cette époque, Bernadette Leblanc-Fortier était présidente de l'Association , et Marie-Claire Leblanc secrétaire de l'A.P.F.Y..

En 1991, Marie-Claire Leblanc accéda à son tour à la présidence. En raison de son départ prochain, Mme Leblanc a quitté ce poste en mai 1994.

Mme Leblanc tire beaucoup de fierté et de satisfaction de sa participation au dossier de la gestion scolaire qui fit l'objet, au sein d'un comité tripartite, de négociations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, «pour faire reconnaître le droit d'accès à l'éducation en français, le droit de gestion, et le droit à un financement adéquat pour nos écoles. Le groupe des parents a beaucoup soutenu l'équipe de négociation et c'est vraiment un effort du groupe qui nous a permis d'obtenir les résultats que l'on connaît».

Après ces négociations, le conseil scolaire francophone et la gestion scolaire sont devenus des réalités.

En tant que trésorier, Michel Prince a particulièrement prisé son rôle lors de l'instauration par le GTNO en 1990 du programme de développement communautaire et cuturel qui a permis la distribution «tellement appréciée» de fonds aux associations francophones locales pour leurs projets de développement, se rappelle-t-il avec un sourire.

Ni Michel ni Marie-Claire ne veulent s'approprier à titre personnel les succès de la francophonie ténoise auxquels ils sont tout de même étroitement associés.

«On a simplement continué le travail des pionniers, déclare Michel. Les Denault, Matthews, Canuel. Nous ne sommes pas de ces pionniers; ce sont les gens qui étaient impliqués dans la francophonie quand nous sommes arrivés qui ont fait tout ce travail».

De retour au Québec, les Leblanc-Prince s'installeront à Sherbrooke. Ils se chercheront alors un toit et un emploi. La réadaptation ne les inquiète pas. La famille s'établit dans une ville universitaire, pour les enfants qui ont maintenant entre 16 et 22 ans et sont en âge de faire des études post-secondaires. Le retour au Québec de la famille (dont tous les membres sont maintenant bilingues) ne signifie pas qu'ils craignaient l'assimilation s'ils étaient restés à Yellowknife, tient à préciser Marie-Claire Leblanc.

«Il n'y a pas de raison que les gens, quand ils viennent dans le Nord, perdent leur langue et leur culture. Il n'y a pas de raison que les gens soient assimilés».

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

Marie-Claire Leblanc et Michel Prince quitteront le 3 août à trois heures du matin le paysage de Yellowknife qui leur était devenu tellement familier ces huit dernières années. La ville ne sera pas la même sans eux!

Echos des T.N.-O.

Le président de *Lac Minerals* démissionne suite aux pressions des actionnaires

M. Peter Allen, le président de *Lac Minerals*, a démissionné de son poste vendredi le 22 juillet après une semaine de réunions avec les actionnaires de la compagnie. *Lac Minerals* est actuellement la cible d'une tentative de prise de contrôle hostile orchestrée par la compagnie minière *Royal Oak*.

Selon la présidente de *Royal Oak*, Mme Margaret Witte, M. Allen aurait succombé à son propre style de gestion qui a fait ces dernières années plusieurs «victimes» parmi les gestionnaires de longue date de la multinationale. Deux vice-présidents et le directeur des finances entre autres ont quitté récemment la compagnie à cause de différends avec M. Allen. Ce dernier avait jusqu'au 17 juillet le soutien du conseil d'adminstration de la compagnie mais apparement pas l'appui des actionnaires.

Mme Witte de *Royal Oak* a ajouté le 24 juillet que son équipe était prête à stabiliser *Lac Minerals* en s'appuyant sur le style de gestion que privilégie Mme Witte. La présidente de *Royal Oak* espère obtenir bientôt le contrôle de 66% des actions de *Lac Minerals* afin d'atteindre son objectif de prise de contrôle hostile. À l'heure actuelle, *Royal Oak* a obtenu l'appui d'actionnaires qui contrôlent environ 40% des actions de *Lac Minerals*.

Le médiateur Don Munroe s'occupera du dossier Miramar Con

Un des commissaires qui s'est occupé de l'enquête sur les relations de travail à la mine Giant l'an dernier reviendra en ville à titre de médiateur à la mine Miramar Con, dont les employés syndiqués attendent depuis plusieurs mois la signature de leur nouveau contrat de travail.

M. Don Munroe a été nommé au poste de médiateur le 19 juillet, par le ministre fédéral du travail, M. Lloyd Axworthy.

M. Munroe a été chargé d'instiguer une autre ronde de négociations entre le syndicat et la compagnie Miramar au cours des deux prochaines semaines. Après ce délai, si les deux parties n'en sont pas venues à une entente, le médiateur pourrait se retirer du dossier et une grève pourrait débuter sept jours plus tard. Des piquets de grève pourraient se dresser devant vers la mi-août.

Les 270 membres du syndicat représentant les employés de Miramar Con travaillent sans contrat depuis mai 1993. Les négociations entre les deux parties ont cessé le mois dernier.

95 000$ pour la protection civile dans les T.N.-O.

Le gouvernement fédéral a accordé une somme de 95 000 dollars le 25 juillet à trois projets visant à améliorer la protection civile dans les Territoires.

La Ville de Yellowknife est la bénéficiaire de deux de ces projets, soit l'amélioration des installations et du matériel de communications de son centre d'opérations de secours (au coût de 2480$) et l'achat (pour 80 000 $) d'un véhicule de secours polyvalent, muni d'équipement de sauvetage et du matériel nécessaire pour les opérations relatives aux matières dangereuses.

Le troisième projet consiste en l'amélioration du matériel de communications de la réserve de Hay River. Celle-ci disposera désormais d'un réseau intégré de communications sur très haute fréquence, muni d'un répétiteur de signaux et relié au système téléphonique, le tout d'une valeur de 12 513$.

Karen Lajoie

2 500 festivaliers au rendez-vous de la musique et de l'été

Folk on The Rocks remporte un grand succès fort mérité

Une audience record (par rapport aux assistances des dernières années) a applaudi avec beaucoup d'enthousiame les 23 et 24 juillet les artistes qui se sont produits au festival de musique *Folk on the Rocks*. Le festival a profité de températures magnifiques.

Sur le site à Long Lake, de nombreux festivaliers ont plongé à l'eau pour se rafraîchir et plusieurs autres ont dansé le soir devant la scène principale, baignés par la lumière vibrante du couchant et épargnés par les moustiques grâce à une brise clémente.

L'an dernier, le festival de musique avait été accablé par de violents orages. Le soleil et la chaleur de cette année ont été bien appréciés par les organisateurs de l'édition 1994.

Les musiciens et interprètes, d'origine locale, territoriale, nationale et internationale, participaient à toute une série d'ateliers techniques ou ateliers-performances et se retrouvaient, à la fin de la journée, sur la grande scène pour les spectacles les plus attendus, ceux qui se déroulent en soirée.



Unefoule d'enfants, de jeunes et d'adultes était au rendez-vous estival de Folk on the Rocks.

FOLK ON THE ROCKS

Karen Lajoie/L'Aquilon (3)

Kelly MacDonald porte et vend le chandail officiel du festival décoré d'une illustration peinte à la main.

La palme de l'artiste le plus insolite revient sans contredit à Amigo Diego, un musicien mexicain affublé d'un costume de matador à la mode de Las Vegas. Bien que ses prouesses à la guitare aient été fort appréciés, bien des gens se demandent encore si son numéro est une parodie ou pas ...

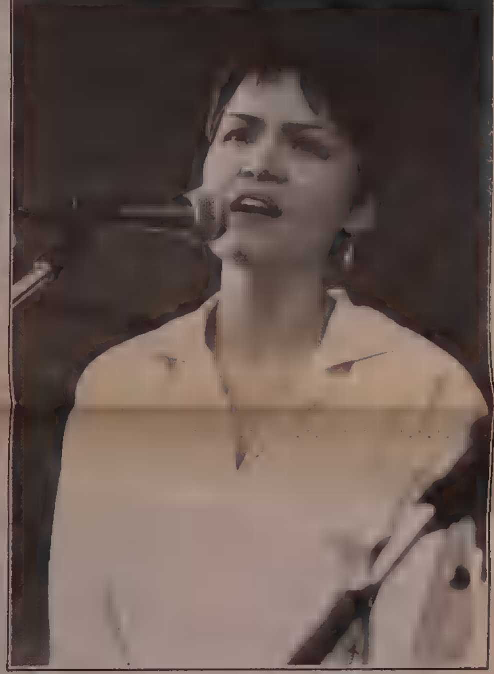
Le groupe irlandais, *Four Men and a Dog*, l'ensemble *Quartette* qui se compose des quatre chanteuses (dont Sylvia Tyson et Cindy Church) et la «sensation» du festival *Moxy Fruvous* ont remporté un grand succès auprès du public autant pour leur musique que pour leur présence sur scène.

Night Sun d'Iqaluit et Susan Aglukark d'Arviat ont aussi été très appréciés, même si dans certains cas, le temps alloué pour leur spectacle était un peu court.

Ainsi Mme Aglukark de Arviat, la plus grande vedette du Nord, n'a pu interpréter que six chansons samedi soir. Qui plus est, elle a bien failli ne pas se rendre jusque sur la scène en raison d'un bénévole de l'équipe chargée de la sécurité sur le site qui n'a pas reconnu la chanteuse et lui a refusé l'entrée sur le site, faute de billet ou de laissez-passer. Le problème a tout compte fait été résolu, après de longues discussions.

Du côté des kiosques, Isabelle Guibert, artiste de Yellowknife surtout connue pour sa peinture, a éclipsé les autres artisans avec ses chapeaux faits à la main. Les festivaliers se sont arrachés les couvre-chefs de Mme Guibert, des créations d'une grande originalité. Ce succès de Mme Guibert n'est qu'un des nombreux exemples du bilan très positif que l'on peut (après les déboires des dernières années) enfin tirer du festival. De quoi réjouir l'équipe des organisateurs qui a repris en main le festival cette année.

Karen Lajoie et Agnès Billa



Susan Aglukark en spectacle à Folk on the Rocks.

Iqaluit

Suite de la page 1

risques élevés de déversement en raison de l'état dans lequel se trouvaient les installations. Le bras de mer de Koojesse a déjà été pollué cinq fois par des eaux-vannes au cours des dix dernières années. Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le ministère des affaires municipales et communautaires du GTNO.

Le juge Bourassa avait imposé une amende de 89 000 dollars au GTNO : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux-vannes se déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

Cette peine fera maintenant l'objet d'un autre appel, cette fois-ci de la part de la Couronne, qui voudrait qu'une amende plus sévère soit imposée au GTNO. La date à laquelle cet appel sera entendu n'a encore été arrêtée.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Merci de votre implication

Difficile de croire que dans quelques jours à peine Marie-Claire Leblanc, Michel Prince et leur famille vont quitter Yellowknife et prendre la route qui les conduira jusqu'au Québec, où ils retournent, après avoir vécu huit ans dans les T. N.-O..

Le rôle très dynamique que cette famille a joué à Yellowknife et dans l'ensemble de la francophonie ténoise force l'admiration et nous fait égoïstement regretter leur départ. Les Leblanc-Prince ne constituent cependant pas une exception. Depuis vingt ans, depuis que l'affirmation contemporaine de la communauté franco-ténoise se développe, le respect de nos droits et l'instauration de services destinés à notre communauté sont directement et principalement attribuables au travail et à la détermination de bénévoles qui, dans l'adversité comme dans la bonne entente, ont eu à coeur de faire avancer la cause des francophones des Territoires du Nord-Ouest.

Comme le souligne Marie-Claire Leblanc, certain-es des bénévoles de la francophonie ténoise font maintenant figure de pionniers et de pionnières. Bien des noms tels celui de Sylvie Cauvier à Hay River sont associés aux débuts de notre action. Les premières réalisations de notre communauté (à commencer par notre regroupement en associations locales) ont depuis incité d'autres bénévoles à s'impliquer à leur tour, autant pour poursuivre le travail amorcé que pour entreprendre de nouveaux projets. Peut-on imaginer CFRT-MF à Iqaluit sans le travail bénévole de René Lavallée et des autres membres de l'équipe de la radio?

Tous les ans, en raison de la dynamique propre à la population non-autochtone installée ici, un certain nombre de résidants des T. N.-O. repartent vers le Sud. La communauté francophone n'échappe à ce phénomène. Cette année encore, au gré des affectations professionnelles (et pour d'autres raisons), un certain nombre des membres les plus engagés de la communauté franco-ténoise nous quitte.

À l'occasion de leur départ, remercions tous et toutes ces bénévoles pour leurs convictions, leur énergie, leur temps et leur contribution. Leur bénévolat nous aura non seulement permis d'accomplir des progrès concrets mais il nous soutiendra également dans les actions à venir. Le départ de certains membres de notre communauté nous fait réaliser par ailleurs qu'un nombre grandissant de francophones sont devenus au fil des ans des résidants de longue date des T. N.-O.. La combinaison du renouvellement des effectifs et de l'enracinement croissant de notre communauté compte pour beaucoup dans l'évolution de la francophonie ténoise.

Merci encore aux bénévoles qui nous ont prouvé et nous prouvent par leurs actions et leurs revendications qu'il est juste de revendiquer ce qui nous revient.

Agnès Billa



Leur fiche est maintenant de 9-9-0

Une victoire qui en impose pour les Franco-FUN

La fiche des Franco-FUN (9 victoires, 9 défaites) est de plus en plus impressionnante, depuis leur éclatante victoire contre les *DND Defenders*, [redacted] meilleure équipe de la division E le 25 juillet.

Les francophones ont compté 16 points tout en limitant les *Defenders* à un score de 4.

Grâce aux lancers précis de Marc Lacharité et à un jeu de défense sans erreurs, les Franco-FUN ont confiné les *Defenders* au champ interieur pendant la plupart du match.

L'arrêt-court Danny Duval a joué un rôle-clé dans le retrait de plusieurs adversaires au premier but.

Au bâton, la plupart de l'équipe a bien joué, en particulier Alain Larivière, Danny Duval et Marc Lacharité, qui ont démontré leur puissance de frappe.

À la 5e manche, l'équipe francophone a même compté 8 points avec seulement un retrait, obtenant ainsi le nombre maximum de points qu'il est possible de marquer durant une seule manche, selon les règles de la balle lente.

Dans l'équipe francophone, les étoiles du match ont été accordées à Anne-Claire Carsin, qui jouait au deuxième but et a réussi deux coups sûrs, et (encore une fois) au lanceur Marc Lacharité, qui s'est également distingué au bâton.

Les Franco-FUN joueront deux matches la semaine prochaine, tous deux au terrain de l'école Sir John Franklin. Le premier match aura lieu le 2 août à 18h30 contre l'équipe de *Wal-Mart*, et le lendemain à 20h, le deuxième match opposera les Franco-FUN à une équipe qu'ils n'ont pas encore vaincue, le redoutable *Deton 'Cho Corporation*.

Une rencontre à ne pas manquer.

Karen Lajoie



Anne-Claire Carson de l'équipe Franco-FUN a remporté une des étoiles du match du 25 juillet en raison d'une performance très impressionnante au deuxième but et au marbre.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Mario Paris
Josée Laurion

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).



OPSCOM

Histoire de pêche dans le Bras Est du Grand Lac des Esclaves

Yves Perreault, un bon copain que j'ai rencontré il y a deux ans en Colombie-Britannique, m'annonçait il y a quelques mois sa visite. Yves n'a jamais mis les pieds à Yellowknife auparavant. «Pareille visite se doit d'être bien traitée» me disais-je.

Nous avons déjà vécu quelques bonnes histoires de pêche, du temps où nous étudions ensemble l'aménagement de la faune au Québec sur la Côte Nord. Je me suis dit : «Pourquoi ne pas essayer de revivre ces moments où nous étions en expédition et en pleine nature?» Après quelques recherches, l'idée d'aller dans le Bras Est du Grand Lac des Esclaves fut adoptée. Au programme : dépaysement garanti et grosses truites grises en boni.

Vingt-quatre heures après l'arrivée de Yves, nous étions déjà en train de charger le Zodiac avec de l'équipement de pêche, de camping et de cuisine sur le feu. Avec l'aide de Bob de qui nous avions loué l'embarcation, nous avons soigneusement évalué notre consomation d'essence pour nous rendre à destination sans problème. Nous sommes partis le 12 juillet au coucher de soleil vers onze heures et quart. Yves n'en revenait tout simplement pas d'entreprendre un pareil voyage de nuit. Du coup je réalise combien, l'été, le soleil nous régit comme pour rattraper le temps perdu durant l'hiver.

Nous avons voyagé jusqu'à la Baie de Drybones pour y passer le reste de la nuit. L'île, où nous nous sommes arrêtés par hasard, nous réservait une belle surprise. L'endroit où nous avons planté la tente était un vieux site autochtone marqué du cercle typique de pierres. À en juger par le lichen sur les pierres, on pouvait facilement penser que d'autres voyageurs avaient passé une nuit ici voilà de celà cinquante ou cinq cent ans... Avec le soleil radieux qui rendait la tente comme un four, le réveil fut matinal.

Le lendemain nous avons vu dans les eaux du lac plusieurs filets de pêche commerciale, la plupart dans la Baie de Matonabbee. Dans l'un de ces filets (qui flottait en surface), nous avons fait une triste découverte : un huard du Pacifique qui venait tout juste de mourir noyé, pris dans les mailles.



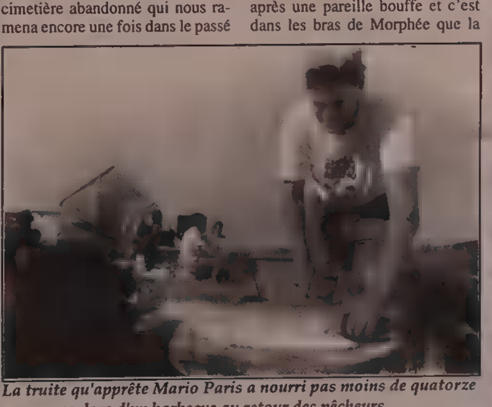
Installée à la proue de l'embarcation, la chienne de Mario Paris scrute l'horizon. Les cieux semblent propices à la navigation. Vivement la Baie de François et les truites en abondance!



Un huard du Pacifique qui s'était pris dans les mailles d'un filet de pêche vient de mourir noyé. Triste découverte!

Un peu plus tard, nous avons atteint le «Passage du Diable» (*Devil's Pass*), qui permet d'éviter le «Gros-Cap» où le Grand Lac prend son expansion vers l'est. Cet endroit dangereux est reconnu pour les vents et les vagues qui peuvent venir de différentes directions. Dans cet endroit , nous avons croisé un cimetière abandonné qui nous ramena encore une fois dans le passé des gens qui vivaient et voyageaient par ici. Des enfants autant que des hommes ont été enterrés dans ce site à différentes époques. L'île où nous avons installé notre camp à la fin de cette deuxième journée était remplie de trésors géologiques dont des chefs d'oeuvre d'érosion. La masse d'eau autour de l'île était tellement impressionnante que l'on se croyait au bord de la mer.

Après un gros déjeuner, nous sommes repartis, cette fois-ci en direction est. Nous sommes arrivés peu de temps après à un camp de Pêches et Océans Canada où un étudiant, engagé pour l'été, nous donna un questionnaire sur la pêche sportive dans le Bras Est du Grand Lac. Nous en avons profité pour lui demander de l'information sur les meilleurs endroits et techniques de pêche dans le coin. Il nous a finalement répondu «Je ne sais pas, je ne pêche pas moi-même!..» Nous avons poursuivi notre route, toujours vers l'est, sous un soleil radieux. Une heure plus tard, nous nous trouvions dans la Baie de François, où l'eau était beaucoup plus bleue et froide. Le temps d'adopter une autre île pour le campement et d'avaler rapidement un sandwich, nous sommes retournés à la pêche. Quelques minutes plus tard, une belle truite grise se débattait au bout de la ligne. On revint au campement, question de se faire frire du poisson frais. Le sommeil nous rattrappa facilement après une pareille bouffe et c'est dans les bras de Morphée que la partie de pêche se continua.



La truite qu'apprête Mario Paris a nourri pas moins de quatorze personnes, lors d'un barbecue au retour des pêcheurs.

Le soleil brillait encore le lendemain et la pêche s'avéra incroyablement bonne. En moins de quatre heures nous avons capturé et relâché une dizaine de truites grises de six à douze livres. Yves et moi n'avions jamais connu un meilleur voyage de pêche. En soirée, nous avons préparé un gigantesque repas de truite, patates et légumes cuits sur le feu de camp. Le tout fut naturellement arrosé d'une bonne bouteille de blanc que l'on avait amenée pour l'occasion. Ce soir là, après avoir bien digérés, nous avons décidé d'entreprendre le retour vers Yellowknife (bien que notre départ n'était prévu que pour le lendemain) car le lac était d'un calme peu ordinaire. Cinq heures plus tard, nous arrivions en ville, fatigués mais heureux. La truite que nous avions ramenée a nourri ce soir-là 14 personnes.

En reprenant l'avion pour Vancouver, son visage rougi par le soleil, Yves arborait un étrange sourire en coin et me dit; «Je comprends maintenant comment quelqu'un peut tomber en amour avec la place...».



Dans les îles où campaient Yves et Mario, les vestiges d'un passé récent ne manquaient pas.

Photo-reportage : Mario Paris

Avis à nos lecteurs et clients

Les bureaux de L'Aquilon seront fermés du 29 juillet au 28 août. Nous serons de retour le 29 août et reprendrons la publication le 3 septembre 1994.

Bon été !

Expositions, démonstrations, spectacles et films du 22 au 31 juillet

Le Festival des arts fait vibrer Inuvik pour la 6e année



***Loon*, une oeuvre de Richard Mercredi Sr. de Fort Smith. Le sculpteur autodidacte travaille le bois depuis 10 ans.**

photos Josée Launon



Cette étrange créature de papier mâché qui porte le nom de Griswald sort tout droit de l'imagination de Marnie P. Hilash. Originaire de Winnipeg, l'artiste vit maintenant à Tuktoyaktuk.

Un nouveau groupe fait du bruit à Yellowknife

Le rhinocéros arrive en ville

Connaissez-vous *Small Town Rhino*, le nouveau groupe qui fait beaucoup parler de lui? Il est fort probable que, si vous vivez à Yellowknife, vous ayez entendu ce nom ou bien vous avez vu leur *T-shirt* décoré d'un rhinocéros à lunettes de soleil en train d'écraser une petite maison dans une petite ville ... jusque là paisible.

photo Mario Paris



Le groupe, qui en est à ses tout débuts se compose de David Milligan (à la guitare), du bassiste Mike Bryant et de Marc Lacharité (à la batterie). Les trois membres du groupe chantent à tour de rôle. Leur son évoque bien le rhinocéros: pesant, agile, rapide et imprévisible tout à la fois. Après trois présences sur scène fort remarquées (au Festival du Soleil de Minuit, au Folk on the Rocks et dernièrement au bar *The Float Base*) la nouvelle formation musicale a déjà été comparée à Led Zeppelin, The Jam, Red Hot Chili Peppers et bien d'autres. Si la tendance se poursuit, bientôt, ils ne seront comparés qu'à eux mêmes.

Les *Small Town Rhino* se produiront dans les semaines à venir au *Beach Bash* qui se tiendra à Yellowknife le 7 août sur le site du festival de musique et aussi possiblement à Fort Smith lors du *South Slave Music Festival* les 27 et 28 août prochains. Amateurs de musique rock alternative, suivez le *Small Town Rhino* à la trace.

Mario Paris

L'aquilon

(403) 873-6603

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent aux finances et à l'administration
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 655 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf.: 041-0118-0003 — **Date limite :** le 5 août 1994

Chef, Finances et administration
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf.: 041-0117-0003 — **Date limite :** le 5 août 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Chargé de cours, Programme de formation des conseillers en alcoolisme et en toxicomanie dans les communautés septentrionales
Collège de l'Arctique — **Hay River, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 juin 1995)
Le traitement est en fonction de la scolarité et des années d'expérience.
Réf.: 021-0275RW-0003 — **Date limite :** le 12 août 1994

Commis à la vérification et aux formules comptables
Collège de l'Arctique (Administration centrale) — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée d'un an)
Le traitement initial est de 29 823 $ par année.
Réf.: 021-0076JH-0003 — **Date limite :** le 5 août 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Chargé de cours, Programmes de santé
Collège de l 'Arctique — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement est en fonction de la scolarité et des années d'expérience.
Réf.: 011-0259TRW-0003 — **Date limite :** le 5 août 1994

Chargé de cours en alphabétisation
Collège de l 'Arctique — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'en juin 1995)
Le traitement est en fonction de la scolarité et des années d'expérience.
Réf.: 011-0263TRW-0003 — **Date limite :** le 5 août 1994

Agent principal des achats
Ministère des Travaux publics et des Services — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 011-0270EW-0003 — **Date limite :** le 5 août 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –***
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.



CRTC — Décision — Canada

Décision 93-200. **Hay River Community Service Society**, Hay River (T.N.-O.) APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de l'entreprise de radiocommunication qui dessert Hay River, du 1er septembre 1994 au 31 août 1999. APPROUVÉ - Changement de canal pour la distribution de WDIV (NBC) Détroit, de 12 à 13. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre colaboration !



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

#2-000486

Aile sécuritaire - Centre correctionnel territorial pour femmes

Construction d'une aile de cellules répondant aux normes de sécurité au Centre correctionnel territorial pour femmes
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis des contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor, téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800); ou parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau des services régionaux, Édifice du Palais de justice, téléphone : (403) 874-2631; télécopieur : (403) 874-3274); ou parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5013, 44th Street, Yellowknife NT (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, téléphone : (403) 873-7662, télécopieur (403) 873-0218) au plus tard à :

15 [illegible] 30, HEURE LOCALE, LE 10 AOÛT 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 21 juillet 1994.

Un montant de 50 $ est retenu pour obtenir les documents de soumission.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure [illegible] caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 872-7273

Renseignements techniques : William Reimer, ing., Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 872-7207
ou
Margaret Soon Holland, Soon Architect, Yellowknife, Téléphone : (403) 920-2864



APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Gravier concassé et entassé

Gravier concassé et entassé à trois endroits : 10 000 m³ de type SC1, 15 000 m³ de type C2 et 12 500 m³ de type C1 – Kilomètre 313,6 et 518 de la route n° 1 et kilomètre 220 de la route n° 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Divison de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au [illegible] étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 3 AOÛT 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 19 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien en électricité, selon les besoins, Secteur 4 – Broughton Island, Pangnirtung, Hall Beach, Igloolik, Sanikiluaq, T.N.-O. –

Entretien et réparations d'un édifice, selon les besoins – Pangnirtung, T.N.-O. –

Entretien et réparations d'un édifice, selon les besoins – Igloolik, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE LOCALE, LE 19 AOÛT 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 29 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Glen Higgins, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5194

Après avoir reçu une contravention rédigée en anglais

Un Fransaskois conteste sa contravention et gagne !

Une petite contravention de 75 $ a fait monter un Fransaskois aux barricades. René Rottiers n'a pas contesté son excès de vitesse, survenu à Régina en septembre 1992, mais bien le fait que la contravention était rédigée en anglais. Un juge de la cour provinciale de la Saskatchewan vient de lui donner raison.

Dans son verdict, le juge Linton Smith a rappelé que, selon une entente signée avec le fédéral en 1988, la Saskatchewan s'est engagée à faire traduire en français toutes les lois importantes de la province. Et parmi celles-là apparaît le «Highway Traffic Act», d'après le juge.

«L'engagement moral du gouvernement est évident. Les gouvernements ont toujours l'obligation de faire de leur mieux pour réaliser les contrats qu'ils ont signés. Lorsqu'un contrat préserve une partie des droits d'une minorité incapable de se protéger, cette obligation est même renforcée», a-t-il affirmé.

Le juge Smith précise que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de ses engagements. «Si le délai dans ce cas était la conséquence d'une question d'erreur d'inadvertance et temporaire, j'ajournerais cette instance pour permettre au pouvoir législatif de mettre en vigueur une version française des lois en jeu. Cependant, selon les commentaires du procureur de la couronne, on ne peut pas prévoir quand, ou même si, les lois appropriées seront même traduites.»

D'autres gains à obtenir

René Rottiers, fervent défenseur de la langue française, se réjouit d'une telle décision même si tous ses arguments n'ont pas été retenus par le juge. M. Rottiers basait sa défense sur des faits historiques, liés à la création de la province.

«Je visais la reconnaissance et le rétablissement des droits historiques des francophones de la province. Mais reste qu'un bon pas a été franchi», déclare M. Rottiers.

Selon l'Association des juristes d'expression française, la décision du juge Smith ramène dans l'actualité l'urgence, pour le gouvernement saskatchewanais, de faire traduire les lois d'importance. «Ce jugement est un peu embarrassant pour le premier ministre Roy Romanow à cause de la conjoncture politique. Cela lui met une pression», affirme le président de l'association, Me Roger Lepage.

Le premier ministre de la Saskatchewan y va régulièrement de ses déclarations sur une éventuelle séparation du Québec. Le sujet est chaud dans la Belle province, en pleine campagne électorale, alors que les péquistes mènent dans les sondages. «Romanow ne se gêne pas pour affirmer qu'il y a une large place pour les francophones au Canada. Est-ce que ça inclut que les francophones ont droit à la traduction des lois ?», questionne maître Lepage.

Cette affaire n'est pas sans rappeler le cas du Père Mercure qui avait lui aussi contesté une contravention, rédigée uniquement en anglais. Il a gagné sa cause devant la Cour Suprême en 1988. Peu de temps après, la Saskatchewan adoptait la loi 2 qui déclarait grosso modo que la seule langue officielle de la province était l'anglais.

Le Canada signait, du coup, avec la Saskatchewan une entente de 56 millions de dollars, en juin 1988, dans le but d'aider la province à mettre sur pied la gestion scolaire, à établir l'Institut de formation linguistique, à rebâtir le Collège Mathieu et enfin à faire traduire une quarantaine de lois.

Six ans après la signature de cet accord entre les deux gouvernements, les lois ne sont toujours pas traduites en français.

«J'espère que le gouvernement va faire un mea culpa et qu'il va faire traduire à fond de train les quatre lois en cause dans l'affaire Rottiers», poursuit maître Lepage. Mais, croit-il, il est fort à parier que le gouvernement néo-démocrate de Roy Romanow interjette appel.

Johanne Lauzon (APF)

Chère France, nos meilleurs voeux de prompt rétablissement de la part de tous(tes) tes ami(es)!

Beaucoup de repos durant ta convalescence. Fais-toi gâter et dorloter!

Reviens-nous en grande forme!

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 31, vendredi 2 septemb...

photo Tania Gilbey

David Robinson, un des enfants qui fréquentent la garderie Plein Soleil de Yellowknife apprend à connaître la nouvelle coordonnatrice de la garderie, Mme Léa Asselin-Smith.

Accord Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochotones

Le gouvernement Chrétien envisage des coupures de 49% du budget

Le 22 août dernier, lorsque la reine Élizabeth II est repartie du Canada, le premier ministre, M. Jean Chrétien était de passage à Yellowknife pour saluer la souveraine. Par la même occasion, M. Chrétien s'est entretenu avec la première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Mme Nellie Cournoyea de plusieurs questions dont l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones.

L'accord qui a pris fin le 31 mars dernier est en voie de renouvellement. Les négociations Ottawa-Yellowknife qui se déroulaient depuis plusieurs mois entre fonctionnaires se retrouvent désormais dans l'arène politique. Mme Cournoyea s'est en effet déclarée inquiète de la possibilité de plus en plus sérieuse qu'Ottawa réduise de 49% le budget de l'accord sur les langues.

M. Daniel Lamoureux, directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, qualifie cette possibilité d'«inacceptable et de catastrophique». Sans douter de la gravité du déficit fédéral et de la nécessité d'effectuer des coupures dans les dépenses, M. Lamoureux ne conçoit pas qu'un budget en particulier puisse subir des coupures aussi drastiques. «Dans un premier temps, de la part du ministère du Patrimoine canadien, il y a eu annonce d'un exercice de «repositionnement" qui sabre 25% des dépenses sur quatre ou cinq ans. Cela, je pense que ça va se réaliser, même si c'est au détriment de toutes les communautés francophones du Canada». En ce qui a trait spécifiquement à l'Accord sur le français et les langues autochtones, l'ampleur des coupures dans le budget demeure un objet de spéculation.

Évaluation positive de l'Accord

M. Lamoureux se surprend également du «manque de cohérence» du gouvernement fédéral qui semblait endosser en avril 1994 l'évaluation positive de l'Accord produite par la firme de consultants *New Economy Development Group* et qui envisagerait pourtant maintenant de réduire de moitié le budget de cet accord.

Le précédent Accord de coopération sur le français et les langues autochtones se chiffrait à 30 millions de dollars répartis sur trois ans, dont 12 millions furent alloués au français.

Durant le dernier exercice financier de l'Accord (1993-1994), le secteur francophone communautaire avait reçu 375 000 dollars sur un budget total de 4,5 millions.

Dans le cas de coupures importantes à l'Accord sur le français et

Accord sur les langues
Suite en page 2

Nouveau programme d'immersion pour la prématernelle

La garderie Plein Soleil relève le défi du recrutement

La garderie Plein Soleil semble de nouveau avoir le vent dans les voiles. Le camp d'été de la garderie a connu un franc succès. En août, la garderie a receuilli lors d'un bingo la somme de 6 000 dollars. Une nouvelle coordonnatrice, Mme Léa Asselin-Smith, est entrée en poste le 23 août dernier.

Lors d'une première visite à Yellowknife en novembre 1993 pour préparer le déménagement de sa famille, Mme Asselin-Smith avait pris contact avec la Fédération Franco-TéNOise, pour se familiariser avec les services en français offerts dans les T. N.-O.. Elle avait également visité la garderie. De son côté, l'agente de la F.F.-T. en éducation, Mme Marie Patterson, avait bien pris note des qualifications et de l'expérience de la nouvelle arrivante dans le secteur des services de garde à l'enfance.

Aujourd'hui coordonnatrice de la garderie Plein Soleil, Léa Asselin-Smith installée à Yellowknife depuis le 1er août envisage avec beaucoup d'enthousiasme ses nouvelles responsabilités. Diplômée en loisirs du Collège Algonquin à Ottawa et en techniques d'éducation et services de garde du Collège de l'Outaouais, Mme Asselin-Smith s'intéresse à tous les aspects de son travail, la programmation autant que la gestion du personnel et l'administration. Au cours des trois dernières années, elle a acquis son expérience de coordonnatrice dans une garderie en milieu scolaire avec 55 enfants et 5 éducatrices.

D'ici à la mi-octobre, Mme Asselin-Smith consacrera la plupart de son temps et de son énergie au recrutement de familles (pour augmenter le nombre des inscriptions à temps plein et temps partiel) et à la visibilité de la garderie.

Pour accroître la clientèle de la garderie Plein Soleil, Léa Asselin-Smith et le conseil d'administration de la garderie comptent entre autres sur un nouveau programme qui débutera le 12 septembre : l'immersion en français pour les

Garderie Plein Soleil
Suite en page 2

photo Karen Lajoie



La reine Élizabeth II d'Angleterre en compagnie de la présidente de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, Mme Jeannie Marie-Jewell, visite le nouvel édifice de la législature territoriale, lors de son séjour à Yellowknife les 20, 21 et 22 août derniers.

SOMMAIRE

Accord sur les langues

Suite de la page 1

les langues autochtones, le directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise demeure tout de même optimiste et espère que le gouvernement territorial qui s'est montré ces dernières années «réceptif aux besoins de la communauté francophone» usera «de la latitude dont il bénéficie en matière de ventilation du budget de l'Accord. Que le montant 1994-1995 pour l'Accord soit coupé d'un certain pourcentage ne veut pas dire que le programme de développement communautaire et culturel (PDCC) ou tout autre programme sera coupé d'emblée du même pourcentage. Il peut y avoir des transferts de fonds.».

La Fédération Franco-TéNOise aurait fait valoir à ses interlocuteurs des gouvernements territorial et fédéral la très grande importance de l'Accord pour la communauté franco-ténoise.

Échéance prochaine du budget intérimaire

Dans l'attente du renouvellement de l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochotnes, le GTNO avait adopté au printemps dernier un budget de fonctionnement lui permettant de poursuivre son activité dans les secteurs découlant de l'accord sur les langues jusqu'au 30 septembre 1994. L'échéance de ces mesures budgétaires approchant, Daniel Lamoureux croit bien que le dénouement des négociations sur le renouvellement et le budget de l'accord ne saurait tarder.

En attendant l'annonce d'une décision relative au budget de l'Accord, la Fédération Franco-TéNOise se garde bien d'une «réaction prématurée». Le directeur-général de la Fédération préfère «observer avec intérêt» les discussions que la première des T. N.-O. Mme Cournoyea aura dans le courant de la semaine avec le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, et surtout le ministre fédéral des Finances, M. Paul Martin.

Dans le cas de «coupures radicales» au budget de l'Accord de coopération sur le français et les langues autochtones, la Fédération Franco-TéNOise n'écarte pas d'éventuelles actions communes avec les groupes autochtones des T. N.-O., au plan des démarches politiques et des représentations auprès des média.

Repositionnement

Cet automne, les membres de la F. F.-T. se pencheront sur les modèles de fonctionnement et de financement proposés pour consultation par le ministère du Patrimoine canadien le 3 juin dernier, dans le cadre de son exercice dit de «repositionnement» des relations du ministère avec les organismes de la communauté francophone.

L'un de ces modèles sera retenu lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-Ténoise qui se tiendra à Yellowknife les 5 et 6 novembre prochains.

Parmi les modèles proposés, une entente de type «Canada-communauté» pourrait, selon M. Lamoureux, s'avérer particulièrement avantageuse pour l'avenir de la communauté franco-ténoise. Patrimoine canadien entend compléter son exercice de repositionnement le 31 mars 1995.

Agnès Billa

photo Karen Lajoie



M. Daniel Lamoureux, directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, espère que le gouvernement territorial ventilera les éventuelles coupures à l'Accord sur les langues.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Révision de la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.

La consultation publique que le GTNO a entrepris en juin pour la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées suscite beaucoup d'intérêt. Selon le coordonnateur du projet, M. Alan Downe, à date près de 400 personnes et organisations ont fait part de leurs suggestions à propos de la révision de la loi.

La contrebande d'alcool figure parmi les questions reliées à la vente et à la possession de boissons alcoolisées qui préoccupent grandement la population des Territoires. D'autres intervenants proposent que la limite légale d'âge pour la consommation de boissons alcoolisées soit augmentée à 21 ans. La vente de boissons alcoolisées aux femmes enceintes suscite également beaucoup de réactions. Le Conseil du statut de la femme des T. N.-O. demande que le gouvernement interdise la vente. Le conseil explique sa position en invoquant l'incidence très élevée du syndrome d'alcoolisme foetal dans les Territoires.

Royal Oak Mines Inc. renonce à prendre le contrôle de *Lac Minerals Ltd.*

La compagnie minière *Royal Oak Mines* qui opère à Yellowknife la mine *Giant* a annoncé le 30 août sa décision de mettre fin à ses efforts de prise de contrôle de la multinationale *Lac Minerals*. Ce retrait de *Royal Oak* fait suite à la décision des actionnaires et des administrateurs de *Lac Minerals* de s'entendre plutôt avec la firme *American Barricks* également dans la course pour acquérir *Lac Minerals*. *Royal Oak* a offert à *American Barricks* de racheter les actions de Lac Minerals que *Royal Oak* avait acquis. *Royal Oak* détient présentemment pour 3.78 millions d'actions de *Lac Minerals*.

Conclusion d'une entente Canada-T. N.-O. sur le programme d'infrastucture

Le 24 août dernier, M[me] Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État pour la Formation et la Jeunesse et M. John Pollard, ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest ont annoncé la conclusion d'une entente de 10,8 millions de dollars entre le Canada et les T. N.-O. au sujet du programme d'infrastructure. Ottawa versera jusqu'à 5,4 millions de dollars dans le cadre de cette entente qui vise la création d'emplois autant que l'amélioration de routes, de quais, d'installations de communications et récréatives, etc. Selon le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin, «cette entente (...) confirme notre détermination à effectuer les réfections et améliorations nécessaires de l'infrastructure locale.». Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation du GTNO sera chargé de la mise en oeuvre de l'entente.

Agnès Billa

Garderie Plein Soleil

Suite de la page 1

enfants anglophones de 3 à 5 ans du niveau de la pré-maternelle. Le programme sera offert les mardis et les jeudis, de 9h à 11h30. Sur la base de son expérience en garderie, Mme Asselin-Smith croit en l'efficacité de ce programme pour la clientèle des jeunes anglophones. «J'ai connu des enfants complètement anglophones de parents anglophones qui au bout d'un an (d'immersion) parlaient français.».

Soucieuse de la mission de départ de la garderie Plein Soleil («fournir l'occasion de s'épanouir en français») et respectueuse de la clientèle des enfants francophones, Mme Asselin-Smith entend offrir le nouveau programme d'immersion sans qu'il «brime les enfants francophones». Les groupes seront bien distincts et les enfants seront également soutenus et encouragés dans leur apprentissage respectif.

La garderie Plein Soleil reprend en effet cet automne les lundis et les mercredis matin le programme de pré-maternelle pour les enfants francophones.

De plus, parmi les soixante enfants d'âge scolaire inscrits à la maternelle à l'école Allain St-Cyr et à l'école St-Joseph, il se trouvera bien, selon la coordonnatrice, au moins cinq enfants intéressés à s'inscrire à la garderie, pour cinq demi-journées par semaine. Pour assurer le succès de cette opération de recrutement (d'une importance cruciale), Léa Asselin-Smith multiplie les contacts avec les écoles et les média.

Depuis son arrivée à la garderie Plein Soleil (qui compte également deux éducatrices, Mmes Hélène Cloutier et Line Levesque), Mme Asselin-Smith a procédé à un réaménagement de la garderie autant pour accomoder les différentes clientèles que pour refléter le rythme d'une journée à la garderie. «Dans une programmation, je privilégie beaucoup le jeu. Je crois qu'on apprend beaucoup tout en s'amusant. (...). Au début de la journée, il y a l'acceuil, puis une activité dirigée (quand le niveau d'énergie des enfants est le plus élevé), puis des jeux à l'extérieur et aussi une routine à établir (les repas, la sieste, l'hygiène). La garderie avec ses salles de détente, d'arts plastiques, d'activités éducatives et d'activités libres répond à tous ces besoins de l'enfant.».

La famille Asselin-Smith a décidé de venir dans les Territoires du Nord-Ouest lorsque *CBC* en a offert l'opportunité à Steve Smith, le mari de la nouvelle coordonnatrice de la garderie. M. Smith travaille pour le réseau anglais de Radio-Canada à titre d'assistant au responsable de la grille-horaire. Aux dires de Lisa et de Derek, les deux enfants du couple Asselin-Smith âgés de 12 et 13 ans, l'adaptation à Yellowknife s'est fait sans problème. «On s'est tout de suite sentis chez nous.».

A.B.

Rentrée scolaire à Iqaluit et à Yellowknife

Les élèves francophones reprennent le chemin de l'école

Le lundi 29 août, la rentrée scolaire s'est déroulée à Yellowknife par un beau matin ensoleillé. Les enseignant-es de l'école Allain St-Cyr sont entrés encore plus tôt que d'habitude ce matin-là pour les derniers préparatifs avant l'arrivée des élèves. Mme Nicole Loubert, enseignante en 1ère et 2e années, s'est assurée que tous ses crayons étaient bien taillés pendant que Mme Anita Drolet, aide professeur, mettait la touche finale à la grande affiche des montgolfières illustrant le thème spécial de l'école pour l'année 1994-1995.

Mme Sharla Cameron enseigne de nouveau à la maternelle. Le groupe compte 12 élèves cette année, quatre fois plus d'inscriptions que l'année passée. En tout et partout, 49 élèves fréquenteront l'école Allain St-Cyr cette année.

Un certain nombre de nouveaux services et programmes seront offerts à l'école Allain St-Cyr à compter de septembre 1994. Le programme de refrancisation, les services de soutien à l'élève et le programme d'enrichissement ont été confiés à Mme Marie-Claire Bradley, enseignante à l'école. Le programme de refrancisation s'adresse aux élèves de la maternelle et de la première année. Les élèves ayant besoin d'aide individuelle dans leur démarche d'apprentissage pourront maintenant compter sur les services de soutien à l'élève. Quant au programme d'enrichissement, il se composera principalement d'activités spéciales se déroulant au courant de l'année, en parallèle des cours.

En plus d'offrir ces nouveaux services et programme, Mme Bradley enseignera aussi les cours d'éducation physique et d'informatique aux élèves de la 1ère et de la 2e années, les cours de bibliothèque aux 4e, 5e et 6e années, les cours d'hygiène à tous les niveaux tout en s'occupant du projet de radio scolaire des 7e, 8e et 9e années. Ces dispositions ont été prises afin de garantir encore plus de temps à M. Terry Gallant, Mme Bernadette Leblanc-Fortier et les autres enseignantes pour la préparation de leurs cours.

La portative installée à côté des installations de l'école Allain St-Cyr ne sera plus utilisée par l'école J.H. Sissons pour des classes supplémentaires. Une cinquième portative a donc été accordée à l'école francophone. Cette autre portative abrite désormais la classe des 7e, 8e et 9e années. Ce réaménagement permet à l'école Allain St-Cyr d'acceuillir dans ses propres locaux sa toute nouvelle bibliothèque et le bureau du Conseil scolaire francophone.

Le succès de l'Expo-livres, la foire de livres et autres produits culturels francophones qui s'est tenue à deux reprises l'année dernière, a incité l'école à mettre sur pied sa propre bibliothèque. La nouvelle bibliothèque suscite déjà beaucoup d'enthousiame chez les élèves et les professeurs.

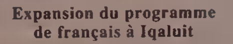


M. Terry Gallant enseigne aux élèves des 4e, 5e et 6e années.

Immersion française à Hay River en 1995-1996

Il est question depuis quelques années de l'établissement d'un programme d'immersion française à Hay River. Le groupe *Canadian Parents for French* ainsi que des membres de l'Association franco-culturelle de Hay River collaborent à ce projet que les promoteurs espéraient voir aboutir cette année. Il est maintenant question, selon Mme Mary Vané de CPF, que le programme soit instauré en 1995. Le Conseil scolaire communautaire de Hay River a formé à cet effet un comité d'étude qui se penchera sur les perspectives d'implantation d'un programme d'immersion française dans cette localité.

Mme Barbara Grehan du Conseil scolaire communautaire de Hay River nous a indiqué que le comité existe depuis le printemps dernier. Mme Grehan siège au comité à titre de représentante des parents. Les trois autres membres du comité représentent respectivement le Conseil scolaire communautaire, la région et l'administration de l'école *Princess Alexandra*. Le comité s'est réuni à quelques reprises pour préparer la demande de subvention pour le financement du programme. La demande doit être déposée au plus tard en janvier 1995. Le programme d'immerson française envisagé pour Hay River s'adresserait dans un premier temps aux élèves de la maternelle et de la première année.



Expansion du programme de français à Iqaluit

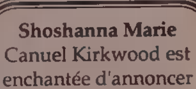
Cette année, 21 élèves se sont inscrits au programme de français langue maternelle à l'école Nakasuk, à Iqaluit. Ce nombre d'inscriptions constitue une augmentation par rapport aux 18 élèves qui ont suivi le programme en 1993-1994. En plus de cette hausse du nombre des élèves, le programme de français langue maternelle à l'école Nakasuk a également pris de l'expansion au chapitre des niveaux d'enseignement. L'année dernière, le programme était offert de la 1ère à la 6e années. Cette année les niveaux de la maternelle et de la septième année ont été ajoutés au programme.

Pour la rentrée des élèves francophones d'Iqaluit, un thème spécial s'inspirant des Jeux du Commonwealth a été retenu par les enseignantes. À l'aide de travaux d'équipes et de recherches, les élèves prépareront des olympiades familiales reprenant les disciplines sportives et les jeux pratiqués par les Premières Nations.

Tania Gilbey (et Suzanne Lefebvre à Iqaluit)

photos Tania Gilbey (2)

Des élèves de Mme Bernadette Leblanc-Fortier cherchent des livres dans la nouvelle bibliothèque de l'école Allain St-Cyr.



Shoshanna Marie
Canuel Kirkwood est
enchantée d'annoncer
l'arrivée de son frère

Alexandre Edgar

Tous nos
remerciements à

Dr. Jane Bishop
Wendy Ledoux
Dr. Fabien Simard
le personnel en
obstétrique de
l'hôpital Stanton de
Yellowknife
Linda Todd
Agnès Billa

pour leur travail et
leur soutien
incomparables.

ÉDITORIAL

L'Accord sur les langues est menacé par des coupures

L'éventualité que le budget de l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones subisse de très importantes coupures (pouvant atteindre jusqu'à 49 % de l'enveloppe totale) semble de plus en plus réelle.

La lutte au déficit du gouvernement fédéral risque d'aller trop loin. En sabrant ainsi dans les dépenses de certains secteurs (les langues officielles, le cas échéant), le gouvernement Chrétien doit savoir que ces coupures entraîneront la disparition de certains programmes qui ne sauraient fonctionner avec des ressources financières aussi réduites.

Des coupures drastiques à des programmes ne font pas pour autant disparaître les aspirations d'un groupe et ne les amènent pas davantage à renoncer illico presto à leurs besoins et aux services y répondant. Dans le cas où des programmes et des services seraient supprimés au nom d'une lutte à finir avec le déficit, le gouvernement fédéral court le risque de devoir à court et à moyen terme remettre en place plusieurs de ces programmes et de ces services.

Les coûts d'une telle opération sont généralement élevés et dans un secteur aussi critique que la survie linguistique et culturelle (à témoin le taux d'assimilation de 57 % des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest), le temps perdu à traverser la crise et à négocier un retour à des conditions plus acceptables de fonctionnement ne fait qu'aggraver une situation déjà critique qui requiert alors encore plus d'efforts.

En avril dernier, l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones semblait pourtant avoir fait l'objet d'une évaluation favorable. Du côté de la population francophone des T. N.-O., la firme chargée de l'évaluation estimait que la demande de services demeurait faible mais elle soulignait par ailleurs que les relations entre le GTNO et la communauté s'étaient beaucoup améliorées dans le secteur des langues officielles et que les organisations représentant la communauté franco-ténoise s'acquittaient de façon tout à fait satisfaisante de la gestion du volet communautaire de l'Accord.

Comment expliquer alors que le gouvernement Chrétien envisage quelques mois plus tard des coupures de 49 % ? Les langues officielles sont-elles devenues pour le cabinet libéral un secteur vulnérable que l'on peut forcer à «participer» au-delà des limites raisonnables à la réduction du déficit fédéral? Pire encore, les langues officielles et par le fait même l'identité nationale sont-elles devenues un secteur tout simplement encombrant dont on voudrait se désengager aussi complètement que possible?

La possibilité de coupures de 49 % au budget de l'Accord sur les langues a plongé des individus et une communauté dans une incertitude qui sévit depuis le lancement en juin du projet de repositionnement du ministère du Patrimoine canadien. Espérons que le gouvernement Chrétien va se ressaisir et rétablir son soutien à la francophonie.

Agnès Billa



La forte fécondité des femmes francophones a longtemps contrebalancé l'effet de l'immigration internationale. Les francophones ont pu ainsi maintenir, jusqu'au début des années 1970, leur proportion au sein de la population canadienne, aux environs de 30 %.

A l'extérieur du Québec, les transferts linguistiques jouent un grand rôle dans l'effritement du poids relatif des francophones au Canada. Plusieurs enfants de parents francophones apprennent, d'abord et avant tout, l'anglais dans leur tendre enfance. Loin d'être acquise, la transmission de la langue maternelle française se fait encore plus difficilement lorsque l'un des parents est anglophone. Les transferts linguistiques ont un impact direct non seulement sur la proportion des francophones au sein de la population canadienne mais aussi sur le nombre de francophones.

Les trois quarts des francophones vivant à l'extérieur du Québec se retrouvent au Nouveau-Brunswick et en Ontario. La proportion des francophones a augmenté légèrement au Nouveau-Brunswick, passant de 33,6 % à 34 %, de 1981 à 1991. Mais, au même moment, elle a diminué en Ontario de 5,5 % à 5 %, la plus lourde perte enregistré à travers le pays.

A l'Ile-du-Prince-Edouard comme dans les provinces des Prairies, on a noté un recul tant de l'effectif des personnes de langue maternelle française que de la proportion de ce groupe au sein de la population en général.

Dans presque toutes les autres provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest, bien que les francophones soient plus nombreux depuis 10 ans, leur proportion a diminué ou est restée inchangée.

Au Yukon, comme au Nouveau-Brunswick, les francophones sont plus nombreux qu'en 1991, et leur proportion s'est même accrue au sein de la population.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Tania Gilbey

Collaborateurs
Karen Lajoie
Carole Thibeault (APF)
Mario Tardif (APF)
Johanne Lauzon (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).



Nouvelle étude de Statistique Canada

Le français en régression à l'extérieur du Québec

L'usage du français est en perte de vitesse au pays. Le pourcentage de personnes utilisant l[illegible] français à la maison est passé de 26 % à 23 % entre 1971 et 1991.

Le français résonne moins qu'avant dans les chaumières de la minorité francophone. A titre d'exemple, en seulement dix ans, de 1981 à 1991, le pourcentage de personnes qui communiquent en français à la maison est passé de 3,1 % à 2,3 % au Manitoba.

En Saskatchewan et en Colombie-Britannique, le nombre de francophones est jusqu'à trois fois plus élevé que celui des personnes qui utilisent le français à la maison. Un peu moins de la moitié des francophones de Terre-Neuve, du Manitoba, de l'Alberta et des territoires font du français leur langue d'usage.

Hormis le Québec, le Nouveau-Brunswick est la seule province où la majorité des francophones utilisent leur langue maternelle dans l'intimité de leurs foyers. «En 1991, 34 % de la population de cette province était de langue maternelle française et 31 % parlait le plus souvent [illegible] français à la maison», note [illegible] rapport de Statistique Canada, intitulé Les langues au Canada.

La proportion des francophones au pays a diminué de 29 % à 24 % au cours des quarante dernières années. Relativement stable au Québec, elle a régressé de 7 % à 5 % dans les autres provinces et territoires.

Selon Statistique Canada, cette baisse s'explique en grande partie par les transferts linguistiques, la forte immigration et le taux de fécondité des Canadiennes françaises.

Affaire René Rottiers

La Saskatchewan va en appel

Le gouvernement de la Saskatchewan vient d'interjeter appel de la décision de la cour provinciale, qui avait donné raison au Fransaskois René Rottiers, à la fin du mois de juillet.

M. Rottiers contestait une contravention pour excès de vitesse, rédigée uniquement en anglais. Dans sa décision, le juge Linton Smith avait souligné que la Saskatchewan n'avait pas procédé à la traduction d'importantes lois, dont le «Highway Traffic Act», malgré une entente conclue à ce sujet avec le gouvernement fédéral en 1988.

Le Fransaskois, d'origine belge, demande maintenant à la cour que soient traduites quatre lois, relatives à sa cause, pour qu'il puisse être en mesure de préparer sa défense.

APF

Dans la foulée du séminaire d'été sur la francophonie

Bientôt un certificat en francophonie canadienne ?

Le bureau de direction du Séminaire d'été sur la francophonie canadienne étudie la possibilité d'offrir bientôt un certificat aux étudiants qui prennent part au séminaire pour une période de cinq ans.

Cette proposition a été soulevée la semaine dernière, lorsque le bureau de direction du Séminaire d'été s'est réuni à Kananaskis, en Alberta, alors qu'une vingtaine d'étudiants entamait la 3e édition du séminaire.

Le Séminaire d'été sur la francophonie canadienne a été créé, il y a trois ans, par des chercheurs de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) désirant approfondir les recherches dans ce secteur. Aujourd'hui, on songe à allonger la durée du projet, qui était à l'origine de cinq ans.

Le Regroupement des recteurs des universités francophones du Canada, qui finance la plus grande partie du projet avec le ministère du Patrimoine, croit qu'il s'agit d'un bon moyen pour établir des partenariats entre les diverses communautés francophones du pays.

«On veut indiquer que c'est un champ de recherches qui se développe, très légitime, très valable. Depuis dix ans, il y a certainement un intérêt pour la recherche sur le milieu minoritaire», indique Claudette Tardif, membre du bureau de direction du Séminaire et vice-doyenne de la Faculté Saint-Jean.

Le Séminaire d'été sur la francophonie canadienne consiste en un cours intensif de trois semaines portant sur divers volets de la vie des francophones en milieu minoritaire.

Cette année, par exemple, les trois professeurs responsables, Laurent Godbout, Claude Denis et François McMahon, ont développé des cours traitant de «l'éducation et la reproduction culturelle». Les organisateurs ont aussi invité huit conférenciers au cours d'un colloque de deux jours tenu à Kananaskis.

Simone St-Pierre d'Ottawa est la seule du groupe à avoir participé aux trois séminaires. «Je participe par militantisme. Je me comprends comme individu mais j'aime identifier les phénomèmes sociologiques. Ayant été élevée dans un milieu minoritaire, je sais encore plus ce qu'il me reste à découvrir», dit-elle.

«J'ai eu certaines surprises au niveau de la vision des Québécois. Je ne pensais pas que les Québécois avaient une aussi mauvaise réputation. Des fois, j'ai l'impression de porter le fardeau du Québec sur le dos», explique à son tour Marie-Claude Dupont qui participe pour la première fois au Séminaire.

Carole Thibeault
(collaboration spéciale) APF

Licences renouvelées par le CRTC

Radio-Canada doit tenir compte des besoins des francophones

En renouvelant les licences de la télévision de Radio-Canada, pour une durée de cinq ans, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a enjoint la Société d'Etat à adapter son service français en fonction des Canadiens d'expression française vivant à l'extérieur du Québec.

Le CRTC demande à la Société Radio-Canada (SRC) de faire une étude des besoins des francophones hors Québec, en matière de programmation télévisuelle. Un plan d'action devra être présenté au CRTC l'an prochain.

Les francophones minoritaires ont grandement souffert de la fermeture de plusieurs stations régionales, il y a trois ans. Mais, juge le CRTC, la Société d'Etat fait néanmoins des efforts importants pour bien desservir les francophones dispersés au pays.

«La SRC tient davantage compte des intérêts particuliers des collectivités francophones dans les diverses régions, en particulier celles de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, les deux provinces qui comptent la plus forte population francophone hors Québec», note le Conseil.

Fenêtres sur le pays

L'heure est à la redéfinition du rôle des réseaux français et anglais de Radio-Canada, selon le président du CRTC, Keith Spicer.

«Nous avons besoin plus que jamais d'un solide radiodiffuseur public national. Il importe que les Canadiens aient les moyens nécessaires pour nouer des liens entre eux, découvrir les valeurs communes et les différents point de vue. La SRC peut et doit permettre ce lieu de rencontre; un lieu où nous pouvons voir le Canada et nous voir nous-mêmes», déclare M. Spicer.

La SRC aura cinq ans pour se donner une nouvelle stratégie à long terme, compte tenu des bouleversements technologiques qui s'amènent à l'aube de l'an 2000.

Priorités : contenu canadien et émissions jeunesse

Le CRTC met l'accent sur l'importance du contenu canadien. Le Conseil s'attend à ce que la SRC maintienne le pourcentage de contenu canadien dans sa programmation au-dessus du seuil réglementaire de 60 % : au moins 65 % au réseau anglais et 75 % au réseau français pendant la journée de radiodiffusion (6 h à minuit) et au moins 80 % aux deux réseaux entre 19 h et 23 h.

Les émissions jeunesse sont aussi une priorité pour le CRTC. Il demande au réseau anglais d'ajouter immédiatement 2,5 heures par semaine de programmation destinée aux jeunes. Quant au réseau français, on ne fait que l'encourager à maintenir ses 20 heures d'émissions pour enfants et adolescents.

L'organisme fédéral souhaite fortement que la SRC diffuse tous les mois, sur chaque réseau, au moins «une présentation intégrale ou presque intégrale d'artistes canadiens de la scène». Le réseau anglais n'a pas atteint cet objectif, remarque le Conseil.

Le réseau français devra par ailleurs améliorer, si possible, la qualité de ses émissions de nouvelles et d'informations présentées la fin de semaine.

Le Conseil s'attend à ce que, d'ici trois mois, Radio-Canada lui soumette un code consolidé relatif à la violence à la télévision. Entre-temps, elle doit respecter le code de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

APF

Les Franco-FUN se classent au troisième rang de la division E

Cet été, des francophones et des francophiles de Yellowknife ont pu jouer à la balle lente au sein d'une équipe formée à l'initiative de membres et de bénévoles de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. L'équipe des Franco-FUN, au terme de sa première saison, s'est classée au troisième rang de [redacted] division E.

Durant les trois premières semaines du mois d'août, les Franco-FUN n'ont pas chômé. L'équipe francophone a disputé six parties dont trois dans le cadre de la saison régulière et trois autres durant les séries éliminatoires.

Au fil des parties, le jeu de défense et le jeu offensif des Franco-FUN se sont améliorés constamment. Au plan de l'esprit d'équipe, aucune autre équipe de la division E n'a su surpasser l'enthousiasme et la détermination des nouveaux venus.

Le 3 août, une partie opposant les Franco-FUN à l'équipe du *Deton 'Cho Corporation* s'est soldée par un pointage à égalité, 21 à 21.

Les deux dernières parties de la saison régulière ont eu lieu le jeudi 11 et le vendredi 12 août contre les *Royal Explorers* et les *BFTA* respectivement. Les Franco-FUN ont d'abord remporté la victoire le 11 août, en comptant 18 points contre leurs adversaires qui n'en ont marqué que 16. La partie du lendemain a échappé aux Franco-FUN, par un score de 15 à 8, en faveur des *BFTA*. Les étoiles des trois parties ont été accordées à Hélène Cloutier, Tania Gilbey et Roxanne Valade du côté des femmes. Du côté des hommes, Eugène Mercredi et Marc Lacharité (à deux reprises) se sont mérités ces honneurs.

Eugène Mercredi, Marc Lacharité et Rob Learns ont prouvé leur puissance de frappe en comptant chacun un coup de circuit le 3 août. Lors de la partie du 11 août, le seul coup de circuit réussi par l'équipe a été frappé par Marsha Hébert. Bravo Marsha!

À la fin de la saison régulière, les Franco-FUN se sont retrouvés au troisième rang de la division E. Les *Royal Explorers* détenaient pour leur part la première place. Seules les quatre meilleures équipes d'une division sont invitées par la ligue à participer aux éliminatoires.

Lors de leur première partie en série des éliminatoires (qui débutaient le lundi 15 août), les Franco-FUN ont remporté la victoire contre les *G.W. Boomers* (au deuxième rang de la division) par un score de 20 à 16. Les étoiles lors de ce match ont été accordées à Marsha Hébert et à Danny Duval, qui a d'ailleurs réussi le seul coup de circuit de la partie.

Les Franco-FUN se sont fait battre 15 à 17 par les *Royal Explorers* le mercredi suivant. Le seul coup de circuit de la partie a été frappé par Marc Lacharité.

Lors des séries finales, une équipe qui perd deux parties consécutives est éliminée. La partie du 18 août revêtait donc une grande importance pour les Franco-FUN. Avec seulement 9 joueurs, et tout juste le nombre réglementaire de femmes (quatre), les Franco-FUN aux prises avec une chaleur inattendue ont été vaincus par l'équipe *BFTA* par un score de 6 à 17. Danny Duval s'est distingué en frappant le seul coup de circuit de la partie.

Les étoiles des deux dernières parties ont été accordées à Tania Gilbey et à Eugène Mercredi.

L'équipe les Franco-FUN a terminé sa saison de balle lente en troisième position de la division E derrière les *Royal Explorers* (les grands gagnants des éliminatoires) et les *BFTA*. M. Jean-François Boucher, agent de développement de l'A.F.-C.Y., s'est dit très satisfait du nombre de participants et pense peut-être pouvoir former deux équipes l'année prochaine. L'A.F.-C.Y. et les Franco-FUN aimeraient remercier tous les commanditaires de l'équipe : ThreadBear, Danmax Communications Ltd, Mercredi Delivery Service, Pido Production Ltd, Treeline Planning Services Ltd, Creative Paper & Office Supplies, M. Danny Duval, *L'Aquilon* et La Fédération Franco-TéNOise. Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé ainsi qu'aux fans dévouées de l'équipe.

Tania Gilbey


photo Karen Lajoie

Eugène Mercredi, Nicole Dion-Hurst, Anne-Claire Carsin, Tania Gilbey et Mario Paris au premier rang et Danny Duval, Marie Venne, Marc Lacharité, Benoît Boutin et Alain Larivière au deuxième rang ne sont que quelques-uns des membres de l'équipe des Franco-FUN.

Tel le vent, la vie change parfois de direction de façon tout à fait imprévisible.

Merci du fond du coeur aux ami(e)s de longue date ainsi qu'aux nouveaux de l'hôpital Stanton de Yellowknife et de la Société canadienne du cancer pour vos fleurs, vos prières, votre soutien et votre présence.

France



La mascotte du camp d'été en français est de retour

Bovine, la vache en peluche, a fait le tour du monde

Du 30 juin au 22 août, une vache du nom de «Bovine» a visité au moins huit pays. Cet étonnant périple du jouet en peluche a débuté à Yellowknife et fut organisé par les éducatrices et les enfants du camp d'été de la garderie Plein Soleil.

Après avoir procuré au jouet un «passeport» expliquant le but de son voyage et l'identité du groupe à l'origine du projet, l'équipe du camp d'été a amené Bovine à l'aéroport de Yellowknife. Elle fut alors remise à un agent de bord qui l'a amenée avec lui sur son prochain vol. Une fois parvenu à sa destination, ce premier agent de bord a remis le jouet à un collègue et ainsi de suite.

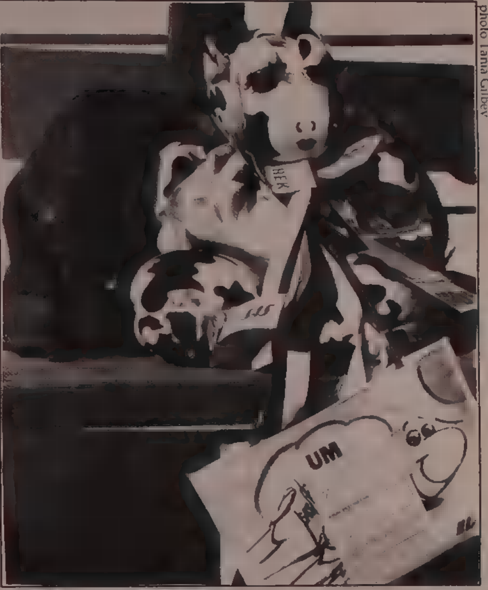
Beaucoup de compagnies aériennes ont participé à cette activité, ce qui a permis à Bovine de visiter cet été Tokyo, Londres, Lulea (en Suède), Copenhague (au Danemark), Keflavik (en Islande), Bangkok (en Thaïlande) et la Floride. En plus, «Bovine» a également fait escale à Rankin Inlet, Iqaluit, Toronto, Halifax, Montréal et Ottawa.

Lors de son voyage, Bovine a rencontré beaucoup de gens qui lui ont donné plusieurs cadeaux. Dans son sac à dos, les enfants du camp d'été de la garderie Plein Soleil ont retrouvé des cartes postales, des jouets, des affiches, des livres, des casses-tête, des épinglettes, des auto-collants, des livres à colorier, des bonbons, des arachides, des biscuits, un manteau et un grand troll.

Mmes Line Levesque et Stéphanie Matthews, responsable et animatrice du camp d'été, se sont dit très surprises et heureuses du succès de l'activité.

Tania Gilbey

photo Tania Gilbey



Cet été, les enfants et les éducatrices du camp d'été de la garderie Plein Soleil ont adopté comme mascotte une jolie vache en peluche du nom de Bovine, qui a fait le tour du monde.

47e Congrès de l'ACELF

La gestion des écoles, oui, mais pas sans l'excellence

Contre vents et marées, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a choisi de tenir son 47e Congrès annuel à Terre-Neuve qui compte à peine 0,5 % de francophones et qui ne leur a toujours pas accordée la gestion scolaire.

Le juriste Michel Batastache s'est chargé de donner le ton du congrès intitulé «Une nouvelle génération d'apprenants, une nouvelle génération d'intervenants». Lors de la conférence d'ouverture, Me Bastarache a affirmé sans ambages que «notre but à tous doit être l'excellence en éducation. La gestion scolaire est à mes yeux un outil essentiel à cette fin».

L'éducation de la minorité linguistique doit être caractérisée par la modernité, d'après M. Bastarache, qui a participé à maintes occasions aux débats sur la gestion scolaire francophone au Canada.

«Pour que les enfants s'inscrivent dans les écoles de langue française, ils doivent avoir la conviction qu'ils ne seront pas désavantagés du point de vue de l'apprentissage, des techniques modernes de communication et qu'en fin de programme ils auront accès à une éducation postsecondaire aussi étendue que celle qui est disponible aux élèves de la majorité», a-t-il déclaré.

Pour Louise Imbeault de Radio-Canada Moncton, la télévision doit être privilégiée à l'école. «La télévision, c'est tellement plus intéressant qu'une salle de classe. Ça bouge tout le temps. Pourtant, on n'en parle pas beaucoup», note-t-elle.

Mme Imbeault affirme que l'enfant d'aujourd'hui, avant même de fréquenter l'école, a visionné plus de 1000 heures de télévision. «Lorsqu'on demande aux gens où s'ils s'informent, 70 % affirment prendre leur information à la télévision. Chaque individu consacre en moyenne 20 à 27 heures d'écoute par semaine. La télé anglaise nous fait beaucoup de compétition car dans les provinces hors Québec, on consacre cinq, six ou sept heures, maximum, par semaine au réseau français. Je suis étonnée de voir que la télévision n'a pas pris plus de place à l'école», a expliqué Mme Imbeault.

Les apprentissages des enfants ne sauraient venir que de la télé. Les parents continuent de jouer un rôle prépondérant; il existe un lien étroit entre les expériences préscolaires et les succès à l'école, juge Glen Loveless du ministère de l'Education de Terre-Neuve. «Les enfants passent cinq années avec les parents avant d'aller à l'école. Pendant cette période, il faut préparer le futur élève tant du point de vue linguistique que culturel», a précisé M. Loveless.

Mario Tardif /APF



photo Karen Lajoie

Le 21 août dernier, le Prince Philip a assisté au parc Fred Henne de Yellowknife à un festival d'art autochtone organisé en l'honneur de la visite de la Reine Elizabeth II. Le lendemain, le couple royal s'envolait vers Rankin Inlet et Iqaluit.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 32, vendredi 9 septembre 1[994]



photo Karen Lapie

Moira Cameron du groupe Ceilidh Friends de Yellowknife, en spectacle au marché public de la ville, cet été.

Conseil scolaire francophone de Yellowknife

Des élections partielles se tiendront le 21 septembre à l'école Allain St-Cyr

Le 28 février 1994, lors des premières élections au Conseil scolaire francophone de Yellowknife, quatre des cinq postes de conseiller scolaire furent comblés. Le 3 août dernier, Mme Marie-Claire Leblanc (l'une des conseillères) quittait Yellowknife pour retourner au Québec, laissant vacant un deuxième siège.

Dans les jours qui viennent, les membres du Conseil scolaire francophone apprendront de l'un des trois membres restants du conseil sa décision de demeurer en poste ou de se retirer.

Dans l'éventualité de ce retrait, il y aurait donc trois postes à combler le 21 septembre au Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

Les résidant-es francophones de Yellowknife intéressé-es à présenter leur candidature à un poste de conseiller scolaire doivent remplir certains critères d'âge, de citoyenneté et de contribution aux taxes scolaires. La période de déclaration des candidatures se terminera le 19 septembre.

«Dans plusieurs endroits au Canada, ce sont uniquement des parents qui peuvent être élus au conseil scolaire. Nous, nous avons décidé d'ouvrir les postes au conseil à tous les francophones éligibles,» explique Mme Lise Picard, la secrétaire du conseil scolaire.

Droit de vote

En ce qui a trait au droit de vote lors des élections scolaires, la situation qui avait soulevé le mécontentement d'un certain nombre de personnes en février dernier se reproduira. Seuls les parents d'enfants qui fréquentent l'école Allain St-Cyr (dont le conseil scolaire assume en grande partie la gestion) auront le droit de vote le 21 septembre prochain.

À l'heure actuelle, quarante-neuf enfants sont inscrits à l'école pour l'année scolaire 1994-1995. Le nombre de parents pouvant voter à l'élection scolaire pour le conseil francophone se situe donc aux environs de 75 à 90 personnes.

Le conseil scolaire a obtenu la confirmation que, dans le cas d'élections scolaires, les deux parents ont droit de vote. Pour un couple exogame (dont le nombre va croissant dans les communautés francophones à travers le Canada), cela signifie donc que le parent non-francophone de l'enfant a le droit de vote au même titre que le parent francophone. L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne accorde en effet aux parents (et non à l'enfant) le statut d'ayant-droit, en ce qui a trait au droit à l'instruction dans la langue de la minorité. «Nous avons essayé

Élections scolaires
Suite en page 2

Journée internationale de l'alphabétisation

La ligne téléphonique directe Alpha-T.N.-O. est maintenant en service

À l'occasion de la journée internationale de l'alphabétisation le 8 septembre dernier, la Fédération Franco-TéNOise a lancé sa campagne d'alphabétisation auprès de la population francophone des T. N.-O. en inaugurant la ligne Alpha-T. N.-O.

En composant le (403) 873-8887 (les appels à frais virés sont acceptés), les résidants francophones des Territoires du Nord-Ouest préoccupés par un problème d'analphabétisme (personnellement ou pour un membre de leur entourage) pourront désormais s'adresser à la Fédération Franco-TéNOise (F.F.-T.) pour obtenir des conseils et de l'information relatifs à l'alphabétisation.

«La ligne Alpha-T. N.-O. est une ligne directe installée dans mon bureau, explique Mme Marie Patterson, l'agente de développement de la fédération chargée de coordonner le dossier de l'alphabétisation pour la F.F.-T. Nous voulons de cette façon garantir aux gens qui nous appellent la confidentialité. (...) Pour répondre aux questions des gens qui utiliseront la ligne Alpha-T. N.-O., nous ferons appel à nos ressources et à nos services et nous référerons également les gens à d'autres ressources et groupes en alphabétisation.».

Certificat d'études secondaires

En janvier 1995, la Fédération Franco-TéNOise de concert avec le Collège de l'Arctique espère offrir des séances de tutorat pour permettre aux adultes francophones des T. N.-O. qui ne détiennent pas leur certificat d'études secondaires de préparer et de se présenter à l'examen en vue de l'obtention du certificat d'équivalence du niveau secondaire, le tout en français. «Un projet comme celui-là rejoint les objectifs de la campagne d'alphabétisation car il s'adresse à des adultes désireux de compléter leur éducation. En alpha, on se rend compte de plus en plus de l'importance du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants autant pour

Alphabétisation
Suite en page 2



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Durant l'été, de nombreux véhicules propices à l'aventure et à la bohème s'installent dans la vieille ville, à Yellowknife. À l'approche de l'hiver, la plupart de ces logis sur roues sont repartis vers le Sud. Ces deux fourgonettes VW, elles, s'attardent sur la rue *Ragged Ass*.

SOMMAIRE

Élections scolaires

Suite de la page 1

de plusieurs façons d'obtenir que le droit de vote soit modifié. Nous avons demandé l'autorisation à la commission scolaire de Yellowknife - district nº 1. Nous nous sommes adressés à la Ville de Yellowknife pour que les francophones soient recensé-es lors de l'énumération en vue des élections municipales. Aucune de nos démarches n'ont abouti.

Finalement le 23 juin nous avons reçu une lettre de YK nº 1 nous indiquant qu'ils refusaient de modifier la politique qui définit le droit de vote aux élections scolaires. Plusieurs comités de la commission scolaire se sont penchés sur cette question et selon eux, des changements à cette politique ne sont pas envisagables avant le 30 juin 1995.» ajoute Mme Picard.

À cette date, le mandat des premiers élus au Conseil scolaire francophone de Yellowknife se terminera et les modifications à la Loi sur l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest attendues pour le printemps prochain devraient être en vigueur.

La réforme de la loi scolaire devrait permettre à la fois de nouvelles règles de fonctionnement (pour les élections scolaires, par exemple) et l'accession pour les parents francophones de Yellowknife à un troisième et ultime niveau de gestion scolaire.

Les dossiers prioritaires

Après l'élection du 21 septembre 1994, les conseillers scolaires francophones de Yellowknife s'occuperont en priorité des dossiers de l'énoncé de mission de l'école, des modifications à la loi scolaire, du projet de centre scolaire communautaire et, bien entendu, de la gestion de l'école Allain St-Cyr.

«L'énoncé de mission pour notre école expliquera les bases de notre action et les valeurs que nous voulons véhiculer. Dès le début octobre (le 2), nous allons avec une personne-ressource nous pencher sur cette question.» précise M. Denis Milot, le président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

«Pour cet énoncé de mission de l'école, nous souhaitons vraiment un effort collectif. Nous inviterons les membres de la communauté à participer à ce travail, les élèves autant que les représentants de l'Association franco-culturelle de Yellowknife et de la Fédération Franco-TéNOise,» renchérit M. Milot.

Dans le dossier du centre scolaire communautaire, le Conseil scolaire francophone de Yellowknife entend également tout mettre en oeuvre pour que le dossier aboutisse d'ici le 30 juin 1995 à une présentation formelle du projet aux autorités concernées.

À partir des études de faisabilité réalisées il y a quelques années à la demande de l'APFY, l'AFCY et la FFT), le conseil scolaire entend maintenant préparer une demande de financement que le conseil acheminera au ministère fédéral du Patrimoine canadien.

L'établissement d'un centre scolaire communautaire permettrait à l'école Allain St-Cyr de se loger dans un bâtiment abritant les autres groupes et services francophones de la communauté (tels la garderie, un comptoir de produits culturels), afin de créer à Yellowknife un centre d'activités francophones.

Agnès Billa


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Lise Picard, la secrétaire du Conseil scolaire francophone de Yellowknife est confiante que les élections partielles du 21 septembre permettront de combler les postes vacants au conseil.

Alphabétisation

Suite de la page 1

leur réussite à l'école que pour la question du maintien de la langue. Des parents francophones qui se sentent à l'aise de lire, d'écrire et de parler leur langue maternelle vont donner le goût à leurs enfants de lire, d'écrire et de parler le français. C'est pour cela que je vois ce projet comme un élément très important pour promouvoir l'alphabétisation et combattre l'assimilation.» soutient Marie Patterson.

Selon une étude de la Fédération Franco-TéNOise sur l'alphabétisation publiée en mars 1993, on retrouve dans la population francophone des Territoires du Nord-Ouest très peu d'analphabètes de base(des adultes dont la scolarité est du niveau de la 3e année). Dans la catégorie des analphabètes dits fonctionnels (dont les connaissances sont du niveau de la 8e année), l'étude de la F.F.-T. dénombrait 130 personnes, soit 12% de la population franco-ténoise. C'est à cette clientèle entre autres que s'adresse le projet de certificat d'équivalence du niveau secondaire. Dans sa phase initiale, le projet sera offert à Yellowknife seulement, à raison de deux ou trois soirs par semaine et pour une durée de 12 semaines.

Ateliers parents-enfants

La campagne d'alphabétisation de la F.F.-T. repose également sur un projet-pilote d'ateliers parents-enfants appelé «Ensemble, c'est facile d'apprendre». Les ateliers qui seront offerts à Yellowknife à compter de la mi-octobre seront conçus selon une formule souple qui permettra plus tard la tenue d'ateliers du même genre dans d'autres communautés des T. N.-O.

Pour le développement du projet des ateliers parents-enfants, la Fédération Franco-TéNOise compte sur l'implication de bénévoles comme Mmes Ginette Bérubé et Louise Desbiens (la représentante des T. N.-O. au sein de la Fédération canadienne d'alphabétisation en français [FCAF]) ainsi que sur l'engagement prochain d'une spécialiste en éducation. Les thèmes et le déroulement des ateliers dont les activités seront structurées pour des enfants de 3 à 9 ans et pour leurs parents seront confiés à cette équipe. Les ateliers avec des jeux, des activités communes pour les petits et les grands et des conseils aux parents tenteront d'offrir aux familles des outils pour poursuivre au foyer le travail de refrancisation.

Colloque de la FCAF

Des 3 au 5 décembre prochains, la Fédération Franco-TéNOise participera au colloque annuel de la FCAF qui se tient à Aylmer, au Québec. Cette année, la rencontre de la Fédération canadienne d'alphabétisation en français, mettra aussi l'accent sur le rôle de la famille en alphabétisation.

Agnès Billa

ÉCHOS DES T.N.-O.

Le voyage de la reine Élizabeth II ... raconté par le *London Times*

Le 24 août dernier, le réputé quotiden *The London Times* s'est permis de «malmener» quelque peu les faits en relatant le récent séjour de la reine Élizabeth II dans les Territoires du Nord-Ouest. À la suite des menaces de mort proférées à l'égard de la souveraine lors de son passage à Yellowknife, le journal a dit de ne pas s'étonner de ces incidents car les T. N.-O. «sont l'une des régions éloignées les plus spectaculaires, les plus sauvages et les plus violentes du dominion». Les Territoires seraient en fait «l'exception à la règle» en ce qui a trait à la réputation méritée du Canada comme haut lieu de l'hospitalité. Le *London Times* poursuit en expliquant à ses lecteurs que la capitale des T. N.-O. malgré son vernis bureaucratique est demeurée «une ville de la ruée vers l'or : coriace, pas vraiment sortie du 19e siècle et affligée des fléaux de l'alcoolisme, de la drogue et des maladies vénériennes»

Contamination au mercure des lacs Giauque et Thislethwaite

L'exploitation de la mine Discovery de 1946 à 1949 aurait résulté en la contamination au mercure de lacs environnants situés à 85 kilomètres au nord-est de Yellowknife, conclut une étude parrainée par Santé Canada et menée par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'étude a été réalisée dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique.

Le ministère territorial de la Santé et des Services sociaux recommande à la population de consommer en quantité modérée le poisson provenant des lacs Giauque et Thislethwaite. Dans les cas de poissons gras comme la truite et le brochet, la contamination au mercure est plus prononcée que pour des poissons moins gras comme le poisson blanc. Pour le lac Thislethwaite, il est conseillé de manger un filet de poisson par semaine. Pour le lac Giauque, une limite d'un filet aux deux semaines est préférable. En respectant ces consignes, les autorités considèrent que la consommation de poissons provenant de ces lacs ne comporte pas de risque pour la santé.

Modifications au programme de services de garde à l'enfance

Depuis le 1er septembre, le programme de services de garde à l'enfance du ministère territorial de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle utilise de nouveaux critères d'éligibilité pour rendre les services plus accessibles.

Doté d'un budget de 2,3 millions de $, le programme qui fut instauré en 1989 accordera maintenant de l'aide financière aux parents qui travaillent ou qui reçoivent de la formation professionnelle à temps partiel. Le programme acceptera aussi les demandes d'aide de parents dont les enfants nécessitent un retrait préventif du foyer quelques jours par semaine.

Le ministre Richard Nerysoo a également annoncé que le nombre de subventions octroyées pour la mise en place et le maintien de services de garde pour les poupons et pour les enfants requérant des services spécialisés sera augmenté.

Agnès Billa

Financement des communautés francophones

L'accès aux fonds fédéraux s'accroît et se diversifie

Patrimoine canadien ne sera bientôt plus le seul à supporter le développement des communautés francophones au pays. Désormais, de nombreux autres ministères fédéraux devront faire leur part et penser aux besoins des minorités.

Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a profité de la tenue du Congrès mondial acadien (CMA) pour annoncer à Moncton l'adoption d'une stratégie fédérale, qui devrait permettre aux minorités francophones de financer plus facilement leurs projets.

La nouvelle version de la Loi sur les langues officielles, adoptée en 1988, oblige les institutions fédérales à participer activement au développement et à l'épanouissement des minorités francophones et anglophone. Mais cette section de la loi, les articles 41 et 42, n'avait jamais été mise en vigueur par le gouvernement fédéral.

Concrètement, cette annonce signifie que les francophones ne dépendront plus exclusivement du ministère du Patrimoine canadien. Cela veut aussi dire que les ministères auront des comptes à rendre à tous les ans.

Ce ne sont pas tous les ministères qui sont visés par cette décision adoptée par le Cabinet fédéral, mais seulement ceux qui oeuvrent dans les domaines du développement économique, culturel et des ressources humaines.

Chaque ministère concerné (le gouvernement dévoilera la liste plus tard) devra préparer un plan d'affaires en consultation avec les représentants des minorités. Ce plan devra tenir compte des besoins particuliers des minorités francophones et anglophone. Les ministres devront ensuite transmettre ces plans au ministre du Patrimoine canadien et lui faire un rapport annuellement sur les résultats obtenus.

À titre d'exemple de cette nouvelle concertation entre les ministères, le ministre Dupuy a aussi annoncé une contribution de 4 millions$ pour la mise en oeuvre d'un programme de génie électrique à l'Université de Moncton, répartis entre son ministère et le ministère du Développement des ressources humaines. «C'est tout à fait l'illustration de ce que nous allons faire dans l'avenir», a affirmé M. Dupuy.

Selon le ministre, il fallait prendre une action vigoureuse pour permettre aux minorités de prendre leur place dans les grands programmes élaborés par les ministères. «C'est rétablir l'équilibre que nous faisons. Les ressources sont là. Elles seront mieux gérées et mieux dirigées», estime M. Dupuy. Mais il est trop tôt pour chiffrer la valeur de ce réaménagement dans les budgets des ministères.

Le ministre a averti qu'il ne fallait pas s'attendre à des bouleversements spectaculaires à court terme. «Nous allons procéder en mettant un pied devant l'autre, ministère par ministère, programme par programme. Nous n'allons pas commencer en voulant tout faire le premier jour.»

La présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) était heureuse de cette annonce. «C'est vraiment une nouvelle réjouissante», a dit Claire Lanteigne.

Il y a longtemps que la FCFA réclame l'application des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles. «La plupart des programmes étaient développés en fonction de la majorité», a expliqué Mme Lanteigne.

Elle croit que cette mesure va compenser pour les coupures budgétaires qu'encaissent les minorités francophones depuis deux ans. L'annonce survient même plus tôt que prévu, au grand plaisir de la présidente de la FCFA. «On croyait qu'un nouveau gouvernement aurait pris encore plus de temps (avant d'agir)», conclut-elle.

APF

Pat McMahon tire sa révérence



Karen Lajoie/L'Aquilon

Cet automne, des élections municipales se dérouleront dans plusieurs localités des Territoires du Nord-Ouest, dont Iqaluit et Yellowknife. Dans la capitale des T.N.-O., après deux mandats consécutifs, la mairesse, Mme Pat McMahon, a décidé de ne pas se représenter au scrutin du 17 octobre prochain. Lors de la récente visite de la reine Élizabeth II, Mme McMahon participait aux cérémonies officielles organisées pour l'occasion.

A.B.

Selon un rapport de 60 000$

La FCFA: une organisation lourde et coûteuse

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) est perçue comme une organisation lourde, non représentative, coûteuse et qui ne reflète pas tous les aspects de la francophonie canadienne.

Ce jugement sévère et peu flatteur est tiré d'un rapport commandé par la FCFA auprès d'un comité, qui avait pour mandat de proposer un nouveau modèle de développement de l'organisme porte-parole de la francophonie canadienne.

Ce rapport est le fruit de dix mois de consultations, d'animation, de réflexion et d'analyse. Un exercice qui a coûté 60 000$ à la FCFA.

«Les membres de la Fédération considèrent cette dernière comme une entité qui leur est extérieure», lit-on dans ce rapport. Ces mêmes membres ont du mal à développer des consensus et n'ont pas toujours le courage de leurs opinions.

«On remarque que les organismes, principalement les associations provinciales et territoriales, ont beaucoup de difficulté à dire ouvertement leurs opinions, leurs attentes ou leurs positions lorsque celles-ci peuvent sembler aller à l'encontre des intérêts d'un autre groupe, principalement s'il s'agit d'une association nationale ou d'une région», est-il écrit.

Autre constat soulevé dans ce rapport: la difficulté pour la FCFA d'établir ses priorités. «La Fédération essaie d'être tout pour tous», juge le comité.

Les associations provinciales et territoriales se sentent également «mises à l'écart» du vrai pouvoir décisionnel et des préoccupations quotidiennes de la Fédération. Il en résulte donc un climat de méfiance.

L'étude soulève aussi les rapports tendus qui existent entre les associations nationales et les associations provinciales; elles représentent les mêmes personnes mais leurs intérêts sont défendus sous des angles différents.

Pour résoudre ces problèmes, le «comité sur le renouvellement de la FCFA» proposait un nouveau modèle de gestion. Ce modèle a été rejeté par les associations membres.

«Le membership n'a pas réussi à mettre les cartes sur la table et à dire ouvertement ses préoccupations réelles dans un esprit de renouvelllement et de changement», conclut le comité dans son rapport qui a coûté une rondelette somme... en pleine période de restrictions budgétaires.

APF

ÉDITORIAL

Les hauts et les bas de la vie associative

En vérifiant cette semaine dans le réseau Mercure quels articles de l'Agence de la presse francophone pourraient intéresser les lecteurs de *L'Aquilon*, j'ai remarqué un texte au titre choc: «La FCFA: une organisation lourde et coûteuse». L'article (que vous pouvez lire en page 3 de ce numéro) fait écho à une évaluation récente de la Fédération des communautés francophones et acadienne, évaluation réalisée à la demande même de la fédération par un comité sur le renouvellement.

À la lecture de cet article, je me suis prise à penser que bien des observations et des conclusions qui ressortent de ce rapport (sur la base du compte-rendu de l'APF) pourraient s'appliquer à l'ensemble des organisations de la francophonie canadienne, les journaux et leur association nationale compris.

Dans un espace géographique comme les Territoires du Nord-Ouest ou dans une organisation qui se veut d'envergure nationale (dans un pays fort vaste), il est difficile de faire en sorte que les gens, les communautés ou les composantes d'un regroupement ne se sentent pas loin du centre des décisions, «mises à l'écart». Il est également complexe d'amener les membres d'un ensemble plus vaste à adopter une vision globale quand, au départ, chacun et chacune sont censé-es représenter des intérêts plus particuliers, une région aux caractéristiques uniques ou encore un secteur d'intervention bien délimité.

Les gens du comité sur le renouvellement de la F.C.F.A. n'ont pas dû se surprendre pendant leur travail de consultation et d'analyse de ces remarques sur l'éloignement entre la base et l'équipe dirigeante, sur la non-représentativité de la Fédération et sur sa lourdeur. Après vingt ans d'implication communautaire et de vie associative, je ne peux pas trouver dans mes souvenirs une seule organisation qui est échappée à ces critiques.

L'élément de réflexion du comité qui m'a vraiment interpellée, c'est plutôt le constat relatif au manque de courage des membres pour leurs opinions, au manque de discussions ouvertes, cartes sur table.

À prime abord, le reproche est de taille. Je serais tentée de répliquer: «C'est trop facile de rejeter le blâme sur celui qui se plaint ou critique !» . N'empêche que, sans connaître précisément la situation de la F.C.F.A. ni la justesse des perceptions de ses membres, je reconnais que, dans ces débats, il serait des fois sage de ravaler ses protestations et d'assumer le rôle que tous doivent jouer dans un effort de renouvellement d'une organisation.

Espérons que la décision des membres de la Fédération de ne pas adopter le nouveau mode de gestion proposé ne mettra pas fin au projet de renouvellement de la F.C.F.A. et sera plutôt vue comme une autre étape de cette démarche.

Agnès Billa





Pour les francophones

Rapatriement au Québec!

Un farceur anonyme s'est servi du nom d'un organisme de promotion du français dans la région de l'Outaouais québécois. - le Mouvement impératif français - pour faire paraître paraître dans un hebdomadaire une annonce publicitaire qui moussait l'idée d'un rapatriement des francophones hors Québec dans la Belle Province!

«Quand on a reçu des appels de personnes qui désiraient obtenir de l'information à ce sujet, on s'est empressé de faire suspendre la publication de l'annonce. On n'a pas du tout apprécié le geste de cet individu qui a manqué d'éthique en utilisant notre nom», a expliqué le président de Mouvement impératif français, Jean-Paul Perreault.

M. Perreault précise que l'organisme n'a pas reçu de don de la part du public à la suite de la parution de la publicité, sinon un mandat poste signé Louis Riel, sans doute le pseudonyme de l'instigateur de toute cette affaire.Le plaisantin a aussi envoyé une photocopie de la petite annonce à M. Perreault, en y joignant des copies des mandats postaux qui ont servi à régler la note: 88 $ pour 11 semaines de parution.

Selon toute vraisemblance, l'auteur de cette plaisanterie habiterait la ville de Québec; les enveloppes utilisées portaient le code postal d'un quartier de la basse-ville.

Comment une idée aussi saugrenue a-t-elle pu traverser l'esprit de quelqu'un? «Je pense que cela origine du fait qu'on a déjà parrainé une famille du Manitoba qui demandait de l'aide pour s'installer au Québec», a affirmé M. Perreault. Le Mouvement impératif Québec avait amassé des dons afin de défrayer une partie des coûts du déménagement de cette famille de six personnes, originaire de Winnipeg, désireuse de vivre dans un environnement plus favorable au français.

Ce cas est pourtant isolé. Le Mouvement impératif Québec n'a jamais eu l'intention de recueillir des fonds pour aider des francophones de la communauté minoritaire à venir s'installer au Québec.

«Nous sommes solidaires de tous nos amis de langue française, où qu'ils se trouvent. Mais on n'a pas l'intention de mener de rapatriement. Ce n'est pas sérieux. Ceux qui vivent en Alberta ou au Manitoba ont bien le droit d'y rester, voyons!», s'exclame le président du Mouvement impératif français.

«C'est une belle bataille que de vivre en français en Ontario, au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick. C'est une bataille que nous encourageons», a dit M. Perreault en guise de conclusion.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

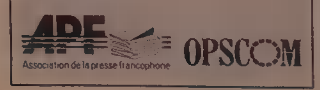
Maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs

Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).





Geneviève Gouin/L'Aquilon

L'alpha a son slogan

Pour sa campagne d'alphabétisation auprès de la population francophone des T. N.-O., la Fédération Franco-TéNOise a adopté le slogan «Ensemble on vit, ensemble on lit, ensemble on bâtit!». Le slogan se retrouve sur plusieurs articles de promotion conçus expressément pour cette campagne: des jacquettes de livre, un dépliant et un sac à «provisions» comme celui que porte Mme Marie Patterson, agente de développement de la F. F.-T. chargée du dossier «Alpha».

Prix d'excellence de l'Association de la presse francophone

La Liberté remporte à nouveau les grands honneurs

L'hebdomadaire manitobain, *La Liberté*, a de nouveau remporté les grands honneurs des Prix d'excellence de l'Association de la presse francophone (APF). Il a obtenu le titre de Journal de l'année 1993-94, pour une deuxième année consécutive et pour une neuvième fois depuis 1984.

La Liberté a presque tout raflé sur son passage dans les quatorze catégories en lice. Hormis le titre de jounal de l'année, l'hebdo de Saint-Boniface a récolté quatre premiers prix (couverture, présentation, qualité du français et style rédactionnel) et cinq mentions du jury (reportage, photo, éditorial, annonce-maison, première page).

Un travail de qualité bien récompensé

Le rédacteur en chef de *La Liberté*, Jean-Pierre Dubé, s'est dit flatté de pareils honneurs. «On est très content que l'on souligne ainsi la qualité de notre travail, particulièrement pour le français et le style rédactionnel. C'est peut-être les prix les plus importants d'après moi», a-t-il déclaré depuis Saint-Boniface.

La Liberté poursuit son travail de grande qualité, semaines après semaines. L'équipe a, par exemple, suivi pas à pas la campagne électorale fédérale, l'automne dernier, en ayant un grand souci des intérêts de son public francophone. Pas étonnant donc que cet hebdomadaire ait décroché le premier prix de la meilleure couverture pour ce dossier électoral.

Trois autres journaux de l'Ouest se distinguent

Un autre journal de l'Ouest, *Le Franco* de l'Alberta, s'est démarqué en obtenant le titre de journal montant de l'année. Les premiers prix de la meilleure annonce, de la meilleure promotion et de la meilleure annonce-maison lui ont été décernés.

L'Aquilon a aussi retenu l'attention des six journalistes, graphistes et consultants en communication qui composaient le jury de cette année. Le journal des Territoires du Nord-Ouest s'est distingué avec deux premiers prix pour un reportage sur la grève à la mine Giant et une photo, intitulée *Aurores boréales*. Il a également reçu trois mentions du jury, pour un article portant sur la francophonie, la qualité du français et le style rédactionnel.

L'Eau vive de la Saskatchewan aégalement fait une bonne récolte. Le journal s'est mérité un premier prix pour sa première page et deux mentions spéciales du jury pour sa présentation générale et pour une promotion-maison.



Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Cette photo d'Emmanuel Carcano, qui fut journaliste-coopérant à L'Aquilon pendant 18 mois, ■ valu au journal un premier prix dans la catégorie «photographie».

Mentions spéciales d'un océan à l'autre

Le Gaboteur de Terre-Neuve ■ aussi fait belle figure avec une mention du jury pour la couverture et un premier prix pour un article portant sur la francophonie. L'article faisait l'analyse des plus récentes données de Statistique Canada qui révèlent une régression du français à Terre-Neuve.

Lettre ouverte à Jean Tanguay, président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, signée André Girouard du *Voyageur* de Sudbury, a été proclamée meilleur éditorial de l'année.

Trois autres journaux ont reçu des mentions spéciale du jury: *Le Soleil* de Colombie-Britannique (photo), *Le Moniteur acadien* de Shédiac, Nouveau-Brunswick, (annonce publicitaire) et *la Voix acadienne* de l'Ile-du-Prince-Édouard (présentation).

NDLR.

Les prix remportés cette année par L'Aquilon, c'est à l'équipe composée de Alain Bessette (à la direction), de Karen Lajoie et d'Emmanuel Carcano (aux reportages et à la photo) qu'en revient tout le mérite.

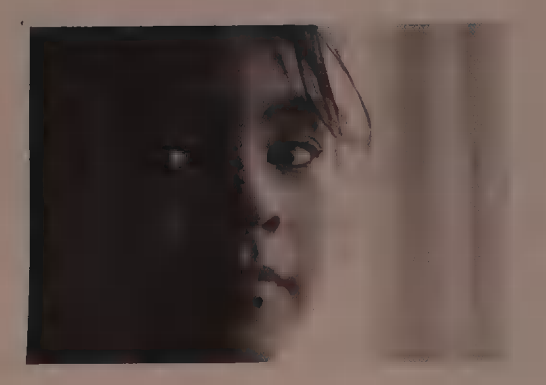
Toutes nos félicitations à ces trois artisans du journal qui ont maintenant entrepris de nouveaux projets et que nous remercions encore une fois pour leur contribution.

FINALISTES 1994

CONCOURS DE PHOTO DU CLUB DE YK

Depuis trois ans, le club de photographie de Yellowknife organise un concours auprès du grand public. Cette année, les organisateurs ont reçu plus de 80 soumissions. Le concours a ensuite donné lieu à une exposition des oeuvres primées, lors du Festival du soleil de minuit de Yellowknife. Les thèmes à illustrer cette année: les gens, [redacted] terre et ... la lune de midi!

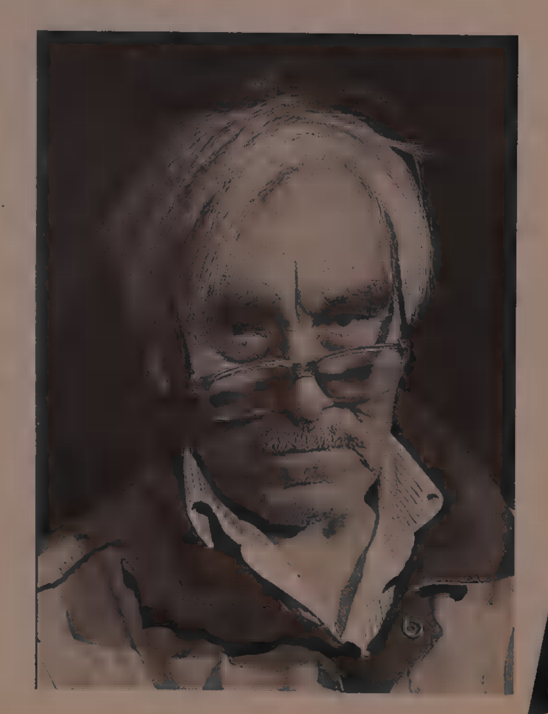














Chronique juridique

Achat à crédit et saisie des biens

Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, jugement rendu le 12 juillet 1993.

CC vs JF et JA

Les faits

En 1987, monsieur RD achète une voiture chez un concessionnaire automobile de Colombie-Britannique. Le véhicule est acheté à crédit et son coût total se monte, intérêts financiers inclus, à 26 246,40$ devant être payés en versements mensuels. À la suite de cette transaction, l'acheteur conduit le véhicule dans les Territoires du Nord-Ouest, où il réside.

Vers la fin de 1993, l'acheteur ne paie plus les versements mensuels prévus et se voit saisir son véhicule au début janvier 1994 alors qu'il lui reste à payer 2757,35$. À la date de la saisie, la valeur du véhicule est estimée à environ 6 000$. Cependant, l'acheteur estime que cette saisie s'est faite illégalement car son contrat le liant à la société financière indique que lorsque l'acheteur a payé les deux tiers de la somme dûe, le véhicule ne peut être saisi qu'après ordonnance d'un tribunal et demande donc en justice que son véhicule lui soit rendu.

La décision

La législation gouvernant les contrats de vente conditionnelle de Colombie-Britannique sur quelques points très différente de celle des Territoires du Nord-Ouest.

En particulier, le vendeur, soumis à la loi de Colombie-Britannique, est lié par le choix qu'il fait de poursuivre ou de saisir son débiteur pour faire respecter son droit et se faire payer un montant dû. De plus, lorsque l'acheteur a déjà payé les deux tiers de la somme dûe, le vendeur n'est plus habilité à saisir ou reprendre possession du bien objet du contrat sans ordonnance d'un tribunal.

Cependant, l'acheteur, voyant qu'il n'est plus en mesure de faire face à ses obligations contractuelles, peut, de son propre chef, rendre au vendeur le bien objet de la transaction.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, cette obligation d'une ordonnance judiciaire pour la saisie d'un bien n'existe pas quand le contrat est soumis à la législation des Territoires du Nord-Ouest.

Il convient de noter que l'article 9 des conditions générales dudit contrat de vente conditionnelle précisait que «... si l'acheteur a payé au moins les deux tiers du montant devant être payé en application du contrat de vente conditionnelle, le vendeur ne pourrait reprendre possession du bien, totalement ou en partie, sans ordonnance d'un tribunal ayant compétence pour ce faire ou s'il lui est autrement permis».

L'article 12 du contrat ajoutait aussi que le contrat devait être régi par les lois de la province de Colombie-Britannique.

Loi sur les saisies

En application desdits textes, le vendeur demanda au shérif des Territoires du Nord-Ouest de procéder à la saisie du véhicule à Iqaluit en janvier 1994. À ceci, l'acheteur répondit que le vendeur ne détenait ce droit d'aucune cour de justice ni n'avait été autorisé par l'acheteur même à procéder à la saisie, donc que cette saisie était illégale.

Le juge décida que la saisie n'avait pas lieu d'être, au motif que ni la *Loi sur la vente conditionnelle* ni la *Loi sur les saisies* ne donnent le droit au vendeur impayé de saisir ou de reprendre possession du bien objet du contrat. Également, pour que ce droit existe, il doit provenir, compte tenu du silence de la loi, du contrat entre les parties. Le contrat prévoyait un certain nombre de circonstances pour lesquelles la saisie ou la repossession du bien objet du contrat aurait pu avoir lieu, mais aucune de ces conditions n'était remplie, donc inapplicables au moment de la saisie, le 19 janvier 1994.

Le juge fait également remarquer que la dernière partie de l'article 9 des conditions générales de vente du contrat précisant que le vendeur peut reprendre possession ou saisir le bien objet du contrat «... s'il lui est autrement permis» doit être interprétée comme une permission donnée par l'acheteur et non pas comme une permission accordée par les lois ou les procédures de la juridiction dans laquelle s'effectue la saisie.

En conséquence de quoi le juge déclara la saisie sans fondements juridiques, rejeta la demande d'enlèvement du véhicule et sa vente publique, et ordonna au vendeur de lever la saisie du véhicule.

Ministère de la Justice
Territoires du Nord-Ouest

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - septembre 1994

C'EST LA RENTRÉE!

L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait souhaiter à tous et à toutes une excellente rentrée. Surveillez nos annonces et venez en grand nombre à nos activités. Cette année sera remplie de surprises!



BALLE LENTE

Un petit mot concernant l'équipe de balle lente les Franco-FUN: les gens ont eu beaucoup de plaisir durant la saison et l'équipe a terminé au 3e rang... Pas si mal. Cette activité ayant été une réussite, nous renouvellerons certainement l'expérience l'an prochain. Pourquoi ne pas avoir deux équipes? Les personnes intéressées n'aurons qu'à nous le faire savoir.

Merci également à nos commanditaires: l'A.F.-C.Y., l'*Aquilon*, la F.F.-T., Pido Production, Mercredi Delivery Services, Danny Duval, Danmax Communication, Tree Line Planning, Creative Paper, et Threadbear.

AU REVOIR... ET BIENVENUE!

Au revoir à Stéphanie Boucher, Tania Gilbey et Janine Larivière qui nous quittent. L'été fut très agréable en votre compagnie. Bienvenue à Francine Labrie et à Geneviève Gouin qui travailleront respectivement à la F.F.-T. et à *l'Aquilon*.

ÉPLUCHETTE

Épluchette de blé d'Inde familiale à la cabane (près de la descente de bateau) au parc Fred Henne, le dimanche 11 septembre 1994 de 12 à 17h. L'entrée sera de 5$ pour les membres et de 7$ pour les non-membres. Une excellente occasion de se revoir et de rencontrer les nouveaux en ville.



HALLOWEEN ET NOËL

Voici également les dates de nos prochaines activités annuelles pour vous permettre de mieux planifier votre agenda: **Party d'Halloween** le samedi 29 octobre au 13e étage de la tour FRASER (5303-52e rue) et **souper de Noël** le samedi 3 décembre au Sam's Monkey Tree.

DICTÉE DES AMÉRIQUES

La **Dictée des Amériques** sera de retour cet automne. La date pour les épreuves est encore à déterminer, mais il y aura du nouveau. Seulement deux catégories seront au programmes, il s'agit de seniors (professionnels-amateurs confondus, 18 ans et plus) et juniors (18 ans et moins). Les étudiants pourront donc être du nombre cette année. Avis aux professeurs... Surveillez *l'Aquilon* pour les dates. Pour plus d'informations, appelez au 873-3292.

Plusieurs personnes ont également manifesté de l'intérêt à partiquer les sports suivants durant les froides soirées d'automne: **volleyball, quilles, badminton.** Si vous êtes intéressé (à jouer et à aider à l'organisation) vous pouvez nous contacter au 873-3292 durant les heures de bureau.

THÉÂTRE

La troupe de théâtre *Les pas frette aux yeux* est à la recherche de personnes intéressées à faire du théâtre pour la saison 94-95. Si vous vous sentez prêts à tenter l'expérience, vous pouvez contacter Roxanne Valade au 873-5245 ou Jean-François Boucher au 873-3292.

Le Collège de l'Artique offrira cet automne une session de formation pour les personnes intéressées à travailler derrière les décors... M. Brian Wainwright expliquera les différentes techniques au son, lumières, décors, désign, effets spéciaux, etc,. Le cours débutera le 12 septembre (jusqu'au 12 décembre, les lundis soirs, de 19h à 22h), sera offert en anglais et le coût est de 215$ + TPS. Pour information, contactez M. Brian Wainwright au 873-3958.

FOULARDS À VENDRE

La Fédération Franco-TéNOise offre des foulards en polar à son effigie au prix de 12$. Plusieurs couleurs sont disponibles. Pour les personnes intéressées, venir aux bureaux de la F.F.-T.



CENTRE DE DOCUMENTATION

Un centre de documentation est mantenant à votre disposition pour consultation et prêts à la Fédération Franco-TéNOise. Ouvert à tous. Pour plus d'information, contactez Caroline Millette au 920-2919.

GILETS ET VIDÉOS... EN FRANÇAIS!

Le bureau des services en français de l'Hôpital Stanton de Yellowknife offre des gilets pour promouvoir les services en français à l'Hôpital. Ces gilets sont disponibles en différentes grandeurs au prix de 10$ pour les petits (enfants) et de 12$ pour les adultes. Les gilets sont en ventes à l'Hôpital auprès de Jean-Guy Bouvette et au bureau de l'A.F.-C.Y. (4920-52e rue, 2e étage, Édifice Précambrien).



L'Association a fait l'acquisition de plusieurs nouveaux vidéos en français durant l'été. Ces vidéos devraient nous être livrés dans les jours qui viennent. Passez nous voir à nos bureaux pour une location (du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, réservations acceptées au 873-3292). Les titres des nouveautés seront annoncés dans *l'Aquilon*.

LA PRESSE À YELLOWKNIFE

-Si la demande le permet, il y aura possibilité de recevoir *la Presse* de Montréal du samedi à Yellowknife avec un délai raisonnable de deux à trois jours. Si vous êtes intéressé, contactez-nous pour réserver votre Presse... (873-3292).

CHAMPIONS DES ACCIDENTS...

-Voici quelques statistiques intéressantes pour les gens qui voyagent beaucoup. Quelque 52 compagnies aériennes dans le monde ont connu au moins un accident entre 1969 et 1990. Par contre, plusieurs compagnies n'ont jamais eu le moindre accident: c'est le cas de Southwest Airlines, qui peut se vanter d'être l'as mondial de la sécurité avec 1,9 million de vols sans accidents mortels. Voici une liste des compagnies aériennes les moins sûres: Aeroflot (42 accidents, 1 281 victimes); Philippine Airlines (12 accidents, 189 victimes); China Airlines (sept accidents, 114 victimes); Korean Airlines (sept accidents, 438 victimes); Turkish Airlines (six accidents, 665 victimes); Egyptair (cinq accidents, 155 victimes); et Air India (trois accidents, 508 victimes). Parfois, vaut mieux rater l'avion!

Formation en théâtre

Êtes-vous intéressé-e à travailler comme technicien-ne pour une production théâtrale? Un des collaborateurs de la troupe de théâtre communautaire francophone de Yellowknife **«Les pas frette aux yeux»** offre des cours de formation (en anglais) dans les domaines suivants : son, éclairage, effets spéciaux, design et agencement de la scène.

* Les lundis soir du 12 septembre au 12 décembre de 19 heures à 22 heures, au Collège de l'Arctique

* Coût : 215$ plus tps

Renseignements : Brian Wainwright 873-3958

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 33, vendredi 16 septembre 1994



Agnès Billa/L'Aquilon

Il faut être jeune ou avoir le coeur bien accroché pour essayer cette machine infernale qui sert à l'entrainement des astronautes et que l'on voit dans les foires à Yellowknife.

Des Québécois hors Québec commentent le scrutin

La victoire du Parti Québécois ne surprend pas vraiment

Le 12 septembre dernier, les résidents de la province de Québec n'étaient pas les seuls à avoir les yeux rivés sur leur poste de télévision.

Outre les francophones et les anglophones, inquiets, des autres provinces, d'autres Québécois, ceux-là disséminés à travers le pays, regardaient l'issue des élections avec intérêt.

À Yellowknife, c'est chez Huguette Beaulieu et Marc Lacharité que se tenait la «soirée des élections». Un groupe de cinq à six personnes s'était rassemblé pour partager cet événement qui les touche tout de même, malgré la distance. Jean-François Boucher, agent de développement à l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.), est arrivé dans les Territoires du Nord-Ouest il y a trois ans. Originaire de Trois-Rivières, il était curieux de voir qui allait remporter les élections dans son comté, mais explique que même s'il était satisfait de la victoire péquiste, les résultats ne l'auraient pas affecté outre mesure.

Quant au fait de ne pas pouvoir participer à cette élection, les sentiments sont partagés selon le nombre d'années qui se sont écoulées depuis le départ du Québec. «Ça faisait tout drôle (de regarder les élections) parce qu'avant, j'allais toujours voter», dit Jean-François Boucher. Qu'à cela ne tienne, il ne se sent pas moins Québécois pour autant. «C'était important pour moi d'être avec d'autres Québécois en cette occasion et de pouvoir échanger des commentaires avec eux», explique-t-il. Linda Jacquet, qui travaille dans les écoles de Yellowknife, a quitté le Québec en 1984. Elle vit à Yellowknife depuis huit ans et avoue qu'il est difficile de se sentir concernée par les enjeux d'une telle élection: «Ne vivant pas au Québec, on n'entend parler de certaines choses que par le biais des médias, mais c'est difficile de s'identifier à tout ça; il faut vraiment habiter au Québec pour avoir une compréhension de ce qui s'y passe». Quant à l'éventualité d'un référendum, Linda Jacquet maintient la même opinion: «Lorsque j'ai quitté le Québec, il y a dix ans, je ne crois pas que les gens étaient prêts à dire «oui» au référendum. Dans quelques mois, ils seront peut-être prêts mais une fois de plus, il sera difficile d'être au courant de ce qui se passera entre-temps».

Si les élections du Québec ont suscité quelque intérêt chez certains,

Victoire du PQ Suite en page 2

La modification des comportements à risque s'avère difficile

La prévention du sida s'impose aussi pour les femmes

Le sida ainsi que le virus d'immunodéficience humaine préoccupent un nombre grandissant de femmes, en particulier les femmes hétérosexuelles. Plus de dix ans après que le sida se soit déclaré sur le continent nord-américain, l'avance actuelle de cette maladie auprès des femmes est alarmante.

D'où l'importance pour les groupes qui s'étaient crus à l'abri du sida et du V.I.H. de s'informer et d'adopter des comportements propices à la prévention du sida.

À ce propos, le groupe *AIDS Yellowknife* a organisé le 12 septembre dernier une soirée-rencontre intitulée «Les femmes et le sida». Laurie Vallillee du secteur de la promotion de la santé du ministère territorial de la Santé et des Services sociaux ainsi que Terry Farrell, une femme-médecin qui pratique à Yellowknife, animaient la soirée à laquelle une vingtaine de personnes visiblement très intéressées par cette question ont participé.

Au plan de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé, les spécialistes et les associations bénévoles dans le domaine se rendent de plus en plus compte que la diffusion de l'information ne suffit pas. Des femmes informées des dangers du sida et des comportements à adopter pour éviter ce risque ne posent pas forcément les gestes qui s'imposent pour se protéger. Selon Mme Vallillee, cet écart entre ce que l'on sait et ce que l'on fait relève entre autres du contexte social dans lequel nous vivons. Traditionnellement, l'éducation des enfants relevait des femmes. La responsabilité de la contraception leur a également échu, en grande partie. La même chose se produit en ce qui a trait aux pratiques sexuelles protégées (le sécurisexe).

Dans le cadre d'une relation personnelle, discuter de pratiques sexuelles et du sida, adopter une méthode de prévention (le condom,

Le sida et les femmes Suite en page 2



Geneviève Gauin/L'Aquilon

L'Association franco-culturelle de Yellowknife a profité de l'épluchette de blé d'Inde du 11 septembre pour afficher sa nouvelle bannière agrémentée du nouveau logo de l'AFCY et d'un simple message de bienvenue adapté à toutes les circonstances.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

Tenue d'une conférence constitutionnelle pour l'Arctique de l'Ouest

En prévision de la division des T. N.-O. le 1er avril 1999 entre Nunavut et un territoire de l'Arctique de l'Ouest dont le nom n'a pas encore été arrêté, le processus de développement constitutionnel pour l'Arctique de l'Ouest a été relancé cette semaine.

Le Comité pour le développement constitutionnel a annoncé la tenue d'une conférence constitutionnelle en novembre 1994. La conférence sera présidée par M. Joe Clark, l'ancien premier ministre conservateur du Canada. Des rencontres publiques dans plusieurs communautés de l'Arctique de l'Ouest précéderont la conférence. Les rencontres publiques et la conférence s'inscriront dans la foulée des travaux de la commission Bourque dont le rapport remonte à avril 1992.

Le comité pour le développement constitutionnel regroupe les quatorze députés représentant l'Arctique de l'Ouest (dont la première ministre Mme Cournoyea) ainsi que les dirigeants des organisations autochtones de la région, une représentante des groupes de femmes et des représentants des municipalités. Le comité au terme de son mandat doit proposer une nouvelle constitution et un modèle de structure gouvernementale pour l'Arctique de l'Ouest.

Le fonds de secours *Royal Oak* n'est toujours pas accessible

Le 18 septembre 1994 marque le deuxième anniversaire de l'explosion à la mine *Giant*. L'explosion qui est survenue lors d'une grève des mineurs et qui fut décrétée d'origine criminelle par la GRC avait fait neuf victimes parmi les travailleurs de remplacement et les grévistes retournés au travail.

À la suite de l'explosion et de la tragédie qui s'ensuivit, deux fonds de secours furent établis pour venir en aide aux familles des victimes. Dans le cas du fonds de secours qui relève de la compagnie Royal Oak (qui opère la mine *Giant*), il n'est toujours pas possible pour les familles des victimes de recevoir les fonds receuillis. En raison du type de statut légal choisi pour la fondation de *Royal Oak*, les familles des victimes ne peuvent être directement désignées comme bénéficiaires de la fondation. Après un an d'efforts pour résoudre cette situation, l'impasse persiste.

La Commission des accidents du travail reclassifie des employeurs

À compter du 1er janvier 1995, le système de classification des employeurs de la Commission des accidents du travail sera en mesure d'accorder un traitement plus équitable aux employeurs qui opèrent dans plus d'un secteur d'activités économiques, grâce à une nouvelle catégorie «multi-industries». À l'heure actuelle, un employeur dont plus de 25% des activités industrielles se déroule dans un secteur à haut risque paie les cotisations les plus élevées.

Les modifications au système de classification des employeurs prévoient également le regroupement de plusieurs sous-catégories dans lesquelles se retrouve un trop petit nombre d'employeurs. C'est le cas entre autres des pourvoyeurs et des agriculteurs.

Agnès Billa

Victoire du PQ

Suite de la page 1

il n'en reste pas moins que l'atmosphère qui régnait dans le salon d'Huguette et Marc n'égalait en rien celle que l'on retrouvait au Capitol de Québec, ou au Métropolis de Montréal. Malgré leurs racines, l'attachement profond qu'ils ressentent pour le Québec et le fait qu'ils soient préoccupés par le sort de leur province natale, ces Québécois maintenant installés à Yellowknife n'auront suivi le cours de la campagne électorale que de façon superficielle. Les élections n'auront donc pas eu l'effet d'une vague de fond auprès de ces personnes qui vivent maintenant en contact avec d'autres réalités, et qui livrent bataille sur un autre front.

En fait, c'est de ces autres préoccupations qu'émerge un intérêt envers les élections du Québec. Vivant maintenant en milieu minoritaire, plusieurs personnes, comme Linda Jacquet, se demandent quel sera l'impact de l'arrivée au pouvoir du parti québécois sur l'avenir des minorités francophones. Selon Daniel Lamoureux, directeur général de la F.F.-T. et lui aussi d'origine québécoise, il n'y en aura pas. Comme beaucoup d'autres, il ne mettait pas en doute l'élection du parti québécois. Cependant, il pressent que le référendum sera un événement beaucoup plus déterminant pour les minorités francophones. «Tout élément stimulant génère des effets positifs sur la francophonie», affirme Daniel Lamoureux. «L'élection du parti québécois - dans la mesure ou elle suppose un référendum- incitera tout l'appareil gouvernemental fédéral à s'interroger sur la valeur de ses programmes à savoir s'ils défendent suffisamment les intérêts des francophones hors Québec ou non. Je crois que c'est très sain de se questionner là-dessus», reprend-t-il. Dans cette même perspective, le directeur de la F.F.-T. croit qu'une victoire du parti libéral aurait étouffé toute remise en question de la part du gouvernement fédéral pour cinq ans.

Geneviève Gouin


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Huguette Beaulieu et Marc Lacharité assistent par l'entremise des ondes T.V. à la victoire de M. Jacques Parizeau, le chef du PQ, lors des élections du 12 septembre au Québec.

Le sida et les femmes

Suite de la page 1

la plupart du temps) et exiger que son partenaire l'utilise peut poser problème et créer des situations difficiles.Un certain nombre de femmes craignent de perdre leur partenaire si elles exigent des pratiques sexuelles sans danger. Dans d'autres cas, des femmes ayant de la difficulté à s'affirmer ou des femmes que leur partenaire intimide et menace peuvent estimer plus simple de renoncer à une relation sexuelle protégée. «Dans ce contexte de pouvoir, en raison de cette dynamique entre les hommes et les femmes, la réduction des comportements sexuels à risque pose d'énormes problèmes. Des changements sociaux d'envergure sont nécessaires», renchérit M. Robert Hay, un bénévole de *AIDS Yellowknife*.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le nombre élevé de maladies transmises sexuellement (MTS) porte à croire que les pratiques sexuelles à haut risque sont répandues, une situation qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur la propagation du sida. Pour une partie de la population, le problème de l'alcoolisme joue aussi un rôle dans la perpétuation de comportements sexuels à risque.

Le même test est utilisé pour le dépistage du sida auprès des hommes comme auprès des femmes. Selon le Dr. Farrell, il est encore fréquent que le test ne soit pas administré à des femmes parce que le corps médical n'associe pas les femmes à cette maladie. Les symptômes de la maladie chez les femmes peuvent également se confondre avec les symptômes de maux plus bénins comme les infections vaginales. Souvent des femmes apprendront qu'elles sont séropositives après que leur conjoint ou leur enfant ait été diagnostiqué. Tous ces facteurs contribuent à un dépistage plus tardif du sida chez les femmes, alors que la maladie est à un stage plus avancé de son évolution. Des études médicales constatent de plus que le sida se développe à un rythme plus rapide chez les femmes atteintes, qu'elles soient issues de milieux défavorisés ou non.

Les femmes atteintes du sida ne bénéficient pas encore de services et d'un réseau d'entraide comparables à ceux que la communauté homosexuelle a développés. Plusieurs femmes vivent le sida dans l'isolement. La reconnaissance du vécu spécifique des femmes sidatiques (par exemple le cas des femmes atteintes du sida qui sont mères et se préoccupent de l'avenir de leur famille ou le cas des femmes qui ont transmis le virus à leur enfant) débute. Des services adaptés aux femmes sidatiques se développent de plus en plus.

Agnès Billa

Enquête de Santé Canada

Les jeunes fument plus que leurs aînés

Les jeunes Canadiens fument davantage que leurs aînés selon les résultats d'une enquête effectuée, le printemps dernier, par Statistique Canada pour le compte du ministère fédéral de la Santé.

Quarante pour cent des Canadiens âgés entre 20 et 24 ans fument la cigarette de façon régulière ou occasionnelle. La moyenne nationale se situe à 31 %.

Parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans, plus de filles (29 %) que de garçons (26%) font usage du tabac contrairement aux autres groupes d'âge.

Les jeunes s'adonnent moins à la cigarette depuis 1981; à ce moment-là, près de la moitié d'entre eux disaient fumer. Mais, après avoir connu une baisse progressive au début des années 1980, la consommation tend à augmenter depuis 1991.

Le plus bas niveau a été atteint en 1990 pour les jeunes de 15 à 19 ans avec 21 % et 34,5 % pour ceux âgés de 20 à 24 ans.

Pourcentage élevé au Québec

Selon l'enquête du printemps 1994, 31 % des jeunes Québécois font usage de tabac; ils volent ainsi la palme aux autres Canadiens. Le Québec est suivi de près par les Prairies qui enregistrent un pourcentage de 29 %. La Colombie-Britannique a le taux le plus faible de fumeurs de 15 à 19 ans (24 %). Les provinces de l'Atlantique et l'Ontario s'en tirent avec 25 % et 26 %.

Quant au groupe des jeunes de 20 à 24 ans, l'Ile-du-Prince-Edouard obtient le premier rang avec 48 % de consommateurs de tabac. La Saskatchewan (45 %), l'Ontario (42 %) et le Québec (41 %) dépassent aussi la moyenne nationale selon les plus récentes données de Statistique Canada. C'est en Alberta qu'on compte le moins de fumeurs, soit 31 %; la Colombie-Britannique suit avec 36 % et le Nouveau-Brunswick avec 38 % de fumeurs âgés entre 20 et 24 ans.

APF

Après douze ans de loyaux services à Terre-Neuve

Francine Labrie retente l'aventure de la francophonie

À entendre Francine Labrie, la nouvelle agente de développement de la Fédération Franco-TéNOise, parler des groupes avec lesquels elle va travailler et des projets auxquels elle apportera son soutien, il est difficile de croire qu'elle ne vit dans les Territoires du Nord-Ouest que depuis le 31 août dernier. L'expérience de l'agente de la Fédération dans le monde de la francophonie canadienne l'aura bien servie pour se familiariser rapidement avec ses nouvelles fonctions.

Au cours des onze dernières années, Francine Labrie (originaire de la ville de Québec) a en effet travaillé à l'association locale de St-Jean (Terre-Neuve), puis à la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, ensuite au *Gaboteur*, le journal de langue française, et de nouveau à la F.F.T.N.L. À la fédération, elle a gravi les échelons de l'organisation en occupant les postes d'agente de projet, de directrice adjointe et, ces trois dernières années, de directrice générale.

L'implication professionnelle de Mme Labrie dans les affaires de la francophonie à Terre-Neuve et sur la scène nationale l'a amenée à piloter des dossiers dans plusieurs secteurs, dont le développement économique, la culture, l'éducation, les langues officielles et les services gouvernementaux. À la Fédération Franco-TéNOise, elle renouera avec le secteur culturel. Les secteurs Femmes, Jeunes et Aîné.es lui seront également confiés.

Francine Labrie estime que l'esprit d'aventure et peut-être un peu l'esprit de contradiction (car les Québécois au début des années 80 allaient surtout dans l'Ouest) l'ont conduite jusqu'à Terre-Neuve en juillet 1982. Aujourd'hui le goût de relever de nouveaux défis l'amène dans les T. N.-O. Cette trajectoire presque d'un bout à l'autre du pays lui permet après avoir vécu aussi longtemps à Terre-Neuve de trouver «du changement sans perdre l'atmosphère particulière, la chaleur humaine et le dynamisme» qui caractérisent les communautés dans des lieux un peu part comme Terre-Neuve et les T. N.-O.

À son arrivée à Terre-Neuve, Mme Labrie se rappelle avoir été «extrêmement surprise de voir qu'il y avait des francophones à Terre-Neuve». La population franco-terre-neuviennecompte présentement 3 000 personnes (soit 0,5% de la population totale); les francophones se regroupent surtout à St-Jean, dans trois communautés de la côte ouest et à Labrador City. «Ces francophones sont établis sur leur île depuis près de 200 ans, avec un passé très riche. (...)Au Québec, on est très peu sensibilisé au fait qu'il existe des francophones qui vivent à l'extérieur du Québec, sauf peut-être pour le Nouveau-Brunswick et un peu le Manitoba.». Douze ans plus tard, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé, pense-t-elle. La sensibilisation des Québécois aux francophones du reste du pays risque tout de même de progresser grâce à des événements de grande envergure comme le Congrès mondial acadien qui s'est déroulé cet été au Nouveau-Brunswick. Avec une politique de rapprochement, l'appareil gouvernemental au Québec est en tout cas plus au courant que la population en général, des francophones et de leurs aspirations. Du côté du gouvernement fédéral, Francine Labrie souhaiterait que la dualité linguistique et culturelle du pays donne lieu à une campagne de promotion du style «Participaction» afin de donner un éclairage positif à cet élément de l'identité canadienne.

Depuis son entrée en poste, la nouvelle agente de la F.F.-T. s'est entretenue avec des bénévoles de la francophonie ténoise : Lise Picard, déléguée à la Fédération culturelle canadienne-française, Sarah Kallos de l'Association de la jeunesse franco-ténoise et Judith Paradis-Pastori, présidente des Elles-Ténoises. La semaine prochaine, Mme Labrie se rendra à Fort Smith pour assister à l'assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith, le 21 septembre. Une autre assemblée générale (celle de la F.F.-T. en novembre) lui permettra de rencontrer les autres associations locales. Avec des projets de colloque des Elles-Ténoises, de parlement francophone des jeunes, de session de formation en leadership ainsi qu'une rencontre de l'Association des diffuseurs de produits culturels pour l'Ouest et les territoires, Francine Labrie ne devrait pas tarder à plonger complètement dans son travail.

En attendant, elle ne désespère pas de trouver un jour un appartement et elle se «félicite» des prix de la nourriture comparables avec ceux de Terre-Neuve. Avec une pointe d'humour, Mme Labrie décrit Yellowknife comme «une ville qui se marche bien où les gens sont d'une extrême gentillesse» et dont les environs rocailleux lui ont rappelé Terre-Neuve.

A.B.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Guides du Conseil canadien de la coopération

Place aux femmes dans les coopératives!

Soucieux d'accorder une plus grande place à la gent féminine, le Conseil canadien de la coopération vient de publier deux guides, l'un qui s'adresse aux femmes et l'autre aux dirigeants de coopératives.

Le guide *Devenez une dirigeante de coopérative* apporte des réponses aux femmes qui se demandent si elles ont les outils nécessaires pour exercer leur rôle dans les coopératives.

Des dirigeantes de coopératives ont d'ailleurs été mises à profit pour réaliser ce document, conçu par la Coopérative de recherche et de conseil ORION de Québec. Elles y relatent leurs cheminements, leurs succès comme leurs échecs.

Un outil pour s'impliquer

Selon Réjean Laflamme, responsable du développement coopératif au Conseil canadien de la coopération, les femmes manquent trop souvent de confiance pour vouloir accéder à des postes de pouvoir au sein d'une coopérative. «Le guide va sans doute leur faire réaliser qu'elles sont capables d'oeuvrer dans les coopératives et de s'entraider», note M. Laflamme.

Les femmes, même pleines de bonne volonté, ne peuvent pas toujours se prêter aux responsabilités liées au conseil d'administration d'une coopérative. Par exemple, les rencontres de conseil d'administration se déroulent souvent les soirs de semaine; ce qui n'encourage guère l'implication.

Un appel aux dirigeants

Voilà pourquoi un deuxième guide, *Un atout pour l'avenir : la participation des femmes à la démocratie coopérative*, a été conçu pour les dirigeants des coopératives. Cette publication propose différents moyens d'action afin de remédier à la sous-représentation des femmes au sein des conseils d'administration des coopérativesfrancophonesau pays. L'enjeu de la question féminine est intimement lié à la notion de démocratie si chère au mouvement coopératif. «Cette perte de vitalité démocratique peut limiter la capacité des équipes dirigeantes de suivre et comprendre l'évolution des besoins des membres et donc la capacité de l'entreprise coopérative de s'y ajuster et de les satisfaire pleinement», est-il écrit dans le guide.

Les coopératives francophones au pays se retrouvent surtout dans les secteurs de la finance (caisses populaires...), de l'agriculture et de l'habitation. Le Conseil canadien de la coopération représente 3 600 coopératives francophones, dont les actifs atteignent 63,6 milliards de dollars.

APF

Simple comptable



Le Collège de l'Arctique de Yellowknife compte offrir sous peu un cours en français sur le *Bedford Simple comptable*, un logiciel de tenue de livres informatisée (version Mac-intosh). Si vous êtes intéressé.e à enseigner ce cours, communiquez avec Marie Patterson au 920-2919.

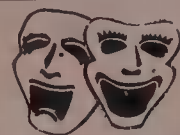
APPEL D'OFFRE POUR SERVICES DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

La Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest invite les personnes et les entreprises intéressées à offrir sur une base contractuelle des services de traduction et/ou d'interprétation dans l'un ou l'autre des langues suivantes: Inuktitut, Chipewyan, Cri, Dogrib, Esclave du Nord et Esclave du Sud ainsi que Gwich'in, à faire parvenir à la commission une soumission écrite.

La soumission devra comporter le tarif au mot ou à la page pour le service de traduction, et le tarif horaire pour le service d'interprétation. Vous êtes également priés d'indiquer dans votre soumission le coût et les modalités du service de microédition, le cas échéant.

Pour envoyer votre soumission ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec:

Christine Couturier
Coordinatrice, Langues officielles
Commission des accidents du travail des T. N.-O.
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3
Téléphone: (403) 920-3878
Télécopieur: (403)873-4596



Formation en théâtre

Êtes-vous intéressé-e à travailler comme technicien-ne pour une production théâtrale? Un des collaborateurs de la troupe de théâtre communautaire francophone de Yellowknife «Les pas frette aux yeux» offre des cours de formation (en anglais) dans les domaines suivants : son, éclairage, effets spéciaux, design et agencement de la scène.

* Les lundis soir du 12 septembre au 12 décembre de 19 heures à 22 heures, au Collège de l'Arctique
* Coût : 215$ plus tps

Renseignements : Brian Wainwright 873-3958

ÉDITORIAL

Pour un débat référendaire vraiment différent

Vue de loin, l'élection du 12 septembre au Québec se résumait à une succession de sondages qui, à une exception près, prédisaient la victoire du Parti Québecois par une avance considérable. Tout compte fait, les résultats du scrutin auront bel et bien accordé au Parti Québecois la victoire. À la surprise générale cependant, le nombre de voix exprimées en faveur du PQ ne dépasse que de 15 000 le nombre qu'a obtenu le Parti libéral du Québec.

Du coup, voilà le pays replongé dans la perplexité... Plusieurs premiers ministres provinciaux se sont réjouis lundi soir des résultats de l'élection, D'après eux, la preuve est faite que les Québécois.es ont élu le PQ pour changer de gouvernement et non pas parce qu'ils endossent le projet de l'indépendance du Québec. Pas d'erreur possible à ce sujet: il est vrai que lundi soir les Québécois.es ont participé à une élection et non pas à un référendum sur la souveraineté de la «Belle Province».

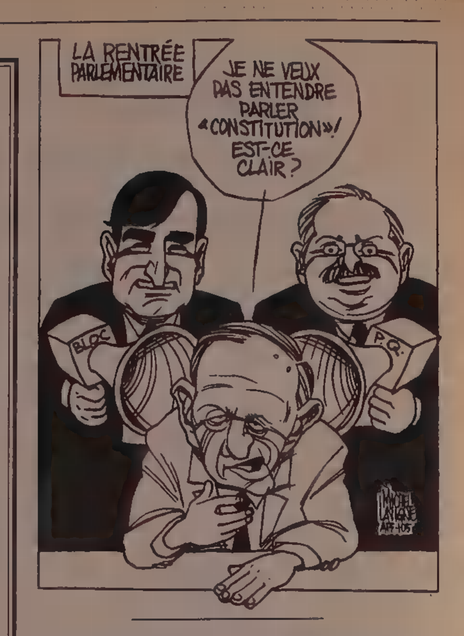
N'empêche que la population du Québec sait pertinemment bien qu'elle vient de porter au pouvoir un parti dont la raison d'être est l'accession du Québec au statut de pays autonome et distinct du Canada.

Le soir même de l'élection, M. Parizeau, le chef du PQ, a d'ailleurs confirmé que dès le lendemain, son parti mettait en branle sa stratégie référendaire.

D'ici les huit à douze prochains mois, nous allons donc tous replonger dans les questions d'unité nationale. Le débat promet de se dérouler dans un contexte très différent de la campagne référendaire de 1980. L'arrivée au pouvoir du PQ ne suscite plus dans le Canada la consternation, comme en 1976. Des observateurs semblent même se réconforter en pensant que, par deux fois déjà, la population du Québec ■ confié le pouvoir au Parti Québecois sans que cela se solde par le départ du Québec de la confédération. D'autres experts prédisent qu'en raison de l'évolution démographique du Québec, le référendum à venir est le référendum de la dernière chance pour les souverainistes. Se pourrait-il qu'en 1995, la campagne référendaire se passe dans un certain climat de complaisance, du côté du Canada anglais? Cela ne manquerait pas de contraster avec la stratégie du PQ qui, échaudé par les résultats du 12 septembre, va vraisemblablement redoubler d'efforts pour convaincre les Québecois.es.

En spéculant ainsi sur les enjeux et sur le ton de la campagne référendaire au Québec et sur le genre de riposte qu'elle va susciter dans le camp fédéraliste, la question à laquelle je m'arrête en fin de compte, c'est la question de l'impact du référendum sur les communautés francophones minoritaires et sur l'avenir de nos communautés, dans l'éventualité d'un éclatement du pays. Pour un débat vraiment différent sur l'unité nationale, des efforts pour apporter une réponse à cette question tant de fois posée seraient fort appréciés.

Agnès Billa



Malgré une pétition de 2000 signatures

Les évêques redisent non à l'ordination des femmes

C'est de nouveau la polémique au sujet de l'ordination des femmes avec la publication, dans un quotidien montréalais, d'une deuxième pétition endossée par 2000 catholiques. L'initiative est du groupe Femmes et ministères qui réclame l'égalité des femmes au sein de l'Église.

Le groupe Femmes et ministères demande aux évêques catholiques d'assurer la poursuite des recherches sur la participation des femmes à la vie de l'Eglise. En d'autres mots, il veut que le débat sur les femmes-prêtres soit relancé.

Les évêques, réunis en assemblée annuelle du 25 au 30 août, se sont dit sensibles à cette requête. «Tous et toutes ensemble, nous sommes l'Église», a souligné le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Jean-Guy Hamelin.

Les évêques ont pourtant lancé des messages contradictoires lors de cette assemblée, tenue à l'Université Saint-Paul d'Ottawa. Ils veulent intensifier les efforts en vue d'une meilleure représentation des femmes dans l'Eglise, sans pour autant donner accès aux femmes à l'ordination sacerdotale. Pas question d'aller à l'encontre des directives du Pape.

Le Pape Jean-Paul II a publié, en mai dernier, une «Lettre apostolique sur l'ordination sacerdotale exclusivement réservée aux hommes». Les réactions ont été vives au Québec, où vivent la moitié des catholiques du Canada.

Une première pétition a été lancée et signée par des membres du clergé, des théologiens, des professeurs. Des manifestations devant les églises ont été organisées. Certains ont même menacé de déclencher «la grève de la messe».

Le Pape a récidivé en juillet au cours d'une audience: sa décision était sans appel. Les fidèles devaient tout simplement s'y conformer.

Mais la colère gronde toujours. Des catholiques, avec à leur tête le Collectif libre d'actions concertées ainsi que le groupe Femmes et ministères, ont l'intention de reprendre la bataille avec plus d'éclat cet automne.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Maquette et textes
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).



Accord sur les langues

La semaine dernière, Mme Nellie Cournoyea avait espéré rencontrer MM. Paul Martin et Michel Dupuy, ministre des Finances et ministre du Patrimoine canadien pour discuter l'Accord sur le français et les langues autochtones ainsi que l'éventualité de coupures dans l'Accord.

La rencontre n'a pu avoir lieu. M. Art Sorensen, secrétaire de presse du cabinet du GTNO nous a déclaré le 13 septembre que la date de cette rencontre serait arrêtée sous peu. M. Sorensen a ajouté que le gouvernement territorial était bien conscient que l'échéance du 30 septembre 1994 se fait plus pressante. À cette date, le budget intérimaire avec lequel le gouvernement territorial a fonctionné ces derniers six mois - depuis l'expiration du précédent Accord sur le français et les langues autochtones - vient à terme.

Selon Mme Elizabeth Biscaye, sous-ministre adjoint aux langues officielles pour le ministère de l'Exécutif, un comité du Conseil de gestion financière étudie présentement diverses hypothèses relatives au budget intérimaire. La possibilité de prolonger la durée des mesures budgétaires temporaires n'a pas été exclue.

Du côté de la Fédération Franco-TéNOise, le président M. Daniel Cuerrier a demandé une rencontre à Mme Cournoyea pour discuter, entre autres, de l'Accord sur les langues. M. Cuerrier envisage aussi cet automne un séjour à Ottawa pour faire valoir la position de la communauté franco-ténoise. «Bien que le Canada doive en effet lutter contre un lourd déficit accumulé, nous avons la conviction que le gouvernement fédéral ne se soustraira pas à ses obligations et devoirs - devant la Loi et devant l'Histoire - envers les minorités de langue officielle», soutient M. Daniel Lamoureux, le directeur-général de la Fédération.

A.B.

Élection municipale à Yellowknife

La Nation dénée réclame un forum public

À l'approche des élections municipales, les revendications et les prises de position surgissent de toutes parts. La communauté dénée désire, à tout le moins, faire entendre certaines de ses préoccupations aux candidat.e.s à la mairie et au conseil.

En conférence de presse le 13 septembre dernier, Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, soulevait l'importance de dossiers qui, selon lui, devraient s'insérer dans le cadre de la campagne électorale. «Nous espérons que les problèmes qui persistent en ce moment et qui touchent les communautés dénée et de N'dilo ainsi que les autres autochtones à Yellowknife soient réglés», a-t-il dit.

Un débat en préparation

Pour discuter de ces problèmes et savoir ce qu'en pense chaque candidat.e, la Nation dénée a donc pris l'initiative d'organiser un débat ouvert au public. Toutefois, au moment de cette annonce, l'organisation du débat n'était encore qu'au stade embryonnaire et l'on n'avait pas approché tous les candidat.e.s. Bill Erasmus croit qu'il est important que ces derniers se prononcent sur certains dossiers autochtones et en a énuméré quelques-uns à titre d'exemples.

La question du territoire à N'dilo

Dans cette liste de préoccupations majeures, il s'est tout d'abord penché sur la question territoriale: «Plusieurs présument que les résidents de N'dilo font partie de Yellowknife lorsqu'en fait, aux yeux de la loi, tel n'est pas le cas», disait-il. Bill Erasmus a ainsi précisé que la communauté de N'dilo était une communauté séparée qui élit son propre chef et un conseil. «De fait, la plupart d'entre nous ne figurent pas sur la liste électorale pour les élections territoriales, fédérales ou municipales. Il faut donc clarifier toute cette question», a-t-il ajouté.

Le problème des juridictions

Il a poursuivi ses commentaires aux médias en abordant le problème des juridictions. «Beaucoup de gens font de la prospection minière sur le territoire de Dettah sans respecter les préoccupations et les souhaits de la communauté locale», affirmait-il.

«... la Nation dénée n'a jamais renoncé à ses droits territoriaux.»

M. Erasmus expliquait que la ruée vers les diamants est ouverte à quiconque désire s'y engager mais qu'il n'y avait jamais eu de consultation ou d'entente avec la Nation dénée à cet effet. «Les gens présument que les terres appartiennent à la municipalité de Yellowknife, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou au gouvernement fédéral alors qu'en réalité, les traités et les précédents judiciaires au cours des récentes années démontrent que la Nation dénée n'a jamais renoncé à ses droits territoriaux.»



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Bill Erasmus en conférence de presse le 12 septembre dernier.

En outre, il a également mentionné la tenue d'une rencontre du comité sur la constitution de l'Arctique de l'Ouest en novembre qui sera présidée par l'ex-premier ministre et leader des négociations de Charlottetown, M. Joe Clark. Bill Erasmus affirme ne pas mettre en doute les aptitudes de M. Clark, mais soutient que ce dernier n'est pas la personne toute désignée pour mener les travaux du comité.

«Nous respectons M. Clark, mais il doit suivre nos règles lorsqu'il vient ici. [...]»

M. Erasmus a expliqué que la façon de faire de M. Clark n'avait pas été appréciée lors des négociations sur l'accord de Charlottetown et qu'il fallait respecter le protocole de négociation des autochtones sans les acculer au pied du mur. Il suggérait donc à M. Clark d'être plus objectif et de ne pas revenir sur les principes dont il était question dans le cadre de l'accord de Charlottetown puisque ces derniers n'avaient pas obtenu l'assentiment des Premières nations. «Nous respectons M. Clark, mais il doit suivre nos règles lorsqu'il vient ici. Il doit prendre pour acquis que nous avons des valeurs et des fonctionnements différents de ceux du Sud.»

Bill Erasmus a clos ses commentaires en ajoutant que la Nation dénée se sentait prête à faire preuve d'un leadership solide lors de la rencontre prochaine du comité sur la constitution. «Nous devons être ouverts et faire preuve d'écoute. Ce qui est bien dans le Nord est que nous pouvons développer quelque chose de vraiment unique, mais cela signifie qu'il faudra discuter sans devoir respecter un mandat qui soit étroit, à trop courte vue et sans alternatives», de conclure M. Erasmus.

Geneviève Gouin

Expédition en kayak sur le Saguenay

Tempêtes, paysages spectaculaires et bélugas au rendez-vous

Dimanche 24 juillet 1994, 8h00 du matin: c'est un départ... Les kayaks sont remplis, les aventuriers un peu inquiets de l'inconnu. La moitié des huit personnes prenant part à cette expédition sur le Saguenay n'ont jamais fait de kayak de leur vie.

C'est Daniel Lamoureux, notre guide, qui nous donnera une leçon très sommaire sur les rudiments et les règles de sécurité du kayak. La meilleure façon de savoir quoi faire, c'est encore d'expérimenter soi-même et, comme nous avons tous très hâte de nous jeter... à l'eau, nous nous contentons de ce très bref survol technique.

C'est parti! Sur un Saguenay clément, nous voilà tous, essayant de se diriger, d'apprivoiser notre nouveau moyen de transport pour les six jours à venir sous les yeux de quelques badeaux curieux nous regardant du haut du quai. Première étape: Cap Jaseux. Après trois heures et demie de kayak, nous prenons un repos bien mérité. Les tentes sont montées, le souper préparé devant un joyeux feu de camp. Le paysage est magnifique. Ce cap fait face à la Baie des Ha! Ha! Il est très fréquenté par les bateaux de plaisance et les promeneurs qui parcourent de magnifiques sentiers ayant jadis appartenu à une riche famille qui en a fait don au gouvernement.

Le lendemain matin, c'est sous un ciel pas très rassurant que nous entamons la deuxième étape du voyage: Sainte-Rose du Nord. Ce matin-là, le Saguenay décide de se mettre au rock'n roll... Et dans ce beau ciel bleu que nous avons connu jusqu'à maintenant, l'orage éclate... La pluie, le tonnerre, les éclairs et le vent nous en font voir de toutes les couleurs et nous font boire quelques gorgées un peu salées du Saguenay. Sous les éclairs qui essaient de nous atteindre d'un côté comme de l'autre, nous tentons de joindre la berge où un petit chalet nous tend les bras. Ses propriétaires se montrent très accueillants et nous y attendons la fin de l'orage bien au chaud.

Enfin, on peut repartir, mais nous ne sommes pas au bout de nos peines. Des vagues de quatre à cinq pieds nous attendent fermement. Un petit kayak, au milieu du Saguenay et des vagues, dansant au gré d'un vent fort, permet à celui (ou celle) qui s'y trouve de se rendre compte de sa forme physique. Mais finalement, Sainte-Rose est en vue, bien à l'abri du vent, au fond d'une petite anse. Très pittoresque comme village. Ses maisons (toutes plus belles les unes que les autres) poussent un peu partout dans la montagne qui encercle l'anse.

Un souper au relais gastronomique «L'auberge du Presbytère» et une bonne nuit de sommeil n'auront pas été de trop pour nous remettre de nos émotions.

Au petit matin, il nous faut partir pour la plus longue étape du voyage: L'Anse St-Jean. L'étape ne sera pas atteinte, à cause des vents forts et des vagues géantes (six pieds et plus) qui nous éloignent sans cesse de notre but. Il nous faut pagayer trois heures pour atteindre un petit cap que nous aurions normalement pu atteindre en 20 minutes. Éreintés, apeurés et affamés, nous nous arrêtons pour passer le reste de la journée au pied de la falaise de la Pointe Rouge. De très bonne heure le lendemain matin, nous glissons sur des eaux aussi impassibles qu'un miroir pour atteindre la Baie Éternité.

Le secteur Rivière-Éternité offre un spectacle grandiose lorsque nous longeons ses falaises, en entrant à la baie Éternité, inlassablement gardée par deux impressionnantes sentinelles, les caps Trinité et Éternité. Ce secteur met en valeur la partie la plus spectaculaire du fjord, constituée des caps les plus escarpés et des plus grandes profondeurs marines (jusqu'à 276 mètres). Sous la surface du Saguenay se cachent deux mondes différents qui s'ignorent: l'eau douce, mince couche relativement chaude et peu salée, glisse sur une nappe profonde d'eau froide et salée, aux propriétés arctiques.

Après une petite visite des lieux et un petit lunch, nous quittons la Baie Éternité pour l'étape prévue de la veille: L'Anse St-Jean. Ce village magnifique nous a surtout révélé ses propriétés gastronomiques (pour ceux et celles qui douteraient, à ce point, du but de notre expédition, non, ce n'était pas une expédition à relais gastronomiques. Mais il fallait bien joindre l'utile à l'agréable...). Tourtières du Lac St-Jean, pâtés à la viande, tartes de toutes sortes nous ont permis d'oublier les labeurs de la journée et de reprendre, malheureusement, les quelques kilos perdus en pagayant depuis cinq jours...

Encore une fois, au petit matin, nous partons sur une rivière très calme pour l'étape suivante: Baie Ste-Marguerite. Troisième secteur d'importance à être développé au parc du Saguenay, c'est un lieu de prédilection pour observer les troupeaux de bélugas (il nous a été possible de se rendre, avec nos kayaks, très près d'eux). Ils sont souvent actifs en surface et effectuent d'interminables allers et retours d'une extrémité à l'autre de la baie.

Finalement, après une halte à l'Anse-de-Roche pour un copieux petit déjeuner, nous avons mis le cap vers Tadoussac, la dernière étape. Après avoir affronté un Saguenay assez houleux au détour du dernier cap, Tadoussac était finalement en vue. Quelle joie de voir enfin l'aboutissement de notre voyage... Mais nous n'étions pas encore au bout de nos peines. Il fallait passer entre les deux traversiers, encore une fois parmi des vagues assez impressionnantes, puis entrer dans l'estuaire du Saint-Laurent pour effectuer un lent virage afin de ne pas se faire renverser par les vagues.

Puis, c'était l'entrée à la marina de Tadoussac, parmi les bateaux de plaisance, sous les yeux attentifs et curieux des promeneurs. Ce voyage a été très enrichissant et exigeant. Mais, lorsque l'on se retrouve au coeur d'une nature si belle, diversifiée et grandiose, on oublie tout et on ne peut que s'émerveiller devant tant de splendeur.

Jean-François Boucher



Départ pour Cap Jaseux: première étape de l'expédition



LE PLAISIR D'ENTENDRE

Prose Combat **- MC Solaar**

Lorsqu'il s'agit de rap et de jeux de mots, MC Solaar est d'attaque. Et le tir vise juste! Réalisé par Jimmy Jay, *Prose Combat* frappe en plein coeur des troubles du siècle qui s'achève. Voltaire disait: «Nous sommes des fourmis qui s'entretuent sur un atome de boue». MC Solaar réplique, en version moderne: «La vie est une loterie, même si tu gagnes en finale tu perds la vie». Philosophe à ses heures, le rappeur français d'origine sénégalaise adapte la poésie à des termes très actuels. Les calembours sont cousus d'argot et le texte coule au gré d'un rap jazzé, qui se démarque du rap nord-américain que l'on connaît, et pour d'autres raisons que la langue. En fait, l'une d'elles est que l'on retrouve un sample de la chanson *Bonnie & Clyde* de Serge Gainsbourg. Quoi de plus français? Instigateur de ce genre musical en France, celui dont Caroline était la muse déclame ses vers d'une voix chaude et onctueuse. Le rap jazzé devient un «rap acid jazz» comme dans *À dix de mes disciples*. À l'écoute de pareille pièce, difficile de rester campé dans son siège.

S'ouvrant avec *Aubade*, la dégringolade de mots se poursuit jusqu'à l'innommable «pièce numéro 9» (*L'NMIACCd'HTDK72KPDP*) où le jazz revient au grand galop, et le deuxième album de MC Solaar trouve sa fin en *Prose Combat.* Il faudra réécouter, pas seulement pour apprécier, mais pour saisir de nouveaux calembours qui surgissent à tous moments: «Je *Séquelles* sait», «*Dieu ait son âme*, ces vers sont pour son corps», «... elle était ma presqu'île». Riches de sens et dignes des plus grands esprits! Mais MC Solaar reste ce qu'il est avant tout: «Black man, black heart, black soul...»...

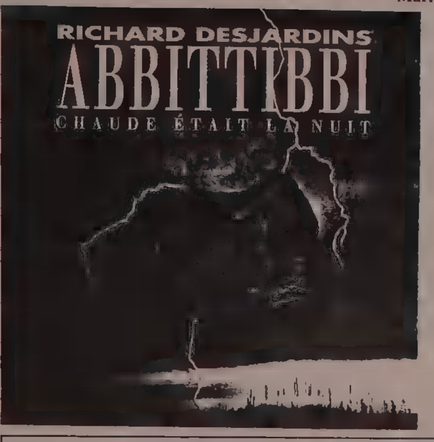
Geneviève Gouin

MC Solaar-*Prose Combat*
PolyGram 521 289-2

Chaude était la nuit **- Richard Desjardins/ABBITTIBBI**

«*Abbittibbi*, c'est qui ça?», qu'on m'a demandé lors de ma dernière discussion à propos du récent petit dernier de Richard Desjardins. Dans les années '70, Richard et quelques gars du «boutte» se mirent à jouer de la musique à l'ombre des cheminées des mines d'or et de cuivre de cette région de l'ouest du Québec. Vingt et quelques années plus tard, les voilà de retour, enrichis de l'attention portée au phénomène musical qu'est Richard Desjardins et de son expérience. L'album est déjà voué à se faire aimer de ces inconditionnels qui ont un engouement presque naturel pour le poète québécois. *Chaude était la nuit* est musicalement différent grâce aux quatre musiciens qui composent le groupe *Abbittibbi.* Les sons varient du blues au jazz en passant par le genre «chansonnier québécois» avec la chanson *Y'a rien qu'icitte qu'on est ben*. Les textes sont principalement de Richard Desjardins, avec une participation de Michel X Côté, mais ne sont certainement pas aussi touchants que ceux de *Tu m'aimes-tu?* Bref, définitivement pas le produit le plus original que Desjardins ait mis sur le marché, mais grâce au groupe *Abbittibbi*, on découvre un excellent album.

Mario Paris



Richard Desjardins/Abbittibbi-*Chaude était la nuit*
Distribution Select FUCD-5

L'épluchette de blé d'inde de l'AFCY marque la rentrée

Pour la rentrée, le retour à Yellowknife ou,selon le cas,une arrivée en ville, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organisait le 11 septembre dernier une épluchette de blé d'Inde, au parc Fred Henne.

La température, comme il se doit, était un peu fraîche et les gens sont arrivés tranquillement, pas trop de bonne heure. À la fin de la journée, plus de quatre-vingt personnes étaient venues faire un tour. Parmi les participant.es, on remarquait beaucoup de nouveaux visages.

Jean-François Boucher, l'agent de développement de l'AFCY a profité de l'épluchette de blé d'Inde pour réunir des signatures pour les activités sportives et culturelles de l'association, cet automne et cet hiver.

Du côté des activités sportives, des parties de badminton, de volley-ball et des soirées de quilles sont maintenant organisées par l'AFCY.

Nul doute que le succès de l'équipe de balle-lente, les Franco-FUN, y est pour quelque chose.

Dans le secteur culturel, les francophones et francophiles de Yellowknife peuvent s'adonner au théâtre avec la troupe Les pas frette aux yeux, à la radio avec l'équipe de l'émission «À propos d'autre chose» et à la compétition internationale de la Dictée des Amériques. Il est encore possible de s'inscrire à ces activités.

A.B.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Au bord du lac Long et auprès d'un feu de camp, c'est l'épluchette de blé d'Inde de l'AFCY. Plus de quatre-vingt francophones et francophiles de Yellowknife y ont participé.

Ontario et Colombie-Britannique

Terres d'adoption et de prédilection

Plus que partout ailleurs au Canada, l'Ontario a vu sa population augmenter, de plus de 105 000 individus, au cours de l'année 1992-1993, révèle Statistique Canada.

Cette province a attiré plus particulièrement les nouveaux arrivants au pays, surtout dans la grande région de Toronto.

Malgré ces importants gains de population, l'Ontario continue de perdre de ses habitants au profit de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Yukon.

Quelque 71 000 personnes sont venues gonfler les rangs de la Colombie-Britannique. Celle-ci a reçu la majorité des migrants en provenance des autres provinces et territoires. A travers le pays, ce sont davantage les habitants de l'Ontario et de l'Alberta qui ont déménagé leurs pénates en Colombie-Britannique au cours des neuf dernières années.

Les Saskatchewanais ne cessent de quitter leur province. La population de la Saskatchewan a chuté de 4 705 en 1992-93. Cela représente toutefois une amélioration par rapport à l'année précédante, au cours de laquelle 6 735 personnes étaient allées s'installer ailleurs au pays.

Les populations ont aussi diminué à Terre-Neuve (-2 594), au Manitoba (- 2394), au Nouveau-Brunswick (-1 477), dans les Territoires du Nord-Ouest (-338) et au Yukon (-220).

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 34, vendredi 23 septemb



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Avec l'hiver qui se fait sentir de plus en plus, les jours de beau temps et de trempoline en tenue d'été sont plus ou moins révolus pour ces jeunes garçons de Yellowknife.

Financement des communautés francophones

Les hypothèses de repositionnement sont débattues au plan local

L'Association francophone d'Iqaluit (AFI) a ouvert «le bal» des consultations locales sur le repositionnement.

Ce terme a été lancé début juin par Patrimoine canadien. Ce superministère fédéral englobe, entre autres, le défunt Secrétariat d'État de qui relevaient les programmes destinés aux communautés linguistiques minoritaires

L'exercice de repositionnement de Patrimoine canadien touche à l'appui direct que le ministère accorde aux communautés linguistiques minoritaires. Le repositionnement s'articule autour de cinq hypothèses : le financement sélectif des organismes, le financement de contrepartie, les ententes Canada-communauté, les «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire et, en dernier lieu, le fonds national de développement des communautés.

Le 18 septembre, les membres du conseil d'administration de l'AFI ont opté pour l'hypothèse 4, celle des «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire. Mme Judith Paradis-Pastori, présidente de l'Association francophone d'Iqaluit nous explique que «l'AFI et le comité de parents ont opté pour l'hypothèse 4 surtout pour le rôle paritaire et participatif que les contrats accordent à un organisme ou à un regroupement d'organismes». «Nous avons examiné et discuté une à une les hypothèses proposées avant de faire un choix. Le financement de nos communautés est une question très sérieuse qui importe à bien des gens dans l'ensemble du pays. L'avenir de nos communautés est en jeu. Nous nous en préoccupons tout en étant bien conscients des graves problèmes économiques auxquels le gouvernement fédéral doit faire face,» ajoute Mme Paradis-Pastori.

Le 19 septembre, c'était au tour des membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) à se réunir en soirée pour discuter des options de repositionnement avancées par Ottawa. Après une présentation des cinq hypothèses de repositionnement par le conseil d'administration de l'association et après les questions des membres, la quinzaine de personnes réunies a nettement privilégié l'hypothèse 3 dite «Entente Canada-communauté». Plusieurs membres de l'AFCY ont souligné «l'avantage d'un budget pluriannuel qui permet une planification de trois à cinq des activités et de la programmation, au lieu d'avoir tous les ans à présenter de nouvelles demandes de subvention». Un grand nombre des participant-es à la discussion sur le repositionnement semble beaucoup compter sur cette formule de financement pour la réalisation d'un projet qui les tient à coeur : un centre scolaire communautaire.

Repositionnement
Suite en page 2

Candidat aux élections municipales de Yellowknife

Michael Wilson souhaite représenter les francophones

Selon Michael Wilson, l'un des 24 candidat.es dans la course pour un poste de conseiller municipal à Yellowknife, le nombre sans précédent de candidat-es aux élections du 17 octobre 1994 témoigne «d'une volonté profonde de changement».

M. Wilson attribue ce désir de renouvellement des effectifs du conseil municipal à un certain mécontentement de la population qu'il associe à des situations en particulier. «Il y a par exemple le plébiciste que la ville a tenu il y a deux-trois ans sur l'utilisation de pesticides contre les moustiques. Les partisans de la lutte aux moustiques avaient remporté le vote, même si la marge n'était pas très grande. La ville est pourtant revenue sur sa décision de respecter les voeux de la majorité. Cette attitude me semble paternaliste. C'est comme si la ville disait aux gens °Nous savons mieux que vous ce que vous voulez°» déclare le candidat.

Le tumulte qui a entouré les dépenses de la mairesse sortante, Mme Pat McMahon, lors de son voyage en Russie laisse croire à Michael Wilson que des mécanismes plus stricts de contrôle des dépenses s'imposent.

Au chapitre des finances, M. Wilson souhaite également que la Ville de Yellowknife soit davantage administrée selon ses moyens. «Pour les générations à venir, pour ne pas les pénaliser, il faut éviter les déficits. Les restrictions budgétaires doivent se faire de façon plus réfléchie. (...) Je suis partisan d'un plan d'ensemble pour le développement de la ville, sur cinq ans, dix ans, 25 ans. Il ne faut pas juste réagir aux problèmes». Pour la prospérité locale, M. Wilson (qui est gérant d'une papeterie) soutient les politiques gouvernementales d'achat qui accordent une préférence aux entreprises du Nord.

Résidant avec sa femme Lise et leurs trois filles à *Northland*, près du quartier *Frame Lake* , Michael

Michael Wilson
Suite en page 2



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Depuis le début de la campagne pour les élections municipales, les macarons, affiches et pancartes de toutes sortes font maintenant partie du paysage quotidien à Yellowknife. À travers cette campagne de propagande, certains candidats semblent même rivaliser d'originalité entre eux.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

AIDS Yellowknife inaugure la «Marche pour la vie»

Le 2 octobre prochain marquera le début de la *Semaine de sensibilisation au SIDA* (du 3 au 9 octobre) à travers le Canada. Pour la première fois cette année, Yellowknife se joindra à d'autres villes comme Montréal et Toronto pour participer à cet événement pancanadien. Lors de la «Marche pour la vie», AIDS Yellowknife effectuera une levée de fonds qui lui permettra de poursuivre ses activités reliées à l'éducation ainsi qu'au soutien et à la défense des personnes atteintes du virus du SIDA. La «Marche pour la vie» débutera à 13h00, le dimanche 2 octobre, à l'Hôtel de ville. Par la suite, les marcheurs et marcheuses pourront prendre part à un barbecue organisé pour l'occasion.

Les négociations reprennent entre le Syndicat des travailleurs du Nord et le G.T.N.-O.

Darm Crook, président et négociateur du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Nord, déplore la lenteur des pourparlers avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais se dit heureux du fait qu'elles aient lieu.

Jusqu'à maintenant, les deux parties ont entrepris de négocier leurs offres respectives selon leur intérêt salarial. Au terme de la deuxième journée de négociations, les pourparlers sur les offres non-salariales ont donné lieu à certains changements. Ainsi, l'assurance dentaire constitue maintenant une clause qui fait partie de la convention collective; il y a eu accord de principe sur un programme de congé auto-financé à condition que ce dernier n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour l'employeur, et l'un des employeurs a retiré son offre de réviser les règlements concernant l'adhésion au bloc de négociation.

Cette ronde de négociations se déroulera pendant cinq jours. La prochaine session est prévue pour la semaine du 17 octobre.

Yellowknife-Calgary, c'est reparti!

La ligne aérienne Canadian North a récemment annoncé qu'elle rétablissait ses vols directs entre Yellowknife et Calgary. À compter du 30 octobre prochain, les voyageurs à destination de Calgary n'auront plus à s'arrêter à Edmonton puisque chacune de ces villes sera desservie séparément par la compagnie aérienne.

Les vols quitteront Yellowknife matin et soir et les passagers qui se rendront à Calgary pourront également profiter d'une journée dans la métropole albertaine en plus des correspondances offertes à cet aéroport.

Êtes-vous entrepreneur?...

Le Département des Affaires municipales et communautaires et l'Association des Municipalités des Territoires du Nord-Ouest donneront bientôt le coup d'envoi à la *Semaine du Gouvernement communautaire* qui se déroulera du 26 septembre au 2 octobre.

Cette semaine spéciale a pour but de promouvoir la sensibilisation et la compréhension du rôle et de l'importance d'un gouvernement communautaire. Dans le cadre de cet événement, les promoteurs ont conçu des trousses d'information qui apportent aux écoles, aux conseils locaux, aux groupes et aux organisations des suggestions pour la planification d'événements communautaires. Cette année l'information contenue dans les trousses exploite le thème «Développer l'entrepreneurship». On veut ainsi mettre l'accent sur l'innovation qui permet à l'économie locale de se développer.

«Lorsque des individus font preuve de dynamisme dans la création de nouvelles occasions d'affaires pour eux-mêmes ou pour la communauté, les résultats sont ensuite des plus positifs, affirme Pat McMahon, présidente de l'Association des Municipalités des T.N.-O.

Les mines Royal Oak Inc. distribuent 17,4 millions d'actions

Les mines Royal Oak Inc. ont annoncé qu'elles avaient conclu une entente garantie avec le Syndicat des garants (dirigé par Scotia McLeod Inc. et Salmon Brothers Canada Inc.) en vertu de laquelle elles acceptent d'acheter et de revendre sur le marché un total de 17,4 millions d'action pour la somme de 5,75$CN (4,26$US) l'action. L'échéance de cette vente est fixée au 29 septembre prochain. Les bénéfices de cette offre serviront à financer de nouvelles acquisitions, des prospections et des projets de développement en cours, ainsi que d'autres besoins corporatifs.

Deux finalistes de Yellowknife pour les prix d'excellence de la SCHL

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a récemment divulgué les noms des 15 finalistes du Programme des prix d'excellence en habitation. Sur cette liste figurent deux compagnies de Yellowknife qui compétionneront en duel dans la catégorie *Création et conception*, soit Pin Matthews Architects et NWT Housing Corporation. Ces deux finalistes participeront ainsi avec les 13 autres au colloque des prix d'excellence qui se tiendra du 4 au 6 décembre prochain à Kelowna, en Colombie-Britannique.

Geneviève Gouin

Repositionnement: consultations locales

Suite de la page 1

À Fort Smith, les membres de l'association francophone locale tenaient leur assemblée générale le 21 septembre. Après avoir élu un nouveau comité exécutif, les membres ont préféré reporter à la fin octobre le choix d'une hypothèse de repositionnement afin de laisser aux nouveaux élus le temps de se familiariser avec le dossier.



Agnès Billa/L'Aquilon

Alain Bessette, secrétaire-trésorier de l'AFCY explique les différentes hypothèses de repositionnement proposées par le ministère du Patrimoine canadien.

Quant à l'Association franco-culturelle de Hay River, elle se prononcera elle aussi plus tard sur toute cette question. Mme Julie Bernier de l'AFCHR entend consulter individuellement le plus grand nombre de personnes possible d'ici à l'assemblée générale de La Fédération Franco-TéNOise, début novembre.

À l'heure actuelle, les hypothèses retenues par l'AFI et l'AFCY sont les deux hypothèses les plus compatibles parmi les cinq proposées par Patrimoine canadien. Le ministère lui-même, dans un document d'information, décrit l'hypothèse 4 des «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire comme une «version très poussée de l'entente Canada-communauté (Hypothèse 3)».

Les choix respectifs des associations locales feront l'objet d'autres discussions lors de l'assemblée de la FFT, les 4, 5 et 6 novembre prochains. «C'est dans un esprit d'ouverture que les membres et les membres associés de la FFT se rencontreront en novembre pour adopter une position commune sur le repositionnement» souligne M. Daniel Lamoureux, directeur général de la Fédération.

Agnès Billa

Michael Wilson, candidat

Suite de la page 1

Wilson s'intéresse beaucoup aux questions de logement (en pénurie chronique à Yellowknife), de transport en commun et de recyclage. «Dans le domaine du recyclage, la Ville de Yellowknife devrait être le moteur du programme auprès de partenaires comme les coopératives d'habitation Borealis et Inukshuk.». Pour ce qui est du transport en commun, le candidat estime que le covoiturage et l'autobus devraient être plus encouragés.

Tous deux originaires de Montréal, Michael et Lise Wilson vivent à Yellowknife depuis 1983. Les deux filles aînées de la famille Wilson, Isabelle et Evelyne aujourd'hui âgées de 19 et 17 ans, ont enseigné le français à Michael. «C'était plus facile d'apprendre avec elles. Elles étaient bien patientes», se rappelle-t-il avec un sourire. À Montréal, M. Wilson travaillait dans les domaines de la mode et de la coiffure. Son arrivée dans le Nord (où habitaient ses parents) marque un grand changement au plan professionnel. À l'emploi de la mine Salmita (aujourd'hui disparue) pendant quatre ans, il travaille ensuite à la mine Giant, jusqu'au déclenchement de la grève en mai 1992. À titre de conducteur de four de grillage, Michael Wilson veille au traitement du minerai d'or dont la teneur en arsenic doit être réduite à l'aide de cyanure et de sulfures. «Mon emploi dans les mines m'a amené à m'impliquer dans le syndicat. Cette expérience m'a convaincu de l'importance de travailler ensemble.».

Il y a cinq ans, Michael Wilson se présentait à une élection municipale partielle. Le siège d'échevin lui échappa par trois voix à peine. Pour la campagne de 1994, Michael Wilson n'a pas réuni autour de lui une grosse machine électorale. Le candidat fait plutôt équipe avec sa femme, Lise.

Mme Wilson, qui a une formation du Cégep du Vieux-Montréal en théâtre occupa la première dans les T. N.-O., il y a 11 ans, le poste d'assistante-professeure en immersion. Elle exerce encore ces mêmes fonctions à l'école William



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Michael Wilson

McDonald. Aux tous débuts de l'école Allain St-Cyr (en 1988-89), Lise Wilson fit partie du groupe de parents qui lancèrent le projet. «Je suis fière d'avoir dessiné le logo de l'école avec l'emblème floral des Territoires (la dryade à feuilles entières) et la ronde des neufs premiers enfants inscrits à l'école, dont notre fille Élizabeth faisait partie.». En 1989, Michael Wilson prêtera main forte pendant quelques mois à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFCY).

Depuis cette époque, M. Wilson constate que la présence des francophones est de plus en plus forte à Yellowknife. «La fierté de la communauté grandit, comme son affirmation et son ouverture», ajoute-t-il. M. Wilson se dit intéressé à défendre à l'hôtel de ville les intérêts des francophones. «Je ne crois qu'il faille accorder un traitement spécial à un groupe en particulier. Par ailleurs, la communauté francophone a le droit d'être entendue.». Dans des dossiers comme la recherche d'un local pour la garderie Plein Soleil ou encore le recensement de la population francophone pour les élections scolaires, des groupes de la communauté francophone de Yellowknife ont effectivement déjà eu à entreprendre des démarches auprès de l'administration municipale et du conseil.

D'ici au scrutin du 17 octobre, Michael Wilson multipliera les interviews et le porte-à-porte. «Nous allons bientôt sortir des affiches et, possiblement, un dépliant. Faire campagne entraîne beaucoup de dépenses. Nous sommes prêts à l'assumer parce que servir sa communauté, c'est important.». Le candidat croit qu'à l'avenir, les élections municipales à Yellowknife pourraient se dérouler par quartier ou par district électoral, en raison de la croissance rapide de la ville. En attendant, Michael Wilson se dit prêt à travailler avec le ou la candidat.e à la mairie qui remportera la faveur populaire. «Je n'ai pas de préférence. (...) En ce qui a trait aux hauts fonctionnaires, je les juge compétents et je souhaite aux gens de Yellowknife un conseil municipal fort qui saura encadrer l'administration.».

Agnès Billa

Sondage à Fort Smith

L'AFFS recrute

En juin dernier, le comité exécutif de l'Association francophone de Fort Smith s'était bien juré de recruter cet automne de nouveaux membres et de nouveaux bénévoles.

Aux dires de Mme Valérie Catrice, cette opération de promotion et de recrutement se déroule de façon prometteuse. Mme Catrice, présidente par intérim de l'AFFS et Mme Gisèle Soucy, la trésorière de l'association, s'étaient retrouvées les deux seules responsables de l'association à la mi-juin, après le déménagement de la secrétaire, Mme Julie Harvey, et la décision de la présidente alors en poste, Mme Christine Aubrey, de prendre un repos bien mérité.

Au retour des vacances, l'AFFS a donc entrepris de s'attaquer aux priorités de la rentrée qui consistaient à faire du recrutement et de la promotion. La tenue de cette opération «Sang neuf» se déroule à une période d'autant plus stratégique qu'à la mi-octobre, Mme Catrice quittera à son tour Fort Smith, pour retourner au Québec.

Mme Sylvie Francoeur, qui a travaillé comme agente de développement pour la Fédération Franco-TéNOise pendant 18 mois, a été engagée par l'Association francophone de Fort Smith dans le cadre de l'opération de promotion et de recrutement de l'AFFS. Pendant deux semaines (et ce, jusqu'au 23 septembre), Mme Francoeur a pour mandat de rejoindre les francophones et les francophiles de l'ancienne capitale des T.N.-O. afin de sonder leurs connaissances de la francophonie et leur intérêt à cet égard, en termes d'activités, de services et d'implication personnelle.

«Je rencontre individuellement, au travail ou à la maison, les gens que je contacte pour le sondage, ,» nous a expliqué Mme Francoeur. «À date j'ai réalisé près de vingt entrevues.».

Le renouveau de l'Association francophone de Fort Smith passe également par l'installation du bureau de l'AFFS dans un nouveau local. L'association demeure au numéro 72 de la rue Portage mais, au lieu d'être au 2e étage, le local de l'AFFS sera bientôt (une fois les rénovations terminées) au sous-sol de ce même édifice.

Depuis que Mme Aubrey, l'ancienne présidente de l'association, s'est retirée, l'AFFS recherche des personnes intéressées à coordonner les Samedi Jeunesse, un programme destiné aux enfants que ceux-ci et leurs parents ont beaucoup apprécié l'an dernier. Sitôt la coordination du projet assurée, les Samedi Jeunesse reprendront à Fort Smith.

À compter du mois d'octobre, les francophones et les francophiles de Fort Smith seront convié.es à une série de conférences dont le financement vient du Programme territorial de développement communautaire et culturel (PDCC).

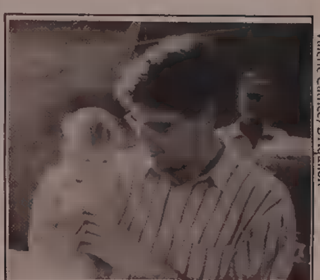
Les conférences (au nombre de quatre) porteront sur la chasse et la trappe, les mets du Nord, l'artisanat et le mode de vie autochtone. «Beaucoup de femmes participent aux activités de l'Association», précise Mme Catrice. «La première conférence porte sur la chasse et la pêche dans le but d'amener plus d'hommes à nos actvités.».

Les différentes mesures entreprises à Fort Smith pour la promotion de l'association francophone et le recrutement de nouveaux membres inspirent confiance à la présidente par intérim de l'AFFS. Le 21 septembre, lors de l'assemblée générale de l'Association, Valérie Catrice compte sur une bonne participation et l'élection d'une relève pour l'AFFS.

Agnès Billa

La trousse Premiers pas fait des heureux à Fort Smith...





Valérie Catrice/L'Aquilon

Aux dires de Marie Patterson, agente de développement à la Fédération Franco-TéNoise (F.F.-T.), le projet de la trousse Premiers pas vise à distribuer un total de 40 trousses comprenant des livres pédagogiques en français pour parents et enfants, des articles pour bébé et une foule d'autres choses qui peuvent être utiles aux parents désireux d'apprendre le français à leurs tout-petits.. Pour mettre sur pied un tel projet, la F.F.-T. s'est inspirée d'autres projets semblables dont, entre autres, la première trousse -bébé du genre qui a été conçue à Rivière-de-la-Paix et qui portait le slogan Francophones aux couches.*Jusqu'à maintenant, un nombre de 21 trousses ont été distribuées dans les communautés de Iqaluit(8), Yellowknife(7), Fort Smith(3) et Hay River(3). Parmi les heureux «récipiendaires» de la trousse Premiers pas, on peut compter le petit Matthew, 7 mois et 1/2 (à gauche), et ses parents, Christopher et Tracy Bird, ainsi que Danielle, 1 an et 2 mois (à droite), et ses parents, Patty et Jean Soucy, résidant tous à Fort Smith.*

G.G.

ÉDITORIAL

Repositionnement: le débat s'amorce dans les T. N.-O.

Début juin, lorsque le ministère fédéral du Patrimoine canadien a lancé son document «Confiance en l'avenir, Redéfinition des relations du ministère avec ses groupes clients», le ministère lancait par la même occasion un nouveau mot: le repositionnement. Ce mot est maintenant sur toutes les lèvres, à travers le Canada français.

En réouvrant la discussion sur le financement que le gouvernement accorde aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, Patrimoine canadien a précisé qu'il souhaitait mettre en place les nouveaux modèles de financement (aussi qualifié d'«appui direct») dès le prochain exercice financier qui débutera le 1[er] avril 1995.

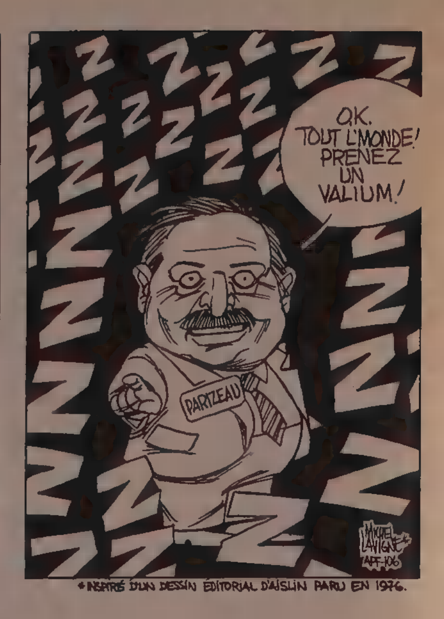
Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'été n'étant pas propice aux consultations, les discussions et les débats sur le repositionnement ont donc débuté cet automne, dans les associations francophones locales. L'Association francophone d'Iqaluit (AFI) puis l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) se sont prononcées les 18 et 19 septembre, respectivement. L'Association francophone de Fort Smith (AFFS) et l'Association franco-culturelle de Hay River (AFCHR) feront connaître plus tard, vers la fin octobre, leurs décisions. Ces choix des membres de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) seront mis en commun les 4, 5 et 6 novembre, à l'assemblée annuelle de la FFT.

L'exercice de repositionnement requiert de notre communauté franco-ténoise un choix parmi cinq hypothèses. Les hypothèses d'une entente Canada-communauté et d'un «contrat» de mise en oeuvre au développement communautaire se dégagent à ce stade des consultations. Les questions que soulèvent ces hypothèses sont nombreuses et variées.

La gestion des fonds accordés à la communauté par un organisme la représentant constitue à la fois une lourde responsabilité et un projet d'avenir stimulant. Le repositionnement va certainement amener toutes les composantes de notre communauté franco-ténoise à s'interroger sur l'étape de notre développement à laquelle nous sommes parvenus et sur la taille du défi que nous voulons relever ensemble.

Dans les hypothèses que propose Patrimoine canadien, le ministère fait place, selon le cas, à des degrés variables d'autonomie pour la communauté, de droit de regard pour le gouvernement fédéral, ainsi qu'à diverses bases de calcul pour la contribution monétaire et divers échéanciers. Tous ces éléments sont à soupeser et à évaluer pour dégager dans les semaines à venir l'hypothèse de repositionnement qui correspond le plus et le mieux à nos propres perspectives de développement communautaire et à nos aspirations de stabilité financière et de planification à long terme.

Agnès Billa



*INSPIRÉ D'UN DESSIN EDITORIAL D'AISLIN PARU EN 1976.

Jean Chrétien crée un nouveau poste

Fernand Robichaud nommé aux Pêches et à l'Agriculture

Le député acadien de Beauséjour au Nouveau-Brunswick, Fernand Robichaud, a obtenu une promotion! [redacted] est maintenant secrétaire d'État pour les Pêches et l'Agriculture.

M. Robichaud, qui était secrétaire d'État aux Affaires parlementaires, ne cachait pas sa joie à la sortie de la résidence du Gouverneur général, où il a été assermenté en présence du premier ministre Jean Chrétien.

Son travail consistera à alléger la tâche des ministres des Pêches et de l'Agriculture, Brian Tobin et Ralph Goodale, et à s'occuper des dossiers touchant les agriculteurs et les pêcheurs francophones. «J'ai dit oui tout de suite. D'une part, la circonscription de Beauséjour dépend beaucoup de la pêche et de l'agriculture... et j'étais critique des Pêches lorsque j'étais dans l'opposition».

Fernand Robichaud voit cette nomination comme une promotion. Il s'agit d'ailleurs d'un tout nouveau poste, qui n'existait pas en novembre dernier lors de la formation du Conseil des ministres et du Cabinet Chrétien. Est-ce pour le remercier d'avoir cédé son siège à Jean Chrétien à l'époque où celui-ci était le chef de l'opposition?

«On me pose cette question-là à chaque fois. Oui, M. Chrétien apprécie certainement le geste qu'on a posé, pas seulement moi-même mais aussi les gens de Beauséjour. C'est certainement une façon de nous remercier. Il a toujours dit qu'il ne nous oublierait jamais... Mais il y a aussi du travail à faire. Du travail qui va me plaire énormément.»

Il y a maintenant neuf secrétaires d'État rattachés à des ministres. Ils font tous partie du Conseil des ministres, mais ils ne sont pas membres du Cabinet. Les secrétaires d'État reçoivent 75% du salaire d'un ministre. Le personnel à leur disposition est aussi réduit: seulement deux secrétaires adjoint.e.s et un.e secrétaire sont à l'emploi de chaque secrétaire d'État.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Maquette et textes
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Mario Paris
Valérie Catrice

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



À l'affiche de l'AFCY



Parmi les produits culturels disponibles à l'Association franco-culturelle de Yellowknife, les films en français sur cassette vidéo occupent une place de choix. L'AFCY offre à ses membres et à ses clients plus d'une centaine de films dont, entre autres, des films pour enfants. Pour louer un film, il suffit de se rendre au local de l'AFCY, situé au 2[e] étage de l'Édifice Precambrian, entre 9h et 17h.

Élections municipales dans les T.N.-O.

Nombre record de candidat.e.s

Le 17 octobre prochain, des élections municipales se dérouleront à Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Iqaluit, Norman Wells et Yellowknife, des municipalités qui ont en commun le statut d'administration fiscale municipale.

Dans le cas des villages, des hameaux et autres collectivités des Territoires du Nord-Ouest qui ne prélèvent pas directement des impôts fonciers, les élections municipales se dérouleront en décembre.

Dans quatre des villes où se tiendra un scrutin à la mi-octobre (Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife), les francophones sont regroupés en association. Selon les informations que nous ont transmises nos interlocutrices dans ces communautés, seule la Ville de Yellowknife compterait un candidat (en l'occurence M. Michael Wilson) qui fait activement campagne auprès des francophones et déclare publiquement vouloir représenter les intérêts de ce groupe, s'il est élu au conseil municipal.

À Iqaluit, une ville qui a déjà élu deux maires francophones (M. André Thériault de 1986 à 1988 puis M. Yvon Blanchette de 1988 à 1989), Mme Judith Paradis-Patori constate que cette année, la fièvre des élections ne s'est pas encore emparée de la population. «Des affiches et des placards - certains trilingues (Inuktitut, anglais et français. NDLR) - onf fait leur apparition la fin de semaine dernière seulement.», précise la présidente de l'Association francophone d'Iqaluit.

A Fort Smith, Mme Valérie Catrice juge également que la situation est plutôt calme dans la communauté des T. N.-O. la plus voisine de l'Alberta. «Même dans le journal local, il ne me semble pas avoir remarqué beaucoup d'articles ou d'annonces se rapportant à l'élection municipale. Le nombre d'affiches ne m'a pas frappée non plus.».

Dans les quatre communautés des Territoires où se trouve un regroupement francophone local, les associations ne s'impliquent pas dans l'élection municipale.

À Iqaluit, l'élection municipale marquera en quelque sorte le retour à l'autonomie pour les résidants de la plus importante localité de la Terre de Baffin. La ville a en effet été mise en tutelle en novembre 1993 à la suite d'une crise financière qui a fait craindre la faillite. M. Charlie Ruttan qui était maire d'Iqaluit lors de cette crise se présente de nouveau à ce poste. D'ici au 30 novembre 1994, l'administrateur nommé le 3 juin dernier par le gouvernement territorial, M. William Collings, demeurera en poste.

À Yellowknife, les résidants de la capitale choisiront leurs élu.e.s parmi un nombre record (24) de candidat.e.s aux postes de conseillers. Par ailleurs, six personnes (dont quatre membres du précédent conseil) se font la lutte.pour le poste de maire. Les deux autres candidats à la mairie sont M. Robin Beaumont qui a été le premier administrateur nommé par le GTNO lors de la mise en tutelle d'Iqaluit, ainsi que M. Alex Debogorski qui se fait remarquer en utilisant comme placards électoraux des portières d'automobile.

À Fort Smith, le maire sortant M. Dennis Bevington sollicite un troisième mandat. Un résidant de longue date, M. John Vogt, brigue également le poste de maire. Seize personnes sont intéressées à siéger au conseil municipal de Fort Smith qui compte huit places.

À Hay River, le conseiler Andrew Lamb se présente cette fois-ci au poste de maire. Le 4 octobre, un débat public réunissant les quinze candidat.e.s au conseil et les deux candidats à la mairie se déroulera à l'aréna municipale.

Agnès Billa

Association francophone d'Iqaluit

L'Assemblée annuelle des membres se tient le 30 octobre

À Iqaluit, un sous-comité de l'Association francophone regroupant Mmes Liette Valade, Rollande Carson, Nicole Beaulieu et Judith Paradis-Pastori s'affaire déjà à préparer l'assemblée générale annuelle prévue pour le 30 octobre prochain.

Selon la présidente de l'AFI, Mme Paradis-Pastori, le nombre de francophones à Iqaluit se chiffre à environ 300 personnes (sur une population totale de 3 000, NDLR) et de ce nombre de francophones, plus de 90 sont membres de leur association locale.

L'assemblée générale à laquelle les membres de l'AFI et les francophones en général sont conviés à la fin octobre traitera des nombreux dossiers dont s'occupent les comités de l'association. L'AFI compte en effet un comité de femmes, un comité d'aîné.e.s, un comité de loisirs, un comité-garderie multi-culturelle et un comité de la radio.

Pour ce qui est du domaine de l'éducation en français langue première, Iqaluit compte maintenant un comité de parents incorporé depuis l'automne 1993. Le CPFI tiendra sa propre assemblée annuelle la fin de semaine des 23 et 24 septembre.

Du côté de l'AFI, la présidente de l'association nous explique: «Nous nous sommes également dotés de deux nouveaux comités cette année. L'un s'occupe spécifiquement des questions de communications, à part de la radio. L'autre comité a pour mandat la levée de fonds», précise Judith Paradis-Pastori.

La question du repositionnement qui touche au financement des communautés francophones par le gouvernement fédéral vient de faire l'objet, le 18 septembre, d'une réunion spéciale du conseil d'administration de l'AFI. Parmi les modèles de financement proposés par le minsitère du Patrimoine canadien, le CA de l'association a retenu l'hypothèse 4 d'un «contrat» de mise en oeuvre au développement communautaire.

L'option de repositionnement sur laquelle le conseil d'administration est tombé d'accord sera présentée à l'ensemble du membership lors de l'assemblée générale. La date de l'AGA (le 30 octobre) permettra à l'AFI de consulter largement sa base avant qu'une délégation de l'association se rende à Yellowknife pour l'assemblée annuelle de la Fédération Franco-TéNOise, les 4, 5 et 6 novembre. Le repositionnement est également à l'ordre du jour de cette rencontre de la FFT.

Les élections au comité exécutif de l'AFI sont également au programme de l'assemblée générale annuelle. Le comité exécutif compte quatre postes, la présidence, la vice-présidence, la trésorerie et le secrétariat.

Avant de se lancer dans les préparatifs de l'assemblée annuelle, les bénévoles de l'Association francophone d'Iqaluit ont organisé pour la rentrée une épluchette de blé d'Inde qui a attiré beaucoup de monde. Après l'AGA du 30 octobre, le prochain rendez-vous des francophones et de l'ensemble de la population d'Iqaluit viendra la traditionnelle partie d'huîtres toujours très appréciée.

Agnès Billa

En bref - En bref - En bref - En bref - En bref

Don Boudria monte en grade

Le député libéral de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, est maintenant le nouveau whip en chef du gouvernement. Il remplace le député Alfonso Gagliano, qui a été nommé secrétaire d'Etat aux Affaires parlementaires et Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes. M. Boudria était auparavant whip adjoint.

Le whip agit en quelque sorte comme chien de garde et préfet de discipline auprès des députés de son parti. Il surveille l'assiduité des députés et les nomme aux divers comités.

Les Richelieu fêtent leur 50ième

Le Club Richelieu International fêtera ses 50 ans d'activités du 6 au 10 octobre prochain au Centre des Congrès d'Ottawa.

C'est en effet à Ottawa, en 1944, que fut fondé le premier Club Richelieu. Aujourd'hui, 300 clubs Richelieu sont présents dans la plupart des pays francophones, dont [illegible] Belgique, la France, le Luxembourg, la Suisse, la Guadeloupe et la Martinique.

Les Richelieu se consacrent à l'aide à la jeunesse et à la promotion de la langue et de la culture françaises. Et qui aurait été mieux désigné que le chanteur et poète Gilles Vigneault pour souligner avec éclat ce cinquantième anniversaire!

Le chanteur sera la grande vedette d'un spectacle unique qui aura lieu le 7 octobre au Centre national des Arts (CNA) à Ottawa. Gilles Vigneault fera une rétrospective de son répertoire. Il sera accompagné d'autres artistes soit la chanteuse Renée Claude et des *Chansonniers* de Gloucester.

Un Gémeaux pour le film À double tour?

Le moyen métrage de la cinéaste Marie Cadieux traitant de la situation de femmes francophones détenues est en nomination pour un prix Gémeaux dans la catégorie «meilleur documentaire d'auteur».

À double tour est ce film touchant qui nous fait découvrir l'univers de femmes, surtout francophones, qui ont été condamnées à de longues peines pour fraude, trafic de stupéfiants ou meurtre. Le film a été produit par le Centre ontarois de l'Office national du film (ONF).

La remise des prix Gémeaux aura lieu lors de la grande soirée de gala de l'Académie du cinéma et de la télévision, qui se tiendra cet automne.

APF

À l'affût des contaminants



Mario Paris/L'Aquilon

Pamela Taylor et Neil Strange effectuent un dernier échantillonnage dans le cadre d'une étude de trois ans initiée par le ministère des Affaires indiennes sur les taux de contaminants qu'on retrouve dans les poissons. C'est sur la rivière Liard, près de Fort Liard qu'avait lieu cette dernièrecueillette, et comme on peut le constater, la pêche n'était pas trop bonne...

Les franco-colombiens passent aux actes:

Ils tenteront d'obtenir d'un juge le droit de gérer leurs écoles

Les franco-colombiens tenteront d'obtenir d'un juge ce qu'ils n'ont jamais pu obtenir de leur gouvernement après quatre longues années de discussions et de négociations.

L'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique (APFCB) a déposé une requête devant la Cour suprême de la province (il s'agit ici de la première instance judiciaire) afin d'obtenir le droit de gestion et de contrôle des écoles francophones et des programmes d'éducation.

La Charte canadienne des droits et libertés reconnaît le droit des citoyens canadiens de faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone, là où le nombre d'enfants est suffisant. La Cour suprême du Canada a rendu un premier jugement en faveur des parents franco-albertains en mars 1990 et un second jugement en faveur des parents franco-manitobains en mars 1993.

L'APFCB réclame la création d'une commission scolaire provinviale desservant le grand Vancouver et Victoria ainsi que la vallée Fraser. Il y a quatre ans, les parents avaient décidé de mettre de côté leur action judiciaire dans le but de négocier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. C'était à l'époque du jugement de la Cour suprême du Canada de 1990 dans l'affaire Mahé. Ils ont donc joué le jeu de la négociation durant tout ce temps, sans résultat.

Maintenant, le gouvernement ne veut plus amender sa loi scolaire et cherche une façon de respecter les droits des parents francophones sans créer une nouvelle commission scolaire. Tout au plus serait-il d'accord pour accorder à des comités de parents francophones des responsabilités particulières dans le domaine de la gestion scolaire. Mais le dernier mot reviendrait aux commissions scolaires anglophones.

La Colombie-Britannique et Terre-Neuve sont maintenant les seules provinces à ne pas respecter, en tout ou en partie, le droit des parents francophones à gérer et à contrôler leurs écoles. Coïncidence, qui n'en est pas vraiment une, ce sont aussi les seules provinces où les parents n'ont jamais eu en main un jugement d'une cour provinciale pour faire progresser leurs droits.

Selon la présidente de l'APFCB, Martine Galibois-Barss, le gouvernement «a pris panique» à la suite de la percée du Parti de la réforme dans la province: «Ils nous ont dit qu'on avait des droits, mais ils ne veulent pas donner une commission scolaire francophone, parce que ce n'est pas populaire».

En plus de réactiver l'action judiciaire initiée en 1989, les avocats des parents ont déposé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique une réclamation de 4 millions$, pour les dommages entraînés par le défaut du gouvernement d'honorer ses obligations constitutionnelles.

Cette somme serait placée dans un fonds de fiducie, et financerait des programmes visant à remédier à l'érosion linguistique et culturelle des francophones. **APF**

En pleine toundra on se régale!



Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'exploration minière et le tourisme ont principalement lieu dans la toundra. Dans les camps qui abritent ces activités, la personne responsable de la cuisine occupe une place bien spéciale dans le coeur des autres occupants. Durant la saison estivale, Barbara Medland [illegible] passé six semaines à Point Lake, dans une pourvoirie surtout fréquentée par des chasseurs et des pêcheurs des États-Unis. La cuisine du camp, installée sous une tente, ne manquait de rien: fourneau, vaste choix d'épices et ustensiles en tous genres... Vivement le prochain repas!

Agnès Billa

Un projet de SRC Ontario/Outaouais

On diffusera des vidéoclips en français

Les jeunes francophones de l'Ontario ne seront plus obligés d'écouter la station MuchMusic pour apprécier les derniers vidéoclips de Rock Voisine et de Céline Dion.

Dès le [illegible] octobre, Radio-Canada Ontario présentera des vidéoclips en français, le palmarès des dix chansons les plus populaires au Québec, des interviews, et diffusera les derniers potins sur les artistes francophones préférés des jeunes. Plus encore, on présentera aussi à chaque semaine un artiste de l'Ontario français. Tout cela dans une émission d'une demi-heure qui sera diffusée à tous les samedis après-midi, à 13 heures, et qui s'appellera tout simplement: *Vidéoclips*.

Une initiative des jeunes franco-ontarois

Ce sont des jeunes francophones qui ont convaincu Radio-Canada de produire une émission de vidéoclips en français. Au point de départ, explique le directeur de la programmation française à la station d'Ottawa, M. Pierre Fournier, la direction songeait à un «talk show» pour les jeunes. Elle s'est rapidement ravisée au terme d'une consultation régionale.

Le «clip» en français: un besoin

À Guelph et à Kingston, des jeunes franco-ontarois lui ont fait remarquer qu'il était plus facile d'écouter des vidéoclips de Céline Dion et de Rock Voisine en anglais qu'en français... ce qui a été un choc. Le projet de talk show venait de mourir pour faire place à cette nouvelle émission qui sera produite à Toronto et animée par Monique Cousineau, qui était chroniqueuse à l'émission culturelle *Espace libre* l'an dernier.

Une vague qui atteindra la francophonie de l'Ouest

L'émission sera également diffusée en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Les stations régionales du Manitoba et de l'Alberta pourraient emboîter le pas.

La station d'Ottawa réalisera aussi dans ses studios une nouvelle émission culinaire avec nulle autre que Soeur Angèle, qui sera diffusée sur le réseau national du lundi au vendredi à 10 heures. Et c'est le groupe rock franco-ontarien Brasse-Camarade qui a produit toute la musique de cette émission; une façon pour Radio-Canada Ottawa de donner de la visibilité aux artistes de l'Ontario français.

L'économie, une autre priorité

La télévision de la SRC Ontario/Outaouais diffusera aussi une série de 13 émissions à saveur économique que dès le 8 janvier, destinée aux gens d'affaires de l'Ontario français. *Posséder mon entreprise*, c'est le titre, sera réalisée en collaboration avec la Chambre économique de l'Ontario et l'Université d'Ottawa. L'objectif est de permettre aux gens d'affaires francophones de créer de nouvelles entreprises et d'améliorer le rendement de leurs commerces et de leurs dirigeants.

Ottawa produira 13 heures

D'autre part, la station d'Ottawa produira 13 heures par semaine pour le tout nouveau Réseau de l'information (RDI), qui doit entrer en ondes dès le mois de janvier. Outre l'émission *Le monde vu de l'Ontario...*, elle réalisera la seule émission de lignes ouvertes de tout le réseau. Elle réalisera aussi un bulletin de nouvelles ontariennes d'une durée de 20 minutes, à tous les soirs à 22h30, de même qu'une émission sur les nouvelles technologies, qui sera diffusée la fin de semaine.

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 35, vendredi 30 septemb

Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le vent se lève sur le Grand lac des Esclaves ...

Assemblée générale du CPFI à Iqaluit

L'éducation en français rassemble les parents

Depuis 1987, des parents francophones d'Iqaluit travaillent à l'avancement de la cause de l'enseignement du français. Le 25 septembre, le Comité des parents (CPFI) se réunissait pour son assemblée générale annuelle.

À l'occasion de cette rencontre, le CPFI avait invité l'ancien président de la Commission nationale des parents francophones, Raymond Poirier. «Notre conférencier nous a beaucoup parlé des comités de parents, de leur importance, de leur rôle et de leurs pouvoirs», précise Daniel Loyer, le président du CPFI qui vient d'être réélu pour un troisième mandat.

Les questions du rôle et des pouvoirs d'un comité de parents se posent désormais au CPFI dans un nouveau cadre. Après avoir fonctionné pendant plusieurs années en tant que comité de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI), le comité de parents francophones s'est incorporé comme entité distincte le 21 janvier 1994.

M. Poirier a également abordé avec les quatorze parents participant à l'assemblée la question du bilinguisme et celle des unions exogames. Selon M. Loyer, on compte à Iqaluit 30% d'unions exogames parmi les parents dont les enfants sont en droit de fréquenter un programme de français langue première. Dans une famille où l'un des parents est francophone et l'autre appartient à un autre groupe linguistique, on parle d'union exogame. La question de la langue d'instruction des enfants nés de cette union se pose en des termes propres à la situation.

Bilinguisme additif au lieu du bilinguisme soustractif

M. Poirier a réitéré le message des organisations de parents francophones qui ont dû ces dernières années tenir compte du phénomème de plus en plus répandu des unions exogames. L'ancien et très éloquent président de la CNPF a rappelé aux parents d'Iqaluit partisans de l'éducation en français langue première que, en situation minoritaire, un enfant saura toujours apprendre la langue de la majorité (l'anglais ou une autre langue, le cas échéant). Dans le contexte pancanadien, l'anglais représente la langue de la majorité, «la langue qui s'attrape», selon une expression des parents francophones. En suivant un programme de français langue première, l'enfant d'un ou de deux parents francophones apprendra le français et l'anglais, sans que l'apprentissage de l'anglais se solde par la perte du français. M. Poirier, dans sa présentation au CPFI, préconisait ce «bilinguisme additif au lieu d'un bilinguisme soustractif».

Dossier Éducation
Suite en page 2

Opération de charme et de civisme dans les écoles des TNO

L'Assemblée législative lance un défi aux jeunes

L'histoire, la politique, les institutions démocratiques, est-ce que les jeunes des Territoires s'y intéressent? Sous les auspices de l'Assemblée législative, Michelle Dumond et Mel Sabourin, les très populaires animateurs de l'émission de télévision de TVNC *The Tube*, posent ces questions à leur auditoire et se prennent au jeu.

Le 19 septembre, à l'école Joseph Burr Tyrrell de Fort Smith, la présidente de l'Assemblée législative Mme Jeannie Marie-Jewell ainsi que M. Richard Nerysoo, ministre de l'Éducation, ont procédé au lancement d'une trousse d'information destinée aux écoles et portant sur l'Assemblée législative.

La trousse comprend un guide pédagogique pour les professeurs, un cahier d'activités pour les étudiant.e.s et un vidéo intitulé *Le défi de l'Assemblée*. «Il y a un peu plus d'un an et demi que nous travaillions à ce projet. L'idée d'une trousse d'information destinée aux jeunes a été lancée par Michael Ballantyne lorsqu'il était président de l'Assemblée et c'est l'actuelle présidente Mme Marie-Jewell qui a vu à la réalisation du projet», explique Paul Jones, le responsable des communications à l'Assemblée.

La trousse d'information est destinée aux étudiant.e.s de la 6e année, qui ont en moyenne de 11 à 13 ans. Dans le cadre du programme de sciences humaines, les jeunes de ce niveau reçoivent une éducation en matière de civisme à laquelle la trousse d'information sur l'Assemblée législative peut s'intégrer.

«Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation n'a plus le mandat de produire du matériel pédagogique. Dans le sillage de la décentralisation amorcée en 1982, cette responsabilité revient désormais aux commissions scolaires, dans les régions», précise M. Jean-Marie Beaulieu, coordonnateur au ministère des études en sciences humaines.

Assemblée
Suite en page 2



Pour clôturer leur série d'activités, le comité des femmes d'Iqaluit a organisé une sortie en bateau. Les participantes (dont Nicole Beaulieu ci-contre) se sont rendues jusqu'à l'île Qamarvik, un site propice aux fouilles archéologiques et, semble-t-il, à l'examen des plantes aquatiques.

ÉCHOS DES T.N.-O.

La conférence sur le développement constitutionnel remise à plus tard

La première conférence dans les TNO sur le développement constitutionnel des Territoires du Nord-Ouest aura lieu deux mois plus tard que prévu. C'est du moins ce qu'en a décidé le Comité d'organisation lors de sa réunion du 16 septembre dernier.

Après discussions, les membres du comité ont jugé bon de reporter la rencontre à des dates ultérieures, soit du 19 au 22 janvier 1995. Ce délai permettra selon eux une meilleure préparation en ce qui a trait aux rencontres d'information dans les communautés. M. Joe Clark a accepté de présider la rencontre.

Après Internet, voici SchoolNet!

Le personnel enseignant des écoles publiques de Yellowknife aura bientôt l'occasion, au cours du mois d'octobre, d'assister à des sessions d'information à propos de SchoolNet, dans le cadre des activités de la Journée de «l'amélioration professionnelle».

SchoolNet est une initiative des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et de l'entreprise privée qui vise à promouvoir l'accès à l'éducation et les succès des écoles élémentaires et secondaires à travers le Canada en les reliant par voie électronique. Ce réseau véhiculerait toute l'information quant aux ressources mises à la disposition des enseignant.e.s et des élèves aux niveaux national et international.

Un des représentants du programme SchoolNet, M. Dan Martin, d'Ottawa, sera à Yellowknife pour une présentation le 7 octobre prochain, au N.A.C.C.

Présumé vendeur de drogue banni de Lutsel K'e

Un dénommé David John Sanger, soupçonné d'avoir effectué le trafic de drogue (cocaïne) et d'alcool, a été sommé de quitté la communauté de Lutsel K'e par le conseil de bande. L'homme originaire de la Saskatchewan aurait été avisé à quelques reprises par des résidents de Lutsel K'e que sa présence et ses actes étaient indésirables dans le village avant que le conseil de bande ne décide de tenir une réunion et de voter l'expulsion de M. Sanger.

Le tout s'est effectué de concert avec la GRC et on apprenait récemment que l'individu allait comparaître en cour territoriale pour trafic de cannabis.

Iqaluit ne chôme pas!

D'après la Société canadienne d'hypothèque et de logement, Iqaluit aurait grandement bénéficié de la politique de décentralisation du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest depuis le début de la décennie. Entre 1986 et 1991, le taux d'emploi a connu une hausse annuelle de 7,8% et se chiffrait à 1 685 emplois en 1991. Durant la même période, le taux de chômage a diminué de 4,8%.

L'industrie des services génère 60% des emplois à Iqaluit, ce qui se traduit par des revenus familiaux très élevés. Les services gouvernementaux, le transport, les communications et les secteurs des échanges et services sont les moteurs de l'activité économique d'Iqaluit. Entre 1986 et 1991, les principaux secteurs sont demeurés stables. Les industries qui oeuvrent dans le domaine des échanges commerciaux auront été les seules à connaître une baisse.

Votre santé, à vous d'y penser...

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil du statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest ont récemment entrepris la distribution d'articles éducatifs et promotionnels afin d'encourager les femmes à jouer un rôle plus actif en ce qui concerne leur propre santé.

Ce programme, mis sur pied par le Projet de santé des femmes en consultation avec les services de santé a débuté en 1992 et se poursuivra pendant trois ans. Cette année, le projet a pour thème: «C'est ton corps, c'est ta santé, c'est ta décision», et il encourage le respect des droits des femmes ainsi que la responsabilisation de ces dernières dans ce qui relève de leur santé personnelle.

Afin de promouvoir ces valeurs, le Projet de santé des femmes a donc conçu des dépliants, un vidéo (*«Notre nouvelle sexualité: Vivre avec le VIH/SIDA*) et des annonces publicitaires qui parlent de sujets comme l'utilisation du condom lors de relations sexuelles, etc,. Ces articles sont disponibles en anglais, en français et en inuktitut.

Coffre-fort recherche propriétaire

Le 25 septembre dernier, un coffre-fort a été retrouvé sur l'autoroute n° 4, à une distance de 12 kilomètres de Yellowknife, sans que son ou ses propriétaires ne semblent être aux abords. Le coffre, de couleur grise, est de marque Sentry Floor Safe et possède les dimensions suivantes: 2"X 2$^1/_2$".

La GRC de Yellowknife effectue présentement une enquête afin de trouver le/la propriétaire du coffre. Toute personne pouvant fournir des renseignements sur la provenance du coffre est priée de contacter le poste de police de la GRC de Yellowknife au 920-8314 ou Crime Stoppers au 1-800-661-0899.

Geneviève Gouin

Éducation en français

Suite de la page 1

À la rentrée 1994, le nombre d'inscriptions au programme de français langue première à Iqaluit est passé de 19 à 22. Le programme qui se donne à l'école Nakasuk comprend deux niveaux supplémentaires cette année: la maternelle et la septième année.

Les deux professeures du programme de français, Mmes Nicole Beaulieu et Suzanne Lefebvre ainsi que Mme Huguette Robitaille, assistante-professeure, ont pris part à l'assemblée du comité de parents francophones, pour informer les parents du déroulement du programme. Mme Robitaille, qui se joint à l'équipe des deux enseignantes, s'occupe des trois enfants du groupe de la maternelle ainsi que des services de soutien à l'élève.

Élections au CPFI

Outre Daniel Loyer qui conserve la présidence du Comité de parents francophones d'Iqaluit, les parents ont élu Paul Landry à la vice-présidence (2e mandat, après un an comme trésorier), Hélène Andrews à la trésorerie, Linda McDonald au secrétariat et Julie Montigny au poste de directrice.

Les membres sortants du CPFI comptent M. Serge Nolet, Liette Valade qui avait rempli deux mandats et Huguette Robitaille qui s'est impliquée quatre ans au comité.

L'assemblée du CPFI s'est terminée par une discussion libre et un souper à la fortune du pot, au centre communautaire de l'AFI. Le président du comité, Daniel Loyer, s'est dit satisfait de l'assemblée et de la participation: «Sur 34 parents, nous en avons rejoint quatorze».

Activités à venir

Le comité des parents poursuivra cette année les sorties parents-enfants. La fin de semaine de camping de printemps sera reprise et il se tiendra aussi d'autres activités récréatives.

Les ateliers pour les enfants sont aussi de retour. Pour les enfants de huit à douze ans, un club scientifique «Les cent watts et quart» débutera à la mi-octobre et durera quinze semaines. Cet atelier s'ajoute aux ateliers d'arts et aux films qui visent également la refrancisation.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/ L'Aquilon

Linda McDonald, secrétaire du Comité de parents francophones d'Iqaluit, vient d'être élue au conseil scolaire d'Iqaluit.

Assemblée législative

Suite de la page 1

«Le grand boom de la production de matériel pédagogique par le ministère s'est déroulé en 1978, 1979 et 1980. Une grande partie du matériel a été remis à jour en 1986-1987. Le ministère de l'Éducation se charge plutôt maintenant de prescrire les objectifs généraux d'apprentissage, selon les niveaux des cycles élémentaire et secondaire», précise M. Beaulieu.

Importance des partenariats

Le coordonnateur des études en sciences humaines insiste sur le fait que la trousse d'information sur l'Assemblée législative est une initiative de l'Assemblée. «De plus en plus souvent, le matériel pédagogique distribué dans les écoles est produit grâce à des partenariats avec des groupes comme la Chambre des mines des TNO. La Nation Métis, elle, mène présentement un projet sur les contaminants. Le service éducatif du ministère territorial des Ressources renouvelables est un autre partenaire fréquent.» explique-t-il.

En période de restrictions budgétaires, ces partenariats sont également appréciés au plan financier. M. Jones estime à 70 000$ le coût de la trousse d'information, pour l'Assemblée législative. Du point de vue du ministère de l'Éducation, il aura simplement fallu défrayer le temps que le coordonnateur des études en sciences humaines a consacré au projet, dans le cadre de son travail. Le ministère assume également le coût de distribution du matériel pédagogique.

«Notre réseau comporte à peu près [redacted] écoles que fréquentent environ 16 000 élèves. Au niveau de la 6e année, le nombre d'élèves se situe à plus ou moins deux mille enfants. Sans des partenariats pour la production de matériel pédagogique destiné spécifiquement aux étudiant.es des TNO, il serait impossible de convaincre des maisons d'édition de produire du matériel original et adapté à notre réalité pour un marché aussi restreint», fait remarquer Jean-Marie Beaulieu.

Un peu d'histoire, un peu de compétition

La trousse d'information sur l'Assemblée législative apprend aux jeunes à connaître le fonctionnement des instances démocratiques territoriales à travers une panoplie d'exercices.

Le cahier d'activités propose aux étudiant.e.s des visites guidées de l'Assemblée législative (dont le siège est à Yellowknife), un suivi de l'actualité politique grâce aux coupures de journaux et aux caricatures, la rédaction d'un discours pour un membre de l'Assemblée, la tenue d'une séance d'une assemblée législative ficitve dont les règles de fonctionnement s'inspireraient de celles de l'Assemblée des TNO.

Un vidéo intitulé «Le défi de l'Assemblée» et le guide pédagogique l'accompagnant font également partie de la trousse d'information. Réalisé par le cinéaste Gilles Tassé-Lafontaine pour la maison de production Gaïa de Yellowknife, le film (dont la qualité sonore laisse à désirer) adopte un ton très «relax» pour expliquer aux jeunes l'histoire de notre juridiction et sa situation législative actuelle.

Le scénario du film mise sur le tandem d'animateurs de l'émission de télévision pour adolescent.e.s *The Tube*. Au moment de débuter le tournage d'un film sur l'Assemblée législative, Michelle Dumond et Mel Sabourin se moquent l'un de l'autre et s'accusent à tour de rôle de ne pas être assez renseigné.e pour le tournage. La réalisatrice du film (interprétée par Valerie Conrad) met au défi Michelle et Mel de répondre à des questions qu'elle a préparées.

Et voilà nos deux intrépides animateurs partis à la découverte de l'Assemblée législative, de son tout nouveau bâtiment (inauguré en novembre 1993) et de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest, une contrée qui en 1870 comprenait les TNO, le Yukon, l'Alberta, la Saskatchewan, une grande partie du Manitoba, le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec.

L'information transmise aux étudiant.e.s sur l'Assemblée traite du rôle des député.e.s, de la composition du Cabinet, des différences entre les législatures provinciales et la législature ténoise (dont le fonctionnement se fait par consensus et non pas selon des positions partisanes), de la rémunération des membres de l'Assemblée (chiffres à l'appui), ainsi que des symboles et des emblèmes de la législature.

La visite de l'Assemblée législative sur vidéo donne l'occasion à Michelle et à Mel de s'illustrer à tour de rôle. Pour savoir qui remporte la compétition, empruntez une copie du film. L'Assemblée législative en a remis 130 exemplaires en anglais au ministère de l'Éducation et 12 exemplaires en français sont également disponibles.

Agnès Billa

Assemblée générale annuelle de l'Association francophone de Fort Smith

Le concept du «passeport participant» est lancé

L'Assemblée générale annuelle de l'AFFS n'a peut-être pas servi à régler la question du repositionnement de Patrimoine Canada, mais elle aura à tout le moins été la piste de lancement du «passeport participant». Ce concept dont l'instigatrice est Sylvie Francoeur est directement relié à la programmation qui a été dévoilée en la même occasion.

Une dizaine de personnes ont assisté à l'Assemblée générale annuelle de l'Association francophone de Fort Smith (AFFS) qui a eu lieu le 21 septembre dernier dans ses locaux. On avait également invité Daniel Lamoureux et Francine Labrie, de la Fédération franco-TéNOise (FFT) ainsi qu'Huguette Beaulieu, de Patrimoine canadien. Sylvie Francoeur, que l'Association avait embauché pour deux semaines dans le cadre d'un de ses projets PDCC sur le recrutement, était également présente.

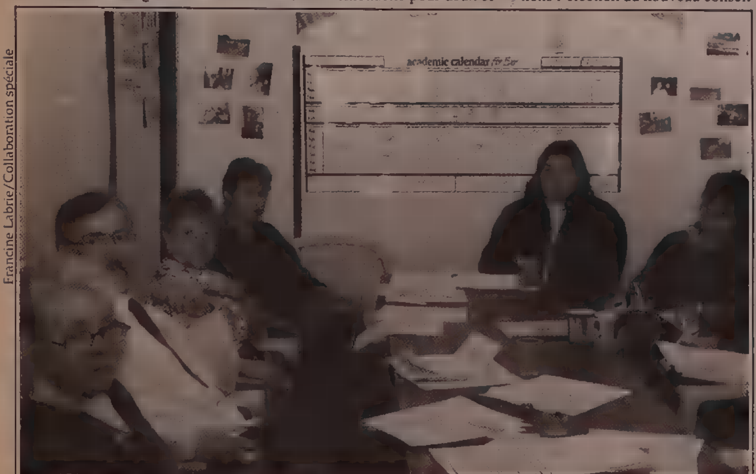
Parmi les points importants abordés lors de l'AGA, mentionnons l'élection du nouveau conseil exécutif de l'Association, maintenant composé de Gisèle Soucy, Carole Lepage, Claude Roy et Claude Doucette. Le repositionnement de Patrimoine Canada était également à l'ordre du jour. Cependant, aucune position n'a été prise. Puisque le conseil exécutif comprend de nouveaux membres, on a proposé en assemblée qu'il y ait une rencontre entre ce dernier et des représentants de la FFT et Patrimoine canadien à une date ultérieure pour discuter de cette question. Enfin, on a proposé que la réception de la chaîne française de Radio-Canada sur le câble soit l'un des dossiers prioritaires de l'Association pour la prochaine année.

Plus tard durant l'assemblée, on dévoilait la programmation 1994-1995 de l'Association francophone de Fort Smith. Dans cette présentation, on retrouvait quatre projets PDCC: deux pour l'Association (recrutement de membres et de bénévoles et série de quatre conférences) et deux pour Samedi jeunesse (Centre de ressources et série d'activités spéciales).

L'AGA a également donné lieu au lancement d'un nouveau concept, soit le passeport participant, dont Sylvie Francoeur est l'instigatrice. Chaque membre de l'Association recevra un passeport dans lequel sont inscrites huit activités organisées par l'Association durant l'année. Lorsqu'un membre participe à l'une de ces activités, un des membres du conseil exécutif coche la case correspondante dans le passeport. À la fin de l'année, un premier tirage aura lieu parmi tous les membres qui auront participé aux activités. De plus, si un membre a participé à sept des huit activités annoncées dans le passeport, il ou elle pourra participer à un deuxième tirage.

Au terme de l'assemblée, on a annoncé le déménagement prochain de l'Association qui demeurera dans le même édifice, mais qui se trouvera désormais au sous-sol.

Valérie Catrice



Francine Labrie/Collaboration spéciale

Présents à l'assemblée annuelle de l'Association francophone de Fort Smith (de g. à d.): Valérie Catrice, Daniel Lamoureux, Jeanne Le Guerrier, Gisèle Soucy, Dorothy Mangold et Carole Lepage.



Le Parlement franco-canadien de l'Ouest 1994 à Vancouver recherche...

six (6) participant.e.s

pour la prochaine session parlementaire qui se tiendra du 10 au 13 novembre 1994 à Vancouver.

Pour être éligible, tu dois répondre aux conditions suivantes:
1. Être âgé.e de 16 à 25 ans
2. Connaître au moins deux des domaines suivants:
   a. la francophonie hors Québec;
   b. l'actualité canadienne
   c. l'actualité provinciale et territoriale;
   d. la politique en général;
   e. les associations francophones de ta province-territoire de résidence;
   f. autres sujets pertinents aux activités du P.F.C.O
3. Parler français couramment
4. Répondre à un questionnaire qui aidera à la sélection des participant.e.s au besoin.

Pour info., communique avec ton école ou Francine Labrie, à la F.F. T., au (403) 920-2919. Les formulaires doivent être complétés et retournés avant le 5 octobre à: Parlement franco-canadien de l'Ouest, Fédération Franco-TéNOise, C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9. Téléc.: (403) 873-2158.

ÉDITORIAL

L'éducation, un élément de ralliement

En septembre, la rentrée donne le ton à nos activités. Pour les plus jeunes, c'est le retour à l'école et pour les autres, le retour aux choses sérieuses. La rentrée scolaire cette année n'a pas concerné que les enseignant.e.s et les étudiant.e.s. Avec la tenue d'élections scolaires dans nombreuses localités des TNO, des conseillers et des conseillères nouvellement élu.e.s se dirigent également vers les écoles.

À Iqaluit et à Yellowknife, les deux communautés des Territoires du Nord-Ouest bénéficiant d'un programme d'enseignement en français langue première, les élections scolaires sont devenues cet automne un domaine que les francophones (parents et autres) ont investi de façon concertée, contrairement aux expériences passées.

Si les partisans des programmes de français langue première s'aventurent au-delà des comités de parents, ils n'ont qu'à s'en féliciter.Le chemin parcouru par les parents franco-ténois est très impressionnant. On ne saurait trop le répéter.

Difficile de croire qu'en 1987, les parents francophones d'Iqaluit réclamaient 90 minutes de français par jour et qu'aujourd'hui un programme d'enseignement en français langue première allant de la maternelle à la septième année est offert à l'école Nakasuk.

À Yellowknife, à force de détermination et de patience, la fondation de l'école Allain St-Cyr aura mené d'un groupe initial de neuf enfants à des installations comprenant cinq portatives et une toute nouvelle bibliothèque, à cinquante inscriptions et à la mise en place d'un système progressif de gestion scolaire.

Que ce soit dans leur propre organisation (Conseil scolaire francophone de Yellowknife) ou au sein de structures comme le conseil scolaire d'Iqaluit, les parents francophones poursuivent sans relâche leur avance.

En contrepartie de ce travail et de cet engagement des parents franco-ténois, l'appui du gouvernement fédéral par l'entremise de l'Entente Canada-TNO sur l'enseignement dans la langue de la minorité, ne s'est pas démenti. Dans le cas du renouvellement de cette entente, un dénouement satisfaisant semble imminent.

Il est à souhaiter que dans le cas du gouvernement territorial, la révision de la Loi sur l'Éducation sera complétée au printemps 1995, tel que convenu. Dans le domaine de la gestion scolaire en particulier, cette révision est attendue avec impatience. Elle devrait permettre au Comité de parents francophones d'Iqaluit de franchir de nouvelles étapes dans sa reconnaissance. Pour le Conseil scolaire francophone de Yellowknife, la révision de la loi signifiera l'accession à une gamme complète de pouvoirs de gestion et de domaines d'intervention.

Malgré la gravité du risque d'assimilation des jeunes dans les TNO, les succès des parents avec les programmes de français langue première maintiennent l'espoir. Tout recul dans ce dossier serait intolérable.

Agnès Billa



Services aux familles et langues officielles

Le Commissaire aux langues officielles en a profité pour soulever une nouvelle fois les problèmes que rencontrent les familles des militaires francophones. Selon lui, les familles qui vivent sur les bases militaires n'ont pas toujours accès à des services dans leur langue. «Nous donnons aux familles des militaires tous les services qui sont actuellement disponibles» assure cependant M.Magny. «Nous avons un plan qui fait en sorte que tous les services qui sont disponibles pour l'ensemble des militaires vont l'être aussi pour les familles et ce, sur une période de deux ou trois ans».

D'autre part, le Commissaire aux langues officielles dit qu'il «devra afficher sa déception», si la ville de Kingston n'arrive pas à bien accueillir les francophones qui veulent étudier au collège militaire de Kingston. Selon M. Goldbloom, le collège de Kingston «n'est pas en mesure pour l'instant» de bien accueillir les candidats francophones. La ville de Kingston de son côté refuse toujours d'autoriser la construction d'une nouvelle école française dans le parc industriel de la municipalité, même si le conseil scolaire s'est déjà porté acquéreur au coût de 4,3 millions de dollars du terrain où l' on souhaite construire une école secondaire et un centre communautaire de langue française.

Le ministère de la Défense nationale a déjà communiqué avec la municipalité de Kingston pour la sensibiliser au besoin d'une école française. Mais selon le lieutenant-colonel Paul Addy, qui est sous-ministre adjoint au personnel à la Défense nationale, «on est en train de faire un gros débat sur un petit problème. Les cadets ne sont pas mariés! Ils n'en ont pas d'enfants!». Evidemment, reconnaît-il, la situation est différente pour les membres du personnel et les enseignants. Il croit qu'on est en train de monter en épingle un problème qui n'existe pas.

«Quand je suis passé au collège militaire, j'ai gradué en 1964, on avait le club français, il y avait des rencontres avec la communauté française, il y avait des écoles...Je ne dis pas que c'est facile, mais les facilités sont là».M. Magny ajoute que le ministère de la Défense nationale est «prêt à appuyer n'importe quand» le Commissaire aux langues officielles dans ses démarches auprès de l'Ontario, dans le but d'obtenir une école française.

Finalement, les statistiques du Commissaire aux langues officielles indiquent que les francophones sont davantage présents au sein de l'armée de terre, que dans l'aviation et la marine. Les soldats francophones composent 27 pour cent des effectifs. Mais la proportion d'officiers supérieurs francophones, à partir du grade de lieutenant-colonel, n'est que de 16,2 pour cent.

APF

Situation des francophones dans l'armée

Les militaires échouent le test du bilinguisme

Moins de 55% des militaires se conforment aux exigences linguistiques du gouvernement fédéral, selon le Commissaire aux langues officielles.

Moins de la moitié des militaires qui occupent des postes bilingues satisfont aux exigences linguistiques du ministère de la Défense nationale. Des 13,000 militaires qui occupent des postes bilingues à la Défense nationale, seulement 6,000 seraient en mesure de communiquer correctement dans les deux langues officielles, selon le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom. «La Défense ne fait pas beaucoup de vérifications pour connaître leurs capacités linguistiques», déplore-t-il.

Le directeur général des langues officielles du ministère de la Défense nationale, Jacques Magny, dit que les chiffres sont trompeurs. Selon lui, ils sont beaucoup plus nombreux à satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste, si on ajoute les militaires qui «satisfont d'une façon presqu'adéquate» à ces exigences. «Il peut leur en manquer une (exigence). Normalement, c'est l'écrit».

C'est ce qui permet à la Défense nationale d'affirmer que, de leur point de vue, 66 pour cent des militaires satisfont aux exigences linguistiques de leur poste.Le comité parlementaire qui examine depuis le mois d'avril la politique de défense du Canada, a terminé ses audiences publiques le 21 septembre. Mais auparavant, il s'est penché sur le dossier linguistique de la Défense nationale.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et montage
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Francine Labrie
Mario Paris
Valérie Catrice

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Élections scolaires à Iqaluit

Linda McDonald siègera au conseil scolaire d'Iqaluit

Iqaluit compte quatre écoles: Nanuk, Joanie, Inukshuk et Nakasuk. Le conseil scolaire d'Iqaluit avise la commission scolaire de division de Baffin au sujet des écoles de la communauté. Linda McDonald vient d'être élue au conseil.

Parent de trois enfants (Maxime, Marc-Antoine et Marie-Christine), Mme McDonald travaille pour le Collège de l'Arctique où elle s'occupe de l'éducation des adultes, des études à temps partiel, des cours de conduite automobile et, à compter de janvier, peut-être même d'une école de pilotage. Le monde de l'éducation, elle connaît bien.

Linda McDonald occupe également depuis le 25 septembre le poste de secrétaire du Comité des parents francophones d'Iqaluit (CPFI). «Avec les autres membres du comité, nous nous sommes demandés si je devais siéger comme indépendante ou comme membre du comité. La deuxième option nous a semblé préférable.» nous explique-t-elle lors d'un récent séjour à Yellowknife.

Le président du CPFI Daniel Loyer ainsi que Mme McDonald décrivent en des termes assez semblables le rôle de la conseillère francophone au conseil scolaire d'Iqaluit. «Dans un premier temps, la présence de l'un de nos membres au conseil scolaire va nous permettre de mieux informer les gens sur le travail du comité et le programme de français langue première. Quant à nous, nous serons mieux informés du fonctionnement du conseil et de la commission scolaire et des décisions qui affectent le programme de français.» soutient M. Loyer.

À plus long terme, le Comité de parents francophones d'Iqaluit compte sur sa participation au conseil scolaire pour créer de plus en plus de liens avec les autres intervenants en éducation et l'ensemble de la communauté. «Il existe à Iqaluit dans bien des organisations un mode de fonctionnement qui repose sur la concertation, une approche que les Inuit privilégient. C'est important de participer à ce processus.» précise la nouvelle conseillère. Éventuellement, les liens créés au sein du conseil scolaire pourraient se concrétiser si nécessaire en des appuis aux revendications des parents partisans du programme de français langue première de l'école Nakasuk.

Selon la Loi sur l'éducation des TNO, un conseil scolaire communautaire «examine les programmes d'éducation en place et à venir; dresse le projet de budget annuel (...) en conformité avec les directives de la commission scolaire; surveille l'utilisation des crédits qui lui sont affectés annuellement; conseille la commission en ce qui concerne le choix du personnel(...)», pour ne citer que ces fonctions du conseil.

En tant que conseillère, Linda McDonald est prête à se pencher sur toutes ces questions auxquelles son travail l'a déjà familiarisé. Elle entend également soulever des questions qui préoccupent les parents francophones, comme le transport scolaire.

«Au Comité des parents francophones d'Iqaluit, je travaille avec des gens qui connaissent à fond les dossiers de l'éducation en français. Ma contribution au conseil, j'espère, ce sera de sensibiliser d'autres personnes à notre cause».

Agnès Billa

Nouveaux élus au CSFY





Geneviève Gouin/L'Aquilon

Maryse Perraud (à gauche), Dany Duval (à droite) et Nicole Châtel ont été élus le 21 septembre par les parents de l'école Allain St-Cyr au Conseil scolaire francophone de Yellowknife. Les nouveaux élus se joignent à Denis Milot et Nicole Wallbridge. Le mandat des trois nouveaux conseillers se terminera en juin 1995, mais entre-temps, il leur faudra apprendre le roulement du conseil. «C'est tout nouveau pour moi donc je compte beaucoup sur la formation pour être mieux informé des dossiers», explique Dany Duval. Pour sa part, Maryse Perraud croit que la promotion de l'école française devrait s'inscrire dans la liste des priorités du conseil. Dès le 2 octobre, le conseil se penchera sur l'énoncé de la mission de l'école Allain St-Cyr.

Nettoyage massif des berges du Grand lac des Esclaves

La Nation métis annonce «Mission accomplie!»

Le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves 1994, qui débutait le 1er juillet dernier, touche à sa fin. Après avoir nettoyé plusieurs sites bordant [redacted] lac, on s'apprête à boucler la boucle.

Pendant trois mois, on a ramassé, ratissé, délogé, enlevé, broyé et transporté tout ce qui ne correspondait pas au cadre naturel des berges du Grand lac des Esclaves. Résultat: 400 tonnes de fer, 2,5 tonnes de verre brisé, 16 tonnes de carbonate de calcium, deux tonnes de matériaux composés d'amiante, et un lac qui respire beaucoup mieux. Au total, huit sites ont bénéficié du travail accompli lors ce projet mené par la Nation métis. L'île OutPost, l'île Wilson (mine Aurous), la mine Destaffaney, Thompson Landing, Arctic Star Lodge, Lutsel K'e et la mine Copper Pass comptent au nombre des sites qui ont vu leur état s'améliorer au fil de la saison estivale.

Cela fait maintenant trois ans que la Nation métis, de concert avec le gouvernement fédéral et deux de ses ministères, a entrepris son projet de nettoyage. Trois années dont deux durant lesquelles plus de 120 individus ont ramassé 43 000 pieds carrés de débris et de déchets. Mais cette année, comme l'explique Bill Carpenter, coordonnateur des activités environnementales pour la Nation métis, «nous avons accompli beaucoup plus».

De fait, si l'on considère l'ampleur des travaux effectués, il ne faut pas s'étonner de voir le mot «tonne» succéder aux chiffres. Cette année, la nature des tâches accomplies dépasse de beaucoup ce qui a été fait auparavant. Durant les deux premières années, le projet de nettoyage consistait surtout à ramasser les déchets et les débris à la main. Or, cette année, hormis le nettoyage effectué par des résidants au sein de communautés comme Hay River et Fort Simpson, les mains des ouvriers n'auront pas suffit à la tâche.

L'équipement lourd aura donc constitué une part importante de l'opération. On disposait d'une flotille de barges et de bateaux, de deux broyeurs à ferraille et d'un hélicoptère. «C'est un nettoyage massif», de dire Bill Carpenter. «Pourquoi? Parce que c'est dans notre cour. C'est la version nordique du nettoyage qui se produit dans le Sud, près des Grands Lacs.» C'est donc tout à l'honneur de la Nation métis d'entreprendre cette lourde tâche en plus du fait qu'un tel projet crée des emplois pour les étudiants.

Lorsque la phase trois du processus de nettoyage s'est amorcée, l'équipage comptait environ 13 personnes à son bord dont neuf étudiants. Le nombre de travailleurs était cinq fois moindre que celui des équipes des années précédentes, mais suffisant pour mener à bien l'opération nettoyage.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

À l'aide de cette carte, Jack Poitras nous montre l'itinéraire de l'équipe de nettoyage.

Ce n'est qu'une question de jours avant que toute la garnison ne revienne à bon port. Tandis que l'on s'affaire à compléter la besogne, quelques barges remplies de métal broyé flottent non loin de Yellowknife, attendant la visite d'un courtier qui déterminera ce qui pourra être vendu aux fonderies et aux usines de recyclage. Certains déchets auront servi à remplir des puits miniers ou des fossés. Les débris jugés inutilisables ont été incinérés ou acheminés au dépotoir de Yellowknife.

La ferraille accumulée provient de mines et de campements désaffectés que les anciens propriétaires n'avaient pas pris soin de nettoyer. «Au Arctic Star Lodge, des appareils de chauffage ont été laissés intacts», mentionne Jack Poitras, directeur des opérations en charge du projet. Bill Carpenter explique qu'«Avant [l'adoption de la Loi sur les Eaux internes (Canada), en 1972], les compagnies n'étaient pas tenues de nettoyer les lieux. Elles pouvaient partir en laissant le site tel quel. Aujourd'hui, la plupart de ces compagnies n'existent même plus; c'est donc le gouvernement fédéral qui a la responsabilité d'entreprendre un tel projet».

Pour l'année 1994, le coût des opérations s'élève à près de 1,5 million$ si l'on inclut les frais déboursés par le ministère des Affaires indiennes pour la location d'équipement. Le gouvernement a défrayé les coûts de location des barges et des bateaux qui ont été fournis par Travaux publics Canada. «Le financement est régi par la Stratégie pour l'environnement arctique qui est un programme échelonné sur six ans. Nous en sommes maintenant à la quatrième année; c'est la troisième année du programme de nettoyage et nous espérons pouvoir compléter la majeure partie du travail sur le Grand Lac des Esclaves cette année», explique Bill Carpenter.

La Nation métis étudie déjà la possibilité d'entreprendre d'autres projets similaires et c'est pourquoi ses représentants s'affairent à la rédaction d'un rapport et à la production d'un vidéo faisant état de ce qui a été accompli jusqu'à maintenant. C'est vraisemblablement sur les berges de la rivière Mackenzie que s'effectueront les travaux l'été prochain, mais il faudra pour cela attendre le dépôt du prochain budget pour avoir une idée du financement. «On ne saura certainement rien avant la fin d'avril 1995», conclut Bill Carpenter.

Geneviève Gouin





Financement des communautés

Les Franco-Albertains signent une entente de 12 millions avec le fédéral

Après les Fransaskois et les Franco-Manitobains, les Franco-Albertains ont à leur tour signé une entente avec le gouvernement fédéral, qui vise à «poursuivre le développement et l'épanouissement de la communauté franco-albertaine».

L'entente, d'une durée de cinq ans, prévoit que le ministère du Patrimoine canadien versera 12 millions$ pour financer des projets communautaires. Un comité conjoint composé de représentants du gouvernement fédéral et de la communauté francophone a été mis sur pied pour examiner à chaque année les projets et les demandes d'aide financière. Ce comité pourra faire des recommandations au ministère du Patrimoine canadien. Les priorités seront d'abord définies dans les régions.

Le gouvernement fédéral a conclu des ententes semblables avec les Fransaskois de la Saskatchewan en juin 1993 (9,9 millions$ sur trois ans) et les Franco-Manitobains en juin dernier (10,6 millions$ sur cinq ans).

L'entente couvre de nombreux secteurs. L'éducation, le développement économique, les communications, le développement culturel, le développement des ressources humaines, la visibilité et la promotion du fait français, l'infrastructure communautaire, les services gouvernementaux, la concertation et la planification, les sports et loisirs, la migration et l'immigration, la sensibilisation et la représentation dans la sphère politique de même que la santé et le bien-être social sont les principaux domaines qui seront financés dans le cadre de l'entente signée avec les Franco-Albertains.

Cette entente de 12 millions$ tient compte des restrictions budgétaires connues lors de sa signature, mais elle n'est pas à l'abri de nouvelles compressions du gouvernement fédéral, qui pourraient être annoncées dans le budget du mois de février prochain.

Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a qualifié la signature de cette entente «d'étape décisive dans la promotion du fait français en Alberta».

La première entente du genre a été signée en 1988 avec la Saskatchewan. À cette époque, la Cour suprême du Canada, dans son jugement Mercure, avait décrété que l'Acte des Territoires du Nord-Ouest reconnaissant l'usage du français et de l'anglais à l'ouest du Manitoba s'appliquait toujours, du moins techniquement, en Alberta et en Saskatchewan.

Chaque province avait cependant le loisir d'abolir les droits historiques des francophones, avec la bénédiction de la Cour suprême du Canada. Pour y parvenir en toute légalité, elles ont dû, ironiquement, adopter une loi provinciale... dans les deux langues officielles! La Saskatchewan a ensuite signé une entente financière en matière de langues officielles avec le gouvernement fédéral.

APF



Mario Paris/L'Aquilon

Ces charpentes constituent ni plus ni moins le squelette du nouveau Centre des arts Acho Dene qu'on prévoit terminer pour juillet 1995. Sur la photo, des résidants de Fort Liard (où est construit le centre) s'affairent sur le chantier. Le nouveau centre fera sans nul doute une belle place aux célèbres paniers en écorce de Fort Liard faits à partir de bouleaux assez gros pour servir à la confectiondes paniers.

Élections municipales

La Nation dénée tiendra un débat public

Un débat public se déroulera entre les candidat.e.s à la mairie de Yellowknife, le mardi 4 octobre prochain à 19h00. C'est ce qu'annonçait M.Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, le 26 septembre dernier dans le cadre d'une conférence de presse.

Le débat, pour lequel on recherche un modérateur, se tiendra au gymnase de la communauté de N'dilo et laissera à chacun.e des candidat.e.s une période de cinq à sept minutes pour s'exprimer avant de passer à la période de questions.

Si la Nation dénée organise un tel débat, c'est avant tout pour répondre à une de ses préoccupations majeures. «Il faut régler la question des juridictions territoriales», précise Bill Erasmus.

Des questionnaires, formulés par des dénés et quelques membres de la communauté métis, seront préalablement remis aux candidat.e.s pour les informer des dossiers qui seront abordés au cours du débat, et leur permettre d'énoncer clairement leurs prises de positions. Comme l'explique Bill Erasmus, les discussions graviteront autour de trois thèmes principaux: «Nous nous pencherons sur la question des traités, sur les droits autochtones et sur des questions spécifiques aux communautés de N'dilo et Detah».

Selon M. Erasmus, il est important que les candidat.e.s se prononcent sur la façon dont ils entrevoient une collaboration entre la communauté de Yellowknife et celles de Detah et N'dilo.

La Nation dénée, de par ses traditions, ne s'est jamais vraiment impliquée dans les élections municipales, et hormis les dossiers touchant les communautés autochtones de la région, Bill Erasmus dit ne pas être intéressé par un tel événement politique. «En ce qui me concerne, il n'est pas question de voter, mais si les gens de notre communauté désirent exprimer leur droit de vote, c'est leur affaire», dit-il. Bill Erasmus se dit également conscient du fait que plusieurs dénés sont maintenant installé.e.s dans la ville de Yellowknife.

Questionné à savoir si la Nation dénée allait offrir son appui à l'un.e ou l'autre des candidat.e.s, il a répliqué qu'il n'y avait nul besoin d'appuyer un candidat pour obtenir l'appui de ce dernier. Bill Erasmus veut laisser les membres de sa communauté -qui le désirent- choisir le ou la candidat.e qu'ils ou elles désirent appuyer. Et selon le chef de la Nation dénée, il n'en tiendra qu'aux candidat.e.s de faire valoir leurs points de vue en ce qui concerne les questions autochtones locales.

Geneviève Gouin

ERRATUM

Une erreur s'est involontairement glissée en page 3 de l'édition du 23 septembre de l'Aquilon, dans la vignette intitulée «La trousse Premiers pas fait des heureux à Fort Smith».

Dans la photo de gauche, on peut apercevoir la petite Danielle Soucy (1 an et 2 mois) et sa mère Patty, tandis que dans celle de droite, on aperçoit le petit Matthew (7 mois et 1/2) et son père Christopher Bird... et non pas le contraire, comme nous l'avions écrit la semaine dernière.

Toutes nos excuses!

Portrait d'un francophone hors-Yellowknife

George Jooris, philosophe sans prétentions

À première vue, lorsque l'on rencontre George Jooris à Fort Liard, à bord de son gros camion 4 x 4 monté d'une soudeuse moderne à l'arrière, on pense tout de suite à un quelconque entrepreneur-soudeur et probablement mécanicien. Dès qu'il vous parle, on dénote un accent, mais lequel? «Belge!», dit-il avec un large sourire.

George Jooris est l'un des employés saisonniers engagés par les Ressources renouvelables du Gouvernement des T.N.-O. pour la saison des feux de forêts à l'extrême sud-ouest des Territoires, près de la frontière du Yukon et de la Colombie-Britannique. Cet emploi est une corde de plus à son arc, car en le questionnant un peu plus, on s'aperçoit que ce bonhomme a beaucoup d'expérience dans plusieurs domaines.

Il a d'abord fait son Bacc. en Affaires commerciales-internationale dans son pays d'origine, la Belgique, pour ensuite suivre les traces de son père et travailler pour l'OTAN (Organisation du Traité Atlantique Nord). «Après deux ans de ce métier, je me suis rendu compte que je ne pouvais pas faire avancer la machine: j'étais trop rebelle pour me conformer», relate-t-il. Au milieu des années soixante-dix, il s'engage donc dans l'aventure de sa vie.

D'abord les États-Unis, ce symbole de liberté de l'Amérique, mais il n'y a pas trouvé ce qu'il cherchait. «Trop de violence et de gens!», s'exclame-t-il. Le Canada et ses grands espaces l'appelait, et c'est ainsi qu'il s'est tortillé un chemin jusqu'à Yellowknife au début des années 80 où, dit-il, «les gens me trouvaient étrange parce que j'avais plus de copains autochtones que blancs». Écoeuré de ces tensions sociales et de la trop grande présence du fonctionariat gouvernemental qui enveloppait déjà la ville de Yellowknife, il a pris la direction de Fort Liard.

Il s'occupe ici et là avec quelques emplois saisonniers dans le domaine de l'exploration et de l'exportation du pétrole. Un certain hiver, il part au milieu des montagnes avec un trappeur autochtone. Là, il apprend énormément sur la culture dénée et découvre une philosophie de vie qui lui plaît.

Aujourd'hui, après avoir lu et pratiqué la méditation sur des principes du bouddhisme, George Jooris affirme que le fondement spirituel autochtone est fondamentalement similiaire. Il ajoute: «Il y a encore des gens à Fort Liard qui tentent de vivre de façon traditionnelle afin de garder leur culture mais l'alcool fait des ravages, surtout auprès des jeunes». En fait, il parle en connaissance de cause car sa femme, native de Fort Liard, est conseillère en abus de substances toxiques. «Les gens d'ici doivent apprendre à vivre dans le système moderne nord-américain tout en gardant l'esprit clair et un oeil sur leur passé avec toutes les richesses qu'on peut y trouver», d'affirmer George Jooris.

Il réalise qu'il est l'un de ces rares blancs à vivre en communauté sans être au crochet d'un emploi permanent du gouvernement. À prime abord, George Jooris est un philosophe un peu timide. Avec le temps il finit par dire simplement: «C'est pas d'hier que j'ai remarqué que les Québécois autant que les Anglo-Canadiens ont un complexe de supériorité envers les autochtones; ça m'a toujours énormément déplu». En dépit de tout cela, il dit aimer pouvoir parler en français. Il rencontre à l'occasion des gens à l'accent francophone et trop peu osent utiliser leur langue. «C'est dommage...», conclut-il.

George Jooris demeure à Fort Liard depuis déjà douze ans et compte y fonder sa famille dans un avenir proche.

Mario Paris



Mario Paris/L'Aquilon

George Jooris dans son élément, à Fort Liard, l'endroit où il s'est installé au début des années 80.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 36, vendredi 7 octobre

Nicole Beaulieu/L'Aquilon



L'épluchette de blé d'Inde de l'Association francophone d'Iqaluit offre un moment de détente à Daniel Loyer du Comité des parents (à g.) et Suzanne Lefebvre v.-p. de la FFT (au centre).

Le nombre actuel d'inscriptions demeure trop limité

La garderie Plein Soleil mise sur l'immersion

En juin dernier, la garderie Plein Soleil de Yellowknife avait entrepris une nouvelle fois de sensibiliser la population francophone locale à l'importance d'inscrire leurs enfants à la seule garderie française en ville. À l'approche de son 2e anniversaire (le 19 octobre), la garderie, afin de garder ses portes ouvertes, opte pour une nouvelle stratégie: l'immersion.

Après des mois de réflexion, de discussions et d'une situation financière serrée, les parents et les ami.e.s de la garderie Plein Soleil réuni.e.s en assemblée générale annuelle le 29 septembre ont opté pour l'ajout d'un programme d'immersion à temps plein pour les enfants anglophones de 18 mois à cinq ans.

En offrant ce nouveau programme à la population anglophone de Yellowknife, la garderie Plein Soleil détiendra l'exclusivité de ce service parmi les garderies locales. Avec le programme d'immersion, la garderie Plein Soleil espère atteindre le nombre d'inscriptions à temps plein qui lui permettra de franchir son seuil de rentabilité. Pour être financièrement viable, la garderie Plein Soleil requiert 12 enfants à temps plein. À l'heure actuelle, quatre enfants sont inscrits à temps plein à la garderie; cinq y viennent à demi-temps et deux autres profitent des services sur une base occasionnelle.

À la rentrée, Léa Asselin-Smith, la nouvelle coordonnatrice de la garderie entrée en poste le 23 août, avait redoublé d'efforts pour recruter des enfants dans un programme de pré-maternelle en français et un programme de pré-maternelle en immersion, à raison de deux avant-midi par semaine. L'intérêt qu'a suscité le programme d'immersion (quatre inscriptions au départ dont une devenue depuis une inscription à temps plein) lui a confirmé le potentiel d'un programme d'immersion, en termes de clientèle.

À l'assemblée du 29 septembre, les membres et les ami.e.s de la garderie ont envisagé différentes options (dont la fermeture) avant de se prononcer unanimement pour l'instauration du programme d'immersion. Des participant.e.s à l'assemblée ont tout de même exprimé certaines inquiétudes en ce qui a trait à l'impact du programme d'immersion sur l'apprentissage ou le maintien du français chez les enfants dont la langue maternelle est le français. Ces inquiétudes portent principalement sur la propension des enfants francophones qui parlent également anglais à s'exprimer en anglais avec un.e camarade de langue anglaise lorsque cet.te enfant débute en

Garderie Plein Soleil
Suite en page 2

La Cour suprême du Canada se prononce

Le droit à l'interprétation judiciaire est précisé

Un procès pour cause d'agression sexuelle qui débuta en Nouvelle-Écosse en septembre 1990 vient de connaître son dénouement en Cour suprême du Canada, quatre ans plus tard.

Le verdict de culpabilité rendu en octobre 1991 contre le prévenu (dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais) est survenu, selon le jugement, au terme d'un procès qui, au chapitre de l'interprétation en cour, ne s'est pas déroulé de façon conforme à l'article 14 de la Charte des droits et libertés.

L'article 14 de la charte canadienne établit que «la partie ou le témoin qui ne peuvent suivre les procédures, soit parce qu'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée, soit parce qu'ils sont atteints de surdité, ont droit à l'assistance d'un interprète».

Dans le cas de l'affaire portée en appel devant la Cour suprême, l'interprète dont les services avaient été retenus par la cour avait aussi témoigné pour la défense durant ce même procès. De plus, le juge n'avait demandé qu'un sommaire du témoignage de l'accusé, au lieu d'une retranscription intégrale. Ces manières d'appliquer le droit à l'interprétation ont été rejetées dans un jugement unanime (chose peu courante) des membres du plus haut tribunal au pays en février 1994. Pour bien expliquer leur décision, les juges ont attendu jusqu'en septembre pour publier leurs motifs.

«Ce document de 75 pages constitue une première au Canada. Les juges nous ont fourni des critères pour évaluer la qualité des services d'interprétation. Leur jugement porte également sur les conditions dans lesquelles la partie ou le témoin peuvent renoncer à leur droit. Il doit exister une certitude absolue que la partie ou le témoin comprennent la décision et ses conséquences» explique Betty Harnum, la Commissaire aux langues officielles des TNO.

Interprétation
Suite en page 2

Agnès Billo/L'Aquilon



À défaut de trouver des canneberges (qui sont plutôt rares et minuscules cet automne), une promenade dans les bois aux abords de la piste Ingraham permet de découvrir des curiosités de la nature, comme cette pierre fendue par le froid.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

Le traitement de l'hépatite via l'ordinateur

Depuis un an, un programme mis sur pied par le département de médecine de l'Université de l'Alberta permet à des médecins du Nord d'avoir directement accès aux services d'un gastro-entérologue pour le traitement des Autochtones souffrant d'hépatite. Grâce au financement de la Fondation canadienne du foie et aux dons d'équipement, le service offert par l'Université est accessible par téléphone ou par fax (1-800-268-0498) de même que par Internet (Adresse: bruce@nshade.uah.ualberta.ca).

Durant les sept premiers mois du programme, les coordonnateurs ont été en contact avec quelques 50 médecins et ont offert des consultations pour plus de vingt cas. Ce service, qui dessert un territoire qui s'étend d'Edmonton jusqu'au Pôle Nord, permet aux Autochtones du Nord d'obtenir, gratuitement, consultation et traitement sans parcourir d'énormes distances.

Statistiques sur le virus du Sida

En septembre dernier, l'organisme AIDS Yellowknife faisait état de quelques statistiques liées au virus du Sida et à d'autres maladies, transmises sexuellement. On apprend par exemple que 75% des cas de Sida à travers le monde sont le résultat de contacts hétérosexuels et que 65% des Canadiennes atteintes du VIH ont contracté le virus lors de relations hétérosexuelles.

Dans les TNO, on a rapporté 26 cas d'infection au VIH. En multipliant chacun de ces cas par 30, on peut obtenir le nombre approximatif de personnes séropositives, ce qui signifie qu'il y aurait 780 cas d'infection au VIH dans les TNO. De plus, en juillet 1994, on y aurait diagnostiqué 83 cas de chlamydia et huit cas de blennorragie.

Financement d'un système national d'autoroutes

Le ministre des Transports des Territoires du Nord-Ouest, M. John Todd, presse le gouvernement fédéral d'apporter son aide financière dans l'implantation d'un système national d'autoroutes. Une étude complétée en 1992 signalait un consensus des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral concernant la définition d'un système d'autoroutes de 25 000 km, de ses ramifications, des besoins de chaque juridiction, etc,.

L'étude proposait également une formule de partage des coûts entre les gouvernements, mais l'aide du fédéral se fait toujours attendre. «Le gouvernement fédéral reçoit 4,5 milliards$ chaque année provenant des taxes d'essence reliées à l'usage de la route. La moindre des choses serait qu'une part de ces fonds soient réinvestis dans le système d'autoroutes», arguait M. Todd.

En 1988, au rang des pays industrialisés qui assument une partie des dépenses reliées à leur réseau d'autoroutes, la Grande-Bretagne se classait première avec le déboursement de 100% des frais, suivie de la France (68%), de l'Espagne (64%), de l'Australie (49%), de l'Italie (44%), de l'Allemagne (36%) et des États-Unis (31%). Le Canada faisait piètre figure au 8e rang, avec un maigre 6%.

Nouveaux membres chez les Métallos

Les employé.e.s de l'hôtel Explorer de Yellowknife ont récemment joint ceux et celles de la mine Colomac, des Services de Traitement de l'Alcoolisme et de la Toxicomanie dans le Nord (Northern Addiction Services) et des deux supermarchés OK Economy en adhérant au syndicat des Métallos des TNO.

Cette nouvelle affiliation s'est opérée dans le cadre d'une campagne de recrutement qui se déroule à l'échelle des Territoires.

Conférence à l'hôpital Stanton

Dr. Sharon Leclercq, rhumatologue, donnera une conférence sur l'arthrite chez les enfants, le lundi 17 octobre prochain à 19h00, dans la salle de réunion de la bibliothèque de Yellowknife.

La conférence s'adresse au grand public et l'admission est gratuite. Pour toute autre information, veuillez contacter Dot Bergman à la Clinique médicale de l'hôpital Stanton, au 873-8541.

L'alcool et les femmes enceintes

Le Conseil sur la condition de la femme des TNO énonçait récemment la position qu'il «devrait être illégal de servir de l'alcool aux femmes enceintes». Plusieurs personnes ont réagi à cette déclaration mentionnant entre autres qu'«aucune loi ne devrait s'adresser exclusivement aux femmes»; qu'«il est pratiquement impossible de faire respecter une telle loi», et que, historiquement parlant, «la législation n'a pas modifié les comportements parce qu'elle ne tient pas compte de l'origine de ces comportements». Suite à ses commentaires, le Conseil a décidé de revenir sur sa position et d'adopter des recommandations qui mettent en relief l'éducation des femmes, de la société et des vendeurs d'alcool, ainsi que sur la recherche des causes premières de la consommation d'alcool chez les femmes enceintes.

Geneviève Gouin

Garderie Plein Soleil

Suite de la page 1

immersion, avec une connaissance encore limitée du français. Au plan des programmes, de la pédagogie et de l'objectif de l'épanouissement en français pour les enfants de la minorité francophone, l'ajout du programme d'immersion entraînera donc certains aménagements au fonctionnement de la garderie. De l'avis des parents et des ami.e.s de la garderie qui ont choisi l'option de l'ouverture de la garderie à la clientèle anglophone, cette décision représente par ailleurs la seule avenue actuelle pour la poursuite des activités de la garderie Plein Soleil.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le 3 octobre, lors d'une première rencontre, le conseil d'administration nouvellement élu de la garderie a décidé de se consacrer avant tout à une campagne de promotion de la garderie. La campagne mettra l'accent sur le nouveau programme d'immersion à temps plein et se déroulera jusqu'au 28 octobre. Le conseil d'ici là se réunira toutes les semaines afin de suivre de près l'évolution de la situation, à savoir le nombre de nouvelles inscriptions. En ce qui a trait au programme d'immersion, la garderie Plein Soleil vise à combler dix places.

Le 28 octobre, le conseil d'administration évaluera de nouveau la situation de la garderie, en fonction des revenus garantis et des dépenses, et se prononcera alors sur l'avenir de la garderie. Le conseil d'administration de la garderie Plein Soleil compte aussi à court terme se pencher sur la question du loyer de la garderie. Après consultation d'un agent en immobilier sur le coût moyen d'un local de la superficie de celui de la garderie, la coordonnatrice et les administrateurs croient en effet qu'il est impérieux de réduire la part du loyer par rapport à l'ensemble des dépenses.

En regardant les possibilités d'aménagement dans un nouveau local, la garderie Plein Soleil envisage aussi de s'installer dans un lieu qui lui permettrait d'acceuillir davantage d'enfants (32 au lieu de 22, selon les limites du permis actuel) et qui pourrait offrir une location plus centrale.

Dans les semaines à venir, la garderie Plein Soleil reprendra ses efforts pour la levée de fonds. Après le grand succès du bingo de cet été, les bénévoles de la garderie organisent une autre soirée de bingo le 28 octobre prochain, au club Elk's.

Mme Asselin-Smith poursuivra par ailleurs ses démarches à Yellowknife et ailleurs pour se documenter sur un programme d'immersion adapté à la garderie. Elle prévoit entre autres de la formation pour les éducatrices. Mme Asselin-Smith espère de plus que le nombre d'inscriptions à la garderie permettra la constitution de deux groupes d'enfants, un d'immersion et un de français langue première.

Le conseil d'administration de la garderie Plein Soleil a désigné à la présidence Mme Line Gagnon, à la vice-présidence M. Jean-Marie Beaulieu, à la trésorerie M. François Cyr, au secrétariat Mme Linda Jacquet. Mmes Juanita Robinson et Michèle Martel ainsi que M. Jean-François Boucher sont directrices et directeur au c.a. Les sept postes au conseil sont ainsi comblés.

Agnès Billa

Interprétation judiciaire

Suite de la page 1

Mme Harnum retient du jugement de la Cour suprême plusieurs éléments. Le service d'interprétation doit être confié à une personne compétente, ayant reçu une formation dans le domaine. La fidélité au déroulement du procès dans ses détails, l'impartialité et l'intégralité doivent caractériser l'interprétation. De plus, le service d'interprétation doit se dérouler de façon concomitante: sitôt qu'une question est posée, elle doit être interprétée et il en va de même pour la réponse à cette question.

«Le jugement de la Cour suprême tient compte du fait qu'il ne peut pas exister de correspondance parfaite des concepts et des mots, d'une langue à l'autre. Ceci étant établi, il existe tout de même maintenant des normes à respecter pour la prestation d'un service de qualité» ajoute la Commissaire.

La récente décision de la Cour suprême du Canada soulève aussi une série de questions que la Cour souhaite étudier plus tard. Le droit à l'interprétation s'applique lors de procédures criminelles. Cette obligation n'existe pas dans un tribunal civil ou administratif. Les coûts des services d'interprétation et la question de savoir qui assume ces coûts sont également abordés sans être réglés. «Dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts d'interprétation sont défrayés par le ministère de la Justice, pour ce qui est des causes au criminel. Au civil et dans un tribunal administratif, pour exercer son droit à l'interprétation, il faut payer» précise Mme Harnum. «L'administration de la justice est de compétence provinciale ou territoriale. Ici, les tribunaux disposent de fonds pour les dépenses courantes reliées aux témoins et aux jurés. Ces fonds servent également pour les interprètes».

Formation des interprètes

Le jugement sur le droit à l'interprétation survient alors que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle procède à une révision de son programme de formation des interprètes pour les secteurs judiciaire et médical.

«L'entente Canada-TNO sur le français et les langues autochtones accorde un financement à des activités de maintien, de développement et de promotion des langues. Patrimoine canadien se demande depuis quelque temps si le programme de formation des interprètes répond à ces critères» souligne la Commissaire aux langues officielles des TNO.

Si l'importance de répondre à cette question explique l'exercice de révision du programme de formation des interprètes, Mme Harnum se dit gravement préoccupée par la décision du ministère de suspendre pour cette session le cours de formation des interprètes qui se donne sur le campus du Collège de l'Arctique à Fort Smith.

«Ce programme de formation établi en 1986 est le seul du genre pour les interprètes autochtones, au Canada. D'une durée de huit semaines, c'est un programme très complet» ajoute Mme Harnum. «J'ai écrit au ministre territorial de la Justice pour inciter le Gouvernement des TNO à prendre un engagement vis-à-vis la prestation des services d'interprétation et la qualité de ces services.». La Commissaire espère recevoir une réponse dans les jours à venir.

«Au moment où la Cour suprême du Canada se prononce sur le droit à l'interprétation et l'importance de confier ce service à une personne compétente, ayant reçu une formation, il est essentiel de maintenir le programme de formation des interprètes» conclut Betty Harnum.

Dans l'entente Canada-TNO échue le 31 mars dernier, les budgets 1993-1994 pour l'interprétation étaient de 90 000$ pour le domaine de la santé et de 415 000$ pour le domaine judiciare du côté des langues autochtones. Du côté du français, le programme bénéficiait d'un montant de 71 000$.

Agnès Billa

Consultation du Conseil scolaire francophone sur la mission de l'école Allain St-Cyr

Une éducation de qualité et le partenariat avec la communauté se dégagent comme priorités

À Yellowknife, les débuts de la gestion scolaire remontent à peine au 28 février 1994, date à laquelle le Conseil scolaire francophone de Yellowknife a été formé. Les élections du 21 septembre dernier tout juste terminées, les membres du conseil ont consulté la communauté le 2 octobre pour s'entendre sur une définition de l'école Allain St-Cyr.

La rencontre de consultation a remporté un grand succès, selon Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife (CSFY). Vingt personnes ont participé à la journée de discussions. Outre les membres du conseil scolaire, la consultation réunissait des bénévoles de l'Association des parents francophones de Yellowknife, de la garderie Plein Soleil, la direction et le personnel enseignant de l'école francophone, deux étudiants ainsi qu'une représentante de la Fédération Franco-TéNOise et une représentante de la commission scolaire n° 1 de Yellowknife.

Les participant.e.s à la consultation avaient pour objectif l'élaboration d'un énoncé de mission pour l'école Allain St-Cyr. Ne disposant que d'une seule journée pour accomplir en groupe ce travail, le conseil scolaire avait retenu les services d'une facilitatrice. «Mme Jo Nelson, de l'Institut canadien des affaires culturelles (ICAC), possède beaucoup d'expérience dans ces questions. Elle nous a proposé une méthode d'animation et de discussion qui a été très appréciée. Dès le début de l'après-midi, nous avions élaboré l'énoncé de mission. Durant le reste de la journée (jusqu'à 16 heures 30), nous sommes consacrés à développer une vision d'avenir pour les cinq prochaines années» explique M. Milot.

Mission de l'école

Débutant par une série d'exercices (Expliquez l'école Allain St-Cyr à un extra-terrestre ou encore témoignez dans 50 ans de l'école et durôle que vous y avez joué), la rencontre de consultation a permis de dégager des éléments qui importent à tous et à toutes quand vient le temps de définir l'école, son évolution à ce jour et son futur.

«Le partenariat de l'école avec la communauté, la participation de toute la communauté au développement de l'école, voilà un point auquel tout le groupe a accordé une très grande importance» précise le président du Conseil scolaire.

«En privilégiant une méthode de discussion qui vise le consensus, la facilitatrice de la rencontre a d'abord amené les participant.e.s à exprimer des idées de base, des idées de départ sur la raison d'être de l'école, poursuit M. Milot. Ces idées ont été consignées sur des fiches et par la suite, sans présumer de catégories, ces mêmes idées ont été regroupées. Parmi les thèmes relatifs à la raison d'être de l'école, nous nous sommes entendus sur la célébration de la différence (notre identité de francophones), sur la notion de droit acquis par rapport à l'instruction dans la langue de la minorité et par rapport à l'existence de l'école. Il a aussi été question de l'enseignement de compétences linguistiques et du dynamisme inhérent au projet de l'école».

Vision d'avenir

Selon les participant.e.s à la consultation, l'école Allain St-Cyr se définit principalement par son projet éducatif axé sur la qualité et par son partenariat avec la communauté. Lorsque les discussions se sont tournées vers une vision d'avenir pour l'école, ces deux questions ont de nouveau marqué les discussions.

«Durant les cinq prochaines années, nous espérons que notre volonté de partenariat avec la communauté francophone de Yellowknife aboutira à l'établissement d'un centre scolaire communautaire dont l'école serait le moteur.

Pour ce qui est de la qualité de l'éducation, nous visons entre autres l'extension du programme jusqu'à la douzième année pour offrir le cycle complet d'études primaires et secondaires, ainsi que l'engagement d'une direction à temps plein. » déclare Denis Milot.

«Les discussions sur l'école, sa raison d'être et sa mission nous ont même inspirées une devise "Ensemble, bâtissons notre fierté!" Nous parlons de bâtir parce que le centre scolaire communautaire à bâtir nous tient à coeur».

Les étapes à venir

Le 20 octobre, le Conseil scolaire procèdera lors de sa réunion statuaire (le 3e jeudi du mois) à l'adoption formelle de son énoncé de mission qui sera alors rendu public et communiqué à la commission scolaire n° 1 de Yellowknife.

Avant même cette réunion, le Conseil animera le 18 une rencontre des partenaires dans la communauté pour le projet de centre scolaire communautaire.

Maintenant l'énoncé de mission de l'école rédigé, Denis Milot espère qu'en 1995 le conseil et ses partenaires franchiront d'autres étapes de la démarche de consultation. «Il est crucial de discuter aussi des obstacles prévisibles à notre projet, des stratégies de dépassement de ces obstacles et d'un plan d'action pratique pour une période de 3 à 6 mois maximum. Le tout étant sujet à une réévaluation, au terme du cycle. Cette approche de l'ICAC me semble très prometteuse».

Agnès Billa

Accord Canada-TNO sur les langues

Coupures de 38%

La première ministre des TNO a annoncé le 5 octobre à l'ouverture de la 6e session de la douzième Assemblée législative les coupures avancées par Ottawa en ce qui a trait à l'Accord sur les langues.

Mme Nellie Cournoyea mentionne dans son discours «la possibilité de coupures de 38% par rapport au niveau actuel de financement du fédéral pour les services en français et en langues autochtones dans les Territoires».

Des coupures de 38% équivaudraient à une perte se chiffrant à plus de 10 millions de dollars. Les coupures s'échelonneraient sur une période de trois ans.

La première ministre a ajouté: «Si nous n'arrivons pas à convaincre le gouvernement fédéral de maintenir au moins une contribution financière du niveau de celle de 1993-1994, nous devrons procéder à des coupures importantes dans les programmes existants. Les discussions à ce sujet se poursuivent et j'entends informer les membres de l'Assemblée législative ainsi que les groupes d'intérêt concernés des développements dans ce dossier».

Réactions des députés

Mme Elizabeth Biscaye, sous-ministre adjointe pour le dossier des langues officielles au ministère de l'Exécutif du GTNO, précise que les réactions des députés aux coupures seront recueillies d'ici les deux prochaines semaines. La décision finale à propos de l'offre du gouvernement fédéral sera prise par le Conseil de gestion financière, un comité du Conseil exécutif. La date à laquelle se prendra cette décision n'est pas encore arrêtée.

En attendant le renouvellement de l'Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones, le Gouvernement des TNO dispose de nouveau d'un budget provisoire qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 1994.

L'adoption d'une deuxième série de mesures budgétaires d'appoint permet au GTNO, selon Mme Biscaye, de ne pas interrompre la prestation de services linguistiques en attendant le renouvellement de l'Accord qui a pris fin le 31 mars 1994.

Révision des programmes

Le gouvernement territorial a toutefois déjà procédé dans certains cas à une révision de programmes et de services. Ainsi le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle a entrepris une révision du programme de formation en interprétation judiciaire. Mme Biscaye explique que «le ministère croit que ce programme donne lieu à beaucoup de dédoublements auxquels il veut remédier». Pendant la révision du programme, le ministère a suspendu le cours de formation que dispensait le Collège de l'Arctique, à Fort Smith. Aux dires de Mme Biscaye, il s'agit d'une mesure temporaire.

Dans d'autres cas (dont un poste de traducteur-interprète à Fort Smith), la sous-ministre adjointe soutient que la décision de ne pas renouveller des contrats dont l'échéance approche découle d'une évaluation qui a été faite de la demande pour un service. «Ces mesures ne s'inscrivent pas dans le processus de renouvellement de l'Accord. Il s'agit plutôt d'évaluation des programmes et de mesures de gestion interne».

Agnès Billa

ÉDITORIAL

La garderie Plein Soleil tente le tout pour le tout

La garderie Plein Soleil de Yellowknife vient d'opter en assemblée générale annuelle pour l'ouverture de ses portes aux enfants anglophones. La garderie offrira désormais à cette clientèle un programme d'immersion à temps plein. Le conseil d'administration et la coordonnatrice de la garderie espèrent que ce nouveau programme amènera finalement à la garderie le nombre d'inscriptions nécessaires à la viabilité financière de l'établissement.

La décision prise en assemblée le 29 septembre dernier à propos du programme d'immersion a demandé à toutes les parties impliquées dans la discussion du sang-froid et de la détermination. Depuis des mois, les appels lancés aux parents francophones de Yellowknife pour qu'ils inscrivent leurs enfants au programme de français langue première n'ont pas produit les résultats escomptés. La garderie, soutenue par l'ensemble des associations de la comunauté francophone de Yellowknife, se devait tout de même de faire face à l' épineux problème de sa clientèle.

Il est tout à l'honneur des administrateurs bénévoles de la garderie de ne pas vouloir accumuler de déficit sans se soucier du lendemain. En se basant sur des prévisions de revenus et de dépenses, le conseil d'administration se donne jusqu'à la fin octobre pour réévaluer une première fois la situation des inscriptions et des revenus. D'ici la fin de l'année 1994, le c.a. semble croire que d'une manière ou d'une autre l'avenir de la garderie Plein Soleil sera fixé.

Dans une situation aussi exigeante, c'est un témoignage de maturité de la communauté que de voir sept personnes se présenter pour combler tous les postes au conseil d'administration de la garderie. Dans les semaines et les mois à venir, ces bénévoles de la garderie auront à investir beaucoup de temps et d'énergie, comme plusieurs autres avant eux et elles l'ont fait. Nous leur souhaitons du succès dans leurs démarches.

L'instauration d'un programme d'immersion à la garderie Plein Soleil ne faisait pas partie des objectifs de départ de la garderie. La réalité des inscriptions et des revenus ne laissait que peu d'options pour l'avenir de la garderie. Pour préserver les acquis (le simple fait qu'il existe depuis presque deux ans une garderie francophone à Yellowknife), les parents et les ami.e.s de la garderie Plein Soleil ont opté unanimement pour la stratégie qui, dans les circonstances, semblait la plus indiquée.

Si la stratégie de l'ouverture des portes de la garderie Plein Soleil s'avère la bonne à court terme, en d'autres mots si le programme d'immersion amène à la garderie la clientèle dont elle a besoin, le conseil d'administration de la garderie aura remporté une victoire et franchi une étape cruciale. Il lui faudra brièvement savourer ce succès pour se plonger ensuite dans un autre défi de taille: le développement d'un programme d'immersion dans le respect de la mission de la garderie Plein Soleil en ce qui ▪ trait aux enfants francophones.

Agnès Billa



L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et montage
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Rencontres parents-enfants



Geneviève Gouin/L'Aquilon

C'est Nicole Dion qui a initié les rencontres parents-enfants qui ont débuté le 7 octobre à Yellowknife. Ces rencontres se tiennent tous les vendredis de 10h à 12h à l'église Seventh Day Adventist, sur la rue Forrest. À compter du mois d'avril, lorsque la température sera plus clémente, les parents et les enfants pourront effectuer quelques sorties à l'extérieur et socialiser en plein-air.

Rencontres hebdomadaires à Yellowknife

Nicole Dion invite les parents et les enfants francophones

Pendant trois ans, alors qu'elle vivait à Winnipeg, Nicole Dion a fréquenté assidûment le groupe «Le Mini Franco-Fun du parc Windsor».

«Les rencontres du groupe permettaient à des enfants et à des parents francophones de socialiser et de parler français régulièrement. Depuis un an que je vis à Yellowknife, ces rencontres me manquent beaucoup. Les activités de l'association francophone sont devenues pour mes enfants et moi-même notre seule occasion de parler le français. À raison d'une fois par mois, ce n'est pas suffisant», raconte Nicole Dion, l'instigatrice d'un groupe de rencontres parents-enfants à Yellowknife.

La formule des rencontres parents-enfants est simple. Le groupe se donne comme objectif l'épanouissement des parents et des enfants dans une ambiance française. En établissant des rencontres hebdomadaires, le groupe parents-enfants favorise le maintien du français chez les parents et l'apprentissage de la langue chez les enfants. Les rencontres mettent l'accent sur les échanges, la discussion, la «jasette», le jeu et les sorties (piscine, musée, etc). Pour les enfants uniques à la maison, le groupe parents-enfants favorise également la socialisation de l'enfant.

Le groupe parents-enfants de Yellowknife a tenu sa première rencontre le 7 octobre. Les rencontres se déroulent de 10 heures à midi dans une salle de l'église «Seventh Day Adventist», sur la rue Forrest, à côté du bâtiment de la CBC. Le groupe se compose présentement de six mères et de dix enfants. Mme Dion, elle-même mère de deux enfants, aimerait qu'environ six autres parents et quatorze autres enfants se joignent au groupe.

«Le groupe repose sur la coopération entre les mères. Chacune participe aux activités et à leur préparation. Pendant les mois d'hiver, où l'on passe plus de temps à l'intérieur, nous amenons des jouets et des jeux pour les enfants», explique-t-elle.

Pour se joindre au groupe de rencontres, les parents qui parlent français et qui ont des enfants en bas âge peuvent contacter Nicole Dion au 873-2371, le jour et le soir.

A.B.

Le Programme de contestation judiciaire sera rétabli en octobre

Le ministre du Patrimoine canadien lancera, probablement à la mi-octobre, ■ nouveau Programme de contestation judiciaire.

Aboli par les conservateurs, ce programme avait notamment permis aux parents francophones de faire reconnaître leurs droits scolaires devant les tribunaux, aux frais du gouvernement fédéral. Les libéraux avaient promis son rétablissement durant la campagne électorale et avaient renouvelé cette promesse dans le premier budget du ministre des Finances.

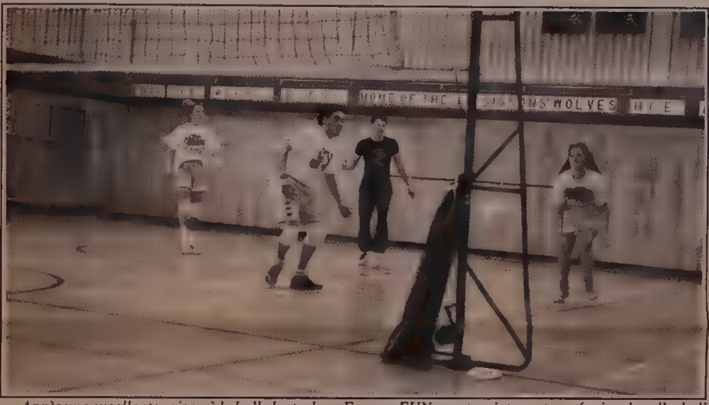
Une Société, dont le conseil d'administration sera formé de personnes issues des groupes linguistiques et des groupes à l'égalité, indépendant du gouvernement, gérera le programme. Le fédéral pouvant être l'objet de poursuites de la part de ces groupes, le ministère de la Justice ne pouvait pas gérer ce programme sans se faire accuser d'être en conflit d'intérêts. Lors de son abolition au mois de février 1992, il était d'ailleurs géré par l'Université d'Ottawa.

Le programme fonctionnera avec un budget de 2,75 millions de dollars par année. Les groupes linguistiques auront droit à 550,000$ par année au cours des cinq prochaines années, ce qui leur permettra de financer les causes d'intérêt national. Le droit linguistique à l'instruction par exemple, qui est reconnu par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, a été reconnu deux fois par la Cour suprême du Canada grâce aux fonds du Programme de contestation judiciaire.

Selon une fonctionnaire du ministère du Patrimoine canadien, le nouveau programme sera sensiblement le même que le précédent, «avec de petits changements». Mais on préfère, semble-t-il, laisser au ministre Dupuy le soin de divulguer tous les détails. Selon le plus récent bulletin de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), 20 pour cent du budget annuel serviront aux frais administratifs.

APF

Équipe de volleyball les «Franco-Fun»



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Après une excellente saison à la balle lente, les «Franco-FUN» sont maintenant une équipe de volleyball dans la division «D» de la Yellowknife Volleyball Association. La saison 1994-1995 ■ débuté pour les francophones le 21 septembre dernier. L'équipe de l'AFCY a remporté la victoire en ayant raison de l'équipe «Spare Change», lors d'un deux dans trois. Le lundi 26 septembre, les «Franco-Fun» récidivaient dans un match les opposant à l'équipe «Eldonn's Nuggets» par le compte de 2-1.

Le 28 septembre, les Franco-FUN s'assuraient une troisième victoire consécutive aux dépens des Elks. Le 30 septembre, les Ptarmigan Pterminators infligeaient une première défaite aux Franco-FUN. Même scénario le 3 octobre; cette fois-ci les Kavanaugh Krushers remportent la victoire. Les Franco-FUN joueront de nouveau le 6 octobre (contre les Bad L'Attitudes) et le 17 octobre, vis-à-vis les Spare Change. Parmi les joueurs.euses régulier.e.s de l'équipe, on retrouve Marsha Hébert (capitaine), Louis Martin, Eugène Mercredi, Lucie Bérubé, Nicole Lance et Jean-François Boucher. Si vous êtes intéressé.e à vous joindre à l'équipe, contactez l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) au 873-3292.

Cuisinière hors pair

Jeanne Dubé: une femme qui a du piquant!



Francine Labrie/L'Aquilon

Jeanne Dubé et ses épices.

Jeanne Dubé a une réputation qui n'est plus à faire et on n'a pas fini de parler d'elle!...

À Fort Smith, où elle habite avec son époux depuis 30 ans, elle a inventé un mélange d'épices pour les viandes et volailles dont elle reprend la mise en marché par le biais de la Compagnie UFL, à Edmonton. Le mélange de madame Dubé, qui contient six épices différentes, est le fruit de plusieurs années d'expérience dans le domaine culinaire. Elle a d'ailleurs acquis ses compétences professionnelles au Northern Alberta Institute of Technology (NAIT). L'idée de concevoir un mélange d'épices est née du passe-temps favori de Oreale, son mari: la chasse. «Il allait souvent chasser avec un de nos voisins et ramenait toutes les variétés de viande possible», raconte-t-elle. M. Dubé rentrait de ses périples rapportant de la viande de castor, de boeuf musqué, de caribou, d'orignal et autres: un défi de taille en ce qui concerne la façon d'apprêter le gibier. Le goût corsé de la viande sauvage nécessite donc souvent les effets bénéfiques d'une marinade. C'est dans cette optique que Jeanne Dubé a mis au point ses assaisonnements. Mais si ce n'était de son «hobby», la cuisine, et de sa tendance à expérimenter, rares sont celles et ceux qui auraient pu un jour savourer des viandes qui ne sont pour ainsi dire jamais consommées! Maintenant âgée de 72 ans, Mme Dubé affirme que ces épices sont certainement un des buts qu'elle aura atteint dans sa vie, «et ça, c'est aussi grâce à la prière», souligne-t-elle. Les épices de Jeanne Dubé sont vendues sous l'appellation *Madame Dee's - Gold Medal*. Il est possible de s'en procurer au local de l'AFCY au coût de 6$ le contenant de 225 grammes. Elles seront bientôt également disponibles à Iqaluit. À surveiller!

Geneviève Gouin

Débat électoral dans la communauté de N'dilo

Les candidat.e.s ne font aucune promesse concrète

Le débat entre les candidat.e.s à la mairie de Yellowknife s'est déroulé tel que prévu et comme l'avait annoncé M. Bill Erasmus, chef de la Nation dénée. Mais lors de ce débat, aucune joute verbale exaltante entre les candidat.e.s. Une même ligne de pensée a animé les discours tout au long de la soirée. Les rivaux se trouvaient-ils à la table ou dans la salle?...

Les six candidat.e.s se sont présentés au gymnase de la communauté de N'dilo ou l'assistance était en partie composée de dénés et de supporters. Ces derniers avaient disposé sur les sièges la propagande de leur aspirant respectif: un effort pour s'attirer l'appui de cette communauté autochtone.

Pour sa part, la Nation dénée n'avait pour dessein que de connaître les prises de positions de chacun.e des candidat.e.s quant aux questions territoriales. On voulait également favoriser un choix plus éclairé chez les membres de la communauté dénée qui habitent dans les juridictions de la ville de Yellowknife.

Un questionnaire comprenant six questions avait auparavant été distribué aux candidat.e.s, afin d'amener les discussions sur des questions spécifiques, qui préoccupent la Nation dénée. Était-ce également les préoccupations des Beaumont, Brooks, Byrne, Cyr, Debogorski et Lovell? Il n'en reste pas moins qu'ils ont tous -ou presque- répondu sans ambages aux questions qui leur avaient été posées.

Six candidat.e.s... une même voix

Au terme de ce débat, on se demande s'il y avait un souci réel d'obtenir l'appui de gens peu enclins à voter ou s'il n'y avait tout simplement pas ambiguïté au niveau des questions, pourtant courtes. Le débat n'aura pas connu d'éclats ou de grandes divergences d'opinions. À chacune des six questions, les candidat.e.s adoptaient sensiblement la même ligne de pensée.

Présidée par M. Tom Eagle, la soirée a débuté par une prière et les présentations. Les candidat.e.s invité.e.s ont par la suite fait un discours d'ouverture de trois minutes chacun.e, après quoi on bénéficiait d'un temps de réplique de dix minutes. Lors de cette première partie, la plupart des invité.e.s ont tout de suite -mais brièvement- abordé les questions privilégiées par la Nation dénée, si l'on exclut M. Robin Beaumont qui n'a livré qu'un discours très général sur ses motivations dans la course à la mairie.

Revendications territoriales

Le temps était ensuite venu de répondre publiquement aux six questions formulées par la Nation dénée. D'entrée de jeu, on demandait aux candidats s'ils allaient faire en sorte que les autochtones expropriés par la Ville de Yellowknife reçoivent compensation ou retrouvent leurs terres. En réponse à cela, les candidat.e.s ont adopté le même discours. Tous ont signalé vouloir des précisions sur les réclamations territoriales. «S'il doit y avoir compensation, ce ne sera pas avant que des recherches aient été faites», mentionnait Mike Byrne. M. Bob Brooks a ajouté que s'il y avait eu expropriations dans certains cas, «il fallait les étudier sur une base individuelle» et que si les requêtes étaient fondées, «la ville devait certainement prendre sa part de responsabilités». Gail Cyr, Alex Debogorski et Dave Lovell ont repris les mêmes principes dans leur discours respectif. Quant à Robin Beaumont, il n'a rien voulu ajouter à ce qui avait été exprimé par ses rivaux.

Geneviève Gouin/L'Aquilon

Les candidat.e.s à la mairie de Yellowknife. De g. à d.: M. Robin Beaumont, M. Bob Brooks, M. Mike Byrne, Mme Gail Cyr, M. Alex Debogorski et M. Dave Lovell.

Le litige N'dilo-Yellowknife

On demandait ensuite aux candidat.e.s ce qu'ils entendaient faire pour résoudre le désaccord sur les limites territoriales entre N'dilo et Yellowknife. On soulevait alors une fois de plus l'importance du dialogue entre les différentes communautés afin de connaître les causes du litige et de négocier dans l'intérêt de chacun. Messieurs Lovell et Beaumont ont toutefois souligné qu'une telle question devait plutôt s'adresser aux gouvernements fédéral et territorial.

Égoûts et service d'eau

Une autre question mentionnait qu'il y avait eu entente en vertu de quoi la Ville s'engageait à fournir des services d'eau et collecte d'égoûts gratuitement à la communauté de N'dilo. Mais les propos des candidat.s laissaient entendre que l'accord en question n'existait pas vraiment et qu'il était hors de question qu'on offre gratuitement un service pour lequel les citoyens de Yellowknife doivent eux-mêmes payer. «Une fois de plus, voilà une question qui relève des gouvernements fédéral et territorial», arguait Bob Brooks.

Néanmoins, tous se sont dits intéressés à siéger sur un comité conjoint pour discuter des préoccupations de la Nation dénée qui pouvaient aussi concerner la ville.

Siège déné à l'Assemblée législative

Le dernière question soulevée amenait les invité.e.s à se prononcer sur la validité d'un siège spécial pour les dénés de Yellowknife à l'Assemblée législative. À ce propos, les candidat.e.s étaient unanimes: «pas de sièges spéciaux». «Voilà une répartition qui serait disproportionnée, étant donnée la taille de la communauté», expliquait M. Lovell. La période de question qui a suivi a surtout donné lieu à des clarifications au niveau des réponses données précédemment.

«Collaboration» et «dialogue»: deux constantes

Au niveau des actions concrètes, les candidat.e.s n'ont fait aucune promesse aux membres de la Nation dénée. «Collaboration étroite» et «dialogue constant» auront été les seuls engagements qu'auront pris les six candidat.e.s.. Il faudra maintenant attendre l'issue des élections municipales afin de voir si cette parole sera tenue, et s'il en ressortira des résultats positifs.

Geneviève Gouin

Pssst!...

L'AGA de la FFT approche à grands pas. Surveillez les compte-rendus des différentes représentations nationales de la Fédération dans les prochaines éditions de L'Aquilon!

* * *



Options postsecondaires

Afin de mieux informer les jeunes sur leurs options d'études postsecondaires, la Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) vient de publier *TOP* (Tes Options Postsecondaires). *TOP* est un répertoire de tous les programmes d'études postsecondaires de 1er cycle disponibles en français au Canada. Les élèves peuvent y retrouver plus de 400 programmes offerts dans plus de 40 institutions. De plus, *TOP* renferme des renseignements sur chacun de ces programmes quant à leur durée, les conditions d'admission, etc,. Les étudiant.e.s intéressé.e.s peuvent se procurer copie du répertoire auprès de la FJCF en contactant Aline Taillefer au (613) 562-4624. Le répertoire est offerte au coût de 5$ plus les frais d'envoi.

Poète dans l'âme?

Dans le cadre de la 3e Semaine de la Francophonie, du 19 au 25 mars 1995, le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), de concert avec la Société des écrivains canadiens, section Québec, annonce l'ouverture du Concours Poésie-Jeunesse 1995. Ayant pour thème *Le monde est ma maison*, ce concours s'adresse à tous les jeunes de 7 à 13 ans. Les poèmes, qui peuvent être accompagnés d'un dessin ou d'un collage, doivent être envoyés avant le 25 février 1995 à l'adresse suivante: Concours Poésie-Jeunesse, 56 rue St-Pierre, 1er étage, Québec (Qc), G1K 4A1. Info.: Esther Taillon au (418) 692-1150.

Dictée pour les jeunes

La dictée P.G.L. (Paul Gérin-Lajoie) est un concours de dictée française qui réunit des jeunes du Canada, du Sénégal et de la Louisiane pour une Grande Finale télévisée. La dictée s'adresse à toutes les classes des écoles primaires francophones ainsi qu'aux classes d'immersion française des écoles anglophones. Il est possible d'inscrire son école en composantle 1 800 EN-FANTS.

Appels à tous les Beaulieu...

Honoré Rizzoli, de Montréal, aimerait entrer en contact avec des membres des familles Beaulieu, auxquelles il est apparenté par sa mère (Hudon-Beaulieu). Il aimerait particulièrement connaître l'origine du Chef de la Nation des Couteaux-Jaunes, François Beaulieu, qui, paraît-il, aurait vécu jusqu'à l'âge de cent ans. Vous pouvez le joindre à l'adresse suivante: 3453, rue Jeanne-Mance, Montréal (Qc), H2X 2J7. Tél.: (514) 845-6368.

Chronique de la langue française

Sur le bout de la langue

La langue française, c'est à la fois un grand plaisir et un mystère parfois insondable. À compter de ce mois-ci et jusqu'au 31 mars 1995, l'Association de la presse francophone offre aux lecteurs et de lectrices de *L'Aquilon* une chronique de la langue française qui nous parviendra tous les quinze jours...

Mieux vaut **tourner la langue sept fois dans sa bouche avant de parler**, dit le proverbe. Sinon on pourrait bien s'en **mordre la langue!** C'est vrai que la prudence évite de regretter d'avoir trop parlé. Comme quoi il faut se retenir de parler et, mieux encore, **savoir tenir sa langue.** Difficile à faire pour les francophones. On compte tellement d'expressions avec le mot langue en français, qu'on pourrait traiter les francophones de...**grand-langues!**

Les **mauvaises langues** aiment nous faire **passer par les langues**, une expression acadienne qui veut dire «faire parler en mal de soi», de même que **être dans les langues.** Les gens qui aiment médire méchamment, on les appelle aussi des **langues de vipères** et même des **langues raides** (à cause de la fatigue?). Rien à craindre si vous **n'avez pas la langue dans votre poche**, vous saurez répondre aux mauvaises langues à temps et avec de l'esprit

En français, on admire les gens qui ont **la langue bien pendue**, qui s'expriment facilement et beaucoup. Ça n'est pas donné à tout le monde. Mais nous avons tous connu la gêne d'avoir **la langue qui fourche**, à ne pas confondre avec **une langue fourchue.** Quand la langue fourche, elle se trompe de mots, elle s'enfarge. La langue fourchue, elle, raconte des mensonges, comme la **langue de serpent**, dont elle se rapproche par la forme.

Si on vous demandait de quand date l'expression du titre, **donneriez-vous votre langue au chat?** Autrefois, c'est aux chiens qu'on donnait sa langue quand on renonçait à trouver une solution ou qu'on avouait son ignorance. Aujourd'hui, on la donne au chat, au Canada comme en France, où on a pourtant des **langues-de-chats** bien différentes, car on les lèche chez nous et on les croque là-bas. La langue-de-chat, ici, c'est la spatule en caoutchouc souple qui râcle le plat de pâte à gâteau. En France, c'est un petit biscuit sec.

Le cours de l'histoire change le sens de certaines expressions. Autrefois, par exemple, **tirer la langue** voulait dire avoir très soif. Vous pouvez toujours essayer de tirer la langue aujourd'hui, mais vous aurez peu de succès car les gens n'aiment pas les grimaces. Durant les années 1850, on disait **Il a avalé sa langue** quand quelqu'un mourait. De nos jours, ça désigne quelqu'un qui se tait, par timidité ou parce qu'on lui a coupé le sifflet.

Pour en revenir à **sur le bout de la langue**, l'expression ne date pas d'hier: on a eu des mots sur le bout de la langue depuis l'an 1549 au moins. Plus tard, l'expression a désigné tout souvenir vague qu'on voudrait bien retrouver. Aucune parenté avec **parler sur le bout de la langue**, qui n'existe que depuis le 20e siècle, pour les gens qui ont un «seveu» sur la langue.

À tant parler, je commence à avoir la langue comme un bardeau, tellement j'ai soif. Je le savais que j'aurais dû me tourner la langue sept fois dans la bouche...

APF/Annie Bourret
Collaboration spéciale

Reflets du patrimoine

La Bolduc

«Tam-ti-lam-da-la-didou..» La Bolduc est une pionnière de la chanson populaire québecoise. Ses célèbres turlutes, suite de syllabes et d'onomatopées qui entrecoupent les couplets de ses chansons, sont l'une de ses marques de commerce.

La Bolduc est née Marie Travers en 1894, àNewport, en Gaspésie, mais ses parents l'ont toujours appelée «Mary». Son intérêt pour la musique, le violon en particulier, est précoce.

À l'âge de 13 ans, Mary quitte sa Gaspésie natale pour Montréal où sa soeur travaille. Elle est d'abord engagée comme bonne, dans les familles aisées du carré Saint-Louis. En 1914, quelques jours après le déclenchement de la Première Guerre mondiale, Mary Travers devient Madame Édouard Bolduc. Son mari est, lui aussi, un passionné de musique.

Ses talents de musicienne, Mme Bolduc les déploie d'abord dans des soirées familiales improvisées. En 1928, elle fait ses débuts sur la scène du Monument national, à Montréal, à titre de «violoneuse et joueuse de guimbarde» dans le cadre des Soirées du bon vieux temps.

Bientôt, elle interprètera une première chanson de son cru «Y a longtemps que je couche par terre». Sa nervosité est telle qu'elle ne parvient à chanter qu'un couplet. Qu'importe, le public demande un rappel. Le reste de sa carrière fut l'écho de ce premier succès.

L'année suivante, Mary est bien décidée à produire un disque. La compagnie approchée refuse catégoriquement. La chanteuse manque d'expérience. À l'époque, les chansons étaient enregistrées sur des matrices en cire qui, une fois gravées, n'étaient plus réutilisables. Or, une matrice coûtait deux dollars, une «fortune» en 1929.

Le 15 décembre 1929, La Bolduc réussit néanmoins à enregistrer «La Cuisinière» avec la compagnie Starr. Le 78 tours connaît un énorme succès. En pleine crise économique, La Bolduc est un antidote contre la morosité. Elle atteint rapidement la célébrité en étant elle-même et en chantant l'âme de son peuple.

En 1937, près de Rimouski, Mme Bolduc est impliquée dans un grave accident de la route. Elle subit des fractures au nez, à la colonne vertébrale, au bassin et à la jambe. Au cours des traitements à l'hôpital, les médecins diagnostiquent un cancer. On lui prédit quelques années à vivre.La Bolduc n'arrête pas pour autant de chanter.

Quelques jours avant de mourir, le 20 février 1941, elle confie à une de ses filles: «La Bolduc ne sera jamais morte.» Elle avait bien raison car ses chansons sont maintenant des classiques.

Fondation CRB

Pour nous transmettre vos commentaires:

<u>Téléphone</u>
(403) 873-6603

<u>Télécopieur</u>
(403) 873-2158





Agnès Billa/L'Aquilon

Depuis le 6 septembre (un mois déjà!), Geneviève Gouin travaille à L'Aquilon comme journaliste-coopérante. Engagée pour un an par l'Association de la presse francophone, Geneviève a travaillé en Colombie-Britannique et se dirigera, après les TNO, vers Terre-Neuve. Bon séjour parmi nous, d'ici à la mi-décembre.

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - octobre 1994

UN GROS MERCI!

Le 11 septembre dernier avait lieu l'épluchette de blé d'Inde annuelle de l'AFCY. Lors de cette journée, plus de 90 personnes se sont déplacées pour venir déguster du bon blé d'Inde sucré. Tout d'abord, merci à toutes ces personnes, sans qui tout cela n'aurait pu être possible et merci également aux bénévoles qui ont donné un sérieux coup de main: Ginette Bérubé, Louise Desbiens, Caroline Millette et François Cyr.

PARTY D'HALLOWEEN

Le samedi 29 octobre prochain, l'AFCY organise un party d'Halloween hors de l'ordinaire... Vous vous devez d'y être, pour ne pas vous en vouloir pour longtemps. Les portes seront ouvertes à compter de 17h00, à la salle de réception (13è étage) de la Tour Fraser. Au programme: musique, jeux, prix de présence,. Des billets seront disponibles bientôt, surveillez *l'Aquilon*.

PIERRE LÉGARÉ À L'AGA DE LA FFT

Les 4, 5 et 6 novembre prochains aura lieu l'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise. Le samedi 5 novembre, un souper-spectacle sera offert à la communauté, avec, comme artiste invité, Pierre Légaré (un humoriste très populaire au Québec). Son spectacle sera suivi d'une danse avec les Metis Reelers. Les billets seront bientôt disponoibles au coût de 25$ pour le souper-spectacle et de 10$ pour le spectacle seulement (cet événement se tiendra à la salle Katimavik B à l'hôtel Explorer).

SEMI-FINALES DE LA DICTÉE DES AMÉRIQUES

C'est à l'École Allain St-Cyr, le samedi 12 novembre, à 14h00, que se tiendront les semi-finales de la Dictée des Amériques. Le concours est ouvert cette année aux 18 ans et moins (au 31 mars 1995) pour la première fois dans les Territoires du Nord-Ouest. Une catégorie adultes (amateurs et professionnels confondus) et une catégorie juniors, donc, seront formées à Yellowknife. Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à nous rejoindre par téléphone, au 873-3292, ou par fax, au 873-2158.

«TOASTÉ DES DEUX BORDS»

L'Association des parents francophones de Yellowknife vous offre, le weekend du 26 novembre, la chance de voir la pièce *Toasté des deux bords*, jouée par la troupe professionnelle de Janine Tougas. Cette comédie s'adresse à tout francophone ou francophile qui désire s'amuser tout en apprenant un peu d'histoire. Les billets sont déjà en vente, au coût de 8$ auprès de plusieurs membres du Conseil d'administration de l'AFCY. Pour connaître les autres points de vente, composez le 920-2919 et demandez Marie Patterson.

PRODUITS CULTURELS DE L'AFCY

Si vous passez nous voir à notre bureau (au 2e étage de l'édifice Precambrian), vous remarquerez qu'il y a du nouveau. L'Association offre présentement aux francophones et francophiles une demi-douzaine de produits culturels et promotionnels. *La Presse* de Montréal (édition du samedi, que l'on reçoit le mardi), du sirop d'érable, des épices (selon la recette de Mme Jeanne Dubé, de Fort Smith), et notre comptoir vidéo (plus de 130 films pour vous divertir), ainsi que quelques autres produits (foulards en polar, tasses à café, gilets promotionnels de l'Hôpital Stanton).

De plus, l'Association est souvent distributrice de billets d'événements spéciaux, de spectacles, etc. Passez nous voir, pour profiter de plusieurs offres spéciales mises sur pied pour mieux vous servir. Pour plus d'information, téléphonez au 873-3292.

NOUVEAUTÉS AU COMPTOIR VIDÉO DE L'AFCY

Au sujet des vidéos en français, voici quelques titres que nous recevrons d'ici la fin octobre: *Les Meilleurs «Bye Bye»* en 4 volumes, *Le Père Noël est une ordure*, *Blanche Neige et les sept nains*, *Casse-Noisette*, *Tom et Jerry* (le film), *Dumbo* et *Spirou* volumes 1-2-3-4. Nous avons mis à jour une liste de tous nos films; si vous êtes intéressé.e à vous la procurer, pour votre classe ou autre, contactez-nous au 873-3292.

SPORTS

Vous voulez vous joindre nos équipes de sports? Il y a encore de la place. L'équipe de volleyball les «Franco-Fun» peut accueillir encore quelques personnes, au coût de 60$ (info : Marsha Hébert, 873-6978 ou Jean-François Boucher, 873-3292).

Si vous êtes intéressé.e par le badminton, le coût est de 80$ (saison 1994-1995). Nous jouons tous les lundis et jeudis, de 20h00 à 22h00, au gymnase de l'école Sir John Franklin (info: 873-3292).

AU REVOIR

Marie Patterson (agente de développement à l'éducation) quittera les TNO à la fin octobre. Au nom de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, merci Marie de l'excellent travail accompli ici, et merci de ton dévouement... Tu vas nous manquer.

BIENVENUE

Une vingtaine de personnes se sont jointes à nos rangs depuis septembre. De peur d'oublier quelqu'un, nous ne pouvons les nommer, mais soyez toutes et tous les bienvenu.e.s parmi nous et merci de nous encourager. Cela porte maintenant au nombre de 110 les membres en règle de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. En passant, si vous avez reçu un avis de renouvellement, ou si vous êtes intéressé.e à devenir membre, nous serons heureux de vous inscrire à notre liste. Passez nous voir, ou téléphonez au 873-3292.

GARDERIE PLEIN-SOLEIL

Un nouveau conseil d'administration s'est formé à la Garderie suite à la dernière assemblée générale annuelle qui avait lieu le 29 septembre dernier. Il s'agit de Line Gagnon (présidente), Jean-Marie Beaulieu (vice-président), François Cyr (trésorier), Linda Jacquet (secrétaire), Michèle Martel, Juanita Robinson et Jean-François Boucher (administrateurs). Félicitations à toutes ces personnes. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les services de la Garderie Plein-Soleil, contactez Mme Léa Asselin-Smith au 920-7676.

«À PROPOS D'AUTRE CHOSE»

Soyez sur les ondes du 101,9fm, tous les dimanches matins de 12h00 à 13h00 pour être bien informé.e sur toutes les activités qui vous sont offertes, pour entendre les derniers «hits» francophones, bref, pour passer un agréable moment de détente en français.

POUR LES NOSTALGIQUES...

Pour celles et ceux qui le connaissent, vous serez heureuses et heureux d'apprendre que le groupe *Beau Dommage* ressuscitera très bientôt, avec l'enregistrement d'un cinquième disque (toutes des nouvelles chansons). Très attendu au Québec, il y a fort à parier que ce disque sera très intéressant.

Bon mois d'octobre!...

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 37, vendredi 14 octobre

Mario Paris/L'Aquilon

Malgré leur nom, les Rapides des noyés, sur la Rivière des Esclaves (près de Fort Smith), font pourtant la joie de plusieurs puisqu'ils servent de parcours aux compétitions de kayak et de refuge aux pélicans durant la saison estivale.

Dépenses en immobilisations du GTNO pour 1995-1996

Le niveau des dépenses passe à 195 millions de dollars

Le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, John Pollard, a annoncé le 7 octobre, lors du discours du budget, que les prévisions de déficit pour l'exercice financier 1993-1994 ne se chiffrent plus à 23 millions$ (tel qu'annoncé en février 1994) mais plutôt à 35 millions$.

La révision à la hausse du déficit du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est dû principalement à des provisions beaucoup plus importantes du GTNO en ce qui a trait aux dépenses que le gouvernement devra encourir, au chapitre des frais de déménagement des fonctionnaires qui retournent dans le Sud.

En ce qui concerne les prévisions pour le déficit de l'exercice financier 1994-1995, elles aussi atteignent désormais le montant de 35 millions$, bien que le ministre des Finances avait d'abord espéré un budget équilibré.

Selon M. Pollard, le montant du déficit pour 1994-1995 s'explique par deux facteurs. Cet été, les forêts des TNO ont été ravagées par un nombre record d'incendies. La lutte aux feux de forêt va coûter 20 à 23 millions$ de plus que la saison précédente.

Le déficit est de plus attribuable à la décision du gouvernement territorial d'injecter une somme supplémentaire de 17 millions$ dans son programme de construction de logement social. Le gouvernement fédéral s'est retiré en 1994 de ce programme conjoint. Le ministre des Finances des TNO estime à plus de 45 millions$ le manque à gagner qu'a entraîné ce retrait.

Tout en assumant une part croissante des coûts du programme de construction de logement social, le GTNO nie avoir renoncé à convaincre Ottawa de participer de nouveau au programme. «À notre grand regret, le gouvernement fédéral ne s'est pas encore rendu à nos arguments relatifs aux économies à long terme que permet le logement social, dans les domaines de la santé, des services sociaux et des services correctionnels. (...) Éventuellement, le gouvernement fédéral devra prendre ses responsabilités dans le domaine du logement social.»

Perspectives d'avenir

Pour ce qui est de 1995-1996, M. Pollard ne prévoit pas d'amélioration de la situation financière du GTNO. «L'entente Canada-TNO sur la formule de financement préétablie expire le 31 mars 1995. Dans une lettre, le ministre fédéral

Budget
Suite en page 2

Alphabétisation en français dans les TNO

«Même si on est gêné, il faut oser apprendre!»

Linda Jacquet a débuté à la Fédération Franco-TéNOise (FFT) en septembre. La Fédération lui a confié un projet d'alphabétisation en français dans les TNO, auquel son expérience en éducation et en enseignement l'a bien préparée.

«Le projet d'alphabétisation dans les TNO se fait en deux volets: des ateliers parents-enfants et du travail individuel - et confidentiel - avec des adultes qui veulent apprendre à lire et à écrire», nous explique Mme Jacquet.

Dans le cas des adultes, deux personnes ont manifesté de l'intérêt pour le projet et l'une des deux a débuté son apprentissage. «Nous avons une banque de bénévoles intéressés à travailler avec les apprenants adultes. L'apprenant choisit la personne avec qui il se sent à l'aise et les deux travaillent en équipe.»

Les adultes analphabètes peuvent se situer à divers niveaux de connaissance: analphabétisme complet, niveau élémentaire, niveau secondaire. Dans les Territoires du Nord-Ouest, Mme Jacquet s'attend surtout à travailler avec des adultes qui possèdent une instruction de niveau élémentaire. «Pour diverses raisons, par exemple des difficultés d'apprentissage comme la dyslexie, ces gens durant leur enfance ont connu des échecs scolaires et ont quitté l'école avant d'obtenir leur douzième année. Aujourd'hui, ces personnes pourtant intelligentes et tout à fait capables occupent des emplois de cols bleus et n'osent pas aspirer à des postes de superviseurs. Le manque de confiance en soi est très grand chez elles», poursuit Linda Jacquet.

Méthodes d'apprentissage

En raison de ces antécédents de plusieurs apprenants adultes à qui l'école ne rappelle pas exactement de bons souvenirs, il est important

Alphabétisation
Suite en page 2



Mario Paris/L'Aquilon

Le Tembah, bateau de la garde côtière qui sert normalement de «dépanneuse» aux bateaux en difficultés, est maintenant en cale sèche pour l'hiver. Le vaisseau hibernera à Fort Providence, non loin du traversier.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

Sommet mondial des Nations unies sur le développement social

Le 16 novembre prochain, la Fédération du Travail des Territoires du Nord-Ouest sera l'hôte d'un forum et d'une discussion publique en vue du Sommet mondial des Nations unies sur le développement social qui se tiendra en 1995. Les groupes communautaires et les organismes de partout à travers le Nord sont invités à prendre part à cet événement et à trouver des solutions à des situations pressantes telles que le chômage, la pauvreté et les droits de la personne.

Les propositions recueillies lors de cette rencontre seront transmises aux chefs d'états des gouvernements national et internationaux. Dans le cadre du Sommet mondial de Copenhague, ces derniers mettront sur pied et signeront un plan d'action destiné à combattre le chômage et les problèmes sociaux.

Flexwatt rappelle ses panneaux de plafond chauffants

Le département de la Sécurité et des Services publics des TNO a jugé que certaines tuiles de plafond chauffantes produites par la compagnie Flexwatt posent un danger potentiel d'incendie et estime qu'elles doivent être retournées à l'usine.

Ces panneaux de chauffage électrique sont normalement utilisés dans les systèmes de chauffage central et sont installés au-dessus des tuiles de plafond. Le rappel s'applique aux types de panneaux suivants: panneaux R17C20H240 de 20 Watts (240 Volts par panneau) portant les dates 1/17/90, 1/18/90 et 10/25/91, ainsi que les panneaux R25C30H240 de 30 Watts (240 Volts par panneau) portant la date 3/8/90.

Participation autochtone dans la réforme de la Sécurité sociale

Madame Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'état à la Formation et la Jeunesse, a annoncé à la Chambre des Communes qu'elle serait en charge des discussions avec les Autochtones, assurant ainsi la participation de ces derniers au processus de réforme de la Sécurité sociale.

Dans un discours, Mme Blondin-Andrew mentionnait que la Réforme sociale allait permettre aux Autochtones de s'assurer une livraison efficace des services sociaux ayant un impact direct sur leurs communautés. La secrétaire d'état a également félicité le GTNO dans son effort pour rendre les Autochtones du Nord plus autonomes, grâce à des programmes comme les Initiatives stratégiques des TNO, qui vient en aide aux prestataires de l'assistance sociale.

Projet de loi sur la santé et la sécurité dans les mines

Le projet de loi 5, sur la santé et la sécurité dans les mines, devrait bientôt être déposé à l'Assemblée législative par le ministre de la Sécurité et des Services publics, M. Richard Nerysoo.

Suite aux séances du Comité permanent sur la Loi 5, présidé par le député de Deh Cho, M. Gargan, un rapport comprenant les notes des séances a été remis au Conseil de la santé et de la sécurité au travail dans les mines pour fins de révision. Quatre nouveaux membres avaient été nommés au Conseil soit M. Andrew King, représentant des travailleurs au Bureau national des Métallos, M. Lance Flewellyn, représentant de la direction de la compagnie Royal Oak, M. Peter Sangris, mineur résidant à Dettah et M. Jim Marshall, de Strathcona Mineral Services Ltée. (mines de Nanisivik). Le Conseil, présidé par M. Dave Turner, inspecteur en chef de la Sécurité dans les mines, a produit un rapport favorable au projet de loi, accompagné de quelques recommandations.

Symposium sur l'Autoroute électronique du Nord

Un symposium intitulé *Connecting the North* reliera diverses communautés du Nord les 23, 24 et 25 novembre prochains, pour discuter de l'implantation de l'Autoroute électronique dans le Nord canadien.

Ouvert à tous, le symposium sera diffusé par IBC grâce à Television Northern Canada (TVNC) à raison de quatre heures par jour. Les communautés participantes, reliées par satellite, pourront visionner des présentations et prendre part à des discussions avec plusieurs intervenants et experts dans le domaine des nouvelles technologies de communication. Le symposium sera diffusé à l'échelle de cinq fuseaux horaires et les discussions pourront être traduites en six langues.

La communication se fera chaque jour, de 11h30 à 13h30, et de 15h30 à 17h30, heure de l'Est. Entre chaque volet de présentation, les communautés auront l'occasion de tenir des ateliers et de préparer commentaires, questions et stratégies qu'elles pourront ensuite transmettre par téléphone, télécopieur, par affichage électronique ou par satellite. Pour suivre le déroulement du symposium, vous devez capter le signal de TVNC ou contacter la Société de télédiffusion inuit («IBC») à Yellowknife ou Iqaluit. Pour plus de renseignements, contactez Katherine Fry ou Sarah MacLaren à la Société de télédiffusion inuit, au (613) 235-1892.

Geneviève Gouin

Budget du GTNO

Suite de la une

des Finances nous annonce que les discussions pour le renouvellement de l'entente se feront sur la base d'une formule au coût réduit ou semblable à la formule actuelle», déclarait M. Pollard à l'Assemblée législative.

Tout en reconnaissant l'importance pour le gouvernement fédéral de s'attaquer à son déficit, M. Pollard déplore la méthode qu'utilise Ottawa pour réduire ses dépenses. «Les coupures, comme dans le cas du logement social, se font sans nous consulter. La baisse de 30% du financement des programmes linguistiques en fournit un autre exemple. Cette baisse menace la prestation des services en langues officielles», renchérit le ministre.

Le GTNO justifie son niveau de dépenses en immobilisation pour 1995-1996 en rappelant l'impact important des projets de construction sur la création d'emplois et l'économie en général.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Alain Bessette, de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, explique comment fonctionne le jeu de bingo que la Fédération Franco-TéNOise et l'AFCY ont fait venir du Yukon, pour sensibiliser les francophones à l'alphabétisation. Au lieu de chiffres, ce jeu de bingo repose sur des mots. La soirée de bingo pour l'alphabétisation du 7 octobre, à Yellowknife, a été bien appréciée.

Alphabétisation

Suite de la une

que les bénévoles du projet d'alphabétisation n'adoptent pas une approche trop scolaire ou trop académique. «Pour apprendre à des adultes, il existe plusieurs méthodes: l'étude de l'alphabet ainsi que les méthodes phonétique, globale, thématique et orale. Cette dernière méthode - la méthode orale - est très populaire en ce moment en Ontario. Les apprenants adultes savent parler; ils savent communiquer oralement. La méthode orale part donc de ce que les apprenants savent déjà, pour aller vers l'inconnu.»

Pour amener d'autres adultes à se joindre au groupe des apprenants, Mme Jacquet compte sur la ligne téléphonique de la FFT «Alpha-TNO», le 873-8887, et aussi beaucoup sur la famille et les amis de ces adultes analphabètes. «Les adultes analphabètes sont gênés de leur situation. Ils ont développé toutes sortes de stratégies pour dissimuler leurs difficultés à lire ou à écrire. Au moment de signer un contrat, ces personnes prétexteront avoir oublié leurs lunettes et demanderont à un ami de vérifier à leur place si tout est en ordre. D'où l'importance de l'entourage pour informer l'adulte analphabète de l'existence du projet d'alphabétisation et pour l'encourager à y participer», conclut la responsable du projet d'alphabétisation.

Des parents impliqués

La participation active des parents comptera également pour beaucoup dans le volet «ateliers parents-enfants» du projet d'alphabétisation. Les ateliers qui devraient débuter la semaine du 20 novembre seront précédés d'une rencontre d'information et d'inscription aux alentours du 15. Les ateliers sont préparés en fonction d'enfants de 4 à 9 ans.

Selon les parents qui se manifesteront le soir de l'inscription, les ateliers pourront être adaptés, selon l'âge de leurs enfants. Si le financement demandé est accordé, Linda Jacquet souhaite offrir, un soir de semaine, de deux à trois ateliers par mois, jusqu'en avril. Un déroulement régulier et fréquent des ateliers favorisera davantage l'apprentissage des enfants.

«La formule des ateliers se veut simple et dynamique. Les ateliers miseront beaucoup sur le jeu. Je veux créer une trousse pour les ateliers qui portera sur l'animation et les activités. Les ateliers se dérouleront avec du matériel pas très coûteux pour qu'ils soient abordables. Avec une chaussette, on peut fabriquer une marionnette. Nous comptons aussi sur des dons pour des livres d'enfants, des contes. Les ateliers doivent pouvoir s'exporter dans les localités et servir à divers groupes: des garderies, des groupes parents-enfants. Les ateliers suggèreront aussi des activités aux parents pour prolonger à la maison l'apprentissage fait en atelier», précise Linda Jacquet.

Pour mener à bien le projet d'alphabétisation, Mme Jacquet a fait appel aux ressources de plusieurs centres oeuvrant dans le domaine, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Colombie-Britannique et bientôt en Alberta. L'éducatrice affectée au projet de la FFT aura l'occasion, du 3 au 5 décembre, de poursuivre ces échanges en assistant au colloque annuel de la Fédération canadienne d'alphabétisation en français. La vice-présidente de la FFT, Suzanne Lefebvre, d'Iqaluit, sera également déléguée de la Fédération Franco-TéNOise à la rencontre nationale. Mme Lefebvre collabore au projet d'alphabétisation au plan du contenu des ateliers. Avec Yellowknife, Iqaluit est l'une des localités visées par le projet d'alphabétisation, pour la tenue des ateliers parents-enfants.

Agnès Billa



Agnès Billa/L'Aquilon

Linda Jacquet prépare pour le projet d'alphabétisation de la Fédération Franco-TéNOise des ateliers parents-enfants.

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle a «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquent dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté...

Centre canadien de philanthropie

Représentant: Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT

Sans être un organisme qui vient directement en aide à la communauté franco-ténoise, le Centre canadien de philanthropie s'avère être une source d'information qui permettra à la communauté d'aller quérir le support financier dont elle a besoin pour réaliser ses projets.

Dévoué au secteur des oeuvres de charité et des organismes à but non-lucratif, cette corporation pancanadienne, dont le siège est situé à Toronto, est en quelque sorte un centre de ressources multiples. L'information qu'on y trouve traite de plusieurs aspects reliés aux fondations ainsi qu'aux oeuvres de charité, qu'il s'agisse de levées de fonds, d'activités d'autofinancement ou du recrutement de bénévoles, en passant par les questions d'ordre légal ou fiscal.



«Les membres sont uniquement des oeuvres centrales de charité, que ce soit des fondations publiques ou privées, explique Daniel Lamoureux. La Fédération, et surtout la Fondation franco-ténoise, font partie de ce centre de philanthropie.»

Parmi les services offerts à ses membres par le Centre canadien de philanthropie, on retrouve un annuaire des fondations qui est publié chaque année et qui renferme les noms d'au moins 1000 fondations canadiennes en plus des fondations américaines, encore plus nombreuses. Comme l'explique Daniel Lamoureux, un tel bottin constitue une mine d'or pour qui désire faire une campagne de levée de fonds. On y retrouve les adresses, les membres des conseils d'administration, les intérêts, et les champs d'intervention des fondations ainsi que les détails des subventions allouées durant les deux dernières années. Outre cet annuaire, le Centre canadien de philanthropie assure la publication d'un bulletin d'information.

Nul n'est tenu de siéger à une table de concertation ou autre réunion du genre, si ce n'est un forum annuel où les membres peuvent acquérir information, formation et ressources techniques. Et si les fondations membres ne peuvent envoyer de représentant.e, elles ont toujours la possibilité de se procurer la documentation distribuée dans le cadre des ateliers auprès du Centre.

Le prochain forum organisé par le Centre canadien de philanthropie se tiendra quelque temps au cours du mois de novembre. G.G.

Financement

La Fondation franco-Ténoise voit le jour

Après six mois de négociations avec le ministère canadien du Revenu, la Fondation franco-ténoise obtient son numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de charité.

Durant la dernière assemblée générale annuelle qui avait eu lieu en novembre 1993, les membres de la Fédération avaient adopté une motion proposant la création de la Fondation franco-ténoise. Cette dernière a par la suite été incorporée le 28 janvier 1994.

La FFT opère ainsi un virage important en matière de financement puisqu'elle s'orientera désormais vers le financement privé. «C'est tout nouveau dans la mesure où dans le passé, nous n'avons fonctionné qu'avec l'aide de subventions», souligne Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT. «La Fédération étant un organisme politique, elle ne pourrait jamais avoir de numéro de charité, pas plus que la plupart de ses membres. Il fallait donc créer un organisme qui, parallèlement aux actions de la FFT, servirait à amasser des fonds», ajoute-t-il.

Avec ses trois corporations privées (Agence de développement touristique, Azimut communications et Boréal Consultants) et la Fondation, la Fédération espère maintenant pouvoir générer suffisamment d'argent pour alimenter le fonctionnement des associations franco-ténoises. Comme l'explique Daniel Lamoureux, «ces fonds seront répartis en fonction d'une «politique de gestion du financement privé» qui sera adoptée lors de la prochaine assemblée, le 6 novembre». Cette politique fera en sorte que chacune des corporations puisse avoir l'exclusivité de certains types d'activités de financement et que les profit nets soient distribués selon certains critères qui seront déterminés lors de l'assemblée.

Mais avant de passer au vote, la Fédération a décidé de procéder à une ronde de consultation auprès de ses associations membres. Ces dernières auront donc à compléter un questionnaire avant de participer à un atelier-débat, qui se déroulera le 5 novembre prochain, dans le cadre de l'AGA.

Geneviève Gouin

ÉDITORIAL

Le budget Pollard préconise le développement économique

Le 7 octobre dernier, John Pollard, le ministre des Finances du GTNO, a déposé à l'Assemblée législative la première tranche du budget 1995-1996 (celle relative aux immobilisations plutôt qu'aux dépenses de fonctionnement). Par rapport à l'exercice financier 1994-1995, le niveau des dépenses en immobilisation passe de 180 à 195 millions$. Selon M. Pollard, la décision de maintenir le niveau des dépenses en immobilisations ne fut pas facile.

Le ministre justifie cette croissance en soulignant l'impact de tous ces projet de rénovation ou de construction institutionnelle (quinze écoles, les routes des régions d'Inuvik et de Fort Smith, les aéroports de Cambridge Bay et Taloyoak, les centres de santé de Gjoa Haven, Fort Providence et Clyde River, etc) sur l'économie et la création d'emplois. M. Pollard va même jusqu'à qualifier les immobilisations «d'outil de développement économique et social d'une importance capitale».

Il est indéniable, par exemple, que les projets en immobilisations du GTNO permettent de plus en plus systématiquement - grâce à une collaboration entre le ministère territorial de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle et celui des Travaux publics et des Services - la certification des résidants des plus petites localités des TNO, dans le secteur des métiers de la construction en particulier.

Ces initiatives du gouvernement Cournoyea dans le domaine des Travaux publics et des Services n'épargnent pas pour autant au ministre des Finances des critiques quant à la vision du développement économique et social du GTNO.

Les immobilisations du GTNO portent en partie sur des projets bénéfiques au développement social: les centres de santé, les installations récréatives et le logement social. Au-delà des infrastructures, la question des politiques d'intervention et des programmes demeure entière. Aux dires du président du Comité permanent des finances, le député Jim Antoine, le gouvernement, malgré des déclarations d'intentions louables (entre autres sur la lutte à la violence familiale), ne maintient pas des engagements financiers suffisament fermes, pour ce qui est du développement social.

Par ailleurs, dans le domaine du développement économique, le GTNO s'inquiète de sa trop grande dépendance envers les fonds fédéraux. M. Pollard sait que la part des revenus générés de façon autonome par le GTNO doit s'accroître. Pour atteindre cet objectif, le ministre des Finances se tourne vers les ressources minérales. Le GTNO souhaite que, dans un avenir rapproché, le gouvernement fédéral transfère aux Territoires du Nord-Ouest la responsabilité de ce secteur afin que le GTNO puisse prélever sa part des revenus provenant de l'exploitation de ces ressources. Dans ce contexte, le développement économique risque encore plus de prendre la part du lion.

Agnès Billa



Courrier des lecteurs

Merci à l'hôpital Stanton!

En juillet dernier, j'ai appris par malheur que je devais subir une opération majeure. Étant donnés les conseils et les soins que j'avais reçus antérieurement de mon médecin à l'hôpital Stanton de Yellowknife et de tous les employés de la clinique médicale, j'ai décidé de me faire opérer ici. Cette décision s'est avérée être la meilleure qu'il m'a été donnée de prendre.

Avant mon intervention chirurgicale, mon médecin m'a rencontrée à trois reprises afin de répondre à mes nombreuses questions et de discuter des enjeux de l'intervention. Je n'avais aucun doute quant à la nécessité de l'opération mais je tenais à en connaître le déroulement. Lorsque je téléphonais à la clinique médicale, les employées étaient toujours polies et aimables et je n'ai jamais eu l'impression d'être un simple numéro, alors que dans le Sud du Canada, il en aurait peut-être été autrement.

Il était aussi bien évident que les employés de l'hôpital reconnaissaient que toute maladie physique a un aspect mental. Lors de mon admission à l'hôpital, j'étais rassurée de voir que les infirmières me demandaient si j'avais déjà recherché les conseils d'un.e psychologue. On m'a avisée que les infirmières seraient également disponibles si je désirais me confier à elles, ce que j'ai fait à plus d'une reprise! Lorsque les portes de la salle d'opération se sont refermées sur moi, je n'aurais pas pu être plus prête autant mentalement que physiquement. Il était particulièrement rassurant de savoir que l'opération serait menée par une spécialiste d'Edmonton assistée de mon médecin, plutôt que d'avoir à me rendre moi-même à Edmonton.

Reconnaissant qu'une partie vitale de toute guérison doit s'effectuer avec le support d'ami.e.s et de membres de la famille, les infirmières ont été plus que compréhensives en m'accordant des heures de visite beaucoup plus flexibles qu'à l'ordinaire. Les ami.e.s sont comme la famille dans le Nord. Les miens m'ont été d'un soutien vital.

L'hôpital Stanton de Yellowknife m'a également fourni des services dans ma langue maternelle. M'entretenir de choses personnelles avec mon médecin dans ma propre langue est l'un des sentiments les plus sécurisants qu'il m'ait été donné de vivre. Des brochures informatives, des magazines et des cassettes vidéoen français ont rendu mon séjour un peu plus agréable.

Cet été, l'hôpital Stanton a été pour moi un port d'attache sur une mer très agitée.

France Benoit



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Patrick McVarnock né le 8 juillet 1994 reçoit une trousse Premiers pas de la FFT, en compagnie de sa soeur Chantal âgée de quatre ans et de sa mère, Suzanne.



Le Parlement Jeunesse à TVNC

À voir dans le cadre de l'émission «The Tube»: un extrait de huit minutes des débats du Parlement Jeunesse à Yellowknife, l'automne dernier. Diffusion le 19 octobre à 19h30, le 24 octobre à 16 heures, le 28 octobre à 20h30 et le 29 octobre à 13h30.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

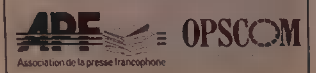
Directrice
Agnès Billa

Journaliste
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Isabelle Hachette

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



La trousse Premiers pas se rend à Iqaluit



Liam K. C. Burns, âgé de 9 mois et demi, et sa mère Sherron.



Daphné-Anne Lafond, également âgée de 9 mois et demi, et sa mère Louise.

De plus en plus d'activités de sensibilisation

Sida YK désire informer les jeunes

Mary Pepper, membre du conseil d'administration du groupe SIDA YK (YK pour Yellowknife), ainsi que Pancy Hamilton, infirmière également membre de SIDA YK, ont animé un atelier sur les modes de propagation du SIDA le 5 octobre dernier.

Le besoin de créer une association portant sur cette maladie s'est fait sentir l'année dernière lorsque le nombre de malades, dans les TNO, a augmenté d'un coup. Ce regroupement vise aussi à aider les personnes atteintes du virus VIH et à éduquer la population.

Le groupe SIDA YK est financé par le ministère de la santé des Territoires du Nord-Ouest ainsi que par des dons individuels, et a amassé 5000$ lors de la «Marche pour la vie» du 2 octobre dernier. SIDA YK est un membre de la Société canadienne de la lutte contre le SIDA. La société-mère, qui regroupe plus de 80 organisations-membres, rédige chaque année un manuel sur les progrès dans le domaine de la recherche et le distribue dans les provinces et territoires canadiens. Elle s'occupe, aussi, d'envoyer quelques-uns de ses délégués dans les communautés qui sont durement atteintes.

SIDA YK préconise, comme dans d'autres pays, la prévention et une éducation adéquate face à ce fléau. «Il faut à tout prix aller dans les écoles de Yellowknife parler aux jeunes et animer différents ateliers qui traitent du sujet, affirme Mary Pepper. Alors, il est certain, que l'on doive parler de sexualité. Mais comme on ne peut pas arrêter, pour le moment, la propagation du virus VIH, il faut s'assurer que les jeunes sachent le mieux possible comment ils peuvent se protéger», poursuit-elle.

Selon Mme Pepper, il est difficile d'instaurer des politiques appropriées et semblables partout dans les Territoires. Les nombreuses petites localités qui existent sur cette vaste étendue ne peuvent bénéficier d'autant de soins que dans la capitale. «Il y a aussi parfois beaucoup de différences entre les cultures, les langues et les religions. À l'heure actuelle, nous publions des pamphlets dans deux ou trois langues aborigènes dont le dogrib. En plus, nous aidons la communauté d'Inuvik à monter un projet qui traite des moyens de prévention du SIDA», précise-t-elle.

À Yellowknife, l'association organise des événements publics et des conférences dans les écoles secondaires. «Mais il y a encore beaucoup de chemin à faire avant que les mentalités évoluent. Vous vous rendez compte qu'il n'y a aucune machine qui distribue des condoms dans les écoles et il n'y en a que deux dans les bars», déclare-t-elle en soupirant.

Cette année, SIDA YK planifie un concours auquel tous les adolescents de 15 ans ou plus peuvent participer. Il leur suffit de composer une bande dessinée traitant de la maladie et de l'envoyer au bureau SIDA YK avant le 15 novembre. Des prix seront remis aux gagnants. Les bandes dessinées peuvent être en français; alors, avis aux intéressé.e.s.

Isabelle Hachette

LE PLAISIR DE LIRE

Gilles Archambault
Un après-midi de septembre
Boréal compact

Je n'avais jamais lu de roman de Gilles Archambault, l'écrivain. Gilles Archambault, la voix de Radio-Canada qui pendant plus de vingt-cinq ans anima l'émission «Jazz Soliloque», je le connaissais surtout de réputation.

Un après-midi de septembre, ce n'est pas une oeuvre de fiction. C'est plutôt, comme l'indique la couverture du livre, un récit. À la mort de sa mère, Gilles Archambault a 59 ans. Ce décès d'un être proche auquel il vouait beaucoup d'affection le plonge dans des réflexions un peu sombres sur sa vie et sa mortalité. L'auteur ne cache pas que d'aussi loin qu'il se souvienne, il s'est interrogé sur le sens de la vie et la valeur de son existence à lui, en particulier. La mort de sa mère ne fait que raviver ces pensées et ces questionnements.

Le sujet d'*Un après-midi de septembre* semblera peut-être trop sérieux ou trop triste à certains. Le ton de Gilles Archambault qui m'apparaît à travers sa prose comme un homme assez rationnel est cependant désarmant de rigueur et de simplicité. Les émotions ne fusent pas mais ce récit est honnête et courageux.

Agnès Billa

Gilles Archambault
Un après-midi
de septembre
récit
BORÉAL COMPACT



Annie Ernaux
Passion simple
Gallimard

La passion est-elle un état d'âme exaltant ou redoutable, un tumulte des sens ou des émotions, ou encore un tour que nous joue notre imagination ou notre culture trop romanesque?

Dans cet autre récit, inspiré cette fois-ci par la vie amoureuse de l'auteure, *Passion simple* retrace le parcours d'une femme qui pendant un an a décidé et accepté de vivre une relation sur le mode de la passion.

Aux dires d'Annie Ernaux, cette année de passion se déroula dans l'attente de l'homme qu'elle aime. Tout en poursuivant ses activités quotidiennes un peu comme des automatismes, la romancière se dit uniquement habitée par cette relation placée sous le signe de l'attente.

Arnie Ernaux avec *Passion simple* parle d'une relation dont le récit aurait pu facilement verser dans la caricature. L'homme dont elle s'est épris est un homme marié. Elle doit donc patienter et espérer qu'il fasse signe pour que le couple se voie. Cet élément du récit n'occupe pourtant pas une place particulière dans ses préoccupations ni dans ses tentatives de comprendre ce qui lui arrive et les raisons pour lesquelles elle vit cette relation.

La passion n'est pas une situation qui convient à tous les caractères. Plusieurs n'y croient tout simplement pas comme mode d'expression durable de ses sentiments. Le livre d'Annie Ernaux permet de suivre pas à pas une femme qui croit à la passion tout simplement parce qu'elle en a fait l'expérience.

Son itinéraire ne lui a pas permis pour autant de saisir les tenants et les aboutissants de ce phénomène. Le récit d'Annie Ernaux témoigne sans fioritures d'une année pendant laquelle elle a éprouvé des sentiments et posé des gestes que seule la passion inexplicable pourrait expliquer.

Agnès Billa



Dupuy se heurte au refus

Michel Dupuy, le ministre du Patrimoine canadien, a avoué son impuissance à faire respecter les droits scolaires des francophones en Colombie-Britannique et en Ontario. Sur la côte Ouest, l'affaire est en voie d'être menée en Cour suprême alors qu'en Ontario, le cas est déjà devant les tribunaux. Puisque les gouvernements sont, d'une part inflexible et d'autre part dans leur plein droit de mener cette affaire, Michel Dupuy affirme qu'il lui est impossible de trop s'imiscer dans le dossier. Suite à ces aveux, la députée bloquiste Suzanne Tremblay, critique en matière de droits des francophones hors Québec, s'est insurgée: «Si, depuis 1982, le Québec n'avait pas respecté la Charte (des droits - Article 23)imaginez-vous ce qui ce serait passé», a-t-elle lancé au ministre.

Le CVFA accueille de nouveaux membres

Réunis en session annuelle, les membres du Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) ont récemment décidé d'élargir la base de représentation de leur organisme en créant une nouvelle catégorie de membres, soit les membres associés. À titre individuel ou au nom d'associations, d'organismes ou d'institutions, ils s'ajouteront aux membres actifs et aux membres d'honneur issus de toutes les régions de l'Amérique francophone. Le siège social du CVFA est situé au 56 rue St-Pierre, 1er étage, Québec (Qc), G1K 4A1. Tél.: (418) 692-1150.

Réseau scolaire canadien

L'autoroute électronique veut mainenant faire des émules dans le milieu scolaire. Pour familiariser les élèves avec cette nouvelle technologie, le gouvernement canadien désire leur faire acquérir certaines compétences dans le domaine de l'électronique et de l'informatique. C'est pourquoi on veut créer le Réseau scolaire canadien (RSC), un réseau d'information qui relierait les 16 000 écoles élémentaires et secondaires du Canada entre elles et avec le reste du monde. À l'intérieur de ce réseau, les étudiant.e.s et enseignant.e.s auraient accès à une foule de renseignements. Pour plus d'information, communiquez avec le RSC, Promotion des sciences et affaires universitaires et collégiales, Industrie Canada, 235, rue Queen, Ottawa, Ont. K1A 0H5. Tél.: (613) 993-5452. Téléc.: (613) 998-0943.

G.G.

Rapport alarmant du Conseil canadien de développement social

La pauvreté guette tous les Canadiens

À la veille du dépôt du projet de réforme de la sécurité sociale, le dernier rapport sur la pauvreté publié par le Conseil canadien de développement social fait à nouveau voler en éclats certaines croyances populaires.

Première croyance populaire: l'instruction est un antidote contre la misère et les bas salaires. Ce n'est pas toujours vrai. En 1991 la proportion de familles pauvres dont un adulte avait un diplôme post-secondaire était de 29 pour cent. «Ces diplômes ne servent à rien tant qu'il n'y a pas d'emplois convenables sur le marché du travail» constate le Conseil. Mais règle générale, lit-on dans le rapport, plus le degré d'instruction est élevé, moins il y a un danger de se retrouver dans la pauvreté.

Deuxième croyance populaire: on ne peut pas être pauvre lorsqu'on travaille 40 heures par semaine. En 1991, 172,000 familles biparentales avaient accumulé, en moyenne, 70 semaines d'emploi mais avaient gagné moins de 14,000$. Plus encore, le CCDS a calculé que les mères jeunes, qui élèvent seules leurs enfants, devraient travailler 75 heures par semaine au salaire minimum pour tout juste atteindre le seuil de la pauvreté!

Troisième croyance populaire: les pauvres habitent généralement les provinces maritimes. En 1991, le pourcentage des ménages pauvres était plus élevé dans les quatres provinces de l'Ouest que dans les quatre provinces maritimes.

Même que la proportion des familles pauvres a baissé au Québec et dans les Maritimes, sauf à Terre-Neuve, et augmenté en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario.

C'est d'ailleurs en Alberta où on note la plus grande croissance du taux de pauvreté dans les familles, qui est passé de 14 à 21 pour cent entre 1981 et 1991. Le taux de pauvreté familiale au Manitoba a aussi connu une augmentation importante entre 1986 et 1991, dépassant même la moyenne nationale.

Le taux de pauvreté des ménages varie selon les provinces. A Terre-Neuve, le pourcentage s'élevait à 21 pour cent en 1991. Il était de 19 pour cent à l'Ile-du-Prince-Edouard et en Nouvelle-Ecosse, de 18 pour cent au Nouveau-Brunswick et en Ontario, de 25 pour cent au Québec, de 24 pour cent au Manitoba, de 20 pour cent en Alberta et en Saskatchewan et de 21 pour cent en Colombie-Britannique.

Quatrième croyance populaire: les enfants pauvres ne vivent qu'avec un seul parent. Selon le rapport du Conseil, 54 pour cent des enfants pauvres vivaient pourtant avec leurs deux parents. Ce qui est vrai, c'est qu'un seul revenu est insuffisant de nos jours. Selon le Conseil, les familles qui n'ont qu'un seul revenu font face à un taux de pauvreté trois fois plus élevé que celles où il y a deux salariés. Tout cela fait d'ailleurs dire au Conseil de développement social que toute réforme des programmes sociaux doit tenir compte du marché du travail. «Nos programmes sociaux ont peut-être besoin d'être révisés, mais ils fonctionnent. Ce qui ne fonctionne pas, c'est le marché du travail».

APF

L'étudiant et son ami

(poème inspiré de *La cigale et la fourmi* de Jean de Lafontaine)

Un étudiant ayant paressé tout l'été
Se trouva fort cassé quand le temps de la rentrée fut venu.
Pas une seule poutine ni une seule petite bière
À se mettre sous la dent.
Il demanda alors à un de ses amis,
Qui restait pas loin de chez lui,
Une couple de piastres pour aller brosser
Jusqu'à ce que son chèque de bourse soit arrivé.
«Je vas te le remettre,
La semaine prochaine, inquiète-toi pas,
Pis j'te payerai une bière en plus de d'ça!»
Mais son ami n'est pas très généreux,
C'est là son moindre défaut.
«Mais veux-tu ben me dire qu'est-ce que t'as fait de ton été?»
Demanda celui-ci à son chum dans le besoin.
«Le jour et la nuit et pas mal tout l'temps,
J'étais su'l'party, y a rien de mal à ça!»
«T'étais su'l'party, pas de problème avec ça.
Il te reste pu rien qu'à dégriser astheure!»

Adaptation de Marc Lacharité



Opposition du conseil scolaire anglophone de Geraldon

La construction en Ontario d'un centre scolaire communautaire est bloquée

Six conseillers scolaires anglophones ont réussi l'impossible: bloquer la construction d'un centre scolaire et communautaire francophone de plus de 8 millions de dollars alors qu'il ne restait plus qu'à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire!

Le conseil scolaire anglophone de Geraldon, dans le nord de l'Ontario, a décidé de mettre un frein à ce projet tant attendu par les francophones de la municipalité de Longlac, qui y travaillent depuis maintenant cinq ans.

Le ministère de l'Éducation avait pourtant déjà approuvé une subvention totale de 7,104,135 millions pour la construction de ce centre et le gouvernement fédéral s'était déjà engagé à verser 1,3 million de dollars. La part du conseil scolaire dans la construction du centre scolaire et communautaire ne s'élevait qu'à 175,335$.

Le 3 septembre 1991, le conseil scolaire avait pourtant conclu une entente avec le ministère de l'Education de l'Ontario. Depuis la signature de cette entente, le conseil a retenu les services d'un architecte, soumis les plans du projet pour obtenir l'approbation du ministère et formulé ses demandes de subventions.

Le ministère de l'Education a déjà dépensé près de 600,000$ pour l'achat d'un terrain. En prime, le ministère s'est aussi engagé à investir plus de 1 million de dollars à l'école secondaire anglophone de Geraldon. Plus encore, il a même promis en décembre dernier d'accorder une subvention spéciale si les frais d'opérations du centre scolaire et communautaire dépassaient les prévisions budgétaires.

Le président de la section française, M. Raymond Saulnier, ne s'explique pas ce revirement de la part du conseil scolaire. Il était là le 26 septembre dernier, lorsque six conseillers anglophones ont refusé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, alors que quatre conseillers (dont les trois conseillers francophones) voulaient aller de l'avant. Il y a eu deux abstentions.

«C'est une décision irresponsable et inexplicable» dit M. Saulnier. Ce dernier menace de demander un injonction à la cour d'ici la fin du mois d'octobre, si le conseil scolaire n'accorde pas le contrat de construction.

Les élections scolaires ont lieu cet automne à Geraldon. Il y a trois ans, deux conseillers anglophones qui avaient approuvé l'entente avec le gouvernement n'avaient pas été réélus.

Le ministre de l'Education a très mal pris la nouvelle, au point de lancer un ultimatum au conseil scolaire. Dans une lettre en date du 28 septembre, le ministre Dave Cooke donne au conseil jusqu'au 6 octobre pour allouer le contrat de construction. Si le conseil refuse, le ministre écrit qu'il considérera cela comme un bris de contrat et qu'il agira en conséquence.

M. Cooke écrit aussi qu'il tiendra compte des sommes déjà dépensées dans ce projet, lorsqu'il étudiera les prochaines demandes de subventions du conseil scolaire. En d'autres mots, le ministre entend se faire rembourser d'une façon ou d'une autre si le projet ne voit pas le jour!

Le président de l'Association canadienne-francaise de l'Ontario, André Lalonde, n'y comprend rien. «On ne peut pas parler d'un manque de fonds, d'un manque de soutien des gouvernements. Les fonds sont là».

Sans tracer un parallèle avec la situation qui prévaut à Kingston, où le conseil municipal bloque toujours la construction d'une école secondaire française, M. Lalonde s'inquiète de ce qu'il perçoit comme le début d'une nouvelle tendance: «On s'inquiète de voir que les projets bâtis par les francophones sont bloqués et on soupçonne que plusieurs projets vont être bloqués comme ça».

L'Assemblée des centres culturels de l'Ontario est de cet avis. Selon son président, Jean-Pierre Cloutier, cela se produira encore tant que les francophones ne contrôleront pas leurs commissions scolaires. «Si le gouvernement de l'Ontario reconnaissait à notre communauté la pleine gestion scolaire, nous aurions déjà trois à quatre centres scolaires communautaires».M. Cloutier ajoute qu'il est «grandement temps» que le ministre Cooke et son gouvernement «arrivent» au vingtième siècle, «sinon on continuera à éteindre des feux partout en province».

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 26, vendredi 1er juillet 1994

Karen Lajoie/L'Aquilon

Promenade aux abords de Yellowknife, par une belle journée d'été, après seulement quelques jours de grisaille.

Assemblée générale annuelle de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

L'équipe de l'association se renouvelle

Les membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife ont élu un tout nouveau comité exécutif, lors de leur assemblée générale annuelle, le 22 juin dernier. M. Raymond Bélair, président de l'A.F.C.Y. depuis 1993 a décidé de ne pas briguer un autre mandat.

Le nouveau titulaire du poste, M. Marc Lacharité, a été nommé par acclamation.

Visiblement surpris de cette victoire, M. Lacharité a accédé à la présidence de l'association après avoir accepté sa mise en candidature et après que les deux autres candidats au poste, Mme Geneviève Harvey et M. Alain Bessette, se soient désistés.

Plus tôt durant l'assemblée, M. Lacharité avait proposé l'abolition du comité exécutif, privilégiant plutôt un fonctionnement qui reposerait sur l'équipe plus large du conseil d'administration de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Il fut le seul à se prononcer en faveur de cette restructuration de l'association. La trentaine de membres de l'A.F.C.Y. qui assistaient à la réunion ont plutôt opté pour un comité exécutif de trois membres et un conseil d'administration de sept membres. Auparavant, le comité exécutif de l'association comptait quatre membres et le conseil d'administration 10. La durée du mandat des élu-es a été également modifiée. Peu importe le poste de l'élu-e, tous les mandats sont maintenant d'un an.

Les autres postes sont allés à Caroline Lafontaine, la vice-présidente, et Roxanne Valade, Geneviève Harvey, Ginette Bérubé, Alain Bessette, et Mario Paris, les adminstrateurs. Un secrétaire-trésorier sera choisi parmi eux durant leur première réunion.

Lors de la présentation de son rapport annuel, le président sortant, M. Bélair, a souligné les nombreuses réalisations de l'association cette année, grâce au travail et au dynamisme de son agent de développement, Jean-François Boucher. M. Boucher a été remercié à plusieurs autres reprises durant la soirée pour le grand nombre d'activités organisés pour les membres de l'association et leurs familles.

«J'aimerais également profiter de l'occasion pour souligner, en mon nom et au nom du Conseil d'adminstration, le très bon travail de Jean-François depuis qu'il est à l'Association, et le remercier et le féliciter pour l'année accomplie,» a déclaré M. Bélair.

Depuis sa fondation en 1979, L'Association a connu du succès et des changements. Selon le président sortant, l'avenir s'annonce encore meilleur.

«Le fonctionnement de l'A.F.C.Y. est maintenant mieux

L'équipe de l'AFCY
Suite en page 3

Les grandes retrouvailles acadiennes

«L'événement francophone de l'année» est déjà un succès

Les grandes retrouvailles acadiennes n'ont même pas encore eu lieu que le président du Congrès mondial acadien pense déjà au prochain grand rassemblement qui doit avoir lieu en l'an 2000...en Louisiane!

Depuis le moment où il a repris cette idée lancée à Edmonton le 28 avril 1988 par le nationaliste acadien Jean-Marie Nadeau lors de l'assemblée de fondation de la Société acadienne d'Alberta, André Boudreau n'a pas cessé de vendre un rêve.

Il l'a tellement bien vendu que du 12 au 22 août prochain, quelque 200,000 Acadiens des Maritimes, du Québec, de la Louisiane et d'ailleurs au pays et dans le monde participeront à la plus grande fête jamais organisée par des Acadiens, à «l'événement francophone de l'année au niveau international» n'hésite pas à dire André Boudreau.

Car ce sera une fête puisque la mission du Congrès mondial acadien, un organisme incorporé et permanent, est de créer des liens entre les Acadiens du monde entier. Son objectif: faire connaître à la francophonie internationale l'apport culturel des Acadiens.

Natif du village de Nigadoo dans le nord du Nouveau-Brunswick, André Boudreau s'est fait connaître comme animateur social dans les années 1970. Il faisait «de l'éducation politique» comme il dit, et on devine que son travail n'a laissé personne indifférent: André Boudreau était ce qu'on appelle «un brasseux de m...»C'est en 1980 qu'il quitte son village pour Edmonton: «Il n'y avait plus d'ouvrage au Nouveau-Brunswick», explique-t-il.

Ce ne sont pas tous les Acadiens qui ont salué son initiative. Il raconte qu'un jour, en pleine assemblée annuelle de la Société nationale des Acadiens (la SNA représente les associations acadiennes des Maritimes et est l'organisme qui parle au nom de l'Acadie sur la scène internationale), un des délégués lui a lancé: «Un Acadien en dehors des Maritimes, c'est pas un vrai Acadien». Pourquoi un tel désaveu public? Parce qu'il «n'était pas un de la gang», croit-il.

Retrouvailles
Suite en page 2

photo Mario Paris



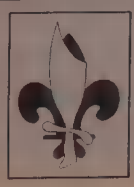
Les enfants de la Garderie Plein Soleil et leurs éducatrices ont fait une sortie dans le «Woodyard», un quartier de la vieille ville, le 17 juin dernier. Au programme : préparation et cuisson dans le feu de bannock et récits sur la vie des autochtones. La sortie de la garderie a attiré des touristes en excursion qui se sont joints au groupe.

Des membres de la nouvelle équipe de l'Association franco-culturelle de Yellowknife nous parlent de leurs antécédents (la radio) et de leurs projets d'avenir. Lire en page 3.

Des nouvelles de l'École Allain St-Cyr. Maude Prince, Mélanie Rochon et Yan Drolet Mihelic sont les premiers finissants de l'école et Audrey Blanchet, l'étudiante la plus méritante de la 6 e année. Lire en pages 3 et 4.

La fête de la St-Jean à Yellowknife, au bord de l'eau et à la chaleur d'un feu de joie. Photo-reportage de Tania Gilbey en page 5.

Le projet de repositionnement de Patrimoine canadien continue de susciter des réactions vives de la part des organismes de la francophonie. Yves Lusignan de l'APF nous parle d'une coalition en Ontario à ce sujet. Lire en page 6.



Le Quoi de neuf de juillet 1994. Lire en page 8. Prochaîne parution à la rentrée. Bon été!

Les Retrouvailles

Suite de la page 1

Aujourd'hui, il a le triomphe modeste: «Jamais j'aurais pu penser que ça allait être comme ça». Il est assuré que les 36 fêtes de familles attireront plus de 40,000 personnes, dont la moitié de l'extérieur des Maritimes. On attend 2,500 Acadiens de la Louisiane durant les dix jours de festivités. Environ 2,000 personnes devraient participer aux quatre conférences du Congrès sur l'Acadie en 2004. Pas moins de 53 personnes travaillent à plein temps à l'organisation des Retrouvailles. Le président de la France, François Mitterand, pourrait bien ne hausser l'événement de sa présence.

Les Acadiens, qui ne font jamais les choses à moitié lorsque vient le temps de fêter, ont même prévu un site pouvant accueillir 75,000 personnes lors de la fête nationale du 15 août qui aura lieu à Shédiac, la «capitale du homard».

Mais ce dont est le plus fier André Boudreau, c'est d'avoir convaincu le recteur de l'Université de Moncton, Jean-Bernard Robichaud, et l'écrivaine Antonine Maillet d'accepter la coprésidence des conférences. Pourquoi? «Parce que ce sont des gens du futur», répond simplement M. Boudreau.

Car les Acadiens qui participeront aux conférences ne s'enfermeront pas en plein été dans les salles du Centre universitaire de Moncton et du Collège communautaire de Dieppe pour parler du passé et des malheurs de la déportation. Ils parleront d'éducation, de culture et de patrimoine, des communications et de l'économie...en 2004! «On veut savoir où on va être quand on va fêter notre 400ième» explique M. Boudreau.

On fêtera donc de nouveau en 2004, cette fois pour souligner les 400 ans de présence acadienne en terre d'Amérique. Car les Retrouvailles de 1994 ne sont «qu'une étape» explique M. Boudreau: «Si ça finissait en août 1994, il n'y aurait pas de suite». Et les Acadiens vont se donner dix ans pour atteindre les objectifs sociaux et économiques qu'ils vont se fixer durant ces conférences.

Ce n'est pas un hasard si «l'événement francophone de l'année» se déroule dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, dans cette zone tampon où on passe si facilement du français à l'anglais. Il a fallu sept heures de délibérations avant que le comité de sélection tranche en faveur de cette région. Un choix politique, avoue aujourd'hui André Boudreau, car on voulait donner «un coup de pouce» à tous ceux et celles qui voulaient y améliorer les services en français.

C'est en automobile qu'il fera son entrée en Acadie en août prochain, à la tête de la Caravane des Retrouvailles, une de ses dernières...trouvailles. La Caravane va symboliser «le grand retour» des Acadiens vers la Terre promise. Elle va aussi donner la possibilité aux francophones du pays de participer à l'événement, même s'ils ne sont pas Acadiens.

La caravane va se mettre en branle le 5 août à Edmonton et s'arrêtera à Saskatoon, à Saint-Boniface (le 6 août), à Sudbury en Ontario (8 août), à Ottawa (9 août) et à Montréal (10 août). Le 11 août, la Caravane des Retrouvailles quittera Montréal pour se diriger vers les Maritimes: une promenade de plus de 5,000 kilomètres! Ce sera tout de même plus rapide que la charrette de Pélagie...

Yves Lusignan (APF)

Bienvenue Chelsea !



Agnès Billa/L'Aquilon

Stephanie Owre et Daniel Bérubé et leur fille Chelsea née le 31 mai 1994. La petite famille est venue dans les bureaux de la F.F.-T. pour la remise d'une trousse «Premiers pas».

Échos des T.N.-O.

La revendication territoriale du Sahtu est entérinée par Ottawa

L'entente sur la revendication territoriale des peuples déné et métis de la région du Sahtu a été entérinée le 23 juin à Ottawa lors d'un vote du Parlement et du Sénat canadiens. L'entente accorde aux résidants des cinq communautés des droits de propriété sur un territoire d'une superficie de 41 437 kilomètres carrés dans la vallée du Mackenzie. Les bénéficiaires de l'entente recevront de plus une somme de 75 millions de dollars au cours des quinze prochaines années ainsi qu'une partie des royalties provenant annuellement de l'exploitation des ressources petrolières et du gaz naturel dans la région de Norman Wells.

Les peuples autochtones auront également le droit de déterminer comment utiliser les ressources naturelles et renouvelables sur leur territoire, y compris les cours d'eau. L'entente avait d'abord été adoptée en juillet 1993, lors d'un vote auprès des bénéficiaires. 85% des Dénés et 99% des Métis s'étaient prononcés en faveur de l'entente.

Le territoire sous la juridiction de l'entente comprend les communautés de Norman Wells, Colville Lake, Fort Good Hope, Fort Norman, Deline, et le Grand lac de l'Ours.

Une étude nationale sur les champs d'épandage révèle des situations déplorables

--La Ville de Yellowknife a été classée au troisième rang de 20 grandes villes canadiennes lors d'une étude nationale sur les champs d'épandage. Le rapport souligne par ailleurs qu'il existe dans la plupart des villes étudiées des conditions inquiétantes.

Selon le *Sierra Legal Defence Fund*, un organisme de protection de l'environnement situé à Vancouver, le procédé utilisé par plusieurs villes canadiennes pour le déversement de leurs eaux-vannes contrevient à la loi canadienne.

«17 des 20 villes étudiées, incluant Halifax, Victoria et St. John's, déposent leurs égouts directement dans la mer, sans les traiter avant. Les trois villes ci-mentionnées versent 105 milliards de litres d'égouts dans l'Atlantique et le Pacifique chaque année,» souligne le rapport. Le volume d'égouts déversé à travers le Canada quotidiennement se compare à 32 catastrophes de l'envergure du pétrolier géant Exxon Valdez.

Yellowknife, qui s'est méritée un «B-» comme note, s'est placée derrière Calgary et Ottawa.

Ben Kovic est nommé président du conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

M. Ben Kovic, qui a travaillé pendant 15 ans pour le ministère territorial des Ressources renouvelables à titre d'agent de la faune, a été nommé le 23 juin président du conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

M. Kovic, qui a beaucoup travaillé dans les communautés de Lake Harbour, Arviat et Pangnirtung, est entré en poste immédiatement après sa nomination. Il est le premier titulaire du poste.

Il a été nommé par décret du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin.

Le conseil est un nouvel organisme gouvernemental créé en vertu de l'Entente sur la revendication territoriale du Nunavut qui est entrée en vigueur en juillet 1993.

Karen Lajoie

La nouvelle équipe de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

Suite de la page 1

structuré et plus efficace, a expliqué M. Bélair. Le recrutement des membres et des bénévoles s'est intensifié et le travail au niveau du développement communautaire et de la formation des bénévoles est un élément important de la programmation».

Avec la création d'une équipe de balle-lente francophone et la participation à la Dictée des Amériques, l'association continue à offrir à ses membres de nouvelles activités.

En 1994-1995, l'A.F.C.Y. entend mettre l'accent sur la distribution des produits culturels. L'association souhaite établir un comptoir permanent de distribution où les francophones et francophiles de la ville pourraient se procurer des livres, des disques et autres produits culturels de la francophonie (voir encadré ci-contre).

Durant l'assemblée annuelle, les comités femmes, théâtre, et radio (voir encadré ci-dessous) ont eux aussi déposé un bilan de leurs activités.

Du côté des états financiers de l'Association, le bilan révèle un déficit de presque six mille dollars pour 1993-1994. En raison de surplus accumulés les années précédentes, l'A.F.C.Y. conserve tout de même un solde positif de 12 674 dollars.

Le nouveau conseil d'administration de l'A.F.C.Y. se réunira pour la première fois le 29 juin afin de se familiariser avec les dossiers et afin de déterminer les priorités.

Karen Lajoie

L'A.F.C.Y. veut accroître l'accès aux produits culturels

Le nouveau conseil d'adminstration de l'A.F.C.Y. entend consacrer beaucoup d'efforts à un projet de comptoir de distribution de produits culturels.

Le projet faciliterait pour la communauté francophone et francophile de Yellowknife l'accès à des produits culturels dits durables tels les livres, les disques au laser, les magazines et les journaux en français.

M. Alain Bessette, trésorier de l'Association l'an dernier et membre du conseil d'administration cette année, accorde beaucoup d'importance à ce projet de comptoir. Dans le cadre d'un sondage mené par la Fédération Franco-TéNOise auprès de la population de Yellowknife et des environs, l'association interroge les répondants à propos des produits qu'ils veulent retrouver au comptoir ainsi que des sommes qu'ils seraient prêts à consacrer à l'achat de ces produits.

«On a pensé à ce projet parce que nos membres ont de la difficulté à trouver des disques et des livres en français à Yellowknife. On n'est pas toujours satisfait des titres disponibles à la bibliothèque, et on essayait de voir ce dont nos membres ont besoin,» explique M. Bessette.

En période de coupures budgétaires, l'Association espère aussi qu'un comptoir de produits culturels constitue une source de revenus. Si la vente de produits culturels génère des fonds, ces sommes serviront au financement d'autres projets pour la communauté francophone.

Après le sondage qui devrait permettre de déterminer le niveau d'intérêt de la communauté pour le projet de comptoir, l'A.F.C.Y. (si les résultats sont positifs) se mettra en quête de fonds pour le lancement du projet et surtout la constitution d'un inventaire. M. Bessette précise que l'association adressera des demandes de financement au ministère territorial du Développement économique et du tourisme ainsi qu'à la Banque fédérale de développement.

L'A.F.C.Y. entend mener une étude de marché pour préciser le potentiel économique du projet en fonction de la population et de son intérêt pour la consommation de produits culturels durables. «À l'automne, il y aura beaucoup de travail préparatoire à faire : le choix des produits, l'emplacement du comptoir et bien d'autres choses,» conclut M. Bessette.

L'émission de radio francophone de Yellowknife multiplie les équipes de production

Trois membres de l'équipe de l'émission *À propos d'autre chose* qui participent au projet depuis ses débuts en mars 1993 ont été élus au conseil d'adminstration de l'Association franco-culturelle de Yellowknife le 22 juin dernier.

Selon Marc Lacharité et Mario Paris, leurs nouvelles responsabilités au sein de l'A.F.C.Y. ne les empêcheront pas de continuer à produire l'émission de radio qui est diffusé tous les dimanches de midi à 13 heures, sur les ondes de CKLB (101.9 sur la bande MF). Quant à Caroline Lafontaine, sa nomination au poste de vice-présidente coïncide avec sa décision de se retirer du projet radio pour se consacrer à d'autres dossiers de l'association.

«À partir de l'automne, on aura quatre équipes de production pour l'émission, donc, nous deux, nous travaillerons seulement une fois par mois à la radio,» explique M. Lacharité.

M. Paris ajoute que la production de l'émission ne prend pas beaucoup de temps. Les entrevues se déroulent en direct, et l'émission se précise dans le studio avec un peu de travail préparatif durant la semaine. La formule de l'émission se veut décontractée pour que le plus de gens puissent s'y impliquer.

Marc Lacharité, le nouveau président de l'AFCY, ne voudrait pas que les membres de l'Association croient qu'il s'occupera uniquement de la radio.

«Il y a beaucoup de dossiers prioritaires, comme le comptoir culturel. Ce n'est pas juste la radio qui m'intéresse,» affirme-t-il.

Les nouveau membres de l'équipe d'*A propos d'autre chose*, qui débuteront au micro ou à la technique au mois de septembre, devront réaliser le projet d'émission avec un budget qui est passé à 5 000 dollars, après des coupures de 20% des subventions. L'équipe actuelle entend recruter encore plus d'amateurs de radio afin de pouvoir éventuellement mettre en ondes une émission d'une plus longue durée, de deux ou trois heures.

K. L.

Pour les progrès accomplis durant l'année scolaire 1993-1994

Audrey Blanchet se mérite une excursion en bateau à voile

Depuis 1992, le directeur de l'école J.H.Sissons de Yellowknife, M. Terry Bradley, lance un défi aux étudiants de la 6e année : celui ou celle qui s'améliore le plus au plan académique durant l'année scolaire se méritera un voyage sur le bateau à voile du directeur à la fin de l'année.

Cette année, pour la première fois, les étudiants de l'École Allain St-Cyr pouvaient également prendre part au défi, et Audrey Blanchet a travaillé très fort pour obtenir de meilleures notes.

Elle a si bien fait qu'elle a remporté le défi. L'étudiante ne cache pas qu'elle souhaitait tellement réussir à l'école qu'elle s'est prise au jeu et qu'elle en a oublié le prix que lui vaudrait sa victoire.

«L'idée, ce n'est pas d'avoir les plus hautes notes, mais la plus grande amélioration de sa performance académique,» explique M. Bradley. Le défi s'adresse aux étudiants de 6e année car à l'école Sissons, c'est la classe des finissants qui vont ensuite à l'école secondaire. Le défi leur permet d'évaluer leurs méthodes d'études et leurs projets d'avenir. Le défi fonctionne parce que son principe de base est simple.

«Il s'agit de se fixer un objectif et de faire tout ce qu'il faut pour l'atteindre, résume le directeur. C'est une leçon qu'on n'apprend pas à l'école, ni au secondaire, ni à l'université. Ceux qui remportent du succès dans la vie ne sont pas nécessairement les plus intelligents, mais ceux qui savent comment se fixer des objectifs et les atteindre. J'essaie de motiver mes étudiants dans ce sens-là».

Le 18 juin, Terry Bradley et sa femme Marie-Claire, enseignante à l'École Allain St-Cyr, ont donc passé la journée sur leur voilier de 26 pieds, le *Lady Jane*. Il leur a fallu trois voyages pour récompenser les gagnants des différentes classes et des deux écoles. À la gagnante Audrey Blanchet, ils avaient réservé le voyage de clôture de la journée, un voyage pour elle toute seule, la première étudiante de l'École Allain St-Cyr à remporter le défi de la 6e année.

Avec Audrey au timon, le *Lady Jane* a navigué pendant deux heures dans la baie de Yellowknife, en faisant le tour de l'île Mosher avant de retourner à la marina. Marie-Claire a pris des photos de cette journée mémorable. Audrey, qui a manoeuvré le bateau d'une main experte, y pose fièrement le gilet de sauvetage orange sur le dos et la casquette bleu marin du capitaine sur la tête.

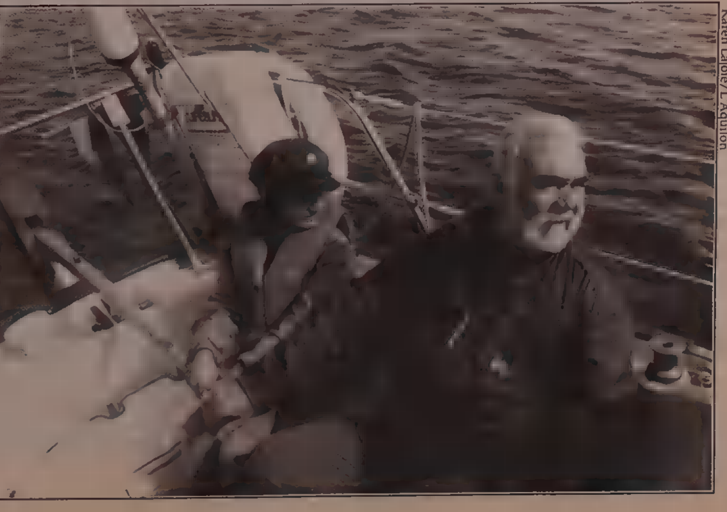
La journée de voile a plu à tous les jeunes qui y ont participé. Parmi les autres gagnants, mentionnons quatre étudiants du programme d'immersion de l'école Sissons : Sharon Kanwal, Alana Demko, Inder Kanwal et Jasmine Reedyk ainsi que deux élèves de la classe de Mme Jocelyne Boulet : Aida Fuentes et Hajro Zukic et deux élèves de la classe de Mme Roosdahl, Darrick Beaulieu et Ronald Ryan.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

Arborant fièrement la casquette du capitaine, Audrey Blanchet au repos, sur le pont du Lady Jane.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Avec Terry Bradley à ses côtés, Audrey a manoeuvré le voilier pendant une bonne partie de son excursion autour de l'île Mosher.

Le développement culturel, une des voies d'avenir

Les élections qui se sont déroulées la semaine dernière à Yellowknife lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association franco-culturelle ont agréablement surpris bien des membres actifs de la communauté.

Dans une atmosphère détendue, les membres de l'A.F.C.Y. ont élu des représentants au conseil d'administration et au comité exécutif. Tous les postes ont été comblés et la nouvelle équipe dirigeante de l'association peut compter sur des gens d'expérience et de nouvelles recrues. La relève s'est tout particulièrement fait remarquer. Trois des quatre nouveaux membres du conseil d'administration proviennent du comité radio responsable depuis bientôt dix-huit mois de la production de l'émission hebdomadaire *À propos d'autre chose*.

Ce qui avait débuté en mars 1993 comme un nouveau projet de l'A.F.C.Y. et une initiative d'un groupe de nouveaux et jeunes bénévoles aboutit donc aujourd'hui (sans préméditation aucune) à la présence d'une relève dynamique et qui nous assure qu'elle a plein d'idées nouvelles.

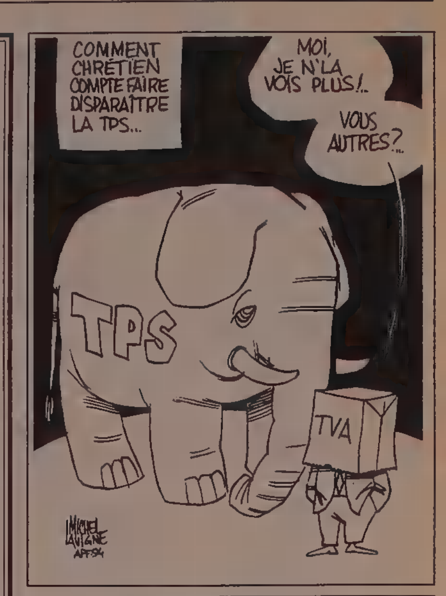
Le projet de la radio aura donc donné le goût à des individus de s'impliquer plus avant dans la communauté. À l'instar du projet radio, le lancement de l'activité théâtre avait également permis ces dernières années d'attirer à l'association des gens avec un intérêt particulier et un projet en tête qui éventuellement se sont impliqués dans l'ensemble des activités de la communauté. Voilà des expériences et des résultats qui militent certainement en faveur du développement culturel.

Depuis des années la francophonie canadienne s'interroge sur l'importance relative qu'il faut accorder au développement culturel par rapport au développement politique. À un point tel qu'on se demande même parfois s'il ne s'agirait pas d'un de ces faux débats, du genre «l'oeuf et la poule». D'autres ont tranché la question en décrétant que oui, ces deux types de développement sont en fait deux facettes du même phénomène. Les tenants de cette approche nous exhortent donc à ne pas couper les cheveux en quatre.

Quoiqu'il en soit, la francophonie ténoise et ses organisations (la Fédération Franco-TéNOise et ses membres, en particulier les associations locales) se sont elles aussi posées au fil des ans cette question du type de développement à privilégier. Au fil des ans, selon la conjoncture et selon la personnalité des chefs de file, la balance a penché tantôt d'un bord, tantôt de l'autre.

En fait, la décision d'un modèle de développement appartient à chaque communauté, selon ses caractéristiques propres et selon les attentes exprimées par ses membres. De plus le développement culturel n'exclut pas la revendication politique. Le dossier Radio-Canada mené il y a quelques années dans les Territoires du Nord-Ouest illustre bien cette règle. Bon succès à la nouvelle équipe de l'A.F.C.Y.!

Agnès Billa



Les Franco-FUN remportent leur 5e victoire

L'équipe de balle lente les Franco-FUN a gagné son 5e match de la saison le 28 juin, quand elle a défait les *Regency Rockets* 15 à 10 au terrain Parker.

Le capitaine de l'équipe, M. Jean-François Boucher, précise que cette victoire donne à l'équipe une fiche de 5-7-0 après les 12 matches de la première moitié de la saison.

Les étoiles des Franco-FUN lors du match de mardi : Sophie Filion (qui se mérite cet honneur pour la 5e fois !) et le capitaine de l'équipe, Jean-François Boucher.

L'horaire pour la deuxième moitié de la saison estivale n'a pas encore été communiqué aux équipes de la division. Pour jouer ou pour assister aux prochaines parties, appelez Jean-François à l'association francophone au 873-3292.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Tania Gilbey
Mario Paris
Marie-Claire Bradley

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les premiers finissants de l'école Allain St-Cyr reçoivent leurs diplômes

Pour la première fois depuis sa création en 1989, l'École Allain St-Cyr de Yellowknife comptait parmi ses étudiants trois finissants.

Dans la photo ci-contre, durant un souper de graduation le 15 juin dernier, les étudiants de la 9e année (la classe terminale à l'école francophone) et diplômés Mélanie Rochon, Yan Drolet Mihelic et Maude Prince, plaque à la main, posent en compagnie de leur professeur Mme Bernadette Leblanc-Fortier et du directeur de l'école, M. Terry Bradley.

Les parents des finissants et quelques autres professeurs étaient également de la fête.

Nombreux organismes et associations francophones ont accordé aux finissants des prix et des cadeaux pour marquer l'occasion. Félicitations et nos voeux de réussite pour vos projets d'avenir!



photo/Marie-Claire Bradley

Célébrations en plein-air à Long Lake autour d'un feu de joie

Les gens de Yellowknife fêtent la Saint-Jean Baptiste

Le feu de la Saint-Jean Baptiste a réchauffé non seulement les mains et les pieds, mais aussi le coeur des francophones et des francophiles qui se sont regroupés à Long Lake le vendredi 24 juin dernier pour célébrer la fête du patron des Canadiens-français.

Beaucoup de gens ont donné un coup de main pour les préparatifs de la fête et au moins une centaine de personnes sont venues pour le barbecue et le feu de joie de la Saint-Jean Baptiste organisés par l'Association franco-culturelle de Yellowknife au site du festival de musique *Folk on the Rocks*. Parmi les invités, on retrouvait le nouveau président de l'A.F.C.Y., Marc Lacharité, la nouvelle vice-présidente, Caroline Lafontaine, les cinq membres du nouveau conseil d'administration ainsi que des musiciens, des experts en B.-B.-Q., des enfants et au moins cinq chiens.

Lorsque la soirée a commencé vers 17h00, la bonne odeur des hot-dogs et des hamburgers s'est rapidement répandue et le soleil est finalement sorti de derrière les nuages. Grâce aux animateurs de l'émission de radio *A propos d'autre chose*, la musique française, québécoise et canadienne-française en a fait danser plus d'un et plus d'une. Les enfants comme les adultes ont profité de cette fête pour passer une soirée agréable entre ami-es et aussi pour rencontrer quelques nouveaux francophones.

Vers 21h30 un cercle s'est formé autour du bûcher, en attendant que le feu de la Saint-Jean Baptiste soit allumé. Quand les flammes du bûcher se sont élevées, on pouvait voir sur les visages des gens rassemblés de la joie. Cette joie a brûlé jusqu'aux petites heures du matin quand les gens sont enfin retournés chez eux fatigués, mais satisfaits de la soirée.

Jean-François Boucher, agent de développement de l'A.F.C.Y., nous confiait lundi matin qu'il n'a entendu que de bons commentaires au sujet de cette célébration de la Saint-Jean Baptiste. Le site, près de l'eau et au grand air, a particulièrement plu. M. Boucher pense déjà à des nouveautés pour la St-Jean en 1995.



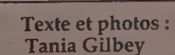
Richard Baillargeon s'approche du bûcher de la St-Jean qui commence tout juste à s'embraser. Allumé vers les 21 heures 30, le feu a brûlé tard dans la nuit.



Petits et grands ont fraternisé durant la fête de la St-Jean, comme en témoignent Benoît Boutin et son jeune ami.



Comme plusieurs autres participant-es à la fête, Eugénie Cyr a profité des célébrations de la St-Jean pour faire plus ample connaissance avec la centaine de francophones et francophiles de Yellowknife qui avaient accepté l'invitation de l'Association franco-culturelle de Yellowknife.



Texte et photos : Tania Gilbey





Photo ci-dessus : les préparatifs du feu de joie de la St-Jean.

À gauche, la fête se déroulant près du lac Long, il était possible pour se rafraîchir d'aller se promener au bord de l'eau et d'y admirer le «coucher» du soleil.

Après Allain St-Cyr, les étudiants de J.H. Sissons remportent un défi-lecture

Terry Bradley remonte sur le toit d'une école

Monsieur Terrence Bradley, directeur de l'École Allain St-Cyr et de l'école élémentaire J.H. Sissons, a passé une deuxième journée de travail sur le toit d'une école après que les étudiants de l'école Sissons aient relevé et remporté le défi que leur directeur leur avait lancé.

A l'automne 1992, Monsieur Bradley avait en effet mis les étudiants de l'école au défi de lire pendant 1 000 000 minutes (ou si vous préférez 694.4 journées ou encore 1.9 année). M. Bradley s'engageait à passer une journée de travail sur le toit de l'école si les étudiants gagnaient le pari. L'idée de ce défi qui vise à promouvoir la lecture auprès des jeunes fut d'abord lancée aux États-Unis. L'école élémentaire J.H. Sissons est la deuxième école nord-américaine à participer à cette activité.

Dès juin 1993, les étudiants de l'école Sissons avaient lu plus de 300 000 minutes, sans compter tout le temps consacré à la lecture en classe. Les centaines de milliers de minutes de lecture accumulées ne se sont cependant pas avérées suffisantes pour exiger du directeur qu'il monte sur le toit de l'école. Cette année, les étudiants se sont assurés de lire pendant un million de minutes et conséquemment, M. Bradley a travaillé sur le toit de l'école pendant toute la journée du 22 juin.

En 1992, pour enregistrer leur progrès, les étudiants de l'école Sissons utilisaient l'image d'une tour de plus en plus élevée. L'année suivante, le film américain *Jurassic Park* a transformé le dinosaure en animal préféré des jeunes. Du coup, les étudiants de l'École Allain St-Cyr et de l'école Sissons ont adopté le dinosaure comme mascotte.

Chaque étudiant a reçu au moins un petit dinosaure sur lequel se trouvaient dix cercles. Chaque cercle représentait un nombre spécifique de minutes de lecture. Ces petits dinosaures furent collés au mur sur le dinosaure géant appelé le *Readasaurus*. Mesurant 4 mètres de hauteur et 26 mètres de longueur, ce dinausore géant occupe six des murs de la bibliothèque de l'école Sissons.

Les deux bibliothécaires, Mesdames Lynn Taylor et Penny Weir, ont demandé aux étudiants si elles pouvaient ne pas complètement couvrir la surface du *Readosaurus* afin d'inviter le clown à échasses M. Long Legs à compléter la murale le mardi 21 juin lors d'une fête à laquelle étaient conviés tous les étudiants de l'école.

Pour célébrer la victoire des étudiants, l'école a également organisé une courte cérémonie au gymnase. Pour remporter le défi du *Readosaurus*, les étudiants de l'école Sissons ont lu l'équivalent de plus de 160 000 livres, un nombre de livres supérieur au nombre de livres se trouvant dans leur bibliothèque.

Tania Gilbey


Tania Gilbey/L'Aquilon

Sur les murs de la bibliothèque, les sympathiques lecturosaurus des écoles Allain St-Cyr et J.H. Sissons se retrouvent après des milliers et des milliers d'heures consacrées à la lecture.

Suite à la repositionnement du gouvernement fédéral

Une autre coalition franco-ontarienne voit le jour

Les associations franco-ontariennes prennent mal la récente démarche de «repositionnement» du ministère du Patrimoine canadien.

Environ 35 associations ont décidé de former une «coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne». Cette coalition entend mettre sur pied un groupe de travail chargé d'identifier «les vrais besoins de la communauté», explique la porte-parole de cette nouvelle coalition, Mme Ethel Côté.

«On va leur proposer un plan à Patrimoine canadien. On veut faire un vrai bilan et identifier les vrais besoins», ajoute-t-elle.

La coalition réclame que le Bureau du premier ministre mette aussi sur pied un groupe de travail qui rédigerait une politique gouvernementale pour assurer le développement et l'épanouissement des communautés franco-ontariennes.

«On s'oppose et on conteste le processus gouvernemental,» explique Ethel Côté. Les fonctionnaires fédéraux ont rencontré les représentants de ces associations pour discuter de la nouvelle orientation qu'on souhaite donner aux relations entre les organismes francophones et le ministère du Patrimoine canadien.

En clair, Ottawa commence à se demander si une partie de l'argent qui sert à financer la programmation et le fonctionnement des associations ne pourrait pas plutôt servir à financer certains projets de développement.

La programmation des associations francophones et anglophones est financée par le biais du Programme de promotion des langues officielles: Appui aux communautés minoritaires de langue officielle. Le gouvernement assure ainsi le fonctionnement de 350 à 400 organismes au pays (24,3 millions de dollars cette année). Le financement de ces organismes a été coupé de 10 pour cent en 1993-1994 et le gouvernement libéral a ajouté cette année une coupure de 5 pour cent à celle de 10 pour cent qui avait déjà été annoncée par les conservateurs en prévision du budget de 1994-1995.

«On veut pas sauver la peau des organismes. On veut s'assurer d'avoir des ressources» se défend bien la porte-parole de la Coalition franco-ontarienne, Ethel Côté.

«Ce qui tient à coeur les organismes, c'est le développement des communautés», poursuit-elle.

Mme Côté trouve important de vérifier si le gouvernement fédéral veut toujours respecter son engagement de favoriser le développement et l'épanouissement des minorités francophones. C'est pourquoi la Coalition veut que le Bureau du premier ministre se mouille, se compromette, en y allant d'un premier geste concret, en l'occurence la création d'un groupe de travail.

Sauf en ce qui concerne le rétablissement du Programme de contestation judiciaire, qui n'est toujours qu'une promesse électorale reconfirmée dans le Discours du Trône et dans le premier budget du ministre des Finances, les libéraux n'ont pris aucun engagement concret envers les minorités francophones lors de la campagne électorale et depuis qu'ils sont au pouvoir.

Yves Lusignan (APF)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Coordinateur des relations publiques
Collège de l'Arctique (région Ouest) Fort Smith, T. N.-O.
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Réf.: 021-0063JH-0003 **Date limite :** le 8 juillet 1994

Directeur, Services aux étudiants
Collège de l'Arctique **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de trois ans)
Le traitement initial est de 48 691 $ par année.
Réf.: 021-0062LM-0003 **Date limite :** le 8 juillet 1994

Chargé de cours, Programme de formation des enseignants
Collège de l'Arctique **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée d'un an)
Le traitement varie de 51 866 $ à 75 701 $ par année.
Réf.: 021-0059LM-0003 **Date limite :** le 8 juillet 1994

Stagiaire en enseignement communautaire aux adultes
Collège de l'Arctique (région Ouest) **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 34 146 $ par année.
Réf.: 021-0060RW-0003 **Date limite :** le 8 juillet 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 390, FORT SMITH NT X0A 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent des achats
Ministère des Travaux publics et des Services **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 373 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf.: 041-0098-0003 **Date limite :** le 8 juillet 1994

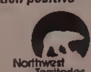
Chef, Finances et administration
Ministère des Travaux publics et des Services **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf.: 041-0099-0003 **Date limite :** le 8 juillet 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Conseiller en matière de politiques
Ministère de la Sécurité et des Services publics **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 011-0219EW-0003 **Date limite :** le 8 juillet 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 1320, Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive –* *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Remplacement de ponceaux sur une route principale

Enlèvement de ponceaux existants, fourniture et installation de ponceaux de 1810 mm et de 2120 mm de diamètre, tuyaux de construction en tôle d'acier ondulée – Km 39,9 de la route de Fort Smith (no 5), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1460, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage, Édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 28 juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Ranjit Tharmalingam, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7808



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Caserne de pompiers

Appel d'offres pour concevoir et construire une caserne de pompiers à deux baies – Fort Liard, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau de service de district, Palais de justice) ou au bureau des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au bureau régional de l'entretien) avant :

14 H, HEURE LOCALE, LE 20 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 juin 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et doivent être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Floyd Daniels, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-7244 ou Diane Magnusson, Tél. : (403) 920-6466

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Réfection du tablier de trois ponts

Réparation du tablier et étanchéisation des ponts à Trout River, à Jean Marie River et à Frank Channel; petits travaux de terrassement au pont de Jean Marie River – Kilomètre 324,8 et kilomètre 411,2 de la route Mackenzie (No 1) et kilomètre 244,8 de la route de Yellowknife (No 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 7 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 20 juin 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Ranjit Tharmalingam, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7808

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chef des programmes régionaux (quatre postes)
Ministère du Développement économique et du Tourisme

Région du North Slave - Yellowknife, T. N.-O. Réf. : 011-0220
Région de Fort Smith - Fort Smith, T. N.-O. Réf. : 021-0061
Région du Deh Cho, Fort Simpson, T. N.-O. Réf. : 022-0016
Région du Keewatin, Rankin Inlet, T. N.-O. Réf. : 051-0087

Suite à une réorganisation du Ministère, les postes susmentionnés ont été créés en vue de gérer, pour une région donnée, le portefeuille des prêts de la Société de crédit commercial, le Fonds d'aide aux entreprises et l'Entente de développement économique. Le titulaire de chaque poste veillera également à conseiller le surintendant régional sur des questions touchant aux demandes de crédit, de contribution et de financement, à la gestion du budget et à la prestation de programmes de formation et de perfectionnement des employés.

Les candidats doivent posséder un diplôme en études commerciales et en administration des affaires et avoir de l'expérience en matière de prêts, d'analyse financière et de gestion de programmes, préférablement dans le secteur public.

Le traitement initial est de 48 324 $ par année.

Il s'agit de postes non traditionnels.

Prière d'indiquer, sur la demande d'emploi, le numéro de référence du poste qui vous intéresse.

Date limite : le 8 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive –* *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Quoi de neuf ?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - été 1994

UN GROS MERCI À TOUS ET À TOUTES

- Le 17 juin dernier, lors du «Raven Mad Daze», l'Association franco-culturelle de Yellowknife était présente et offrait à la population quelques produits (sirop d'érable, films en français, cartes de membre, ...). Ce fut une première et nous sommes très satisfaits des résultats. Nous tenons à vous dire que nous serons de retour l'an prochain et nous voulons remercier tous les gens qui ont pris le temps de s'arrêter pour nous voir. Merci !



- L'Association a tenu son A.G.A. le 22 juin dernier. De gros changements sont survenus, notamment un nouveau conseil d'administration et un nouveau logo pour l'Association (vous pouvez l'admirer sur cette page). Féliciatations, donc, au nouveau président, M. Marc Lacharité, à la nouvelle vice-présidente, Mme Caroline Lafontaine et aux nouveaux administrateurs, Mmes Ginette Bérubé, Roxanne Valade et Geneviève Harvey et MM. Mario Paris et Alain Bessette.

- Les francophones et les francophiles se sont bien amusés vendredi dernier, le 24 juin. L'Association franco-culturelle de Yellowknife invitait tous ces gens à venir célébrer la fête de la St-Jean Baptiste sur le site de «Folk on the Rocks». Plus d'une centaine de personnes se sont donc déplacées pour venir manger des hot-dog et des hamburgers, s'amuser et assister au très populaire feu de la St-Jean. L'ambiance était très «hot» sous la direction de l'équipe musicale de «À propos d'autre chose». Merci à tous ces gens. Merci aussi aux chansonniers qui nous ont rappelé de très bons souvenirs... Merci enfin aux bénévoles et aux participants. Cette formule fut très appréciée et sera de retour l'an prochain avec quelques améliorations.

ACTIVITÉS À VENIR

- Voici les dates des prochaines activités que l'Association organisera dès l'automne prochain pour vous. Tout d'abord, l'épluchette de blé d'inde se tiendra le dimanche, 11 septembre 1994, toujours au Lac Long, à la petite cabane près de la descente de bateaux. Viendra ensuite l'Halloween, le samedi 29 octobre 1994, au 14e étage de «Fraser Tower» (le *party room*) et enfin la fête de Noël, qui aura lieu le samedi 3 décembre 1994, au Sam's Monkey Tree. Inscrivez ces dates à votre agenda et soyez de la fête! (surveillez nos prochaines parutions au cas où des changements de dernière minute surviendraient).

BIENVENUE-BIENVENUE-BIENVENUE

- Nous voudrions souhaiter la bienvenue parmi nous à deux nouvelles personnes qui travailleront à l'Aquilon et à la F.F.-T. pour l'été. Il s'agit de Mlles Tania Gilbey et Stéphanie Boucher. Passez un très bel été dans les Territoires.

- L'Association des parents francophones de Yellowknife aimerait présenter son nouveau Conseil d'administration suite à leur A.G.A. de mai dernier. Il s'agit de Mme Sylvie Vincent qui est présidente, de M. Laurent Morin qui est trésorier et de Mmes Christiane Lacasse-Clark, Hélène L'Abbé-Kinsburry, Gisèle Forget-Manson et de M. Gerry Mainville qui sont conseillers. Félicitations à tous et à toutes !

Par ailleurs, les bureaux de l'A.P.F.Y. seront fermés pour le mois d'août. Si vous avez des urgences, vous pouvez appeler au 873-5005 et parler avec Marie Patterson.

FÉLICITATIONS!!!!!!!

- L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait féliciter les trois premiers finissants de l'École Allain St-Cyr. Bravo à Mélanie Rochon, Maude Prince et Yan Drolet. Bonne chance dans vos projets futurs, nous vous souhaitons beaucoup de succès!

- Toute la communauté souhaite également bonne chance à tous les parents et enfants qui vont nous quitter durant l'été. Votre passage parmi nous fut très apprécié et vous allez nous manquer.

- Déjà 13 inscriptions pour la maternelle à l'École Allain St-Cyr et une cinquième portative s'ajoute pour l'année 1994-95. Bravo, continuez le bon travail!

BONNES VACANCES À TOUS ET À TOUTES

- L'Association franco-culturelle de Yellowknife souhaite à tous les francophones et francophiles de très bonnes vacances et vous invite à la prudence pour nous revenir en pleine forme en septembre. S'il vous plaît, veuillez prendre note que les bureaux fonctionnneront au ralenti durant les mois de juillet et août. Vous pourrez toujours nous contacter au numéro de l'Association (873-3292) et laisser votre message. Quelqu'un veillera à y donner suite. Par le fait même, la prochaine parution du Quoi de neuf aura lieu en septembre. Encore une fois, bonnes vacances!

UN PEU D'HUMOUR!!!

- Le poids de la différence : La valeur d'un employé n'attend pas le nombre d'années, mais elle varie selon le poids ! Ainsi, les femmes plus rondelettes gagnent 20% de moins que leurs collègues, selon des chercheurs américains. Les maigrichonnes aussi gagnent moins, mais font des mariages plus lucratifs. Chez les hommes, la recette du succès semble être plutôt dans le ventre : les mâles légèrement bedonnants gagnent 26% de plus que les maigrichons. La valeur varie aussi selon la beauté; homme ou femme, ajoutez 5%. Alors, la prochaine fois que vous aurez un blanc à votre table de travail, regardez autour de vous et faites le calcul!!!

- PAPIER, PAPIER : Le gouvernement du Québec ne recule devant rien pour informer la population ! Ses agents d'information émettent pas moins de 10 000 communiqués chaque année. Un toutes les six minutes !

Sources : l'Actualité, 1er juin 1994

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION
Élection générale de 1993

Circonscription fédérale : NUNATSIAQ

Nom du candidat	Nom de l'agent officiel	Nombre de donateurs	Total des dons	Total des dépenses d'élection	Déduire : dépenses personnelles du candidat	Total des dépenses d'élection assujetties à la limite*	Vérifié par
Jack Iyerak Anawak Lib.	Gerry Palfrey	48	42 935,24 $	33 081,49 $	15 507,62 $	17 573,87 $	K.R. Manson
Leena Evic-Twerdin P.C.	Georges D'Aoust	58	44 850,00 $	63 450,79 $	29 085,86 $	34 364,93 $	Mackay Landau
Mike Illnik N.P.D.	Hunter Tootoo	10	12 739,65 $	11 200,58 $	8 454,26 $	2 746,32 $	Mackay Landau†

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection des candidats susmentionnés peut être examiné en s'adressant au directeur du scrutin :

Sandra Kusugak, Boîte 61, Rankin Inlet, T. N.-O. X0C 0G0

* *Limite permise des dépenses d'élection pour Nunatsiaq : 50 178,02 $*

† *Le vérificateur a émis une réserve.*

Circonscription fédérale de : WESTERN ARCTIC

Nom du candidat	Nom de l'agent officiel	Nombre de donateurs	Total des dons	Total des dépenses d'élection	Déduire : dépenses personnelles du candidat	Total des dépenses d'élection assujetties à la limite*	Vérifié par
Ethel Blondin-Andrew Lib.	Kenneth W. Wowk	147	69 464,67 $	71 737,48 $	21 064,02 $	50 673,46 $	Avery, Cooper & Co. comptables généraux licenciés
Mansell C. Grey R.P.	Shandra Bast	20	4 190,00 $	7 609,25 $	4 830,66 $	2 778,59 $	Robert Alexander Stewart
Martin Hanly P.C.	Kent Douglas Ferguson	99	35 925,85 $	46 289,32 $	4 115,68 $	42 173,64 $	W. Grant Hinchey, comptable général licencié
Chris O'Brien P.V.	Brenda McNair	11	1 930,00 $	309,87 $	0,00 $	309,87 $	Avery, Cooper & Co. comptables généraux licenciés
Bill Schram N.P.D.	Colette Marie Savarie	Rapport non présenté					
Lynn Taylor P.L.N.	Warren Duff	8	3 100,00 $	2 145,35 $	374,90 $	1 770,45 $	Avery, Cooper & Co. comptables généraux licenciés

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection des candidats susmentionnés peut être examiné en s'adressant au directeur du scrutin :

Debbie Nider, 6, croissant England, Yellowknife, T. N.-O. X1A 3N6

* *Limite permise des dépenses d'élection pour Western Arctic : 54 614,36 $*

Les chiffres sont tels que rapportés par les candidats. Publié par le directeur général des élections conformément aux paragraphes 235(2) et (3) de la Loi électorale du Canada



L'organisme non partisan chargé de la conduite des élections fédérales

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 38, vendredi 21 octobr



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Quand les produits culturels de l'AFCY prennent la forme de produits de l'érable, ils deviennent de vraies délices pour le palais, comme c'est le cas avec ce sirop provenant de Plessisville, Québec.

Rencontre des organisations francophones de Yellowknife

Le projet d'un centre scolaire communautaire est relancé

Le coup d'envoi a été donné le [redacted] octobre pour la constitution d'un comité qui se chargera à Yellowknife de piloter le dossier d'un centre scolaire communautaire. Le centre n'est encore qu'un projet mais toutes les organisations associées à ce projet font preuve de beaucoup d'enthousiasme.

Pour Marc Lacharité, président de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), «le centre scolaire communautaire, c'est un lieu de rencontre, un lieu où l'on peut se retrouver. Depuis que je vis à Yellowknife, je trouve que ça manque, un lieu de rassemblement comme celui-là».

Lors de son assemblée spéciale du 19 septembre dernier sur le financement des communautés francophones (le projet de repositionnement du ministère fédéral du Patrimoine canadien), l'AFCY avait d'ailleurs reçu un mandat sans équivoque de ses membres de s'associer avec les autres organisations francophones de Yellowknife pour la réalisation du projet de centre scolaire communautaire.

À la rencontre du 18 octobre, les porte-parole de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), du Conseil scolaire francophone, de la garderie Plein Soleil, de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) et de l'École Allain St-Cyr ont également évoqué l'importance pour toutes les organisations francophones de Yellowknife de travailler ensemble si elles veulent voir aboutir le projet du centre.

«Le centre scolaire communautaire, c'est un projet pour une équipe», déclarait Terry Bradley, directeur de l'École Allain St-Cyr. «Ce projet doit se faire dans le respect de tous. La bonne entente, c'est essentiel pour vivre ensemble, pour cohabiter», de renchérir Terry Gallant, enseignant à l'école.

La construction à Yellowknife d'un centre scolaire communautaire ferait en sorte en effet que toutes les organisations francophones situées dans la ville se retrouveraient sous un même toit. Sylvie Vincent, présidente de l'Association des parents francophones, souligne l'importance pour l'école et ses élèves de se retrouver dans cette situation. «Le centre, la réunion de tous les groupes et les services de la francophonie signifient pour l'école un milieu de vie accueillant, confortable.».

D'autres partenaires du projet de centre scolaire communautaire voient pour leur organisation des avantages très concrets à s'associer au projet. «Le centre est un projet

Centre scolaire ...
Suite en page 2

Gestion scolaire et jugements de la Cour suprême

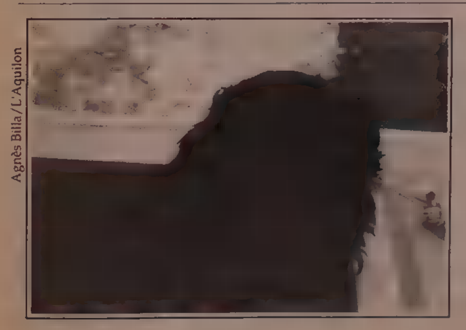
Le public et les médias ne comprennent pas toujours

La Cour suprême du Canada s'est prononcée en 1990 en faveur des parents franco-albertains dans le dossier de la gestion scolaire. Il ne faut pas automatiquement conclure que toutes les provinces canadiennes sont liées par ce jugement.

C'est l'avis exprimé par le juge en chef de la Cour suprême du Canada, le très honorable Antonio Lamer: «Le jugement s'adressait à une province. Je ne crois pas que ça lie d'autres provinces», a déclaré le juge à l'APF.

Depuis le jugement rendu par la Cour suprême dans l'affaire Mahé, des parents, des associations francophones, et des politiciens fédéraux ont pris l'habitude de qualifier de «hors-la-loi» les provinces qui ne se sont pas encore conformées au jugement. Or, dit le juge Lamer, «je ne connais pas de cas où un gouvernement ne se soit pas conformé à un jugement de la Cour suprême». Mais «si on dit que tel article de la loi veut dire telle chose, ça veut dire ça pour tout le monde», dit le juge Lamer. Il a soulevé ce phénomène où un litige est souvent utilisé pour attirer l'attention sur une question importante, d'intérêt public. «Il n'est pas rare d'ailleurs que le mémoire dans une affaire portée devant notre Cour soit transmis aux médias par télécopieur avant même qu'il soit déposé à la Cour», a-t-il souligné. Le juge Lamer remarque aussi que de plus en plus de gens «sont prêts à commenter des décisions judiciaires qu'ils n'ont ni lues ni comprises», ce qui arrive fréquemment avec les médias. «Il arrive encore trop souvent, dit-il, que les faits essentiels ne soient pas bien compris». Il comprend toutefois que le souci du journaliste de produire un reportage dans de brefs délais l'oblige à résumer en quelques lignes un jugement qui a demandé des semaines de réflexion. Pour faciliter l'accès à des renseignements exacts, la Cour suprême parraine présentement un projet pilote avec la collaboration de l'Université de Montréal, qui consiste à diffuser des jugements par le réseau informatique Internet. Les arrêts de la Cour suprême sont transmis d'Ottawa à l'université et sont instantanément accessibles, à peu de frais, à quiconque dans le monde dispose d'un ordinateur personnel, d'un modem et d'un moyen de communiquer avec l'Université de Montréal.

APF



Agnès Bila/L'Aquilon

Les chiens ont-ils le pied marin? On peut vaguement lire la réponse dans les yeux de Boris, qui ne semble guère apprécier son excursion houleuse sur les eaux du Grand lac des Esclaves. Les chiens ont-ils le mal de mer? Voilà une question qui est toutefois demeurée sans réponse, au grand soulagement de sa maîtresse...

Le rythme auquel sont distribuées les trousses Premiers pas témoigne du désir qu'ont plusieurs parents de voir grandir leurs enfants en français. À voir en page 3.

Preston Manning et le Reform Party continuent leur croisade contre [redacted] Loi sur les langues officielles. Lire en page 4.

Le dossier «Tables nationales» se poursuit avec les comptes-rendus sur le rôle et la mission de trois organismes nationaux bien connus: Le RNAÉF, qui veut assurer une éducation pour toutes les femmes francophones au Canada; la FNFCF, qui se veut un groupe de pression politique auprès du gouvernement en ce qui a trait aux questions touchant les femmes, de près ou de loin; et la FCCF, qui revendique haut et fort les droits des organismes artistiques et culturels en milieu minoritaire. Lire en pages 5,6 et 7.

Nouveau défi dans la Francophonie: les parents veulent obtenir la gestion de leurs écoles, mais veulent aussi une clientèle. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Référendum sur les terres municipales de Nunavut

La ministre des Affaires municipales et communautaires, Mme Rebecca Mike, a annoncé à l'Assemblée législative la tenue d'un référendum sur les terres municipales de Nunavut en avril 1995. Ce référendum est l'une des conditions soumises par la Loi sur l'entente territoriale de Nunavut qui mènera à la décentralisation de l'administration des terres publiques vers les communautés de Nunavut.

Avant que les municipalités puissent disposer de ces terres, il faudra toutefois que les citoyens de chaque communauté se prononcent par un vote sur le niveau d'autorité cédé aux conseils des communautés locales. Chaque communauté tiendra donc son propre référendum qui déterminera si les conseils locaux auront le choix de vendre des terres municipales ou s'ils n'auront comme possibilité que de remettre des baux et des permis.

Le 10 avril 1995, la question du référendum se lira comme suit: «Désirez-vous que (le hameau de...) (la Ville d'Iqaluit) soit habilité(e) à vendre des terres municipales?». Les résultats du référendum seront basés sur un vote à majorité simple.

Mission économique canadienne en Chine

La première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Madame Nellie Cournoyea, fera partie de la Mission économique canadienne en Chine le mois prochain. Mme Cournoyea se joindra au premier ministre Jean Chrétien ainsi qu'à d'autres premiers ministres dans le but de promouvoir les échanges commerciaux et l'exportation entre le Canada et la Chine. Cette mission économique se déroulera du 4 au 13 novembre.

Nouveaux services aériens à Hall Beach et Coppermine

La compagnie NWT Air offre désormais un service de transport aérien jusqu'à Hall Beach (TNO), une communauté inuit de 500 habitants, située à plus de 2000 km au nord de Winnipeg, sur la côte arctique. Le service entre Winnipeg et Hall Beach s'effectuera chaque mardi et fera escale à Rankin Inlet où des passagers en provenance de Yellowknife et Edmonton pourront prendre place à bord de l'avion.

De plus, NWT Air assurera désormais un transport aérien jusqu'au village de Coppermine, une localité de 1000 habitants située à 600 km au nord de Yellowknife, à raison de trois fois par semaine (lundi, mercredi et jeudi). Ce même service desservira à la fois Cambridge Bay, Yellowknife et Edmonton.

Nouveau président du Comité de direction à l'hôpital Stanton

Monsieur Tony Chang a été nommé nouveau président du Comité de direction à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Résidant depuis 20 ans dans les Territoires du Nord-Ouest, M. Chang est propriétaire et directeur de plusieurs entreprises en plus d'être très actif dans le secteur du bénévolat. En raison de ses nombreux déplacements à travers le Nord, M. Chang est connu dans un grand nombre de communautés des TNO.

Cette nomination s'effectue dans le cadre d'une restructuration du Comité de direction de l'hôpital qui, en tant qu'hôpital régional de renvoi, recherche désormais des représentations régionales de tous les conseils de santé dans l'Arctique de l'Ouest ainsi qu'au sud et au nord du Grand lac des Esclaves.

Dépôt du rapport «Investissons dans notre avenir»

Le 11 octobre dernier, le député de Nahendeh et président du Comité permanent sur les Finances, M. Jim Antoine, délivrait le rapport «Investissons dans notre avenir» qui invite le gouvernement des TNO à accorder plus d'importance au développement social.

Les membres du comité ont incité le gouvernement territorial à développer un plan d'action sociale qui concentrerait les investissements à long terme dans les communautés des TNO. Comme l'expliquait Jim Antoine, «ce gouvernement [GTNO] est perçu comme un gouvernement qui met surtout l'accent sur le développement économique, et l'on craint qu'une telle préoccupation soit privilégiée au détriment de graves problèmes sociaux».

Le Comité permanent sur les Finances a donc suggéré trois domaines d'intervention sur lesquels le gouvernement devrait se pencher au cours de la prochaine année: l'intervention auprès des enfants en bas âge ayant des besoins spéciaux (identifier leurs besoins et y répondre); accès à des ressources pour les jeunes dans les écoles (offrir aux élèves «à risque» ou «potentiellement à risque» des services tels que des infirmier.ère.s, travailleur.euse.s sociaux, etc.,); et la violence familiale (établir un budget spécifique pour appuyer l'initiative du ministère de la Santé et des Services sociaux dans ce domaine).

Geneviève Gouin

Centre scolaire communautaire

Suite de la une

au projet. «Le centre est un projet très intéressant et très bénéfique pour la garderie, pour ce qui est des inscriptions et de la clientèle» affirme Léa Asselin-Smith, coordonnatrice de la Garderie Plein Soleil.

Il demeure que, de l'avis de plusieurs, l'école se situera «au coeur» de ce projet de centre scolaire communautaire, pour reprendre l'expression de Dany Duval, conseiller scolaire pour l'École Allain St-Cyr.

Relance du centre

Dès novembre 1989, alors que l'École Allain St-Cyr venait à peine d'ouvrir ses portes, il était déjà question d'un centre scolaire communautaire à Yellowknife. En 1990, la firme ACORD de Toronto à qui un sondage auprès de la population et une étude de faisabilité avaient été confiés remettait un rapport sur la question. Les démarches pour l'implantation du projet furent menées jusqu'en 1992 par un comité du centre scolaire communautaire qui réunissait l'AFCY, l'APFY et La FFT.

Au bout du compte, les organisations francophones qui soutenaient le projet de centre avaient reçu des indications comme quoi les perspectives de financement n'étaient pas très prometteuses.

Aujourd'hui les associations (sans pouvoir révéler trop d'informations à ce stade des discussions avec les bailleurs de fonds) semblent confiantes que le climat est propice au projet. De l'avis général, «il faut battre le fer pendant qu'il est chaud».

Un comité de coordination en formation

Pour que le projet de centre se mette en branle dans les semaines à venir, les associations francophones de Yellowknife se sont entendues pour la formation d'un comité auquel la réalisation du projet sera confiée.

Le comité se composera de représentant.e.s du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, de l'Association des parents francophones, de l'Association franco-culturelle et de la Garderie Plein Soleil. Le groupe Canadian Parents for French (CPF) qui avait été invité à la rencontre du 18 octobre n'était pas présent et n'a donc pas pu exprimer au reste du groupe son intérêt pour le projet de centre. Le nom d'autres organisations a été également mentionné. Les partenaires du projet de centre se sont donnés jusqu'à leur prochaine rencontre (le 1[er] novembre) pour arrêter la composition du comité du centre. Il a été suggéré que chaque organisation siégeant au sein du comité détienne un siège et un droit de vote. Les organisations ont également semblé intéressées par une formule de nomination d'un.e représentant.e et d'un.e suppléant.e, en vue d'une plus grande efficacité.

Dans le cas de la Fédération Franco-TéNOise qui participe depuis décembre 1993 au mouvement de relance du projet, l'organisation territoriale apportera au projet et au comité «un support au plan financier, politique, technique et humain» ainsi que le déclarait Daniel Lamoureux, directeur-général de la FFT, le soir même de la rencontre.

La participation de la Fédération au comité du centre scolaire communautaire a suscité le 18 octobre des discussions sur la forme exacte que devrait prendre cette participation. Ainsi que le mentionnait le président de l'AFCY, Marc Lacharité, «nous souhaitons fortement que la FFT nous appuie dans nos démarches pour l'établissement d'un centre scolaire communautaire. Nous comptons sur ce soutien. En même temps la Fédération est une organisation territoriale et, parce qu'elle est à Yellowknife, nous ne voudrions pas l'accaparer pour un projet local».

Les remarques de l'AFCY à ce sujet ont amené les participant.e.s à la rencontre à s'accorder un temps de réflexion. La Fédération Franco-TéNOise a quant à elle réitéré le 20 octobre, par l'entremise de M. Lamoureux, son intention d'appuyer «ce projet qui a un caractère capital» pour la communauté de Yellowknife. La FFT se joindra donc «aux efforts, au "blitz" pour le centre scolaire communautaire» sans pour autant être un membre à part entière du comité.

Agnès Billa

Projet de centre scolaire communautaire à Yellowknife

☆ ☆ ☆

Vous êtes toutes et tous cordialement invité.e.s à assister à une rencontre publique qui se tiendra

le 1[er] novembre 1994 à 19h à l'École Allain St-Cyr

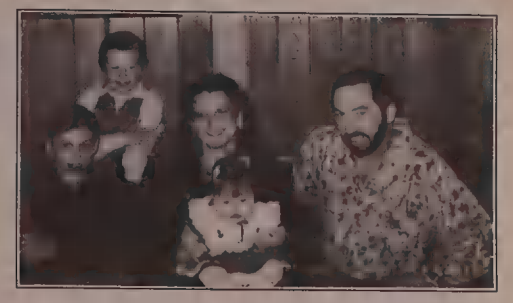
☆ ☆ ☆

Pour plus de renseignements, contactez l'AFCY au 873-3292, le Conseil scolaire francophone au 873-6555, ou l'APFY au 920-7434.

La FFT distribue de plus en plus de trousses!









La liste des heureux récipiendaires de la trousse Premiers pas s'allonge. Voici quatre autres familles qui pourront à leur tour profiter de son contenu: (en haut, à gauche) Madeleine Lafrenière, âgée de quatre mois, et ses parents, Robert et Holly, de Yellowknife; (en haut, à droite) Gillyan, âgée de cinq mois, et ses parents Claire et Stuart, d'Iqaluit; (en bas, à gauche) Éric Schwenck, petit dernier de la famille Paquette-Schwenck d'Iqaluit, né le 26 juillet 1994; ainsi que Martine Dumont (en bas, à droite), âgée de cinq mois, et ses parents Jean-Louis Dumont et Lucie Côté, également d'Iqaluit. Ces photos nous ont été gracieusement prêtées par Mme Liette Valade, de l'Association francophone d'Iqaluit, et Marie Patterson, de la FFT à Yellowknife.

ÉDITORIAL

Le droit à la gestion scolaire: c'est à ne rien y comprendre

Le juge en chef de la Cour suprême, le très honorable Antonio Lamer, a prononcé récemment le discours d'ouverture de la conférence de l'Institut canadien d'administration de la justice. La conférence de l'Institut portait cette année sur le thème: «La transparence dans le système judiciaire». Fait troublant, les propos du juge ne font pas vraiment espérer une plus grande ouverture, ni une plus éclatante limpidité des tribunaux.

Pour illustrer son propos, le très honorable Antonio Lamer s'est attardé à la question de la gestion scolaire. Aux dires du magistrat, le jugement rendu en 1990 par la Cour suprême du Canada en faveur des parents franco-albertains en ce qui ■ trait au droit de gérer les établissements scolaires de la minorité ne s'applique qu'à cette province.

Mettons cela sur le compte de la culture populaire (trop d'heures passées à suivre à la télévision ou dans des romans bon marché les exploits des avocats!): je croyais un peu simplement qu'un jugement portant sur une situation spécifique pouvait plus tard servir de précédent ou au moins de point de référence dans une situation similaire à la situation qui initialement avait motivé le jugement en question.

Le juge en chef de la Cour suprême du Canada fustige donc les parents, les organisations francophones et les politiciens fédéraux qui eux aussi sont tombés dans le piège du précédent et se sont permis de traiter de «hors-la-loi» les gouvernements provinciaux récalcitrants. En fait, rétorque le juge en chef du plus haut tribunal du pays, le jugement rendu dans l'affaire Mahé en Alberta ne concernait que cette juridiction et, qui plus est, les jugements de la Cour suprême sont observés par les gouvernements qu'ils visent. À nous de ne pas sauter à des conclusions hâtives en nous imaginant qu'un jugement pourrait lier plus que les parties qu'il nomme.

Ce raisonnement tout à fait cohérent dans la logique des lois et des tribunaux perpétue, me semble-t-il, des notions d'une justice dont la transparence n'est pas exactement aveuglante. Le contexte social et politique des revendications et d'une lutte (celle des parents francophones, dans ce cas-ci) est évacué. L'urgence d'une situation d'assimilation doit s'incliner devant l'importance de prouver cas par cas, province par province, le droit des minorités linguistiques officielles à la gestion de leurs écoles. Qui plus est, ce fonctionnement du système de justice ne tient pas compte de la réalité des finances publiques, Chaque procès additionnel fait de la gestion scolaire un dossier très coûteux. Le très honorable Antonio Lamer déplore que la population en général ainsi que les médias ne saisissent pas la portée et la signification des jugements de la Cour suprême, à cause entre autres de leur complexité. C'est à n'y rien comprendre, tant d'incompréhension...

Agnès Billa



Chronique de la langue française

Cessez de jouer au chat et à la souris

Anciennement, le mot ordinateur signifiait «Dieu qui met de l'ordre dans nos vies». IBM-France a remplacé calculateur, qui était la traduction acceptée pour «computer», par **ordinateur** en 1954. Étant donné l'influence de l'informatique dans nos vies, le terme était prédestiné! Avec l'avènement de l'autoroute électronique, l'influence d'une technologie principalement développée en anglais se fait lourdement sentir en français. Pensons à tous ces «freenets» qui se développent un peu partout au pays, et pour lesquels on n'a que **réseaux** ou **libertels** en français.

Tout de même, avec un peu de discipline, on peut arrêter de jouer au chat et à la souris en informatique, et prendre l'habitude de cliquer sa souris en bon français. Pour ce faire, sauvegarder ce qui suit dans vos fichiers personnels.Certains mots français corrects se rapprochent des termes anglais de l'informatique, parce que la forme française existe déjà. Ils sont faciles à mémoriser, par exemple **pointer, pointage, cliquer** et **cliquage**. Mais les verbes franglais comme «loader», «downloader» et «uploader» sont quasiment vissés dans nos cerveaux. Pourtant, ils n'ont rien à voir avec leurs équivalents en français, qui sont **charger** et **télécharger** (la «direction» de la transmission des données importe moins en français). De même pour les programmes: on ne les «runne» pas, on les **exécute**. Une autre erreur courante est «entrer des données», ou même «les rentrer». L'expression correcte est **saisir les données**. Les sigles de l'informatique ont envahi le français et sont couramment acceptés. Le CD-ROM (prononcé «cédéromm» et non «cidiromm») s'emploie en français correct. Il a même donné un nouveau mot, le cd/romalogue, formé par une soudure entre les mots cd-rom et catalogue. Le cd-romalogue désigne un catalogue informatisé pour commander par la poste. La création des mots informatique et modem ressemble à celle de cd-romalogue. Né en 1962, le mot informatique vient de information et automatique.

Quant au sigle modem, il dérive de deux mots qui expliquent sa fonction de MODulateur et DEModulateur d'information (on transforme l'information numérique des ordinateurs en sons, pour la transmettre par téléphone).WYSIWYG ou What You See Is What You Get. En français, cela s'appelle EET ou Equivalence écran-tirage (tirage, dans le sens d'impression sur papier). Pour terminer, ne croyez pas que la création de termes informatiques se fait toujours en anglais.

Annie Bourret
APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Journaliste
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Les réformistes réclament l'abolition de la Loi sur les langues officielles

Plus que jamais, le Parti réformiste veut abolir la Loi sur les langues officielles.

Les délégués, qui ont participé en fin de semaine dernière au premier congrès réformiste à se tenir à l'ouest du Manitoba, ont réclamé à une majorité écrasante de 96% la tenue d'un référendum pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de se prononcer sur cette loi.

La loi sur les langues officielles «a provoqué de grands bouleversements sociaux et divisé les Canadiens», selon le texte de la résolution. «Elle a coûté inutilement des dizaines de milliards de dollars à l'économie et elle ne bénéficie qu'aux francophones», lit-on encore.

La résolution a été adoptée par 99% des délégués de la Colombie-Britannique, où les réformistes détiennent 24 des 32 sièges à la Chambre des Communes. En Alberta, patrie des réformistes, 97% des délégués ont voté en faveur de la résolution. Le Reform Party détient dans cette province 22 des 26 sièges aux communes.

Le débat a duré à peine une dizaine de minutes. Un délégué a résumé ainsi la pensée réformiste: «Nous ne sommes pas contre le Québec et le bilinguisme, nous sommes contre la Loi sur les langues officielles». Un délégué anglo-québécois de la région de Montréal a renchéri en affirmant que la Loi 101 et la Loi sur les langues officielles étaient toutes deux des lois odieuses. Les réformistes ont applaudi.

APF

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle a «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquent dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté...

Réseau national action éducation femmes (RNAÉF)

Représentante: Ginette Bérubé

La mission première du Réseau national éducation femmes (RNAÉF) est de faire en sorte que toutes les femmes francophones du Canada puissent accéder à une éducation en français. Grâce à des congrès qui se tiennent trois fois l'an, des représentantes de chaque province assistent à des conférences et se tiennent au courant de l'évolution des dossiers pris en charge par le Réseau. Ginette Bérubé est représentante des TNO aux conférences du RNAÉF depuis un an.

Lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération franco-TéNOise (FFT), elle délivrera un rapport dans lequel elle fera état des dossiers préconisés par le RNAÉF et ceux qui sont actuellement en préparation. Très ordonnée, et malgré sa nomination assez récente, Mme Bérubé est déjà prête. Elle a copie du rapport en main, sinon une ébauche assez complète.



Son optique est très simple: emmagasiner l'information transmise par le Réseau, et se servir de certains outils en convergence avec d'autres projets mis sur pied par la FFT. Selon elle, chaque nouvelle activité constitue le moyen de mettre en lumière les besoins des femmes. Aussi, lorsqu'elle a entendu parler du projet Alpha mis sur pied par Marie Patterson, agente de développement à la FFT, et Linda Jacquet, coordonnatrice du projet d'alphabétisation, Ginette Bérubé s'est empressée de leur offrir son appui. «Le Réseau distribuera la somme de 350 dollars dans chaque province dans le but de financer des activités d'alphabétisation touchant les femmes, dit-elle; nous nous sommes donc mis d'accord pour que cette somme soit utilisée dans le cadre du projet Alpha.»

Outre l'alphabétisation, le RNAÉF désire faire progresser d'autres dossiers tels que la reconnaissance des acquis et l'équité pour les jeunes filles. Le premier consiste à faire reconnaître l'expérience autre que professionnelle et académique sur les curriculum vitae et les relevés de notes des femmes. Le RNAÉF estime que l'expérience acquise grâce aux voyages, au bénévolat et aux soins familiaux est aussi valable que celle que l'on considère normalement. Toutefois, Mme Bérubé précise que le dossier de la reconnaissance des acquis n'évolue qu'à un rythme très lent malgré les forces de lobbying déployées par le Réseau.

Pour d'autres dossiers, comme celui de l'équité pour les jeunes filles, le RNAÉF bénéficie parfois de l'aide gouvernementale. Une étude démontrant que les jeunes filles entre 12 à 25 ans abandonnaient rapidement les cours d'éducation physique par manque de confiance a amené le gouvernement fédéral à se pencher sur la question et à intervenir dans les écoles. Ainsi, deux représentantes du gouvernement effectueront prochainement une tournée de sensibilisation dans les commissions scolaires à travers le pays.

Ginette Bérubé a également mentionné l'arrivée de nouveaux dossiers dans l'agenda du RNAÉF qui feront l'objet de discussions plus approfondies dans le cadre des réunions futures, soit le tabagisme chez les femmes et la conférence de Pékin. «Les femmes désireuses de s'y rendre sont invitées à utiliser la couverture du Réseau, ce qui facilitera leur entrée à la conférence», souligne-t-elle. Vue l'importance de ces dossiers, l'information s'accumule de jour en jour, mais Ginette Bérubé veillera certainement à ce qu'elle parvienne aux oreilles des Franco-ténoises...

Geneviève Gouin

Parlons radio...



Marc Lacharité/L'Aquilon

L'émission Parlons d'autre chose *entame une autre saison sur les ondes de CLKB avec une nouvelle équipe de chroniqueurs et une foule de sujets intéressants. Mais ce nouvel arrivage ne vous empêchera toutefois pas de retrouver deux vétérans de l'émission: Marc Lacharité et Mario Paris (photo).*

Dossier «Tables nationales»

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

- Représentante: Lise Picard

Depuis cinq ans, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) lutte avec acharnement pour l'obtention des fonds fédéraux «qui, disent ses délégués, nous reviennent de droit».

Une nouvelle administration s'est donné pour mandat de faire pression sur le gouvernement afin que les organismes culturels et artistiques des minorités francophones obtiennent leur juste part du financement des programmes culturels au Canada. C'est là la principale préoccupation de la FCCF dans le moment, comprenant bien qu'il s'agit d'abord et avant tout d'assurer la survie des artistes francophones hors Québec ainsi qu'une meilleure diffusion des produits culturels.

«Depuis près de quatre ans, il n'y a plus d'agent.e culturel.le dans les Territoires du Nord-ouest», déplore Lise Picard, déléguée du Nord à la FCCF. Mais grâce à la FFT, le dossier culturel est tout de même existant, et la communication avec le représentant national demeure assidue.

Lise Picard en est à la deuxième année de son mandat (de deux ans) en tant que déléguée du Nord (Yukon, TNO), après quoi son rôle sera relégué à un.e délégué.e du territoire voisin.

Grâce à des rencontres et au *Qui-vive*, le bulletin d'information de la FCCF, chaque association membre -elles sont au nombre de 16- est tenue au fait de l'évolution du dossier.

«La nouvelle administration, dirigée par M. Sylvio Boudreau, avait d'abord pour but d'aller chercher les statistiques prouvant que les minorités francophones ne recevaient pas leur part équitable d'argent pour faire la promotion des arts et de la culture», explique Lise Picard.

Il aura donc fallu déployer des forces de lobbying et monter plusieurs dossiers avant d'en arriver à ces preuves, mais il fallait également les débattre. Un défi de taille si l'on considère que le plaidoyer de la FCCF arrive en pleine période de coupures budgétaires. Mais l'argument de la Fédération est dur comme fer: «impossible de couper ce que nous n'avons jamais reçu».

Ne voulant pas s'engager dans une guerre de tranchées avec le ministère du Patrimoine canadien, la FCCF a même pris les devants. «Nous voulions prendre connaissance de l'organisation des budgets du Patrimoine et voir s'il n'était pas possible de les réaménager», explique Mme Picard. Cet exercice aura d'ailleurs permis à la FCCF d'apprendre qu'une trentaine d'institutions et ministères fédéraux ont également des responsabilités à l'égard des associations culturelles francophones, en vertu des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles.

Par ses moyens de pression et ses revendications, la FCCF aura amené le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, à demander des comptes aux autres responsables, ce qu'il affirme vouloir faire très bientôt.

Les autres institutions pouvant apporter de l'aide aux associations culturelles et artistiques francophones devront donc produire des plans d'action pour répondre à ces besoins.

Outre ces démarches fructueuses auprès du gouvernement fédéral, la FCCF pourvoie elle même certains services à ses membres et les a doté d'un outil indispensable: l'Association de diffusion des produits culturels (ADPC). Et si elle observe le développement et l'épanouissement de ses membres d'un œil bienveillant, de l'autre, elle veille...

Geneviève Gouin


Geneviève Gouin / L'Aquilon

Lise Picard, déléguée du Nord à la FCCF.

Géologue en environnement

Ressources minérales
Affaires indiennes et du Nord canadien

Whitehorse (Yukon)

Sous l'autorité du chef géologue, vous serez responsable de la planification, de la supervision et de la direction des recherches sur le terrain dans le but d'obtenir des données en matière d'évaluation sur l'environnement. Vous toucherez un salaire variant entre **52 808 $** et **63 234 $** (plus une indemnité d'isolement distribuée au prorata).

Pour accéder à ce poste permanent à temps partiel, vous devez posséder un diplôme universitaire en sciences géologiques ou dans un domaine connexe, jumelé à une expérience en prospection de minerais, en exploitation minière, en géologie de la Cordillère, incluant la géologie du Yukon, ainsi qu'en révision de projets d'évaluation environnementale.

La maîtrise de l'anglais est essentielle pour ce poste. Un examen médical est requis et une vérification approfondie de la fiabilité sera effectuée avant la nomination.

Veuillez acheminer votre dossier de candidature ***d'ici le 28 octobre 1994****, en indiquant le numéro de référence* ***S-94-72-0013(W8F)****, à* ***la Commission de la fonction publique du Canada, 300, rue Main, bureau 400, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5.***

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canada

CRTC — Décision

Canada

Décision 94-706. **Mackenzie Media Ltd.**, Yellowknife (T.N.-O.); **Performance Communications Corp.**, Watson Lake (T.-Y.); **Norouestel Inc.** (représentant une société devant être constituée), Aklavik; Coppermine; etc. (T. N.-O.); et Dawson City; et Haines Junction (T. -Y.). REFUSÉ - Demandes présentées par la Mackenzie Media Ltd. et par la Performance Communications Corp. en vue de transférer le contrôle effectif des entreprises de télédistribution de Yellowknife et de Watson Lake à la Norouestel Inc. et demandes présentées par la Norouestel Inc. en vue d'obtenir des licences d'exploitation d'entreprises de câble pour desservir les collectivités mentionnées dans la décision. Décision 94-707. **Hay River Community Service Society**, Hay River (T. N.-O.). APPROUVÉ - Autorisation de distribuer, en clair, le signal de l'Allercom Pay Television Ltd. (Superchannel) et de The Family Channel par l'entreprise de radiocommunication desservant Hay River. REFUSÉ - Licence d'exploitation d'une entreprise de télédistribution en vue de desservir Hay River. Décision 94-728. **Tetlit Service Co-operative Limited**, Fort McPherson (T. N.-O.). RENOUVELÉ - Licence de l'entreprise de câble qui dessert Fort McPherson, du 1er septembre 1994 au 28 février 1995. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Numéro de référence : YD941054

Le Ministère lance un appel d'offres concernant la planification, l'organisation et l'animation de rencontres dans les communautés au sujet de l'étude sur la Politique d'encouragement aux entreprises. On s'attend à retenir les services d'un animateur pour chaque région des T.N.-O.

Les soumissions sont évaluées en fonction des critères contenus dans les paramètres que vous pouvez obtenir à partir du 17 octobre 1994 à l'une des adresses suivantes :

John Purdy
Chef régional
Iqaluit, T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5109

Archie Stewart
Chef régional
Rankin Inlet, T.N.-O.
Tél. : (819) 645-5050

Bev Chamberlin
Chef régional adjoint
Cambridge Bay, T.N.-O.
Tél. : (403) 983-7249

Clarence Wood
Chef régional
Inuvik, T.N.-O.
Tél. : (403) 979-7148

Michael Couvrette
Chef régional
Fort Smith, T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7265

Donel Gagnon
Commis aux contrats
Yellowknife, T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Les soumissions doivent parvenir avant 15 h, heure locale, le 24 octobre 1994.

Les soumissions livrées en main propre ou envoyées par télécopieur ne seront acceptées qu'au bureau régional de Yellowknife, situé au 5013, 44e rue, Yellowknife T.N.-O. télécopieur : (403) 873-0218).

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Secrétaire

Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 5 mai 1995)
Le traitement initial est de 29 823 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0193-0003 **Date limite :** le 28 octobre 1994

Secrétaire de direction

Campus Nunatta, Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0192-0003 **Date limite :** le 28 octobre 1994

Secrétaire, Études générales et appliquées

Campus Nunatta, Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 29 823 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0191-0003 **Date limite :** le 28 octobre 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Travailleur des services à l'enfance, niveau II

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année. Suite au présent concours, on dressera une liste d'éligibilité qui restera en vigueur pendant quatre mois. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats.
Réf.: 021-0108LM-0003 **Date limite :** le 28 octobre 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –***
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations dans l'édifice Laing

Améliorations locatives du 2e et du 4e étage; rénovation de la mécanique du système de chauffage du 1er au 6e étage; réparation du système électrique du 2e et du 4e étage; changements de la stratégie structurale au 1er, 2e, 3e, 4e et 5e étage.
– Yellowknife, T.N.-O. –

L'Association de la construction des T.N.-O. gère le dépôt des offres des corps d'état du second-oeuvre concernant la mécanique (15 000) et l'électricité (16 000). Les soumissions doivent parvenir avant ***15 h, heure locale, le 3 novembre 1994*** *à l'Association de la construction des T.N.-O., 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife T.N.-O. X1A 3S7; tél. : (403) 873-3949. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association.*

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 8 NOVEMBRE 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 24 octobre 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Wayne Nesbitt
Renseignement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8765
ou
Jerry Jaud
Ferguson Simek Clark
Tél. : (403) 920-2882

Veuillez prendre note qu'une rencontre avant appel d'offres se tiendra au 2e étage de l'édifice Laing à 13 h, le 28 octobre 1994.



Affaire Longlac: suite et fin

Les francophones de Longlac auront leur école. C'est ce qu'en a décidé le Conseil scolaire de Geraldton, en Ontario, lors d'une réunion extraordinaire, le 3 octobre dernier. Ce revirement s'est effectué après la décision du Conseil, le 26 septembre, de ne pas allouer le contrat de construction de l'école secondaire francophone de Longlac au soumissionnaire le plus bas. Le 28 septembre, le ministre ontarien de l'éducation, M. Dave Cook, signifiait au Conseil scolaire qu'un tel refus constituait un bris de contrat qui serait lourd de conséquences. Cet ultimatum serait donc à l'origine de cette nouvelle décision qui donne le coup d'envoi au projet du Centre scolaire et communautaire francophone.

Alphabétisation familiale

La Fédération canadienne pour l'alpha-bétisation en français (FCAF) tiendra un colloque sur l'alphabétisation familiale les 1,2,3 et4 décembre prochains à Aylmer (Québec). Les partici-pant.e.s pourront assister à des ateliers pouvant leur fournir des outils et des modèles utiles dans l'élaboration d'un projet d'alphabétisation familiale. Les représentantes de la Fédération franco-TéNOise (FFT) à ce colloque seront Suzanne Lefebvre d'Iqaluit, représentante de la FFT à la FCAF, et Linda Jacquet, coordonnatrice du dossier de l'alphabétisation à la FFT.

Congrès des professeurs d'immersion

L'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) tiendra son 18e congrès annuel les 3 et 4 novembre prochains à Edmonton. Les professeurs pourront entre autres participer à deux ateliers sur l'enseignement du français en situation multilingue, animés par Mme Danièle Moore, de l'École supérieure de Fontenay-St-Cloud/CRÉDIF, en France.

Gestion scolaire

Les francophones de Terre-Neuve et du Labrador se heurtent, comme ceux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, font face à des difficultés dans le dossier de la gestion scolaire. Mais dans ce cas précis, le réfractaire n'est pas le gouvernement provincial mais bien l'Église (catholiques, pentecôtistes et protestants), qui refuse de céder volontairement son droit de gérer les écoles dans cette province.

Prix littéraire Champlain

Le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) tient cette année la 38e édition de son concours pour le Prix littéraire Champlain, ouvert aux auteur.e.s des minorités francophones en Amérique du Nord. Les participant.e.s devront soumettre des œuvres dans la catégorie «Ouvrages d'érudition» (livre, recueil d'articles ou essai) et les faires parvenir au CVFA avant le 31 décembre 1994. On peut se procurer le feuillet d'inscription à l'adresse suivante: CVFA, 56 rue Saint-Pierre, 1er étage, Québec (Qc), G1K 4A1.

Geneviève Gouin

Dossier «Tables nationales»

Fédération nationale des femmes canadiennes françaises (FNFCF)

Représentante: Geneviève Harvey

Il y a de cela 80 ans, la Fédération nationale des femmes canadiennes françaises (FNFCF) était créée à Ottawa, pour venir en aide aux femmes dont les conjoints participaient à la Première Guerre mondiale. Depuis, cet organisme a bien changé. Le mandat qu'il s'était donné en 1914 s'est transformé pour faire place aux pressions politiques auprès des gouvernements, et sa longévité lui confère aujourd'hui une crédibilité qui fait le poids sur la scène politique.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

La Fédération a pour membres plusieurs groupes et associations de femmes francophones à travers le Canada et les Elles ténoises comptent parmi celles-ci. C'est Geneviève Harvey, qui, pour la deuxième année consécutive, assure un lien entre les Franco-ténoises et la FNFCF. Jusqu'à la fin de son mandat, en juin 1995, elle siège également sur le conseil d'administration de la Fédération et est donc au fait des dossiers à l'agenda. «Nous sommes en train de redéfinir notre rôle et c'est pourquoi nous aurons un congrès d'orientation au mois de juin. Nous allons peut-être changer de nom et nous ouvrir à d'autres groupes, mais il est certain que nous demeurerons un organisme francophone», dit-elle.

C'est que la FNFCF évolue au gré des tendances, et dans cette optique, elle veut élargir ses champs d'intervention et rejoindre les groupes multiculturels, ainsi que d'autres commes les immigrantes, les handicapés, et les lesbiennes.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la FNFCF dessert donc ses associations membres, et la représentation pour ces dernières se fait de façon équitable, étant donnée l'étendue du territoire. Ainsi, en juin 1995, c'est une femme de l'est des TNO (Iqaluit) qui succèdera à Geneviève Harvey pour ensuite ramener le flambeau à Yellowknife, après un mandat de deux ans. «S'il n'y a jamais eu de représentante de Hay River ou Forth Smith, explique Geneviève Harvey, c'est qu'il est difficile de trouver quelqu'un parce que les femmes francophones y sont peu nombreuses et que les membres de leurs comités changent du jour au lendemain. Mais il n'est pas dit que nous n'aurons pas de représentantes provenant de ces communautés éventuellement.»

Mis à part les quatre rencontres formelles de la Fédération au cours de l'année, la communication demeure toutefois un problème constant, comme c'est le cas pour la plupart des organismes pancanadiens. Aussi, la FNFCF étudie présentement de nouvelles avenues, comme l'autoroute électronique, pour améliorer cet aspect du rôle important qu'elle joue auprès des femmes. Cette nouvelle façon de faire faciliterait de beaucoup la transmission d'information dans les situations où les événements surgissent rapidement. «Cela nous permettrait d'être plus ponctuelles en ce qui concerne les dossiers importants comme c'est le cas en ce moment avec la réforme des services sociaux», explique Geneviève Harvey.

À l'affût de tous les changements et au fait de chaque sujet brûlant, la FNFCF se veut donc un organisme à vocation politique qui se prononce haut et fort dans l'intérêt de ses membres. Mais les dossiers sur lesquels elle se penche ne touchent pas exclusivement aux femmes, dans le sens où l'on ne se limite pas à un cadre restreint: « Durant les deux dernières années, nos dossiers prioritaires concernaient tout ce qui touche à l'économie, puisque même s'il y a des problèmes plus spécifiques aux femmes, il y en a d'autres qui les touchent et qui touchent aussi la société en général, que ce soit au niveau politique, économique ou environnemental», de dire Mme Harvey.

À l'échelle locale, la FNFCF tente également d'appuyer les associations dans leurs démarches respectives, et peut, à l'occasion, offrir les services de personnes ressources pour des ateliers ou des conférences. De même, elle contribue à l'avancement de la femme en milieu professionnel en décernant chaque année la bourse Amanda Walker-Marchand (1000$), du nom de la fondatrice de la FNFCF, à une femme qui a effectué un retour aux études.

Pour informer ses associations membres sur divers thèmes, elle publie aussi la revue *Femme d'action* à raison de quatre numéros par année. Mais avec les coupures qui sévissent, ces contributions ont un avenir incertain, et c'est pourquoi la FNFCF désirent regrouper ses ressources avec celles des autres associations francophones nationales. Cette nouvelle tangeante prend entre autres la forme de collaborations avec des organismes tels que le Réseau national action éducation femmes (RNAÉF). Cela n'indique pas un essoufflement de la FNFCF, mais plutôt le souci de continuer à bien représenter ses membres, dans quelque domaine que ce soit et peu importe les obstacles...

Geneviève Gouin

Nouveau défi dans la Francophonie

Les parents francophones veulent conserver leur clientèle et franciser leurs enfants

Après avoir lutté pendant dix ans pour obtenir le droit de gérer leurs écoles françaises d'un bout à l'autre du pays, les parents francophones n'ont même pas le temps de reprendre leur souffle. Ils doivent dès maintenant se battre pour conserver leur clientèle!

Les statistiques sont limpides: les jeunes francophones épousent de plus en plus d'anglophones et 90% des enfants nés de ces unions ne parlent pas le français.

«De plus en plus, le potentiel de notre clientèle va se retrouver dans ces foyers-là», estime Armand Bédard, directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF). En fait, les commissions scolaires francophones n'auront même pas le loisir d'accepter ou de refuser ces enfants si elles veulent survivre. Car c'est la loi du nombre qui dicte le financement accordé à chaque commission scolaire.

Les statistiques pour l'année 1991 révèlent que plus de 53% des enfants âgés entre 0 et 17 ans, qui ont droit à une éducation dans une école de langue française, proviennent de couples mixtes. Presque tous, environ 90%, ne parlent pas le français. Avant même d'ouvrir ses portes, une école française a déjà perdu la moitié de son effectif au profit de l'école anglaise.

Le défi pour les parents est de franciser ces jeunes dès la prématernelle. «On a testé une pédagogie envers trois groupes d'enfants âgés entre trois et cinq ans, et c'est faisable», dit Armand Bédard.

Grâce à une subvention fédérale de 75 000$, la CNPF a produit une «trousse de francisation» qui sera destinée aux enseignant.e.s et aux parents qui désirent franciser leurs enfants. La trousse, volumineuse, contient entre autres 40 grands livres et le film de l'ONF sur les mariages mixtes intitulé *Mon amour, my love*. Mais il faudrait encore 250,000$ pour produire assez de trousses dont le prix serait abordable.

Selon Armand Bédard, l'expérience réalisée au Manitoba dans trois prématernelles de francisation prouve qu'il est possible de franciser un maximum de huit enfants par classe. Au-delà de ce nombre, il faudrait plus d'un an de travail et les classes ressembleraient davantage à des classes d'immersion.

Les parents francophones fondent beaucoup d'espoir sur les jeunes couples mixtes. «La génération des langues officielles», comme la décrit Armand Bédard, celle des couples dans la trentaine qui ont baigné toute leur vie avec le concept d'un Canada bilingue, ferait preuve d'une grande ouverture d'esprit envers l'école française.

«A l'heure actuelle, ces enfants sont perdus... parce qu'ils sont à l'école anglaise», ne peut que constater M. Bédard. «On s'est battu comme des diables dans l'eau bénite pour obtenir la gestion mais la question qui se pose c'est: gérer quoi? C'est beau avoir la gestion, mais si tu n'as pas d'enfants...Il faut s'assurer que les nombres se maintiennent...», ajoute-t-il.

En 1991, deux mariages sur trois chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient mixtes. Et cette réalité rattrape les parents, alors que dans certains coins du pays, ceux-ci luttent toujours pour obtenir la gestion scolaire. En Ontario, la question du financement des écoles de langue française est devant les tribunaux.

En Colombie-Britannique, les parents ont discuté pendant quatre ans avec le gouvernement avant de conclure qu'ils n'obtiendraient jamais la gestion pleine et entière de leurs écoles. Ils ont donc décidé de poursuivre pour de bon le gouvernement néo-démocrate, et réclament 4 millions$ en compensation: une première canadienne.

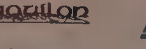
A Terre-Neuve, c'est l'impasse. Le gouvernement voudrait régler le dossier dans le cadre d'une grande réforme de l'éducation. En Nouvelle-Ecosse c'est une grande réforme des divisions scolaires qui retarde la mise en place de la gestion scolaire. A la CNPF, on ne s'inquiète pas trop: «C'est une question de temps, ils ne peuvent pas résister, il y a des précédents».

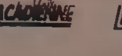
Toujours est-il que les parents n'ont pas le temps de s'asseoir sur leurs lauriers. «On a bien des chats à fouetter», reconnaît d'emblée le directeur général de la CNPF.

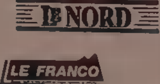
APF





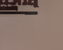






















LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ | Envoi de publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 9 numéro 39, vendredi 28 oc


Spécial Giant

Où va-t-on ?

Les acteurs principaux

Un bon coup de pouce

Archives/L'Aquilon

L'explosion à la mine Giant en septembre 1992 a déjà fait couler beaucoup d'encre. Le début du procès de l'accusé, Roger Warren, le 25 octobre laisse croire que le dénouement de cette affaire approche.

Début du procès dans l'explosion à la mine Giant

La couronne dit détenir les aveux de Roger Warren

Un enregistrement audio ainsi qu'un enregistrement vidéo des aveux de M. Roger Warren figurent parmi les moyens qu'utilisera la Couronne pour convaincre un jury composé de sept femmes et de cinq hommes de la culpabilité de l'accusé dans l'affaire de l'explosion à la mine Giant.

Le procureur de la Couronne, Me Peter Martin, a fait cette annonce au jury le 25 octobre, quinze minutes à peine après l'ouverture du procès du présumé coupable, devant la cour suprême des Territoires du Nord-Ouest.

En raison du décorum propre à un tribunal, cette révélation a été accueillie dans le calme apparent tout en soulevant une émotion palpable dans l'assistance surtout composée de proches des victimes de l'explosion et de M. Warren, ainsi que de journalistes et de plusieurs membres du Barreau des TNO.

M. Roger Warren, le présumé coupable, travaillait pour la mine Giant depuis 1978 au moment où les travailleurs de la mine déclenchèrent en mai 1992 la grève. En septembre 1992, lors de l'explosion d'une bombe à la mine Giant, le conflit de travail perdurait et se caractérisait par son âpreté.

L'explosion du 18 septembre survenue dans une des galeries de la mine avait entraîné la mort de neuf employés.

M. Roger Warren arrêté le 15 octobre 1993 pour le meurtre de ces neuf personnes a plaidé non-coupable aux accusations portées contre lui.

Après que le procureur de la Couronne ait expliqué en détails les éléments de preuve sur lesquels reposeront ses efforts pour démontrer la culpabilité de l'accusé, la séance du tribunal a été suspendue pour une brève pause. À la reprise des travaux, la Couronne appelait son premier témoin.

Reconstitution des événements

Comme beaucoup d'autres membres du détachement de la GRC à Yellowknife, le constable Mascotto (qui en temps normal fait partie de l'escouade des drogues) a été appelé à 11 heures 20 le jour de l'explosion à la mine Giant à se rendre sur les lieux de la tragédie qui s'était déroulée quelques heures plus tôt.

Lors de son témoignage, le constable Mascotto a relaté l'inspection des lieux à laquelle la police a procédé pour découvrir par quelle voie d'accès le ou les res-

Procès de Roger Warren
Suite en page 2

De passage à Yellowknife

Allan Rock roule et n'amasse pas mousse

À Yellowknife dans le cadre d'une tournée de consultations publiques sur les amendements au Code criminel, le ministre fédéral de la Justice s'est esquivé rapidement, au grand mécontentement des citoyens.

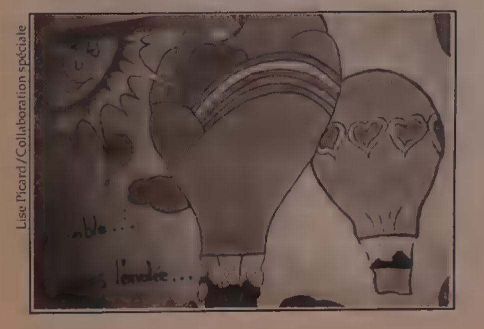
C'est dans une salle bondée qu'ont pris place le ministre Allan Rock et la députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew, dans le but de consulter les citoyens de Yellowknife sur les amendements à apporter au Code criminel.

Des intervenants de plusieurs milieux étaient venus faire valoir leurs causes respectives en abordant divers sujets tels que la Loi sur les jeunes contrevenants et le contrôle des armes à feu. Cette dernière question semblait d'ailleurs affecter la majeure partie des membres de l'assistance. Aussi, dans la salle, on retrouvait ceux qui, quelques minutes auparavant, avaient participé à une petite manifestation à l'extérieur de l'édifice du Northern United Place. En signe de protestation contre les amendements qui pourraient éventuellement être apportés au Code criminel, des chasseurs et des membres de clubs de tir ont brandi des pancartes sur lesquelles on pouvait lire «Crime control, not gun control» (le contrôle du crime, et pas le contrôle des armes).

Plus tard, au cours des présentations faites par les représentant.e.s d'organismes, ceux qui s'opposent à une loi stricte sur la possession d'armes à feu ont une fois de plus exprimé leur désaccord.

Dans un discours plein de ressentiment, Robert Lafrenière, président du club de tir de Yellowknife, soulignait que légiférer sévèrement sur les armes à feu n'était pas une solution au problème de la criminalité. «Ce sont les gens qui commettent des crimes, pas les armes»,

Les amendements...
Suite en page 2


Lise Picard/Collaboration spéciale

Au début de l'année scolaire 1994-1995, les élèves et le personnel de l'école Allain St-Cyr ont adopté les montgolfières légères et colorées comme thème pour la rentrée et l'année. «Ensemble ... Prenons l'envolée...»

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

Gare aux individus suspects

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Yellowknife a reçu un appel d'un homme inquiet suite à un incident survenu le 19 octobre dernier.

Alors que son fils de huit ans se trouvait aux environs des avenues Braathen et Arden, un individu au volant d'un véhicule de couleur blanche, à deux portes, s'est arrêté près de l'enfant pour lui demander s'il voulait qu'on le reconduise chez lui. Le jeune garçon s'est alors précipité chez lui pour tout raconter à son père.

Malgré un suivi de l'incident, la GRC n'a pu identifier de suspect. Elle invite cependant les parents à être vigilants et leur conseille d'informer leurs enfants sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont accostés par des étrangers. À l'approche de l'Halloween, il est effectivement important de redoubler de précautions. La GRC souligne également que tout incident du genre devrait être rapporté aux postes de police locaux.

Vols commis en plein jour dans des bureaux

Même durant les heures de travail, personne n'est à l'abri du vol. C'est du moins ce que l'on peut en conclure d'après certains rapports de la GRC qui font mention de quelques vols commis dans des bureaux.

Ces actes auraient été perpétrés en plein jour, alors que l'attention était quelque peu relâchée, pendant les pauses-café, les heures de lunch, en l'absence de réceptionnistes ou lorsque les employé.e.s s'affairaient dans des locaux éloignés. Par ailleurs, quelques personnes ont rapporté des vols de sacs à main, de malettes et d'ordinateurs portatifs.

La GRC invite donc les employé.e.s des bureaux (publics et privés) de la ville à alerter leurs collègues et à être vigilants.

Le marché locatif demeure tendu à Yellowknife

Le marché locatif à Yellowknife demeure tendu et continue de fléchir alors que la confiance dans l'économie se maintient. Des 1 401 logements locatifs relevés lors d'une enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), seulement 11 étaient inoccupés, ce qui représente un taux d'inoccupation global inférieur à 1%. Comparativement à octobre 1993, le taux d'inoccupation a reculé de 4,8 points de pourcentage.

D'avril à octobre 1994, le taux d'inoccupation a baissé de 1,7 point de pourcentage. Le taux d'inoccupation des studios a affiché la plus forte baisse, soit 6,4 points de pourcentage. La seule hausse, quoique minime (0,3 point de pourcentage), a été enregistrée dans la catégorie des logements de trois chambres.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique 1998 se tiendront à Yellowknife

Le Comité international des Jeux d'hiver de l'Arctique (CIJHA) a annoncé que la ville de Yellowknife avait été désignée hôtesse de cet événement sportif pour 1998. La ville d'Inuvik, qui s'était également portée candidate pour la tenue des Jeux, a été félicitée pour ses efforts par le président du CIJHA, M. Gerry Thick. «Le désir de vouloir être hôte de ces jeux continue de croître. L'exaltation et la compétitivité que provoquent le processus de mises en candidatures indiquent que les communautés sont pourvues de détermination et d'ambition», a-t-il déclaré.

Nominations au Conseil de gestion des ressources du Nunavut

Le ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ronald A. Irwin, a annoncé la nomination des membres des équipes de transition au Conseil de gestion des ressources du Nunavut. Ces nominations se sont basées sur celles faites préalablement par le Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le Gouvernement du Canada. Selon le député de Nunatsiaq, M. Jack Anawak, ces conseils prendront une part active dans l'établissement du territoire du Nunavut.

Les équipes de transition sont au nombre de trois soit: la Commission de planification du Nunavut (sept membres), le Conseil d'examen des répercussions du Nunavut (cinq membres), et le Conseil des eaux du Nunavut (sept membres).

Des profits pour la Commission des accidents du travail

Le ministre responsable de la Commission des accidents du travail (CAT) des TNO, M. John Todd, a annoncé à l'Assemblée législative que le rapport annuel de la Commission affiche un profit de 5,1 millions$ pour l'année 1993. Il s'agit là d'un revirement financier d'importance si l'on considère que la CAT cumulait un déficit antérieur de 8,3 millions$. Notons qu'avec ces profits, la CAT des TNO devient l'une des trois commissions du genre au Canada à posséder suffisamment d'actif pouvant couvrir le passif éventuel.

Geneviève Gouin

Procès de Roger Warren

Suite de la une

ponsables de l'explosion avaient pénétré dans la mine. Il appert que, dès le jour de l'explosion, la police avait établi que le cabanon abritant l'entrée du puits Akaitcho, un petit bâtiment en retrait et à l'abandon, avait été utilisé pour accéder à la galerie au niveau 750 de la mine, où s'est produite l'explosion.

Tout contre une fenêtre sans vitre du bâtiment, les enquêteurs de la GRC (dont le caporal Stevely, un expert-légiste du détachement de Hay River) ont constaté la présence d'un baril utilisé vraisemblablement pour se hisser à l'intérieur du cabanon.

Selon le deuxième témoin appelé par la Couronne, le caporal Stevely, une inspection des lieux a permis de découvrir sur le baril, puis à l'intérieur du cabanon et jusqu'au niveau 750 de la mine, des empreintes de bottes de marque Kamik (pointure 11).

En suivant les empreintes, la police a reconstitué le parcours que, selon la GRC et la Couronne, M. Warren a emprunté pour atteindre les galeries de la mine où il aurait trouvé l'équipement et une partie du matériel ayant servi à la fabrication et à l'installation de la bombe qui causa la mort des neuf travailleurs de la mine Giant.

Découverte de pièces à conviction

Lors de leurs témoignages, MM. Mascotto et Stevely ont également relaté les fouilles effectuées par les policiers dans les environs de la mine, à Vee Lake, afin de retrouver des matériaux ou tout autre élément de preuve liés à l'attentat.

Les recherches le jour de l'explosion se seraient avérées infructueuses. Plus tard au cours de son enquête, la GRC devait toutefois retrouver à une quinzaine de kilomètres de Yellowknife, dans un étang, certaines des pièces utilisées pour la fabrication de la bombe.

La police aurait de plus interrogé M. Warren à propos de la paire de bottes dont les empreintes figuraient sur les lieux du crime.

M. Warren aurait dans un premier temps remis à la GRC une paire de bottes identique lui appartenant pour ensuite conduire les enquêteurs aux chutes Cameron où il avait précédemment découpé puis brûlé une autre paire de bottes Kamik, celle-ci de pointure 10.

En plus de ces témoignages, la Couronne a recouru à un plan du site de la mine (en surface) ainsi qu'à une série de photos du puits Akaitcho de l'extérieur et à l'intérieur. L'exposé de la Couronne devrait se poursuivre pendant quatre semaines. Au terme de cet exposé, la défense présentera à son tour ses arguments, en faveur de l'accusé.

La veille de l'ouverture du procès, le juge Mark de Weerdt a rappelé aux jurés que tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. Le juge de Weerdt a également insisté sur l'importance de ne pas prêter attention aux rumeurs entourant cette affaire ni aux comptes rendus du procès dans les médias.

Agnès Billa

Les amendements au Code criminel suscitent la polémique

Suite de la une

a-t-il dit. «Les gens honnêtes obéissent aux lois. Les criminels [...] n'obtiennent pas de permis et n'achètent pas d'armes à feu chez les détaillants enregistrés», a-t-il poursuivi.

Allan Rock n'était pourtant pas convaincu par cette thèse. Il a répliqué que ce sont parfois et trop souvent des hommes qui détiennent des permis d'armes qui utiliseront celles-ci à des fins criminelles, que ce soit sur leur épouse, leurs enfants ou sur tout autre individu. Le fait que de tels actes ne soient pas perpétrés par tous les détenteurs d'armes ne devrait pas être une raison pour ne pas adopter des lois plus strictes, et cela pour la sécurité des citoyens et citoyennes, a-t-il ajouté.

Cette explication n'a toutefois pas semblé satisfaire Robert Lafrenière qui, au terme de son allocution, accusait le gouvernement de se servir des propriétaires d'armes à feu comme boucs émissaires. «Il existe déjà des lois pour punir ceux et celles qui commettent des crimes violents», a-t-il conclu. La présentation de M. Lafrenière a fait écho chez plusieurs participants, pour la plupart des hommes, qui ont applaudi ses commentaires.

Pour alimenter les discussions et mieux renseigner les participant.e.s sur le sujet, on avait mis à leur disposition une brochure comprenant des statistiques et des faits sur les types d'armes qu'on retrouve au Canada, la contrebande d'armes à feu, le vol d'armes, l'acquisition d'armes et de munitions, ainsi que les décès et les crimes reliés aux armes à feu. On y retrouve aussi un profil du propriétaire-type d'arme à feu: 86% sont des hommes, 46% sont âgés entre 35 et 54 ans, 55% ont complété leur 12e année ou moins, et 45% ont un revenu annuel de 40 000$ ou plus. Mentionnons que l'on retrouve 2,7 armes dans un foyer sur quatre au Canada, qu'on peut donc en compter près de six millions au pays, et que dans 67% des cas, ces armes sont utilisées pour la chasse.

La question de la loi sur les jeunes contrevenants aura suscité moins de remous au cours de cette consultation publique, mais elle n'en aura pas moins fait l'objet d'une discussion approfondie. Plusieurs appuyaient l'idée que l'incarcération de ces jeunes ne devrait être qu'un dernier recours, ce dont M. Allan Rock avait fait mention au tout début de la rencontre. «L'incarcération des jeunes contrevenants ne devrait pas être une solution automatique. Ce n'est pas dans leur meilleur intérêt à long terme et ça coûte cher en cette période de restrictions budgétaires alors que tout cet argent pourrait servir aux programmes communautaires.»

En accord avec ces arguments, Mme Sam Gallant, porte-parole de la Société John Howard (organisme qui travaille auprès des jeunes contrevenants), ajoutait que du financement supplémentaire devrait être alloué à des programmes qui répondraient aux besoins des jeunes contrevenants. «Le gouvernement fédéral devrait collaborer de façon plus étroite avec les familles et les communautés dans la mise sur pied de programmes de réhabilitation», a-t-elle fait remarquer. Il a ensuite souligné que la décentralisation de ces programmes sociaux vers les communautés devait aller de pair avec l'allocation des ressources nécessaires, ce dont le ministre Allan Rock l'a assuré. À ce même chapitre, Mme Blondin-Andrew mentionnait que son bureau régional avait mis sur pied une unité spéciale ayant pour mandat de travailler avec les jeunes contrevenants.

Pendant plus de deux heures et demie, la foule de participant.e.s avait les yeux et les oreilles rivés tantôt vers le micro des intervenants -au nombre de 12-, tantôt sur le ministre fédéral de la justice. On ne pouvait d'ailleurs pas se méprendre sur l'impatience de certains à prendre la parole, à la suite des présentations. Mais leur attente n'aura pas été récompensée.

Après la présentation de JoAnn Lowell, du Comité d'action nationale sur le statut de la femme, vers les 22h, Ethel Blondin-Andrew a expliqué à l'assistance que la journée avait été longue et qu'on allait ainsi mettre fin à la rencontre. Cette dernière s'est donc terminée sur une note d'amertume, et quelques personnes, déçues de la rencontre, n'ont pas manqué de crier leur mécontentement à l'endroit de M. Rock.

Geneviève Gouin



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Mme Jennifer Schoeck, de NWT Family Services, durant les présentations.

Après avoir obtenu la gestion des écoles françaises:

Les parents réclament une place décisionnelle

Les parents francophones veulent faire partie du système scolaire qu'ils ont obtenu de haute lutte juridique. Leur volonté a été réitérée par la soixantaine de participants au 9e congrès de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui s'est déroulé à Winnipeg les 21 et 22 octobre.

Rappelons que la plupart des provinces, conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ont remis aux francophones le contrôle de leurs écoles. Deux provinces sont encore carrément «hors-la-loi»: Terre-Neuve et la Colombie-Britannique. La nouvelle vision à long terme de la CNPF sera précisée au cours des prochains mois.

«Les parents réclament une place décisionnelle», souligne Gilbert Savard, le nouveau président, élu à l'assemblée annuelle le 23 octobre. Le Manitobain, trésorier sortant de la CNPF, succède à l'Acadienne Murielle Comeau. L'autre candidate à la présidence était la présidente des parents de la Colombie-Britannique, Martine Galibois-Barss).

Le plan d'action qui sera développé devra tenir compte des limites budgétaires du principal bailleur de fonds de la CNPF. Le ministère du Patrimoine canadien se livre en effet à un «repositionnement», c'est-à-dire à des réductions budgétaires qui auront un impact sur les activités de l'organisme national dont le siège est à Winnipeg. Toutefois, la CNPF dispose du soutien du ministre du Patrimoine canadien.

Dans son message aux congressistes, Michel Dupuy a été sans équivoque: «Le gouvernement du Canada est un partenaire de première ligne». Exemple: un fonctionnaire du Patrimoine canadien sera responsable d'aider la CNPF à coordonner ses interventions auprès d'autres ministères fédéraux. Dans le jargon, cela s'appelle faire de «l'interministériel».

Cette initiative va dans le sens de l'engagement pris par le premier ministre du Canada lors du Congrès mondial acadien cet été. Jean Chrétien avait exprimé la volonté du fédéral d'appliquer une politique interministérielle concernant les subventions aux organismes francophones. La CNPF ■ une certaine expérience en la matière: depuis plusieurs années, elle sollicite et obtient des fonds de Santé et Bien-être Canada pour des projets dans le domaine préscolaire.

Le préscolaire est une priorité de la CNPF. Motif: un réseau solide de garderies et autres prématernelles françaises permet d'assurer une clientèle à l'école (environ 160,000 élèves étudient en français dans les provinces et territoires majoritairement anglophones).

Une autre priorité est la mise sur pied de programmes de francisation. En effet, les mariages mixtes sont partout à la hausse. Or, les enfants de ces couples, bien qu'ils aient droit à une éducation en français, ne risquent guère de s'en prévaloir.

Les statistiques sont formelles: seulement un enfant sur dix issu d'un mariage mixte parle le français. Pour sensibiliser les couples linguistiquement mixtes, la CNPF a contribué 150,000$ à la réalisation d'un film de l'ONF intitulé: *Mon amour, my love*. Le film d'une heure a été présenté en avant-première au congrès. Les participant.e.s ont jugé qu'il s'agissait d'un bon outil de sensibilisation. Il fera partie d'une trousse de francisation que prépare la CNPF en collaboration avec la Manitobaine Janine Tougas, une spécialiste des activités de la jeune enfance.

Par ailleurs, les parents ont salué le rétablissement du Programme de contestation judiciaire fédéral. D'autant plus fort que la CNPF a joué un rôle dans l'élaboration des nouveaux critères régissant ce programme. Parmi les poursuites possibles: tester la portée de l'article 24 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 24 permet à toute personne victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la charte, de s'adresser à un tribunal pour obtenir une réparation «convenable et juste»...

Bernard Bocquel (APF)

Armes à feu: un débat désarmant



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Robert Lafrenière, président du club de tir de Yellowknife, ■ tenu à participer au forum public organisé par le ministre fédéral de la Justice. M. Lafrenière y a défendu avec vigueur les droits des propriétaires d'armes.

Marie Patterson nous quitte



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Difficile de croire que nous ne verrons plus Marie, dans les locaux de la FFT préparer avec soin une trousse «Premiers pas» ou sa prochaine rencontre avec des parents francophones. Le travail, le dévouement et la gentillesse de Marie lui ont valu une place bien spéciale dans le coeur de beaucoup de gens. Merci Marie! À toute la famille Patterson (George, Grégoire et Gabrielle), bonne adaptation à Regina. On se revoit! On ne s'oublie pas...



ÉDITORIAL

Le dénouement de l'affaire Warren approche enfin

Depuis des mois, l'explosion d'une bombe à la mine Giant en septembre 1992 et la mort des neuf personnes qui en résulta inspiraient aux médias et aux personnalités publiques les mêmes questions et les mêmes commentaires qui, chaque fois répétés, semblaient se vider un peu plus de leur sens et de leur sincérité.

Faute de savoir quoi dire ou quoi comprendre de toute cette situation, les gens à qui l'on demandait de se prononcer déclaraient souvent que le dénouement de toute cette affaire était souhaitable pour que, finalement, la ville et la population de Yellowknife puissent guérir de cette blessure terrible au tissu de la ommunauté.

En fait, en tant que résidante de Yellowknife, il y a longtemps que j'ai ressenti la tristesse et la consternation que l'explosion à la mine m'inspira, lorsque la nouvelle de la tragédie se répandit en ville, trois heures après le décès des employés de Giant.

À en juger par l'absence quasi-totale d'un auditoire lors de l'enquête préliminaire de M. Roger Warren, le mineur accusé des neuf meurtres, la majorité des gens à Yellowknife ont également mis de la distance entre le drame de l'explosion à Giant et leur vie quotidienne.

Le 25 octobre, à l'ouverture du procès de M. Roger Warren, le public se composait surtout de journalistes, de juristes et de proches des deux parties: les victimes et l'accusé. Le public ne s'est pas manifesté. L'affaire ne semble plus nous hanter.

D'ici à la conclusion du procès de M. Warren, nous allons devoir malgré tout replonger dans l'affaire de l'explosion à la mine Giant. Il est bien sûr impossible et inconcevable de spéculer dans ces pages sur le verdict qui découlera du procès.

Il n'en est pas moins important de se rappeler que la vigilance s'impose. La tenue du procès de M. Warren ne signifie pas que l'affaire est réglée. Comme le recommandait fort justement au jury le juge de Weerdt chargé du procès, il ne faut pas oublier qu'une personne accusée d'un crime est avant tout présumée innocente, et cela tant qu'elle n'est pas déclarée coupable. Notre désir de voir l'affaire de l'explosion à la mine Giant réglée ne doit pas nous faire hâtivement conclure que cette tragédie se résume au procès de M. Warren et au dénouement de ce procès.

Un souci de justice pour toutes les parties signifie que la tenue du procès et son dénouement sont importants. Ils devront aussi éventuellement déboucher sur un examen plus complet des événements qui servaient de toile de fond: la grève de 1992 à la mine. Au plan des relations patronat-syndicat, au plan de l'intervention (ou du manque d'intervention) des autorités fédérales, au plan du rôle des forces de l'ordre parfois en proie à des reproches des deux parties, il est à espérer que le conflit de plus d'un an qui opposa Royal Oak à CASAW sera réexaminé un jour pour que l'on en tire les leçons qui s'imposent.

Agnès Billa



Objectif à atteindre: réduction de moitié en trois ans

Lutte au déficit

Le gouvernement fédéral devra trouver 9,4 milliards au cours des deux prochaines années pour respecter ses objectifs budgétaires. Le ministre des Finances, Paul Martin, a lancé les consultations prébudgétaires en mettant cartes sur table. Oui, il a bien l'intention de réduire le déficit de moitié d'ici 1996-1997, comme les libéraux l'ont promis en campagne électorale dans leur fameux livre rouge. Non, il n'est pas question pour le gouvernement de trouver des excuses pour ne pas y parvenir. Le ministre Martin, qui a fait le point sur l'état des finances publiques devant les membres du comité des Finances, a même évoqué un scénario encore plus dramatique. Si les taux d'intérêt à court et à long terme continuent de grimper, ce n'est pas 9,4 milliards mais 13,7 milliards que le gouvernement devra récupérer au cours des deux prochaines années, uniquement pour atteindre ses objectifs. Pour y parvenir, Paul Martin a le choix entre réduire les dépenses, augmenter les recettes, ou les deux à la fois. Sa préférence va à la réduction des dépenses: «Les Canadiens vivent selon leurs moyens. Les gouvernements devraient faire de même. Cela veut dire dépenser moins».

Où couper? Paul Martin demande aux Canadiens de s'exprimer et «de dire au gouvernement ce que le budget devrait contenir», tout en avertissant que «le gouvernement a le dernier mot». Le gouvernement, a dit encore le ministre, entend «être équitable» et protéger les plus vulnérables de la société, tout en étant «aussi économe que possible». Lorsque le gouvernement parle de réduire les dépenses dans les programmes, il entend par là une réduction «absolue» des dépenses. Entre 1984 et 1994, les dépenses des programmes ont augmenté de 4,2 pour cent par année. Selon Paul Martin, le gouvernement conservateur ne faisait que ralentir le rythme des dépenses. «Ce petit jeu est terminé», avertit le ministre. «On ne peut plus maintenant penser à un simple gel des dépenses. Nous n'en sommes plus là». Le déficit étant l'affaire de tout le monde, tout le monde devra faire sa part. Sans faire connaître ses préférences, le ministre Martin a rendu public une mise à jour économique et financière qui donne un portrait d'ensemble des dépenses publiques. C'est à partir de ce document de 103 pages intitulé «Instaurer un climat financier sain» que les Canadiens sont invités à débattre des finances publiques. Le gouvernement fédéral a dépensé 158 milliards en 1993-1994.

Près du quart de ces dépenses, 38 milliards, ont servi à payer les intérêts de la dette. Le reste, 120 milliards, représente les dépenses du gouvernement. C'est dans ce budget que le ministre veut couper.

APF

En bref: réforme et RDI

Le document de travail du ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, portant sur la réforme des programmes sociaux a été dénoncé d'un bout à l'autre du pays. Le Comité permanent du développement des ressources humaines va prendre le pouls de la population à ce sujet lors d'audiences publiques débutant le 17 octobre à Ottawa. Les membres du comité entreprendront ensuite une tournée du 13 novembre au 16 décembre. Le comité visitera une quinzaine de villes d'un bout à l'autre du pays, dont Yellowknife (le 21 novembre) et Iqaluit (le 5 décembre). Les dates limites pour les demandes de comparution sont le 24 octobre pour les TNO; le 31 octobre pour l'Est de l'Arctique. La date limite pour déposer les mémoires est le 9 décembre. En fait, le ministère semble ne rien ménager pour consulter le plus rapidement possible la population. Il sera aussi possible d'écrire à son député et même directement au ministre, qui fera parvenir au comité les lettres qu'il recevra au sujet du projet de réforme.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a brûlé ses dernières cartouches dans le dossier du Réseau de l'information (RDI), qui doit entrer en ondes au début du mois de janvier. La Cour fédérale a refusé d'entendre l'appel logé par la FCFA, qui contestait la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de ne pas imposer une distribution obligatoire du signal du RDI d'un bout à l'autre du pays. Le 2 septembre dernier, le gouvernement canadien confirmait la décision du CRTC et rejetait une autre requête de la FCFA, qui voulait que le cabinet oblige le CRTC à réexaminer ou à annuler sa décision. Les francophones de l'extérieur du Québec n'ont maintenant d'autre choix que d'exercer des pressions localement auprès de leur câblodistributeur, s'ils veulent avoir une chance d'assister aux débuts de ce service de nouvelles en français, qui sera diffusé 24 heures par jour, sept jours par semaine.

APF

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Suzanne Lefebvre
Pascale Bréniel
Bernard Bocquel
Lise Picard

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



OPSCOM

Dictée des Amériques

Hubert Reeves lira le texte de la finale

Hubert Reeves, le célèbre astrophysicien et écrivain canadien, rédigera et lira l'édition 1994-1995 de la Dictée des Amériques, a annoncé mercredi Radio-Québec, la société organisatrice de l'événement.

Dans un souci de plus grande ouverture sur le monde francophone, la Dictée, dont la finale se tiendra le 18 mars 1995 à l'Université de Montréal, regroupera pour la première fois l'ensemble des provinces et territoires du Canada, Terre-Neuve et le Yukon venant cette année s'ajouter aux autres régions déjà participantes. De plus, de nouveaux pays seront présents, comme la Belgique, l'Argentine, le Bénin et le Togo (tous deux en Afrique de l'Ouest).

«Des pourparlers sont actuellement en cours avec la Suisse, le Luxembourg et le Sénégal», a précisé Sylvio Morin, coordonnateur de l'événement. Au total, le concours regroupera donc trois continents: les Amériques du Nord et du Sud, l'Europe et l'Afrique) et au moins 13 pays: le Canada, les Etats-Unis (qui présentent dix Etats), huit pays de l'Amérique latine, deux d'Afrique et un d'Europe.

Participation: on vise gros

Les organisateurs espèrent ainsi réunir 65,000 participant.e.s contre 50,000 lors de l'édition 1993-1994. Parmi eux, la majorité viendront du Québec (43,000 juniors sont déjà inscrit.e.s). Quant aux autres Canadien.ne.s, plus de 15,000 ont répondu à l'appel jusqu'à présent. Ils résident surtout en Ontario (envion 11,000), au Nouveau-Brunswick (2300), en Nouvelle-Écosse (700) et au Manitoba (650).

Alors que le Québec sera représenté par 15 juniors (moins de 18 ans) et 40 seniors, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick enverront chacun 11 représentant.e.s à la finale montréalaise: cinq juniors, trois seniors amateur.e.s et trois seniors professionnel.le.s (des spécialistes du français). Les autres provinces hors-Québec ainsi que les territoires délégueront chacun deux candidat.e.s (un.e junior et un.e senior).

La sélection des candidat.e.s devant représenter les provinces et territoires s'effectuera durant l'automne et aboutira aux finales provinciales qui auront lieu vers le 26 novembre (à l'exception de l'Ontario et du Québec qui tiendront les leurs le 4 février).

Une diffusion à grande échelle

Les gagnant.e.s pourront alors se rendre à Montréal pour la grande finale internationale du 18 mars 1995, qui sera télédiffusée par Radio-Québec, La Chaîne de TVOntario et TV5. Les personnes intéressées doivent entrer en contact avec l'association francophone de leur province ou territoire.

Le concours est ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge. Des prix d'une valeur totale de 100,000$ seront offerts. Hubert Reeves a voulu encourager les éventuel.le.s candidat.e.s en déclarant qu'il sera «indulgent», ajoutant que, lui aussi, avait tendance à faire des fautes d'orthographe. L'astrophysicien a promis qu'il n'utilisera pas le jargon propre à sa profession. «Ma dictée sera certainement jugée trop facile», a-t-il précisé.

La dictée ressuscitée

La Dictée des Amériques a succédé au fameux championnat d'orthographe organisé par l'animateur de la télévision française Bernard Pivot et le magazine français *Lire*, qui en avaient abandonné l'organisation après la finale tenue en 1992 au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New-York. Radio-Québec, qui n'était auparavant qu'un des collaborateurs de «la dictée de Pivot», a alors pris le relais, organisant la première édition de la Dictée des Amériques en 1993-1994. Le texte avait été lu par l'écrivaine acadienne Antonine Maillet, prix Goncourt 1979.

Parallèlement à la Dictée des Amériques, la France continue d'organiser son propre concours, réservé aux Français.e.s. Cependant, Jean-Claude Rondeau, président du jury et de l'Office de la langue française (OLF), n'a pas caché son espoir de voir la France participer «peut-être un jour» à la Dictée des Amériques «par un juste retour des choses».

APF

Le coin des enfants et des parents

Depuis le 7 octobre dernier, quelques parents et leurs enfants ont fait d'une salle de l'église Seventh Day Adventist un petit coin bien à eux. Les rencontres ont lieu tous les vendredis, de 10h à 12h, dans un cadre qui permet aux enfants de se faire d'autres ami.e.s, de jouer et de bouger à qui mieux mieux. C'est Nicole Dion (à gauche) qui est l'instigatrice de ces rencontres hebdomadaires. Pendant que les enfants s'amusent, les parents ont l'occasion de discuter et d'échanger entre eux tout en ayant leur marmot bien en vue. Parfois, on met les jouets de côté et on s'assied le temps de manger une petite collation. Mais ce qui rend ces rencontres spéciales, c'est qu'elles permettent aux parents et aux enfants de faire des activités en français, ce qui peut s'avérer difficile lorsqu'on est seul.e à la maison avec les enfants et qu'on a l'occasion de rencontrer d'autres francophones qu'une fois par mois. Si vous êtes intéressé.e.s à participer à ces rencontres, contactez Nicole Dion au 873-2371.



Geneviève Gouin/L'Aquilon

En spectacle à Yellowknife le 5 novembre

Pierre Légaré, l'existentialiste de l'humour québécois

De la horde d'humoristes qui ont pris d'assaut depuis dix ans les scènes du Québec, [redacted] se distingue par son style sobre.

Certains optent pour une mise en scène élaborée, des changements de costumes fréquents ou un accompagnement musical. Pas lui. En guise d'accessoires, Pierre Légaré se contente d'un tabouret, d'un pied de micro et d'une chemise qu'il transforme en capuchon.

«La première chose que doit défendre un «show», affirme-t-il, c'est le propos. Si ton propos est faible, c'est là qu'il faut que t'ailles chercher des chiens savants, des ombres chinoises pis des danseuses!»

L'humoriste mise d'abord et avant tout sur ses textes. Ce qui alimente ses ruminations? «Le quotidien, ce qu'il y a au bout de la vie et le chemin qui y conduit!» Plus concrètement, cela peut se traduire par des réflexions sur les relations hommes-femmes ou sur la société dans laquelle nous vivons.

Pierre Légaré estime que son matériel est facilement «exportable». «Je ne traite pas de «québécitude», d'îlot francophone au milieu d'une mer anglophone, d'Hydro-Québec ou de souveraineté. C'est plus l'amour, la vie, la mort. J'essaie d'écrire un humour qui laisse quelque chose, confie-t-il, qui porte à réfléchir sur ses propres valeurs, sur ses attitudes, sur sa vie conjugale ou sociale. Je souhaite qu'il reste quelque chose une fois le spectacle terminé.» Psychologue de formation, Pierre Légaré a fait ses débuts sur scène à la fin de la trentaine. À ceux qui s'étonnent de cette vocation tardive, il explique que le saut ne s'est pas fait d'un coup.

Il a écrit pour d'autres pendant des années avant de décider de défendre lui-même ses textes. Des chanteurs, des animateurs de radio, des réalisateurs télé, un magicien et même d'autres humoristes ont eu -ou ont encore- recours à ses services. Pour lui, le passage des coulisses à la scène s'est donc fait en douceur.

Pierre Légaré voit d'un bon oeil la multiplication du nombre d'humoristes québécois. «Logiquement, la pire place pour installer un magasin, c'est dans un centre d'achat, à côté d'un autre magasin! Pourtant, les magasins attirent les magasins. C'est un peu la même chose pour l'humour. Si quelqu'un va voir un spectacle d'humour et qu'il apprécie, il aura le goût de recommencer.»

L'humoriste affirme que cette situation crée un climat de saine concurrence. «Certains placent la barre très haute», constate-t-il. Pour soutenir la comparaison, il faut donc fignoler son spectacle. Chacun essaie de se démarquer avec un style particulier. «À une certaine époque, le peu d'humour francophone qui se faisait en Amérique était de l'humour de club. Maintenant, il y a des courants. Certains sont plus poétiques, d'autres plus satiriques. Certains vont cogner sur la politique, d'autres sur le vécu. Ça force les gens à se distinguer.»

Pascale Bréniel
Collaboration spéciale

Histoire de ne pas avoir peur



Lise Picard/Collaboration spéciale

Les petits monstres de l'école Allain St-Cyr sont fins prêts pour l'Halloween. Avec leur enseignante, Nikole Loubert, ils ont installé dans leur classe une maison hantée. Le soir du 31, il est recommandé de porter du maquillage au lieu d'un masque, ainsi qu'un déguisement court. Les enfants devraient sortir en groupe, bien connaître leur itinéraire et se munir d'une lampe de poche. Il est plus prudent de ne pas courir et de faire un côté de la rue à la fois. Les enfants ne devraient pas visiter les maisons dont les lumières sont éteintes. Comme toujours, il ne faut aller nulle part avec un étranger. Au retour de votre enfant, examinez ses friandises. Bonne Halloween!

Rentrée scolaire

Iqaluit célèbre l'année internationale de la famille

Le programme de français de l'école Nakasuk à Iqaluit a entamé l'année scolaire, dans un esprit familial, sur le thème des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en Colombie-Britannique, au mois d'août dernier.

Le thème des Jeux aura permis aux plus jeunes l'école Nakasuk de se familiariser avec certains concepts relatifs aux diverses compétitions sportives des Jeux tandis que les plus vieux ont travaillé davantage sur les concepts de village global, et de répartition de population et de richesse à travers les continents.

Au terme des pratiques d'épreuves, le lancer du poids, la marche, la course de haies, la course, le saut en hauteur et le triple saut ont été retenus comme épreuves officielles de nos jeux familiaux.

Chaque élève du groupe 4e-7e année a choisi un pays qui est devenu l'un de nos dix pays officiels des jeux. Des délégations ont été formées avec les élèves de maternelle à la 7e année ainsi que les parents de ces élèves. L'activité a ensuite débuté par un défilé des délégations portant leurs drapeaux. Puis c'était l'arrivée du flambeau olympique, au son de la cornemuse qui a permis le chant de l'hymne national en inuktitut, en anglais et en français. Cette cérémonie était suivie de la levée officielle du drapeau qui, fabriqué par les petits, représentait des objets des pays participants.

Des juges attendaient les délégations à chacune des épreuves afin de déterminer les pointages et les gagnants des groupes-âges pour ensuite décider des pays occupant les première, deuxième et troisième positions. Tous et toutes ont reçu des rubans de participation.



Suzanne Lefebvre/Collaboration spéciale

Liette Valade est au nombre des parents d'Iqaluit qui ont participé à la journée des Jeux du Commonwealth.

La cérémonie de clôture terminée, les participant.e.s étaient invité.e.s à visiter les kiosques mis sur pied par les plus grands. On y retrouvait des travaux de recherche sur différents pays du Commonwealth ainsi qu'un goûter préparé par des parents.

Soulignons la participation de toutes les familles du niveau primaire ainsi que de quelques familles du niveau maternelle. Cette journée a permis aux parents de participer à une activité familiale, de visiter les classes, et de voir le travail accompli depuis le début de l'année scolaire.

Suzanne Lefebvre



Programme de contestation judiciaire

APF - Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Fernand Landry, de même que l'ancien directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), Paul Charbonneau, siégeront sur le tout nouvel organisme chargé d'administrer le Programme de contestation judiciaire. Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a rempli une promesse libérale contenue dans le Livre rouge en rétablissant officiellement ce programme, qui avait été aboli par les conservateurs en février 1992 pour des raisons budgétaires.

Nouveaux élus à la CNPF

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) compte maintenant trois nouveaux membres à son bureau de direction. Il s'agit de M. Gilbert Savard (Saint-Boniface, Manitoba) à la présidence, de Mme Dolorès Nolette (Rivière-la-Paix, Alberta), à la vice-présidence, et de M. Ronald Boudreau (Dartmouth, Nouvelle-Écosse) en tant que trésorier. Les mandats de la présidence et de la trésorerie son d'une durée de deux ans, et celui de la vice-présidence, d'un an. Le nouveau bureau de direction aura pour mandat de piloter le dossier post-gestion du mouvement national.

Ordre des francophones d'Amérique

Le 13 octobre dernier, Mme Marie Malavoy, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française (Québec) et M. Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil de la langue française, ont remis les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique (OAF) à neuf personnalités de la francophonie. Les réci-piendaires de cette année sont: MM. Fernand Daoust, Jean Éthier-Blais et Louis-Edmond Hamelin (Québec), M. Léonce Bernard (Île-du-Prince-Édouard), Mme Rolande Faucher et M. Étienne Saint-Aubin (Ontario), Mme Odette Carignan (Saskatchewan), M. Réal P. Gilbert (New Hampshire, É.-U.), et M. Philippe Rossillon (France). Le prix du 3-Juillet-1608 (date de fondation de la ville de Québec) a été décerné à la Chaîne de TVOntario pour ses services exceptionnels rendus à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

G.G.

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle a «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquent dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté...

L'Association nationale des aînés et aînées francophones (ANAAF)

Représentant: Alban Soucy

À la dernière assemblée générale annuelle de l'Association des aînés et aînées francophones du Canada AAFC), en août dernier, M. Alban Soucy a entrepris un nouveau mandat de deux ans en tant que délégué des aîné.e.s franco-ténois.e.s.

Comme les autres représentant.e.s des tables nationales dont fait partie la Fédération franco-TéNOise (FFT), M. Soucy présentera un rapport d'activités lors de l'AGA du 6 novembre prochain. Un rapport de quelques lignes, certes, mais qui énoncera les préoccupations majeures d'un groupe d'âge qui se veut toujours actif au sein des communautés.

De fait, la vie ne s'arrête pas à la retraite et le dynamisme des aîné.e.s se fait sentir dans les priorités de l'ANAAF. Dans le cadre d'une tournée dans quelques provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Nouvelle-Écosse), le président de l'Association a pu identifier trois perspectives en ce se:1s.

D'abord, les aîné.e.s veulent participer aux activités de leurs communautés respectives en s'impliquant au niveau des associations et de l'âge d'or. Mais le développement personnel est aussi une préoccupation importante de ce groupe trop souvent marginalisé. Ainsi, les aîné.e.s démontrent un grand intérêt envers différents ateliers auxquels ils voudraient assister lors des assemblées annuelles, et s'informer quant aux ressources qui s'offrent à eux après ou à la veille de leur retraite. L'ANAAF, qui a pour membres plusieurs associations locales d'aîné.e.s et clubs d'âge d'or, offre des services en réponse à ces besoins. Ses membres peuvent maintenant compter sur une banque de personnes-ressources qui a été mise sur pied en 1993-94 et qui se compose de professionnels et de gens de métier retraités ou non, répartis dans 79 catégories.

Outre la création de ce service et la publication d'un bulletin d'information intitulé *Mon coeur me parle*, l'ANAAF entreprend également des démarches pro-actives auprès de ses membres. Elle a ainsi réalisé plusieurs sondages sur des sujets aussi variés que les services en français, les soins de santé, et le Régime de pensions du Canada.

Ces champs d'intérêts prouvent que les aîné.e.s francophones sont sensibles aux changements qui s'opèrent dans les communautés, et qu'ils désirent y jouer un rôle significatif en veillant à leurs propres intérêts. G.G.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

Représentante: Marie Patterson

C'est seulement depuis le mois de septembre que la FFT est devenue membre de l'ACELF dont fait également partie l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY).

«Un organisme comme l'ACELF est important puisque c'est le porte-parole officiel des enseignant.e.s et qu'il offre des services complémentaires qu'il serait difficile d'obtenir auprès du gouvernement fédéral à cause des coupures», explique Marie Patterson.

L'ACELF joue donc un rôle primordial dans la promotion de l'éducation en français non seulement parce qu'elle est la seule association nationale oeuvrant dans ce domaine, mais aussi parce qu'elle agit auprès de tous les ordres d'enseignement ainsi qu'auprès des élèves.

La création d'une table nationale de concertation aura favorisé les discussions sur des sujets reliés à l'éducation auxquelles prennent part plusieurs intervenant.e.s dans le domaine de l'éducation en français. Mais comme toutes les autres associations nationales, l'ACELF croit en l'importance d'informer et d'établir un dialogue constructif avec ses membres dans le cadre d'un congrès annuel et par le biais d'une revue et d'un bulletin de liaison (*Au fil des jours...*). La revue *Éducation et francophonie* est publiée à raison de quatre fois par année et regroupe des séries d'articles rédigés par des spécialistes en éducation.

L'Association est consciente du fait que l'éducation en français est vitale pour beaucoup d'individus de tout âge et qu'il faut leur prêter main forte dans leurs tâches quotidiennes. C'est pourquoi elle offre aux enseignant.e.s de tout ordre des stages de 15 jours sur l'éducation en français en milieu minoritaire, ainsi que des stages de formation en animation et en leadership qui s'adressent au jeunes des minorités francophones en milieu scolaire. Grâce à l'ACELF, ces derniers peuvent également participer à un prgramme d'échange avec des étudiant.e.s du Québec.

C'est donc dire que l'adhésion de la FFT à l'ACELF ne pourra qu'être bénéfique aux Franco-ténois.e.s. G.G.

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - novembre 1994

VIN ET FROMAGE

Le vendredi 4 novembre, une soirée dégustation vins et fromages de France est offerte à toute la population francophone et francophile de Yellowknife. Une exposition d'œuvres d'art (artistes francophones locaux) sera également organisée dans le cadre de cet événement. Soyez donc les bienvenus dès 19h30 au 2e étage de l'édifice Precambrian.

BANQUET/SPECTACLE DE LA FFT

Le samedi 5 novembre 1994, une soirée banquet/spectacle est organisée dans le cadre de l'A.G.A. de la Fédération Franco-TéNOise. En vedette, Pierre Légaré (un humoriste du Québec), les Métis Reelers et Lee Mandeville (pour la danse). L'Association franco-culturelle de Yellowknife est dépositaire des billets, au coût de 25$ pour l'ensemble de la soirée et 10$ pour les spectacles seulement.

AGA DE LA FFT

La fin de semaine du 5 et 6 novembre sera consacrée à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de la FFT. Bienvenue à tous/toutes les délégué.e.s des autres associations. Les personnes intéressées peuvent également assister aux assemblées, qui sont publiques.

DICTÉE DES AMÉRIQUES

Le samedi 12 novembre 1994, la Dictée des Amériques sera offerte à la population francophone et francophile de tout âge de Yellowknife. Les épreuves de qualifications débuteront dès 14h, à l'École Allain St-Cyr.

Un gagnant pour chaque catégorie (Seniors et Juniors) sera alors déterminé et s'envolera (en mars) à Montréal pour les finales internationales. Bonne chance. Dernier rappel, donc, pour la Dictée des Amériques!!! Inscriptions: 873-3292.

CONFÉRENCE SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le vendredi 18 novembre, à 19h00, à la Fraser Tower, le comité des femmes de Yellowknife offre une soirée conférence sur la violence faite aux femmes. La personne-ressource lors de cette soirée sera Mme Barbara McDonald.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Geneviève Harvey au 873-8451 après 17h.

«TOASTÉ DES DEUX BORDS»

Le samedi 26 novembre 1994, du théâtre professionnel («Toasté des deux bords») sera présenté à Yellowknife, par la troupe *Le Cercle de Molière*. Les billets sont en vente auprès de l'Association des parents francophones de Yellowknife et de l'Association franco-culturelle de Yellowknife au coût de 8$. Ce même samedi (26 novembre), dès 9h30, au NACC, un atelier sera offert par les gens de la troupe à ceux et celles qui sont intéressé.e.s au théâtre. Pour inscription: 873-3292.

PARTY DE NOËL

L'Association franco-culturelle de Yellowknife et l'Association des parents francophones de Yellowknife organisent un party de Noël familial le 3 décembre, au Sam's Monkey Tree. Plus de renseignements seront disponibles dans les semaines à venir.

NOUVEAUTÉS AU COMPTOIR VIDÉO

Du nouveau sur les tablettes de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Nous avons dernièrement reçu de nouveaux vidéos. Parmi ceux-ci, la collection en vidéo-cassettes des meilleurs *Bye Bye* de Radio-Canada (trois cassettes, six «Bye Bye»), *Les aventures de Spirou et Fantasio*, en quatre cassettes, et *Tom et Jerry, Le Film*. Ces titres sont maintenant disponibles à notre comptoir, et d'autres s'y ajouteront prochainement (dont *Casse-Noisette, Blanche-Neige et les sept nains* et *Le Père-Noël est une ordure*).

JOURNAUX ET MAGAZINES EN FRANÇAIS!

En plus de recevoir *la Presse* du samedi, l'AFCY pourrait offrir à la population et aux écoles toutes sortes de revues et journaux en français, et ce, dans des délais très raisonnables (deux jours, sinon, c'est gratuit!). Il nous faut toutefois une demande pertinente pour en arriver à vendre ces revues à des prix avantageux pour tous. Pour plus d'information, ou si vous êtes intéressé.e à commander un ou plusieurs titres, contactez-nous au 873-3292.

PORTES OUVERTES À LA GARDERIE

La Garderie Plein Soleil ouvre ses portes à toutes et à tous. Venez la visiter, vous informer,... Pour inscriptions et/ou information, composez le 920-7676 et demandez Mme Léa Smith.

MARIE-CLAIRE LEBLANC À YELLOWKNIFE

Pour ceux et celles qui la connaissent, sachez que Mme Marie-Claire Leblanc viendra nous visiter, à Yellowknife, du 1er au 6 novembre. Bienvenue Marie-Claire et bon séjour parmi nous.

CENTRE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE

Le 1er novembre, à 19h00, à l'École Allain St-Cyr, une rencontre publique est organisée pour discuter du projet du Centre scolaire communautaire. Cette rencontre est ouverte à tous ceux et celles qui sont intéressé.e.s à s'impliquer dans ce dossier. Pour plus de renseignements, 873-3292.

TUTEUR.TRICE.S DEMANDÉ.E.S

Le Collège de l'Arctique est à la recherche d'un.e tuteur.trice pour encadrer des candidat.e.s aux tests du GED en français (General Educational Development) qui seront offerts l'hiver prochain. Les tests du GED ont pour but d'assurer aux adultes une équivalence à la 12e année. Les personnes intéressées à s'inscrire pour ces tests, en plus des gens intéressés à être tuteur.trice.s, doivent communiquer avec Francine Labrie au 920-2919 ou Sandra Osborne (Collège de l'Arctique) au 920-3035. Le Collège recherche également un.e enseignant.e pour donner un cours d'introduction à l'ordinateur Macintosh et aux logiciels Word Perfect et Microsoft. Les personnes intéressées peuvent communiquer aux numéros de téléphone mentionnés plus haut.

CENTRE DE RESSOURCES JEUNESSE

Nous vous rappelons que vous pouvez vous procurer divers ouvrages en français au Centre de ressources jeunesse situé dans les locaux de la FFT au 2e étage de l'édifice Precambrian. Vous y trouverez notamment des romans, des bandes dessinées, des livres de références, etc,. De plus, en communiquant avec Francine Labrie (920-2919), vous pouvez consulter le répertoire de tous les programmes d'études postsecondaires de 1er cycle disponibles en français au Canada, ainsi que la liste des organisations nationales et internationales qui permettent aux jeunes de voir du pays par l'entremise de divers programmes d'échanges et de travail à l'étranger.

CHÈRE LIBERTÉ

-Le prix de la liberté: Les États-Unis devront-ils payer des compensations aux noirs américains pour les années d'esclavage? L'idée commence à faire son chemin. Quelle forme prendrait le dédommagement? Parmi les propositions: donner à chaque descendant d'esclave 98 191$, soit le prix estimé actuellement pour «40 acres de terrain et un mulet», ce qu'Abraham Lincoln voulait remettre à chaque esclave libéré...

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 40, vendredi 4 novembre

Agnès Billa / L'Aquilon

Lors d'une soirée de danse folklorique à l'école Allain St-Cyr, deux élèves attendent le signal de Tania Gilbey, leur instructrice, avant de se lancer dans un pas à deux endiablé.

Assemblée annuelle des francophones d'Iqaluit

L'AFI privilégie l'ouverture et la coopération

Les dossiers radio et garderie retiendront tout particulièrement l'attention du nouveau conseil d'administration de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI).

Ces priorités se dégagent de l'assemblée générale annuelle des membres qui s'est déroulée le 30 octobre dernier, au centre communautaire de l'AFI.

«Nous sommes très contents d'avoir comblé tous les postes au conseil exécutif et au conseil d'administration. Une quinzaine de personnes ont participé à l'assemblée. Plusieurs d'entre elles - dont des nouveaux membres - ont donné leur nom pour s'impliquer dans des activités. «On ne peut pas encore parler d'une relève mais ça fait du bien d'avoir du sang neuf», déclare Suzanne Lefebvre, la nouvelle présidente de l'AFI.

L'équipe de la radio

Depuis 1990, de nombreux membres de l'Association francophone d'Iqaluit ont consacré beaucoup de temps et de travail à la mise sur pied d'une radio communautaire. Le 18 mars dernier, leur projet, et leur rêve, se sont réalisés lors de l'ouverture officielle de CFRT-MF. Dans sa demande de licence, la radio s'est engagée auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à diffuser 15 heures d'émissions par semaine.

Pour remplir ces engagements, l'équipe de la radio doit pouvoir compter sur de nouvelles recrues. En juin, dix personnes avaient suivi une session de formation pour se préparer à collaborer à la radio.

Linda McDonald, la responsable du comité «Communications» de l'AFI et l'animatrice de l'émission-réveil de CFRT-MF, mènera dans les mois à venir le dossier «relance» de l'équipe de la radio. Mme McDonald souhaite entre autres que les enfants s'impliquent.

Garderie multicurelle

Du côté de la garderie multiculturelle d'Iqaluit, des changements récents à la formule de financement de base de la garderie ainsi que l'ouverture d'une nouvelle garderie en ville amènent la garderie à mettre l'accent sur les nouvelles inscriptions et la levée de fonds. Sur cette lancée, la garderie multiculturelle vient d'organiser un marché aux puces qui a remporté beaucoup de succès.

La responsabilité du comité «Garderie» de l'AFI revient à Lucille Blaquière. Mme Blaquière assurera la liaison entre la garderie (qui fonctionne avec son propre comité de parents) et l'Association francophone d'Iqaluit. La garderie

Assemblée de l'AFI
Suite en page 2

Sous la tutelle du Conseil scolaire francophone de Yellowknife

Le comité du centre scolaire communautaire voit le jour

Les organisations francophones de Yellowknife qui se sont rencontrées le 18 octobre dernier pour discuter de la relance du projet d'un centre scolaire communautaire se sont entendues le 1[er] novembre pour aller de l'avant.

De l'avis de plusieurs participant.e.s à cette rencontre, il ne serait pas possible d'envisager la mise sur pied d'un centre scolaire communautaire s'il n'existait pas un projet de centre scolaire qui semble bien engagé auprès des décideurs politiques et des bailleurs de fonds.

La mise sur pied d'un centre scolaire s'inscrit dans le mandat confié au Conseil scolaire francophone qui assume en partie la gestion de l'école Allain St-Cyr, depuis le printemps. Le conseil est par ailleurs tout à fait intéressé à ajouter au centre un volet communautaire pour en faire un centre scolaire communautaire. En raison de cette conjoncture, les autres organisations francophones de Yellowknife se sont mises d'accord pour remettre au Conseil scolaire la responsabilité ultime et le leadership dans le projet de centre scolaire commumautaire.

Un comité ad hoc

Le comité ad hoc sera donc un comité de travail dont les recommandations seront transmises au conseil scolaire à qui appartient le pouvoir décisionnel et le droit, si nécessaire, de trancher. La participation d'un représentant du Conseil scolaire au comité ad hoc permet cependant de croire que le Conseil entérinera - à moins d'une situation exceptionnelle - les recommandations du comité ad hoc.

Ce comité chargé du projet de centre scolaire communautaire se composera d'un.e représentant.e des organisations suivantes: l'Associa-

Centre scolaire ...
Suite en page 5

Le projet fédéral de réforme de la sécurité sociale pourrait toucher le financement de l'éducation postsecondaire. La position de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Lire en page 3.

La Société Radio-Canada devrait produire une télévision dans laquelle l'ensemble des francophones se reconnaîtraient. Lire en page 5.

Les canadianismes, ces mots bien de chez nous, sont à l'honneur dans la chronique de la langue française d'Annie Bourret. Lire en page 6.

Pour conclure le dossier «Tables nationales», un entretien avec Daniel Cuerrier à propos de la FCFA et un aperçu du travail en alphabétisation de la FFT, au sein de la FCAF. Pour s'y retrouver dans tous ces acronymes, lire en page 7.

Dans la chronique «Le plaisir de lire», Isabelle Hachette et Marc Lacharité nous livrent leurs impressions à propos de deux romans: l'un de Jacques Godbout et l'autre de Dany Laferrière. Lire en page 8.



Mario Paris/L'Aquilon

Dans le cimetière de Fort Smith, une croix toute simple témoigne de la présence des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest, au début du siècle.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Méthode de financement préétablie dans les TNO pour 1994-1995

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ron A. Irwin, a annoncé que l'entente relative à la mise en application d'une méthode de financement préétablie dans les Territoires du Nord-Ouest pour l'année 1994-1995 avait été signée.

Selon cette entente, le gouvernement des TNO devrait recevoir, au cours de cette année financière, une somme d'environ 883,6 millions$, ce qui représente 75% du budget territorial. Cette entente annuelle remplace l'entente quinquennale d'une méthode de financement préétablie signée en 1990-1991.

Des négociations sont déjà en cours en vue d'établir une méthode de financement préétablie pour 1995-1996 qui, dit-on, tiendra compte de la création du Nunavut en 1999.

Fusée à détonateur explosif trouvée près de l'Assemblée législative

Le département des incendies de la ville de Yellowknife a répondu à un appel signalant la présence d'une fusée à détonateur explosif dans l'allée de l'Assemblée législative le jeudi 27 octobre dernier.

Après qu'un passant qui se dirigeait vers l'édifice de l'Assemblée ait fait la découverte inquiétante, deux unités et un spécialiste du désamorçage ont été dépêchés sur les lieux pour fins d'examen. On a fermé l'allée afin de procéder à l'étude du mécanisme du détonateur, qui, selon, le département des incendies, ne présentait aucun danger pour le public.

La fusée explosive aurait été désamorcée antérieurement, au terme d'une opération qui consistait, a-t-on dit, à élargir l'entrée de la route qui mène à l'Assemblée législative.

Étude sur les tempêtes dans le Nord

Une expérience réalisée dans le nord du Canada nous permettra de mieux comprendre les systèmes météorologiques qui touchent les latitudes boréales.

L'expérience sur les tempêtes de la mer de Beaufort et de l'Arctique réunit des scientifiques d'Environnement Canada, de l'Université de Toronto, de l'Institut de recherche aérospatiale à Ottawa, de l'Université d'Hokkaido au Japon, de l'Université du Colorado, de l'Observatoire aérologique à Moscou et du bureau météorologique de l'Alaska, à Fairbanks.

Un élément important de cette expérience consiste à utiliser un avion du Conseil national de recherches du Canada, équipé d'instruments spéciaux, qui recueillera des données en volant dans un certain nombre de tempêtes alors que celles-ci traversent la mer de Beaufort et le nord du district du Mackenzie.

Programme de logement dans les communautés éloignées

Le ministre responsable de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, M. Don Morin, a annoncé aux membres de l'Assemblée législative que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) allait fournir la somme approximative de neuf millions$ pour la construction de nouveaux logements dans les TNO cette année.

Cet octroi, qui est alloué dans le cadre du Programme de logement dans les communautés éloignées pour l'année fiscale 1994-95, a été prélevé du budget de M. David Dingwall, ministre responsable de la SCHL. «Ce financement du fédéral n'est pas près de résoudre le problème du logement dans les Territoires du Nord-Ouest, soulignait M. Morin, mais c'est un début».

Approbation du plan d'utilisation des terres du Keewatin

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron A. Irwin, a annoncé que le gouvernement fédéral avait approuvé le plan d'utilisation des terres du Keewatin, une région de 750 000 km² située au sud-est des TNO.

La commission d'aménagement du Nunavut a élaboré le plan qui servira de lignes directrices à la gestion des ressources et au développement dans la région du Keewatin au moment où est entreprise la mise en oeuvre de la revendication territoriale du Nunavut. D'après ce plan, la région visée par la planification peut se prêter à toutes les utilisations, à condition d'appliquer les modalités de l'entente.

Selon le MAINC, le plan tient compte du point de vue des résidants des sept collectivités de cette région autant que de celui du gouvernement, de l'industrie et des organisations régionales. Ces parties ont déjà entrepris l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre du plan qui est financée à même les budgets fédéraux actuels des ministères et des organismes désignés.

▼ ▼ ▼

Assemblée de l'AFI

Suite de la une

multiculturelle d'Iqaluit qui s'adresse aux clientèles anglophone, inuk et francophone compte depuis deux-trois ans un nombre croissant d'enfants francophones.

Activités et comités

Après s'être occupée pendant quelques années du comité «Femmes», Suzanne Lefebvre cède la place à Liette Valade. Mme Valade s'impliquait précédemment au comité de parents francophones de Iqaluit et s'occupait à l'AFI du recrutement des membres.

Marie Fortier, elle, prend en main le comité «Activités sociales et culturelles». Fin novembre, l'Association francophone conviera ses membres et les gens d'Iqaluit en général à sa traditionnelle partie d'huîtres. Au programme des activités sociales et culturelles, viendra ensuite la fête de Noël pour les petits et les grands. Le comité recueille en ce moment des suggestions d'activités pour cette célébration de fin d'année.

Dans un contexte généralisé de coupures budgétaires, l'Association francophone d'Iqaluit entend s'occuper de plus en plus de levées de fonds. Au sein du conseil d'administration, c'est à Daniel Loyer qu'a été confié ce dossier. M. Loyer se consacrera également au recrutement de nouveaux membres. Selon les données les plus à jour, la population totale d'Iqaluit se chiffre maintenant à 4 000 personnes. 10% d'entre elles sont francophones. L'AFI compte à l'heure actuelle près de cent membres en règle.

La nouvelle présidente de l'Association francophone d'Iqaluit, Suzanne Lefebvre, siège également au comité exécutif de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), à titre de vice-présidente. Forte de cette expérience, Mme Lefebvre assumera pour l'AFI le dossier des relations extérieures, entre autres avec la FFT et *L'Aquilon*.

Parmi les dossiers que mènent ensemble l'AFI et la Fédération Franco-TéNOise, les deux parties se préoccupent de l'embauche d'un.e permanent.e pour l'association d'Iqaluit.

Nouvelles dispositions pour la durée du mandat

Au Conseil exécutif de l'AFI, Nicole Beaulieu, la secrétaire, s'est représentée pour un deuxième mandat. Jacques Fortier, qui agissait à titre de trésorier depuis moins d'un an, a également brigué de nouveau son poste. La vice-présidence est revenue à Paul Landry.

Une modification apportée à l'article 21 des règlements de l'association fait en sorte que désormais «les membres élus du Conseil exécutif auront un mandat de deux ans. Les postes de présidence et vice-présidence seront mis au suffrage aux années paires tandis que ceux de secrétaire et de trésorerie (seront comblés) aux années impaires».

Dans le cas de la présidence, les choses se dérouleront toutefois d'une façon un peu différente en 1994-1995. Mme Lefebvre a en effet accepté ce poste pour un intérim de quelques mois. Il devrait se tenir le 15 janvier prochain une assemblée générale spéciale de l'AFI durant laquelle la présidence sera remise à une nouvelle ou un nouveau titulaire.

D'ici là, Suzanne Lefebvre compte travailler énergiquement, avec ses collègues du conseil de l'AFI. «J'espère contribuer à lancer les projets de l'association sur une bonne piste. À l'AFI, nous accordons de l'importance aux activités qui se déroulent «entre nous», pour nos membres. En même temps, nous voulons travailler avec le reste de la communauté dans un esprit d'ouverture et de coopération», précise-t-elle.

Agnès Billa

Centre scolaire

Suite de la une

tion des parents francophones de Yellowknife (APFY), l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), le Conseil scolaire francophone de Yellowknife, la garderie Plein Soleil, ainsi qu'un.e représentant.e de l'école Allain St-Cyr (direction et personnel enseignant inclus).

Chaque représentant.e sera appuyé.e par un.e remplaçant.e afin d'assurer au comité ad hoc efficacité et dynamisme. Au plan du fonctionnement, les membres du comité ad hoc ont discuté du quorum et du rythme de réunions à adopter. Le comité a décidé de fonctionner sans se préoccuper du quorum dans la mesure où chaque membre du comité peut déléguer un.e remplaçant.e en cas d'absence du (de la) représentant.e. Le rythme des réunions n'a pas été précisé.

Co-présidence

Le comité ad hoc du Centre scolaire communautaire sera co-présidé par Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone et Mme Diane Mahoney.

La nomination de l'ancienne présidente de la Fédération Franco-TéNOise à la co-présidence du nouveau comité ad hoc a suscité l'unanimité. Respectée pour son approche consensuelle et coopérative, Mme Mahoney se consacrera au projet du centre scolaire communautaire en animant et en dirigeant les travaux du comité ad hoc. Le rôle de porte-parole officiel du comité lui revient également.

Après avoir réglé la question du statut et de la composition du comité ad hoc, les membres du tout nouveau comité se sont penchés sur leur mandat. Selon une première hypothèse d'échéancier, les tâches confiées au comité devraient être accomplies de par le 1er avril 1997.

Mandat du comité

Les tâches du comité incluent l'élaboration d'un plan stratégique, d'un plan d'action à court terme (un an) et à moyen terme (cinq ans) et de protocoles de communication entre le comité, la communauté et tous les intervenants dans le dossier.

Le comité travaillera également à l'identification des usagers du centre, à la définition de la structure administrative et des politiques internes. Les tâches du comité touchent aussi à l'identification des programmes, des services, des espaces et des équipements ainsi qu'à la préparation des demandes de subvention.

Pour réaliser son mandat, le comité ad hoc qui se veut d'abord un groupe de travail poursuivant un objectif précis entend (quand le besoin se fera sentir) mener des consultations publiques. Ces consultations seront particulièrement importantes quand se posera la question des clientèles à desservir et des programmes à offrir au centre scolaire communautaire.

Même si le nombre d'organisations participant au comité ad hoc a été arrêté, d'autres organisations comme *Canadian Parents for French* (CPF) pourront prendre part au projet, par le biais des consultations.

Les membres du comité ad hoc sont aussi soucieux d'obtenir pour le centre scolaire communautaire un appui aussi large que possible de diverses organisations autochtones, territoriales, francophones et nationales.

Journée de formation pour les membres du comité

Selon le président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, Denis Milot, d'ici à la fin novembre, le Conseil devrait savoir de façon plus certaine si la demande d'installations permanentes pour l'école Allain St-Cyr (qui loge depuis cinq ans dans des portatives) est appuyé par les autorités gouvernementales concernées. Cette annonce signifierait que le projet du centre scolaire communautaire a un avenir prometteur.

En attendant cette confirmation, le Conseil scolaire et le comité ad hoc pour le centre scolaire communautaire entreprendront des démarches auprès de la Fédération Franco-TéNOise pour mettre en commun les ressources qui permettront l'embauche d'un.e contractuel.le au service du comité ad hoc. Il est présentement question de pouvoir engager une personne à raison de deux ou trois jours par semaine.

Le comité ad hoc souhaite que la question de cette embauche soit réglée avant sa prochaine réunion, le 10 décembre. A cette date, tous les membres du comité (représentant.e.s et remplaçant.e.s) se retrouveront pour une journée de formation.

La formation portera entre autres sur les démarches, les études et les rapports de consultants qui ont été menés ces cinq dernières dans le dossier d'un centre scolaire communautaire, lors des précédents efforts pour la réalisation du projet.

Lors de la journée de formation, les membres du comité ad hoc souhaitent la présence d'une personne-ressource qui a fait l'expérience concrète de la mise sur pied d'un centre scolaire communautaire, afin de les aider à se familiariser avec le travail qui les attend et les étapes que le projet doit franchir avant que l'on lève la symbolique pelletée de terre.

Agnès Billa

Financement du postsecondaire

La FJCF demande au fédéral de ne pas se retirer

La Fédération de la jeunesse canadienne-française aimerait que le gouvernement fédéral y pense à deux fois avant de se retirer complètement du financement de l'éducation postsecondaire.

Selon la Fédération, une telle décision ne ferait que précipiter la hausse des frais de scolarité, ce qui forcerait de nombreux.ses étudiant.e.s à abandonner leurs études. «En se retirant du financement des institutions, en limitant ses responsabilités, le gouvernement fédéral met en danger le système d'éducation postsecondaire et limite son accessibilité aux plus nantis».

Le gouvernement verse présentement huit milliards de dollars par année aux provinces pour l'éducation postsecondaire, dont six milliards sous forme de transferts.

Dans son livre vert sur «la sécurité sociale dans le Canada de demain», le ministre des Ressources humaines propose de réorienter les dépenses fédérales en éducation pour créer un programme plus complet de prêts aux étudiant.e.s: «Nul ne devrait être empêché de poursuivre des études parce qu'il est incapable d'assumer le fardeau d'un prêt étudiant» lit-on d'ailleurs dans le document de travail du ministère.

La Fédération a justement profité de sa comparution devant le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines, qui se penche sur le projet de restructuration du système de sécurité sociale, pour dire qu'il y a une limite à ce que des étudiants francophones en milieu minoritaire sont prêts à payer pour poursuivre leurs études.

«Toute la notion de l'endettement en est une qui effraie la population canadienne-française et acadienne. Poursuivre des études qui occasionnent un endettement sera perçu par plusieurs comme un prix trop élevé...» lit-on dans le mémoire.

La Fédération souhaite donc que le gouvernement fédéral ne se désengage pas totalement du financement de l'éducation postsecondaire, tout en créant un meilleur programme de prêts aux étudiant.e.s.

Pour atténuer l'impact d'une forte hausse des frais de scolarité, la Fédération propose de mettre sur pied «un système de ristourne sur les prêts étudiants». L'étudiant.e se verrait ainsi accorder une partie de son prêt sous forme de ristourne, qui serait calculée selon le nombre de cours réussis.

Dans un autre ordre d'idées, la Fédération estime que le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les provinces, créer des places dans des garderies françaises de façon à freiner l'assimilation des tout-petits.

On pense aussi que le gouvernement fédéral devrait faire la promotion de l'embauche des étudiant.e.s dans le secteur non gouvernemental et privé.

APF



Agnès Billa/L'Aquilon

Après quelques tours de «piste» dans le gymnase de l'école, la classe de Bernadette Leblanc-Fortier de l'école Allain St-Cyr s'y retrouve dans les échanges de partenaires.

Le français de l'informatique

Dans sa deuxième chronique sur la langue française, Annie Bourret remettait les pendules à l'heure quant à la terminologie française qu'il convient d'employer en informatique. Voici maintenant un petit lexique de son cru qui vous révèlera la traduction correcte de termes d'informatique, employés quotidiennement, au bureau comme à la maison...

Chip: une **puce**; **Software:** un **logiciel**; **Bug:** un **problème**; **Cursor:** un **curseur**; **Driver:** un **lecteur de disquette**; **Screen:** un **écran**; **Keyboard:** un **clavier**; **Icon:** une **icône**; **Meg:** un **meg** (méga-octet); **Key** : une **touche**; **File:** un **fichier**; **Directory:** un **répertoire**; **Scroll menu:** un **menu déroulant**; **Spread sheet:** une **feuille de calculimage**; **Digitizer:** un **numériseur d'images**

Annie Bourret (APF)

La Fédération Franco-TéNOise est à la recherche d'un.e représentant.e des TNO à la

✦

FÉDÉRATION CANADIENNE POUR L'ALPHABÉTISATION EN FRANÇAIS (FCAF)

✦

Suite à la démission de Suzanne Lefebvre, qui assumait cette responsabilité, la FFT fait appel aux francophones des communautés de Yellowknife, de Hay River et de Fort Smith, pour trouver une personne intéressée à siéger à la FCAF et à agir à titre de consultant.e en matière d'alphabétisation.

Si vous êtes intéressé.e, veuillez communiquer avec votre association francophone locale ou encore avec Francine Labrie à la FFT au **920-2919.**

ÉDITORIAL

De plus en plus de concertation dans les communautés

À Iqaluit comme à Yellowknife, le nombre d'organisations et d'initiatives de la communauté francophone locale augmente depuis quelques années. Cette prolifération des projets et des groupes a pu sembler risquée à certains, vu le nombre de francophones que l'on trouve dans les TNO.

Cette diversification semble au contraire avoir de plus en plus d'effets bénéfiques. La concertation dans les communautés se développe. Elle se fait des fois pour des raisons d'allocation de ressources, comme dans le cas des demandes de subvention au PDCC (le programme de développement communautaire et culturel).

Dans d'autres cas, les organisations d'une communauté se regroupent pour la réalisation d'un projet. La relance du dossier du centre scolaire communautaire à Yellowknife illustre cette situation.

En s'asseyant de plus en plus souvent autour d'une même table pour discuter de préoccupations et d'objectifs communs, les organisations francophones d'une même communauté apprenent à encore mieux se connaître et à bien comprendre les buts propres à chaque groupe. Le dialogue se fait de plus en plus fructueux.

Le développement de ces pratiques de mise en commun et de concertation tombe à point nommé, dans le contexte actuel des coupures budgétaires et de redéfinition des rapports avec les gouvernements.

L'assemblée générale de la Fédération Franco-TéNOise qui se déroule les 4, 5 et 6 novembre fera une large part dans ses délibérations à ces mêmes questions: le repositionnement du ministère fédéral du Patrimoine canadien et les coupures de 38% à l'Accord de coopération Canada-TNO sur le français et les langues autochtones.

Pour en arriver à des positions communes et respectueuses de toutes les composantes de la Fédération, les membres réguliers et les membres associés pourront puiser dans leur propre expérience de concertation locale. Cette expérience devrait en effet beaucoup jouer dans le succès d'une démarche de concertation entre communautés.

Les hypothèses de repositionnement privilégiées par chaque communauté donneront, entre autres, l'occasion à notre réseau associatif de mesurer le chemin parcouru dans la consolidation de nos acquis et de notre identité en tant que communauté franco-ténoise.

Bâtir un réseau fédératif pour une communauté aussi dispersée géographiquement et aussi jeune historiquement que la nôtre demande beaucoup de persévérance. Il est bon de savoir que la cohésion de ce réseau peut aussi maintenant s'appuyer sur les succès des communautés locales en matière de concertation.

Agnès Billa



Distribution du RDI

Radio-Canada recherche une «couverture suffisante»

Radio-Canada (SRC) n'a pas changé d'idée: si les pourparlers avec les câblodistributeurs, portant sur la distribution du signal du Réseau de l'information (RDI) à l'extérieur du Québec ne donnent pas de résultats satisfaisants, la société d'état sollicitera l'intervention du CRTC.

«J'espère que ce ne sera pas nécessaire. Mais la réponse est: oui», a indiqué le président-directeur général, Anthony Manera au terme de sa longue comparution devant les membres du Comité du Patrimoine canadien.

Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), M. Keith Spicer, a promis devant le Comité des langues officielles d'imposer la distribution du signel du RDI, même si la SRC n'en fait pas la demande. «Je n'ai aucune indication que le CRTC est prêt à faire cela», a dit M. Manera, qui ne semblait pas être au courant des dernières déclarations du président du CRTC.

Dans une lettre datée du 17 août adressée au ministre du Patrimoine canadien, M. Manera s'est engagé à négocier avec les câblodistributeurs dans le but d'en arriver à «une pénétration importante de RDI à l'extérieur du Québec». M. Manera parle maintenant d'«une couverture suffisante».

M. Manera n'a pas voulu préciser ce qu'il entend par «couverture suffisante». L'idéal, dit-il, serait que toutes les communautés francophones et acadienne aient accès au RDI. Mais, prend-t-il soin d'ajouter, «si on n'obtient pas 100% (de pénétration), ce n'est pas un échec».

Moins d'emplois pour les étudiants

Les étudiants en arrachent de plus en plus lorsque vient le temps de se trouver un emploi d'été. C'est ce qu'indiquent les plus récentes données de Statistique Canada.

En juillet 1989, 64,9% des étudiants âgés de 15 à 19 ans avaient trouvé un emploi alors que cette année, seulement 50,9% d'entre eux avaient un emploi.. La situation est toutefois moins dramatique chez les étudiants de 20 à 24 ans. Toujours en juillet 1989, 81,5% des étudiants de ce groupe d'âge avaient déniché un emploi d'été. Ce taux d'emploi a chuté de 68,7% en 1993, mais a remonté à 72,5% cet été.

Le taux de chômage a également augmenté chez les étudiant.e.s durant cette période. Il était de 12,8% en 1989 chez les 15 à 19 ans et s'élevait à 20,9% en juillet dernier. Chez les 20 à 24 ans, le taux de chômage était de 5,9% en juillet dernier, pour atteindre 14,7% en juillet 1993, et baisser à 10,7% en juillet dernier.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Isabelle Hachette
Marc Lacharité
Annie Bourret (APF)
Mario Paris

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Francine Labrie au service des parents



Francine Labrie, agente de développement à la Fédération Franco-TéNOise s'occupe maintenant des dossiers en éducation. Avis aux intéressé.e.s!

Ici Radio-Montréal

Les francophones hors Québec veulent une télévision à «leur» image

Vous rappelez-vous de cet extraordinaire téléroman sur la Déportation des Acadiens, entièrement tourné au Nouveau-Brunswick, et diffusé sur les ondes de Radio-Canada? Ou encore, de cette émission jeunesse produite à Gravelbourg en Saskatchewan, où l'on voyait de jeunes Fransaskois.e.s faisant découvrir à de jeunes Québécois.e.s ébloui.e.s, l'immensité des plaines de l'Ouest? Et cette série avec les artistes de la relève, animée par Daniel Lavoie et Édith Butler? Vous ne vous souvenez pas? Normal, ces émissions n'ont jamais existé!

Pourtant, tout cela aurait pu être vrai. C'est la réflexion qui nous vient à l'esprit lorsqu'on relit le plan d'action quinquennal *Pour répondre aux besoins de programmation en télévision dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec*, que la Société Radio-Canada (SRC) avait rendu public en septembre 1988.

Ce plan, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en avait fait une condition lors du renouvellement de la licence en 1987. Radio-Canada avait alors calculé qu'il était possible de desservir adéquatement les populations francophones de l'extérieur du Québec, moyennant un budget supplémentaire de 81 millions$ répartis sur cinq ans.

Six ans après la publication de ce rapport, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) constate que Radio-Canada a lamentablement échoué. Pire: elle accuse carrément la SRC de s'être «moquée» de l'étude que le CRTC lui avait commandée. Non seulement la SRC n'a pas obtenu les 81 millions$, mais les restrictions budgétaires de décembre 1990 ont reporté indéfiniment la mise en oeuvre du rapport.

Ce n'est pas la première fois que les associations francophones se plaignent ouvertement de la Société Radio-Canada. La FCFA, pour ne nommer que celle-là, répète inlassablement le même message sur toutes les tribunes. Que ce soit devant le CRTC, le Comité permanent des langues officielles et, maintenant, le Comité du Patrimoine canadien, le discours se résume en une phrase: la programmation de la SRC ne tient pas compte des besoins des régions.

«En quoi les dramatiques, qui recréent pour la plupart des scènes de la vie montréalaise et québécoise, sont-elles un véhicule idéal pour refléter le Canada et ses régions?», se demande la FCFA, qui reproche à Radio-Canada «son approche du bilinguisme territorial dans laquelle se retrouve un Québec français et un Canada anglais». Elle réclame maintenant qu'un budget soit réservé chaque année pour la programmation régionale.

Le Bloc québécois a aussi découvert les vertus de la régionalisation et ne s'oppose pas à une redistribution du budget de Radio-Canada en faveur des régions. «Tant et aussi longtemps qu'on va être dans le Canada c'est important qu'on apprenne à mieux se connaître, puisqu'on aura à vivre malgré tout ensemble après», selon la députée bloquiste Suzanne Tremblay.

Elle pense que «Radio-Canada est passée à côté de sa mission et de son mandat» et que le CRTC «a manqué de vigilance». La porte-parole du Bloc pour les dossiers touchant la francophonie canadienne ne voit pas pourquoi Radio-Canada ne pourrait pas produire une dramatique dont l'action se situerait dans les Prairies, «plutôt que dans la campagne rurale du Québec».

APF

Trousses «Premiers pas»

L'affaire est dans l'sac!



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Denise Canuel de Yellowknife reçoit, en compagnie de sa fille Shoshanna, une trousse «Premiers pas» pour le petit Alexander Edgar né à la fin de l'été 1994. La famille Canuel-Kirkwood s'est présentée juste à temps pour recevoir la trousse des mains de Marie Patterson, la veille du départ de l'agente de développement de la Fédération Franco-TéNOise.

Gestion scolaire

Le fédéral appuiera les parents franco-colombiens de «tout son poids»

Le ministre du Patrimoine canadien est peut-être impuissant à forcer la Colombie-Britannique à respecter la Charte canadienne des droits et libertés et le droit des francophones à gérer leurs écoles, mais il entend bien appuyer les parents dans leur bataille judiciaire. «Le gouvernement du Canada va mettre tout son poids derrière cette contestation judiciaire», a soutenu le ministre Michel Dupuy lors de sa comparution devant le comité parlementaire des langues officielles.

Le gouvernement a déjà décidé de financer la poursuite judiciaire que les parents franco-colombiens ont déposée devant la Cour suprême de la province. Pour le ministre, la victoire des parents francophones ne fait aucun doute, puisque la Cour suprême du Canada a reconnu le droit des parents à la gestion scolaire dans un jugement rendu en 1990. «Il y aura une contestation judiciaire, il y aura une décision à laquelle le gouvernement devra se plier, il y aura une gestion scolaire».

L'utilisation des tribunaux est «une méthode lente, coûteuse mais efficace», estime le ministre, qui dit avoir tenté de convaincre le gouvernement de la Colombie-Britannique de ne pas dépenser inutilement l'argent des contribuables dans une cause perdue à l'avance. Le ministre Michel Dupuy a d'ailleurs qualifié la Colombie-Britannique de «dernier foyer de résistance absolue» en ce qui concerne le droit des francophones à gérer leurs écoles.

APF

Chronique santé

Êtes-vous atteint.e du *Novembris male* ?

Novembre revient chaque année, c'est un fait auquel on ne peut échapper. Le 11e mois de l'année, que certains appellent «le mois des morts», semblait même déplaire à Victor Hugo qui écrivait «Quand novembre de brume inonde le ciel bleu...».

Hugo ne croyait pas si bien dire car novembre correspond à «brumaire» et «frimaire», deux mois du calendrier républicain qui s'écoulaient à la même période et qui sont des dérivés de brume et frimas, vous l'aurez deviné. Mais avec tout ce qu'il comporte, novembre ne serait-il pas dérivé de «névrose»?



De fait, avec son apanage de froid, d'obscurité et de grisaille, on a souvent l'impression que ce mois n'en finit plus, ce qui n'est sûrement pas étranger aux phénomènes de la dépression et de l'anxiété. Selon l'Institut canadien de la recherhce sur la condition physique et le mode de vie, il est toutefois possible de remédier à ces maux.

Les cas d'anxiété et de dépression pouvant survenir en cette période signalent souvent une incapacité de faire face au stress. Or, selon l'Association canadienne des psychiatres, pas moins de 47% des Canadiens et Canadiennes rapportent «être extrêmement stressés plusieurs fois par semaine». D'après l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, *l'activité physique serait un* moyen très approprié de surmonter cette tension mentale.

L'anxiété

L'anxiété est une tendance à réagir à des situations en s'inquiétant, en doutant de soi et en craignant la catastrophe. L'activité physique peut aider les gens anxieux.

Une séance d'exercice permet souvent de réduire son anxiété pendant deux à quatre heures. La relaxation, le repos ou la psychothérapie produisent les mêmes améliorations, mais l'effet de l'activité physique dure plus longtemps. Il faut cependant respecter certaines conditions:

1. Il faut pratiquer une activité continue et rythmique, c'est-à-dire une activité aérobie;
2. Il faut faire cette activité jusqu'à ce qu'on ressente une tension physique légère à moyenne. (Une minute peut suffire à créer cette tension chez les personnes souffrant de troubles cardiaques ou respiratoires.)

Selon des expériences qui ont été effectuées, l'exercice à long terme aide les personnes qui se sentent généralement anxieuses, surtout celles qui souffrent d'anxiété légère ou moyenne. Ces personnes deviennent moins anxieuses quand elles suivent un programme d'activité physique pendant au moins dix semaines. Les avantages sont encore plus grands si le programme dure plus de 15 semaines.

La dépression

L'exercice peut aussi réduire la dépression. Une personne dépressive est une personne triste, désespérée, pessimiste qui a perdu intérêt à la vie. Les gens qui souffrent de dépression sont souvent moins dépressifs après avoir pratiqué une activité aérobie pendant deux à six mois.

Mais l'exercice n'est pas toujours bon. Des gens qui ne sont pas dépressifs le deviennent parfois à cause d'une «dépendance» à l'activité physique. Cela se produit surtout chez les athlètes de compétition qui suivent un entraînement intense. Le surentraînement mène parfois au «syndrome du surmenage», qui s'accompagne d'une baisse de la performance et parfois d'une dépression. Quand une personne en est atteinte, le meilleur remède est le repos.

C'est le dosage de l'exercice qui le rend avantageux ou nuisible à la santé mentale. On fait actuellement des études pour déterminer la durée et la fréquence idéales ainsi que le meilleur type



d'exercice pour traiter l'anxiété et la dépression.

En attendant, on sait qu'un minimum d'exercice ne peut qu'être bénéfique pour la santé mentale comme pour le corps. Et comme à Yellowknife les salles d'aérobie ne manquent pas, vous n'aurez pas d'excuse!



Adaptation de Geneviève Gouin
Source: ParticipAction MD

Chronique de la langue française

Auprès de ma blonde...

Le sens du mot «blonde», comme dans la chanson *Auprès de ma blonde*, ne survit plus qu'au Canada. C'est pourtant bien la France qui nous a légué la signification de «fiancée» ou de «petite amie», courante au 16e siècle! Nos canadianismes sont souvent des mots, des prononciations et des sens disparus en France entre les années 1500 et 1750.

Une vraie mot-saïque

Bien entendu, on ne s'est pas contenté de garder des mots anciens. On en a créé sur mesure comme «poudrerie». On a emprunté «maskinongé» et «atoca» aux langues amérindiennes. Dans une expression comme «dégrer la table», on a adapté un terme maritime (dégréer un voilier) à la vie de tous les jours. Tout de même, l'emploi de vieux mots oubliés aujourd'hui en français caractérise notre parler d'un bout à l'autre du pays. Alors pourquoi ne pas en «écornifler» quelques-uns, juste pour le plaisir de renouer avec nos racines?

Commençons par «astheure» (ou à c't'heure), l'une de nos expressions les plus courantes. «Astheure» vient de la vieille tournure «à cette heure», qui voulait dire «maintenant, tout de suite» vers 1530. Au sens de «parce que, car», «à cause que» était courant dans les conversations jusqu'au 18e siècle en France. Enfin, la longue formule «Je vous souhaite le bon jour» pour se saluer a vite cédé la place à «bonjour». Et, dès le 19e siècle, bonjour se dit à n'importe quelle heure et remplace même bonsoir.

La prononciation «siau» pour «seau» a été introduite en Nouvelle-France par des colons du Nord-Est de la France. «Formage», considéré comme une «faute», observe fidèlement son origine latine «formatica». En réalité, le mot «fromage» était une déformation fautive du mot «formage», exactement comme «aréoport» au lieu d'«aéroport», où deux sons changent de place. Mais fromage était si répandu que les dictionnaires l'ont conservé vers 1660, condamnant ainsi formage.

Des mots qui résistent au temps

Courant en 1283, le mot «avaricieux» a précédé «avare» de presque 250 ans. Les deux ont longtemps été concurrents: un grand auteur comme Molière utilisait «avaricieux» dans sa pièce de théâtre intitulée... *L'Avare*! Chez nous, «avaricieux» s'emploie encore, de même qu'«écrapoutir», «achalant», «besson», «se revenger», «chicoter»... Ah, on pourrait en citer encore longtemps de ces beaux vieux mots canadiens, autrefois bien «français». Mais, comme de raison, les meilleures choses ont une fin.

Ça ne date pas d'hier!

«Abrier»: en usage au 11e siècle, on considère abrier comme un «vieux» mot dès 1684 en France.

«Bavasser»: Bavasser vient d'un ancien sens de baver, qui signifiait «dire des niaiseries» au 15e siècle.

«Grafigner»: Courant entre le 15e et le 16e siècle pour parler d'égratignure. Au 17e siècle, on l'utilise seulement pour parler des chats qui grafignent.

«Maganer»: Depuis la première attestation de maganer dans un texte de 1180, on a trouvé au moins 40 différentes façons d'écrire ce mot. Il a disparu de l'usage en France depuis le 17e siècle.

Annie Bourret (APF)

ERRATUM

UNE ERREUR S'EST GLISSÉE À LA PAGE 5 DE L'ÉDITION DE L'AQUILON DU 28 OCTOBRE. LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU GROUPE PARENTS-ENFANTS, DONT IL EST QUESTION DANS LE TEXTE *LE COIN DES ENFANTS ET DES PARENTS*, EST LE **873-2379** ET NON PAS LE 873-2371. TOUTES NOS EXCUSES.

Ailleurs dans la Francophonie

Marc Godbout quitte la FCFA

Le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), M. Marc Godbout, a annoncé qu'il quitterait ses fonctions après le prochain Conseil national des présidentes et présidents (CNPP) de la FCFA, à la fin du mois de novembre.

«Après plus de trois ans au poste de directeur général de la Fédération, a-t-il dit, le temps me semble propice pour assurer une transition la plus douce possible maintenant que la planification stratégique mise de l'avant semble rapporter des dividendes.»

À titre d'expert-conseil, M. Godbout s'est vu confier par le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC), un organisme indépendant créé par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines, le mandat de conceptualiser le plan directeur de la formation et de l'adaptation de la main-d'œuvre francophone au pays.

Le BQ critique Jean-Louis Roux

La députée bloquiste de Rimouski-Témiscouata, Mme Suzanne Tremblay, a dénoncé le silence du sénateur Jean-Louis Roux en ce qui a trait à l'absence de services en français pour les minorités francophones.

Selon Mme Tremblay, c'est seulement lorsqu'il s'est présenté devant la Townshippers Association (Estrie, Qc), pour discuter de la difficulté d'obtenir des services en anglais auprès des ministères fédéraux, que M. Roux s'est dit «scandalisé» d'une telle situation. Suzanne Tremblay soulignait toutefois que la population anglophone au Québec (10%) bénéficiait de 52,7% de postes bilingues alors que la population francophone du reste du Canada (33,4%) n'avait droit qu'à 39,4% de postes bilingues.

Toujours selon Mme Tremblay, si l'on voulait appliquer le même ratio population/postes bilingues qu'au Québec dans le reste du Canada, il faudrait créer plus de 31,000 nouveaux postes.

La porte-parole de l'Opposition officielle en matière de Patrimoine canadien déclarait que le silence de M. Jean-Louis Roux «devant l'absence de services pour les francophones vivant à l'extérieur du Québec [est extrêmement révélateur] de l'attitude tendancieuse de ce comédien récemment nommé sénateur par le premier ministre Jean Chrétien.

⁂ ⁂ ⁂

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle a «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquant dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois.e.s bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté... Cette semaine, nous vous présentons le dernier volet du dossier «Tables nationales». À la veille de l'assemblée générale anuelle de la FFT et du dépôt des rapports des différent.e.s représentant.e.s à ces tables, nous espérons que les comptes-rendus publiés vous auront aidé à comprendre leurs rôles et à mieux saisir les enjeux.

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)

Représentant: Daniel Cuerrier

L'acronyme «FCFA» est souvent mentionné dans le cadre des bulletins de nouvelles, lorsqu'il est question de sujets importants touchant les minorités francophones au Canada.

C'est parce qu'elle est le chien de garde des droits des francophones minoritaires qu'elle joue un rôle important auprès de ces derniers. En tant que porte-parole des communautés francophones et acadienne dans l'arène gouvernementale, la Fédération, mue par le souci constant de bien représenter ses membres, se fait donc le devoir de jouer un rôle d'avant-plan au niveau des dossiers nationaux et de créer l'impact voulu auprès du gouvernement fédéral.

La FCFA est un organisme national regroupant des corporations privées, des associations provinciales et territoriales ainsi que d'autres organismes nationaux. Tout comme les autres organismes pancanadiens qui veillent aux intérêts des francophones hors Québec, elle accueille chaque année des représentant.e.s de ses organisations membres lors d'une assemblée générale annuelle, en plus de tenir deux conseils nationaux des présidentes et présidents (CNPP).

Pour ce qui est de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest (TNO), c'est au président de la Fédération franco-TéNOise (FFT), en l'occurence M. Daniel Cuerrier, que revient le mandat de siéger à la FCFA à titre de représentant. M. Cuerrier, qui assistera au prochain conseil national des présidences (CNPP) à Ottawa, connaît déjà les dossiers prioritaires qui seront à l'agenda de cette rencontre à la fin du mois de novembre.

On a débattu la question au CNPP du mois d'avril et à l'AGA du mois d'août à Moncton: le renouvellement de la constitution de la FCFA semblait être une impasse pour les membres de la Fédération, mais on a finalement atteint le compromis. Comme l'explique Daniel Cuerrier, «beaucoup d'associations provinciales et territoriales avaient le sentiment que les organismes nationaux prenaient beaucoup de place au sein de la FCFA.» On a remis le membership des organismes nationaux en cause et on s'interrogeait à savoir si la Fédération ne devait pas être uniquement le porte-parole des associations provinciales et territoriales, ce qui a provoqué du mécontentement au niveau national.

> *«[...] les coupures ne se négocient pas [...].»*

«Le compromis que nous avons adopté fait en sorte que les organismes nationaux sont toujours membres, mais qu'ils ont un nombre limité de votes au CNPP, et cela semble faire l'affaire de tout le monde», explique M. Cuerrier.

En outre, la FCFA s'est doté de nouvelles structures et de nouveaux modules qui seront entérinés lors de sa prochaine assemblée générale.

Dans un rayon plus large, la FCFA se penchera également sur l'importante question du repositionnement du ministère du Patrimoine canadien. Il sera alors question d'un nouveau mécanisme de concertation, de l'accès aux fonds inter et intraministériels, et d'un nouveau mécanisme de répartition des subventions. «Puisque les coupures ne se négocient pas, nous aimerions tout de même avoir droit de regard sur la façon dont elles seront appliquées», souligne le président de la FFT.

Un autre sujet, celui-là plus délicat, est celui du positionnement de la FCFA face au Parti Québécois. Selon Daniel Cuerrier, c'est un terrain où la Fédération «marche sur la pointe des pieds». «On en parle de façon émotive. Certains paniquent, d'autres sont plus fatalistes, mais il reste que c'est un sujet tendu», dit-il. Malgré cela, la FCFA désire s'avancer dans ce dossier et entreprendre des discussions avec le gouvernement de Jacques Parizeau.

> *«[de] l'énergie et [des] fonds dans l'autoroute électronique [...]»*

Une dernière préoccupation mais non la moindre est l'autoroute électronique. C'est connu, les entreprises et les organisations de tout genre veulent maintenant s'adapter aux changements technologiques. La FCFA n'y fait pas exception, d'autant plus que la communication avec ses membres en dépend. «L'information parvient toujours à la FFT, mais il y a selon moi matière à amélioration. Il est certain que le problème de la distance est généralisé, mais il faut mettre l'énergie et les fonds dans l'autoroute électronique qui est une solution au problème», de dire Daniel Cuerrier.

La FCFA veut s'assurer que l'autoroute électronique soit accessible aux francophones hors Québec. Le dossier n'est qu'à la phase embryonnaire, mais si la science évolue rapidement, il faut savoir adopter son rythme, mais pour ce qui est des communautés, la FCFA désire que cela se fasse en français. «Ce dont il faut s'assurer, souligne M. Cuerrier, c'est que les informations permettant d'accéder au système soient disponibles en français. Mais pour cela, il faudra intervenir à la base: «Si l'on doit demander du financement au gouvernement fédéral, ce sera assurément au niveau de l'implantation des services», conclut Daniel Cuerrier.

Geneviève Gouin

Fédération canadienne de l'alphabétisation en français

Représentante: Suzanne Lefebvre

Plutôt que d'expliquer le rôle de la Fédération de l'alphabétisation en français (FCAF) de «A à Z», nous parlerons ici de ses répercussions directes dans les TNO, et de l'importance qu'elle a pour ses représentant.e.s.

La FCAF, en pleine période de réflexion sur sa position en ce qui concerne la refrancisation, n'en oublie pas pour autant sa préoccupation première: l'alphabétisation. Aussi, elle continue d'organiser des colloques, dont le prochain en décembre, à Aylmer, auxquels assistent les intervenant.e.s des TNO dans ce dossier.

En plus de Suzanne Lefebvre, qui assure la représentation des TNO à la FCAF, les Franco-ténois.e.s peuvent maintenant compter sur Mme Louise Desbiens qui siège désormais sur la table nationale des apprenantes et des apprenants.

Hormis sa représentation au niveau national, le dossier de l'alpha, une des priorités de la FFT, a donné lieu à une foule d'activités au cours de l'année: campagne de sensibilisation sur la lecture en famille, rallye de lecture, les trousses «Premiers pas» accompagnées du slogan «Ensemble on vit, ensemble on lit, ensemble on bâtit», et l'inauguration de la ligne ALPHA-TNO (873-8887). En outre, la FFT élabore présentement un projet d'ateliers ayant pour thème «Ensemble, c'est facile d'apprendre», financé par le GTNO.

Toutes ces réalisations démontrent sans conteste l'intérêt des Franco-ténois.e.s pour l'alphabétisation.

G.G.

Des jeunes de l'École Allain St-Cyr visitent le Nouveau-Brunswick à distance



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le professeur Terry Gallant et ses élèves de 4e, 5e et 6e années participent à un projet des plus intéressants: Avec d'autres écoles du Manitoba, de l'Alberta, et du Nouveau-Brunswick, ils prennent part à un échange d'objets provenant de leurs régions respectives. Ainsi, il y a quelques jours, les élèves de l'École Allain St-Cyr ont appris de nouvelles choses sur le Nouveau-Brunswick. À leur tour, ils enverront une trousse d'objets typiques des TNO qui circulera dans les autres écoles. Les voyages forment la jeunesse, même à distance!

LE PLAISIR DE LIRE

Jacques Godbout
Le temps des Galarneau

Jacques Godbout, écrivain québécois, journaliste pour le magazine *L'Actualité* et essayiste, a publié son deuxième roman sur la vie de famille des Galarneau. *Le temps des Galarneau* suit son premier recueil *Salut Galarneau!* édité en 1967.

Jacques Godbout commence son roman en nous plongeant dans un univers strict d'uniforme de garde de sécurité. Cet attirail, qui porte le nom de «Harry's Security», lui permet d'évoquer la guerre, depuis les plaines d'Abraham, entre le français et l'anglais. «L'anglais faisait plus sérieux et certainement beaucoup plus peur aux petits voleurs à l'étalage. Aujourd'hui plus rien ne fait peur à personne. Ce n'est pas que les gens soient devenus plus courageux qu'hier: la morale est à sec comme les fonds de bénitier. Tout change».



Ainsi le décor est planté, l'intrigue commence. Des questions sur l'éthique d'un mariage blanc en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne; sur la moralité d'Arthur, un frère qui se cherche dans les villes francophones d'Europe; et les différences entre le Français et le Québécois vues par un Montréalais de banlieue constituent la toile de ce roman.

Les souvenirs et les pensées de François, le héros, emportent le conteur dans un monde où l'imaginaire côtoie le réel et le passé se confond avec le présent.

L'écrivain utilise des exemples empruntés à la vie quotidienne afin de nous montrer notre univers contemporain et l'étrange relation des êtres humains entre eux.

Un roman à lire qui s'avère, dès les premières pages, une réflexion originale sur la vie d'un Québécois essayant de comprendre, à partir de son passé, son futur au Canada.

Isabelle Hachette

Dany Laferrière
Le goût des jeunes filles

Ayant entendu parler de Dany Laferrière grâce à son «célèbre» roman *Comment faire l'amour à un nègre sans se fatiguer*, ma curiosité a été piquée à la vue d'un nouveau titre de cet auteur. *Le goût des jeunes filles* est un roman qui se déroule principalement en Haïti. Comme monsieur Laferrière s'exprime à la première personne, on a l'impression qu'il raconte sa propre histoire mais il s'en défend bien en interview, et pourtant...

L'histoire commence en Floride où le personnage principal se détend tranquillement dans son bain. Il adore faire la lecture de son courrier en ce moment de totale relaxation. Soudaine inspiration, il décide tout simplement d'écrire un scénario de film! Il s'en permet le monsieur!

Ce film est un livre ouvert sur une vie de quartier en Haïti où un petit garçon, l'auteur, est en totale admiration devant ses voisines d'en face, toutes de remarquables beautés. Il rêve du jour où il «ira au paradis, c'est-à-dire en face». Il observe cette maison vivre de la fenêtre de sa chambre; il en connaît les moindres allées et venues, autant celles de ses occupantes que celles de leurs soupirants...

Un soir, son meilleur ami, Gégé, décide de l'emmener au bordel voir les filles. Il est fasciné par cette luxure. Mais un marsouin (police locale) saoûl-mort, l'aborde et décide de lui faire la vie dure. Il sort un fusil et le petit garçon s'enfuit. Gégé ira le rejoindre un peu plus tard, mais entre-temps, il se fâche et décide de montrer au marsouin de quel bois il se chauffe. Il monte à sa chambre d'hôtel et en redescend avec les couilles du méchant monsieur dans sa poche!



L'enfant est apeuré à la pensée des supplices qu'il pourrait subir et il doit trouver un refuge avant que les policiers ne les retrouvent, Gégé et lui. Idée: Il demande à la voisine d'en-face de les cacher pendant quelques jours. Elle accepte.

Pendant ces quelques jours, le jeune garçon vivra des moments inoubliables avec ces merveilleuses jeunes femmes qui se croisent, s'animent, se querellent, s'interrogent, se déshabillent, se pavanent. Il découvrira tout ce dont il rêvait et apprend à mieux connaître le monde des plus grands. Il y fera aussi ses premiers pas sexuels (fallait s'y attendre!). Sa mésaventure se transforme en une expérience de vie inoubliable et se termine sur une note heureuse (je ne vendrai pas le «punch»!).

Après une introduction un peu lente et une difficulté à pénétrer dans le monde de l'auteur dû à la quantité impressionnante de personnages, ce livre s'avère d'une vivacité surprenante et d'un réalisme attachant. Dany Laferrière nous fait découvrir Haïti par le truchement de ses habitants, fiers et débordants d'énergie.

Même s'il se défend d'écrire sur sa propre vie, il nous fait croire que c'est la sienne et c'est ce qui fait la force de ce roman. Une suggestion rafraîchissante qui vous divertira et vous renseignera sur une toute autre culture que la nôtre.

Marc Lacharité

Vous aimez lire, écoutez de la musique et...écrire? Vous pouvez collaborer aux chroniques *Le plaisir de lire* et *Le plaisir d'entendre* dans *L'Aquilon*. Contactez-nous!

(403) 873-6603

* * *

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 41, vendredi 11 novembre

Assemblée générale de la Fédération Franco-TéNOise du 6 novembre 1994

Le repositionnement et les services en français sont débattus

«Une des très grandes forces de notre mouvement, c'est que, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous sommes capables de consensus quand cela s'impose».

Daniel Cuerrier, le président de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), résume ainsi ses impressions générales à propos des rencontres des membres et des membres associés de la Fédération, les 5 et 6 novembre derniers.

En raison de l'importance de deux dossiers - le repositionnement et les services en français - les ordres du jour du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle ont été réaménagés. Pour permettre aux membres de se prononcer sur ces deux questions, les ateliers sur le financement privé, le programme de développement communautaire et culturel (PDCC) ainsi que le mandat de *L'Aquilon* ont été remis au conseil d'administration de février 1995.

Repositionnement

Après des discussions dans leurs localités respectives, les associations membres de la FFT devaient opter pour l'une des options avancées par le ministère fédéral du Patrimoine canadien dans le cadre de son projet de repositionnement.

Le terme «repositionnement» désigne le projet du ministère de redéfinir ses rapports avec les organisations des communautés de langues officielles, entre autres en ce qui a trait au financement des organisations et des communautés.

Les associations francophones de Fort Smith, Hay River et Yellowknife privilégiaient l'option 3 d'une entente Canada-communauté. L'association francophone de Iqaluit préférait l'option 4 des «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire.

Au cours des discussions du week-end, les membres de la Fédération se sont entendus pour promouvoir auprès de Patrimoine canadien une «option 3.5», qui s'apparente à une entente Canada-communauté, avec l'accent mis sur la gestion des fonds et, en général, la gestion du programme d'appui direct à la francophonie.

Les représentant.e.s de Patrimoine canadien qui participaient aux réunions de la FFT, MM. Pierre Gaudet, Jean-Gilles Francoeur, Ken East et Chuck Larocque ainsi que Mme Huguette Beaulieu, se sont dits prêt.e.s à travailler avec la communauté franco-ténoise afin de développer cette formule de financement inédite qui devrait entrer en vigueur au printemps ou à l'automne 1995.

A l'assemblée générale du 6 novembre, le comité exécutif de la FFT a proposé à ses membres une ébauche de politique de gestion du programme d'appui direct. Les membres ont jusqu'au 14 décembre pour en discuter dans leur localité. La 2e version de la politique sera transmise aux membres de la FFT début janvier 1995. La version finale de la politique de gestion sera proposée pour adoption au conseil d'administration de la Fédération du 11 février 1995.

Services en français

Le 1er novembre, M. Daniel Cuerrier rencontrait Nellie Cournoyea, la première ministre des TNO. L'entretien portait presque exclusivement sur l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones, échu depuis le 31 mars 1994.

Mme Cournoyea a confirmé que des coupures d'au moins 35% s'appliqueraient à l'Accord, dans son ensemble. La première ministre a par ailleurs évoqué la possibilité que les coupures imposées au volet des services en français soient de plus grande envergure. Le programme de développement communautaire et culturel n'est pas non plus à l'abri des coupures.

«Avec des moyens financiers réduits, le Gouvernement des TNO (GTNO) accorderait la priorité à la prestation des services exigés par la loi [des langues officielles]», précise le président de la FFT.

Bien que, selon certaines sources, la signature de l'Accord soit imminente, la première ministre a demandé à la FFT de consulter ses membres et d'indiquer au GTNO dans deux semaines quels sont les services essentiels dont la communauté préconise le maintien.

M. Cuerrier ajoute: « Nous pouvons également suggérer quels services assumés par le gouvernement pourraient être offerts à contrat à un coût moindre». La FFT favorise aussi la révision de services existants. «Par exemple, l'interprétation des débats à l'Assemblée législative à temps plein pourrait devenir un service sur demande. Le reste du temps, l'interprète-traducteur pourrait s'occuper de la publication des travaux de l'Assemblée en français».

Les commentaires de la communauté franco-ténoise sur les coupures seront acheminés à Mme Elizabeth Biscayne, la sous-ministre adjointe responsable des Langues officielles au ministère de l'Exécutif. La Fédération Franco-TéNOise attendra la suite des événements avec intérêt.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Des déléguées au conseil d'administration de la Fédération Franco-TéNOise du 6 novembre dernier écoutent avec attention l'exposé de M. Pierre Gaudet de Patrimoine canadien sur le repositionnement. De gauche à droite: Mme Christiane Lacasse-Clarke de l'Association des parents de Yellowknife, Mme Julie Bernier de l'Association franco-culturelle de Hay River, et Mme Monique Bird de l'Association francophone de Fort Smith.



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Après la remise du prix Jeanne Dubé à Mme Marie-Claire Leblanc, la vice-présidente de la Fédération Franco-TéNOise, Suzanne Lefebvre (à gauche) et le président de la FFT, Daniel Cuerrier (à droite) reprennent pour M. Chuck Larocque de Patrimoine canadien la danse des canards qui lui avait tellement plu l'an dernier.

Marie-Claire Leblanc, la récipiendaire du Prix Jeanne Dubé en 1994 a été indéniablement une bénévole hors pair dans la communauté francophone des TNO. Elle s'est consacrée au dossier de l'éducation en français et les Franco-Ténois.e.s lui doivent la gestion scolaire. **Lire en page 2.**

Les 4, 5 et 6 novembre, c'était le rendez-vous de la francophonie ténoise à Yellowknife. À l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération Franco-TéNOise, les discussions, les décisions et, en soirée, les divertissements ont rassemblé des bénévoles motivé.e.s et prêt.e.s à relever les défis de l'heure. **Voir en pages 4 et 5 le reportage-photo de Geneviève Gouin et Caroline Lafontaine.**

Quand le chômage est causé par le manque d'emplois, que peut-on faire? Le Conseil canadien de la coopération suggère les coopératives de travail. **Lire en page 7.**

La réforme Axworthy: une opération en plusieurs volets. **Lire les textes de l'APF en pages 3 et 6.**

ÉCHOS DES T.N.-O.

Iqaluit en deuil après la mort de huit chasseurs inuits

Iqaluit traverse présentement l'un des moments les plus difficiles qu'il lui ait été donné de vivre. Après quelques jours de recherche en mer sans qu'il ait été possible de retrouver les corps des huit chasseurs inuits disparus, la communauté d'Iqaluit reste on ne peut plus ébranlée par la tragédie qui vient de se produire.

Le vendredi 5 novembre dernier, plusieurs personnes ont fermé boutique et pris congé et se sont jointes aux deux chasseurs rescapés pour rendre un dernier hommage aux huit hommes -certains très jeunes et d'autres plus âgés et très respectés- qui ont péri dans la Baie Frobisher.

L'Aquilon tient également à offrir ses condoléances aux familles et amis des chasseurs disparus, ainsi qu'à tous les résidant.e.s d'Iqaluit touché.e.s par cette affligeante nouvelle.

Jour du Souvenir à Yellowknife

Si le 11 novembre est un jour particulier pour plusieurs, la journée le précédant ne l'aura pas moins été puisque le Secteur du Nord des Forces Canadiennes (SNFC) y trouvait une occasion toute spéciale à commémorer.

Il y a un an, c'est à cette date que l'on stationnait un véhicule de reconnaissance du commando des Lynx devant les quartiers généraux du SNFC. D'ailleurs, vous avez sûrement déjà pu remarquer ce char blindé de couleur blanche portant les lettres «UN» qui porte désormais l'appellation de «monument».

Le 26 avril dernier, le véhicule a officiellement été dédié aux membres du personnel militaire canadien qui, par leur dévouement et leurs sacrifices, ont favorisé la paix dans le monde. Ce «monument commémoratif» souligne également le dévouement de celles et ceux qui ont été tués lors des deux Grandes Guerres ainsi que durant la Guerre de Corée. Ces événement seront reflétés tout au long des activités et parades du SNFC.

Un pas avant pour l'Arctique de l'Ouest

Le Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) a donné le coup d'envoi à la deuxième phase du processus constitutionnel de l'Arctique de l'Ouest. Les membres du CODC en sont maintenant rendus à l'étape des rencontres d'information avec les communautés de l'Ouest des TNO, qui permettront à ces derniers d'être renseignés sur les dossiers et les thèmes dont il sera question lors de la première conférence constitutionnelle, en janvier prochain.

Le CODC espère ainsi rencontrer les 34 communautés constituant l'Ouest des TNO, et choisir les 150 participant.e.s qui assisteront à la conférence. De ce nombre, on comptera quelques députés, des chefs de communautés autochtones, ainsi que quelques maires. La balance des participant.e.s sera constituée d'un nombre égal de femmes et d'hommes, de résidant.e.s autochtones et non-autochtones, qui seront choisis équitablement dans chacune des communautés.

Le formulaire d'inscription en tant que participant.e à la conférence sera disponible à compter du 14 novembre prochain et doit être retourné dûment rempli avant le 9 décembre. Les personnes intéressées peuvent en obtenir copie en communiquant avec le bureau du CODC à Yellowknife au (403) 873-4440.

Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies

Dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies, qui se déroule du 13 au 19 novembre, la première ministre des TNO, Mme Nellie Cournoyea, a annoncé la tenue de plusieurs événements communautaires. Ces derniers viseront non seulement à sensibiliser la population des TNO mais annonceront également les programmes et services disponibles pour celles et ceux nécessitant un support quelconque pour des activités ou autres.

À l'occasion de l'Année internationale de la famille, les communautés participeront à des activités de sensibilisation qui mettront l'accent sur une vie familiale saine.

On équilibre le prix de la fourrure

Le ministèret des Ressources renouvelables du GTNO a introduit de nouveaux prix qui devraient stabiliser le marché de la vente des fourrures ainsi que les revenus des trappeurs. En vigueur depuis le 4 novembre dernier, ces nouveaux prix s'appliquent aux espèces suivantes: le phoque, le renard blanc, le renard (de couleur), la martre, le vison, le castor, et le rat musqué.

Le paiement des chasseurs se basera sur un mode de paiement double: un premier paiement sur réception du produit, et un deuxième en automne, avant que l'autre saison de piégeage ne commence. Le ministre territorial des Ressources renouvelables, M. Silas Arngna'naaq, a annoncé que ce nouveau système avait pour but de garantir des revenus annuels plutôt fixes aux trappeurs, d'attirer de nouveaux trappeurs et de promouvoir le niveau de la trappe dans le Nord.

Geneviève Gouin

Hommage à une association, à une équipe et à sa présidente

Marie-Claire Leblanc reçoit le prix Jeanne Dubé

«Elle possède la ténacité nécessaire pour surmonter les obstacles et la sagesse pour trouver le chemin qui la mène à son but».

Cet hommage de M. Chuck Larocque, du bureau de Patrimoine canadien à Yellowknife, à la récipiendaire 1994 du prix Jeanne Dubé rejoint les commentaires de nombreuses autres personnes venues, lors d'un banquet le 5 novembre, témoigner leur reconnaissance à Marie-Claire Leblanc pour ses cinq ans d'implication hors-pair à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY).

Une fois déclaré, l'engagement de Mme Leblanc dans le dossier de l'éducation en français langue première dans les Territoires du Nord-Ouest (TNO) a été complet. D'abord représentante, auprès de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), de l'organisation de promotion de l'immersion *Canadian Parents for French*, l'ancienne présidente de l'APFY opta en 1990, peu après les débuts de l'École Allain St-Cyr, pour l'éducation en français langue première, en ce qui a trait aux enfants francophones. Au plan professionnel, Mme Leblanc a enseigné, dans le cadre du programme d'immersion, à l'École St-Joseph de Yellowknife, pendant huit ans, jusqu'au retour de la famille Leblanc-Prince au Québec, en août 1994.

«Dans le domaine de l'éducation, Marie-Claire s'est occupée de l'école, de la garderie et de la gestion. [...] La gestion scolaire, nous la devons à Marie-Claire Leblanc. Merci de la part de toutes et tous les francophones!», a lancé Diane Mahoney, ancienne présidente de la FFT, qui a d'abord travaillé avec Mme Leblanc à l'époque où elle-même occupait à la Fédération le poste d'agente en éducation.

Avant de devenir présidente de l'APFY de 1991 à 1994, Marie-Claire Leblanc a occupé les postes de secrétaire, puis de vice-présidente de l'Association de parents. Pendant toutes ces années, une grande complicité régnait entre Mme Leblanc et Bernadette LeBlanc-Fortier, la présidente fondatrice de l'APFY. «Après quelque temps, quand Marie-Claire appelait à la maison, Michel (mon mari) me passait le téléphone en disant: "Bernadette, c'est ta soeur", se rappelle l'enseignante à l'École Allain St-Cyr. Pour taquiner l'invitée d'honneur du banquet, Bernadette LeBlanc-Fortier a également évoqué le style direct et vigoureux des lettres que Mme Leblanc rédigait lorsqu'elle croyait que les droits et les acquis des parents francophones étaient menacés. «Pendant les années où j'étais présidente, je disais à Marie-Claire: "Plus tard, quand tu seras présidente, tu pourras écrire les lettres avec le ton que tu veux." Quand elle est devenue présidente, Marie [Patterson, ancienne agente en éducation de la FFT. NDLR] et moi avons continué à dire à Marie-Claire qu'elle ne pouvait pas envoyer la première version de ses lettres, qu'il fallait un peu modérer tout cela».



Mme Marie-Claire Leblanc montre à la salle le cadeau que M. Chuck Larocque de Patrimoine canadien lui a offert. Le maître de cérémonie Benoît Boutin et le président de la FFT, Daniel Cuerrier, assistent à la scène.

L'implication de Marie-Claire Leblanc dans le dossier de l'éducation dans les TNO a eu des retombées au-delà de Yellowknife. Daniel Loyer, président du Comité de parents francophones d'Iqaluit, se rappelle comment il avait imaginé la présidente de l'APFY, après quelques conversations téléphoniques: «Marie-Claire a tellement d'énergie et de détermination que je la pensais une grande femme, imposante. J'ai été surpris de rencontrer une petite femme. Sa taille lui a permis par exemple de trouver des ouvertures et de se faufiler et, comme je ne suis pas bien gros moi non plus, j'ai pu la suivre et passer par les mêmes ouvertures. Merci Marie-Claire!».

Marie-Claire Leblanc a modestement expliqué les succès de l'APFY durant sa présidence en insistant sur l'excellent travail des autres membres de l'équipe de l'Association. Contente d'avoir reçu le prix Jeanne Dubé, la bénévole de l'année dans la francophonie ténoise était aussi fort heureuse de revenir à Yellowknife et de retrouver les gens qu'elle a cotoyés pendant ses années de service pour la cause de l'éducation en français.

Son intérêt pour le sujet est toujours aussi fort. L'ancienne présidente de l'APFY se réjouit de la relance du projet de centre scolaire communautaire à Yellowknife. «C'est la preuve que la situation continue à évoluer», constate-t-elle. «Ce que l'on fait unis profite à tout le monde. En reserrant toujours les liens, on bâtit la communauté.»

Agnès Billa

ÉDITORIAL

La décroissance se gère

Lors d'une entrevue qu'il nous accordait le 8 novembre 1994, Daniel Cuerrier, président de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), reconnaissait sans ambages qu'«à tort ou à raison, nous avons pris pour acquis qu'il va y avoir des coupures. Nous croyons qu'il s'agit là de la nouvelle réalité économique dans laquelle nous devons évoluer. Dans ce contexte, gérer soi-même les coupures, c'est efficace».

«À tort ou à raison»... L' expression est lourde de sens et prudente! Comment savoir en effet, de façon certaine, que la stratégie proposée et adoptée le 6 novembre dernier en assemblée générale de la FFT est bel et bien la stratégie qui s'impose dans le domaine du financement et de la gestion de la communauté franco-ténoise?

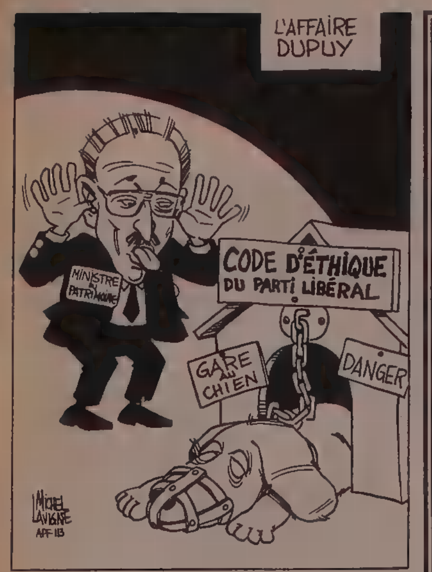
Il est en fait impossible de savoir une telle chose. Confrontées à des changements d'importance dans les relations entre les minorités de langue officielle et les gouvernements, toutes les organisations des communautés francophones et acadienne doivent décider de la marche à suivre pour leurs communautés respectives.

Dans le cas de la communauté franco-ténoise, les discussions des membres de la Fédération en conseil d'administration puis en assemblée générale annuelle le week-end dernier auront permis de rallier tous et toutes les participant.e.s autour d'une option «maison» de repositionnement. Aux dires du président de la Fédération, pour développer plus avant cette option qui emprunte des éléments à deux des hypothèses de repositionnement avancées par Patrimoine canadien, «il sera important de travailler en collaboration» avec le ministère fédéral. En contrepartie, les représentant.e.s de la communauté franco-ténoise sont confiant.e.s d'avoir choisi un mode de repositionnement qui colle à leur réalité et à leur capacité de se concerter, de s'entendre sur des objectifs et un fonctionnement, ainsi que de se partager des fonds.

Dans l'autre dossier critique pour la francophonie dans les TNO - le renouvellement de l'Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones -, les représentant.e.s de la communauté franco-ténoise ont également accepté de collaborer en examinant dans un bref délai les services en français afin de distinguer les services essentiels des services qui pourraient être réaménagés ou même confiés à d'autres parties que le gouvernement territorial. C'est à la demande de la première ministre des Territoires du Nord-Ouest que les membres de la FFT passent en revue les services en français dont le financement sera coupé d'au moins 35% aux dires de Mme Cournoyea.

En ce qui ▪ trait à ce deuxième exercice de «gestion» des coupures, l'avantage pour la communauté de participer à une consultation est cependant moins net tant que le GTNO ne reconnaît pas l'importance du programme de développement communautaire et culturel (PDCC) pour les Franco-Ténois.e.s.

Agnès Billa



Réforme Axworthy

Les universités et collèges francophones seraient menacés selon la FCFA

La réforme de la sécurité sociale pourrait mettre en danger les universités et collèges francophones, si le ministre Axworthy décidait d'éliminer les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire.

«La réforme proposée risque de faire monter les frais de scolarité à un niveau tel que des institutions de la grandeur de celle de l'Université de Moncton pourraient se voir dans l'obligation de fermer boutique», selon la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA).

Au lieu de financer les établissements d'enseignement par le biais des provinces, le gouvernement fédéral propose de verser plus d'argent dans une nouvelle forme de prêts pour les étudiant.e.s. Pour la FCFA, cette formule ferait porter «le fardeau du financement» des universités et collèges sur les épaules des étudiant.e.s.

La FCFA imagine déjà le pire pour les petites institutions d'enseignement, d'autant plus que la plupart ont moins de 30 ans d'existence et souffrent d'un sous-financement, selon le porte-parole Gino LeBlanc. «Si les maisons d'enseignement postsecondaires ne peuvent plus attirer une population étudiante suffisante et si elles ne sont plus financées directement par des paiements de transfert, une bonne part d'entre elles vont disparaître.»

M. LeBlanc prétend même que la réforme Axworthy pourrait «anéantir 30 ans de travail et d'efforts des bâtisseurs de l'Acadie moderne».

Le gouvernement fédéral verse six milliards$ par année à l'éducation postsecondaire sous forme de transferts aux provinces, et 500 millions$ par an au programme canadien de prêts aux étudiant.e.s.

Le pourcentage de francophones ayant un diplôme universitaire se chiffrait à 17,4% en 1991, comparativement à 21,9% chez les anglophones.

APF

Courrier des lecteurs

Philatéliste recherche autocollants...

Je suis un philatéliste de Québec. Je vous écris en espérant [pouvoir être] en contact avec quelqu'un [...] [s'intéressant] aux timbres.

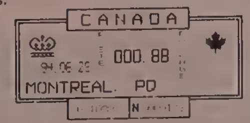
[...] J'essaie d'obtenir le nom de toutes les villes canadiennes sur autocollant (exemple au bas de la lettre). Ce genre d'autocollant est utilisé par les bureaux de poste franchisés. Cette étiquette est utilisée seulement depuis un an environ. Je fais cette tentative avec chaque province.

J'ai pensé écrire à [L'Aquilon] parce que je sais par expérience que les journaux [et d'autres regroupements] reçoivent une certaine quantité de courrier. Travaillant au Service des périodiques de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, je connais assez bien ce milieu.

Je ne veux pas, par cette démarche, vous occasionner du travail. J'espère seulement que [quelques personnes se mettent] en contact avec moi.

Merci à l'avance et mes salutations.

André Cochrane
7296, rue des Grèbes
Charny (Qc)
G6X 2B9





C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

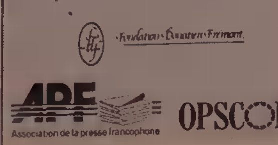
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Caroline Lafontaine

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Assemblée générale 1994 de la

On s'est retrouvé... On a discuté


Caroline Lafontaine/L'Aquilon

Tout a commencé le soir du 4 novembre. Plus de soixante personnes se sont retrouvées dans les locaux de la Fédération Franco-TéNOise pour une dégustation très appréciée. Le consulat de France à Edmonton fournissait les vins et les fromages. Tous nos remerciements au consul et à son personnel!
Pour l'occasion, le 2e étage de l'édifice Precambrian était décoré de ballons, de guirlandes et ses murs étaient parés de tableaux d'artistes francophones et francophiles locaux.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Daniel Loyer, président du Comité de parents francophones d'Iqaluit ■ travaillé fort pendant quelques années avec Marie-Claire Leblanc, l'ancienne présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife à qui le prix Jeanne Dubé de la francophone de l'année a été remis. M. Loyer a rendu un hommage très éloquent à Mme Leblanc, avec l'humour qui le caractérise.



Caroline Lafontaine/L'Aquilon

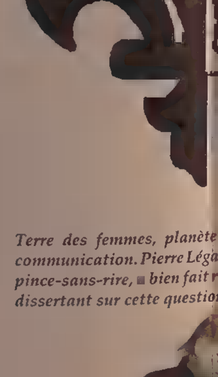
Grâce à la musique de Lee Mandeville et cie et grâce à l'entrain des Metis Reelers, le banquet du 5 novembre s'est terminé en musique et en danses endiablées. À plusieurs reprises, le claviériste du groupe s'est adressé à l'assistance en français, pour le plus grand plaisir des invité.e.s.
Plusieurs Franco-ténois.e.s se sont joint.e.s aux danseurs et aux danseuses dès les premières mesures. On reconnaissait aisément dans la salle les Francophones originaires de l'Ouest canadien à leur familiarité avec le «two-step».


Caroline Lafontaine/L'Aquilon

Le soir du Vin et fromages, Mme Hélène Croft de Yellowknife figurait au nombre de la dizaine d'artistes locaux dont les oeuvres étaient exposées dans les bureaux de la FFT.
Mme Croft pose ici à côté d'une de ses oeuvres les plus récentes, une aquarelle réalisée en 1994 et intitulée «Weaver and Devore, ancien magasin général».


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Daniel Cuerrier, le président de la Fédération Franco-TéNOise, écoute avec beaucoup de sérieux l'exposé de M. Pierre Gaudet de Patrimoine canadien sur le repositionnement.



Terre des femmes, planète
communication. Pierre Léga
pince-sans-rire, ■ bien fait r
dissertant sur cette questio

Fédération Franco-TéNOise

et décidé... On s'est bien amusé



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Une semaine avant l'Assemblée générale de la FFT, MM. Daniel Loyer (2e à gauche) et Paul Landry (à droite) ont été élus au conseil d'administration de l'Association francophone d'Iqaluit. Tout un début à l'AFI via la FFT. Les autres membres de la délégation: Jacques Fortier et Suzanne Lefebvre.



Geneviève Gouin/L'Aquilon

À l'assemblée générale de la FFT succédait l'assemblée générale de L'Aquilon. *Il fut question entre autres d'amendements aux règlements administratifs, un sujet quelque peu ardu.* À droite, Diane Mahoney, *la présidente d'assemblée, s'assure que tout le monde suit les débats avant de passer au vote.*
À ses côtés: Daniel Cuerrier, président de la FFT, Agnès Billa, directrice de L'Aquilon *et Daniel Lamoureux, directeur général de la Fédération Franco-TéNOise.*





Geneviève Gouin/L'Aquilon

Maître de cérémonie pour le banquet de remise du prix Jeanne Dubé, Benoît Boutin révèle à son auditoire (des plus intéressés) le secret du bonheur ... ou plutôt du financement de la francophonie.
Tenant en main une bouteille de ketchup «Paul Martin», le chef déplore que cet ingrédient ne coule pas plus vite...

des hommes, difficile la
aré, un humoriste du Québec
rire au banquet de la FFT en
n et d' autres...

Geneviève Gouin/L'Aquilon



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Dans la délégation de l'Association francophone de Fort Smith, deux femmes d'expérience: Mme Gisèle Soucy (à gauche) et Mme Monique Bird (à droite).
En leur compagnie, une recrue de la rentrée 1994, M. Claude Doucette, un passionné de technologie et de communications.
Durant l'assemblée annuelle, Mme Bird a été élue au comité exécutif de la Fédération.
Il s'agit d'une deuxième participation au comité exécutif pour Mme Bird.



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Dans la délégation de Yellowknife: à gauche Jocelyne Bernard de l'Association des parents. Caroline Lafontaine et Marc Lacharité représentent l'Association franco-culturelle.

Autre volet de la réforme Axworthy

Le Forum sur la santé devra proposer des moyens de réduire les coûts des soins de santé

Après les programmes sociaux, le gouvernement lance maintenant une grande réflexion nationale sur les soins de santé, avec pour principal objectif de réduire les coûts tout en conservant la qualité des soins.

Comme promis dans son livre rouge, le gouvernement a mis sur pied un Forum national sur la santé composé de 22 personnes ayant des compétences dans le domaine, et présidé par M. Chrétien. Le Forum a un mandat de quatre ans et coûtera 12 millions$ aux contribuables.

Le premier ministre du Canada croit que les Canadien.ne.s s'inquiètent de la hausse des coûts des soins de santé. Les soins de santé au Canada coûtent 72 milliards$ par année et l'État paie 72 % de cette somme, a rappelé le premier ministre.

Contrôle des coûts

«Si nous n'adoptons pas une vision globale de la santé, nous ne réussirons pas à réduire les coûts.» M. Chrétien a même parlé de «scruter les dépenses de santé à la loupe». Le Forum est formé de bénévoles qui se réuniront trois ou quatre fois par année.

Le docteur Richard Lessard de Montréal, qui est spécialiste en santé communautaire et qui a été nommé sur ce forum, est convaincu qu'il est possible de faire une meilleure utilisation des sommes disponibles pour la santé. «Il y a des problèmes qui existent et qui ne devraient pas exister», explique-t-il. À titre d'exemples, le docteur Lessard cite le problème de la cécité chez les diabétiques et le cancer du sein. La technologie permet aujourd'hui de prévenir presque tous les cas de cécité chez les diabétiques. Pourtant, ce n'est pas ce qui se produit et il y a encore des diabétiques qui deviennent aveugles. En ce qui concerne le cancer du sein, toutes les femmes de 50 à 69 ans devraient se prémunir en passant un examen annuel de dépistage selon le docteur Lessard. Pourtant, dit-il, 45 % des femmes ne le font pas. «Ce n'est pas parce qu'on n'a pas les ressources, parce qu'on n'a pas les connaissances et la technologie. Mais le système de santé pourrait être organisé de façon différente pour produire de meilleurs résultats».

Qualité des soins

Il n'y aucun doute dans son esprit qu'il est possible de «produire plus de santé» avec les ressources existantes. «Il y a de l'argent qui est mal dépensé et qui est mal investi», pense-t-il. Ceci dit, M. Lessard n'est pas favorable à l'imposition d'un ticket modérateur. Selon lui, cette approche «a le gros désavantage» de décourager les gens de consulter un médecin au moment où ils en ont besoin. Paradoxalement, un des «effets pervers» du ticket modérateur pourrait être d'augmenter les coûts du système de santé. En retardant le moment de la consultation, explique le docteur Lessard, le malade pourrait se présenter avec des complications, et nécessiter des soins qui coûteraient davantage que l'argent épargné avec le ticket modérateur. Mais tous s'entendent pour dire que le revenu constitue un des facteurs déterminants de la santé.

Santé et pauvreté

Ceux qui ont un revenu plus élevé vivent plus longtemps et en meilleure santé que les Canadiens dont le revenu est insuffisant, a rappelé le premier ministre Jean Chrétien lors de la premère séance du Forum national sur la santé. Le docteur Lessard partage cet avis. «C'est absolument irréfutable. Le système corrige les problèmes de santé une fois qu'ils sont apparus. Les conditions sociales, le milieu de vie, le revenu, l'éducation ont un impact prépondérant sur l'apparition des problèmes.» Par exemple, les enfants qui naissent prématurément ou qui ont un poids insuffisant à la naissance sont issus de milieux défavorisés. On note aussi davantage de maladies cardiovasculaires dans les milieux défavorisés.

APF

Secrétaire d'État Formation et Jeunesse

Secretary of State Training and Youth

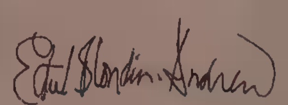
MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA FORMATION ET À LA JEUNESSE À L'OCCASION DU JOUR DU SOUVENIR

Chers compatriotes,

Le **jour du Souvenir** est l'occasion de nous souvenir de ceux qui ont tant donné pour défendre les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. C'est une occasion solennelle qui unit les Canadiens et les Canadiennes d'un bout à l'autre du pays et qui nous rapproche des générations passées par le souvenir des sacrifices de tous ceux qui ont combattu, au-delà des mers et ici-même, et qui étaient nos camarades, nos amis et des êtres chers à nos coeurs.

Le **jour du Souvenir** est aussi l'occasion d'enseigner à nos jeunes les valeurs qui ont inspiré les braves Canadiens et Canadiennes qui ont combattu pour la liberté il y a cinquante ans. Le courage qu'ils nous ont laissé en héritage inspire encore aujourd'hui les activités de nos soldats canadiens chargés du maintien de la paix dans le monde.

Le 11 novembre, nous arborerons nos «coquelicots» avec fierté, en l'honneur des hommes et des femmes de valeur qui ont servi et qui continuent de servir notre pays, et envers qui nous sommes redevables de la paix et de la liberté qu'ils nous ont données au prix de leur vie.



Ethel Blondin-Andrew
Secrétaire d'état, Formation et jeunesse

À l'occasion du jour du Souvenir, une pensée à la mémoire des femmes et des hommes pris dans les tourmentes de la guerre.

Ailleurs dans la Francophonie

Sur l'autoroute de l'information

APF - De plus en plus de Canadien.ne.s ont ce qu'il faut à la maison pour naviguer sur l'autoroute électronique. Selon Statistique Canada, 25% des ménages possèdent un ordinateur personnel; deux fois plus qu'il y a six ans. Le tiers de ces ordinateurs est équipé d'un modem, un outil indispensable permettant la transmission de données par téléphone. Qui dit autoroute électronique dit téléphone. De plus, 99% des ménages canadiens possèdent un téléphone. Reste à espérer que cette technologie révolutionnaire soit accessible en français. Cette préoccupation fait d'ailleurs partie des dossiers de la FCFA, qui souhaite que le gouvernement fédéral finance l'implantation de tels services.

Soirée gala du Prix Riel 1994

C'est en présence de Michel Dupuy, ministre du Patrimoine canadien, et d'une assistance de 400 personnes, que la Société franco-manitobaine (SFM) rendait hommage aux lauréat.e.s du Prix Riel 1994. Le Prix Riel est décerné annuellement aux Franco-manitobain.e.s ayant contribué au développement de leur collectivité et à la promotion du fait français dans leur communauté. Les lauréat.e.s pour l'année 1994 sont: le Comité de parents francophones de Saint-Georges (Domaine communautaire), l'organisme Réseau (Domaine politique/juridique), André Garand, Murielle Bérard, Mona Audette et Gilbert Audette (Domaine de l'éducation française), et *La Compagnie du Sieur de La Vérendrye* (Domaine patrimoine).

Mario Dumont se rend hors Québec

Le chef du parti de l'Action démocratique, Mario Dumont, cherche de plus en plus à faire valoir la pertinence de son programme. Le 4 novembre dernier, il se rendait à Toronto, au collège Upper Canada, afin d'établir un rapprochement avec des jeunes Canadien.ne.s. Comme il l'expliquait au journal *La Presse*, Mario Dumont désirait ainsi présenter son programme et «tester les réactions». De même, il espérait mettre en lumière un aspect de son parti qui le différencie du PQ: «une considération pour nos voisins». La journée suivante, M. Dumont effectuait un arrêt au Manitoba où il allait discuter avec les francophones de «leur place» dans un «nouveau partenariat» suggéré par le parti de l'Action démocratique.

Geneviève Gouin

Pour sortir les petites communautés de la dépendance:

Le Conseil canadien de la coopération souhaite la multiplication des coopératives de travail

Alors que le gouvernement fédéral préconise une plus grande formation des travailleur.euse.s qui se retrouvent fréquemment sur l'assurance-chômage, le Conseil canadien de la coopération (CCC) pense plutôt que dans certaines communautés, le véritable problème est celui de l'emploi.

Le Conseil, qui comparaissait devant le comité permanent du développement des ressources humaines -qui se penche sur le projet de réforme de la sécurité sociale- va même jusqu'à dire que la réforme de la sécurité sociale ne doit pas être axée sur les besoins de l'individu, mais plutôt sur ceux de la communauté.

Pour résoudre le problème de l'emploi, le CCC propose la création de nouvelles entreprises coopératives de travail ou de travailleurs-actionnaires. Le gouvernement devrait même faire la promotion de ces entreprises dans les communautés et appuyer financièrement leur création, pense le président du CCC, M. Majella St-Pierre. «La formation et les mesures d'assurance-chômage ne sont pas suffisantes, parce que dans certaines communautés, il s'agit d'un problème d'emplois d'abord.»

La proposition du gouvernement, qui consiste à créer un nouveau régime d'assurance-chômage en deux volets -l'un pour les prestataires occasionnels et l'autre pour les prestataires fréquents-, fait donc sourciller le CCC. Le Conseil propose «une application prudente» de cette formule dans les régions où les emplois sont saisonniers.

Le Conseil canadien de la coopération ajoute que le gouvernement ferait erreur en oubliant «les formules collectives qui aident les communautés à se prendre en main». D'après le Conseil, il faut donc «épauler» les efforts des communautés pour garder leurs familles dans leur milieu, plutôt que de forcer les gens à déménager en leur coupant leurs prestations d'assurance-chômage, «du seul fait qu'ils résident dans des provinces où une grande partie de l'économie repose sur des industries à caractère saisonnier».

Le CCC admet que les coopératives de travail sont peu connues au Canada et dans le monde. La formule est pourtant simple: il s'agit, pour des travailleurs et travailleuses qui ont perdu leur emploi, de se regrouper et de créer leur propre emploi au sein d'une entreprise coopérative. Depuis quelques années, une autre formule a vu le jour au Québec et dans les provinces atlantiques; il s'agit de la coopérative de travailleurs-actionnaires. Dans ce cas, les travailleur.euse.s acquièrent un pourcentage des actions d'une entreprise avec d'autres partenaires du mouvement coopératif, ou des investisseurs privés.

Selon le CCC, les possibilités qu'offre la formule coopérative pour les travailleur.euse.s sont sous-utilisées. Ce n'est pourtant pas d'hier que les francophones exploitent des coopératives au pays. Le Conseil canadien de la coopération, qui représente les coopérateurs francophones depuis 1946, regroupe 3652 coopératives francophones dont 1514 caisses populaires. Pas moins de 67 000 francophones de partout au pays gagnent leur pain quotidien au sein d'une coopérative.

APF

Éducation et francophonie

Une nouvelle école française au Yukon

Si l'on regarde, entre autres, les cas de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de Terre-Neuve, où l'obtention de la gestion scolaire est une lutte de tous les instants, le parents franco-yukonnais ont en revanche de quoi s'estimer choyés...

Adieu les classes portatives vétustes et insalubres. Les Franco-Yukonnais.e.s auront une nouvelle école française en septembre 1996.

La nouvelle École Émilie Tremblay de Whitehorse coûtera six millions$. Les gouvernements fédéral et territorial se partageront la facture en deux parts égales.

L'École Émilie Tremblay offre un programme de la maternelle à la 11e année et compte présentement 98 élèves. La nouvelle école aura une capacité d'accueil de 250 élèves et offrira le programme de 12e année.

A ses débuts en septembre 1984, le programme cadre «École Émilie Tremblay» comptait 26 élèves de la 1ère à la 6e année qui étudiaient dans des locaux d'une école d'immersion. En septembre 1985, on a ajouté une classe de 7e, 8e et 9e année. En 1990, les parents ont voté en faveur d'un déménagement dans une école homogène constituée de portatives.

Contrairement à ce qui se passe dans plusieurs coins du pays, et selon Luc Laferté, du Bureau des parents franco-yukonnais, les relations entre les parents francophones et le gouvernement territorial sont au beau fixe. Les francophones ne souffrent pas du climat d'intolérance qui prévaut dans certaines villes du pays. «En général, dit-il, les francophones sont bien vus à Whitehorse. Les cas d'intolérance sont rares.»

APF



Financement aux entreprises

Les banques font la vie dure aux PME

Les banques ont fait la vie dure aux petites entreprises durant la dernière récession, au point de demander le remboursement de marge de crédit dans le but de mettre de l'ordre dans leurs affaires.

Un rapport du comité permanent de l'industrie portant sur le financement de la PME, reproche aux banques canadiennes de ne pas avoir fait de grands efforts pour aider les propriétaires de petites entreprises à démarrer ou à prendre de l'expansion.

«Les banques ne font aucun financement risqué et ont plus d'attentes à l'égard des entreprises qu'il y a dix ans», constate le comité. Aujourd'hui encore, les compagnies qui ont survécu à la récession se heurtent à des politiques de crédit encore plus sévères, résultat des faillites des dernières années.

Les banques ont reconnu qu'elles devaient améliorer leurs relations avec les petites entreprises, mais se défendent bien de ne pas comprendre l'importance des PME dans l'économie canadienne. Toujours est-il que le Comité se propose de surveiller l'accès de la petite entreprise aux capitaux. Pour ce faire, il invitera à témoigner au moins une banque à chaque trimestre, pour évaluer les prêts consentis aux petites entreprises.

Le Comité propose aussi aux banques de rédiger un code de conduite qui explique les rôles et les responsabilités du prêteur et de l'emprunteur. On souhaite également que chaque banque mette en place un processus de médiation interne, auquel pourraient faire appel les petites entreprises à qui une banque déciderait de couper le crédit. Il faut dire que les PME sont presque à la merci des banques.

Près de 90 % des prêts proviennent des banques. La Banque Royale, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et la Banque de Montréal accordent, à elles seules, 67 % de tous les prêts aux petites et moyennes entreprises. Le Comité souhaite d'ailleurs qu'il y ait une plus grande concurrence dans le secteur des services financiers.

On aimerait que les sociétés de fiducie, les caisses de crédit et les caisses populaires puissent servir davantage les PME. Justement, le Comité note que ce sont les caisses populaires qui obtiennent la plus haute cote de satisfaction de la part des propriétaires de petites entreprises. Pourquoi? Parce que les directeurs rendent des comptes à la population.

«Les prêteurs, écrit le Comité dans son rapport, peuvent tout mettre en oeuvre pour aider les clients à se tirer de leurs difficultés financières parce qu'ils connaissent les emprunteurs et leur entreprise, et non pas seulement leur bilan».

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

l'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 42, vendredi 18 novembre 1994



Lise Picard/Collaboration spéciale

Tout semble en suspens dans les couloirs de l'école Allain St-Cyr. Les élèves sont en classe et les montgolfières invitent à l'évasion. Ah, la tentation de délester!

2ᵉ rapport annuel de la Commissaire aux langues des TNO

Les obligations légales du GTNO doivent être respectées

L'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones devrait être renouvelé dans les semaines à venir. Bien que la Commissaire aux langues des TNO ne participe pas aux négociations devant aboutir à la signature du nouvel accord, Mme Harnum suit de près ce dossier.

Le 15 novembre dernier, lors d'une conférence de presse (qui s'est déroulée en français et en anglais) entourant le dépôt du rapport 1993-1994 de la Commissaire, Mme Harnum déclarait que «dans ses négociations avec Ottawa, le Gouvernement des TNO doit d'abord s'assurer qu'il conserve le financement nécessaire pour respecter ses obligations légales». Au-delà de ces obligations légales, tous les autres programmes et services offerts grâce à l'Accord de coopération devront faire l'objet d'une évaluation détaillée, à la lumière de la réduction de 35% qui touchera vraisemblablement le budget de l'Accord.

Interrogée par un journaliste de la *CBC* à propos de l'impact des coupures sur la survie des langues autochtones, Betty Harnum, la Commissaire aux langues des TNO, a rappelé que l'Accord de coopération sur le français et les langues autochtones ne peut à lui seul assurer le maintien des langues autochtones ou du français.

«La question du soutien financier n'est pas la seule question à considérer. La volonté des communautés et des individus de parler leur langue joue aussi un rôle très important. Dans les TNO, cette volonté est de plus en plus forte», précise la Commissaire. Elle ajoute que «l'Accord de coopération aura servi, entre autres, à l'implantation de programmes, au développement de ressources (du matériel didactique, par exemple) et à la formation de personnes. Une fois cette phase initiale complétée, l'Accord n'entre pas forcément en jeu pour maintenir ces programmes ou ces initiatives [...]. En outre, de plus en plus, le gouvernement territorial consacre de ses propres fonds à des programmes et des services reliés à la promotion et au développement des langues officielles des TNO».

Suites au rapport 1992-1993

Dans son deuxième rapport annuel, la Commissaire aux langues des TNO se réjouit du travail accompli avec le gouvernement territorial (GTNO) pour que soient appliquées certaines des recommandations découlant du premier

Commissaire aux langues
Suite en page 2

Modifications à la Loi sur l'éducation des TNO

Le ministre Nerysoo dépose la version préliminaire de la loi

Le 14 novembre, tel que prévu, Richard Nerysoo, ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, déposait à l'Assemblée législative le «brouillon» de la nouvelle Loi sur l'éducation dont l'adoption sera proposée au printemps 1995.

Le processus de révision de la Loi sur l'éducation a débuté en 1990. Le ministère de l'Éducation (ainsi appelé à cette époque) a eu recours à des ateliers, des consultations, des rencontres avec des groupes-cibles afin de rédiger une nouvelle loi qui tienne compte des attentes des clientèles et de la population.

La révision de la Loi sur l'éducation s'est effectuée parallèlement à l'élaboration d'un plan de développement stratégique pour le ministère. Le document intitulé *Une stratégie pour l'an 2010* a été rendu public par M. Nerysoo, il y a deux semaines. À cette occasion, le ministre avait confirmé à *L'Aquilon* que l'échéance pour la révision de la Loi sur l'éducation demeurait le printemps 1995.

Pour les parents francophones des TNO partisans de l'éducation en français langue première, les modifications à la loi signifient surtout que le gouvernement territorial va rendre sa loi scolaire conforme à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article traite du droit des minorités linguistiques officielles à l'instruction dans leur langue maternelle.

À ce chapitre, la version préliminaire de la loi énonce que «les étudiants dont les parents ont droit à l'instruction en français en vertu de l'article 23 recevront cet enseignement, partout dans les Territoires où ce droit s'applique, en conformité avec les réglements».

Au plan de la gestion scolaire, le ministre propose pour la nouvelle loi des modalités d'établissement d'une commission scolaire francophone de division requérant l'existence d'au moins deux conseils scolaires francophones.

Agnès Billa



Caroline Millette/Collaboration spéciale

Une limousine - rien de moins - attendait à leur arrivée à Vancouver David Mariez, Heather Metcalfe, Parneet Cheema, Sarah Kallos et Éric Deschênes. Le groupe de jeunes des TNO, auquel s'est jointe Marianne Fortier d'Iqaluit, participait au Parlement franco-canadien de l'Ouest.

La délégation des jeunes francophones et francophiles des TNO au Parlement franco-canadien de l'Ouest du 10 au 13 novembre s'est fait remarquer lors des débats, avec un projet de loi sur l'harmonisation des programmes scolaires à travers le Canada. Lire en page 3

De jeux de mots en calembours en expressions imagées, la chronique de la langue française d'Annie Bourret de l'APF continue à nous instruire tout en divertissant. Lire en page 5.

La Nation dénée refuse de payer la taxe de 1% sur le salaire que le GTNO a instaurée le 1er juillet 1993. Le ministre des Finances ne l'entend pas de cette oreille. Lire en page 6.

Depuis deux ans déjà, la télévision de Radio-Canada recherche un scénario qui lui permettrait de réaliser une série dramatique mettant en scène des francophones «hors Québec». Avis aux intéressé.e.s. Lire en page 7.

Le poêle à bois trône dans plusieurs chaumières des TNO. Tout sur ce mode de chauffage. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Accès routier aux communautés

Le programme d'accès routier aux communautés mis en branle par le ministère des Transports des TNO et diverses communautés réduit petit à petit l'isolement de ces dernières. Le programme, qui a pour but de construire des routes menant aux régions satellites d'importance, est financé de façon conjointe par les communautés participantes et le ministère des Transports du GTNO. Le ministre responsable, M. John Todd, annonçait récemment les progrès accomplis à l'Assemblée législative:

«À Taloyoak, le hameau et le ministère ont conclu une entente de financement conjoint (50% - 50%) permettant d'embaucher 18 étudiants qui ont réaménagé les pistes pour véhicules tout-terrain jusqu'à Netsilik Lake et Redfish Lake. La communauté d'Igloolik vient de compléter un projet de deux ans visant à remettre en bon état des pistes de cinq kilomètres jusqu'à Igloolik Point.» Et la liste fait état de plusieurs autres projets. M. Todd espère pouvoir consacrer un budget de un million$ dans le cadre du même projet l'année prochaine. En outre, il a déclaré avoir déjà reçu plusieurs soumissions dont le coût total s'élève à 700 000$, et se dit prêt à en recevoir au moins dix autres.

Les réserves d'eau peu élevées entraînent des coûts plus élevés

Le Conseil des Services publics des TNO a dernièrement pris une décision concernant l'indexation des tarifs de la Société d'énergie des TNO, reliée à une diminution du niveau d'eau en réserve.

Le Conseil permettra à la Société d'énergie de récupérer 4,3 millions$ en dédommagement au cours des 12 prochains mois afin de défrayer les coûts du diesel utilisé comme substitut pour les turbines.

Les résidant.e.s des environs de Yellowknife, Rae Edzo et Dettah (incluant Northland Utilities Ltée et les mines) verront donc une hausse de 14% s'ajouter à leur facture d'électricité initiale permettant ainsi à Power Corp. de récolter environ 3,3 millions$. La somme manquante (1 million$) sera collectée auprès des client.e.s résidant à l'extérieur du système Snare/Yellowknife, dont les tarifs de consommation d'électricité seront assujettis à une hausse de 1,4%. Le Conseil des Services publics déterminera sous peu les chiffres exacts correspondants à ces pourcentages.

Entre-temps, si les réserves d'eau n'augmentent pas, Power Corporation prévoit réajuster ses tarifs afin de créer un fonds de stabilisation qui lui permettrait de faire face à de telles situations dans le futur.

Ruée vers le Nunavut?

Si les affaires s'annoncent moins bonnes à Hong Kong pour les années à venir, il semble en être tout autre pour le Nunavut, dont la création avance à grands pas. Un signe avant-coureur de sa prospérité future est sans doute l'ouverture d'un bureau de la firme d'avocats Wallbridge et Associés à Rankin Inlet.

Déjà établie à Yellowknife, la firme de M. Garth Wallbridge fait affaires depuis longtemps avec des client.e.s de cette partie des TNO. Avec son nouveau bureau, M. Wallbridge espère ainsi pouvoir mieux desservir cette clientèle. Dans un communiqué transmis aux médias, il déclarait: «[...] étant autochtone, je crois que le défi que constitue le développement du Nunavut est une chose à laquelle j'aimerais participer activement».

Les rencontres du CODC se poursuivent

Le Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) entreprend une deuxième ronde de rencontres avec les communautés. Ces rencontres se dérouleront dans l'ordre suivant:

Yellowknife: le lundi 21 novembre à 19h30, à la salle Katimavik B de l'hôtel Explorer.

Hay River: le mardi 22 novembre à 19h30, au Centre communautaire de Hay River.

Inuvik: le mercredi 23 novembre à 19h30, au Centre Ingamo.

Fort MacPherson: le jeudi 24 novembre à 9h30, dans la salle de réunion du Conseil de hameau.

Tsiigehtchic: le jeudi 24 novembre à 13h30, au gymnase.

Aklavik: le vendredi 25 novembre à 9h30, au complexe récréatif de Aklavik.

Vous pouvez obtenir copie des documents relatifs à ces rencontres au bureau du CODC, dans l'édifice Cooper-Gullberg (à côté du restaurant Papa's), sur la 49e Rue, à Yellowknife.

Précautions pour l'hiver

Le ministère de la Sécurité et des Services publics distribue présentement aux communautés une série d'infogrammes comprenant des conseils de sécurité pour l'hiver. On y aborde les sujets suivants: conseils sur la sécurité en motoneige et la sécurité sur les routes de glace (disponibles en anglais, français et inuktitut), ainsi que des conseils sur l'installation des câbles électriques, l'empoisonnement au monoxyde de carbone et les sources de chaleur recommandées pour faire dégeler les conduits de propane (disponibles en anglais et français). Pour tout autre renseignement supplémentaire, il est possible d'obtenir un service d'information en français en contactant le Centre de ressources du ministère des Transports au (403) 873-7470.

Geneviève Gouin

Commissaire aux langues

Suite de la une

exercice de la Commissaire (dont le poste fut créé en février 1992). Mme Harnum souligne en particulier «l'élaboration par le GTNO de politiques et de lignes directrices relatives à la Loi sur les langues officielles et d'un manuel qui sortira sous peu; la coopération [du GTNO] avec le Commissariat aux langues en vue de produire une brochure expliquant la Loi sur les langues officielles, qui sera distribuée bientôt dans toutes les langues officielles; (...) la consultation sur l'avenir des services et des programmes relatifs aux langues, tout particulièrement en ce qui a trait à la révision de la Loi sur l'éducation».

Recommandations pour l'avenir

Lorsque le poste de Commissaire aux langues des TNO a été instauré, il avait été suggéré par l'Assemblée législative (dont relève la Commissaire) que soit mis sur pied un conseil consultatif. Ce conseil aurait permis à la Commissaire de se conformer à une obligation légale qui stipule qu'elle doit se réunir chaque année avec des représentant.e.s de chacune des langues officielles.

Après discussion avec des individus et des organismes, Mme Harnum suggère plutôt au gouvernement territorial «d'étudier en profondeur la possibilité de créer un comité de cogestion de l'administration du financement des programmes et des services relatifs aux langues officielles». Cette recommandation découle des commentaires de personnes et de groupes oeuvrant dans le domaine de la sauvegarde et de la promotion des langues, que la Commissaire a sondés. Selon la Commissaire, cet intérêt plus marqué pour la cogestion que pour la consultation s'inscrit bien dans le contexte actuel des revendications autochtones pour l'autonomie gouvernementale et du transfert de responsabilités aux communautés. La cogestion porterait sur l'ensemble des fonds consacrés aux langues officielles et non pas seulement sur une enveloppe consacrée aux initiatives des communautés, comme cela se fait présentement dans le cas de la communauté franco-ténoise avec le PDCC (Programme de développement communautaire et culturel).

Le michif, une langue à part entière

L'article 35 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît aux Métis le statut de peuple autochtone du Canada. La langue michif en usage dans les TNO serait parlée par 150 personnes, selon le plus récent recensement auprès de la population métis. Ce n'est qu'en février 1994 que l'Association du patrimoine métis des TNO a organisé une première conférence sur le michif afin d'étudier plus avant cette langue qui emprunte à une langue non-autochtone (le français) et à une langue autochtone (le cri, par exemple) pour constituer une langue distincte. Dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (au Dakota), les formes régionales du michif font depuis plusieurs années l'objet de recherches et d'un enseignement.

Dans les TNO, au moment de la rédaction de la loi territoriale sur les langues officielles, le michif n'avait pas été retenu comme langue autochtone. La Commissaire aux langues des TNO recommande maintenant que «le GTNO appuie les recherches, la documentation et l'analyse de la langue michif afin de sérieusement envisager de l'inclure au nombre des langues officielles».

Renseignements et plaintes

En 1993-1994, la Commissaire a reçu 195 nouvelles demandes de renseignements et 91 nouvelles plaintes. Lors du premier exercice de la Commissaire (qui s'est échelonné sur 14 mois et non pas une année), le nombre de demandes de renseignements se chiffrait à 120 et le nombre de plaintes à 152. Pour les cas soulevés en 1993-1994 auxquels s'ajoutaient les cas non réglés du premier exercice, Mme Harnum et son équipe affichent un taux de résolution de 80%.

51,4% des plaintes et des demandes de renseignements provenaient de la région de Yellowknife. Cela s'expliquerait par la concentration de la population dans cette région et la proximité des bureaux de la Commissaire. La deuxième région en importance (le Baffin) au chapitre des plaintes et des demandes de renseignements ne génère que 9,7% des cas. Vient ensuite la région de Fort Smith (comprenant la ville du même nom et la ville de Hay River) avec 8,3% des plaintes et des demandes de renseignements.

Selon le bureau de la Commissaire, 77% des plaintes et 57% des demandes de renseignements qu'on lui adresse se situent dans le cadre de sa compétence, ce qui ne signifie pas forcément que les plaintes sont fondées. En 1993-1994, 27 plaintes ont été jugées légitimes et ont donné lieu à une enquête au terme de laquelle la Commissaire a conclu qu'une erreur administrative, une omission ou une injustice s'était produite.

En 1993-1994, les plaintes ont porté sur les services et les communications avec le public (27,7%), les cours de langue ou les documents de référence (23%), les services d'interprétation et de traduction (17,4%), la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles (9%), les accords Canada-TNO sur les langues officielles (6,5%), le financement (3,2%), les droits linguistiques non prévus à la Loi sur les langues officielles (3,2%) et les motifs autres (12,9%).

Les demandes de renseignements touchent la Loi sur les langues officielles (23,6%), les services d'interprétation et de traduction (15,9%), le financement (13,2%), les langues elles-mêmes (10,5%), les cours de langue (10,5%), les services et les communications avec le public (6,8%), l'alphabétisation (3,6%), la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles (3,6%) et les sujets autres (14,1%).

Des 377 cas de plaintes et de demandes de renseignements figurant au bilan de 1993-1994, 52 (14%) avaient trait au français.

Agnès Billa

ERRATUM

Dans la parution du 11 novembre, dans l'article *Le repositionnement et les services en français*, nous aurions dû écrire: «Les associations francophones de Fort Smith, Hay River et Iqaluit privilégiaient l'option 4 des "contrats de mise en oeuvre au développement communautaire" (...)». Toutes nos excuses aux associations de Hay River et de Fort Smith pour avoir indiqué qu'elles avaient d'abord opté pour l'hypothèse de repositionnement 3. Merci à Mme Gisèle Soucy de Fort Smith qui nous a appelé pour nous signaler cette erreur.

Nos remerciements s'adressent également à Mme Odette Colomb de Yellowknife qui a remarqué la semaine dernière dans une annonce publicitaire pour la **Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies** que le slogan de la campagne aurait dû se lire «Le [et non les] choix est le vôtre!». Nous apprécions vos commentaires et votre vigilance.

4e Parlement franco-canadien de l'Ouest

L'Association Jeunesse franco-ténoise s'illustre à Vancouver

Le 10 novembre, des membres de l'Association Jeunesse franco-ténoise (AJFT) s'envolaient pour Vancouver. Le Parlement franco-canadien de l'Ouest, qui se tenait en 1993 à Yellowknife, se déroulait cette année en Colombie-Britannique.

La délégation des Territoires du Nord-Ouest (TNO) se composait de six participant.e.s: Parneet Cheema, Éric Deschênes, Marianne Fortier, Sarah Kallos, la présidente de l'AJFT, David Mariez et Heather Metcalfe. Caroline Millette de la Fédération Franco-TéNOise accompagnait le groupe.

Âgé.e.s de 16 à 20 ans, les membres de la délégation comptaient cette année, dans leurs rangs, une résidante d'Iqaluit: Marianne Fortier. Les autres délégué.e.s vivent à Yellowknife. À l'exception d'Éric Deschênes qui travaille comme moniteur dans une école, les représentant.e.s de l'Association Jeunesse sont aux études.

Du 10 au 13 novembre, le Parlement franco-canadien de l'Ouest siégeait.Les débats en chambre étaient entrecoupés d'activités sociales organisées par les hôtes de la rencontre, le Conseil Jeunesse de la Colombie-Britannique. Aux jeux brise-glace, ont succédé visite guidée de la ville, spectacle de Janine Tougas à la Maison de la Francophonie, banquet, projection du film *Mon amour, my love*, et danse.

Au sein de la délégation franco-ténoise, David Mariez détenait un poste de ministre. Pour les débats du Parlement franco-canadien, M. Mariez avait préparé un projet de loi portant sur l'harmonisation des programmes scolaires au Canada. Le projet de la délégation des TNO a remporté beaucoup de succès.

L'Alberta proposait de débattre la prohibition de l'alcool. Le projet de loi de la délégation du Manitoba portait sur les jeunes contrevenants. Dans le cas de la Saskatchewan, c'est des droits des fumeurs dont il a été question.

Agnès Billa


Éric Deschênes/Collaboration spéciale

Au parc Stanley, de gauche à droite: Sarah Kallos, David Mariez, Caroline Millette, Heather Metcalfe et Parneet Cheema.

Occasion de carrière



Le seul journal francophone en Colombie-Britannique est à la recherche d'un.e

Rédacteur.trice en chef

Le journal *Le Soleil de Colombie-Britannique* est un hebdomadaire francophone publié depuis 1968. Sous la direction du directeur-général, **le/la rédacteur.trice en chef a la responsabilité de:**
- rédiger des articles d'information générale et des chroniques, préparer des dossiers d'actualité et prendre les photos pour illustrer les textes journalistiques;
- assumer la tâche de correction des textes, des articles des correspondant.e.s ainsi que des annonces publicitaires.

Exigences:
- posséder un diplôme en journalisme ou une expérience équivalente;
- maîtriser parfaitement le français, écrit et oral, et posséder une excellente connaissance de l'anglais;
- avoir fait de la mise en page serait un atout;
- savoir rédiger et prendre des photographies
- posséder une automobile serait nécessaire.

La personne doit posséder les qualités personnelles suivantes:
- être capable de travailler aisément sous pression et à des heures irrégulières (fins de semaines et soirs);
- posséder des capacités de leadership (flexibilité, initiative et esprit d'équipe);
- faire preuve d'un sens de l'organisation.

Salaire: à négocier en fonction de l'expérience.

Durée de l'emploi: Poste permanent, à temps complet

Entrée en fonction: Janvier 1995

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16 décembre 1994 à l'adresse suivante:

Le Soleil de Colombie-Britannique
1645, 5e Avenue ouest, Vancouver, V6J 1N5
Téléphone: (604) 730-9575
Télécopieur: (604) 730-9576

ENTENTE SUR LA REVENDICATION TERRITORIALE GLOBALE DES DÉNÉS ET DES MÉTIS DU SAHTU

Appel aux candidats désireux de siéger au Conseil d'arbitrage

Le Sahtu Secretariat Incorporated, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest cherchent conjointement des personnes intéressées à siéger au Conseil d'arbitrage à la suite d'une nomination conjointe. Ce conseil sera créé en vertu de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le Conseil d'arbitrage aura pour tâche de trancher les litiges que pourraient soulever l'interprétation ou l'application de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu et d'autres aspects précisés dans l'entente.

ON ACCORDERA LA PRIORITÉ AUX CANDIDATS QUI RÉSIDENT AU CANADA ET QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- expérience préalable en arbitrage, avoir été ou être membre d'un tribunal administratif ou avoir dirigé des audiences publiques, ou posséder des connaissances relatives aux travaux d'audiences et à leurs procédures;
- connaissance de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu, du plan de mise en oeuvre et des questions qui peuvent être portées en arbitrage;
- connaissance de la culture, des coutumes et du mode de vie des Autochtones et expérience pratique des conditions de vie dans le Nord canadien;
- compréhension des principes juridiques et des témoignages et connaissance de l'interprétation juridique;
- aptitude à s'exprimer clairement, tant oralement que par écrit;
- aptitude à bien écouter la présentation des preuves et des témoignages durant les audiences.

Vous pouvez poser votre candidature en vous adressant, par écrit, au :

Directeur
Direction de la planification et de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications
Affaires indiennes et du Nord canadien
Pièce 915, Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Les demandes devront être reçues au plus tard le 2 décembre 1994. Les nominations au Conseil d'arbitrage seront conjointement approuvées par le Sahtu Secretariat Incorporated, par le gouvernement du Canada et par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Direction de la planification et de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications par téléphone au (819) 997-9550, ou par télécopieur au (819) 994-7043.

Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada



Sahtu Secretariat Incorporated

Canada

SOYEZ À L'ÉCOUTE

Horaire des animateurs pour *À propos d'autre chose*

Roxanne Valade et Geneviève Harvey: 13 novembre
Mario Paris et Marc Lacharité: 20 novembre
École St-Patrick: 27 novembre
Roxanne Valade et Geneviève Harvey: 4 décembre
Mario Paris et Marc Lacharité: 11 décembre
À déterminer: 18 décembre
Mario Paris, Marc Lacharité
et Geneviève Harvey: 25 décembre
Mario Paris et Marc Lacharité: 1er janvier
Roxanne Valade et Geneviève Harvey: 8 janvier



C'est un rendez-vous! CKLB 101,9 FM à midi!

ÉDITORIAL

La Commissaire aux langues des TNO va de l'avant

Le rapport 1993-1994 de la Commissaire aux langues des TNO, Betty Harnum, a été déposé à l'Assemblée législative le 14 novembre dernier. Ce dépôt du deuxième rapport de la Commissaire permet de tourner la page, en quelque sorte.

Instauré en février 1992, le poste de Commissaire aux langues des TNO a demandé, durant les quatorze mois du premier exercice, que beaucoup de temps et de travail soit consacré au poste lui-même.

Le rôle de la Commissaire, ses pouvoirs, les paramètres de ses interventions, ses obligations, ses relations avec le gouvernement territorial, voilà autant de questions que la loi créant le Commissariat aux langues des TNO avait abordées bien sûr mais que seule la pratique quotidienne pouvait permettre de vraiment cerner. Cela s'était parfois déroulé de façon tumultueuse.

Durant sa deuxième année d'activités, la Commissaire aux langues des TNO et son personnel auront eu l'occasion de travailler à la fois avec le Gouvernement des TNO et le grand public et, par le fait même, de mieux connaître ces deux «entités».

Les projets menés en coopération avec le GTNO, les réalisations du gouvernement en matière de langues officielles et les suites que le gouvernement a données aux recommandations du premier rapport de Mme Harnum auront permis à la Commissaire (la nouvelle pièce du jeu) de se situer sur l'échiquier de l'appareil gouvernemental.

Du côté du grand public, les centaines de demandes de renseignements et de plaintes traitées par le bureau de la Commissaire illustrent l'intérêt de la population pour les langues officielles ainsi que l'efficacité du procédé pour le traitement de ces cas.

Durant l'année 1993-1994, la Commissaire aux langues des TNO semble avoir beaucoup fouillé la notion de l'ombudsman, du protecteur du citoyen pour guider ses propres démarches. Soucieuse de son indépendance, la Commissaire accorde de l'importance à son pouvoir d'enquête autant qu'à son accessibilité. Personne - d'une fonctionnaire à un simple citoyen - ne doit se sentir exclu des services et des recours qu'offre la Commissaire.

L'assurance qu'a pris la Commissaire se dégage aussi de sa capacité, en période de restrictions budgétaires, de ne pas se braquer sur les questions de financement tout en envisageant des avenues de développement, allant de la reconnaissance de la langue michif à la création d'un conseil de cogestion.

Le bureau de la Commissaire n'existe pas depuis assez longtemps pour être déjà une machine bien rôdée. La vitesse de parcours semble en tout cas maintenant atteinte.

Agnès Billa



En bref

Déficit prévu

Le ministre des Finances, Paul Martin, est sur le point de réussir un exploit qu'on n'avait pas vu depuis longtemps: prédire à quelques centaines de milliers de dollars près le déficit fédéral!

Selon Statistique Canada, le déficit pour l'année 1994-1995 devrait être de 39,3 milliards de dollars. Dans son premier budget, le ministre des Finances annonçait un déficit de 39,7 milliards. Il avait maintenu cette prévision dans une mise à jour économique et financière publiée au mois d'octobre.

Selon Statistique Canada, les recettes devraient atteindre 136,2 milliards en 1994-1995 alors que les dépenses devraient totaliser 175,5 milliards. A elle-seule, la dette représente 25 pour cent des dépenses fédérales.

Louis Riel: erreur judiciaire?

Le Bloc québécois a déposé un projet de loi exigeant l'annulation du verdict de culpabilité rendu à l'endroit de Louis Riel.

La député bloquiste Suzanne Tremblay a profité du 109ième anniversaire de la pendaison du leader métis, le 16 novembre 1885, pour réclamer justice. <<Le jury qui a condamné ce francophone catholique était composé exclusivement d'anglophones protestants>> a rappelé Mme Tremblay. <<Louis Riel a été pendu parce qu'il était métis, parce qu'il était francophone, parce qu'il s'était porté à la défense d'une société distincte>>.

La députée de Rimouski estime que le premier ministre John MacDonald a sacrifié le héros métis au puissant lobby ontarien.

Des livres pour le Sénégal

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens est à la recherche de livres français, qui seront ensuite distribués dans les bibliothèques municipales de la ville de Dakar, au Sénégal.

L'AEFO a lancé une campagne provinciale de collectes de livres, avec pour objectif de recueillir 15,000 romans, livres de fiction, biographies, poésie, aventures et bandes dessinées.

La campagne prendra fin en mars prochain lors de l'Assemblée annuelle de l'AEFO.

APF

Alphabétisation en français

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français veut que les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent l'alphabétisation comme une priorité, et allouent des fonds pour le faire en français.

La Fédération a profité de sa récente comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines pour faire la promotion de l'alphabétisation en français.

La Fédération est enfin d'avis que l'alphabétisation en milieu de travail «brise le silence autour de l'analphabétisme»et qu'elle devrait être favorisée, principalement dans «les secteurs mous» de l'industrie canadienne.

Non aux mégaprojets

La Conseil canadien de la coopération est bien heureux de la décision du ministre des Finances de ne plus financer à l'avenir des mégaprojets du type Hibernia.«Ces projets ont prouvé à maintes reprises leur inefficacité pour créer de l'emploi de façon durable dans des communautés» a soutenu le C.onseil de la coopération, devant les membres du comité permanent des Finances.

A la place, le Conseil propose d'augmenter les prêts et les contributions remboursables aux P.M.E, qui sont davantage créateurs d'emplois.

Prix Bacchus à l'université d'Ottawa

L'Université d'Ottawa vient de recevoir le prix du campus de l'année en matière de sensibilisation à l'alcool au Canada. L'Université d'Ottawa a remporté le prix grâce à sa campagne de sensibilisation à l'alcool au nom évocateur de CEASAR (Comité des Affaires étudiantes pour la sensibilisation à l'alcool - Responsabilité).Le prix Bacchus Canada est remis annuellement à une université ou un collège universitaire pour souligner son dynamisme et sa coopération avec les étudiants dans sa campagne contre les abus.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)
Lise Picard
Caroline Millette
Éric Deschênes
Julie Bernier

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction par-

Fédération Franco-TéNOise



Chronique de la langue française

Drôles de salades

«Régalez-vous» pour une quatrième fois avec la «copieuse» chronique d'Annie Bourret. Un «savoureux mélange» d'esprit et de français...

Quand on est maladroit, on se met les pieds dans les plats. L'ambition, elle, préfère les gens qui ont les dents longues. La compromission nous fait manger à tous les râteliers, quand ce n'est pas accepter des pots-de-vin. Bref, les mots de la faim et de la soif peuvent servir à toutes les sauces!

J'espère que cette introduction vous a mis en appétit, parce que les hors-d'oeuvres sont maintenant terminés. Vous verrez que l'appétit vient en mangeant: on passe maintenant au plat de résistance et, pour bien vous régaler, le buffet comprend trois plats principaux: le travail, l'amour et... Bon, vous le découvrirez bien assez tôt. Il faut tout de même que je garde des choses pour la bonne bouche!

Un salaire de famine

Le travail et l'argent sont tous deux indispensables pour se procurer de la nourriture. Pas étonnant que travailler, ce soit d'abord gagner son pain. Pour y arriver, certains mettent les bouchées doubles. Ces gens-là mangent souvent la claque (encore que ça dépend de leur constitution), parce qu'ils n'admettent pas qu'on leur mâche la besogne. Comme il y a loin de la coupe aux lèvres, peut-être se nourrissent-ils d'illusions? Il s'en trouve pour devenir gras durs, même avec un salaire de crève-faim. De quoi se demander s'ils sont des liche-la-piastre ou s'ils gardent une poire pour la soif.

Se faire chanter la pomme

Plaignez celui ou celle qui boit les paroles de l'être aimé et le dévore des yeux sans retour. En perdre le boire et le manger est ce qui peut lui arriver de mieux. Pensez-y: on peut lui faire avaler n'importe quoi, même lui manger la laine sur le dos. Mieux vaut goûter la douce émotion de se manger des yeux réciproquement.

Trouver quelqu'un à son goût, ça porte à faire un plat ou à chanter la pomme. Ce qui nous amène aux comparaisons entre le corps humain et certains fruits. Ne dit-on pas des femmes qu'elles sont jolies à croquer? Honnêtement, ça commence à être un sujet un peu trop épicé à mon goût, je ne mange pas de ce pain-là.

N'en faites pas un plat

Commencez-vous à en avoir ras-le-bol? Vraiment, certains se plaignent le ventre plein. Lâchez pas la patate, je sais mettre de l'eau dans mon vin. A vrai dire, voilà une affirmation qui ne mange pas de pain, car complètement fausse. En réalité, je vais vous faire la morale, mais n'en faites pas tout un plat.

Tout d'abord, par simple politesse, vous allez arrêter de manger vos mots. Ensuite, arrangez-vous pour avoir quelque chose dans le ventre, la vie ne se passe pas à lécher des bottes dans ce cas. Et puis, ca peut toujours servir à courir ventre-à-terre en cas d'urgence. Enfin, ne vous sucrez pas avec l'argent des autres. La vengeance est un plat qui se mange froid. S'ils sont méchants, ils vous feront manger les pissenlits par la racine.

Annie Bourret (APF)

Associations francophones

Regain d'activités à Hay River

L'Association franco-culturelle de Hay River a retrouvé un bon rythme d'activités. Dans un rapport délivré le 5 novembre dernier , Julie Bernier fait état des événements survenus depuis février 1994.

Lors de la journée «cabane à sucre» organisée au mois d'avril, l'AFCHR a élu un comité exécutif formé de cinq nouveaux membres, toutes des femmes dynamiques!

Dans la liste des activités et projets, les enfants ont occupé une place de choix. L'Association a inauguré les rencontres Parents Bout'choux (un projet PDCC), permettant aux parents et à leurs enfants de se réunir une fois par semaine pendant deux heures. Dans le cadre de ces rencontres hebdomadaires, les enfants d'âge préscolaire peuvent s'amuser tout en s'exprimant en français.

En collaboration avec le regroupement Canadian Parents for French (CPF) de Yellowknife, l'AFCHR a mis sur pied un deuxième camp d'été de jour en français. Comme Julie Bernier le mentionne dans son rapport, «le nombre d'inscriptions encore grand cette année démontre bien la pertinence du projet; surtout avec l'avènement d'un programme d'immersion». À cet effet, Mme Bernier souligne la création d'un groupe de CPF à Hay River ainsi que d'un comité de parents pour l'immersion avec lesquels l'AFCHR collabore étroitement pour l'organisation de certaines activités.

L'année 1994 n'est pas terminée, et les activités ne s'arrêtent pas là comme laisse entendre Julie Bernier dans la conclusion de son rapport: «Dans les prochains mois, nous concentrerons nos efforts à l'organisation d'une campagne de recrutement, d'un spectacle de magicien francophone et à la création de rencontres sociales hebdomadaires (les 4 à 6)».

G.G.

La Garderie Plein Soleil
C.P. 1061
Yellowknife, NT
X1A 2N8

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

SUJET: FERMETURE IMMINENTE

Le mardi 15 novembre 1994

Cher.chère.s membres

Vous êtes convoqué.e.s par la présente à une assemblée générale spéciale de la Garderie Plein Soleil.

Cette réunion aura lieu le mardi 22 novembre 1994 à compter de 19h30 à l'École Allain St-Cyr.

C'est une réunion bien importante durant laquelle nous vous ferons part des états financiers, et discuterons des conséquences à venir dans les prochaines semaines. Je vous encourage à y participer en grand nombre.

Au plaisir de vous revoir,



Line Gagnon
Présidente

Actualité autochtone

La Nation dénée se refuse à payer la taxe de 1% sur les salaires

L'échange de correspondance entre la Nation dénée et le ministre des Finances des TNO, M. John Pollard a adopté une fréquence on ne peut plus régulière durant la dernière année. Cette situation n'est pas étrangère au fait que, dès son adoption en juin 1993, la Nation dénée ait refusé de se soumettre à la nouvelle taxe de 1% sur les salaires, remettant même en question le pouvoir de taxation du GTNO auprès des citoyen.ne.s.

Le chef de la Nation dénée, M. Bill Erasmus, s'appuie sur certains arguments pour dire que la taxe de 1% sur les salaires n'a pas raison d'être en ce qui concerne la Nation dénée.

Dans une lettre adressée au ministre des Finances du GTNO, M. Erasmus soutenait que la Nation dénée est exempte de toute taxe en vertu des droits lui étant accordés par le Traité 8 (déné). Lors d'une conférence de presse, il soulevait également l'importance d'un cas similaire, soit le cas Benoit en Alberta, qui, selon Bill Erasmus, s'inscrit dans le processus de reconnaissance des traités, et ne fait que mettre en lumière l'ambiguité entourant leur application.

Ce plaidoyer ne semble toutefois pas émouvoir John Pollard qui a, et ce à plusieurs reprises, prié la Nation dénée de se plier à la nouvelle taxe.

Dans une lettre datée du 16 septembre 1994 adressée au chef Bill Erasmus, M. Pollard signale que la Taxe sur les salaires agit selon les mêmes paramètres que la Loi sur l'impôt du Canada (au fédéral) à laquelle est assujettie la Nation dénée comme tous les autres citoyens canadiens.

Plus loin, il cite un passage d'une lettre du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin, adressée au chef Jerry Paulette, arguant que la Nation dénée ne répondait pas «aux critères lui permettant d'obtenir une ordonnance de remise sur l'impôt fédéral».

Plus tard, faisant référence à cette lettre, Bill Erasmus soulignait que M. Jerry Paulette n'avait jamais reçu copie originale de cette lettre, que la copie qu'il avait en sa possession ne portait pas la signature de M. Irwin, et qu'elle n'était pas rédigée sur du papier officiel.

Mais que ce soit dans la lettre qu'il a adressée à Jerry Paulette ou dans celle destinée à M. Pollard, M Irwin évoque les motifs -légaux- selon lesquels la Nation dénée ne serait pas éligible à une ordonnance de remise de l'impôt.

Dans une perspective légale

D'après la Loi sur les Autochtones, les localités autochtones pouvant bénéficier d'une exemption d'impôt doivent répondre à deux critères:

«1. Les localités doivent être suffisamment engagées dans le processus leur permettant d'acquérir le statut de réserve (ou un statut équivalent régi par la Loi Cri-Naskapi [du Québec]) en foi de quoi le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien [MAINC] aura publiquement pris l'engagement de créer des réserves dans ces mêmes communautés.

2. Ces localités ont des limites bien définies qui ont fait l'objet d'une entente entre toutes les parties [traduction libre].»

La Nation dénée répond-t-elle à ces deux critères? Selon Ron Irwin, il semblerait que non. La communauté autochtone a déjà entamé le processus en vue d'acquérir le statut de réserve, mais c'est au niveau du second critère d'éligibilité qu'il y aurait irrégularité. Pour la Nation dénée, le problème des limites de ses localités persiste et subsiste encore.

N'ayant toujours pas le statut qu'elle cherche à obtenir, la Nation dénée se retrouve ainsi «gros Jean comme devant».

Dans sa lettre du 16 septembre, John Pollard demandait à Bill Erasmus de se conformer aux dispositions de la Loi de la taxe sur les salaires. Le 19 octobre, il réitérait sa demande, soulignant qu'il avait auparavant obtenu confirmation du gouvernement fédéral du fait «que les employé.e.s de la Nation dénée ne remplissent pas les conditions pour une exemption de taxes. Mais rien n'y fera. Bill Erasmus et les chefs de la Nation dénée ont la ferme intention de ne pas obtempérer, au nom des droits qui leur sont conférés par les traités.

Visites des vérificateurs

Lorsqu'un vérificateur-comptable du GTNO s'est présenté au siège de la Nation dénée, en juillet dernier, on lui a demandé de partir sans lui donner accès aux livres de paye.

Le même scénario s'est produit, le 8 novembre dernier, alors que M. Robert Dowdall, directeur de l'administration des taxes pour le GTNO, s'était rendu au bureau chef de la Nation dénée désirant consulter les livres de cette dernière. Lui refusant l'accès aux locaux en lui disant que les livres ne s'y trouvaient pas, M. Bill Erasmus s'est ensuite joint au chef de la communauté de N'dilo, M. Darrell Beaulieu, au chef de la communauté de Dettah, M. Jonas Sangris et au député de Deh Cho, M. Sam Gargan, pour s'adresser aux médias.

Geneviève Gouin/L'Aquilon

«Je ne veux pas vous mettre dans l'embarras, mais nous ne croyons pas que le gouvernement territorial soit habilité à nous taxer», déclarait Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, à M. Bob Dowdall, directeur de l'administration des taxes pour le ministère des Finances du GTNO.

En refusant l'accès aux livres au vérificateur du GTNO, «j'ai obéi aux instructions qui m'avaient été données par les chefs», expliquait Bill Erasmus. «Il est important que les gens comprennent que le Traité 8 est en position d'intervenir dans la situation présente», poursuivait-il.

M. Erasmus a ensuite abordé la question du statut de la Nation dénée aux yeux de la Loi sur l'impôt du Canada. «Après discussion avec le MAINC, le ministre [Ron Irwin] nous a fait savoir que les négociations se poursuivraient, ce qui constitue pour nous un gain substantiel dans le cadre de ces mêmes négociations.»

Bill Erasmus a ajouté que le gouvernement se montrait désireux de faire progresser ce dossier. «Le Traité 8 est maintenant sur le point de devenir une entente protocole avec le gouvernement fédéral, c'est du moins ce que nous laissent entendre les négociateurs», affirmait-il.

Toutefois, alors que les négociations en ce qui a trait au statut des localités dénées semblent progresser, le ministre John Pollard se montre impatient et soutient que dans l'état actuel des choses, la Nation dénée n'a d'autre choix que de se soumettre.

Pourtant, M. Erasmus faisait mention d'un entretien qu'il aurait eu en septembre avec la permière ministre des TNO, Mme Nellie Cournoyea, au terme de laquelle ils se seraient entendus pour que rien ne soit fait avant que des négociations soient entreprises. «Pourquoi M. Pollard n'attend-t-il pas qu'elle [Nellie Cournoyea] soit de retour de son voyage en Asie afin qu'elle dise publiquement ce dont il a été question durant notre rencontre?», questionne M. Erasmus.

La prison s'il le faut

Entre-temps, les événements se déroulent à un rythme qui dépasse la notion de pourparlers. Les lettres se suivent et les visites des vérificateurs au bureau de la Nation dénée ne font que mettre en évidence les prises de position respectives. Le hic, c'est que la résistance de Bill Erasmus et de la Nation dénée prend maintenant une tournure illégale.

La loi, c'est la loi, et en refusant de s'y conformer, la Nation dénée s'expose à des poursuites judiciaires. «S'ils [le GTNO] veulent que j'aille en prison, j'irai, mais faudra-t-il en arriver là?», lançait Bill Erasmus, le 7 novembre dernier. Le lendemain, il ajoutait: «S'il y a des poursuites, nous sommes prêts à aller en cour».

Pour sa part, M. Sam Gargan, député de Deh Cho, affirme «qu'à chaque fois qu'il y a eu tergiversations à propos des traités, ils [le GTNO] décidaient ensuite de ne pas insister.» Selon lui, c'est ce qui se produira à nouveau.

«Je ne crois pas être en train de menacer l'ordre établi, de dire Bill Erasmus. Je veux seulement qu'ils arrêtent d'insister et de négocier en nous mettant le fusil sur la tempe.»

Geneviève Gouin

Ailleurs dans la Francophonie

Prix littéraires du Gouverneur général

Il y a de cela quelques semaines, *L'Aquilon* publiait les noms des finalistes pour les prix littéraires du Gouverneur général, édition 1994. Le 15 novembre dernier, on apprenait ainsi les noms des lauréat.e.s de ces prix, qui ont reçu une copie de leur livre relié par l'artisan de renom Pierre Ouvrard et un chèque de dix mille dollars des mains du Gouverneur général du Canada, M. Ramon J. Hnatyshyn. Les lauréat.e.s francophones 1994 sont: Robert Lalonde (Romans et nouvelles: *Le petit aigle à tête blanche, Seuil*), Fulvio Caccia (Poésie: *Les lilas, Guernica*), Michel Ouellette (Théâtre: *French Town, Nordir*), Chantal Saint-Jarre (Études et essais: *Du sida, Denoël*), Suzanne Martel (Littérature jeunesse - texte: *Une belle journée pour mourir, Fides*), Pierre Pratt (Littérature jeunesse - illustrations: *Mon chien est un éléphant, Annick Press*) et Jude Des Chênes (Traduction: *Le mythe du sauvage, Septentrion*).

La France sur Internet

Le serveur «gopher» portant le nom *French Embassy/Ambassade de France (Ottawa-Canada)* (répertorié dans le groupe «worldwide gophers» sous le groupe «Amérique du Nord» et la section «Canada») permet depuis l'été dernier d'obtenir des renseignements généraux sur la France ainsi que sur la France au Canada via Internet. En outre, vous pouvez accéder aux services scientifique et culturel en utilisant les adresses suivantes: SCIEFRAN@acad-vm1.uottawa.ca et AS609-@FREENET.CARLETON.CA.

Nouveau programme à l'Université Laval

La Faculté des Lettres de l'Université Laval (Qc) offre maintenant un programme pour les gens intéressés aux communautés francophones nord-américaines sous toutes leurs coutures. La Mineure (certificat) en Francophonie nord-américaine est un programme multidisciplinaire de 30 crédits, d'une durée d'un an, qui se penche sur «les» français parlés en Amérique du Nord, celles et ceux qui les parlent, ainsi que les contextes dans lesquels ils évoluent. Pour plus de renseignements, adressez-vous à la direction des études de géographie, Faculté des Lettres, bureau 3256, Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, tél.: 656-5932.

Geneviève Gouin

Communautés francophones et acadienne

Radio-Canada aimerait produire une série sur la Déportation des Acadiens

Radio-Canada aimerait bien diffuser une mini-série sur la Déportation des Acadiens... si elle pouvait mettre la main sur un bon scénario.

En fait, la vice-présidente à la télévision française, Michèle Fortin, veut diffuser une série, peu importe le sujet, dont l'histoire se déroulerait dans une communauté francophone de l'extérieur du Québec: «J'aimerais bien. Il n'y a que nous qui pouvons faire ça».

Ceci dit, il serait très difficile de produire un téléroman entièrement tourné à l'extérieur du Québec, avec des comédiens francophones de l'extérieur du Québec. «C'est presque impossible estime Mme Fortin. Nos stations hors Québec ne sont pas équipées pour faire ça. L'usine de téléromans, elle est à Montréal».

D'ailleurs, ce n'est pas un téléroman que Radio-Canada (SRC) produirait pour raconter la Déportation des Acadiens, parce que cela coûterait trop cher. Il faut plutôt imaginer une production du genre Filles de Caleb, tournée en Acadie en collaboration avec une maison de production indépendante.

Radio-Canada a déjà en banque trois projets de téléromans. Le premier projet soumis à la SRC a été développé par le producteur de l'émission jeunesse *Watatatow*, et porte sur les jeunes francophones en milieu minoritaire et la difficulté de vivre son adolescence dans un environnement culturel anglophone. Le producteur a cependant mis son projet sur la glace depuis un an. Radio-Canada était pourtant intéressée et «avait mis de l'argent là-dedans», dit Mme Fortin.

Le deuxième projet est beaucoup plus avancé. Il s'agit d'une série qui raconte l'histoire, vraie, d'un immigrant polonais qui a habité successivement à St-Boniface, Sudbury et au Québec. Ce serait en sorte suivre la vie d'un immigrant canadien à travers les communautés francophones au Canada. Le projet est à l'étape de l'écriture et il pourrait être produit dans deux ans. Le troisième projet, une mini-série sur la Déportation des Acadiens, est à l'étape préliminaire. Radio-Canada a reçu quelques propositions, dont celle d'un écrivain acadien qui propose de développer cette série à partir de ses romans.

Contrairement à l'impression qui se dégage à chaque fois qu'il est question de produire des émissions qui reflètent les communautés francophones et acadienne, ce n'est pas faute d'argent si Radio-Canada n'a toujours pas diffusé un téléroman «hors Québec». «C'est pas une question de budget... pour écrire un téléroman, il faut qu'un auteur écrive un téléroman explique Mme Fortin. Moi, je ne peux pas l'écrire». Cela fait deux ans, dit-elle, qu'elle souhaite produire une telle émission. Elle est prête à financer «un projet qui se tienne debout» et se dit ouverte aux propositions.

Et il n'est pas nécessaire d'être un auteur connu pour convaincre Radio-Canada. «Ça n'a aucun rapport, dit-elle. Ça dépend de la qualité». Et elle cite l'exemple du téléroman *Quatre et demi* qui a été écrit «par deux parfaits inconnus». Radio-Canada prépare même une grande série, du genre *Scoop*, rédigée «par un gars qu'on n'avait jamais vu. À un moment donné, on s'est demandé s'il existait», raconte Mme Fortin. Avis donc aux intéressé.e.s: Radio-Canada est à la recherche de nouveaux auteurs. «On ne choisit pas prioritairement un téléroman d'un auteur connu plutôt que celui d'un auteur inconnu», assure la vice-présidente de la télévision française.

APF

Chronique du Patrimoine

Jerry Potts: Un héros de la lutte à la contrebande d'alcool

En 1874, le premier ministre Macdonald a dépêché la nouvelle Police à cheval du Nord-Ouest pour sa première mission: débusquer les trafiquants américains de whisky et du même souffle, faire régner l'ordre dans les Prairies canadiennes. Mais la nouvelle bande de policiers n'a pas connu un succès instantané!

Alors qu'ils étaient perdus depuis plus de deux mois dans les bois, un chasseur métis bien connu, Jerry Potts, vint porter secours aux policiers qui mouraient de faim. Il les guida à Fort Whoop-Up, centre névralgique du traffic d'alcool, et leur suggéra même de faire du site de Fort MacLeod leur premier quartier général. À partir de ce moment, Jerry Potts joua un rôle clé dans le développement de ce qui fut l'ancêtre de la Gendarmerie royale du Canada et dans l'épanouissement de l'Ouest canadien.

Cependant, Jerry Potts n'avait rien d'une «police montée». De petite taille, il était vêtu d'habits européens, portait des mocassins et une peau de chat en guise de porte-bonheur.

Jerry Potts avait dû se débrouiller seul dès son plus jeune âge. Son père, un commis d'origine écossaise, travaillait pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il meurt alors que Jerry était encore au berceau. Enfant, il est balloté d'une famille à l'autre: celle de sa mère qui était autochtone et celle de ses «pères adoptifs» blancs. À travers ces épreuves, Jerry a appris à survivre dans la nature sauvage, à garder silence et à ne compter que sur ses propres capacités physiques.

Son éducation lui a donné des qualités inestimables pour assister la Police à cheval dans sa lutte à la contrebande.

Lorsqu'il dirigeait une patrouille, Potts partait en éclaireur, établissait le campement et préparait les repas en attendant l'arrivée des policiers en tunique rouge. Il n'utilisait jamais de carte pour se guider et selon certains, son odorat lui permettait de repérer la présence de l'alcool à plus de 100 kilomètres.

Jusqu'à sa mort, survenue en 1896, Potts a dirigé la Police à cheval du Nord-Ouest. Il a contribué à préserver une atmosphère de cordialité et de coopération entre les autorités civiles et la population autochtone.

Fondation CRB

Des conseils pour l'économie d'énergie

Les secrets du chauffage au bois

Dans l'Ouest de l'Arctique, il existe encore de nombreux foyers qui installent des poêles à bois dans leur maison. Ils apprennent rapidement que pour chauffer au bois, il ne suffit pas tout simplement d'alimenter un feu ronflant. Ceux qui s'y prennent de la bonne façon constatent cependant que ce mode de chauffage peut être efficace, confortable et économique.

Achetez un appareil approuvé

Il est important d'acheter un appareil qui a été vérifié et homologué selon les normes de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou des Laboratoires des assureurs du Canada (UCL). Une vérification du produit par des ingénieurs impartiaux s'impose afin de s'assurer que le fonctionnement respecte les normes de sécurité. Au cours de ces tests d'homologation, les appareils sont soumis à des séries d'essais qui représentent les conditions d'utilisation les plus extrêmes.

Les organismes d'homologation examinent aussi les matériaux utilisés pour la fabrication des poêles, les pièces mécaniques ainsi que l'agencement général de l'appareil. Vous n'avez aucuen garantie de ce genre lorsque vous achetez une appareil de chauffage non homologué.

Faites un choix judicieux

Il existe deux types de poêles à bois d'usage courant. Le poêle radiant transmet la chaleur à l'espace environnant par rayonnement direct de la chaleur de ses surfaces chaudes. Dans le cas du poêle à convection, la surface chaude est entourée d'une enveloppe métallique pourvue d'orifices au-dessus et au bas de l'appareil. La circulation de l'air s'effectue par convection naturelle ou est accélérée par un ventilateur.

Il est aussi important d'acheter un appareil qui répondra adéquatement à vos besoins. Un appareil trop gros devra fonctionner à une température bien au-dessous de la température optimale à laquelle il fournit une bonne combustion.

S'ils connaissent suffisamment bien vos besoins de chauffage et ont été informés de l'endroit où vous prévoyez installer votre poêle, les détaillants compétents peuvent vous recommander la dimension et le type de poêle qui répondra adéquatement à vos besoins.

Chauffez en toute sécurité

Il faut savoir bien utiliser son poêle à bois afin d'en tirer le maximum d'efficacité et d'éviter les dépôts de créosote. Le créosote qui est le sous-produit inflammable de la combustion incomplète du bois peut constituer un danger. Si elle s'enflamme, elle peut provoquer un feu de cheminée. Les risques de feux s'accroissent si le dépôt dépasse trois millimètres d'épaisseur.

Il est possible de réduire cette



accumulation en utilisant un appareil à rendement amélioré, en brûlant du bois bien sec et en faisant des feux vifs qui brûlent rapidement. Toutefois, la meilleure solution est de nettoyer et de faire inspecter la cheminée.

La cheminée... Une partie importante du système

La cheminée est conçue pour amener l'oxygène au feu et pour expulser à l'extérieur les produits de la combustion en toute sécurité.

Le régistre manuel, soit le rabat situé dans le conduit de la cheminée, doit être de la même dimension que le conduit d'évacuation de l'appareil de chauffage ou être légèrement plus petit afin d'évacuer convenablement les produits de la combustion.

Un espacement adéquat de la cheminée par rapport au toit et aux autres matériaux est essentiel à une bonne sécurité.

Le bon état des supports de raccord (supports qui retiennent la tuyauterie du conduit de la cheminée), du capuchon et des tôles extérieures assureront une protection de la cheminée contre les intempéries.

De plus, il faut nettoyer et faire inspecter la cheminée par des professionnels le plus régulièrement possible. Elle doit être vérifiée plus particulièrement au printemps et à l'automne; les feux qui couvent accentuent l'accumulation de dépôts de créosote.

Le bois de chauffage

Le début du printemps est la saison morte pour les marchands, c'est donc l'occasion idéale pour l'approvisionnement, Le bois coupé l'hiver et vendu au printemps a le temps de sécher avant d'être utilisé; le bois sec brûle mieux, dégage plus de chaleur par corde et réduit le risque d'accumulation de créosote dans la cheminée.

L'unité normale de mesure du bois de chauffage est la corde. Elle mesure 1,2 m sur 1,2 m sur 2,4 m (4 pi sur 4 pi sur 8 pi). Dautres mesures sont aussi utilisées, y compris la corde de bois de poêle ou corde mince qui mesure 40 cm (16 po) et qui correspond au tiers d'une corde entière de 120 cm (48 po).

Le bois fendu et entreposé à l'abri pendant l'été perdra par évaporation plus de la moitié de l'humidité qu'il contient. On peut reconnaître un bois sec du fait qu'il est fendillé aux deux extrémités.

Même si la valeur thermique par kilogramme de bois sec est presque identique pour toutes les espèces, la valeur thermique par corde varie énormément. Les bois durs et plus denses comme l'érable, le chêne, et le frêne sont préférables pour le chauffage, donc plus chers.

Mais bien que le bois dur produise plus de chaleur, le bois tendre comme le peuplier et l'épinette coûte moins cher et fournit souvent de la chaleur à meilleur marché.

Le contenu de matières solides dans le bois est important. Une corde de bûches mal empilées contient moins de bois et donc moins d'énergie thermique qu'une corde de bûches bien empilées.

Texte tiré de *Protégez l'environnement et économisez l'énergie* Énergie, Mines et Ressources Canada

Cadeaux de Noël

À ne pas manquer le 3 décembre au Centre Abe Miller: une foire d'artisanat international, de 10 à 14 heures. Les profits de la vente iront au Centre, au YWCA, à Carrefour canadien international, à Amnestie internationale et au groupe Guate.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 9 numéro 43, vendredi 25 novembre

Carte gracieuseté du CODC

Une carte datée du 30 septembre 1994 montre lefutur territoire de l'Arctique de l'Ouest dont le nom officiel n'est pas encore arrêté.

Territoire de l'Arctique de l'Ouest

Le public est mis au courant du processus constitutionnel

Le 1er avril 1999, Nunavut devrait officiellement voir le jour en tant que territoire autonome. Par la force des choses, un nouveau territoire de l'Arctique de l'Ouest résultera de cette redéfinition de la situation géographique et politique du Nord canadien.

Établi en novembre 1992, le Comité d'organisation du développement constitutionnel s'est donné pour mandat la mise au point d'une constitution et d'un modèle de gouvernement pour l'Arctique de l'Ouest. Le comité regroupe entre autres les 14 députés de cette partie des TNO, les dirigeant.e.s de cinq organisations autochtones et une représentante des femmes.

Afin de sensibiliser la population en général à ces changements, le Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) a entrepris une tournée d'information à la mi-novembre. À tour de rôle, divers membres du comité animent des rencontres publiques dans le Sahtu, la région du Grand lac des Esclaves et le Delta-Beaufort. Le comité profite de ces rencontres pour expliquer le processus d'élaboration, de ratification et d'implantation d'une nouvelle constitution pour l'«autre» territoire.

Bien que le CODC reconnaisse que les résidant.e.s de l'Arctique pourraient tout simplement opter pour le statu quo, ses membres recommandent plutôt que les gens de l'Arctique de l'Ouest saisissent l'occasion créée par Nunavut pour se donner une constitution et un gouvernement qui innoveraient et qui colleraient à leur réalité propre.

Le processus de développement constitutionnel se déroulera en trois étapes. En janvier 1995, 150 délégué.e.s (dont 75 simples citoyen.ne.s) participeront à une première conférence constitutionnelle. La présidence de la conférence a été confiée à M. Joe Clark, ancien premier ministre du Canada. Une deuxième conférence se tiendra en mai ou en juin de la même année. Dans le courant de l'année suivante, la constitution élaborée lors de ces conférences et d'autres sessions de travail sera soumise au vote populaire, lors d'un référendum.

À la première conférence constitutionnelle, les participant.e.s se pencheront pendant trois jours et demi sur des options relatives à cinq éléments de la future constitution: les principes, la structure du gouvernement, ses pouvoirs, son mode de représentation (élection

Constitution
Suite en page 2

Services en français dans les TNO

La communauté francophone avise le GTNO de ses priorités

Le 23 novembre, Daniel Cuerrier, président de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) a fait parvenir à la première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Nellie Cournoyea, une lettre exprimant «les attentes de la communauté francophone des TNO en matière de services en français».

Mme Cournoyea avait en effet demandé à la FFT, lors d'une rencontre avec M. Cuerrier le 1er novembre dernier, de fournir les priorités de la communauté francophone, en ce qui a trait à l'Accord de coopération Canada-TNO.

L'accord porte sur le français et les langues autochtones. Échu depuis le 31 mars 1994, l'Accord sera vraisemblablement renouvelé dans les prochaines semaines. Le montant global du budget de l'Accord devrait être considérablement réduit. Il est question de coupures de 35%. C'est dans le cadre de ces restrictions financières que la première ministre des TNO souhaitait recevoir de la communauté francophone ses priorités en matière de services en français.

Priorités de la communauté

Selon le directeur général de la FFT, Daniel Lamoureux, la Fédération rappelle d'abord à Mme Cournoyea que «le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne peut se soustraire à ses obligations légales à l'endroit du français».

La FFT recommande par ailleurs au gouvernement territorial de s'efforcer, dans la mesure du possible, d'offrir ces services en français «obligatoires» de la manière la moins coûteuse. La Fédération sug-

Services en français
Suite en page 2

Le nombre des unions exogames va en croissant. Les enfants issu.e.s de ces «mariages mixtes» s'assimilent neuf fois sur dix à la langue anglaise. Que faire? Lire en page 3.

Un vol au dessus de l'aéroport d'Iqaluit peut se transformer en une escale peu banale. Une «enquête» de Geneviève Gouin. Lire en page 3.

Des nouvelles de dernière heure de Fort Smith. Le câblo-distributeur surprend ses abonné.e.s en ajoutant la station de langue française CBUFT à son menu. Lire en page 5.

Une journée d'audiences à Yellowknife sur la réforme de la sécurité sociale du ministre Axworthy. Le projet ne suscite pas que des commentaires élogieux. Lire en page 6.

Cette année, David Mariez a participéau Parlement franco-canadien de l'Ouest, à Vancouver, comme il se l'était promis. Il nous raconte sa vie de ministre. Lire en page 8.

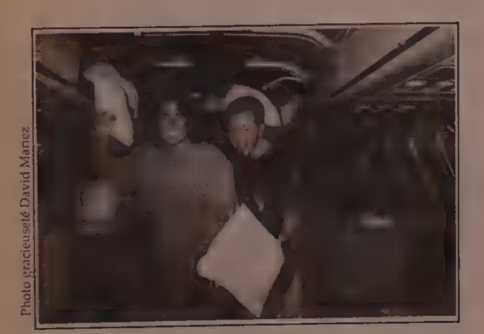


Photo gracieuseté David Mariez

Occupés qu'ils sont à faire des pitreries, David Mariez et Éric Deschênes, participants au Parlement franco-canadien de l'Ouest, ne se doutent pas qu'ils s'apprêtent à assener un coup d'oreiller à l'assistant (à gauche) de M. Peter Martin (à droite), procureur de la couronne dans le procès Warren.

ÉCHOS DES T.N.-O.

L'«Encan des célébrités» attire les foules et la générosité

Généreux les gens de Yellowknife! L'«Encan des célébrités» (Celebrities Auction) qui s'est tenu le 19 novembre dernier dans les Salles Katimavik de l'hôtel Explorer a amassé pas moins de 42 000$.

L'encan, qui pour la 15e année consécutive ammasse des fonds au profit du Comité des personnes handicapées des TNO, offrait des items de toutes sortes aux plus chérant.e.s. On y retrouvait de quoi satisfaire tous les goûts: des installations de pare-brise aux séances de bronzage en passant par des services de garde d'enfants!

Remise de prix d'excellence aux Autochtones 1995

C'est le 31 mars 1995 que seront remis les Prix nationaux d'excellence aux Autochtones pour l'année 1995. La cérémonie, qui se déroulera au théâtre Queen Elizabeth, à Vancouver, soulignera les contributions d'une dizaine d'hommes et femmes professionnel.le.s autochtones (Premières nations, Inuit et Métis) qui ont contribué considérablement au patrimoine social, culturel et industriel du pays.

Au rang de ces personnes, qui oeuvrent dans plusieurs domaines de la société (arts, économie, politique, etc..), on retrouve entre autres Nellie Cournoyea, première ministre des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et le joueur de hockey Ted Nolan. Ces deux personnalités figurent sur la liste des premiers lauréats qui ont été récompensés à Ottawa, en février dernier, lors d'un gala télévisé. Il sera de nouveau possible d'assister à la remise des Prix grâce à une émission spéciale qui sera transmise à l'échelle nationale sur les ondes de Radio-Canada.

Légère baisse des tarifs de la Commission des accidents du travail

Les nouveaux tarifs de la Commission des accidents du travail (CAT) des Territoires du Nord-Ouest (TNO) prendront effet le 1er janvier 1995, calculant une légère diminution des contributions payables à la Commission. Le tarif moyen passera donc de 2,56$ à 2,54$ par tranche de salaire de 100$.

Les industries des TNO sont divisées en huit grandes catégories regroupant 37 sous-catégories. De ce nombre, 15 verront leurs tarifs inchangés et 13 bénéficieront d'une diminution. Par contre, neuf sous-catégories écoperont d'une augmentation chez les entreprises et ministères suivant.e.s: Ressources renouvelables (de 1,70$ à 2,50$), *Opération des mines (NEC)* (de 7$ à 7,75$), secteur de la construction des autoroutes, ponts, égoûts et pipelines (de 6,75$ à 7,25$), ainsi que les secteurs de l'excavation, de la démolition, du dynamitage et du déneigement (de 5,25$ à 5,75$).

Nouvelle échelle de loyers plus équitable

Le ministre responsable de la Société de logement des TNO, M. Don Morin, a annoncé une fluctuation à la hausse et à la baisse des prix des loyers à compter du 1er avril 1995. Cette nouvelle échelle de prix «réduit les loyers des locataires à faible revenu et augmente [ceux] des locataires à revenu plus élevé», a-t-il dit.

M. Morin a par ailleurs ajouté que ces nouvelles mesures traitaient les locataires de façon plus équitable et qu'elles rendaient les logements plus accessibles aux gens qui en avait un besoin plus pressant tels que les personnes âgées.

De par cette nouvelle échelle des loyers, 70% des locataires verront ainsi leur loyer diminuer ou demeurer stable. Ces locataires ne consacreront donc pas plus de 30% de leur revenu à leur logement. Les personnes pouvant bénéficier d'une réduction de loyer, soit les personnes handicapées vivant en pension, les bénéficiaires du bien-être social, les bénéficiaires de compensations de la Commission des accidents du travail, les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs et les individus vivant de pensions de veuvage ou de survivant.e.s, auront à payer un loyer fixe de 32$ par mois.

Quant aux augmentations de loyer, elles s'échelonneront sur une période de quatre ans à compter du 1er avril 1995.

Journée mondiale du SIDA

À l'occasion de la Journée mondiale du SIDA, le 1er décembre prochain, des organismes de partout à l'échelle internationale profitent de cette Année internationale de la famille pour mettre l'accent sur le rôle de la famille dans la lutte contre ce qui est devenu l'un des fléaux les plus dévastateurs de notre siècle. Le thème de cette année: «Le SIDA et la famille: *Les familles y voient*» veut également mettre en lumière le fait que de plus en plus de familles sont touchées par le virus du SIDA.

En effet, une étude de l'Organisation mondiale de la Santé révèle que plus de 17 millions d'hommes, femmes et enfants ont contracté le virus depuis le début de sa propagation et que 6 000 nouveaux cas surviennent quotidiennement. L'Organisation prédit que d'ici l'an 2 000, les nouvelles infections seront au nombre de 15 millions si l'on ne consacre pas plus d'énergie et de ressources à la prévention du SIDA. Par ailleurs, Santé Canada révèle que le nombre de cas en Amérique du Nord ne cesse d'augmenter et qu'il se chiffre maintenant à 10 000 au Canada.

Geneviève Gouin

Constitution des TNO

Suite de la une

ou nomination des membres du gouvernement) et, finalement, le processus même d'élaboration de la constitution.

Les options qui seront discutées à la conférence de janvier 1995 ont été dégagées en 1993 par neuf organisations dont les travaux étaient financés par le CODC. Ces organisations sont la Corporation régionale Inuvialuit, le Conseil tribal Gwich'in, L'Association des municipalités à pouvoir de taxation direct de l'Arctique de l'Ouest, l'Association des femmes autochtones conjointement avec le Conseil sur la condition de la femme, les conseils tribaux du Traité 8, du Deh Cho, du Traité 11 des Dogrib, le *Sahtu Secretariat Incorporated* et la Nation métis des TNO. De ces options se dégagent des points communs et des vues divergentes.

À titre d'exemple, lors de la rencontre publique du 21 novembre à Yellowknife, M. Dave Lovell, le porte-parole de l'Association des municipalités à pouvoir de taxation direct, a rappelé la préférence qu'accorde son groupe à un gouvernement centralisé. Du côté des organisations autochtones du Delta-Beaufort, un gouvernement régional fort remporte nettement la faveur. Dans le Deh Cho, le conseil tribal propose plutôt un gouvernement des Premières Nations reposant sur les coutumes et les valeurs des Dénés. Quant aux deux organisations de femmes et au *Sahtu Secretariat Incorporated*, ils mettent l'accent sur les communautés et les gouvernements locaux.

Parmi les principes à la base de la constitution de l'Arctique de l'Ouest, l'Association des femmes autochtones et le Conseil sur la condition de la femme insistent sur l'importance des droits de la personne et d'une Charte sociale, «quoiqu'en pensent les experts», comme le précisait Mme Winnie Fraser-McKay, la représentante des deux organisations à la soirée d'information publique de Yellowknife.

Pendant cette soirée, les gens dans la salle ne se sont pas seulement intéressés aux thèmes et aux questions qui seront discutés lors des conférences constitutionnelles. L'organisation de la conférence de janvier 1995 a aussi soulevé beaucoup de questions et de commentaires.

Aux dires de quelques personnes, le choix des délégué.e.s à la conférence devrait reposer sur le mérite ou encore un tirage au sort, et non pas un modèle de représentation également partagée entre femmes et hommes, autochtones et non-autochtones, aîné.e.s et jeunes, comme le propose le CODC. M. Gary Gee, un résidant de Yellowknife d'origine chinoise, a au contraire déploré que dans la composition de la délégation à la conférence constitutionelle, le Comité d'organisation n'ait pas réservé de siège pour les minorités visibles. Mme Betty Harnum a rappelé au comité que dans ses travaux et dans l'élaboration d'une constitution, «l'équité consiste à donner à tous les groupes des chances égales, dans le respect des différences».

Agnès Billa



À la réunion d'information publique du 21 novembre à Yellowknife, le Comité d'organisation du développement constitutionnel était représenté (à partir de la gauche) par M. Charles McGee, directeur adjoint, Mme Winnie Fraser McKay, porte-parole des femmes et les députés de Yellowknife, MM. Charles Dent et Mike Ballantyne.

Services en français

Suite de la une

gère entre autres que le GTNO remette la prestation de certains de ces services à l'entreprise privée ou à la communauté franco-ténoise.

Après des discussions en conseil d'administration et en assemblée générale les 5 et 6 novembre derniers, ainsi que des consultations locales, les membres de la Fédération Franco-TéNOise accordent au maintien du Programme de développement communautaire et culturel (PDCC) «la plus haute priorité».

La FFT indique également au gouvernement territorial que l'enveloppe budgétaire de 375 000$ accordée au PDCC en 1993-1994 devrait être maintenue car cette somme «représente aux yeux de la communauté un acquis essentiel».

Conseils au GTNO pour le futur Accord

En prévision de l'exercice de priorisation des services en français auquel le GTNO va bientôt se livrer, la Fédération Franco-TéNOise fait trois recommandations.

La FFT conseille au gouvernement territorial de se baser, pour sa priorisation, sur «l'impact immédiat d'un service». Selon la FFT, cet impact se mesure au nombre de francophones qui bénéficient d'un service. À titre d'exemple, la Fédération mentionne le Service centralisé d'information, le matériel en français disponible dans les bibliothèques et les musées, et la publication d'annonces et d'avis gouvernementaux dans *L'Aquilon*.

Dans un rapport d'évaluation de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones (rapport déposé à l'Assemblée législative le 29 mars 1994), les consultants chargés de l'étude avaient estimé positive la gestion que la Fédération Franco-TéNOise fait du Programme de développement communautaire et culturel, en collaboration avec le gouvernement territorial. En communiquant au GTNO les priorités de la communauté francophone, la FFT reprend à son compte cette conclusion et incite le gouvernement à «favoriser la mise en oeuvre de véritables partenariats».

En dernier lieu, la Fédération espère que le gouvernement des TNO se référera dans sa priorisation aux commentaires recueillis auprès des francophones par l'Unité des langues officielles du GTNO lors de sa tournée dans les localités de Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife, en mai dernier.

Position du GTNO

Pour ce qui est du respect des obligations légales qui découlent de la Loi sur les langues officielles, Linda Todd, de l'Unité des langues officielles du GTNO, avait déjà fait part le 5 novembre au conseil d'administration de la FFT de la ferme intention du gouvernement territorial d'accorder la priorité au respect de ces obligations.

Afin de respecter ses obligations légales en matière de langues officielles, le GTNO utiliserait une part importante du budget de l'Accord de coopération Canada-TNO consacré au français. La somme disponible pour d'autres services n'est pas connue présentement.

La question du maintien du niveau actuel de financement du Programme de développement communautaire et culturel semble plus problématique. Selon M. Lamoureux, «l'importance du PDCC est soulignée dans une lettre du ministre Dupuy [de Patrimoine canadien qui négocie l'Accord de coopération avec les TNO] qui contient les offres du fédéral». Par contre, pour le gouvernement territorial, «que les coupures s'appliquant au PDCC soient inférieures à 35%, cela se heurte au principe d'équité envers les autochtones». Le directeur général de la Fédération Franco-TéNOise espère que l'ajout récent d'une somme de deux millions$ à l'enveloppe budgétaire consacrée aux langues autochtones va bonifier la position du GTNO.

Agnès Billa

Rencontre territoriale en éducation

Les enfants de la «mixité»: une clientèle à récupérer

Les 25, 26 et 27 novembre, la question des unions exogames - aussi appelées «mariages mixtes» - reprenait l'affiche au Colloque territorial en éducation, organisé par l'Association des parents francophones de Yellowknife. Depuis deux ans, l'APFY consacre beaucoup de temps et d'efforts à ce phénomène aux lourdes conséquences pour la clientèle des écoles françaises.

Des données provenant de la Commission nationale des parents francophones illustrent l'étendue et la gravité de la situation, pour les communautés francophones minoritaires, à l'échelle du pays.

En 1991, le nombre de jeunes en droit de s'inscrire à l'école française est de 357 905. Des statistiques de la même année montrent que plus de 53% de ces jeunes âgé.e.s de 0 à 17 ans, qui ont le droit de fréquenter l'école française, sont issu.e.s de mariages mixtes. On entend par ce terme ou le terme «union exogame» un couple dont l'un des partenaires est francophone et l'autre anglophone.

En chiffres réels, les jeunes provenant de mariages mixtes sont donc au nombre de 188 765. Or, des études récentes ont établi qu'environ 90% de ces enfants de la «mixité» ne parlent pas le français.

Pour les écoles françaises, il s'agit donc d'une perte quasi-totale (neuf enfants sur dix). La perte est considérable dans la mesure où ces enfants né.e.s de mariages mixtes représentent plus de la moitié des effectifs potentiels des écoles françaises.

Situation dans les TNO

Selon le recensement de 1986, les Territoires du Nord-Ouest comptaient à cette date 57 645 résidant.e.s dont 1515 étaient de langue maternelle française.

Au sein de la population francophone, le groupe des 5 à 17 ans ayant droit à une éducation en français (langue maternelle), selon les dispositions de la Charte des droits et libertés, totalise 490 jeunes. De ce groupe, 75 jeunes (soit 15,3%) utilisent toujours le français.

Un des facteurs qui semble contribuer à cette situation de non-rétention du français est la structure linguistique de la famille.

Là où le couple est endogame, c'est-à-dire où les deux parents sont francophones, on constate un taux de maintien du français de 72,2%. Ce taux est de loin supérieur à celui des couples exogames qui se situe à peine à 2,6%. Dans les foyers monoparentaux, le taux de maintien du français chute à 0%.

Dans les Territoires aussi, le phénomène des mariages mixtes prend de l'ampleur. Les enfants issu.e.s d'unions exogames représentent 77,5% des ayants droit. Seulement dix d'entre eux (2,6%) parlent encore le français.

Sensibilisation et responsabilités

Les unions exogames étant un phénomène qui se répand, Sylvie Vincent, la présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), invite les parents à y faire face.

«En tant qu'association de parents, nous avons une responsabilité à sensibiliser notre communauté aux facteurs qui contribuent à l'assimilation et à la responsabiliser quant à la transmission des valeurs, de la culture et de la langue françaises, particulièrement en milieu exogame.»

Pour jouer ce rôle, l'Association des parents a décidé de miser sur la carte de l'humour. Tout au long du colloque sur la «mixité», l'APFY a fait appel à des personnes-ressources et des outils d'animation aussi divertissants que propices à la réflexion.

La pièce *Toasté des deux bords*, présentée le 26 novembre au centre culturel NACC, ainsi que son auteure et interprète, Janine Tougas, illustraient cette approche de la prise de conscience et de l'action «dans la bonne humeur».

Afin d'agir sur le problème du transfert linguistique des jeunes, l'APFY a profité du séjour de Mme Tougas à Yellowknife pour organiser une session de formation sur la refrancisation. La session s'adressait aux enseignant.e.s et aux éducateurs et éducatrices en garderie, en pré-maternelle et en maternelle.

Texte de Francine Labrie
Adaptation: Agnès Billa

Aéroport d'Iqaluit

Une escale peu banale

Peu nombreux sont les gens du Sud qui ont même déjà entendu prononcer le nom d'Iqaluit. Quand vient le temps de choisir une destination à caractère exotique, auquel on associe souvent l'aspect «chaleur», les regards des touristes se poseront rarement au-dessus du 60e parallèle.

Iqaluit n'est peut-être pas aussi méconnue qu'on serait porté à le croire. De par sa situation et son site aéroportuaire, on pourrait même dire qu'il s'agit d'un emplacement stratégique, et ce, à plusieurs niveaux.

Peut-être avez-vous déjà entendu dire que la piste d'atterissage de l'aéroport d'Iqaluit pourrait servir d'alternative à la NASA en cas d'atterissage d'urgence de la navette Discovery, ce qui n'est pas complètement faux. Dans le Nord canadien, l'aéroport d'Iqaluit est assurément le seul pouvant permettre une telle manoeuvre. Toutefois, il faudrait que la navette ait été lancée de la Côte californienne, ayant ainsi la trajectoire et l'angle nécessaires à un tel atterissage.

Mais à cela s'ajoutent d'autres conditions. La piste d'atterissage de l'aéroport d'Iqaluit fait 9 000 pieds de long, alors que la navette Discovery en nécessite 10 000. Dans ce cas, et comme l'explique monsieur Daniel Auger, directeur de l'aéroport d'Iqaluit, c'est le décollage qui s'avère plus critique. «Si un appareil décolle normalement sur une piste pavée de 10 000 pieds de long et qu'il doit décoller d'ici, c'est alors une question de charge. Il pourrait donc y avoir délestage de certaines choses que l'avion transporte».

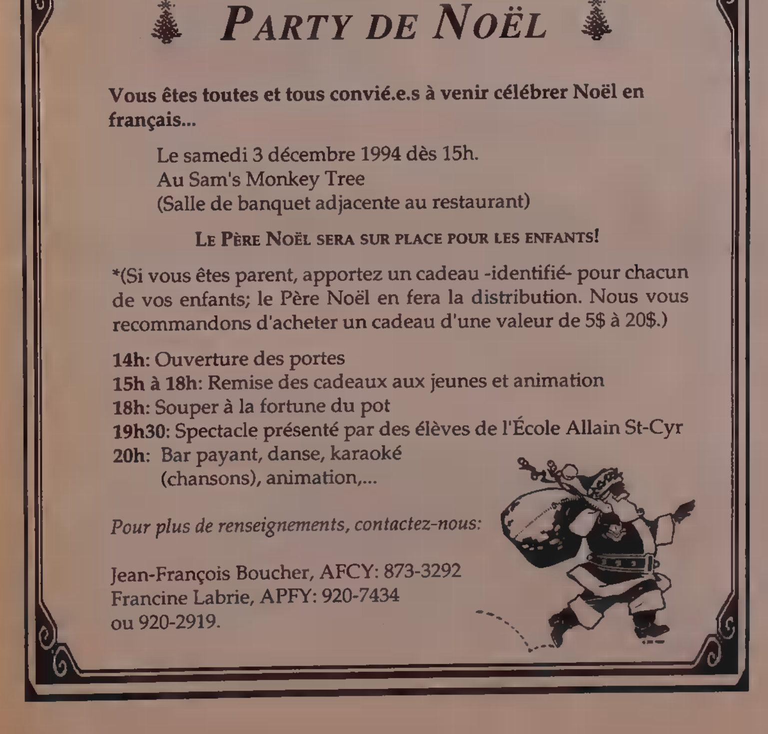
Sans avoir reçu d'avis officiel lui expliquant que l'aéroport d'Iqaluit figurait sur la liste des aéroports-alternatives de la NASA, Daniel Auger sait toutefois qu'il est une alternative reconnue chez les compagnies aériennes. «Nous recevons quelques vols intercontinentaux qui s'arrêteront pour une escale technique (carburant ou réparation d'urgence), en cas d'urgence médicale ou tout simplement pour un dédouanement.»

Cette dernière pratique est d'ailleurs assez courante puisque les vols en provenance du Groenland font d'abord escale à Iqaluit avant de mettre le cap vers le Sud avec leur nouveau statut de vol domestique. Mais le dédouanement s'applique surtout aux avions privés, corporatifs, ou militaires. «Il y a beaucoup de militaires qui s'arrêtent ici, qu'ils soient Canadiens ou Américains, mais il peut aussi advenir que de nouveaux équipages arrivent de l'étranger pour relayer ceux qui se trouvent ici sur les bateaux. C'est pourquoi notre aéroport requiert les services d'un agent de douanes en permanence», explique Daniel Auger.

En outre, il arrive fréquemment que des compagnies aériennes européennes s'informent des services et ressources disponibles à Iqaluit. «On nous demande par exemple des renseignements sur les hôpitaux, comme le nombre de lits, etc..», de dire Daniel Auger.

Quoi qu'il en soit, l'aéroport d'Iqaluit n'est peut-être pas aussi populaire pour les mêmes raisons que ceux de Cancun ou Varadero, mais il n'en demeure pas moins un «oasis» pour plusieurs!...

Geneviève Gouin



ÉDITORIAL

L'Arctique de l'Ouest va-t-il perdre le nord?

Vivement le référendum de 1996 sur la constitution du nouveau territoire de l'Arctique de l'Ouest! Pourquoi cet empressement? Parce que je crains que le chemin vers ce vote populaire soit long et tortueux.

Le processus de développement constitutionnel qui vient d'être relancé dans l'Ouest ce mois-ci en vue de l'échéance du 1er avril 1999 (la création de Nunavut) risque en effet de mettre à rude épreuve notre capacité à toutes et à tous de vivre dans une relative harmonie.

Le comité d'organisation chargé du développement constitutionnel (CODC) a rendu publiques les options pour une nouvelle constitution et un nouveau modèle de gouvernement. Ces options préparées par neuf groupes différents (regroupement de femmes, municipalités, organisations autochtones à vocation politique) doivent servir de point de départ aux discussions constitutionnelles, lors d'une première conférence en janvier 1995.

La lecture initiale de ces options fait plutôt entrevoir un enchevêtrement inextricable de visions, de principes, de structures, de pouvoirs dont les définitions ne seront pas faciles à réconcilier en un seul texte.

Au plan des structures et des pouvoirs par exemple, les hypothèses abondent, dans toutes les directions: pouvoir très centralisé, gouvernements régionaux forts, rôle de premier plan pour les communautés. À cela s'ajoutent d'autres structures parallèles qui ne relèvent pas du projet constitutionnel mais plutôt du gouvernement autonome et des revendications territoriales autochtones.

Une chose est sûre. Pour passer à travers ce processus (auquel la communauté francophone est d'ailleurs conviée par l'entremise de la Fédération Franco-TéNOise), mieux vaudra s'abstenir du genre de déclarations que l'on a pu entendre le 21 novembre à la réunion d'information de Yellowknife.

Déclarer que les options pour une nouvelle constitution ne constituent pas une base démocratique de discussion parce qu'elles ont été élaborées par (et je cite) «sept hommes autochtones» ne fait qu'accentuer l'écart qui existe entre Yellowknife et les petites communautés dénées et inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest. Ces «sept hommes autochtones» sont les dirigeants élus de leurs organisations respectives et représentent des collectivités entières.

Dans le nouveau territoire de l'Arctique de l'Ouest, la population d'environ 38 000 personnes se répartira à presque 50-50 entre autochtones et non-autochtones. Près de la moitié de cette population résidera à Yellowknife. Cette équation complexe doit nous inciter à l'ouverture et au respect des autres si nous voulons un territoire à nous, reflétant notre diversité.

Agnès Billa



En bref

Les enseignants travaillent plus d'heures

Vous trouvez que les enseignant.e.s ne travaillent pas beaucoup. Erreur! Selon Satistique Canada, ils travaillent davantage qu'en 1982.

En moyenne, les enseignant.e.s travaillaient 1,5 heure de plus en 1992 qu'en 1982. La semaine moyenne a augmenté de 4% durant cette période, passant de 39,4 heures à 40,9 heures. La moyenne nationale était de 41,4 heures en 1992.

Le phénomène est généralisé dans toutes les provinces, mais les enseignant.e.s de l'Alberta travaillaient plus d'heures que la moyenne nationale.

En Alberta, les enseignant.e.s ont déclaré travailler 42,5 heures par semaine en 1992, soit trois heures de plus par semaine en moyenne qu'en 1982.

Ce sont les enseignant.e.s de la Colombie-Britannique qui ont déclaré la semaine de travail la plus longue avec 43,2 heures.

Acadie Rock

Lors de leur parution en 1973, les poèmes de Guy Arsenault scandalisent l'élite acadienne. Aujourd'hui, les *Éditions Perce-Neige* rééditent *Acadie Rock*, en livre et en cassette.

La cassette audio du livre met en vedette l'auteur lisant *Acadie Rock* en entier, sur fond d'une musique créée tout spécialement par les membres du groupe *Zéro Celsius*.

L'auteur Herménégilde Chiasson, qui signe la préface, écrit que relire Guy Arsenault, «c'est redécouvrir l'un des plus grands textes produits ici».

La pièce de théâtre *French Town* est primée

Le dramaturge Michel Ouellette a reçu le Prix du gouverneur général, catégorie théâtre, pour la pièce *French Town*, publiée aux *Éditions du Nordir*. Le prix était accompagné d'une bourse de 10,000$.

Sa pièce a été jouée pour la première fois à Sudbury en mars 1993. Elle a ensuite été présentée à Moncton, Toronto et au Centre national des arts (CNA), à Ottawa.

Yves Lusignan
APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

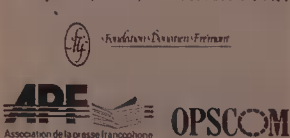
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Julie Lagacé (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



APF Association de la presse francophone OPSCOM

Courrier des lecteurs

Séduit par Yellowknife

Bonjour! Au début du mois, je suis allé visiter votre ville. J'ai beaucoup aimé la visiter. Étant donné que c'était la fin de semaine, je n'ai pas pu prendre beaucoup d'information. J'ai lu votre journal et je l'ai trouvé intéressant. On voit que le français vit là-bas aussi.

C'est par l'entremise de votre journal que je désire m'adresser à celles et ceux qui seraient susceptibles de me fournir des renseignements sur les mines des environs. Ça fait tout drôle de faire autant de kilométrage et d'apercevoir cette ville tout au bout près d'un lac aussi grand qu'une mer. C'est vraiment spécial.

Si jamais quelqu'un est intéressé, j'ai fait un tournage sur les érablières du Québec. Je pourrais vous en faire parvenir une cassette.

Bien à vous, en vous remerciant,

Alain Huard
404, rue St-François
St-Raymond, Qc
G0A 4G0



L'aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, NT
X1A 2N9
Tél.: (403) 873-6603
Téléc.: 873-2158

Bons baisers de Vancouver

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest



Les participant.e.s au 4e Parlement des jeunes. Tout le monde est bien souriant! À droite, on reconnaît accroupies, dans la première rangée, Marianne Fortier, Heather Metcalfe et Parneet Cheema de la délégation des TNO.

Télévision en français

CBUFT transmet à Fort Smith

Un homme d'affaires de Fort Smith, M. Park Ang, qui assure le service de câblodistribution dans cette localité, a avisé sa clientèle que, désormais, les amateurs de télévision de Fort Smith auront accès au poste de langue française CBUFT.

Le signal de la station de télévision affiliée, semble-t-il, au réseau de Télé-Métropole, proviendrait de Montréal. À Fort Smith, la station en français occupe la position nº 14 sur la roulette (ou la télécommande).

Mme Carolle Lepage, de l'Association francophone de Fort Smith, qui a annoncé la nouvelle à *L'Aquilon*, nous a rappelé qu'à l'automne, l'AFFS avait demandé à M. Ang s'il lui était possible d'offrir le service de Radio-Canada (télévision). Les démarches n'avaient pas abouti à ce moment-là. L'ajout de CBUFT à son service de câblodistribution est donc une initiative de M. Ang.

Mme Lepage est confiante que l'Association francophone de Fort Smith va représenter sa demande pour le service de Radio-Canada (télévision) via la câblodistribution, à défaut du service de base.

Agnès Billa

Comité permanent du Développement des ressources humaines à Yellowknife

«La réforme Axworthy est une réforme en profondeur et non pas un exercice de réduction du déficit»

Le 18 septembre dernier, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, annonçait à Québec le programme de son gouvernement en matière d'emploi et de croissance économique. La réforme de la sécurité sociale dont il était question depuis des mois fait partie de ce programme. La réforme est pilotée par le ministre Lloyd Axworthy.

Le 21 novembre, le comité permanent du Développement des ressources humaines était à Yellowknife pour une journée d'audiences publiques. La consultation portait sur le livre vert du ministre Axworthy: *La sécurité sociale dans le Canada de demain*. M. Francis LeBlanc, député libéral de la Nouvelle-Écosse et président du Comité permanent, animait la rencontre.

Une dizaine d'organisations se sont présentées devant le comité, entre autres le Conseil sur la condition de la femme des TNO, la Chambre de commerce de Yellowknife, le YWCA, le groupe *Alternatives North*, la Fédération du travail des TNO ainsi qu'une coalition apparemment spontanée de groupes autochtones regroupant la Nation métis, la Nation dénée, les Centres d'entraide et d'amitié autochtones ainsi que des porte-parole de la jeunesse.

Parmi les groupes à vocation sociale et communautaire, le Centre des femmes semble avoir particulièrement touché le comité.

La directrice du centre, Mme Haché, a d'abord exposé la situation des personnes extrêmement démunies qui forment la clientèle du Centre. Au besoin que ces personnes ont d'un système de sécurité sociale, elle a opposé des mesures gouvernementales telles que la Taxe de 7% sur les produits et les services (TPS) «dont on ne sait même pas si elle aura eu un impact véritable sur la réduction du déficit». Mme Haché s'est également interrogée sur l'utilité de la consultation sur la réforme Axworthy, à la lumière d'autres études et recommandations (celles de la Commission Forget, par exemple) qui sont demeurées lettre morte.

M. Antoine Dubé, membre du comité et député de Lévis, a demandé à la représentante du Centre des femmes de croire «que le changement n'est pas impossible. Des politiciens s'y consacrent avec sérieux». M. Dubé a assuré «que la cause sociale, la cause humaine est importante, au-delà des causes politiques».

Au nombre des organisations autochtones qui ont commenté la réforme Axworthy, la Nation métis s'est montrée particulièrement virulente. Dans une intervention-fleuve, Gary Bohnet, le président de la Nation métis, a reproché au gouvernement Chrétien de «réduire l'accessibilité de l'assurance-chômage et de l'assistance publique au moment où on en a le plus besoin». Selon M. Bohnet, «le livre vert parle de tout et de rien». Le président de la Nation métis a aussi dénoncé le fait que «le livre vert ne mentionne presque pas les autochtones et leur situation unique».

Au terme de la présentation des organisations autochtones, M. Dubé du Bloc québécois et M. Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, se sont réjouis que les travaux du comité leur aient permis de se comprendre un peu mieux.

En guise de conclusion aux échanges, Mme Blondin-Andrew a soutenu «que la réforme Axworthy est une réforme en profondeur et non pas un exercice de réduction du déficit fédéral».

Agnès Billa

La députée du Western Arctic, Mme Ethel Blondin-Andrew, est également secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse. C'est à ce titre qu'elle s'est brièvement adressée au comité qui se penche sur la réforme Axworthy.



Geneviève Gouin (2)/L'Aquilon

De passage à Yellowknife, M. Antoine Dubé, député du Bloc québécois (Lévis) et membre du comité sur le développement des ressources humaines.

Ailleurs dans la Francophonie

Hubert Reeves: un des grands de la science

Dans son édition du mois d'octobre, *Label France*, le magazine d'information du ministère des Affaires étrangères français, consacre quelques pages à quelques «grands» de la science à l'intérieur d'un dossier intitulé *La science pour tous*. Le magazine y parle entre autres de l'astrophysicien Hubert Reeves, qui, en avril 1995, lira le texte d'épreuve finale de la Dictée des Amériques. Dans un court profil, on décrit M. Reeves, «Québécois installé en France depuis 1966», comme un homme dont la voix «posée, un peu chuintante, [...] tiendrait en haleine l'auditeur le plus rebelle aux mystères du cosmos»...

Une loi qui fait plus que plaire

La loi 134 sur les caisses en Ontario a été accueillie avec enthousiasme par la communauté franco-ontaroise. Un des plus importants employeurs francophones dans sa province (822 employé.e.s), la Fédération des caisses populaires de l'Ontario peut maintenant, grâce à cette loi, offrir des services identiques à ceux des autres institutions, tout en préservant son caractère français. De plus, il semblerait qu'avec la loi 134, le plafond pour les prêts commerciaux (qui représentait de 7% à 15% de l'actif de chaque caisse) soit haussé, favorisant ainsi les investissements des Franco-Ontarois.e.s.

FJCF: un mémoire sur la réforme sociale

Dans un mémoire qu'elle a remis au Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines, la Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) met surtout l'accent sur l'acquisition du savoir. Parmi ses recommandations, la FJCF mentionne qu'il importe qu'une distinction soit faite entre acquisition du savoir et acquisition continue du savoir. Selon Chantal Berard, présidente de la Fédération, «l'habileté qu'a un adulte d'investir financièrement dans des études postsecondaires est très différente de la réalité et de l'habileté d'un jeune et il faut en tenir compte si le gouvernement propose de changer les programmes de prêts». À cet effet, la FCJF propose que le gouvernement mette sur pied des programmes de promotion des études postsecondaires, qu'il offre des sessions de formation sur l'endettemen, et qu'un système de ristourne sur les prêts étudiants soit mis en place; et tout cela, bien sûr, en appliquant la loi sur les langues officielles.

G.G.

Du porte-monnaie familial à la bourse de New York

Fonder son propre club d'investissements: pas sorcier pour les femmes francophones!

Longtemps limitées à la gestion du porte-monnaie de la famille, les femmes gèrent dorénavant leur propre portefeuille. Il n'y a donc pas de quoi s'étonner quand les chiffres révèlent que 4,5 milliards de dollars ont été placés dans des REER par 1,7 million de femmes en 1989.

De toute évidence, certaines sont plus audacieuses que d'autres en affaires, puisqu'elles ont créé leur propre club d'investissements.

Et qui a dit que le monde des affaires est, habituellement, l'apanage des Anglais? Julie Champagne, enseignante à la retraite, a contourné les règles du jeu en fondant avec des copines le club d'investissements *Encore +* à North Bay, bastion anglophone en Ontario.

«L'objectif de départ de la création d'un club d'investissements était, d'abord et avant tout, l'éducation. On s'est rendu compte que les femmes francophones n'avaient pas beaucoup de connaissances du monde des affaires et, d'ajouter Mme Champagne, sourire au coin des lèvres, c'est sûr que l'idée de devenir riche un jour nous a effleuré l'esprit».

La mise sur pied du club d'investissements a nécessité un grand nombre de ressources techniques à ses débuts. «C'est l'ACFO régionale de North Bay qui a parrainé notre projet la première année. De cette façon, on faisait une pierre deux coups. On offrait aux femmes un programme de formation en économie et ce, en français», explique l'instigatrice de ce projet.

Fonder un club d'investissements ne se fait pas sans engagement et à l'aveuglette. «Il faut y croire et mettre du temps», avoue-t-elle. Après huit ans d'existence, des 15 fondatrices du club, il n'est reste qu'une dizaine environ. «On a eu beaucoup de plaisir à apprendre et à se rencontrer. Je me suis rendu compte à quel point nous avions de la force et du pouvoir dans le monde des affaires en tant que groupe», ajoute Mme Champagne.

Placer son argent

Placer son argent dans un club d'investissements n'est pas sorcier. Cependant, comment s'y prendre est une autre paire de manches. On pense souvent à tort qu'il faut beaucoup d'argent pour investir dans un club d'investissements. Ce n'est pas tout à fait le cas. Il est possible d'investir un montant de 25$ par mois.

Preuve à l'appui, le club *Encore +* a réussi à faire des placements dans des dépôts à terme, des obligations d'épargne, en passant par les actions en bourse et l'achat d'un immeuble, avec la modique somme de 25$ par mois. Avec en prime un taux de rendement de 12‰ à ce jour.

Certaines ont même été plus audacieuses que d'autres en empruntant 75,000$ pour ensuite les placer dans un fonds mutuel: Le montant a triplé depuis ce temps.

Certes, le succès en affaires repose sur une dose de risques et Julie Champagne en est consciente. «Investir dans les dépôts à terme ou les obligations, tout le monde pouvait faire ça», dit-elle.

L'expérience du Manitoba

Contrairement au Club de North Bay, celui du Manitoba est à risque élevé. Créé il y a environ deux ans, le club est strictement réservé aux femmes francophones. Les 22 membres tirent bien leur épingle du jeu avec leurs placements dans des actions canadiennes, internationales et américaines. Récemment, elles infiltraient les rangs de la bourse de New York.

N'accède pas qui veut à cette catégorie de club. «Nous, on doit investir un montant minimum de 50$ par mois et il n'y a pas de maximum. C'est de cette façon que l'on peut placer notre argent dans la catégorie à risque élevé», raconte Louanne Beaucage, l'une des membres de ce club.

Le vieil adage voulant que l'homme soit l'unique maître des décisions financières de la famille semble un peu dépassé. Les institutions financières découvrent de plus en plus le potentiel d'investissement de la gent féminine. Chez Trimark, centre de gestion de placements, on accorde ses flûtes pour tenter de conquérir les femmes. La publication du guide, *Faites valoir votre avoir*, afin que les femmes puissent mieux planifier leur avenir financier, en est un bel exemple.

Aux personnes désireuses d'en connaître davantage en matière d'investissements, vous pouvez obtenir des renseignements à l'Association canadienne des clubs de placements au numéro suivant: (416) 867-3457. Deux ouvrages sont également intéressants à consulter: *Le Barbier riche* de David Chilton et *Balancing Act* de Johanne Thomas Yacato.

Julie Lagacé
Collaboration spéciale
APF

Vente d'artisanat

Le 3 décembre prochain, le Centre Abe Miller de Yellowknife tiendra un bazar d'artisanat international. Idéal pour vos achats de Noël! Le YWCA, Carrefour canadien international, Amnistie internationale et le groupe Guate se partageront les profits.

Jeunesse francophone des TNO

David Mariez, ministre de l'Éducation

En 1993, alors que le Parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO) siégeait à Yellowknife, David Mariez, parce qu'il travaillait cette fin de semaine, n'avait pu assister qu'à quelques séances. Il s'était bien promis de se reprendre l'année suivante.

En 1994, à Vancouver, lors du 4e Parlement des jeunes, David Mariez détenait, au sein de la délégation des Territoires du Nord-Ouest, le portefeuille de l'Éducation.

À la demande générale de ses collègues (Parneet Cheema, Éric Deschênes, Marianne Fortier, Sarah Kallos et Heather Metcalfe), David avait accepté de rédiger, de présenter et de défendre le projet de loi que les jeunes des TNO allaient soumettre au parlement, durant les délibérations du 10 au 13 novembre derniers.

Le projet de loi piloté par l'Association Jeunesse franco-ténoise (AJFT) préconisait l'harmonisation des programmes scolaires au Canada. Tel que le précisait le gouverneur général du PFCO dans son discours, «les programmes sont différents d'une province et d'un territoire à l'autre. C'est pourquoi il faut, entre autres, faciliter le transfert des étudiants entre les provinces et les territoires».

David Mariez connaît bien, personnellement, cette situation. À 17 ans, il a déjà étudié en Alberta, en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest. «Le Québec et l'Ontario en particulier ont des systèmes [scolaires] à part des autres. Il devrait exister un programme au plan national. En 10e année, j'ai passé une année dans un nouveau système scolaire à attendre de voir si mes notes seraient assez élevées pour me valoir des équivalences pour l'année d'avant. C'est pas évident!», explique le ministre de l'Éducation du Parlement de Vancouver.

Le projet de loi sur l'harmonisation des programmes scolaires a remporté l'adhésion de la vaste majorité des délégué.e.s au PFCO. David Mariez précise que «le débat autour du projet a été très court. J'ai même failli manquer de temps pour préparer mon droit de réplique, à la fin de la période de questions. Une seule personne s'est opposée à son adoption».

Sans être un passionné de la politique, David Mariez s'y intéresse. Il a bien l'intention, quand il en aura l'âge, d'exercer son droit de vote. «Le Parlement nous apprend à exprimer nos opinions. [...] Ça nous donne confiance pour parler en public.» Durant sa courte expérience parlementaire, David Mariez a observé que les ministres du Parlement des jeunes, bien qu'ils et elles viennent de différentes délégations, se montraient solidaires les un.e.s envers les autres.

Le ministre des TNO ajoute que «le PFCO, c'est aussi une activité en français, une occasion qui ne se présente pas souvent pour les jeunes. Même avec deux parents francophones, je trouve que le français, je le vis en famille seulement. À Yellowknife, tout mon environnement est anglais». Au Parlement franco-canadien de l'Ouest, les jeunes se rassemblent à raison de dix personnes par province (Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan) et de six à sept personnes par territoire (Yukon et TNO). À ce nombre de participant.e.s, les possibilités de rencontres et d'échanges enrichissants sont nombreuses.

À la fin de cette année scolaire, David Mariez, qui est en 12e année à l'école secondaire Sir John Franklin, quittera les TNO pour Montréal. Il s'est inscrit au Cégep Maisonneuve, en Sciences pures, en vue d'étudier plus tard en médecine. Il déclare ne pas trop appréhender son retour au Québec. «J'ai déjà fait un an de «rattrapage» au Québec. Cette année-là, je me suis rendu compte qu'après deux ans dans les TNO, je commençais à perdre mon français. Le vocabulaire et des règles de grammaire que je ne connaissais pas... En immersion, les dernières années du programme, on ne va pas au même rythme. Ça s'est bien replacé. Évidemment, au début à Montréal, il va y avoir une période d'adaptation mais je suis prêt pour cette expérience.»

Agnès Billa



Photo gracieuseté David Mariez

Colette Lavallée, membre de la délégation albertaine au Parlement franco-canadien de l'Ouest, occupait le poste de solliciteur général. À ses côtés, David Mariez, ministre de l'Éducation et l'un des représentant.e.s des TNO.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 44, vendredi 2 décembre 1994

Avenir de la Garderie Plein Soleil

Les parents déménagent plutôt que de fermer

La fermeture imminente de la Garderie Plein Soleil, à la fin de l'année 1994, a été longuement discutée le 22 novembre dernier, lors d'une assemblée spéciale des membres (parents et ami.e.s) de la garderie.

Cette mesure drastique a dû être envisagée en raison d'une situation financière précaire. La garderie avait tenté d'y remédier en instaurant le 29 septembre un programme d'immersion (visant une nouvelle clientèle et des revenus supplémentaires). Le programme d'immersion ayant été annoncé à la fin de l'automne, une période de l'année où les enfants sont déjà placés dans une garderie ou un foyer, l'ajout du programme n'aura permis que cinq nouvelles inscriptions temps plein à la garderie. Le déséquilibre entre les revenus et les dépenses a donc persisté et la garderie Plein Soleil semblait se diriger inexorablement vers un déficit.

Pour offrir une alternative à la fermeture, le conseil d'administration de la garderie a élaboré un plan de redressement qui repose surtout sur un changement de local. Le loyer actuel de la garderie qui se chiffre à 1 700$ (eau et chauffage non compris) constitue en effet une charge très lourde. La coordonnatrice de la garderie, Léa Smith-Asselin, et le conseil d'administration ont recommandé aux parents de réduire cette dépense en déménageant dans un local situé tout à côté de l'Église *Seventh Day Adventist*. Le local de la rue Forrest appartient à la congrégation religieuse qui est disposée à le louer pour une somme modique. Le loyer correspondrait en fait à un don dont le montant pourrait varier selon les moyens de la garderie. Dans l'immédiat et pour les premiers mois de l'année 1995, le loyer serait fixé à 400$.

En plus d'un changement de local, la garderie a également procédé dans le cadre de son plan de redressement à une réorganisation du personnel. Sur la recommandation de Mme Smith-Asselin elle-même, le poste de coordonnatrice est devenu un emploi à temps partiel, à raison de quinze heures par semaine. Dans les prévisions budgétaires présentées à l'assemblée spéciale de la garderie, cette réduction des dépenses (pour ce qui est du loyer et des salaires) doit s'accompagner du recrutement d'un.e enfant à temps plein en janvier et d'un.e autre en février; sans quoi, la garderie ne sera pas davantage viable, au plan financier.

Garderie Plein Soleil
Suite en page 2

Geneviève Gouin/L'aquilon

Au colloque de l'Association des parents francophones de Yellowknife, les 25, 26 et 27 novembre derniers, la projection du film «Mon amour, my love» de Sylvie Van Brabant a soulevé beaucoup de discussions.
Le film produit par l'ONF s'inspire de la formule du cinéma vérité et traite des mariages mixtes au Canada, entre francophones et anglophones.
Après la projection, M. Laurent Morin (à droite) de Yellowknife témoigne de sa propre expérience dans une union exogame.

Procès de l'explosion à la mine Giant

Roger Warren nie être l'auteur de l'attentat à la bombe

Après cinq semaines de présentation des preuves que la Couronne a réunies pour établir la culpabilité de M. Roger Warren accusé du meurtre de neuf mineurs, c'est maintenant à l'avocat de la défense de fournir au jury sa version de l'affaire entourant l'explosion du 18 septembre 1992.

Le procès de M. Warren, qui a débuté le 25 octobre dernier, s'était ouvert sur une déclaration fracassante du procureur de la Couronne, Me Peter Martin. La Couronne avait déclaré détenir la confession de M. Warren, enregistrée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sur support audio et vidéo. Deux jours plus tard, l'avocat de la défense, Me Glenn Orris affirmait que les soi-disant aveux de son client «sont faux», «ne sont pas véridiques».

Le 29 novembre, la défense a exposé, dans leurs grandes lignes, les événements, les circonstances et les motifs qui auraient, selon Me Orris et sa collègue Me Gillian Boothroyd, conduit l'accusé à confesser un crime «qu'il n'a pas commis».

Afin d'étayer leur position, les avocats de la défense ont appelé à la barre, comme premier témoin, M. Warren lui-même. Sur un ton assuré et calme, l'ancien employé de la mine Giant a affirmé ne pas être l'auteur de l'attentat à la bombe du 18 septembre 1992 qui a tué neuf mineurs.

Dans les jours qui ont suivi, l'accusé a surtout répondu à des questions de ses avocats visant à recréer le climat qui régnait aux abords du site de la mine Giant, durant la grève qui résulta de la mise à pied des travailleurs, le 22 mai 1992, par la *Royal Oak*.

Procès Warren
Suite en page 2



Geneviève Gouin/L'aquilon

Mme Léa Smith-Asselin expose aux parents et ami.es de la Garderie Plein Soleil la situation de l'établissement en termes d'inscriptions, de revenus et de dépenses. Réuni.e.s en assemblée, les membres de la garderie ont opté pour un déménagement (et un loyer plus modique) plutôt que le déficit et la fermeture.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

Prolongation du projet de Norman Wells jusqu'en 2020

Le projet de loi C-25 (Loi modifiant la Loi fédérale sur les hydrocarbures), qui permet la production du gisement de pétrole de Norman Wells jusqu'en l'an 2020, a été adopté par le Parlement le 24 novembre dernier.

Le projet prévoit entre autres l'élargissement de l'exploitation du gisement jusqu'à ses zones limitrophes, permettant ainsi son exploitation maximale. Aux dires de M. Ron Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ces nouvelles mesures favoriseront les réserves énergétiques du Canada tout en bénéficiant aux résidant.e.s du Nord, aux Autochtones et aux gouvernements territoriaux.

De par une entente conclue avec la Compagnie pétrolière impériale Ltée, la partie centrale de la vallée du Mackenzie -où le gisement se trouve- devrait, d'ici l'été 1995, faire l'objet d'un programme de forage de 30 millions$, qui créerait 65 emplois dont 40% pourraient profiter aux résidant.e.s du Nord.

La Compagnie pétrolière devra s'acquitter de redevances à l'endroit du gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gwich'in, aux Dénés et aux Métis du Sahtu, en vertu des ententes sur les revendications territoriales, assurant à ces communautés autochtones des revenus pour une période de 25 ans.

Des travaux d'infrastuctures créeront 79 emplois dans l'Arctique

Les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest (TNO) ont lancé conjointement un programme d'infrastructure qui permettra la réalisation de 18 nouveaux projets dans les TNO. Ces projets créeront ainsi 79 emplois à court et à long termes, dont 29 dans l'Est de l'Arctique et 50 dans l'Ouest de l'Arctique. Les investissements, d'une valeur totale de plus de 1,4 million$, seront partagés par les gouvernements fédéral et territorial.

Dans l'Ouest, la somme approximative de 600 000$ sera allouée à deux collectivités, soit le hameau de Rae-Edzo (quatre projets) et la réserve de Salt Plains (un projet) pour des travaux reliés à des bâtiments et installations. Dans l'Est, un montant de près de 800 000$ sera réparti à travers cinq collectivités, soit le hameau de Taloyoak (un projet), le hameau de Pelly Bay (un projet), le hameau de Rankin Inlet (six projets), la communauté de Baker Lake (quatre projets) et les habitants de Whale Cove (un projet), pour des travaux d'installations, d'agrandissement, de rénovation, d'équipement et d'aménagement.

Révision de la Loi sur les boissons alcoolisées dans les TNO

Le ministre de la Sécurité et des Services publics, M. Richard Nerysoo, a récemment déposé un énoncé de mesures législatives intitulé «Re-Writing Liquor Laws in the Northwest Territories» (Réécrire la Loi sur les boissons alcoolisées dans les TNO). Ce document s'appuie sur cinq orientations principales qui devraient déterminer les paramètres de la nouvelle Loi.

Ces priorités font état des boissons alcoolisées comme étant un produit règlementé constituant un privilège et mettent l'accent sur la règlementation à un niveau plus communautaire. On y mentionne également le fait que les principes de la Loi se doivent de refléter la réalité des TNO et que ses mesures doivent être constamment vérifiées afin de s'assurer de leur efficacité. Le cinquième principe reconnaît que la nouvelle Loi doit être adaptée aux modes de vies et aux besoins individuels qu'on retrouve dans le Nord.

Le document déposé par M. Nerysoo comprend également des thèmes-clés tirés des recommandations du public. On y aborde entre autres l'âge légal pour la consommation d'alcool et la proposition d'implanter un système de permis individuels pour l'achat et la consommation d'alcool. Par ailleurs, au terme des recommandations, la proposition sur la vente restreinte d'alcool aux femmes enceintes n'a pas été retenue.

Occasions d'affaires en Russie pour les entreprises de construction

M. Semyon N. Nazarov, ministre responsable du Conseil d'État sur la construction pour la République du Sakha (en Russie) sera de passage à Yellowknife le 5 décembre prochain pour une présentation sur les occasions d'affaires s'offrant aux entreprises des TNO dans le cadre d'un programme de logement pour l'année 1995-1996.

Cette conférence organisée par les chambres de commerce des TNO et de Yellowknife ainsi que par l'Association de la construction des TNO se tiendra au Northern Frontier Visitors Association entre 19h et 21h. À cette occasion, M. Nazarov expliquera les détails d'un projet de construction de 1 million de m² de logements, comprenant au moins 2 000 habitations individuelles.

Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une série d'échanges entre les TNO et la république russe, qui ont lieu depuis 1984 grâce au support et à l'appui du gouvernement canadien.

Notons que la République russe du Sakha compte une population de 1,3 million d'habitants et que son climat et sa géographie sont très similaires à ceux des TNO.

Geneviève Gouin

Garderie Plein Soleil

Suite de la une

Entretemps, la garderie pourra compter sur un don de 5 000$ que lui accordait la Fédération Franco-TéNoise le 17 novembre dernier, ainsi que les services d'une employée de la FFT qui travaillera un jour par semaine, jusqu'à la fin décembre, au recrutement d'enfants.

À part une abstention, les parents de la Garderie Plein Soleil ont unanimement approuvé le plan de redressement. Le vote a été précédé par un échange animé sur la vocation de la garderie et l'impact du programme d'immersion sur les enfants francophones inscrit.e.s à la garderie. Le conseil d'administration a également été chargé de poursuivre son travail pour la réalisation de ce plan.

Avant de pouvoir s'installer dans son nouveau local, la garderie doit entre autres résilier son bail actuel, attendre les rapports de divers services d'inspection et obtenir à la Ville de Yellowknife un permis d'occupation.

La demande de permis sera entendue à la prochaine réunion du comité de l'aménagement urbain de la Ville de Yellowknife, le 5 décembre. Le comité se compose de trois élu.e.s: Mme Vi Beck et MM. Trevor Kasteel et Blake Lyons. Ce dernier préside aux travaux du comité. Le directeur du Service d'urbanisme de la ville, M. Bob McKinnon, siège également au comité. Selon Mme Coral Callioux, greffière à la Ville de Yellowknife, après l'étude en comité de la demande de permis, la question sera renvoyée au conseil municipal. Les membres du conseil municipal se prononceraient donc sur la demande de permis au plus tôt le 12 décembre. Si le comité de l'aménagement urbain décidait d'étudier plus longuement le dossier de la garderie Plein Soleil, la décision finale serait prise lors d'une autre séance du conseil qui se réunit tous les deuxièmes et quatrièmes lundis du mois.

Line Gagnon, présidente du conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil, envisage avec optimisme les démarches auprès de l'Hôtel de Ville. «Les inspections avec le service des incendies et le ministère des Services sociaux ont très bien été. Les contacts avec le service d'urbanisme sont positifs. La personne qui s'occupe de notre dossier a fait beaucoup d'efforts pour que le comité ait toutes les informations en main le 5 décembre pour faire sans délai une recommandation au conseil». Si le conseil municipal se prononce en faveur de la demande de permis de la garderie, il s'écoulera probablement de 10 à 15 jours avant l'émission du permis. En raison de ces délais, Mme Gagnon précise qu'«il est vraiment important que le comité règle la question du permis le 5 décembre».

Si tout va bien à l'Hôtel de Ville, les parents et les employées de la garderie prépareront le déménagement durant la période des Fêtes. Le conseil d'administration vise le 1er janvier comme date d'entrée dans le nouveau local de la garderie.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Au premier plan, Mmes Linda Jacquet et Line Gagnon du conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil, lors de l'exposé de la coordonnatrice sur les perspectives d'avenir de la garderie.

Procès Warren

Suite de la une

M. Warren s'est entre autres dit au courant d'actes de vandalisme et de sabotage perpétrés par des collègues grévistes. Il a ajouté qu'il désapprouvait personnellement ces gestes et redoutait que le conflit de travail s'envenime encore davantage. L'ancien mineur qui est âgé de 50 ans a reproché aux gens au pouvoir (le ministre fédéral du Travail, le ministre territorial de la Justice et la première ministre des TNO) de ne pas être intervenus pour mettre fin à la grève.

M. Warren allègue avoir vu le jour de l'explosion deux hommes dont l'un était armé d'un pistolet, sur le terrain de la mine. L'accusé ajoute qu'il a «menti à la police à ce sujet parce qu'il se trouvait lui-même sur le terrain de la mine [une action interdite aux grévistes par injonction]». «Après avoir été congédié et après avoir été formellement accusé de participation à des émeutes, je ne voulais pas m'attirer d'ennuis. Je ne voulais pas non plus être traité de rapporteur par mes collègues grévistes. J'ai préféré me taire et attendre pour voir si quelqu'un d'autre était au courant de quelque chose. La vue du pistolet m'a effrayé et m'a convaincu qu'il fallait mettre fin à l'escalade de la violence dans ce conflit.»

Lors de son premier entretien avec la GRC, le 25 septembre 1992, M. Warren affirme «qu'il n'éprouvait déjà plus la confiance qu'il avait auparavant pour les autorités» à cause de la façon dont se déroulait l'enquête policière. Bien que les avocats-conseillers du syndicat des mineurs *CASAW* avaient enjoint les grévistes de coopérer avec la police, de plus en plus d'entre eux semblaient trouver que les interrogatoires de la police n'étaient pas équitables envers les syndiqués sur lesquels planaient de lourdes accusations, sitôt après l'explosion.

Les avocats de la défense dans l'affaire Warren ont l'intention de faire témoigner un psychiatre, un psychologue, des collègues et des membres de la famille de M. Roger Warren pour établir que d'une part M. Warren se sentait complètement diminué depuis la grève et que, d'autre part, il était convaincu que seuls des aveux pouvaient mettre un terme au conflit de travail.

Les éléments invoqués jusqu'à maintenant par la défense constituent un autre coup de théâtre dans le procès. Durant les semaines précédentes, la Couronne avait produit des témoins qui sont pour la plupart des officiers de la GRC des diverses escouades chargées de l'enquête sur l'explosion.

Ces témoins avaient souligné à plusieurs reprises combien les aveux de M. Warren, les détails fournis dans sa confession et sa reconstitution sur les lieux des événements correspondaient aux éléments de preuve recueillis par les enquêteurs et les experts, ainsi qu'aux conclusions auxquelles en était arrivée la police, quant au déroulement des événements survenus le 18 septembre 1992.

Le procès de M. Roger Warren qui a plaidé non-coupable se poursuivra probablement jusqu'à la mi-décembre. Il reprendra début janvier. Le jury se compose maintenant de onze personnes, l'une des membres du jury (le seul juré francophone d'ailleurs) ayant dû se retirer pour des raisons familiales.

Agnès Billa

Toasté des deux bords de Janine Tougas

Une histoire de francophones pas nés pour un p'tit pain

Intervention remarquée les 25, 26 et 27 novembre de Janine Tougas et sa troupe au colloque territorial en éducation.

Janine Tougas, animatrice, comédienne, humoriste et recherchiste est venue, la semaine dernière, diriger un atelier sur le théâtre et présenter sa pièce *Toasté des deux bords*, qui est aussi le nom de sa troupe.

Quatorze personnes ont participé, samedi matin, à un atelier sur de nouvelles techniques d'enseignement du théâtre dans les classes. Selon Madame Tougas, l'improvisation et la mise sur pied de pièces de théâtre sont les meilleures façons d'inciter tout jeune à parler en français. «C'est ça le plus important, car sinon c'est l'assimilation qui débute», soutient-elle. Entre les exercices de respiration et ceux de la voix, les institutrices et instituteurs présent.e.s ont pu apprécier la nouveauté et la différence des notions qui leur étaient présentées.

Toasté des deux bords, dont la première représentation a été donnée en 1993, est une comédie musicale inspirée de ce que Mme Tougas ▪ vécu dans sa ville natale de Saint-Charles au Manitoba et de thèmes qui lui sont chers. Selon l'animatrice, les messages de sa composition sont multiples: «on [les francophones] est venu au Manitoba, on est rendu quelque part. Il faut accepter qui on est et où on est car on a beaucoup de créativité, donc on peut contribuer à l'émergence d'une nouvelle culture. Il faut travailler avec ce qu'on a: ni pleurer, ni envier les autres cultures francophones».

Madame Tougas décrit les treize membres de sa troupe comme étant «des artistes de qualité professionnelle avec un enthousiasme d'amateurs». Ils viennent tous du Manitoba et adhèrent à sa philosophie. Cette dernière touche les problèmes inhérents aux couples mixtes (l'exogamie), la langue que l'enfant devrait utiliser à la maison, l'assimilation des francophones par les anglophones et la place de la religion dans la culture franco-manitobaine.

Les chansons présentées dans la pièce: *Minuit chrétien*, *L'important c'est la rose* de Gilbert Bécaud (rebaptisée *L'important c'est la cause*) ou *Les Chinois* de Mitsou, faisaient allusion aux transformations qu'a éprouvées la tradition québécoise en s'installant dans l'Ouest. Elle a dû s'adapter au contexte, à l'éloignement du centre linguistique; d'où l'incorporation de mots d'origine anglaise. «C'est pourquoi il faut arrêter de comparer les langues françaises comme le québécois, le français ou le franco-manitobain. Le plus important n'est-il pas de se faire comprendre dans la langue de notre éducation, dans notre langue?».

Janine Tougas, enrichie de ses expériences dans les communautés francophones de l'Ouest, prévoit monter une autre pièce de théâtre dans le courant de l'année 1995: *Toasté des deux bords 2*. Celle-ci racontera l'histoire de francophones rencontrés lors de ses voyages et la situation du français dans les provinces de l'Ouest.

Isabelle Hachette


Francine Labrie/Collaboration spéciale

La troupe au grand complet, lors du souper à la fortune du pot par lequel a débuté le colloque en éducation organisé par l'Association des parents francophones de Yellowknife.

ÉDITORIAL

À la recherche de son identité, dans le respect de l'autre et de soi

Avant la tenue du colloque territorial sur l'éducation en français les 25, 26 et 27 novembre derniers, je m'étais étonnée (en mon for intérieur) que le thème du colloque porte de nouveau sur les mariages mixtes, ces unions entre francophones et anglophones. Le thème avait déjà été abordé et je ne savais pas trop s'il était pertinent de consacrer un autre colloque à cette question, aussi importante soit-elle.

L'importance de la question tient évidemment au fait que parmi les enfants issus des unions exogames, neuf sur dix ne conservent pas l'usage de la langue française qui appartient pourtant à leur double identité linguistique et culturelle. Ce très haut taux d'assimilation préoccupe beaucoup les parents francophones parce qu'il risque à court terme d'avoir un impact néfaste sur l'avenir des écoles françaises ainsi privées de près de 50% de leur clientèle.

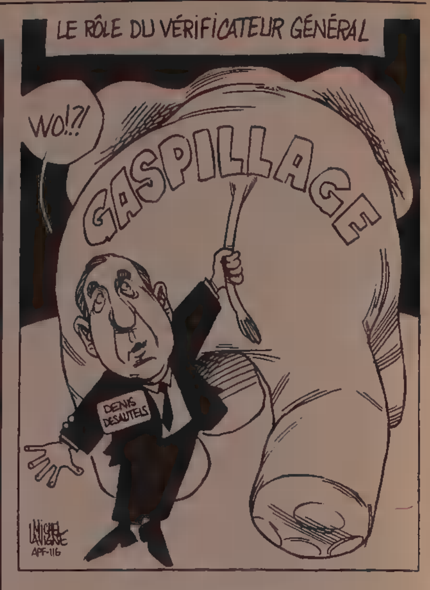
Cette année, le thème de la mixité a été abordé lors du colloque de l'Association des parents francophones de Yellowknife par le biais du film «Mon amour, my love».

Réalisé par la cinéaste Sylvie Van Brabant, ce film parle avec beaucoup d'éloquence du phénomène (pour utiliser le nom savant) des unions exogames. Pas étonnant que la projection du film ait été suivie par une discussion très animée à laquelle plusieurs parents voulaient participer pour pouvoir témoigner à leur tour sur la mixité.

La force et la pertinence du film reposent en effet sur des témoignages. Mme Van Brabant et son équipe ont su trouver des femmes et des hommes, des francophones et des anglophones, des couples et des parents qui sans hypocrisie et sans pudeur inutile nous livrent leurs doutes, leurs joies et leurs colères. Il n'est pas de tout repos d'être francophone au Canada. Plusieurs expriment combien il peut être lassant parfois de se dire que la lutte ne sera jamais terminée, qu'il faudra toujours se battre pour ne pas être avalé.e.s par le grand ensemble anglo-canadien.

L'attachement des «personnages» bien en chair et en os du film «Mon amour, my love» à leur langue et à leur identité est d'autant plus convaincant qu'il ne se vit pas comme une cause abstraite et intellectuelle. Ces francophones et ces anglophones (dont plusieurs sont allié.e.s dans cette lutte) nous parlent d'identité culturelle, au jour le jour, dans leur famille, dans le domaine souvent périlleux des relations inter-personnelles. De leurs propos et de leurs gestes, se dégagent beaucoup de valeurs (comme le respect des enfants) qu'il aurait été facile de sacrifier à la cause. Le phénomène, incontournable pour les communautés francophones du Canada, de l'exogamie, grâce à des réflexions comme celles de Mme Van Brabant, peut devenir facteur positif de mobilisation.

Agnès Billa



Courrier des lecteurs

J'ai mal à la francophonie

Je suis allé voir la pièce de théâtre *Toasté des deux bords*. Je dis pièce de théâtre mais je ne suis pas certain que ça tombait dans cette catégorie. De dire que j'en suis sorti un peu déçu serait l'équivalent de dire que le peuple canadien a été peu déçu par Brian Mulroney. Soyons honnêtes, il y avait quelques bons moments. Irénée Fourré-Partout nous fait rire à quelques reprises et certaines chansons sont... «cutes». Malheureusement, ces trop brefs moments ne compensent pas pour les deux heures passées à écouter des airs du passé avec des paroles banales sur la francophonie. Comme concept de base pour une pièce de théâtre c'est plutôt faible.

Dans un numéro, on chantait et on dansait, habillé en «spandex», sur une «toune» de Mitsou. Je me suis alors surpris à regretter le stroboscope qui avait égayé ce bizarre spectacle au tout début de la chanson. Dans un autre numéro, un homme et une femme représentent respectivement les Francophones hors Québec et les Québécois. Pendant leur duo (sur les airs d'une chanson américaine), j'ai ressenti un profond malaise que j'ai pu associer, après longue réflexion, à la sensation qu'on ■ quand on entend Jean Chrétien parler français à Paris.

Oui, j'ai mal à la francophonie. Si on m'avait dit que j'allais voir une troupe locale qui avait monté une petite pièce, j'aurais sans doute applaudi. Pas fort en créativité et un peu trop long mais un effort louable. Toutefois, quand j'ai appris que l'Association des parents francophones avait payé environ 10 000$ pour faire venir *Toasté des deux bords*, j'étais abasourdi. Je sais que c'était dans le contexte d'un colloque et que Janine Tougas a aussi donné des ateliers mais quand même. Avec 10 000$ tu fais venir Richard Séguin avec son guitariste pour un show «unplugged». Avec 10 000$, tu fais venir un acteur ou une actrice professionnel.le pour faire son «one man/woman show». Tu ne fais pas venir quinze amateurs avec une pièce moyenne!

Si vous voulez promouvoir la culture francophone, montrez-la nous dans toutes ses nuances, ses qualités et sa grandeur. Qnad on voit un spectacle de qualité en français, on est fier d'être francophone. Quand on voit un spectacle ordinaire, qui nous incite à la fierté avec toute la subtilité d'un troupeau de caribou sur la rue Franklin, on l'est moins. Les gens à qui j'en ai parlé ne veulent pas continuellement voir de la culture de minoritaire. Ils veulent voir de la culture francophone! C'est possible de vivre en français à l'extérieur du Québec sans se limiter constamment au sujet majorité-minorité. On aimerait bien que les gens qui ont les mains sur le cordon de la bourse changent de« toune» eux aussi. Personnellement, quand je vois du n'importe quoi pour 10 000$, j'ai mal à la francophonie.

Jean-Yves LeFort
Yellowknife

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

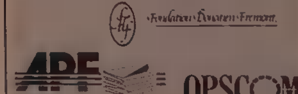
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)
Isabelle Hachette
Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Chronique de la langue française

Derrière les mots de tous les jours

Vous les utilisez tous les jours. Ils s'infiltrent dans votre discours et vous ne savez d'où ils viennent, mais Annie Bourret, elle, sait...

Qu'est-ce que la «poubelle», les «guillemets» et le «sandwich» ont en commun? Ils perpétuent le nom de la personne qui les a inventés! L'homme qui a imposé l'usage de la boîte à ordures, Eugène René Poubelle, lui a laissé son nom. Les guillemets ont été créés par l'imprimeur Guillaume au 16ᵉ siècle. On doit au comte de Sandwiche, qui voulait manger sans quitter la table de jeu de cartes, le mets du même nom.

Le «bottin», le «calepin», le moteur «diesel», le degré «fahrenheit», les «montgol-fières», les «volts» et les «watts» portent tous le nom de leurs inventeurs. Même chose pour la «guillotine» et le «lynchage», heureusement disparus aujourd'hui! Le docteur Guillotin avait créé son invention pour abréger les souffrances des condamnés à mort. Le capitaine Lynch, lui, a créé les exécutions à mort sans jugement.

Les marques de commerce «klaxon» et «frigidaire» sont devenues si populaires que leur nom a remplacé celui de leurs produits, les avertisseurs d'auto et les réfrigérateurs. Les bottes «kodiak» et les mouchoirs «kleenex» ont connu le même sort. (Petite parenthèse: les mots commençant par K en français sont presque tous des mots étrangers [kayak, kimono, kiwi] ou des marques de commerce [«kodak»].)

Certaines personnes ont laissé leur nom à des vêtements, comme le baron Raglan, qui survit aujourd'hui dans les manches «raglan». On doit le «pantalon» à un personnage de la comédie italienne, un docteur victime de tours pendables. Rares sont ceux qui connaissent son existence, mais tout le monde connaît ses culottes.

Plusieurs noms de villes sont immortalisés dans leurs produits. Mot américain créé en 1902, le «hamburger» a été nommé d'après Hambourg, sa ville d'origine. Le «xérès», dont nous connaissons surtout la variété sherry, porte le nom de la ville d'Espagne d'où il vient. Notre pâté «chinois» tient son adjectif de la ville de China, dans le Maine. Le fromage «oka» et le «champagne» rappellent le nom de leur région d'origine. Enfin, l'usine de produits chimiques du village de «Javel» a changé à tout jamais la façon de nettoyer des «yvettes», personnages de femmes au foyer de vieux manuels scolaires canadiens.

La «nicotine», plaisir plutôt fumeux, a été popularisée par l'ambassadeur Nicot, qui a rapporté le tabac de ses nombreux voyages. Deux dieux grecs nous ont légué leurs prénoms pour des voluptés fort différentes: Eros et Aphrodite survivent dans «érotisme» et «aphrodisiaque». Serait-ce pour contrer ces dieux lascifs que treize papes ont porté le prénom «Innocent»?

Après cette revue des noms propres devenus noms communs, il me reste à citer des cas contraires, où le nom commun s'est transformé en nom propre, comme les villages «Quarante» et «Condom» -je n'invente rien... Le mot de la fin? À me relire, je constate que je n'ai rien pour les lettres U, T et Z. Ah, zut alors!

Annie Bourret, APF
Collaboration spéciale

En bref - En bref - En bref

Le prochain gouverneur général sera Acadien

Roméo LeBlanc sera le premier Acadien à occuper le poste de gouverneur général depuis le début de la Confédération.

«Je suis certain qu'il saura très bien s'acquitter de ses nouvelles fonctions», a déclaré le premier ministre Jean Chrétien.

Monsieur LeBlanc est le deuxième francophone né à l'extérieur du Québec à occuper ce poste après Mme Jeanne Sauvé, qui était originaire de la Saskatchewan. Il entrera en fonction en février 1995.

Un Franco-Manitobain comme président du Sénat

La nomination de l'Acadien Roméo LeBlanc au poste de Gouverneur général a obligé le premier ministre Jean Chrétien à nommer un nouveau président du Sénat. L'honneur revient au sénateur Gildas Molgat, qui était jusqu'à maintenant Leader suppléant du Gouvernement au Sénat.

«En raison de son expérience et de la qualité de son jugement, il est éminemment bien qualifié pour occuper ce poste», a déclaré M. Chrétien lors de l'annonce de cette nomination.

APF

LE PLAISIR DE LIRE

Carole Tremblay
La douce revanche de madame Thibodeau
Gallimard

Qui croirait qu'une sexagénaire puisse reprendre goût à la vie? Carole Tremblay décrit dans son premier roman, *La douce revanche de Madame Thibodeau*, comment «une vieille peau abandonnée, sans amour-propre» redevient une jeune femme pleine d'espoirs, de craintes et d'énergie entourée de nouveaux amis.

L'auteure, une Québécoise reconnue pour écrire des pièces de théâtre pour enfants, exploite avec beaucoup de simplicité une idée qui pourrait sembler à prime abord banale.

Quatre individus, une jeune étudiante Clémence, un infirmier Robert, un prêtre Martial, et Mme Thérèse Thibodeau, habitent dans le même immeuble à Montréal. Ils se rencontrent sur le palier et leur vie bascule. L'amitié qui commence les bouleverse.

Autrefois, leur existence, qui était ordinaire, se métamorphose en ces «petits rien» amusants car spontanés, imprévisibles. Entre le champagne savouré dès le réveil, les nuits blanches, les dîners, et les sorties où ils jouent au billard, Mme Thibodeau,



Clémence, Robert et Martial réapprennent à rire et à s'émouvoir.

Selon Mme Thibodeau cette transformation s'explique par «l'orgueil de sa jeunesse [qui] refaisait surface maintenant qu'elle avait de nouveaux amis».

Même si Mme Thibodeau est à la retraite, donc que son existence est presque achevée, elle se rend compte qu'elle n'est point encore morte et qu'il lui reste beaucoup de sentiments à découvrir ou à redécouvrir. Ses trois amis partagent cette quête du bonheur à leur manière. Clémence apprend à se respecter, Robert ôte sa couverture de timidité et Martial compte s'installer après avoir beaucoup voyagé.

La douce revanche de Madame Thibodeau est un livre court qui se lit d'un trait. Carole Tremblay rend ses personnages sympathiques: le lecteur s'attache aux différents aspects de leurs caractères. Il prend aussi conscience que la vie ne s'estompe pas à un certain âge; au contraire, en tout temps, l'être humain est exposé à de nouvelles émotions qui peuvent le transfigurer.

Isabelle Hachette

Monique Proulx
Homme invisible à la fenêtre
Boréal/Seuil

Dès les premières lignes de ce roman, j'ai été agréablement surpris par le style de l'auteure, Monique Proulx. *Homme invisible à la fenêtre*, gagnant du Prix Québec-Paris, est son troisième roman.

L'écriture de Monique Proulx nous berce et nous entraîne dans des univers maintes fois expérimentés mais racontés de façon si fraîche qu'à chaque phrase, chaque soupir phrasé, nous revoyons ces expériences d'un oeil nouveau. Elle utilise la langue française en la coulant dans de frappantes comparaisons.

Bon, maintenant que j'ai ardemment vanté sa vision du roman, je vais vous parler un peu de l'histoire.

Un peintre, Max, nous parle de sa vie d'après «Big Bang», son accident de voiture après lequel il a perdu l'usage de ses jambes. Max porte un regard cynique sur la vie, sur ses relations avec les autres, ces êtres qui n'arrêtent pas d'aboutir sur son sofa, dans son lit, dans sa vie. Ces êtres qu'il peint avec passion jusqu'à ce qu'il ait enfin trouvé sa lumière, sa voie picturale.

Il ne tient pas vraiment à parler de sa vie lorsqu'il avait encore la capacité de courir à des vitesses folles, à travers des champs infinis; de dévaler les espaces verts avec ses deux amis, Purple et Lady... mais il se la raconte fréquemment.

Un de ces jours, le téléphone sonne; il reconnaît la voix: c'est celle de son ex-compagne, Lady, qui après 20 ans d'absence, vient s'installer dans la maison en face de chez lui. Et décide de se refrayer un chemin jusqu'au coeur de l'artiste. Et lui combat de toutes ses forces...

Pour conclure ce résumé, je n'ai que quelques mots à vous dire: je rêve de pouvoir exprimer mes sentiments de façon aussi convaincante et originale que cette remarquable écrivaine.

Si vous désirez vous procurer *Homme invisible à la fenêtre* et jouir de ces bijoux de paragraphes iridescents de génie littéraire, sachez qu'il est publié aux *Éditions Boréal/Seuil*. Vous ne serez pas déçus. Pour ma part, je l'ai dévoré!

Marc Lacharité

N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions de titres! L'Aquilon (403) 873-6603

Ailleurs dans la francophonie

Semaine nationale de la francophonie

La Semaine nationale de la francophonie, organisée par l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), a pris son envol le 1er décembre dernier en présence de 200 personnes à l'Édifice de l'Ouest du Parlement, à Ottawa. Plusieurs dignitaires de la scène politique et associative étaient présents à cette cérémonie orchestrée par M. Henri Bergeron, communicateur de renom et l'un des patrons d'honneur de l'événement qui se déroulera du 20 au 26 mars 1995. À cette occasion, on dévoilait quelques nouveaux aspects de la Semaine nationale de la francophonie qui cette année se penchera sur les secteurs public, privé et associatif en plus du monde du secteur de l'éducation. Ainsi, aux Prix de la francophonie canadienne et internationale en éducation et en alphabétisation s'ajouteront ceux de la diversité ethnoculturelle et de la participation (Prix Guérin) ainsi que le Prix en informatique.

Soutien financier à la francophonie canadienne

La ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Mme Lise Beaudoin, a annoncé que la politique du gouvernement québécois en matière de soutien à la francophonie canadienne est présentement en révision. En attendant l'annonce de la nouvelle politique qui sera présentée par Mme Beaudoin au début de l'année 1995, les inscriptions au Programme de soutien à la francophonie canadienne sont décalées, ce qui reporte la date limite du 1er février 1995 pour la réception des formulaires aux calendes grecques. Les bureaux du Québec desservant les communautés francophones hors Québec communiqueront plus tard à ces dernières les nouvelles dates ainsi que les modalités d'inscription au nouveau programme.

Banque de ressources des aîné.e.s francophones

L'Assemblée des aînés et des aînées francophones du Canada offre l'occasion à ses membres retraité.e.s d'inscrire leur nom et leur champ de spécialisation dans une banque de personnes-ressources qui servira d'outil à l'association pour ses revendications à divers niveaux. Cette banque de ressources, mise sur pied grâce à l'appui financier du Programme Nouveaux horizons du Canada, a également pour but de permettre aux aîné.e.s de demeurer actifs en mettant leurs compétences et leur expertise au service des autres regroupements. Pour vous procurer une copie du formulaire d'inscription, adressez-vous à l'AAAFC à l'adresse suivante: 1, rue Nicholas, pièce 1404, Ottawa, Ontario, K1N 7B7.

Une assemblée semi-annuelle à l'APF?

L'Association de la presse francophone étudie présentement cette possibilité auprès de ses membres. L'assemblée se tiendrait en février et permettrait un suivi plus approfondi des dossiers de l'APF.

Geneviève Gouin

«Référendum Québec 1995»

La FCFA fera cavalier seul lors de la campagne référendaire

Les organisations qui représentent les francophones de l'extérieur du Québec ne militeront dans aucun camp lors du référendum sur la souveraineté du Québec, qui doit avoir lieu en 1995.

«Il n'est pas question de se ranger dans un camp ou un autre de façon officielle», dit la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), Mme Claire Lanteigne.

Si la FCFA et ses 16 organisations membres refusent de militer ouvertement dans le camp du NON, qui sera formé en vertu de la loi référendaire au Québec, c'est que personne ne veut se retrouver dans la position gênante de lutter aux côtés...du Reform Party! «C'est sûr qu'on est du côté du NON, dit Mme Lanteigne. Mais de là à camper dans le camp du NON sans savoir qui va être là...». La FCFA, ajoute sa présidente, ne veut pas être obligée de souscrire à tous les messages qui seront véhiculés par les partisans du Canada uni et indivisible.

La Fédération souhaite plutôt lancer sa propre campagne publicitaire dès le mois de janvier, qui s'adressera tant aux Québécois qu'aux anglophones des autres provinces. Le hic, c'est que cette campagne à la radio, à la télévision et dans les journaux coûterait 500 000$ et que le gouvernement fédéral n'a pas encore répondu favorablement à une demande de financement. Si la réponse fédérale est négative, la campagne sera plus modeste.

La campagne publicitaire fera la promotion des communautés francophones et mettra en relief leurs réalisations. Le message véhiculé sera le même pour tous. Même l'Association canadienne française de l'Alberta, qui avait contesté la façon de faire de la FCFA lors du débat constitutionnel de Charlottetown, se range cette fois derrière la stratégie adoptée par les associations francophones.

La FCFA entreprendra aussi des démarches auprès de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, en leur demandant de poser des gestes concrets à l'endroit de leur minorité francophone, à la veille du référendum. La Colombie-Britannique et Terre-Neuve, par exemple, n'ont toujours pas accordé aux parents francophones le droit de gérer et de contrôler leurs écoles françaises, comme l'accorde l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'objectif de cette démarche est de priver le Parti québécois et le Bloc québécois de munitions durant la campagne référendaire. Ceci dit, la FCFA n'a pas l'intention de cacher que les francophones ne sont pas toujours traités avec justice dans certaines provinces.

Même si elle admet que le Bloc québécois fait du bon travail à la Chambre des communes en défendant les minorités francophones, Mme Lanteigne affirme du même souffle que les libéraux «ont fait plus de travail que les conservateurs en neuf ans de pouvoir». Elle cite à titre d'exemples la récente signature d'ententes financières Canada/communauté avec les Franco-Albertains et les Franco-Manitobains, de même que la décision du fédéral d'activer les articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles.

L'année 1995 s'annonce en tout cas fort prometteuse pour les minorités francophones. En janvier prochain, les représentant.e.s de la FCFA rencontreront le premier ministre Jean Chrétien pour discuter, entre autres, de l'avenir de la Loi sur les langues officielles et des coupures budgétaires. Toujours en janvier, le gouvernement du Québec dévoilera sa très attendue politique sur la francophonie canadienne, qui sera basée en grande partie sur la politique de rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadienne, proposée en avril 1993 par la FCFA. **APF**



Audiences publiques

Comité permanent de la législation

Le Comité permanent de la législation de l'Assemblée législative étudiera, du 11 au 15 décembre 1994, les projets de loi et les livres verts suivants :

Projet de loi 3 - Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire. Le présent projet de loi prévoit que le taux d'intérêt antérieur et postérieur au jugement soit fixé deux fois par an sur la base du «taux préférentiel» publié dans la Revue de la Banque du Canada. Le projet prévoit aussi un pouvoir discrétionnaire du tribunal de refuser d'accorder les intérêts antérieurs et postérieurs au jugement, d'augmenter ou de diminuer le taux d'intérêt ou de fixer la date à compter de laquelle courent les intérêts.

Projet de loi 5 - Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire. Le présent projet de loi vise à permettre aux conjoints de fait de bénéficier d'aliments et de leur donner la possibilité de conclure une entente visant à se soustraire à l'application de la Loi.

Projet de loi 8 - Loi modifiant la Loi sur les prothésistes dentaires. Le présent projet de loi assujettit à l'inscription les prothésistes dentaires qui ont droit de faire des prothèses dentaires partielles sur ordonnance du dentiste. Le projet de loi interdit aux prothésistes dentaires de prendre ou d'interpréter les rayons X et de faire des diagnostics de la bouche.

Projet de loi 9 - Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat. Le présent projet de loi vise à apporter des modifications à la Loi sur la profession d'avocat relativement aux mesures disciplinaires contre les membres du Barreau et les stagiaires en droit coupables de faute professionnelle.

Projet de loi 10 - Loi modifiant la Loi sur les boissons alcoolisées. Le présent projet de loi prévoit que le ministre peut nommer des agents spéciaux d'exécution des règlements municipaux parmi les agents d'exécution des règlements municipaux au service des municipalités ayant mis en place un régime de prohibition des boissons alcoolisées, et leur conférer des pouvoirs de fouille et de saisie à l'intérieur des véhicules. Le projet de loi confère aussi aux agents de la paix et aux agents spéciaux d'exécution des règlements municipaux le pouvoir d'arrêter des véhicules afin de procéder à la fouille de ces véhicules.

Projet de loi 12 - Loi modifiant la Loi n° 2 sur l'organisation judiciaire. Le présent projet de loi vise à éliminer tout renvoi aux Règles de la Cour suprême de l'Alberta. Le projet de loi transfère, de la Cour suprême au commissaire, le pouvoir de réglementation relatif à la fixation des tarifs d'honoraires et interdit le paiement d'honoraires aux membres du tableau des jurés et aux témoins non experts. Le projet prévoir enfin le poste de juge en chef dans la composition de la Cour suprême.

Projet de loi 14 - Loi corrective de 1994. Le présent projet de loi vise à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois des Territoires du Nord-Ouest, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement.

Projet de loi 15 - Loi modifiant la Loi électorale. Le présent projet de loi vise à modifier la Loi électorale afin de permettre au directeur général des élections de fixer la période de recensement. Le projet autorise de plus aux détenus qui purgent une peine inférieure à deux ans de voter à une élection. Le projet prévoit enfin des modifications de forme touchant les bureaux spéciaux de scrutin, le personnel électoral et les rapports sur le financement de la campagne électorale.

TD3-12(6) - Le Bureau de l'ombudsman. Le livre vert contient des choix spécifiques quant à un bureau d'ombudsman, notamment le pouvoir, les fonctions et la compétence éventuels de l'ombudsman, un modèle d'accès pour les communautés et un plan de coordination des activités de l'ombudsman, de celles du Commissariat aux langues et de celles liées à la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

TD4-12(6) - Les ressources du patrimoine. Le livre vert propose une nouvelle loi sur le patrimoine pour les T. N.-O. La Loi sur les ressources historiques actuelle est périmée, tout particulièrement en ce qui a trait aux nouveaux projets et à la nouvelle orientation dans le domaine du patrimoine, aux réalités politiques et économiques actuelles, aux règlements des revendications territoriales et aux pratiques modernes d'aménagement et de gestion des terres. Le livre vert propose un nouveau cadre législatif global pour remplacer la Loi.

Les audiences se tiendront dans la salle des comités «A» de l'édifice de l'Assemblée législative, à Yellowknife.

Les membres du Comité veulent connaître votre opinion sur ces projets de loi. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements ou des exemplaires des projets de loi ou des livres verts en communiquant avec le greffier du Comité. Les organismes et les particuliers sont invités à répondre par écrit en envoyant leurs commentaires au greffier du Comité, à l'adresse ci-dessous, avant le mercredi 7 décembre 1994.

Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest
Comité permanent de la législation
C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
Téléphone : (403) 669-2299
Ligne sans frais : 1-800-661-0784
Télécopieur : (403) 920-4735

Sam Gargan, député
Président du Comité

David Hamilton
Greffier du Comité

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - décembre 1994

PARTY DE NOËL

Le samedi 3 décembre, les associations locales (AFCY et APFY) ainsi que l'École Allain St-Cyr organisent et invitent toute la population francophone et francophile à un party de Noël au Sam's Monkey Tree. La journée débute vers les 14h00. Le Père Noël sera sur place pour distribuer des cadeaux aux enfants, ce qui sera suivi d'un souper «pot-luck», une pièce de théâtre présentée par les élèves de l'École Allain St-Cyr, et une soirée (danse, bar, karaoké, ...). Bienvenue à toutes et à tous!



LANCEMENT DU LIVRE DE RENÉ FUMOLEAU

Le 13 décembre, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organise un 5 à 7 pour marquer le lancement du livre *Aussi longtemps que le fleuve coulera* du Père René Fumoleau (O.m.i.). Vous êtes donc toutes et tous cordialement invité.e.s à venir rencontrer et féliciter le Père Fumoleau.

BRAVO À L'APFY!

Toutes nos félicitations à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) pour l'organisation de leur colloque en fin de semaine dernière. La présentation de la pièce *Toasté des deux bords* a, entre autres, été très appréciée. Encore une fois, bravo!

OFFRE D'EMPLOI AU CSC

Le Comité du Centre scolaire communautaire (CSC) de Yellowknife est présentement à la recherche d'un.e agent.e de développement pour le Centre scolaire communautaire de Yellowknife. Il s'agit d'un poste de trois jours par semaine, à raison de sept heures par jour, pour 125$ par jour. Vous pouvez faire parvenir votre demande accompagnée de votre C.V. à Diane Mahoney au bureau du Conseil scolaire francophone, 5622-51e Avenue (dans les locaux de l'École Allain St-Cyr) avant 15h30, le 9 décembre 1994. Les demandes sont aussi acceptées par télécopieur au 873-5644. Pour plus de renseignements sur les qualifications requises et la description de tâches, vous pouvez communiquer avec Diane Mahoney au 920-6178.

JOURNAUX ET MAGAZINES EN FRANÇAIS

L'Association franco-culturelle offre toujours aux personnes intéressées la possibilité de recevoir *La Presse* du samedi et le *Journal de Montréal* (deux jours après leur parution). Pour plus de renseignements, composez le 873-3292. Vous pouvez également commander des revues et des magazines en français.

CE N'EST QU'UN AU REVOIR...

Au revoir et bonne chance à Geneviève Gouin, qui travaille à l'Aquilon depuis septembre dernier. En effet, cette star de la plume et du kodak doit nous quitter pour un nouveau contrat avec l'Association de la Presse Francophone (APF) avec le *Gaboteur* de Terre-Neuve. Ton travail ici, Geneviève, a été très apprécié et sois certaine que nous garderons un très bon souvenir de toi. À bientôt!

NOUVEAUTÉS VIDÉO

L'AFCY renouvelle, lentement mais sûrement, ses tablettes de films en français. Passez nous voir pour découvrir nos nouveautés. Depuis septembre dernier, une vingtaine de nouveaux films se sont ajoutés à notre collection (films pour enfants et pour adultes). Plus les gens louent, plus le choix sera grand... Une bonne idée pour relaxer en français durant le congé des Fêtes, louez un bon film en français pour vous-même ou pour calmer les enfants trop bruyants...



SESSION DE FORMATION POUR LE CSC

Il y aura session de formation le 10 décembre (c'est un samedi) pour les représentant.e.s des divers groupes communautaires au comité du Centre scolaire communautaire (CSC). La session aura lieu à l'École Allain St-Cyr. Pour plus de renseignements, contactez Madame Diane Mahoney, au 920-6178 (jour).

RÉUNION ET SOIRÉE SOCIALE DE L'AJFT

Le 10 décembre également, il y aura réunion et soirée sociale organisées par l'Association jeunesse Franco-TéNOise (AJFT). La première partie de la journée, de 11h00 à 16h00, sera consacrée à la préparation en vue de la Session sur le Leadership, en février. À partir de 20h30, une soirée sociale est à l'horaire pour ceux et celles qui sont intéressé.e.s. Pour plus d'information et pour inscription à cette journée, contactez Francine Labrie au 920-2919.

PROJET ALPHA FAMILIAL

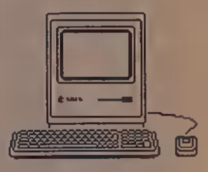
Le mercredi 14 décembre, à l'École Allain St-Cyr, une soirée d'information et d'inscription sera offerte au public concernant le projet Alpha Familial. Le thème du prochain atelier sera *J'apprends avec mon enfant*. Pour plus d'information, vous pouvez joindre Linda Jacquet au 920-2919.

FILM *MON AMOUR, MY LOVE*

L'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) ainsi que les associations de Fort Smith et d'Iqaluit ont présentement en main une copie du film *Mon amour, my love*. Si vous êtes intéressé.e à visionner ce film qui traite des mariages entre anglophones et francophones, veuillez communiquer avec votre association locale.

PROFESSEUR.E RECHERCHÉ.E

Le Collège de l'Arctique est à la recherche d'un.e professeur.e pour enseigner un cours d'introduction à Macintosh en janvier prochain. Si vous êtes intéressé.e, veuillez communiquer avec Francine Labrie au 920-2919 ou Sandy Osborne au 920-3035.

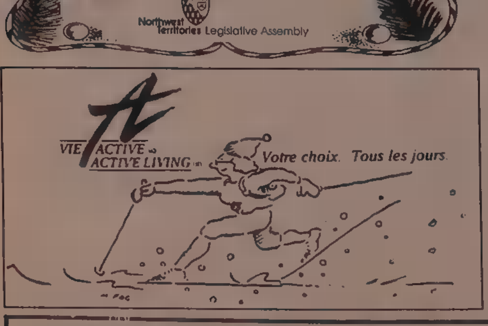


TALENTS MUSICAUX RECHERCHÉS

La Fédération Franco-TéNOise est à la recherche d'auteur.e.s-compositeur.e.s-interprètes dans le but éventuel d'organiser une soirée *Boîte à chanson* à Iqaluit et à Yellowknife. Cette première dans les TNO permettrait d'identifier les talents musicaux francophones en vue du Gala albertain de la chanson qui se déroulera entre le 21 avril et le 12 mai 1995. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Francine Labrie au 920-2919.

FERMETURE DES BUREAUX

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés pour Noël du 22 décembre 1994 au 3 janvier 1995. Bonnes vacances à tous et à toutes ! Joyeux Noël et Bonne Année!!!





LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9 Volume 9 numéro 45, vendredi 9 décembre



Mario Paris/L'Aquilon

Le Wood yard possède un charme rustique tout particulier durant la saison estivale, mais couverts d'un épais voile de neige comme celui-ci, ses logis lui confèrent un aspect tout à fait féérique durant l'hiver...

Concertation des femmes de l'Arctique de l'Ouest

Dignité et respect au coeur de la constitution

Les personnes et les communautés importent plus que toute autre chose dans la définition et l'avenir du territoire de l'Arctique de l'Ouest. Ce message a été repris par les soixante déléguées à la conférence sur les femmes et la constitution.

Cette conférence, qui s'est déroulée les 4, 5 et 6 décembre à Yellowknife, était organisée par l'Association des femmes autochtones des TNO et le Conseil de la condition de la femme des TNO. 36 déléguées, soit plus de la moitié des participantes, provenaient de localités en dehors de la région immédiate de Yellowknife. Les déléguées représentaient 18 communautés de l'Arctique de l'Ouest, de Holman à Fort Smith.

La conférence visait à dégager, en vue de l'actualiser, la vision que les femmes de l'Arctique de l'Ouest ont de leur futur territoire. Le 1er avril 1999, le territoire de Nunavut sera officiellement instauré. Dans l'autre moitié des Territoires du Nord-Ouest, les leaders politiques (les député.e.s et les dirigeant.e.s d'organisations autochtones et autres) invitent donc la population à saisir l'occasion pour affirmer l'identité de l'Arctique de l'Ouest et se donner une nouvelle constitution.

Le processus constitutionnel repose, entre autres, sur la tenue de deux conférences et d'un référendum. Un Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC), au sein duquel les deux organisations de femmes se partagent un siège, s'occupe du bon déroulement des événements.

En vue de la première conférence (celle de janvier 1995), l'Association des femmes autochtones des TNO et le Conseil de la condition de la femme des TNO ont donc décidé de réunir des femmes des diverses régions de l'Arctique de l'Ouest pour qu'elles se prononcent sur la contribution des femmes au débat constitutionnel.

Pour une société saine et égalitaire

Avant de se pencher en atelier sur des sujets spécifiques de discussion, les participantes ont beaucoup insisté sur l'importance de guérir les gens et les communautés des TNO des maux dont ils souffrent.

Ces maux touchent les domaines physiologique, psychologique, social et spirituel. L'alcoolisme, le suicide, la violence envers les femmes, les abus envers les enfants ont été cités à plusieurs reprises. Pour se guérir de ces maux, aux plans individuel et collectif, les femmes réunies à Yellowknife préconisaient une approche holitisque, tenant

Femmes et constitution Suite en page 2

Visite du ministre de l'Habitation de la République de Sakha

L'industrie de la construction des TNO découvre la Russie

Salle comble au Centre d'information touristique de Yellowknife le 5 décembre, pour la visite de M. Semyon N. Nazarov, le ministre responsable du Comité d'État de la Construction pour la République de Sakha, dans le nord de la Russie.

Le ministre a rappelé à la cinquantaine de personnes (des gens d'affaires pour la plupart) assistant à sa présentation que les Territoires du Nord-Ouest sont un partenaire tout désigné pour la République de Sakha.

«Notre géographie, notre climat, notre population qui comprend un large groupe autochtone sont semblables aux vôtres. Dans le secteur de la construction, nous rencontrons les mêmes difficultés structurelles et nous faisons appel à la même technologie pour les surmonter. Votre expertise est très précieuse», a confirmé M. Nazarov.

Pour mieux illustrer l'importance que la République de Sakha accorde à des partenariats avec le gouvernement et les entreprises des TNO, le ministre a expliqué que tout récemment (à la mi-octobre) le Comité d'État de la Construction s'était doté d'un secteur Habitation. Le 5 décembre, à Yellowknife, M. Nazarov effectuait sa première visite à l'extérieur de son pays, en sa qualité de responsable de ce nouveau secteur d'activités.

L'intérêt de la République de Sakha pour les TNO n'empêche pas le Comité d'État de la Construction de traiter avec une dizaine d'autres pays. La compétition pour des contrats dans le secteur de l'habitation risque à brève échéance de devenir encore plus féroce. La République vient en effet d'annoncer un programme de construction dans le secteur de l'habitation d'une am-

Construction en Russie Suite en page 3



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le temps des fêtes est à nos portes et bientôt, les tables seront garnies comme celle-ci. Le repas de Noël est une tradition qui remonte à loin, mais on ne se lasse toujours pas des dinde, tourtière et canneberges qui éveillent en nous l'esprit des fêtes. À moins que l'on opte pour des viandes plus exotiques comme on en trouve dans les TNO.

Plus on lève le voile sur les langues officielles au Canada, plus on découvre que la situation va de mal en pis. Les francophones subissent des revers jusque dans les services pancanadiens majeurs: Air Canada et la Société canadiennes des postes... À lire en pages 3 et 5.

Les aîné.e.s francophones du Canada disent qu'ils en ont assez d'être les boucs émissaires dans la question du déficit et de la dette nationale. À lire en page 5.

Les minorités francophones peuvent-elles compter sur la ministre Louise Marleau en ce qui a trait aux soins de santé en français? À lire en page 6.

Faites connaissance avec Jacques Sirois, «l'homme qui observait les oiseaux». Un portrait de Mario Paris... À lire en page 7.

Revivez le party de Noël de l'AFCY et de l'APFY en photos! Théâtre, danse et karaoké... jusqu'à ce que divertissement s'ensuive! À voir en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Des cartes de statut aux jeunes autochtones

Les jeunes autochtones des Territoires du Nord-Ouest (TNO) âgés entre 13 et 16 ans pourront bientôt se procurer une carte de statut leur donnant accès certains services en vertu de la politique concernant le «Certificat du statut d'Indien». Cette carte leur permettra d'obtenir des services non assurables comme les lunettes, les soins dentaires et les médicaments délivrés sur ordonnace lorsqu'ils entreront ou sortiront du Canada. Par le fait même, cette carte pourra leur servir de preuve de citoyenneté pour les besoins de l'immigration.

Des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) entreprendront en décembre et janvier une tournée dans les collectivités importantes des TNO afin de recueillir les demandes des jeunes autochtones admissibles.

Exploration pétrolifère et gazière dans la région de Fort Liard

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ronald A. Irwin, et le chef du conseil de bande de Fort Liard, M. Harry Deneron, ont annoncé que des droits d'exploration pétrolifère et gazière ont été accordés à certaines compagnies dans la région de Fort Liard.

La Ranger Oil Ltd, Amoco Canada Petroleum Company Ltd, Chevron Canada Resources Ltd, Ocelot Energy Inc, Shell Canada Ltd et Paramount Resources Ltd se partegeront ainsi huit parcelles de terre d'une superficie de 150 000 hectares (576 milles carrés) au sud des TNO.

Une telle entente ne s'était pas produite depuis 25 ans et selon M. Irwin, celle-ci permettra aux résidant.e.s de Fort Liard de bénéficier «de possibilités d'emploi et d'occasions d'affaires plus nombreuses».

Les droits d'exploitation accordés aux six compagnies garantiront des investissements d'une valeur de 22 681 389$ et prendront en considération la protection de l'environnement. À cet effet et avec le souci de préserver des terres pour les générations futures, deux régions ont d'ailleurs été exclues du processus d'émission des licences.

Agents de police communautaire dans les TNO

Le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont mis sur pied un projet conjoint de trois ans qui consiste à former des agents de police civils pouvant collaborer, au besoin, avec les agents de la GRC dans les localités isolées des TNO.

Afin de tester l'efficacité des «agents de police communautaire», la GRC a entrepris de former un groupe de personnes et de les mettre à l'essai dans les localités de Fort Good Hope et Coral Harbour. Ces nouveaux agents (hommes et femmes) ont suivi un entraînement de quatre semaines à l'École de la GRC, à Regina.

Ce projet-pilote, et les autres qui suivront, permettra de déterminer s'il est possible d'engager des civils sur place, dans les localités isolées, pour venir en aide aux agents de la GRC.

Prix d'excellence en habitation de la SCHL

La firme d'architectes Pin/Matthews de Yellowknife s'est mérité un prix à l'occasion du symposium des Prix d'excellence en habitation 1994 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le 5 décembre dernier.

Respectant le thème *Partager les réussites du logement autochtone*, la SCHL a remis à la firme Pin/Matthews le prix «création et conception» pour la construction d'un centre pour Aînés «tenant compte du style de vie, de la période de la vie et des préférences personnelles de résidants ainsi que des perceptions de la collectivité de Rae-Edzo».

Dans le cadre de cette même cérémonie, la Corporation de logement des TNO s'est vu décernée deux mentions honorables pour la construction de huit logements pour personnes âgées et/ou handicapées («création et conception»), et pour son programme de logements venant en aide aux personnes qui ne sont pas logées convenablement («technologie et production»).

Ethel Blondin Andrews: discours sur la violence faite au femmes

Dans un discours qu'elle prononçait le 6 décembre dernier à la Chambre des communes, la député de l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel Blondin Andrews, a exhorté les individus et les pouvoirs décisionnels à mettre fin à l'influence néfaste qu'ont les médias de masse et les comportements insensibles sur le phénomène de la violence dans notre société. Pour mieux illustrer la lourdeur de la tâche, Mme Blondin-Andrews a énoncé quelques statistiques alarmantes se rapportant aux TNO: entre autres, au moins une femme sur quatre a été abusée par son partenaire dans les Territoires. «Nous ne serons peut-être pas capables d'arrêter les gens qui commettent de tels actes, mais nous pouvons toujours trouver les moyens d'aider les personnes qui vivent des relations abusives afin qu'elles s'en sortent, et d'aider celles et ceux qui désirent une vie meilleure et plus saines pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs familles.»

Geneviève Gouin

Femmes et constitution

Suite de la une

compte de toutes les dimensions de la situation.

Charte des droits et libertés

Afin que cette philosophie de guérison holistique se retrouve dans la constitution de l'Arctique de l'Ouest, Mme Eileen Beaver de Fort Smith et les autres participantes à l'atelier sur la Charte des droits et libertés (celle dont le Canada s'est doté en 1982) ont indiqué que la constitution pour l'Arctique de l'Ouest devait tenir compte du droit à la santé, du droit à la dignité, du droit à l'intégrité physique, du droit au travail, du droit au respect pour les Aîné.e.s, les familles et les femmes, ainsi que du droit à la non-violence.

Dans l'atelier sur la Charte, les participantes ont aussi réclamé des *leaders* à tous les échelons qu'ils et elles servent de modèles pour l'ensemble de la population et la génération montante. La conduite des *leaders* devrait être exemplaire, entre autres en ce qui a trait à la sobriété et au rejet de la violence.

Dans le domaine de l'éducation, il a été recommandé que le droit à l'éducation soit respecté, en termes d'accessibilité et d'égalité. Il a aussi été mentionné qu'il fallait réconcilier les connaissances modernes et le savoir traditionnel, pour une éducation complète.

Du côté des services de santé et des services sociaux, les femmes souhaitent que les interventions extérieures soient limitées au strict nécessaire. Les communautés devraient avoir un rôle de premier plan dans ces questions. La primauté des communautés dans l'avenir collectif de l'Arctique de l'Ouest constitue d'ailleurs une des pierres angulaires de la vision constitutionnelle développée à la conférence.

Ce même principe a été invoqué pour le système judiciaire. Les participantes ont dit privilégier une approche visant la réinsertion plutôt que la punition, dans le cas des infractions les moins graves.

Obstacles à la participation politique des femmes

«Nous sommes toutes d'accord pour dire qu'il faut briser le silence. En tant que femmes, lorsque nous nous mêlons de politique, on nous traite tout de suite d' "agitatrices", de "grandes gueules". La plupart d'entre nous sont impliquées au niveau local. Au sein d'un conseil, une femme peut se retrouver seule parmi huit ou neuf hommes. Lorsque nous nous réunissons, nous sommes fortes. Ensuite nous retournons dans nos communautés où nous nous sentons isolées et intimidées. Les femmes ne doivent plus hésiter à s'affirmer, à exercer le pouvoir», a exhorté Mme Cindy Gilday, lors de l'atelier sur les femmes et les obstacles à leur participation politique.

«En tant que mères et en tant qu'autochtones, nous avons la responsabilité de faire inscrire dans la constitution de l'Arctique de l'Ouest la protection de l'environnement, de la terre, de l'air, de l'eau. L'égalité entre hommes et femmes doit aussi figurer au nom des principes de base. Si nous retournons à la définition traditionnelle de *leader* dans nos cultures, il ne s'agit pas forcément d'un homme. Nous constituons 52% de la population mondiale. Nous devrions détenir 50% de représentation», a-t-elle ajouté.

À la pleinière du mardi après-midi, plusieurs participantes autochtones ont rappelé qu'une certaine solidarité s'impose tout de même avec les dirigeant.e.s politiques actuel.le.s «car il n'est pas facile de fonctionner dans le système du pouvoir politique sans en être affecté.e», précisait la chef de bande de Arctic Red River, Grace Blake.

La solidarité touche aussi les revendications autochtones comme les traités et l'autonomie gouvernementale. «Nous ne voulons pas marcher devant ou derrière les hommes. Nous voulons marcher à côté».

Agnès Billa

Selon une politique de la Société canadiennes des postes...

Adresser son courrier selon le bon usage de la langue française coûterait plus cher à l'expéditeur

S'ils veulent économiser de l'argent, les gros clients doivent se conformer aux règles d'adressage de la Société canadienne des postes. Le hic, c'est que ces règles ne respectent pas la grammaire française.

La Société offre aux gros expéditeurs de courrier des tarifs préférentiels, seulement s'ils adoptent les règles de l'adresse dite «optimale» par opposition à l'adresse dite «courante».

Mais contrairement à l'adresse courante, l'adresse optimale ne tient pas compte des règles de la langue française en la matière affirme le député bloquiste Pierre De Savoye, qui siège au Comité permanent des langues officielles.

Ce dernier a pris par surprise le président de la Société lors de sa comparution, en affirmant que cette dernière encourageait sans le savoir la diffusion de normes contraires à la langue française. Il a même qualifié la politique de la Société de «discrimination tarifaire basée sur la langue».

L'adresse courante devrait se lire comme suit: Monsieur François Boucher, Tour La rose des vents, 634, 43e Avenue Nord-Ouest app.4, Lasalle (Québec), H8P 3B7 (exemple).

Mais l'adresse optimale suggérée par la Société canadienne des postes à ses gros clients se lit ainsi: F Boucher, 634 43E AV NO, APP 4, LASALLE QC, H8P 3B7.

Selon le député bloquiste, la Société n'a pas pris conscience de l'influence néfaste que cette norme pourrait avoir en matière d'éducation populaire. Une norme, a-t-il répété à plusieurs reprises en citant le Multidictionnaire, qui est contraire au bon usage de la langue française en ce qui a trait à l'abréviation, la ponctuation et l'emploi des minuscules et des majuscules: «Tout cela grâce à un logiciel construit à partir des spécifications de la Société», a révélé le député. (Vérification faite, le Multidictionnaire se réfère justement aux normes de la Société canadienne des postes, pour ce qui est de l'adressage courant d'une enveloppe).

Pris au dépourvu, le président de la Société canadienne des postes, Georges C. Clermont, n'a pas voulu entrer dans ce débat linguistique. Il a cependant affirmé qu'une institution avait le droit d'adresser le courrier de façon courante. «Il y a des institutions qui refusent et préfèrent écrire de façon correcte, en anglais ou en français, mais il faut accepter les conséquences», a répondu M. Clermont. «Les conséquences», c'est qu'il en coûtera plus cher à l'expéditeur.

C'est que l'adresse optimale favorise un traitement plus rapide du courrier selon le vice-président des Ressources humaines, André Villeneuve. «Nous sommes malheureusement devant le langage de la machine», a-t-il reconnu. Il a néanmoins pris l'engagement de vérifier les normes d'adressage, pour s'assurer qu'elles soient conformes au bon usage de la langue française.

APF

Découvrez l'artiste qui se cache en vous!



Geneviève Gouin/ L'Aquilon

Vous n'avez peut-être pas le génie de Da Vinci ou le talent de Picasso, mais cela ne veut pas dire que vous ne pouvez laisser libre cours à vos élans créateurs. Si vous aimez la peinture, l'aquarelle, le fusain ou toute autre forme d'expression graphique, vous pouvez vous joindre à d'autres comme vous qui s'adonne à ce «hobby» à l'École Allain St-Cyr tous les jeudis. La dernière rencontre pour 1994 aura lieu le 8 décembre à 19h. Les séances reprendront ensuite dès le 12 janvier 1995 à la même heure.

Programme de construction domiciliaire en Russie

Suite de la une

pleur sans précédent. La superficie totale du programme est de un million de mètres carrés. Au moins 2 000 des unités de logement consistent en des maisons individuelles. Le programme se déroulera sur une période de deux ans et doit débuter dès 1995.

Nouvelles règles du jeu

Pour la réalisation de son programme de construction domiciliaire, la République de Sakha, qui a adopté un régime présidentiel il y a à peine dix ans, entend fonctionner avec de nouvelles règles.

Le Comité d'État souhaite entre autres que les banques s'impliquent activement dans le financement du programme d'habitation. Selon M. Nazarov, il s'agirait là d'une pratique inédite en Russie.

Le Comité confiera aussi un rôle plus actif aux propriétaires de maisons et aux entreprises locales qui participeront au programme. La République compte environ 30 grandes compagnies de construction et une douzaine d'usines spécialisées dans la production de matériaux de construction.

Pour les propriétaires individuels et pour les entreprises, le Comité prévoit une série de mesures d'exemption pour le paiement de taxes de vente et de taxes foncières. Quant aux banques, le gouvernement espère les convaincre d'investir en leur offrant une exemption fiscale sur leurs profits, proportionnelle aux sommes investies.

Les risques du métier

Les exemptions fiscales et autres incitatifs qu'offre le gouvernement de la République de Sakha à ses futurs partenaires en affaires n'ont pas calmé toutes les inquiétudes des participant.e.s à la rencontre du 5 décembre.

Dans la situation économique dans laquelle se trouvent la Russie et la majorité des républiques autrefois membres de l'Union soviétique, les entrepreneur.e.s voulaient savoir dans quelle mesure les compagnies sont assurées d'être payées pour leur travail, une fois les projets complétés.

L'obtention d'un contrat d'envergure dans le secteur de la construction signifie règle générale que l'entreprise doit au départ investir des sommes considérables avant de recevoir des paiements. Les besoins en capitaux, et par conséquent les risques, sont élevés. Dans le contexte d'un chantier en Sibérie, plusieurs entrepreneur.e.s des TNO semblaient croire que les risques étaient encore plus grands.

L'éloignement de la République de Sakha suscitait également de l'appréhension. Pour atteindre Yakutsk, la capitale, le voyage par voie aérienne de Yellowknife dure 24 heures. Dans un tel contexte, la supervision d'un projet et les contacts entre le siège social et l'équipe sur le terrain deviennent complexes et coûteux.

Nouveaux partenaires et nouveaux produits

Comme le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), la République de Sakha décrit la formation professionnelle de sa population comme une priorité.

Cela signifie que le programme de construction domiciliaire offre des opportunités non seulement à des compagnies spécialisées dans le secteur de la construction à proprement parler mais aussi à des entreprises du secteur tertiaire.

Dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre, le ministre Nazarov a laissé entendre que les entreprises territoriales de ce secteur ne devraient pas hésiter à offrir leurs services. Les mêmes remarques ont été adressées aux entreprises qui se spécialisent dans les matériaux de finition (tapis, etc,.).

Les entreprises que tente l'aventure sibérienne peuvent compter sur le GTNO dans leurs démarches. M. Randy Cleveland, le sous-ministre adjoint des Travaux publics et Services, a indiqué que les programmes de visites et d'échanges qui ont déjà permis à onze entrepreneur.e.s de se rendre en Russie vont se poursuivre. Les prochaines «missions d'exploration» devraient se tenir en octobre 1995.

Outre le ministère, l'Association de la Construction des TNO, l'Association des ingénieur.e.s, la Chambre de commerce de Yellowknife, la Chambre de commerce des TNO, la Société territoriale d'habitation et Développement économique et Tourisme (GTNO) collaborent à la promotion des intérêts des Territoires auprès de la république russe. À Ottawa, le ministère fédéral des Affaires extérieures est également actif dans le dossier.

Les relations entre la République de Sakha et les Territoires du Nord-Ouest remontent à 1984. En 1990, des représentants de la république avaient effectué dans plusieurs communautés de la Terre de Baffin un voyage comparable à celui qui a amené M. Nazarov dans l'Arctique de l'Ouest.

Agnès Billa

LANCEMENT DE LIVRE

L'Association franco-culturelle de Yellowknife invite toute la population francophone et francophile de Yellowknife à venir rencontrer le Père René Fumoleau, lors du lancement de son livre: *Aussi longtemps que le fleuve coulera* ("As long as this land shall last").

Un 5 à 7 aura lieu pour souligner cet événement, **le mardi 13 décembre** 1994 au 13e étage de la Tour Fraser.

Bienvenue à toutes et à tous!





ÉDITORIAL

Non à la violence envers les femmes

Le temps passe. Cinq ans déjà depuis la tuerie à l'École polytechnique de Montréal, un 6 décembre 1989 de désolante mémoire. Arrivée en janvier de cette même année à Yellowknife, je me souviens avoir souhaité ardemment à ce moment-là me retrouver à Montréal. Consternée par cette terrible tragédie, je ressentais un tel besoin d'être proche des femmes, des amies et de l'alma mater frappées en plein coeur par les balles de Marc Lépine.

Le temps passe et, pour moi en tout cas, la douleur s'est un peu estompée. Ce qui compte maintenant, c'est la détermination grandissante chez les femmes de ne plus tolérer la violence dont elles sont depuis trop longtemps victimes.

Le crime de Marc Lépine aura révélé de la manière la plus choquante et la plus meurtrière le phénomène de la violence envers les femmes, un phénomène autrement plus répandu dans notre société que cet acte de démence isolé qui demeure dans les annales de notre pays le pire massacre jamais survenu au Canada.

Cette année, pendant toute la journée du 6 décembre, soixante femmes autochtones et non-autochtones de l'Arctique de l'Ouest étaient réunies à Yellowknife pour définir leur vision d'avenir pour le nouveau territoire de l'Ouest des TNO. Parmi toutes les valeurs et tous les principes qu'ont évoqués les participantes à cette conférence, aucun n'avait plus d'urgence que le refus une fois pour toutes du recours à la violence contre les femmes.

Un article dans la Constitution de l'Arctique de l'Ouest sur le rejet de la violence, la politique du GTNO dite de «Tolérance zéro à la violence»..., toutes ces mesures déjà acquises ou à venir ne font que refléter les actions des femmes des Territoires qui, quotidiennement dans leurs communautés, disent non à la violence.

En 1989, le lendemain du massacre à Polytechnique, des gens refusaient de voir dans ce crime une attaque contre les femmes, malgré les propos du meurtrier qui avait déclaré sa haine des féministes. Il avait fallu faire remarquer à ces gens que si le massacre avait touché uniquement des hommes de race noire, personne n'aurait douté qu'il s'agissait d'un crime odieux et raciste.

Aujourd'hui, la gravité du scandale de la violence envers les femmes est connue. De plus en de plus de femmes témoignent; de plus en plus de gens les entendent et les écoutent. Le silence entourant la violence est de plus en plus souvent brisé. Dans les mois à venir, lors des débats constitutionnels territoriaux, réclamons une société respectueuse de l'intégrité des femmes.

Agnès Billa



Exit le député d'Ottawa-Vanier

Jean-Robert Gauthier est maintenant au Sénat

Député d'Ottawa-Vanier pendant 22 ans, grand défenseur de la francophonie canadienne à la Chambre des communes, celui que des députés appellent affectueusement «J.R.», siège maintenant à la Chambre haute.

«Il faut savoir sortir de la politique active», a déclaré à l'APF le nouveau sénateur, dont la voix trahissait une certaine tristesse. «Jean [Chrétien] m'a fait l'offre d'un poste au Sénat. A tout prendre, je pense que c'est une bonne décision», a-t-il ajouté.

Jean-Robert Gauthier n'avait pas caché sa déception de ne pas avoir été élu comme président de la Chambre des communes, il y a un an. Nommé président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le premier ministre Chrétien lui a offert de siéger au Sénat quelques jours après le dépôt de son rapport sur la révision de la politique étrangère canadienne.

M. Gauthier a l'intention de poursuivre son travail de toujours en faveur des minorités francophones, «mais dans un contexte plus large». Libéré de ses responsabilités de député, il offre dès aujourd'hui ses services à toutes les communautés francophones au pays: «Je suis disponible. Je l'ai toujours été», rappelle-t-il. Évidemment, il concentrera ses énergies en Ontario où, dit-il, «il y a de l'éducation populaire à faire» pour ne pas que se reproduise un autre Sault-Sainte-Marie.

Il se dit aussi prêt à s'impliquer dans le débat référendaire au Québec, et ne pense pas que cela offusquera les Québécois. «J'imagine que les Québecois vont accepter que des représentants des minorités francophones disent qu'il est important que le Canada reste uni».

Il n'a pas l'intention de se mêler à la course à sa succession dans sa circonscription. Il a repris à son compte la formule consacrée de «non ingérence, non indifférence» pour expliquer sa position. Il espère quand même que son successeur poursuivra son travail.

M. Gauthier a été conseiller scolaire et président de Conseil scolaire dans la région d'Ottawa-Vanier pendant 12 ans. Élu député en 1972, il a été whip en chef de l'opposition de 1984 à 1990 et leader de l'opposition à la Chambre des communes de 1990 à 1991. Il est le président de la section canadienne et vice-président international de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

À 65 ans, après 34 années de vie politique dont 22 années à titre de député, Jean-Robert Gauthier a décidé de passer à autre chose.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

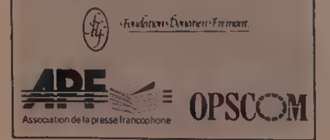
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Mario Paris

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Chronique du Patrimoine

Des femmes aux commandes de leur destinée

Canada, 13 mars 1928 - Ce n'était pas facile pour les Canadiennes de devenir pilote au début du siècle. D'abord, il y avait trop de pilotes sur le marché du travail parce que plusieurs d'entre eux avaient été formés pendant la Première Guerre mondiale. De plus, les vols commerciaux étaient plutôt rares et les écoles pour les aspirants pilotes acceptaient peu d'élèves.

Mais l'obstacle le plus difficile à surmonter pour celles qui rêvaient de piloter un avion était l'opinion publique. La place d'une femme, croyait-on à l'époque, n'était surtout pas dans un poste de pilotage.

Malgré tout, de nombreuses Canadiennes se sont accrochées à leur rêve et lorsque les cours de pilotage devinrent accessibles au grand public, à la fin des années 1920, nombreuses furent celles qui s'y inscrivirent.

Le 13 mars 1928, la jeune Eileen Vollic d'Hamilton a réussi son examen de pilote à bord d'un vieil avion de guerre devenant ainsi la première Canadienne à détenir un permis de pilote. Mme Vollic fut également la première femme au monde à voler sur un avion équipé de skis.

Évidemment, tout le monde parlait des exploits de ces pionnières de l'aviation. Cependant, lorsque venait le temps de postuler un emploi, c'était beaucoup plus difficile d'attirer l'attention des patrons. Daphne Paterson, la première pilote d'avion du Nouveau-Brunswick et la première Canadienne à détenir un permis de pilote commercial, accumulait frustration sur frustration dans ses tentatives pour décrocher un emploi.

Malgré tous les obstacles qui se dressaient sur leur chemin, les femmes, en nombre toujours croissant, luttaient pour obtenir une place dans le monde de l'aviation, traçant ainsi le chemin pour toutes celles qui les ont suivies. Pour plusieurs d'entre elles, voler symbolisait le pouvoir de maîtriser leur destinée, une expérience qu'elles ne pouvaient pas vraiment vivre ailleurs que dans les airs.

Fondation CRB

Les aîné.e.s

Pas si riches

APF - Les aîné.e.s francophones en ont assez d'entendre dire que leur situation financière est bonne, d'entendre dire qu'ils sont riches et que le gouvernement n'a plus les moyens de leur verser des prestations.

Pour «rectifier les faits» cinq organisations nationales d'aîné.e.s, dont l'Assemblée des aînés et aînées francophones du Canada (AAAFC), ont rédigé un mémoire à l'intention des ministres des Finances et du Développement des ressources humaines.

«Ébranlés» par les attaques des médias et de la presse financière contre les bénéfices aux aîné.e.s, ceux-ci affirment qu'au contraire, le gouvernement gruge dans leurs revenus depuis dix ans. Après avoir versé toute leur vie des contributions au régime de retraite du gouvernement pour assurer «leurs vieux jours», voilà que tout est remis en question..

Ce qui inquiète les aîné.e.s, c'est que de plus en plus de gens pensent que le pays ne peut plus se permettre de leur payer des prestations de vieillesse. C'est pourquoi ils dénoncent le «mythe» selon lequel ils vivraient dans une relative aisance et que le programme de la Sécurité de la vieillesse est inefficace et trop cher. Sans ce programme, affirme la coalition, 75% des personnes âgées auraient un revenu inférieur à 20 000$ par année. C'est aussi ce programme, et d'autres initiatives gouvernementales, qui ont permis de réduire depuis 20 ans la pauvreté chez les aîné.e.s.

Ces derniers dénoncent aussi l'ingratitude des citoyens. Les jeunes, disent-ils, ne voient que les coûts des bénéfices consentis aux aîné.e.s, sans penser à ce qu'ils ont eux-mêmes reçu de la société, ou s'attendent à recevoir. «Si l'on croit que les autres générations n'ont aucun devoir envers les aîné.e.s, pourquoi devraient-elles s'attendre à leur participation au financement des programmes d'éducation?».

Les aîné.e.s sont prêts à «payer leur quote-part à la société», déclare le président de l'AAAFC, M. André Lécuyer, «mais ils n'acceptent pas d'être les seuls à payer plus que leur quote-part». Et, à tout le moins, les aîné.e.s demandent au gouvernement d'être consulté.e.s, s'il a l'intention de toucher à leurs bénéfices.

Elles s'envoleront pour Montréal...

pour la grande finale de *la Dictée des Amériques* **le 18 mars 1995**

Catégorie «seniors»: **Madeleine Fontan**

Catégorie «juniors»: **Cathy Simard**

Bonne chance à nos finalistes!



Loi sur les langues officielles

Air Canada ne dictera aucune règle à ses transporteurs

Air Canada n'a pas l'intention d'obliger ses transporteurs régionaux à se soumettre à la Loi sur les langues officielles, même si cette loi s'applique au transporteur national.

Le vice-président général et chef de l'exploitation chez Air Canada, M. Jean-Jacques Bourgeault, a été clair à ce sujet lors de son passage devant le Comité permanent sur les langues officielles: «Nous les incitons à donner un service bilingue, en autant que faire se peut».

Air Canada est propriétaire, à 100%, des compagnies Air Ontario, Air Alliance au Québec et Air Nova en Atlantique. Mais selon M. Bourgeault, ces petites compagnies aériennes sont indépendantes, même si Air Canada peut nommer des membres sur le conseil d'administration.

Malgré l'insistance du Comité des langues officielles, le porte-parole d'Air Canada a dit qu'il était hors de question d'obliger ces compagnies à respecter la Loi sur les langues officielles. Et selon les avocats consultés par Air Canada, cette loi ne s'appliquerait pas aux transporteurs régionaux qui brassent des affaires avec la compagnie.

«Si le législateur a pris la peine d'imposer une obligation légale à Air Canada d'offrir un service dans les deux langues officielles, a répliqué le sénateur Jean-Claude Rivest, il me semble qu'il y a des raisons juridiques d'offrir des services dans les deux langues de la part des transporteurs». La loi privatisant Air Canada, adoptée le 18 juillet 1988 par la Chambre des communes, maintenait l'obligation du transporteur à se soumettre à la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur Jean-Louis Roux a critiqué de son côté la «position légaliste» d'Air Canada: «Je ne comprends pas que vous ne leur imposez pas une façon d'agir». Selon M. Roux, il s'agit plus «d'une question d'équité que d'une question juridique».

Le député libéral anglo-québécois, Warren Allmand, s'est plutôt inquiété de l'impact de cette politique auprès des francophones, à la veille du référendum: «En cette période de tensions au pays, on ne doit pas se contenter d'opinions juridiques, alors que des personnes remettent l'unité du pays en question».

M. Bourgeault, qui au début de sa comparution avait qualifié Air Canada de «joyau de la Couronne en terme de politique des langues officielles», s'est défendu en soutenant qu'il y avait «des limites à ce qu'on peut imposer aux gens».

Interrogé par l'APF, M. Bourgeault a maintenu sa position. Le gouvernement, dit-il, avait la possibilité lors de la privatisation d'Air Canada en 1988, d'étendre aux transporteurs régionaux l'obligation de respecter la Loi sur les langues officielles: «Le gouvernement ne l'a pas fait... Ils [les moyens] existaient pourtant». Et ce n'est pas, selon lui, parce qu'Air Canada est maintenant propriétaire de transporteurs régionaux, à 100%, que la Loi s'applique pour autant: «Pourquoi elle s'appliquerait? Ce n'est pas parce que j'achète une compagnie demain matin, qui ferait du pétrole, qu'elle est soumise à la Loi sur les langues officielles».

Il estime même qu'il est «anormal» qu'une compagnie privée soit soumise à la Loi sur les langues officielles, qui a d'abord été rédigée pour des institutions fédérales. «C'est très vaste, c'est très bureaucratique, c'est très lourd, c'est très compliqué de le faire, dit-il. Nous, on le fait, mais je ne pense pas que ce soit normal pour d'autres compagnies d'être soumises à ça». Il serait «dommage», ajoute-t-il, que le gouvernement impose cette loi aux transporteurs régionaux.

De toute façon, dit-il, le service est bilingue sur tous les vols d'Air Nova et d'Air Alliance. Pour ce qui est d'Air Ontario, le service est bilingue sur «la plupart de ses vols», surtout là où il y a une demande en français. Mais c'est une toute autre histoire dans l'Ouest, admet M. Bourgeault. Le transporteur régional AirBC n'offre un service bilingue que sur quelques vols seulement. «L'acceptation du français dans l'Ouest, c'est quelque chose qui n'est pas facile», conclut-il.

APF

Plus de 30 000$ en prix

La 3e Semaine nationale de la francophonie soulignera la diversité culturelle

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a procédé au lancement de ce grand événement annuel, qui aura lieu du 20 au 25 mars 1995 sous le thème: *La diversité ethnoculturelle de la francophonie canadienne*.

«Le choix de ce thème se veut une invitation pressante à prendre conscience que la grande famille francophone du Canada est formée d'une multitude de membres dont l'origine ethnique et culturelle varie, mais qui possèdent en commun une caractéristique fondamentale: l'usage de la langue française», a expliqué le président de l'ACELF, Louis-Gabriel Bordeleau.

La Commissaire à l'équité d'emploi du ministère des Affaires civiques de l'Ontario Juanita Westmoreland-Traoré, elle-même issue de cette diversité culturelle que l'ACELF entend souligner en 1995, sera d'ailleurs patronne d'honneur de l'événement. Le communicateur Henri Bergeron, l'éducateur Paul Gérin-Lajoie, l'écrivaine Antonine Maillet, le Commissaire aux langues officielles Victor Goldbloom, l'ancien fonctionnaire Edgar Gallant, de même que la présidente de l'Agence canadienne de développement international Huguette Labelle, ont également accepté de patronner l'événement qui, cette année, ne s'adresse plus seulement aux enseignants et aux étudiants des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, mais à toute la population.

Tout comme lors des deux précédentes éditions, on remettra des Prix de la francophonie canadienne et des Prix de la francophonie internationale. Ces prix récompensent les organismes et les personnes qui proposent les plus intéressantes activités éducatives favorisant la promotion de la langue et de la culture françaises.

Outre ces prix, l'ACELF innove cette année en ajoutant trois nouvelles attributions. Le Prix en informatique d'une valeur de 1 000$ récompensera une institution d'enseignement de langue française qui aura soumis le meilleur projet, mettant en valeur l'utilisation du Réseau scolaire canadien. Le Réseau vise à relier lplus de 16 000 écoles du pays à l'autoroute de l'information.

Le Prix national de la diversité ethnoculturelle, d'une valeur de 2 000$, récompensera un projet d'une association, d'un organisme ou d'une entreprise, qui fait la promotion d'une vision pluraliste de la francophonie canadienne.

Enfin, les Prix de la participation, qui totaliseront 3 000$, seront décernés au hasard à deux jeunes, l'un du primaire et l'autre du secondaire, qui auront soumis un court texte décrivant leur vision personnelle de la diversité ethnoculturelle de la francophonie canadienne. Tous les prix totalisent une somme de plus de 30 000$ cette année, dont 19 500$ pour les prix de la francophonie canadienne dans le domaine de l'éducation et 11 000$ pour les prix de la francophonie internationale en éducation.

La date limite pour soumettre sa candidature à tous ces concours est le 17 février 1995. **APF**

Soins de santé en français:

Diane Marleau s'en lave les mains

La ministre de la Santé a beau être une Franco-Ontaroise, ce n'est pas elle qui va se faire l'apôtre de l'accessibilité des services de santé en français, pour les minorités francophones.

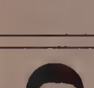
«Je n'ai pas la responsabilité de la gestion des soins de santé. Je peux soulever la question, mais la responsabilité reste dans les mains des autorités provinciales», a déclaré Mme Marleau à l'APF, immédiatement après sa comparution devant le Comité permanent des langues officielles.

Selon la ministre, l'Ontario «fait un effort» pour offrir des services de santé en français, mais elle ne peut se prononcer sur la situation qui existe dans les autres provinces canadiennes: «Je ne connais pas leurs services de santé. Je ne peux pas vous dire exactement ce qui est offert et ce qui n'est pas offert». Mme Marleau n'a pas l'intention d'exercer des pressions auprès des provinces, mais simplement de «soulever la question».

Le sénateur Jean-Claude Rivest, qui a été conseiller de l'ex-premier ministre du Québec Robert Bourassa, a rappelé à la ministre que le Québec avait adopté la Loi 142, qui garantit à tous les Anglo-Québécois des soins de santé dans leur langue, partout en province. Il s'est plaint de l'attitude de la ministre devant le Comité: «Quand a-t-elle dit publiquement qu'elle se préoccupait de l'accès linguistique des francophones aux soins de santé», a demandé le sénateur, visiblement excédé par les réponses de la ministre. Pour se tirer d'impasse, Mme Marleau a affirmé qu'elle en avait déjà parlé «à certaines ministres de la Santé», sans toutefois les identifier. «On ne demande pas quelque chose d'irraisonnable pour les francophones hors Québec», a renchéri le député Anglo-Québécois Warren Allmand.

Le sénateur Rivest rappelle que la ministre Marleau a critiqué les provinces qui ont voulu imposer un ticket modérateur, dans le but de contrôler les coûts de la santé: «Elle a même menacé de couper les subventions». Aujourd'hui, ajoute le sénateur, alors qu'il s'agit de garantir l'accès pour les communautés francophones à travers le pays à des services de santé en français, Mme Marleau répond que la santé est une juridiction provinciale. M. Rivest croit que cette question devrait figurer à l'agenda d'une conférence fédérale-provinciale sur la santé: «Je voudrais qu'il y ait un certain leadership moral de la part de la ministre de la Santé».

A force d'insister, le Comité permanent des langues officielles a finalement arraché à la ministre la promesse qu'elle en parlerait...au ministre du Patrimoine canadien Michel Dupuy. **APF**



Ailleurs dans la francophonie

Nouveau patron à la Fédération des jeunes

APF - La Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) a trouvé son nouveau directeur général au Manitoba.

M. Gilles Vienneau, qui est le directeur de la formation et de la recherche à la Commission nationale des parents francophones à Saint-Boniface, entrera en fonction à Ottawa le 1er février prochain. Il succèdera à M. Paul Lapierre.

Natif du Nouveau-Brunswick, M. Vienneau a déjà vécu en Alberta, au Yukon, et en Colombie-Britannique.

Elliot Lake sous la loupe des chercheurs

APF - Une équipe de chercheurs de l'université Laurentienne de Sudbury étudiera les effets à long terme des mises à pied à Elliot lake en Ontario.

Cette étude sera financée par le ministère du Développement des ressources humaines, qui s'intéresse aux effets des mises à pied dans des collectivités qui dépendent du secteur des ressources primaires. L'étude coûtera deux millions$.

Elliot Lake a été frappée durement par la mise à pied de près de 4 000 travailleurs à la suite de la fermeture de mines d'uranium en 1990. Les chercheurs étudieront notamment les conséquences sur les familles, la santé, la collectivité. On évaluera aussi l'efficacité des programmes gouvernementaux de counselling et de formation.

Nouveau directeur général à l'ACFC

L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC) a choisi celui qui succédera à M. Florent Bilodeau au poste de directeur général de l'Association. M. Ronald Labrecque, qui occupait jusqu'à maintenant le poste de directeur de développement culturel à la Commission culturelle fransaskoise (CCF), entrera en fonction à l'ACFC en janvier 1995.

La Colombie-Britannique à la SRC

Les francophones à travers le Canada peuvent enfin voir ce qui se passe sur la Côte Ouest grâce à une nouvelle émission intitulée *Ici la Côte du Pacifique*. Cette émission, animée par Thérèse Champagne, est maintenant diffusée les samedis sur les ondes de la SRC et fait connaître aux téléspectateurs et téléspectatrices des autres provinces des francophones de diverses régions de la Colombie-Britannique. Une émission à ne pas manquer!

G.G

Portrait d'un francophone des TNO

Une passion qui donne des ailes

D'abord, qui est Jacques Sirois? Jacques, c'est l'homme aux oiseaux. Car si le Québec a eu Frédéric Bach, l'homme qui plantait des arbres, et bien les TNO ont l'homme qui observait les oiseaux.

C'est en 1980 que Jacques Sirois a terminé ses études bachelière en biologie à l'Université du Québec à Rimouski. Sa passion pour l'ornithologie l'a immédiatement conduit à travers le pays vers des emplois intéressants au sein du Service Canadien de la Faune. Ses deux premières années se sont écoulées à Terre-Neuve pour qu'ensuite il se retrouve près de Vancouver, en Colombie-Britannique. Éventuellement, en 1984, Jacques Sirois atterrit à Yellowknife, qui est devenue son lieu de vie pendant les dix dernières années.

Les études ornithologiques se sont succédées au fil des ans. Ses trois premiers étés se sont déroulées sur la Mer de Beaufort, près du delta de la rivière Mackenzie où l'on planifiait à ce moment d'énormes projets d'exploitation du pétrole. Une étude environnementale était donc de mise, mais lorsque les priorités des industries pétrolières ont changé de cap, il en a été de même avec ce projet. D'autres inventaires devenaient plus prioritaires. Jacques Sirois s'est donc retrouvé d'un bout à l'autre des TNO durant ces dix années.

Un de ses derniers projet se déroulait aux portes de Yellowknife. Le Grand lac des Esclaves, cinquième plus grand lac en Amérique, a toujours accueilli une population d'oiseaux migrateurs mais très peu d'informations y avaient été enregistrées. Un imposant rapport sur le sujet devrait être publié d'ici un an.

L'expérience au service de la faune

Son prochain défi est l'une des raisons qui lui font quitter Yellowknife. Jacques Sirois veut utiliser les années d'expérience accumulées sur ce grand lac pour effectuer un retour aux études mais en maîtrise cette fois-ci. 80% de l'eau qui coule jusqu'au Grand lac des Esclaves provient de la Rivière des Esclaves qui draine une bonne partie de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ainsi, en théorie, si l'on pollue dans le Sud, le flot des rivières devrait transporter ces contaminants ici au nord. Jacques Sirois vas donc entreprendre de suivre le chemin des contaminants dans les oiseaux qui vivent en colonies (sternes et goélands) dans cet énorme écosystème encore méconnu qu'est le Grand lac des Esclaves. Pour ce faire, il doit se rendre en Saskatchewan, où il pourra suivre les cours nécessaires.

Les oiseaux et tout ce qui les entoure

Pour Jacques Sirois, les oiseaux sont une passion, mais il ne s'agit pas là de son seul et unique intérêt. Lorsque l'on parle avec lui, on sent une préoccupation toute particulière pour la vie et l'environnement global. Jacques Sirois partage facilement ses pensées profondes sur le sujet. Selon lui, les problèmes d'ici sont relativement peu critiques par rapport à la biosphère qui en prend «une claque» beaucoup plus sérieusement ailleurs sur notre planète. Il souligne que présentement, il préfèrerait travailler là où les besoins environnementaux sont plus urgents. Mais système oblige, maîtrise et doctorat sont indispensables pour comprendre vraiment les mécanismes environnementaux qui régissent notre monde. De plus, Jacques Sirois mentionne qu'il aimerait bien vivre dans un pays hispanophone afin d'élargir encore plus ses horizons.

Lorsqu'on lui parle de sa langue maternelle, M. Sirois explique qu'il n'a jamais éprouvé de problème à être un francophone en dehors du Québec. En parlant de la situation des francophones en milieu minoritaire, il répond immédiatement qu'il ne se sent pas du tout à part. «Autant que je sache, nous les francophones faisons partie d'un groupe majoritaire au Canada; moi je fais plutôt partie d'une minorité qui observe les oiseaux!».

«Vol au-dessus d'un nid de coucou»

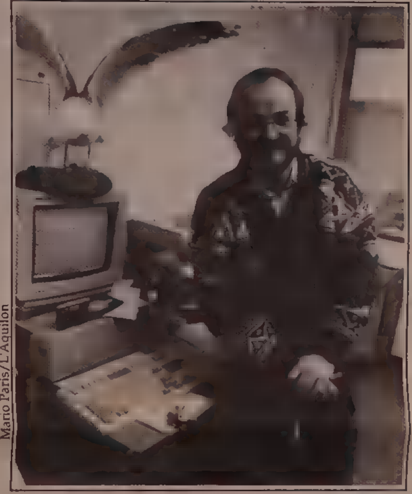
La politique, les revendications et tout le fonctionnariat gouvernemental (et il est le premier à dire qu'il est lui-même fonctionnaire) sont pour lui bien trop peu efficaces et concertés pour pouvoir rendre quelques lettres de noblesse à leurs causes. Un bon exemple, selon Jacques Sirois, est la ville de Yellowknife, située au milieu de quelques millions de kilomètres carrés de nature sauvage. On s'y empile dans des gratte-ciel qui étranglent le centre-ville et on va dormir dans une banlieue qui n'a rien d'autre à offrir qu'un «MacDo» ou un «WalMart». «Oubliez votre rêve de petite maison sur le bord d'un lac tranquille lorsque vous venez vous établir ici!», dit-il.

Il résume ensuite sa pensée sur les politiques prônées dans les Territoires du Nord-Ouest: «Plus que j'en sais, moins que je veux en savoir!».

Le Nord: le nid idéal

Bien qu'il ne se gêne pas pour décrier l'injustice et l'absurde, Jacques Sirois n'hésite pas à dire que son bilan dans le Nord est très positif. Après avoir vécu dans plusieurs régions du Canada, il constate que le coeur économique est au sud mais que l'âme du pays est définitivement dans le Nord. Lorsqu'il se retrouvera pour une dernière fin de semaine dans son camp en bois rond construit en 1945 par Anderson Thompson lui-même, Jacques Sirois pourra nourrir les mésanges et les jais du Canada en étant fier d'avoir vécu dans ce coin de pays où les aurores boréales n'ont d'égale qu'en la beauté d'un monde unique.

Mario Paris


Mario Paris/L'Aquilon

Jacques Sirois et un de ses protégés.



Le Père Fumoleau lance son oeuvre à Montréal



Louise Doren/Collaboration spéciale

Le Père René Fumoleau était de passage au Salon du livre de Montréal, le 18 novembre dernier, pour le lancement de son livre intitulé Aussi longtemps que le fleuve coulera. *À cette occasion, plusieurs férus de lecture se sont arrêtés à sa table, et parmi eux, beaucoup étaient des ex-résident.e.s des Territoires du Nord-Ouest.*

Les francophones de Yellowknife fêtent Noël



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Les francophones de Yellowknife, jeunes et vieux, s'en sont donnés à coeur joie le 3 décembre dernier, lors du «Party de Noël» organisé par l'Association franco-culturelle (AFCY) et l'Association des parents francophones (APFY). Après s'être divertis grâce à la lecture d'un conte et la visite du Père Noël, les élèves de l'École Allain St-Cyr (en-haut) ont offert leur cadeau aux plus vieux: une pièce de théâtre agrémentée d'effets spéciaux qui a sans conteste plu à toutle monde! Après ce spectacle, les irréductibles ont pu participer à une soirée karaoké, entrecoupée de musique et de danse (en-bas). La participation à cette activité laisse croire qu'elle a été très appréciée...



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Souvenons-nous...

Une pensée toute spéciale pour les 14 femmes tuées à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989 et pour toutes les femmes violentées de la terre...



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 46, vendredi 16 décembr

Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le 13 décembre dernier, lors du lancement à Yellowknife du livre du Père René Fumoleau «Aussi longtemps que le fleuve coulera», M. Serge Castonguay (de dos) s'entretient avec l'auteur.

Session de formation pour le futur CSC

Vers un centre scolaire communautaire

La décision officielle portant sur la construction d'un bâtiment permanent pour l'école Allain St-Cyr, à Yellowknife, n'a pas encore été prise, mais déjà, on étudie la possibilité d'incorporer cette école à un centre scolaire communautaire.

Le 10 décembre dernier, le comité ad hoc du centre scolaire communautaire (CSC) de Yellowknife franchissait une autre étape de son projet en offrant une session de formation réunissant membres du comité, conseillers scolaires et personnes ressources à l'École Allain St-Cyr. Et puisqu'une entreprise du genre comporte moult préparatifs et travaux, les organisateurs et organisatrices de la session ont fait appel à une experte dans le domaine.

Parce qu'elle est impliquée à plusieurs niveaux dans la création d'un centre scolaire communautaire à Calgary, Yvonne Hébert, Franco-Albertaine de naissance, était la personne toute désignée pour animer cette rencontre. Professeure-titulaire spécialisée en didactique des langues à l'Université de Calgary, où elle est également responsable du secteur d'éducation en français et d'éducation autochtone et bilingue, Mme Hébert a participé à la création du CSC de Calgary en tant que membre du comité de programmation et de l'exécutif du CSC. Il ne s'agissait pas de son premier voyage à Yellowknife, mais celui-ci a, semble-t-il, bénéficié à plus d'un.e puisque l'information présentée a suscité de nombreuses questions.

C'est à l'aide de «collages» d'idées qu'Yvonne Hébert a invité les participant.e.s à un questionnement de base. Il fallait d'abord justifier la raison d'être d'un centre scolaire communautaire à Yellowknife. En répondant à un simple «pourquoi», les raisons à la base du projet se sont avérées aussi diversifiées que pertinentes: «milieu francophone authentique, valorisation des enfants, services sous un même toit, ralliement, visibilité, etc,.». Selon Mme Hébert, il est primordial d'identifier ces raisons «parce qu'elles seront plus tard inclues dans les demandes de subventions».

Un deuxième aspect essentiel est de brosser un tableau (en anglais et en français) de la communauté francophone à Yellowknife avec son histoire, le territoire qu'elle couvre, des statistiques et autres données prouvant que les francophones y constituent un groupe visible et homogène.

Grâce à cet exercice, les participant.e.s ont relever des aspects qui méritent d'être mieux documentés. Toute la démarche était accompagnée d'exemples, reliés au CSC de Calgary, qui permettaient d'éclairer les participant.e.s sur certains problèmes ou obstacles potentiels et de s'attarder à des questions comme le statut confessionnel. «Il est tout de même important de ne pas attendre une crise; il faut tenir compte de cet aspect tout au long du processus», a mentionné Mme Hébert.

Le CSC prend forme
Suite en page 2

Allégation de conflit d'intérêt envers le ministre Morin

La présidente de l'Assemblée législative démissionne

La députée de Thebacha, Jeannie Marie-Jewell, a annoncé qu'elle quittait la présidence de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest (TNO), le 15 décembre dernier. Elle renonce à la présidence car l'impartialité qu'exige le poste l'empêcherait, a-t-elle déclaré, «de défendre les intérêts de ses concitoyens».

Mme Jeannie Marie-Jewell s'inquiète d'une décision du cabinet du Gouvernement des TNO (GTNO), prise le 7 décembre, d'aller en appel d'offres pour un service d'entretien et d'exploitation d'avions-citernes. Ces avions sont utilisés pour combattre les feux de forêt.

Dans une lettre au greffier de l'Assemblée législative datée du 15 décembre, la députée originaire de Fort Smith dit «contester le fait que (cette) décision est juste et que la conduite du ministre (responsable du dossier) est intègre».

Mme Jeannie Marie-Jewell soutient que la décision du cabinet va à l'encontre d'un engagement donné à la population de sa circonscription d'octroyer le contrat à la société *Dene/Metis Holdings*. Le cabinet serait revenu sur cet engagement à la lumière d'un rapport commandé à la firme de consultants *Foulger Aviation Services*.

La présidente démissionnaire de l'Assemblée législative allègue que M. Don Morin, le ministre des Travaux publics et des Services du GTNO, se trouve en situation de conflit d'intérêt dans cette affaire car il est personnellement lié à la firme *Foulger*. Le ministre loue sa maison de Fort Resolution à un dénommé Norman Zigarlick, autrefois de la firme *Foulger*.

Le rapport de la firme de consultants *Foulger Aviation Services* avait remis en question le choix de *Dene/Metis Holdings* pour l'octroi du contrat des avions-citernes

Démission
Suite en page 2



Mario Paris/L'Aquilon

À l'approche des fêtes, le groupe *Small Town Rhino* (avec à la batterie Marc Lacharité) multipliait les apparitions dans les bars de Yellowknife. Pour leur spectacle du 31 décembre, le trio avait adopté le slogan «Maximum 95». Pas d'excès de vitesse permis; que des excès de décibels!

Le déménagement de la Garderie Plein Soleil dans son nouveau local de la rue Forrest pourra se faire. La Ville a accordé le permis d'occupation. La garderie sera à sa nouvelle adresse dès le début de 1995. Lire en page 3.

Les sigles et les acronymes, voilà un phénomène bien moderne. Notre collaboratrice de l'APF, Annie Bourret, s'y intéresse dans sa chronique de la langue française. Il est même question des TNO ou plutôt des T. N.-O. Lire en page 5.

Deux entretiens avec Jean Charest, le chef du Parti conservateur du Canada, dont la visite à Yellowknife clôturait une tournée d'un an à travers le pays. Le référendum québécois et la reconstruction de son parti sont au coeur des discussions. Lire en pages 6 et 7.

Des voeux pour les Fêtes et pour le Nouvel An qui approchent à grand pas. *L'Aquilon* se joint aux associations francophones des TNO pour vous souhaiter santé, bonheur et prospérité. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Brochure du GTNO sur la Loi sur les langues officielles

Le gouvernement des TNO vient de lancer une publication intitulée *Les Langues de chez nous*. La brochure vise à aider les gens et les organismes à comprendre les lois relatives aux langues dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle a été produite par l'Unité des langues officielles du ministère de l'Exécutif et par le ministère de la Justice, de concert avec la Commissaire aux langues, Betty Harnum.

Les langues de chez nous renferme de l'information de base sur les principes, le contenu et la portée de la Loi territoriale sur les langues officielles, le statut légal des langues et les droits garantis par la Loi sur les langues officielles. La brochure explique également le rôle et les responsabilités de la Commissaire aux langues.

Rédigée dans toutes les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, la brochure a été réalisée grâce à des fonds provenant de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones. Des exemplaires de la brochure sont disponibles auprès de l'Unité des langues officielles (403-920-6960) et du Commissariat aux langues (1-800-661-0889).

Choix des participant.e.s pour la conférence sur la constitution

Les participant.e.s à la conférence de janvier 1995 sur la constitution de l'Arctique de l'Ouest seront choisi.e.s selon une nouvelle méthode qui donnera aux régions et aux municipalités à pouvoir de taxation direct un rôle plus actif dans le processus.

Au départ un sous-comité du Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) devait se charger de la sélection des participant.e.s. Lors d'une tournée d'information sur le processus constitutionnel, les membres du CODC se sont rendus compte que les gens et les communautés souhaitaient être davantage impliqués dans le choix de leurs représentant.e.s. Le Comité d'organisation a toutefois demandé aux régions et aux municipalités de respecter les principes d'équité mis de l'avant par le CODC dans le choix des délégué.e.s à la conférence. Le CODC favorise un nombre égal d'hommes et de femmes, d'autochtones et de non-autochtones, de jeunes et d'aîné.e.s.

Meilleurs voeux

Les résidant.e.s du Nord qui désirent envoyer des voeux du Nouvel An aux membres des Forces canadiennes stationné.e.s à l'étranger dans le cadre de missions humanitaires peuvent contacter le capitaine James Simiana à ce sujet. L'agent des relations publiques, que vous pouvez rejoindre au (403) 873-0805, vous fournira les adresses des contingents au Mozambique, au Koweit, au Moyen-Orient, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, à Chypre et au Cambodge.

Agnès Billa

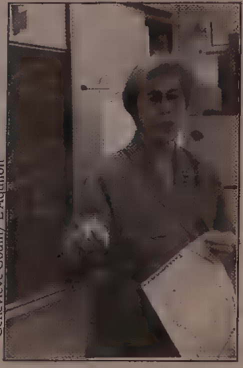
Le CSC prend forme

Suite de la une

On passait ensuite aux étapes d'organisation et de communication telles qu'elles s'étaient déroulées à Calgary. On y aborde entre autres les besoins de la communauté en rapport avec la construction, les levées de fonds, l'étude du quartier ciblé, etc,. Comme l'a expliqué Yvonne Hébert, on pourrait croire que c'est précipiter les choses que de se pencher sur des questions aussi spécifiques, mais il faut surtout mettre toutes les chances de son côté: «Il faut avoir une idée précise [des besoins de la communauté] avant de faire la demande [de subvention]. Si le travail se fait bénévolement, il faut aller chercher de l'expertise ailleurs et même du côté anglophone. Vous décidez entre vous ce que doit faire le comité de construction. Un comité d'administration déterminera ensuite les méthodes de gestion».

Il existe en fait plusieurs modèles de gestion pour un CSC. Yvonne Hébert les a énumérés en signalant que le CSC de Calgary avait opté pour celui de conseil scolaire communautaire/Régionale. Mais pour voir de façon concrète la forme que peut prendre un centre scolaire communautaire, les gens étaient invités à visiter le CSC de Ste-Anne à Fredericton (Nouveau-Brunswick) à l'aide d'une vidéo de 18 minutes. Après cette visite, les francophones de Calgary ont enclenché l'étape d'une première gestion qu'il fallait ensuite parfaire.

Le deuxième volet de la rencontre consistait à définir la vision du centre et à élaborer un plan de travail pour sa mise sur pied. La vision est l'une des premières choses qu'il est important de prédéterminer. En observant cette marche à suivre, on aboutit non seulement à des résultats mais comme l'explique Yvonne Hébert, «on devient co-partenaire avec le ministère [Éducation]: On ne lui demande pas ce qu'il va faire mais on lui dit ce que nous allons faire avec lui». D'après Yvonne Hébert, si l'on veut que ce co-partenariat soit bien établi, il importe de définir un plan d'action rigoureux (pour la demande de fonds) comprenant entre autres les objectifs à atteindre, les ressources disponibles, la structure décisionnelle, l'élaboration des dossiers d'activités, les tâches à accomplir, les outils de travail, les moyens de communication et un échéancier. C'est d'ailleurs ce dernier qui a fait l'objet de la dernière partie de la rencontre.



Geneviève Gouin / L'Aquilon

Yvonne Hébert.

Sur une feuille, les participant.e.s ont dressé une liste d'étapes préliminaires à la construction qui défile comme suit: Définition des besoins; sensibilisation et recrutement des personnes d'expression française; rédaction d'un inventaire des ressources humaines; choix d'une structure décisionnelle axée sur la collaboration (comités d'autofinancement, de construction, de programmation et d'administration); définition d'un plan de travail à long terme; et documentation (arguments économiques favorables au CSC).

Yvonne Hébert soutient qu'à ce rythme, les francophones de Yellowknife devraient obtenir des engagements du fédéral ainsi qu'un terrain municipal pour 1996.

Geneviève Gouin

Éducation en français

La mission de l'école Allain St-Cyr

L'école Allain St-Cyr constitue le pivot du projet de centre scolaire communautaire à Yellowknife. Le Conseil scolaire francophone de Yellowknife s'est penché sur la mission de l'école qui a été finalisée en octobre 1994.

L'école Allain St-Cyr est un milieu où l'on travaille en partenariat en vue d'offrir une éducation de qualité et de favoriser l'appartenance à la communauté francophone.

L'école Allain St-Cyr s'adresse aux ayants droit en vertu de l'article 23 de la charte des droits et libertés.

L'école a comme mission et raison d'être:
- de fournir un milieu de vie qui permet de découvrir et de vivre pleinement la langue et les valeurs culturelles francophones;
- d'éveiller, de stimuler et de maintenir le goût d'apprendre;
- de favoriser l'estime de soi et la fierté d'être francophone à travers l'éducation en français;
- de développer les habilités et les attitudes nécessaires afin de devenir des citoyens autonomes et responsables
- d'assurer un environnement motivant qui favorise le respect, le développement et le plein potentiel de l'enfant en vue de sauvegarder l'identité francophone tout en développant un haut degré de compétence linguistique dans les deux langues du pays.

Mot d'ordre: Ensemble, bâtissons notre fierté!

Démission

Suite de la une

après que la société de Fort Smith se soit associée à Conair, une compagnie de la Colombie-Britannique, afin de pouvoir offrir le service d'avions-citernes. Les termes du contrat stipulent que le service doit être confié à une compagnie des TNO.

La première ministre Nellie Cournoyea a déclaré le 16 décembre faire entièrement confiance à son ministre et ne pas avoir de doute que le cabinet a pris la décision appropriée.

Agnès Billa

AVIS DE RECHERCHE

Si vous avez trouvé une paire de bottes en cuir noir (pointure 8) perdues lors du party de Noël de l'AFCY le 3 décembre dernier, prière d'appeler le 873-5245. **Merci!**

Déménagement de la garderie Plein Soleil

La Ville accorde le permis d'occupation

Après avoir franchi avec succès l'étape de l'étude en comité de l'aménagement urbain, la demande de permis d'occupation de la garderie Plein Soleil a été unanimement approuvée par le conseil municipal de la Ville de Yellowknife.

Avant que la demande de permis ne soit entendue par le conseil, il aura tout de même fallu que les cinq représentantes de la garderie attendent pendant deux heures et demie la fin d'un débat sur le projet fort controversé de développement des environs du lac Niven.

M[mes] Gagnon, Jacquet, Martel, Robinson et Smith-Asselin se sont réjouies que l'heure tardive n'ait pas repoussé à une autre séance la décision du conseil à propos du permis d'occupation. M. Blake Lyons, le conseiller qui préside aux travaux du comité de l'aménagement urbain, a recommandé au conseil municipal d'accorder le permis.

À la surprise générale de ses collègues, le conseiller John Dalton s'est empressé d'appuyer la recommandation. M. Dalton a la réputation de souvent mener la vie dure aux requérant.e.s de permis. Dans le cas de la garderie Plein Soleil, il a déclaré que la demande de permis d'occupation lui semblait tout à fait acceptable car le local de la rue Forrest convient très bien à l'usage que la garderie veut en faire. Après cette intervention, la décision tant attendue a été prise à l'unanimité, en moins de trois minutes.

Dans l'attente du permis d'occupation, les membres du conseil d'administration de la garderie avaient tout de même commencé depuis quelques semaines à préparer le déménagement de la garderie. Dès le 1[er] janvier 1995, la garderie Plein Soleil occupera son nouveau local situé au 5008 Forrest Drive, à l'intérieur de l'église *Seventh Day Adventist*.

«Nous croyons qu'il est dans le meilleur intérêt des enfants et des parents de déménager dans un local plus près du centre-ville. Le nouveau local de la garderie est également situé près du quartier de *Frame Lake South*, près de la piscine Ruth Inch, du parc Pettitot, de la plage Mc Niven, de la patinoire et des pistes de randonnée. Dans le nouveau local de la garderie, les enfants auront aussi un gymnase à leur disposition.», explique M[me] Linda Jacquet, une des administratrices de la garderie.

Dans les semaines à venir, le nouveau local de la garderie Plein Soleil va permettre de réduire considérablement les coûts d'opération, en ce qui a trait au loyer et aux services publics (eau et électricité). Les économies résultant du déménagement ne résoudront cependant pas toutes les difficultés de la garderie.

Le recrutement de nouveaux enfants le plus tôt possible demeure la priorité numéro un du conseil d'administration. La viabilité financière de la garderie Plein Soleil en dépend, selon un plan de redressement adopté le 29 septembre dernier. Maintenant que le volet «réduction des dépenses» de ce plan a été réalisé, la garderie doit pouvoir compter sur des revenus accrus. La garderie recherche tout particulièrement des inscriptions à temps plein.

À Yellowknife, la garderie Plein Soleil est le seul établissement pour enfants d'âge préscolaire à offrir un programme d'immersion, en plus d'un service de garde en français. Les parents intéressés à obtenir plus de renseignements à ce sujet ou au sujet du nouveau local peuvent rejoindre Mme Linda Jacquet au 920-2919, du lundi au vendredi, durant les heures de bureau.

Agnès Billa

ÉDITORIAL

L'instinct de survie, le propre de la gent politique

Combien, parmi nous, peuvent s'imaginer être à la place de Jean Charest, le chef du Parti conservateur? Son parti a essuyé une défaite des plus cuisantes lors de l'élection fédérale du 25 octobre 1993. Le PC ne compte plus que deux député.e.s à la Chambre des Communes et, en raison de ces piètres résultats, le parti ■ perdu, au parlement, le staut officiel auquel était habituée cette vénérable institution canadienne, dont les débuts remontent à 1854.

En dépit de cette situation qui avait, le lendemain du scrutin, semé la consternation dans les rangs du parti, M. Charest a accepté de succéder à la leader tory Kim Campbell. Depuis le début de l'année 1994, Jean Charest a donc pris la route dans le but avoué de reconstruire le Parti conservateur.

Ce projet se compare à l'un des travaux d'Hercule (le nettoyage des écuries d'Augias peut-être, si l'on en croit l'enquête de la journaliste Stevie Cameron sur le règne Mulroney). Le seul fait qu'une personne posséde la détermination et l'énergie considérables qui seront indispensables pour relever ce défi me laisse perplexe. Quel est donc le carburant mystérieux qui propulse la gent politique? Cet instinct irrépressible de survie en fait des êtres un peu à part. Dans un contexte de méfiance envers les élites, cet instinct contribue peut-être ironiquement à creuser encore le fossé.

Parmi les efforts que Jean Charest consacrera à rebâtir le Parti conservateur, le chef du PC entend donner au parti une nouvelle équipe et de nouvelles règles du jeu. Pour la modernisation en profondeur de la machine, M. Charest propose l'instauration d'une commission politique permanente. Les travaux de la commission permettraient au parti de développer des idées et un discours pertinents pour les enjeux futurs de notre société et de notre pays.

Si seulement un parti et ses élu.e.s pouvaient vraiment relever ce défi des idées plutôt que celui du retour ou du maintien au pouvoir, nous pourrions peut-être reprendre confiance en l'avenir. Malheureusement, à l'heure actuelle à Ottawa, les seul.e.s député.e.s qui semblent d'abord miser sur leurs convictions appartiennent au *Reform Party* ou encore dénoncent - à la surprise de leur parti et des gens qui l'ont élue- une conspiration contre les valeurs familiales traditionnelles soi-disant ourdie par les gai.e.s et les lesbiennes.

Au moment où le débat référendaire débute, alors que la définition du pays est en jeu, espérons que la gent politique nous surprendra et nous proposera des projets collectifs qui ne se résumeront ni à un retour en arrière ni à la réduction du déficit.

Agnès Billa



En route pour Terre-Neuve

Une collaboratrice hors-pair

L'Aquilon aura tout essayé pour retenir au journal Geneviève Gouin... Hélas, Mme Gouin en tant que journaliste itinérante de l'Association de la presse francophone (APF) doit poursuivre son chemin. Elle aura passé dans les Territoires près de quatre mois pendant lesquels sa compétence, son ardeur au travail et son professionalisme ne se sont pas démentis. Nous lui devons une politique de féminisation, une nouvelle rubrique (Ailleurs dans la Francophonie), des idées d'annonces publicitaires et communautaires fort réussies, et j'en passe. Du fond du coeur, mille fois merci!

Agnès Billa



C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

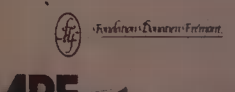
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Aie Bourret (APF)
David Mariez
Mario Paris

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



APF Association de la presse francophone OPSCOM


Courrier du lecteur

Ça se soigne!

Nous souhaitons répliquer ici au commentaire de M. Jean-Yves LeFort, intitulé *J'ai mal à la francophonie*, publié dans le cadre de la rubrique *Courrier du lecteur* du numéro du 2 décembre de *L'Aquilon*.

M. LeFort y exprime sa piètre opinion du spectacle *Toasté des deux bords*, présenté fin novembre à Yellowknife. Il déplore l'ampleur du budget consacré à cet événement. Il émet l'avis qu'à ce prix, le spectacle d'un Richard Séguin eut suscité davantage de fierté d'être francophone.

M. LeFort se trompe de cible.

La venue à Yellowknife de la troupe de Winnipeg s'inscrivait dans le cadre du colloque annuel des parents francophones des Territoires du Nord-Ouest. Outre la représentation publique (103 entrées) et celle destinée aux jeunes (250 enfants), ce colloque comprenait la projection -suivie d'une discussion- du film *Mon amour, my love*, un atelier portant sur la refrancisation, un atelier de théâtre, et des échanges sur l'exogamie et les conditions difficiles dans lesquelles évoluent les parents en milieu de langue minoritaire. La troupe de Janine Tougas a participé à chacun de ces événements de façon bénévole.

D'ailleurs, ce colloque n'aurait jamais eu lieu sans l'implication des nombreux bénévoles qui ont hébergé les artistes et les participants, qui leur ont servi de chauffeurs au besoin, qui ont transporté les instruments et les costumes, qui ont vendu les billets, qui ont préparé le souper communautaire, etc,.

J'aimerais souligner que les parents des associations francophones de parents des TNO ont pour objectif de répondre aux besoins de nos gens, c'est-à-dire des parents et des enfants. Or, la raison d'être de ce colloque n'était pas de susciter la fierté de sa langue. Il s'agissait plutôt de créer un espace/temps privilégié, où parents et enfants francophones partagent leurs difficultés de vivre en situation minoritaire. Il s'agissait d'autre part d'offrir à ces participants des outils de sensibilisation et de compréhension, et des pistes vers la résolution des problèmes générés par leur condition de francophones noyés dans une Amérique dominée par la langue anglaise et la culture anglo-saxonne.

La raison d'être de ce colloque n'était pas de charmer, de faire battre les coeurs et les mains, de provoquer le rire ou les larmes. Mais plutôt d'éveiller les esprits à une certaine réalité: une réalité partagée de St-John's à Whitehorse par des Canadiens francophones aux prises avec des conditions-limites de survie culturelle, et en butte à un taux d'assimilation catastrophique.

Richard Séguin en spectacle acoustique à Yellowknife: une chouette de bonne idée! Mais pour les activités à caractère et à vocation culturels, c'est la porte à côté: l'Association franco-culturelle de Yellowknife!

Quant à ce «mal à la francophonie» dont M. LeFort fait grand cas, ça se soigne comme se mérite l'appartenance assumée à une communauté: PAR L'IMPLICATION. Bienvenue à tous ceux et celles qui ont le désir de s'impliquer dans notre communauté.

Sylvie Vincent
Présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife.

Chronique de la langue française

Sens intéressant, généralement lettres en enfilade (SIGLE)

Sigle ou acronyme?... Avec ou sans points? Annie Bourret démystifie ces petits mots pratiques qui nous cassent parfois les pieds.

Mon titre pourrait presque servir d'attrape à mots croisés! Mais il a ceci d'utile qu'il illustre très bien la fonction des sigles: abréger des expressions très longues, autant à l'écrit qu'à l'oral. Comparez ACELF et REER à Association canadienne d'éducation en langue française et Régime enregistré d'épargne-retraite. Ouf! Les sigles, vous l'avez deviné, sont fort utiles pour les noms d'organismes, de ministères, de réalités scientifiques ou techniques.

Pour former un sigle, on retient la première lettre de chacun des mots de l'expression qu'on raccourcit. Généralement, on «oublie» les mots de transition comme de, le, l', les, en (c'est pourquoi mon titre ne se transforme pas en SIGLEE). Devrait-on écrire le sigle du Congrès mondial acadien C.M.A. ou CMA? J'aimerais bien pouvoir répondre «sans point», un point c'est tout! Même si la tendance favorise les sigles sans points, l'usage accepte les deux façons d'écrire, sauf pour les sigles qui sont des acronymes.

Eh oui! si l'acronyme est nécessairement un sigle, un sigle n'est pas toujours un acronyme. Leur prononciation les distingue. On énonce les sigles lettre par lettre: TPS pour taxe sur produits et services et DSFM pour Division scolaire franco-manitobaine. Les acronymes se prononcent comme des mots ordinaires (SIDA pour syndrome d'immuno-déficience acquise, APECA pour Agence de promotion du Canada atlantique).

La confusion vient de l'anglais «acronym», qui a fait son entrée en français vers 1970. «Acronym» désigne aussi bien des sigles (GST pour TPS) que ce que l'on considère un acronyme en français (NATO pour OTAN, Organisation du Traité de l'Atlantique nord).

Les sigles écrits avec des joints ne doivent pas être confondus avec des abréviations géographiques comme I.-P.-E. ou T.N.-O. qui, en plus de leurs points, conservent leurs traits d'union. Quand la Société canadienne des postes transforme Ile-du-Prince-Edouard et Territoires du Nord-Ouest en IPE ou TNO, on les considère comme des symboles.

L'emploi des majuscules avec les sigles pose un beau piège, parce que de nombreux acronymes deviennent des noms communs. Des mots aussi répandus que radar, sonar, cégep, sida et laser avaient des noms à rallonge d'abord abrégés en sigles avec lettres majuscules. Lorsque ces réalités se sont retrouvées dans l'usage général, les points et les majuscules ont disparu. Cette nouvelle orthographe a facilité la création d'autres mots à partir d'acronymes. Le sida a vite eu les dérivés sidatique, sidéen et sidéenne, le radar a eu besoin de radaristes!

L'élaboration de certains acronymes a pour point de départ un mot du vocabulaire courant. Le Service Électronique de Renseignements au Téléphone de Revenu Canada exploite bien cela dans sa publicité, qui annonce qu'il SERT à renseigner les gens sur leurs déclarations d'impôt! Même chose pour le Bureau des Regroupements des Artistes Visuels de l'Ontario, à qui on a envie de dire bravo! Le sommet? Durant l'année internationale de la paix en 1986, le groupe SAGE était parvenu à conserver le même acronyme en français (Solidarité anti-guerre étudiante) et en anglais (Students Against Global Extermination).

Annie Bourret (APF)
Collaboration spéciale

Le chef du PC parle d'unité nationale à Yellowknife

La séparation du Québec appauvrirait tout le pays

Lors de sa visite à Yellowknife, le 8 décembre dernier, Jean Charest, chef du parti Progressiste-Conservateur (PC), est venu rencontrer les étudiantes et étudiants de l'école Sir John Franklin et leur parler d'unité canadienne.

À propos du projet de loi sur la souveraineté et du référendum au Québec, M. Charest a nettement indiqué qu'il était en désaccord avec ce projet. Selon lui, le Québec devrait demeurer au sein du Canada pour continuer à grandir et à s'enrichir et, par ailleurs, «la perte du Québec appauvrirait le reste du Canada».

Au cours des six prochains mois, M. Charest entend «se battre pour éviter que le Québec quitte notre pays». Il veut rappeler à la population canadienne que MM. Bouchard et Parizeau n'ont obtenu la faveur que de la moitié de l'électorat québecois, lors des derniers scrutins provincial et fédéral. Il existe donc au Québec, selon M. Charest, au moins la moitié de la population qui n'est pas d'accord avec l'option souverainiste.

M. Charest dit avoir été sollicité par les deux camps (souverainiste et fédéraliste) pour se joindre à leurs campagnes. Dans les deux cas, M. Charest a été informé des intentions de MM. Parizeau et Chrétien par le biais de la télévision ...

Dans le débat actuel sur la souveraineté du Québec, le chef des troupes conservatrices croit que «le gouvernement fédéral est «mêlé» en ce moment. Quelques députés et ministres disent qu'ils ont une stratégie, d'autres qu'ils n'en ont pas et quelques autres encore disent qu'ils en ont peut-être une. Il faut qu'ils se décident et qu'ils soient extrêmement prudents sur ce sujet».

Quant à savoir s'il devrait y avoir un référendum canadien sur la souveraineté du Québec, en parallèle au référendum proposé par le gouvernement péquiste, M. Charest a préféré ne pas se prononcer sur la question.

Afin d'éviter une éventuelle rupture du pays, M. Charest croit que des changements aux structures du pays s'imposent. Il préconise la création de quatre ou cinq grandes régions au pays, auxquelles on accorderait plus d'autonomie. «Cela sauverait énormément d'argent pour le pays», ajoute-t-il.

Alors que le débat national sur le projet souverainiste du PQ débute, la maladie du chef du Bloc Québécois, Lucien Bouchard, montre, selon M. Charest, qu'il y a «des choses qui dépassent la partisanerie». Le chef du PC se dit impressionné par la compassion que les gens ont manifesté, à travers le pays, à Lucien Bouchard. M. Charest espère que M. Bouchard va se rétablir le plus vite possible mais il refuse de commenter l'impact qu'aura l'épreuve que traverse le chef du BQ sur sa popularité.

Interrogé sur l'avenir des programmes d'immersion française en cas de séparation du Québec, M. Charest a répondu: «Si le Québec partait, les gens pourraient se demander pourquoi apprendre le français. Apprendre plus d'une langue ouvre des portes sur le monde (...) C'est donc important».

Lors de la rencontre avec M. Jean Charest, les étudiantes et les étudiants de l'école Sir John Franklin ont posé plus de 80% de leurs questions en français. M. Charest s'en est dit très heureux. «Nous vivons dans un pays immense. Le Québec est le foyer de la francophonie en Amérique du Nord. Moi, je me présente à Yellowknife et je n'ai que des questions en français (...) C'est extraordinaire!».

David Mariez

Référendum au Québec

Loi sur la souveraineté

Le Parti québécois a enclenché le débat menant au référendum de 1995, en déposant un avant-projet de loi sur la souveraineté.

La question qui sera posée lors du référendum y est précisée: «Etes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON?»

Contrairement au premier référendum de 1980, la question est simple et claire. Mais avant de prendre une décision, les Québécois.e.s seront directement invité.e.s, dans chacune des régions du Québec, à se prononcer sur le projet péquiste. Ensuite, vers la fin du mois de mars, les parlementaires recueilleront toutes les suggestions et observations des Québécois.e.s et rédigeront ensuite le projet de loi sur la souveraineté.

Cet avant-projet de loi «expose le projet politique que le gouvernement québécois préconise pour résoudre de façon définitive le problème constitutionnel dans lequel se débat le Québec depuis plusieurs années», peut-on y lire en guise de notes explicatives.

L'article 1 va droit au but et affirme que «le Québec est un pays souverain».

L'article 2 autorise le Québec à conclure avec le Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique.

L'avant-projet prévoit la rédaction d'une nouvelle constitution, qui garantirait à la communauté anglophone «la préservation de son identité et de ses institutions». Il reconnaît aussi aux nations autochtones le droit de se gouverner «sur des terres leur appartenant en propre», mais dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

Il n'est cependant aucunement fait mention de la responsabilité future du gouvernement du Québec à l'endroit des minorités francophones et acadiennes au Canada.

Après consultation de la population, l'Assemblée nationale adoptera un projet de loi, qui sera ensuite soumis au vote populaire. Les Québécois.e.s seront alors invité.e.s à se prononcer en faveur de cette loi, déclarant la souveraineté du Québec.

APF



Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

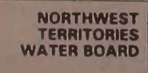
Conformément à la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada), une audience publique est prévue concernant la demande de permis suivante.

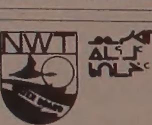
Titulaire :	MIRAMAR CON MINE, LTD.
Numéro :	N1L2-0040
Projet :	Mine Con
Emplacement:	Yellowknife, T.N.-O.
Type de permis:	Permis de type «A» de minage et de fragmentation.
Objet :	Renouvellement et modification du permis.
Audience:	17 janvier 1995 à 14 heures, à la salle Garnet du Yellowknife Inn, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
Note:	Lors de l'audience, l'Office peut réviser toute disposition du présent permis.
Date limite pour avis d'intervention	6 janvier 1995 à 16 heures. Si aucune intervention n'est enregistrée, l'Office peut annuler l'audience.

La demande peut être examinée au bureau de l'Office des eaux (voir l'adresse ci-dessous). Pour de plus amples renseignements , contactez l'adjointe administrative de l'Office.

Office des eaux des T. N.-O.
Édifice Précambrien, 9e étage
C.P. 1500,
Yellowknife, NT X1A 2R3

Tél. (403) 920-8191 Téléc. (403) 873-9572





Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

Conformément à la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada), une audience publique est prévue concernant la demande de permis suivante.

Titulaire :	ECHO BAY MINES LTD.
Numéro :	N7L2-0925
Projet :	Mine Lupin
Emplacement:	Lac Contwoyta, T.N.-O.
Type de permis:	Permis de type «A» de minage et de fragmentation.
Objet :	Renouvellement et modification du permis.
Audience:	18 janvier 1995 à 19 heures, au Centre récréatif, Coppermine, Territoires du Nord-Ouest
Note:	Lors de l'audience, l'Office peut réviser toute disposition du présent permis.
Date limite pour avis d'intervention	6 janvier 1995 à 16 heures. Si aucune intervention n'est enregistrée, l'Office peut annuler l'audience.

La demande peut être examinée au bureau de l'Office des eaux (voir l'adresse ci-dessous). Pour de plus amples renseignements , contactez l'adjointe administrative de l'Office.

Office des eaux des T. N.-O.
Édifice Précambrien, 9e étage
C.P. 1500,
Yellowknife, NT X1A 2R3

Tél. (403) 920-8191 Téléc. (403) 873-9572



Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations du système de ventilation de l'école Pitseolak

Travaux concernant les systèmes de chauffage et de ventilation; installation d'appareils de traitement de l'air, de serpentins de chauffage et fourniture d'un ensemble de contrôle numérique direct – Cape Dorset, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis au contrat, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 11 JANVIER 1995
16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 11 JANVIER 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 12 décembre 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Teresa Chandler commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	André MacNeil Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150 ou Lee Fleming Ferguson Simek Clark Tél. : (403) 920-2882



Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport de gravier

Creuser, charger, transporter et empiler du gravier – White Beach Point, km 296,6 Route no 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 JANVIER 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 12 décembre 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diana Field, agente des finances Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Don MacEachern Surintendant (Nord) Tél. : (403) 873-7846 ou Mike Elgie Superviseur de l'entretien Tél. : (403) 873-4533

Ailleurs dans la Francophonie

Auditions à l'École nationale de théâtre

L'École nationale de théâtre accepte présentement des inscriptions pour les auditions 1995-1996 qui se tiendront en février prochain. L'école de réputation internationale est située à Montréal. Elle offre un programme co-lingue où francophones et anglophones partagent le même campus, les mêmes théâtres tout en suivant les cours dans leur propre langue (sauf en scénographie [décor et costume]). Les disciplines au programme sont: l'interprétation, la scénographie, les techniques de production et l'écriture dramatique. Pour plus de renseignements, contactez l'école par téléphone au (514) 842-7954 ou par télécopieur au (514) 842-7328.

50e anniversaire de la F.F.C.B.

Tout au long de l'année 1995, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique soulignera ses 50 ans. Les activités au programme se dérouleront en deux volets: célébration et planification. Le lancement du premier volet se fera en janvier avec la diffusion d'une affiche illustrant la présence francophone en Colombie-Britannique qui remonte à plus de 200 ans. Durant 1995, une trentaine de regroupements francophones se joindront à la fête au cours d'activités fort variées: colloque sur la culture, gala de la chanson, théâtre jeunesse, etc. En octobre 1995, les célébrations atteindront leur apogée avec la tenue d'un grand colloque provincial. Du côté planification, la Fédération préparera pour 1995-2000 un plan de développement global pour la communauté franco-colombienne.

Combien de francophones au Canada?

En excluant la population du Québec du calcul, le nombre de francophones au Canada se chiffre à environ un million de personnes. Pour obtenir des données plus précises sur la population de langue maternelle française, les études distinguent entre la langue maternelle et la langue d'usage. De plus, les démographes ont recours à quatre méthodes d'estimation: minimale, maximale, médiane et ajustée. Cette dernière méthode permet une comparaison dans le temps. Selon ces méthodes, les données de 1986 de Statistique Canada indiquent 842 815 francophones (minimale), 1 047 600 (maximale), 942 342 (médiane) ou 945 860 (ajustée).

Agnès Billa

Entretien avec Jean Charest

«Nous devons être la seule alternative nationale»

Pour le chef du parti conservateur, Yellowknife est le dernier arrêt d'une tournée canadienne qui a débuté en janvier de cette année. Après avoir connu un franc succès à Montréal, Jean Charest poursuit son projet de reconstruction du parti dont la phase un (la restructuration) s'est amorcée en septembre. De passage dans les bureaux de la Fédération Franco-TéNOise, il nous a livré quelques propos sur le retour de son parti, le référendum québécois et divers dossiers touchant aux minorités francophones...

A: Dans le cadre de votre tournée des provinces, quelles idées présentez-vous aux gens et qu'est-il essentiel de faire valoir pour reconstruire votre parti?

J.C.: Notre thème est la restructuration du parti pour bien assumer la leçon de la défaite d'il y a un an. Il faut commencer par revoir nos façons de faire. On met donc tout sur la table dans notre façon de fonctionner. Trois sujets m'intéressent: la méthode pour choisir le prochain chef du parti - je crois qu'on devrait aller vers le suffrage universel des membres; la création d'un conseil national pour le parti qui offrirait un forum pour permettre aux membres, aux exécutifs et aux associations de comtés entre autres d'avoir un contact avec le leadership et d'avoir un élément d'imputabilité dans notre travail; et la création d'une commission politique permanente pour nous permettre de toujours avoir une réflexion sur les enjeux d'avenir. Au Canada on est le seul pays moderne où les partis politiques n'ont pas de commission politique permanente et ça a un impact. Le fond de tout ça, c'est le fait qu'au Canada les gens ont beaucoup évolué depuis les 30 dernières années. Ils sont plus éduqués, mieux informés que jamais. L'objectif est de créer le parti politique le plus moderne au Canada. [...] La deuxième phase consistera à organiser une grande conférence canadienne sur les questions politiques et la troisième est la reconstruction de l'équipe comme tel. À Montréal, on s'est penché sur la question nationale. C'était important pour nous d'avoir une première discussion parce que la réunion a eu lieu après l'élection du parti québécois et on s'en va en référendum. S'il y a des enjeux, il fallait en discuter.

A: Puisque la campagne référendaire au Québec est enclenchée, vous verra-t-on avec le parti conservateur à l'avant-scène de la campagne du NON?

J.C.: Certainement. D'autant plus que ma cote est bonne au Québec dans les sondages. [...] J'ai donc un rôle à jouer et il y des attentes de ce côté là de la population québécoise. On s'attend à ce que je sois présent et à ce que mon parti se prononce également. En ce sens, nous avons un rôle à jouer parce que je suis l'héritier d'un parti politique qui croit beaucoup à l'autonomie des provinces et à la valeur des régions. [...] À cela s'ajoutent les neuf ans où nous avons été le gouvernement [donc] on présente une feuille de route. On a pratiqué une forme de fédéralisme dans lequel les Québécois et les Québécoises se reconnaissent. Nous aurons donc un rôle très important à jouer.

A: La Fédération des communautés francophones et acadienne a déclaré que durant ces neuf années de pouvoir, les conservateurs avaient accompli moins pour les minorités francophones que ce que les libéraux ont fait jusqu'à maintenant. Comment réagissez-vous devant une telle déclaration?

J.C.: En quoi ont-ils accompli davantage?... À part une réduction de budget de 38% ici dans les Territoires? Si c'est ça la réalisation des libéraux fédéraux... En termes concrets c'est de cela dont j'ai été témoin. On verra avec le temps mais je crois que les conservateurs, de la période où nous avons été au pouvoir en tous les cas, ont réaffirmé haut et fort nos engagements envers certaines valeurs qui touchent de très près la francophonie. Entre autres, l'histoire retiendra que c'est Mulroney et son gouvernement qui ont rendu possible le Sommet de la francophonie et mis en place ces institutions là qui représentent un pas extraordinaire pour ceux et celles qui ont à coeur le maintien de la culture et de la langue française. Je crois qu'on a toujours été loyal envers nos convictions dans ce domaine et on le demeure. Nous avons été loyaux jusqu'au bout.

A: Si l'on regarde justement du côté des libéraux, que pensez-vous de la façon de faire du ministre Michel Dupuy en ce qui a trait aux minorités francophones?

J.C.: Je suis probablement aussi confus que vous. M. Dupuy est un ministre qui trempe dans une situation malheureuse et j'en sais quelque chose car j'ai déjà vécu une situation similaire. Les libéraux ont réclamé ma démission et [je l'ai] donc soumise[...]. Je pense que plus rapidement on pourra mettre en place un nouveau ministre, le mieux ce sera. Qu'on le veuille ou non, M. Dupuy est maintenant un ministre affaibli et non un défenseur qui a du poids et de l'influence à l'intérieur du cabinet.

A: Outre le fait qu'il soit affaibli, on l'a également accusé de mollesse dans le dossier de la gestion scolaire. Que pensez-vous de l'impasse qui persiste dans certaines provinces à ce niveau?

J.C.: Ce sont des dossiers où il faut toujours s'avancer avec prudence pour s'assurer que nos gestes nous font faire un pas en avant et pas deux pas en arrière. Mais c'est un dossier où il faut montrer un élément de constance. C'est là où nous [les conservateurs] avons accompli des progrès. Nous avions fait des progrès assez importants [...] et ça a exigé de notre part un certain élément de persévérance et de détermination. Le gouvernement libéral est malheureusement le seul qui aura fermé deux collèges. J'ai été témoin de la fermeture d'une université incluant le Collège militaire Royal de St-Jean pour finalement tout concentrer à Kingston en Ontario. Jusqu'à maintenant, les libéraux fédéraux montrent un solde négatif, un recul sur leur bilan des institutions francophones.

A: Vous dites vouloir aborder les questions d'ordre politique lors d'un congrès ultérieur mais quelle est votre opinion sur les réformes actuelles du parti libéral comme celle des programmes sociaux?

J.C.: [...] Nous avons déjà fait des choses semblables mais ce qui les différencie est qu'il y a une espèce de discussion au sens large du terme sans que l'on dise quelle est l'orientation. Ce qui veut donc dire qu'il y aura des gens très déçus du résultat parce qu'ils sont invités à mettre des idées sur la table sans savoir à l'avance ce que le gouvernement a l'intention d'en faire. Malheureusement pour eux [les libéraux], le seul domaine où ils ont semblé pouvoir donner une orientation est celui de l'éducation postsecondaire mais l'orientation est la mauvaise. Ils devraient mettre l'accent sur l'accessibilité et reconnaître qu'il est légitime de demander aux étudiants d'en payer davantage. [...] Payer davantage ne veut pas dire sacrifier l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Canada. C'est excessivement important; c'est l'un des avantages, une caractéristique de notre système d'éducation. [Les libéraux n'ont donc] pas fait grand chose depuis qu'ils sont là [...]. Ça nous montre à quel point c'est important pour nous de reconstruire quand on pense aux réformistes qui veulent se présenter comme l'alternative nationale alors qu'ils sont opposés au bilinguisme et qu'ils sont contre la charte des droits et libertés. [...] Il ne faut pas s'en cacher, les réformistes sont une menace pour la francophonie au Canada. C'est donc très important pour nous de reconstruire parce que nos engagements, notre histoire à nous est très claire en ce sens: c'est nous qui devons être la seule alternative nationale...

A: Une question importante pour les minorités francophones est celle des centres scolaires communautaires. Les francophones de Yellowknife en sont à réclamer le leur; croyez-vous que c'est important?

J.C.: Je le crois. J'ai signé celui de l'Île du Prince-Édouard au nom du gouvernement du Canada et j'étais très fier d'y être associé. Je crois que ça met en valeur l'importance de créer une «masse critique» pour une communauté francophone, sur le plan des communications et sur le plan du ralliement. Je suis favorable au concept; il me semble que le concept a fait ses preuves ailleurs et qu'ici dans les Territoires c'est un projet qui mérite d'être réalisé.

Propos recueillis par Geneviève Gouin

Jean Charest lors de son passage à la FFT. De g. à d.: M. Alain Bessette, Mme Caroline Millette, M. Jean Charest, M. Daniel Lamoureux et M. Jean-François Boucher.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE!

L'Aquilon vous reviendra le 6 janvier 1995.